



**HAL**  
open science

## Démo-géographie de la précarité et de la pauvreté

Christophe Zaepfel

► **To cite this version:**

Christophe Zaepfel. Démo-géographie de la précarité et de la pauvreté. Démographie. Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2012. Français. NNT: . tel-00763189

**HAL Id: tel-00763189**

**<https://theses.hal.science/tel-00763189>**

Submitted on 10 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV  
ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (E.D. 42)

DOCTORAT EN DÉMOGRAPHIE

Christophe ZAEPFEL

**DÉMO-GÉOGRAPHIE DE LA PRÉCARITÉ  
ET DE LA PAUVRETÉ**

Thèse dirigée par **M. Christophe BERGOUIGNAN**, Professeur des Universités

Soutenue le 27 novembre 2012

**JURY :**

**M. Christophe BERGOUIGNAN**

Professeur des Universités, Université Montesquieu - Bordeaux IV, Directeur de thèse

**M. Michel Henri BLANCHARD**

Secrétaire général de l'Observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté, Conseil Général de Gironde

**M. Pierre DELFAUD**

Professeur des Universités, Université Montesquieu - Bordeaux IV

**M. Thierry EGGERICKX**

Chercheur qualifié au FNRS, Université catholique de Louvain, **Rapporteur**

**M. Pierre-Jean THUMERELLE**

Professeur des Universités, Université Lille I – Sciences et Technologies, **Rapporteur**



# REMERCIEMENTS

Merci tout d'abord à mes parents, pour leur soutien de tous les instants au cours de mon cursus universitaire et, au-delà, dans ma vie en général. Merci à ma marraine et à l'ensemble de ma famille.

Je souhaite témoigner de ma reconnaissance à Christophe Bergouignan pour son aide si précieuse dans la réalisation de ce travail, et plus généralement pour sa disponibilité et sa confiance. Merci à Messieurs Michel Blanchard, Pierre Delfaud, Thierry Eggerickx et Pierre-Jean Thumerelle d'avoir accepté de lire ma thèse et de faire partie de mon jury.

J'ai une pensée bien évidemment pour toutes les personnes côtoyées à l'IEDUB au cours de ces années, et en particulier pour Paskall, pour sa bienveillance et ses conseils, à Aurélien et à Claire. Merci aussi à Alain Ayerbe et à l'Institut de démographie de l'Université Marc Bloch de Strasbourg, pour m'avoir fait découvrir et aimer la démographie.

Je tiens également à remercier Béatrice Blanchet-Lacheney de m'avoir permis de participer à ce remarquable projet qu'est l'Observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté, sans lequel le présent travail n'aurait pas été réalisable. Merci au CAIO de Bordeaux et au SIAO de la Gironde, d'avoir accepté de tenir compte de ma situation de doctorant salarié. Merci également aux différents organismes et associations ayant fourni les données statistiques nécessaires à l'élaboration de cette thèse et aux auteurs ayant nourri ma réflexion.

Merci enfin à toutes les personnes croisées çà et là, qui ne liront probablement jamais ces lignes mais dont les rencontres ont contribué, même de façon très indirecte, à ce que je puisse arriver au terme de cette aventure enrichissante et passionnante.



# Sommaire

Sommaire .....	7
<b>Introduction générale .....</b>	<b>9</b>
I. Etudier la précarité et la pauvreté à l'échelle des territoires .....	10
II. Pauvreté : définition et mesures.....	11
III. Précarité et pauvreté.....	12
IV. Lien avec le présent travail : mesurer la précarité et la pauvreté à l'échelle départementale et infra-départementale.....	13
V. Plan et déroulement.....	14
<b>Partie I. Analyse spatiale de la précarité et de la pauvreté.....</b>	<b>17</b>
I. Méthodologie.....	18
II. Etude à l'échelle des départements métropolitains .....	102
III. Etude à l'échelle des cantons girondins.....	182
IV. Interprétation des résultats obtenus.....	245
Conclusion partielle .....	297
<b>Partie II. Précarité/pauvreté et mouvement démographique .....</b>	<b>315</b>
I. Méthodologie.....	316
II. Etude des corrélations territoriales entre fécondité et précarité/pauvreté .....	366
III. Etude des corrélations territoriales entre mortalité et précarité/pauvreté.....	397
IV. Etude des corrélations territoriales entre mouvement migratoire et précarité/pauvreté .....	414
Conclusion partielle .....	467
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>480</b>
I. Un phénomène de "fractures territoriales" .....	481
II. Précarité/pauvreté et comportements démographiques spécifiques.....	482
III. Précarité/pauvreté et niveau scolaire .....	485
IV. Perspectives .....	486

<b>Annexes : données utilisées pour les différentes figures.....</b>	<b>488</b>
<b>Index des annexes.....</b>	<b>609</b>
<b>Index des figures.....</b>	<b>611</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>630</b>
<b>Tables des matières.....</b>	<b>637</b>

# **Introduction générale**



## **I. Etudier la précarité et la pauvreté à l'échelle des territoires**

Etudier la pauvreté ou la précarité revient toujours, au départ, à identifier des situations perçues comme injustes dans un contexte donné. Les cas de pauvreté correspondent ainsi à un degré particulièrement inacceptable d'inégalité entre le bas de l'échelle social et le reste de la population concernée. Le rapport aux normes apparaît donc fondamental. Dans une société visant une certaine forme de justice sociale et d'équité comme la nôtre, les situations de pauvreté sont encore plus difficilement tolérables. Elles se traduisent notamment par des maux perçus comme étant ceux d'un autre temps (mal-logement, malnutrition, difficultés d'accès aux soins, etc.), ce qui place d'emblée les personnes identifiées comme pauvres dans un statut dévalorisant.

Dans le cadre de cet enjeu majeur pour une société riche et moderne, étudier et mesurer la pauvreté participe à la mobilisation et à l'information des acteurs engagés dans cette lutte essentielle visant à la réduire, voire à l'abolir. Cette démarche d'observation et d'analyse cherche à quantifier le phénomène dans l'espace et à décrire les sous-populations concernées, afin de dégager des facteurs déterminants et d'identifier des groupes à cibler prioritairement. Ceux-là pourront par la suite faire l'objet de politiques publiques, dont l'efficacité pourra être évaluée grâce aux mêmes mesures, répétées dans le temps. Cette nécessité de quantifier la pauvreté a par ailleurs en grande partie été nourrie par l'apparition d'objectifs chiffrés dans la lutte contre les inégalités socio-économiques.

Néanmoins, dans un espace vaste comme la France métropolitaine, ce travail de mesure doit s'accompagner de certaines précautions : les contextes démo-économiques sont très différents d'un bout à l'autre de l'Hexagone, impliquant que les sous-populations concernées par la précarité ou la pauvreté ne seront pas forcément les mêmes selon la région étudiée. Ainsi, Marie-Thérèse Espinasse écrit que "*les caractéristiques des personnes touchées par la pauvreté et la précarité dans le milieu rural ne sont pas les mêmes que dans les villes*" (Espinasse. M-T., 2002). Elles se singularisent probablement aussi dans les bassins miniers du Nord du pays ou dans les zones côtières du Sud. D'où l'intérêt de ne pas utiliser une approche trop globalisante, et de respecter cette diversité en privilégiant des échelles géographiques suffisamment fines pour traduire une réalité territoriale.

## **II. Pauvreté : définition et mesures**

Deux approches sont généralement considérées pour qualifier et mesurer la pauvreté : l'approche dite de la pauvreté "absolue" et celle de la pauvreté "relative". La première prévaut au niveau international, étant très appropriée pour les pays en développement, bien qu'utilisée également au Canada et aux Etats-Unis. Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), est considéré comme en état de pauvreté absolue l'individu n'ayant pas les moyens d'avoir accès à un éventail de biens nécessaires à sa survie (nourriture, vêtements, logement, etc.)(ONU, 1995). Pour l'ensemble du monde, la valeur monétaire limite au-dessous de laquelle il est jugé impossible de jouir de ces ressources est fixée à 1,25 \$ américain par jour. En 2008, il était considéré qu'environ 22 % de l'ensemble de la population mondiale vivaient sous ce seuil.

Dans la plupart des pays développés, c'est l'approche relative qui est privilégiée. Sont considérés comme pauvres les individus dont les ressources pécuniaires ou les conditions de vie sont inférieures à un certain seuil, calculé en se basant sur une distribution en population générale. La méthode la plus souvent employée est celle du seuil de pauvreté. On considère ainsi comme pauvres les personnes vivant dans un ménage au sein duquel le revenu par unité de consommation (UC)<sup>1</sup> est inférieur à 50 ou 60 % du revenu médian par unité de consommation. Toujours dans le registre relatif, citons également l'étude des déciles de revenus, ou encore les scores en conditions de vie. L'approche relative revient de manière générale à évaluer la situation des moins favorisés au regard de celle du reste de la population, et consiste donc plus à mesurer les inégalités que la pauvreté en elle-même.

Une troisième approche, évoquée notamment par le sociologue Julien Damon (Damon J., 2012), constitue en quelque sorte un entre-deux : l'approche administrative. Est ici considérée comme pauvre toute personne bénéficiant d'une aide dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté

---

<sup>1</sup> Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- Le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- Les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- Les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

(minimas sociaux), et dont les revenus sont donc situés en-dessous d'un seuil jugé minimum, dont le montant varie selon le type d'aide et la configuration du ménage.

### **III. Précarité et pauvreté**

Le terme "précarité" est issu du Latin *precarius*, "qui s'obtient par la prière". Il s'agit de l'état de ce qui est précaire, qui n'offre aucune garantie de stabilité, de durabilité, qui peut être perpétuellement remis en cause. Cette notion apparaît en France dans les années 1970, après les Trente Glorieuses, alors que le niveau de chômage est dans une importante phase de hausse et que de nouvelles conditions d'emploi (interim, contrat à durée déterminée, emploi à temps partiel) deviennent de plus en plus fréquentes. On parle alors essentiellement de "précarité de l'emploi" ou de "travail précaire", en s'intéressant particulièrement au travail temporaire, phénomène alors récent<sup>2</sup>.

Dans les années 1980, la notion de précarité est rapprochée de celle de pauvreté. Ainsi, en 1981, le rapport Oheix se nomme "*Contre la précarité et la pauvreté - 60 propositions*" (Oheix G., 1981). Il distingue la "pauvreté traditionnelle" de la "nouvelle pauvreté". La première est celle des catégories sociales marginalisées, en situation d'exclusion parfois sur plusieurs générations. La seconde est celle des ménages précaires, insérés dans la société mais vulnérables à toute détérioration de leurs conditions économiques.

En 1987, le Père Joseph Wresinski va consolider et expliciter le lien entre les termes de précarité et de pauvreté, dans son rapport "*Grande Pauvreté et Précarité Economique et Sociale*". La précarité est définie comme "*l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible*" (Wresinski J., 1987). La pauvreté serait donc la somme de plusieurs précarités relevant de domaines différents.

---

<sup>2</sup> Légalisé par la loi 72-1 du 3 janvier 1972, l'intérim est destiné initialement à assurer le remplacement exceptionnel des employés d'une entreprise.

Le Père Wresinski constate par ailleurs que les caractéristiques des sous-populations en situation de précarité ont évolué. Les jeunes et les familles monoparentales sont ainsi particulièrement concernés. Il ajoute qu'il faut voir là "*l'effet d'une déstabilisation induite par l'accélération des mutations de toute nature, qui, pour les plus vulnérables, se transforme en marginalisation*". Cette idée rejoint les observations du rapport Oheix. Auparavant existaient des franges bien identifiées de la population, concentrant de nombreuses difficultés et placées dans un schéma de reproduction de situations inextricables. Dans les années 1980, divers changements sociétaux ont fait que la pauvreté pouvait désormais s'étendre à d'autres, moins stigmatisés. La qualification de "précaires" sera donc attribuée à ces sous-groupes devenus plus fragiles. L'impact du rapport influencera très clairement l'acception générale du terme "précarité" comme une situation susceptible de déboucher sur la pauvreté. C'est également dans ce sens-là que le terme sera utilisé dans ce présent travail.

#### **IV. Lien avec le présent travail : mesurer la précarité et la pauvreté à l'échelle départementale et infra-départementale**

Le projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP), mis en place par le Conseil Général de Gironde nous a donné l'opportunité de travailler à la mise en place d'un outil permettant de favoriser les actions territoriales de prévention et d'assistance sociale. Le but premier était de fournir, par le biais d'analyses spatiales et statistiques, un document rendant compte de la diversité infra-nationale et infra-départementale des différentes formes de précarité et de pauvreté, pour mettre en lumière les spécificités de la Gironde en elle-même et de ses cantons (Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté, 2010). Si le présent travail est différent, nous conserverons ces échelons géographiques d'étude, pouvant selon nous à la fois rendre compte au mieux de disparités spatiales tout en offrant un éventail de données socio-économiques suffisamment large.

Etudier la précarité et la pauvreté à un niveau géographique fin impose certaines limites : impossible par exemple de bénéficier des données d'enquêtes de suivi, qui pourraient permettre de connaître, à un instant t, la structure d'un ménage, ses revenus exacts et des informations de contexte. L'approche se fera par des indicateurs territoriaux plus globaux, relatifs aux déciles de revenus, au

sous-emploi ou au poids des bénéficiaires de prestations sociales. Dans ce cadre, il est souvent difficile de démêler ce qui relève de la situation précaire de ce qui peut être considéré, que l'approche soit relative ou administrative, comme un cas de pauvreté. Dès lors, nous utiliserons les termes "précarité" ou "pauvreté" quand la nature de l'indicateur permettra d'avoir suffisamment de visibilité sur les conditions et d'être fidèle aux concepts présentés plus haut, et les accolerons quand la limite sera plus difficile à cerner.

## V. Plan et déroulement

Ce travail se caractérise par une approche territoriale de la précarité et de la pauvreté. Le but est d'observer comment celles-ci se manifestent dans différents espaces infra-nationaux, quelles en sont les causes, et, in fine, les conséquences. De dégager non seulement des profils de territoires, mais aussi des dynamiques, décrites à l'échelle des espaces géographiques mais transposables également au niveau des ménages. L'étude sera menée à différents échelons géographiques, suffisamment fins pour faire l'objet d'une action publique.

En conjuguant les approches, en mobilisant différentes sources, il s'agira dans un premier temps d'effectuer un travail de géographie de la précarité/pauvreté, dans le but d'en révéler les différentes facettes (partie I). Celles-ci sont multiples, selon les différents travaux menés sur le sujet. Laurent Davezies et Emre Korsu observaient ainsi au début des années 2000 que *"la pauvreté présente des visages très contrastés au sein de l'hexagone"* (Davezies L. et Korsu E., 2001), en mettant notamment en avant quelques tendances lourdes, et notamment une opposition urbain/rural évoquée plus haut. Dans les villes, la pauvreté concernerait plutôt les jeunes, et se traduirait notamment par des proportions plus importantes de logements surpeuplés. Dans le rural, les difficultés concerneraient plus qu'ailleurs les personnes âgées. En fournissant une typologie des départements de France métropolitaine selon les différentes formes de pauvreté (taux de pauvreté, proportions de bénéficiaires de minimas sociaux, poids des bas-salaires et des bas-revenus), Olivier Léon conclue également à une *"pauvreté forte mais essentiellement concentrée chez les retraités"* (Léon O., 2010), notamment dans les départements du Massif Central. Il dégage par ailleurs une dizaine de départements où *"la pauvreté, sous toutes ses formes, est la plus forte et la plus intense"*, s'étendant à tous les groupes d'âges et type de ménage. Ceux-là se situent notamment dans le Nord du pays et

sur le Bassin méditerranéen. Notre objectif sera également d'aboutir à des profils de territoires infra-nationaux (Partie I-II), en utilisant toutefois un panel d'indicateurs sensiblement différent. Mais également de transposer l'étude à l'infra-départemental (Partie I-III), afin d'observer si l'hétérogénéité (ou l'homogénéité) observée à l'échelle de la France métropolitaine se retrouve dans le département de la Gironde.

Il s'agira ensuite de déterminer des facteurs explicatifs (Partie I-IV) pour les mesures obtenues et les profils territoriaux en découlant. Davezies et Korsu mettent ainsi en avant le fait que *"la structure de la pauvreté dans les régions françaises ressemble à la structure de leurs populations et de leurs économies"* (Davezies L. et Korsu E., 2001). C'est pourquoi nous chercherons, d'emblée, à contrôler le facteur démographique, en employant des méthodes de standardisation, pour disposer de mesurer toutes choses égales par ailleurs. Avant de proposer une série d'indicateurs socio-économiques susceptibles d'éclairer les situations infra-nationales et infra-départementales, en étudiant leur articulation avec les différentes dimensions de la précarité/pauvreté abordées.

Après ce travail d'analyse spatiale, nous chercherons à déterminer si des comportements démographiques spécifiques sont associés à la précarité et à la pauvreté (Partie II). Nous étudierons donc la façon dont sont corrélées, à l'échelle des territoires, précarité/pauvreté et renouvellement démographique, à travers les différentes composantes de celui-ci : la fécondité (Partie II-II), la mortalité (Partie II-III) et les migrations (Partie II-IV). L'étude du rapport entre précarité/pauvreté et mouvement démographique en France a d'ailleurs surtout été envisagé non pas de façon globale, mais plutôt en se focalisant sur l'une de ces composantes en particulier. Le phénomène de migrations sélectives en termes de revenus existant dans les quartiers concentrant le plus de difficultés socio-économiques a ainsi souvent été mis en évidence, notamment par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles. Pour le lien entre mortalité et précarité/pauvreté, Florence Jusot a étudié la corrélation entre revenu et probabilité de décès, aboutissant à la conclusion que *"le risque de décès des 20% les plus pauvres est près de 2,5 fois plus élevé que le risque de décès des 20 % les plus riches, en l'absence de contrôle par les professions et encore plus de 2 fois plus élevé après introduction des PCS dans le modèle"* (Jusot F., 2003). Cette inégalité se maintient quelle que soit la région. Le rapport entre fécondité et précarité/pauvreté a moins été envisagé de façon directe, mais plus par le prisme du niveau de diplômes ou de la PCS. Notre but sera de mettre les différentes composantes du mouvement démographique et leur lien avec la précarité/pauvreté sur un même plan, pour tenter d'obtenir une image fidèle à la réalité du renouvellement démographique des

populations en difficulté. Ce point paraît crucial, notamment en termes de perspectives. Des comportements particuliers, qui verraient les populations en situation de précarité/pauvreté s'ancrer un peu plus dans les difficultés par leur biais, poseraient des questions évidentes pour l'avenir, et notamment pour le maintien de la pauvreté dans notre société.

# **Partie I. Analyse spatiale de la précarité et de la pauvreté**



# **I. Méthodologie**

## **1. Démarche**

### ***1) Principes de départ***

Sans même juger de la pertinence des trois approches présentées plus haut, il semble évident que la pauvreté constitue une notion peu consensuelle et assez subjective, relevant d'une réalité complexe, difficile à cerner et à saisir mais néanmoins brutale. Cependant, il apparaît clairement que l'étude de la pauvreté démarre souvent par la détermination de critères permettant de dégager deux sous-populations distinctes de pauvres et de non-pauvres, parfaitement distinguables l'une de l'autre. Cette approche a l'avantage de pouvoir appréhender de façon très précise les caractéristiques du sous-groupe jugé en difficulté, permettant ainsi de faciliter les actions d'intervention et de prévention sociales.

Toujours dans le cadre du projet de création d'un Observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté, des ateliers qualitatifs thématiques ont été organisés. L'un des principaux enseignements à tirer de ces séances est l'existence de situations très diverses dans le département, souvent liées à des contextes spatiaux : les difficultés ne se manifestent pas de la même façon dans les zones rurales de l'Est girondin et au cœur de l'agglomération bordelaise. Elles apparaissent impacter de façon très différente les conditions de vie selon l'âge, le sexe ou la situation familiale de l'individu. Il nous est ainsi apparu indispensable d'opter pour plus de souplesse dans notre démarche, pour ne pas se retrouver en contradiction avec ces situations que l'on sait multiformes, en particulier à l'échelle de territoires présentant une population hétérogène. Le but étant de répondre à différentes questions liées entre elles, au niveau des départements comme à celui des cantons : comment peut-on éclairer le lien entre manifestation de la précarité/pauvreté et le type de territoire (à dominante urbaine ou rurale, ou intermédiaire) ? Qu'est ce qui relève non pas du type de territoire mais de caractéristiques plus structurelles ? Quels sont les facteurs à l'origine des différences mesurées ?

Deux orientations majeures ont été choisies : la première a été de réaliser une étude qui ne définirait pas de sous-populations abstraites de pauvres/précaires et de non-pauvres/non-précaires. La

seconde, dans le prolongement, fût de mobiliser toutes les sources de données renseignant sur les différentes formes de précarité et de pauvreté, mais aussi sur leurs facteurs et leurs conséquences. Les grands organismes fournisseurs de données (INSEE, CNAF, Pôle Emploi) ont bien évidemment été sollicités, directement ou non. Mais notre attention a également porté sur la production statistique d'associations d'aide humanitaire, telles que les Restos du Cœur. Les informations obtenues ont été pour leur majeure partie des effectifs de personnes faisant face à des formes ou des manifestations de précarité ou de pauvreté, de privation ou d'exclusion sociale, qu'il s'agisse d'actifs au chômage, de bénéficiaires de minimas sociaux ou d'usagers d'associations d'aide humanitaire. Plutôt que de chercher à suivre l'une des approches décrites ci-dessus, nous avons donc opté pour une démarche empirique, empruntant à la fois à l'angle "relatif" et directement monétaire (étude des déciles de revenus fiscaux et salariaux), mais considérant également les conditions de vie (surpeuplement des logements, recours à l'aide humanitaire) et prenant enfin en compte la perspective "administrative", élargie au sous-emploi. Pour tenir compte de la possibilité de rupture de solidarité dans les ménages, les indicateurs traités se situeront, quand cela est possible, à l'échelle de l'individu et à celle du ménage.

Pour rendre comparables ces données, il a fallu trouver les dénominateurs adéquats : ceux-ci sont le plus souvent tirés des chiffres du Recensement rénové de la population, dont les résultats sont disponibles trois ans et demi après la date de référence de la collecte. Ainsi, une majorité de la douzaine d'indicateurs créés porte sur la période 2007-2008, que l'on pourrait qualifier de "pré-crise économique". Chacun de ces indicateurs correspond à la manifestation d'une situation de précarité ou de pauvreté, susceptible de toucher un nombre plus ou moins grand d'individus. Les sous-populations concernées par les différents items se caractérisent par une hétérogénéité certaine, en termes d'espace de vie, de degré d'ancrage dans la difficulté ou de réseau social notamment. Dès lors, aucun des numérateurs n'est constitué d'unités statistiques pouvant toutes être considérées comme "pauvres", même si l'on disposait de critères objectifs pour utiliser le qualificatif à bon escient sans le nuancer. Les indicateurs renseignent sur la fréquence et la profondeur de situations pouvant globalement être considérées comme difficiles, allant de la précarité temporaire à ce qu'il convient d'envisager comme la pauvreté la plus prononcée et durable.

## ***2) Déroulement de l'étude***

Chacune de ces dimensions de la précarité et de la pauvreté sera dans un premier temps étudiée pour elle-même, en cherchant à en donner une mesure la plus dénuée de biais possible. Il s'agira donc de recourir à des méthodes de standardisation, qu'elles soient directes ou indirectes<sup>3</sup>, et plus généralement de contrôler les effets de structure démographique susceptibles d'être rencontrés. Cette approche désagrégée a pour atout potentiel de mettre en lumière les espaces les plus concernés par les différents items, et permet d'approfondir l'étude des indicateurs en observant l'évolution quand cela est possible, et en cherchant à dégager des sous-populations plus touchées que les autres. Toutefois, ce travail se fera en parallèle avec une approche de la prévalence réelle des phénomènes dans le territoire, afin de contextualiser l'information, et de s'assurer que les mesures obtenues pour des indicateurs ne pouvant pas être standardisés puissent être mis en parallèle avec d'autres données. L'ordre de présentation des indicateurs correspond à leur proximité avec l'objet et à leur niveau de couverture.

Il s'agira ensuite d'étudier la façon dont ces indicateurs s'articulent entre eux au niveau des territoires. Le but est de mettre en avant des différences et des régularités au sein des sous-ensembles de territoires, d'observer si par exemple les mesures sont différentes dans les zones les plus urbanisées, ou dans le Sud-Ouest du pays. Nous partirons ici d'une analyse en composante principale (ACP), qui permettra d'étudier les corrélations entre les différents indicateurs, et de regrouper ensuite les espaces selon des caractéristiques communes. Cette étape nous servira à fournir les premiers éléments contribuant à expliquer les niveaux de précarité/pauvreté mesurés dans certains territoires.

Sur la base de ces premiers résultats, le travail d'approfondissement sera ensuite prolongé, en mobilisant des données socio-économiques liées de façon moins directe à la précarité et à la pauvreté, mais susceptibles d'expliquer les mesures obtenues pour les différents indicateurs. Le but sera ainsi d'établir des analyses territoriales en dégagant des dynamiques propres aux différents espaces en matière de précarité/pauvreté.

---

<sup>3</sup> La standardisation directe permet de calculer la proportion ou le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure qu'une population de référence. La standardisation indirecte permet de calculer un nombre d'événements attendu dans la population étudiée, en appliquant à chacune de ses composantes le taux ou la proportion spécifiques des composantes correspondantes d'une population de référence. Le nombre d'événements attendu est comparé au nombre d'événements observé.

L'objectif a donc été de trouver un équilibre entre une approche désagrégée des différentes dimensions observables de la précarité et de la pauvreté, et une approche plus cumulative, permettant une perception plus générale. Il n'a toutefois jamais été question de présenter une nouvelle théorisation des phénomènes de précarité et de pauvreté. Notre démarche s'est au contraire voulue prudente et diversifiée. Le principe fondamental de notre étude a été de ne pas proposer une approche de la pauvreté et de la précarité reposant essentiellement sur l'utilisation d'outils statistiques dont la conception reste en partie arbitraire et fragile. Ainsi, aux seuils de pauvreté monétaires délimitant une sous-population de pauvres, il a été préféré la construction de rapports entre les déciles les plus bas des distributions des revenus des populations. De même, aux scores de conditions de vie, il est préféré une mesure moins agrégée de certaines privations, relatives au logement notamment.

### 3) Cartographie

Toutes les cartes de ce document ont été réalisées avec le logiciel Philcarto. Pour chaque indicateur, une moyenne et un écart-type pour l'ensemble des départements seront calculés. A partir de là, cinq classes seront déterminées, trois regroupant les valeurs "défavorables" quand on les compare à la moyenne pour la France métropolitaine, deux correspondant aux valeurs "favorables". L'écart-type sera utilisé pour déterminer l'amplitude des classes fermées, la moyenne servant de valeur de référence. Par souci d'objectivité et pour mettre les données en contexte, les classes ainsi déterminées pour un indicateur resteront les mêmes, que l'on soit au niveau du canton-ou-ville ou à celui du département.

Figure 1 : Formule de discrétisation des variables cartographiées

classes	valeurs
5	$(\bar{x} + \sigma; +\infty)$
4	$(\bar{x} + \frac{\sigma}{2}; \bar{x} + \sigma)$
3	$(\bar{x}; \bar{x} + \frac{\sigma}{2})$
2	$(\bar{x} - \frac{\sigma}{2}; \bar{x})$
1	$(-\infty; \bar{x} - \frac{\sigma}{2})$

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la France métropolitaine, 1 cm sur la carte correspondra à 105 km. Pour la Gironde, 1 cm correspondra à 17,5 km.

## 2. Présentations des échelons géographiques

Notre démarche s'appliquera à deux niveaux géographiques distincts, celui du département et celui de l'infra-départemental. Pour les départements, les données disponibles sont nombreuses et devraient permettre de construire un ensemble d'indicateurs suffisamment conséquent pour mener une étude complète et exhaustive. Au niveau infra-départemental en revanche, il convient de s'interroger sur l'échelon géographique exact à choisir, sachant que deux difficultés majeures étaient susceptibles de se poser :

- Le secret statistique, qui risquait de nous priver de certaines informations à un échelon géographique trop fin ;
- L'hétérogénéité des territoires étudiés, si l'échelon choisi est trop large.

Opter pour l'étude au canton-ou-ville (ou pseudo-canton) nous a paru un bon compromis, permettant de contourner du mieux possible ces écueils. Le fait qu'il corresponde à une grande commune ou au regroupement de plusieurs communes plus petites réduit la probabilité de tomber sous le seuil de secret statistique, en particulier dans un département densément peuplé comme la Gironde. Le regroupement permet aussi, le cas échéant, d'agréger des données qui ne seraient disponibles qu'au niveau communal. Le pseudo-canton permet par ailleurs de rester à une échelle qui ne serait pas trop globalisante, comme pourrait l'être l'arrondissement ou la zone d'emploi.

## **1) Le département**

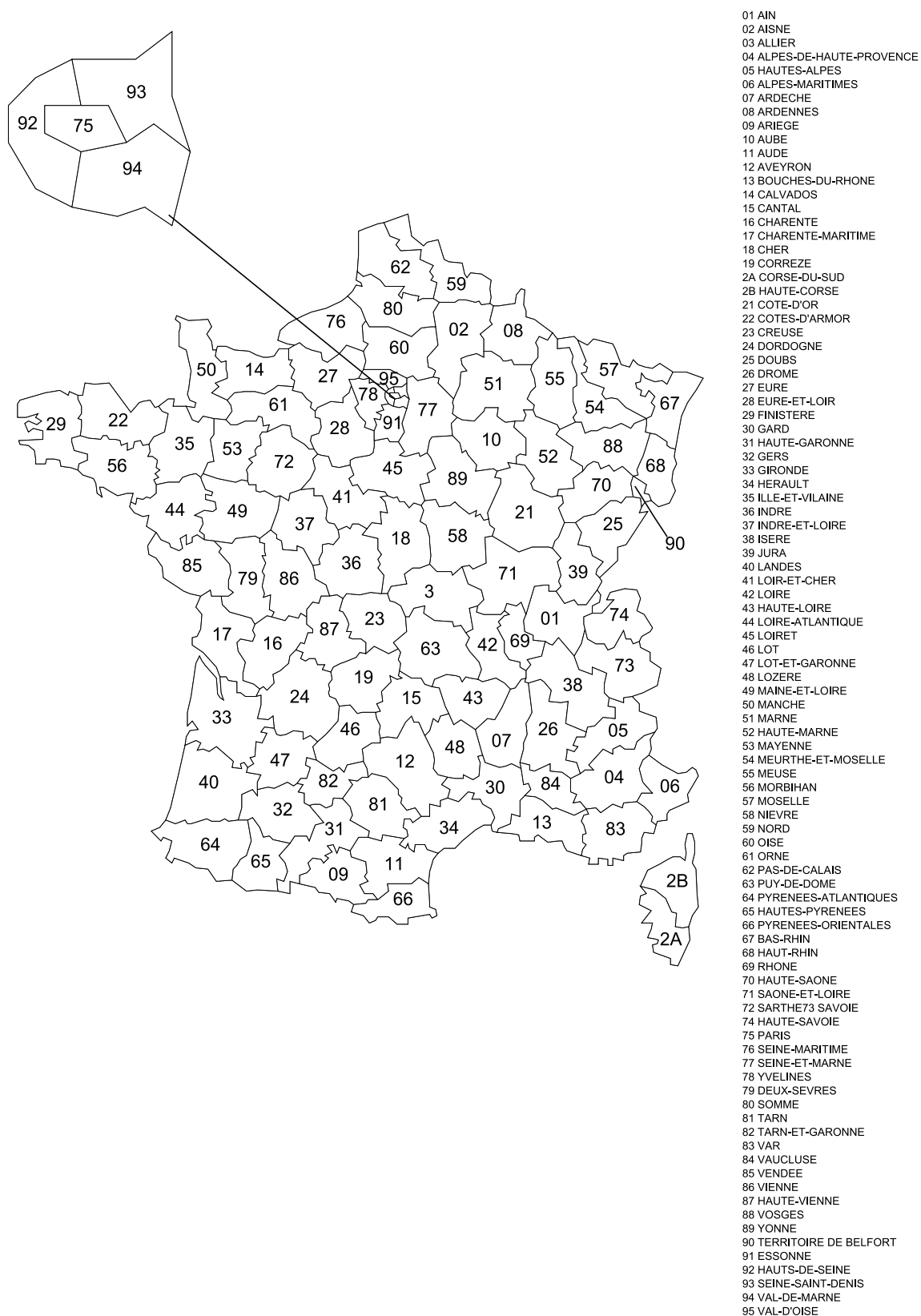
### **i. Généralités**

Les départements français correspondent à des divisions administratives, à la fois collectivité locale décentralisée, circonscription administrative déconcentrée et circonscription électorale. Ils forment le second niveau de division territoriale de la République française, après les régions administratives, qui sont des regroupements de départements, et avant les arrondissements.

Les départements sont placés sous l'autorité d'un préfet et administrés par un Conseil général. Les compétences leur étant propres concernent essentiellement l'action sanitaire et sociale, l'éducation, la voirie départementale et la culture. Chaque département possède un chef-lieu qui regroupe ses institutions. Il s'agit dans la majeure partie des cas de la plus grande ville.

La France compte 101 départements, dont 5 se trouvent en outre-mer. L'étude portera sur les 96 situés en France métropolitaine, l'objectif de départ étant de situer la Gironde par rapport aux autres départements en matière de précarité et de pauvreté.

Figure 2 : Les départements de France métropolitaine



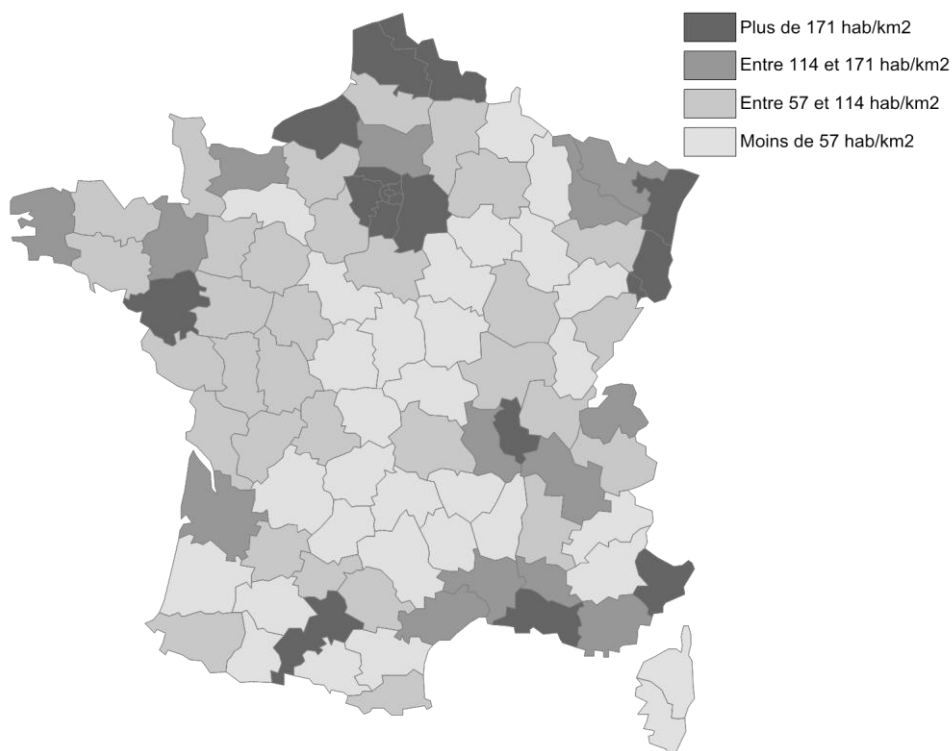
Traitement : Christophe Zaepfel



ii. Données socio-démographiques de cadrage relatives aux départements de France métropolitaine

- Répartition spatiale de la population :

Figure 3 : Densités des départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-Recensement rénové de la population

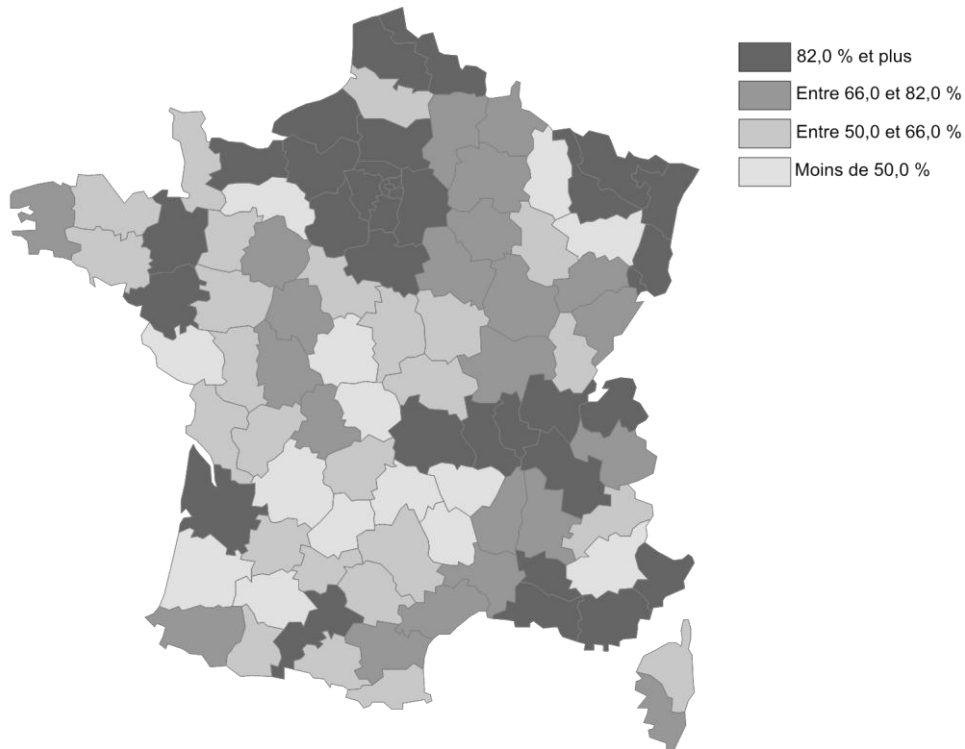
Traitement : Christophe Zaepfel

Le Nord du pays apparaît plus peuplé que le Sud de manière générale, avec notamment deux régions très denses, le Nord-Pas-de-Calais et surtout l'Île-de-France. Les sept départements présentant les plus grandes densités se trouvent d'ailleurs en Région parisienne. A Paris, on compte ainsi près de 21 000 habitants au km<sup>2</sup>.

La densité est en revanche bien plus faible dans le Massif Central, n'excédant pas 30 habitants au km<sup>2</sup> en Lozère, dans la Creuse, le Cantal et le Gers. Le Nord de la région PACA (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence) se situe dans la même tranche. Par ailleurs, on remarque la "diagonale du vide", bande de territoire très peu peuplée allant de la Meuse aux Landes.

- Répartition des populations par type d'espace de résidence :

Figure 4 : Proportions de la population vivant dans une commune urbaine<sup>4</sup> selon le département de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

<sup>4</sup> Pour établir cette typologie, les zonages en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) par département sont utilisés. Ils sont réalisés par l'INSEE. Les communes sont catégorisées comme suit :

1 : communes appartenant à un pôle urbain ; un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois ;

2 : communes monopolarisées (ou appartenant à une couronne périurbaine) : communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent hors de la commune ou de l'unité urbaine, mais dans l'aire urbaine ;

3 : communes multipolarisées : communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles ;

4 : communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural : communes ou unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus ;

5 : communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : communes ou unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire d'emploi de l'espace rural

6 : autres communes de l'espace à dominante rurale : communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Les communes des catégories 1, 2 et 3 seront considérées comme "urbaines", celles des catégories suivantes comme "rurales".

Environ 82 % de la population de France métropolitaine vivent dans une commune urbaine. Cette proportion est de 85 % pour la Gironde. 65 % de la population du département vivent au sein d'un pôle urbain, 20 % dans des communes monopolarisées ou multipolarisées.

De manière générale, les proportions d'individus vivant dans des communes considérées comme "urbaines" sont plus fortes dans la moitié nord du pays. Dans tous les départements de l'Île-de-France, elles avoisinent ou égalent 100 %. Le poids des individus vivant en milieu urbain est également fort dans le Nord-Est, le Nord-Pas-de-Calais, mais aussi dans des départements de la partie sud comptant de grandes agglomérations tels que le Rhône, la Haute-Garonne, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Les départements où les proportions de population vivant dans des communes rurales sont les plus fortes sont tous situés dans la moitié méridionale du pays, en particulier dans le Massif Central et le Sud-Ouest. Ainsi, dans le Gers, le Lot, la Creuse et la Lozère, plus des deux tiers des individus résident dans une localité considérée comme rurale. Les proportions excèdent également 60 % dans le Cantal et la Haute-Loire.

- Répartition des populations départementales par âge :

Figure 5 : Répartition des populations de la Gironde et de la France métropolitaine par grands groupes d'âges, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

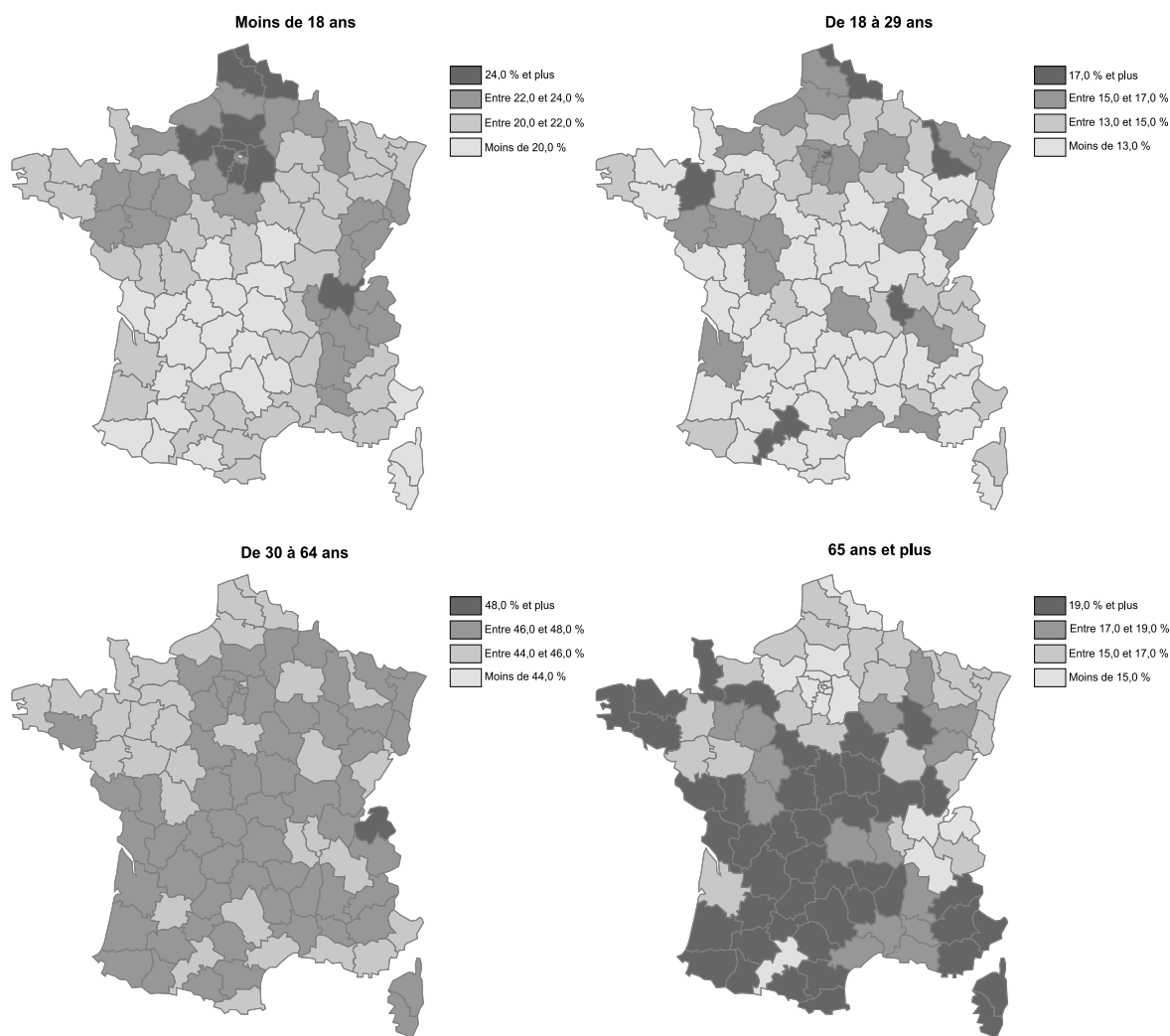
	Moins de 18 ans	De 18 à 29 ans	De 30 à 64 ans	65 ans et plus
Gironde	20,8%	16,1%	46,7%	16,4%
France métro.	22,0%	15,1%	46,2%	16,7%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les 18-29 ans sont légèrement surreprésentés en Gironde (16,1 % contre 15,1 % pour l'ensemble de la France métropolitaine), à l'inverse des moins de 18 ans (20,8 % contre 22,0 %). La structure par grands groupes d'âges de la population girondine est toutefois relativement proche de celle de l'ensemble de la population de France métropolitaine.

Figure 6 : Répartition des populations des départements de France métropolitaine par grands groupes d'âges, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le poids des 30-64 ans est à peu près le même dans tous les départements, avec une valeur maximale de 48,6 % (Haute-Savoie) et minimale de 44,0 % (Rhône). Les proportions de 18-29 ans et de 65 ans et plus sont en revanche beaucoup plus variables, et s'opposent de façon assez claire. Dans les départements où le poids des personnes âgées est le plus élevé (Creuse, Lot, Nièvre, Dordogne, Gers, Aveyron), le poids des jeunes adultes est très éloigné de la moyenne nationale (15 %). Inversement, là où les proportions de 18-29 ans sont les plus fortes (Paris, Haute-Garonne, Rhône, Meurthe-et-Moselle, Seine-Saint-Denis, Nord), les 65 ans et plus sont moins représentés dans la population que la moyenne.

De façon assez nette, les proportions de moins de 18 ans sont plus élevées dans le Nord du pays, et particulièrement en Région parisienne et ses départements limitrophes. Le groupe d'âges est pourtant nettement sous-représenté à Paris même, ainsi que dans le Massif Central (Creuse, Cantal, Corrèze).

- Répartition des ménages par type :

Figure 7 : Répartition des ménages de Gironde et de France métropolitaine selon le type, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

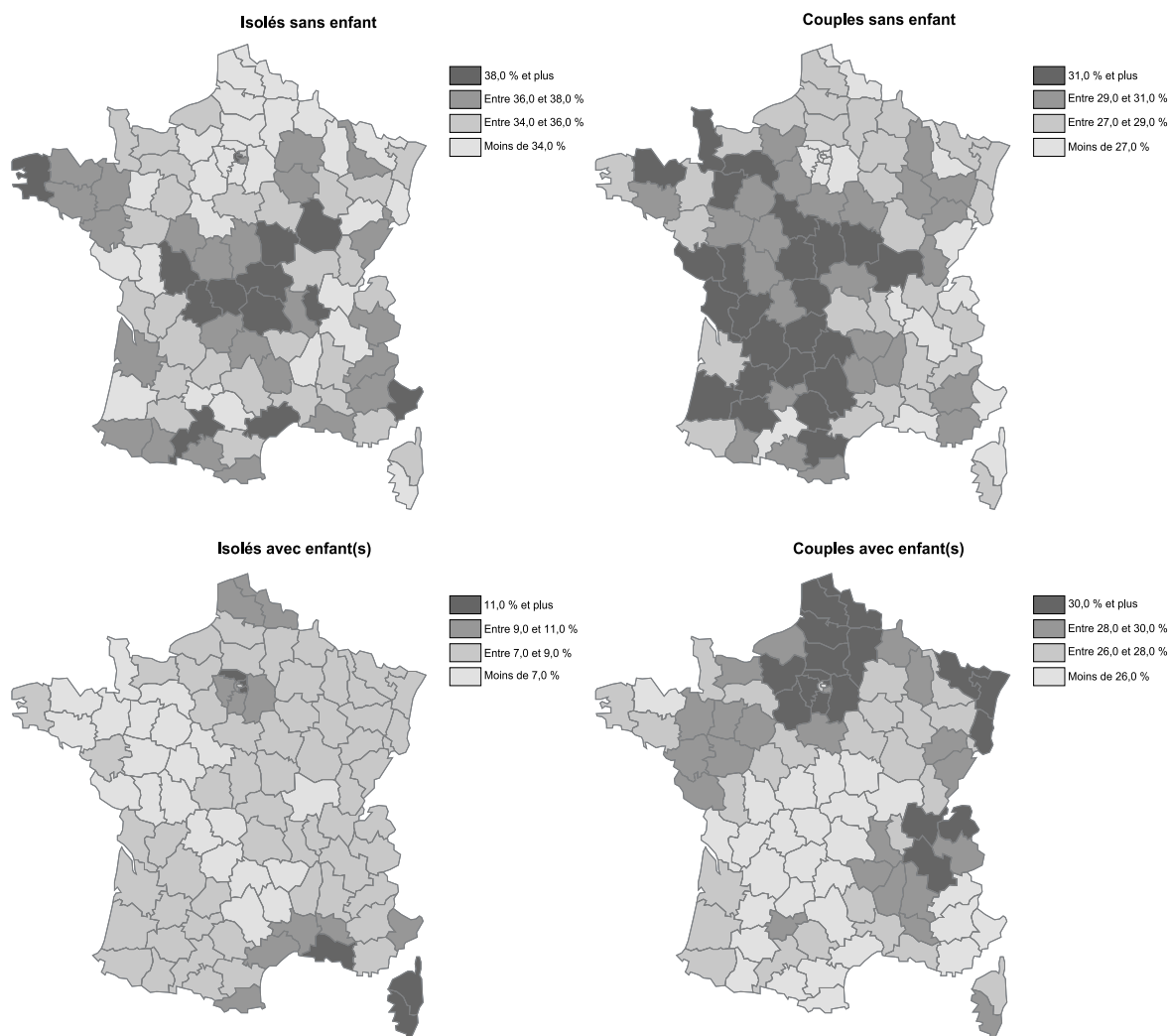
	Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Isolés avec enfant(s)	Couples avec enfant(s)
Gironde	37,8%	27,1%	26,7%	8,4%
France métro.	36,1%	27,1%	28,3%	8,5%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La différence majeure entre les deux répartitions par types de ménages se fait sur les proportions d'isolés avec et sans enfant. Le poids des familles monoparentales est en effet moindre en Gironde, et celui des isolés sans enfant plus important.

Figure 8 : Répartition des ménages des départements de France métropolitaine selon le type, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les isolés sans enfant apparaissent en proportions importantes à la fois dans les espaces comptant une grande agglomération (Paris et sa Petite couronne, Haute-Garonne, Alpes-Maritimes), mais aussi dans certains départements de petite taille (Haute-Vienne, Allier, Creuse, Nièvre). Ces territoires s’opposent très nettement aux départements où le poids des couples avec enfants est important. Ceux-là sont situés principalement dans la périphérie parisienne et plus généralement dans le Nord du pays.

Les poids les plus importants de couples sans enfant sont mesurés dans de petits départements, dont la structure par âges est apparue comme vieille (Dordogne, Lot, Charente-Maritime, Gers) et situés dans le quart sud-ouest du pays pour une majeure partie d'entre eux. Dans ces départements, les proportions d'isolés avec enfant(s) sont plus faibles que la moyenne de façon générale. Les familles monoparentales sont plus fréquentes dans les départements de plus grande taille (Nord, Bouches-du-Rhône, Seine-Saint-Denis). Globalement, les isolés avec enfant apparaissent quelque peu concentrés en banlieue parisienne et sur le pourtour méditerranéen.

- Répartition des actifs par PCS (professions et catégories socioprofessionnelles)<sup>5</sup> :

Figure 9 : Répartition par PCS des actifs de Gironde et de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Gironde	1,4%	6,0%	14,9%	25,0%	30,4%	22,2%
France métro.	1,7%	5,6%	15,0%	24,3%	29,3%	24,1%

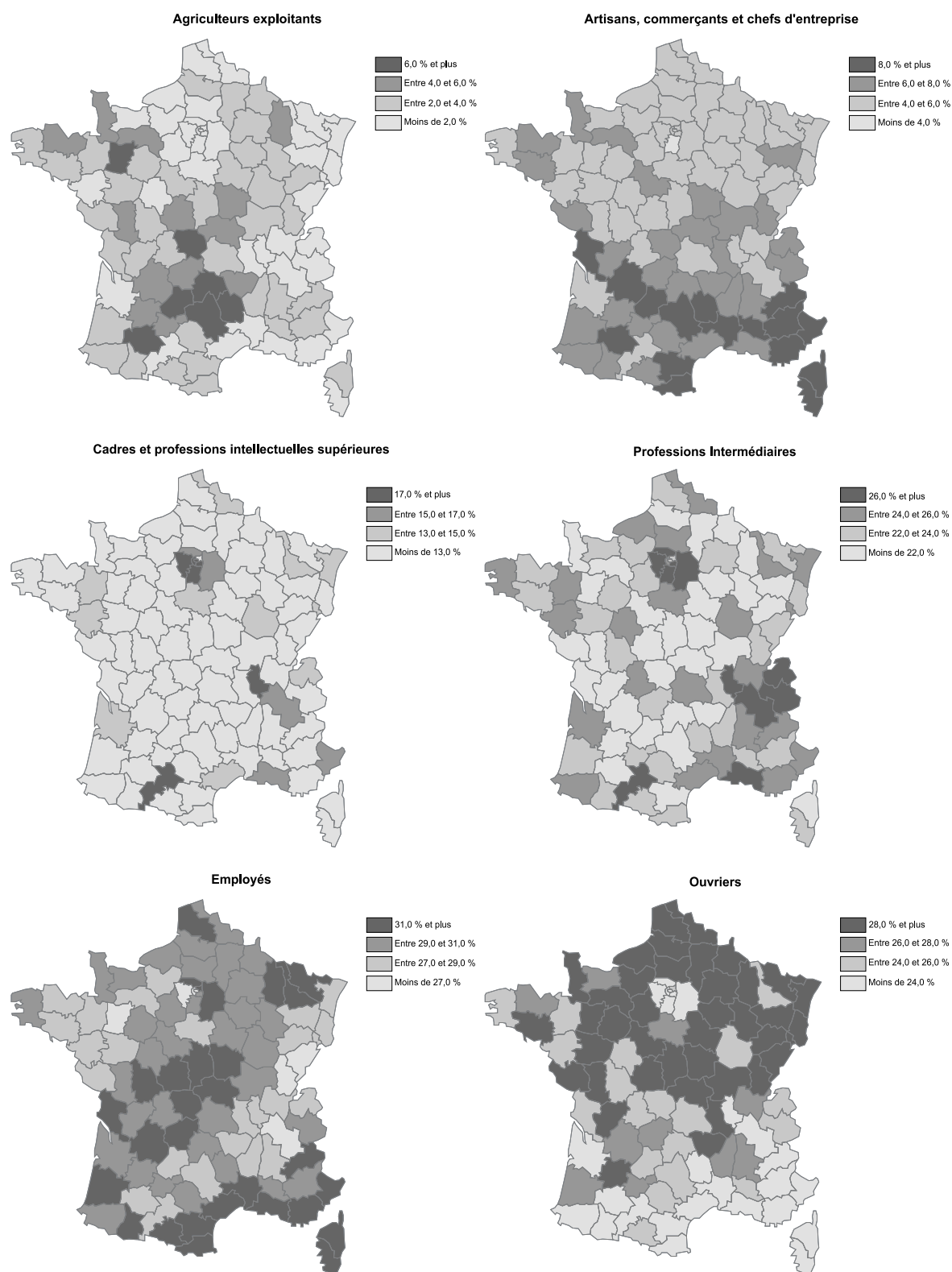
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les répartitions par PCS des actifs de Gironde et de l'ensemble de la France métropolitaine sont très proches : la différence essentielle se fait sur les ouvriers, proportionnellement moins nombreux en Gironde, et sur les employés, dont le poids est plus important dans le département.

<sup>5</sup> "La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite a remplacé, en 1982, la PCS. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non)." (INSEE).

Figure 10 : Répartition des actifs des départements de France métropolitaine selon la PCS, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel



Les catégories "agriculteurs exploitants" et "artisans, commerçants et chefs d'entreprise" n'englobent la majorité des actifs dans aucun département. Toutefois, la première est particulièrement représentée dans le Massif Central (Cantal, Lozère, Creuse). La seconde catégorie est beaucoup plus présente dans la moitié méridionale du pays, en particulier dans le Sud-Est (Corse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Var). Dans l'ensemble, ces espaces s'opposent à ceux où les cadres et les professions intellectuelles et intermédiaires sont surreprésentés.

Les cadres et professions intellectuelles sont en effet très concentrés dans les départements les plus urbanisés, comptant de grandes agglomérations. La catégorie couvre la majeure partie des actifs de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines. En revanche, elle est très nettement sous-représentée dans les départements plus ruraux. Un constat assez identique peut être établi pour les professions intermédiaires. C'est en Région parisienne, en Haute-Garonne, dans le Rhône ou les Bouches-du-Rhône que la catégorie est la plus visible parmi les actifs. Les proportions sont par contre faibles dans la Creuse, le Cantal ou l'Indre.

Les employés sont proportionnellement nombreux dans le Sud du pays (en particulier sur le pourtour méditerranéen), et dans le Nord de la Région parisienne. De manière générale, les espaces où le poids des employés parmi les actifs est élevé s'opposent à ceux où les proportions des commerçants, artisans et chefs d'entreprise sont importantes.

Le poids des ouvriers parmi les actifs est beaucoup plus conséquent dans la moitié septentrionale du pays, en particulier dans le Nord et le Nord-Est. Dans ces zones, les cadres et les professions intellectuelles supérieures et intermédiaires sont globalement peu présentes.

- Typologie démo-économique des départements :

L'examen de ces quelques indicateurs nous permet d'en savoir plus quant au contexte démo-économique propre à chaque département, celui-ci étant susceptible d'apporter un éclairage durant et après l'examen des différents indicateurs présentés. La France métropolitaine peut se décomposer en quatre types de départements distincts :

- Les départements "très urbains" (Région parisienne, Haute-Garonne, Rhône, Bouches-du-Rhône, Gironde) : ce sont des départements très densément peuplés comptant une grande agglomération en leur sein. Leur population est plus jeune que la moyenne (surreprésentation des 18-29 ans) et les catégories cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les actifs ;
- Les départements "urbains à dominante ouvrière" (Nord, Nord-Ouest, Nord-Est) : la population est jeune (surreprésentation des 0-17 ans), les ouvriers nettement surreprésentés. Le poids des individus vivant dans des communes urbaines est plus faible que dans la première catégorie, mais reste élevé ;
- Les départements à "dominante rurale" (Massif Central, Sud des Alpes) : ils sont faiblement peuplés, et plus de la moitié de leur population vit dans une commune rurale. Assez logiquement, les proportions d'agriculteurs y sont plus importantes qu'ailleurs. Dans les départements n'étant pas couverts par le Massif Central, les ouvriers sont généralement très présents. Le poids des 65 ans et plus est nettement supérieur à la moyenne, à l'inverse de celui des 18-29 ans ;
- Les départements "intermédiaires" : une majorité (entre 50 et 80 %) de leurs populations vit en milieu urbain. Les 65 ans et plus sont surreprésentés, contrairement aux 18-29 ans. Les agriculteurs sont légèrement surreprésentés, les cadres et professions intellectuelles sous-représentés.

## **2) Le canton-ou-ville (ou pseudo-canton)**

### **i. Généralités**

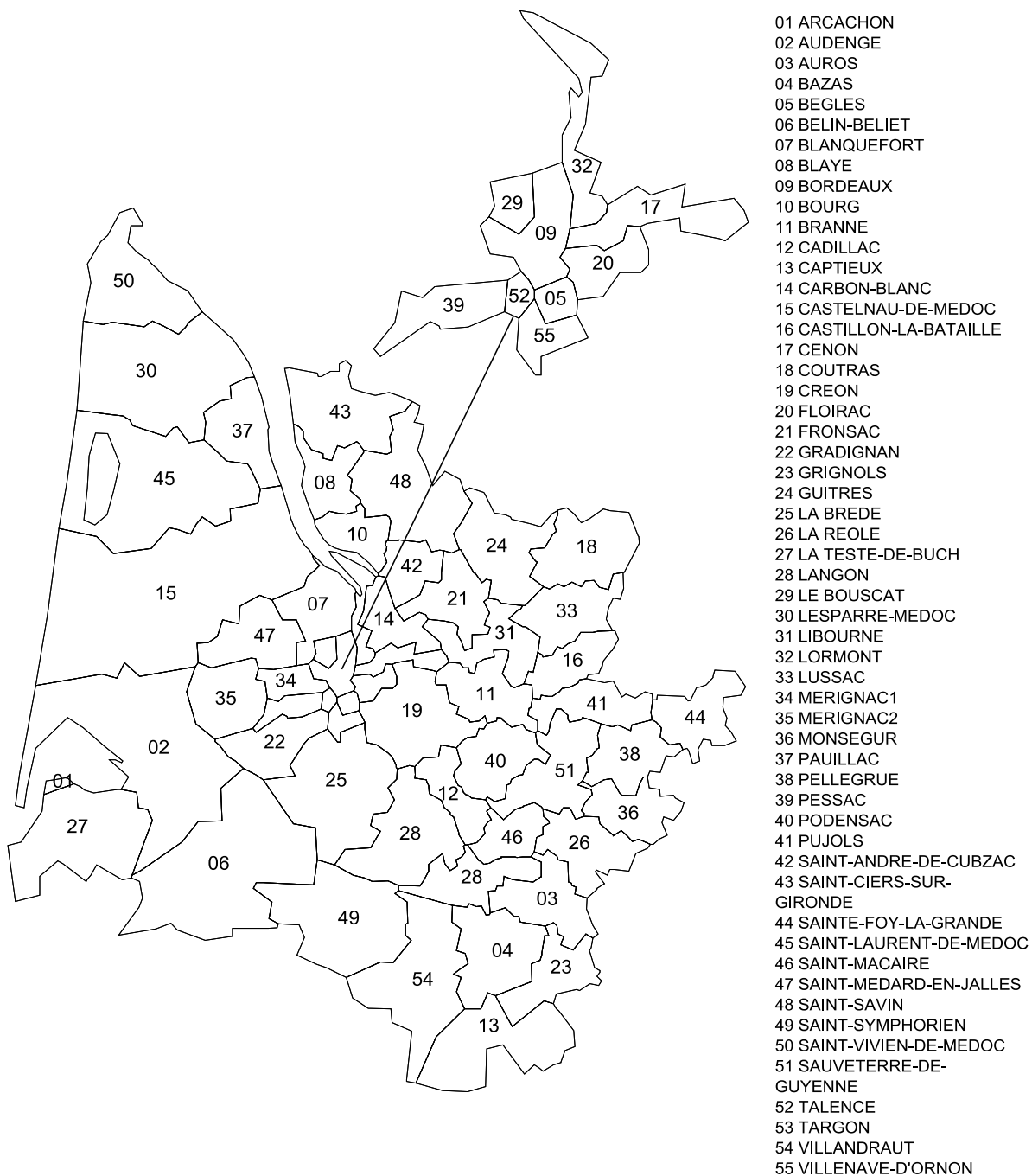
A la différence du canton, le canton-ou-ville (appelé également pseudo-canton) est un regroupement d'une ou plusieurs communes dans leur intégralité. *"Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'INSEE considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton"*<sup>6</sup>. Pour plus de facilité, on parlera simplement ici de "cantons" en se référant aux pseudo-cantons.

La Gironde compte 55 pseudo-cantons. C'est cet échelon géographique que nous utiliserons pour mener notre étude au niveau infra-départemental.

---

<sup>6</sup> Définition INSEE.

Figure 11 : Les pseudo-cantons de Gironde

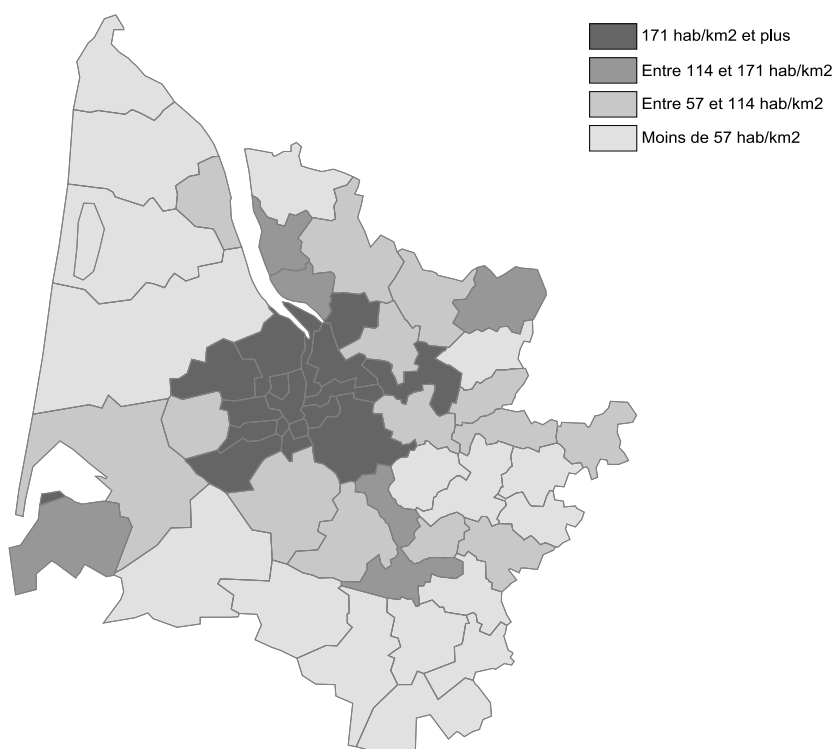


Traitement : Christophe Zaepfel

ii. Données de cadrage démo-économiques relatives aux cantons girondins

- Répartition spatiale de la population :

Figure 12 : Densités des cantons de Gironde



Source : INSEE-RRP

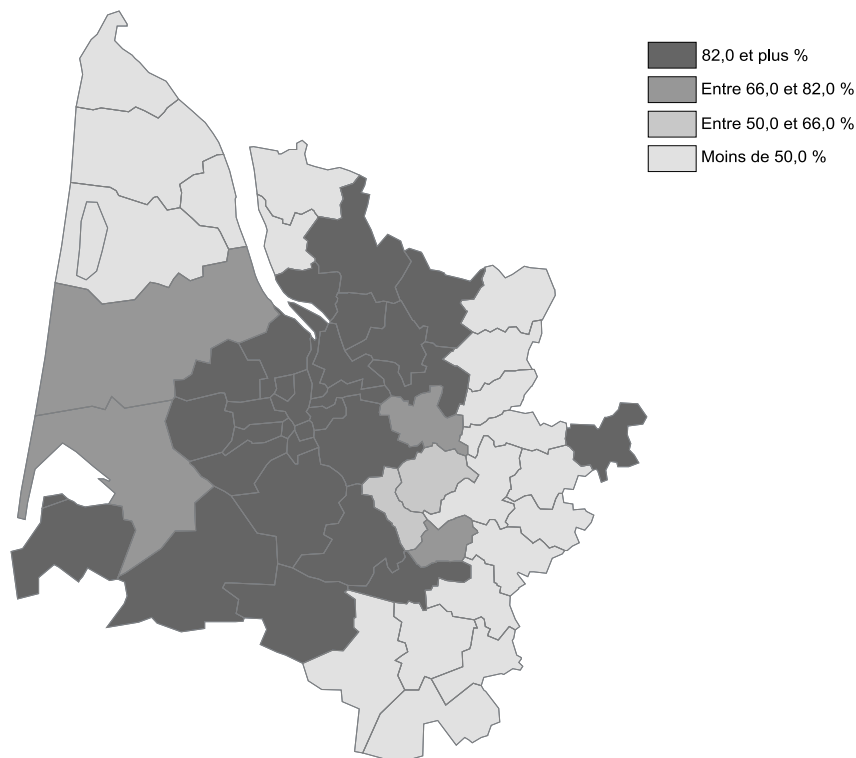
Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces les plus densément peuplés sont situés dans le cœur de la CUB<sup>7</sup> et dans une moindre mesure sur le Bassin d'Arcachon. La densité est en revanche très faible dans le Sud du département et dans le Médoc.

<sup>7</sup> Communauté urbaine de Bordeaux.

- Répartition des populations cantonales par type d'espace de résidence :

Figure 13 : Proportion de la population vivant dans une commune urbaine selon le canton girondin,  
au 1<sup>er</sup> janvier 2008



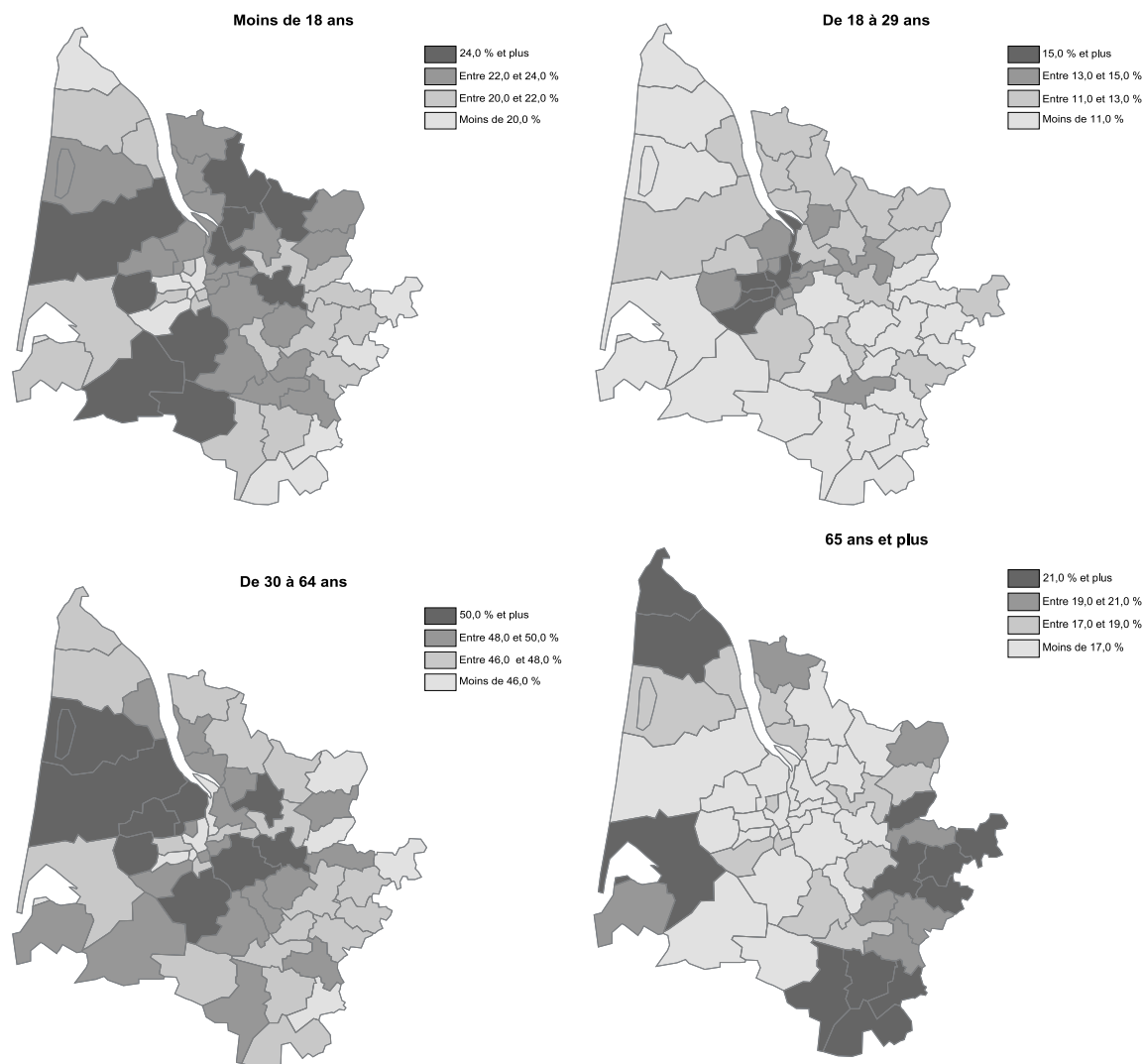
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Une opposition conséquente existe entre les marges est et nord et le reste du département. En effet, les cantons situés aux confins de la Gironde sont très majoritairement ruraux, tandis que le reste du département est constitué d'espaces à dominante urbaine très nette pour la plupart. Quelques cantons limitrophes de l'agglomération bordelaise (Castelnau-de-Médoc, Audenge ou Targon par exemple) sont dans une situation intermédiaire.

- La répartition par âge des populations cantonales :

Figure 14 : Répartition des populations des cantons girondins par grands groupes d'âges, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La Gironde peut se subdiviser en trois types de cantons à l'examen de leurs structures par âges :

- Les cantons où les jeunes personnes (moins de 18 ans) et les "actifs" (30 à 64 ans) sont proportionnellement nettement plus nombreux que la moyenne ; c'est le cas de cantons

périurbains de la CUB (Mérignac 2<sup>8</sup>, Saint-Médard-en-Jalles, Carbon-Blanc) ou limitrophes de l'agglomération bordelaise (Belin-Béliet, Fronsac, La Brède, Castelnau-de-Médoc) ;

- Les cantons que l'on pourrait qualifier d'"estudiantins", où les jeunes adultes (18 à 29 ans) sont surreprésentés ; il s'agit de cantons situés au cœur de la CUB, tels que ceux de Bordeaux, Talence et Pessac ;
- Les cantons dont la population où le poids des personnes âgées (65 ans et plus) dans la population est bien au-dessus des moyennes départementale et nationale ; certains cantons situés sur le littoral (Arcachon, Saint-Vivien-de-Médoc, Lesparre-Médoc) ou dans l'Est et le Sud du département (Captieux, Grignols, Sainte-Foy-la-Grande, Castillon-la-Bataille) sont dans cette situation.

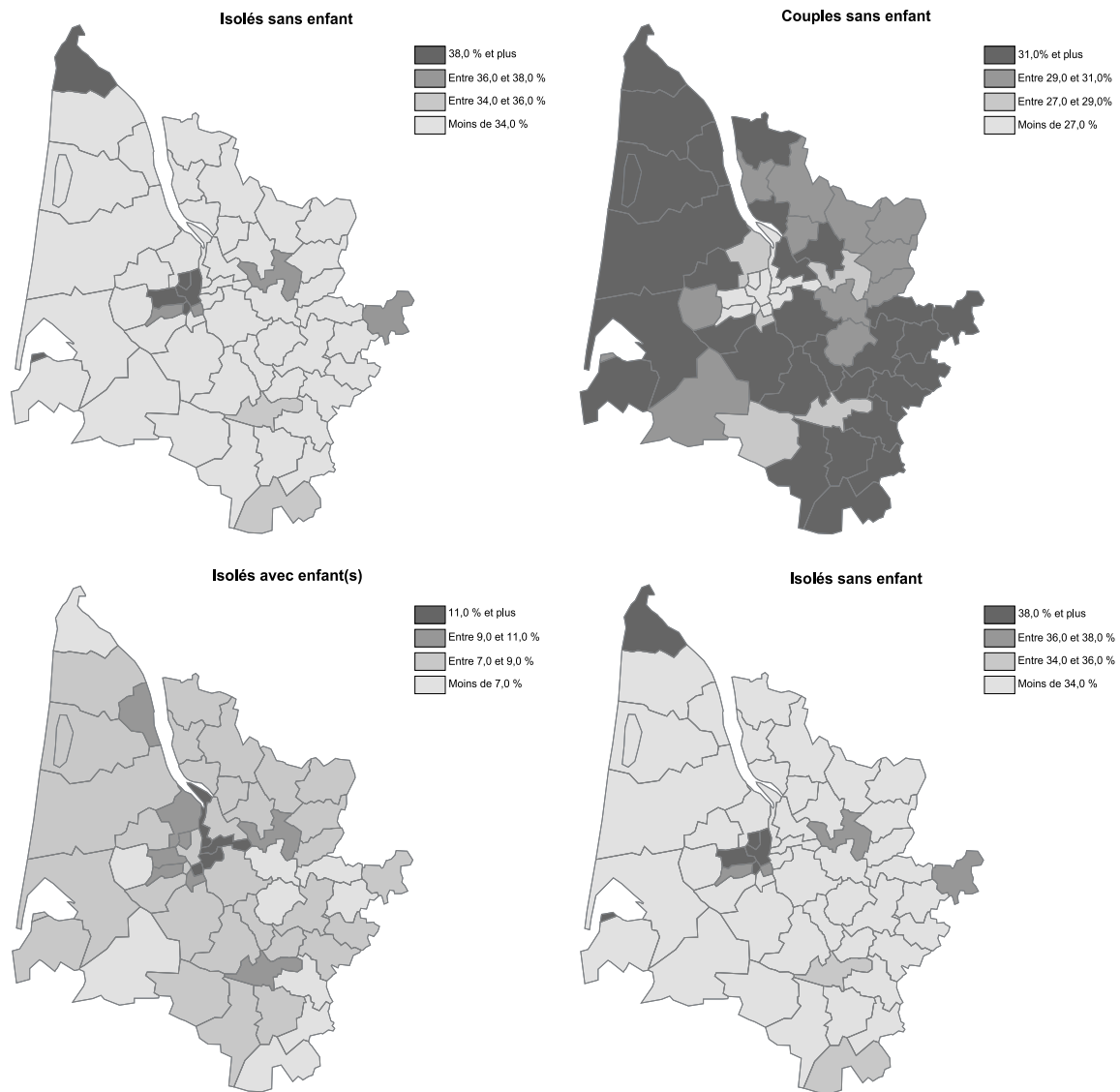
---

<sup>8</sup> Le canton de Mérignac 2 regroupe les communes de Martignas et Saint-Jean-d'Ilac, limitrophes de Mérignac.



- Répartition des ménages par type :

Figure 15 : Répartition des ménages par type dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les isolés sans enfant sont très concentrés au cœur de la CUB (Bordeaux, Talence, Mérignac) et à Arcachon. Dans ces cantons, les proportions de couples et de ménages avec enfant(s) sont particulièrement faibles.

Les couples sans enfant sont proportionnellement nombreux dans des cantons dont la population est plus âgée que la moyenne (Grignols, Captieux, Saint-Vivien-de-Médoc). Il est probable que ce fort poids est dû à des couples de personnes âgées, dont les enfants ont quitté le domicile parental. Dans ces espaces, les isolés, avec ou sans enfant, sont rares.

Les proportions d'isolés avec enfant(s) sont les plus élevées dans la CUB, en particulier sur la Rive droite<sup>9</sup> (Lormont, Cenon, Floirac). Dans ces cantons, le poids des ménages avec enfant(s) est globalement fort.

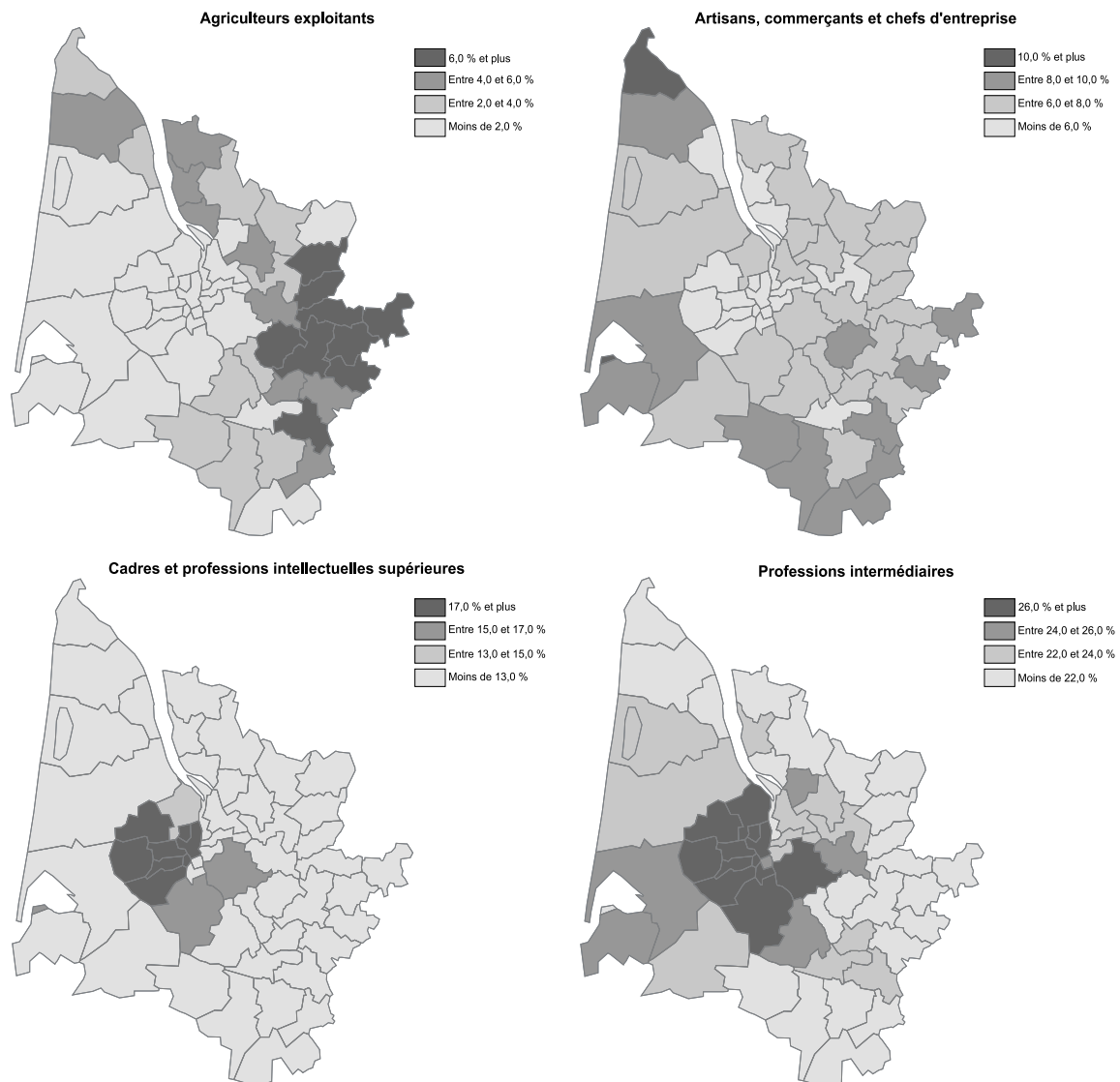
Enfin, dans les cantons périurbains (Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles, Carbon-Blanc) et limitrophes (La Brède, Créon), de la CUB, le poids des couples avec enfant(s) est très conséquent. Les proportions d'isolés dans ces territoires sont faibles.

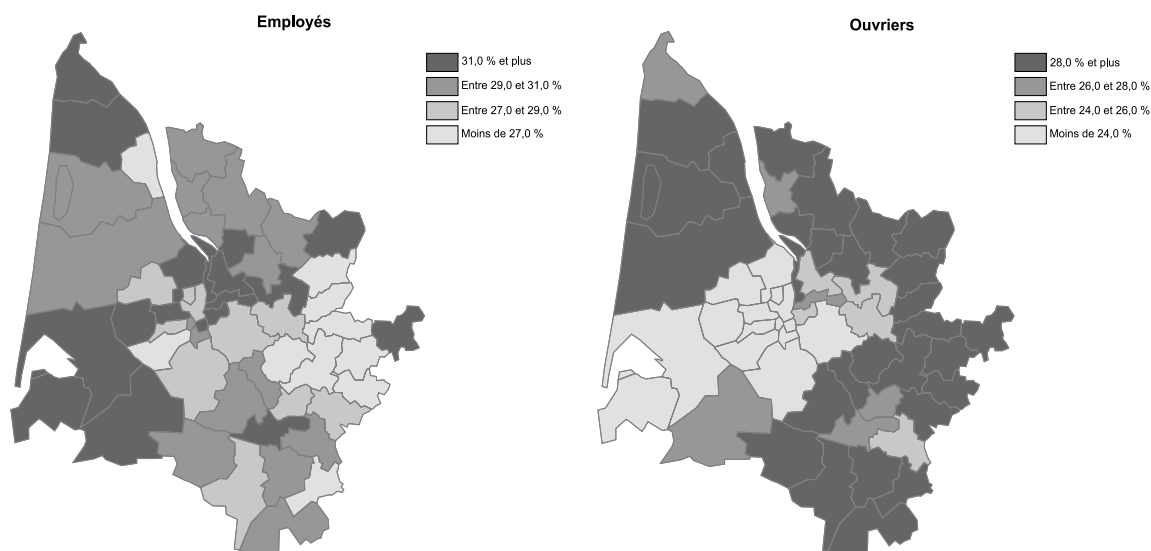
---

<sup>9</sup> Le terme "Rive droite" désigne dans l'agglomération bordelaise les communes situées à l'Est de la Garonne. "Rive gauche" désigne par conséquent les communes situées à l'Ouest du fleuve.

- Répartition des actifs par PCS :

Figure 16 : Répartition des actifs par PCS dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008





Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Il semble que l'on puisse classer les cantons girondins en quatre types à l'examen de ces répartitions :

- Les cantons où les ouvriers et les agriculteurs sont très nettement surreprésentés ; il s'agit des cantons situés sur les marges du département (Coutras, La Réole, Castillon-la-Bataille, Sainte-Foy-la-Grande), où les ouvriers constituent la PCS la plus représentée et les agriculteurs sont proportionnellement nettement plus nombreux que la moyenne départementale. Les poids de cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés y sont généralement assez faibles ;
- Les cantons où les ouvriers et les employés sont surreprésentés ; c'est le cas de cantons de la Rive droite de Bordeaux (Lormont, Floirac, Cenon). Le poids des agriculteurs est très faible, comme celui des cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- Les cantons où les cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires sont surreprésentés ; cette situation est très clairement celle des cantons de la Rive gauche de l'agglomération bordelaise (Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan, etc.). Dans ces espaces les ouvriers et les agriculteurs sont proportionnellement moins nombreux que la moyenne ;
- Les cantons où les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ainsi que les employés sont surreprésentés ; il s'agit essentiellement de cantons situés sur le littoral (Arcachon, La-Teste-de-Buch).

- Typologie des cantons girondins :

Le département paraît assez facilement divisible en différents groupes de cantons distincts :

- Au cœur de la CUB, des cantons denses et jeunes, comptant des proportions importantes d'isolés, tels que ceux de Bordeaux, Talence, Pessac ou Mérignac. Les cadres, professions intellectuelles et intermédiaires sont surreprésentés parmi les actifs ;
- Sur la Rive droite, des cantons légèrement moins jeunes, où les ménages avec enfant(s) sont surreprésentés. Les actifs appartiennent majoritairement aux "employés" et "ouvriers" ;
- Dans le périurbain et aux confins de la CUB, des cantons comptant des proportions importantes de personnes en âge actif et de couples avec enfant. Cadres, professions intellectuelles et intermédiaires sont également surreprésentés parmi les actifs ;
- Aux marges du département des cantons à dominante rurale, dont la population est plus âgée que la moyenne. On y compte peu de ménages avec enfant, et les ouvriers et agriculteurs sont nettement majoritaires parmi les actifs ;
- Deux cantons situés sur le littoral, Arcachon et Saint-Vivien-de-Médoc, présentent une situation particulière. Si le premier est clairement un canton urbain et le second est à dominante rurale, leurs caractéristiques sont cependant proches. Les 65 ans et plus y sont surreprésentés, de même que les isolés. Les "artisans, commerçants et chefs d'entreprise" et "employés" pèsent lourd parmi les actifs.

### 3. Présentation des indicateurs utilisés

#### 1) *Les bas-revenus des ménages*

##### i. Le niveau de vie

- Présentation de la source : INSEE- Dispositif Revenus disponibles localisés (RDL)

L'INSEE diffuse depuis plus de dix ans des indicateurs sur les revenus fiscaux ou revenus déclarés (donc avant redistribution) des ménages français. Récemment, le dispositif "Revenus disponibles localisés" (RDL) est venu compléter les autres dispositifs existant concernant l'information sur les revenus des ménages. Son principal apport réside dans le fait de fournir des données sur les revenus disponibles (prenant ainsi en compte les prestations sociales et les impôts).

Le RDL se base sur l'exploitation de deux fichiers, celui des déclarations de revenus (dit fichier POTE), et celui de la taxe d'habitation (dit fichier PLFC). Le premier contient les données relatives aux revenus des contribuables et à la composition des ménages fiscaux. Le second comptabilise les logements pour lesquels les occupants sont susceptibles de payer la taxe d'habitation, les personnes reliées à ces logements et leurs caractéristiques ainsi que les foyers fiscaux associés. Un identifiant de logement et un identifiant de foyer fiscal permettent de lier les deux fichiers.

Différents indicateurs de distribution (moyennes, médianes, quantiles, etc.) et de structures (part des revenus déclarés, des prestations sociales, des impôts, etc.) des revenus sont calculés. Les informations fournies sont déclinées selon deux niveaux d'observation (le ménage, l'unité de consommation) et certaines caractéristiques sociodémographiques des ménages (type de ménage, catégorie d'espace). L'information est diffusée à l'échelle de la région et du département.

- Champ et variables utilisées :

Le champ se limite aux "ménages fiscaux" : les collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite) en sont donc exclues. Toutefois, par construction, toutes les personnes rattachées à la déclaration de revenus d'au moins un des membres du ménage fiscal sont incluses dans ce dernier. Ainsi, un étudiant qui dispose d'un logement indépendant ou une personne handicapée en institution peuvent être intégrés dans le ménage fiscal de leurs parents.

La variable utilisée sera le premier décile du niveau de vie  $NV1D$ . Selon la définition de l'INSEE, "le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage". Le premier décile de niveau de vie sera donc tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage jouissant d'un niveau inférieur à cette valeur et 90 % présenteront un niveau de vie supérieur.

- Indicateur créé :

Rapport  $d1nv_{08}$  entre le premier décile de niveau de vie d'un espace ( $D1nv_e$ ), et le premier décile de niveau de vie de l'ensemble de la France métropolitaine ( $D1nv_{met}$ ) pour l'année 2008 :

$$d1nv^e = \frac{D1nv_e}{D1nv_{met}}$$

L'indicateur sera calculé pour les départements.

- Apports et limites :

Outre le cas des structures collectives, la source est qualifiée de "quasi-exhaustive" par l'INSEE, notamment parce que certains cas particuliers existent, relatifs aux liens familiaux. Ainsi, il est difficile de déterminer avec certitude certains couples de concubins. L'INSEE reconstitue donc ces couples de concubins à partir de critères de sexe et d'âge compatibles. Par ailleurs, des enfants

majeurs rattachés à la déclaration fiscale de leurs parents peuvent occuper un logement indépendant, la déclaration ne permettant pas de repérer cette indépendance. Cette situation concerne essentiellement les étudiants.

L'étude du niveau de vie correspond à une approche relative de la précarité et la pauvreté : plus que jamais, il est ici question de mesurer les inégalités plus que les difficultés monétaires en elle-même. Un niveau de vie élevé dans un territoire au regard du premier décile de France métropolitaine ne signifie pas l'absence totale de personnes en situation de fragilité, même s'il renseigne sur la situation globale de l'espace considéré. Il est nécessaire, dans la mesure du possible, de placer la valeur de l'indicateur dans un contexte géographique et économique : selon l'espace de résidence, un niveau de revenu n'aura pas la même implication sur la capacité d'un ménage à faire face à ses besoins élémentaires. Ainsi, les disparités de prix de logement jouent notamment un rôle prépondérant.

L'un des inconvénients du niveau de vie est que l'échelle la plus fine à laquelle l'information est communiquée est celle du département. Puisque l'on ne peut s'affranchir d'une étude des faibles revenus, il sera donc nécessaire d'aborder les revenus fiscaux lorsqu'il s'agira de travailler au niveau du canton-ou-ville, et par conséquent de se confronter à l'écueil des effets de redistribution. La source des revenus fiscaux localisés (RFL, voir plus bas) évoquée plus bas porte également sur un panel plus large de caractéristiques socio-démographiques du ménage, et permet notamment de disposer d'informations quant au revenu selon l'âge du référent et la taille du ménage. Il conviendra donc, même pour les départements, de passer parfois d'une source à l'autre pour pouvoir exploiter le maximum d'informations disponibles.

Il est également à noter que la valeur des déciles est biaisée par les effets de structure par âge, sans qu'il soit possible de contourner ce défaut. En effet, si un groupe d'âges plus concerné que les autres par la précarité/pauvreté monétaire est surreprésenté dans un espace, le premier décile de niveau de vie de cet espace peut avoir tendance à diminuer de façon mécanique. La corrélation entre des éléments de structure par âge des populations et la valeur des déciles sera étudiée, afin de tenter de déterminer, pour un espace donné, quelle est l'influence de l'effet de structure.



Le principal avantage de l'indicateur est qu'une large majorité des foyers français est couverte. Il s'agit ainsi d'un des seuls indicateurs dont le champ n'exclut qu'une partie très marginale de la population (par opposition aux proportions de bénéficiaires des minimas sociaux ou de chômeurs), et qui relève d'une problématique, les bas-revenus, a priori centrale dans les questions de précarité et de pauvreté. Le fait de pouvoir disposer d'informations au niveau de l'unité de consommation nous permet de prendre en compte les diverses configurations des ménages fiscaux. Les revenus disponibles localisés constituent ainsi la source la plus adaptée pour étudier les revenus.

## ii. Les revenus fiscaux par unité de consommation

- Présentation de la source : INSEE- Dispositif Revenus Fiscaux Localisés (RFL)

La Direction générale des finances publiques (DGFiP, anciennement Direction Générale des Impôts) fournit l'ensemble des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques à l'INSEE. Celui-ci en fait une exploitation conjointe, qui permet de produire des statistiques sur les revenus fiscaux localisés des ménages à différents niveaux géographiques (communal, supra-communal et infra-communal), pour la France métropolitaine, La Réunion et la Martinique. Ainsi, un fichier annuel est mis à disposition sur le site de l'INSEE environ deux ans après l'année fiscale de référence.

Différents indicateurs de distribution (moyennes, médianes, quantiles, etc.) et de structures (part des salaires, des pensions, des retraites, etc.) des revenus sont calculés. Les informations fournies sont déclinées selon trois niveaux d'observation (le ménage, la personne, l'unité de consommation) et certaines caractéristiques sociodémographiques des ménages (âge du référent, structure, statut d'occupation du logement). Le seuil de secret statistique pour les cantons-ville est placé à 2 000 habitants pour la diffusion des statistiques globales, et à 10 000 habitants pour les informations portant sur les caractéristiques sociodémographiques.

Le champ concerné par ces informations est l'ensemble des ménages fiscaux, hormis les ménages contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de

l'année de référence. A partir de 2007, une partie de ces ménages est intégrée au champ, au sein d'un fichier "nouveau champ". En 2008, les données "ancien champ" ne sont plus diffusées.

- Champ et variables utilisées :

Le champ sur lequel nous avons travaillé est le "nouveau champ". Le fichier utilisé est le fichier RFDU2008, figurant parmi l'archive "Indicateurs de structure et de distribution des revenus en 2008" du niveau supracommunal, sur le site internet de l'INSEE.

L'indicateur est le 1<sup>er</sup> décile du revenu fiscal par unité de consommation (*RFUCD1*) d'un espace : il est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur. La variable est déclinée selon des modalités d'âge du référent fiscal mais aussi de taille de ménage.

Le revenu fiscal est différent du revenu disponible : il n'intègre pas les revenus sociaux non-déclarés (RMI/RSA, minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et ne prend pas en compte le montant des impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Cette redistribution est prévue pour corriger les inégalités de revenus entre les ménages.

- Indicateur créé :

Rapport  $d1rf_e$  entre le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation d'un espace ( $D1rf_e$ ), et le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation de l'ensemble de la France métropolitaine ( $D1rf_{met}$ ) pour l'année 2008 :

$$d1rf^e = \frac{D1rf_e}{D1rf_{met}}$$

L'indicateur sera calculé pour les départements et les cantons.

- Apports et limites :

Les apports et les limites de la source sont assez similaires à ceux du dispositif RDL. Les données sur la distribution du revenu fiscal sont en revanche disponibles à une échelle très fine, allant jusqu'à l'iris<sup>10</sup>. Les données sont également déclinées selon certaines caractéristiques des ménages (âge des référents, taille du ménage). L'inconvénient majeur est donc que le revenu fiscal ne prend pas en compte la redistribution. Toutefois, si l'on étudie la corrélation entre le premier décile du niveau et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour les départements de France métropolitaine, le coefficient obtenu est de 0,94 (\*\*\*)<sup>11</sup>. La corrélation est donc presque parfaite, et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation devrait, même à l'échelle du canton-ou-ville, donner une bonne mesure des disparités spatiales en termes de revenus des ménages.

Par ailleurs, le changement de champ lors de l'année 2007 est susceptible de rendre la comparaison difficile avec les données antérieures. Toutefois, la valeur des indicateurs ne bouge que très peu en passant de l'ancien au nouveau champ. Si l'on compare les premiers déciles départementaux de revenus fiscaux tels qu'ils sont données par l'ancien et le nouveau champ pour l'année 2007, on constate une valeur plus faible pour le nouveau champ dans l'ensemble des départements, mais la différence n'excède jamais 1,2 point.

---

<sup>10</sup> "Afin de préparer la diffusion du Recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait "Ilots Regroupés pour l'Information Statistique" et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.

*Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.*

*Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM." (INSEE)*

<sup>11</sup> Cette significativité est évaluée grâce à la table de Bravais Pearson, permettant de dire si la valeur obtenue exprime bien ou la présence d'une relation réelle entre x et y ou si elle est susceptible d'être le fruit du hasard. Le nombre d'observations n, ou plutôt le nombre de degrés de liberté (n – 2 pour une régression simple) déterminent une valeur limite, pour un niveau de risque d'erreur donné, à laquelle r doit être supérieur pour être jugé significatif. Dans le cas de la présente étude, ce risque d'erreur sera défini par un nombre d'étoiles :

\* = 0,1 (probabilité de 0,9)

\*\* = 0,05 (probabilité de 0,95)

\*\*\* = 0,01 (probabilité de 0,99).

### iii. Les exonérations d'impôts

- Présentation de la source : INSEE- Dispositif Revenus Fiscaux Localisés (RFL)

(Voir plus haut)

- Champ et variables utilisés :

Le champ sur lequel nous avons travaillé est là aussi le "nouveau champ". Le fichier utilisé est le fichier RFST2008, figurant parmi l'archive "Indicateurs de structure et de distribution des revenus en 2008" du niveau supracommunal, sur le site internet de l'INSEE.

La variable utilisée est la part des ménages fiscaux imposés (*PMIMP*) d'un espace : elle correspond à la proportion des ménages fiscaux ayant à s'acquitter d'un impôt au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

- Indicateur créé :

Proportion  $d1_e$  de ménages fiscaux non-imposés dans un espace (département, canton) parmi l'ensemble des ménages fiscaux pour l'année 2008 :

$$nimp^e = 1 - PMIMP_e$$

- Apports et limites :

Pour les proportions de ménages fiscaux imposés, seule l'information brute (proportion de ménages imposés) est disponible. Elle n'est déclinée selon aucune caractéristique que ce soit. Là aussi, le poids des ménages non-imposés risque d'être biaisé par d'éventuels effets de structure, en l'absence de possibilité de standardisation. On sait notamment que les 65 ans et plus bénéficient de dispositions spécifiques selon la loi de finance. Le seuil donnant droit à une exonération est ainsi fixé à 9 040 € en

2008 pour les 65 ans plus<sup>12</sup>, contre 8 270 € pour les autres. Les espaces où cette catégorie de population est surreprésentée sont donc susceptibles de présenter de plus fortes proportions de ménages non-imposés qu'ailleurs. Il convient donc d'étudier la corrélation entre poids des 65 ans et plus et proportion de ménages non-imposés pour tenter de mesurer l'importance ou non des effets de structure.

La source étant la même que pour le premier décile de revenus fiscaux, le changement de champ lors de l'année 2007 est ici aussi susceptible de rendre la comparaison difficile avec les données antérieures. Le passage de l'ancien au nouveau champ engendre une baisse de la proportion dans tous les départements. Celle-ci se situe toutefois entre 0,7 point (Paris) et 1,4 (Seine-et-Marne). Le changement de concept ne semble donc pas avoir d'impact particulièrement prononcé et différentiel. Au niveau des cantons girondins, des résultats similaires sont obtenus. La comparabilité entre les années reste donc possible.

---

<sup>12</sup> En effet, l'article 5-2 bis du Code Général des Impôts stipule que *"les contribuables dont le revenu net de frais professionnels n'excède pas, par foyer fiscal, les limites prévues au 2° bis de l'article 5 du CGI sont exonérés d'impôt sur le revenu (...). Pour 2008, ces limites sont fixées à 8 270 €. Cette limite est portée à 9 040 € si les contribuables concernés sont âgés de plus de 65 ans au 31 décembre de l'année d'imposition"*.

## ***2) Les prestations sociales***

### **i. Le revenu minimum d'insertion (RMI)**

- Présentation des sources :

- La caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) :

La caisse nationale d'allocations familiales constitue la branche "famille" de la sécurité sociale française. Elle gère un réseau de 123 caisses d'allocations familiales (CAF) réparties sur tout le territoire. Les politiques mises en œuvre reposent sur une action sociale familiale et sur le versement de prestations légales, auxquelles ont droit les salariés de toute profession, les employeurs, les travailleurs de professions non-agricoles et les inactifs. Les données transmises par la CNAF sont utilisés pour l'échelon départemental.

- La mutuelle sociale agricole (MSA) :

Il s'agit d'un organisme professionnel dont la mission est de gérer l'ensemble des risques sociaux des assurés agricoles. Au même titre que les CAF, ses caisses locales versent des prestations légales. Les données MSA ne sont pas disponibles en tant que telles : on obtient les effectifs d'allocataires relevant de la MSA en soustrayant les effectifs d'allocataires CNAF des effectifs globaux d'allocataires, mis à disposition sur le site de la CNAF. Les allocataires MSA représentent environ 2 % de l'ensemble des RMIstes de France métropolitaine.

- Le Conseil Général de Gironde (CG33) :

Il s'agit de l'assemblée délibérante du département. Parmi ses compétences, on compte notamment l'aide sociale et notamment l'aide à l'insertion des personnes en difficultés. L'apport du CG33 a concerné les informations quant aux bénéficiaires du RMI dans les cantons girondins.

- Présentation de l'allocation :

Le revenu minimum d'insertion a été en vigueur du 1<sup>er</sup> décembre 1988 au 30 juin 2009, date à laquelle il a été remplacé par le revenu de solidarité active (RSA). L'allocation était financée par l'état, les CAF et les MSA les versant aux allocataires répondant à plusieurs critères tels que :

- Ne pas avoir de revenus ou avoir des revenus n'excédant pas le montant du RMI ;
- Avoir vingt-cinq ans ou plus, ou avoir un ou plusieurs enfants à charge, ou être enceinte ;
- Ne pas être élève, étudiant ou stagiaire, hormis si la formation était comprise dans le contrat d'insertion signé par l'allocataire.

Figure 17 : Plafonds de ressources du RMI, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Nombre d'enfant(s)	Personne seule	Couple
0	447,91 €	671,87 €
1	661,29 €	806,24 €
2	793,55 €	940,61 €
Par enfant en plus	179,16 €	179,16 €

Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Traitement : Christophe Zaepfel

L'allocation était différentielle : son montant était égal à la différence entre le montant mensuels figurant ci-dessus et l'ensemble des ressources du foyer. Toutes les ressources perçues par tous les membres du foyer durant les trois mois précédant la demande étaient prises en compte, que ce soit les salaires, les retraites, les pensions, les rentes, etc. Pour les bénéficiaires<sup>13</sup>, le RMI donnait également un certain nombre de droits connexes tels que le droit automatique à la sécurité sociale, le versement d'une aide au logement et, dans certaines régions, des réductions dans les transports en commun. En contrepartie, le respect d'un contrat d'insertion était notamment demandé.

<sup>13</sup> Par bénéficiaires, on entendra personne percevant l'allocation (allocataire), conjoints et ayant-droits éventuels. Le terme "personnes couvertes" prendra le même sens.

- Champs et variables :

Nous avons obtenu les bases de données FILEAS de la CNAF, contenant les caractéristiques (âge, sexe, caisse de dépendance, allocation perçue, etc.) des allocataires Indicateur créée. Il nous est donc possible de calculer une répartition par âge des bénéficiaires du RMI.

Figure 18 : Proportions de bénéficiaires du RMI relevant de la CNAF selon les groupes d'âges, au 31 décembre 2007

Groupes d'âges	Proportions
00-14 ans	27,0%
15-24 ans	14,2%
25-29 ans	10,9%
30-39 ans	17,8%
40-49 ans	15,6%
50-64 ans	14,1%
65 ans et plus	0,3%

Source : CNAF

Traitement : Christophe Zaepfel

Les bénéficiaires âgés de plus de 65 ans et plus sont peu nombreux. Dès lors, le choix a été fait de ne considérer uniquement que la tranche d'âges 0-64 ans pour les calculs. Les effectifs de bénéficiaires sont ventilés par grands groupes d'âges comme indiqués ci-dessus et par sexe, et rapportés aux effectifs de population générale correspondants. Près de 98 % des bénéficiaires du RMI dépendent de la CNAF : nous ferons l'hypothèse que les bénéficiaires relevant de la MSA auront des caractéristiques similaires en termes de répartition par âge.

- Indicateurs créés :
  - *rmistd* : pour les départements, dans un premier temps, sera calculée à partir des données CNAF, la répartition des bénéficiaires du RMI par grands groupes d'âges (0-14 ans, 15-24, 25-29, 30-39, 40-49, 50-64).



Ensuite sera calculée  $proprmi_{x,x+a}^e$ , la proportion de bénéficiaires du RMI parmi les personnes d'âge  $x,x+a$  dans un espace  $e$  :

$$proprmi_{x,x+a}^e = \frac{benefrmi^e * proprmicnaf_{x,x+a}^e}{pop_{x,x+a}^e}$$

Où  $benefrmi^e$  correspond à l'effectif global des bénéficiaires du RMI de l'espace,  $proprmicnaf_{x,x+a}^e$  à la proportion de bénéficiaires du RMI du groupe d'âges  $x,x+a$  parmi l'ensemble des bénéficiaires relevant de la CNAF, et  $pop_{x,x+a}^e$  au nombre de personnes vivant dans le groupe d'âges.

Une fois ces proportions calculées pour les différents groupes d'âges, il est possible de calculer  $rmistd$ , proportion standardisée de bénéficiaires de l'API parmi les 0-64 ans dans un espace  $e$  :

$$rmistd^e = \sum \frac{proprmi_{x,x+a}^e * pop_{x,x+a}^{met}}{pop_{0-64}^{met}}$$

Où  $pop_{x,x+a}^{met}$  correspond à l'effectif de personnes du groupe d'âges  $x,x+a$  pour l'ensemble de la France métropolitaine, et  $pop_{0-64}^{met}$  à l'ensemble des personnes âgées de moins de 65 ans pour l'ensemble de la France métropolitaine.

- $rmi$  :  $rmi$  sera utilisé pour mesurer le niveau de couverture réelle de l'allocation au niveau du territoire. Le calcul ne portera donc plus sur une tranche d'âges en particulier, mais sur la population des entités géographiques dans leur ensemble :

$$rmi^e = \frac{nbrmi^e}{pop^e}$$

Où  $nbrmi^e$  correspond au nombre de bénéficiaires du rmi dans un espace donné, et  $pop^e$  à la population du territoire en question.

- Apports et limites :

Le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation mesure une certaine profondeur de la précarité/pauvreté monétaire dans un territoire. Par le biais du recours aux minima sociaux, ce n'est pas une profondeur qui sera mesurée mais une fréquence. Dans un espace donné, une certaine proportion de la population percevra des revenus situés sous les plafonds définis par l'Etat pour les différentes configurations de ménages. Ces plafonds correspondent aux niveaux de revenus jugés "acceptables" pour un individu, selon son âge et sa situation familiale.

Le fait de bénéficier du RMI (ou du RSA) n'implique pas forcément une situation de pauvreté monétaire profonde. En effet, les solidarités familiales ou les ressources accumulées antérieurement peuvent par exemple mettre à l'abri du besoin, au moins immédiat. Toutefois, ces appuis doivent constituer des cas peu fréquents, et l'étude des proportions de bénéficiaires d'une telle allocation informe sur le poids des individus en proie à une fragilité certaine, voire en situation de pauvreté monétaire, dans une population.

L'étude des minima sociaux devrait, dans l'idéal, se faire de façon coordonnée : en effet, jusqu'en 2009, selon le type de ménage d'appartenance ou l'âge du demandeur, l'âge d'éventuels enfants, le niveau de ressources, la présence d'un handicap, le droit au RMI, à l'allocation parent isolé (API, voir plus bas), à l'allocation adulte handicapé (AAH, voir plus bas) ou au minimum vieillesse pouvait être ouvert. Toutefois, du fait justement des différences de conditions d'attribution et de sources statistiques, il est impossible de réunir tous les bénéficiaires dans une même sous-population sans biais trop important.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il est possible d'être radié du dispositif RMI, pour manquement aux obligations auxquelles les bénéficiaires sont soumis : par conséquent, ces individus radiés, en situation de fragilité accrue, ne sont pas repérables statistiquement ici.

## ii. L'allocation parent isolé (API)

- Présentation des sources :
  - La caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) :

(Voir plus haut)

- La mutuelle sociale agricole (MSA) :

(Voir plus haut)

- Présentation de l'allocation :

L'API a été en vigueur jusqu'à l'application du RSA en juin 2009. Il s'agissait d'une prestation familiale devant apporter une aide financière aux parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître à la suite d'une séparation, d'un abandon, d'un divorce ou d'un veuvage.

Pour y avoir droit, les ressources totales (salaires, pensions, etc.) du monoparent devaient, en 2008, être inférieures à 566,79 €, majorées de 188,93 € pour chaque enfant à charge. Le montant de l'allocation est égal à la différence entre les ressources totales et ces plafonds.

Les caisses d'allocations familiales ou de la MSA pouvaient verser l'allocation pendant douze mois de suite (API courte, à la suite d'une séparation le plus souvent), ou bien jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire du plus jeune enfant en cas de nécessité (API longue, généralement perçue dès la grossesse).

- Champs et variables :

Les données pour les départements sont disponibles en ligne via la base de données sociales localisées (BDSL) du Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Il s'agit des effectifs globaux de bénéficiaires de l'API, communiqués par la CNAF et la MSA. La base FILEAS nous permet de disposer de la répartition par âge des bénéficiaires de l'allocation relevant de la CNAF. Plus de 99 % des allocataires de l'API dépendent de la CNAF : on émettra l'hypothèse que la répartition par âges des allocataires dépendants de la MSA sera identique à la leur.

Un rapide examen des effectifs selon les groupes d'âges montrent que très peu de bénéficiaires sont âgés de 45 ans ou plus. Le choix a donc été fait de restreindre le groupe d'âges sur lequel portera le calcul à la tranche 0-44 ans révolus. Par ailleurs, si l'on veut pouvoir ramener le nombre de bénéficiaires de l'API aux effectifs de monoparents dans la population, il convient de ne pas prendre en compte au numérateur les allocataires étant enceintes de leur premier enfant (percevant l'API dite "prénatale"), n'étant donc pas des monoparents selon la définition de l'INSEE.

Pour les cantons, les effectifs de bénéficiaires sont mis à disposition en ligne sur la base de données sociales localisées, du Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Ils ne sont distribués par aucune variable que ce soit. Il est donc impossible de savoir quelle est la part des allocations prénatales dans l'ensemble.

- Indicateurs créés :

- Pour les départements, dans un premier temps, sera calculée à partir des données CNAF, la répartition des bénéficiaires de l'API par grands groupes d'âges (0-14 ans, 15-24, 25-34, 35-44), et la proportion de bénéficiaires de l'API prénatale dans chacun de ces groupes.

Ensuite sera calculée  $propapi_{x,x+a}^e$ , la proportion de bénéficiaires de l'API parmi les personnes d'âge  $x,x+a$  vivant au sein d'une famille monoparentale au 31 décembre 2007 dans un espace  $e$  :

$$propapi_{x,x+a}^e = \frac{benefapi^e * propapicnaf_{x,x+a}^e * (1 - propapipre_{x,x+a}^e)}{popmono_{x,x+a}^e}$$

Où  $benefapi^e$  correspond à l'effectif global des bénéficiaires de l'API de l'espace,  $propapicnaf_{x,x+a}^e$  à la proportion de bénéficiaires de l'API du groupe d'âges  $x,x+a$  relevant de la CNAF,  $propapipre_{x,x+a}^e$  à la proportion d'allocataires de l'API prénatale dans le groupe d'âges, et  $popmono_{x,x+a}^e$  au nombre de personnes vivant au sein d'une famille monoparentale dans le groupe d'âge.

Une fois ces proportions calculées pour les différents groupes d'âges, il est possible de calculer  $apistd^e$ , proportion standardisée de personnes couvertes par l'API parmi les personnes âgées de moins de 45 ans vivant au sein de familles monoparentales :

$$apistd^e = \sum \frac{propapi_{x,x+a}^e * popmono_{x,x+a}^{met}}{popmono_{0-44}^{met}}$$

Où  $popmono_{x,x+a}^{met}$  correspond à l'effectif de personnes du groupe d'âges  $x,x+a$  vivant dans une famille monoparentale pour l'ensemble de la France métropolitaine, et  $popmono_{0-44}^{met}$  à l'ensemble des personnes vivant dans une famille monoparentale pour l'ensemble de la France métropolitaine.

- Pour les cantons sera calculé  $api'$ , le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'API et le nombre de parents de familles monoparentales âgés de 0 à 44 ans au 31 décembre 2007 :

$$api'^e = \frac{benefapi^e}{popmono_{0-44}^e}$$

Où  $benefapi^e$  correspond à l'effectif des bénéficiaires de l'API de l'espace et  $popmono_{0-44}^e$  aux personnes vivant au sein d'une famille monoparentale, âgées de 0 à 44 ans de l'espace.

Le terme "rapport" est utilisé pour prendre en compte le fait que les bénéficiaires de l'API prénatale sont intégrés, alors qu'au sens du Recensement ils ne sont pas considérés, sauf cas particuliers, comme vivant au sein d'une famille monoparentale.

- Pour les cantons sera également calculé  $apistd'^e$ , rapport entre les effectifs mesurés et les effectifs attendus :

$$apistd'^e = \frac{benefapi_{tot}^e}{\sum(popmono_{x,x+a}^e * propapi_{x,x+a}^{met})}$$

Où  $benefapi_{tot}^e$  correspond à l'effectif total de bénéficiaires mesuré dans un espace en 2007. Le dénominateur correspond à l'effectif d'allocataires obtenu en appliquant aux populations des personnes d'âge  $x,x+a$  vivant au sein d'une famille monoparentale ( $popmono_x^e$ ) les proportions de bénéficiaires dans le sous-groupe correspondant mesurées pour l'ensemble de la France métropolitaine ( $propapi_x^{met}$ ). Il s'agit donc d'un nombre d'allocataires attendu, si les proportions d'allocataires dans les groupes d'âges étaient les mêmes que celles de la population standard. Le rapport entre effectif mesuré et attendu permet de prendre en compte les effets de composition. S'il est inférieur à 1, l'intensité du phénomène est moins importante que ce qu'elle devrait être, s'il est supérieur à 1 c'est l'inverse.

Les bénéficiaires de l'API prénatale ne seront pas compris dans le numérateur. Cela engendrera de fait un écart entre effectifs et effectifs mesurés, ces derniers prenant en compte les allocataires de l'API prénatale dans les cantons.

- Pour les cantons et les départements sera calculé  $api^e$ , proportion de bénéficiaires de l'API au sein de la population totale de l'espace e :

$$api^e = \frac{benefapi^e}{pop^e}$$

Pour ce dernier indicateur, les bénéficiaires de l'API prénatale seront pris en compte dans le numérateur.

- Apports et limites :

Depuis l'application du RSA, l'API et le RMI ont disparu pour laisser place à une seule et même allocation. Auparavant, l'API constituait quelque peu le pendant "monoparent" du RMI. Ses apports à notre étude complètent donc ceux présentés par le RMI. Les proportions d'APIstes renseignent sur une partie de la frange la plus vulnérable d'une sous-population (les familles monoparentales) où la fragilité est plus courante que dans le reste de la population, du fait de la présence, dans la majeure partie des cas, que d'un seul adulte et donc d'un seul actif occupé potentiel.

Il convient toutefois là encore de nuancer : l'étude des proportions d'allocataires de l'API ne renseigne pas sur la précarité ou la pauvreté de l'ensemble des familles monoparentales. En effet, l'API était une aide temporaire. Une fois que le droit était échu, le monoparent pouvait basculer vers le dispositif RMI. Pour le reste, les réserves sont les mêmes : les solidarités familiales peuvent, particulièrement dans le cas d'une naissance récente ou à venir, éviter au parent seul et à son ou ses enfants une situation de privation. Percevoir l'API ne signifiait donc pas forcément que l'allocataire faisait face à la pauvreté. Toutefois, une majorité des allocataires, du fait de leurs faibles ressources, étaient très probablement dans une situation de fragilité certaine.

Pour les cantons, n'ayant pas d'informations quant à la structure par âges des allocataires, il est impossible de retrancher des effectifs les femmes enceintes de leur premier enfant et allocataire, et également d'en soustraire les allocataires ne se situant pas dans la tranche d'âges 0-44 ans. Les effectifs seront donc légèrement plus importants que ce qu'ils sont en réalité, si l'on s'en tient strictement aux familles monoparentales. Toutefois, le biais n'apparaît pas susceptible de menacer la comparabilité de l'indicateur d'un canton à l'autre, les femmes percevant l'API dite prénatale et les allocataires de plus de 44 ans étant peu nombreux. L'absence d'information quant à l'âge des allocataires empêche par ailleurs de procéder à une standardisation directe. Il faudra donc mener, en aval, une étude de la structure par âges de la sous-population des monoparents, afin de détecter d'éventuels biais, et procéder à une standardisation indirecte pour contrôler les effets de structure par âge.

### iii. L'allocation adulte handicapé (AAH)

- Présentation des sources :
  - La caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) :

(Voir plus haut)

- La mutuelle sociale agricole (MSA) :

(Voir plus haut)

- Présentation de l'allocation :

L'AAH doit permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'un revenu minimum. Le taux d'incapacité de l'individu doit être de 80 % ou plus, ou d'entre 50 et 79 %, dans le cas d'un handicap impliquant une restriction conséquente et durable dans l'accès à l'emploi. Ce niveau d'incapacité est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Par ailleurs, la personne doit avoir 20 ans ou plus, ou 16 ans si elle n'est plus considérée à charge. L'AAH peut être versée jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite.

Les conditions de ressources prises en compte sont les revenus nets catégoriels du foyer, retenus pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Actuellement, les revenus ne doivent pas dépasser un plafond annuel de 8731,32 € pour une personne seule et 17 462,64 € pour une personne vivant en couple. Le plafond est majoré de 4365,66 € pour chaque enfant à charge. Les pensions d'invalidité, de retraite ou les rentes suite à des accidents du travail sont versées prioritairement sur l'AAH. Si la personne handicapée n'a pas de ressources déclarées, elle touchera le montant mensuel maximum de l'AAH (727,61 €). Si elle bénéficie de ressources, elle percevra un montant calculé en fonction de celles-ci.



- Champs et variables :

Pour les départements, les données sont mises à disposition sur la base de données localisées du Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Sont présentés les effectifs d'allocataires et de bénéficiaires, qu'ils relèvent de la CNAF ou de la MSA.

Sur le site de la CNAF, les effectifs d'allocataires apparaissent ventilés par grands groupes d'âges (moins de 30 ans, 30 à 39 ans, 40 à 49 ans, 50 ans et plus) et, indépendamment, par situation familiale (isolés, couples sans enfant, couples avec enfant(s)). Comme pour l'API et le RMI, on émettra donc l'hypothèse que la répartition par âges des allocataires MSA est la même que celle des allocataires CNAF. La CNAF gère 96 % des allocataires de l'AAH.

La possibilité est ainsi offerte de calculer des proportions d'allocataires par groupe d'âges, et d'utiliser ensuite une proportion standardisée d'allocataires par âges. Les allocataires âgés de 65 ans et plus apparaissent peu nombreux (2 % de l'ensemble des allocataires de France métropolitaine). Dès lors, la tranche d'âges sur laquelle portera le calcul est celle des 20-64 ans.

Pour les cantons, les données sont mises à disposition en ligne sur la base de données sociales localisées, du Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Ils ne sont distribués par aucune variable que ce soit.

- Indicateur créé :
  - Dans un premier temps, on appliquera la répartition des allocataires CNAF par groupe d'âges à l'ensemble des allocataires. Nous obtiendrons ainsi des effectifs par groupe d'âges, qu'ils relèvent de la MSA ou de la CNAF.

Pour les départements, l'indicateur sera  $aahstd$ , proportion standardisée d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans au 31 décembre 2007. La structure par âges de référence sera, ici aussi, la structure par grands groupes d'âges (selon les modalités présentées plus haut) des 20-64 de France métropolitaine :

$$aahstd^e = \frac{\sum \left( \frac{nbaah_{x,x+a}^e}{pop_{x,x+a}^e} \right) * pop_{x,x+a}^{met}}{pop_{20-64}^{met}}$$

Où  $nbaah_{x,x+a}^e$  correspond à l'effectif des allocataires de l'AAH du groupe d'âges  $x,x+a$  de l'espace  $e$ ,  $pop_{x,x+a}^e$  à la population de groupe d'âges  $x,x+a$  de l'espace  $e$ ,  $pop_{x,x+a}^{met}$  à l'effectif en population générale d'âge  $x, x+a$  de France métropolitaine, et  $pop_{20-64}^{met}$  à l'ensemble de la population âgée de 20 à 64 ans de France métropolitaine.

- Pour les cantons, l'indicateur sera  $aah'$ , ratio calculé entre l'effectif des allocataires de l'AAH et l'effectif des 20-64 ans d'un espace :

$$aah'^e = \frac{nbaah^e}{pop_{20-64}^e}$$

Où  $nbaah^e$  correspond à l'effectif des allocataires de l'AAH de l'espace et  $pop_{20-64}^e$  à l'effectif de population générale du groupe d'âges 20-64 ans de l'espace.

- Pour les cantons sera également calculé  $aahstd$ , où les effectifs mesurés seront rapportés aux effectifs attendus :

$$aahstd'^e = \frac{nb \ aah_{tot}^e}{\sum (pop_{x,x+a}^e * propaah_{x,x+a}^{met})}$$

Où  $nb \ aah_{tot}^e$  correspond à l'effectif total d'allocataires mesurés dans un canton en 2007. Le dénominateur correspond à l'effectif d'allocataires obtenu en appliquant aux populations des sous-groupes d'âge  $x,x+a$  du canton ( $pop_{x,x+a}^e$ ) les proportions d'allocataires des sous-groupes correspondant mesurées pour l'ensemble de la France métropolitaine ( $propaah_{x,x+a}^{met}$ ). Il s'agit donc d'un nombre d'allocataires attendu, si les proportions

d'allocataires dans les groupes d'âges étaient les mêmes que celles de la population standard.

- Pour les cantons et les départements sera calculé  $aah$ , proportion de bénéficiaires de l'AAH au sein de la population totale de l'espace  $e$  :

$$aah^e = \frac{benefaah^e}{pop^e}$$

Pour ce dernier indicateur, il est donc possible d'utiliser non pas les effectifs d'allocataires mais de bénéficiaires.

- Apports et limites :

Les proportions d'allocataires de l'AAH complètent l'approche de la précarité et de la pauvreté par l'étude des minimas sociaux. La sous-population considérée est cette fois celles des adultes présentant un handicap fortement incapacitant. La sous-population paraît ici mieux cernée par l'indicateur, l'AAH n'entrant pas en conflit avec une autre allocation du fait de différences dans les conditions d'attribution : il apparaît que toute personne âgée de plus de 20 ans, en situation régulière en France et dont les ressources et le handicap répondent aux critères présentés plus haut peut bénéficier de l'allocation, y ayant même un intérêt certain si l'on compare le montant maximum pour un isolé à celui du RMI.

Le principal inconvénient de la source est qu'elle nous permet essentiellement d'avoir de l'information à l'échelle de l'allocataire et non pas des bénéficiaires. N'ayant pas de données quant à la structure de la population des bénéficiaires, il ne nous est pas possible d'utiliser celle-ci en dehors du calcul d'une proportion brute. Il est donc possible que les différences spatiales en termes de mode de vie (isolé/en couple, avec/sans enfant) des allocataires de l'AAH biaisent quelque peu les observations.

#### iv. Le minimum vieillesse

- Présentation de la source :
  - La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) : il s'agit une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux, chargée des études statistiques. Dans ce cas précis, c'est elle qui diffuse les informations statistiques relatives au minimum vieillesse. Toutefois, les sources primaires sont la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la MSA et le RSI ;
  - La caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) : il s'agit d'un établissement public à caractère administratif. C'est une branche de la sécurité sociale qui gère la retraite du régime général.
  - La mutuelle sociale agricole (MSA) : elle gère la retraite des assurés agricoles.
- Présentation de la prestation :

Jusqu'en 2007, le minimum vieillesse était est constitué de plusieurs allocations :

- Les allocations de premier étage, notamment l'AVTS (allocation destinée aux vieux travailleurs salariés) et l'AVTNS (allocation destinée aux vieux travailleurs non-salariés, indépendants ou agricoles) ;
- Les allocations de second étage, et en particulier l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), qui complète un avantage principal, contributif ou non, de manière à le porter à hauteur du minimum vieillesse, pour tous les régimes de base.

Le minimum vieillesse tel qu'on l'étudiera ici existe depuis 2007, et peut être attribué à toute personne âgée de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail). La réforme du minimum vieillesse a simplifié le dispositif en instaurant une prestation unique, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Cette prestation, qui fusionne les deux étages, se substitue, pour les

nouveaux bénéficiaires, aux anciennes prestations. À partir de 2007, les anciennes et les nouvelles allocations coexistent donc.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le plafond de ressources annuelles est de 7 455,30 euros par mois pour une personne seule et 13 374,20 euros pour un couple. Sont appréciés dans les ressources les revenus professionnels ou de remplacement, les avantages de vieillesse, les revenus de biens mobiliers ou immobiliers et l'allocation aux adultes handicapés (AAH), s'il s'agit d'un ménage et sous certaines conditions.

- Champs et variables :

Les données sont diffusées par la DREES via la base de données Eco-santé de l'institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES). Celle-ci regroupe des informations statistiques permettant l'analyse des systèmes de santé, à partir de données fournies par les principaux organismes officiels du domaine sanitaire et social.

La proportion de 60-64 ans percevant le minimum vieillesse est de 14 %, et donc loin d'être négligeable. Le choix a donc été fait de rapporter les effectifs d'allocataires du minimum vieillesse à la population des 60 ans et plus. Les données telles qu'elles sont communiquées ne sont ventilées par aucune variable que ce soit, et ne sont pas disponibles à un niveau plus fin que le département. L'analyse sera donc uniquement menée à cet échelon géographique. Nous disposons des proportions d'allocataires par groupes d'âges (60-64 ans, 65-69 ans, ..., 90 ans et plus) pour l'ensemble de la France métropolitaine, ce qui nous permettra de procéder à une standardisation indirecte des effectifs d'allocataires des départements.

- Indicateurs créés :

- Le premier indicateur calculé sera  $mv'$ , la proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus d'un département au 31 décembre 2007 :

$$mv'^e = \frac{nbmv^e}{pop_{60-\infty}^e}$$

Où  $nbmv^e$  correspond au nombre d'allocataires du minimum vieillesse de l'espace  $e$  et  $pop_{60-\infty}^e$  à la population âgée de 60 ans et plus de l'espace.

- Le second indicateur calculé sera  $mvstd$ , où les effectifs mesurés seront rapportés aux effectifs attendus :

$$mvstd^e = \frac{nb\ mv07_{tot}^e}{\sum (pop_{x,x+a}^e * propmv_{x,x+a}^{met})}$$

Où  $nb\ mv07_{tot}^{dep}$  correspond à l'effectif total d'allocataires mesurés dans un canton en 2007. Le dénominateur correspond à l'effectif d'allocataires obtenu en appliquant aux populations des sous-groupes d'âge  $x$  du canton ( $pop_x^{dep}$ ) les proportions d'allocataires des sous-groupes correspondant mesurées pour l'ensemble de la France métropolitaine ( $propmv_x^{met}$ ). Il s'agit donc d'un nombre d'allocataires attendu, si les proportions d'allocataires dans les groupes d'âges étaient les mêmes que celles de la population standard. Le calcul se limite à la tranche d'âges 60 ans et plus.

- Pour les cantons et les départements sera calculé  $mv$ , proportion d'allocataires du minimum vieillesse au sein de la population totale de l'espace  $e$  :

$$mv^e = \frac{mv^e}{pop^e}$$

- Apports et limites :

L'indicateur porte sur les allocataires d'un minimum social au sein d'une autre sous-population, celle des personnes âgées. Les informations statistiques quant à la précarité et à la pauvreté dans ce sous-groupe sont rares : en effet, il n'est que peu concerné par les données relatives à l'emploi et aux salaires, la plupart des individus le composant n'étant plus en activité. Les autres prestations sociales ne concernent que très peu de personnes âgées. Dès lors, il ne reste que le premier décile de revenus fiscaux pour les 60 ans et plus pour pouvoir appréhender quelque peu les difficultés dans la sous-population. Ce nouvel indicateur constitue donc un apport précieux.

Toutefois, il est bien évidemment dommage de ne pouvoir l'utiliser qu'à l'échelle du département. Deux biais potentiels sont susceptibles d'apparaître : tout d'abord, ne disposant pas de renseignements quant à la structure par âges des allocataires dans les départements, une surreprésentation de certaines classes d'âges, plus concernées par le minimum vieillesse que les autres, peut faire augmenter la valeur de l'indicateur de façon mécanique. Nous essaierons de contrôler cet effet par une standardisation indirecte. Ensuite, les informations disponibles sont au niveau de l'allocataire, et non pas des personnes couvertes. Il apparaît que la proportion de personnes âgées vivant seules est plus forte que la proportion dans la population générale. Cependant, si des différences départementales de mode de cohabitation des vieilles personnes existent, les valeurs pour les espaces où les personnes âgées sont plus souvent en couple seront moins élevées que ce qu'elles devraient être, dans l'idéal.

## v. La couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)

- Présentation des sources :

- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) :

Il s'agit d'un établissement public national à caractère administratif, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la double tutelle du ministère chargé de la Sécurité sociale et du ministère de l'Economie et des finances. L'une de ses missions est notamment de piloter les 128 caisses primaires d'assurances maladies (CPAM) du pays, dont l'une des missions est de gérer la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc). On estime que plus de quatre personnes sur cinq en France métropolitaine, salariés et assimilés, sont rattachées à la CNAM, pour laquelle on parle de "régime général".

- Mutuelle sociale agricole (MSA) :

Le régime agricole, lié à la MSA, couvre à la fois des employeurs (exploitants agricoles) et des salariés (travailleurs agricoles).

- Régime social des indépendants (RSI) :

Régime des travailleurs salariés et non-agricoles : artisans, commerçants et professions libérales.

- Autres régimes obligatoires :

Les données couvrent les autres régimes obligatoires de protection maladie, y compris les sections locales mutualistes (SLM).



- Organismes complémentaires :

La CMU complémentaire peut également être gérée par un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurances, institution de prévoyance) inscrit sur la liste des organismes volontaires.

- Présentation de la prestation sociale : la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc) :

La couverture maladie universelle complémentaire permet d'accéder à une protection complémentaire santé gratuite. Sont prises en charge les dépenses reconnues par la sécurité sociale, les soins étant pris intégralement en charge en tiers payant.

La CMU complémentaire est accordée pour un an sous conditions de ressources. L'ensemble des ressources du foyer des 12 mois précédant la demande est pris en compte y compris les prestations familiales, les pensions diverses, les revenus du capital. Tous les revenus réellement perçus sont considérés, qu'ils soient imposables ou non. Certaines ressources ponctuelles ou à objet spécialisé sont exclues du montant, comme les versements du RSA (ou de l'API et du RMI précédemment) ou de l'APA.

Figure 19 : Plafond des ressources pour l'attribution de la CMUc, au 1<sup>er</sup> juillet 2010

Nombre de personnes	Plafond annuel CMUc	Soit par mois
1	7 611 €	634 €
2	11 417 €	951 €
3	13 700 €	1 142 €
4	16 320 €	1 360 €
5	15 984 €	1 332 €
Par personne en +	+3 044 €	+259 €

Source : Fonds cmu

Traitement : Christophe Zaepfel

Sont couverts le demandeur, son éventuel conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS, les éventuels enfants et autres personnes de moins de 25 ans vivant sous le même toit, ou figurant sur sa déclaration fiscale ou recevant une pension alimentaire faisant l'objet d'une déduction fiscale.

Des dispositions particulières sont prévues pour certaines sous-populations : les bénéficiaires du RSA socle ont droit d'office à la CMUc, sans nouvelle étude de leur dossier. Pour les jeunes adultes (18-24 ans), des conditions d'attribution spécifiques sont imposées, pour s'assurer que l'individu n'est pas rattaché au foyer parental et ne perçoit pas de pension alimentaire. Dans ce cas il doit figurer en tant que personne à charge sur une demande de CMU établie au nom des parents.

- Champs et variables :

Pour les départements, nous disposerons des effectifs relevant de l'ensemble des régimes obligatoires et des organismes complémentaires. Dès lors, il apparaît que les effectifs totaux de bénéficiaires de la CMUc sont disponibles, et qu'il convient donc de les rapporter à la population générale. Selon l'examen des effectifs ventilés par âges, il apparaît toutefois que les 60 ans et plus sont très peu concernés par la CMUc (4 % des bénéficiaires pour 21 % des affiliés). Pour éviter un biais lié aux différences de poids des personnes âgées dans les populations des départements, le choix a été fait de restreindre le dénominateur à la population des 0-59 ans.

Pour les cantons en revanche, seuls les effectifs relevant du régime général (CNAMTS) sont disponibles, les informations n'étant pas disponibles à un échelon plus fin que le département pour les autres régimes. Dès lors, les effectifs de la CMUc relevant du régime général ne seront pas rapportés à la population totale, mais aux effectifs d'affiliés au régime général. Les données pour les cantons nous ont été transmises par la CPAM de Gironde. Elles sont ventilées par grands groupes d'âges (0-19 ans, 20-39 ans, 40-59 ans, 60 ans et plus) pour les cantons, ce qui permettra d'effectuer une standardisation en prenant la structure par âge de la population des affiliés de France métropolitaine comme référence.

- Indicateurs créés :

- Pour les départements sera calculé  $cmuc'$ , le ratio entre l'effectif de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire et l'effectif de population âgée de 0 à 59 ans pour l'année 2008 :

$$cmuc'^e = \frac{benefcmuc^e}{pop_{0-59}^e}$$

Où  $benefcmuc^e$  correspond aux effectifs de bénéficiaires de la CMUc de l'espace e et  $pop_{0-59}^e$  à la population âgée de 0 à 59 ans de l'espace e. Les effectifs de bénéficiaires sont des effectifs moyens calculés pour l'année 2008. Le dénominateur correspondra donc à la moyenne des effectifs de populations départementales au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- Pour les cantons sera calculé  $cmucstd$ , la proportion standardisée de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire parmi l'ensemble des affiliés au régime général pour l'année 2010 :

$$cmucstd^e = \frac{\sum \left( \frac{benefcmucrg_{x,x+a}^e}{benefrg_{x,x+a}^e} \right) * benefrg_{x,x+a}^{met}}{benefrg^{met}}$$

Où  $nbcmuc_{rg,x,x+a}^e$  correspond au nombre de bénéficiaires de la CMUc du groupe d'âges x, x+a parmi les affiliés au régime général de l'espace e,  $nbrg_{x,x+a}^e$  au nombre d'affiliés au régime général du groupe d'âges x, x+a de l'espace,  $nbrg_{x,x+a}^{met}$  au nombre d'affiliés au régime général du groupe d'âges pour l'ensemble de la France métropolitaine et  $nbrg^{met}$  au nombre total d'affiliés au régime général de France métropolitaine.

- Pour évaluer la proportion globale de personnes couvertes par la CMUc dans les départements,  $cmuc$  sera calculé :

$$cmuc^e = \frac{benefcmuc^e}{pop^e}$$

- Pour évaluer la proportion globale de personnes couvertes dans les cantons,  $cmuc''$  sera calculé :

$$cmuc''^e = \frac{benefcmucrg^e}{pop^e}$$

Où  $benefcmucrg^e$  correspond aux effectifs de bénéficiaires de la CMUc relevant du régime général.

- Apports et limites :

Là aussi, ce sont des proportions de personnes connaissant des difficultés pécuniaires qui sont indirectement mesurées, les ressources des ménages bénéficiaires se situant sous un certain plafond. Toutefois, il apparaît que sans la prestation sociale, les individus couverts par la CMUc ne pourraient pas avoir accès aux soins, ce qui paraît constituer l'un des besoins les plus élémentaires. L'information quant à l'ampleur de cette privation évitée constitue un apport certain à notre travail. Par ailleurs, la CMUc, par opposition aux minimas sociaux, peut bénéficier à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge, de situation familiale ou de validité. Cette couverture quasi-exhaustive de la population des départements est précieuse pour notre étude.

L'une des limites des indicateurs est la différence entre les informations statistiques disponibles selon l'échelon géographique, qui rend la comparabilité entre types d'espaces différents difficiles. L'hypothèse doit être émise que les non-affiliés au régime général se comporteront comme les affiliés. Par ailleurs, l'indisponibilité d'informations quant à l'âge des bénéficiaires dans les départements expose à des biais de structure par âge.

Enfin, le régime général regroupe une large majorité de l'ensemble des bénéficiaires en France métropolitaine. La proportion est probablement plus faible que la moyenne dans les territoires à dominante rurale. Quand il s'agira d'évaluer les proportions brutes de personnes couvertes dans la population des cantons girondins à partir des seules informations du régime général, un biais est donc susceptible d'apparaître, minimisant le poids réel des bénéficiaires dans les cantons excentrés.

### 3) *L'inactivité*

- Présentation de la source : INSEE – Recensement rénové de la population

(Voir plus haut)

- Champs et variables utilisées :

Nous travaillerons sur les fichiers détail du Recensement rénové de la population. Le champ sera celui des personnes en âge de travailler. Seront considérés comme inactifs les individus âgés de 15 à 64 ans, définis comme "femme ou homme au foyer" et "autre inactif", selon les modalités utilisées par l'INSEE. Les retraités ne seront pas pris en considération, pour restreindre le champ au maximum autour des individus ne percevant pas de revenu lié à l'activité. Les étudiants ne seront inclus ni dans le numérateur ni dans le dénominateur, leur situation en termes d'autonomie financière étant particulière, et leur proportion dans la population variant très fortement d'un espace à l'autre, notamment à l'intérieur de la Gironde.

L'inactivité semble susceptible de jouer un rôle dans le niveau de précarité économique d'un territoire, faisant augmenter le nombre d'unité de consommation du ménage alors que le revenu reste le même. Le but est donc de calculer une proportion de personnes en âge de travailler, mais étant inactives.

- Indicateur créé :
  - Il s'agit de *inactstd*, proportion standardisée par âges d'inactifs dans la population âgée de 15 à 64 ans d'un espace au 1<sup>er</sup> janvier 2008, calculée comme si la structure par âges et par sexe de la population appartenant au champ défini plus haut de l'espace était la même que la structure par âges et sexe de la population appartenant au champ de la France métropolitaine dans son ensemble :

$$inactstd^e = \frac{\sum \left( \frac{inact_{n,x}^e}{pop_{n,x,x+a}^e} \right) * (pop_{n,x,x+a}^{met})}{\sum pop_{15-64}^{met}}$$

Où  $inact_{x,x+a}^e$  correspond aux inactifs d'âge  $x,x+a$  de l'espace  $e$ ,  $pop_{x,x+a}^e$  à la population considérée d'âge  $x,x+a$  de l'espace,  $pop_{x,x+a}^{met}$  à la population considérée d'âge  $x,x+a$  pour l'ensemble de la France métropolitaine,  $\sum pop_{15-64}^{met}$  à l'ensemble de la population considérée de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans. En rapportant les différents taux par groupes d'âges à une même structure, le but est d'effacer les effets de structure par âges. L'indicateur est calculé de la même façon pour les départements et les cantons.

- $inactmenm$  servira à mesurer la prévalence réelle de l'inactivité dans les territoires. Il est impossible de créer un indicateur unique parvenant à répondre à cet objectif. Il est impossible de calculer une proportion de la population "couverte" par l'inactivité, les situations étant trop différentes selon le type de ménage d'appartenance. Ainsi, il s'agira de calculer la proportion de personne appartenant à un ménage dont le référent et/ou le conjoint est inactif, selon le type de ménage (isolés sans enfant, isolés avec enfant(s), couples sans enfant, couples avec enfant(s)) :

$$inactmenmm^e = \frac{popmenminact^e}{popmenm^e}$$

Pour un type de ménage  $m$  et un espace  $e$ , l'effectif de personnes appartenant à un ménage de type  $m$  dont le référent ou le conjoint du référent est inactif sera rapporté à l'effectif de personnes vivant au sein d'un ménage de ce type.

- Apports et limites :

L'inactivité prive par définition d'un revenu lié à l'activité. Bien sûr, d'autres sources de revenus peuvent assurer des ressources mettant à l'abri d'une situation de pauvreté monétaire, qu'elles concernent l'individu inactif, ou d'éventuels membres de son ménage d'appartenance. Mais là aussi,

à défaut d'être synonyme de pauvreté, l'inactivité en est un facteur qu'il paraît indispensable de prendre en considération dans une telle étude.

L'une des limites majeures de l'indicateur concerne les étudiants : une partie d'entre eux est inactives, mais la question d'éventuels transferts des parents complique la façon dont l'on pourra aborder leur situation. Plus encore que les autres inactifs, il est difficile de les considérer comme une sous-population "fragilisée", tant ils apparaissent comme un sous-groupe fortement hétérogène. Par ailleurs, même s'il n'existe pas de statistiques permettant de corroborer cette assertion, il apparaît probable qu'il existe des disparités géographiques en matière de proportions d'individus bénéficiant de rentes ou de pensions et étant considérés comme inactifs.

#### **4) La demande d'emploi**

##### **i. La demande d'emploi globale**

- Présentation de la source : INSEE – Recensement rénové de la population

Le Recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques socio-économiques et démographiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il fournit également des informations quant aux logements.

Le Recensement est placé sous la responsabilité de l'État. Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement. La collecte a lieu en janvier et février. Un agent recenseur est recruté pour déposer les questionnaires aux adresses enquêtées et les récupérer une fois remplis. Le questionnaire intitulé feuille de logement comporte 15 questions relatives aux caractéristiques du logement et à la structure du ménage. Le questionnaire intitulé bulletin individuel comprend 25 questions portant essentiellement sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence cinq ans plus tôt et l'activité professionnelle. Toutes les personnes vivant habituellement dans le logement doivent remplir un bulletin individuel.

L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations. Il exploite ensuite les questionnaires, puis établit et diffuse les chiffres de population légale dans un premier temps. Les informations collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes, afin d'assurer l'égalité de traitements entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les résultats sont communiqués par le biais d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. La première porte sur l'ensemble des questionnaires collectés. Les variables tirées peuvent être classées en onze thèmes : population, activité des résidents, emploi au lieu de travail, déplacements domicile - lieu de travail, formation, migrations, nationalité, immigration, ménages, logements, résidences principales. L'exploitation complémentaire, plus lourde, porte sur un



échantillon de questionnaires et traite de variables plus complexes : structures de ménages, secteurs d'activité, professions et catégories socioprofessionnelles. Les résultats sont diffusés à travers des bases de données agrégées et des fichiers détail anonymisés.

Depuis 2004 et la mise en place du Recensement Rénové de la Population (RRP), les opérations de collecte sont annuelles. Les communes ne sont plus toutes enquêtées durant la même période comme c'était le cas auparavant avec le Recensement Général de la Population (RGP). Désormais, les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées tous les cinq ans par roulement, celles de 10 000 habitants ou plus voient un échantillon représentant environ 8 % de leur population recensé chaque année. Ainsi, ce sont environ 14 % de la population qui sont enquêtés lors de chaque opération de collecte. A compter de 2009, le Recensement fournit chaque année des résultats à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles les plus récentes. Cette diffusion a lieu le 1<sup>er</sup> juillet, pour les données ayant pour date de référence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n-3. Ainsi, le 1<sup>er</sup> juillet 2009 ce sont les informations au 1<sup>er</sup> janvier 2006 qui ont été rendues disponibles, cette date correspondant au milieu de la première période de collecte (2004-2008).

- Champs et variables utilisées :

Les bases de données utilisées pour l'ensemble de notre travail sont les fichiers détail, présentant les individus localisés au niveau du canton-ou-ville. Les informations mobilisées pour le calcul de la proportion de chômeurs dans la population active de 15 ans ou plus sont le sexe, l'âge et le type d'activité.

- Indicateur créé :

- Il s'agit de *chomstd*, proportion standardisée par âges de chômeurs dans la population active d'un espace au 1<sup>er</sup> janvier 2008, calculée comme si la structure par âges et par sexe de la population active de l'espace était la même que la structure par âges et sexe de la population active de la France métropolitaine dans son ensemble :

$$chomstd^e = \frac{\sum \left( \frac{chom_{n,x}^e}{act_{n,x}^e} \right) * (act_{n,x}^{met})}{\sum act_{15-64}^{met}}$$

Où  $chom_{n,x}^e$  correspond aux demandeurs d'emploi d'âge x et de sexe n de l'espace e,  $act_{n,x}^e$  aux actifs d'âge x et de sexe n de l'espace,  $act_{n,x}^{met}$  aux actifs occupés d'âge x et de sexe n pour l'ensemble de la France métropolitaine,  $\sum act_{15-64}^{met}$  à l'ensemble des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans. En rapportant les différents taux par groupe d'âges à une même structure, le but est d'effacer les effets de structure par âges et sexe. L'indicateur est calculé de la même façon pour les départements et les cantons.

- $chommenm$  servira à mesurer la prévalence réelle du chômage dans les territoires. Il est impossible de créer un indicateur unique parvenant à répondre à cet objectif. Il est impossible de calculer une proportion de la population "couverte" par le chômage, les situations étant trop différentes selon le type de ménage d'appartenance. Ainsi, il s'agira de calculer la proportion de personne appartenant à un ménage dont le référent et/ou le conjoint est chômeur, selon le type de ménage (isolés sans enfant, isolés avec enfant(s), couples sans enfant, couples avec enfant(s)) :

$$chommenmm^e = \frac{popmenmchom^e}{popmenm^e}$$

Pour un type de ménage m et un espace e, l'effectif de personnes appartenant à un ménage de type m dont le référent ou le conjoint du référent est au chômage sera rapporté à l'effectif de personnes vivant au sein d'un ménage de ce type.

- Apports et limites :

Le chômage n'engendre pas forcément une situation de pauvreté, l'individu pouvant être protégé par les ressources du ménage d'appartenance ou les indemnités perçues. Toutefois, l'absence d'emploi prive, en partie ou totalement, d'un revenu régulier. Les ressources ainsi amoindries constituent un facteur de précarité, susceptible d'impliquer directement la pauvreté pour les

ménages les plus fragiles, et d'y faire basculer d'autres, légèrement moins vulnérables, notamment dans le cas de naissances, de rupture ou de conjoncture économique détériorée.

Le choix a été fait d'opter pour une proportion de chômeurs calculée à partir des données du Recensement, plutôt qu'à partir des chiffres communiqués par Pôle Emploi. La première raison tient au dénominateur (population active) auquel est rapporté l'effectif de demandeurs d'emploi, pour donner les taux de chômage "classiques". Les effectifs d'actifs sont calculés à l'aide des estimations d'emploi au lieu de travail au 31 décembre, ainsi que sur les déclarations aux URSSAF pour une trimestrialisation. La population active occupée trimestrielle au lieu de travail devient la population active occupée trimestrielle au lieu de résidence via l'application d'une matrice "lieu de résidence - lieu de travail" issue du Recensement de la population de 1999. A celle-ci est ensuite ajoutée la population des demandeurs d'emploi, pour avoir une estimation de la population active. Ces effectifs estimés d'actifs ne sont jamais communiqués, ni par l'INSEE ni par Pôle Emploi. Seuls les taux de chômage sont disponibles, au niveau de la région, du département et de la zone d'emploi. Pour obtenir un indicateur au canton, il aurait donc fallu rapporter les effectifs de demandeurs d'emploi Pôle Emploi à la population active du Recensement. Le Recensement rénové de la population fournissant lui-même des effectifs d'actifs, selon qu'ils sont occupés ou non, il nous a paru judicieux de ramener les chômeurs recensés à la population d'actifs recensés, afin de ne pas croiser les sources.

Par ailleurs, les données du Recensement porte sur un chômage "déclaratif". L'individu enquêté se définit lui-même comme demandeur d'emploi, qu'il le soit administrativement ou non, en répondant à la question suivante, à laquelle sont invités à répondre uniquement les individus ne travaillant pas actuellement (extrait du questionnaire individuel du Recensement rénové) :

Figure 20 : Question posée dans le bulletin individuel du Recensement rénové de la population, pour déterminer une situation de chômage

**16 Cherchez-vous un emploi ?**

- Oui, depuis moins d'un an. ....  1
- Oui, depuis un an ou plus .....  2
- Non. ....  3

Source : INSEE

La source RRP permet ainsi d'accéder aux personnes toujours en recherche d'un travail, mais qui ne sont plus inscrites à Pôle Emploi. Ces individus ne perçoivent par conséquent pas d'indemnités, et sont généralement très éloignés du marché de l'emploi, et par conséquent dans une situation de précarité voire de pauvreté si les ressources du ménage ne les protègent pas.

Pôle Emploi répartit actuellement les demandeurs d'emploi inscrits sur ses listes en cinq catégories :

- La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- La catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois précédent) et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- La catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois précédent) et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- La catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi sans emploi et non-tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...)
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi en emploi et non-tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Comme numérateur pour calculer un taux de chômage, Pôle Emploi utilise les effectifs de la catégorie A : sont donc considérées les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, sans activité salariée ou non-salariée et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Cette définition est celle qui se rapproche le plus de la définition du chômage selon le bureau international du travail (BIT). Le principal défaut de la source RRP quand il s'agit d'étudier le chômage est donc qu'on ne dispose pas d'informations quant à la situation du chômeur, en particulier s'il est immédiatement disponible ou non et s'il a exercé une activité durant le mois. La population des chômeurs RRP regroupe ainsi les catégories A, B, C, D, ainsi que les individus toujours en recherche d'emploi mais qui ont été radiés des registres de Pôle Emploi.

## ii. La demande d'emploi de longue durée

- Présentation de la source : INSEE – Recensement rénové de la population (voir plus haut)
- Champs et variables :

La tranche d'âges concernée par l'indicateur va de 15 à 64 ans révolus. Les demandeurs d'emploi concernés seront ceux se déclarant sans activité professionnelle depuis un an ou plus à la date de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (voir page 84). Le dénominateur sera constitué par les actifs de la tranche d'âges.

- Indicateur créé :
- Il s'agit de la proportion standardisée de demandeurs d'emploi longue durée  $deld$  au 31 décembre 2007, calculée comme si la structure par âges de la population active de l'espace était la même que la structure par âges de la population active de la France métropolitaine dans son ensemble :

$$deld^e = \frac{\sum \left( \frac{chomld_{x,x+a}^e}{act_{x,x+a}^e} \right) * act_{x,x+a}^{met}}{\sum act_{15-64}^{met}}$$

Où  $chomld_{x,x+a}^e$  correspond aux demandeurs d'emploi de longue durée d'âge  $x$  et de sexe  $n$  de l'espace  $e$ ,  $act_{x,x+a}^e$  aux actifs d'âge  $x,x+a$  et de sexe  $n$  de l'espace,  $act_{x,x+a}^{met}$  aux actifs occupés d'âge  $x,x+a$  pour l'ensemble de la France métropolitaine,  $\sum act_{15-64}^{met}$  à l'ensemble des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans. En rapportant les différents taux par groupe d'âges et sexe à une même structure, le but est d'effacer les éventuels effets de structure par âges et sexe.

- *chomldmenm* servira à mesurer la prévalence réelle du chômage de longue durée dans les territoires. Il est impossible de créer un indicateur unique parvenant à répondre à cet objectif. Il est impossible de calculer une proportion d'individus couverts par le chômage de longue durée, les situations étant trop différentes selon le type de ménage d'appartenance. Ainsi, il s'agira de calculer la proportion de personne appartenant à un ménage dont le référent et/ou le conjoint est chômeur de longue durée, selon le type de ménage (isolés sans enfant, isolés avec enfant(s), couples sans enfant, couples avec enfant(s)) :

$$chomldmenm^e = \frac{popmenmchomld^e}{popmenm^e}$$

Pour un type de ménage m et un espace e, l'effectif de personnes appartenant à un ménage de type m dont le référent ou le conjoint du référent est au chômage de longue durée sera rapporté à l'effectif de personnes vivant au sein d'un ménage de ce type.

- Apports et limites :

La demande d'emploi de longue durée témoigne de difficultés conséquentes d'insertion ou de réinsertion professionnelle, et donc d'un éloignement de l'emploi. Le niveau de précarité sur lequel l'indicateur nous renseigne est plus évident que pour le taux de chômage "classique" évoqué précédemment : plus la demande d'emploi est ancienne plus la probabilité de percevoir un revenu de compensation est mince, et plus la probabilité de trouver ou de retrouver un emploi, et donc de toucher un salaire conséquent et régulier, apparaît faible. La demande d'emploi de longue durée n'implique pas non plus forcément la pauvreté, mais constitue un facteur de précarité encore moins négligeable que le taux de chômage global. La limite peut toutefois paraître quelque peu floue entre la demande d'emploi de courte durée, la demande d'emploi de longue durée et l'inactivité, d'autant que l'enquêté se déclare lui-même comme concerné par l'une ou l'autre de ces situations.

### iii. La demande d'emploi non-indemnisée

- Présentation de la source : Pôle emploi

En février 2008 est publiée au Journal officiel la loi relative à la réforme du service public de l'emploi, marquant la fusion entre l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et le réseau des Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC). En décembre de la même année a lieu le premier conseil d'administration du fruit de cette fusion, Pôle emploi. Les missions de cet établissement public à caractère administratif sont notamment d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche, d'aider les entreprises dans leur recrutement ainsi que de recueillir et de traiter les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Pôle emploi diffuse notamment les nombres de demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). Est considéré comme demandeur d'emploi en fin de mois tout individu inscrit à Pôle emploi au dernier jour d'un mois donné. Les effectifs sont ventilés selon certaines variables : catégories du demandeur (voir plus haut), lieu de résidence, âge et sexe, indemnisation ou non, ancienneté de la demande.

Les données sur lesquelles nous avons travaillé nous ont été communiquées par la Direction régionale Aquitaine de Pôle emploi. Les effectifs de demandeurs d'emploi y sont ventilés par sexe, groupes d'âges quinquennaux, ancienneté de la demande (en années), activité et indemnisation.

- Champs et variables :

La tranche d'âges concernée par l'indicateur ira de 15 à 64 ans révolus. Les demandeurs d'emploi concernés seront ceux n'ayant pas d'activité professionnelle à la date de référence du 31 décembre 2007, peu importe l'ancienneté de leur demande, et ne percevant pas de revenu de compensation.

- Indicateur créé :

- Il s'agit de la proportion standardisée  $denindstd$  de demandeurs d'emploi non-indemnisés parmi l'ensemble des actifs au 31 décembre 2007, calculée comme si la structure par âges de la population active de l'espace était la même que la structure par âge de la population active de la France métropolitaine dans son ensemble :

$$denindstd^e = \frac{\sum \left( \frac{chomnind_{x,x+a}^e}{act_{x,x+a}^e} \right) * act_{x,x+a}^{met}}{act_{15-64}^{met}}$$

Où  $chomnind_{x,x+a}^e$  correspond à l'effectif des demandeurs d'emploi non-indemnisés d'âge  $x$  et de sexe  $n$  de l'espace  $e$ ,  $act_{x,x+a}^e$  aux actifs d'âge  $x$  et de sexe  $n$  de l'espace,  $act_{x,x+a}^{met}$  aux actifs occupés d'âge  $x,x+a$  pour l'ensemble de la France métropolitaine,  $act_{15-64}^{met}$  à l'ensemble des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans. En rapportant les différents taux par groupes d'âges et sexe à une même structure, le but est d'effacer les éventuels effets de structure par âges et sexe.

- La proportion  $denind$  permettra de mesurer la prévalence réelle de la demande d'emploi non-indemnisée dans les territoires, en rapport les effectifs de demandeurs d'emploi non-indemnisés à la population totale :

$$denind^e = \frac{chomnind^e}{pop^e}$$

- Apports et limites :

La demande d'emploi non-indemnisée informe, par définition, sur l'absence d'un revenu régulier lié à l'activité de l'individu présent dans le dispositif. Il convient là aussi de préciser que, même sans revenu de compensation, cette situation n'implique pas forcément la pauvreté monétaire : en effet, un chômeur non-indemnisé peut vivre au sein d'un ménage dont les revenus globaux lui assureront d'être à l'abri de quelque privation que ce soit. Toutefois, il s'agit encore ici d'un facteur de précarité



important, l'absence de revenus liés à l'activité de l'individu étant cette fois avérée et immédiate, les risques de glissement vers la pauvreté se trouvant par conséquent accrus.

Il convient de rappeler que certains individus se perçoivent et se déclarent en situation de recherche d'emploi sans pour autant être inscrits sur les listes de Pôle Emploi, ce qui leur impose, de ce fait, de ne pas percevoir d'indemnités compensatoires. Sera donc mesurée ici la demande d'emploi non-indemnisée "officielle", concernant donc les individus les moins éloignés de l'emploi parce que présents dans le dispositif. En tenant compte de cette nuance, l'indicateur apparaît fiable.

Nous ne disposons pas d'informations quant au type de ménage d'appartenance des chômeurs non-indemnisés. Impossible donc de disposer d'informations quant au nombre réel de personnes concernées par l'absence d'indemnité compensatoire. Le fait de ne pouvoir travailler qu'à l'échelle de l'individu peut biaiser l'image de la prévalence du phénomène, exposant notamment aux différences spatiales en termes de modes de cohabitation.

## 5) *Les très bas-salaires*

- Présentation de la source : INSEE – DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales)

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés<sup>14</sup>. D'après le Code général des impôts, est astreinte à cette déclaration toute personne physique ou morale domiciliée ou établie en France qui verse des traitements ou des salaires, et ce, même si elle est exonérée de la taxe sur les salaires en totalité ou en partie. Les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement la masse des traitements qu'ils ont versés et les effectifs employés. Est également fournie une liste nominative des salariés indiquant pour chacun le montant des rémunérations salariales perçues ainsi que des caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, commune de résidence, etc.).

La principale utilisation qui est faite du fichier DADS est l'étude des salaires et de la structure de l'emploi. Les DADS sont par ailleurs utilisées pour alimenter le fichier CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), constituant une source complémentaire des estimations d'emploi. L'exploitation se fait en quatre fichiers distincts, relatifs respectivement aux entreprises, aux établissements, aux postes et aux salariés. Le fichier utilisé ici sera celui traitant des salariés : l'ensemble des rémunérations perçues par un salarié ayant travaillé durant l'année dans une ou plusieurs entreprises appartenant au champ DADS y sont additionnées.

- Champs et variables :

Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE ne couvre pas l'ensemble des employeurs et de leurs salariés. Sont exclus du champ les agents des organismes de l'Etat titulaires ou non, les services domestiques, les activités territoriales et les établissements implantés à l'étranger employant des salariés relevant de la sécurité sociale française, mais exerçant leur activité hors de France. Sont donc

---

<sup>14</sup> Article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

essentiellement couverts les secteurs privé et semi-public, soit environ 80 % de l'ensemble des salariés. Les variables qui seront utilisées sont les suivantes :

- Nombre de salariés d'un espace ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux nets totaux de l'ensemble de la France métropolitaine : est tel qu'un nombre  $n$  de salariés, correspondant à 10 % de l'ensemble des salariés, a perçu une rémunération nette totale inférieure à 4 781 € pour l'année 2007 ;
- Nombre total de salariés d'un espace : correspond à l'ensemble des salariés concernés par le champ DADS.

Ces variables sont ventilées par groupes d'âges quinquennaux pour les départements et par grands groupes d'âges (moins de 30 ans, 30-49 ans, 50 ans et plus) pour les cantons girondins.

- Indicateur créé :
- Proportion standardisée  $dadsstd$  de salariés d'un espace ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux nets totaux pour l'ensemble de la France métropolitaine, si la structure par âges des salariés de l'espace était la même que celle des salariés de l'ensemble de la France métropolitaine :

$$dadsstd^e = \frac{\sum \left( \frac{nbsald1_{x,x+a}^e}{nbsal_{x,x+a}^e} \right) * nbsal_{x,x+a}^{met}}{nbsal^{met}}$$

Où  $nbsald1_{x,x+a}^e$  correspond au nombre de salariés champ DADS d'âge  $x,x+a$  résidant en  $e$  et percevant moins que le premier décile de revenus salariaux nationaux,  $nbsal_{x,x+a}^e$  à l'effectif de salariés champ DADS d'âge  $x,x+a$  de l'espace  $e$ ,  $nbsal_{x,x+a}^{met}$  à l'effectif de salariés champ DADS d'âge  $x,x+a$  de France métropolitaine et  $nbsal^{met}$  l'effectif total des salariés champ DADS de France métropolitaine.

- Proportion *dads*, mesurant le poids des salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux nets totaux dans la population totale d'un espace :

$$dads^e = \frac{nbsald1^e}{pop^e}$$

- Apports et limites :

Les DADS constituent la source de référence en matière d'informations quant aux revenus salariaux. Ceux-là constituent la composante majoritaire des revenus fiscaux : en effet, 63,7 % du revenu fiscal global de France métropolitaine sont représentés par les traitements et salaires. A l'échelle de l'actif occupé, un bas-salaire apparaît comme un important facteur de précarité. Au niveau d'un territoire, si les très bas-salaires sont courants, les proportions de ménages ou d'individus apparaissant en difficulté seront accrues. L'indicateur contribuera ainsi à expliquer la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour un espace donné.

Comme indiqué plus haut, l'exploitation de l'INSEE ne couvre pas l'ensemble des salariés de France métropolitaine. Il est toutefois difficile d'estimer si la proportion de salariés non concernés par le champ varie fortement ou non selon les espaces. En effet, les informations du Recensement rénové quant au type d'emploi selon le lieu de résidence ne sont disponibles qu'à travers la nomenclature (désormais abandonnée) NES16. Au sein de celle-ci, les activités hors-champ DADS sont fondues dans des secteurs plus larges (Administration et Services au particulier).

Il convient également de mettre les résultats dans leur contexte : les informations relatives aux rémunérations des salariés ne peuvent être extrapolées à l'ensemble des actifs occupés. Dans les départements à dominante rurale (Lozère, Cantal, Gers, Aveyron), la proportion de salariés parmi les actifs occupés est inférieure à 80 %, et dans les départements les plus urbanisés (départements franciliens et alsaciens, Nord) leur poids est supérieur à 90 %. On retrouve la même opposition à l'échelle des cantons girondins : les salariés sont proportionnellement moins nombreux dans l'Est du département (cantons de Sauveterre-de-Guyenne, Pellegrue, Pujols) que dans le cœur de l'agglomération bordelaise (Mérignac, Talence, Bègles, Lormont). Certains cantons du littoral (Saint-Vivien-de Médoc, Arcachon) présentent également des proportions de salariés assez faibles. Il y a là

une opposition entre espaces où l'agriculture ou l'économie résidentielle occupent une place primordiale et espaces où le tertiaire et l'industrie concentrent une majorité des emplois.

Enfin, nous n'avons pas d'informations quant au type de ménage d'appartenance du salarié. Impossible donc d'avoir une idée de la "couverture" du très bas-salaire en question. En raison de ces différents facteurs, il sera difficile d'estimer la prévalence réel des très bas-salaires dans les espaces étudiés.

## 6) Les dispositifs d'urgence

- Présentation de la source : Les Restos du Cœur

Les Restos du Cœur sont une association reconnue d'utilité publique, créée en 1985 par l'humoriste et comédien Coluche. Leur but est "*d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes*"<sup>15</sup>. Les Restos du Cœur comptent 117 associations départementales, réparties sur les 96 départements de France métropolitaine. Le travail de l'association porte surtout sur l'aide alimentaire, mais les Restos fournissent aussi une aide au logement aux personnes en difficulté sur ce plan.

- Champ et variables :

Les informations quant aux usagers des différentes associations départementales sont disponibles sur le site internet de l'association. Elles ne sont pas ventilées par variables socio-économiques. Les informations quant aux usagers des différentes antennes girondines selon leur lieu de résidence ont été mises à notre disposition par l'association départementale. Les effectifs selon de grands groupes d'âges et la situation familiale des bénéficiaires sont disponibles.

Toutefois, les effectifs d'usagers étant très faibles dans certains cantons, et le recours à l'association se faisant sans différence significative selon l'âge des usagers, le choix a été fait ici de ne pas standardiser les proportions obtenues, et de ne pas restreindre le champ à des modalités d'âge particulières.

---

<sup>15</sup> Site internet de l'association.

- Indicateur créé : proportion d’usagers des Restos du Cœur

Est donc mesurée, au sein de l’ensemble de la population d’un territoire, la proportion *restos* d’usagers des Restos du Cœur dans l’ensemble de la population, pour la campagne 2009. Il s’agira d’une proportion estimée : en effet, la campagne 2009 a débuté le 30 novembre 2009 pour s’achever le 24 mars 2010, et les effectifs de population générale sont disponibles au le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les départements (INSEE-Estimation localisées de population) et au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les cantons (INSEE-RRP). Numérateurs et dénominateurs ne coïncidant pas, le terme d’estimation sera donc préféré.

$$restos^e = \frac{nbrestos^e}{pop^e}$$

Où *nbrestos<sup>e</sup>* correspond au nombre d’usagers de Restos du Cœur dans un espace *e*, et *pop<sup>e</sup>* à la population total de cet espace.

- Apports et limites :

Les informations dont disposent les associations d’aide humanitaire paraissent d’une importance certaine : en effet, contrairement aux données communiquées par les grands organismes (INSEE, CNAF, Pôle Emploi), les associations sont susceptibles de fournir des informations statistiques en un temps plus ou moins réel, sans délai trop conséquent entre la date de référence des données et leur date de communication. Toutefois, la production statistique n’étant pas leur priorité, les données sont souvent assez peu fines et leur fiabilité est dans certains cas questionnable. Les Restos du Cœur, dont les moyens humains et techniques sont plus importants que ceux des autres associations, parviennent à produire des informations statistiques plus précises. Ainsi, la Direction girondine a pu nous transmettre des informations très intéressantes sur la structure par âges et par situation familiale de la population des usagers.

Pour bénéficier d’un repas dans une antenne des Restos du Cœur, il n’est pas nécessaire de justifier de l’insuffisance de ses ressources. A priori donc, l’usage est accessible à tous. Cependant, on

imagine qu'une très large partie des personnes ayant recours aux services de l'association rencontrent des difficultés au quotidien.

Par ailleurs, les effectifs d'utilisateurs dans un territoire sont fortement corrélés à l'implantation de l'association : si aucune antenne n'existe dans un certain rayon géographique, les utilisateurs potentiels se dirigeront vers d'autres associations d'aide humanitaire. Enfin, les effectifs sont également soumis à l'activité des antennes, et notamment aux nombres de jours d'ouverture dans l'année de celles-ci.



## 7) Le mal-logement

- Présentation de la source : INSEE – Recensement rénové de la population

(Voir plus haut)

- Champ et variables :

Les bases de données utilisées sont les fichiers détail portant sur les individus localisés au niveau du canton-ville. En effet, celles-ci permettent de disposer d'informations quant à l'âge des individus, leur mode de cohabitation, la taille de leur ménage d'appartenance et leur logement en nombre de pièces. Ces différentes variables sont nécessaires pour déterminer si l'individu vit en situation de surpeuplement dans sa résidence principale. La population d'un territoire est considérée dans son ensemble.

Pour juger le degré de peuplement d'un logement, nous ferons ici référence aux travaux de Christelle Minodier (INSEE, 2009), se basant sur le rapport entre la structure du ménage et le nombre de pièces du logement :

Figure 21 : Degré de surpeuplement d'un logement selon son nombre de pièces effectif et le type de ménage y habitant

Type de ménage	Nombre de pièces nécessaire	Nombre de pièces effectif					
		1	2	3	4	5	6 ou +
Personne seule	1						
Couple sans enfant	2	■					
2 personnes non en couple	3	■	■				
1 enfant	3	■	■				
2 enfants (de moins de 6 ans)	3	■	■				
2 enfants (au moins 1 de 6 ans ou +)	4	■	■				
3 enfants (dont 2 de moins de 6 ans)	4	■	■				
4 enfants (de moins de 6 ans)	4	■	■				
3 enfants (dont au moins 2 de moins de 6 ans)	5	■	■	■			
4 enfants (1 au moins de 6 ans ou +)	5	■	■	■			
4 enfants (3 au moins de 6 ans ou +)	6	■	■	■	■		

Source : INSEE

Traitement : Christophe Zaepfel

En rouge apparaissent les situations de surpeuplement accentué, en orange les situations de surpeuplement modéré. C'est ces deux situations que l'on prendra en considération pour déterminer les nombres de logements surpeuplés. En bleu apparaissent les situations de sous-peuplement accentué, en bleu ciel les situations de sous-peuplement modéré.

- Indicateur créé : proportion standardisée d'individus vivant dans un logement surpeuplé
- Dans un premier temps, il convient de trouver les ménages dont la structure et la taille du logement répondent aux critères ci-dessus. Une fois ces ménages réunis dans une base de données, il convient de leur rattacher les individus qui les composent. Les effectifs sont ventilés par grands groupes d'âges (moins de 18 ans, 18-24, 25-39, 40-64, 65 et plus). Une fois ce lourd travail effectué en amont, il est possible de calculer *logsurstd*, la proportion standardisée par âge de personnes vivant dans un logement surpeuplé dans un espace (département, canton) :

$$logsurstd^e = \frac{\sum \left( \frac{nblogsur_{x,x+a}^e}{pop_{x,x+a}^e} \right) * pop_{x,x+a}^{met}}{pop^{met}}$$

Où  $nblogsur_{x,x+a}^e$  correspond à l'effectif d'individus du groupe d'âges x, x+a vivant dans un logement suroccupé dans un espace e,  $pop_{x,x+a}^e$  à la population totale du groupe d'âges dans l'espace e,  $pop_{x,x+a}^{met}$  à la population totale du groupe d'âges dans l'ensemble de la France métropolitaine, et  $pop^{met}$  à l'ensemble de la population de France métropolitaine. L'utilisation de la répartition par âges de la population de France métropolitaine comme structure-type a pour but d'effacer les possibles effets de structure par âges.

- *logsur*, qui permettra de mesurer la prévalence réelle du phénomène dans les territoires, sans chercher à contourner les effets de structures :

$$\text{logsur}^e = \frac{\text{poplogsur}^e}{\text{pop}^e}$$

Où *poplogsur<sup>e</sup>* correspond à l'a population du territoire vivant dans un logement surpeuplé, et *pop<sup>e</sup>* à la population totale du territoire.

- Apports et limites :

Le rapport avec la précarité monétaire apparaît moins direct que pour les autres indicateurs. Est ici mesurée la fréquence de privation d'un confort fondamental. Les plafonds des minimas sociaux sont calculés par rapport à des ressources brutes, et non pas à un reste-à-vivre, et sont les mêmes peu importe le lieu. Le mal-logement révèle lui en filigrane un contexte spatial, notamment en termes de coût de la vie (et du logement en particulier), susceptible de conduire les ménages les plus fragiles à la promiscuité. L'impossibilité d'accéder à un lieu de vie décent et adapté à la configuration du ménage peut être en ce sens révélatrice de difficultés très ancrées dans un contexte.

De façon assez inévitable, la limite principale de l'indicateur est la détermination quelque peu arbitraire des critères de surpeuplement. Assurément, des informations quant à la surface ou la configuration du logement, par exemple, seraient susceptibles d'affiner un éventuel constat de surpeuplement. Le surpeuplement d'un logement est très difficile à définir, car résultant d'un nombre de variables trop important pour être renseigné à travers les dispositifs statistiques classiques. L'indicateur utilisé ici fournit donc un ordre de grandeur plus qu'une véritable mesure du surpeuplement des logements. Par ailleurs, la façon dont l'indicateur est calculé peut entraîner une certaine homogénéisation des informations relatives aux espaces situés hors de l'agglomération bordelaise.

## 8) Récapitulatif des principaux indicateurs traités

Figure 22 : Tableau récapitulatif des principaux indicateurs traités dans la partie

Indicateur cartographié	Niveau géographique	Date de référence	Sources
Rapport entre le premier décile de niveau de vie d'un espace et le premier décile de niveau de vie de l'ensemble de la France métropolitaine	Département	2008	INSEE-DGI
Rapport entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation d'un espace et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation de l'ensemble de la France métropolitaine	Canton	2008	INSEE-DGI
Proportions de ménages fiscaux non-imposés parmi l'ensemble des ménages fiscaux	Département, Canton	2008	INSEE-DGI
Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI parmi les 0-64 ans dans les départements de France métropolitaine	Département, Canton	31-déc-07	CNAF, CG33, INSEE-RRP
Proportions standardisées de personnes couvertes par l'API parmi les personnes âgées de moins de 45 ans vivant au sein de familles monoparentales	Département	31-déc-07	CNAF, MSA, INSEE-RRP
Ratio nombre de bénéficiaires de l'API/ nombre de personnes âgées moins de 45 ans vivant au sein d'une famille monoparentale	Canton	31-déc-07	CNAF, MSA, INSEE-RRP
Proportions standardisées d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans	Département	31-déc-07	CNAF, MSA, INSEE-RRP
Ratio nombre d'allocataires de l'AAH / nombre de 20-64 ans	Canton	31-déc-07	CNAF, MSA, INSEE-RRP
Proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus	Département	31-déc-07	CNAV, MSA, DREES, INSEE-RRP
Ratio bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire / population âgée de 0 à 59 ans	Département	2008	CNAMTS, INSEE-RRP
Proportion standardisée de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire parmi l'ensemble des affiliés au régime général pour l'année 2010	Canton	2010	CPAM33
Proportion standardisée d'inactifs parmi la population âgée de 15 à 64 ans	Département, Canton	1-janv.-08	INSEE-RRP
Proportion standardisée de demandeurs d'emploi parmi l'ensemble de la population active	Département, Canton	1-janv.-08	INSEE-RRP
Proportion standardisée de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble de la population active	Département, Canton	1-janv.-08	INSEE-RRP
Proportion standardisée de demandeurs d'emploi non-indemnisés parmi l'ensemble de la population active	Département, Canton	31-déc-07	Pôle Emploi, INSEE-RRP
Proportion standardisée de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine	Département, Canton	2007	INSEE-DADS
Proportion estimée d'usagers des Restos du Cœur dans la population totale	Département, Canton	1-janv.-09	Restos du Cœur, INSEE-RRP
Proportion standardisée d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement	Département, Canton	1-janv.-08	INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

## II. Etude à l'échelle des départements métropolitains

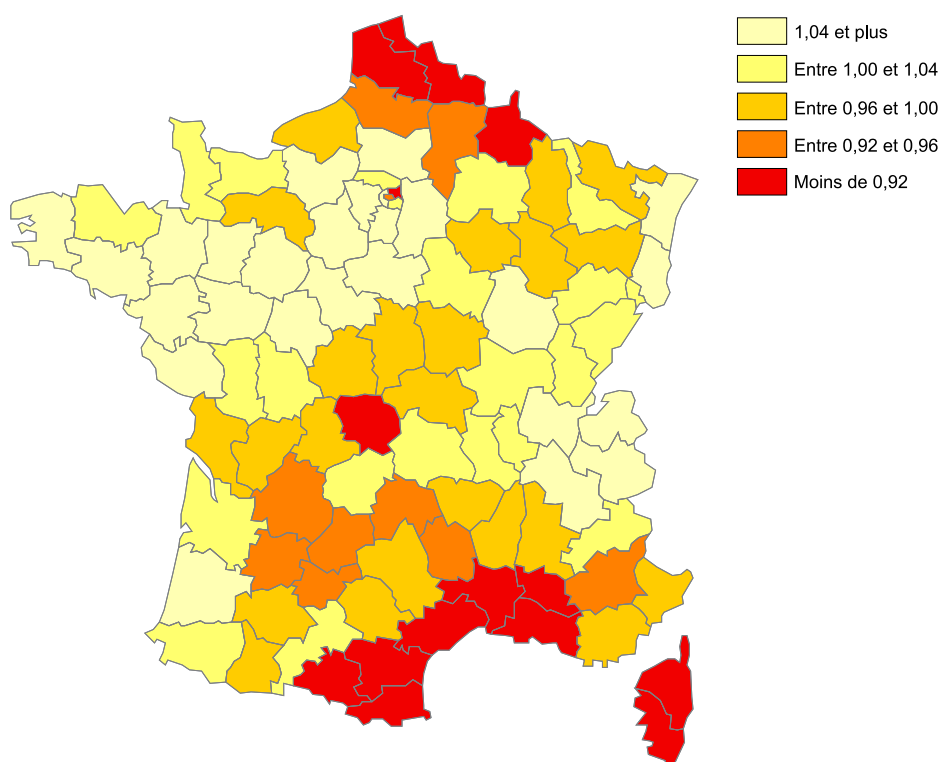
### 1. Le bas-revenus des ménages

#### 1) *Le niveau de vie*

- Premier décile de niveau de vie :

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, le premier de niveau de vie est de 10 523 € en 2008. En Gironde, la valeur est de 10 788 €.

Figure 23 : Rapport entre le premier décile de niveau de vie du département et le premier décile de niveau de vie de l'ensemble de la France métropolitaine, en 2008<sup>16</sup>



Source : INSEE-Direction Générale des Impôts

Traitement : Christophe Zaepfel

<sup>16</sup> La distinction entre Corse-du-Sud et Haute-Corse n'existant pas pour les données quant au niveau de vie, une seule et même valeur (0,85) a été attribuée aux deux départements. Pour le revenu fiscal par unité de consommation, le rapport est de 0,83 pour la Corse-du-Sud et de 0,66 pour la Haute-Corse.

La valeur du premier décile de distribution des revenus par unité de consommation la plus faible est mesurée en Seine-Saint-Denis : 10 % des individus du département vivent dans un ménage déclarant un revenu par unité de consommation inférieur à 8 780 €. Le rapport avec le premier décile au niveau national est ainsi de 0,83. Celui-ci est également particulièrement faible dans la majorité des départements du pourtour méditerranéen (Pyrénées-Orientales, Haute-Corse, Gard, Aude, Hérault), où il est compris entre 0,85 et 0,90.

A l'inverse, la valeur de ce premier décile est élevée dans les Yvelines, où elle avoisine 12 500 €. Le rapport avec le niveau national y est par conséquent de 1,19. Il est également supérieur à 1,10 en Savoie et Haute-Savoie et dans l'Est francilien (Seine-et-Marne, Essonne).

En 2006, le rapport entre le premier décile girondin et le premier décile pour l'ensemble de la France métropolitaine était déjà de 1,03. Entre 2006 et 2008, le premier décile du revenu disponible par unité de consommation a augmenté de 8 %. Durant ces deux ans, tous les départements de France métropolitaine ont connu une augmentation de la valeur de leur premier décile de niveau de vie. Les hausses les plus fortes (plus de 10 %) ont eu lieu dans des départements lorrains (Moselle, Meurthe-et-Moselle), à Paris et dans l'Ain. La croissance a été plus faible dans certains départements moins urbanisés que la moyenne (Creuse, Nièvre, Aveyron) et dans des départements à nette dominante urbaine de la moitié nord (Seine-Saint-Denis, Haut-Rhin, Yvelines), n'excédant pas 7 %.

- Sous-groupe les plus concernés :

Figure 24 : Rapport entre le premier décile de niveau de vie selon le type de ménage et le premier décile de niveau de vie, en 2008

	Couple avec enfant(s)	Couple sans enfant	Femme seule	Homme seul	Ménage complexe	Ménage monoparental
Gironde	1,12	1,22	0,90	0,85	0,95	0,79
France métro.	1,06	1,19	0,93	0,87	0,80	0,78

Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Les ménages monoparentaux présentent les rapports les plus défavorables dans une large majorité des départements. Ces ménages ont, au maximum, un revenu d'activité à diviser entre un nombre d'unité de consommation supérieur à 1, ce qui, toute chose égale par ailleurs, fera décroître le niveau de vie de manière plus forte que pour les autres types de ménages.

Des exceptions sont toutefois notables : dans certains départements ruraux (Creuse, Cantal), le rapport le plus faible est mesuré pour les hommes vivant seuls. Dans la majorité des départements franciliens, ce sont les ménages complexes<sup>17</sup> qui présentent les valeurs les moins élevées. Dans le cas de la région parisienne, ces résultats doivent être mis en lien avec les coûts du loyer pratiqué et, par extension, avec le phénomène de surpeuplement des logements (voir page 169).

Il est également possible de confronter le premier décile pour un type de ménage et un territoire donné avec le premier décile du type de ménage en question pour l'ensemble de la France métropolitaine :

- Pour les couples avec enfant(s), les valeurs les plus faibles sont mesurées en Seine-Saint-Denis et, dans une moindre mesure, dans l'Aude, le Pas-de-Calais et le Vaucluse ;
- Pour les couples sans enfant, type de ménage le plus "favorisé " si l'on s'en tient aux données présentées page 103, le rapport est inférieur à 1 en Corse et en Creuse et est, de manière générale, faible dans les départements les moins urbanisés ;
- Idem pour les hommes et les femmes seuls : les valeurs les plus faibles sont mesurées en Corse, dans l'Aude, l'Ariège et la Creuse ;
- Les ménages complexes, même s'ils sont peu nombreux, présentent un niveau de vie peu conséquent dans les départements les plus urbanisés (Paris, Seine-Saint-Denis, Bouches-du-Rhône, Nord) ;
- Le niveau de vie des familles monoparentales ne répond en revanche pas à de réelle logique par type de territoire, les valeurs les plus faibles étant mesurées en Dordogne, en Ariège et dans la Lozère, mais aussi dans les Ardennes, les Alpes-de-Haute-Provence ou le Pas-de-Calais.

---

<sup>17</sup> Selon la définition de l'INSEE, "les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant). Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages".

Figure 25 : Rapport entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon l'âge du référent et le premier décile global de revenus fiscaux par unité de consommation, en 2008

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Gironde	0,68	0,94	1,01	1,22	1,45	1,34
France métro.	0,63	0,84	0,89	1,07	1,33	1,36

Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour une très large majorité des départements, les ménages dont le référent a moins de 30 ans sont ceux pour lesquels la valeur du premier décile de distribution du revenu fiscal par UC est la plus faible. La Gironde ne fait pas exception : le rapport entre le premier décile pour ces ménages et le premier décile pour l'ensemble de la population est de 0,68. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, il est de 0,63. Dans certains départements, ce rapport atteint des valeurs inférieures à 0,2 (Pyrénées-Orientales, Pas-de-Calais, Ardennes, Aude, Gard). Seul Paris et les Hauts-de-Seine présentent une situation différente : les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 49 ans y présentent en effet un premier décile de distribution des revenus plus faible que les autres.

Figure 26 : Rapport entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon taille du ménage et le premier décile global de revenus fiscaux par unité de consommation, en 2008

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
Gironde	0,81	1,43	1,27	1,25	0,67
France métro.	0,88	1,44	1,18	1,17	0,61

Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Les ménages de grande taille (comptant cinq personnes ou plus) sont ceux dont le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est le plus faible en règle générale. Trois départements font exception (Haute-Corse, Corse-du-Sud et Finistère), les ménages d'une personne y présentant un premier décile plus bas. Le rapport entre le premier décile pour les ménages girondins de grande

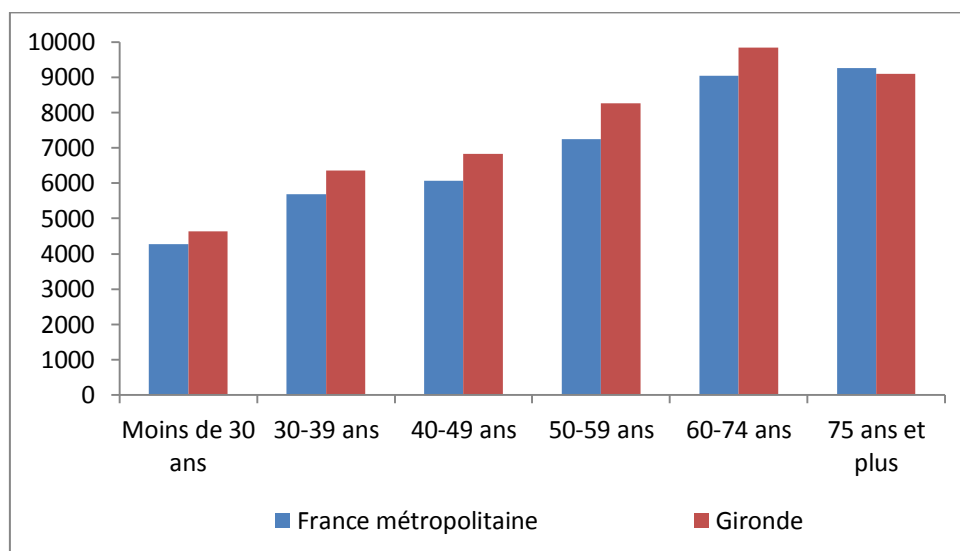


taille et le premier décile national est de 0,67, contre 0,61 pour l'ensemble de la France métropolitaine. Dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et la Haute-Vienne, ce rapport est inférieur à 0,3. Il n'est supérieur à 1 dans aucun département.

- Effets de structure :

- Le poids des ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans :

Figure 27 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon le groupe d'âges des référents des ménages fiscaux pour la Gironde et la France métropolitaine, en 2008

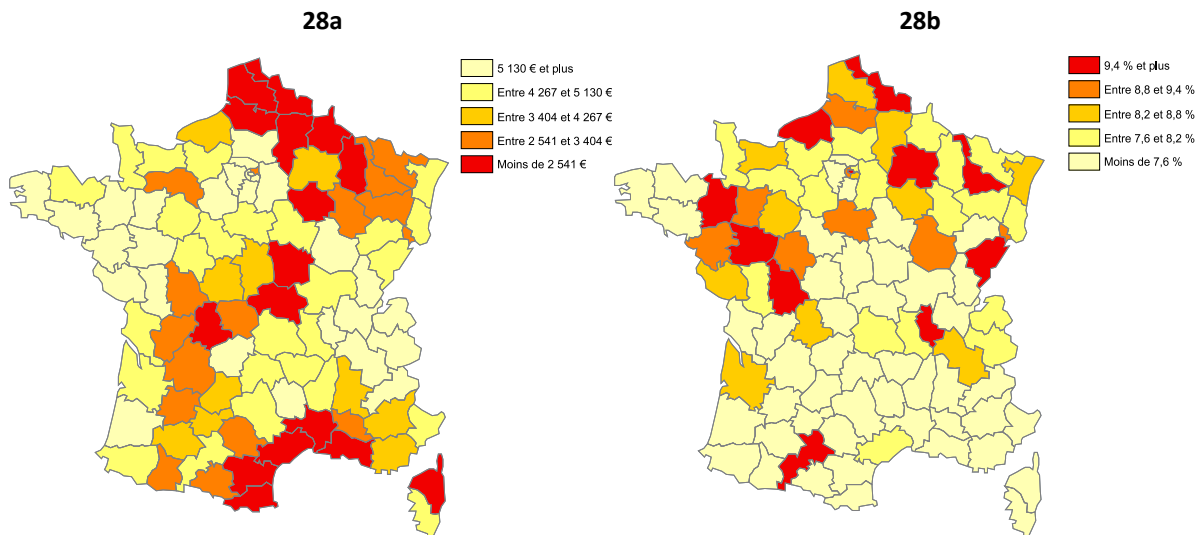


Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la France métropolitaine comme pour la Gironde, la valeur du premier décile pour les ménages fiscaux dont les référents ont moins de 30 ans correspond à 63 % du premier décile global. Dès lors, le premier décile du revenu (qu'il soit fiscal ou disponible) par unité de consommation n'étant pas un indicateur dénué d'effets de structure, la surreprésentation des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans peut faire augmenter la valeur de façon mécanique. Il convient donc de s'intéresser à la proportion de ces ménages, mais aussi à l'écart entre le premier décile les concernant et le premier décile global.

Figure 28 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation dans les ménages fiscaux où le référent a moins de 30 ans (28a) et poids des unités de consommation appartenant à des ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans (28b) dans les départements de France métropolitaine, en 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En moyenne, 8,2 % des ménages fiscaux ont pour personne de référence un individu âgé de moins de 30 ans. A Paris, la proportion est de 11 %. Elle est également supérieure à 10 % en Haute-Garonne et dans le Rhône. Ainsi, de manière globale, les référents de moins de 30 ans apparaissent surreprésentés dans les départements les plus urbanisés.

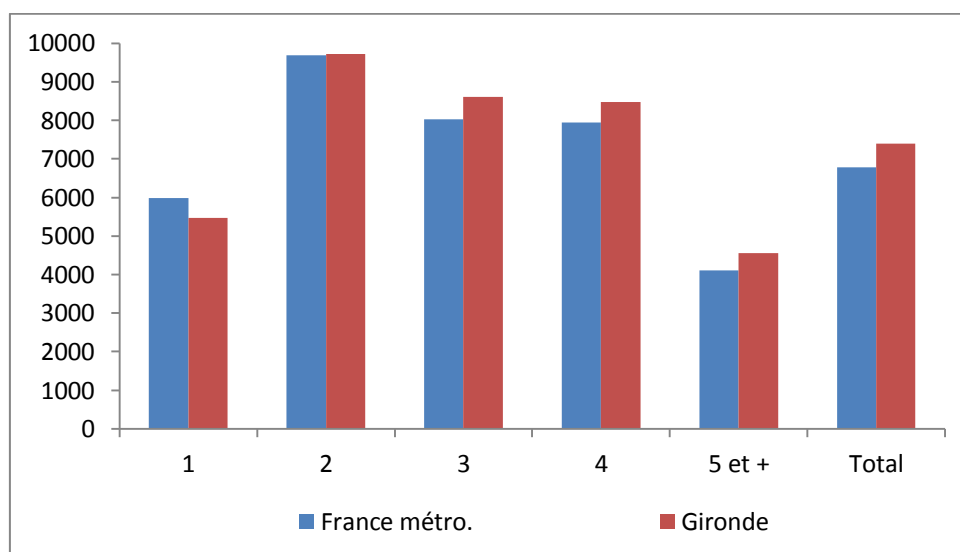
Une surreprésentation de la tranche d'âges aux revenus les plus faibles tend, en elle-même, à faire baisser le premier décile pour l'ensemble des ménages, en particulier si elle s'additionne à un premier décile de revenu fiscal relativement faible pour les ménages dont le référent a moins de 30 ans. Ce mécanisme est visible pour le Nord, la Seine-Maritime et le Territoire-de-Belfort, même si cela est moins flagrant que dans certains cantons girondins par exemple (cf. Talence et Bordeaux).

Dans certains départements méridionaux (Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne) et en Seine-Saint-Denis, les ménages fiscaux dont la personne de référence a moins de 30 ans sont proportionnellement moins nombreux que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Par contre, peu importe l'âge du référent, le premier décile de revenu fiscal

par unité de consommation y est toujours au moins de 10 % inférieur à la moyenne nationale. La faiblesse du premier décile pour l'ensemble de la population des ménages fiscaux ne peut donc pas être imputée, même partiellement, à un quelconque effet de structure par âges.

- Le poids des ménages fiscaux de 5 personnes ou plus :

Figure 29 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon la taille des ménages fiscaux pour la Gironde et la France métropolitaine, en 2008

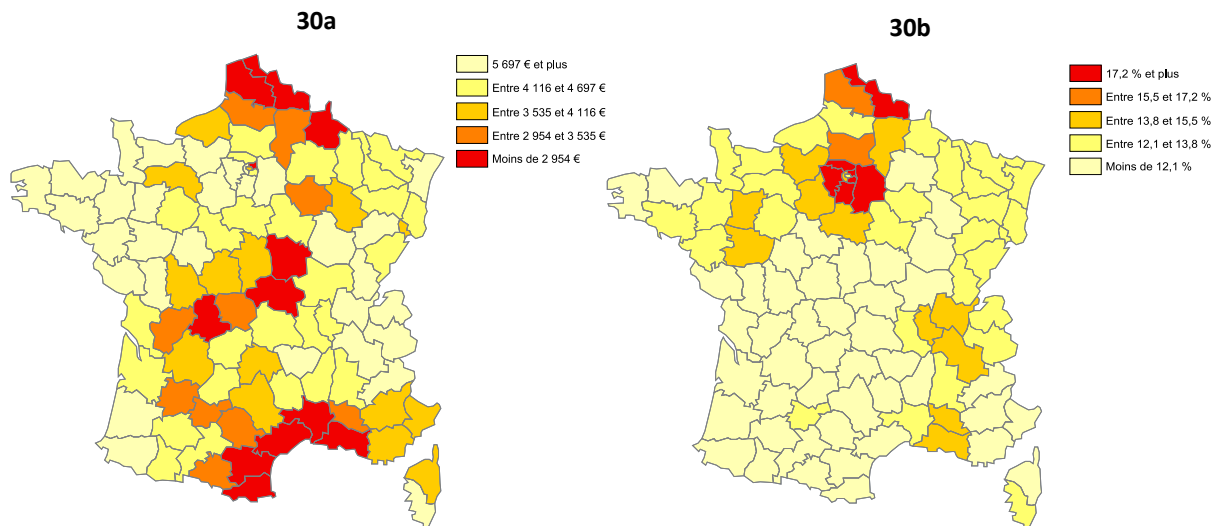


Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la France métropolitaine dans son ensemble, le premier décile du revenu fiscal par UC pour les ménages de cinq personnes ou plus correspond à 61 % du premier décile du revenu fiscal par UC global (62 % pour la Gironde). Là aussi, la surreprésentation éventuelle de ce type de ménage peut contribuer à faire augmenter le premier décile global.

Figure 30 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation dans les ménages fiscaux de cinq personnes (30a) ou plus et poids des unités de consommation appartenant à des ménages fiscaux de cinq personnes ou plus (30b) dans les départements de France métropolitaine, en 2008



Source : INSEE-RRP

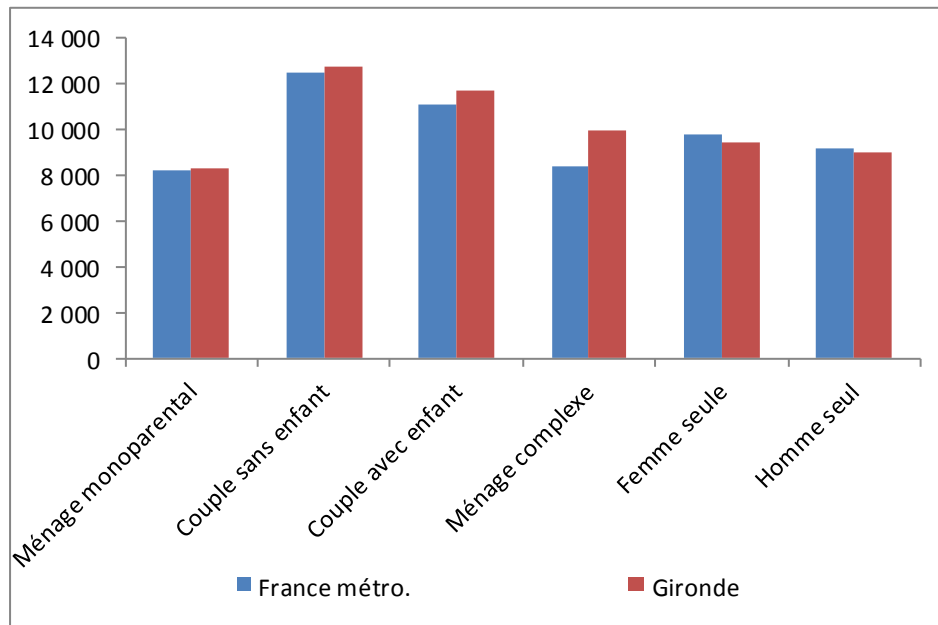
Traitement : Christophe Zaepfel

Dans les départements du Pas-de-Calais (16,7 %), du Nord (17,7 %) et surtout de la Seine-Saint-Denis (26,0 %), les unités de consommation vivant dans des ménages de cinq personnes sont nettement surreprésentées eu égard à la moyenne de France métropolitaine (13,8 %). A cela s'ajoutent, pour ces ménages de grande taille, des rapports entre décile départemental et décile national global assez défavorables (moins de 0,70). Cette combinaison contribue à faire diminuer le premier décile global de ces espaces, même si on y constate, pour les différentes tailles de ménages, des rapports toujours nettement inférieurs à la moyenne nationale. Un effet de structure par taille des ménages fiscaux joue donc ici un rôle défavorable pour ces départements.

Dans certains départements, les ménages fiscaux de grande taille n'apparaissent pas en proportions plus importantes qu'ailleurs. En revanche, le rapport entre le premier décile départemental et le premier décile national global est toujours inférieur à 0,80, quelle que soit la dimension des ménages. C'est le cas de quatre départements méditerranéens : l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

- Le poids des ménages monoparentaux :

Figure 31 : Valeur du premier décile du niveau de vie selon le type de ménage fiscal pour la Gironde et la France métropolitaine, en 2008



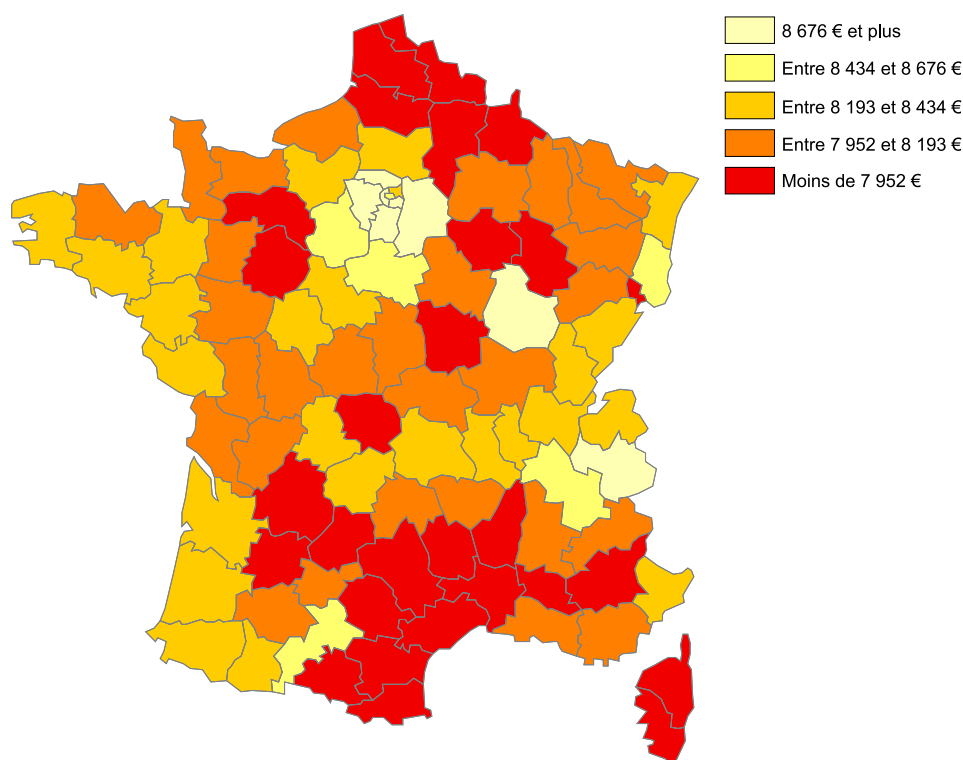
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la Gironde, comme pour la France métropolitaine dans son ensemble, les ménages monoparentaux constituent le type de ménage dont le premier décile de niveau de vie est le plus faible. Pour l'ensemble de l'hexagone, la valeur affichée par les ménages dits "complexes" est également faible. Ceux-là représentent 2,6 % de l'ensemble des ménages, et restent donc proportionnellement peu nombreux. Leur poids n'excède 5 % que dans les départements corses et à Paris.

Les proportions de familles monoparentales sont en revanche plus conséquentes, allant de 13 % en Seine-Saint-Denis à 5 % en Mayenne, pour une valeur de 8,5 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Dans la large majorité des départements, il s'agit du type de ménage affichant le premier décile de niveau de vie le plus bas. Dès lors, il apparaît qu'une surreprésentation des ménages monoparentaux peut influencer sur le premier décile du niveau de vie global d'un territoire.

Figure 32 : Valeur du premier décile du niveau de vie dans les ménages fiscaux monoparentaux dans les départements de France métropolitaine, en 2008



Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le premier décile de niveau de vie pour les ménages fiscaux monoparentaux est de manière générale assez faible dans les départements les moins urbanisés, notamment de la moitié sud. Les valeurs les plus faibles sont ainsi mesurées en Dordogne, en Ariège et dans l'Aude. Le décile n'excède pas 7 800 € dans certains départements du Nord du pays également, tels que les Ardennes, l'Aisne et le Pas-de-Calais.

Environ une personne sur dix vit dans un ménage avec famille principale monoparentale en France métropolitaine (voir page 148). Les proportions les plus élevées sont mesurées dans la Petite couronne parisienne, et notamment en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Les valeurs sont également supérieures à 12 % dans certains départements du pourtour méditerranéen, comme les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Corse et la Corse-du-Sud.

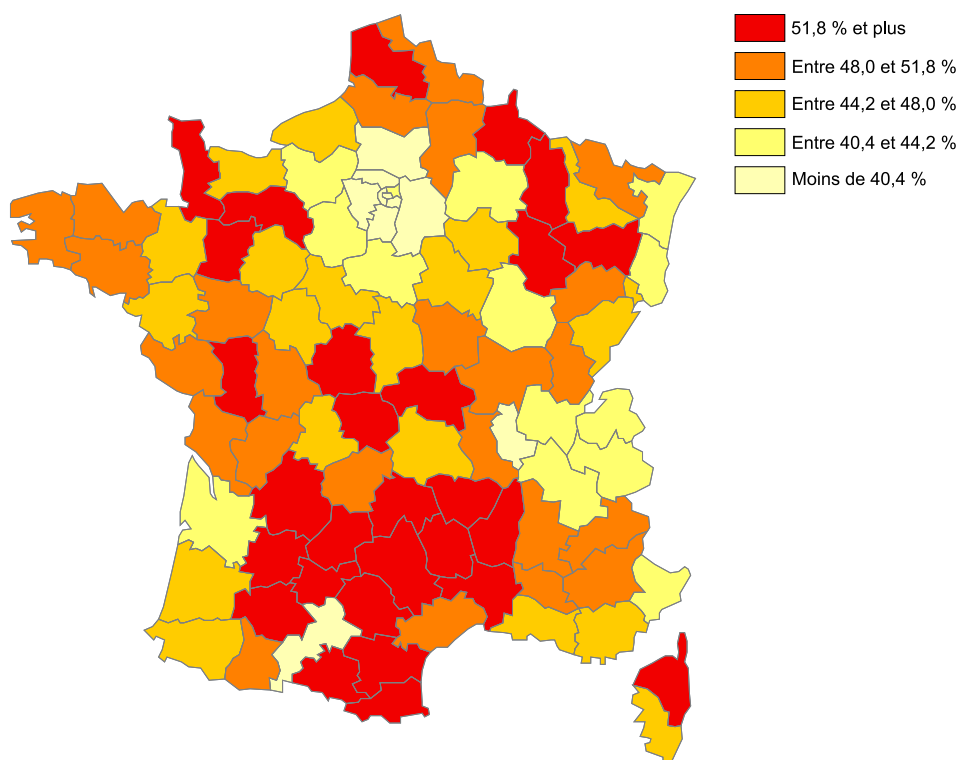
Le valeur du premier décile de niveau de vie des ménages fiscaux monoparentaux est faible et s'ajoute à une surreprésentation du sous-groupe en Corse, dans le Gard, les Pyrénées-Orientales et le Nord. Les caractéristiques des familles monoparentales sont différentes dans ces départements : 18 % des personnes de référence ont plus de 60 ans en Corse, contre moins de 12 % dans le Gard, les Pyrénées-Orientales et le Nord (10 % pour l'ensemble de la France métropolitaine).

## 2) Les exonérations d'impôts

- Proportions de ménages fiscaux non-imposés :

En 2008, 44,2 % des ménages fiscaux de France métropolitaine ne sont pas imposés. C'est également le cas de 43,1 % des ménages fiscaux girondins. Le département arrive en 23<sup>ème</sup> position parmi les départements de France métropolitaine, par ordre croissant du poids des ménages non-imposés.

Figure 33 : Proportions de ménages fiscaux non-imposés parmi l'ensemble des ménages fiscaux dans les départements de France métropolitaine, en 2008



Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans l'ensemble, le poids des ménages fiscaux non-imposés est assez faible en Région parisienne et dans les départements limitrophes de l'Île-de-France, ainsi qu'en Alsace et dans la région Rhône-Alpes.



En revanche, la valeur de l'indicateur est particulièrement forte dans le Sud-Ouest et dans les départements au sud du Massif Central. Ainsi, dans la Creuse, le Cantal et l'Aude, plus de 55 % des ménages fiscaux ne sont pas concernés par l'imposition. La proportion est également élevée en Haute-Loire, dans l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et le Pas-de Calais. A l'inverse, en Région parisienne, seule la Seine-Saint-Denis enregistre une proportion de ménages fiscaux non-imposés supérieure à 35 %. La valeur de l'indicateur est ainsi de 26 % dans les Yvelines, soit la plus faible de France métropolitaine.

La proportion de ménages non-imposés a fortement augmenté de 2007 à 2008, passant de 38,3 à 44,2 %<sup>18</sup> pour l'ensemble de la France métropolitaine. En Gironde, la part est passée de 37,3 à 43,1 %. Les hausses les plus conséquentes (plus de 8 points) sont mesurées dans le Maine-et-Loire, la Vendée et les Deux-Sèvres. A Paris et dans les Hauts-de-Seine l'augmentation a en revanche été beaucoup plus modérée (entre 2 et 3 points).

- Effets de structure :

Les départements enregistrant les proportions de ménages non-imposés les plus élevées comptent également pour la plupart des proportions importantes de ménages fiscaux dont le référent est âgé de 60 ans et plus. Ainsi, dans la Creuse, l'Aude, le Cantal, l'Ariège, l'Aveyron et le Lot-et-Garonne, au moins 42 % des ménages fiscaux ont pour référence une personne âgée de 60 ans ou plus, contre 35 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. En Région parisienne, où les ménages fiscaux non-imposés sont proportionnellement les moins nombreux, moins de 30 % des ménages ont pour personne de référence un individu sexagénaire ou plus âgé. Dans le Pas-de-Calais, le Tarn-et-Garonne et les Ardennes, les proportions de ménages non-imposés sont en revanche supérieures à 53 % alors que les référents d'au moins 60 ans ne sont pas surreprésentés.

---

<sup>18</sup> Selon l'INSEE, on observe entre 2007 et 2008 que le revenu imposable augmente nettement moins que le revenu total, ce qui engendre une baisse de la proportion de ménages imposés. Cette évolution est due à la loi TEPA du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Et notamment aux exonérations des cotisations sociales sur les heures supplémentaires : de ce fait, une part importante des salaires n'a pas été imposée.

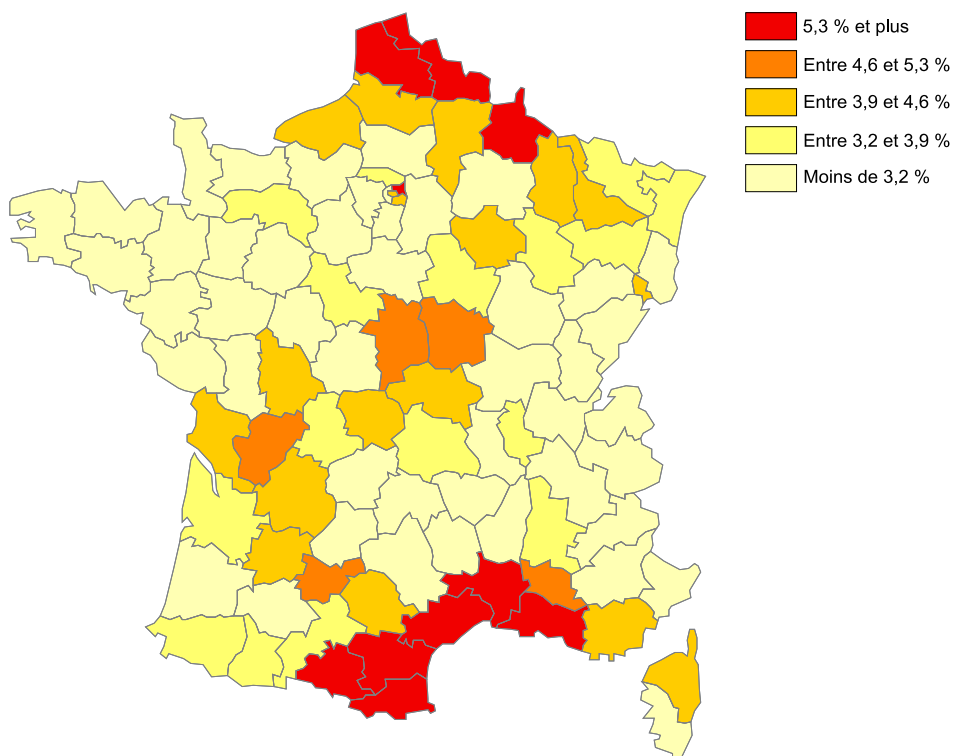
## 2. Les prestations sociales

### 1) Le revenu minimum d'insertion

- Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour l'ensemble de la France métropolitaine, le poids des individus couverts par le RMI parmi les 0-64 ans est également de 3,9 %. Cela correspond à près de 2 millions de bénéficiaires et à 1,1 million d'allocataires. La Gironde compte environ 45 000 personnes âgées de 0 à 64 ans couvertes par le RMI. Cela correspond à une proportion de 3,8 % du groupe d'âges et à une proportion standardisée équivalente.

Figure 34 : Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI parmi les 0-64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les bénéficiaires du RMI sont proportionnellement plus nombreux dans le Nord du pays, le pourtour méditerranéen et la Petite Couronne parisienne. Les proportions les plus importantes sont mesurées dans les Pyrénées-Orientales (7,9 %), l'Aude (7,7 %) et la Seine-Saint-Denis (7,6 %). Le poids des personnes couvertes par l'allocation excède également 7 % dans le Gard et les Bouches-du-Rhône.

A l'inverse, le RMI concerne une part moindre des 0-64 ans dans l'Est, le Nord-Ouest et les départements périphériques et limitrophes de l'Île-de-France. Les proportions les plus faibles sont enregistrées dans la région Rhône-Alpes : dans l'Ain, en Savoie et en Haute-Savoie, moins d'1,5 % du groupe d'âges sont couverts par l'allocation.

Entre 2005 et 2007, le poids des bénéficiaires parmi les 0-64 ans a diminué dans une large majorité des départements. Seuls la Meuse et le Territoire de Belfort ont vu leurs proportions d'individus couverts augmenter très faiblement. Les baisses les plus conséquentes ont eu lieu dans certains départements où le poids des personnes couvertes était déjà faible, comme la Savoie ou la Haute-Savoie. La diminution a également été conséquente dans les Bouches-du-Rhône.

- Sous-groupes les plus concernés :

Figure 35 : Proportions de bénéficiaires du RMI selon le groupe d'âges, au 31 décembre 2007

	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	Ensemble
Gironde	4,8%	3,3%	6,3%	4,3%	3,5%	2,2%	3,8%
France métro.	4,7%	3,6%	5,6%	4,2%	3,6%	2,5%	3,9%

Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans tous les départements de France métropolitaine, les 25-29 ans constituent le groupe d'âges au sein duquel la proportion de bénéficiaires du RMI est la plus forte. En Gironde, le poids de la couverture au sein de la tranche d'âges est de 6,3 %, et est ainsi supérieur à la moyenne nationale (5,6 %). La proportion de 25-29 ans couverts s'élève à plus de 10 % dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Gard et le Nord.

Figure 36 : Proportions de bénéficiaires du RMI selon la situation familiale, au 31 décembre 2007

	Isolé sans enfant	Isolé avec enfant(s)	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)
Gironde	8,9%	10,8%	1,1%	1,9%
France métro.	8,6%	12,1%	1,1%	1,9%

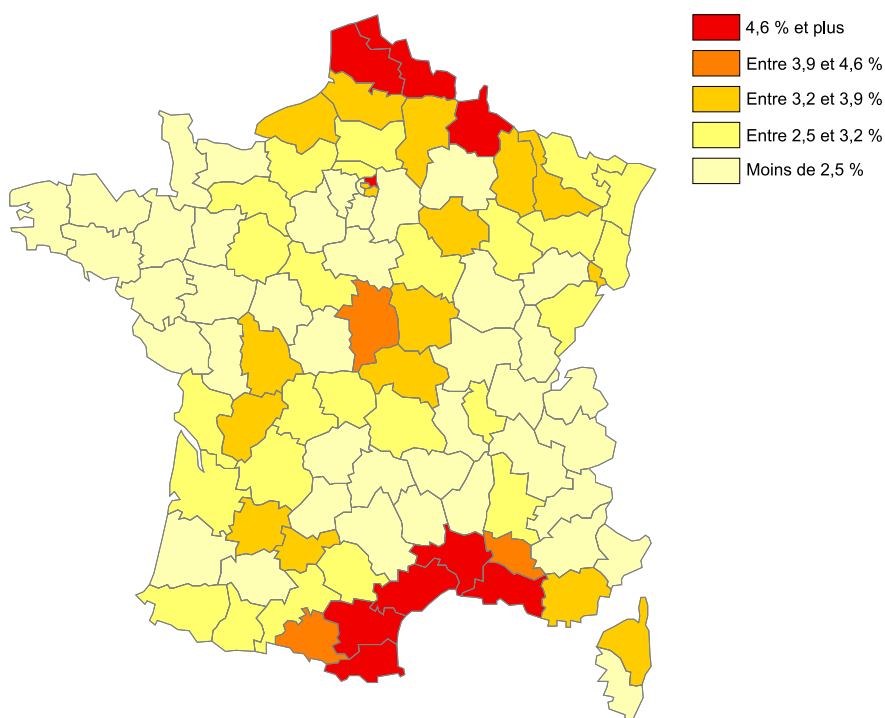
Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La situation familiale joue également un rôle important. Les isolés sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à percevoir l'allocation que les personnes vivant en couple. Dans tous les départements situés hors d'Ile-de-France, les isolés avec enfant(s) sont les plus largement couverts. Dans certains départements (Aude, Pyrénées-Orientales, Ardennes, Pas-de-Calais), près d'un quart des monoparents sont allocataires du RMI.

- Prévalence réelle :

Figure 37 : Proportions de bénéficiaires du RMI parmi l'ensemble de la population dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le fait d'étendre le dénominateur à l'ensemble de la population implique que la proportion mesurée diminue au niveau de la France métropolitaine dans son ensemble, passant de 3,9 % à 3,2 %. Le poids des 65 ans et plus dans la population joue beaucoup : ainsi, les valeurs brutes sont largement inférieures aux valeurs standardisées dans des départements où les personnes âgées sont surreprésentées, tels que la Creuse, le Cantal, la Nièvre ou le Gers. Le constat s'inverse en Région parisienne et dans les départements les plus urbanisés de manière générale.

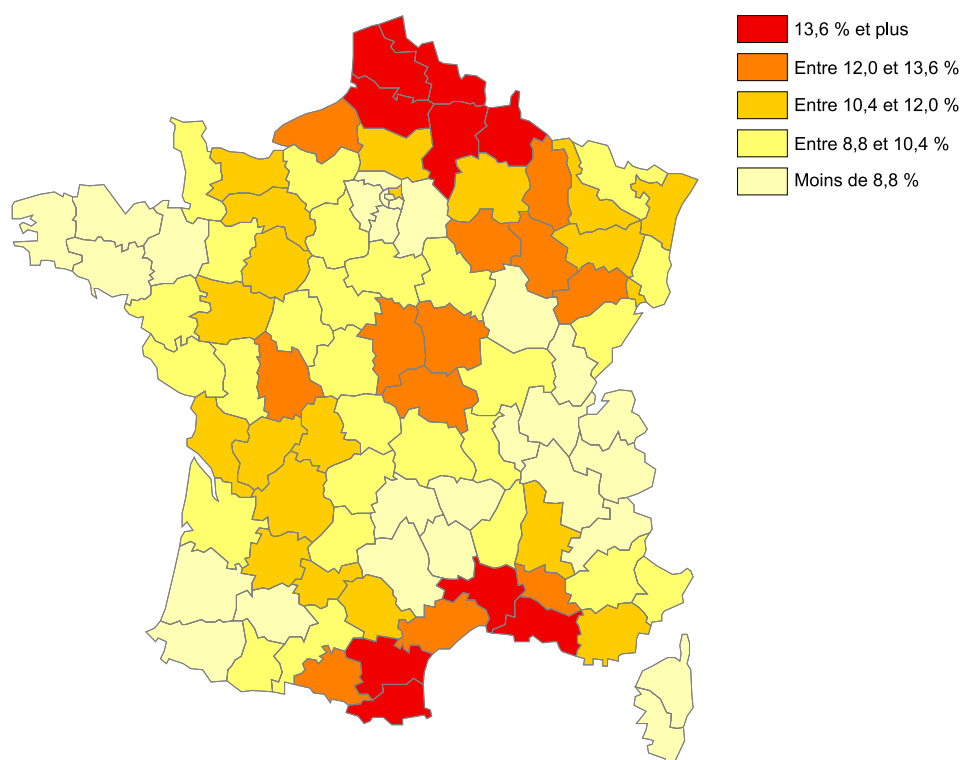
Par opposition, la standardisation joue finalement un rôle relativement limité : si, pour la tranche 0-64 ans, on rapporte la proportion standardisée à la proportion brute, la valeur est au maximum comprise entre 1,05 et 1,10, dans des départements à dominante rurale comme la Creuse, le Cantal ou le Lot. Dans le Nord, les Hauts-de-Seine ou la Seine-Saint-Denis, le rapport est de 0,98. La standardisation corrige essentiellement ici de l'effet de surreprésentation ou de sous-représentation des 25-29 ans.

## 2) L'allocation parent isolé

- Proportions standardisées de personnes couvertes par l'API parmi l'ensemble des personnes vivant au sein de familles monoparentales :

Au 31 décembre 2007, pour la France métropolitaine dans son ensemble, plus de 460 000 personnes sont couvertes par l'API. Cela correspond à une proportion de personnes couvertes par l'API parmi l'ensemble des personnes vivant au sein de familles monoparentales de 10,4 %. La Gironde compte plus de 10 000 personnes couvertes par l'allocation parent isolé (API). Parmi ceux-là, 9 962 bénéficiaires sont âgés de moins de 45 ans et sont par l'API non-prénatale. Cela correspond à une proportion standardisée de 9,8 %.

Figure 38 : Proportions standardisées de personnes couvertes par l'API parmi les personnes âgées de moins de 45 ans vivant au sein de familles monoparentales dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions sont particulièrement élevées dans le Nord du pays. Dans les deux départements de la région Nord-Pas-de-Calais, on compte plus 17 bénéficiaires de l'API âgés de moins de 45 ans pour 100 personnes vivant au sein d'une famille monoparentale et appartenant à la même tranche d'âges. Les valeurs sont également élevées sur le pourtour méditerranéen, notamment dans les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Orientales et le Gard (plus de 14 %).

En revanche, le poids des familles monoparentales couvertes est faible en Bretagne, dans l'Est et le Massif Central. Les ratios les plus faibles sont mesurés dans l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et la Lozère (moins de 10 %).

En Gironde, la part des personnes couvertes par l'API a diminué de 2,1 points entre fin 2005 et fin 2007. Pour l'ensemble du pays, l'évolution a été semblable. Dans tous les départements, la proportion des allocataires percevant l'API a diminué. La baisse a été particulièrement nette dans les départements à dominante rurale.

- Sous-groupe le plus concerné :

Figure 39 : Proportions de personnes couvertes par l'API parmi l'ensemble des personnes vivant au sein de familles monoparentales selon le groupe d'âges, au 31 décembre 2007

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	Moins de 45 ans
Gironde	14,9%	5,4%	12,7%	3,6%	9,8%
France métro.	16,1%	6,1%	12,6%	3,7%	10,4%

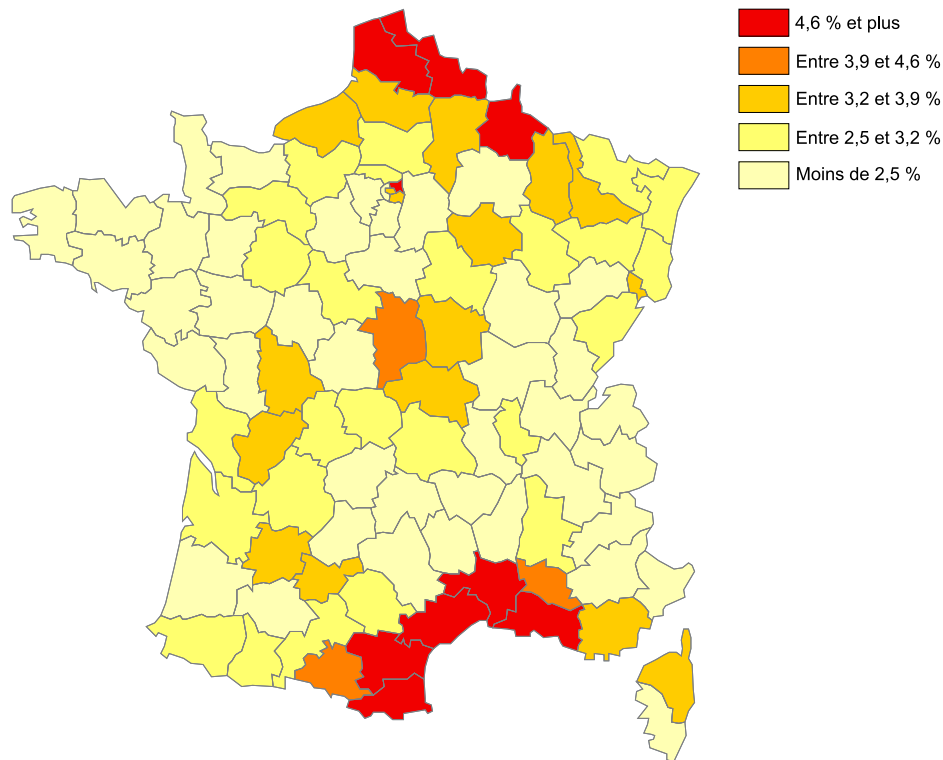
Sources : CNAF, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les moins de 15 ans vivant dans une famille monoparentale sont les plus concernés par l'allocation parent isolé dans une large majorité des départements. La proportion monte à plus de 25 % dans des départements comme le Nord, le Pas-de-Calais ou l'Aisne.

- Prévalence réelle :

Figure 40 : Proportions de bénéficiaires de l'API dans la population totale, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 0,8 % de la population est couverte par l'allocation API. La valeur est de 0,7 % pour la Gironde. Les proportions les plus importantes sont également mesurées dans le Nord et le Pas-de-Calais (1,6 %). Dans certains départements, la prévalence réelle de l'API est beaucoup plus forte que ce que laissait supposer la mesure standardisée. C'est notamment le cas de la Seine-Saint-Denis, des Bouches-du-Rhône ou des Pyrénées-Orientales, où les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont surreprésentées, constituant plus de 12 % de la population contre 9,6 % en moyenne. Cet effet de composition contribue à faire augmenter de façon mécanique la proportion globale de bénéficiaires de l'API.

La surreprésentation s'applique également particulièrement à la tranche d'âges 0-14 ans : ainsi, en Seine-Saint-Denis, près de 5 % de la population ont moins de 14 ans et vivent au sein d'une famille monoparentale. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la valeur est de 3,1 %.



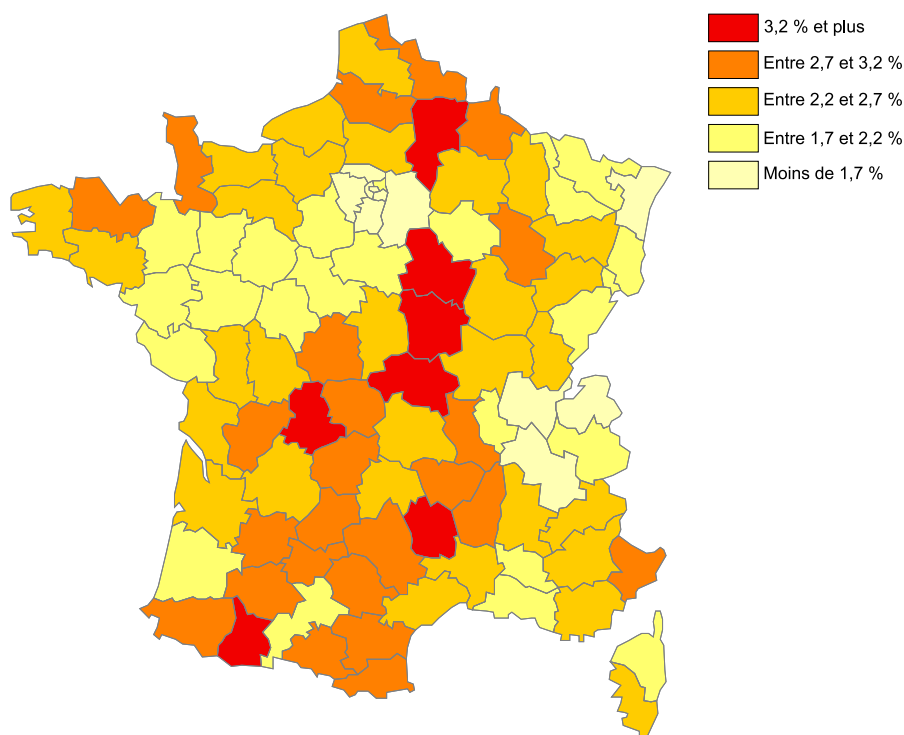
Dans la Haute-Vienne, la Dordogne ou l'Orne, la proportion standardisée est supérieure à la moyenne, mais la proportion brute est inférieure à celle-ci. Les personnes vivant dans une famille monoparentale sont sous-représentées dans ces départements, et l'effet est donc inverse à celui constaté en Seine-Saint-Denis ou dans les Bouches-du-Rhône.

### 3) L'allocation adulte handicapé

- Rapports standardisés entre le nombre d'allocataires de l'AAH et nombre de 20-64 ans :

Au 31 décembre 2007, près de 800 000 personnes sont allocataires de l'AAH, pour plus de 1,1 million de bénéficiaires. Le rapport standardisé entre le nombre d'allocataires et le nombre de 20-64 ans est ainsi de 2,2. A la même date, 20 400 Girondins de la même tranche d'âges sont allocataires de l'AAH, ce qui correspond à un ratio de 2,4 % par rapport à l'effectif total du sous-groupe.

Figure 41 : Proportions standardisées d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les départements à dominante rurale ou intermédiaires sont ceux présentant les ratios les plus forts. Ainsi, c'est dans la Lozère (5,0 %), la Nièvre (3,8 %), les Hautes-Pyrénées (3,6 %) et l'Aisne (3,6 %) que

les parts de 20-64 ans percevant l'allocation apparaissent comme les plus conséquentes. Le poids des individus bénéficiant de l'allocation est également important dans l'Allier, l'Yonne, le Lot et la Creuse.

Par opposition, les valeurs de l'indicateur seront bien moindres dans les espaces plus urbanisés, n'excédant 1,8 % dans aucun des sept départements franciliens, et présentant des valeurs faibles dans les Bouches-du-Rhône, le Rhône ou le Bas-Rhin.

Depuis 2002, le rapport entre le nombre d'allocataires et le nombre de 20-64 ans est resté stable en Gironde, contre une augmentation de 0,1 point pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les valeurs ont peu bougé dans la majorité des départements. La diminution a toutefois été assez prononcée dans la Creuse (-1,3 point) et dans les départements corses (-1 point). Les augmentations, globalement modérées, ont essentiellement concerné la Lozère (0,8 point) et des départements de la moitié nord (Côtes d'Armor, Seine-Maritime, Aisne, Oise).

- Sous-groupes les plus concernés :

Figure 42 : Ratios nombre d'allocataires de l'AAH / effectif selon le groupe d'âges, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	Ensemble
Gironde	1,7%	2,4%	2,9%	2,5%	2,6%
France métro.	1,5%	2,1%	2,6%	2,3%	2,4%

Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans une très large majorité des départements, les 40-49 ans sont les plus largement concernés par l'allocation. En Gironde, 2,9 % du sous-groupe perçoit l'allocation, pour 2,6 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. Cette proportion s'élève à 5,7 % en Lozère, 4,8 % dans la Nièvre, 4,5 % dans les Hautes-Pyrénées et l'Aisne. Elle est de moins de 1,5 % dans les Yvelines, l'Essonne, la Seine-et-Marne et la Haute-Savoie.

Figure 43 : Proportions d'allocataires de l'AAH selon le type de ménage d'appartenance, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Ménages avec enfant(s)
Gironde	69,4%	14,9%	15,7%
France métro.	70,4%	14,4%	15,1%

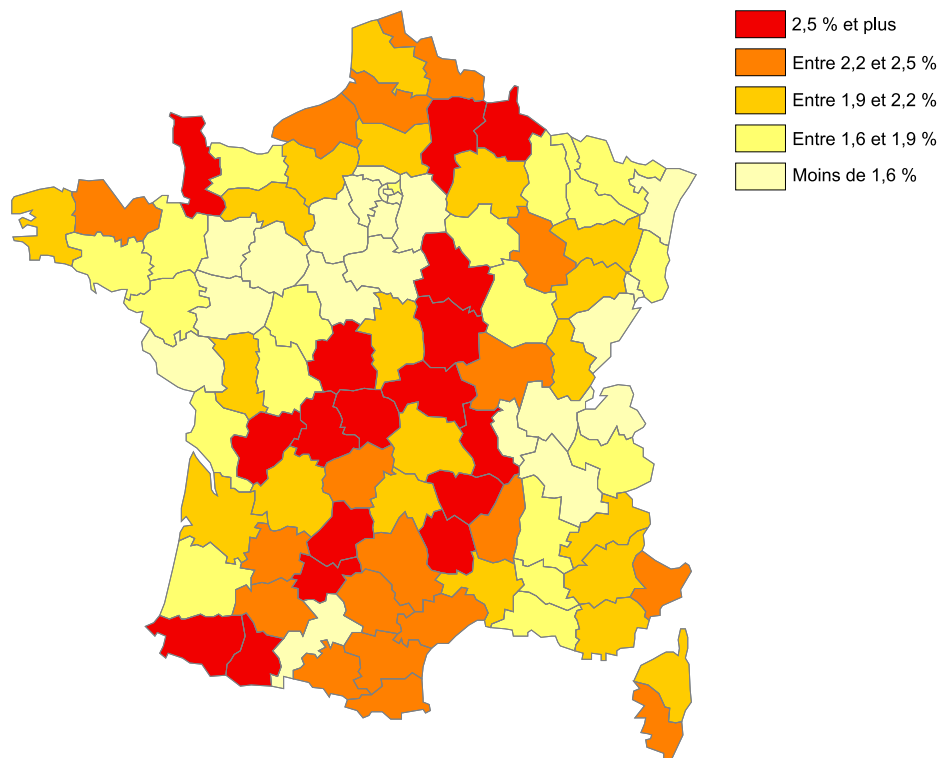
Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les isolés sans enfant sont très nettement surreprésentés parmi les allocataires de l'AAH. Ils représentent 69,4 % des individus percevant l'allocation en Gironde, contre 16,2 % de l'ensemble des 20-64 ans. Ces proportions sont de 70,4 % et 14,8 % de la tranche d'âges pour l'ensemble de la France métropolitaine. En Lozère, les isolés sans enfant constituent 87 % des allocataires. Toutefois, la surreprésentation semble de manière générale moindre dans les départements ruraux.

- Prévalence réelle :

Figure 44 : Proportions de bénéficiaires de l'AAH dans la population totale, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

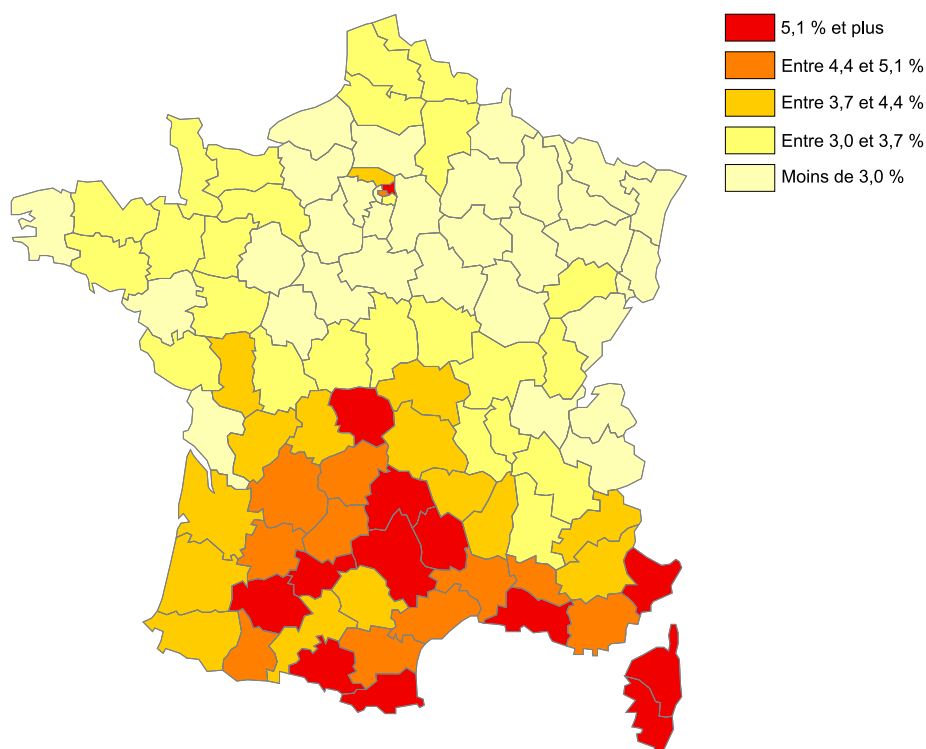
Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 1,9 % de la population sont couverts par l'AAH. Les valeurs les plus fortes sont mesurées en Lozère (3,4 %), dans l'Aisne (3,4 %), dans la Nièvre (3,2 %) et les Hautes-Pyrénées (3,0 %). En Lozère, cette proportion brute est relativement faible au vu de la valeur de l'indicateur standardisé. Les 20-64 ans y sont sous-représentés (57 % de la population contre 59 % en moyenne) et les moins de 30 ans, plus couverts que la moyenne dans le département, le sont encore plus. Dans la Creuse ou le Gers, le constat est similaire. Dans l'Aisne ou l'Yonne, c'est l'inverse : la proportion brute est plus forte que ce qu'elle devrait être selon la valeur de l'indicateur standardisé. D'éventuels effets de structure peuvent être mis en cause, tels qu'une surreprésentation des 50-64 ans. Dans ces départements, on observe également que l'allocation couvre en moyenne plus de 1,6 personne, contre moins de 1,5 pour l'ensemble de la France métropolitaine.

#### 4) *Le minimum vieillesse*

- Proportion d'allocataires du minimum vieillesse :

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la proportion est de 3,7 % au 31 décembre 2007. Le nombre d'allocataires est proche de 500 000. A la même date, la Gironde compte 11 400 allocataires du minimum vieillesse, pour une proportion de 3,8 %.

Figure 45 : Proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : CNAV, MSA, DREES, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions d'allocataires sont plus élevées dans la moitié sud du pays, et plus généralement dans les départements à dominante rurale. En Corse, 14 % des 60 ans et plus perçoivent le minimum vieillesse (DREES, 2010). C'est le double de la seconde proportion la plus élevée, mesurée dans la

Creuse. Dans la Lozère, les Bouches-du-Rhône, le Gers et le Tarn-et-Garonne, entre 6 et 7 % du groupe d'âges sont allocataires.

Dans la région Centre, la Grande couronne parisienne et l'Est, le poids des personnes percevant le minimum vieillesse est beaucoup plus faible. Ainsi, dans les Yvelines, en Haute-Savoie, en Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher, la valeur de l'indicateur se situe autour de 2 %.

Entre 2002 et 2007, les proportions d'allocataires ont diminué dans la majeure partie des départements, perdant 1,1 point en Gironde et 0,8 point pour l'ensemble de la France métropolitaine. La valeur de l'indicateur a toutefois augmenté dans certains départements franciliens, et notamment en Seine-Saint-Denis (+ 0,8 point). Le Gers, la Lozère, la Creuse et la Corse, même s'ils restent les départements les plus concernés en 2007, ont enregistré des diminutions de plus de 4 points. Dans l'ensemble donc, il apparaît que les différences interdépartementales se sont réduites entre 2002 et 2007.

- Sous-groupe le plus concerné :

Figure 46 : Répartition par groupes d'âges des allocataires du minimum vieillesse et 60 ans et plus pour l'ensemble de la France métropolitaine et proportions d'allocataires, au 31 décembre

2007

Groupes d'âges	Allocataires minimum vieillesse	Ensemble 60 ans et plus	Proportions d'allocataires
60 à 64 ans	14,1%	24,3%	2,1%
65 à 69 ans	17,5%	18,5%	3,4%
70 à 74 ans	17,6%	18,0%	3,5%
75 à 79 ans	16,5%	16,4%	3,6%
80 à 84 ans	15,1%	12,6%	4,3%
85 à 89 ans	10,6%	7,0%	5,4%
90 ans et plus	8,7%	3,3%	9,5%
65 ans et plus	86,0%	75,7%	4,1%
80 ans et plus	34,4%	22,9%	5,4%

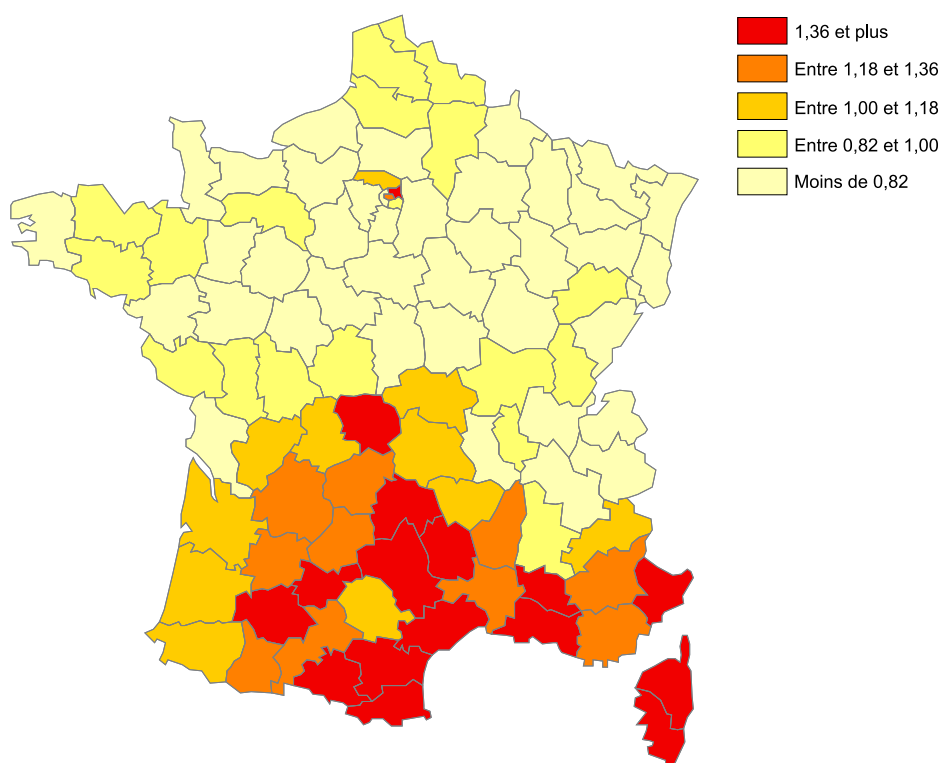
Sources : CNAV, MSA, DREES, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Plus l'âge augmente, plus les proportions d'allocataires sont importantes. A partir de 80 ans, les allocataires du minimum vieillesse apparaissent surreprésentés. Après 89 ans, une personne sur dix est titulaire d'une des allocations du minimum vieillesse. Une éventuelle surreprésentation des 80 ans et plus dans un département est donc susceptible de faire augmenter la valeur de l'indicateur de façon mécanique. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 23 % des 60 ans ou plus ont au moins 80 ans. Cette proportion s'élève à plus de 26 % dans des départements moins urbanisés que la moyenne tels que la Creuse, la Corrèze, le Tarn-et-Garonne, le Gers ou le Cantal.

- Effets de structure :

Figure 47 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus d'allocataires du minimum vieillesse dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : CNAV, MSA, DREES, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

L'opposition entre le Nord et le Sud du pays est très visible. La valeur mesurée pour la Corse est nettement la plus élevée (3,7). Les départements à dominante rurale sont de manière générale très concernés : le Gers, la Creuse, la Lozère et l'Aveyron présentent des rapports supérieurs à 1,5. La

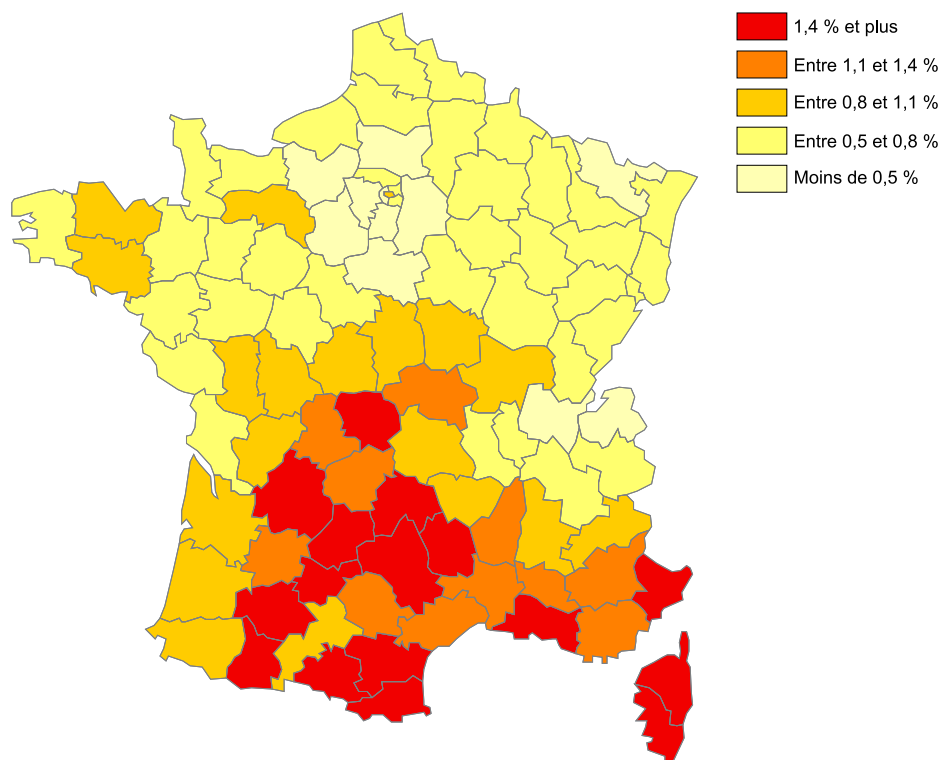


Seine-Saint-Denis est le seul département de la moitié nord à présenter une valeur excédant 1,4. A l'inverse, dans les Yvelines le rapport est de 0,52. Il est également inférieur à 0,6 dans l'Eure-et-Loir et en Haute-Savoie.

Dans des départements comme la Creuse, le Gers et le Cantal et l'Aveyron, des proportions importantes d'allocataires toutes choses égales par ailleurs s'ajoutent à une surreprésentation des 80 ans et plus parmi les 60 ans et plus. Idem, dans une moindre mesure, pour le Tarn-et-Garonne et la Lozère. En revanche, en Corse et dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi en Seine-Saint-Denis, les proportions de 80 ans et plus sont inférieures à la moyenne. Le fort poids des allocataires du minimum vieillesse paraît donc être le fruit de la fréquence de situations financières difficiles parmi les personnes âgées.

- Prévalence réelle :

Figure 48 : Proportions d'allocataires du minimum vieillesse dans la population totale, au 31 décembre 2007



Sources : CNAV, MSA, DREES, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 0,8 % de la population totale sont allocataires du minimum vieillesse. La proportion la plus élevée est mesurée en Corse (3,6 %). Les valeurs sont également importantes dans la Creuse (2,3 %), dans le Gers (1,9 %), en Lozère (1,8 %) et dans l'Aveyron (1,8 %).

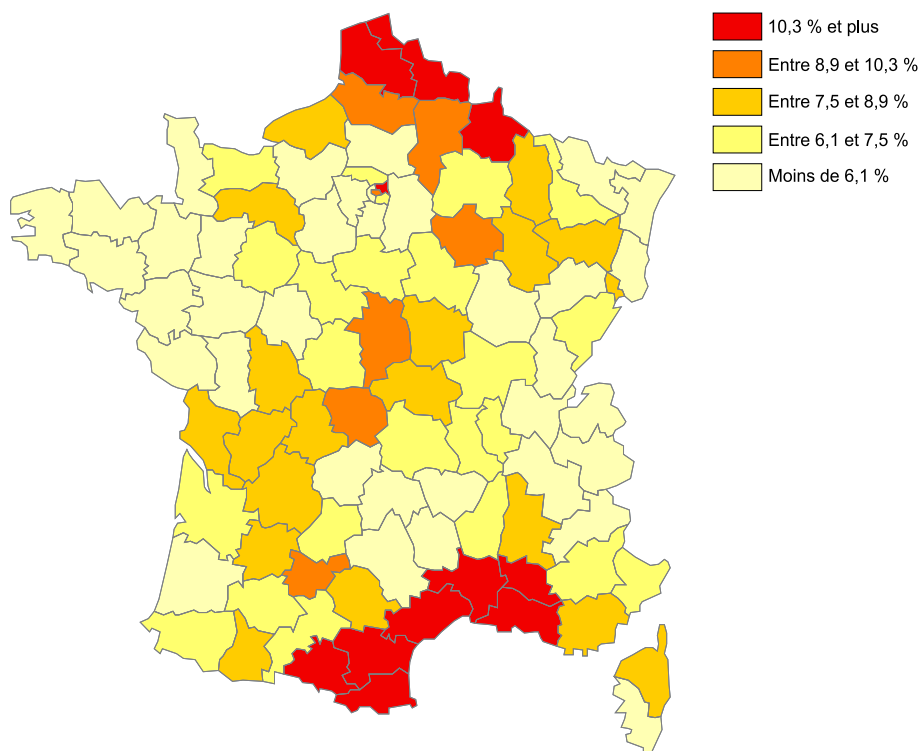
Dans les quatre derniers départements, les 60 ans et plus sont surreprésentés, constituant plus de 27 % de la population contre 21 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les 80 ans et plus représentent également un poids plus important que la moyenne. Dans les départements corses en revanche, la surreprésentation est moindre. Les fortes proportions de personnes couvertes par l'allocation sont donc quasi-uniquement les effets des difficultés des personnes âgées.

## 5) La couverture maladie universelle complémentaire

- Ratios bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire / population âgée de 0 à 59 ans :

En moyenne sur l'année 2008, on a compté plus de 3,6 millions de bénéficiaires de la CMUc pour l'ensemble de la France métropolitaine. Le ratio entre cet effectif et l'effectif de population âgée de 0 à 59 ans est de 7,5 %.

Figure 49 : Ratios bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire / population âgée de 0 à 59 ans, en 2008



Source : CNAMTS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le poids des bénéficiaires de la CMUc parmi les affiliés au régime général apparaît élevé dans le Nord du pays et sur le pourtour méditerranéen. Le ratio est supérieur à 13 % dans les Pyrénées-

Orientales, le Gard et les Bouches-du-Rhône. La valeur de l'indicateur est comprise entre 12 et 13 % dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Seine-Saint-Denis.

Dans le Nord-Ouest et l'Est du pays la part des individus couverts par la CMUc apparaît en revanche nettement moindre. Dans l'Ain, en Savoie, Haute-Savoie et en Vendée, le ratio est inférieur à 4,0%. Il est également faible dans les Yvelines, les Hautes-Alpes et le Morbihan.

Depuis 2005, le rapport a légèrement baissé en Gironde (-0,4 point) comme dans l'ensemble de la France métropolitaine (-0,3). Une diminution du ratio est mesurée dans la majeure partie des départements. Toutefois, des départements de l'Est tels que le Haut-Rhin, les Vosges et le Territoire-de-Belfort ont enregistré des hausses supérieures à 0,5 point. Le Nord et les Ardennes affichent des augmentations légèrement moins conséquentes.

- Sous-groupe le plus concerné :

Figure 50 : Proportions de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire affiliés au régime général selon le groupe d'âges, au 1<sup>er</sup> janvier 2010

	Moins de 20 ans	Entre 20 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Gironde	11,2%	6,9%	5,3%	1,2%	6,4%

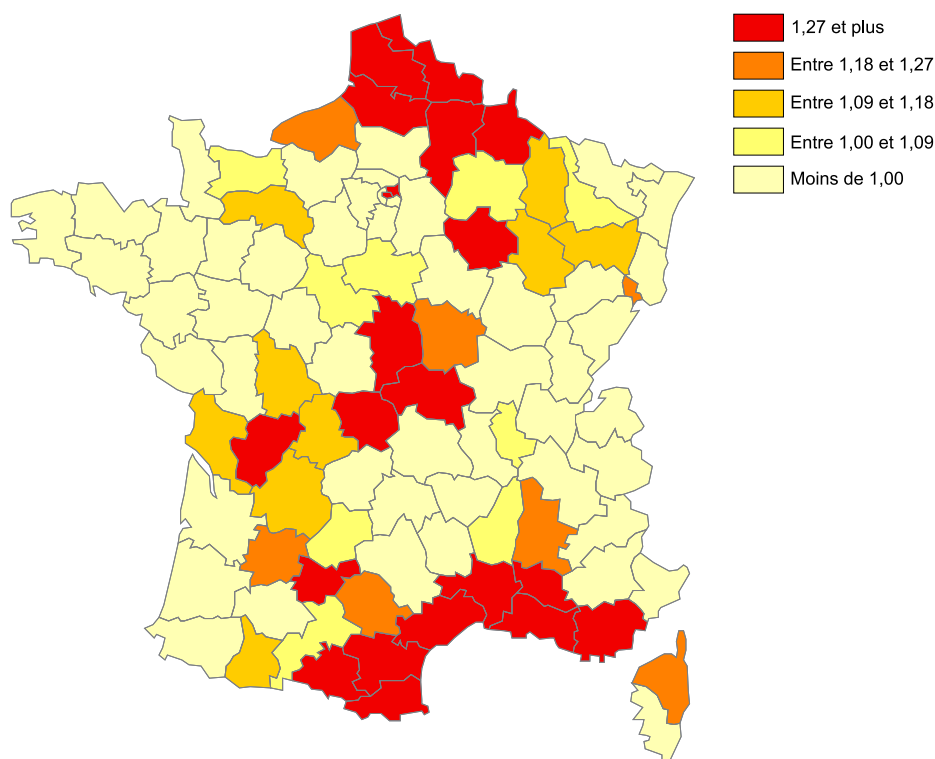
Source : CNAMTS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les moins de 20 ans apparaissent comme le groupe d'âges le plus largement concerné par la CMUc parmi les affiliés au régime général en Gironde. Il est probable que ces différences de proportions par âges ne s'appliquent pas qu'aux affiliés du régime général. En effet, en 2006 les 0-19 ans représentaient environ 40 % des bénéficiaires tous régimes confondus (Boisguérin B., 2009), contre 24,8 % de la population totale de France métropolitaine. Cela correspond à une couverture d'approximativement 11 % de la classe d'âges dans son ensemble, contre 7 % de la population hexagonale globale.

- Effets de structure :

Figure 51 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus de bénéficiaires de la CMUc dans les départements de France métropolitaine, en 2008



Source : CNAMTS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

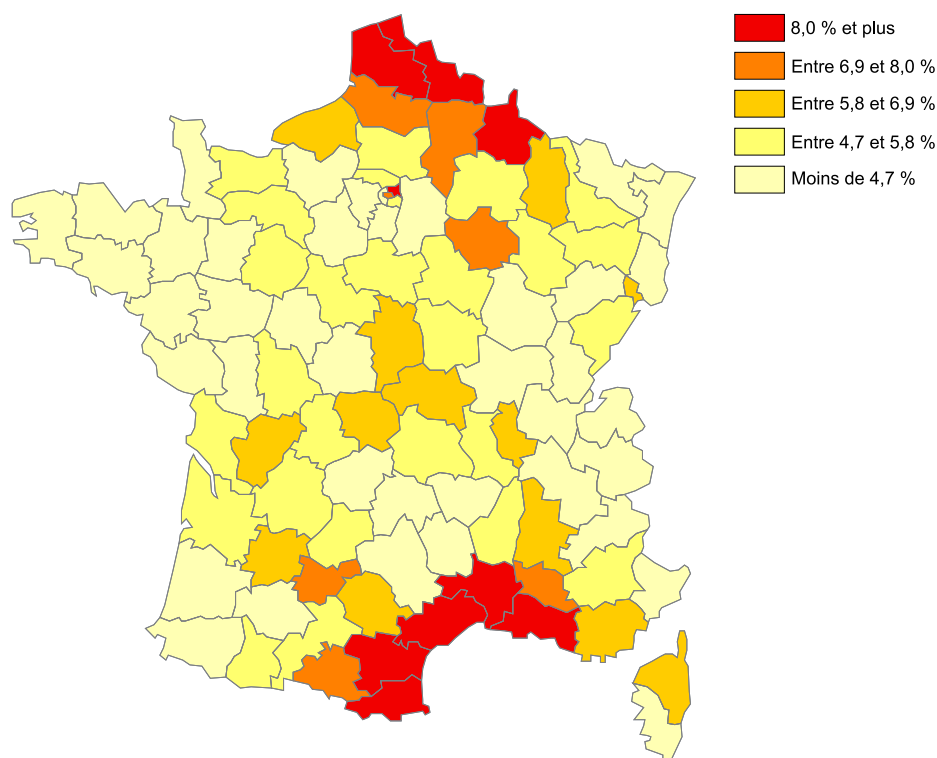
Le rapport entre les effectifs réels et les effectifs fictifs est de 1,09 en moyenne. De manière globale, les valeurs sont élevées dans le Nord du pays, sur le pourtour méditerranéen et dans certains départements du centre du pays. Les rapports les plus importants (plus d'1,8) sont ainsi mesurés dans les Pyrénées-Orientales, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Pas-de-Calais, mais aussi en Seine-Saint-Denis. L'écart conséquent entre effectifs attendus et obtenus donne à penser qu'en dehors d'éventuels effets de structure la couverture par la CMUc est conséquente dans ces départements.

On observe par ailleurs qu'en Seine-Saint-Denis, dans le Pas-de-Calais et le Nord, les poids des moins de 20 ans parmi les 0-59 ans sont parmi les plus élevés de France métropolitaine (près de 34 %, contre 31 % en moyenne). Cette surreprésentation du groupe d'âges le plus largement couvert, si elle n'explique pas complètement les parts très conséquentes d'individus concernés par la CMUc dans ces départements, constitue assurément un facteur qui tend à faire augmenter la couverture

globale par la prestation sociale. En revanche, dans les départements méridionaux affichant les proportions les plus conséquentes de bénéficiaires de la CMUc, le poids des moins de 20 ans est généralement proche de la moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine, voire inférieur à celle-ci. Les fortes proportions de couverture par la prestation sociale n'est donc pas dû à un effet de composition par âge.

- Prévalence réelle :

Figure 52 : Proportions de bénéficiaires de la CMUc dans la population totale, en 2008



Source : CNAMTS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 5,8 % de la population totale sont couverts par la CMUc. Les valeurs sont particulièrement élevées dans le Nord du pays, sur le Bassin méditerranéen et en Seine-Saint-Denis. C'est d'ailleurs dans le département francilien que la proportion la plus importante est mesurée (10,7 %). Le poids des personnes couvertes est également conséquent (plus de 10 %) dans le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Pyrénées-Orientales.

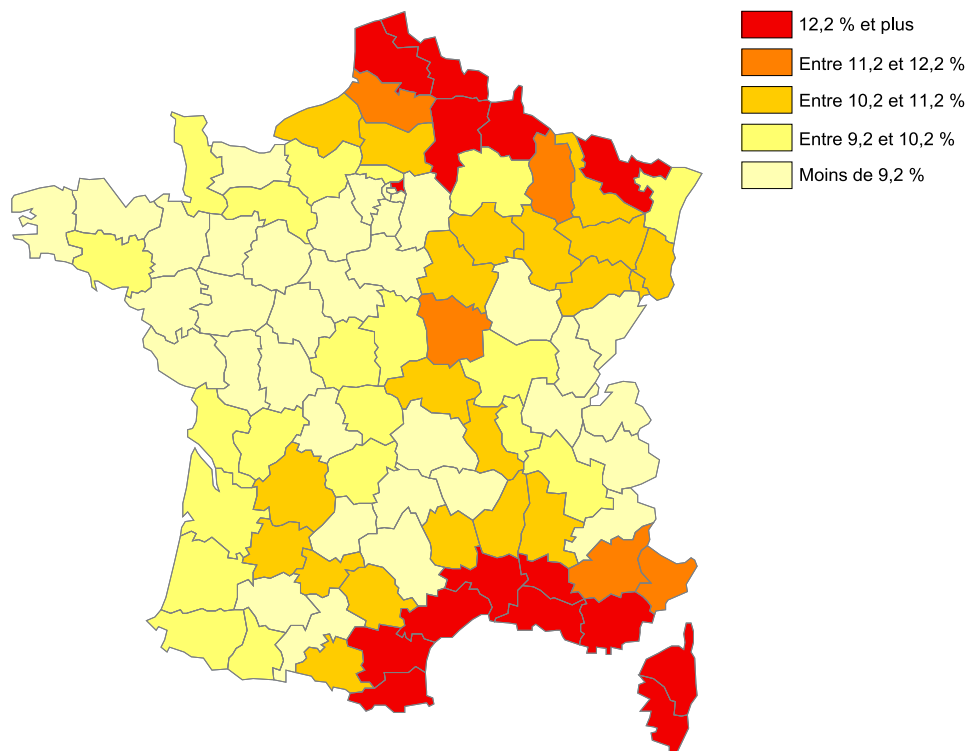
En Seine-Saint-Denis, la proportion brute est relativement proche de la proportion pour le 0-59 ans, le poids des 60 ans et plus étant faible (15 % contre 23 % en moyenne). Dans une moindre mesure, le constat est similaire pour le Nord et le Pas-de-Calais. Dans les Pyrénées-Orientales ou l'Ariège, c'est l'inverse : les 60 ans et plus représentent 29 % de la population, et les proportions brutes sont donc très distantes des proportions mesurées pour les 0-59 ans.

### 3. L'inactivité

- Proportions standardisées d'inactifs :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la France métropolitaine compte environ 3 700 000 inactifs âgés de 15 à 64 ans. Cela correspond à 10,2 % de la population concernée par le champ<sup>19</sup>. En Gironde, la proportion est équivalente et 78 000 personnes sont en situation d'inactivité.

Figure 53 : Proportions standardisées d'inactifs dans les départements de France métropolitaine parmi la population âgée de 15 à 64 ans, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

<sup>19</sup> Sont donc pris en considération les actifs occupés, les chômeurs, les retraités, les mères/pères au foyer et les autres inactifs.



Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans le Nord du pays, la Moselle, la Seine-Saint-Denis et le pourtour méditerranéen. C'est en Corse que les proportions sont les plus importantes, avec 18,3 % en Haute-Corse et 15,8 % en Corse-du-Sud. Plus de 14 % des individus du champ sont inactifs dans le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Orientales et les Bouches-du-Rhône.

A l'inverse, l'inactivité est peu fréquente dans l'Ouest du pays. En Mayenne, en Ille-et-Vilaine et dans le Maine-et-Loire, moins de 7,5 % des 15-64 ans non-scolarisés ne sont ni actifs ni retraités. Les valeurs sont également assez faibles dans la majeure partie de la Région Parisienne.

Le poids des inactifs a diminué d'un demi-point entre 2006 et 2008 pour l'ensemble de la France métropolitaine, comme pour la Gironde. Seule la Seine-Saint-Denis a connu une très légère augmentation durant la période.

- Sous-groupes les plus concernés :

Figure 54 : Poids des inactifs dans la population selon le groupe d'âges, au 1er janvier 2008

	15 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Gironde	8,6%	7,0%	9,7%	13,2%	9,4%
France métro.	8,7%	8,0%	10,2%	14,2%	10,2%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans tous les départements de France métropolitaine, les 55-64 ans sont les plus concernés par l'inactivité, souvent de façon assez nette. En Haute-Corse ou en Moselle, ce sont ainsi plus de 20 % du groupe d'âges qui ne sont ni actifs ni retraités. Par ailleurs, quel que soit le groupe d'âges, la proportion d'inactifs en Gironde est toujours plus faible que celle mesurée pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Figure 55 : Poids des inactifs dans la population selon le groupe d'âges, au 1er janvier 2008

	15 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Gironde-Hommes	7,2%	3,7%	5,1%	6,3%	5,1%
France métro - Hommes	6,7%	3,7%	5,4%	7,1%	5,3%
Gironde - Femmes	10,1%	10,3%	13,9%	19,6%	13,5%
France métro - Femmes	11,1%	12,3%	14,9%	20,9%	14,9%

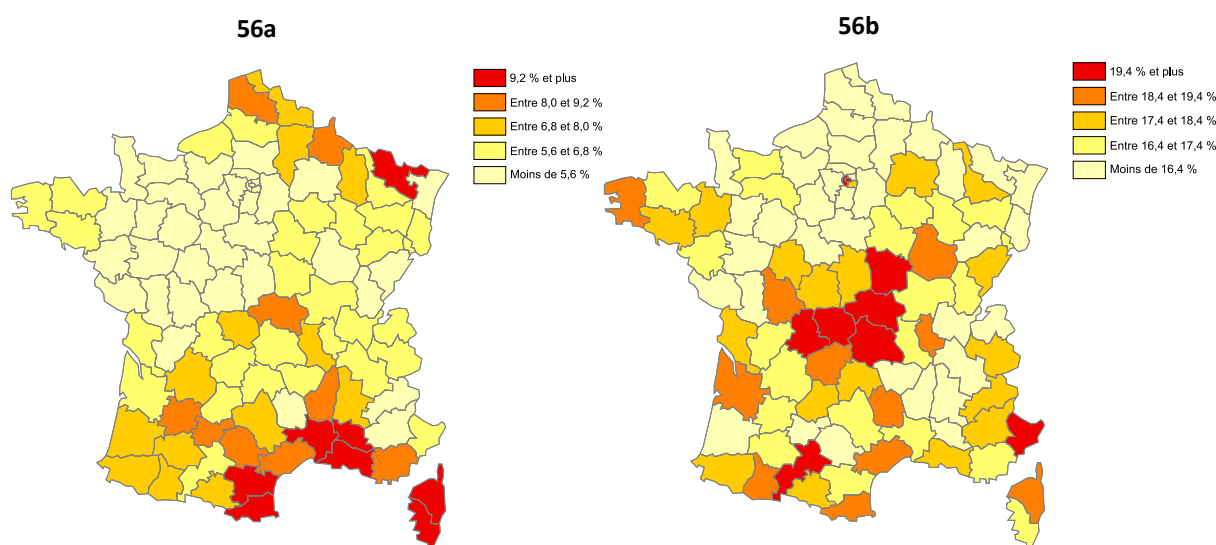
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Hormis à de très rares exceptions, quel que soit le groupe d'âges et le département considérés, la proportion de femmes inactives sera toujours plus élevée que celle des hommes. Dans les départements du Nord du pays affichant les proportions d'inactifs les plus élevées, l'écart entre hommes et femmes est particulièrement prononcé. Sur le pourtour méditerranéen en revanche les disparités sont beaucoup moins flagrantes.

- Prévalence réelle :

Figure 56 : Proportions de personnes isolées sans enfant et inactives parmi l'ensemble des isolés sans enfant (56a) et proportions de personnes isolées sans enfant (56b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008



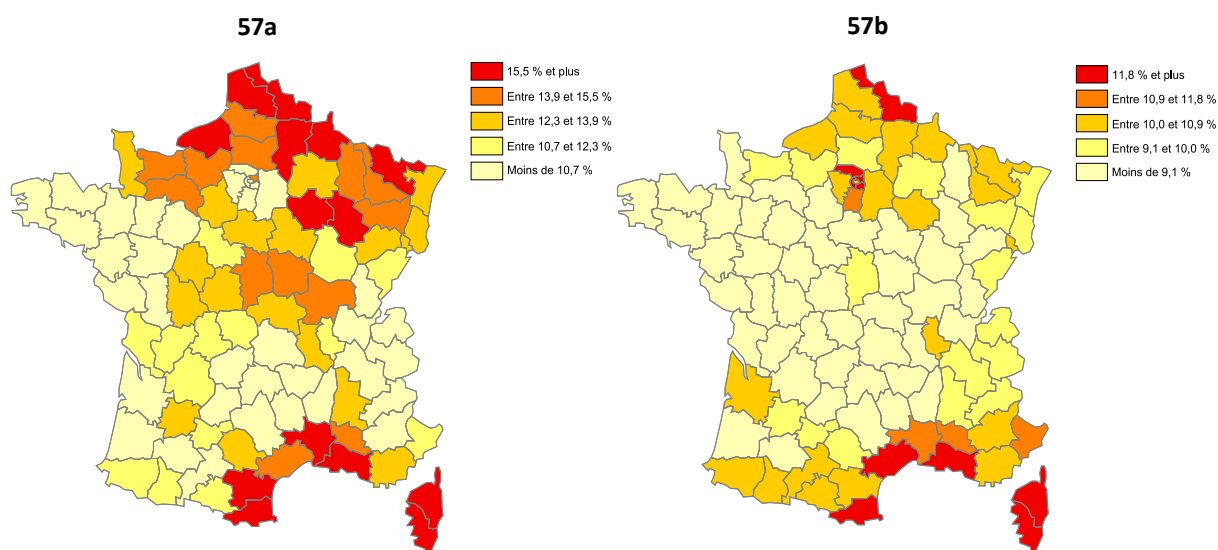
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la France métropolitaine prise dans son ensemble, 6,8 % des isolés sans enfant sont inactifs. Les valeurs les plus élevées sont mesurées de manière générale sur le Bassin méditerranéen. En Haute-Corse, la valeur mesurée est de 13,0 %. Elle est de 12,8 % dans les Bouches-du-Rhône, de 12,4 % dans les Pyrénées-Orientales et de 11,6 % en Corse-du-Sud.

Les isolés sans famille sont particulièrement surreprésentés dans les départements les plus urbanisés (Paris, Hauts-de-Seine, Alpes Maritimes, Haute-Garonne) mais aussi dans des départements à la population âgée (Haute-Vienne, Allier, Creuse). Surreprésentation des isolés sans enfant et inactivité plus fréquente que la moyenne dans la sous-population s'additionnent dans certains départements méridionaux (Haute-Corse, Hérault) et dans l'Allier.

Figure 57 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est inactif (57a) et proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale (57b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

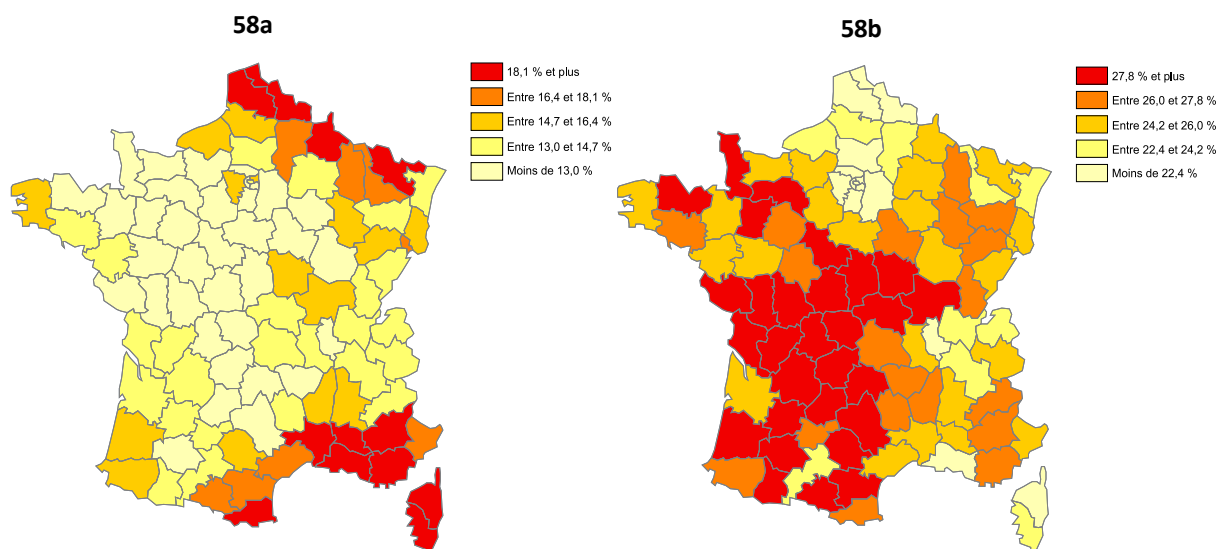
Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 12,3 % des personnes vivant dans un ménage avec famille monoparentale principale ont pour personne de référence un inactif. Les proportions sont particulièrement élevées dans le Nord du pays et sur le pourtour méditerranéen. Ainsi, les valeurs

sont supérieures à 18 % dans les Pyrénées-Orientales, la Haute-Corse, les Bouches-du-Rhône et l'Aube.

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont surreprésentées dans certains des départements les plus urbanisés du pays (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Bouches-du-Rhône, Nord), mais également dans des espaces moins urbanisés que la moyenne (Pyrénées-Orientales, Corse). Surreprésentation de la sous-population et surreprésentation des inactifs en son sein se cumulent en une grande partie des départements du Bassin méditerranéen (Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Corse-du-Sud), dans le Nord et la Seine-Saint-Denis.

Figure 58 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (58a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (58b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

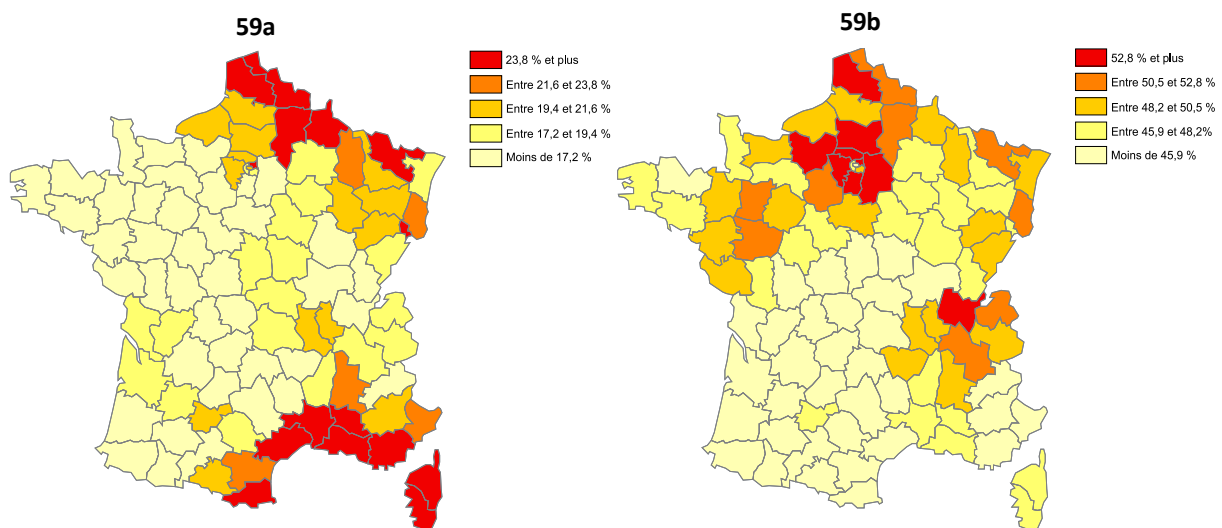
Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 14,7 % des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant sont inactifs et/ou ont un conjoint inactif. Dans l'ensemble, les proportions sont importantes

dans le Nord du pays et sur le Bassin méditerranéen. En Haute-Corse, la valeur approche 30 %. Elle est également supérieure à 25 % en Haute-Corse et en Moselle.

Les proportions des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant est conséquent dans certains départements à dominante rurale à la population âgée (Creuse, Dordogne, Lot), où elles représentent près d'un tiers de la population. Poids important du sous-groupe et surreprésentation modérée des inactifs en son sein s'additionnent uniquement dans des départements de la moitié sud du pays, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, dans près de 9 cas sur 10 quand l'un des deux conjoints est inactif il s'agit de la femme. La proportion est supérieure à 92 % dans certains départements du Nord du pays (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Ardennes). Dans aucun département que ce soit, la valeur mesurée est inférieure à 80 %.

Figure 59 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (59a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (59b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Plus de 19 % des personnes vivant dans une famille principale couple avec enfant(s) ont pour référent ou pour conjoint du référent de leur ménage un inactif. Les valeurs mesurées sont élevées dans le Nord du pays et sur le Bassin méditerranéen. Les proportions sont supérieures à 30 % dans les deux départements corses, et comprises entre 28 et 30 % dans le Pas-de-Calais, la Moselle et le Vaucluse.

Près d'une personne sur deux en France métropolitaine vit au sein d'un ménage avec famille principale couple avec enfant(s). Dans tous les départements, il s'agit du mode de cohabitation le plus fréquent. Les valeurs les plus fortes sont mesurées dans la partie nord du pays, en Région parisienne et dans le Nord-Pas-de-Calais notamment. Dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Seine-Saint-Denis, les membres de familles couples avec enfant(s) sont surreprésentés et l'inactivité est plus fréquente que la moyenne dans le sous-groupe.

Dans plus de 90 % des cas en France métropolitaine, quand l'un des deux conjoints d'un couple avec enfant(s) est inactif il s'agit de la femme. La proportion est particulièrement élevée (aux alentours de 95 %) dans certains départements du Nord du pays, tels que le Pas-de-Calais ou les Ardennes.

Quel que soit le type de ménage considéré, les proportions mesurées dans certains départements sont supérieures de 10 % à la moyenne. C'est le cas du Nord, du Pas-de-Calais, de la Moselle et de nombreux départements du pourtour méditerranéen. Dans les départements septentrionaux, les ménages avec enfants sont de surcroît surreprésentés. Les effets de l'inactivité s'étendent donc à une plus grande part de la population.

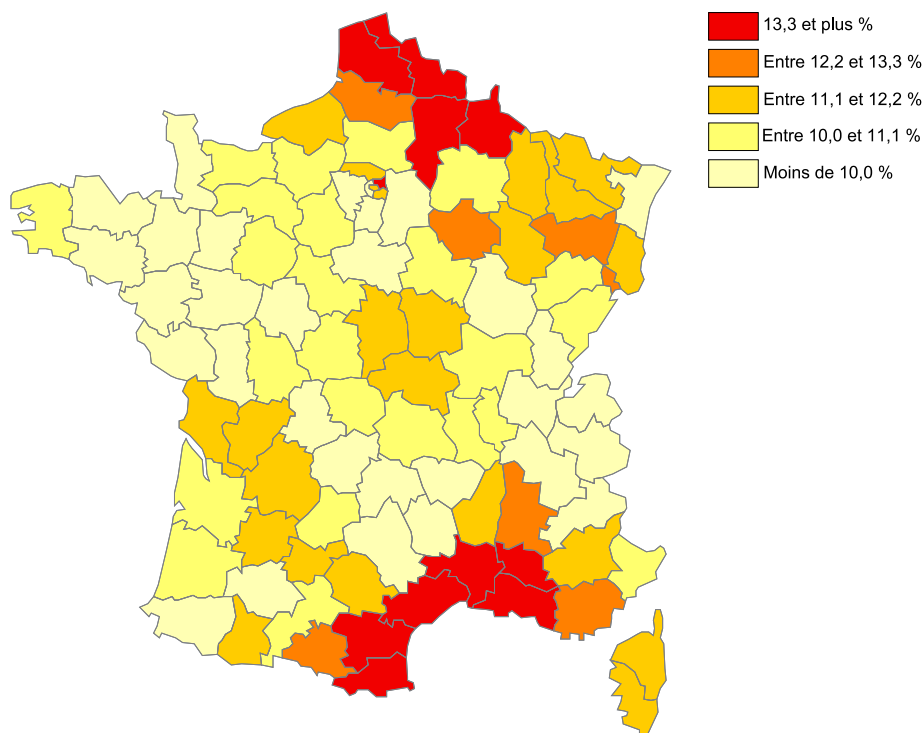
## 4. La demande d'emploi

### 1) La demande d'emploi globale

- Proportions standardisées de demandeurs d'emploi :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la France métropolitaine compte 3,2 millions de demandeurs d'emploi déclarés selon le Recensement de la population. Sur la tranche d'âges 15-64 ans, la proportion de chômeurs est de 11,1 %. En Gironde, 11,0 % des actifs se sont déclarés au chômage, ce qui correspond à une proportion standardisée de 11,1 %. Le département possède ainsi la 60<sup>ème</sup> proportion de chômeurs la plus importante des départements de France métropolitaine.

Figure 60 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi dans les départements de France métropolitaine parmi l'ensemble de la population active, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions de chômeurs les plus faibles sont enregistrés dans certains départements des Alpes, du Massif Central et du Grand Ouest. La proportion de demandeurs d'emploi déclarés est ainsi inférieure à 8 % dans les départements savoyards et en Lozère. Les niveaux de chômage sont également faibles dans l'Aveyron, le Cantal, l'Ain et en Mayenne.

En revanche, les valeurs sont très élevées dans le Nord de la France, sur le pourtour méditerranéen<sup>20</sup> et en Seine-Saint-Denis. Dans le département francilien, le Gard et les Pyrénées-Orientales, plus de 15,5 % des actifs se déclarent demandeurs d'emploi. Les proportions sont situées autour de 15 % dans l'Hérault, l'Aude, le Nord et les Ardennes.

La proportion de chômeurs standardisée mesurée selon les déclarations du Recensement rénové de 2006 était de 11,3 % pour la Gironde. Le département a donc enregistré une très légère diminution en deux ans (-0,2 point). Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la proportion de chômeurs parmi les actifs est restée identique. Dans les deux tiers des départements, le poids des demandeurs d'emploi parmi les actifs a augmenté, souvent très faiblement. Les hausses les plus conséquentes (entre 0,5 et 0,7 point) sont survenues dans des départements de l'Est où les proportions de demandes d'emploi étaient inférieures à la moyenne en 2006 (Jura, Haut-Rhin, Haute-Saône, Haute-Marne). Les diminutions les plus nettes sont enregistrées dans les Bouches-du-Rhône et en Corse-du-Sud.

- Sous-groupes les plus concernés :

Figure 61 : Proportions de demandeurs d'emploi par groupes d'âges au 1<sup>er</sup> janvier 2008, en Gironde et en France métropolitaine

	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-64 ans
Gironde	23,2%	9,7%	7,7%	11,1%
France métro.	22,6%	9,8%	8,3%	11,1%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

<sup>20</sup> Il est toutefois à prendre en compte le fait que les données ont pour date de référence le 1<sup>er</sup> janvier, période creuse pour une zone touristique comme le Bassin méditerranéen. Du fait de l'emploi saisonnier, le niveau de chômage aurait probablement été plus faible s'il avait mesuré durant l'été.



Les actifs les plus jeunes sont les plus nettement touchés par le chômage. Ainsi, dans tous les départements de France métropolitaine et dans une large majorité des cantons girondins, les 15-24 ans sont les plus concernés. En Gironde, 23,2 % des membres de ce groupe d'âges sont au chômage selon les résultats du Recensement rénové. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la valeur est de 22,6 %. Dans le Pas-de-Calais, plus d'un tiers de cette tranche d'âges se déclare en demande d'emploi. Les proportions sont également particulièrement élevées dans d'autres départements du Nord du pays (Nord, Aisne, Ardennes).

Entre 2006 et 2008, la proportion des 15-24 ans au chômage a augmenté dans tous les départements de France métropolitaine. Dans l'ensemble, le poids des chômeurs dans la tranche d'âges a gagné près de 2 points. En Gironde, la hausse a été plus faible (1,1 point). Dans l'Aude, l'Yonne, la Haute-Saône et les Vosges, la hausse a été supérieure à 3 points.

Figure 62 : Proportions de demandeurs d'emploi par sexes et groupes d'âges au 1<sup>er</sup> janvier 2008, en Gironde et en France métropolitaine

	Hommes			Femmes		
	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Gironde	21,9%	8,4%	7,4%	24,7%	11,2%	7,9%
France métro.	21,5%	8,6%	8,1%	24,0%	11,1%	8,4%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le sexe joue également un rôle : en Gironde, ainsi que dans l'ensemble de la France métropolitaine, à tous les âges de la vie active la proportion de femmes au chômage est plus importante que celle des hommes. La situation est la même à l'intérieur de la Gironde : dans tous les cantons, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se déclarer au chômage. Dans les espaces les plus urbanisés, le déséquilibre est moindre.

Figure 63 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi selon le type de ménage d'appartenance<sup>21</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2007, en Gironde et en France métropolitaine

	Isolé sans enfant	Isolé avec enfant(s)	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)
Gironde	13,2%	20,9%	8,6%	9,9%
France métr.	12,7%	20,9%	8,8%	9,7%

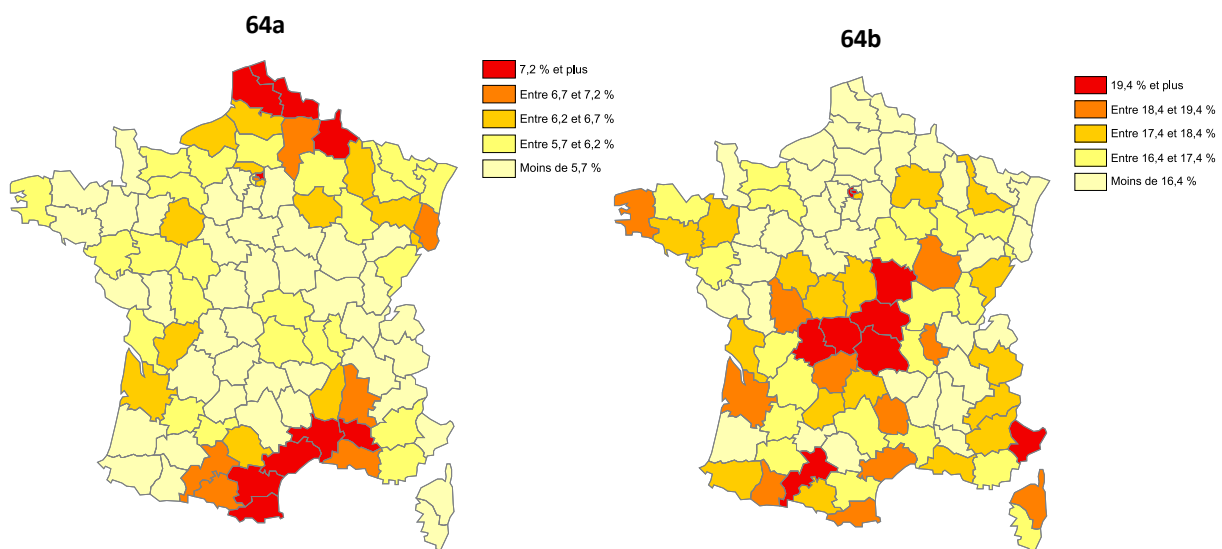
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans tous les départements de France métropolitaine, les individus vivant dans des ménages constitués d'un isolé et d'un ou de plusieurs enfants sont les plus concernés par le chômage. Dans les départements de l'Aude, du Pas-de-Calais, des Ardennes et du Gard, près de trois actifs parents de famille monoparentale sur dix sont en situation de demande d'emploi. De manière générale, les isolés sont plus touchés par le chômage que les personnes vivant en couple.

- Prévalence réelle :

Figure 64 : Proportions de personnes isolées au chômage sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (64a) et proportions de personnes isolées sans enfant (64b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

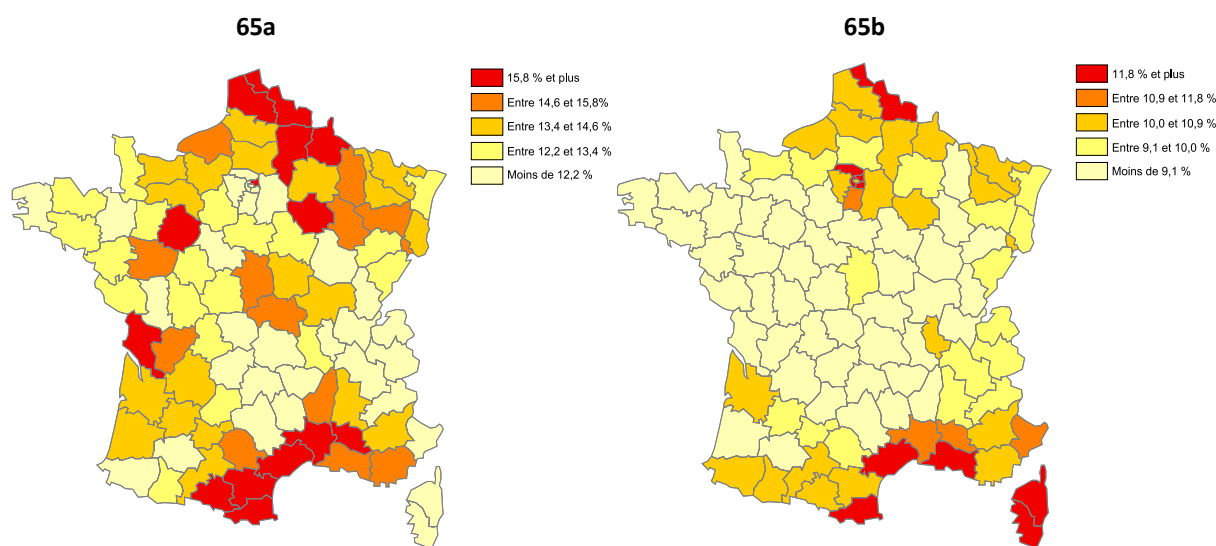
Traitement : Christophe Zaepfel

<sup>21</sup> Pour assurer la comparabilité des données d'un espace à l'autre, les taux ont été standardisés par âges, la structure par âges de référence étant celle de l'ensemble des actifs de France métropolitaine.

Pour la France métropolitaine prise dans son ensemble, 6,2 % des isolés sans enfant sont au chômage. Les valeurs les plus élevées sont mesurées de manière générale dans le Nord du pays et sur le Bassin méditerranéen, mais c'est en Seine-Saint-Denis que la proportion la plus importante est enregistrée (9,2 %). Dans certains départements méridionaux (Pyrénées-Orientales, Aude, Gard, Hérault), le poids des chômeurs parmi les personnes vivant seules est également supérieur à 8 %. A l'inverse, dans des départements à dominante rurale tels que la Lozère ou le Cantal, moins de 4 % du sous-groupe est en situation de demande d'emploi.

Surreprésentation des isolés sans enfant et chômage plus fort que la moyenne dans la sous-population s'additionnent dans certains départements méridionaux (Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales, Hérault et Bouches-du-Rhône), mais aussi à Paris.

Figure 65 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage (65a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (65b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

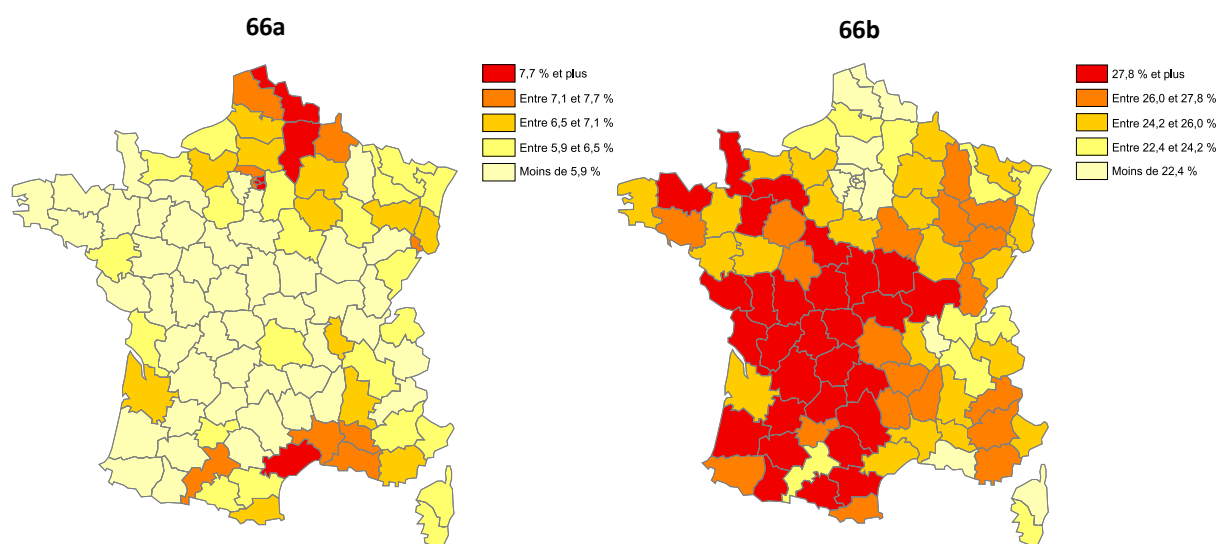
Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 13,4 % des personnes vivant dans un ménage avec famille monoparentale principale ont pour personne de référent un chômeur. Il s'agit de la sous-

population la plus concernée par la demande d'emploi. Les proportions sont particulièrement élevées (plus de 17 %) dans l'Aude, le Gard, les Ardennes et l'Aube.

Surreprésentation de la sous-population et surreprésentation des chômeurs en son sein se cumulent en Seine-Saint-Denis, dans la région Nord-Pas-de-Calais et sur une grande partie du pourtour méditerranéen (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var).

Figure 66 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (66a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (66b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

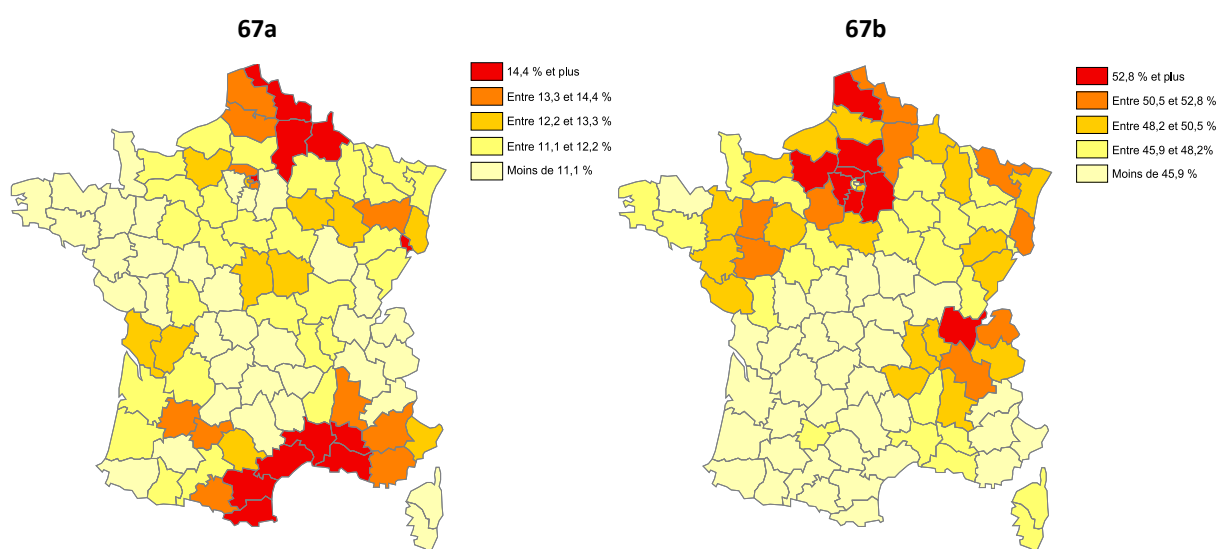
Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 6,5 % des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant sont au chômage et/ou ont un conjoint au chômage. Dans l'ensemble, les proportions sont importantes dans le Nord du pays. La valeur mesurée est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis (11,6 %), et dans une moindre mesure à Paris (9,2 %) et dans le Nord (8,0 %).

Poids important du sous-groupe et surreprésentation modérée des chômeurs en son sein s'additionnent dans deux départements seulement, l'Aube et les Vosges.

Par ailleurs, dans 6 cas sur 10 quand l'un des deux conjoints est au chômage il s'agit de la femme. La proportion est supérieure à 70 % dans certains départements méridionaux (Haute-Corse, Corse-du-Sud, Hautes-Alpes), et proche de 50 % dans la Région parisienne.

Figure 67 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (67a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (67b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Plus de 12 % des personnes vivant dans une famille principale couple avec enfant(s) ont pour référent ou pour conjoint du référent de leur ménage un chômeur. Les valeurs mesurées sont élevées dans le Nord du pays et sur le Bassin méditerranéen. Les proportions les plus importantes sont enregistrées en Seine-Saint-Denis (19,3 %), dans le Gard (16,6 %) et dans les Ardennes (15,7 %). Dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Seine-Saint-Denis, les membres de familles couples avec enfant(s) sont surreprésentés et plus fréquemment au chômage que la moyenne.

Dans près de 63 % des cas en France métropolitaine, quand l'un des deux conjoints d'un couple avec enfant(s) est au chômage il s'agit de la femme. Dans des départements à dominante rurale tels que la Cantal ou les Landes, la proportion avoisine 75 %. A l'inverse, dans des départements à dominante urbaine, comme Paris, la Seine-Saint-Denis, Paris et les Bouches-du-Rhône, elle est inférieure à 58 %.

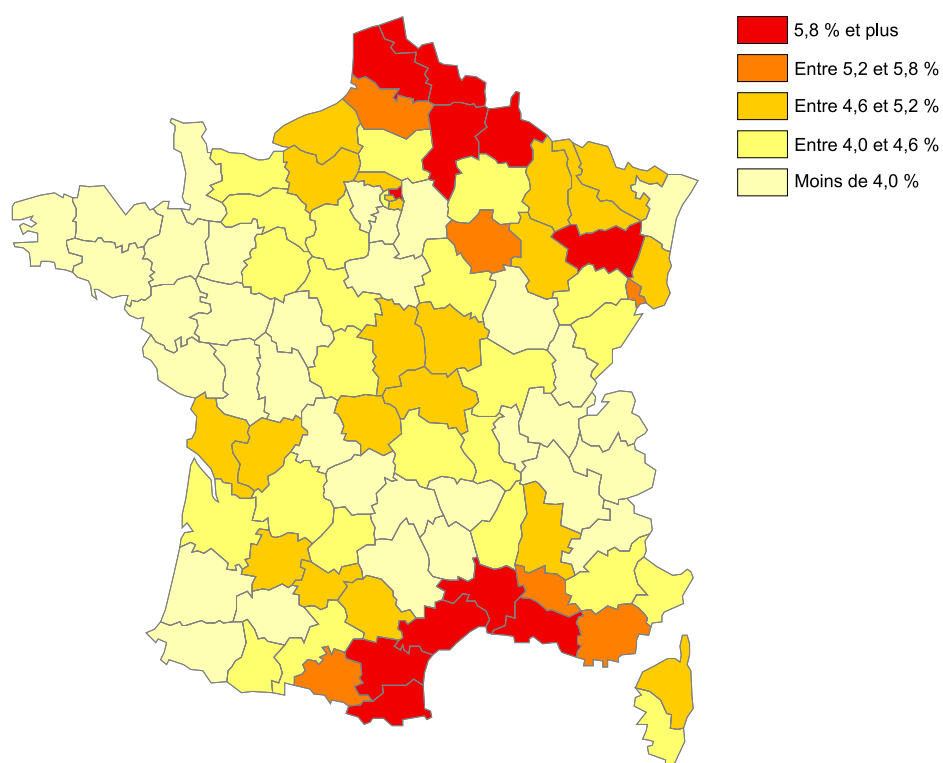
Quel que soit le type de ménage considéré, les proportions mesurées dans certains départements sont supérieures de 10 % à la moyenne. C'est le cas de l'Hérault, du Gard, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Saint-Denis, des Ardennes, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais. Dans ces cinq derniers départements, les ménages avec enfants sont de surcroit nettement surreprésentés. Le chômage y a donc un impact supplémentaire.

## 2) La demande d'emploi de longue durée

- Proportions standardisées de demandeurs d'emploi de longue durée :

Au 31 décembre 2007, pour l'ensemble de la France métropolitaine, la valeur de l'indicateur est de 4,6 %. Cela correspond à 1,3 million de demandeurs d'emploi de longue durée déclarés lors du Recensement de la population. En Gironde, 30 000 chômeurs se déclarent en recherche d'emploi depuis un an ou plus. Cela correspond à 4,5 % des actifs du département, pour une proportion standardisée par âge équivalente.

Figure 68 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des actifs dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les départements où le poids des chômeurs de longue durée est le plus fort se trouvent sur le pourtour méditerranéen et surtout dans le Nord du pays. Dans le Pas-de-Calais, le Nord, et les

Ardennes, plus de 7 % des actifs se déclarent en recherche d'emploi depuis au moins un an. La valeur de l'indicateur est également élevée en Seine-Saint-Denis, dans l'Aude et le Gard.

Dans l'Est et le Nord-Ouest du pays, les proportions de chômeurs de longue durée sont faibles. Ainsi dans l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie mais aussi la Mayenne, moins de 3 % des actifs sont en demande d'emploi depuis douze mois ou plus.

Dans tous les départements, le poids des individus en situation de demande d'emploi depuis un an ou plus a diminué entre fin 2006 et fin 2007. En Gironde la diminution a été de 0,8 point, contre 0,6 point pour l'ensemble de la France métropolitaine.

- Sous-groupe le plus concerné :

Figure 69 : Poids des demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi selon le groupe d'âges, au 31 décembre 2007

	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 49 ans	50 à 64 ans	Ensemble
Gironde	5,8%	4,8%	3,9%	4,6%	4,5%
France métro.	5,8%	4,6%	4,1%	4,9%	4,6%

Source : INSEE-RRP

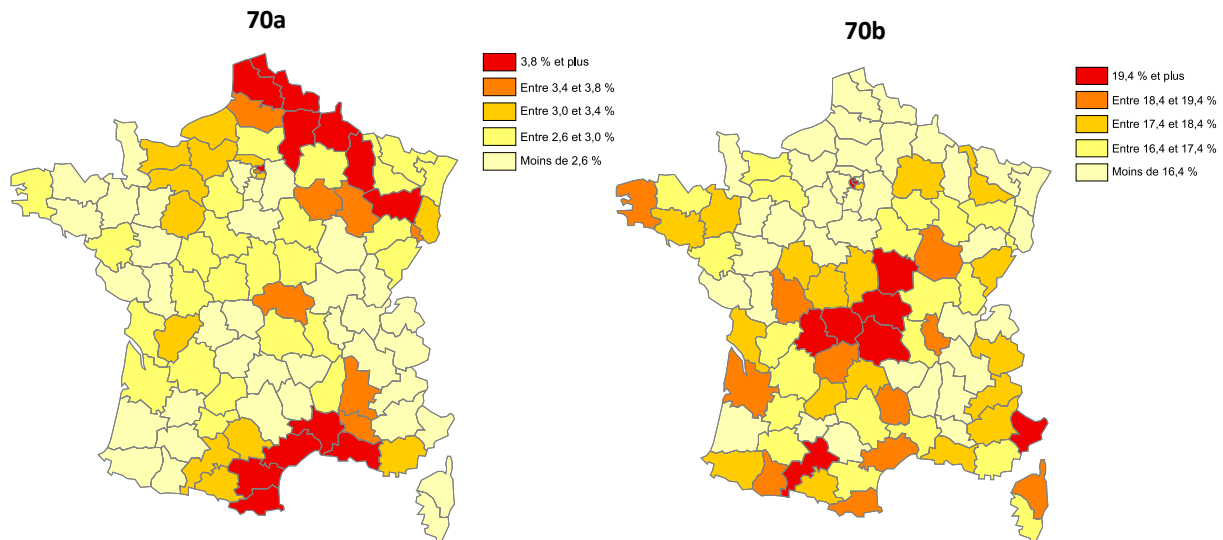
Traitement : Christophe Zaepfel

Dans la majeure partie des départements, les actifs âgés de moins de 25 ans sont ceux que l'on retrouve le plus souvent en situation de demande d'emploi de longue durée. En Gironde, 5,8 % du groupe d'âges est concerné, pour une valeur identique pour l'ensemble de la France métropolitaine. Le sexe joue également un rôle, même s'il est moindre que dans le cas de la demande d'emploi non-indemnisé : les actives sont proportionnellement plus nombreuses que les actifs à être au chômage depuis un an ou plus.



- Prévalence réelle :

Figure 70 : Proportions de personnes isolées sans enfant au chômage de longue durée parmi l'ensemble des isolés sans enfant (70a) et proportions de personnes isolées sans enfant (70b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008



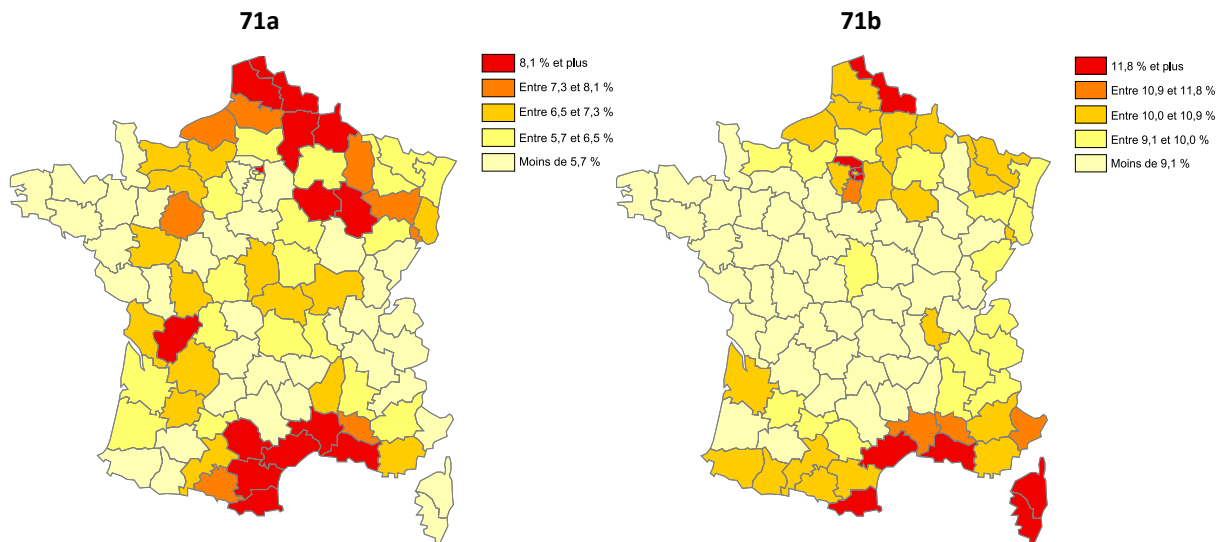
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la France métropolitaine prise dans son ensemble, 3,0 % des isolés sans enfant sont au chômage depuis un an ou plus. Les valeurs les plus importantes sont de manière générale mesurées dans le Nord du pays et sur le Bassin méditerranéen. Néanmoins, c'est en Seine-Saint-Denis qui présente la proportion la plus élevée, avec 4,9 %. Les proportions sont également supérieures à 4,5 % dans les Ardennes et le Pas-de-Calais.

Dans l'Hérault, l'Allier, les Pyrénées-Orientales et à Paris, les isolés sont surreprésentés, et la proportion de chômeurs de longue durée dans le sous-groupe est nettement plus forte que la moyenne.

Figure 71 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage de longue durée (71a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (71b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008



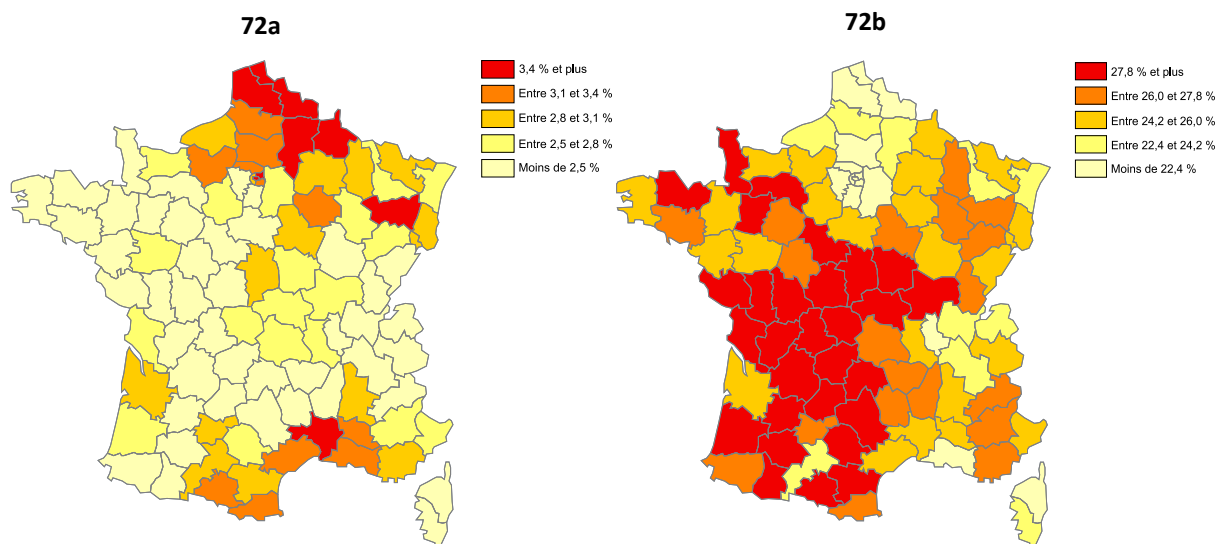
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 6,5 % des personnes vivant dans un ménage avec famille monoparentale principale comptent ont pour référent un chômeur de longue durée. Il s'agit du type de ménage le plus concerné. Les proportions les plus importantes sont mesurées dans l'Aude (10,8 %), le Gard (10,4 %) et les Ardennes (10,3 %).

Dans les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, le Nord, les Pyrénées-Orientales, le Vaucluse et la Seine-Saint-Denis, les personnes vivant en famille monoparentale sont surreprésentées, et le chômage de longue durée est nettement plus fort que la moyenne dans le sous-groupe.

Figure 72 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (72a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (72b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



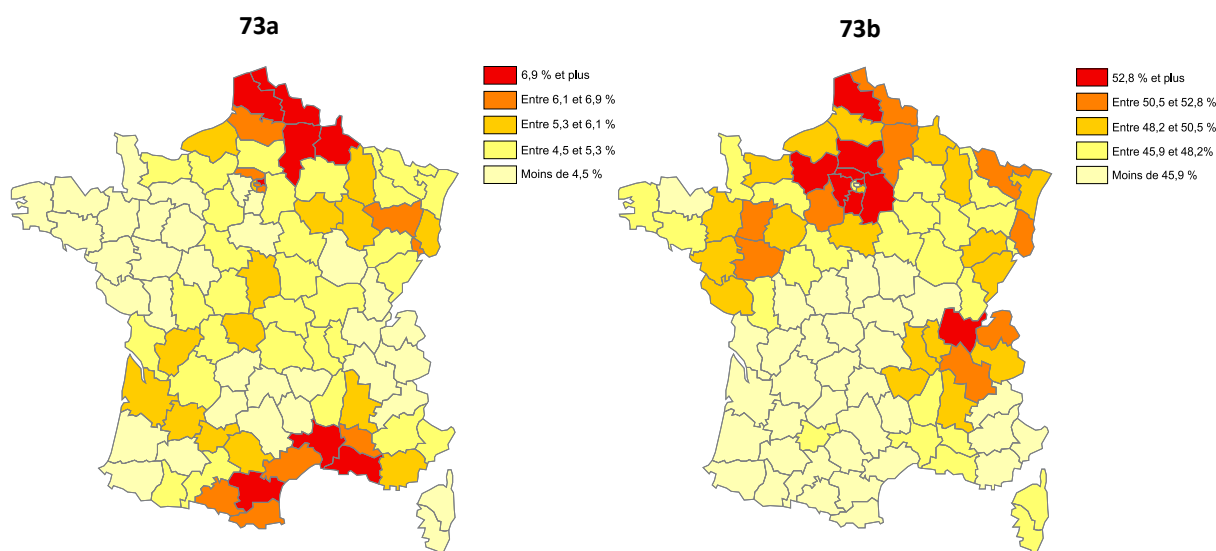
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 2,8 % des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant sont au chômage et/ou ont un conjoint au chômage depuis un an ou plus. Les valeurs les plus élevées sont globalement mesurées dans le Nord du pays. Néanmoins, c'est en Seine-Saint-Denis que la proportion la plus importante est enregistrée (5,3 %). Dans le Nord, le Pas-de-Calais et les Ardennes, le poids des chômeurs de longue durée dans le sous-groupe est de 4,0 %.

Surreprésentation des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant et proportions nettement plus importantes que la moyenne de chômeurs de longue durée au sein du sous-groupe s'additionnent en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales. Dans six cas sur dix, quand l'un des deux conjoints est au chômage depuis un an ou plus il s'agit de la femme. La proportion est supérieure à 70 % dans les Hautes-Alpes, les Landes et la Haute-Marne.

Figure 73 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (73a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (73b) dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Plus de 5 % des personnes vivant dans une famille principale couple avec enfant(s) ont pour référent ou pour conjoint du référent de leur ménage un chômeur de longue durée. La proportion est supérieure à 10 % dans les Hauts-de-Seine. Les valeurs sont supérieures à 7,5 % dans le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Ardennes.

Dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Seine-Saint-Denis, les proportions sont nettement plus élevées que la moyenne, et les personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s) sont surreprésentées. Dans 60 % des couples dont l'un des conjoints est au chômage de longue durée, c'est la femme qui est en demande d'emploi depuis un an ou plus. La proportion est élevée dans les Landes, la Haute-Corse et dans les départements à dominante rurale de façon générale.

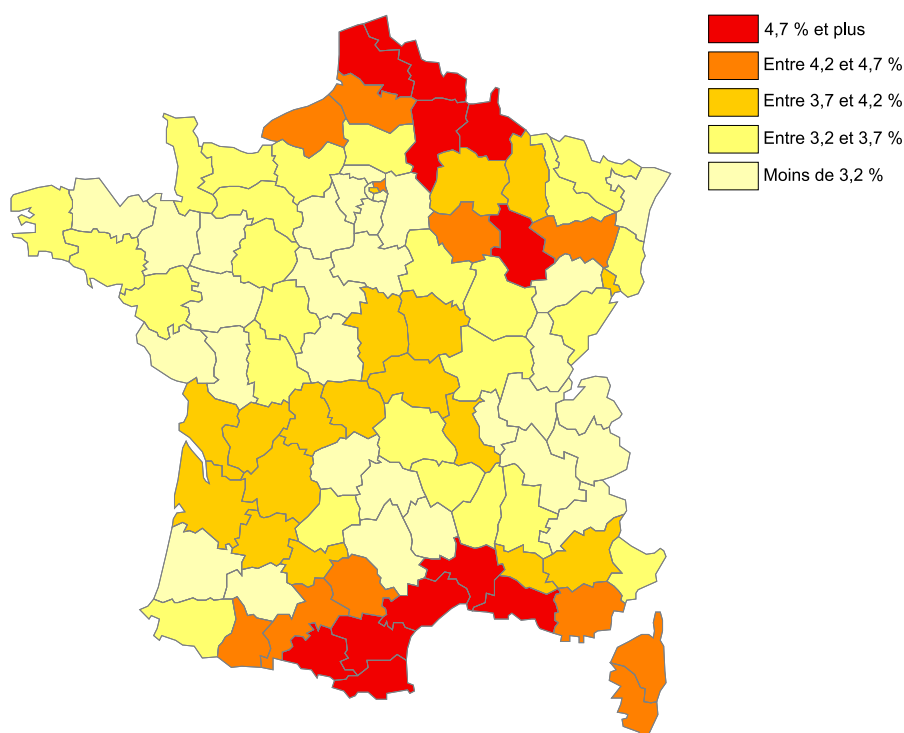
Quel que soit le type de ménage considéré, les proportions mesurées dans certains départements sont supérieures de 15 % à la moyenne. C'est le cas de l'Hérault, du Gard, de la Seine-Saint-Denis, des Ardennes, de l'Aisne, la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. Dans ces six derniers départements, les ménages avec enfants sont de surcroit nettement surreprésentés. Le chômage y a donc un impact supplémentaire.

### 3) La demande d'emploi non-indemnisée

- Proportions standardisées de demandeurs d'emploi non-indemnisés :

Plus d'un million de chômeurs sont inscrits à Pôle Emploi sans être indemnisés au 31 décembre 2007. Cela correspond à 3,7 % des actifs de France métropolitaine. En Gironde, 25 200 demandeurs d'emploi n'étaient pas indemnisés à la même date. Cela correspond à 3,7 % des actifs, et à une proportion standardisée par âge identique.

Figure 74 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi non-indemnisés parmi l'ensemble des actifs dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Sources : Pôle Emploi, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le poids des chômeurs non-indemnisés est particulièrement fort dans le Nord du pays et sur le pourtour méditerranéen. Dans le Nord, le Pas-de-Calais et les Ardennes, près de 6 % des actifs sont

au chômage mais ne perçoivent pas de revenu de compensation. Cette proportion est d'environ 5,5 % dans des départements méridionaux tels que l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône.

Le chômage non-indemnisé est plus rare dans le reste du pays, et en particulier dans le Nord-Ouest et l'Est. Dans l'Ain et la Haute-Savoie, moins de 2 % des actifs sont en situation de demande d'emploi sans bénéficier d'un revenu de compensation. Les proportions sont également faibles dans certains départements franciliens (Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne) ou à dominante rurale (Lozère, Vendée).

Depuis fin 2006, le poids des chômeurs indemnisés parmi les actifs a diminué dans la majorité des départements. En Gironde, comme pour l'ensemble de la France métropolitaine, la proportion a perdu 0,4 point.

- Sous-groupes les plus concernés :

Figure 75 : Proportions de chômeurs non-indemnisés parmi l'ensemble des chômeurs par tranche d'âges, au 31 décembre 2007

	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Gironde	7,1%	3,8%	1,8%	3,7%
France métro.	6,9%	3,7%	2,0%	3,7%

Sources : Pôle Emploi, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans tous les départements de France métropolitaine, hormis Paris, les actifs de moins de 25 ans constituent le sous-groupe où la proportion de chômeurs non-indemnisés parmi les actifs est la plus forte. En Gironde, 7,1 % d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi mais ne perçoivent pas de revenu de compensation, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Dans le Pas-de-Calais, le Nord, les Ardennes et l'Aisne, plus de 13 % des actifs âgés de 15 à 24 ans sont dans cette situation.

Figure 76 : Proportions de chômeurs non-indemnisés parmi l'ensemble des chômeurs par sexe et tranche d'âges, au 31 décembre 2007

	Hommes				Femmes			
	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	Ensemble	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	Ensemble
Gironde	5,8%	3,2%	1,6%	3,1%	8,6%	4,5%	2,1%	4,3%
France métro.	5,6%	3,2%	1,8%	3,2%	8,4%	4,2%	2,1%	4,2%

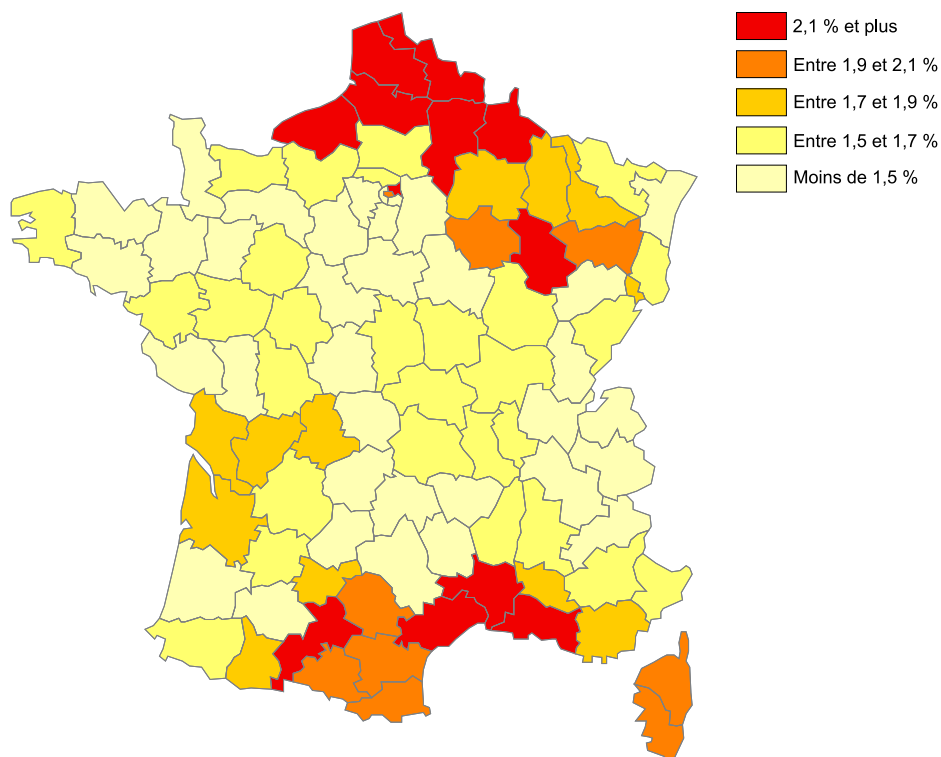
Source : Pôle Emploi, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

A âge égal, quel que soit le département et dans une majorité des cantons girondins, les femmes actives sont toujours plus nombreuses que les hommes à être au chômage sans percevoir d'indemnités. Le déséquilibre est particulièrement accentué avant 25 ans.

- Prévalence réelle :

Figure 77 : Proportions de demandeurs d'emploi non-indemnisés dans la population totale des départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007



Source : Pôle Emploi, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel



Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 1,7 % de la population est en situation de demande d'emploi non indemnisée. Les proportions les plus élevées sont mesurées sur le Bassin méditerranéen et surtout dans le Nord du pays. Ainsi, dans le Nord, le Pas-de-Calais et les Ardennes, les valeurs obtenues sont supérieures à 2,5 %.

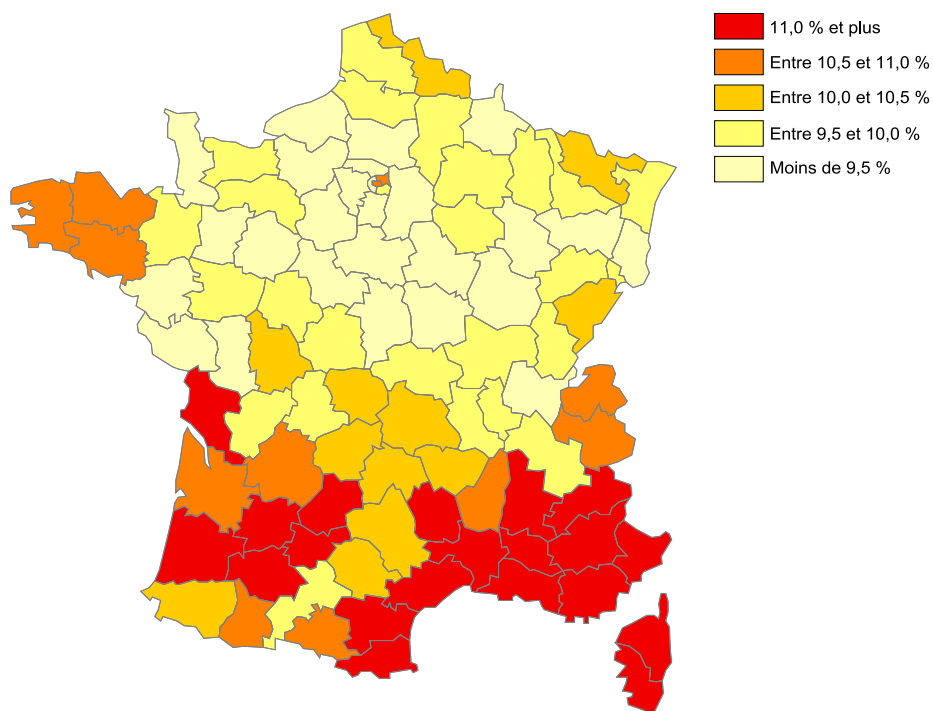
Dans ces départements, les chômeurs de moins de 25 ans représentent plus de 4 % de la population totale, contre 2,6 % en moyenne. La surreprésentation de la tranche d'âge la plus concernée par le chômage non-indemnisé s'ajoute donc à des proportions de chômeurs non-indemnisés plus fortes que la moyenne, toute chose égale par ailleurs. De manière générale, les jeunes actifs sont surreprésentés dans ces espaces. Ce n'est clairement pas le cas dans départements du pourtour méditerranéen, où le poids important des chômeurs non-indemnisés est dû à des proportions élevées quel que soit le groupe d'âges, mais pas à un effet de surreprésentation.

## 5. Les très-bas revenus salariaux

- Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux :

En 2007, 10 % des salariés du champ DADS ont perçu une rémunération nette totale inférieure à 4 781 € en France métropolitaine. A la même date, la Gironde compte environ 540 000 salariés appartenant au champ. Parmi ceux-là, 10,6 % se trouvent sous le premier décile de distribution des revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine, qui est de 4 781 € nets totaux. Cela correspond à une proportion standardisée de 10,7 %.

Figure 78 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine dans les départements en 2007



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Le contraste est assez net entre la moitié nord et la moitié sud du pays. Les vingt départements dont au moins 11 % des salaires sont inférieurs à 4 781 € sont tous situés au sud de la Loire. Dans les départements corses, les Hautes-Alpes, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et le Tarn, les proportions sont supérieures à 12 %. Elles sont également élevées dans d'autres départements méridionaux tels que le Lot-et-Garonne, l'Aude, les Alpes-de-Haute-Provence et le Gard.

En revanche, le poids des salariés ayant perçu moins que ce premier décile de revenus est faible dans le centre du pays, le Nord-Ouest, certaines zones de l'Est et particulièrement en Région parisienne et dans les départements limitrophes de celle-ci. Moins de 9 % des salariés ont perçu un revenu inférieur à 4 781 € dans les Yvelines, l'Oise et l'Eure-et-Loir. Les proportions sont également faibles (moins de 9 %) dans l'Essonne, l'Eure et la Seine-et-Marne.

- Sous-groupe le plus concerné :

Figure 79 : Proportions de salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux en 2007, par tranche d'âges

	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-59 ans	Ensemble
Gironde	37,6%	7,6%	4,5%	4,3%	10,7%
France métro.	34,8%	6,8%	4,5%	4,3%	10,0%

Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

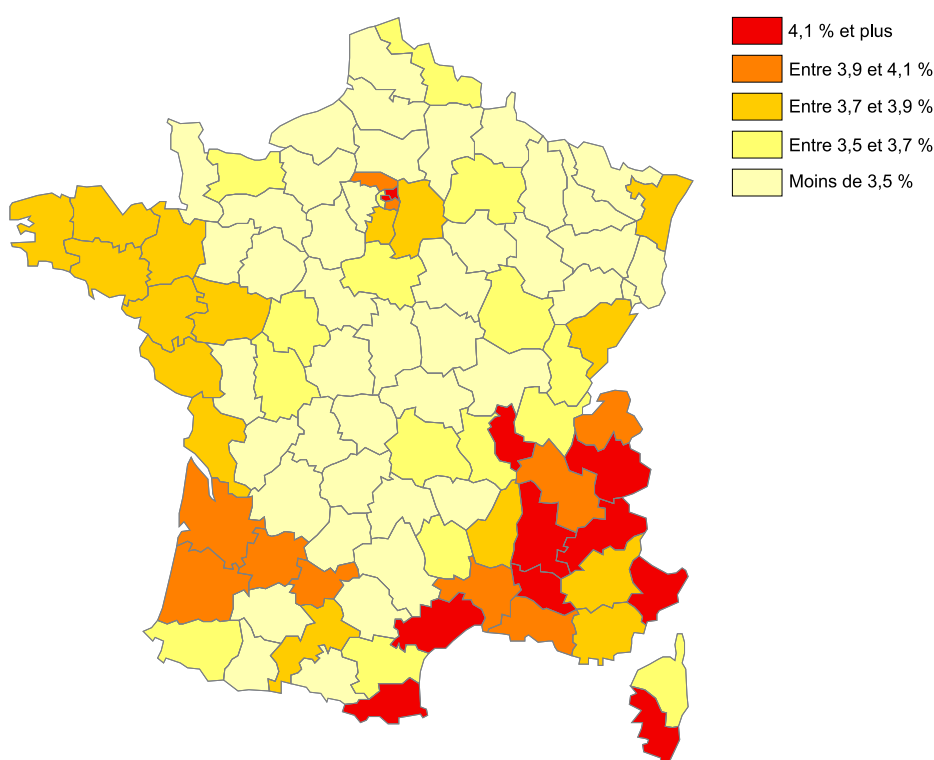
Les salariés de moins de 25 ans sont proportionnellement les plus nombreux à se situer sous le premier décile de distribution des revenus pour l'ensemble de la France métropolitaine, quel que soit le département. En Gironde, 37,6 % d'entre eux ont perçu moins de 4 781 € en 2007. La proportion est de 34,8 % pour l'ensemble de la France métropolitaine, et s'élève au-delà de 40 % dans les Pyrénées-Orientales et les Hautes-Alpes.

Dans tous les départements, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se situer sous le premier décile de revenus salariaux. Dans le Pas-de-Calais, 13,0 % des femmes ont perçu moins de 4 781 euros en 2006, contre 7,6 % des hommes. L'écart s'élève donc à

5,4 points. Sa valeur est également importante dans les Ardennes, la Seine-Maritime, la Manche et l'Ardèche (autour de 4,5 points). En Gironde, la différence entre proportions masculine et féminine est de 2,9 points, contre 3,2 points pour l'ensemble du pays.

- Prévalence réelle :

Figure 80 : Proportions de salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux dans l'ensemble de la population des départements de France métropolitaine, en 2007



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, 3,7 % de la population appartient au champ DADS et a perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux en 2007. Les valeurs sont particulièrement élevées à Paris (4,7 %), dans les Hautes-Alpes (4,5 %), la Seine-Saint-Denis (4,4 %) et les Pyrénées-Orientales (4,4 %). A l'inverse, elles sont faibles (moins de 3 %) dans la Creuse, la Nièvre, les Ardennes et la Meuse.

Ces résultats peuvent être expliqués par de nombreux facteurs, parmi lesquels celui, essentiel, du poids des salariés du champ DADS dans la population totale des départements en 2007. Ainsi, celui-ci est supérieur à 40 % dans les départements les plus urbanisés (37 % pour l'ensemble du pays), et notamment en Ile-de-France. A l'inverse, les proportions sont inférieures à 30 % dans la Creuse, la Corse-du-Sud et l'Aude, ce qui explique le décalage entre les résultats ci-dessus et ceux présentés page 163. Ces départements se caractérisent par un poids des personnes âgées assez important, avec une proportion faible des personnes en âge actif.

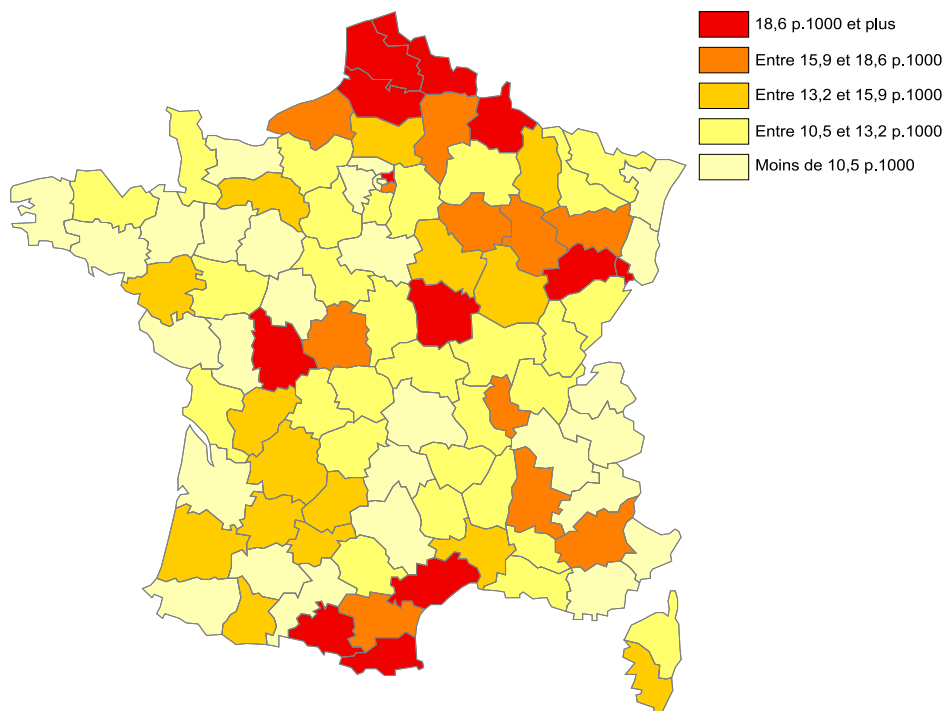
L'influence de la standardisation est relativement limitée, les répartitions par groupes d'âge des salariés DADS étant assez similaires d'un département à l'autre. Elle permet de faire diminuer les proportions dans certains départements où les jeunes salariés sont surreprésentés (Vendée, Doubs, Haute-Savoie), et de les faire augmenter dans des départements où ils sont sous-représentés (Creuse, Hauts-de-Seine, Paris).

## 6. Les dispositifs d'urgence

- Proportions estimées d'usagers des Restos du Cœur :

Au niveau de la France métropolitaine dans son ensemble, 825 000 individus ont été accueillis par les Restos du Cœur au courant de l'hiver 2009, soit 13,2 pour 1000 de la population totale. Dans le même temps, 14 700 personnes se sont rendues aux Restos du Cœur en Gironde. Cela correspond à une part de 10,2 pour 1000 de la population totale du département, ce qui constitue la 71<sup>ème</sup> proportion parmi les départements métropolitains, par ordre décroissant des valeurs.

Figure 81 : Proportions estimées d'usagers des Restos du Cœur dans la population totale des départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2009



Sources : Restos du Cœur, INSEE-ELP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le poids des usagers dans la population totale est élevé dans le Nord du pays, la Petite couronne parisienne et certains départements méridionaux. Les proportions les plus importantes sont mesurées dans le Nord, les Ardennes et la Seine-Saint-Denis. Dans ces départements, plus de 25

individus sur 1000 ont eu recours aux Restos du Cœur durant la campagne 2009 de l'association. Les niveaux sont également élevés (plus de 22 pour 1000) dans le Territoire-de-Belfort, la Somme et l'Ariège. A l'inverse, la part des usagers de l'association est faible dans l'Est de la région Rhône-Alpes et dans certains départements de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. En Haute-Savoie et dans le Var, moins de 6 personnes sur 1000 se sont rendues dans la structure.

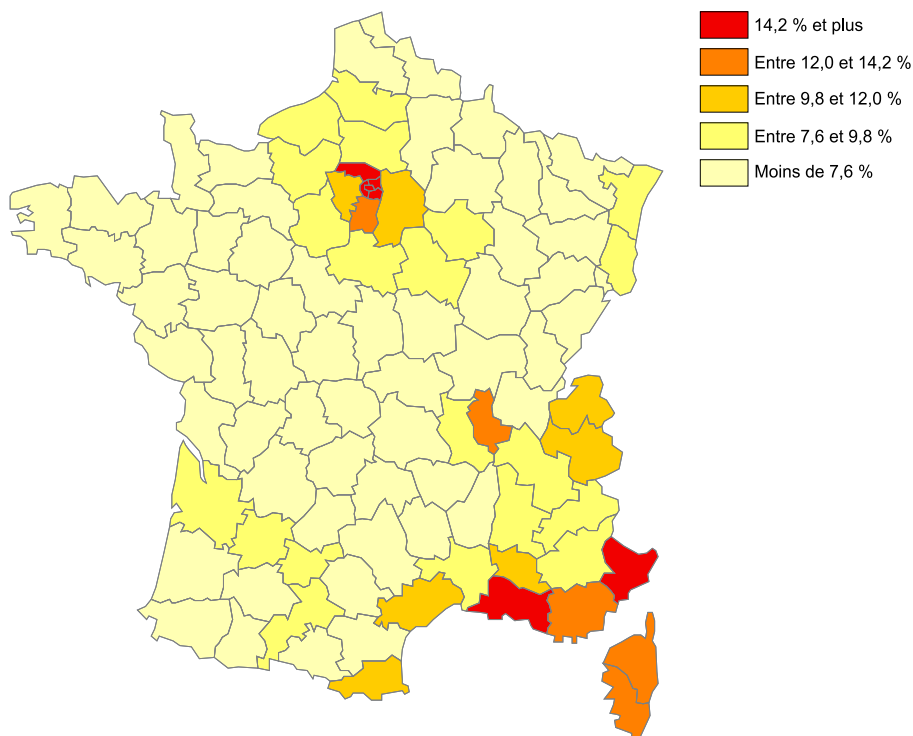
Entre la campagne 2008 et celle de 2009, la proportion des usages des Restos a augmenté de 0,7 point en Gironde. Cette hausse est relativement faible quand on la compare à celle mesurée pour l'ensemble de l'hexagone (+1,9 point). Dans une très large majorité des départements, la part des individus ayant eu recours à l'association a augmenté d'une année sur l'autre. Certains départements ruraux (le Cantal, le Gers, la Vendée et la Creuse) constituent de rares exceptions. Les hausses les plus fortes (supérieures à 5 points) ont été mesurées dans le Territoire de Belfort, les Ardennes, l'Aube et la Seine-Saint-Denis.

## 7. Le mal-logement

- Proportions standardisées d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, près de 6 millions de personnes vivent dans un logement surpeuplé en France métropolitaine. Cela correspond à une proportion de 9,8 % de la population totale. A la même date, 111 000 Girondins vivent dans des logements pouvant être considérés comme surpeuplés. Cela correspond à une proportion de 8,1 % de la population du département, et à une proportion standardisée par âge pour la Gironde est de 8,2 %.

Figure 82 : Proportions standardisées d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel



Les situations de surpeuplement des logements surviennent essentiellement dans les espaces les plus urbanisés, et en particulier dans la Petite couronne parisienne. En Seine-Saint-Denis, 26,7 % des résidents vivent dans un logement surpeuplé. Les proportions sont de 21,7 % à Paris, 19,4 % dans le Val-de-Marne et 18,4 % dans les Hauts-de-Seine. Elles sont également élevées dans certains départements du pourtour méditerranéen, en particulier les Alpes-Maritimes (19,9 %), les Bouches-du-Rhône (14,4 %) et la Corse-du-Sud (13,6 %).

En revanche, les individus vivant en situation de surpeuplement constituent un poids faible (moins de 6 %) dans les départements de l'Ouest et du centre, et plus généralement dans les espaces moins urbanisés que la moyenne. Ainsi, dans les Deux-Sèvres, la Mayenne ou la Vendée, les résidents vivant dans un logement surpeuplé représentent moins de 4 % de la population. Leur poids est également faible en Ille-et-Vilaine, dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan.

- Sous-groupes les plus concernés :

Figure 83 : Proportions d'individus vivant dans un logement surpeuplé selon l'âge, au 1<sup>er</sup> janvier 2007

	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 64 ans	65 ans et plus
Gironde	16,3%	11,5%	8,9%	4,7%	1,2%
France métro.	19,2%	14,0%	10,3%	5,9%	1,4%

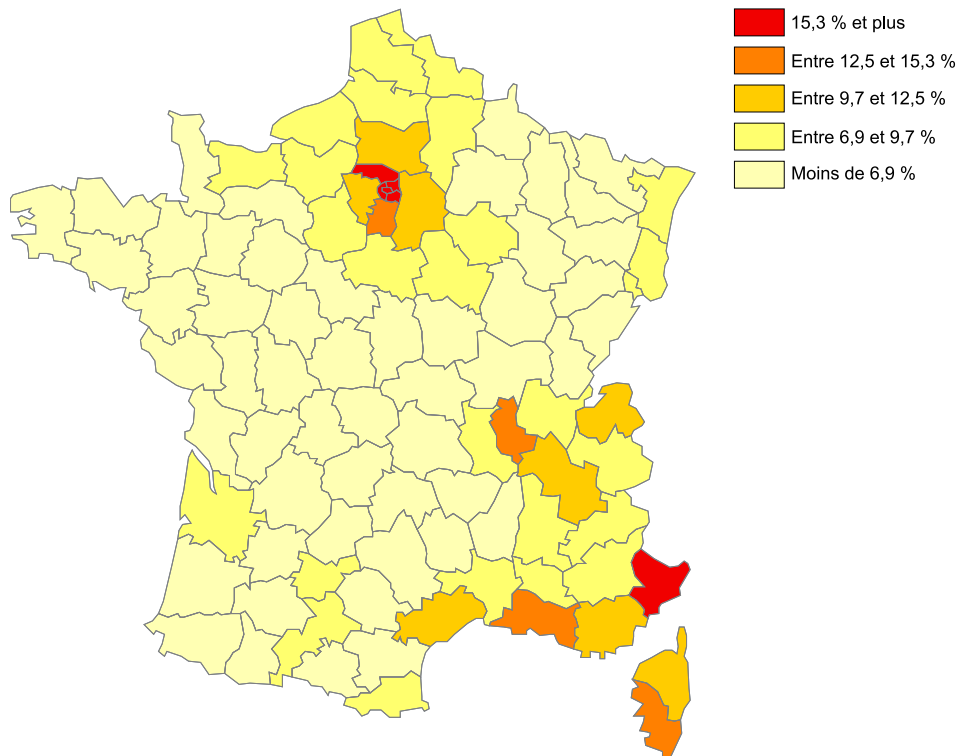
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les moins de 18 ans, et plus généralement les moins de 25 ans, sont les plus concernés par la résidence en logement surpeuplé. En Gironde, 17,7 % des 0-17 ans et 15,9 % des 0-24 ans vivent dans un logement considéré comme surpeuplé. Pour la France métropolitaine dans son ensemble, les proportions pour ces tranches d'âges sont de 19,2 % et 17,8 %. En Seine-Saint-Denis, 30,6 % des moins de 25 ans ont pour résidence principale un logement surpeuplé. Dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, 24 % du groupe d'âge sont concernés.

- Prévalence réelle :

Figure 84 : Proportions de personnes vivant en logement surpeuplé dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions brutes les plus élevées sont mesurées en Seine-Saint-Denis (29,1 %), à Paris (20,9 %), dans le Val-de-Marne (20,3 %) et les Hauts-de-Seine (19,0 %). Indéniablement, c'est donc dans la Petite couronne parisienne que le phénomène est le plus fréquent.

Les proportions brutes sont plus conséquentes que les proportions standardisées dans tous les départements franciliens hors-Paris : le recours à une population-type fait en effet diminuer le poids des moins de 18 ans, tranche d'âges la plus concernée par la vie en logement surpeuplé. Dans la capitale, l'effet est inverse, tout comme dans des départements provinciaux tels que les Alpes-Maritimes ou les Bouches-du-Rhône.

## Synthèse des résultats départementaux

### 1) *Analyse en composante principale*

- Principes :

Pour synthétiser les informations globales quant aux différents départements, le choix a été fait d'effectuer une analyse en composante principale (ACP). Par opposition à l'analyse factorielle des correspondances (AFC), il s'agit d'une méthode d'analyse de données qui s'applique à des données quantitatives. L'objectif est de synthétiser et de représenter graphiquement l'information contenue dans un tableau croisant des individus (en l'occurrence, les territoires) et des variables quantitatives (les différents indicateurs de précarité/pauvreté). La finalité pour nous est double :

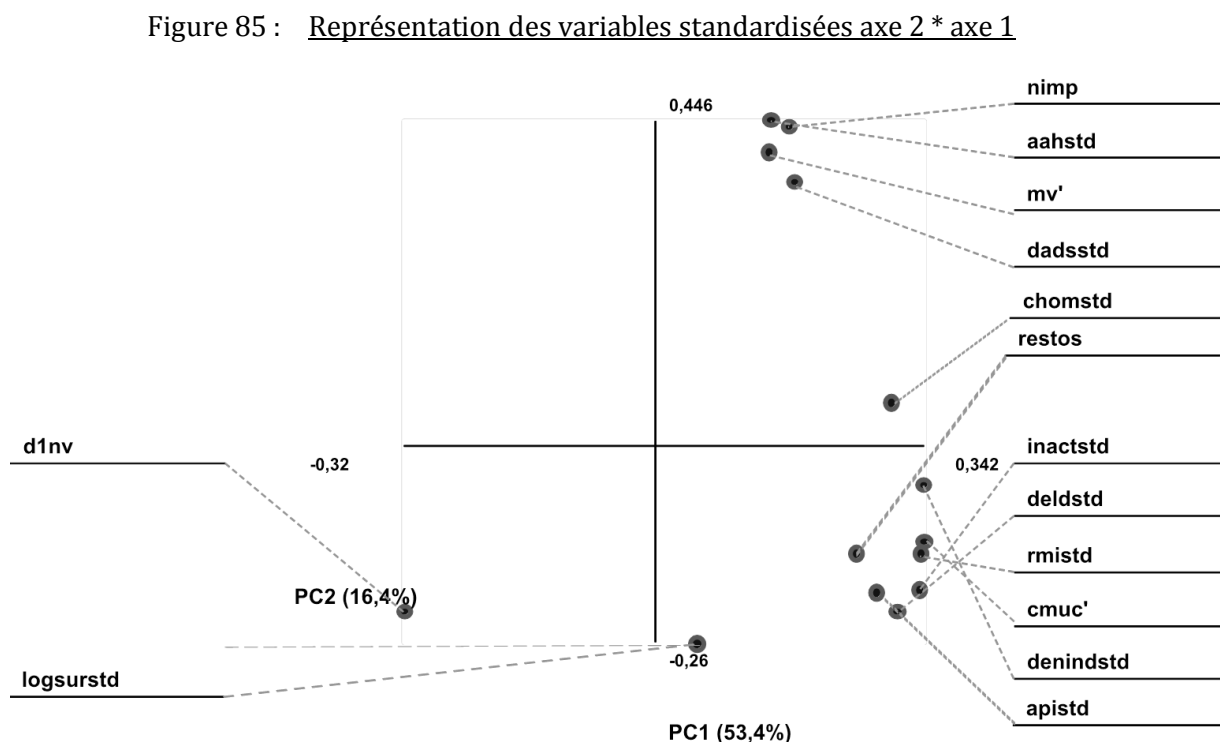
- étudier et visualiser les corrélations entre les variables ;
- identifier des groupes homogènes d'individus, ou au contraire des individus atypiques, pour aboutir à une première typologie de départements.

L'ACP consiste à projeter les observations depuis l'espace à  $p$  dimensions des  $p$  variables vers un espace à  $k$  dimensions ( $k$  étant inférieur à  $p$ ), de façon à rester le plus fidèle aux données de départ (la qualité de la projection est ici mesurée au travers de la variance totale du nuage de points). Pour observer sous un angle plus favorable les données contenues dans le tableau de données, on remplace les anciens axes (les variables d'origines) par de nouveaux axes, moins nombreux donc et appelés "composantes principales". Celles-ci s'expriment comme combinaisons linéaires des anciennes variables. L'idéal est que les deux ou trois premières variables expliquent un maximum de la variance totale (ou "inertie") du nuage de points, de façon à ce que la représentation graphique puisse être interprétée.

Dans un premier temps nous prendrons en compte, quand c'est possible, les indicateurs standardisés. Quatre indicateurs n'ont pas pu faire l'objet de standardisation directe : le niveau de

vie, les proportions de ménages fiscaux non-imposés, les proportions d’allocataires du minimum vieillesse, les proportions de bénéficiaires de la CMUc et le poids des usagers des Restos du Cœur.

Les deux premiers axes (PC1 et PC2) retiennent 70 % de l’inertie. Le troisième axe retient 12 % de l’inertie. Le seuil de 70 % paraissant un seuil de variance expliquée convenable, nous allons donc sélectionner les deux premiers axes pour mener l’analyse.



Traitement : Christophe Zaepfel

- Axe 1 :

La première étape consiste à tenter de donner une signification aux nouveaux axes retenus pour l'analyse, en les interprétant à partir des contributions des variables de départ. Pour repérer les contributions significatives à l'axe, on compare les valeurs des vecteurs propres du premier axe à la racine de la contribution moyenne  $1/\sqrt{14} = 26,7\%$ . Les variables sélectionnées pour l'interprétation sont donc *d1nv* (contribution négative), *chomstd* (positive), *deldstd* (positive), *denindstd* (positive), *rmistd* (positive), *apistd* (positive), *cmuc'* (positive), *inactstd* (positive). Toutes sont bien représentées

sur l'axe, et fortement corrélées entre elles, que ce soit négativement (entre *d1nv* et les autres) ou positivement (les autres entre elles).

L'axe 1 oppose donc les départements concentrant des difficultés (à droite), affichant des valeurs défavorables pour les indicateurs dont la contribution est positive et un premier décile de niveau de vie faible, et les autres, qui se situeront donc, de manière générale, à gauche de l'axe. Au final, l'axe peut très bien s'interpréter comme un outil de mesure des niveaux de précarité/pauvreté : à l'échelle d'un territoire et de façon schématique, de fortes proportions de chômeurs et d'inactifs entraîneront de manière générale des revenus plus faibles que la moyenne, ce qui engendrera des proportions élevées de bénéficiaires des prestations sociales.

Les individus contribuant le plus à l'axe sont, sans surprise, des espaces présentant un cumul de difficultés et ceux dont la situation est parmi les plus aisées. A droite de l'axe se situeront donc, par exemple, les départements du Nord-Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis ou les Pyrénées-Orientales, à gauche les Yvelines, la Savoie, la Haute-Savoie ou l'Ain.

- Axe 2 :

Les contributions à l'axe les plus fortes sont celles des variables *nimp* (positive), *aahstd* (positive) et *logsurstd* (négative), *dadsstd* (positive) et *mv'* (positive).

Le poids des ménages non-imposés et celui des 20-64 ans percevant l'allocation adulte handicapé sont, de manière générale, plus fort dans les espaces les moins urbanisés du pays. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les proportions de très bas-salaires et de titulaires du minimum vieillesse. Les proportions de personnes vivant en logement surpeuplé sont élevées essentiellement dans les territoires les plus urbains. L'axe 2 oppose donc les espaces ruraux (en haut) aux espaces urbains les plus densément peuplés (en bas). Jouent donc ici un rôle important les dimensions de la précarité/pauvreté propres aux types d'espaces (et notamment au degré d'urbanisation), et non plus une quelconque intensité de la précarité et de la pauvreté.

Les individus contribuant le plus à l'axe sont des départements franciliens comme la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise (contribution négative). Viennent ensuite les départements moins urbanisés que la moyenne tels que la Lozère, la Haute-Corse et la Corse-du-Sud (contribution positive).

Dans l'ensemble donc, il y a des caractéristiques propres aux territoires en difficulté, quel que soit leur profil socio-démographique : premier décile de niveau de vie faible, niveaux de chômage et d'inactivité élevés, poids importants des bénéficiaires du RMI, de l'API et de la CMUc. Existe ensuite une distinction importante selon le type d'espace, fondée sur les valeurs d'indicateurs comme ceux relatifs au logement, à la précarité des personnes âgées ou aux allocataires de l'AAH. Les espaces les plus denses et urbanisés afficheront notamment des proportions conséquentes de personnes vivant dans des logements surpeuplés. Les territoires à dominante rurale, dont la population est plus âgée, présenteront des parts de ménages non-imposés plus grandes, et les titulaires de l'AAH et du minimum vieillesse y apparaîtront en plus grande proportion. Le tableau ci-dessous illustre cette opposition nette entre urbain et rural.

Figure 86 : Coefficients de corrélation entre les proportions départementales de personnes vivant dans une commune urbaine et les valeurs départementales des différents indicateurs

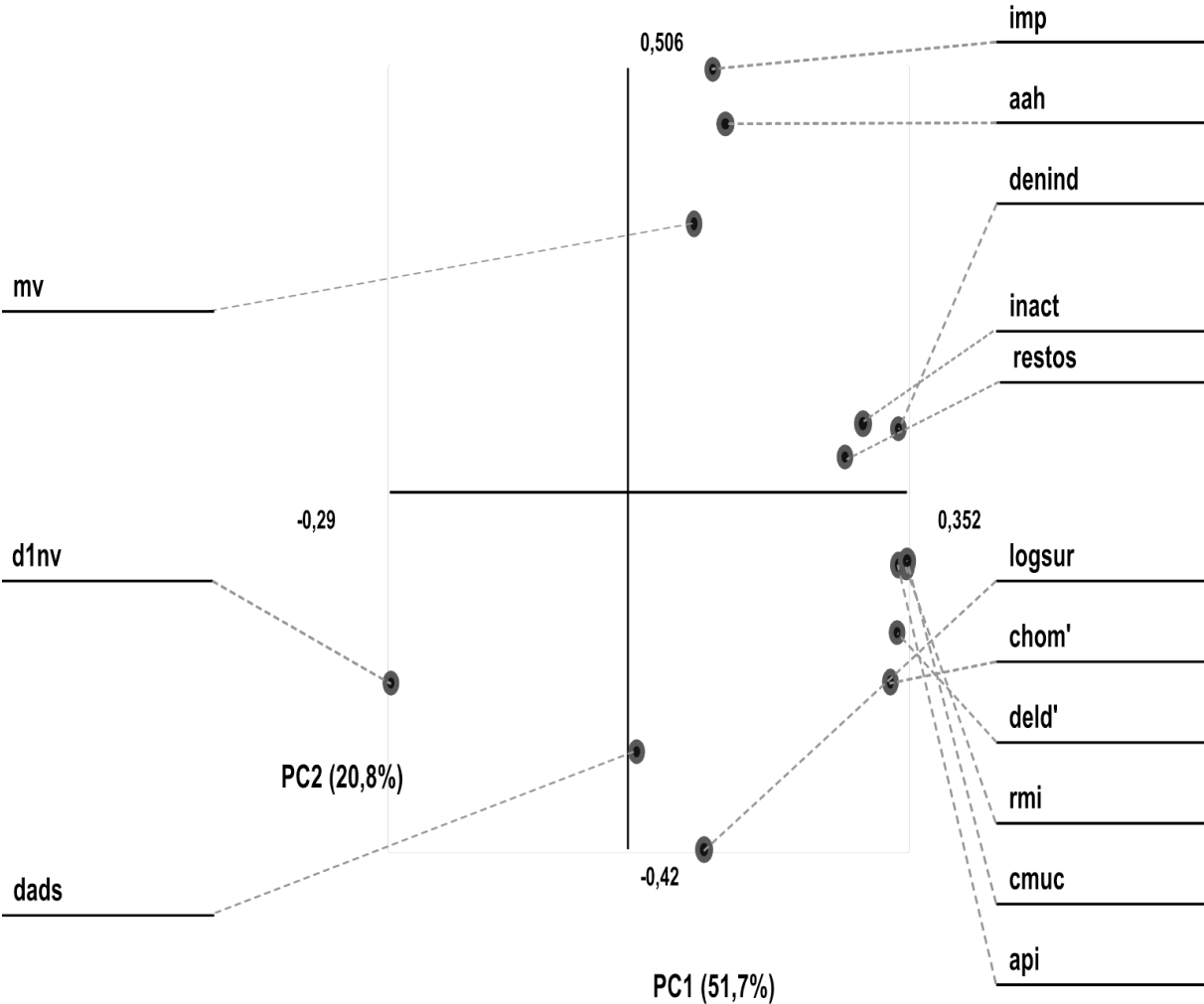
Indicateur	Valeur de r
<i>d1nv</i>	0,04
<i>nimp</i>	-0,73 ***
<i>dadsstd</i>	-0,30 ***
<i>chomstd</i>	0,14
<i>deldstd</i>	0,13
<i>denindstd</i>	0,01
<i>rmistd</i>	0,13
<i>aahstd</i>	-0,64 ***
<i>apistd</i>	0,17
<i>mv'</i>	-0,28 ***
<i>cmuc'</i>	0,05
<i>restos</i>	0,01
<i>logsurstd</i>	0,58 ***
<i>inactstd</i>	0,04

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans un second temps nous prendrons en compte les indicateurs non-standardisés, afin de voir si les résultats sont les mêmes. Dans certains cas, les indicateurs n'ont pas été calculés pour l'ensemble de la population, mais décliné par type de ménage (inactivité, chômage, chômage de longue durée). Pour effectuer l'ACP, les proportions d'inactifs, de chômeurs et de chômeurs de longue durée seront calculées pour la population totale des départements pour ces trois items.

Les deux premiers axes (PC1 et PC2) retiennent 73 % de l'inertie. Le troisième axe retient 12 % de l'inertie. Le seuil de 73 % paraissant un seuil de variance expliquée convenable, nous allons donc sélectionner les deux premiers axes pour mener l'analyse.

Figure 87 : Représentation des variables non-standardisées axe 2 \* axe 1



Traitement : Christophe Zaepfel

- Axe 1 :

Pour repérer les contributions significatives à l'axe, on compare les valeurs des vecteurs propres du premier axe à la racine de la contribution moyenne  $1/\sqrt{14} = 26,7\%$ . Les variables sélectionnées pour l'interprétation sont donc *d1nv* (contribution négative), *chom'* (positive), *deld'* (positive), *denind* (positive), *rmi* (positive), *api* (positive), *cmuc* (positive), *inact'* (positive). Toutes sont bien représentées sur l'axe, et fortement corrélées entre elles, que ce soit négativement (entre *d1nv* et les autres) ou positivement (les autres entre elles). Dans l'ensemble, les observations que l'on peut émettre en étudiant l'axe 1 sont les mêmes que celles page 173, avec une opposition entre départements présentant des valeurs défavorables pour les différentes variables citées, et les autres.

Les individus contribuant le plus à l'axe sont là aussi des espaces présentant un cumul de difficultés et ceux dont la situation apparaît plus favorable. A droite de l'axe se situent la Seine-Saint-Denis, à gauche les Yvelines, les départements savoyards et l'Ain.

- Axe 2 :

Les contributions à l'axe les plus fortes sont celles des variables *nimp* (positive), *aah* (positive) et *logsur* (négative), *dads* (négative) et *mv* (positive).

La différence principale avec l'axe 2 tels qu'il avait été étudié avec les variables standardisées est que les proportions de très bas-salaires présentent cette fois une contribution négative. Le fait de calculer la proportion brute de salariés DADS situés sous le premier décile de rémunération nette totale a donc inversé le sens de la contribution : le poids des très bas-salaires est ainsi fort dans les départements franciliens, où les salariés du champ DADS pèsent lourd dans la population, et où les poids des personnes vivant en logement surpeuplé est important. En partie de ce fait, *dads* est ici fortement et positivement corrélé avec *logsur* (0,52 \*\*\*). Le faible poids des salariés DADS dans les populations assez âgées des départements à dominante rurale engendre un écart très important entre proportions brutes et standardisées de très bas-salaires.



L'axe 2 oppose Ile-de-France et Province, presque autant qu'urbain et rural : les huit contributions négatives les plus fortes sont celles des départements de la Région parisienne. Les contributions positives les plus importantes sont celles de la Creuse, de la Lozère, du Gers et du Cantal.

Dans l'ensemble donc, il y a des caractéristiques propres aux territoires en difficulté, quel que soit leur profil socio-démographique : premier décile de niveau de vie faible, niveaux de chômage et d'inactivité élevés, poids importants des bénéficiaires du RMI, de l'API et de la CMUc. Existe ensuite une distinction importante selon le type d'espace, fondée sur les valeurs d'indicateurs comme ceux relatifs au logement, aux difficultés des personnes âgées ou aux allocataires de l'AAH. Les espaces les plus denses et urbanisés afficheront notamment des proportions conséquentes de personnes vivant dans des logements surpeuplés. Les territoires à dominante rurale, dont la population est plus âgée, présenteront des parts de ménages non-imposés plus grandes, et les titulaires de l'AAH et du minimum vieillesse y apparaîtront en plus grande proportion.

## ***2) Typologie des départements en difficulté selon les résultats de l'ACP***

- Les départements en cumul de difficultés sévère :

Conformément aux résultats présentés précédemment, une dizaine de départements affichent un cumul très conséquent de difficultés et sont donc placés très à droite de l'axe 1. Dans la majeure partie des dimensions étudiées, les valeurs affichées excèdent très nettement la moyenne de la France métropolitaine. Dans l'ensemble, le premier décile de niveau de vie est assez faible, tandis que les proportions de chômeurs, d'inactifs, de bénéficiaires du RMI et de la CMUc sont élevées. Une subdivision peut toutefois se faire, notamment par rapport aux variables contribuant le plus à l'axe 2, et opposant espaces urbains et ruraux.

Les départements les plus urbanisés, les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis, affichent des proportions de ménages fiscaux non-imposés proches de la moyenne, et des poids d'allocataires de l'AAH inférieure à celle-ci. Les proportions brutes de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires des prestations sociales sont élevées. En particulier dans le cas du département francilien, les individus vivant dans des logements surpeuplés sont très nombreux.

A l'opposé, l'Aude et les Pyrénées-Orientales constituent la frange la moins urbanisée du groupe. Le poids des ménages non-imposés y est le plus fort, tout comme les proportions standardisées de salariés touchant moins que le premier décile de revenus salariaux et des allocataires de l'AAH. Les proportions brutes d'allocataires du minimum vieillesse montrent une surreprésentation des personnes âgés en situation de pauvreté administrative.

Les départements du Nord du pays (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes) présentent des valeurs de niveau de vie et des proportions de très bas-salaires plus proches de la moyenne que les autres départements du groupe. Le sous-emploi est particulièrement fort. Ces espaces semblent se caractériser par des proportions importantes d'individus très éloignés du marché de l'emploi, ce qui se traduit notamment par le poids très important des bénéficiaires du RMI, de l'API et de la CMUc.

L'Hérault et le Gard se situent dans une situation moins tranchée, à mi-chemin entre les deux derniers sous-groupes cités. Les proportions de chômeurs y sont élevées, tout comme la proportion standardisée de salariés ayant perçu moins que 4 781 € en 2007.

- Les départements en cumul de difficultés moins sévère :

L'Aisne, l'Ariège, la Somme et le Vaucluse présentent eux aussi des valeurs inférieures à la moyenne nationale pour la majorité des indicateurs étudiés. Toutefois, les écarts avec les valeurs pour l'ensemble de la France métropolitaine sont généralement moins conséquents. Comme les autres départements du Nord du pays, l'Aisne affiche un important sous-emploi. L'Ariège se caractérise par des proportions importantes de bénéficiaires du minimum vieillesse. Le Vaucluse se distingue par des proportions de bénéficiaires des prestations sociales plus élevées que les autres départements du groupe. Enfin, la Somme apparaît dans une situation quelque peu plus "confortable".

- Les départements les moins urbanisés en situation intermédiaire :

Les proportions de ménages non-imposés et d'allocataires de l'AAH y sont nettement plus élevées que la moyenne. Une opposition entre les départements les plus au sud (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lozère) et les autres (Nièvre, Allier, Haute-Marne, Charente) semble exister, basée essentiellement sur les différences, favorables aux seconds, de proportions standardisées de salariés percevant moins que le premier décile de revenus salariaux et de titulaires du minimum vieillesse. Les niveaux d'inactivité et de chômage sont assez proches de la moyenne nationale, de même que les proportions de bénéficiaires de prestations sociales hors-AAH et minimum vieillesse.

- Les départements urbains en situation intermédiaire :

Ces départements (Aube, Seine-Maritime, Var, Territoire de Belfort) se caractérisent essentiellement par des proportions de chômeurs, de bénéficiaires du RMI et de l'API plus importants que la moyenne.

- Les départements corses :

Ils affichent deux profils assez distincts : la Haute-Corse apparaît moins favorisée que la Corse-du-Sud, avec un premier décile du revenu fiscal par UC plus faible, et de plus grandes proportions de bénéficiaires du RMI, de l'API et de la CMUc. Il y a plusieurs similitudes cependant : un poids important de salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux, des proportions très conséquentes d'inactifs et des parts de personnes vivant dans un logement surpeuplé supérieures à la moyenne pour la France métropolitaine. Des fortes proportions de titulaires du minimum vieillesse sont également mesurées.

- Les départements franciliens :

Ils constituent, assez logiquement, un sous-groupe hétérogène. Paris présente un premier décile de niveau de vie assez faible, et d'importantes proportions de chômeurs de longue durée et de bénéficiaires de la CMUc. Exception faite de la Seine-Saint-Denis, les autres départements ne présentent pas de dimensions particulièrement problématiques. Toutefois, les poids importants de personnes vivant en logement surpeuplé sont une constante dans la région. Tous les départements franciliens affichent des proportions nettement supérieures à la moyenne du pays.

La composition par âge des populations et notamment la surreprésentation des personnes en âge actif a tendance fait augmenter les proportions brutes de bénéficiaires de l'API, du RMI ou des chômeurs.

- La Gironde :

Quel que soit l'indicateur étudié, les valeurs affichées par la Gironde ne s'éloignent jamais de la moyenne métropolitaine. Si les proportions de chômeurs et de très bas-salaires sont un peu plus élevées que pour l'ensemble de la France métropolitaine, le premier décile du niveau de vie est plus important que la moyenne, malgré une répartition des unités de consommation par âge du référent a priori défavorable.

### **III. Etude à l'échelle des cantons girondins**

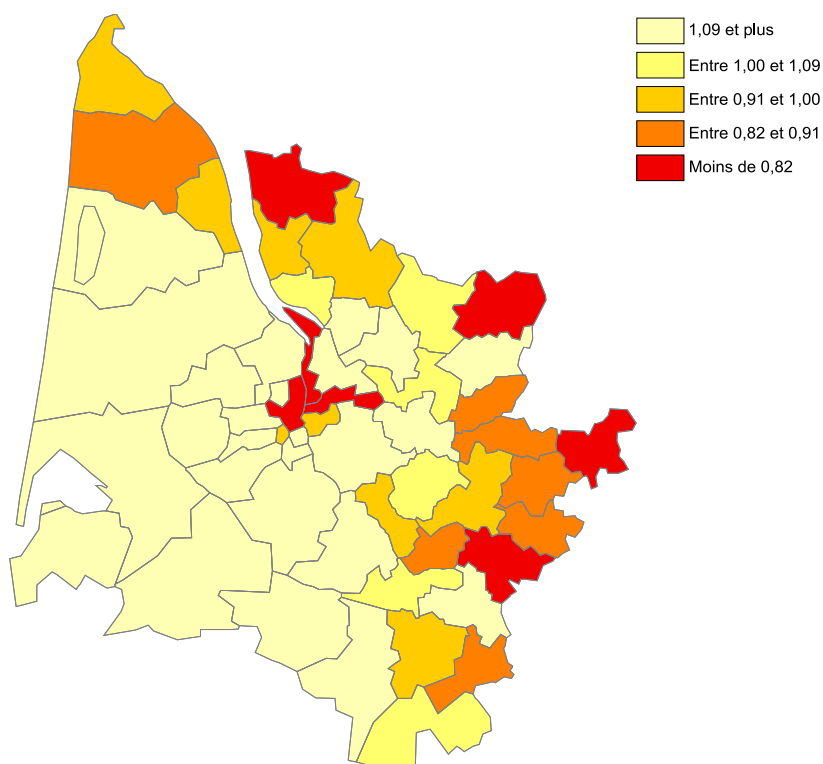
#### **1. Les bas-revenus des ménages**

##### ***1) Les revenus fiscaux***

- Rapport entre le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation du canton girondin et le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation de l'ensemble de la France métropolitaine :

En 2008, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour la Gironde est de 7 395 €. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la valeur est de 6 786 €. Le rapport entre les deux valeurs est donc de 1,09.

Figure 88 : Rapport entre le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation du canton girondin et le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation de l'ensemble de la France métropolitaine, en 2008



Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Les disparités géographiques apparaissent assez flagrantes à l'examen de la carte du département. Sur les marges nord et est du département, les premiers déciles de distribution du revenu par unité de consommation sont faibles. Le rapport entre le premier décile cantonal et le premier décile départemental est inférieur à 1 dans la majorité de ces cantons. Il est particulièrement bas (moins de 0,80) dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande, La Réole et Saint-Ciers-sur-Gironde. Dans le cœur de l'agglomération bordelaise, le rapport atteint également des valeurs faibles, notamment à Lormont (0,62) et à Bordeaux (0,72).

Dans les cantons périurbains de l'agglomération bordelaise, les valeurs sont généralement beaucoup plus élevées, particulièrement sur la Rive gauche. Ainsi, le rapport est supérieur à 1,60 dans les cantons de Saint-Médard-en-Jalles, Mérignac 2 (Martignas et Saint-Jean d'Ilac), La Brède et Gradignan.

Le canton de Sainte-Foy-la-Grande est le seul à avoir vu son premier décile de distribution du revenu fiscal par unité de consommation diminuer entre 2003 et 2008 (-3,4 %). Dans le reste du département, la hausse de la valeur du décile a été supérieure à 30 % dans certains cantons du Sud-Gironde (Captieux, Saint-Symphorien, Auros) et dans ceux Saint-Savin et Pellegrue. L'augmentation a de manière générale été moindre dans l'Est girondin, et notamment dans les cantons de Coutras, La Réole, Libourne et Saint-Macaire.

- Sous-groupes les plus concernés :

Les ménages dont le référent a moins de 30 ans présentent le rapport premier décile de la tranche d'âges sur premier décile global le plus faible dans la majorité du département. La situation de ces ménages est particulièrement défavorable dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande, Coutras et Lesparre-Médoc, avec des rapports inférieurs à 0,20. Dans le canton de Lormont, ce sont les 30-39 ans qui présentent le rapport le plus faible avec 0,34, ce qui constitue également la valeur la plus faible pour la tranche d'âges dans le département.

Concernant la taille des ménages fiscaux, le rapport est très défavorable aux ménages de cinq personnes ou plus des cantons de Lormont et de Sainte-Foy-la-Grande (moins de 0,3). La valeur est également faible à Coutras, Cenon, La Réole, Bordeaux et Saint-Ciers-sur-Gironde. Dans les cantons de Saint-Médard-en-Jalles, La Brède, Gradignan et Mérignac 2, la division du premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation de ces ménages de grande taille par le premier décile global de revenus fiscaux par UC du pays donne des résultats supérieurs à 1,2. Le rapport excède également 1 à Audenge, La-Teste-de-Buch et Créon.

- Effets de structure :

A Bordeaux et à Talence, plus de 16 % des unités de consommation vivent dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans, contre 9 % en moyenne dans le département. Cette surreprésentation de la tranche d'âges aux revenus fiscaux les plus faibles tend, en elle-même, à faire baisser le premier décile pour l'ensemble des ménages. Elle s'additionne de surcroît à un premier décile de revenu

fiscal relativement bas pour les ménages dont le référent a moins de 30 ans, particulièrement à Bordeaux.

Cet effet de structure n'existe pas au sein de cantons comme ceux de Lormont, Saint-Ciers-sur-Gironde, Sainte-Foy-la-Grande ou La Réole. Les ménages fiscaux dont la personne de référence a moins de 30 ans y sont même proportionnellement moins nombreux que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Par contre, peu importe l'âge du référent, le premier décile de revenu fiscal par unité de consommation y est toujours au moins de 10 % inférieur à la moyenne nationale.

Dans les cantons de Cenon et Lormont, les unités de consommation vivant dans des ménages de cinq personnes sont nettement surreprésentées par rapport à la moyenne de France métropolitaine (13,8 %). A cela s'ajoutent pour ces ménages de grande taille des rapports entre décile cantonal et décile national global très défavorables (respectivement 0,30 et 0,37). Cette combinaison contribue à faire diminuer le premier décile global des cantons, même si on y constate, pour les différentes tailles de ménages, des rapports toujours inférieurs à la moyenne nationale.

Dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande et Bordeaux, le rapport entre le premier décile cantonal et le premier décile national global est toujours inférieur à 0,80, quelle que soit la dimension des ménages.

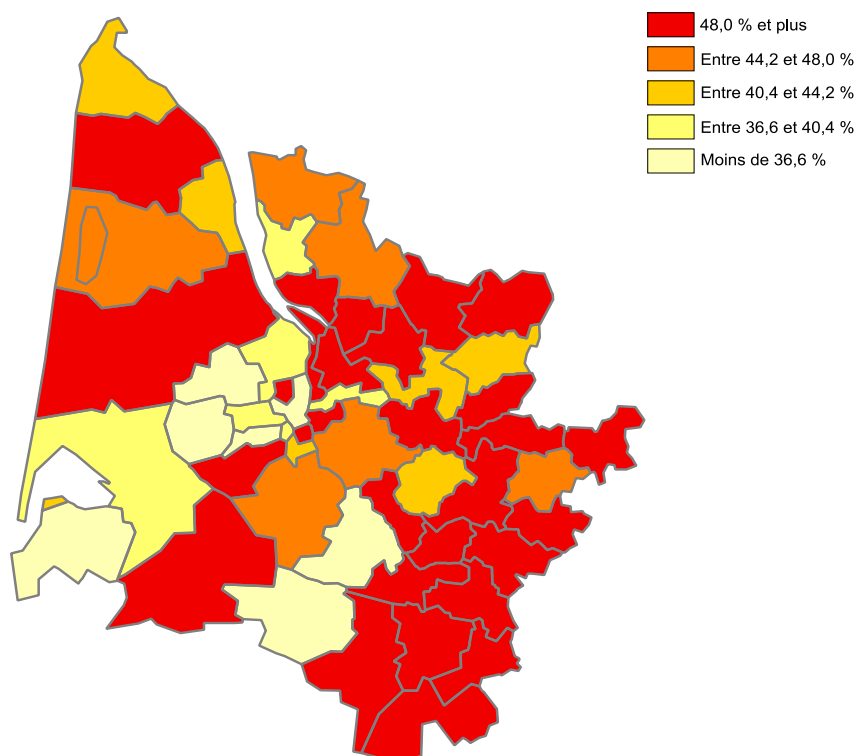
En Gironde, 9,8 % de la population vit dans un ménage avec famille principale monoparentale (voir page 140). Cependant, d'importantes disparités spatiales sont visibles : ainsi, dans trois cantons de la Rive droite (Lormont, Cenon, Floirac), la proportion s'élève au-dessus de 12 %. Pour ces territoires, cette surreprésentation peut constituer un facteur contribuant à expliquer les valeurs relativement faibles mesurées pour le premier décile du revenu fiscal par UC. De manière générale, les personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale apparaissent en plus grandes proportions au cœur de l'agglomération bordelaise. Sur les marges et à l'extérieur de l'agglomération bordelaise, leur poids est faible.



## 2) Les exonérations d'impôts

- Proportions de ménages fiscaux non-imposés :

Figure 89 : Proportions de ménages fiscaux non-imposés parmi l'ensemble des ménages fiscaux dans les cantons girondins, en 2008



Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

La majorité des cantons situés sur les marges du département enregistrent des proportions élevées de ménages fiscaux non-imposés, notamment dans le Nord et le Sud-Est. Leur poids avoisine ainsi 60 % dans les cantons de Grignols, Saint-Ciers-sur-Gironde, Monségur et Pellegrue. Il est également important dans les cantons de Captieux, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Savin et La Réole.

A l'inverse, on compte une part faible de ménages fiscaux non-imposés à l'extrémité ouest de l'agglomération bordelaise : dans les cantons de Saint-Médard-en-Jalles et de Mérignac 2, plus de

70 % des ménages fiscaux sont imposés. La proportion est également forte dans les cantons de Blanquefort, du Bouscat, de La Brède et de Gradignan.

Dans tous les cantons girondins, la proportion de ménages non-imposés a nettement augmenté entre 2007 et 2008<sup>22</sup>. Si la hausse a été plus modérée à Bordeaux et Arcachon qu'ailleurs (moins de 4 points), elle a en revanche été particulièrement prononcée dans le canton de Bourg (+9 points), ainsi que dans ceux de Targon et Pellegrue (plus de 8,5 points). Dans l'ensemble, il y a eu une homogénéisation des proportions de ménages non-imposés dans le département sur ces dernières années. De 41,4 points en 2003, l'écart entre la valeur cantonale la plus forte et la valeur la plus faible est passée à 32,5 points en 2008.

- Effets de structure :

A l'intérieur de la Gironde, pour les cantons pour lesquels l'information est disponible, le constat est assez similaire à celui effectué pour les départements : dans les territoires où le poids des non-imposés est le plus fort (La Réole, Sainte-Foy-la-Grande, Castillon-la-Bataille, Coutras), les proportions de ménages fiscaux ayant pour référence un individu de 60 ans et plus sont généralement plus élevées que dans le reste du département. Les cantons du Blayais (Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Bourg, Saint-Savin) et celui de Lormont font exception. Certains cantons, malgré des poids de référent de 60 ans plus élevés, enregistrent des proportions de ménages non-imposés inférieures à la moyenne du département. C'est notamment le cas des cantons situés sur le Bassin d'Arcachon (Audenge, Arcachon, La-Teste-de-Buch).

Il convient d'étudier plus précisément la corrélation entre la proportion de référents de ménages fiscaux âgés de 60 ans et plus et la part de ménages non-imposés. Les cantons de France métropolitaine pour lesquels on dispose d'informations quant à la structure par âges des personnes de références sont au nombre de 1 834. Pour cet ensemble, le coefficient de corrélation entre proportion de 60 ans et plus parmi les chefs de ménages fiscaux et le poids des ménages fiscaux non-imposés est de 0,41 (\*\*\*) . Le lien est donc positif et significatif. De manière générale, plus les 60 ans

---

<sup>22</sup> Voir page 140 pour les éléments de contexte.

et plus seront nombreux parmi les personnes de référence, plus la part de ménages fiscaux non-imposés sera forte.

Après l'étude de la corrélation entre la proportion de référents de ménages fiscaux âgés de 60 ans et plus et la part de ménages non-imposés, l'étude d'une autre corrélation pourrait constituer un apport à notre travail : il s'agit de celle entre la proportion de ménages non-imposés et la part que représentent les pensions, retraites et rentes dans le total des revenus fiscaux de la zone . L'avantage de cet indicateur est qu'il est disponible pour 3 534 cantons-villes de France métropolitaine, et notamment pour tous les cantons-villes girondins. Pour cet ensemble, la valeur du coefficient de corrélation entre les deux indicateurs est de 0,63 (\*\*\*) . Le coefficient de corrélation entre la part représentée par ces sources de revenus et la proportion de référents âgés de 60 ans et plus est de 0,90 (\*\*\*) pour les 1 834 cantons-villes pour lesquels l'information est disponible. Ce nouvel indicateur peut donc servir de substitut à la proportion des 60 ans et plus parmi les chefs de ménages fiscaux, notamment pour les quinze cantons girondins pour lesquels on ne dispose pas d'informations quant à la structure par âges des référents.

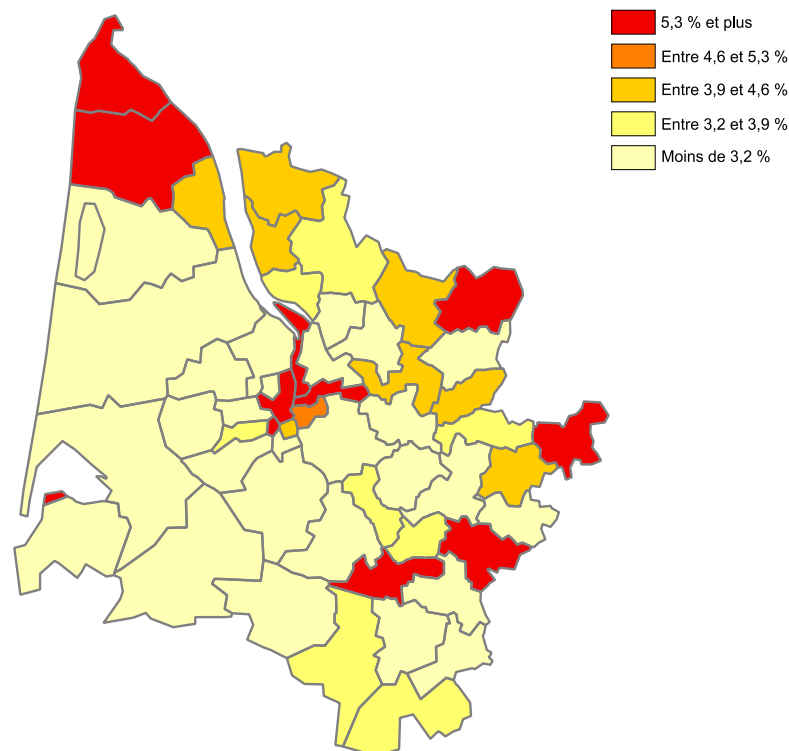
Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part que représentent les pensions, retraites et rentes dans le total des revenus fiscaux est de 23,7 %. Pour cet indicateur, la majorité des cantons pour lesquels nous ne disposons pas d'informations "structurelles" affichent des valeurs significativement plus élevées que la moyenne nationale. Pour les cantons de l'Est girondin, dont notamment Monségur, Grignols et Pellegrue, cela s'accompagne d'une très importante proportion de ménages non-imposés, qui paraît donc imputable en partie à un effet de structure par âges. Pour les cantons de Saint-Macaire et de Targon en revanche, le poids des pensions, retraites et rentes dans les revenus fiscaux est proche de la moyenne nationale. La part importante de ménages non-imposés n'apparaît donc pas à mettre en lien avec la répartition par âges des référents. Le cas de Saint-Laurent-de-Médoc, enfin, se rapproche de ceux d'Arcachon ou d'Audenge : plus de référents fiscaux âgés de 60 ans ou plus que la moyenne, mais une fréquence de ménages imposés n'étant pas significativement élevée.

## 2. Les prestations sociales

### 1) Le revenu minimum d'insertion

- Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI :

Figure 90 : Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI parmi les 0-64 dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007



Sources : CG33, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les plus grandes proportions de personnes couvertes par le RMI sont mesurées dans le cœur de l'agglomération bordelaise. Dans les cantons de Talence<sup>23</sup> et Bordeaux, plus de 8 % des individus de la tranche d'âges sont concernés par l'allocation. Cette part est d'environ 7 % à Lormont, mais aussi

<sup>23</sup> Il est à noter que les gens du voyage titulaires du RMI en Gironde sont rattachés à la caisse de Talence, ce qui a pour effet de gonfler le nombre d'allocataires, sans faire augmenter le dénominateur. Les proportions pour le canton sont donc plus élevées que ce qu'elles devraient être en réalité.

dans des cantons extérieurs à l'agglomération bordelaise tels que La Réole ou Arcachon. De manière générale, le poids des bénéficiaires est également important sur les marges est et nord du département.

Les niveaux de couverture par le RMI sont en revanche très faibles dans les cantons périurbains : les valeurs de l'indicateur sont en effet inférieures à 1,5 % à Mérignac 2, La Brède et Créon. Le Sud et l'Ouest de la Gironde présentent également des proportions très faibles d'individus concernés par l'allocation.

Entre 2006 et 2008, les proportions de bénéficiaires ont diminué dans la majorité du département. A Bordeaux et Lormont, où le poids des bénéficiaires était élevé en 2006, des baisses conséquentes (supérieures à 1,5 point) ont été enregistrées. A La Réole, une hausse d'environ 1 point a été mesurée.

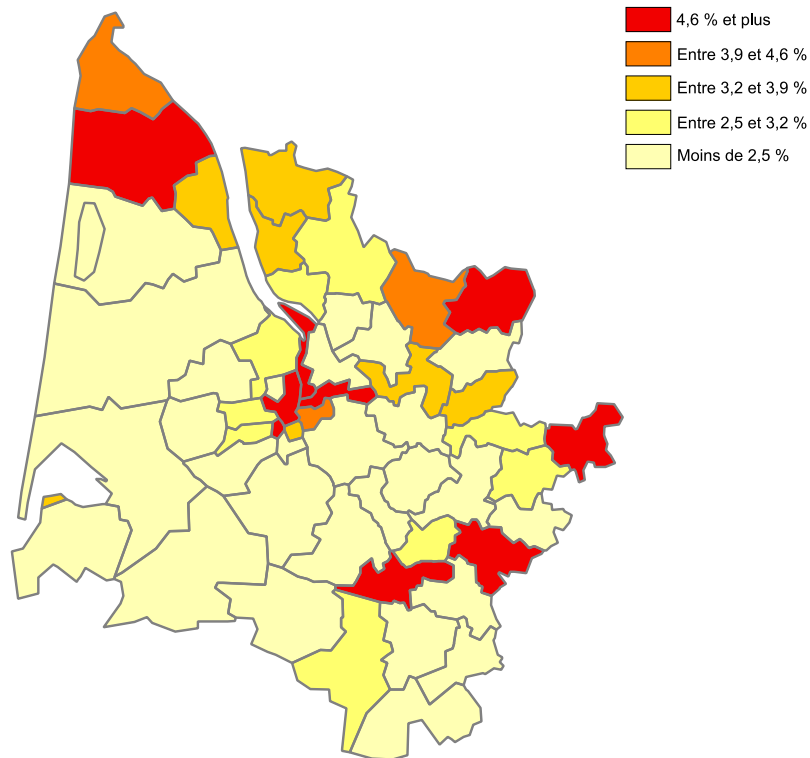
- Sous-groupes les plus concernés :

Dans la plupart des cantons girondins, les 25-29 sont les plus largement concernés par l'allocation. A La Réole, Talence et Lormont, plus de 10 % du groupe d'âges sont couverts par le RMI. Les proportions sont également élevées dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande, Langon et Lesparre-Médoc.

Les isolés avec enfant sont les plus largement couverts par le RMI dans la majorité du département. Dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Vivien-de-Médoc, Langon, Pauillac et La Réole, plus d'un quart des monoparents est concerné par l'allocation. Dans certains cantons du cœur de l'agglomération bordelaise (Bordeaux, Talence, Mérignac), les isolés sans enfant constituent le sous-groupe comptant la plus grande proportion de bénéficiaires de l'allocation.

- Prévalence réelle :

Figure 91 : Proportions de bénéficiaires du RMI parmi l'ensemble de la population dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007



Sources : CG33, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans le département, 3,1 % de la population sont couverts par le RMI. Les plus fortes proportions sont mesurées à Talence (7,4 %), Lormont (6,7 %), La Réole (6,0 %) et Cenon. L'introduction des 65 ans et plus dans le dénominateur fait diminuer les valeurs mesurées de façon plus ou moins importante : ainsi, à Arcachon, où la tranche d'âges constitue 43 % de la population (contre 17 % pour l'ensemble du département), le rapport entre *rmistd* et *rmi* est de 0,53. Dans des cantons comme ceux de Lormont, Cenon ou Floirac, où les 65 ans et plus sont sous-représentés, le rapport est supérieur à 0,83.

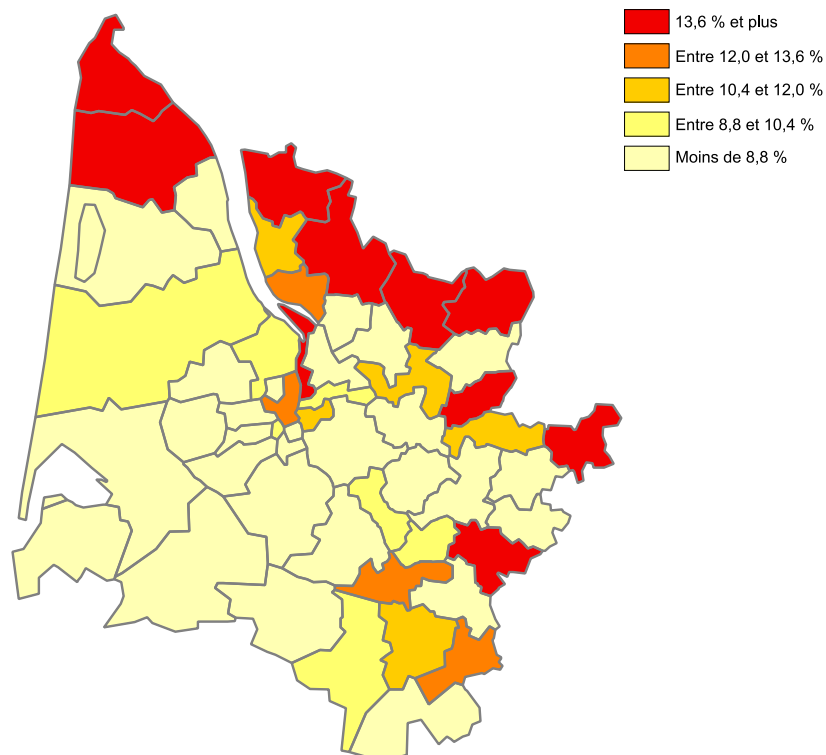
Si on se limite aux 0-64 ans, on observe que la standardisation joue un rôle assez important dans certains cantons : ainsi, à Arcachon, Saint-Vivien-de-Médoc et Lesparre-Médoc, les moins de 14 ans

et les 25-39 ans sont nettement plus couverts par l'allocation que la moyenne et sous-représentés. La standardisation fait donc augmenter leur poids dans la population et l'indicateur standardisé va ainsi être plus important que l'indicateur brut, la situation des autres tranches d'âge n'offrant pas de compensation. A Lormont ou Langon, l'inverse se produit : pour les 0-64 ans, la proportion standardisée est plus faible que la proportion brute. Les moins de 14 ans sont surreprésentés dans les deux cantons et plus concernés par le RMI que dans le reste du département. La standardisation va donc annuler cette surreprésentation, et limiter l'effet du fort niveau de couverture dans le groupe d'âges.

## 2) L'allocation parent isolé

- Ratio nombre d'allocataires de l'API/ nombre de familles monoparentales :

Figure 92 : Ratio nombre de bénéficiaires de l'API/ nombre de personnes âgées moins de 45 ans vivant au sein d'une famille monoparentale dans les cantons de Gironde, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le ratio est particulièrement important dans le Nord et l'Est du département. Dans les cantons de Coutras, Lesparre-Médoc et Saint-Ciers-sur-Gironde, la valeur de l'indicateur est de 18 % et plus. Le rapport est également supérieur à 15 % à Lormont, Saint-Savin et Sainte-Foy-la-Grande.

En revanche, à la périphérie de l'agglomération bordelaise et à l'Ouest du département les familles monoparentales n'apparaissent que faiblement concernées par l'API. Le ratio est ainsi inférieur à 5 % dans les cantons de La Brède, Mérignac 2 et Lussac.



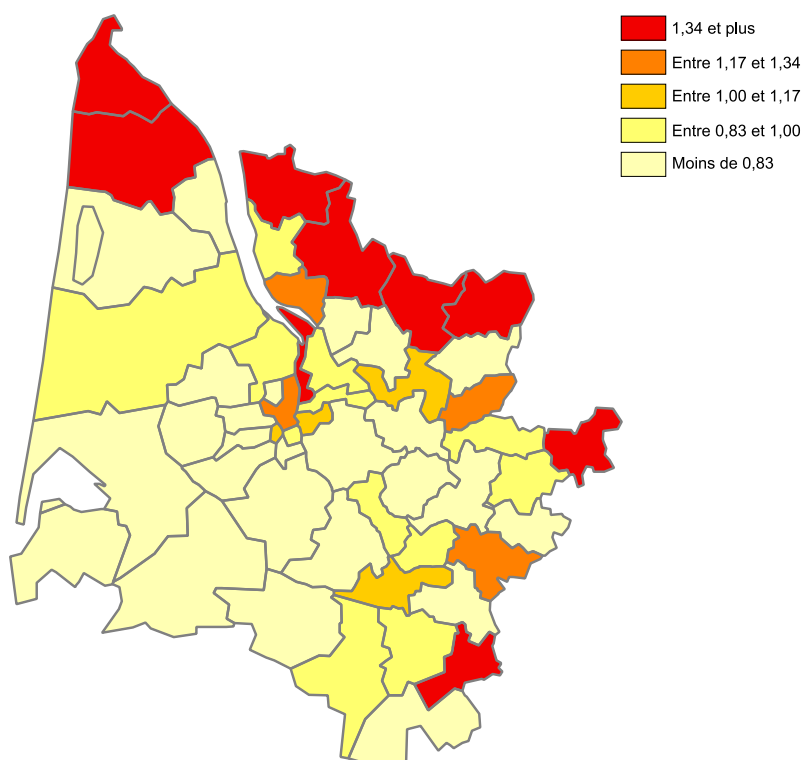
Dans une très large majorité des cantons girondins, le rapport allocataires de l'API/ personnes vivant au sein d'une famille monoparentale a diminué entre fin 2005 et fin 2007. Les baisses les plus conséquentes sont mesurées à Lesparre-Médoc, Saint-Savin et La Réole, même si le ratio mesuré pour ces cantons reste supérieur à la moyenne départementale en 2007.

- Sous-groupe le plus concerné :

Comme indiqué page 120, les moins de 15 ans sont plus largement couverts que les autres par l'API. La tranche d'âges est surreprésenté parmi les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale dans les cantons de de Lesparre-Médoc et de Coutras, constituant 46 et 43 % du sous-groupe, contre un peu plus de 40 % dans l'ensemble de la Gironde.

- Effets de structure :

Figure 93 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus d'allocataires de l'allocation parent isolé dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

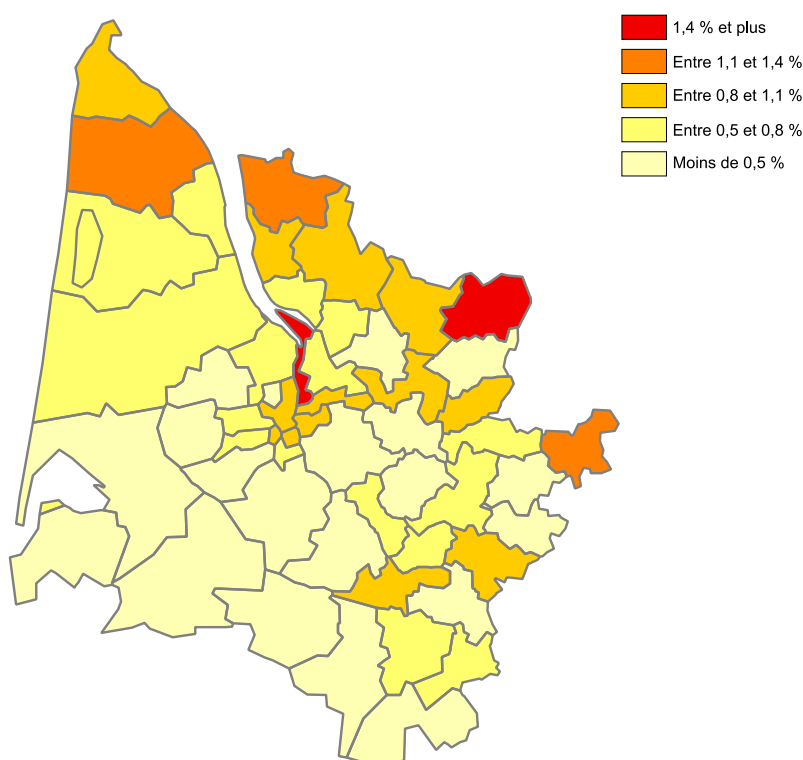
Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs obtenues sont de manière générale élevées sur les marges du département et au cœur de l'agglomération bordelaise. L'écart entre effectifs mesurés et effectifs attendus est particulièrement important dans certains cantons tels que ceux de Lesparre-Médoc, Coutras, Saint-Ciers-sur-Gironde ou Saint-Savin.

A Coutras et Lesparre-Médoc, il apparaît donc y avoir de fortes proportions de personnes couvertes par l'API au sein des familles monoparentales en plus d'une surreprésentation de la tranche d'âges la plus concernée par l'allocation, c'est-à-dire les moins de 15 ans. L'effet de composition n'est en revanche pas en cause dans les cantons de Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Savin, Sainte-Foy-la-Grande ou Lormont. Ces territoires se distinguent par des proportions fortes de personnes couvertes, toute chose égale par ailleurs.

- Prévalence réelle :

Figure 94 : Proportions de bénéficiaires de l'API dans la population totale, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

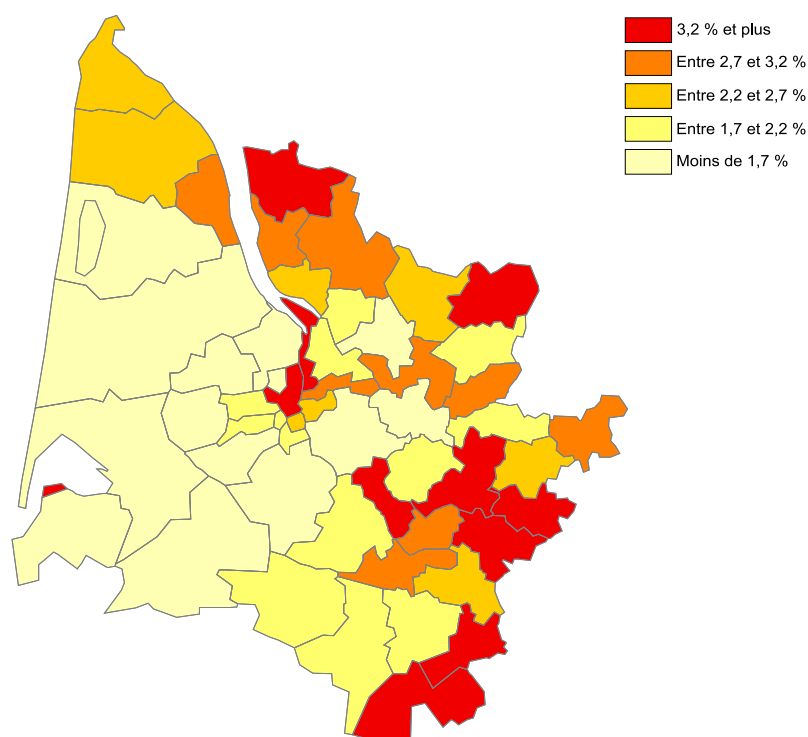
La population girondine est couverte par l'allocation parent isolé pour 0,7 % d'entre elle. Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans les cantons de Lormont et de Coutras (1,6 % pour les deux). Les proportions sont aussi relativement importantes à Lesparre-Médoc (1,3 %), Saint-Ciers-sur-Gironde (1,3 %) et Sainte-Foy-la-Grande (1,1 %).

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont surreprésentées à Lormont (14 % contre 10 % dans l'ensemble du département). Dans les autres cantons évoqués dans le paragraphe ci-dessus les proportions sont en revanche proches de la moyenne départementale, et il apparaît que ce sont essentiellement les importants niveaux de couverture par l'allocation qui donnent ces résultats.

### 3) L'allocation adulte handicapé

- Ratio nombre d'allocataires de l'AAH / nombre de 20-64 ans :

Figure 95 : Ratio nombre d'allocataires de l'AAH / nombre de 20-64 ans dans les cantons girondins,  
au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Le rapport donne des valeurs particulièrement importantes dans les cantons situés aux marges du département. Ainsi, dans les cantons de Captieux, Monségur, Grignols et La Réole, le ratio est de plus de 4,2 %. Des valeurs élevées sont également mesurées dans des cantons plus urbanisés, tels que ceux de Lormont, Bordeaux et Arcachon.

En périphérie de l'agglomération bordelaise, le poids des individus percevant l'AAH est beaucoup plus faible. Dans les cantons de Mérignac 2, La Brède, Créon et Saint-Médard-en-Jalles, le ratio est inférieur à 1,2 %.

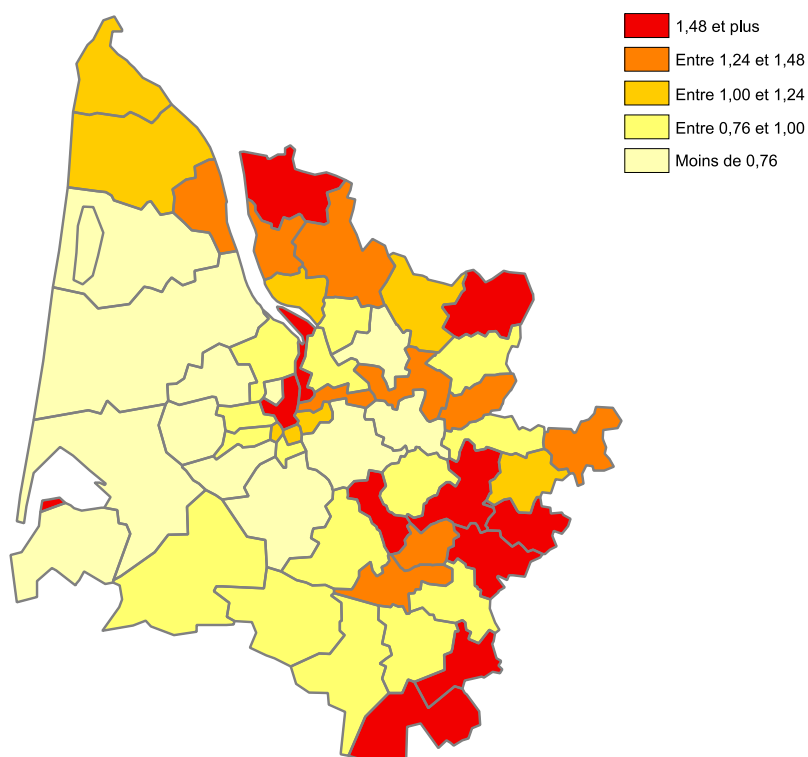
Entre 2006 et 2008 les proportions d'allocataires bénéficiant de l'AAH ont diminué, souvent très modérément, dans la majeure partie des cantons.

- Sous-groupe le plus concerné :

L'allocation adulte handicapé concerne plus les 40-64 ans que les autres. Ce groupe d'âges est assez nettement surreprésenté dans les cantons de Captieux, Grignols, La Réole, Monségur ou Arcachon (par opposition à ceux de Bordeaux, Lormont ou Cadillac), même si cela ne suffit pas expliquer totalement les poids élevés d'allocataires. En revanche, dans aucun de ces espaces les isolés sans enfant n'apparaissent surreprésentés.

- Effets de structure :

Figure 96 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus d'allocataires de l'allocation adulte handicapé dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

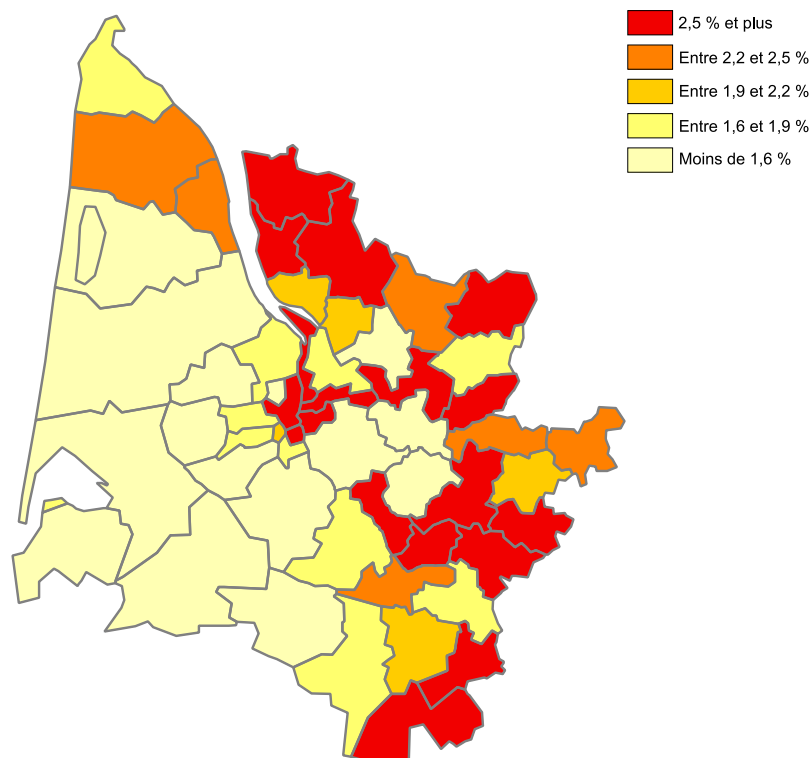
Traitement : Christophe Zaepfel

La valeur du rapport est particulièrement élevée dans les cantons de Captieux et Grignols (plus de 2). Toutefois, les faibles effectifs d'allocataires dans ces espaces rend possible l'effet de variations aléatoires. Dans les cantons de Lormont, de La Réole ou de Monségur en revanche, le nombre d'allocataires est suffisamment élevé. Dans le périurbain de l'agglomération bordelaise (La Brède, Créon, Mérignac 2), le rapport est inférieur à 0,6.

Dans des cantons comme ceux de Captieux, de Monségur ou de La Réole, la surreprésentation des 40-64 ans parmi les 20-64 ans fait donc augmenter la valeur de l'indicateur, déjà élevée toute chose égale par ailleurs. En revanche, dans les cantons du centre de la CUB et dans celui de Cadillac, les proportions d'allocataires sont élevées sans qu'un effet de structure quelconque ne justifie leur importance.

- Prévalence réelle :

Figure 97 : Proportions de bénéficiaires de l'AAH dans la population totale, au 31 décembre 2007



Sources : CNAF, MSA, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

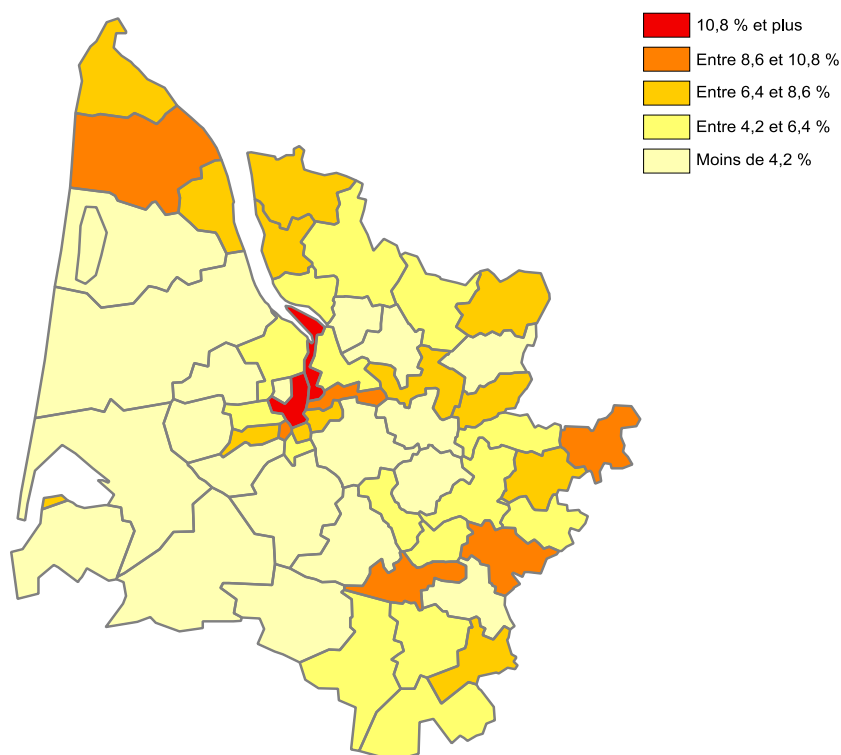
Pour la Gironde dans son ensemble, 2,1 % de la population sont couverts par l'allocation adulte handicapé. Les valeurs les plus élevées sont mesurées au cœur de la CUB et sur les marges est et Nord du département, et notamment à Captieux (5,4 %), Lormont (4,1 %) et La Réole (4,0 %). A Captieux, les 50-64 ans sont surreprésentés (26 % de la population totale, contre 19 % pour la Gironde dans son ensemble). A La Réole, le constat est dans une moindre mesure identique. Dans le canton de Lormont, le poids des bénéficiaires de l'allocation dans la population apparaît surtout dû à une couverture plus forte par l'allocation, mais également à un nombre moyen élevé de personnes couvertes par allocation (1,7 contre 1,4 en moyenne). Les cantons de Floirac et Cenon sont dans une situation similaire. A Monségur et Grignols, les effets de structure par âge et de taille des ménages couverts ne justifient pas, même en partie, les fortes proportions mesurées.

#### 4) La couverture maladie universelle

- Proportions standardisées de bénéficiaires de la couverture maladie universelle :

En 2010, le nombre de bénéficiaires de la CMUc relevant du régime général a été de près de 64 000 en Gironde. Cela correspond à une proportion de 6,4 % des affiliés.

Figure 98 : Proportion standardisée de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire parmi l'ensemble des affiliés au régime général, en 2010



Source : CPAM33

Traitement : Christophe Zaepfel

En moyenne, ce sont 6,4 % des affiliés au régime général qui bénéficient de la CMUc dans le département. Les bénéficiaires sont proportionnellement nombreux dans le cœur de la Région bordelaise. Dans les cantons de Lormont et Bordeaux, leur poids est supérieur à 11 %. Il est également élevé à Talence et Cenon, ainsi que dans certains cantons situés sur les marges du département (Sainte-Foy-la-Grande, Lesparre-Médoc, La Réole, Langon).



Les personnes couvertes par la CMUc sont par contre moins représentées à l'Ouest du département, ainsi qu'à la périphérie de l'agglomération bordelaise. Dans les cantons de Mérignac 2, La Brède et Créon, elles constituent ainsi moins de 2 % de l'ensemble des affiliés au régime général d'assurance maladie.

- Sous-groupe le plus concerné :

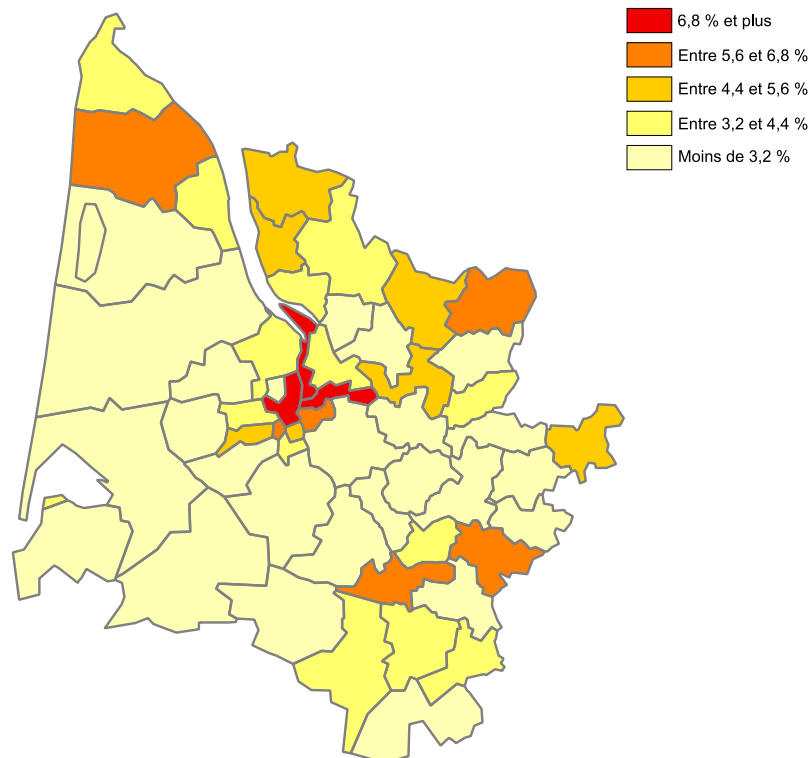
Dans tous les cantons girondins, les moins de 20 ans sont les plus concernés par la CMUc parmi les affiliés au régime général. Dans les cantons de Lormont et Bordeaux, plus de 20 % d'entre eux bénéficient de cette couverture. Dans ceux de Talence, Cenon, Sainte-Foy-la-Grande, Lesparre-Médoc et Coutras, ils sont entre 16 et 19 %. Cette proportion tombe à moins de 3 % dans les cantons de La Brède et de Créon.

- Effets de structure :

A cette couverture importante de la tranche d'âges s'ajoute à Lormont et Cenon une légère surreprésentation des moins de 20 ans parmi les affiliés. Dans les cantons de Bordeaux, Talence et Sainte-Foy-la-Grande, cette surreprésentation n'existe pas, mais quel que soit le groupe d'âges la proportion de bénéficiaires est toujours nettement supérieure à la moyenne.

- Prévalence réelle :

Figure 99 : Proportions de bénéficiaires de la CMUc affiliés au régime général dans la population totale, en 2010



Source : CPAM33, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

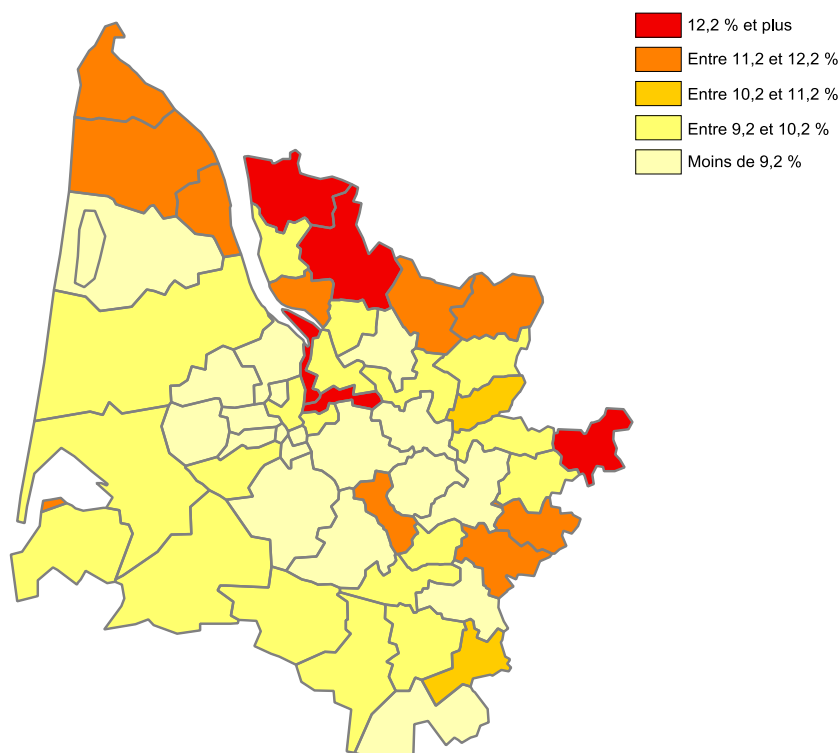
Pour l'ensemble du département, la proportion estimée de bénéficiaires de la CMUc affiliés au régime général est de 4,4 %. Les valeurs les plus fortes sont mesurées au centre de la CUB, et notamment dans les cantons de Lormont (9,9 %), Bordeaux (8,2 %) et Cenon (8,0 %).

Dans les cantons de Lormont ou Cenon, les valeurs sont peu distantes des proportions standardisées de bénéficiaires affiliés au régime général. Les 60 ans et plus représentent un faible poids dans ces espaces et les affiliés au régime général sont très nettement majoritaires. Dans des cantons moins urbanisés comme ceux de Sainte-Foy-la-Grande, Lesparre-Médoc ou La Réole en revanche la proportion brute apparaît faible. Les personnes âgées sont proportionnellement nombreuses dans ces espaces, et il est possible que les affiliés au régime agricole représentent un poids plus élevé qu'ailleurs.

### 3. L'inactivité

- Proportions standardisées d'inactifs :

Figure 100 : Proportions standardisées d'inactifs dans les cantons de Gironde parmi la population âgée de 15 à 64 ans, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

De manière générale, les proportions sont importantes sur les marges nord et est du département, ainsi que sur la Rive droite de Bordeaux. La valeur la plus élevée est mesurée à Lormont (plus de 15 %). Le poids des inactifs est également supérieur à 12,5 % dans les cantons de Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Savin et Cenon.

L'inactivité est beaucoup moins fréquente dans le périurbain de l'agglomération bordelaise : ainsi, dans les cantons de Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles, La Brède et du Bouscat, moins de 7,5 % des 15-64 ne sont ni actifs ni retraités. Les valeurs sont également assez faibles dans le Sud de la Gironde.

Depuis 2006, les proportions d'inactifs ont diminué dans la majeure partie des cantons. Toutefois, une hausse légère a été mesurée dans certains cantons ruraux (Pujols, Grignols, Lussac), mais aussi à Lormont.

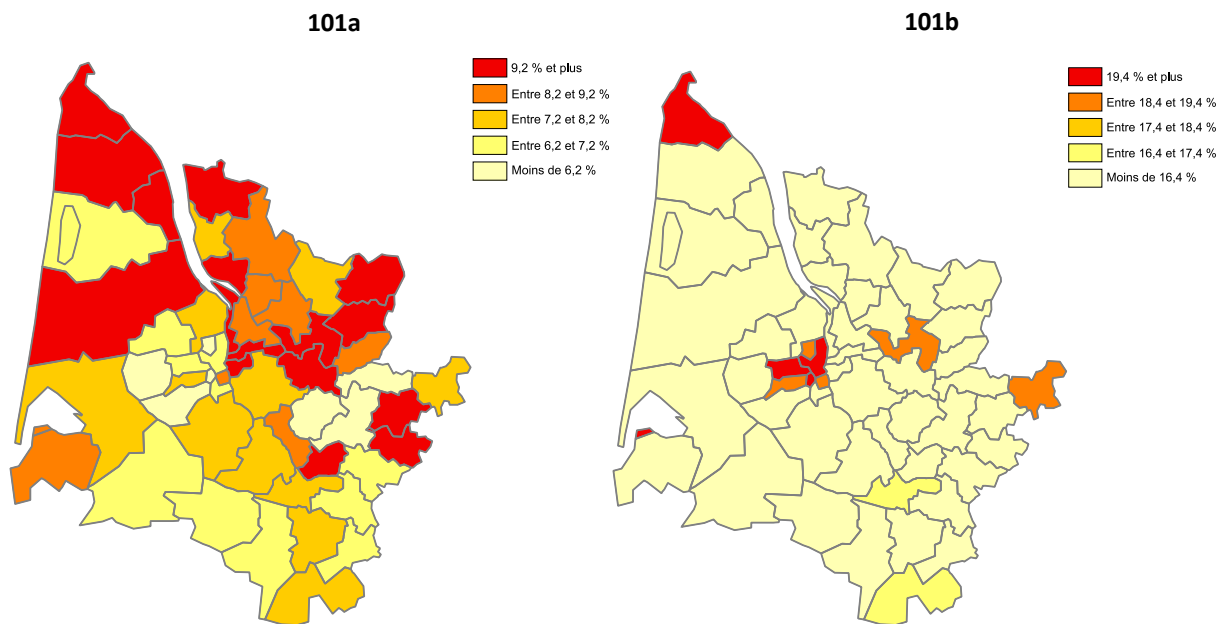
- Sous-groupes les plus concernés :

Les proportions par âges calculées pour les cantons donnent des résultats différents de ceux obtenus pour les départements. Certes, en règle générale la tranche 55-64 ans reste la plus concernée. Près de 20 % du groupe d'âges sont en situation d'inactivité à Saint-Ciers-sur-Gironde ou Monségur. Mais dans certains cantons, le poids des inactifs le plus important est mesuré pour les moins de 25 ans : c'est le cas à Carbon-Blanc, Coutras, Guîtres, Cenon ou Gradignan. Dans les cantons de La Réole et Cadillac, les 40-54 ans sont les plus fréquemment inactifs.

Dans tous les cantons en revanche les inactives sont proportionnellement plus nombreuses que les inactifs. L'écart est particulièrement prononcé sur les marges de l'agglomération bordelaise (Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles, Villenave-d'Ornon), mais aussi à Lormont, où la proportion de femmes inactives est plus de trois fois supérieure à celle des hommes dans la même situation. Les disparités entre sexes semblent moindres dans le Sud du département.

- Prévalence réelle :

Figure 101 : Proportions de personnes isolées inactives sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (101a) et proportions de personnes isolées (101b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

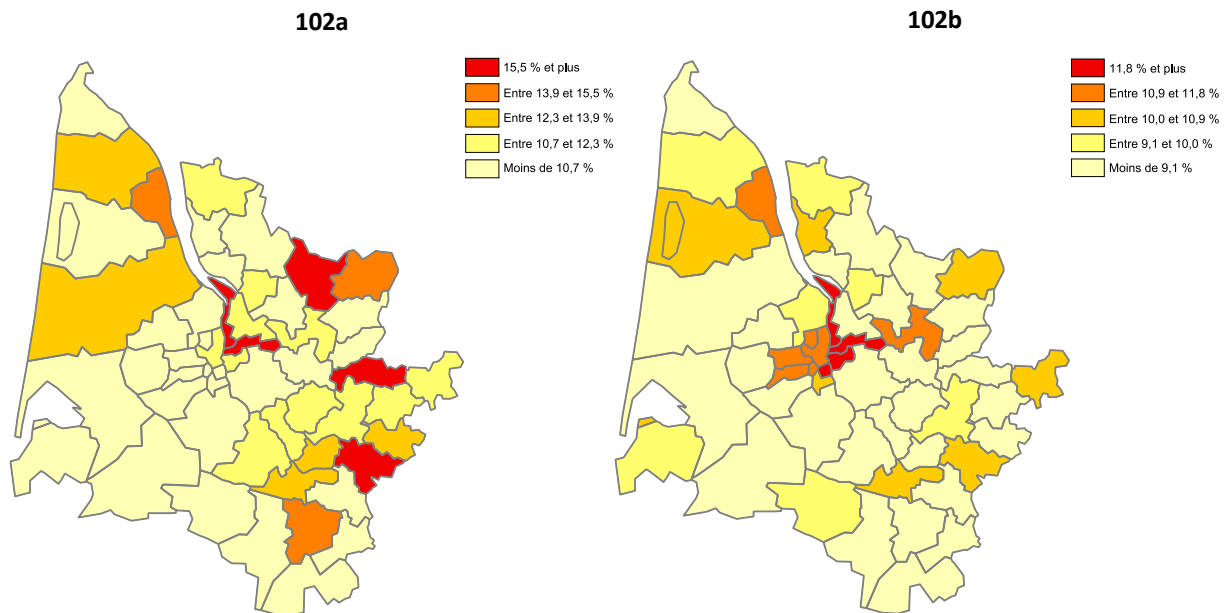
Traitement : Christophe Zaepfel

Si l'on considère l'ensemble du département, 6,8 % des isolés sans enfant sont inactifs. De manière générale, les proportions sont fortes dans le Nord du département et sur la Rive droite de l'agglomération bordelaise. Le poids des inactifs parmi les isolés est important dans les cantons de Lormont, Cenon, Lesparre-Médoc et Bourg, où il atteint plus de 10 %.

Environ 19 % de la population vivent seul sans famille. Les proportions sont élevées à l'intérieur de la CUB et dans certains cantons littoraux. Ainsi, à Bordeaux, Talence et Arcachon, plus de 30 % des résidents sont des isolés sans enfant.

Surreprésentation des isolés sans enfant s'ajoute à des proportions plus importantes que la moyenne de chômeurs dans le sous-groupe dans les cantons littoraux d'Arcachon et de Saint-Vivien-de-Médoc.

Figure 102 : Proportions de personnes vivant dans un ménage comptant au moins un inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (102a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (102b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

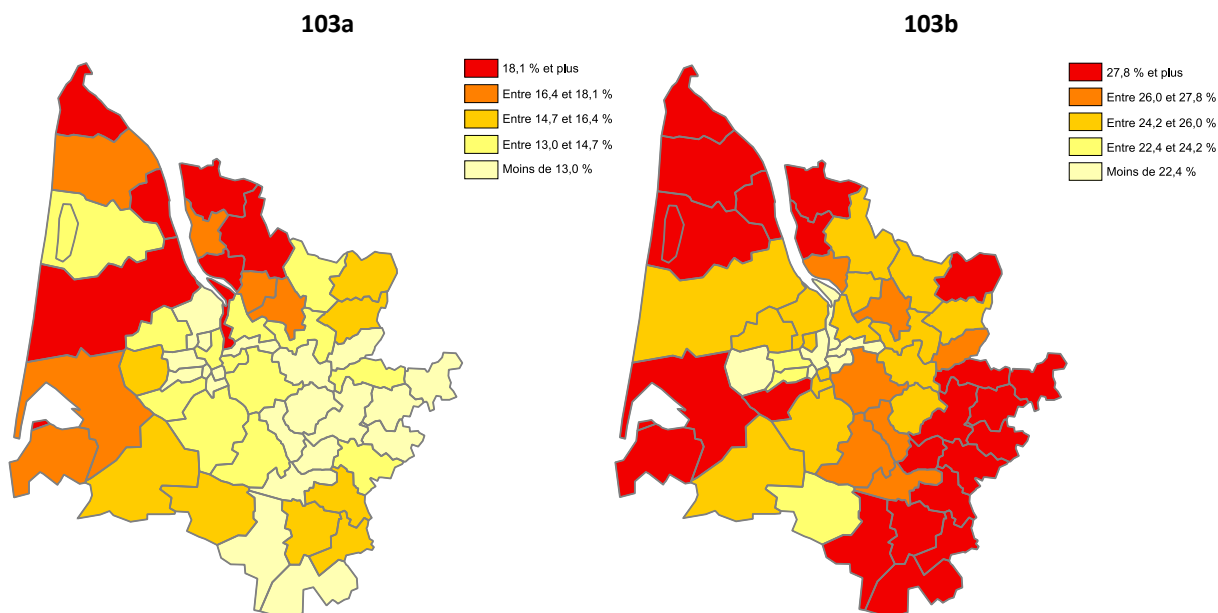
Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions mesurées sont importantes dans certains cantons de l'Est du département et sur la Rive droite de l'agglomération bordelaise. Dans les cantons de Lormont et de la Réole, les valeurs sont supérieures à 20 %. Elles sont également élevées à Guîtres, Cenon et Pujols.

Environ 10 % des Girondins vivent au sein d'une famille monoparentale. Le sous-groupe est surreprésenté sur la Rive droite de l'agglomération bordelaise. Ainsi, dans les cantons de Bègles, Cenon, Lormont et Floirac les proportions sont supérieures à 12 %.

Surreprésentation des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale s'ajoute à de fortes proportions d'inactifs dans le sous-groupe dans les cantons de la Rive droite (Floirac, Cenon, Lormont) et dans certains des cantons les plus peuplés à l'extérieur de l'agglomération bordelaise (La Réole, Libourne, Langon, Coutras, Sainte-Foy-la-Grande).

Figure 103 : Proportions de personnes vivant dans un ménage dont le conjoint ou/et le référent est inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (103a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (103b) dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

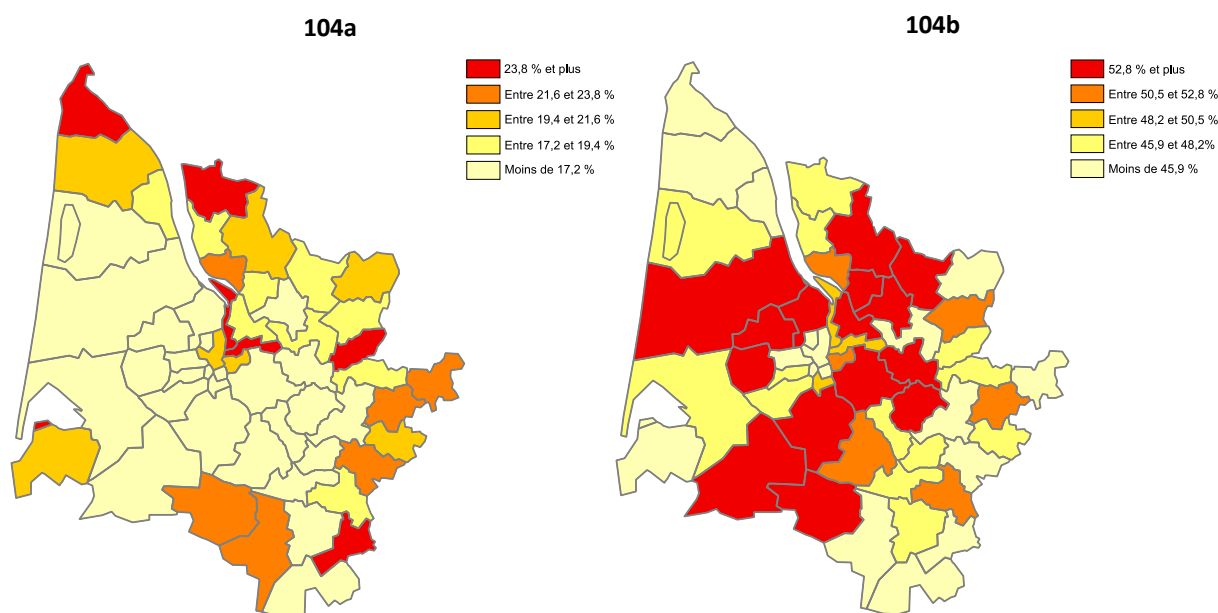
Pour le département dans son ensemble, 14 % des personnes vivant dans un couple sans enfant sont inactifs et/ou ont un conjoint inactif. Les valeurs sont de manière générale particulièrement élevées dans le Nord du département. La proportion mesurée est supérieure à 19 % dans les cantons de Saint-Savin, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Vivien-de-Médoc et Lormont.

Un quart de la population girondine vit au sein d'un couple sans enfant. Les proportions les plus importantes sont mesurées sur les marges du département, et notamment dans les cantons à dominante rurale. Ainsi, c'est à Captieux, Grignols et Monségur que les valeurs les plus élevées sont enregistrées.

A la surreprésentation du mode de cohabitation s'ajoutent des proportions importantes de chômeurs dans le sous-groupe pour certains cantons ruraux, tels que ceux de Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Vivien-de-Médoc, Lesparre-Médoc ou Pauillac, mais aussi celui d'Arcachon.

Dans des cantons à dominante rurale, tels que ceux de La Réole ou Blaye, quand l'un des deux conjoints d'un couple sans enfant est au inactif il s'agit de la femme dans 95 % des cas. Dans le Sud du département, la proportion est inférieure à 60 % dans certains cantons (Bazas, Saint-Symphorien).

Figure 104 : Proportions de personnes vivant dans un ménage comptant un membre inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (104a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (104b) dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour le département pris dans son ensemble, près de 18 % des personnes vivant au sein d'un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) ont pour personne de référence ou conjoint du couple un inactif. Les proportions sont élevées sur la Rive droite de l'agglomération bordelaise et dans certains cantons excentrés. Ainsi, dans le canton de Lormont la proportion est supérieure à 30 %, tandis qu'elle est comprise entre 25 et 30 % à Castillon-la-Bataille et Arcachon.

Plus de 45 % de la population girondine vivent au sein d'un couple avec enfant. Il s'agit très largement du mode de cohabitation le plus fréquent dans le département. Les proportions les plus



importantes sont mesurées dans le périurbain de l'agglomération bordelaise, et notamment dans les cantons de Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles ou La Brède.

Il y a à la fois surreprésentation des personnes vivant dans un ménage de cette configuration et surreprésentation des inactifs au sein du sous-groupe dans les cantons de la Rive droite (Lormont, Cenon, Floirac), mais aussi dans certains cantons excentrés (Bourg, Saint-Savin, Saint-Symphorien, Pellegrue).

Dans certains cantons, quand l'un des deux conjoints d'un couple avec enfant est inactif il s'agit dans plus de 95 % des cas de la femme (Arcachon, Belin-Beliet, Sauveterre-de-Guyenne). La proportion est supérieure à 80 % dans tous les cantons.

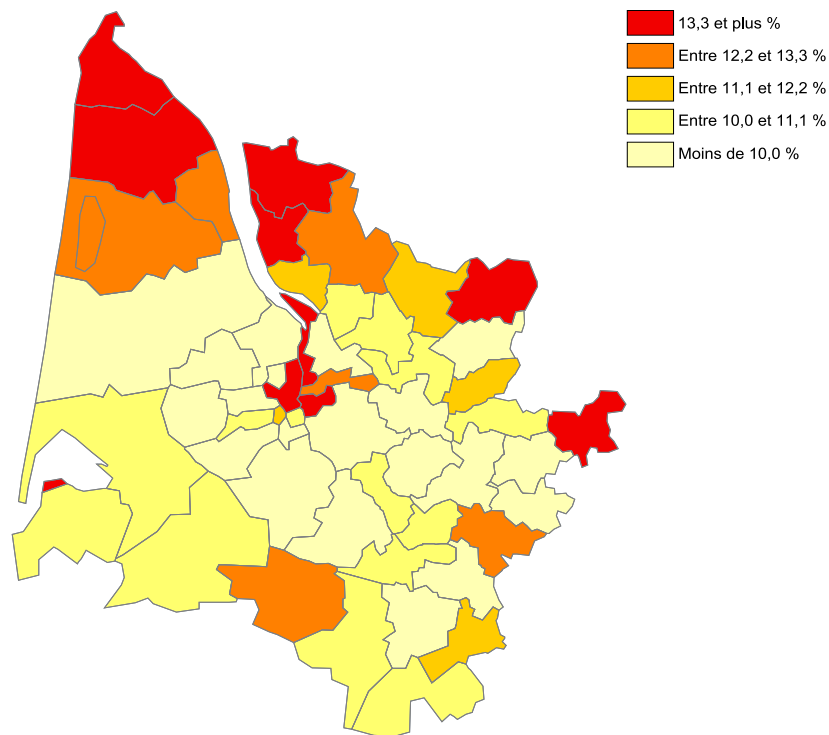
Dans les cantons de Lormont, Lesparre-Médoc et Saint-Ciers-sur-Gironde, les proportions mesurées sont supérieures de plus de 10 % aux moyennes, quel que soit le type de ménage considéré. A Lormont, les personnes vivant au sein d'un ménage avec enfant sont de surcroit surreprésentées, constituant 63 % de la population contre 55 % en moyenne dans le département.

## 4. La demande d'emploi

### 1) La demande d'emploi globale

- Proportions standardisées de demandeurs d'emploi :

Figure 105 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi dans les cantons girondins parmi l'ensemble de la population active, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La majorité des cantons se trouvent au-dessous de la proportion de chômeurs mesurée pour l'ensemble de la France métropolitaine (11,1 %). Les cantons présentant les niveaux les plus bas se trouvent majoritairement en périphérie de l'agglomération bordelaise, ou à la lisière de celle-ci. Ainsi, dans les cantons de Mérignac 2, La Brède et Saint-Médard-en-Jalles, moins de 7,5 % des actifs se sont déclarés au chômage. Les proportions sont également faibles dans les cantons de Pellegrue, Créon et Blanquefort.

Dans le nord du département et au cœur de l'agglomération bordelaise, les valeurs de l'indicateur sont beaucoup plus élevées. Ainsi, dans les cantons de Lormont, Saint-Vivien-de-Médoc et Coutras, plus de 15 % des actifs recensés sont sans emploi. La proportion la plus élevée est toutefois mesurée à Arcachon (18,4 %) <sup>24</sup>.

Entre 2006 et 2008 le poids des demandeurs d'emploi parmi les actifs a augmenté dans la moitié des cantons. Dans les cantons de Coutras, Pessac, Floirac et La Réole, des hausses comprises entre 0,8 et 1,2 point ont cependant été enregistrées. Dans ceux de Saint-Laurent-de-Médoc et Saint-Symphorien, les proportions ont perdu plus d'1 point, même si les proportions de chômeurs y restent élevées en 2008.

- Sous-groupes les plus concernés :

Dans les cantons girondins, le poids des chômeurs parmi les 15-24 ans actifs est supérieur à 32 % à Coutras, Pujols, Arcachon et Floirac. Dans l'ensemble, les demandeurs d'emploi sont particulièrement nombreux au sein des 15-24 ans dans le Nord du département et sur la Rive droite.

Le poids des demandeurs d'emploi parmi les actifs les plus jeunes s'est accru dans la majorité des cantons entre 2006 et 2008. L'augmentation a été particulièrement conséquente dans les quatre cantons présentant les proportions de chômeurs les plus élevées dans la tranche d'âges, mais aussi à Sauveterre-de-Guyenne et Saint-Macaire.

Par ailleurs, dans tous les cantons, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se déclarer au chômage. Dans les espaces les plus urbanisés, le déséquilibre est cependant moindre.

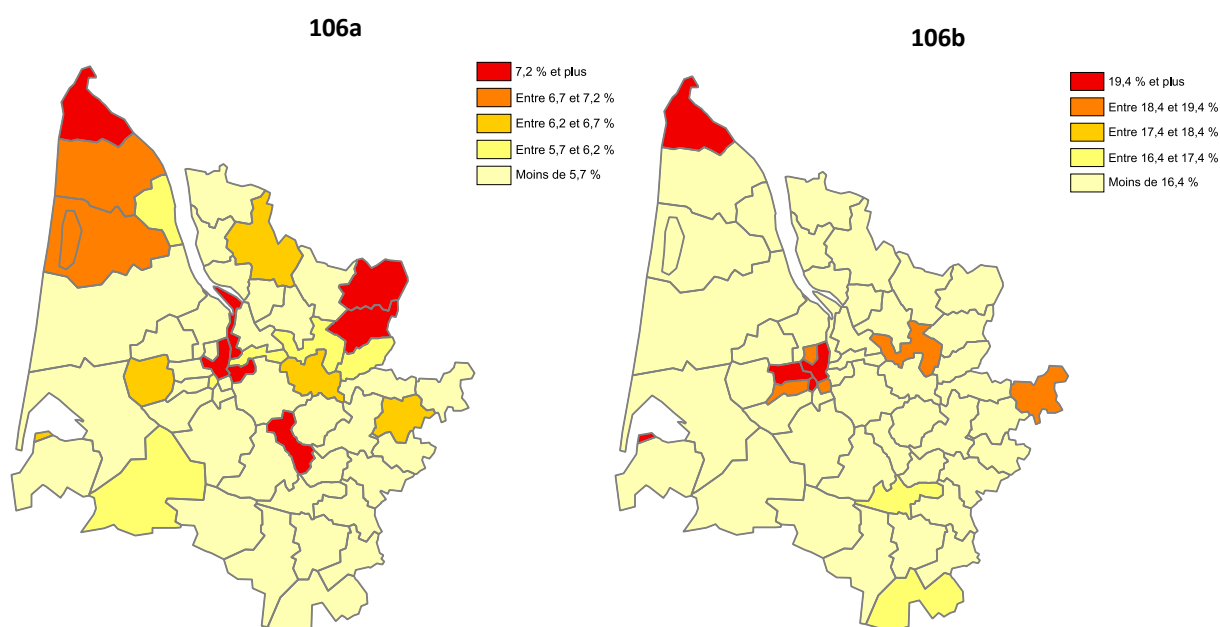
---

<sup>24</sup> Comme pour certains départements méditerranéens, il est à prendre en considération que les opérations de collecte du Recensement ont lieu en début d'année. Arcachon étant une station balnéaire très touristique, le niveau de chômage serait probablement moins élevé s'il était mesuré au courant de l'été, du fait probable de la présence de travailleurs saisonniers, connaissant des périodes de chômage le reste de l'année.

Enfin, dans la majorité des cantons girondins, les individus vivant dans des ménages constitués d'un isolé et d'un ou plusieurs enfants sont les plus concernés par le chômage. Dans les cantons du Nord-Médoc, de Grignols et de Blaye, près de trois actifs vivant dans une famille monoparentale sur dix sont en situation de demande d'emploi.

- Prévalence réelle :

Figure 106 : Proportions de personnes isolées au chômage sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (106a) et proportions de personnes isolées sans enfant (106b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008

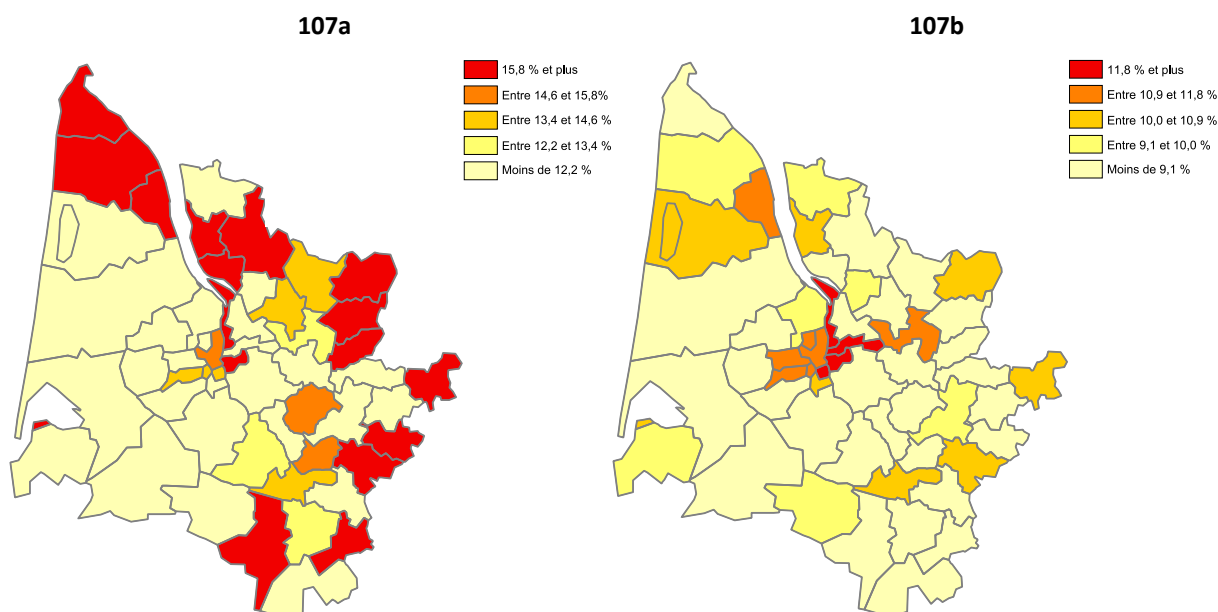


Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble du département, 6,3 % des isolés sans enfant sont au chômage. Les valeurs sont élevées au centre de la CUB et dans certains cantons ruraux. C'est dans les cantons de Saint-Vivien-de-Médoc (9,1 %), de Bordeaux (8,4 %) et de Coutras (8,0 %) que les proportions les plus importantes sont mesurées. A Bordeaux, Arcachon et Saint-Vivien-de-Médoc, la surreprésentation du sous-groupe s'ajoutent à ces proportions élevées.

Figure 107 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage (107a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (107b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



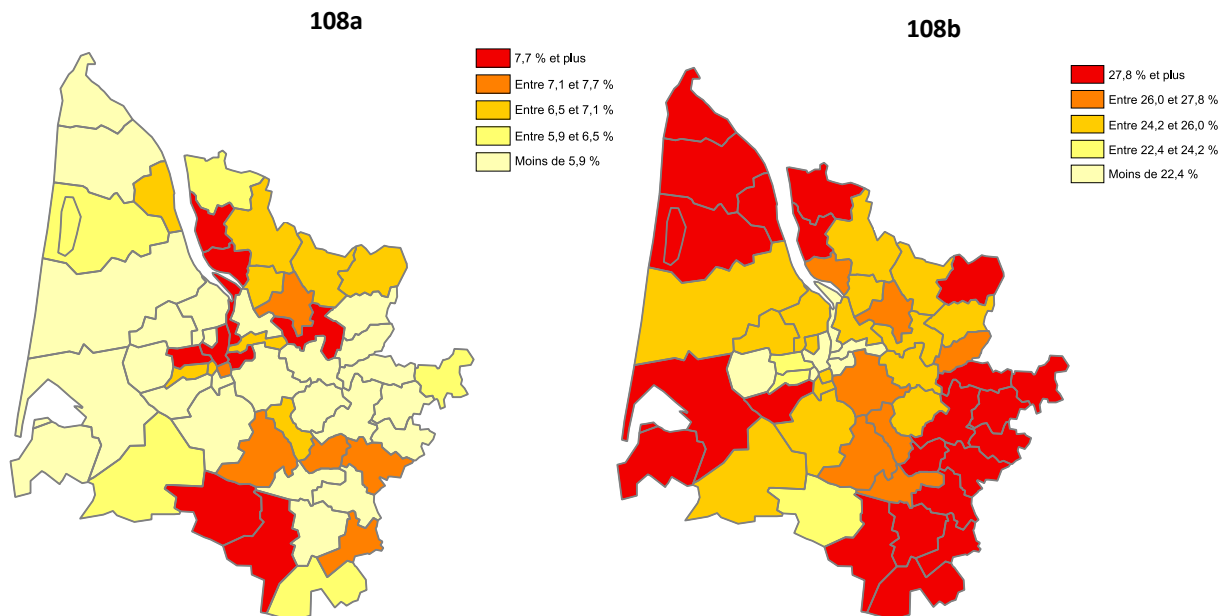
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans l'ensemble du département, 13,4 % des personnes vivant dans une famille monoparentale ont pour référent un chômeur. Les proportions sont élevées sur la Rive droite de Bordeaux, et sur les marges du département. Dans les cantons de Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde et Castillon-la-Bataille, la proportion est supérieure à 25 %.

Dans les cantons de Bordeaux, Lormont et Floirac, les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont surreprésentées, et le niveau de chômage en leur sein est nettement plus élevé que la moyenne.

Figure 108 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (108a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (108b) dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



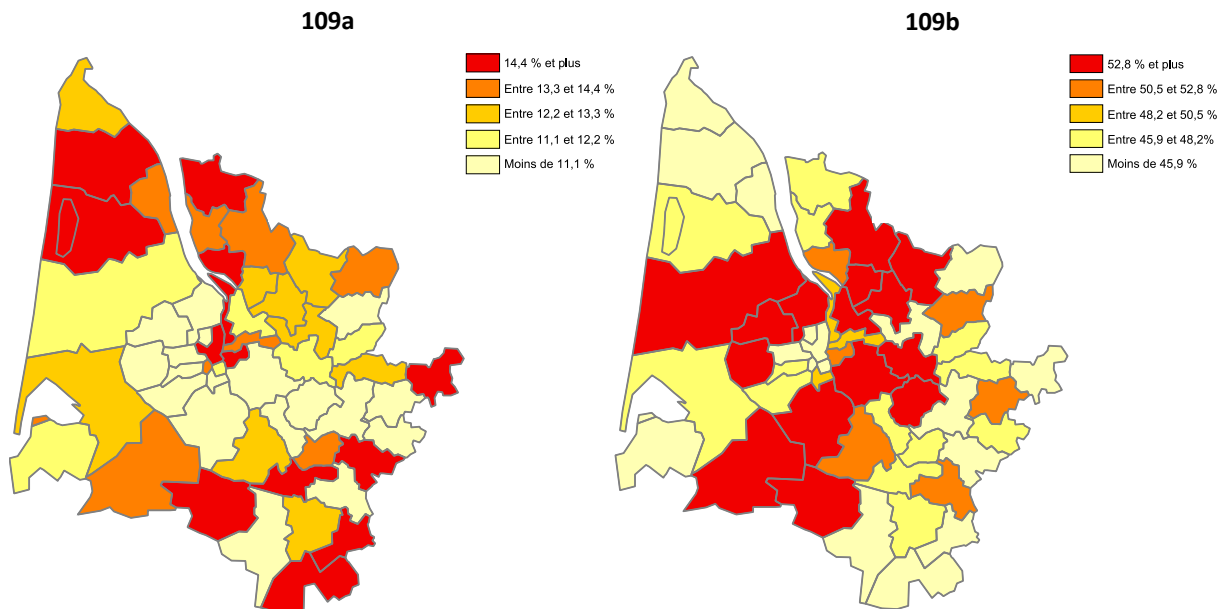
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En Gironde, 6,7 % des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant sont ou ont un conjoint au chômage. Les proportions sont élevées au cœur de la CUB, et particulièrement à Bordeaux (11,1 %). Elles le sont également dans certains cantons plus excentrés, tels que ceux de Villandraut (8,8 %), de Blaye (8,5 %) et de Bourg (8,0 %). Surreprésentation du sous-groupe et surchômage en son sein se cumulent d'ailleurs dans ces trois derniers cantons, ainsi que dans celui de Grignols.

Pour l'ensemble du département, quand l'un des deux conjoints d'un couple sans enfant est au chômage il s'agit dans 60 % des cas de la femme. Cette proportion s'élève à plus de 80 % dans des cantons tels que ceux de Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Laurent-Médoc ou Saint-Savin. A l'inverse, dans le périurbain bordelais et à Arcachon la valeur est inférieure à 50 %.

Figure 109 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (109a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (109b) dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Un peu plus de 12 % des personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s) ont pour référent ou pour conjoint du couple un chômeur. Les proportions les plus élevées sont mesurées sur la Rive droite, dans le Sud du département et dans le Médoc. Ainsi, à Saint-Laurent-Médoc la valeur s'élève à 22 %. Elle est également supérieure à 18 % dans le canton de Lormont et celui de Saint-Ciers-sur-Gironde.

Surreprésentation du sous-groupe et forts niveaux de chômage en son sein s'additionnent dans les cantons de la Rive droite (Floirac, Lormont, Cenon), mais également dans des cantons situés hors de l'agglomération bordelaise, tels que ceux de Bourge, Saint-Savin et Saint-Symphorien. Dans deux cas sur trois, quand l'un des deux conjoints est au chômage il s'agit de la femme. Les proportions les plus élevées sont mesurées dans des cantons à dominante rurale (Captieux, Lussac, Pellegrue), les plus faibles dans les communes limitrophes de Bordeaux.

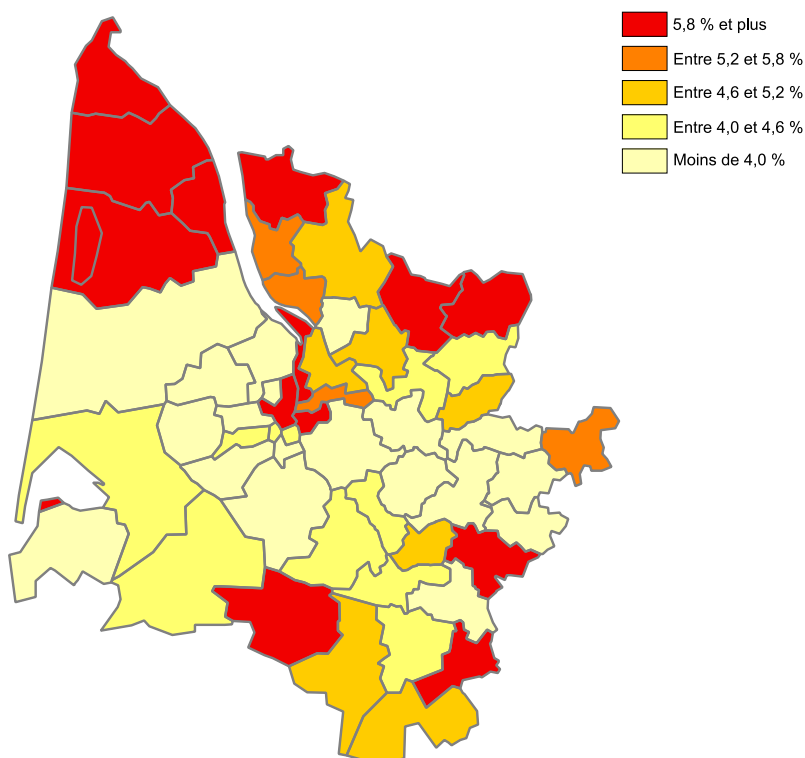
A Floirac, Lormont et Bordeaux, les proportions de chômeurs mesurées sont supérieures de 10 % à la moyenne quel que soit le type de ménage considéré. Dans les deux premiers cantons cités, les ménages avec enfants sont de surcroît surreprésentés, ce qui donne au chômage un impact encore plus important.



## 2) La demande d'emploi de longue durée

- Proportions standardisées de demandeurs d'emploi de longue durée :

Figure 110 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des actifs dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions de demandeurs d'emploi de longue durée les plus élevées sont mesurées dans les cantons de Saint-Vivien-de-Médoc (7,6 %) et d'Arcachon (7,4 %) et Lesparre-Médoc (7,0 %). Le poids des personnes au chômage depuis un an ou plus est également important dans le Blayais et à l'intérieur de l'agglomération bordelaise.

Les chômeurs de longue durée sont proportionnellement peu nombreux à la périphérie de l'agglomération bordelaise. Ainsi, ils représentent moins de 3 % des actifs des cantons de Mérignac 2, Créon, Saint-Médard-en-Jalles et La Brède.

Depuis début 2007, tous les cantons ont vu leurs proportions de chômeurs de longue durée diminuer. La baisse a été particulièrement importante dans des cantons plus concernés que le reste du département, tels que ceux d'Arcachon, Saint-Ciers-sur-Gironde ou Blaye.

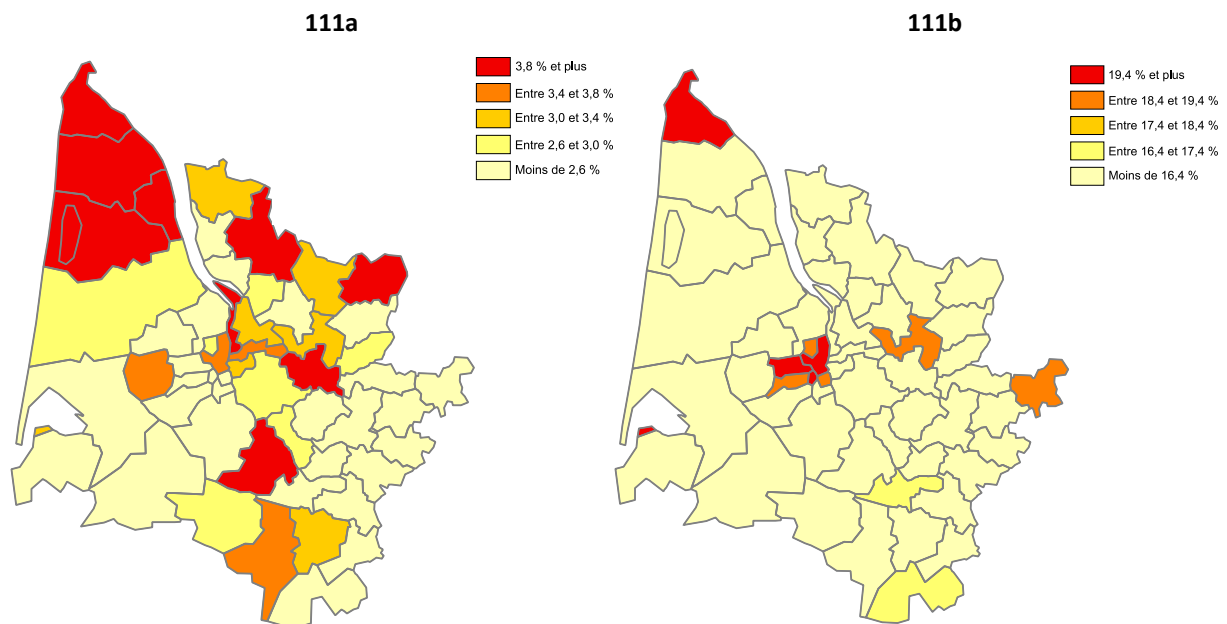
- Sous-groupe le plus concerné :

Dans la majeure partie des cantons girondins, les actifs âgés de moins de 25 ans sont ceux que l'on retrouve le plus souvent en situation de demande d'emploi de longue durée. Les proportions sont notamment fortes (plus de 10 %) dans certains cantons du Nord du département (Coutras, Guîtres, Saint-Ciers-sur-Gironde). Dans certains cantons du Sud du département (Saint-Symphorien, Belin-Beliet, Audenge) et à Bordeaux, ce sont les 50-64 ans qui sont le plus concernés par le chômage de longue durée.

Le sexe joue également un rôle, même s'il est moindre que dans le cas de la demande d'emploi non-indemnisé : les actives sont proportionnellement plus nombreuses que les actifs à être au chômage depuis un an ou plus, en particulier dans les cantons du Nord de la Gironde.

- Prévalence réelle :

Figure 111 : Proportions de personnes isolées au chômage de longue durée sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (111a) et proportions de personnes isolées sans enfant (111b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



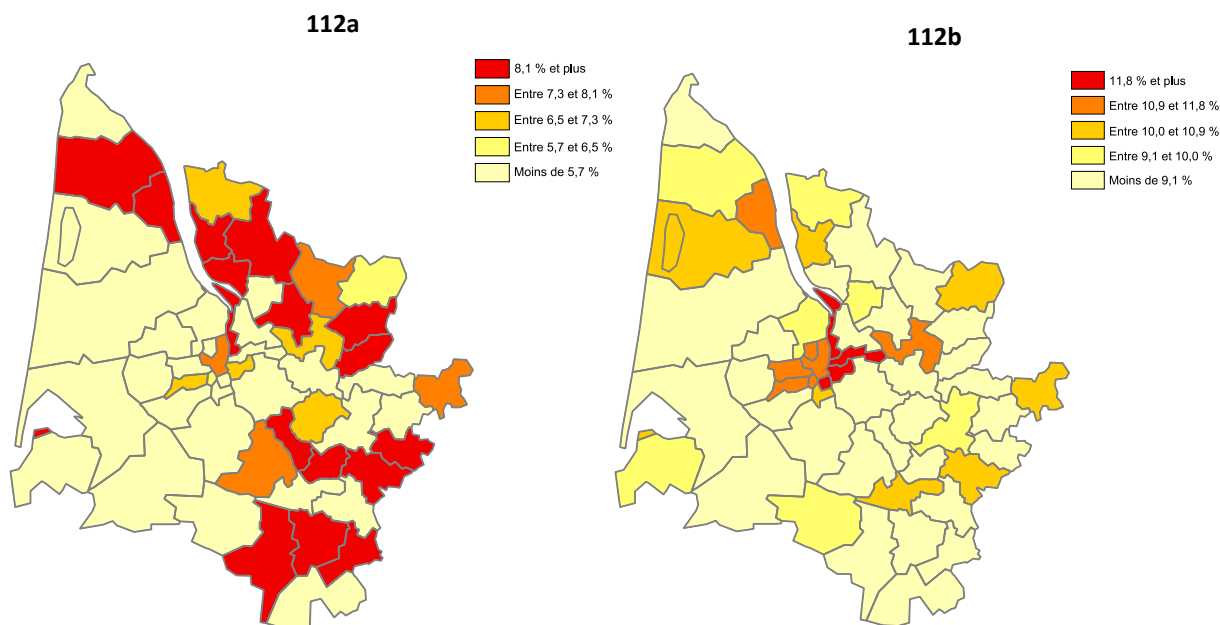
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble du département, 2,8 % des isolés sans enfant sont en situation de chômage de longue durée. Les proportions les plus élevées sont mesurées dans des cantons excentrés. Ainsi, c'est à Branne (6,0 %), Saint-Vivien-de-Médoc (5,1 %), Lesparre-Médoc (4,7 %) et Saint-Savin (4,7 %) que les valeurs sont les plus importantes.

Les isolés sans enfant sont surreprésentés à Bordeaux et Saint-Vivien-de-Médoc, et le poids des chômeurs parmi eux est nettement supérieur à la moyenne départementale.

Figure 112 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage de longue durée (112a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (112b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



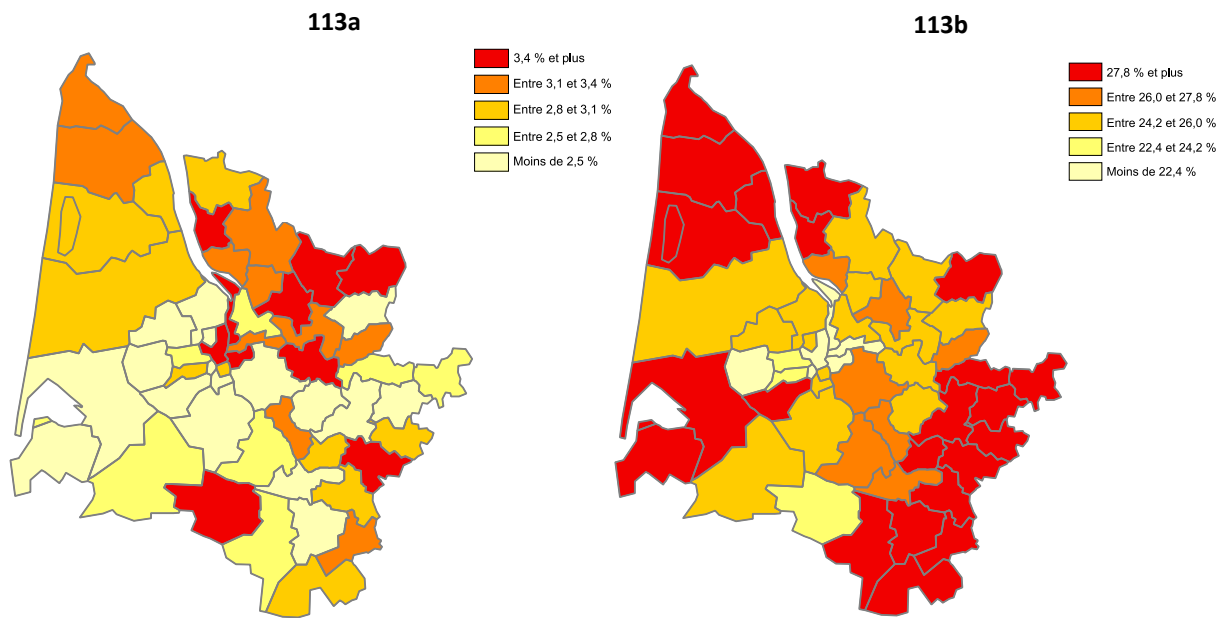
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En Gironde, 6,4 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale pour personne de référence de leur ménage d'appartenance un chômeur de longue durée. Les proportions les plus importantes sont mesurées dans des cantons situés hors de l'agglomération bordelaise, tels que ceux de Blaye (15,7 %), Villandraut (14,6 %), Pauillac (14,3 %) ou Monségur (12,0 %).

Surreprésentation du mode de cohabitation et proportions et niveau de chômage longue durée élevé dans la sous-population se cumulent dans des cantons du centre de la CUB (Floirac, Lormont, Bordeaux) et aussi dans celui de Pauillac.

Figure 113 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (113a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (113b) dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



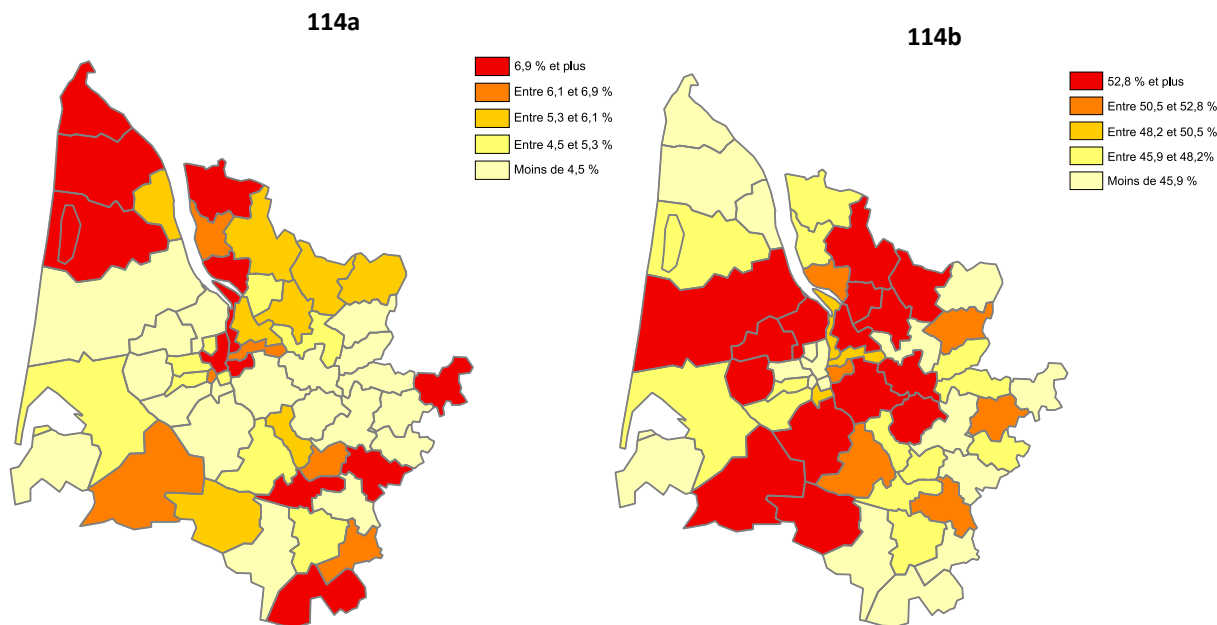
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Moins de 3 % des personnes vivant au sein d'un couple sans enfant sont au chômage depuis un an ou plus ou ont pour conjoint un demandeur d'emploi de longue durée. Les valeurs sont de manière générale élevées au centre de l'agglomération bordelaise et dans le Nord du département. Mais c'est dans le canton de Saint-Symphorien que la proportion la plus importante est mesurée (7,2 %).

Dans certains des cantons les plus peuplés hors-Région bordelaise (Coutras, La Réole, Lesparre-Médoc, Saint-Vivien-Médoc, Blaye), les personnes vivant en couple sans enfant sont surreprésentés et beaucoup plus fréquemment en situation de chômage longue durée que la moyenne départementale. Dans six couples sans enfant sur dix comptant un chômeur de longue durée, c'est la femme qui est en demande d'emploi depuis un an ou plus. La proportion est de façon générale plus forte dans les cantons ruraux, alors qu'elle est inférieure à 50 % dans certains cantons périurbains de l'agglomération bordelaise (Gradignan, Villenave-d'Ornon, Mérignac 2).

Figure 114 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (114a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (114b) dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Un peu plus de 5 % des personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s) ont pour référent ou conjoint du référent un chômeur de longue durée. Les proportions sont généralement élevées au centre de l'agglomération bordelaise et sur les marges du département. Ainsi, c'est dans les cantons de Captieux (11,0 %), Saint-Laurent-Médoc (9,7 %), Floirac (8,7 %) et Lormont (8,7 %) que les valeurs les plus conséquentes sont mesurées.

Surreprésentation du mode de cohabitation et proportions plus importantes que la moyenne de chômeurs de longue durée en son sein s'additionnent dans certains cantons ruraux (Bourg, Fronsac, Saint-Symphorien), mais aussi à Floirac et Lormont. Dans près de deux tiers des cas, quand l'un des conjoints est au chômage de longue durée il s'agit de la femme. Les proportions les plus élevées sont mesurées dans certains cantons du Nord du département (Bourg, Pauillac, Saint-André-de-Cubzac),

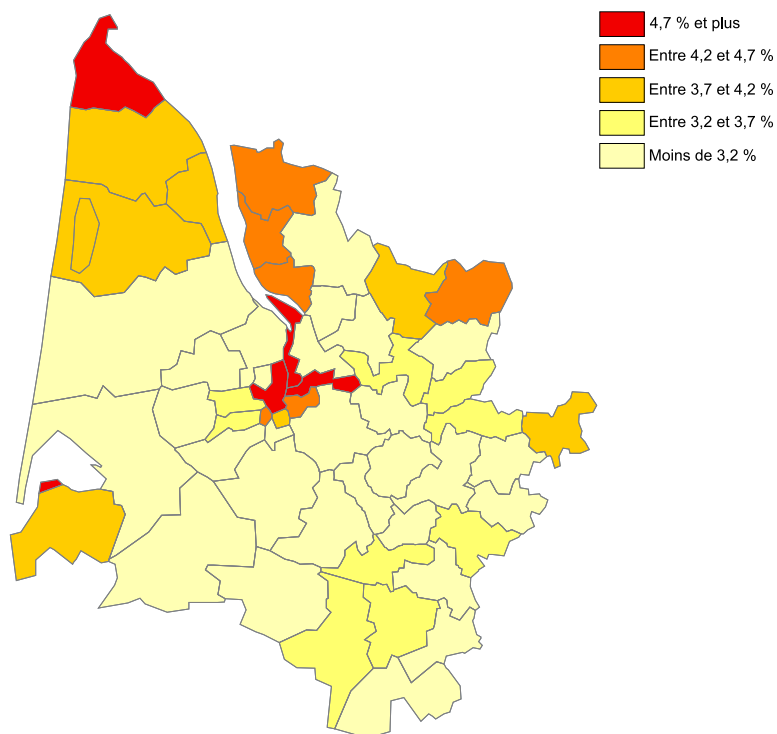
les plus faibles dans le périurbain de l'agglomération bordelaise, mais aussi dans l'Est du département (Sainte-Foy-la-Grande, La Réole, Pujols).

Dans certains cantons excentrés tels que Lesparre-Médoc et Guîtres, mais aussi à Bordeaux et Lormont, les proportions mesurées sont supérieures de 10 % au moins à la moyenne départementale, quel que soit le type de ménage. La prévalence du chômage de longue durée est donc particulièrement forte dans ces espaces. Les ménages avec enfant sont surreprésentés dans les cantons de Guîtres et Lormont, ce qui accroît l'importance du chômage de longue durée.

### 3) La demande d'emploi non-indemnisée

- Proportions standardisées de demandeurs d'emploi non-indemnisés :

Figure 115 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi non-indemnisés parmi l'ensemble des actifs dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007



Sources : Pôle Emploi, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions les plus élevées de demandeurs d'emploi non-indemnisés sont mesurées au cœur de l'agglomération bordelaise et à Arcachon. Dans le canton de Lormont, 6,0 % des actifs sont au chômage et ne perçoivent pas de revenu compensatoire. Ce poids est de 5,5 % à Bordeaux et à Arcachon, de 5,2 % à Cenon. Les proportions sont également relativement importantes dans certains cantons du Nord de la Gironde (Saint-Vivien-de-Médoc, Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Coutras).



Dans les espaces périurbains et la moitié sud du département, les personnes en situation de chômage non-indemnisé sont proportionnellement peu nombreuses. Dans les cantons de Mérignac 2, Créon et La Brède, leur poids parmi les actifs est d'environ 2 %.

Les proportions de demandeurs d'emploi non-indemnisés ont diminué dans la majorité des cantons girondins entre fin 2006 et fin 2007. Dans certains cantons où le poids de ces chômeurs parmi les actifs est élevé (Bordeaux, Floirac, Cenon, Arcachon), la baisse avoisine 1 point.

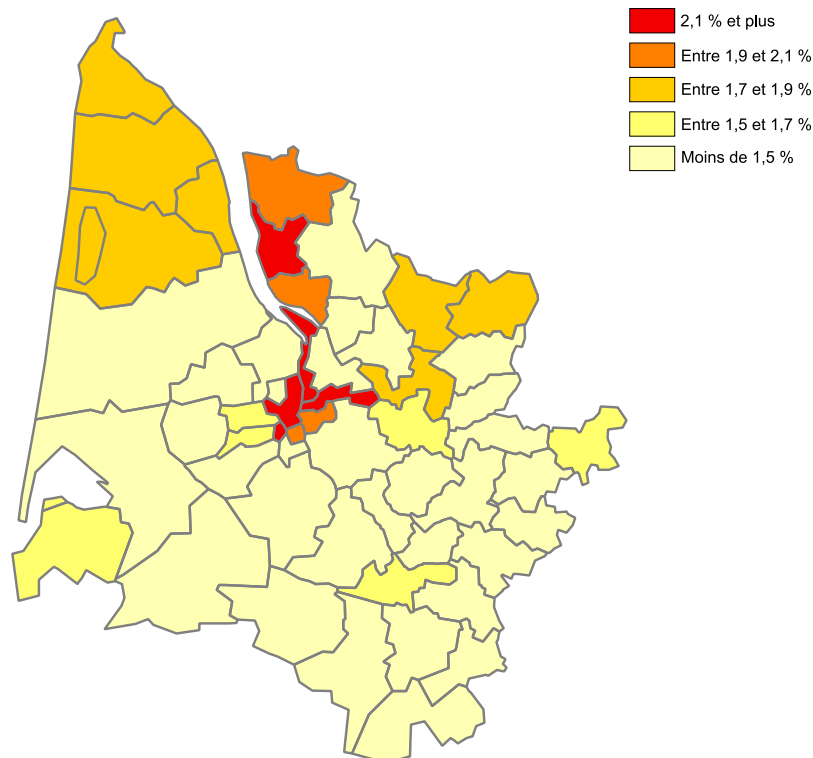
- Sous-groupes les plus concernés:

Dans tous les cantons girondins les moins de 25 ans sont également les plus concernés par le chômage non-indemnisé. Dans certains cantons du Nord du département (Saint-Ciers-sur-Gironde, Blaye, Bourg), plus de 12 % des actifs du groupe d'âges sont en situation de demande d'emploi sans percevoir de revenu de compensation. Les proportions sont également importantes sur la Rive droite, à Lormont et Cenon.

A âge égal, dans une majorité des cantons girondins, les femmes actives sont toujours plus nombreuses que les hommes à être au chômage sans percevoir d'indemnités. Le déséquilibre est particulièrement accentué avant 25 ans. Dans certains cantons girondins ruraux, la proportion de femmes âgées de 15 à 24 ans en situation de chômage non-indemnisé est deux fois supérieure à celle mesurée pour les hommes du même âge.

- Prévalence réelle :

Figure 116 : Proportions de demandeurs d'emploi non-indemnisés dans la population totale des cantons girondins, au 31 décembre 2007



Sources : Pôle Emploi, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble du département, 1,8 % de la population est en situation de chômage non-indemnisé. Les proportions les plus importantes sont mesurées au cœur de la CUB et dans le Blayais. Dans les cantons de Lormont et de Cenon, les valeurs sont proches de 3,0 %. Elles sont également élevées à Cenon, Talence, Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde et Floirac.

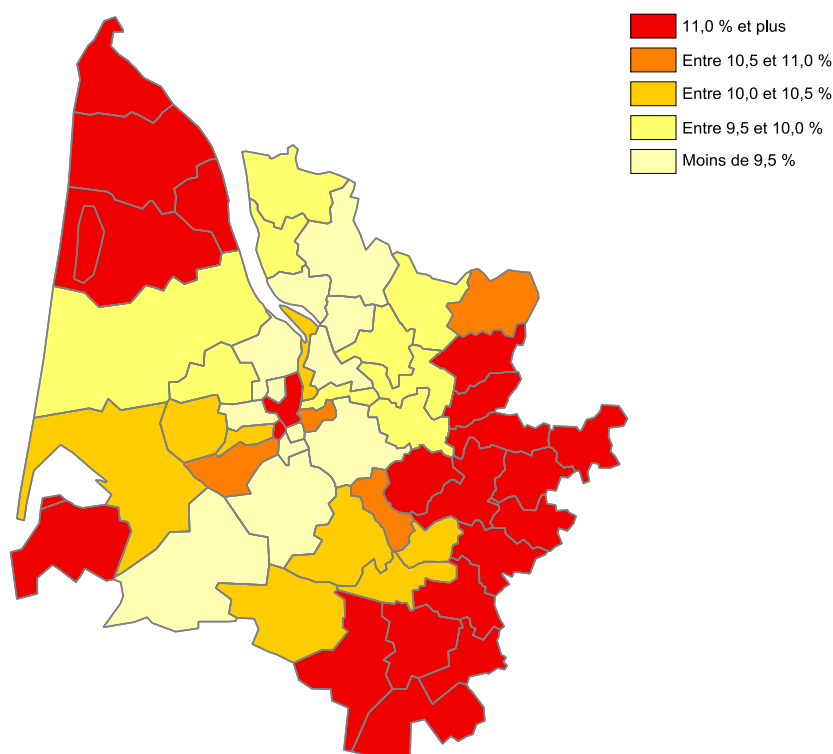
Dans les cantons nommés ci-dessus appartenant à l'agglomération de Bordeaux, les chômeurs de moins de 25 ans sont surreprésentés dans la population, les jeunes actifs apparaissant de manière générale en des proportions plus élevées que la moyenne. Cette surreprésentation est à l'origine du poids élevé des chômeurs non-indemnisés à Talence et Bordeaux. Dans les cantons de Lormont, Cenon et Floirac, elle s'ajoute à un poids de la demande d'emploi non-indemnisée plus fort que soit la tranche d'âge. Dans le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, les moins de 25 ans sont

surreprésentés et la proportion de chômeurs non-indemnisés au sein du sous-groupe est très forte. Le canton de Blaye est dans une situation intermédiaire : les jeunes actifs ne sont pas surreprésentés, mais le poids des chômeurs non-indemnisés parmi eux est très élevé. Les proportions dans les autres groupes d'âges sont plus proches de la moyenne.

## 5. Les très-bas revenus salariaux

- Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux :

Figure 117 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine dans les cantons girondins en 2007



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Sur les 55 cantons girondins, 32 présentent une proportion supérieure à 10 % de salariés ayant perçu moins de 4 781 € de revenus salariaux en 2007. Ces cantons sont majoritairement situés dans le Nord et l'Est du département, ainsi qu'au cœur de l'agglomération bordelaise. Les proportions les plus élevées sont mesurées dans l'Entre-deux-Mers : dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande, Pellegrue et Monségur, plus de 14,5 % des salariés ont perçu un revenu inférieur au premier décile de revenus national. Dans les cantons de Saint-Vivien-de-Médoc, Pauillac, Talence et Pujols, les proportions sont également supérieures à 14 %.

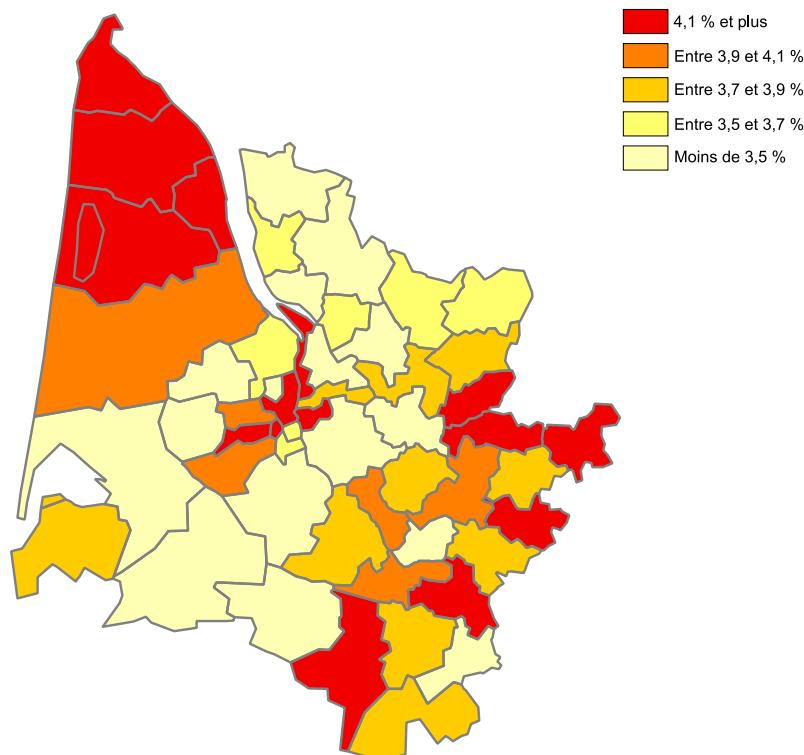
A l'opposé, le poids des salariés ayant perçu moins de 4 781 € en 2007 est moindre dans le Blayais et surtout dans les zones périurbaines de l'agglomération bordelaise. Ainsi, dans les cantons de Saint-Médard-en-Jalles, Le Bouscat, Mérignac 2 et Carbon-Blanc, moins de 8 % des rémunérations salariales nettes totales ont été inférieures à ce premier décile en 2007. A Blanquefort, La Brède et Créon, les proportions sont comprises entre 8 et 8,5 %.

- Sous-groupe le plus concerné :

Dans tous les cantons girondins, ce sont également les salariés les plus jeunes (moins de 30 ans) qui sont les plus nombreux à percevoir des revenus salariaux inférieurs au premier décile de distribution des revenus pour l'ensemble du pays. Les proportions vont de 17,8 % (canton de Saint-Savin) à 32,3 % (canton de Saint-Vivien-de-Médoc).

- Prévalence réelle :

Figure 118 : Proportions de salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux dans l'ensemble de la population des cantons girondins, en 2007



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la Gironde dans son ensemble, 4,0 % de la population appartient au champ DADS et a perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux en 2007. Les valeurs les plus importantes sont mesurées dans le centre de l'agglomération bordelaise, le Médoc et dans certains cantons de l'Est du département. Ainsi, des proportions supérieures à 5 % sont enregistrées dans les cantons de Pauillac, Saint-Laurent-de-Médoc, Bordeaux et Talence.

Là aussi, le poids des salariés appartenant au champ DADS dans la population joue un rôle primordial. Celui-ci est de 40 % pour l'ensemble du département. Dans les cantons de Pauillac, Bordeaux ou Saint-Laurent-de Médoc, il est supérieur à 42 %. A l'inverse, malgré les valeurs élevées de l'indicateur, le poids des salariés DADS dans la population est faible à Talence, Pujols, Auros ou Sainte-Foy-la-Grande. Les cantons de Monségur, Grignols, Pellegrue et Arcachon affichent des

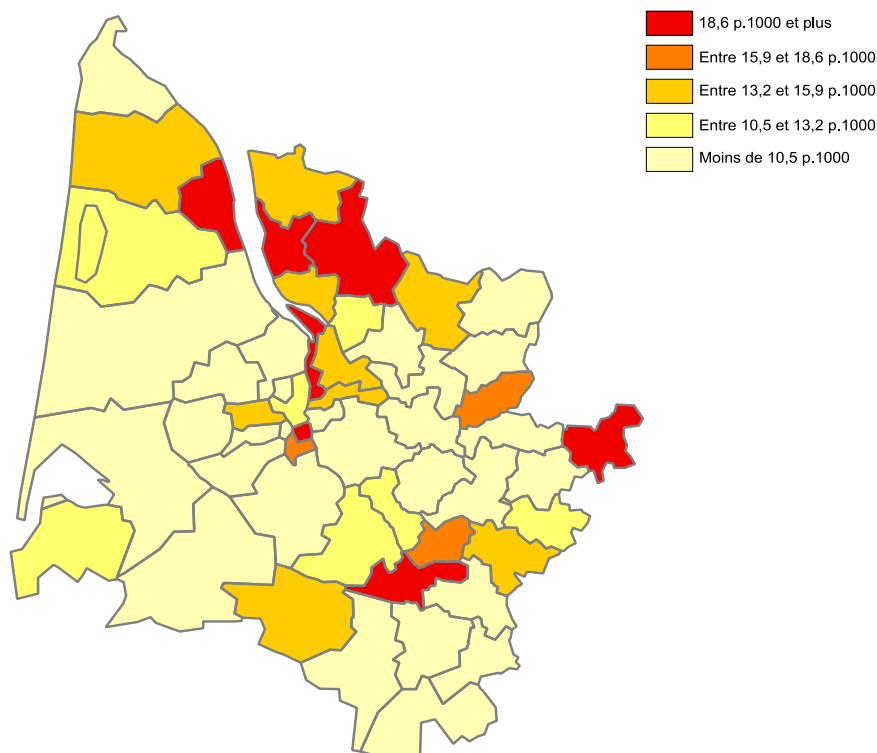
proportions brutes assez faibles au regard de leurs proportions standardisées : en effet, le poids des salariés du champ DADS est inférieur à 30 % dans ces espaces.

Par ailleurs, la standardisation joue un rôle réel dans les cantons du centre de la CUB (Bordeaux, Talence, Mérignac, Pessac), faisant diminuer le poids des jeunes salariés, plus concernés par les très bas-salaires que les autres, et par conséquent l'indicateur standardisé global. L'effet est inverse dans le périurbain de la CUB (Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles, Créon, La Brède) et dans certains cantons excentrés (Saint-Symphorien, Branne, Villandraut).

## 6. Les dispositifs d'urgence

- Proportions estimées d'usagers des Restos du Cœur :

Figure 119 : Proportions estimées d'usagers des Restos du Cœur dans la population totale des cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2009



Sources : Restos du Cœur, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions d'usagers estimées sont élevées dans le Nord du département, sur la Rive droite de la Région bordelaise et dans certains cantons de l'Est. Dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande et de Langon, plus de 30 individus sur 1000 ont eu recours aux Restos du Cœur durant la campagne 2009. Dans ceux de Lesparre-Médoc, Pauillac, Lormont et Bègles, la proportion est comprise entre 20 et 30 pour 1000. En revanche, le poids des usagers de l'association dans les populations des cantons de Fronsac, Lussac et Mérignac 2 est quasiment nul. Les proportions sont de manière générale peu importante dans les cantons périurbains ou limitrophes de l'agglomération bordelaise.



En moyenne, un usager des Restos du Cœur en Gironde a consommé 6,9 repas lors de la campagne 2008-2009. Ce rapport est élevé dans certains cantons du Sud-Est du département (Sauveterre-de-Guyenne, Auros, Saint-Symphorien), où il est supérieur à 8. Il est plus faible dans l'agglomération bordelaise, notamment à Bordeaux et dans certains cantons périurbains (Saint-Médard-en-Jalles, Gradignan), où il est inférieur à 6,5.

- Sous-groupes les plus concernés :

Les familles avec enfant(s) représentent 59 % des ménages ayant eu recours aux Restos du Cœur lors de la campagne 2008. A titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 35 % des ménages recensés étaient des ménages avec enfant(s). Cette situation familiale est donc surreprésentée parmi les usagers de l'association. On peut estimer la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant mangé aux Restos du Cœur lors de la campagne 2008 à plus de 25 pour 1000<sup>25</sup>. Il s'agit du groupe d'âges le plus concerné. Pour les 5-9 ans, la proportion est également supérieure à 20 pour 1000.

- Prévalence réelle :

Le nombre d'usagers des Restos du Cœur dans une zone géographique dépend de sa situation socio-économique, mais aussi de l'offre proposée par les associations d'assistance humanitaire dans cette zone. Cela s'applique particulièrement au canton de Fronsac, où la proportion d'usagers est nulle, malgré 15 000 habitants. Cela ne signifie pas qu'aucun individu à Fronsac n'aurait besoin de recourir aux Restos du Cœur, mais plus probablement qu'aucun relais de la structure n'est implanté dans le canton ou à proximité.

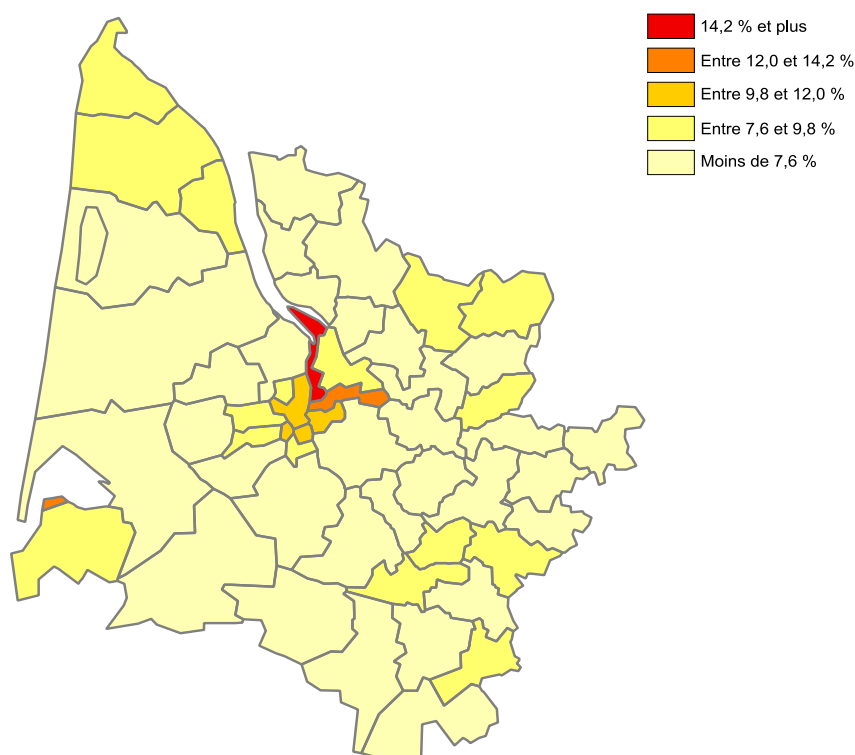
---

<sup>25</sup> Les informations sur la répartition par âge des usagers concernent la campagne 2008-2009. La répartition par âge la plus récente de la population du département a pour date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## 7. Le mal-logement

- Proportions standardisées d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement :

Figure 120 : Proportions standardisées d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Cinq cantons girondins présentent des proportions de résidents en logements surpeuplés supérieures à la moyenne nationale : ceux de Lormont (15,3 %), Cenon (13,4 %), Arcachon (12,2 %), Bègles (11,6 %) et Bordeaux (11,6 %).

Dans les cantons du cœur de la Région bordelaise, le poids des individus vivant en situation de surpeuplement est nettement plus élevé que dans le reste du département. A l'extérieur de l'agglomération bordelaise, les proportions de personnes vivant dans un logement surpeuplé sont

supérieures à 9 % dans les cantons de Saint-Vivien-de-Médoc, Lesparre-Médoc, Grignols, Coutras et La Réole.

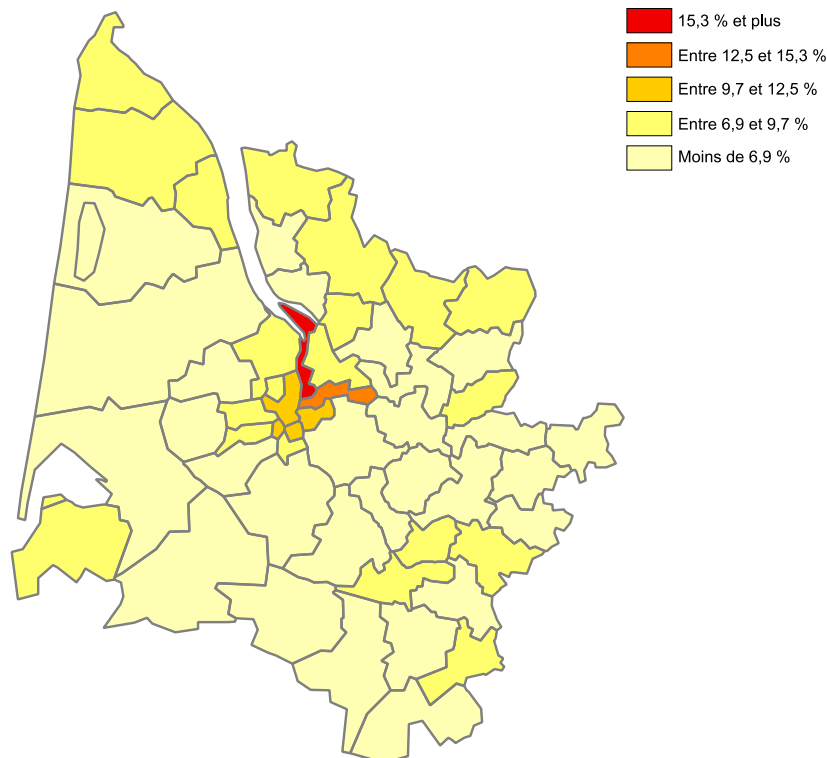
Dans les cantons situés aux marges de l'agglomération bordelaise, les proportions de résidents en logements surpeuplés sont particulièrement faibles, se situant sous les 5 % à Mérignac 2, Gradignan et La Brède. Les valeurs sont également faibles dans le Sud du département, notamment dans les cantons de Captieux, Villandraut et Saint-Symphorien.

- Sous-groupes les plus concernés :

Dans une grande majorité des cantons girondins, les moins de 18 ans sont proportionnellement les plus nombreux à vivre dans des logements surpeuplés. En Gironde, 16,3 % de la tranche d'âges sont concernés, contre 19,2 % au niveau national. Les proportions sont situées entre 25 et 30 % dans les cantons de Lormont, Cenon, Bordeaux et Arcachon. Les valeurs sont également supérieures à 20 % dans les cantons de Bègles, Saint-Vivien-de-Médoc, Talence et Floirac.

- Prévalence réelle :

Figure 121 : Proportion de personnes vivant en logement surpeuplé dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions les plus importantes sont mesurées au cœur de l'agglomération bordelaise, et notamment dans les cantons de Lormont (15,6 %) et de Cenon (13,6 %). Les valeurs sont également importantes (supérieures à 10 %) à Bordeaux, Bègles et Floirac.

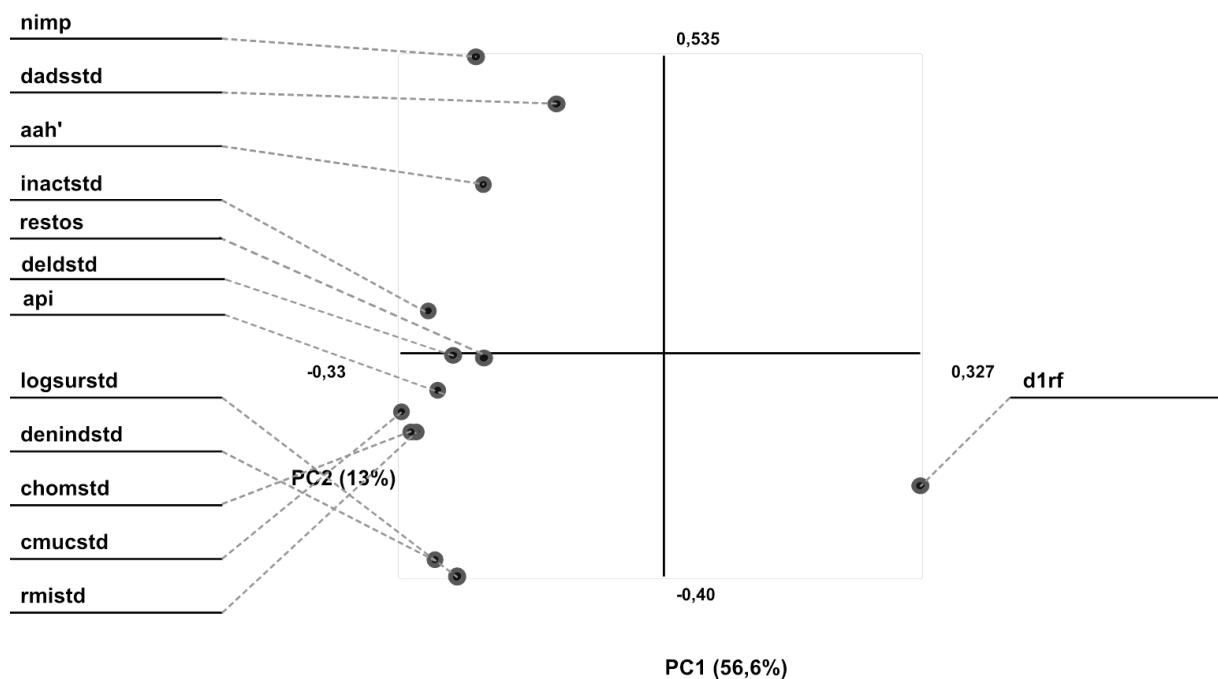
Dans les cantons de la Rive droite (Lormont, Cenon, Floirac), les proportions brutes sont plus élevées que les proportions standardisées par âge : le recours à une population-type fait diminuer le poids des moins de 18 ans, plus concernée par la vie en logement surpeuplé que les autres groupes d'âges. A Bordeaux et à Bègles, on constate l'effet inverse. A Arcachon, la proportion brute est égale à 64 % de la proportion standardisée : les moins de 25 ans constituent 16 % de la population du canton littoral, contre 31 % de la population-type.

## Synthèses des résultats cantonaux

### 1) Analyse en composante principale

Dans un premier temps seront sélectionnées, dans la mesure du possible, les variables standardisées<sup>26</sup>. Les deux premiers axes retiennent 70 % de l'inertie, ce qui est correct. Le troisième axe retient environ 7 % de l'inertie. Nous allons donc utiliser les deux premiers axes pour mener l'analyse.

Figure 122 : Représentation des variables standardisées axe 2 \* axe 1



Traitement : Christophe Zaepfel

- Axe 1 :

Pour repérer les contributions significatives, on compare les valeurs des vecteurs propres du premier axe à la racine de la contribution moyenne  $1/\sqrt{13} = 0,277$ . Les variables sélectionnées pour

<sup>26</sup> Pour rappel, les variables *d1rd*, *nimp*, *api'*, *aah'* et *restos* n'ont pas pu faire l'objet d'une standardisation directe.

l'interprétation sont donc *d1rd* (contribution positive), *chomstd* (négative), *denindstd* (négative), *rmistd* (négative), *api'* (négative), *cmucstd* (négative), *inactstd* (négative). Toutes sont bien représentées sur l'axe, et fortement corrélées entre elles, que ce soit négativement (entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et les autres) ou positivement (les autres entre elles). *d1rd* est corrélé négativement et significativement avec les douze autres variables utilisées.

L'axe 1 oppose donc les cantons présentant des difficultés (à droite), présentant des valeurs élevées aux différents indicateurs présentant une contribution positive et un *d1* faible, aux autres, qui se situeront donc, de manière générale, à gauche de l'axe.

Les individus contribuant le plus à l'axe sont, sans surprise, les espaces présentant des situations favorables (Mérignac 2, La Brède, Saint-Médard-en-Jalles) ou défavorables (Lormont, Sainte-Foy-la-Grande, Lesparre-Médoc) très tranchées. A gauche de l'axe se situeront les seconds, à droite les premiers.

- Axe 2 :

Les contributions les plus fortes à l'axe sont celles des variables *dads08* (positive), *mennimp08* (positive), *ah07* (positive), *denind07* (négative) et *logsur07* (négative).

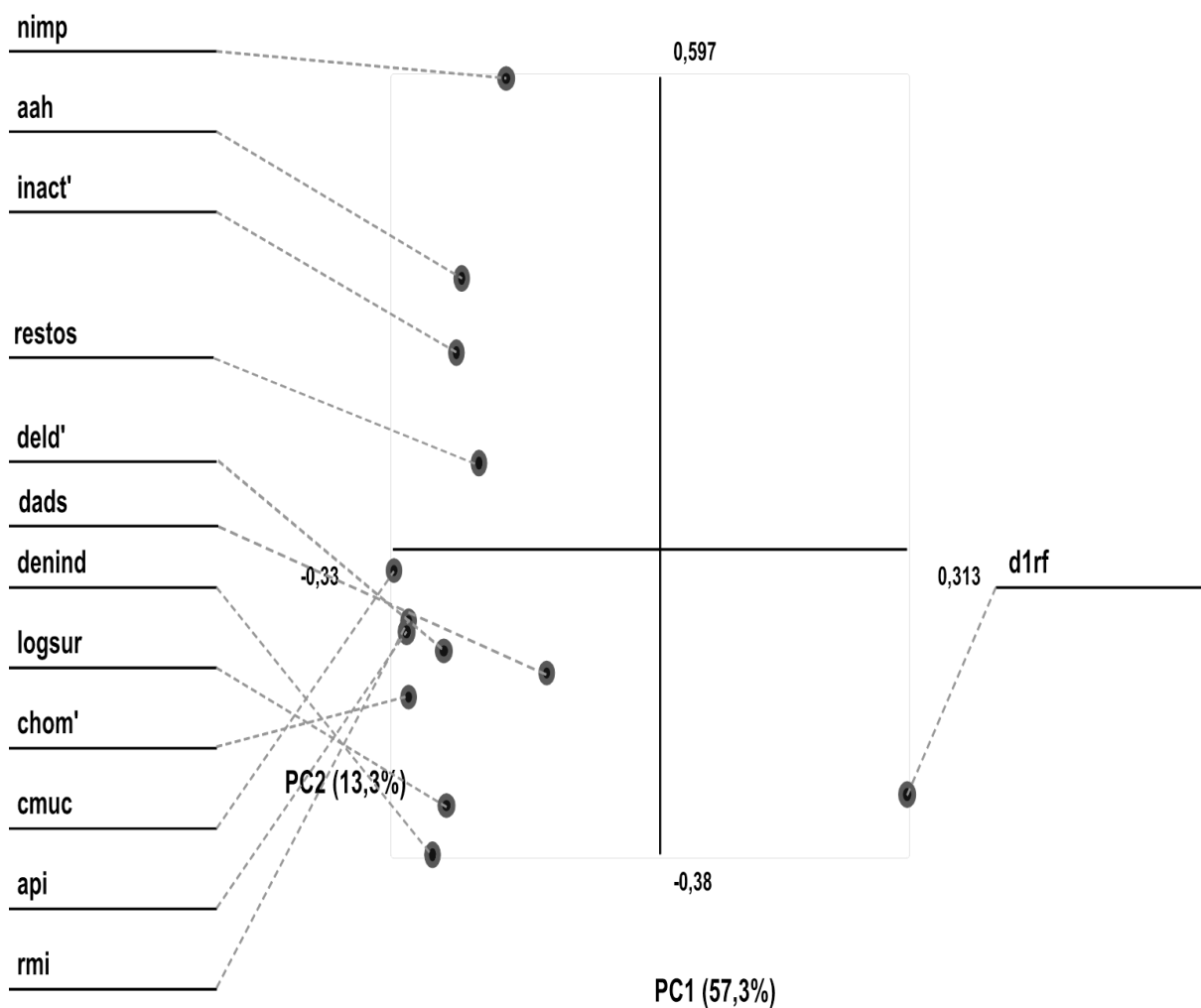
Le poids des ménages non-imposés, celui des 20-64 ans percevant l'allocation adulte handicapé et des salariés DADS ayant perçu moins que 4 781 € sont, de manière générale, plus fort dans les espaces ruraux. Les proportions de demandeurs d'emploi non-indemnisés et des personnes résidant dans des logements surpeuplés sont les plus élevées au cœur de l'agglomération bordelaise et à Arcachon. L'axe 2 oppose donc territoires ruraux (en haut) et urbains (en bas), comme dans le cas des départements.

Les individus contribuant le plus à l'axe de façon positive sont certains cantons ruraux (Captieux, Monségur, Sauveterre-de-Guyenne, Pellegrue), tandis que Arcachon, Bègles et Lormont y contribuent fortement mais de façon négative.

Les résultats se rapprochent assez logiquement de ceux obtenus pour les départements. Il y a des caractéristiques propres aux espaces présentant des difficultés (chômage, précarité/pauvreté monétaire, poids conséquents des bénéficiaires des prestations sociales) et d'autres propres aux profils des territoires.

Dans un second temps, nous allons effectuer une ACP en utilisant cette fois les indicateurs bruts. Pour l'occasion, les effectifs d'inactifs, de chômeurs et de chômeurs de longue durée seront rapportés aux populations des cantons pour créer un indicateur unique concernant ces items. Les deux premiers axes retiennent 71 % de l'inertie, ce qui est un niveau correct. Le troisième axe retient environ 8 % de l'inertie. Nous allons donc utiliser les deux premiers axes pour mener l'analyse.

Figure 123 : Représentation des variables non-standardisées axe 2 \* axe 1



Traitement : Christophe Zaepfel

- Axe 1 :

Les variables sélectionnées pour l'interprétation sont *d1rd* (contribution positive), *chom'* (négative), *deld'* (négative), *denind* (négative), *rmi* (négative), *api* (négative), *cmuc* (négative). Toutes sont bien représentées sur l'axe et fortement corrélées entre elles, que ce soit négativement (entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et les autres) ou positivement (les autres entre elles). *d1rd* est corrélé négativement et significativement avec les douze autres variables utilisées.

L'interprétation est donc la même que pour les variables standardisées : à gauche de l'axe se trouveront les espaces présentant les valeurs les plus défavorables pour les différents indicateurs cités (Bordeaux, Lormont, Cenon, Lesparre-Médoc) et à droite les espaces où ces valeurs seront les plus favorables (Créon, Saint-Médard-en-Jalles, La Brède, Mérignac 2).

- Axe 2 :

Les variables contribuant le plus à l'axe sont *d1rd* (contribution négative), *denind* (négative), *logsur* (négative), *aah* (positive), *nimp* (fortement positive). L'importance de *d1rd* complique quelque peu les observations : il ne s'agit plus d'une opposition stricte entre urbain et rural, puisque les espaces où le niveau de précarité/pauvreté est important ont pour trait commun d'afficher un premier décile du revenu fiscal par unité de consommation faible, qu'ils soient urbains ou ruraux. A niveaux de *d1rd* à peu près égaux, les distances se sont donc nettement réduites. Les individus contribuant le plus à l'axe sont Bordeaux, Talence et Floirac (contribution négative) et Monségur, Captieux et Pellegrue (contribution positive).



## **2) Typologie des cantons en difficulté selon les résultats de l'ACP**

- Les cantons en cumul de difficultés sévère :

Le canton de Lormont et, dans une moindre mesure, celui de Cenon, entrent très clairement dans ce sous-groupe. Les valeurs du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation y sont parmi les plus faibles du département, et tous les indicateurs (hormis la proportion des ménages fiscaux non-imposés) affichent des valeurs plus élevées que la moyenne départementale, qu'ils soient standardisés ou non. Le chômage et l'inactivité sont particulièrement forts, de même que le poids des bénéficiaires du RMI, de l'AAH et de la CMUc. Mais ce qui différencie Lormont, Cenon ou même Bordeaux des autres cantons girondins présentant des difficultés, c'est essentiellement des proportions beaucoup plus élevées qu'ailleurs de personnes vivant en logement surpeuplé. Les caractéristiques de ces espaces urbains renvoient à celles, évoqués précédemment, de la Seine-Saint-Denis ou des Bouches-du-Rhône.

Bordeaux, même s'il faut tenir compte des caractéristiques particulières de sa population, montre également un cumul de difficultés. Les proportions standardisées d'inactifs et de très bas-salaires sont cependant assez proches de la moyenne. Le poids des personnes vivant en logement surpeuplé est également élevé, de même que celui des bénéficiaires de minimas sociaux ou de prestations sociales.

Le canton de Sainte-Foy-la-Grande présente également un sévère cumul de valeurs défavorables. Les indicateurs de chômage n'affichent pas des valeurs aussi hautes qu'à Bordeaux et Lormont. Si l'on considère les indicateurs non-standardisés, les valeurs sont mêmes assez proches des moyennes départementales. Mais à la surreprésentation des bénéficiaires des prestations sociales et des inactifs viennent s'ajouter de fortes proportions de ménages fiscaux non-imposés et de travailleurs percevant moins que le premier décile de revenus salariaux. Ces deux éléments sont autant de révélateurs d'un sérieux cumul de difficultés dans un espace situé hors-grande agglomération. Le canton de Lesparre-Médoc affiche des caractéristiques relativement comparables. Ce profil de territoire, en proie à des dimensions de précarité et de pauvreté propres aux espaces moins urbanisés que la moyenne, est à rapprocher des caractéristiques de départements tels que l'Aude ou les Pyrénées-Orientales.

- Les cantons en cumul de difficultés moins sévère :

Les cantons d'Arcachon et de Saint-Vivien-de-Médoc affichent des valeurs très proches de la moyenne départementale lorsqu'on étudie les revenus fiscaux. Quand l'on prend en considération les indicateurs non-standardisés, les valeurs affichées sont plutôt favorables. Toutefois, l'examen des indicateurs standardisés donne une toute autre image : on mesure en effet de fortes proportions de chômeurs, ainsi que de bénéficiaires du RMI et de l'AAH.

Les cantons de Coutras et Saint-Ciers-sur-Gironde enregistrent des premiers déciles de revenus fiscaux faibles, et des proportions de ménages fiscaux non-imposés élevées. Les demandeurs d'emploi et les inactifs y sont proportionnellement nombreux, tout comme les bénéficiaires des minimas sociaux et de la CMUc. Toutefois, le poids des travailleurs percevant moins que le premier décile de revenus salariaux est inférieur à la moyenne dans ces espaces. Le chômage des jeunes est particulièrement élevé.

- Les cantons hors-agglomération bordelaise en situation intermédiaire :

Dans les cantons de Blaye et Saint-Savin, les indicateurs de précarité/pauvreté monétaire restent dans les standards nationaux, tout comme les proportions de bénéficiaires du RMI. Toutefois, ces espaces se caractérisent essentiellement par des proportions de chômeurs globales et de longue durée élevés, et par un poids non-négligeable d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans.

A Langon et à La Réole, le premier décile de revenus fiscaux est faible (en particulier à La Réole). Le chômage et la problématique des travailleurs pauvres ne touchent pas significativement plus ces territoires que le reste du département. En revanche, le poids des bénéficiaires des minimas sociaux et de la CMUc est très important.

Dans les cantons de Pellegrue, Castillon-la-Bataille, Grignols et Monségur, les poids de ménages fiscaux non-imposés et des allocataires de l'AAH sont importants, de même que les proportions standardisées de salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux. Cela rapproche ces espaces de départements ruraux tels que le Lot-et-Garonne ou la Lozère.

- Les cantons de la CUB en situation intermédiaire :

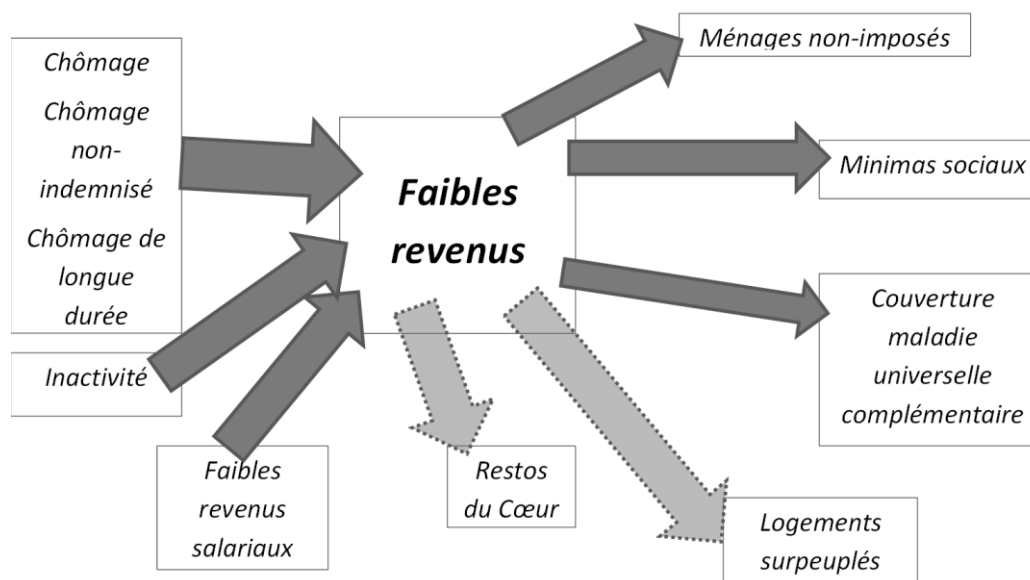
Les cantons de Talence et de Floirac enfin présentent des profils plus "urbains". Le premier se caractérise par une très forte proportion de bénéficiaires du RMI, imputable à un biais statistique<sup>27</sup>. Les poids d'individus couverts par la CMUc, de demandeurs d'emploi non-indemnisés et de personnes vivant dans un logement surpeuplé demeurent toutefois élevés. A Floirac, la précarité/pauvreté monétaire ne touche pas de larges pans de la population, mais les niveaux de chômage et les proportions de bénéficiaires de prestations sociales sont conséquentes.

---

<sup>27</sup> Voir page 180.

## IV. Interprétation des résultats obtenus

Figure 124 : Articulation simplifiée des différents indicateurs mobilisés



Traitement : Christophe Zaepfel

A partir des résultats précédents et des éléments présentés dans la partie méthodologique, la façon dont les indicateurs s'articulent entre eux au sein d'un territoire peut-être représentée comme ci-dessus : d'importantes proportions de chômeurs, notamment non-indemnisés, et de bas-salaires font augmenter le risque de mesurer de faibles revenus par unité de consommation au sein d'un territoire. Les faibles revenus sont susceptibles d'ouvrir le droit aux minimas sociaux et à la couverture maladie universelle complémentaire, et donc de faire augmenter la proportion de la population d'un territoire en bénéficiant. Ils impliquent un poids important des ménages non-concernés par l'imposition. Enfin, la corrélation entre valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et proportions d'utilisateurs des Restos du Cœur et d'individus vivant en logement surpeuplé est également apparue négative et significative. Le rapport peut être considéré toutefois comme moins direct ici, puisque la condition de ressources n'existe pas.

Ce schéma est bien évidemment incomplet dans l'absolu. Nous l'avons vu, le poids des sous-populations en difficulté joue notamment un rôle important, et des indicateurs comme les proportions de ménages non-imposés ou d'individus résidant en logements surpeuplés dépendant

de caractéristiques territoriales marquées. Il convient néanmoins de mettre ces informations dans un contexte plus large, qui puisse expliquer les mesures obtenues. Il s'agit de mettre en lumière ce qui devrait se trouver à gauche du schéma, les facteurs expliquant les forts niveaux de chômage, d'inactivité et de très bas-salaires. Ainsi :

- Il est concevable de parler de sous-emploi "chronique" pour certains espaces. Toutefois, il y a forcément des raisons sous-jacentes à une telle situation et des caractéristiques territoriales susceptibles de l'éclairer, qu'elles aient trait à la population ou au contexte économique ;
- Les seules différences territoriales de niveau de salaires n'expliquent probablement pas complètement les différences de proportions de très bas-salaires mesurées : dans l'absolu, l'orientation économique des territoires peut jouer un rôle, de même le poids des emplois à temps partiel et des parcours "heurtés", faits de courtes périodes d'emploi, peut également jouer un rôle sur la proportion de très bas-salaires et donc sur la valeur du premier décile du revenu par unité de consommation dans un territoire ;
- Plus le nombre d'enfants est important dans un ménage, plus le nombre d'unités de consommation est important certes, mais la probabilité de voir le référent ou le conjoint au chômage ou en inactivité augmente également ;
- Les femmes sont surexposées au chômage et à l'inactivité de manière générale. Des disparités spatiales en termes de sous-emploi selon le sexe et le mode de cohabitation pourraient expliquer certains résultats obtenus ;
- A niveau de vie égale, les conditions de vie ne seront pas les mêmes selon qu'on habite à Paris ou dans la Lozère.

Nous avons, dans la mesure du possible, contrôlé jusqu'ici les effets strictement démographiques influant sur les différents indicateurs. Désormais il s'agit de dégager des données socio-économiques qui permettraient d'éclairer les différents résultats obtenus, et qu'on pourrait qualifier des facteurs "indirects" de précarité.

Les cinq facteurs figurant en haut du schéma seront tout d'abord traités : le faible niveau de qualification des actifs, la répartition des emplois par secteurs d'activité, le niveau de salaire, le poids des emplois à temps partiels et va-et-vient entre l'emploi et le chômage apparaissent comme autant d'éléments pouvant expliquer les niveaux de sous-emploi et de basses rémunérations dans un territoire. Sera ensuite évoqué le nombre d'enfants par ménage et son influence sur le sous-emploi. La situation des femmes sur le marché de l'emploi sera ensuite traitée. Enfin, des facteurs plus

difficilement quantifiables seront étudiés, le coût de la vie et la marginalisation de certaines sous-populations. Il ne s'agit plus d'essayer de fournir un état des lieux pour les différents indicateurs, mais bien de comprendre quels mécanismes ont conduit à constater une concentration des difficultés dans certains espaces plutôt que dans d'autres.

# 1. Les facteurs explicatifs des résultats obtenus

## 1) Le niveau de qualification des actifs

Figure 125 : Proportions standardisées<sup>28</sup> de demandeurs d'emploi, d'inactifs et d'actifs occupés dans les secteurs d'activités où les proportions de très bas salaires sont supérieures à 12% selon le niveau de diplôme, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	Aucun diplôme	Diplôme
Proportions de demandeurs d'emploi	16,1%	10,6%
Proportions d'inactifs	21,1%	8,1%
Proportions d'actifs occupés dans les secteurs d'activités où les proportions de très bas-salaires sont supérieures à 12%	28,1%	23,8%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

A l'examen de ce tableau, on remarque que les non-diplômés apparaissent nettement surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi, les inactifs et les personnes travaillant dans les secteurs où les proportions de très bas-salaires sont les plus élevées. Par ailleurs, selon Olivier Léon, la faible qualification constitue le dénominateur commun aux différents profils de travailleurs pauvres<sup>29</sup> : "seuls 13 % des travailleurs pauvres ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 30 % de l'ensemble des travailleurs" (Léon O., 2010). Le niveau de diplôme joue donc un rôle important face à la précarité/pauvreté, et le fait d'être faiblement qualifié expose donc plus que la moyenne au chômage, à l'inactivité et aux bas-revenus. A l'échelle de l'individu, le niveau de qualification apparaît donc comme un facteur "indirect" de précarité, et à l'échelle du territoire le

<sup>28</sup> La standardisation est effectuée en utilisant pour structure d'âges type la répartition par âge des 15-64 résidant en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour respectivement :

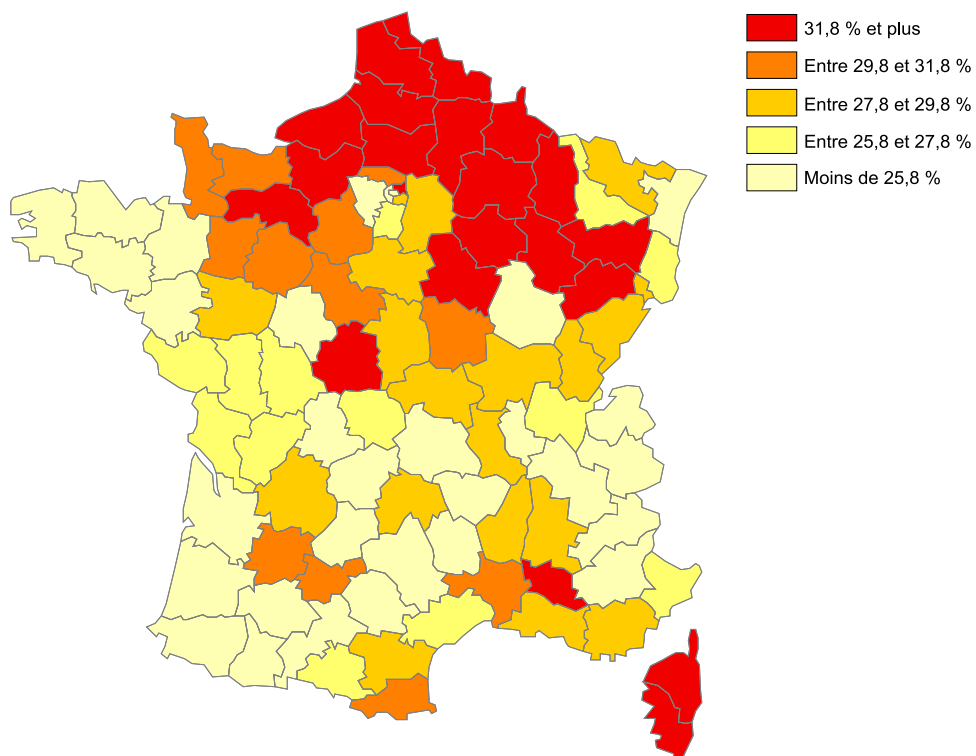
- L'ensemble des actifs âgés de 15 à 64 ans ;
- L'ensemble des inactifs âgés de 15 à 64 ans (hors retraités, préretraités, élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés) ;
- L'ensemble des actifs occupés âgés de 15 à 64 ans.

<sup>29</sup> Selon la définition de l'INSEE, est travailleur pauvre la personne qui "sur une même période de 12 mois vit dans un ménage pauvre (situé sous le seuil de pauvreté) et a été active pendant au moins 6 mois, dont au moins 1 mois en emploi".

niveau de qualification des actifs peut très bien expliquer les niveaux de sous-emploi et de très bas-salaires.

- Les départements :

Figure 126 : Proportions standardisées de personnes non-scolarisées âgées de 15 à 64 ans ne possédant aucun diplôme<sup>30</sup> dans les départements français, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En moyenne, pour l'ensemble de la France métropolitaine la proportion de non-diplômés est de 27,8 %. Une opposition Nord/Sud est très visible, avec des poids de personnes sans diplôme de manière générale plus importants dans la partie septentrionale du pays. Les valeurs les plus fortes sont mesurées en Seine-Saint-Denis (41 %), dans l'Aisne (37 %), la Somme (36 %) et les Ardennes.

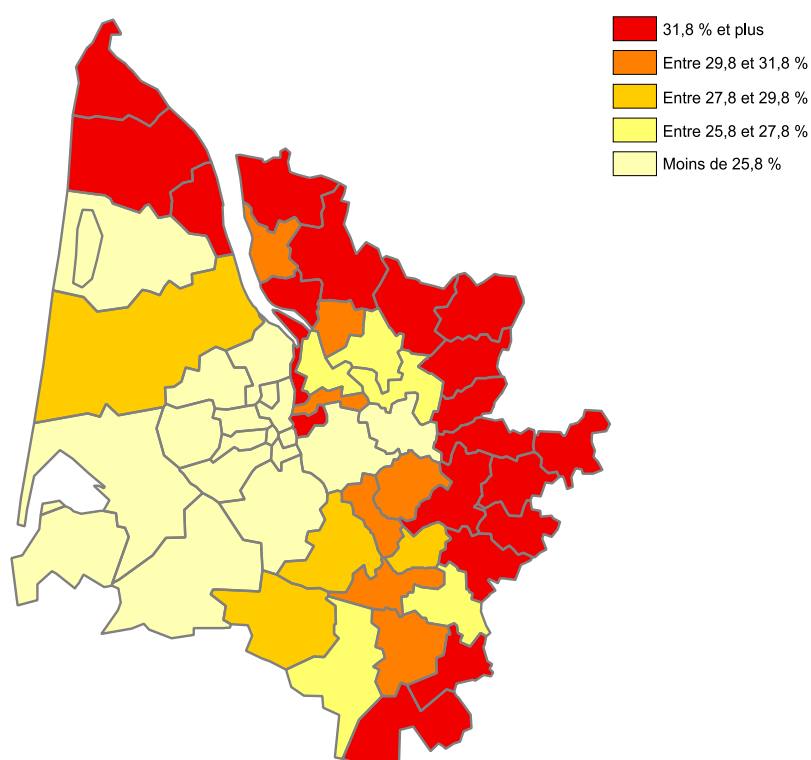
<sup>30</sup> Les personnes n'ayant obtenu qu'un diplôme du premier cycle (CEP, Diplôme national du Brevet) sont considérées comme n'ayant aucun diplôme.



Dans la moitié sud, les départements corses présentent des valeurs conséquentes (35 % pour la Corse-du-Sud, 33 % pour la Haute-Corse).

- Les cantons girondins :

Figure 127 : Proportions standardisées de personnes non-scolarisées âgées de 15 à 64 ans ne possédant aucun diplôme dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions sont particulièrement élevées dans la majorité des cantons situés aux marges du département. Mais c'est à Lormont que la proportion est la plus importante, avec 39 % des personnes non-scolarisées ne possédant aucun diplôme dans la tranche d'âges. Dans certains cantons de la Rive gauche de Bordeaux (Gradignan, Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles, Talence), moins de 17 % du sous-groupe est concerné.

## ***2) L'orientation économique des territoires***

### **i. Les départements**

#### **- Les très bas-salaires :**

Si une partie importante des emplois est concentrée dans des secteurs d'activité où les très bas-salaires sont plus que fréquents qu'ailleurs, le poids des salariés situés sous le premier décile de rémunération nette risque d'augmenter de façon mécanique, hors-disparités spatiales très conséquentes en matière de niveaux de salaires. Le facteur peut donc être en partie à l'origine de la faiblesse du niveau de vie dans un territoire.

Figure 128 : Proportions de salariés champ DADS situés sous le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitain selon le secteur d'activité NES36, en 2007

Secteur d'activité NES 36	Proportions de salariés percevant moins de 4 781 €
Hôtels et restaurants	20,9%
Agriculture, Sylviculture, Pêche	18,2%
Services opérationnels	18,0%
Services personnels	15,2%
Commerce de détail, réparations	14,5%
Activités associatives	14,3%
Activités récréatives, culturelles et sportives	13,6%
Education	13,4%
Administration publique	10,7%
Industries agricoles et alimentaires	10,5%
Santé, action sociale	9,2%
Activités immobilières	8,8%
Construction	7,8%
Commerce et réparation automobile	7,4%
Activités financières	7,2%
Habillement, cuir	7,0%
Edition, imprimerie, reproduction	6,2%
Conseils et assistances	6,1%
Recherche et développement	6,0%
Commerce de gros	5,9%
Industries des équipements du foyer	4,8%
Postes et télécommunications	4,6%
Industries du textile	4,3%
Transports	4,2%
Industries du bois et du papier	4,0%
Industries des équipements mécaniques	3,9%
Métallurgie et transformation des métaux	3,7%
Industries des produits minéraux	3,6%
Industries des équipements électriques et électroniques	3,5%
Industries des composants électriques et électroniques	3,5%
Chimie, caoutchouc, plastiques	3,2%
Pharmacie, parfumerie, entretien	2,8%
Eau, gaz, électricité	2,7%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	2,7%
Production de combustibles et de carburants	2,5%
Industrie automobile	2,1%

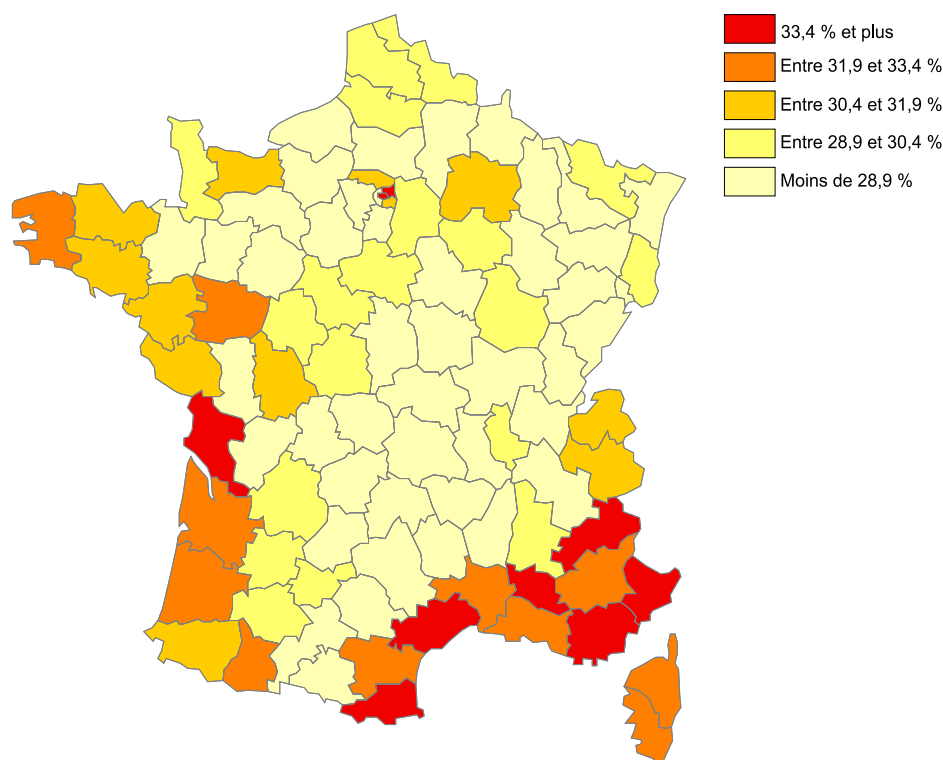
Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Le secteur des services présente des proportions de très bas-salaires très importantes. En effet, seuls deux des sous-secteurs présentant les valeurs les plus fortes n'en font pas partie, l'agriculture, sylviculture, pêche et le commerce de détail et réparations. Les huit secteurs d'activité NES36

présentant les proportions de salariés sous le premier décile les plus élevés représentent 30 % de l'ensemble des emplois du champ DADS.

Figure 129 : Proportions de salariés DADS dans les secteurs économiques où la proportion de salariés DADS sous le premier décile de revenus salariaux est située au-dessus de 12% dans les départements de France métropolitaine, en 2007



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les salariés travaillant dans les secteurs d'activité présentant les proportions de très bas-salaires les plus importantes sont surreprésentés dans ce qui peut être considéré comme les zones les plus touristiques du pays : les littoraux méditerranéen et atlantique, ainsi que la Région parisienne. Les proportions de salariés DADS de ces secteurs sont supérieures à 35 % en Seine-Saint-Denis, à Paris, dans les Pyrénées-Orientales, le Var et les Alpes-Maritimes. Dans tous ces départements, le secteur des services représente au minimum 62 % des emplois salariés dans les secteurs où les très bas-salaires sont les plus fréquents.

Les salariés ayant perçu moins de 4 781 € en 2007 sont apparus précédemment en grande proportion sur le pourtour méditerranéen. Il apparaît donc que l'hégémonie du secteur des services constitue une cause du fort poids des très bas-salaires mesuré dans ces espaces. Toutefois, à Paris et en Seine-Saint-Denis, les proportions de salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux ne sont pas significativement plus élevées que la moyenne. Il apparaît ainsi nécessaire de prendre en considération un autre facteur, les disparités territoriales en matière de salaires (voir plus bas).

- Le chômage :

Par ailleurs, il apparaît aussi fort probable que certains secteurs d'activité génèrent plus de chômage que d'autres, cela se traduisant par un rapport moins favorable que dans les autres secteurs entre demandes d'emploi et postes disponibles. Par conséquent une concentration des emplois d'un territoire dans ces secteurs en question impliquera une probabilité accrue de fortes proportions de demandeurs d'emploi. Il n'existe pas d'indicateur susceptible de corroborer cette hypothèse de façon directe : en effet, par définition, la personne sans emploi n'a pas de secteur d'activité d'appartenance, et une proportion de chômeurs selon le secteur d'activité ne peut donc pas être calculée. Toutefois, il est possible de mobiliser certaines informations susceptibles de confirmer l'assertion.

Si pour les 96 départements, si l'on étudie la corrélation entre répartition des emplois par secteurs na17 et proportions de chômeurs, les résultats sont les suivants :

Figure 130 : Coefficients de corrélation entre proportions de chômeurs et proportions d’emplois selon le secteur d’activité (nomenclature na17) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008

Secteurs d'activité na17	Coefficient de corrélation	Significativité
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,251	**
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-0,244	**
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,094	
Cokéfaction et raffinage	-0,207	**
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	-0,032	
Fabrication de matériels de transport	-0,050	
Fabrication d'autres produits industriels	0,214	**
Construction	-0,019	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,277	***
Transports et entreposage	0,166	
Hébergement et restauration	0,068	
Information et communication	-0,049	
Activités financières et d'assurance	-0,125	
Activités immobilières	0,188	*
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	0,081	
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,217	**
Autres activités de services	0,147	

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La corrélation entre proportions de chômeurs et poids du secteur parmi l’ensemble des emplois paraît donc positive et significative dans le cas des secteurs de la construction, du commerce ; réparation d’automobiles et de motocycles, ainsi que du secteur "Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale" et dans une moindre mesure celui des activités immobilières. Si l’on opte pour une nomenclature des secteurs d’activité en cinq postes, les résultats sont les suivants :

Figure 131 : Coefficients de corrélation entre proportions de chômeurs et proportions d’emplois selon le secteur d’activité (nomenclature na5) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008

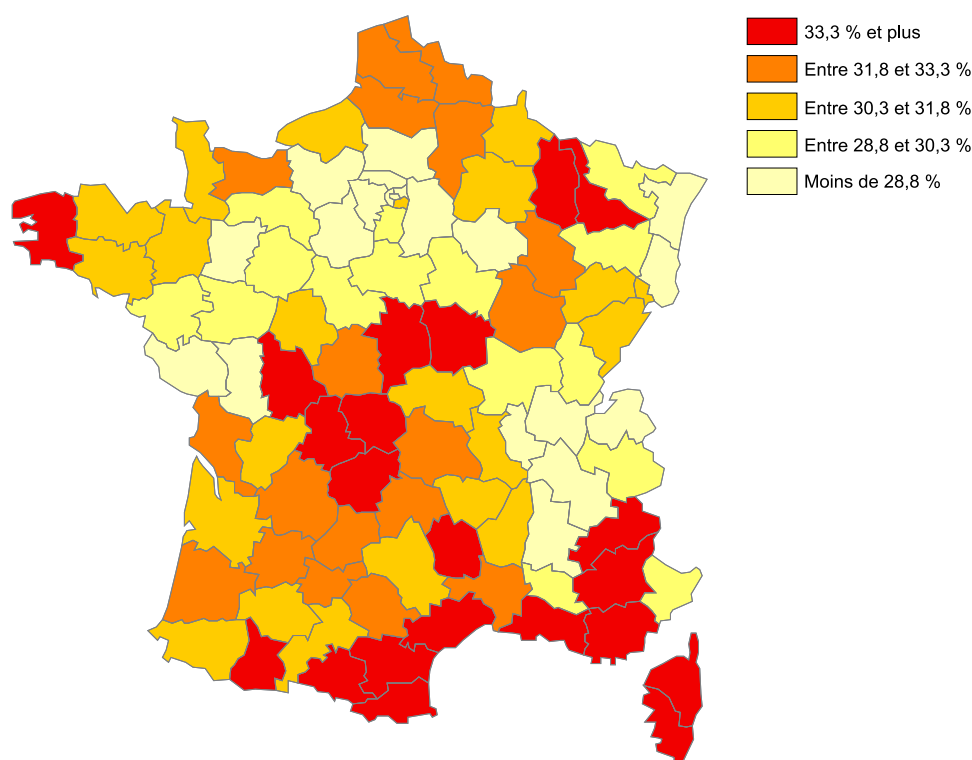
Secteurs d'activité na5	Coefficient de corrélation	Significativité
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,251	**
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	-0,138	
Construction	-0,019	
Commerce, transports et services divers	0,118	
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,217	**

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Un simple coefficient de corrélation ne permet pas de conclure à une relation de cause à effet entre poids d'un secteur d'activité en nombre d'emplois et proportions de chômeurs. On remarque toutefois que le chômage a tendance à être faible dans les espaces où les emplois dans le secteur de l'agriculture sont nombreux. La corrélation entre chômage et part des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale est quant à elle positive et significative.

Figure 132 : Poids des emplois dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La proportion des emplois dans le secteur d'activité est de 30,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Le poids est élevé dans certains départements affichant de forts niveaux de chômage, notamment sur le pourtour méditerranéen. Dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault et le Var, ce sont ainsi plus de 35 % des emplois qui correspondent au secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. Les proportions sont également élevées en Ariège.

Le secteur d'activité englobe notamment les emplois dans l'éducation, ainsi que ceux dans le domaine des activités associatives et extraterritoriales. Ces secteurs comptent également des proportions conséquentes de très bas-salaires (voir page 253).

- Les minimas sociaux :

L'orientation économique des territoires apparaît indirectement à l'origine des proportions les plus fortes de bénéficiaires du minimum vieillesse. Les départements où les valeurs sont les plus conséquentes sont moins urbanisés que la moyenne. A l'inverse, le Nord et le Pas-de-Calais présentent des valeurs inférieures à la moyenne. Si l'espérance de vie plus réduite dans la région peut expliquer en partie ces mesures, le poids important des emplois dans l'industrie, en particulier dans le passé, implique également des niveaux de retraites plus élevés, qui protègent de la précarité. Le phénomène d'important sous-emploi est également plus récent dans le Nord de la France que sur le pourtour méditerranéen, les proportions de chômeurs y ayant été relativement faibles jusque dans les années 1990. Les petites retraites suite à des carrières heurtées, faites de va-et-vient entre le chômage et l'emploi, sont donc plus rares.

Par ailleurs, proportions d'allocataires de l'AAH et poids des individus vivant dans une commune urbaine s'opposent, avec un coefficient de corrélation entre les deux indicateurs de -0,64 pour les départements. Il convient donc de se demander pourquoi les adultes handicapés sont surreprésentés parmi les résidents des zones les moins urbanisées. L'hypothèse paraissant la plus évidente est que les personnes occupant des emplois "pénibles", plus susceptibles d'engendrer une invalidité incapacitante que les autres, sont surreprésentées parmi les actifs occupés des territoires ruraux et intermédiaires. Il n'existe pas à proprement parler de liste des emplois dits "pénibles", et quand bien même ce serait le cas il serait difficile de la croiser avec les nomenclatures existantes. Toutefois, il est très probable que la majorité se trouve englobée dans les "Agriculteurs exploitants" et "Ouvriers", qui comme indiqué page 33 couvrent une plus grande partie des actifs dans les espaces ruraux et intermédiaires qu'ailleurs. Le poids des emplois "pénibles" parmi l'ensemble des emplois peut donc expliquer en partie les difficultés mesurées dans certains territoires. Les incapacités graves de travail contraignent à l'inactivité, et donc au fait possible de percevoir l'AAH comme revenu, ce qui engendre une perte financière par rapport à un salaire minimum.



## ii. Les cantons girondins

- Les très bas-salaires :

Pour les cantons, le travail est quelque peu différent, le travail à l'aide de la nomenclature NES36 étant impossible pour des raisons de secret statistique. Le recours à la NES16 s'impose donc. Par ailleurs, il est à garder à l'esprit qu'à l'échelle infra-départementale, les migrations pendulaires sont susceptibles de biaiser fortement les observations.

Figure 133 : Proportions de salariés champ DADS situés sous le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitain selon le secteur d'activité NES16, en 2007

Secteur d'activité NES 16	Proportions de salariés percevant moins de 4 781 €
EP-Services aux particuliers	18,5%
EA-Agriculture, sylviculture, pêche	18,2%
EN-Services aux entreprises	12,1%
ER-Administration	11,2%
EJ-Commerce	10,9%
EB-Industries agricoles et alimentaires	10,5%
EQ-Éducation, santé, action sociale	9,6%
EM-Activités immobilières	8,8%
EH-Construction	7,8%
EL-Activités financières	7,2%
EC-Industrie des biens de consommation	5,0%
EK-Transports	4,2%
EE-Industries des biens d'équipement	3,6%
EG-Energie	2,7%
ED-Industrie automobile	2,1%
EF-Industries des biens intermédiaires	2,0%

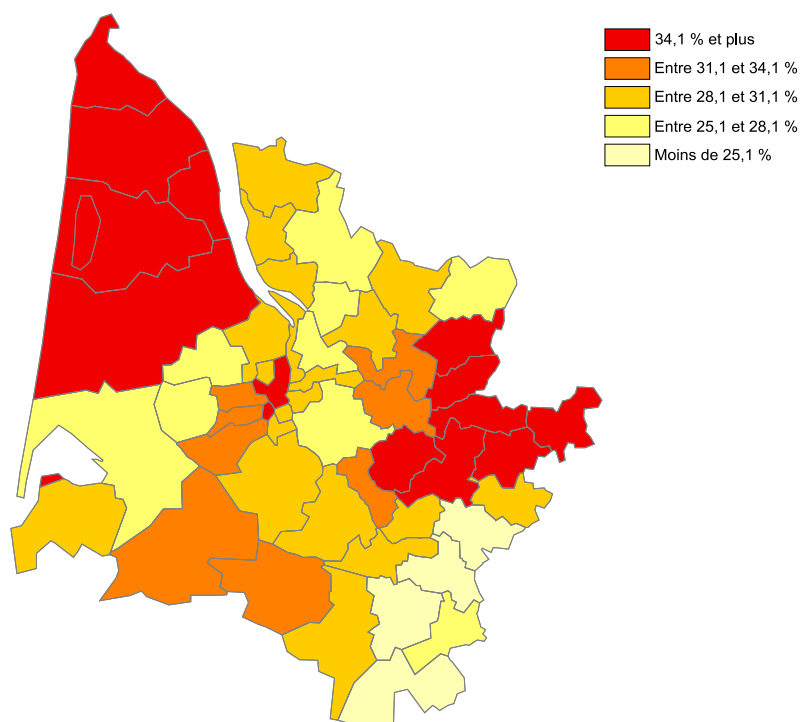
Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les trois secteurs d'activité que l'on observera en priorité sont ceux des services aux particuliers, de l'agriculture, sylviculture et pêche, et des services aux entreprises. En effet, plus de 12 % des salariés

DADS travaillant dans ces secteurs ont perçu moins de 4 781 € en 2007. Au niveau de la France métropolitaine, 28,1 % des emplois salariés champ DADS sont concentrés dans ces trois catégories.

Figure 134 : Poids des secteurs économiques où la proportion de salariés DADS sous le premier décile de revenus salariaux est située au-dessus de 12% parmi l'ensemble des emplois DADS dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans le canton de Pauillac, plus de 50 % des emplois du champ sont concentrés dans les catégories présentées ci-dessus. Les proportions sont supérieures à 40 % dans les cantons de Pellegrue, Saint-Laurent-Médoc, Castillon-la-Bataille et Lussac. De manière générale, les trois secteurs englobent un nombre conséquent d'emplois sur le littoral, au cœur de l'agglomération bordelaise et dans l'Est du département.

La carte ressemble très largement à celle obtenue en représentant les proportions de salariés DADS situés sous le premier décile de rémunération nette totale. La prédominance de certains secteurs d'activités semble donc expliquer en bonne partie le poids des faibles rémunérations à Arcachon, dans le cœur de l'agglomération bordelaise, dans l'Est du département et dans le Médoc. Dans la

Région bordelaise et sur le littoral, l'importance du secteur des services aux particuliers semblent être à l'origine de ces résultats. Dans l'Est du département et certains cantons du Médoc, c'est en revanche l'importance de l'agriculture qui paraît en cause.

- Le chômage :

Les résultats ne se révèlent guère concluants, les plus fortes proportions de personnes travaillant dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale résidant dans le périurbain de l'agglomération bordelaise, soit une zone à faible niveau de chômage. A l'inverse, les cantons présentant des poids élevés de demandeurs d'emploi (Arcachon, Lormont, Saint-Vivien-de-Médoc, Coutras) n'affichent pas de proportions importantes de personnes travaillant dans le secteur d'activité. Là aussi, la mobilité domicile-lieu de travail limite la pertinence du procédé à l'échelle infra-départementale.

- Les minimas sociaux :

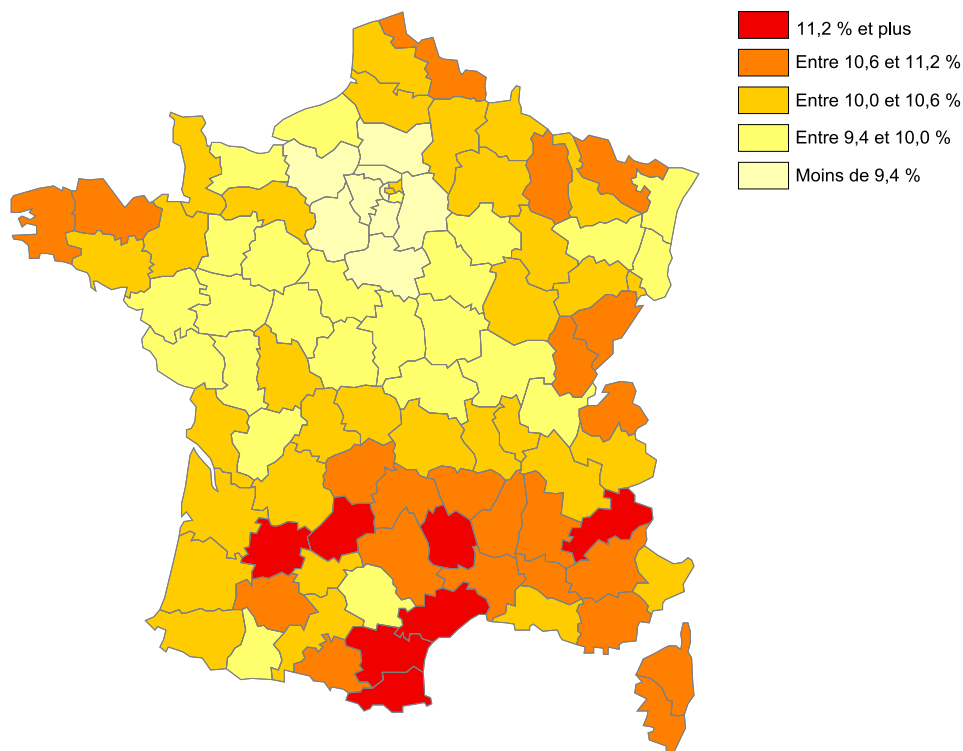
Les proportions d'ouvriers sont importantes dans les cantons de Captieux, La Réole ou Lormont, qui affichent par ailleurs de fortes proportions de bénéficiaires de l'AAH.

### 3) Le niveau de salaires

- Les départements :

Dans l'idéal, il aurait fallu calculer des proportions standardisées par secteurs d'activité de salariés percevant moins de 4 781 €, pour contrôler les disparités de structure. Malheureusement, des informations relatives à certains des secteurs d'activité ne sont pas disponibles pour un bon nombre de départements, du fait du secret statistique. Il est toutefois possible de calculer les proportions de salariés se trouvant sous le premier décile de revenus salariaux pour les secteurs "complets" et de regrouper les autres en une seule et même catégorie. Pour contrôler d'éventuels effets de structure, la répartition des emplois par secteurs sera la même pour chaque département, à savoir celle de la France métropolitaine dans son ensemble.

Figure 135 : Proportions standardisées par secteurs d'activité de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine dans les départements de France métropolitaine, en 2007



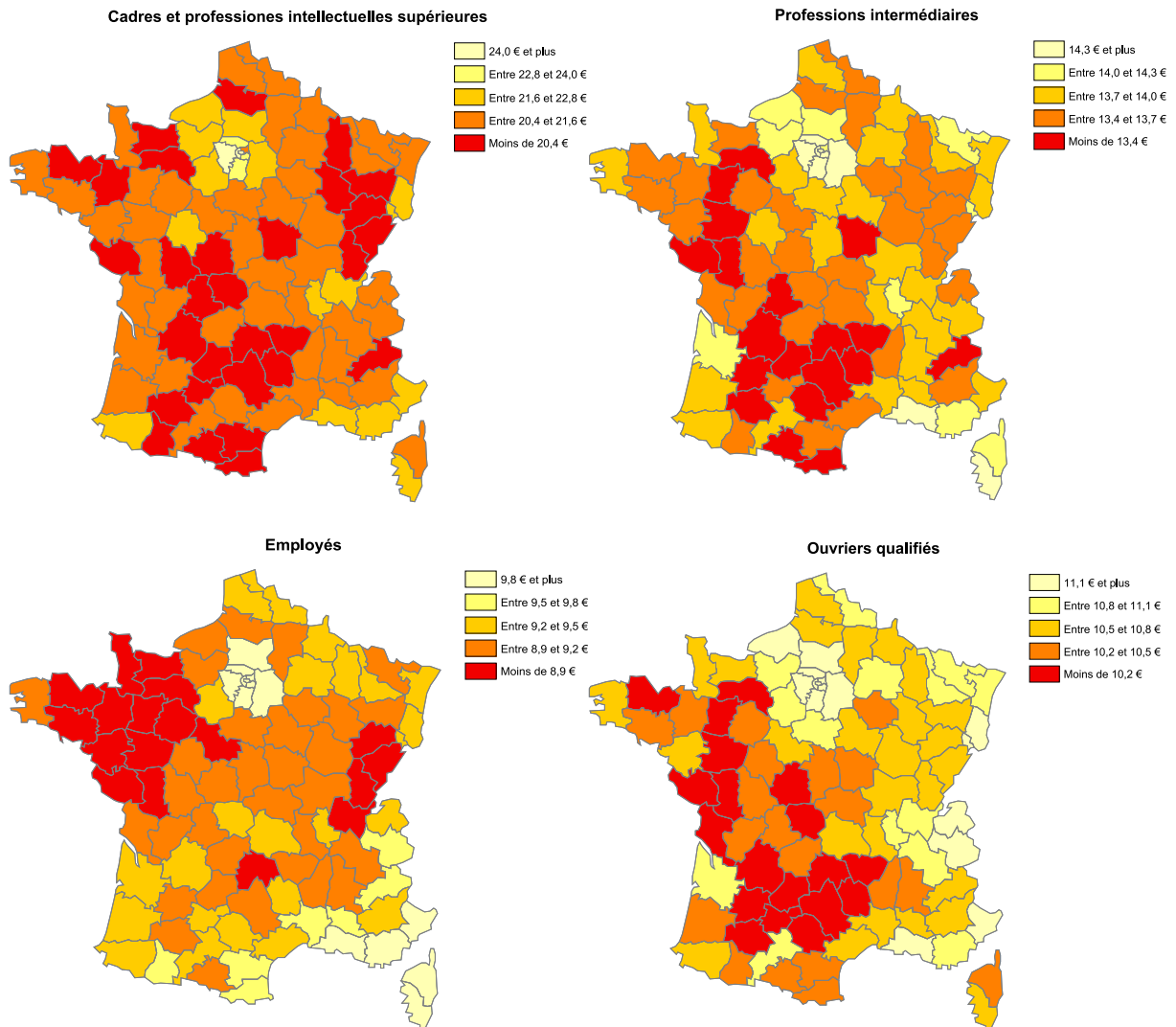
Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

A répartitions par secteurs égales, on observe que les proportions de très bas-salaires les plus fortes sont concentrées essentiellement dans les départements ruraux de la moitié sud. En Lozère, 12,5 % des salaires se situent en dessous de 4 781 €. Les proportions sont voisines de 12 % dans les Pyrénées-Orientales et les Hautes-Alpes. Les valeurs sont faibles en Région parisienne et dans les départements qui en sont limitrophes. Les valeurs sont toutefois susceptibles d'être biaisées par les différences de proportions de salariés à temps partiel et de salariés au parcours "heurté" (alternant périodes d'emploi et de chômage).

Pour compléter ces informations, il est possible de s'intéresser au salaire net horaire moyen selon les départements. Un indicateur global serait biaisé par la répartition par secteurs d'activité. La déclinaison par PCS permet en partie de contourner ce problème. En effet, la répartition de l'ensemble des emplois par secteurs d'activité au sein d'une même PCS paraît moins volatile que la répartition de l'ensemble des emplois. Pour les quatre PCS pour lesquelles l'indicateur est disponible au niveau des départements, les données sont les suivantes :

Figure 136 : Salaire net horaire moyen des salariés à temps complet selon la PCS et le département de France métropolitaine, en 2009



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Il existe une réelle opposition entre les moitiés ouest et est du pays, avec des salaires, de manière générale, plus faibles dans la première. Des départements comme le Cantal, la Vendée et l'Orne apparaissent au sein de la classe présentant les valeurs les plus faibles pour les quatre PCS. Pour recouper ces valeurs avec les proportions de très bas-salaires présentées page 163, on remarque des salaires nets horaires moyens peu élevés dans la majorité des départements moins urbanisés que la moyenne du Sud, en particulier dans les Pyrénées-Orientales, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne ou le Lot. De manière générale, les résultats de la carte page 261 se trouvent donc confirmer : les

salaires dans ces espaces sont à un niveau relativement bas dans le contexte de France métropolitaine.

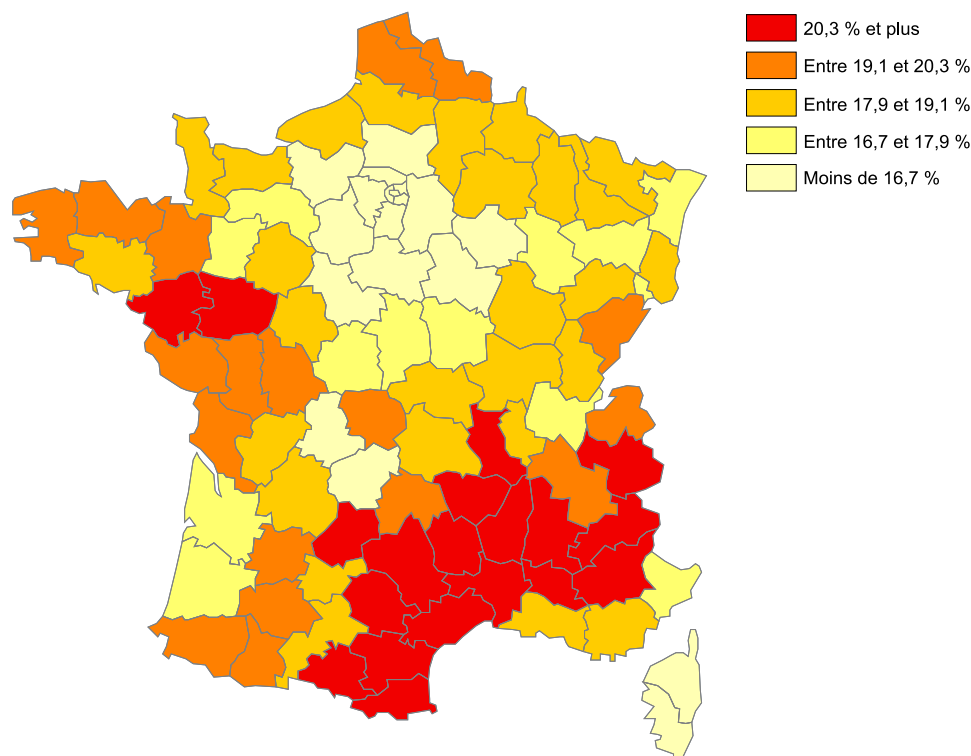
Pour les cantons, il est impossible faire le même travail pour les proportions standardisées de très bas-salaires, car il manque trop d'informations par secteurs d'activité pour certains d'entre eux. Pour ce qui est du salaire net moyen, les migrations pendulaires risquent de très fortement biaiser l'indicateur. Ainsi, la proportion d'individus travaillant dans leur département de résidence sera fortement élevée, en particulier en province. Le poids des personnes ayant le même canton-ou-ville pour lieu de résidence et lieu de travail sera en revanche bien plus faible. L'idée de niveau de salaires n'a donc que peu d'intérêt à un échelon géographique aussi fin que le canton-ou-ville.

#### 4) Le travail salarié à temps partiel

- Les départements :

Avec les courtes périodes d'emploi, le travail à temps partiel explique l'appartenance à la catégorie des travailleurs pauvres. A l'échelle d'un territoire, la proportion de salariés travaillant à temps partiel constitue donc un facteur susceptible d'influer sur le poids des très bas-salaires.

Figure 137 : Proportions standardisées de salariés travaillant à temps partiel dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

De manière générale, le poids des salariés à temps partiel est plus élevé dans les départements moins urbanisés que la moyenne, la moyenne pour la France métropolitaine dans son ensemble étant de 17,9 %. En effet, les proportions les plus élevées (plus de 22 %) sont mesurées dans la Haute-Loire, l'Ardèche, les Hautes-Alpes et l'Ariège. Les huit départements affichant les valeurs les

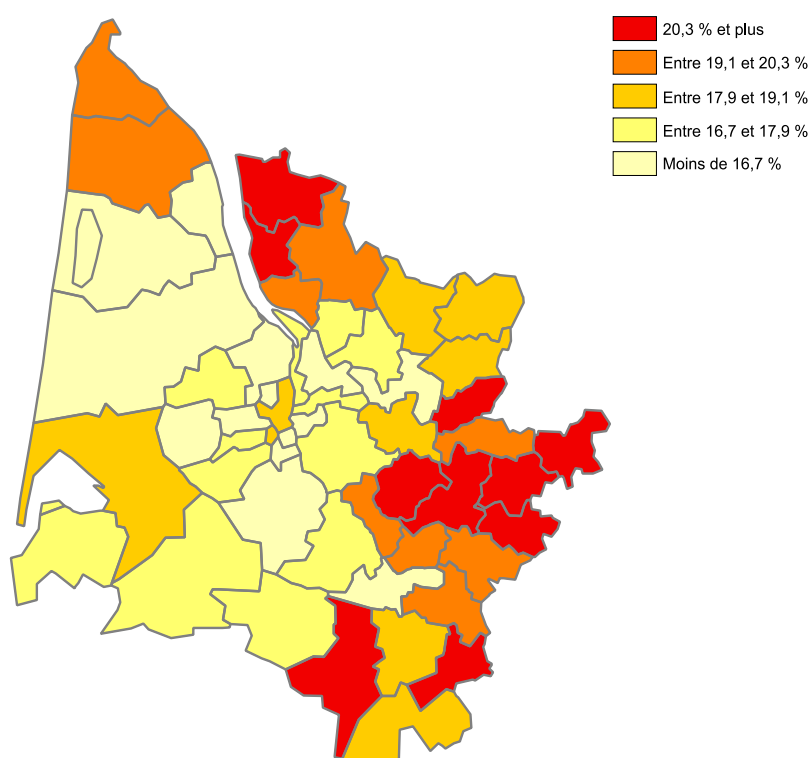


plus importantes présentent tous une proportion de salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux supérieure à 10 %.

Les proportions élevées de très bas-salaires mesurées sont donc en partie expliquées par le poids des emplois salariés à temps partiel, notamment dans les départements moins urbanisés que la moyenne et méridionaux, tels que les Pyrénées-Orientales, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes ou l'Aude. En Corse ou dans les Alpes-Maritimes en revanche, les emplois à temps partiel sont moins fréquents que la moyenne. Les poids des faibles rémunérations sembleraient donc plutôt découler des fortes proportions d'emplois saisonniers et donc de courtes périodes d'emploi, dans ces espaces très touristiques.

- Les cantons girondins :

Figure 138 : Proportions standardisées de salariés travaillant à temps partiel dans cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Là aussi, les proportions les plus fortes de salariés à temps partiel (supérieures à 23 %) sont mesurées dans des espaces ruraux, tels que les cantons de Pellegrue, Sauveterre-de-Guyenne, Targon, Grignols et Monségur. Ces territoires affichent tous des proportions de salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux supérieures à 11 %. En banlieue et dans le périurbain de Bordeaux, les valeurs sont beaucoup plus faibles. Moins de 15 % des salariés travaillent ainsi à temps partiel dans les cantons de Villenave-d'Ornon, Mérignac et du Bouscat.

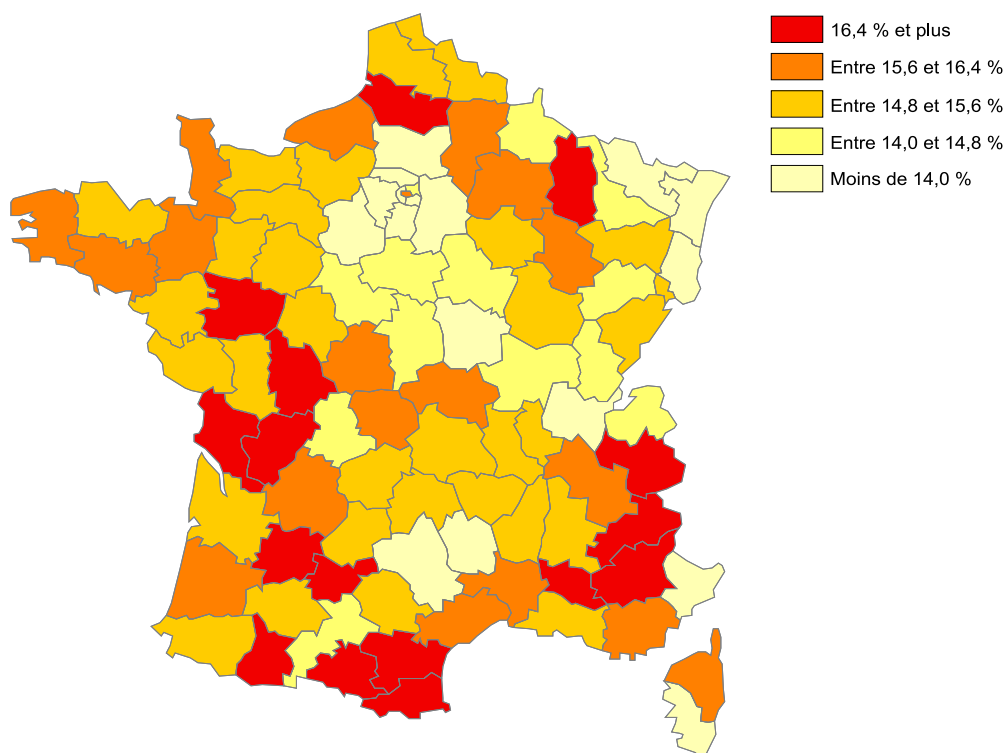
L'importance quantitative des emplois à temps partiel contribue donc à expliquer les fortes proportions de très bas-salaires mesurées dans l'Est du département. Sur le littoral en revanche, les emplois à temps partiel sont plus rares. Le poids conséquent des salariés faiblement rémunérés serait donc ici plutôt expliqué par l'emploi saisonnier.

## 5) Les courtes périodes d'emploi

- Les départements :

Il n'y a pas de possibilité, à un échelon aussi fin que celui auquel nous travaillons ici, d'étudier le parcours des actifs sur une année, pour aborder de façon précise les parcours "heurtés", fait d'un va-et-vient entre l'emploi et le chômage, et débouchant sur des revenus faibles pour l'année en question. Les disparités spatiales en termes de fréquence de ce type de parcours sont susceptibles d'expliquer en partie les résultats présentés page 163. A défaut de pouvoir proposer une approche longitudinale, l'examen à un instant t des proportions de contrat à durée déterminée peut éventuellement nous éclairer quant à la fréquence des courtes périodes d'emploi dans les territoires, ceux-là étant susceptibles d'aboutir à une période de chômage, et donc d'absence de salaire, à leur terme.

Figure 139 : Proportions de titulaires de contrats à durée déterminée parmi l'ensemble des salariés dans les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

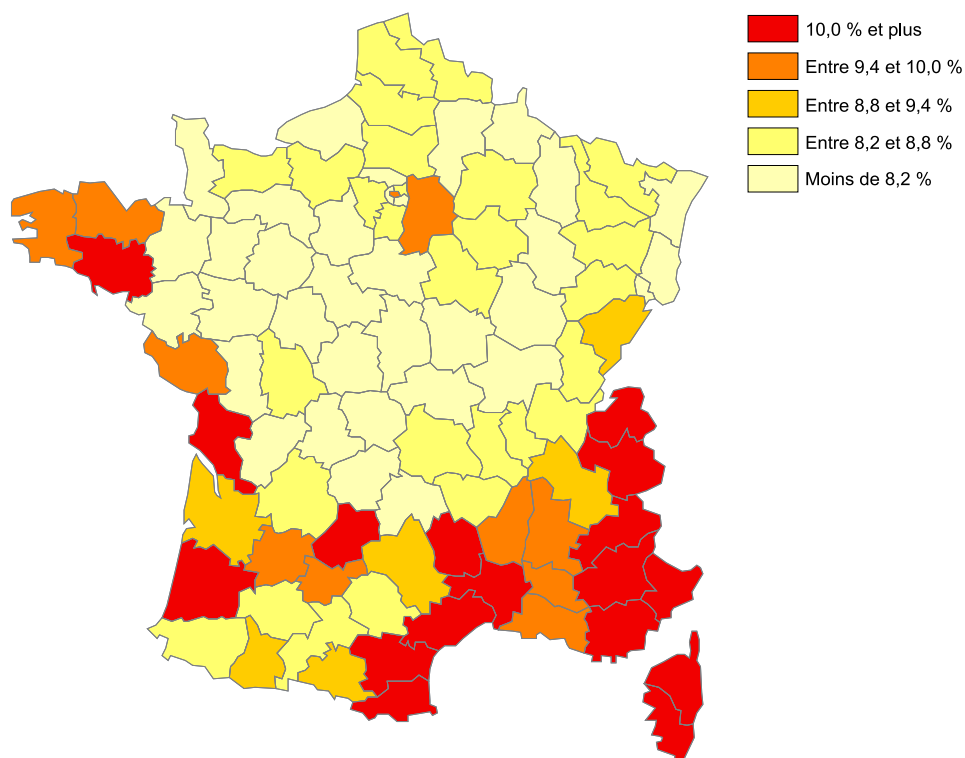
Traitement : Christophe Zaepfel

Le fait que la date de référence de la collecte du Recensement rénové tombe dans la période des sports d'hiver fausse quelque peu les résultats dans les départements montagneux, mais aussi, dans le sens inverse, dans les territoires situés sur le littoral. Ainsi, les proportions les plus élevées sont mesurées dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et la Savoie, où plus de 19 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée contre 14 % en moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine. Des valeurs fortes (supérieures à 17 %) sont également mesurées dans des départements peu réputés pour leurs stations de ski, comme l'Aude, la Charente-Maritime, le Lot-et-Garonne et la Meuse.

Si dans les départements alpins ou pyrénéens le doute peut donc subsister, dans l'Aude, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne ou le Vaucluse, le poids important des emplois salariés précaires semble en partie expliquer les proportions conséquentes de très bas-salaires.

Les données DADS sont également disponibles à travers un fichier de niveau "salariés" issu d'un échantillon au 1/12e des données individuelles anonymisées. Celui-ci contient les caractéristiques du salarié et de son poste principal, ainsi que des données récapitulatives tous postes confondus (rémunérations, heures salariées) et le total des indemnités de chômage. Il y a notamment possibilité de connaître la durée d'emploi en jours, et donc de pouvoir distinguer les salariés ayant été en emploi pour une durée limitée durant l'année. Ces données sont uniquement disponibles pour le département. Le choix a été fait d'étudier la proportion de salariés du champ ayant été en emploi moins de 100 jours au cours de l'année de référence des données DADS, 2007.

Figure 140 : Proportions de salariés DADS ayant été payés moins de 100 jours dans les départements de France métropolitaine, en 2007



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les départements affichant des valeurs importantes pour l'indicateur présentent également des poids importants de salariés DADS situés sous le premier décile de rémunération nette totale. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, ce sont 8,8 %<sup>31</sup> des salariés du champ qui ont été en emploi moins de 100 jours durant l'année. De manière générale, les proportions sont plus élevées dans la moitié sud du pays et sur le Littoral atlantique. Les poids les plus importants sont mesurés sur le pourtour méditerranéen (Pyrénées-Orientales, Hautes-Alpes, Corse-du-Sud), avec des valeurs excédant 12 %. A l'inverse, des départements moins urbanisés que la moyenne tels que la Creuse, le Cher, les Deux-Sèvres et la Mayenne sont assez peu concernés.

<sup>31</sup> Parmi ceux-là, une partie a pu certes occuper un emploi du champ DADS durant moins de 100 jours, mais être, antérieurement ou ultérieurement, en emploi hors-champ DADS. On peut toutefois estimer que les individus dans une telle situation sont assez peu nombreux, et qu'il n'y a pas de raisons que le biais potentiel concerne certains départements plutôt que d'autres.

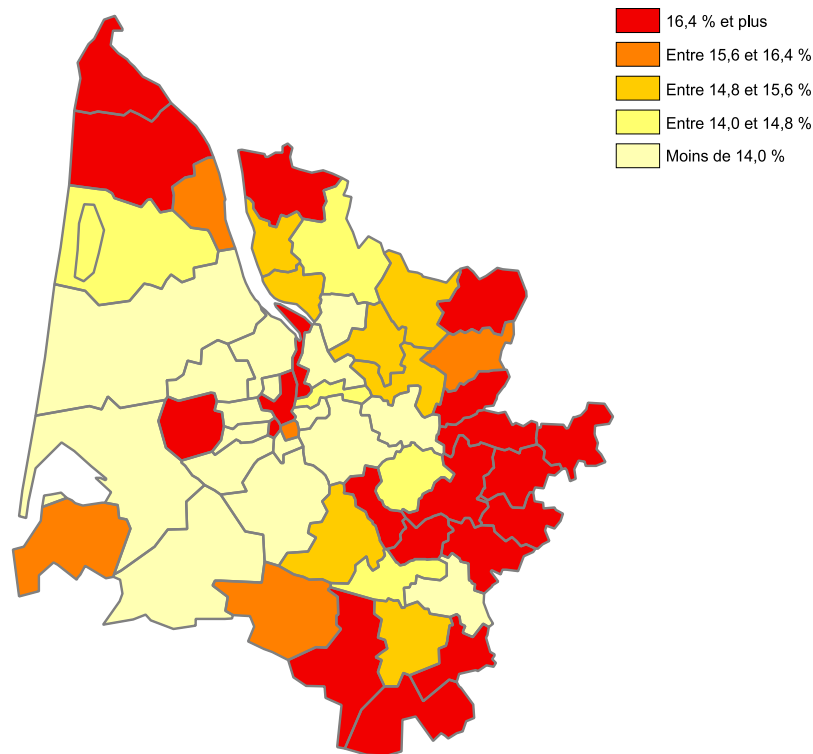
Les départements affichant les valeurs les plus élevées pour l'indicateur ont un point commun essentiel : ce sont des départements plutôt touristiques. En découlent des proportions plus fortes que la moyenne d'emplois dans les secteurs des services aux particuliers (Hôtels, restaurants, activités récréatives, culturelles et sportives, etc.) et dans une moindre mesure dans celui du commerce. Et non seulement ces secteurs sont surreprésentés, mais en plus les proportions de salariés ayant travaillé moins de 100 jours dans les deux secteurs en question sont plus importantes dans ces départements qu'ailleurs.

Les emplois saisonniers semblent jouer un rôle particulier, notamment sur le littoral et dans les Alpes. Un constat d'Olivier Léon peut permettre de mieux saisir le rapport entre fortes proportions de très-bas-salaires et valeur du premier décile de niveau de vie : dans des régions comme la Bretagne, les emplois saisonniers sont souvent occupés par des jeunes adultes résidant encore au domicile parental (Léon O., 2010). Globalement, leur situation aura donc peu d'effet sur le niveau de vie de leur ménage d'appartenance, et donc sur le niveau global de précarité/pauvreté dans le territoire. Ce n'est pas le cas sur le pourtour méditerranéen par exemple.

Par ailleurs, si peu d'emplois salariés du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche entrent dans le champ DADS en 2007, la proportion de salariés du secteur ayant travaillé moins de 100 jours durant l'année apparaît toutefois assez importante (11 %). Cela pourrait contribuer à expliquer les fortes valeurs mesurées pour l'indicateur dans des départements tels que la Lozère, le Lot ou les Alpes-de-Haute-Provence.

- Les cantons girondins :

Figure 141 : Proportions de titulaires de contrats à durée déterminée parmi l'ensemble des salariés dans les cantons girondins, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En moyenne dans le département, 15,3 % des salariés ont un contrat à durée déterminée. Les proportions les plus élevées sont mesurées dans des espaces moins urbanisés que la moyenne, comme Monségur (21,8 %), Pellegrue (21,1 %) ou Sainte-Foy-la-Grande (20,5 %). Ces valeurs sont expliquées par l'important poids des travailleurs saisonniers dans ces espaces. Les valeurs sont également élevées à Bordeaux et à Talence (plus de 20 %), où l'emploi étudiant joue un rôle certain.

L'importance de l'emploi précaire peut donc expliquer en partie les valeurs présentées page 229, et les fortes proportions de très bas-salaires mesurées dans le centre de l'agglomération bordelaise et l'Est du département. Ici aussi toutefois, la date de référence de collecte joue un rôle : si celle-ci avait été le 1<sup>er</sup> juillet plutôt que le 1<sup>er</sup> janvier, nul doute que les résultats auraient été différents, avec probablement de fortes proportions de contrats précaires dans les cantons littoraux. Il paraît

plausible que dans ces espaces, une partie non-négligeable des actifs est au chômage l'hiver et occupe des postes saisonniers durant l'été.

Les données DADS telles qu'elles sont utilisées page 270 ne sont pas disponibles à l'échelle des cantons-ou-villes. Toutefois, il est possible d'étudier les proportions d'emplois dans les secteurs des services aux particuliers et du commerce. Celles-ci sont particulièrement importantes dans des cantons littoraux comme ceux d'Arcachon et de Saint-Vivien-de-Médoc. Ces territoires touristiques ont donc de fortes chances de connaître une situation analogue à celle constatée sur le pourtour méditerranéen en termes d'emplois saisonniers. Dans les cantons de Pauillac, Monségur, Pellegrue ou Castillon-la-Bataille, ce sont les emplois dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche qui représentent un poids très conséquent.



## 6) Le nombre d'enfants par ménage

Figure 142 : Proportions standardisées<sup>32</sup> d'actifs occupés parmi les chefs de ménages et les conjoints selon le nombre d'enfants du ménage<sup>33</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Nombre d'enfants	Valeurs
0	81,9%
1	83,1%
2	81,2%
3	72,0%
4 et plus	58,2%
Ensemble	81,3%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

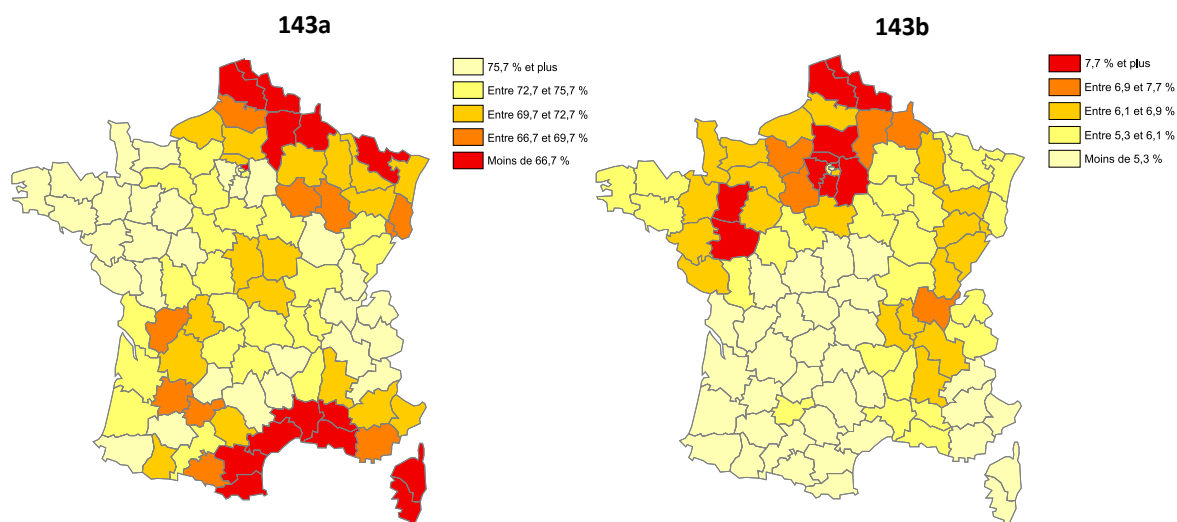
Il apparaît très clairement qu'à partir de trois enfants, le poids des actifs occupés chute nettement. A l'échelle d'un territoire, le fait de compter une proportion conséquente de ménage comptant beaucoup d'enfants apparaît donc susceptible d'influer sur le nombre d'actifs occupés. On entrevoit là un cumul de difficultés : non seulement il peut y avoir un seul revenu complet pour une part non-négligeable des ménages concernés mais, en plus, ce seul revenu est à diviser par un grand nombre d'unités de consommation.

---

<sup>32</sup> Les proportions sont standardisées par groupes d'âges.

<sup>33</sup> Sont pris en considération les enfants de moins de 18 ans.

Figure 143 : Proportions d'actifs occupés parmi les personnes de référence et conjoints des ménages avec trois enfants ou plus (143a) et proportions de ménages avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des ménages (143b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008

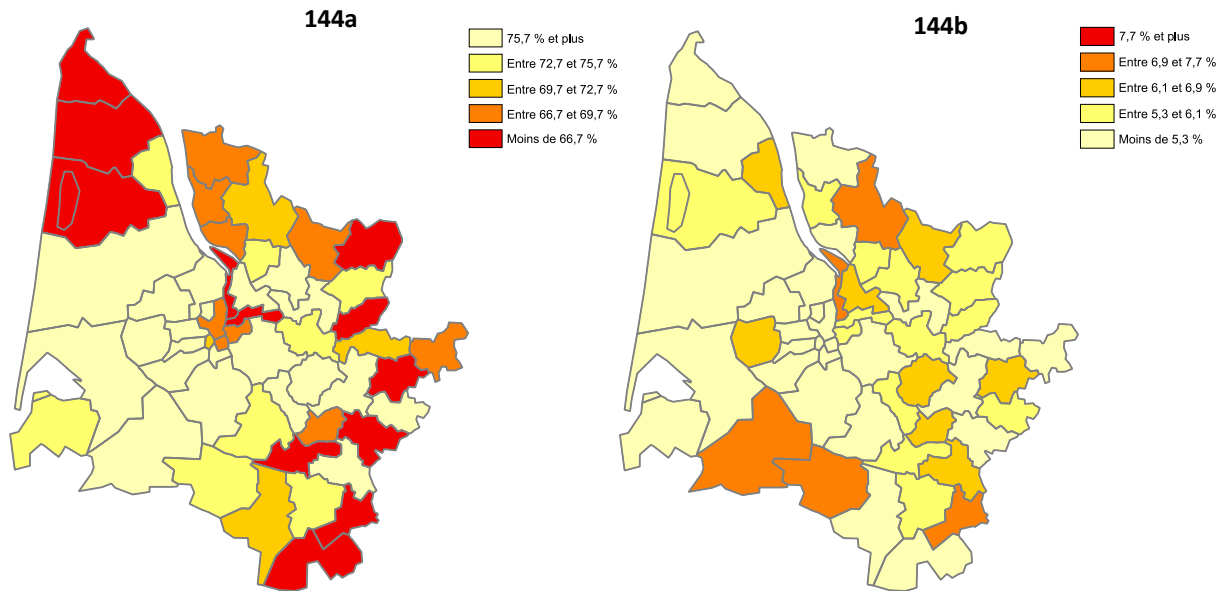


Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les ménages de grande taille (avec trois enfants ou plus) représentent 6,1 % de l'ensemble des ménages en France métropolitaine. Une opposition nette entre le Nord et le Sud du pays est visible : les départements où le poids de ces ménages est le plus élevé se trouvent tous dans la moitié septentrionale du pays. Ainsi, dans le Val-d'Oise, en Seine-Saint-Denis, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, la valeur de l'indicateur est supérieure à 9 %. Dans les trois derniers départements cités, non seulement il y a surreprésentation, mais les personnes de référence et les conjoints de ménages comptant trois enfants ou plus sont également nettement moins fréquemment actifs occupés que la moyenne (72,7 % pour l'ensemble de la France métropolitaine). En effet, en Seine-Saint-Denis, dans le Nord et le Pas-de-Calais, moins de 65 % des personnes de référence ou conjoints d'un ménage de grande taille sont en emploi. Dans une moindre mesure, les Ardennes et la Somme présentent une situation similaire.

Figure 144 : Proportions d'actifs occupés parmi les chefs de ménage et conjoints des ménages avec trois enfants ou plus (144a) et proportions de ménages avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des ménages (144b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

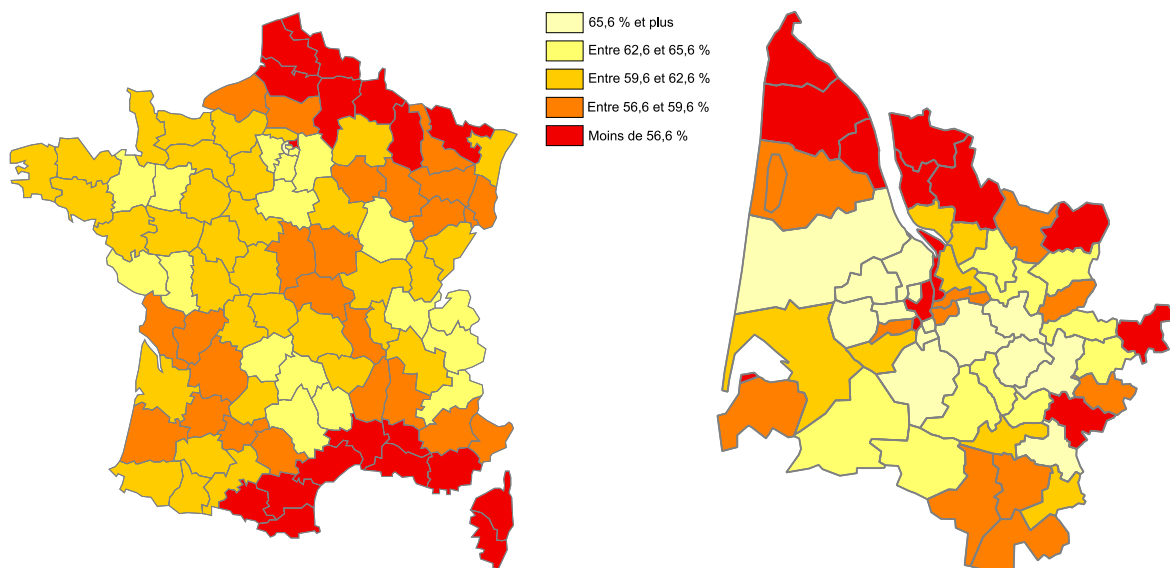
Traitement : Christophe Zaepfel

Pour les cantons girondins, seul Lormont présente à la fois une proportion de ménages avec trois enfants ou plus nettement supérieure à la moyenne (6,4 %) et une proportion d'actifs occupés parmi les référents et les conjoints de ces mêmes ménages largement inférieure à celle mesurée pour la France métropolitaine dans son ensemble (55,8 %). La situation de ce canton se rapproche donc quelque peu de celle constatée pour des départements tels que la Seine-Saint-Denis, le Nord ou le Pas-de-Calais. Dans les autres cantons, les facteurs ne sont pas concordants, hormis à Grignols.

## 7) La situation des femmes sur le marché de l'emploi

Les résultats présentés plus haut mettent en lumière l'importance du poids des actives occupées. En effet, en plus de proportions de chômeuses importantes, de nombreux départements ou cantons très concernés par les indicateurs traités affichent des proportions importantes d'inactives parmi les femmes vivant en couple. Ce sous-emploi féminin constitue un facteur susceptible d'impacter sur la situation monétaire d'un territoire. Toute chose égale par ailleurs, le nombre de ménages intégrant deux salaires à leurs ressources se trouve forcément diminué, et en cas de rupture la femme peut se retrouver avec des ressources inexistantes. Il convient également d'étudier ce phénomène au-delà des femmes vivant en couple.

Figure 145 : Proportions de femmes de 15 à 64 ans actives et occupées dans les départements de France métropolitaine et proportions de femmes de 15 à 64 ans actives et occupées dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008



Source : INSEE-RRP

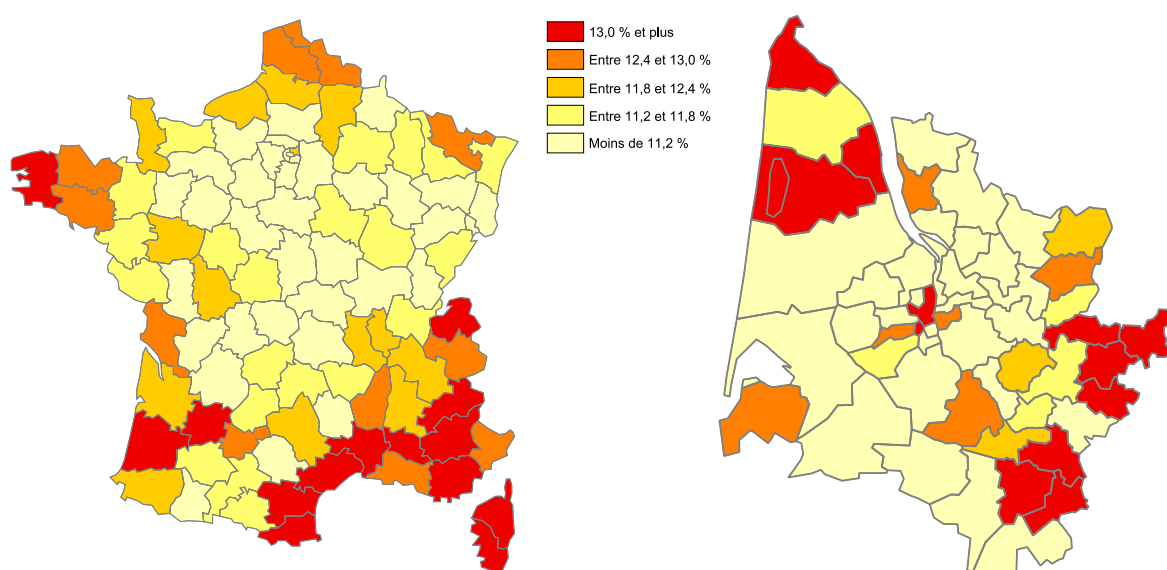
Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions sont d'environ 50 % dans des départements tels que la Haute-Corse, le Pas-de-Calais, les Ardennes et les Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les cantons de Lormont, Arcachon et Saint-Vivien-de-Médoc.

Certains départements et cantons présentent des situations pouvant paraître paradoxales de prime abord : si la valeur de premier décile de niveau de vie est faible, le poids des salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux est lui beaucoup plus proche de la moyenne, voire supérieure à celle-ci. C'est notamment le cas des départements du nord de la France, et de cantons girondins tels que ceux de Lormont, Cenon, Saint-Ciers-sur-Gironde ou Coutras. Il apparaît possible que le sous-emploi féminin soit en partie à l'origine de cette situation : une certaine proportion des ménages composés d'un couple, avec ou sans enfant, n'a ainsi par exemple, au mieux, qu'un salaire comme source de rémunération. Même si celui-ci n'est pas un bas-salaire selon les standards de France métropolitaine, le fait qu'il constitue la seule source "majeure" de revenus, à partager entre le nombre d'unités de consommation du ménage, donnera un revenu par unité de consommation susceptible d'être relativement faible, notamment dans le cas d'une famille nombreuse.

Dans les départements méridionaux les plus en difficulté (Pyrénées-Orientales, Bouches-du-Rhône, Hérault, Gard) sont mesurés à la fois de fortes proportions de travailleurs pauvres et des premiers déciles de revenus faibles. Pas d'incohérence de façade ici, mais le sous-emploi féminin constitue un facteur aggravant de situation monétaire des territoires.

Figure 146 : Proportions de salariées percevant moins que le premier décile global de revenus salariaux dans les départements de France métropolitaine et proportions de salariées percevant moins que le premier décile global de revenus salariaux dans les cantons girondins, en 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

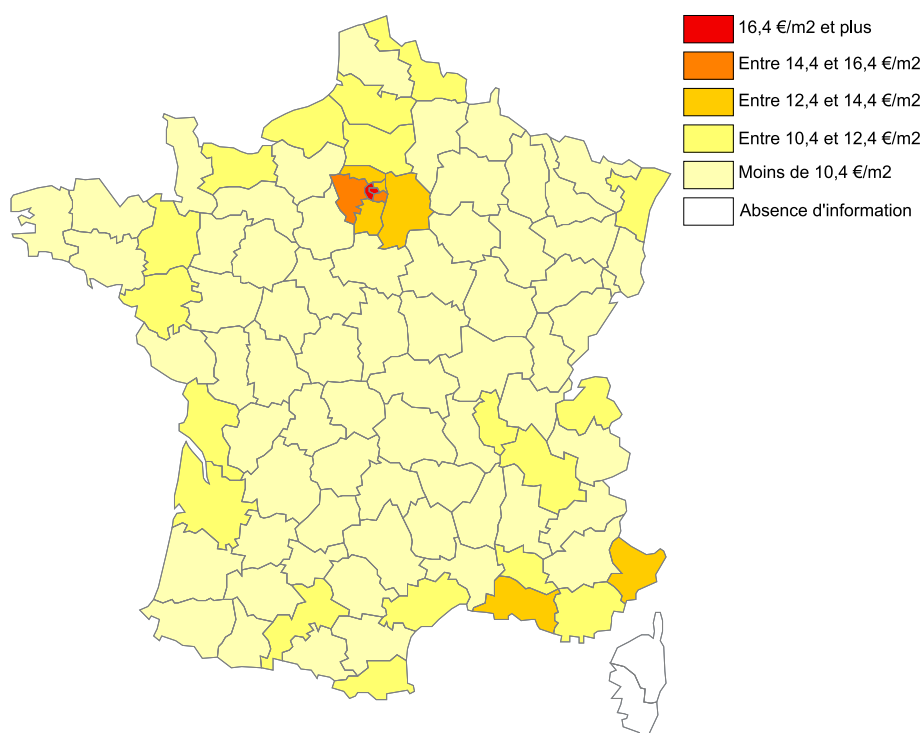
Par ailleurs, le niveau de revenus salariaux des femmes entrent aussi en compte. Certains départements et cantons présentent un premier décile de revenu faible et une proportion de femmes actives occupées proche de la moyenne nationale. Mais les proportions de femmes situées sous le premier décile de revenus salariaux de France métropolitaine sont importantes, ce qui a, là aussi, pour effet de faire baisser la valeur du premier décile de revenus. C'est la situation du Lot-et-Garonne et de cantons ruraux tels que ceux de Monségur, Grignols et Pellegrue.

Toutefois, bien souvent faibles proportions de femmes actives occupées et revenus salariaux féminins peu élevés s'additionnent. C'est le cas des départements moins urbanisés que la moyenne comme la Haute-Corse, les Pyrénées Orientales ou le Gard, de cantons girondins comme celui de Sainte-Foy-la-Grande, et, dans une moindre mesure, de ceux de Pauillac et Saint-Vivien-de-Médoc. Sous ce double effet, la précarité/pauvreté monétaire est donc d'autant plus présente et intense dans ces territoires.

## 8) Le coût de la vie (logements surpeuplés)

Il s'agit d'un facteur dont l'impact est plus difficilement quantifiable sur le niveau de précarité/pauvreté, les différences territoriales pouvant porter sur de multiples postes de dépenses. L'exemple le plus évident est celui de l'Île-de-France, et notamment des coûts du logement qui y sont pratiqués.

Figure 147 : Les loyers de marché par département, en 2011



Source : CLAMEUR

Traitement : Christophe Zaepfel

Les disparités apparaissent très nettes entre la Région parisienne, et notamment sa Petite couronne, et le reste de la France métropolitaine. La situation a priori assez favorable de l'Île-de-France (si l'on excepte la Seine-Saint-Denis) sur le plan des autres indicateurs est donc à relativiser. En Province, seuls les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône présentent un niveau des loyers de marché supérieur à la moyenne.

Le coefficient de corrélation entre les proportions brutes de personnes vivant en logement surpeuplé et le prix des loyers de marché est de 0,79 (\*\*\*) , lorsqu'on le calcule pour les 94 départements pour lesquels les informations sont disponibles. Si l'on exclut les sept départements d'Ile-de-France, le coefficient est tout de même de 0,67 (\*\*\*) . Le lien entre prix des loyers et surpeuplement des logements est donc positif et très significatif.

L'éloignement peut aussi avoir une influence, notamment dans les cantons et départements ruraux, impliquant de fortes dépenses en matière de transport. Les effets de ces facteurs de précarité ne peuvent pas être mesurés via la majorité des indicateurs disponibles, ceux-là découlant indirectement ou directement du calcul de ressources "brutes" et non pas d'un reste-à-vivre.



## ***9) Les facteurs plus difficilement quantifiables***

En premier lieu, nous pouvons évoquer la marginalisation de certaines sous-populations et de certaines zones. Elle se traduit essentiellement par de fortes proportions de personnes ancrées dans les minimas sociaux et très éloignées de l'emploi. Dans les départements les plus en difficulté du Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes), plus de 9 % des actifs sont dans une situation de chômage non-indemnisé ou de longue durée. En Gironde, ces proportions sont supérieures à 8 % dans les cantons d'Arcachon, Saint-Vivien-de-Médoc et Lormont. A cela s'ajoutent des proportions conséquentes de bénéficiaires de minimas sociaux (et notamment du RMI) dans ces territoires.

Par ailleurs, certaines sous-populations peuvent pâtir de la réputation accordée au territoire où elles résident. Cette hypothèse, bien qu'impossible à étayer par des chiffres, paraît particulièrement plausible appliquée à certains espaces à forte concentration de logements HLM, comme les cantons de Lormont ou Cenon en Gironde, ou la Seine-Saint-Denis. La méfiance éventuelle fragiliserait donc les situations sur le marché de l'emploi, notamment celles des jeunes actifs.

Davezies et Kosru évoquent également d'autres effets proprement territoriaux, tels que les mobilisations locales pour le développement, ou encore les effets de localisation des populations en difficulté (Davezies L. et Korsu E., 2001.). Cela peut en effet constituer un facteur aggravant si celles-ci se trouvent concentrées loin des services publics ou des infrastructures de transport par exemple. Ce déterminant peut s'avérer important notamment au niveau infra-départemental.

## 2. Analyses territoriales

### 1) Les départements

- Le Nord et le Pas-de-Calais :

Le Nord et le Pas-de-Calais offrent des profils similaires. Le poids des personnes non-diplômées est élevé. Néanmoins, la proportion de salariés sous le premier décile de revenus salariaux est équivalente à la moyenne nationale, le niveau de rémunération pratiqués et la structure par secteurs d'activités des emplois étant plutôt favorables aux deux départements. En revanche, la proportion de chômeurs est très importante, chez les jeunes notamment, mais aussi et surtout dans les ménages avec enfant(s). Ceux-là englobent plus de 64 % des populations départementales (61 % pour l'ensemble de la France métropolitaine). L'inactivité les concerne également tout particulièrement. Ainsi, un peu plus de la moitié des couples avec enfant(s) compte à la fois le référent et le conjoint ayant le statut d'actif occupé, contre 64 % en moyenne. Le niveau de vie faible semble donc être principalement une conséquence du sous-emploi.

Il y a ici un double effet néfaste : non seulement une proportion importante de ces ménages n'a pas de revenu d'activité ou n'en a qu'un seul à diviser entre les unités de consommation, mais, de surcroît, le nombre d'enfants par ménage est plus élevé dans ces départements, ce qui tend à faire baisser encore plus le revenu par unité de consommation. La situation des femmes sur le marché de l'emploi est ici très clairement en cause.

Résultent de cette situation un poids important de bénéficiaires des minimas sociaux (et notamment de l'API), de la CMUc et des Restos du Cœur. Le nombre conséquent de chômeurs de longue durée confirme l'existence de sous-groupes d'individus très éloignés de l'emploi. Les proportions de bénéficiaires du minimum vieillesse sont en revanche inférieures à la moyenne, notamment pour les raisons évoquées page 248, et les premiers déciles de revenus fiscaux par unité de consommation des ménages dont les référents ont 60 ans ou plus sont relativement élevés lorsqu'on les compare à ceux concernant les autres groupe d'âges. La précarité et la pauvreté dans ces départements semble donc toucher particulièrement les individus d'âge actif et les familles, et constituer davantage un

phénomène récent que dans d'autres départements. Dans une moindre mesure, les Ardennes et l'Aisne présentent des profils assez similaires.

- La Seine-Saint-Denis :

Les caractéristiques de la Seine-Saint-Denis sont assez proches de celles du Nord et du Pas-de-Calais. Le sous-emploi y est très fréquent, et concerne particulièrement les ménages avec enfants, qui englobent près de 70 % de la population. Le poids des familles nombreuses (3 enfants ou plus) y est le plus élevé de France métropolitaine.

On peut noter quelques facteurs aggravants : tout d'abord, le coût de la vie. Non seulement la Seine-Saint-Denis est le département où le niveau de vie est le plus faible, mais en plus ses habitants doivent faire face aux prix pratiqués en Région parisienne. En partie de ce fait, la proportion de personnes vivant en logements surpeuplés est de loin la plus importante du pays. Ensuite, le poids des faibles salaires est de près de 11 %, et donc assez nettement supérieur à la moyenne. Par ailleurs, les personnes âgées semblent moins épargnées par les difficultés monétaires que dans le Nord-Pas-de-Calais : la proportion des bénéficiaires du minimum vieillesse excède la moyenne, et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans est le plus faible du pays.

Les causes susceptibles d'expliquer cette situation très dégradée sont là aussi la très faible qualification de la population en général, mais également l'effet de "réputation de site", plus difficilement quantifiable, qui rendrait l'insertion professionnelle difficile notamment pour les jeunes, et contribuerait au maintien de sous-populations loin de l'emploi et à l'ancrage dans les minimas sociaux.

- Les Pyrénées-Orientales et l'Aude :

Le sous-emploi y touche essentiellement les ménages avec enfant(s). Les premiers déciles du revenu fiscal par unité de consommation pour les personnes vivant dans des foyers de quatre personnes ou plus y sont les plus faibles mesurés dans l'hexagone. Toutefois, les ménages avec enfant(s) sont sous-

représentés, et les familles nombreuses sont nettement moins fréquentes que la moyenne. En découlent néanmoins les proportions de bénéficiaires du RMI les plus élevées du pays, et des poids conséquents de personnes couvertes par la CMUc ou ayant recours aux Restos du Cœur.

Le poids standardisé des salariés percevant moins que le premier décile de revenus salariaux compte parmi les plus élevés du pays. Si le chômage et l'inactivité jouent un rôle évident, les basses rémunérations impactent également de manière considérable la valeur du premier décile du niveau de vie, et la précarité monétaire de manière globale. Les causes sont à la fois à chercher dans la répartition par secteurs d'activité économique des emplois, les niveaux de salaires et, dans une moindre mesure, dans les proportions d'emplois à temps partiel et de contrats précaires.

Par extension, cette situation concerne également les retraités, dont on peut imaginer qu'une part non-négligeable ne bénéficie que d'un faible revenu après une vie active à percevoir des rémunérations peu conséquentes. Les deux départements présentent d'ailleurs des déciles parmi les plus faibles pour les ménages dont les référents ont entre 60 et 74 ans et 75 ans ou plus, et les unités de consommation vivant dans des ménages fiscaux dont le référent a 60 ans ou plus sont surreprésentées parmi l'ensemble des unités de consommation (16 % contre 11 % en moyenne).

Dans l'ensemble, le constat que l'on peut établir, à l'examen des indicateurs bruts, est quelque peu biaisé par la structure des populations de ces deux départements : les groupes d'âges les plus concernés par les difficultés monétaires sont en effet sous-représentés, de même que les familles nombreuses. L'Ariège présente un profil semblable.

- Les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, l'Hérault et le Gard :

Les similitudes avec le sous-groupe précédent sont nombreuses, et les mécanismes ayant conduit à mesurer un premier décile de niveau de vie faible apparaissent être les mêmes. La différence essentielle réside dans le profil plus "urbain" de ces quatre départements. Leurs structures par âges sont plus jeunes, les ménages avec enfant(s) plus nombreux. La structure par secteurs d'activité et les niveaux de salaires relativement bas engendrent aussi des proportions importantes de salariés situés sous le premier décile de rémunération nette totale, même si celles-ci sont inférieures à celles

mesurées dans les Pyrénées-Orientales ou l'Aude. En revanche, le poids des femmes non-actives occupées et non-retraitées est plus fort.

- Les départements corses :

Ils sont assez peu concernés par le chômage. En revanche, l'inactivité y est très forte, et tout particulièrement pour les conjoints de familles couples. De surcroît, l'écart entre le chômage des femmes et celui des hommes est particulièrement prononcée, en défaveur des premières. Les proportions de personnes vivant dans une famille couple avec enfant(s) dont les deux membres sont actifs occupés sont ainsi les plus faibles mesurées en France métropolitaine. Cette situation est aggravée par les faibles rémunérations perçues en général par les salariés, et par les femmes en particulier. La situation des femmes en matière d'activité et d'emploi paraît donc être un facteur primordial pour expliquer le premier décile du revenu par unité de consommation faible mesuré dans les deux départements corses.

Les personnes âgées constituent une autre sous-population particulièrement concernée par les difficultés monétaires : les premiers déciles du revenu fiscal par unité de consommation mesurés en Haute-Corse et en Corse-du-Sud pour les ménages dont le référent a 75 ans ou plus sont de très loin les plus faibles des départements métropolitains. De surcroît, les unités de consommation vivant dans des ménages fiscaux dont le référent a 60 ans ou plus sont surreprésentées. De façon assez logique, les proportions de bénéficiaires du minimum vieillesse dans la région sont beaucoup plus élevées qu'ailleurs. Ces difficultés répandues parmi les personnes âgées semble devoir s'expliquer également, de façon indirecte, par les fortes proportions d'inactifs : en effet, les proportions de 60 ans et plus non-retraités et non-actifs sont très largement supérieures à la moyenne dans les deux départements corses, étant de 12,7 %<sup>34</sup> en Corse-du-Sud et de 14,3 % en Haute-Corse, contre 5,6 % en moyenne dans l'ensemble de la France métropolitaine. Pour 29 et 26 % des personnes de 60 ans et plus vivant en couple, soit le référent soit le conjoint n'est ni actif ni retraité (14 % en moyenne).

En plus de l'inactivité, trois autres facteurs se conjuguent pour expliquer partiellement la situation : le faible niveau de diplômes des 15 ans et plus ayant achevé leur scolarité, les fortes proportions d'emplois salariés dans les secteurs d'activité où les très faibles rémunérations sont les plus

---

<sup>34</sup> Sont considérées ici les personnes âgées de 60 ans et plus définies comme référent ou conjoint d'un ménage.

fréquentes, ainsi que le niveau de salaires pratiqués relativement bas. Par ailleurs, si les deux départements corses présentent d'évidentes similitudes, il est toutefois à noter que les indicateurs concernant la Haute-Corse sont généralement plus défavorables et éloignés de la moyenne que ceux relatifs à la Corse-du-Sud.

- Le Cantal, la Creuse et la Lozère :

Ce sont trois départements à dominante rurale, situés dans des régions différentes mais ayant pour point commun d'être couverts en partie par le Massif Central. Le niveau de vie est relativement faible : le premier décile affiché par la Creuse est le 7<sup>ème</sup> plus faible de l'ensemble des départements de France métropolitaine, celui du Cantal le 15<sup>ème</sup> et de la Lozère le 18<sup>ème</sup>.

Le sous-emploi n'est pas en cause, les proportions de chômeurs étant très nettement inférieures à la moyenne et les poids des inactifs restant très proches de la valeur pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les proportions standardisées de très bas-salaires sont assez élevées, sous l'effet notamment de niveaux de rémunération faibles, et de parts conséquentes d'emplois à temps partiel. Toutefois, ce seul facteur ne permet pas d'expliquer la faiblesse du premier décile du niveau de vie, les salariés du champ DADS apparaissant nettement sous-représentés.

Comme dans la majorité des départements ruraux présentant des poches de précarité/pauvreté, les proportions de ménages non-imposés, d'allocataires de l'AAH et de titulaires du minimum vieillesse sont élevées. Ces trois indicateurs constituent une piste évidente : la situation des personnes âgées y résidant joue un rôle assez important dans la situation globale, les faibles rémunérations engendrant de faibles retraites une fois la fin de vie active atteinte.

Ainsi, plus de 36 % des unités de consommation de ces trois départements vivent dans un ménage fiscal dont le référent a 60 ans ou plus (30 % en moyenne). La Creuse est très nettement le département le plus âgé de France en se basant sur cette valeur : 42 % des UC vivent dans un ménage fiscal dont le référent a 60 ans ou plus, dont 20 % dans un ménage fiscal dont le référent a 75 ans ou plus (12 % en moyenne). Cette dernière proportion est de 17 % dans le Cantal et de 15 % en Lozère.

De manière générale, les ménages fiscaux dont le référent a 60 ans ou plus sont ceux présentant le premier décile de revenus fiscaux par UC les plus élevés dans les départements. C'est également le cas dans la Creuse, la Lozère et le Cantal, mais les valeurs affichées par les 75 ans et plus y sont assez nettement plus faibles que la moyenne<sup>35</sup>. Dans l'ensemble donc, l'un des groupes d'âges censés tirer le niveau de revenu vers le haut est moins favorisé que dans les autres départements, et est, de surcroît, assez nettement surreprésenté. En découlent donc des niveaux de vie assez diminués. Les fortes proportions de bénéficiaires du minimum vieillesse suggèrent même l'existence de situations de précarité/pauvreté de personnes âgées en nombre non-négligeable.

- Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne :

Le premier décile du niveau de vie est plus élevé que les départements précédemment évoqués (environ 94 % de la valeur pour l'ensemble de la France métropolitaine). Le sous-emploi est légèrement plus fort que la moyenne nationale, touchant notamment les couples avec enfant(s), néanmoins sous-représentés. Néanmoins, il ne semble pas devoir expliquer la faiblesse du niveau de revenus.

Les proportions standardisées de très bas-salaires sont en revanche parmi les plus élevées du pays, et il y a dans ces départements un réel phénomène de précarité/pauvreté des actifs. La structure des emplois par secteurs d'activité ne paraît pas en cause. En revanche, le niveau de salaires joue un rôle évident (voir page 263). Quelle que soit la PCS considérée, le salaire net horaire moyen est inférieur, souvent de manière assez nette, à la moyenne. Le poids des salariés en CDD est également important, pouvant en partie traduire l'alternance entre périodes d'emploi et périodes de chômage pour certains actifs, dont les revenus sur l'année seront donc faibles. Le niveau de diplôme, assez faible, peut-être en partie à l'origine des valeurs mesurées.

Le poids assez conséquent des bénéficiaires du RMI et de la CMUc reflètent des difficultés plus diffuses que dans la Creuse, la Lozère et le Cantal. Le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne restent néanmoins des départements relativement peu urbanisés, dans lesquels est mesuré un niveau de vie

---

<sup>35</sup> Respectivement, les rapports entre les valeurs départementales pour le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour le groupe d'âges et la valeur nationale pour le premier décile de revenu fiscal de revenu fiscal par unité de consommation pour le groupe d'âges sont de 0,84, 0,82 et 0,86.

plus faible que la moyenne : selon la typologie découlant de l'ACP (voir page 173), les proportions de bénéficiaires du minimum vieillesse, de ménages fiscaux non-imposés et d'allocataires de l'AAH sont élevées. Si les 75 ans et plus sont surreprésentés, leurs niveaux de revenus ne sont pas plus éloignés de la moyenne que ceux des autres groupes d'âges. Les proportions importantes de bénéficiaires du minimum vieillesse, en particulier dans le Tarn-et-Garonne, semblent néanmoins traduire l'existence de poches de précarité/pauvreté chez les personnes âgées.

- Paris :

Pour la plupart des indicateurs étudiés, Paris affichent des valeurs proches de la moyenne. Toutefois, la capitale présente un premier décile de niveau de vie légèrement supérieur à celui des départements étudiés précédemment, mais inférieur à la moyenne. Cette valeur semble être le fruit d'un effet de structure, et de la très nette surreprésentation des unités de consommation vivant dans des ménages fiscaux constitués d'une seule personne (34 % de l'ensemble contre 21 % en moyenne), parmi lesquels on compte beaucoup de moins de 30 ans. Le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour ce type de ménage n'est pas plus faible à Paris qu'ailleurs, mais il reste inférieur au premier décile global de revenu. La surreprésentation des isolés sans enfant va donc faire augmenter le premier décile global de façon mécanique.

Par ailleurs, si le premier décile du niveau de vie n'est pas trop éloigné de la moyenne, il convient de garder à l'esprit les différences territoriales en termes de coût de vie, largement défavorables à l'Île-de-France et à Paris en particulier. La proportion de personnes vivant en logements surpeuplés pourrait donner une idée de la précarité "réelle" dans la plus grande ville de France, mais le contexte très particulier en la matière biaise bien évidemment les enseignements que l'on pourrait tirer de la mesure.

- La Gironde :

L'un des facteurs de précarité susceptible d'avoir un certain impact est la proportion d'isolés sans enfant inactifs ou au chômage, type de ménage par ailleurs surreprésenté dans le département. Cette situation s'explique par les proportions importantes de moins de 30 ans parmi les chefs de ménage, groupe d'âges le plus concerné par le chômage mais aussi par les études.



Néanmoins, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation vivant dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans est plus élevé que la moyenne du sous-groupe. Seul le premier décile pour les unités de consommation appartenant à un ménage dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus est inférieur à la moyenne du sous-ensemble.

Le poids légèrement au-dessus de la moyenne des salariés percevant moins que le premier décile de rémunération nette totale s'explique essentiellement par une structure des emplois salariés par secteurs d'activité défavorable.

Ces facteurs sont compensés par une inactivité assez faible, en particulier pour les femmes. Cela se traduit notamment par des proportions faibles de référents ou conjoints non-actifs occupés au sein des ménages avec famille principales couples avec enfant(s). Même s'il est sous-représenté par rapport à la moyenne, ce type de ménage englobe tout de même 46 % de la population girondine.

## **2) Les cantons girondins**

- Lormont :

La situation de Lormont renvoie, à certains égards, à celle du Nord et du Pas-de-Calais. La proportion de très bas-salaires y est inférieure à la moyenne. Le problème des rémunérations ne s'y pose donc a priori pas. En revanche, le chômage et l'inactivité y sont massifs, et touchent tous les types de ménages. De surcroît, les personnes vivant au sein de ménages avec enfant(s) sont surreprésentées (65 % de l'ensemble de la population), et les familles nombreuses apparaissent en grande proportion, alors que le sous-emploi en leur sein est très important. L'inactivité féminine joue également un rôle très important ici : dans 93 % des couples avec enfant(s), quand l'un des conjoints est inactif il s'agit de la femme.

Le chômage des jeunes est conséquent, mais une partie importante de ces demandeurs d'emploi de moins de 30 ans vit au domicile parental (57 % contre 43 % en moyenne dans le département). Le manque global de qualification de la population du canton (39 % de non-diplômés contre 24 % en moyenne) est l'une des causes de la faiblesse de la proportion d'actifs occupés. Dans le cas de Lormont, comme pour la Seine-Saint-Denis, il est possible d'évoquer un effet de "réputation de site", susceptible de compliquer l'insertion professionnelle, notamment des jeunes actifs.

Différentes causes aboutissent donc à une part non-négligeable de la population très éloignée de l'emploi, voire marginalisée, et à un niveau de revenu très faible. Cela se traduit par un poids très important de bénéficiaires de minimas sociaux. La précarité/pauvreté monétaire engendre également des proportions conséquentes de bénéficiaires de la CMUc, mais aussi de personnes résidant dans des logements surpeuplés.

Le canton de Cenon présente un profil assez similaire, même si ses caractéristiques sont moins défavorables. Le sous-emploi y concerne ainsi majoritairement les ménages avec enfant(s), certes surreprésentés, mais de façon moins nette qu'à Lormont.

- Bordeaux :

Le cas de Bordeaux renvoie quelque peu à celui de Paris. La faible valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation semble être la conséquence d'un effet de structure par âges. Les ménages dont le référent a moins de 30 ans représentent 17 % de l'ensemble (8 % en moyenne), et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour le sous-groupe dans le canton équivaut à 70 % de la valeur de *d1* pour le sous-groupe dans l'ensemble de la France métropolitaine. Il y a donc à la fois surreprésentation, et premier décile de revenu par unité de consommation nettement inférieur à la moyenne.

Le statut de grande ville universitaire de Bordeaux est bien évidemment à avancer ici. Il implique des proportions conséquentes dans la population de jeunes adultes, dont les revenus fiscaux sont généralement faibles, et un poids ainsi rendu plus important d'inactifs : 42 % des inactifs sont étudiants dans le canton, contre 18 % en moyenne dans le département. La surreprésentation des jeunes actifs engendre également une plus forte part de demandeurs d'emploi dans la population.

Il convient toutefois de ne pas expliquer la situation de Bordeaux uniquement par cet effet de structure : quel que soit le groupe d'âges considéré, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton est toujours inférieur à la valeur correspondante pour l'ensemble de la France métropolitaine. La forte proportion de chômeurs ou le poids important de bénéficiaires des minimas sociaux et de la CMUc confirment que des réelles poches de précarité et de pauvreté existent. Par ailleurs, les proportions d'emplois sont importantes dans les secteurs économiques où les très bas-salaires sont les plus fréquents. Bordeaux est donc à la fois le lieu d'une précarité "transitoire", celle des jeunes adultes, mais aussi d'une précarité plus ancrée, voire de pauvreté. Talence offre un profil assez semblable, même si la situation des unités de consommation vivant dans des ménages dont le référent a 30 ans ou plus y apparaît plus favorable qu'à Bordeaux.

- Lesparre-Médoc :

Le niveau de qualification des individus ayant achevé leur scolarité est faible. Le sous-emploi touche tous les types de ménages, hormis les couples sans enfant, qui sont surreprésentés dans le canton, englobant 30 % de la population contre 24 % en moyenne.

La répartition des emplois par secteurs d'activité est défavorable, avec notamment une certaine concentration dans l'agriculture (20 % contre 5 % pour le département), secteur où la proportion de salariés sous le premier décile de rémunération nette totale est forte.

Les facteurs concernent donc à la fois les actifs occupés et les autres. Cela se traduit notamment par des proportions élevées de bénéficiaires des minimas sociaux et de la CMUc. Néanmoins, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation n'est pas trop éloigné de la moyenne (85 % de celle-ci). Il y a en effet surreprésentation des personnes vivant dans des ménages fiscaux dont le référent a 60 ans ou plus ; les revenus apparaissent de surcroît plus élevés pour ce sous-groupe que ceux du reste de la population.

- Arcachon :

Le cas d'Arcachon est encore plus particulier : l'examen des proportions standardisées de chômeurs, de bénéficiaires des minimas sociaux ou de très bas-salaires laisserait penser à un territoire présentant des difficultés monétaires assez diffuses. Néanmoins, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est assez nettement supérieur à la moyenne nationale.

La raison a trait à la structure de la population du canton : celle-ci se compose majoritairement de personnes âgées de 60 ans et plus (50 % de la population contre 22 % en moyenne dans le département), entrant, par conséquent, peu ou n'entrant pas dans le champ de la majeure partie des indicateurs calculés. Ce sous-groupe est nettement moins concerné par les difficultés monétaires que le reste des résidents : le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation pour les ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans est supérieur de 68 % au premier décile du revenu fiscal par unité de consommation global de France métropolitaine, tandis que celui pour les 75 ans et plus l'est de 58 %.

Pour schématiser, Arcachon apparaît donc comme un territoire de contraste : les personnes d'âges actifs, dont une proportion non-négligeable apparaît en situation difficile, s'opposent à des personnes âgées plus aisées que la moyenne de la classe d'âges.

- Saint-Ciers-sur-Gironde et Coutras :

La problématique de l'inactivité se pose peu dans ces cantons, tout comme celle des très bas-salaires. En revanche, le niveau de chômage est assez élevé, même si les couples sans enfant, surreprésentés, sont peu concernés. Le faible niveau de qualification des personnes d'âge actif apparaît être l'une des causes de ces fortes proportions de demandeurs d'emploi.

Si les contextes géographiques et économiques sont très différents, le cas de Coutras rappelle quelque peu celui d'Arcachon : les personnes vivant dans des ménages dont le référent est âgé de 60 ans et plus sont surreprésentées, et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation de leurs ménages est très élevé par rapport à celui des autres groupes d'âges. Beaucoup des indicateurs affichent ainsi des valeurs défavorables, mais le premier décile global du revenu fiscal par unité de consommation n'est pas très éloigné de la moyenne.

Dans le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, les unités de consommation vivant dans des ménages dont le référent a 60 ans ou plus sont également surreprésentées. Toutefois, les valeurs du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation les concernant sont bien moins élevées qu'à Coutras, et apparaissent même comme les plus faibles du département. Le déséquilibre avec les autres groupes d'âges est également bien moindre à Saint-Ciers-sur-Gironde, et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation qui y est mesuré est ainsi quasi-équivalent à celui affiché par le canton de Coutras.

- La Réole et Sainte-Foy-la-Grande :

Le niveau de qualification des personnes ayant achevé leur scolarité est faible de manière générale. Dans le canton de Sainte-Foy-la-Grande la problématique des très bas-salaires est prégnante. Elle apparaît être, par défaut, plus le fruit d'un niveau de rémunérations faibles et de contrats précaires que de la répartition des emplois par secteurs d'activité. Le fait que ces cantons soient très excentrés joue également un rôle probable.

Les personnes vivant dans des ménages avec enfant(s) sont proportionnellement moins nombreuses que la moyenne. Toutefois, ces ménages sont assez nettement concernés par l'inactivité et surtout par le chômage. Les couples sans enfant, surreprésentés, sont en revanche peu concernés par ces deux phénomènes.

La répartition des unités de consommation par âge du référent du ménage fiscal d'appartenance semble relativement favorable : 34 % des UC de La Réole et 41 % de celles de Sainte-Foy-la-Grande vivent au sein d'un ménage fiscal dont la personne de référence a 60 ans ou plus (30 % en moyenne), groupe d'âge présentant généralement les valeurs du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation les plus élevées. Cependant, non seulement le premier décile pour le sous-groupe apparaît parmi les plus faibles du département dans les deux cantons, mais surtout, quel que soit le groupe d'âges du référent, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est toujours très nettement sous la moyenne, en particulier à Sainte-Foy-la-Grande. Il en va de même pour les différentes tailles de ménage.

Cette précarité/pauvreté monétaire diffuse se traduit par le premier décile global du revenu fiscal par unité de consommation le plus faible du département pour Sainte-Foy-la-Grande. A La Réole, on constate de fortes proportions de bénéficiaires des minimas sociaux, et notamment du RMI. Plus qu'à Sainte-Foy-la-Grande, une frange de la population du canton semble profondément ancrée dans les minimas sociaux.

- Castillon-la-Bataille, Pujols, Pellegrue, Monségur :

Il s'agit de cantons ruraux, situés dans l'Est du département et peu peuplés. La problématique de l'emploi et de l'activité se pose assez peu à Castillon-la-Bataille, Pujols, Pellegrue et Monségur, hormis pour les référents de familles monoparentales, néanmoins très sous-représentées. Plus de 86 % des chefs de famille ou des conjoints sont en emploi ou retraités, contre 84 % en moyenne dans le département.

Par ailleurs, le niveau de qualification des personnes d'âge actif est très bas (plus de 32 % de non-diplômés), particulièrement à Castillon-la-Bataille. Les très bas-salaires sont fréquents (plus de 13 %),

la structure par secteurs d'activité économique des emplois étant défavorable, avec une nette concentration dans le secteur de l'agriculture.

Les données concernant la répartition des unités de consommation par âge du référent du ménage fiscal ne sont disponibles que pour Castillon-la-Bataille : elles permettent de constater une surreprésentation des unités de consommation ayant pour personne de référence un individu âgé de 60 ans et plus, les 75 ans et plus présentant, de surcroît, un premier décile du revenu fiscal par UC parmi les plus faibles du département. L'examen de la répartition par groupes d'âges des personnes de référence des ménages (selon les données du Recensement) laisse entrevoir la même surreprésentation dans les cantons de Pujols, Pellegrue et Monségur.

Dans ces quatre cantons, la précarité/pauvreté monétaire semble donc découler plus de rémunérations faibles, touchant par extension les retraités, que des problèmes de sous-emploi. Par conséquent, les proportions de bénéficiaires du RMI sont faibles. En revanche, les poids des allocataires de l'AAH sont relativement élevés, en particulier à Castillon-la-Bataille, même s'il convient de lier les valeurs avec la répartition des emplois par type.

- Grignols :

Le canton est situé plus au sud du département que les quatre précédemment évoqués, et sa situation est sensiblement différente. En effet, la problématique du sous-emploi s'y pose, 40 % des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) ayant pour personne de référence ou conjoint de ce ménage une personne n'étant ni en emploi, ni retraitée. En revanche, les très bas-salaires y sont moins fréquents que dans l'Est de la Gironde, les emplois y étant notamment bien moins concentrés dans le secteur de l'agriculture.

## **Conclusion partielle**

### **1. Précarité/pauvreté et types d'espaces**

Le premier décile du revenu, qu'il soit disponible ou fiscal, a donc une importance centrale : il s'agit d'un indicateur de précarité voire de pauvreté monétaire en population générale et ainsi, malgré les défauts évoqués, il synthétise une partie non-négligeable des informations fournies par les autres indicateurs étudiés. Le niveau de difficulté monétaire des ménages d'un territoire va dépendre en effet du poids des inactifs, des chômeurs et des travailleurs dits "pauvres", et influera fortement sur les proportions de bénéficiaires des minimas sociaux. Les disparités et les prolongements géographiques concernant ce schéma ont été largement évoqués. Il conviendrait de compléter ces résultats par une approche plus centrée sur la notion de "types d'espaces" (ruraux, intermédiaires, urbains), mais la variété des profils de territoires est trop vaste pour aboutir à une typologie qui respecterait cette diversité tout en restant pertinente, d'autant qu'il est difficile de distinguer ce qui relève du type d'espaces et de la position purement géographique. Si, par exemple, les valeurs affichées par le canton de Lormont sont proches de celles mesurées pour Bordeaux, deux territoires limitrophes et urbains, les causes ne sont pas du tout les mêmes. Il est toutefois possible de dégager quelques constantes :

- Les espaces où le revenu par unité de consommation est le plus faible, qu'ils soient intermédiaires, à dominante urbaine ou rurale, présentent de manière générale des valeurs défavorables pour un socle commun d'indicateurs : les proportions d'inactifs et de chômeurs, le poids des bénéficiaires de certaines prestations sociales (RMI, API, CMUc) ;
- Les très bas-salaires concernent, de manière générale, davantage les espaces les moins urbanisés. Dans certains de ces territoires (Lot-et-Garonne, Tarn, cantons de Pellegrue et Pujols), le revenu par unité de consommation est relativement faible, alors que les proportions de chômeurs et d'inactifs ne sont pas éloignées de la moyenne. Les proportions de très bas-salaires jouent là un rôle apparemment important. Les difficultés de certains ménages découlent de façon beaucoup plus directe qu'ailleurs des revenus des salariés et par extension des retraités, dans ce qui semble être un schéma propre aux territoires moins urbanisés que la moyenne ;
- Les fortes proportions de logements surpeuplés sont propres aux espaces urbains ;



- Les fortes proportions d'allocataires de l'AAH et de ménages non-imposés concernent davantage les espaces les moins urbanisés.

## 2. Cycles de vie et solidarités intergénérationnelles

Les fortes proportions d'allocataires du minimum vieillesse semblent également plus fréquentes dans les territoires ruraux ou moins urbanisés que la moyenne. Se pose toutefois ici le problème de la mesure de la précarité et de la pauvreté des personnes âgées. La majeure partie des indicateurs évoqués portent sur des individus d'âge actif, et leurs éventuels conjoints et enfants. Les 65 ans et plus ne sont, pour la large majorité d'entre eux, pas concernés par les chiffres du chômage, de l'inactivité et des bas-salaires, pas plus que par ceux du RMI, de la CMUc ou des logements surpeuplés. Leur situation est donc difficile à étudier, avec seulement quelques indicateurs dont ils appartiennent aux champs en effectifs suffisamment importants pour être pris en compte (premier décile du revenu fiscal par UC, proportion de ménages non-imposés et de titulaires du minimum vieillesse).

Les valeurs du premier décile de revenu fiscal par unité de consommation pour les 60 ans et plus et les proportions d'allocataires du minimum vieillesse sont particulièrement défavorables aux départements corses. En toile de fond apparaît toutefois l'une des grandes inconnues de l'étude de la précarité/pauvreté à l'échelle des territoires : les solidarités intergénérationnelles. Par exemple, dans les départements corses, moins de 5 % des personnes âgées de 75 ans et plus vivent en communauté<sup>36</sup>, contre plus de 9 % pour l'ensemble de la France métropolitaine, et près de 7 % des

---

<sup>36</sup> Pour l'INSEE, "la population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction. Les catégories de communautés sont les suivantes :

- les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;

- les communautés religieuses ;

- les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;

- les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;

- les établissements pénitentiaires ;

- les établissements sociaux de court séjour ;

- les autres communautés".

individus de la tranche d'âges vivent avec un de leurs descendants (2,8 % en moyenne). Il y a peut-être là le signe de la prise en charge partielle des personnes âgées par leur famille, allant au-delà de la seule cohabitation, qui amènent à relativiser le constat pouvant être établi à l'examen des différents indicateurs.

Mais les solidarités intergénérationnelles constituent une inconnue encore plus conséquente lorsque l'on étudie la précarité/pauvreté des jeunes adultes. Dans les cantons de Talence et Bordeaux, 34 et 28 % des chefs de ménage sont âgés de moins de 30 ans selon les données du Recensement. Pourtant, selon les statistiques de la DGI, 20 % des référents ont moins de 30 ans dans les deux cantons. La différence est due à la possibilité pour les parents de rattacher leurs enfants majeurs sur leur propre déclaration de revenus s'ils sont âgés de moins de 21 ans (quelle que soit leur situation), ou s'ils sont âgés de moins de 25 ans et poursuivent leurs études. Il existe également la possibilité pour les parents de ne pas "*compter leurs enfants à charge mais de déduire de leurs revenus les pensions alimentaires versées. Les enfants majeurs, qui bénéficient de ces pensions, sont alors tenus de les déclarer en leur nom. S'ils occupent, de surcroît, un logement indépendant, ils deviennent alors des ménages fiscaux à part entière*" (INSEE, 2010). Les informations sur des transferts financiers informels des parents vers leurs enfants sont bien sûr indisponibles. Ces différents cas de figure rendent en tout cas difficile l'étude des difficultés dans la tranche d'âges, d'autant que les jeunes adultes, et en particulier la frange étudiante, ne sont, eux aussi, concernés que par un nombre restreint d'indicateurs.

### 3. L'importance du sous-emploi féminin

Figure 148 : Proportions standardisées de personnes âgées de 15 à 64 ans sans emploi<sup>37</sup> selon le sexe et le type de ménage d'appartenance, au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Type de ménage	Proportion d'hommes sans emploi	Proportion de femmes sans emploi
Isolé sans enfant	17,1%	15,5%
Couple sans enfant	9,7%	20,2%
Isolé avec enfant(s)	19,8%	36,1%
Couple avec enfant(s)	11,2%	32,3%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

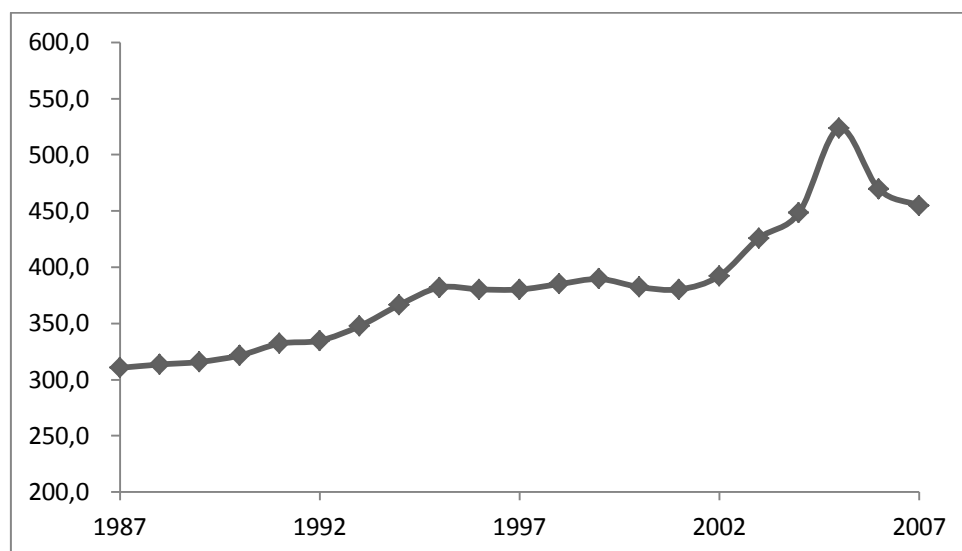
Il convient de revenir sur le sous-emploi féminin, non pas pour redire son importance dans le niveau de précarité/pauvreté d'un territoire, mais pour le mettre en perspective. Le tableau ci-dessus confirme, si besoin en était, la fragilité de la situation d'une part non-négligeable des familles monoparentales. Mais une réalité plus sous-jacente constitue l'un des enseignements principaux de notre étude et apparaît ici. En effet, le déséquilibre hommes /femmes est particulièrement prononcé dans les couples avec enfant(s) : au sein de ces ménages, la proportion de femmes non-scolarisées n'étant ni actives occupées ni retraitées est près de trois fois plus élevées que celle mesurée pour les hommes. Parmi les couples sans enfant, le poids des hommes sans emploi est deux fois moins fort que celui des femmes. Ces chiffres sont à mettre en relation avec des informations sur la rupture d'union : ainsi, l'indicateur conjoncturel de divortialité<sup>38</sup> est passé de 310 pour 1000 en 1987 à 455 pour 1000 en 2007.

---

<sup>37</sup> Les personnes retraitées ne sont pas prises en compte dans le numérateur, les personnes scolarisées ne sont prises en compte ni dans le numérateur, ni dans le dénominateur.

<sup>38</sup> Indique le nombre de divorces dans une promotion fictive de 1 000 mariages dont les taux de divorces seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée.

Figure 149 : Evolution de l'indicateur conjoncturel de divortialité (p.1000), de 1987 à 2007



Sources : Ministère de la Justice, INSEE

Traitement : Christophe Zaepfel

Bien sûr, en cette période de recul global de la primo-nuptialité, évoquer la divortialité n'a, en soi, qu'un intérêt limité. Toutefois, l'indicateur renseigne sur la fragilité croissante des unions. Les ruptures d'union en général sont d'ailleurs, d'après les travaux les plus récents menés sur le sujet, de plus en plus fréquentes (Vanderschelden M., 2006). Ces éléments donnent au sous-emploi des femmes en couple un autre relief : même s'il est impossible d'en donner une mesure exacte, une proportion importante de femmes est susceptible de se trouver sans revenus liés à l'emploi après une rupture, et donc de basculer de façon brutale de la précarité vers la pauvreté à proprement parler. Cette situation est aggravée par la présence d'enfants.

#### **4. Le revenu de solidarité active : principe et perspectives**

Les données utilisées pour cette étude portent sur la période 2007-2008, et sont donc traitées les effectifs d'allocataires du RMI et de l'API. Au 30 juin 2009, ces deux allocations ont disparu, remplacées par le revenu de solidarité active (RSA). Le RSA "socle" est perçu par les personnes qui n'ont aucune ressource financière ou perçoivent un très faible revenu d'activité, remplaçant ainsi le RMI et l'API. Le RSA "chapeau" ou "activité" apporte un complément de revenu aux travailleurs dont

les revenus sont inférieurs à un certain seuil, mais supérieurs au montant forfaitaire du RSA. Enfin, une troisième composante "socle + activité" s'adresse aux bénéficiaires disposant de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le but est donc notamment de répondre au problème de la précarité à l'échelle des salariés, prégnante dans les territoires ruraux et au cœur des grandes agglomérations.

Toutefois, les effets escomptés tardent à se produire, essentiellement parce que le non-recours au RSA est très important, en particulier pour la composante activité (Domingo P. et Pucci M., 2011). Selon une enquête réalisée par la DARES entre fin 2010 et début 2011, ce sont plus des deux tiers des bénéficiaires potentiels du RSA activité qui n'y ont pas recours (36 % pour le RSA socle, 33 % pour le RSA socle + activité). La probabilité d'être non-recourant augmente avec l'âge, et diminue de façon assez logique lorsque le montant susceptible d'être perçu augmente. Près des trois quarts des personnes éligibles au RSA activité mais n'en bénéficiant pas évoquent un manque de connaissance du dispositif (moins de 60 % pour le RSA socle et socle + activité), se traduisant notamment par une mauvaise appréciation de leur éligibilité. La cause semble donc plus être le manque d'information que la lourdeur des démarches.

La façon dont le dispositif d'expérimentation du RSA a été géré est mise en cause pour expliquer ces dysfonctionnements : en effet, le volet activité n'y était pas traité. Dans son rapport final, le comité d'évaluation des expérimentations compte donc sur une montée en charge progressive du dispositif et sur une meilleure communication pour que l'allocation réponde aux objectifs fixés de lutte contre la précarité et la pauvreté.

## **5. Typologie des cantons-ou-villes de France métropolitaine selon l'intensité et les formes de précarité/pauvreté**

### **1) Principes**

L'objectif en réalisant cette typologie est de répartir les cantons-ou-villes de France métropolitaine en différents sous-groupes, selon l'intensité et les formes de la précarité/pauvreté mesurées. Une fois ces profils dégagés, nous pourrions déterminer si tous sont présents dans le département de la Gironde, ou si celui-ci n'en concentre que certaines formes.

La typologie s'effectuera à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). L'objet de celle-ci est de classer des individus (ici les cantons) en groupes ayant un comportement proche sur un ensemble donné de variables. Au départ la dissimilarité entre les différents individus est calculée. Ensuite, chaque individu est regroupé avec l'individu qui lui est le plus similaire pour former une classe, qui elle-même sera rassemblée avec une autre classe toujours selon les mêmes critères de proximité, jusqu'à ce que tous les individus soient regroupés. Les résultats sont présentés sous la forme d'un dendrogramme. Une fois celui-ci réalisé, nous pouvons, de manière visuelle, déterminer différents sous-groupes au sein desquels les individus possèdent des caractéristiques communes, à un niveau plus ou moins fin.

Les variables utilisées pour qualifier les cantons seront les suivantes :

- Premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2007 ;
- Proportion de ménages fiscaux non-imposés en 2007 ;
- Proportion de bénéficiaires du RMI parmi les moins de 65 ans au 31 décembre 2007 ;
- Proportions d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans au 31 décembre 2007 ;
- Proportions d'inactifs parmi les personnes non-scolarisées et non-retraitées âgées de 15 à 64 ans au 1er janvier 2008 ;
- Proportions de chômeurs parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans au 1er janvier 2008 ;
- Proportions de chômeurs de longue durée parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans au 1er janvier 2008 ;

- Proportions de salariés du champ DADS percevant moins que le premier décile de rémunération nette globale en 2006 ;
- Proportions d'individus vivant dans un logement surpeuplé au 1er janvier 2007.

Les quatre premiers indicateurs ne pouvant pas être standardisés par âge, nous avons fait le choix de ne pas standardiser les suivants non plus. Ces différentes variables sont disponibles pour 3 504 des 3 689 cantons-ou-villes de France métropolitaine.

## 2) Résultats pour l'ensemble de la France métropolitaine

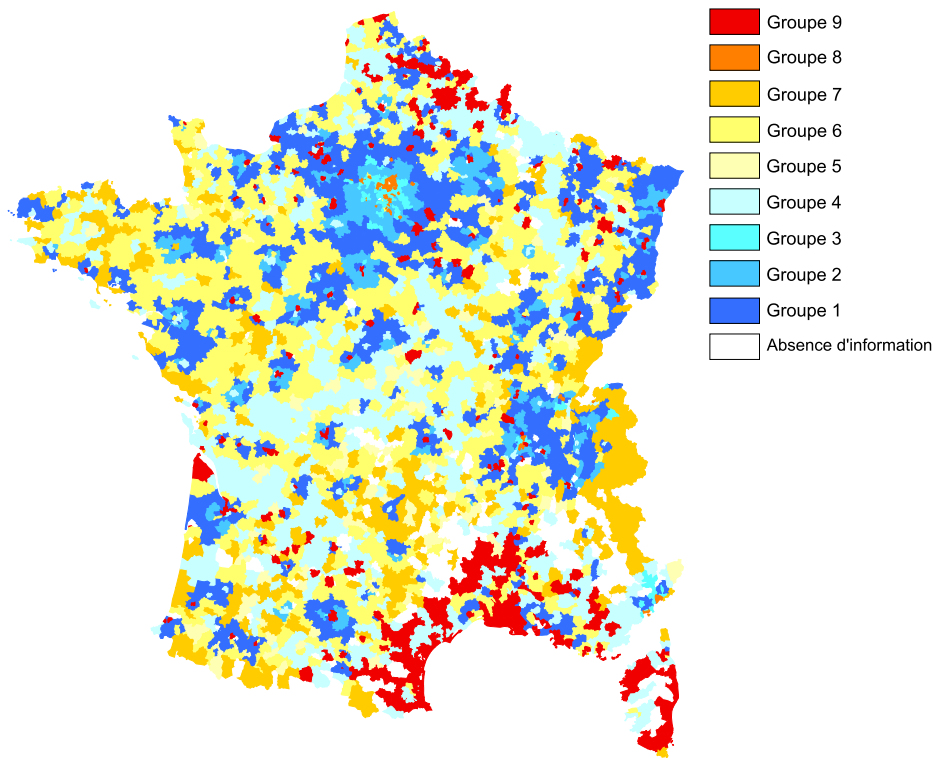
A partir du dendrogramme obtenu, nous avons fait le choix de diviser l'ensemble des cantons en 9 sous-groupes, ayant les caractéristiques suivantes :

Figure 150 : Caractéristiques des sous-ensembles de cantons-ou-villes définis à partir de la classification ascendante hiérarchique

Sous-ensemble de cantons	Descriptif	Types de territoires principaux	Régions les plus concernées	Nombre
1	Aucune valeur défavorable, premier décile élevé	Périurbain	Haute-Normandie, Alsace	763
2	Aucune valeur défavorable, premier décile très élevé	Banlieue, périurbain	Ile-de-France, Centre, Alsace	254
3	Problématique de logement surpeuplé, autres indicateurs favorables	Banlieue, périurbain	Ile-de-France, PACA	139
4	Fortes proportions de ménages non-imposés, d'allocataires de l'AAH et d'inactifs	Rural	Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Corse	633
5	Très fortes proportions d'allocataires de l'AAH et fortes proportions de ménages fiscaux non-imposés	Rural	Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne	127
6	Premier décile assez élevé, fortes proportions de ménages fiscaux non-imposés	Semi-rural, rural	Basse-Normandie, Loire-Atlantique	833
7	Fortes proportions de ménages fiscaux non-imposés et de très bas-salaires	Rural	Bretagne, Midi-Pyrénées, PACA	303
8	Premier décile faible, très fortes proportions de bénéficiaires du RMI, de chômeurs et de logements surpeuplés	Espaces urbains ouvriers, banlieue, périurbain	Ile-de-France	74
9	Premier décile faible, très fortes proportions de bénéficiaires du RMI, de chômeurs et d'inactifs	Grandes villes-centres, espaces urbains ouvriers, villes moyennes	Nord, Languedoc-Roussillon	377

Traitement : Christophe Zaepfel

Figure 151 : Répartition des cantons-ou-villes de France métropolitaine par sous-ensembles, selon la typologie établie à partir de la classification ascendante hiérarchique



Traitement : Christophe Zaepfel

- Les deux premiers sous-groupes ne présentent pas de problématiques particulières liées à la précarité/pauvreté : ils sont essentiellement différenciés par la valeur de leur premier décile du revenu fiscal par UC, plus forte dans le deuxième sous-ensemble. Ils se distinguent des autres sous-groupes par une surreprésentation des personnes en âge actif. Ces cantons sont majoritairement situés dans les régions les plus urbanisées, et notamment dans le Nord du pays ;
- Le seul élément qui distingue le troisième sous-ensemble des deux premiers est une problématique marquée de surpeuplement des logements. Cette dimension de la précarité/pauvreté concernant essentiellement l’Ile-de-France et dans une moindre mesure la région PACA, c’est dans ces régions que se trouvent les cantons en question ;
- Le quatrième et le cinquième sous-ensembles correspondent à des espaces ruraux et vieillissants. Ils se distinguent l’un de l’autre par des proportions d’allocataires de l’AAH plus importante dans le cinquième sous-groupe, et une précarité/pauvreté plus marquée dans le quatrième, avec des niveaux de chômage et un poids des allocataires du RMI généralement plus élevé que la moyenne, et un premier décile du revenu fiscal par UC inférieure à celle-ci.

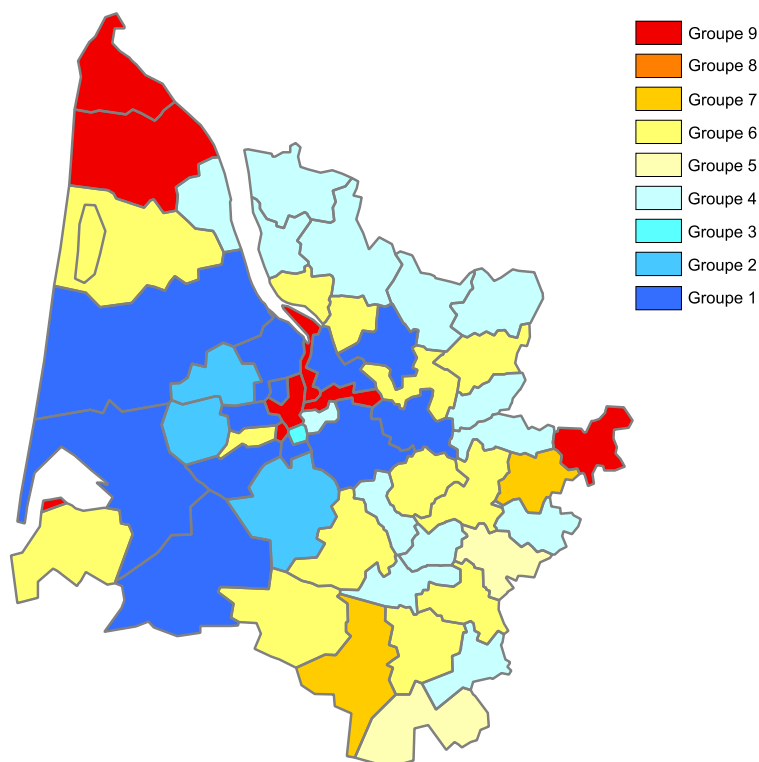


Le cinquième sous-groupe est beaucoup surtout présent dans les régions les plus rurales de la moitié sud (Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne) tandis que le quatrième est aussi visible dans des régions intermédiaires et septentrionales (Picardie, Lorraine) ;

- Le sixième sous-ensemble correspond aux cantons ruraux ou semi-ruraux où le niveau de précarité/pauvreté est faible. Le poids des ménages fiscaux non-imposés est conséquent, mais essentiellement dû à une population âgée ;
- Le septième sous-ensemble regroupe également une majorité de cantons ruraux, où le premier décile de rémunération nette totale est faible et le poids des ménages fiscaux-non imposés élevé. Ces cantons présentent également une population âgée. Ils sont notamment situés dans les zones montagneuses (Alpes, Pyrénées, Massif Central) et sur le Littoral, et semblent se caractériser par l'importance de l'emploi saisonnier dans leur économie ;
- Le huitième sous-ensemble se retrouve essentiellement dans la proche banlieue parisienne, et notamment en Seine-Saint-Denis : il s'agit d'espaces en cumul de difficultés, avec notamment de fortes proportions de chômeurs et de bénéficiaires du RMI, un premier décile du revenu fiscal par UC très faible et un poids particulièrement important d'individus vivant dans un logement surpeuplé. Ces cantons se distinguent par une structure par âges plus jeune que la moyenne (45 % de moins de 30 ans contre 37 % pour l'ensemble de la France métropolitaine) ;
- Le neuvième sous-ensemble se caractérise également par une précarité/pauvreté conséquente. Les valeurs sont généralement défavorables pour tous les indicateurs quand on les compare aux moyennes, hormis pour le poids des personnes vivant en logement surpeuplé. A l'inverse du huitième sous-groupe, ces cantons se trouvent en Province, et notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, la région PACA et le Languedoc-Roussillon.

### 3) Résultats pour la Gironde

Figure 152 : Répartition des cantons-ou-villes de Gironde par sous-ensembles, selon la typologie établie à partir de la classification ascendante hiérarchique



Traitement : Christophe Zaepfel

- Les sous-groupes 1 et 2 se retrouvent essentiellement dans le périurbain de l'agglomération bordelaise : la différence entre les deux sous-ensembles se faisant sur la valeur du premier décile du revenu fiscal par UC, les cantons de Mérignac 2, Saint-Médard-en-Jalles et La Brède font partie du second sous-groupe, celui où les valeurs de l'indicateur sont les plus élevées ;
- Bègles fait partie du sous-groupe 3 : en effet, les caractéristiques du canton le rapproche de certains espaces franciliens, où peu d'indicateurs sont défavorables hormis celui relatif au surpeuplement des logements ;
- Les sous-groupes 4 et 5 regroupent de nombreux cantons situés marges du département. Le cinquième sous-ensemble englobe La Réole et Captieux, où le poids des allocataires de l'AAH est le plus élevé du département. Le quatrième sous-groupe, aux caractéristiques et aux problématiques moins spécifiquement rurales, rassemble des cantons assez peuplés comme ceux de Langon, Blaye ou Coutras, mais aussi celui de Floirac. Le point commun de tous ces

territoires est une proportion d'allocataires de l'AAH supérieure à la moyenne et un premier décile du revenu fiscal par UC inférieure à celle-ci ;

- Dans le sixième sous-groupe se trouvent des cantons pour la plupart semi-ruraux sans problématique particulière. Pour certains d'entre eux la proportion de ménages fiscaux non-imposés est importante, du fait du poids des personnes âgées dans la population ;
- Villandraut et Pellegrue appartiennent au septième sous-ensemble : il s'agit de cantons âgés, où la proportion de ménages fiscaux non-imposés est importantes, et le poids des très bas-salaires conséquent ;
- Le neuvième sous-groupe, qui correspond aux cantons provinciaux présentant un cumul de difficultés, regroupe des cantons aussi différents les uns des autres qu'Arcachon, Bordeaux, Lormont ou Sainte-Foy-la-Grande. Nous l'avons vu, si les valeurs des indicateurs sont finalement assez proches, les mécanismes ayant conduit à ces mesures diffèrent fortement. Ainsi, les cantons d'Arcachon ou de Saint-Vivien-de-Médoc présentent une population hétérogène, composée notamment de retraités aisés d'un côté et de personnes en âge actif cumulant certaines difficultés de l'autre. Les cantons de Bordeaux et de Talence sont plus le lieu d'une précarité/pauvreté transitoire, sous l'effet notamment de la surreprésentation des jeunes adultes. La présence de Talence dans le sous-groupe résulte d'ailleurs essentiellement de la très forte proportion de bénéficiaires du RMI qui y est mesurée, pour les raisons évoquées plus haut<sup>39</sup>. Les cantons de Lormont, Cenon, Lesparre-Médoc et Sainte-Foy-la-Grande présentent en revanche un cumul de difficultés assez évident, même si les deux premiers se distinguent des deux suivants par une problématique de surpeuplement des logements très marquée dans le contexte girondin et par des proportions de très bas-salaires plus faibles.

Ce sont donc huit des neuf sous-groupes obtenus grâce à la classification ascendante hiérarchique que l'on retrouve en Gironde. Les types de cantons correspondant à des problématiques essentiellement franciliennes sont soit peu représentés (sous-groupe 3) ou totalement absents (sous-groupe 8). Il y a parallèlement surreprésentation du sous-groupe 4, correspondant à des espaces ruraux vieillissants, caractérisés notamment par de fortes proportions de ménages fiscaux non-imposés et d'allocataires de l'AAH, ainsi que par des premiers déciles du revenu fiscal par UC assez faibles. Dans le sous-ensemble se trouvent les cantons de Blaye, de Coutras ou de Pauillac.

---

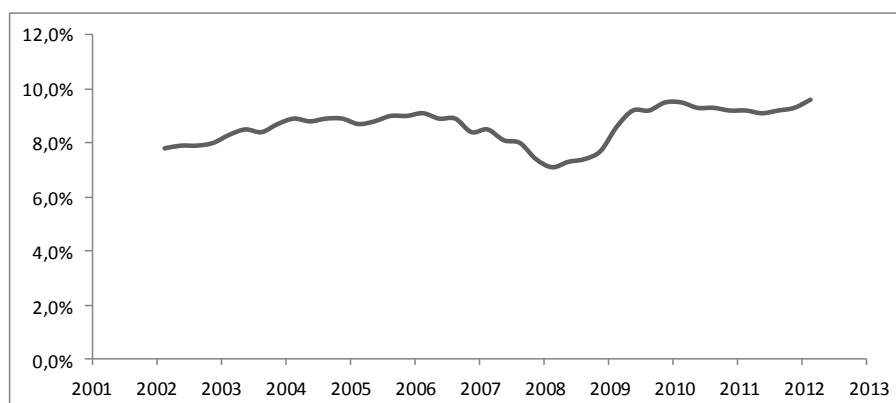
<sup>39</sup> Voir note de bas-de-page n°23.

## 6. Analyse spatiale de la précarité et de la pauvreté : données récentes

La détérioration du contexte économique qui a suivi la période 2007-2008 ne rend bien évidemment pas les observations effectuées obsolètes : la plupart des constats relèvent de tendances lourdes et durables. Il est à ce titre intéressant d'étudier, pour clore cette partie, les effets de la crise sur les territoires tels qu'ils ont été catégorisés plus haut. La conjoncture récente a-t-elle contribué dans une certaine mesure à gommer les différences entre les territoires ou a-t-elle au contraire accentué les écarts ?

Globalement, le début de la crise financière mondiale est situé en 2007. Les premiers effets importants en France métropolitaine sont toutefois mesurés au courant de l'année 2009, avec un taux de chômage qui gagnera près de 2,5 points en moins de deux ans, pour se maintenir au-dessus de 9 % par la suite :

Figure 153 : Evolution du taux de chômage en moyenne trimestrielle (données CVS) entre le premier trimestre 2002 et le premier trimestre 2012, pour l'ensemble de la France métropolitaine

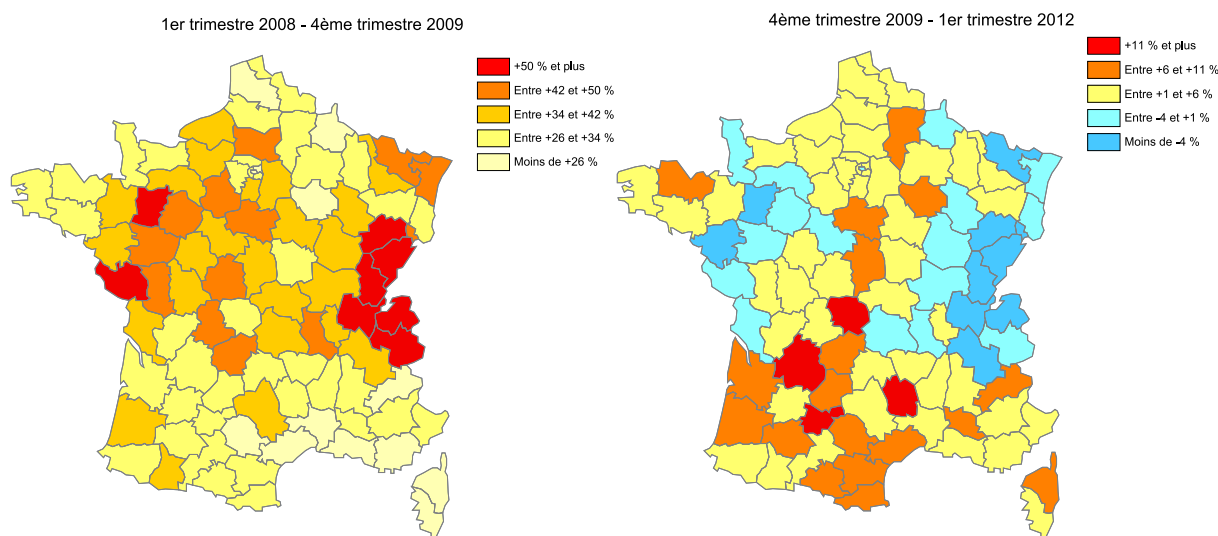


Source : Pôle Emploi

Traitement : Christophe Zaepfel

Au niveau de la France métropolitaine dans son ensemble, la phase d'augmentation s'est donc déroulée entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009. Nous allons donc mesurer l'évolution du taux de chômage dans les différents départements entre ces deux périodes, et l'évolution constatée ensuite entre le quatrième trimestre 2009 et le premier trimestre 2012.

Figure 154 : Evolution du taux de chômage entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009 et évolution du taux de chômage entre le quatrième trimestre 2009 et le premier trimestre 2012, selon les départements de France métropolitaine



Source : Pôle Emploi

Traitement : Christophe Zaepfel

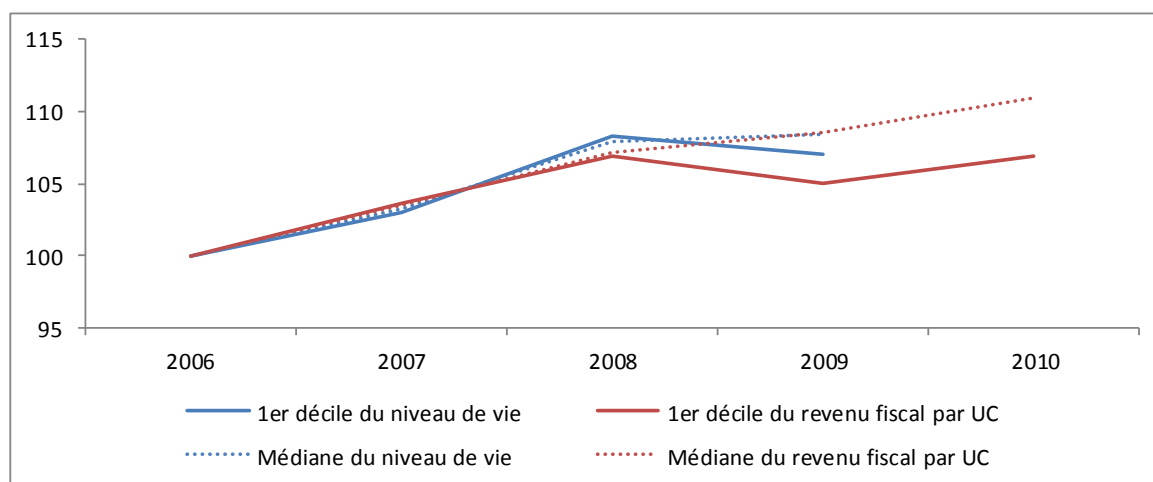
Dans tous les départements, le taux de chômage a augmenté entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009. Les plus fortes augmentations ont toutefois été mesurées dans des départements présentant des taux relativement faibles début 2008, comme la Haute-Savoie, l'Ain et le Jura. Dans l'ensemble, les départements où le niveau de chômage est de manière générale plus important que la moyenne ont peut-être été quelque peu "protégés", les personnes les plus "fragiles" sur le marché du travail étant déjà en situation de demande d'emploi auparavant. Ainsi, seul le Territoire-de-Belfort affiche une hausse conséquente de son taux de chômage alors que la valeur enregistré début 2008 était déjà au-dessus de la moyenne. Parallèlement, l'augmentation a été relativement faible en Seine-Saint-Denis, dans le Nord, le Pas-de-Calais ou les Bouches-du-Rhône.

Le constat est plus nuancé pour la période 2009-2012 : les hausses les plus importantes sont mesurées dans des départements du Sud-Ouest étant moins urbanisés que la moyenne, dont certains présentent un niveau de chômage généralement plus élevé que la moyenne (Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Aude, Ariège). Les départements à dominante urbaine concentrant des difficultés sont également plus concernés que les autres par l'augmentation.

Après une phase de "rééquilibrage" des niveaux de chômage, les évolutions les plus récentes semblent donc être défavorables aux départements où la précarité et la pauvreté sont les plus fréquentes. Toutefois, la tendance la plus marquée sur la période 2008-2012 est l'augmentation très nette des taux de chômage des départements intermédiaires ou à dominante rurale cumulant les difficultés, comme les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Ariège ou l'Aisne. Si l'augmentation qui y est mesurée n'est pas plus forte que celle enregistrée en Haute-Savoie ou dans l'Ain, la valeur élevée des taux en 2008 fait que la hausse a un tout autre impact. Ainsi, au premier trimestre 2012, les Pyrénées-Orientales affichent le plus fort taux de chômage de France métropolitaine (contre le cinquième au premier trimestre 2008), l'Aisne le second (contre le sixième) et l'Aude le quatrième (contre le neuvième).

Intéressons-nous maintenant aux déciles de revenus des ménages, autre indicateur pour lequel nous disposons de données suffisamment récentes pour mesurer les premiers effets éventuels de la détérioration de la conjoncture économique.

Figure 155 : Evolution (2006 = base 100) du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie et du 1<sup>er</sup> décile du revenu fiscal par unité de consommation entre 2006 et 2010, pour l'ensemble de la France métropolitaine



Source : INSEE-DGI

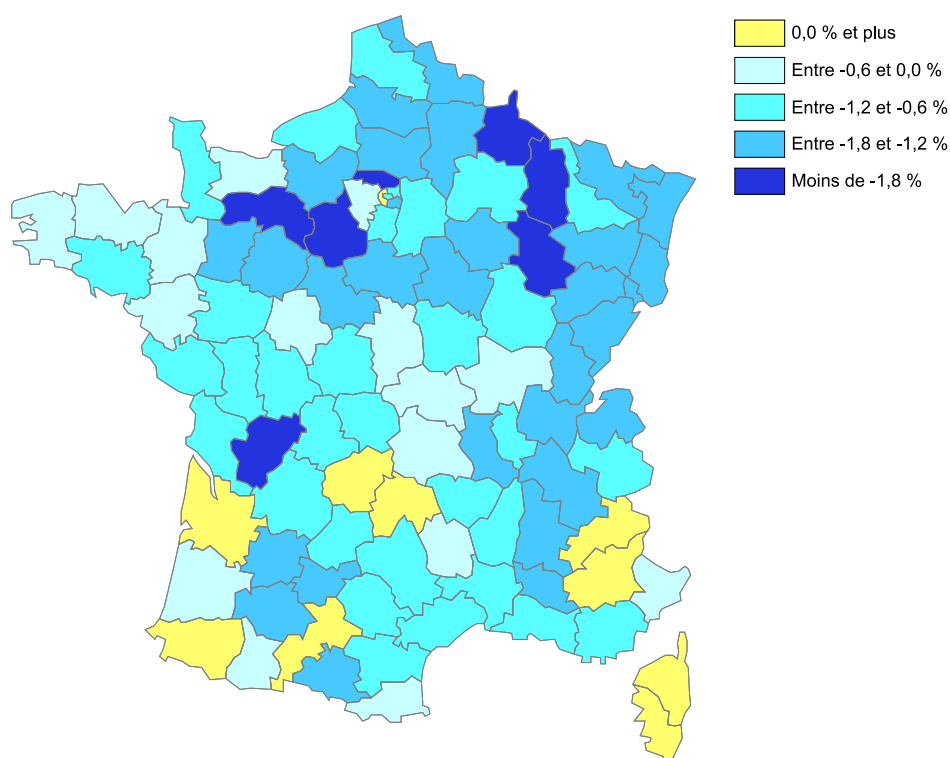
Traitement : Christophe Zaepfel

Entre 2001 et 2008, la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation a augmenté de façon continue, gagnant près de 25 % sur la période. Entre 2008 et 2009, l'indicateur

enregistre une baisse de 2 %, qui peut être en partie la traduction de la hausse brutale du niveau de chômage. L'indicateur revient en 2010 à sa valeur de 2008. Le premier décile du niveau de vie diminue également d'une année à l'autre.

Durant le même temps, la médiane du niveau de vie et celle du revenu fiscal par unité de consommation ont poursuivi leur croissance, même si celle-ci a légèrement été freinée entre 2008 et 2009. A priori donc, la crise économique a plus touché les ménages dont les revenus étaient déjà faibles que le reste de la population.

Figure 156 : Evolution du premier décile de niveau de vie entre 2008 et 2009, selon les départements de France métropolitaine



Source : INSEE-DGI

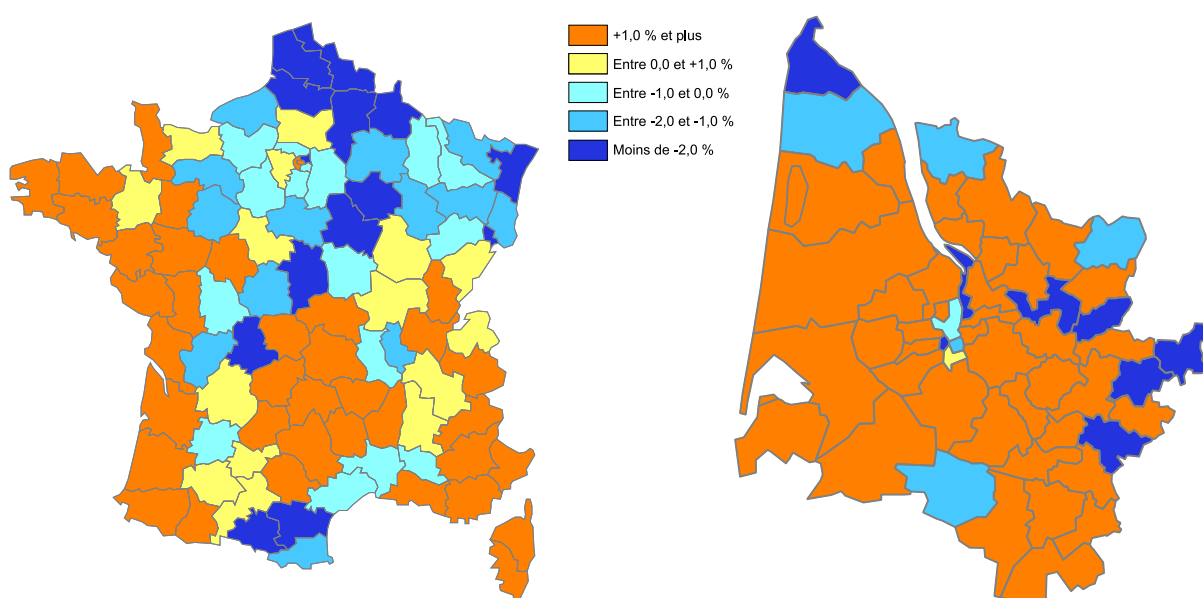
Traitement : Christophe Zaepfel

Les diminutions sont plus marquées dans la moitié nord et dans l'Est du pays. Les baisses les plus importantes sont mesurées dans des départements où la valeur du décile était au-dessus ou légèrement en-dessous du décile pour l'ensemble de la France métropolitaine (Val-d'Oise, Charente, Eure-et-Loir, Meuse, Haute-Marne). Néanmoins, des départements où le premier décile de niveau de vie est inférieur à 10 000 € en 2008 (contre 10 523 en moyenne) enregistrent également des baisses

de plus de 1 %, comme le Nord, l'Aisne, les Ardennes, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Dans l'ensemble, contrairement aux conclusions qui ont pu être tirées à l'examen des taux de chômage, il n'apparaît pas que les départements les plus touchés par la précarité et la pauvreté ont été moins concernés par la détérioration du climat économique à la fin des années 2000 que les autres. Toutefois, les différences entre départements ont pu être lissées par la redistribution.

Le revenu fiscal par unité de consommation permet d'étudier le revenu avant redistribution. Mais surtout de prolonger l'observation jusqu'en 2010, et donc de mesurer les éventuels "rattrapages" entre 2009 et 2010, et de mener le même travail à l'échelle des cantons girondins.

Figure 157 : Evolution du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation entre 2008 et 2010, dans les départements de France métropolitaine et les cantons girondins



Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, les oppositions Nord/Sud et Est/Ouest sont confirmées ici. Les baisses les plus importantes ont été mesurées dans l'Aisne, les Ardennes, l'Aude, la Seine-Saint-Denis et le Nord. Soit autant de départements concentrant un nombre important de difficultés, notamment monétaires. Même si le ressort n'est apparemment pas celui du sous-emploi, la crise économique semble donc avoir fragilisé des espaces déjà défavorisés. L'examen de l'indicateur à l'échelle des cantons girondins confirme en partie cela : les diminutions les plus conséquentes sont



enregistrées dans les cantons de Castillon-la-Bataille, Pellegrue, La Réole, Lormont ou Sainte-Foy-la-Grande.

Bien sûr, il ne s'agit ici que de l'examen de deux indicateurs, qu'il conviendra de compléter dès que possible avec d'autres informations, pour donner une vision moins partielle de la réalité. Les proportions de bénéficiaires du RSA seront ainsi très précieuses à étudier. La hausse très nette du taux de chômage et son maintien à un niveau relativement élevé pose en effet question : de nombreux actifs entrés en demande d'emploi en 2009, et une partie d'entre eux, n'ayant pu retrouver de travail, est arrivée en fin de droit en 2011 et 2012. Même si cela demeure assez schématique, ces personnes ont dû basculer vers le dispositif RSA à ce moment, ceci occasionnant une perte de revenus encore plus conséquente que celle survenue lors de la perte de l'emploi.

**Partie II. Précarité/pauvreté et mouvement  
démographique**

# I. Méthodologie

## 1. Démarche

### 1) *Principes introductifs*

Etudier le lien entre précarité/pauvreté et mouvement démographique revient à chercher à déterminer si des sous-populations identifiées comme rencontrant des difficultés présentent des comportements démographiques particuliers ou non. Si, par exemple, les individus en situation de précarité ont plus ou moins d'enfants que les autres, meurent plus ou moins tôt que la moyenne ou migrent davantage que le reste de la population.

Une telle étude est compliquée à mettre en place car les difficultés se présentant sont multiples. Le premier écueil est que précarité et pauvreté se caractérisent par un état changeant, et notamment par des processus difficilement identifiables de façon comparable par ceux qui les ont vécus. Ce qui constitue un point de rupture pour une personne n'en constituera pas un pour une autre, et inversement. Il est également problématique pour l'individu de rapporter lui-même une situation de précarité ou de pauvreté. Celle-ci doit donc être déterminée a posteriori par le chercheur.

Dans l'idéal, on suivrait les individus tout au long de leur existence, en étant renseignés sur les revenus et la structure de leur ménage d'appartenance, ainsi que sur des éléments de conjoncture et de contexte spatial, en termes de coût de la vie notamment. Ainsi, il serait possible de déterminer des critères de fragilité socio-économique de la manière la moins arbitraire possible, et d'étudier si les individus y répondant présentent des comportements démographiques particuliers, et si ces comportements évoluent de manière significative en fonction du degré de précarité ou de pauvreté. Toutefois, le dispositif permettant de procéder ainsi n'existe pas, pour des raisons évidentes de coûts et de respect de la vie privée.

Une première alternative consiste à se tourner vers les systèmes d'observation existant, et notamment vers les systèmes d'observation suivie. Les grandes enquêtes type Panel Européen

s'étendent sur des périodes brèves : il est par conséquent impossible d'extrapoler leurs résultats, notamment à l'échelle de la vie féconde. Il est ainsi difficile de déterminer la durabilité des situations de précarité ou de pauvreté, et d'étudier les possibilités de "rattrapage". De plus, les effectifs concernés par ces enquêtes sont faibles. Etudier le lien entre précarité/pauvreté et événement démographique apparaît donc difficile en utilisant des données de suivi et, de surcroît, en se plaçant au niveau de l'individu.

Il convient donc d'opter pour des alternatives qui permettraient de renseigner sur le lien entre précarité et mouvement démographique en se basant sur une autre échelle, et en utilisant des données issues de dispositifs moins "lourds", voire en combinant des informations tirées de sources différentes. L'étude de la corrélation à travers l'analyse spatiale devient alors une solution à explorer.

## ***2) L'analyse spatiale***

L'analyse spatiale est un type de démarche géographique, considérant que l'espace n'est pas qu'un support passif de l'activité humaine, mais bien un acteur primordial au sein de celle-ci, intervenant de multiples manières. La position géographique d'un lieu est ainsi fondamentale et déterminante quant à ses caractéristiques. L'objectif est de mettre en évidence des formes d'organisation récurrentes, notamment relatives aux distributions spatiales de différents phénomènes.

Dans le cas de la présente étude, il s'agira de proposer une analyse spatiale de corrélations, à travers des régressions linéaires simples. Cela revient à déterminer comment, dans un ensemble de territoires défini par un positionnement géographique précis, les valeurs d'une variable quantitative  $x$  évoluent en fonction des valeurs d'une variable quantitative  $y$ . La nature et la solidité de cette articulation sont mesurées par la valeur d'un coefficient de corrélation  $r$ . Plus celle-ci est proche de -1 ou 1, plus les variables sont corrélées entre elles. Si la valeur est égale à 0, les variables étudiées sont totalement indépendantes. La significativité d'une corrélation dépend de la valeur de  $r$ , mais aussi du nombre d'observations  $n$  sur lesquelles le calcul a porté.

Pour transposer cette démarche à notre étude, il s'agira d'associer à chaque territoire d'un ensemble géographique un indicateur de mouvement démographique et un indicateur de précarité/pauvreté, portant tous les deux sur une même période. Ensuite, il sera possible de calculer un coefficient de corrélation entre les deux variables pour les territoires de cet ensemble. Cela permettra de déterminer comment une composante du mouvement démographique s'articule avec un indicateur de précarité/pauvreté, si le lien entre les deux est ténu ou important, et s'il est positif ou négatif, significatif ou non. De définir dans quelle mesure la présence d'une certaine forme de difficulté socio-économique au sein d'un territoire s'accompagne de caractéristiques démographiques particulières.

De prime abord, il paraîtrait assez logique qu'un espace dont une partie conséquente de la population concentre des difficultés présente des niveaux de mortalité plus élevés que la moyenne. Certaines conséquences de la précarité et de la pauvreté peuvent en effet engendrer des probabilités de décéder accrues, au travers de difficultés d'accès aux soins, d'un manque de moyens pour s'assurer une hygiène de vie correcte ou de conditions de vie stressantes. Par ailleurs, il paraîtrait également relativement logique que les espaces présentant de poches de pauvreté importantes soient, de manière générale, ceux présentant les soldes migratoires les plus défavorables, les ménages cherchant à échapper aux facteurs à l'origine de ces poches (manque de travail, emplois faiblement rémunérateurs, stigmatisation, etc.). Ces relations supposées nécessitent toutefois d'être confirmées et explorées en profondeur. Tout comme le lien entre fécondité et précarité/pauvreté, sur lequel il paraît moins évident de donner un avis a priori, en dehors du fait que les personnes les moins diplômées sont celles qui débutent leur vie féconde le plus précocement (Davie E. et Mazuy M., 2010).

### ***3) Apports et limites***

Certes, cette méthode ne permettra pas d'aboutir à des conclusions aussi définitives qu'en travaillant à l'échelle de l'individu. Toutefois, pour peu que les unités statistiques observées soient suffisamment nombreuses pour assurer la significativité des coefficients et que les indicateurs ne soient pas biaisés de façon trop importante, des résultats permettant d'aboutir à des observations

solides devraient être obtenus sur le lien entre précarité/pauvreté et mouvement démographique à l'échelle des territoires.

La méthode présente des avantages en termes de mise en place, permettant le recours à des données aisément accessibles et issues de dispositifs de référence (Recensement de la Population, Etat Civil, Revenus fiscaux localisés des ménages), couvrant l'ensemble de la population française et assurant ainsi une certaine significativité des résultats. De ce fait également, la possibilité est offerte d'étendre l'étude sur des périodes longues : il est non seulement possible d'observer le maintien ou non des corrélations dans le temps, mais aussi de mettre en relation les évolutions de caractéristiques démographiques et de variables de précarité/pauvreté. Les sources de données permettent également de travailler à une échelle fine, afin de tenir compte au maximum des disparités territoriales, que ce soit en termes de comportements démographiques ou de caractéristiques socio-économiques. Il y a également par ce biais la possibilité de recourir à des typologies d'espaces, permettant ainsi de différencier les particularités régionales et les spécificités propre à un type de territoire.

La démarche comporte toutefois ses limites : bien évidemment, un tel mode d'analyse n'amène qu'un éclairage partiel sur les réalités territoriales, et ne rend en aucun cas compte de la complexité des trajectoires individuelles. En outre, un coefficient de corrélation, aussi distant de 0 soit-il, n'est jamais la preuve irréfutable d'une relation de cause à effet. Dans cette étude en particulier, le degré de précarité/pauvreté d'un territoire pourra contribuer à interpréter certaines mesures démographiques, de façon plus ou moins directe, mais jamais à les expliquer totalement, les facteurs influant sur la fécondité, la mortalité ou la mobilité résidentielle étant multiples et souvent impossibles à quantifier. Par exemple, un fort niveau de pauvreté dans un territoire n'expliquera jamais totalement le niveau de mortalité, même si l'on peut imaginer que le manque de ressources rend par exemple difficile l'accès aux soins et accroît ainsi le risque de mort prématurée : des facteurs externes liés de façon moins évidente à la précarité et la pauvreté, comme les comportements alimentaires ou les conduites à risque, jouent également un rôle.

Par ailleurs, il existe une corrélation entre naissance et mobilité résidentielle : les déménagements sont plus fréquents après l'arrivée d'un enfant (Kersuzan C., 2009). Si ce mouvement se fait régulièrement dans un sens précis (de l'urbain vers le périurbain par exemple), un biais est susceptible d'apparaître. Enfin, à un échelon géographique fin, l'interprétation d'un indicateur de

mortalité peut éventuellement être biaisée par la présence, par exemple, d'une maison de retraite dans un territoire.

Le problème du choix des indicateurs se pose également : dans la première partie, nous avons insisté sur le fait qu'aucun indicateur n'exprime de façon parfaite le poids et la profondeur de la précarité ou de la pauvreté au sein d'un territoire. Certes, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est apparu comme ayant une importance centrale dans l'analyse de la précarité/pauvreté à l'échelle d'un territoire. Mais il convient de rappeler qu'il présente certaines limites : le revenu de référence est notamment calculé avant redistribution, et l'indicateur renseigne sur la profondeur des difficultés dans un espace plus que sur leur fréquence. Pour pallier ces défauts autant que possible, il faudra utiliser d'autres indicateurs pour s'assurer que les corrélations se maintiennent. De surcroît, la méthode est trop expérimentale pour pouvoir tirer des conclusions à partir de l'utilisation d'une seule variable de précarité et de pauvreté. Cela posera néanmoins le problème de la concordance de ces indicateurs entre eux.

## 2. Choix de l'échelon géographique d'étude

Jusqu'ici nous avons travaillé à trois niveaux géographiques distincts : le département, le canton-ou-ville et l'iris. Bien évidemment, rien ne nous empêcherait d'opter pour un quatrième échelon pour cette seconde partie. Toutefois, deux contraintes essentielles limitent les possibilités de choix :

- Le nombre d'unités statistiques concernées par l'étude : celui-ci doit être suffisamment élevé pour que les coefficients de corrélation calculés aient un niveau de significativité nous permettant de pouvoir tirer des conclusions valables ;
- Le secret statistique : plus le niveau géographique est fin, plus les informations socio-économiques accessibles sont rares et difficilement exploitables.

La première contrainte nous oblige à renoncer à travailler aux niveaux des régions et des départements. Si l'accès à un ensemble complet et pertinent de données socio-économiques est assuré, le nombre d'unités est trop petit pour assurer la significativité des résultats et permettre le découpage en sous-ensembles. La seconde condition empêche la possibilité de mener l'étude à l'échelon des communes et des iris, les seuils statistiques adoptés par les producteurs de données à ce niveau géographique (INSEE, CNAF) limitant l'information disponible.

Dès lors, le canton-ville apparaît être la solution la plus envisageable. Le nombre d'individus  $n$  est de 3 689 pour la France métropolitaine, ce qui assure largement la significativité des coefficients calculés et autorise surtout une marge de manœuvre certaine dans la constitution éventuelle de sous-groupes. Par ailleurs, l'ensemble des données disponibles à cet échelon est suffisamment large pour couvrir plusieurs dimensions essentielles de la précarité et de la pauvreté. L'étude permettra donc de mettre en regard différents indicateurs de précarité ou de pauvreté avec les indicateurs de renouvellement démographique. De cette façon-là, nous pourrions observer le maintien ou non des corrélations en passant d'un indicateur à un autre.



### 3. Choix des indicateurs utilisés

#### 1) Indicateurs de mouvement démographique étudiés

La population d'un espace est amenée à se renouveler par deux types de mouvements distincts :

- Le mouvement naturel, correspondant aux naissances (entrées dans la population) et aux décès (sorties de la population) ;
- Le mouvement migratoire, correspondant aux immigrations (entrées dans la population) et aux émigrations (sorties de la population).

Compte tenu de la difficulté existant pour distinguer quantitativement immigrations et émigrations à l'aide des données du Recensement rénové, les migrations seront étudiées par le prisme de différents indicateurs se complétant les uns les autres autant que faire se peut. Fécondité et mortalité seront abordées à travers deux indicateurs de synthèse pour la première, et un seul pour la seconde.

##### i. Indicateurs de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, présente l'avantage essentiel de ne pas être soumis aux effets de structure par âge des populations féminines des espaces étudiés. Il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés durant la période considérée à chaque âge demeuraient inchangés. La répartition des naissances domiciliées par cantons-villes et ventilées par âges est obtenue grâce aux tabulations sur mesure de l'INSEE. Celui-ci interdit la diffusion des informations statistiques si le nombre de naissances est inférieur à 5, pour une sous-population donnée. Les groupes d'âges utilisés ont donc été les suivants : Moins de 15 ans, 15-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-39 ans, 40-49 ans.

On nommera l'indicateur de fécondité choisi *icf*. Celui-ci correspond à l'indicateur conjoncturel de fécondité sur la période 2005-2007. Il est calculé ainsi :

$$icf = \sum \frac{\frac{Nx_{2005-2007}}{3}}{\frac{Popfemx_{1.1.2006} + Popfemx_{1.1.2007}}{2}}$$

Pour les femmes d'âge x d'un espace donné, toutes les naissances survenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2007 ( $Nx_{2005-2007}$ ) sont additionnées. La somme obtenue est divisée par trois pour que l'indicateur ait une valeur annuelle, et rapportée à la population féminine d'âge x en milieu d'intervalle. Celle-ci est calculée en additionnant l'effectif de la population féminine d'âge x au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ( $Popfemx_{2006}$ ) et celui de la population féminine d'âge x au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ( $Popfemx_{2007}$ ), puis en divisant cette somme par 2. Le taux de fécondité à l'âge x est ainsi obtenu pour la période. La somme des taux de fécondité aux âges x allant de 15 à 49 ans correspond aussi à l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'espace pour la période 2005-2007.

Néanmoins, la principale limite de l'ICF a trait à la corrélation entre fécondité et mobilité résidentielle. En effet, le lien entre naissance et changement de logement a été mis en évidence (Kersuzan C., 2009). Dès lors, des naissances ont pu être domiciliées dans un canton, mais le ou les parents ont par la suite changé de canton de résidence. Ces migrations liées à l'agrandissement de la famille se font de surcroît souvent dans un sens précis, en l'occurrence des villes-centres vers les pôles ruraux et les espaces périurbains. Cet effet de sélection ne permet pas d'interpréter directement l'ICF comme une stricte mesure de la fécondité puisque la valeur est sensible au niveau de ces migrations liées à la naissance.

Le choix a donc été fait de compléter l'ICF (ou fécondité du moment) par une estimation de la fécondité du passé récent des femmes, à l'aide de la méthode de décompte des enfants au foyer (DEF). Celle-ci repose sur l'idée que les enfants recensés à une date correspondent aux naissances antérieures à cette date. Ainsi, on étudie rétrospectivement la fécondité des femmes, en cherchant les enfants d'âge x de la base de données pour les rattacher à leurs mères, et obtenir leur âge lors de la naissance. La méthode s'appuie donc sur la cohabitation des enfants avec leur mère.

Pour l'appliquer à notre étude, il s'agira, pour un territoire donné, de chercher les enfants de 3 à 12 ans révolus dans les fichiers détail du Recensement de la population<sup>40</sup> portant sur l'année 2007. Le choix de cette tranche d'âges a été fait pour ne pas obtenir un indicateur trop proche de la période associée à *icf*. On rattachera ensuite ces enfants à la personne de sexe féminin étant personne de référence ou conjoint de la famille d'appartenance<sup>41</sup>, pour obtenir l'âge de la mère lors de la naissance. Ainsi, nous aurons des naissances aux différents âges de la vie féconde (délimitée à la tranche 15-49 ans) pour la période 1995-2004. Seront donc concernées des femmes âgées de 18 à 61 ans en 2007. Il conviendra d'établir une moyenne de naissance par âge sur la période, et de la rapporter à la population moyenne des femmes du même âge sur la période. La somme de ces divisions pour l'ensemble des âges féconds donnera la valeur de l'indicateur pour le territoire en question. Le mode de calcul sera donc le même que celui utilisé pour *icf*, mais les données seront collectées de manière différente :

$$def = \sum \frac{\frac{Nx_{1995-2004}}{10}}{\frac{popfem_{x+3} + popfem_{x+4} + \dots + popfem_{x+12}}{10}}$$

Où  $Nx$  correspond aux naissances pour les femmes d'âges  $x$  une année donnée entre 1995 et 2004, obtenues selon la méthode DEF.  $popfem_{x+n}$  correspond aux effectifs de femmes de l'âge  $x$  pour l'année correspondante. Il ne s'agit plus là d'obtenir un indicateur de l'intensité de la fécondité dans un territoire à un instant  $t$ , mais plutôt du nombre d'enfants par femme.

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la valeur de l'indicateur est de 1,70 enfant par femme. S'il fallait calculer un équivalent avec la méthode de l'indicateur conjoncturel de fécondité "classique", la valeur d'*icf* serait certainement un peu plus élevée. L'écart mesuré, entre les deux indicateurs et entre les deux nombres de naissances, peut être dû à plusieurs facteurs, se complétant ou se compensant selon les cas :

- La mortalité des enfants entre la date de naissance et la date de recensement, même si la mortalité aux jeunes âges est très faible en France métropolitaine ;
- La mortalité des mères, rendant impossible le rattachement de l'enfant à la personne de référence ou au conjoint de sexe féminin de la famille ;

<sup>40</sup> Individus localisés au niveau du canton-ou-ville.

<sup>41</sup> Le Recensement français ne permet pas l'identification directe de la mère d'un enfant.

- Facteur découlant en partie du point précédent, les enfants vivant uniquement avec leur père ou vivant en institution ne pourront pas être rattachés à leur mère ;
- L'attribution erronée des enfants à une personne n'étant pas la mère. Il est ainsi concevable que dans les ménages comprenant une jeune mère, en particulier si celle-ci a moins de 18 ans, l'enfant soit rattaché par erreur à la grand-mère, qui peut avoir plus de 49 ans et donc ne pas être comprise dans la tranche d'âges féconds. La naissance ne sera dans ce cas-là pas comptabilisée en utilisant la méthode DEF.

## ii. Indicateur de mortalité

On nommera l'indicateur de mortalité choisi  $txmor$ . Celui-ci correspond à un taux de mortalité calculé sur la période 2005-2007, standardisé en utilisant la structure par âges de la France métropolitaine au 30 juin 2006. Dans un premier temps, les taux de mortalité par grands groupes d'âges  $x, x+a$  sont calculés pour un espace donné :

$$txmor_{x, x+a}^{2005-2007} = \left( \frac{D_{x, x+a}^{2005-2007}}{\frac{pop_{x, x+a}^{1.1.2006} + pop_{x, x+a}^{1.1.2007}}{2}} \right) / 3$$

Où  $D_{x, x+a}^{2005-2007}$  correspond aux décès survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2007 dans le groupe d'âges et  $pop_{x, x+a}^{1.1.n}$  à l'effectif du groupe d'âges au 1<sup>er</sup> janvier de l'année  $n$ . Une fois les taux de mortalité calculés pour tous les groupes d'âges, on les applique aux effectifs des différentes tranches d'âges pour l'ensemble de la France métropolitaine :

$$txmor_{2005-2007} = \frac{\sum (txmor_{x, x+a}^{2005-2007} * \left( \frac{popmet_{x, x+a}^{1.1.2006} + popmet_{x, x+a}^{1.1.2007}}{2} \right))}{\frac{popmet_{1.1.2006} + popmet_{1.1.2007}}{2}}$$

Où  $popmet_{x, x+a}^{2005-2007}$  correspond à l'effectif du groupe d'âges  $x, x+a$  pour l'ensemble de la France métropolitaine. On obtient donc un taux de mortalité standardisé, dans le but de contrôler les effets de structure par âges.

La répartition des décès par âges et cantons-villes est obtenue grâce aux tabulations sur mesure de l'INSEE. Celui-ci interdit la diffusion des informations statistiques si le nombre de décès est inférieur à 5, pour une tranche d'âges donnée. Il convient donc de proposer des regroupements de modalités suffisamment conséquents pour ne pas tomber sous cette limite. Les groupes d'âges utilisés ont donc été les suivants : 0-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans, 65-79 ans et 80 ans et plus. Les tranches étant relativement larges, des effets de structures par âges peuvent se produire à l'intérieur même. Ainsi, par exemple, toute chose égale par ailleurs, le nombre décès risque d'être moins important dans une population comprenant une forte proportion de 25-29 ans que dans une population où les 45-49 ont un poids conséquent. Cela peut contribuer à amplifier la différence de niveau de mortalité existant entre l'Ile-de-France et le reste du pays.

### iii. Indicateurs de mouvement migratoire

- Solde migratoire global relatif :

L'indicateur étudié dans un premier temps est le solde migratoire global relatif, que l'on nommera *smgr*. Il est calculé pour la période 1999-2007. Pour un espace donné, le solde migratoire est obtenu de la façon suivante :

$$smgr_{1999-2007} = Pop_{2007} - Pop_{1999} - N_{1999-2006} + D_{1999-2006}$$

Où, pour cet espace,  $Pop_{2007}$  correspond à l'effectif de population au 1<sup>er</sup> janvier 2007,  $Pop_{1999}$  à la population dénombrée lors du Recensement général de population de 1999,  $N_{1999-2006}$  aux naissances survenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 2006, et  $D_{1999-2006}$  aux décès survenues lors de la même période.

On rapporte ensuite le solde migratoire à la population moyenne de l'intervalle :

$$smgr_{1999-2007} = \frac{SM_{1999-2007}}{\frac{Pop_{2007} + Pop_{1999}}{2}}$$

- Solde migratoire interne relatif :

Le solde migratoire global est un indicateur permettant essentiellement une vue d'ensemble. Il peut ainsi paraître intéressant de s'intéresser en complément aux composantes du mouvement migratoire. En termes d'entrées et de sorties d'un territoire dans un premier temps, mais aussi d'origine et de destination des migrants.

L'étude des migrations à partir des données du Recensement rénové diffère quelque peu de l'étude des migrations telle qu'on pouvait l'effectuer à partir des données des recensements précédents. On dispose désormais pour chaque commune des effectifs de résidents selon leur lieu de résidence cinq ans auparavant, et non plus à la date du précédent recensement exhaustif (en l'occurrence, celui de 1999). Pour une commune donnée, il est donc toujours possible de connaître, pour les personnes âgées de 5 ans et plus :

- L'effectif d'individus qui résidaient dans la même commune cinq ans auparavant ;
- L'effectif d'individus qui y résident mais résidaient dans une autre commune cinq ans auparavant ;
- L'effectif d'individus qui y résident mais résidaient à l'étranger cinq ans auparavant.

A priori donc, l'étude des entrées dans un espace géographique situé en France ne pose pas de problème. En revanche, l'étude des sorties d'un espace vers l'étranger est plus problématique. Il demeure possible d'étudier les départs d'une commune de France vers une autre. Le recensement se déroulant uniquement sur le sol français, les départs vers l'étranger n'ont jamais été directement quantifiables. Pour les périodes séparant les recensements organisés selon l'ancienne formule, il était toutefois possible d'estimer leur nombre.

L'impossibilité d'estimer les départs vers l'étranger nous empêche de pouvoir calculer un solde migratoire entre  $n-5$  et  $n$  à l'aide des données du Recensement rénové et de connaître l'ensemble des sorties d'un territoire. Pourtant la source demeure d'un grand intérêt et d'une complémentarité précieuse au solde migratoire tel qu'il est calculé plus haut. Elle permet en effet de démêler entrées et sorties, et surtout d'être renseigné sur le sens des mouvements migratoires. Pour l'utiliser, le choix a été fait de scinder les informations quant aux flux migratoires en deux catégories. Tout d'abord, un indicateur portera sur les mouvements à l'intérieur même de la France métropolitaine, en calculant

un solde migratoire pour les individus présents dans l'hexagone en n et en n-5. La seconde concernera le même champ, en observant cette fois le sens des mouvements. Enfin, la troisième partie portera sur les entrées dans le territoire de France métropolitaine.

L'indicateur choisi pour la première partie se nommera *smir*, le solde migratoire interne relatif. Il sera calculé de la manière suivante :

$$smir = (ent_{(n-5;n)} - sor_{(n-5;n)}) / \left( \frac{pop_{n-5} + pop_n}{2} \right)$$

Où, pour un espace donné,  $ent_{(n-5;n)}$  correspond aux entrées entre n-5 et n d'individus présents sur le territoire de France métropolitaine en n-5 et en n,  $sor_{(n-5;n)}$  aux sorties entre n-5 et n d'individus présents sur le territoire de France métropolitaine en n-5 et en n.  $pop_{n-5}$ , utilisée pour le calcul du dénominateur, correspond à l'ensemble des individus présents dans l'espace en n-5, et toujours présents en France métropolitaine en n.  $pop_n$  englobe les individus présents dans l'espace en n, et déjà présents en France métropolitaine en n-5.

Pour étudier le sens des mouvements, nous calculerons le taux d'entrée pour un territoire selon l'espace géographique d'origine :

$$txentc = \frac{ent_{e(n-5;n)}}{\left( \frac{popc_{n-5} + popc_n}{2} \right)}$$

Pour un canton c,  $ent_{e(n-5;n)}$  correspond aux entrées depuis un canton situé dans l'espace géographique e.  $\left( \frac{popc_{n-5} + popc_n}{2} \right)$  correspond à la population moyenne du canton c durant l'intervalle (n-5, n). Les cantons d'origine sont répartis en trois espaces géographiques : les cantons situés dans le même département que le canton c, ceux situés dans un autre département de la même région que le canton c, et ceux situés hors de la région du canton c. Le taux global d'entrée sera également calculé.

Le taux de sortie sera calculé selon un principe similaire :

$$txsorc = \frac{sor_{e(n-5;n)}}{\left(\frac{popc_{n-5} + popc_n}{2}\right)}$$

Les cantons de destination seront là aussi regroupés en différents espaces géographiques, tels que décrits plus haut.

- Proportions d'immigrants "extérieurs" :

L'étude des migrations extérieures ne peut se faire que dans un sens, celui des entrées en France métropolitaine. Les départs vers l'extérieur de la France métropolitaine ne sont plus quantifiables avec la nouvelle méthode de recensement (voir plus haut). Le travail consistera donc à étudier la corrélation entre les divers indicateurs de renouvellement démographique d'un territoire et l'attractivité de celui-ci pour les individus résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger au 1/1 /n-5.

Ne disposant pas de l'effectif de population des territoires au 1/1/n-5, il nous est ici impossible de calculer des taux d'entrées "extérieures". Il s'agira donc de calculer, au 1/1/n, la proportion de résidents d'un territoire qui résidaient, 5 ans auparavant, hors de France métropolitaine. On nommera ces individus "immigrants extérieurs". L'indicateur, que l'on nommera *ext*, se calculera ainsi pour un espace donné :

$$ext_{2007} = \frac{ext_{1.1.2007}}{poptot_{1.1.2007}}$$

Où  $ext_{1.1.2007}$  correspond au nombre de résidents du territoire au 1/1/2007 qui résidaient hors de France métropolitaine au 1/1/2002, et  $poptot_{1.1.2007}$  à la population totale du territoire au 1/1/2007.



Les proportions d'immigrants extérieurs et le solde migratoire interne relatif interviennent essentiellement en complément de du solde migratoire global relatif, pour affiner quelque peu les constats établis.

## ***2) Indicateurs de précarité/pauvreté***

Les indicateurs présentés lors de la première partie pour les cantons girondins ne sont pas disponibles pour la majorité des cantons de France métropolitaine : en effet, les proportions de bénéficiaires de la CMUc, de chômeurs non-indemnisés, ou encore d'usagers des Restos du Cœur ont été calculées à partir de données fournies par les antennes départementales. Le nombre d'indicateurs susceptibles d'être mobilisés pour cette seconde partie s'en trouve donc restreint. Sont disponibles pour la majeure partie des espaces :

- La proportion de salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux pour la France métropolitaine ;
- La proportion de chômeurs standardisée par âge calculée selon les données du Recensement renouvelé de la population ;
- La proportion d'inactifs standardisée par âge calculée selon les données du Recensement renouvelé de la population ;
- Le rapport entre le premier décile de revenus fiscaux du canton et le premier décile de revenus fiscaux de France métropolitaine ;
- La proportion de ménages fiscaux non-imposés ;
- La proportion non-standardisée de demandeurs d'emploi de longue durée dans la population active ;
- La proportion non-standardisée de bénéficiaires du RMI parmi les 0-64 ans ;
- Le ratio non-standardisé allocataires de l'AAH / population âgée de 20 à 64 ans ;
- La proportion standardisée par âge de personnes vivant en logement surpeuplé.

La liste est donc relativement longue. Mener l'étude pour chacun des indicateurs nécessiterait un temps important et ne serait pas un choix forcément judicieux : en effet, nous avons vu dans la première partie de cette thèse que certains indicateurs sont fortement corrélés entre eux. L'information obtenue risquerait ainsi d'être redondante.

Dans cette même première partie, le rapport entre le premier décile de revenus fiscaux du canton et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation de France métropolitaine est apparu significativement corrélé avec une large majorité des autres indicateurs. Ce rôle central dans l'analyse spatiale de la précarité/pauvreté nous conduit à le choisir comme premier indicateur pour mener l'étude des corrélations. Toutefois, utiliser le seul premier décile du revenu fiscal par UC reviendrait à tenter de mettre en parallèle les comportements démographiques d'une population entière et les caractéristiques d'un sous-ensemble minoritaire (les 10 % des personnes appartenant aux ménages déclarant les revenus fiscaux par UC les plus faibles). Le choix a donc été fait de compléter le premier décile par le neuvième décile. Celui-ci est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10 % présentent un revenu supérieur. L'indicateur couvre donc une large majorité de la population des différents territoires, même s'il est impossible de le considérer comme un indicateur aussi révélateur de situations de précarité ou de pauvreté que l'est le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation. Dans aucun canton de France métropolitaine, la valeur du neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation n'est inférieure à la médiane pour l'ensemble de la France métropolitaine (16 910 €).

Il convient toutefois de compléter les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation par d'autres indicateurs, afin d'observer si les corrélations se maintiennent en passant de l'un à l'autre et si non de tenter de déterminer pourquoi. Ainsi, nous avons vu qu'à Arcachon, si les proportions de chômeurs et de bénéficiaires des minimas sociaux sont élevées, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est plus important que la moyenne. Cela peut s'expliquer notamment par la présence de nombreux retraités, à la situation financière supposée relativement favorable. Une étude de la corrélation entre fécondité et précarité/pauvreté en se basant uniquement sur les déciles du revenu fiscal par UC pourrait donc, dans certaines circonstances, donner des résultats quelque peu faussés.

A ce titre, plutôt que d'utiliser des indicateurs de manifestation de la précarité (poids des bénéficiaires de minimas sociaux ou de la CMUc, poids des résidents en logements surpeuplés) dont le potentiel explicatif des comportements démographiques paraît d'emblée assez limité, il nous a semblé plus judicieux d'utiliser des facteurs de précarité tels que les proportions de chômeurs, d'inactifs ou de très bas-salaires. L'avantage de ces indicateurs est qu'ils offrent la possibilité d'être

standardisés, afin d'éviter les effets de structure par âges, et qu'ainsi les différents facteurs influant sur le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation sont mobilisés.

Figure 158 : Dates de référence des différents indicateurs de précarité/pauvreté utilisés, selon l'indicateur de mouvement démographique considéré

	Premier décile du revenu fiscal par UC	Neuvième décile du revenu fiscal par UC	Proportions de salariés sous le premier décile de revenus salariaux	Proportions standardisées de chômeurs	Proportions standardisées d'inactifs	Nombre n de cantons étudiés
Indicateur conjoncturel de fécondité période 2005-2007	2006	2006	2006	Moyenne 2006-2007	Moyenne 2006-2007	3 500
Indicateur de fécondité méthode DEF	2006	2006	2006	Moyenne 2006-2007	Moyenne 2006-2007	3 500
Taux standardisé de mortalité période 2005-2007	2006	2006	2006	Moyenne 2006-2007	Moyenne 2006-2007	3 500
Solde migratoire global relatif 1999-2007	2003	2003	2006	2006	2006	3 500
Solde migratoire interne relatif 2002-2007	2004	2004	2006	2006	2006	3 501
Proportions d'immigrants "extérieurs" 2002-2007	2004	2004	2006	2006	2006	3 501

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans l'idéal, l'indicateur de utilisé pour l'étude de la corrélation aurait pour date de référence le milieu de l'intervalle sur lequel porte l'indicateur de mouvement démographique. Toutefois, cela n'est pas toujours possible : il est par exemple impossible d'avoir un indicateur de chômage cantonal au 1<sup>er</sup> janvier 2003 dont il conviendrait de disposer dans l'étude de la corrélation entre chômage et solde migratoire sur la période 1999-2007. On optera donc pour les données les plus anciennes, datant du 1<sup>er</sup> janvier 2006, en émettant l'hypothèse que, de manière générale, les caractéristiques d'un territoire en matière de précarité/pauvreté n'évoluent pas de manière suffisamment rapide pour que les informations à n+3 (laps de temps maximal) ne soient obsolètes quant à la situation passée. Toujours dans le cadre de l'étude des migrations, la même logique sera appliquée aux proportions d'inactifs et à celles des salariés situés sous le premier décile de revenus salariaux. Le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation permet en revanche plus de flexibilité, de par la politique de diffusion de l'INSEE en la matière.

Pour chaque indicateur de mouvement démographique seront concernés par l'étude les cantons pour lesquels l'ensemble des indicateurs de précarité est disponible. En éliminant de façon systématique les cantons qui ont pu tomber sous un seuil statistique pour une source ou une autre, on exclut de l'étude les territoires faiblement peuplés, qui auraient pu présenter des variations aléatoires susceptibles de biaiser en partie les résultats.

#### i. Le premier et le neuvième déciles du revenu fiscal par unité de consommation

Il ne s'agit pas, comme dans la première partie, de créer un indicateur dont les valeurs seraient comparables dans l'espace et le temps et de façon générale plus "lisibles". Dès lors, il n'est plus utile de rapporter le décile du revenu fiscal par unité de consommation d'un territoire une année donnée à la valeur de l'indicateur pour la France métropolitaine dans son ensemble la même année. Les déciles peuvent être utilisés en tant que tels.

Toutefois, le choix a été fait de prendre en considération des événements démographiques se déroulant sur une période de plusieurs années, essentiellement pour lisser l'information et ne pas être soumis à d'éventuelles variations aléatoires dans les espaces les moins peuplés. Les indicateurs doivent donc avoir une date de référence se rapprochant le plus possible du milieu de l'intervalle considéré, afin de prévenir une évolution soudaine de la situation socio-économique d'un territoire, toutefois très peu probable. Les valeurs utilisées ici seront donc celles de l'année 2006 pour les parties relatives à la fécondité et à la mortalité, des années 2003 et 2004 pour les parties relatives aux migrations.

#### ii. Proportions de très-bas salaires standardisées par âge

Il s'agit de déterminer le poids des salariés du territoire situés sous le premier décile de rémunération nette totale pour l'ensemble de la France métropolitaine. L'année de référence sera 2006. Pour éviter les effets de structure, l'indicateur sera standardisé par âge, la structure par âge de l'ensemble des salariés du champ DADS servant de référence :

$dads_{2006}$  :

$$= \frac{\sum \left( \frac{sald1_{2006,x}^e}{saldads_{2006,x}^e} \right) * saldads_{2006,x}^{met}}{\sum saldads_{2006,15-64}^{met}}$$

Où  $sald1_{2006,x}^e$  correspond aux salariés de l'espace e et d'âge x appartenant au champ dads et situés sous le premier décile de rémunération nette totale pour l'année 2006,  $saldads_{2006,x}^e$  à l'ensemble des salariés du champ dads d'âge x et résidant dans l'espace e.

iii. Proportions de chômeurs standardisées par âge

Elles seront calculées de la même façon que les proportions de chômeurs présentées en première partie, en utilisant les données du Recensement rénové. Pour les parties concernant la fécondité et la mortalité, une proportion "fictive" de chômeurs sera calculée pour le 30 juin 2006 : l'effectif des demandeurs d'emploi recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sera additionné à l'effectif des demandeurs d'emploi recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le même procédé sera appliqué aux effectifs d'actifs pour obtenir le dénominateur :

$chom_{30.06.06}$  :

$$= \frac{\sum \left( \frac{chom_{1.1.2006,x,x+a}^e + chom_{1.1.2007,x,x+a}^e}{act_{1.1.2006,x,x+a}^e + act_{1.1.2007,x,x+a}^e} \right) * \left( \frac{act_{1.1.2006,x,x+a}^{met} + act_{1.1.2007,x,x+a}^{met}}{2} \right)}{\sum act_{1.1.2006,15-64}^{met} + \sum act_{1.1.2007,15-64}^{met}}$$

Où  $chom_{1.1.2006,x,x+a}^e$  correspond aux chômeurs du groupe d'âges x,x+a au 1<sup>er</sup> janvier 2006,  $act_{1.1.2006,x,x+a}^e$  aux actifs du groupe d'âges à la même date.

iv. Proportions d'inactifs standardisées par âges

Le mode de calcul sera également identique à celui utilisé en première partie. La population couverte sera les 15-64 ans non-scolarisés et non-retraités, correspondant ainsi aux deux modalités "Femmes ou hommes au foyer" et "Autres inactifs" de la variable "Type de d'activité" utilisée par l'INSEE pour le Recensement rénové de la population. L'indicateur sera standardisé en utilisant la structure par âges de la population française à la date de référence. Ici aussi, une proportion "fictive" sera calculée pour la mi-2006, afin d'étudier la corrélation avec les niveaux de fécondité et de mortalité pour la période 2006-2007 :

$inact_{30.06.06}^e$  :

$$= \frac{\sum \left( \frac{inact_{1.1.2006,x,x+a}^e + inact_{1.1.2007,x,x+a}^e}{pop_{1.1.2006,x,x+a}^e + pop_{1.1.2007,x,x+a}^e} \right) * \left( \frac{pop_{1.1.2006,x,x+a}^{met} + act_{1.1.2007,x,x+a}^{met}}{2} \right)}{\sum act_{1.1.2006,15-64}^{met} + \sum act_{1.1.2007,15-64}^{met}}$$

Où  $inact_{1.1.2006,x,x+a}^e$  correspond aux inactifs du groupe d'âges x,x+a au 1<sup>er</sup> janvier 2006,  $pop_{1.1.2006,x,x+a}^e$  à la population du groupe d'âges à la même date correspond au champ.

## 4. Déroulement de l'étude

L'étude se déroulera en trois temps :

- L'examen des corrélations entre fécondité et les différents indicateurs de précarité/pauvreté ;
- L'examen des corrélations entre mortalité et les différents indicateurs de précarité/pauvreté ;
- L'examen des corrélations entre mouvement migratoire et les différents indicateurs de précarité/pauvreté.

Au sein de chacune des sous-parties, l'indicateur de renouvellement démographique concerné sera confronté à chacun des indicateurs de précarité et de pauvreté. Les coefficients de corrélation seront calculés :

- Pour l'ensemble des cantons-villes de France métropolitaine, sans distinction ;
- Pour les cantons-villes de France métropolitaine, stratifiés par régions ;
- Pour les cantons-villes de France métropolitaine, stratifiés par types.

De cette façon-là, en plus d'une approche globale nécessaire, il sera possible d'obtenir des résultats tenant compte des particularités socio-économiques et démographiques des régions. Mais aussi de mener un travail à type de cantons égaux, afin de déterminer l'importance du type d'espace et du contexte géographique dans la relation.

La typologie des cantons utilisée sera celle proposée par Christophe Bergouignan dans son article "*L'impact des migrations sur les compositions par âge des populations locales : typologie cantonale pour une analyse rétrospective et prospective*" (Bergouignan C., 2009). Elle est obtenue après une classification hiérarchique des 3 689 cantons-ou-villes de France métropolitaine, portant sur les variables suivantes :

- L'impact des mobilités résidentielles 1990-1999 et 1982-1999 sur la composition par âge de la population ;
- Les espaces avec lesquels ces échanges migratoires ont l'effet le plus déterminant sur la composition par âge de la population. Il peut s'agir de territoires situés dans la région, hors

de la région, en Ile-de-France (si le canton étudié n'est pas lui-même francilien) ou hors de France métropolitaine.

Figure 159 : Typologie des cantons de France métropolitaine selon l'impact des mouvements migratoires sur les compositions par âge des populations

Qualification géographique synthétique	Qualification géographique synthétique	Type de canton (15 postes)	Type de canton (7 postes)	Type de canton (3 postes)
Cantons étudiants	Très forte densité ; légère croissance 1982-1999 se poursuivant pour 1999-2006 ; très forte sur-représentation des très jeunes adultes de 18-24 ans	1	Villes centres des grandes agglomérations de province	Espaces urbains
Villes centres des grandes agglomérations de province	Très forte densité ; légère croissance 1982-1999 se poursuivant pour 1999-2006 ; forte sur-représentation des très jeunes adultes de 18-24 ans et sur-représentation des jeunes adultes de 25-34 ans	2	Villes centres des grandes agglomérations de province	Espaces urbains
Banlieues avec enclave étudiante	Forte densité ; forte croissance 1982-1999 en net ralentissement pour 1999-2006 ; légère sur-représentation des très jeunes adultes de 18-24 ans	3	1ère couronne de peuplement urbain	Espaces urbains
Paris et sa proche banlieue	Très forte densité ; légère croissance 1982-1999 avec une accélération sensible pour 1999-2006 ; forte sur-représentation des jeunes adultes de 25-34 ans	4	Paris et sa proche banlieue	Espaces urbains



1ère couronne de peuplement urbain	Densité hétérogène ; croissance 1982-1999 avec une accélération sensible pour 1999-2006 ; sur-représentation des jeunes adultes de 25-34 ans	5	1ère couronne de peuplement urbain	Espaces urbains
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	Forte densité ; légère décroissance 1982-1999 mais retour de la croissance pour 1999-2006 ; peu d'écarts de composition par âge vis à vis de la moyenne métropolitaine	6	Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	Espaces urbains
2ème couronne de peuplement urbain	Assez forte densité ; forte croissance 1982-1999 se poursuivant pour 1999-2006 ; sur-représentation des moins de 18 ans et des 30-49 ans	7	Espaces périurbains	Espaces périurbains
Espaces périurbains	Densité moyenne ; forte croissance 1982-1999 avec une légère accélération pour 1999-2006 ; sur-représentation des moins de 18 ans et des 35-49 ans	8	Espaces périurbains	Espaces périurbains
Archétype périurbain	Densité moyenne ; très forte croissance 1982-1999 avec un léger ralentissement pour 1999-2006 ; forte sur-représentation des moins de 18 ans et des 35-49 ans	9	Espaces périurbains	Espaces périurbains
Espace périurbain atypique	Faible densité ; évolution 1982-2006 très instable ; sur-représentation des moins de 18 ans et des 35-49 ans	10	Espaces périurbains	Espaces périurbains
Espace rurbain	Faible densité ; forte croissance 1982-1999 avec une accélération pour 1999-2006 ; sur-représentation des moins de 18 ans et des 35-49 ans	11	Espaces semi-ruraux	Espaces semi-ruraux/ruraux
Espace semi-rural	Faible densité ; croissance 1982-1999 avec une forte accélération pour 1999-2006 ; sur-représentation des moins de 18 ans et des 35-49 ans	12	Espaces semi-ruraux	Espaces semi-ruraux/ruraux
Espace rural et littoral	Faible densité ; légère croissance 1982-1999 avec une forte accélération pour 1999-2006 ; légère sur-représentation des 50 ans et plus	13	Espaces ruraux	Espaces semi-ruraux/ruraux
Espace rural isolé et littoral	Faible densité ; légère décroissance 1982-1999 mais net retour de la croissance pour 1999-2006 ; sur-représentation des 50 ans et plus	14	Espaces ruraux	Espaces semi-ruraux/ruraux
Archétype rural isolé et littoral	Très faible densité ; forte décroissance 1982-1999 mais léger retour de la croissance pour 1999-2006 ; forte sur-représentation des 50 ans et plus	15	Espaces ruraux	Espaces semi-ruraux/ruraux

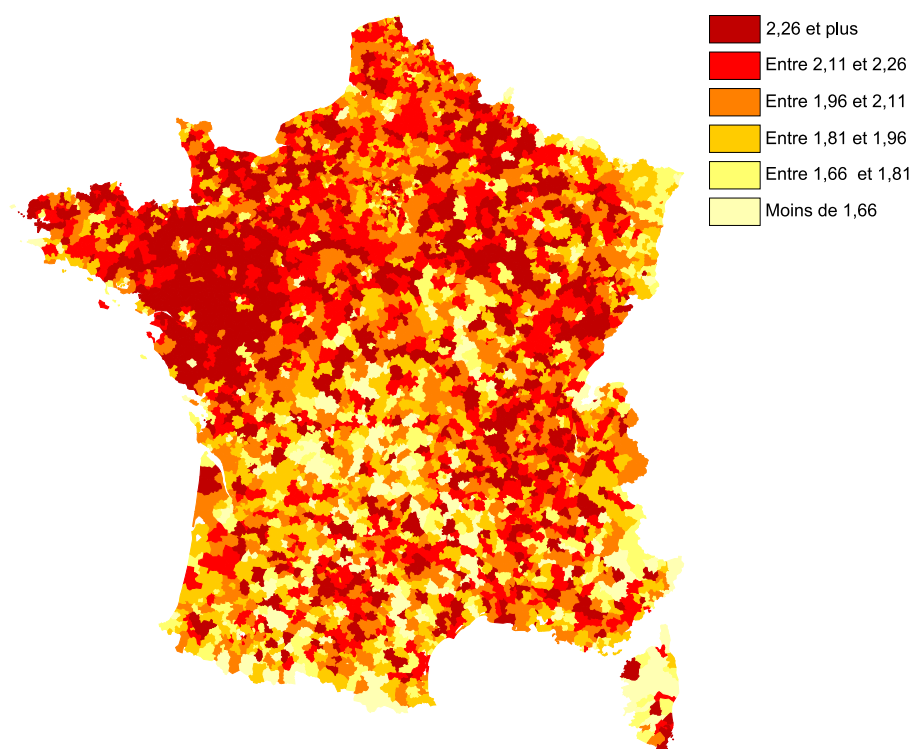
Le procédé permet donc d'aboutir à 15 types d'espaces cantons différents, correspondant pour chacun d'entre eux à un type de population cantonale. Afin de s'assurer que les nombres d'unités statistiques soient suffisamment élevés pour que les coefficients de corrélation soient significatifs, il a été nécessaire d'opérer des regroupements. La décomposition des espaces par types se fera donc dans un premier temps selon sept modalités, puis trois dans un second.

## 5. Données de cadrage

### 1) Données démographiques

#### i. Indicateur conjoncturel de fécondité (naissances domiciliées)

Figure 160 : Indicateur conjoncturel de fécondité *icf* des cantons-ou-villes de France métropolitaine.  
pour la période 2005-2007



Sources : INSEE-Etat Civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

De manière générale, les niveaux de fécondité sont plus importants dans la moitié septentrionale du pays, et en particulier dans le Nord-Ouest. Ainsi, si pour l'ensemble de la France métropolitaine l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,93 enfant par femme, les valeurs sont de 2,28 dans les Pays-de-la-Loire, de 2,18 en Bretagne et de 2,14 en Basse-Normandie. A l'inverse, les ICF corse et francilien n'excèdent pas 1,8 enfant par femme.

Figure 161 : Indicateur conjoncturel de fécondité *icf* selon le type de canton-ou-ville, pour la période 2005-2007

Type de cantons	valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	1,65
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	1,75
Paris et sa proche banlieue	1,75
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	2,08
<b>Espaces urbains</b>	<b>1,86</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>2,07</b>
Espaces semi-ruraux	2,13
Espaces ruraux	2,01
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>2,03</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,93</b>

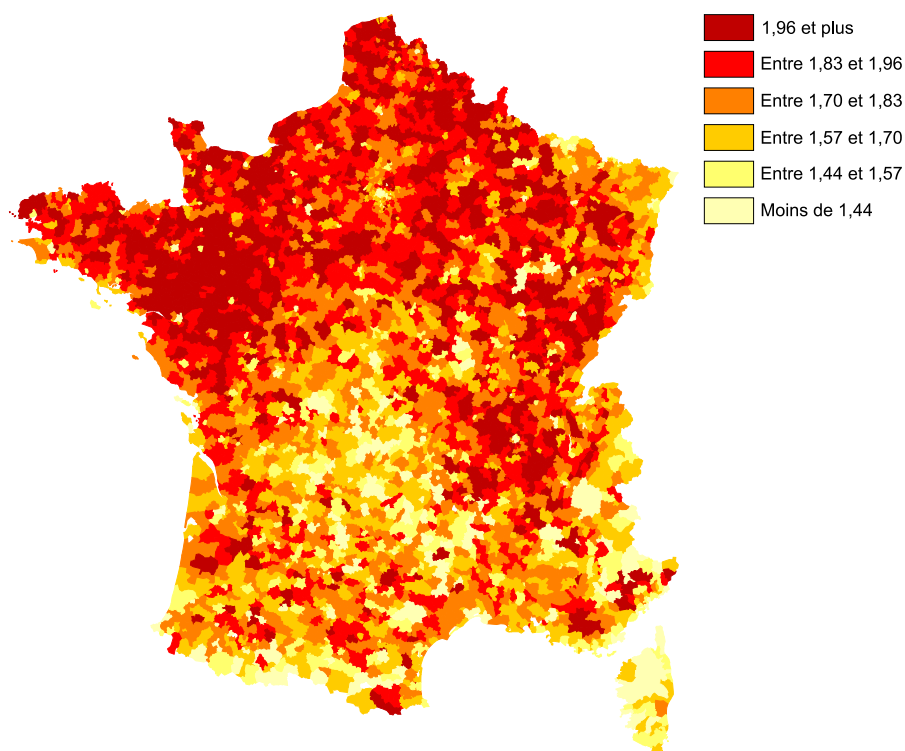
Sources : INSEE-Etat Civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Une opposition forte se dessine entre cantons situés au cœur des grandes agglomérations et les autres espaces. Dans les premiers, la fécondité est à des niveaux assez bas. En revanche, dans les seconds, l'indicateur conjoncturel de fécondité est supérieur à 2 enfants par femme.

ii. Indicateur conjoncturel de fécondité (méthode DEF)

Figure 162 : Indicateur de fécondité *def* des cantons-ou-ville de France métropolitaine, pour la période 1994-2003



Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En employant la méthode DEF, l'indicateur de fécondité obtenu pour l'ensemble de la France métropolitaine est de 1,70 enfant par femme. Les valeurs sont de manière générale plus élevées dans le Nord du pays, et notamment dans le Nord-Pas-de-Calais (1,89), les Pays-de-la-Loire (1,85), la Picardie (1,84) et la Basse-Normandie (1,84). L'indicateur est faible dans le Sud-Ouest (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées) et surtout en Corse (1,41).

Figure 163 : Indicateur de fécondité *def* selon le type de canton-ou-ville, pour la période 1994-2003

Type de cantons	valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	1,38
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	1,54
Paris et sa proche banlieue	1,23
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	1,71
<b>Espaces urbains</b>	<b>1,51</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>1,84</b>
Espaces semi-ruraux	1,84
Espaces ruraux	1,74
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>1,76</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,70</b>

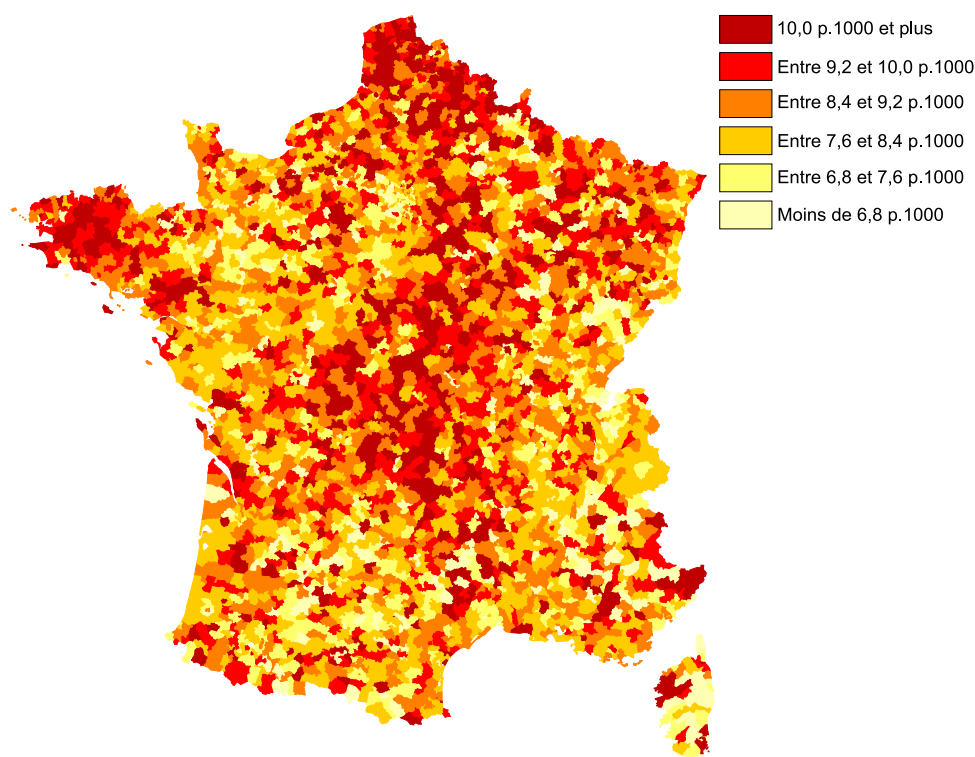
Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La fécondité apparaît particulièrement faible dans les villes-centres des grandes agglomérations. A l'inverse, dans le périurbain et le semi-rural, les valeurs sont élevées.

### iii. Taux standardisé de mortalité

Figure 164 : Taux standardisé de mortalité *txmor* des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour la période 2005-2007



Sources : INSEE-Etat Civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Ici également les valeurs de l'indicateur paraissent globalement plus élevées dans la moitié nord. On remarque des zones à taux de mortalité plus forts en Bretagne et dans le centre du pays. C'est en Lorraine (9,1 pour 1000), en Picardie (9,3) et surtout dans le Nord-Pas-de-Calais (10,1) que les niveaux de mortalité sont les plus élevés. A l'inverse, dans le Midi-Pyrénées, la région Rhône-Alpes, en Corse et en Ile-de-France le taux de mortalité standardisé reste inférieur à 8 pour 1000, la valeur pour l'ensemble de la France métropolitaine étant de 8,4 pour 1000.

Figure 165 : Taux standardisé de mortalité *txmor* (pour 1000) selon le type de canton-ou-ville, pour la période 2005-2007

Type de cantons	valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	7,95
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	7,30
Paris et sa proche banlieue	7,21
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	8,53
<b>Espaces urbains</b>	<b>8,11</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>8,31</b>
Espaces semi-ruraux	8,49
Espaces ruraux	8,81
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>8,75</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>8,38</b>

Sources : INSEE-Etat Civil, INSEE-RRP

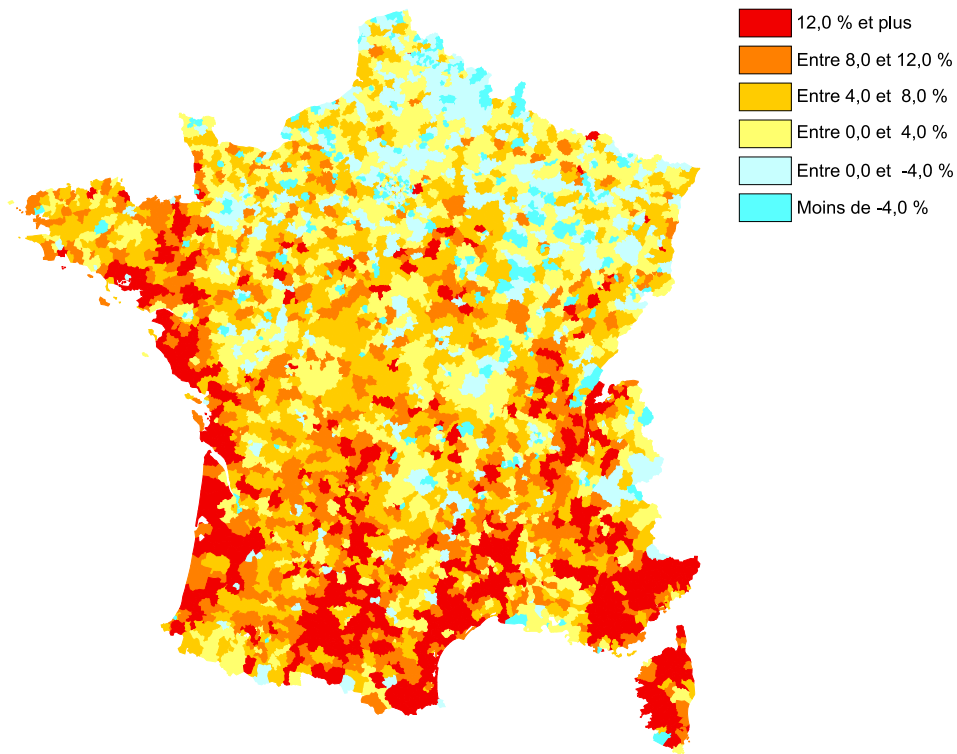
Traitement : Christophe Zaepfel

Les taux de mortalité mesurés sont plus faibles au cœur des agglomérations que dans les espaces périphériques et ruraux. Ainsi, la valeur la plus élevée est mesurée dans les cantons ruraux (8,81), tandis que la plus faibles est enregistrée dans les cantons de Paris et de sa proche banlieue (7,21). Toutefois, dans l'ensemble, les niveaux de mortalité paraissent relativement homogènes.



#### iv. Indicateurs de mouvement migratoire

Figure 166 : Solde migratoire global relatif *smgr* des cantons-ou-villes de France métropolitaine, de 1999 à 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, le solde migratoire relatif est de 2,3 % sur la période 1999-2007. Deux oppositions se dessinent à l'examen de cette carte : tout d'abord, les cantons-ou-villes situés sur le littoral semblent globalement plus attractifs que ceux situés à l'intérieur des terres. Ensuite, la partie méridionale de l'hexagone présente de manière générale des soldes migratoires relatifs plus importants que la moitié nord. La Corse, le Languedoc-Roussillon et le Midi-Pyrénées ont ainsi été les régions les plus attractives durant la période 1999-2007. A l'inverse, toutes les régions présentant un solde migratoire négatif se situent dans le Nord du pays, les valeurs les plus faibles étant mesurées en Ile-de-France (-1,5 %), en Champagne-Ardenne (-2,6 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais (-3,4 %).

Figure 167 : Solde migratoire global relatif *smgr* selon le type de canton-ou-ville, de 1999 à 2007

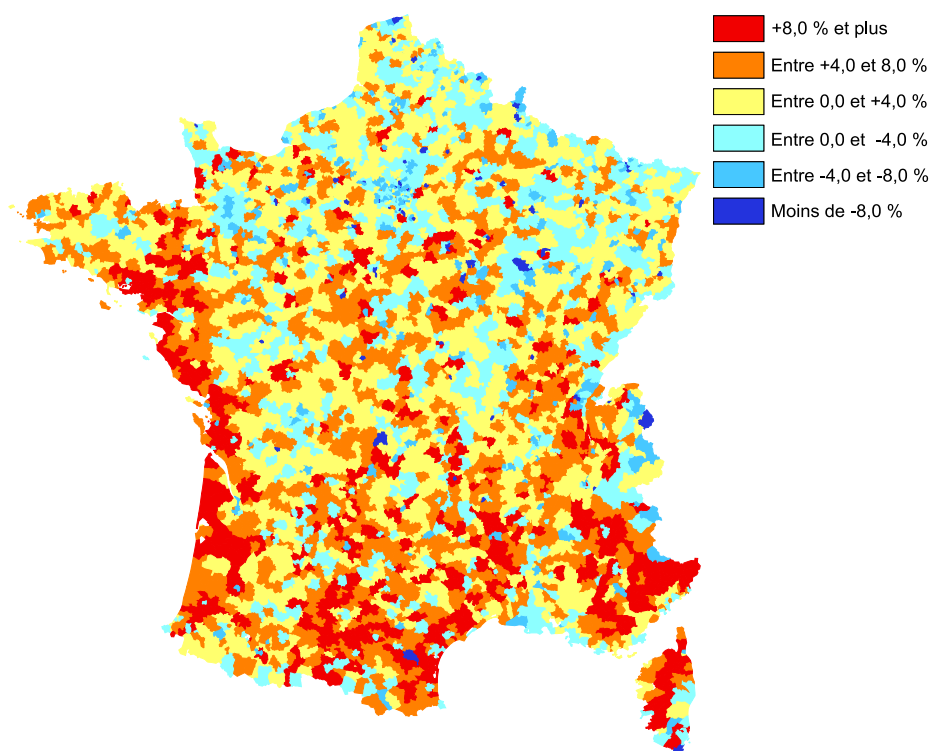
Type de cantons	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-1,2%
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	3,0%
Paris et sa proche banlieue	-1,5%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-2,7%
<b>Espaces urbains</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>2,6%</b>
Espaces semi-ruraux	9,6%
Espaces ruraux	6,2%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>6,8%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2,3%</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces situés à l'extérieur des villes affichent des soldes migratoires relatifs supérieurs à ceux des cantons-ou-villes situés dans le cœur des agglomérations. Ainsi, le solde migratoire relatif des espaces semi-ruraux atteint presque 10 % pour la période 1999-2007, tandis que celui des espaces ruraux est supérieur à 6 %. A l'inverse, les espaces urbains présentent en moyenne des valeurs négatives.

Figure 168 : Solde migratoire interne relatif *smir* des cantons-ou-villes de France métropolitaine, de 2002 à 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Cette carte marque les mêmes oppositions que la carte page 346 : entre le littoral et l'intérieur du pays d'une part, entre le Sud et le Nord de l'autre. Les régions qui ont ainsi été les plus attractives pour les personnes résidant en France début 2002 sont le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées et l'Aquitaine. La valeur du solde migratoire interne relatif y est supérieure à 2,8 %. A l'inverse, les régions où l'indicateur est le plus faible sont situées dans la partie septentrionale du pays (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais).

Figure 169 : Solde migratoire interne relatif *smir* selon le type de canton-ou-ville, de 2002 à 2007

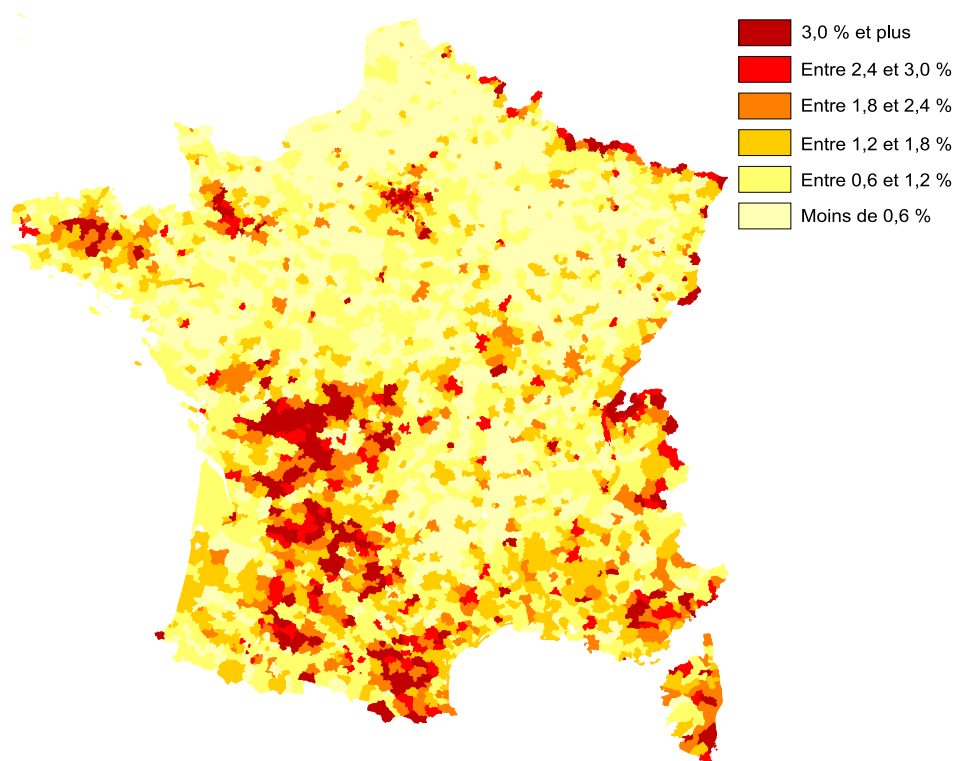
Type de cantons	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-4,3%
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	1,9%
Paris et sa proche banlieue	-5,1%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-3,8%
<b>Espaces urbains</b>	<b>-4,0%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>1,3%</b>
Espaces semi-ruraux	5,5%
Espaces ruraux	2,3%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>2,9%</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les cantons-ou-villes situés au cœur des agglomérations affichent des soldes migratoires internes négatifs, à l'inverse des espaces périphériques et ruraux. Le mouvement migratoire semble donc s'être fait principalement de l'intérieur des pôles urbains vers l'extérieur de ceux-ci.

Figure 170 : Proportions d'individus résidant hors-France métropolitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ext des cantons-ou-villes de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Là aussi la partie sud du pays semble plus attractive que le Nord. Toutefois, c'est en Ile-France et en Alsace que la proportion de personnes résidant hors-France métropolitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2002 est la plus forte (supérieure à 2 %). Les valeurs du Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon, du Limousin et du Rhône Alpes sont également supérieures à la moyenne nationale (1,8 %). C'est en Haute-Normandie, en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais que les proportions sont les plus faibles (moins de 0,9 %).

Figure 171 : Proportions d'individus résidant hors-France métropolitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ext selon le type de canton-ou-ville, au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Type de cantons	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	3,2%
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	2,2%
Paris et sa proche banlieue	4,4%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	2,0%
<b>Espaces urbains</b>	<b>2,7%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>1,1%</b>
Espaces semi-ruraux	0,9%
Espaces ruraux	1,4%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>1,3%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2,0%</b>

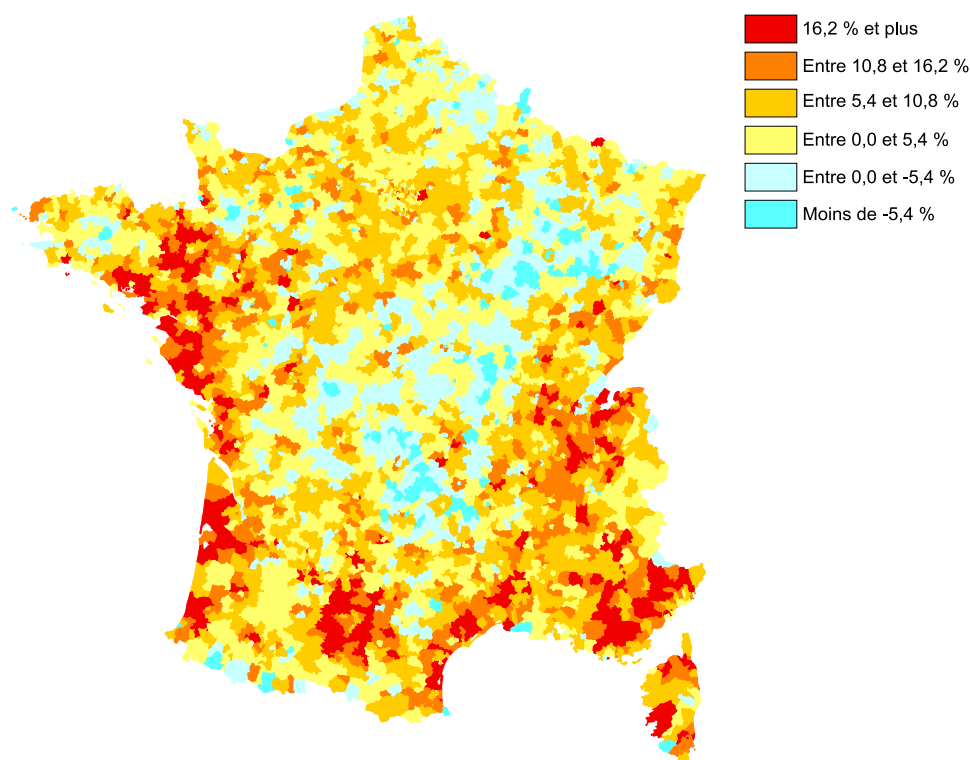
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces urbains présentent des proportions d'entrants "extérieurs" plus importantes que les espaces ruraux. Les types de cantons urbains présentent en effet des valeurs supérieures à la moyenne nationale (1,7 %), tandis que les espaces périurbains, semi-ruraux et ruraux présentent des proportions inférieures à celle-ci.

## v. Evolution globale des effectifs de population

Figure 172 : Evolution des effectifs de population générale des cantons-ou-villes de France métropolitaine, de 1999 à 2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Entre 1999 et 2007, la population de France métropolitaine est passée d'environ 59 000 000 d'individus à près de 62 000 000 (+5,4 %). Si les régions du Nord du pays présentent un solde naturel fortement positif, celles du Sud se caractérisent par un accroissement migratoire très prononcé, qui contribue grandement à faire de la Corse (+14,0 %), du Languedoc-Roussillon (+10,9 %) et du Midi-Pyrénées (+9,6 %) les régions les plus dynamiques démographiquement. A l'inverse, sous l'effet essentiel d'un solde migratoire déficitaire, la Champagne-Ardenne a vu son nombre de résidents légèrement diminuer (-0,2 %).

Figure 173 : Evolution des effectifs de population générale selon le type de canton-ou-ville, de 1999 à 2007

Types de cantons	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	3,7%
1ère couronne de peuplement urbain	5,2%
Paris et sa proche banlieue	5,7%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	2,3%
<b>Espaces urbains</b>	<b>3,4%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>7,1%</b>
Espaces semi-ruraux	11,8%
Espaces ruraux	5,0%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>6,2%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5,6%</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces périurbains et semi-ruraux ont connu des croissances de population nettement supérieures à la moyenne de France métropolitaine. De manière générale, l'accroissement apparaît plus faible dans les cantons-ou-villes situés au cœur des agglomérations.

#### vi. Corrélations entre les différents indicateurs de renouvellement démographique

Figure 174 : Matrice de corrélation entre les indicateurs de renouvellement démographique pour les cantons-ou-ville de France métropolitaine

	<i>icf</i>	<i>def</i>	<i>txmor</i>	<i>smgr</i>	<i>smir</i>	<i>ext</i>
<i>icf</i>	1,00	0,50	0,05	-0,02	0,00	-0,18
<i>def</i>	0,50	1,00	0,11	-0,01	0,09	-0,29
<i>txmor</i>	0,05	0,11	1,00	0,03	0,00	-0,14
<i>smgr</i>	-0,02	-0,01	0,03	1,00	0,81	0,00
<i>smir</i>	0,00	0,09	0,00	0,81	1,00	-0,21
<i>ext</i>	-0,18	-0,29	-0,14	0,00	-0,21	1,00

Sources : Etat Civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Si l'on prend en considération les 3 505 cantons-ou-villes de France métropolitaine pour lesquels tous les indicateurs sont disponibles, la matrice de corrélation laisse apparaître peu de lien entre les différentes variables de mouvement démographique. Le solde migratoire global et solde migratoire

interne apparaissent fortement corrélés de façon assez logique, le second étant la composante essentielle du premier.

L'ICF calculé selon la méthode classique est corrélé positivement et assez fortement avec l'ICF calculé à l'aide de la méthode DEF. La corrélation est très forte dans le sous-ensemble des espaces urbains (0,67), assez conséquente dans le périurbain (0,50) et dans le rural/semi-rural (0,44).

La proportion d'immigrants extérieurs est corrélée négativement mais modérément avec les indicateurs de fécondité, de mortalité et de mouvement interne. Il semble y avoir ici une opposition urbain/rural : *ext* est élevé dans les villes centres des grandes agglomérations, où la fécondité, la mortalité et le solde migratoire interne sont faibles. A l'inverse, la proportion d'immigrants extérieurs est faible dans les cantons périurbains, semi-ruraux et ruraux, où la fécondité, la mortalité et le solde migratoire interne sont importants.

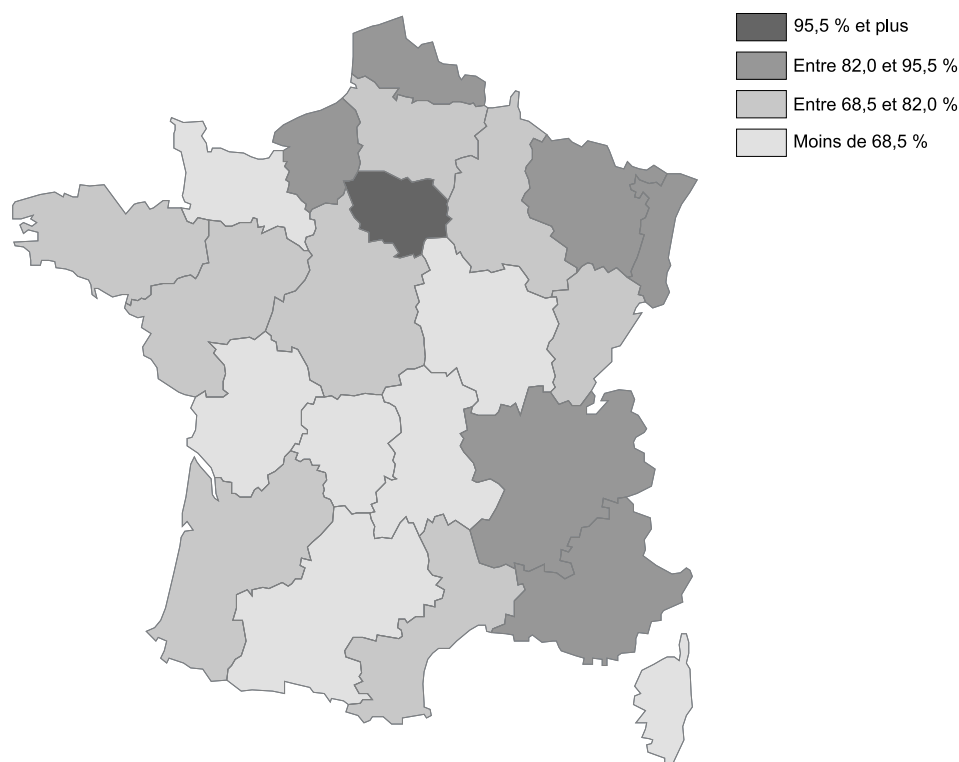
Il existe toutefois des disparités : dans l'Île-de-France, l'opposition entre fécondité et solde migratoire est particulièrement marquée, alors que dans le Nord-Ouest (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie), le lien entre les deux indicateurs est positif et significatif. Dans la moitié sud, la corrélation négative entre proportions d'immigrants extérieurs et solde migratoire est moins flagrante que dans le Nord.

La décomposition de l'information par types de cantons-ou-villes donne encore des perspectives différentes : dans les espaces urbains, fécondité et mortalité sont corrélées. Solde migratoire global et solde migratoire interne sont également moins corrélés qu'ailleurs, du fait probable des proportions d'immigrants extérieurs. Dans les espaces périurbains, semi-ruraux et ruraux, seuls les deux soldes migratoires et les indicateurs de fécondité présentent des corrélations positives et significatives.



vii. Répartition des populations par type d'espace de résidence

Figure 175 : Proportions de la population vivant dans une commune urbaine<sup>42</sup> pour les départements de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans la première partie, nous avons vu qu'espaces à nette dominante urbaine et espaces les moins urbanisés présentent des différences marquées en termes de précarité et de pauvreté. Dès lors, il convient la répartition des populations des différentes régions selon les types d'espace, cette donnée étant susceptible d'éclairer différemment les résultats obtenus.

En moyenne, 82 % de la population de France métropolitaine vit dans une commune urbaine. De manière générale, il y a une double opposition, Nord/Sud et Est/Ouest. En Ile-de-France, la proportion est presque de 100 %. Elle est supérieure à 90 % dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et en région PACA. A l'inverse, la proportion est inférieure à 65 % en Basse-Normandie, en Poitou-Charentes, dans le Limousin et en Corse.

<sup>42</sup> Voir note de bas de page n°4.

Figure 176 : Répartition de la population par type de canton de résidence, au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Types de cantons-ou-villes	Population au 1er janvier 2007	Proportion de la population totale
Villes centres des grandes agglomérations de province	5 831 903	9%
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	780 209	1%
Paris et sa proche banlieue	3 315 824	5%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	10 179 186	17%
<b>Espaces urbains</b>	<b>20 107 122</b>	<b>33%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>24 755 101</b>	<b>40%</b>
Espaces semi-ruraux	2 954 713	5%
Espaces ruraux	13 845 145	22%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>16 799 858</b>	<b>27%</b>

Sources : INSEE-RRP

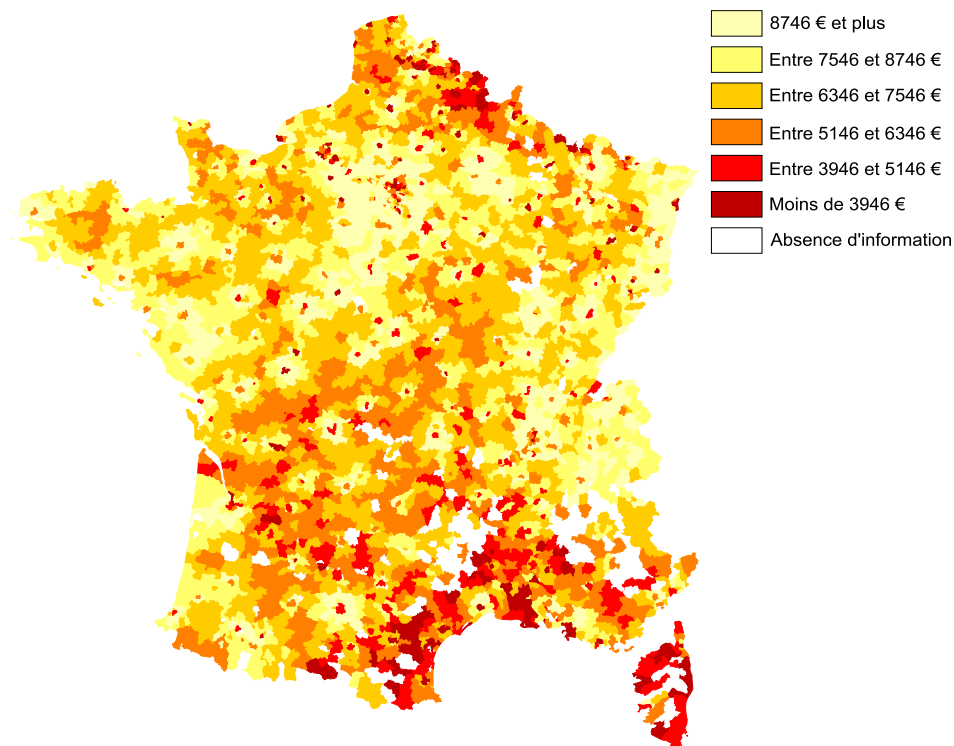
Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces périurbains regroupent 40 % de la population, soit environ 25 millions d'individus. Environ un tiers de la population totale résident dans un espace urbain, pour un peu plus d'un quart dans un canton rural ou semi-rural.

## 2) Données relatives à la précarité et à la pauvreté

### i. Les revenus fiscaux

Figure 177 : Valeurs du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour l'année 2006

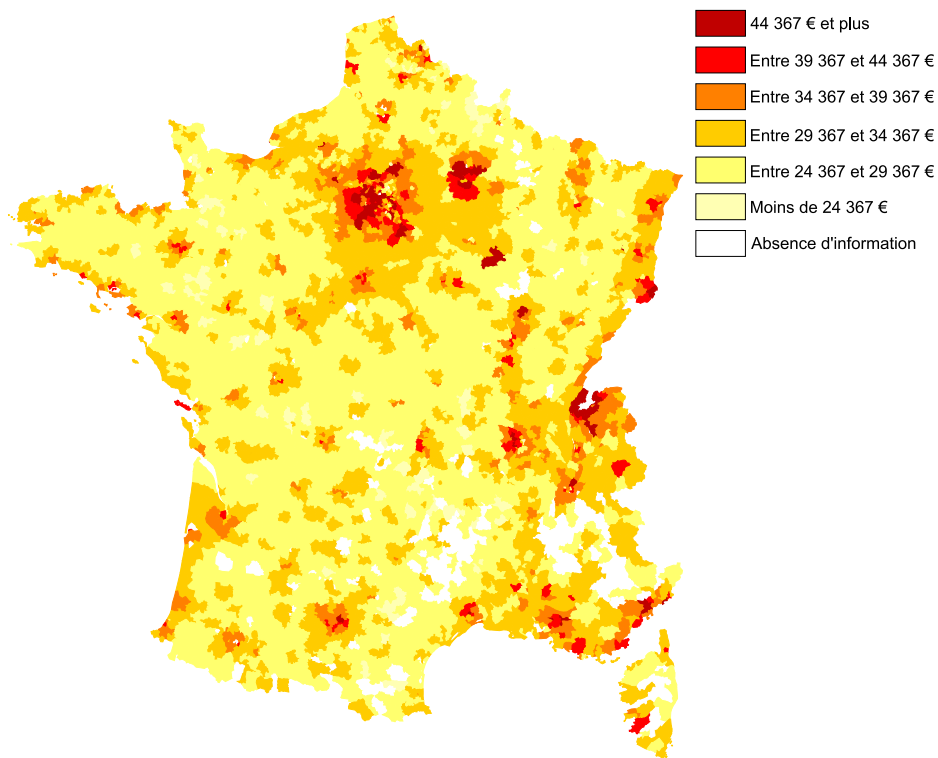


Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Les cantons-ou-villes où le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est inférieur à 3946 € sont majoritairement concentrés sur le pourtour méditerranéen, dans le Nord du pays et dans le cœur de l'Île-de-France. De manière générale, les premiers déciles mesurés dans le Nord du pays paraissent plus élevés que dans le Sud. C'est en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire que les valeurs régionales sont les plus importantes (plus de 7500 €), en Corse et dans le Languedoc-Roussillon qu'elles sont les plus faibles (moins de 4600 €).

Figure 178 : Valeurs du neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation des cantons-ou-  
villes de France métropolitaine, pour l'année 2006



Source : INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Le neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation est de 34 367 € pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les espaces présentant les valeurs les plus élevées pour cet indicateur se situent majoritairement dans l'Ouest de l'Île-de-France. Dans certains cantons des Hauts-de-Seine ou des Yvelines, 10 % des personnes vivent dans un ménage ayant déclaré un revenu fiscal par UC supérieur à 60 000 €. À l'inverse, les neuvièmes déciles les plus faibles sont mesurés pour l'essentiel dans la région Nord-Pas-de-Calais, mais aussi dans la banlieue proche de grandes villes. Ces valeurs sont inférieures à 23 000 €.

Figure 179 : Répartition des cantons-ou-villes de France métropolitaine selon la valeur des premier et neuvième déciles du revenu fiscal par unité de consommation et selon le type de canton-ou-ville, en 2006

Type de cantons	d1 inférieur à la valeur de d1 pour la France métropolitaine et d9 inférieur à la valeur de d9 pour la France métropolitaine	d1 supérieur à la valeur de d1 pour la France métropolitaine et d9 inférieur à la valeur de d9 pour la France métropolitaine	d1 inférieur à la valeur de d1 pour la France métropolitaine et d9 supérieur à la valeur de d9 pour la France métropolitaine	d1 supérieur à la valeur de d1 pour la France métropolitaine et d9 supérieur à la valeur de d9 pour la France métropolitaine
Villes centres des grandes agglomérations de province	57,7%	0,0%	30,8%	11,5%
1ère couronne de peuplement urbain	2,3%	45,5%	0,0%	52,3%
Paris et sa proche banlieue	29,6%	3,7%	11,1%	55,6%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	58,3%	19,4%	4,6%	17,7%
<b>Espaces urbains</b>	<b>50,2%</b>	<b>18,7%</b>	<b>7,9%</b>	<b>23,2%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>12,7%</b>	<b>58,3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>28,5%</b>
Espaces semi-ruraux	13,7%	80,4%	0,6%	5,3%
Espaces ruraux	43,8%	52,5%	0,6%	3,0%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>37,9%</b>	<b>58,0%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,5%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>29,5%</b>	<b>53,6%</b>	<b>1,4%</b>	<b>15,5%</b>

Source : INSEE-DGI

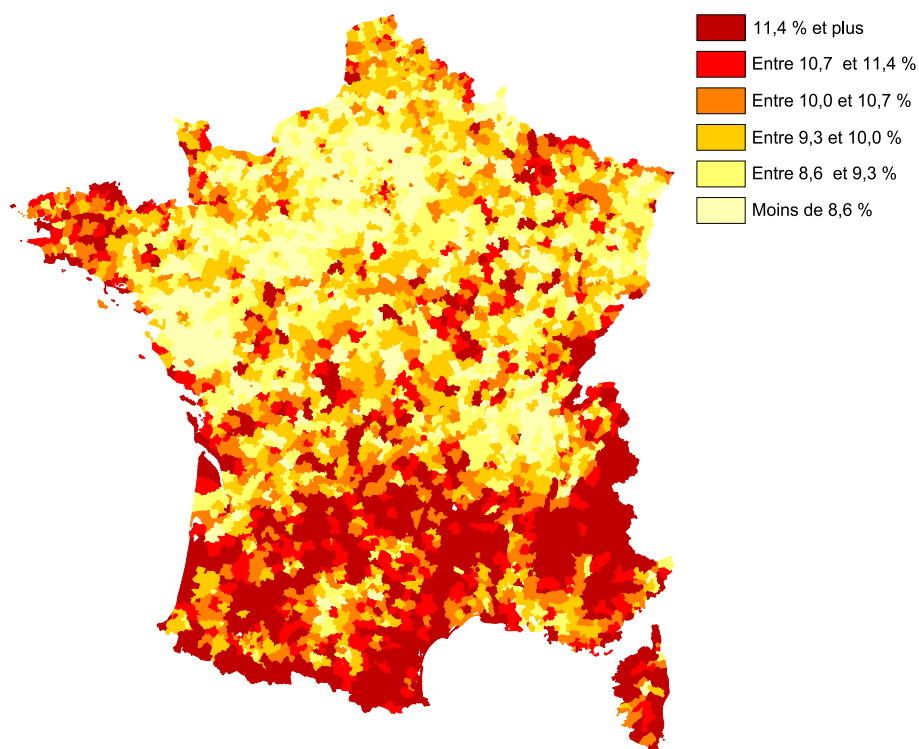
Traitement : Christophe Zaepfel

Le sous-ensemble des espaces urbains apparaît comme clivé : d'un côté, plus de la moitié des cantons du sous-groupe affiche des valeurs de *d1* et *d9* inférieures à la valeur pour l'ensemble de la France métropolitaine<sup>43</sup>, et de l'autre, la proportion de cantons où *d1* et *d9* sont supérieurs à ce qui est mesuré pour la France métropolitaine est plus élevée que la moyenne. A l'inverse, dans le périurbain, il y a peu de cantons où *d1* est inférieur à la valeur de référence, mais beaucoup de territoires présentent un *d9* élevé. Dans le rural et le semi-rural, le poids des cantons où le premier décile est inférieur à 6 346 € est important, celui des cantons où le neuvième décile est supérieur à 34 367 € est faible.

<sup>43</sup> Pour l'ensemble de la France métropolitaine la valeur du décile du revenu fiscal par unité de consommation est de 6 346 €, celle du neuvième décile de 34 367 €.

ii. Les très-bas salaires

Figure 180 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine des cantons-ou-villes, en 2006



Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions de salariés dont la rémunération nette totale en 2006 se situe sous le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine sont, de manière générale, beaucoup plus importantes dans le Sud du pays. La valeur de l'indicateur avoisine ainsi 12 % dans le Languedoc-Roussillon, de façon assez nette la région la plus concernée par les très bas-salaires.

Figure 181 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine selon le type de canton-ou-ville, en 2006

Type de cantons	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	11,3%
1ère couronne de peuplement urbain	10,2%
Paris et sa proche banlieue	9,5%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	10,1%
<b>Espaces urbains</b>	<b>10,4%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>9,4%</b>
Espaces semi-ruraux	9,7%
Espaces ruraux	10,6%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>10,4%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>10,0%</b>

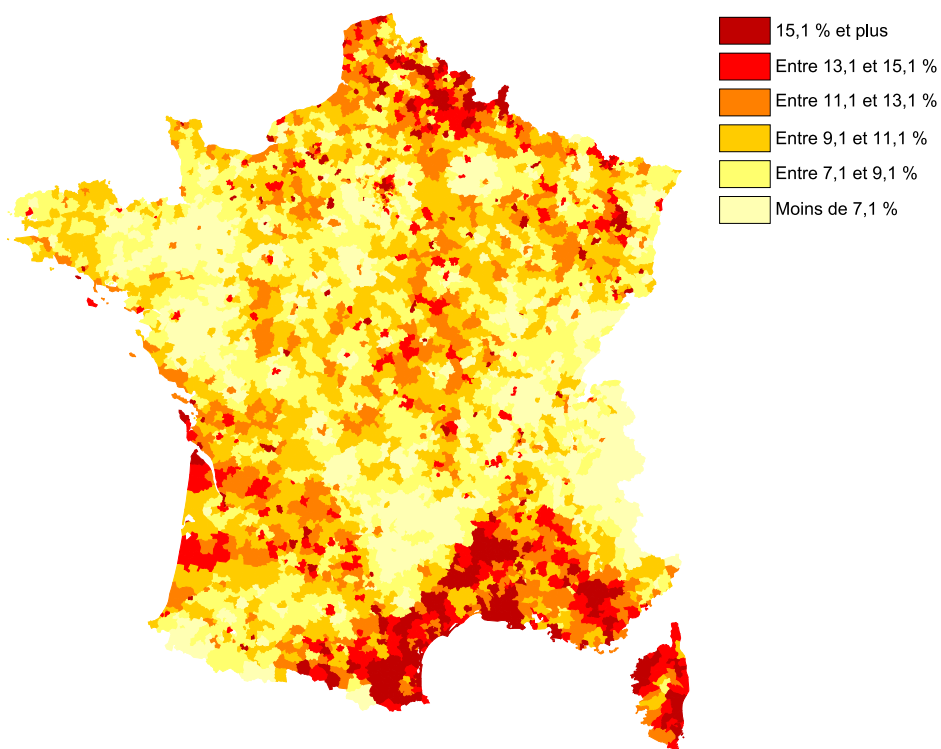
Source : INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les proportions sont plus faibles dans les espaces périurbains et semi-ruraux. Parmi les sous-ensembles d'espaces urbains, les poids de très bas-salaires est supérieur à 10 % dans les villes centres des grandes agglomérations de province, dans les cantons de première couronne de peuplement urbain ainsi que dans les villes moyennes et les espaces urbains ouvriers. Paris et sa proche banlieue font exception, peut-être sous l'effet du contexte territorial en matière de rémunérations. Les proportions sont relativement élevées dans les espaces ruraux.

### iii. Le chômage

Figure 182 : Proportions standardisées de chômeurs des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour la période 2006-2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Cette carte affine quelque peu le constat établi en première partie (voir page 144). En effet, les zones à très fortes proportions de chômeurs apparaissent majoritairement concentrées sur le pourtour méditerranéen certes, mais le sous-emploi est moins diffus dans le Nord du pays. Hormis certains territoires d'Ile-de-France voire du Littoral atlantique, le reste du pays est beaucoup moins concerné par le chômage.



Figure 183 : Proportions standardisées de chômeurs selon le type de canton-ou-ville, pour la période 2006-2007

Type de cantons	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	13,5%
1ère couronne de peuplement urbain	8,4%
Paris et sa proche banlieue	11,2%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	14,0%
<b>Espaces urbains</b>	<b>13,1%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>9,4%</b>
Espaces semi-ruraux	9,2%
Espaces ruraux	11,4%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>11,0%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11,1%</b>

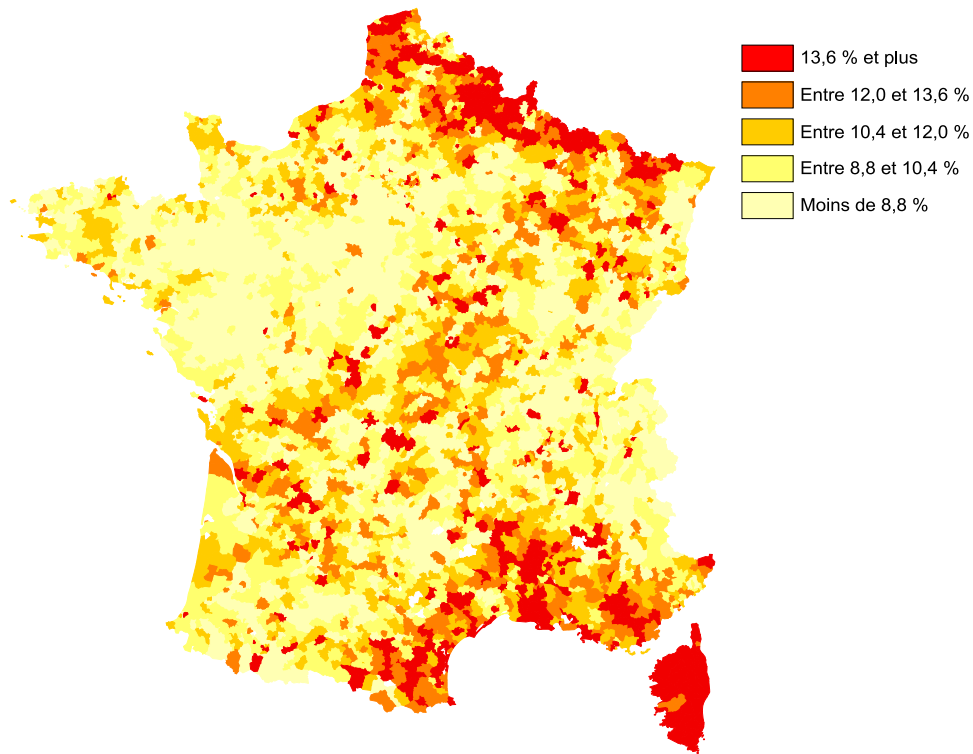
Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

De manière générale, les proportions de chômeurs sont les plus faibles dans les espaces excentrés. Toutefois, on remarque que dans les cantons ruraux, les proportions de chômeurs sont légèrement supérieures à la moyenne pour la France métropolitaine dans son ensemble.

#### iv. L'inactivité

Figure 184 : Proportions standardisées d'inactifs des cantons-ou-villes de France métropolitaine, sur la période 2006-2007



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces présentant les proportions les plus élevées d'inactifs sont concentrées au nord du pays, sur le pourtour de la mer Méditerranée, mais aussi, dans une moindre mesure, au centre du pays. En revanche, le Nord-Ouest et la façade atlantique en général comptent très peu de territoires présentant un poids important d'individus non-actifs et non-retraités. En Corse, la quasi-intégralité des cantons-ou-ville affichent des valeurs supérieures à 14 % pour l'indicateur.

Figure 185 : Proportions standardisées d'inactifs selon les types de canton-ou-ville, sur la période 2006-2007

Types de canton	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	10,7%
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	8,5%
Paris et sa proche banlieue	8,6%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	12,6%
<b>Espaces urbains</b>	<b>11,2%</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>9,7%</b>
Espaces semi-ruraux	9,7%
Espaces ruraux	11,3%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>11,0%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,5%</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs sont faibles à Paris et dans ses environs, ainsi que dans les cantons situés dans la 1<sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain. A l'inverse, dans les villes moyennes et les espaces ouvriers, ainsi que dans les espaces ruraux, les proportions enregistrées sont assez nettement au-dessus de la moyenne pour la France métropolitaine dans son ensemble.

#### v. Corrélations entre les différents indicateurs de précarité et de pauvreté

Figure 186 : Matrice de corrélation entre les indicateurs de précarité/pauvreté pour les cantons-ou-ville de France métropolitaine

	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
<i>d1</i>	1,00	0,56	-0,40	-0,76	-0,68
<i>d9</i>	0,56	1,00	-0,10	-0,25	-0,31
<i>dads</i>	-0,40	-0,10	1,00	0,26	0,25
<i>chom</i>	-0,76	-0,25	0,26	1,00	0,74
<i>inact</i>	-0,68	-0,31	0,25	0,74	1,00

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les corrélations ont été étudiées pour l'ensemble des 3 503 cantons-ou-villes pour lesquels tous les indicateurs sont disponibles. Les résultats obtenus renvoient à ceux de la première partie (voir page

173) : premier décile du revenu fiscal par unité de consommation, chômage et inactivité sont fortement corrélés entre eux. Les liens avec les très bas-salaires et le neuvième décile du revenu fiscal par UC sont en revanche plus ténus. Le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation joue ici également un rôle central, étant corrélé de manière assez forte avec chaque autre variable.

Il existe toutefois des disparités régionales marquées : dans le Nord du pays, la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation apparaît souvent corrélé négativement et très significativement avec le poids des chômeurs et des inactifs. En Ile-de-France, tous les indicateurs de précarité/pauvreté sont fortement corrélés entre eux, ce qui semble traduire l'existence de zone concentrant les difficultés, où les problématiques sont multiples. Dans le Sud, les cas de figure sont plus variés : le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation peut apparaître très négativement corrélé à la proportion de très bas-salaires (Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Corse), ou alors corrélé de façon moins forte que la moyenne aux autres indicateurs (Aquitaine, Rhône-Alpes, PACA). Dans ce dernier cas, on retrouve des régions où la répartition des espaces par type est diversifiée. Dans les régions de l'Ouest, *d9* est faiblement corrélé avec les proportions de chômeurs, d'inactifs et de très bas-salaires.

Dans le sous-ensemble des cantons urbains, inactivité et chômage sont très fortement corrélés négativement à la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation. Dans une moindre mesure, il en va de même pour le neuvième décile. La corrélation entre *dads* et les autres variables est plus faible que pour l'ensemble des cantons de l'hexagone. Le périurbain offre un profil assez similaire.

Parmi les espaces ruraux et semi-ruraux, la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation apparaît négativement corrélée à celle des proportions de très bas-salaires. Pour le reste, les variables sont moins fortement corrélées entre elles que pour l'ensemble de la France métropolitaine.

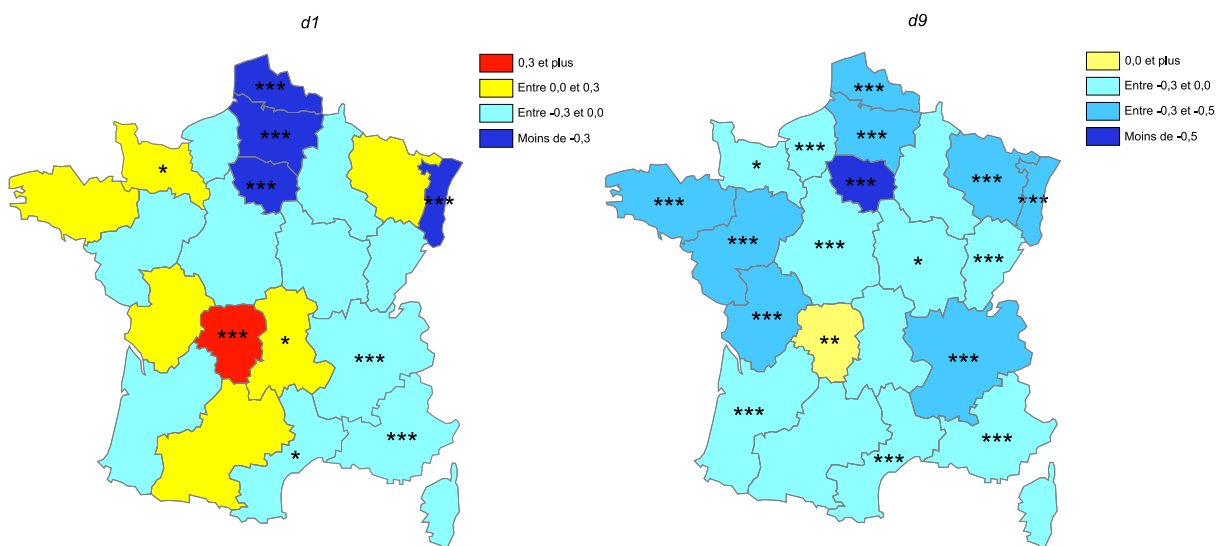
## II. Etude des corrélations territoriales entre fécondité et précarité/pauvreté

### 1. Etude des corrélations entre fécondité et revenus fiscaux

#### 1) Indicateur conjoncturel de fécondité

L'étude de la corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité sur la période 2005-2007 et les différents indicateurs de précarité/pauvreté porte sur les 3 500 cantons-ou-villes pour lesquels l'ensemble des indicateurs est disponible. Le coefficient de corrélation  $r$  entre  $icf$  et  $d1$  pour l'ensemble des zones est de  $-0,04$  (\*\*). La corrélation est donc quasi-inexistante. Entre  $icf$  et  $d9$ , le coefficient est de  $-0,21$  (\*\*\*). La corrélation apparaît ici modérée et négative.

Figure 187 : Valeurs du coefficient de corrélation entre  $icf$  et  $d1$  et valeurs du coefficient de corrélation entre  $icf$  et  $d9$  pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour la corrélation entre *d1* et *icf*, les valeurs de *r* sont particulièrement éloignées de 0 en Ile-de-France (-0,69), Alsace (-0,45), Picardie (-0,38) et Nord-Pas-de-Calais (-0,36). Dans les cantons-ville de ces régions, plus le premier décile de revenus fiscaux est faible, plus le niveau de fécondité sera élevé. A l'inverse, dans le Limousin (0,34), en Auvergne (0,15), et en Basse-Normandie (0,14), la corrélation est positive et la valeur du coefficient est la plus élevée. L'opposition entre régions à dominante rurale et à dominante urbaine est aussi visible ici, bien que nuancée.

Seul le Limousin présente un coefficient de corrélation positif entre *icf* et *d9* (0,34). Les régions où la corrélation négative entre *icf* et *d1* est la plus forte (Ile-de-France, Alsace, Picardie, Nord-Pas-de-Calais) sont également celles où la corrélation négative entre *icf* et *d9* est la plus prononcée. En revanche, dans certaines régions de l'Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes voire Aquitaine), si la corrélation entre *icf* et *d1* était inexistante, celle entre *icf* et *d9* est conséquente et négative.

Figure 188 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre *icf* et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>		<i>d9</i>	
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,15		-0,32	**
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,07		-0,08	
Paris et sa proche banlieue	-0,56	***	-0,67	***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,37	***	-0,32	***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,27</b>	<b>***</b>	<b>-0,29</b>	<b>***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,30</b>	<b>***</b>	<b>-0,34</b>	<b>***</b>
Espaces semi-ruraux	0,11	**	-0,11	**
Espaces ruraux	0,12	***	-0,19	***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,15</b>	<b>***</b>	<b>-0,14</b>	<b>***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DGI

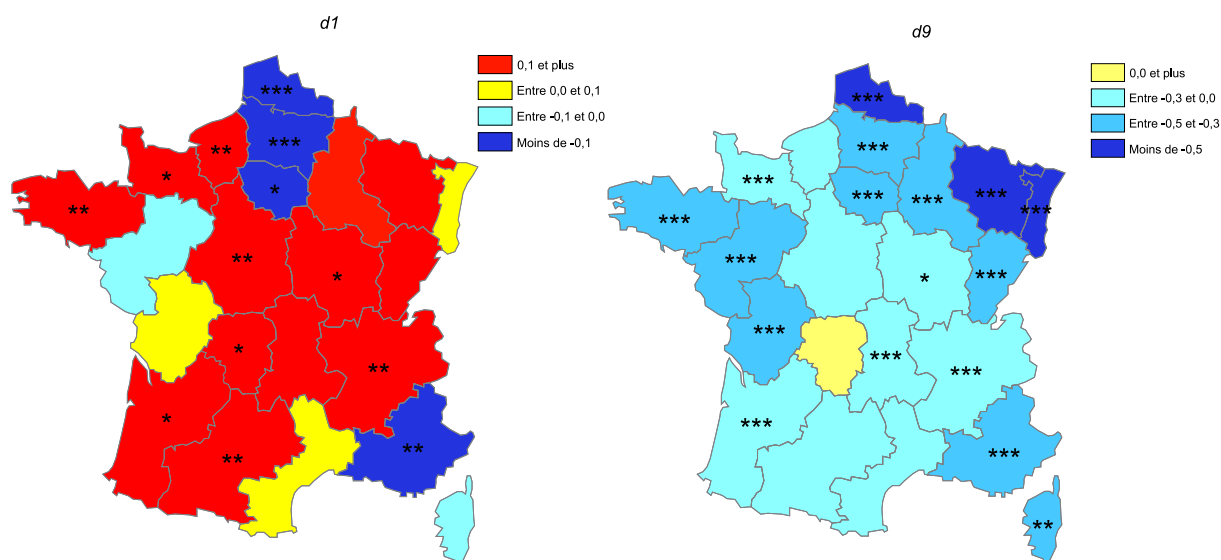
Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces urbains et périurbains présentent des coefficients de corrélations négatifs et distants de 0. Ils sont négatifs également pour *d9* dans le cas des espaces ruraux et semi-ruraux, mais plus proches de 0. Les cantons de Paris et de sa proche banlieue présentent les valeurs de *r* les plus fortement négatives. L'opposition rural/urbain est donc également présente et assez nette dans l'étude de la corrélation entre valeur du premier décile du revenus fiscal par unité de consommation et fécondité.

## 2) Indicateur de fécondité – méthode DEF

Pour les 3 500 cantons-ou-villes pour lesquels l'ensemble des indicateurs est disponible, le coefficient de corrélation entre *def* et *d1* est de 0,07 (\*\*\*) . A priori, la corrélation est donc quasi-inexistante. Entre *def* et *d9*, le coefficient de -0,26 (\*\*\*) . La corrélation est donc négative et modérée.

Figure 189 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *d1* et valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *d9* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans la majeure partie des régions, le coefficient de corrélation entre *def* et *d1* est assez proche de 0 et lien entre les deux variables par conséquent assez ténu. Les valeurs négatives les plus distantes de 0 sont mesurées dans le Nord-Pas-de-Calais (-0,27), la Picardie (-0,22) et la région PACA (-0,20). A l'inverse, le coefficient est positif et modérément important en Haute-Normandie (0,23), dans le Limousin (0,20) et la Bretagne (0,18).

La corrélation entre *def* et *d9* est négative dans une large majorité des régions. Seul le Limousin fait exception. Dans l'ensemble, *def* sera donc plus fort dans les cantons où *d9* est le plus faible. Les

valeurs sont de manière générale plus éloignées de 0 dans le Nord du pays. Les coefficients les plus fortement négatifs sont mesurés en Lorraine (-0,56), en Alsace (-0,52), dans le Nord-Pas-de-Calais (-0,50) et en Picardie (-0,48). Dans la moitié sud, les valeurs les plus faibles sont mesurées dans la région PACA et en Poitou-Charentes (-0,43 et -0,42).

Figure 190 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre *def* et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,03	-0,19
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,07	-0,23
Paris et sa proche banlieue	-0,49 ***	-0,69 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,33 ***	-0,41 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,20 ***</b>	<b>-0,40 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,23 ***</b>	<b>-0,33 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,08	-0,24 ***
Espaces ruraux	0,14 ***	-0,32 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,16 ***</b>	<b>-0,26 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Les résultats par types d'espaces viennent confirmer ceux par régions. Les valeurs calculées entre *def* et *d1* sont moins distantes de 0 que celles calculées entre *def* et *d9*, quel que soit le sous-ensemble de cantons. De façon assez claire, la fécondité sera moins forte dans les espaces où *d9* est élevé. C'est particulièrement vrai dans les espaces urbains et périurbains.

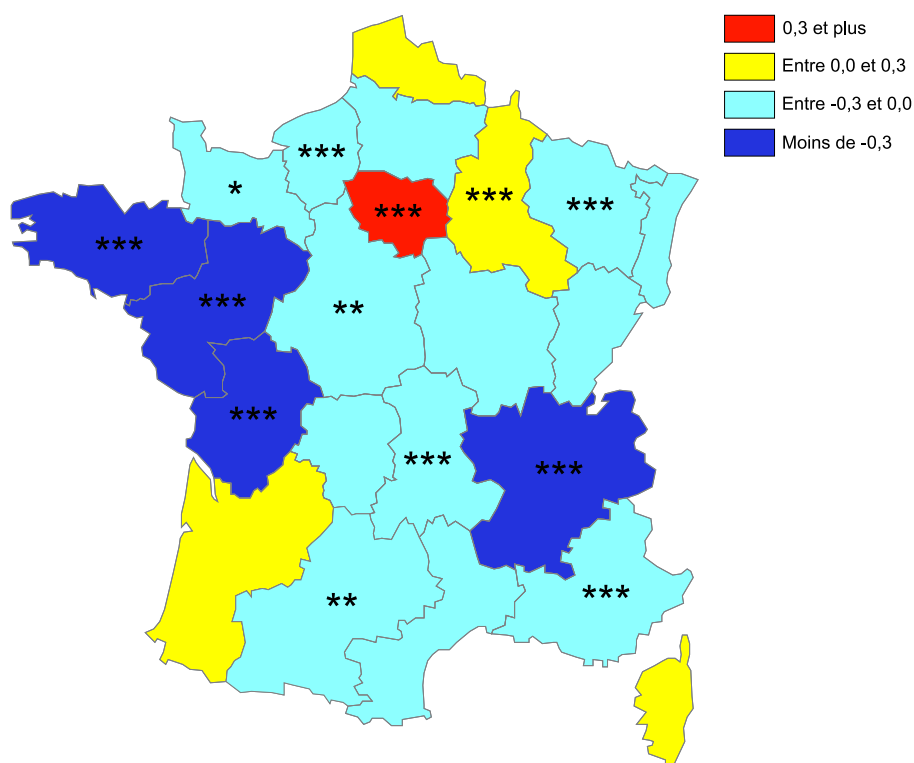


## 2. Etude des corrélations entre fécondité et très-bas salaires

### 1) Indicateur conjoncturel de fécondité

L'étude de la corrélation entre l'indicateur de fécondité *icf* sur la période 2005-2007 et la proportion de très bas salaires *dads* pour l'année 2006 a porté 3 500 cantons-ou-ville de France métropolitaine. Le coefficient *r* pour cet ensemble est de -0,22 (\*\*\*). La corrélation est donc modérée et négative.

Figure 191 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *icf* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Des disparités régionales assez importantes apparaissent à l'examen de la carte. En Ile-de-France, la valeur de *r* est de 0,48 : la fécondité a donc tendance à être plus élevée dans les cantons-ou-ville où les proportions de très bas-salaires sont les plus importantes. A l'inverse, dans certaines régions de

l'Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes), le coefficient se situe aux alentours de -0,30. Fécondité et très bas-salaires apparaissent donc opposés.

Dans la majeure partie des autres régions, les valeurs sont plus proches de 0. Elles sont négatives dans la majeure partie des cas, et très significatives en Lorraine, Auvergne, Rhône-Alpes, Bouches-du-Rhône et Haute-Normandie.

Figure 192 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *icf* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,38 ***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,45 ***
Paris et sa proche banlieue	0,27
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,01
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,25 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,12 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,25 ***
Espaces ruraux	-0,21 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,26 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DADS

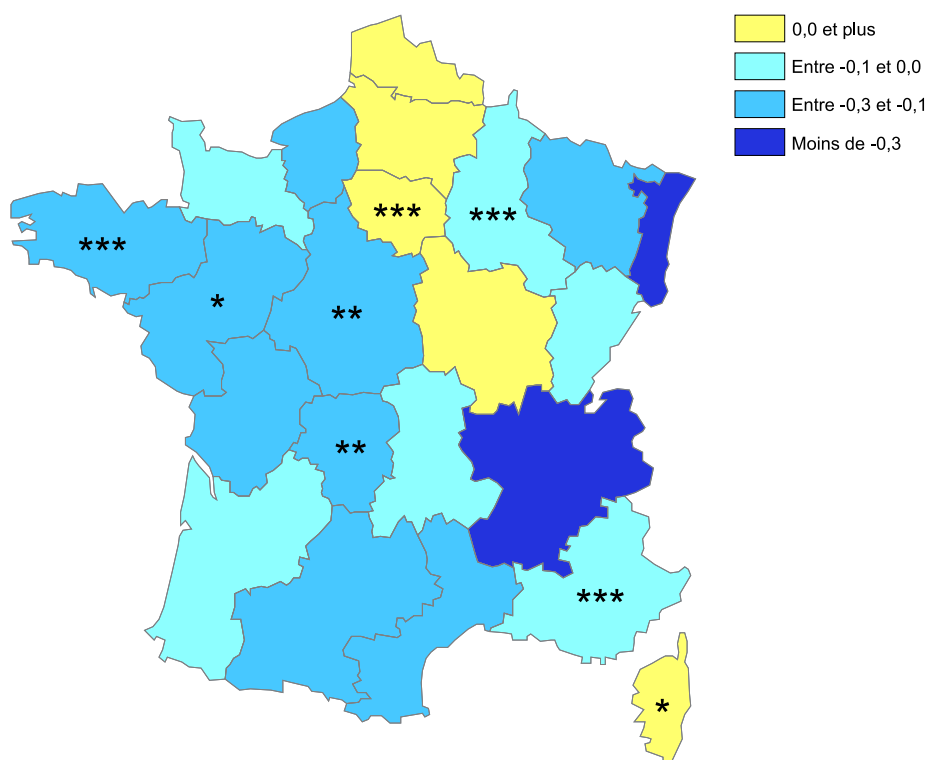
Traitement : Christophe Zaepfel

La corrélation apparaît assez fortement négative dans les villes-centres des grandes agglomérations de province et dans les cantons-ou-ville situés en 1<sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain. Dans ces zones, la fécondité aura tendance à décroître plus la proportion de très bas-salaires est importante. Dans les espaces périurbains, semi-ruraux et ruraux, la situation est la même, dans une moindre mesure. A Paris et dans sa proche banlieue, ainsi que dans les villes moyennes et les espaces urbains ouvriers, la corrélation est positive.

## 2) Indicateur de fécondité – méthode DEF

L'étude de la corrélation entre l'indicateur de fécondité *def* et la proportion de très bas-salaires *dads* a porté 3 500 cantons-ou-ville de France métropolitaine. Le coefficient  $r$  pour cet ensemble est de -0,25 (\*\*\*) . La corrélation est donc modérée et négative. De manière générale, la fécondité sera plus faible dans les cantons où les très bas-salaires sont les plus fréquents.

Figure 193 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les coefficients de corrélation sont négatifs dans la majeure partie des régions. Dans l'ensemble, ils sont plus significatifs dans le Nord du pays. Les valeurs les plus distantes de 0 sont mesurées dans la région Rhône-Alpes, en Alsace et sur la côte Atlantique (Bretagne et Poitou-Charentes). Dans ces régions, les cantons où *def* est le plus faible seront de manière générale ceux où les très bas-salaires seront les plus fréquents. A l'inverse, en Ile-de-France, la corrélation est modérée (0,14) mais positive.

Figure 194 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs	
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,19	
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,27	*
Paris et sa proche banlieue	0,36	*
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,06	
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,17</b>	<b>***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,05</b>	<b>*</b>
Espaces semi-ruraux	-0,31	***
Espaces ruraux	-0,26	***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,28</b>	<b>***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

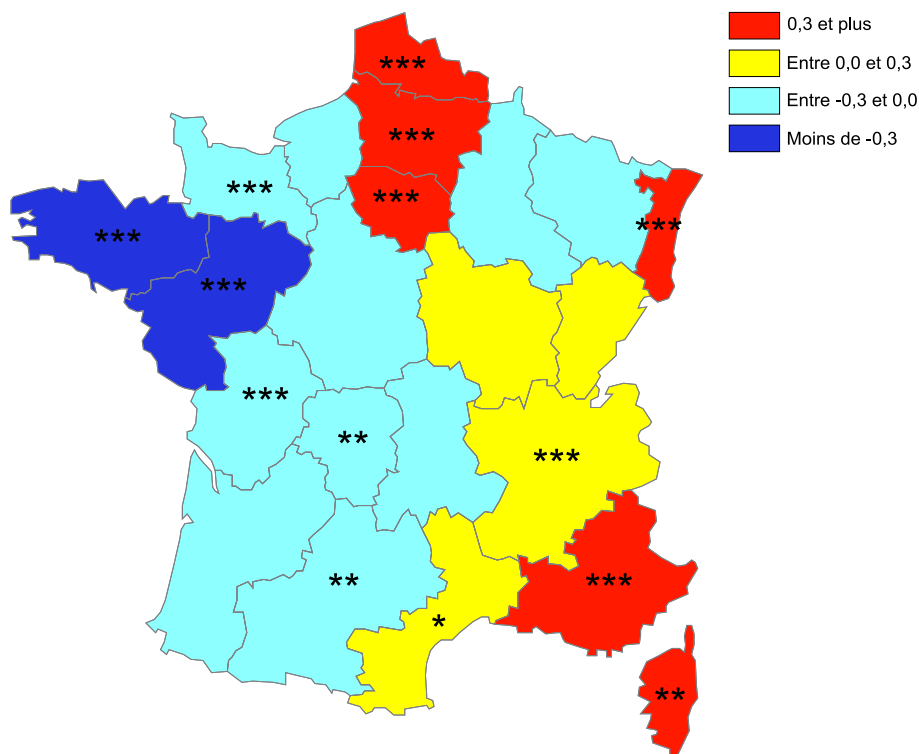
Les coefficients de corrélation sont négatifs dans les trois grands sous-ensembles de cantons. Ils sont assez peu éloignés de 0 pour les espaces urbains et périurbains. Dans le rural et le semi-rural, il apparaît que les cantons affichant les proportions les plus importantes de très bas-salaires seront ceux où *def* sera le plus fort. Dans les cantons de Paris et de sa proche banlieue, c'est l'inverse.

### 3. Etude des corrélations entre fécondité et chômage

#### 1) Indicateur conjoncturel de fécondité

L'étude de la corrélation entre l'ICF de la période 2005-2007 et la proportion standardisée de chômeurs moyenne sur la période 2006-2007 concerne 3 500 cantons-ville de France métropolitaine. Le calcul de la corrélation entre *icf* et *chom* pour l'ensemble de ces espaces donne un coefficient de -0,01. La valeur obtenue est ainsi négative, mais très proche de 0. Des spécificités régionales existant en matière de fécondité, la stratification de l'ensemble par régions paraît indispensable.

Figure 195 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *icf* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Une opposition nette existe entre les régions à nette dominante urbaine et les autres. Ainsi, la corrélation entre proportions de chômeurs et indicateur conjoncturel de fécondité est fortement

positive et très significative en Ile-de-France (0,72), Alsace (0,43), Picardie (0,38), Nord (0,37), ou PACA (0,31). Dans ces espaces, les cantons où les proportions de chômeurs sont les plus élevées enregistrent de manière générale des niveaux de fécondité importants. A l'inverse, les régions plus rurales montrent des coefficients de corrélation négatifs. Les valeurs de r sont particulièrement éloignées de 0 sur la façade ouest, en Bretagne (-0,43) et dans les Pays-de-la-Loire (-0,38). Elles sont comprises entre -0,25 et -0,30 en Basse-Normandie, dans le Poitou-Charentes et le Limousin.

Figure 196 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *icf* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,31 **
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,02
Paris et sa proche banlieue	0,50 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,40 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,33 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,12 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,20 ***
Espaces ruraux	-0,11 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,15 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

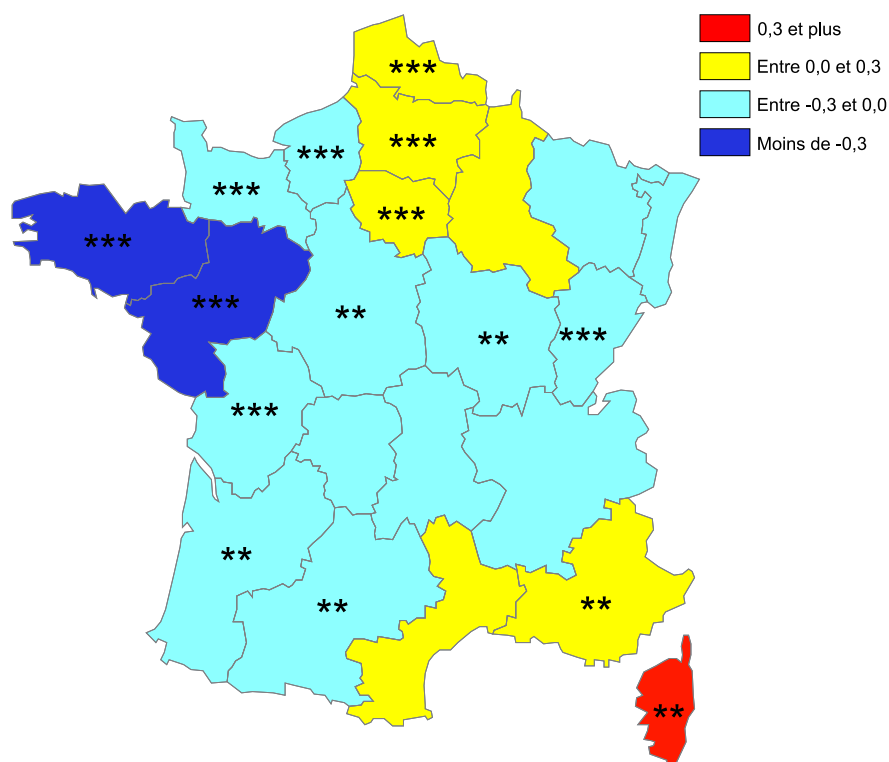
Traitement : Christophe Zaepfel

En stratifiant l'ensemble des cantons-ville par type d'espaces, l'opposition rural/urbain se confirme. Dans les cantons de Paris et de sa proche banlieue, les villes-centres des grandes agglomérations de province, les villes moyennes et les espaces urbains ouvriers, la corrélation est importante et positive. Dans les cantons ruraux ou semi-ruraux, en revanche, la corrélation est négative, même si les valeurs sont moins distantes de 0.

## 2) Indicateur de fécondité – méthode DEF

Le calcul du coefficient de corrélation entre les indicateurs de fécondité obtenu selon la méthode DEF et les proportions de chômeurs donne pour les 3 500 cantons-ou-villes une valeur de -0,06 (\*\*\*). La corrélation est donc négative mais très faible.

Figure 197 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les coefficients obtenus sont négatifs dans la majeure partie des régions. Néanmoins, dans l'ensemble, les valeurs sont positives et éloignées de 0 dans les régions les plus urbanisées. En Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, les valeurs approchent ainsi 0,3. Les cantons où *def* est le plus fort sont donc ceux où la proportion de chômeurs est la plus élevée. Le même constat s'applique à la Corse. En revanche, en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, les coefficients sont négatifs et très distants de 0 (-0,59 et -0,45).

Figure 198 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,17
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,23
Paris et sa proche banlieue	0,45 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,43 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,33 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,16 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,09 *
Espaces ruraux	-0,13 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,14 ***</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans le sous-ensemble des espaces urbains, plus le niveau de chômage est important plus la fécondité sera forte. Dans une moindre mesure, le constat est le même pour le périurbain. Pour les espaces ruraux et semi-ruraux en revanche c'est l'inverse, même si les coefficients obtenus sont assez proches de 0.

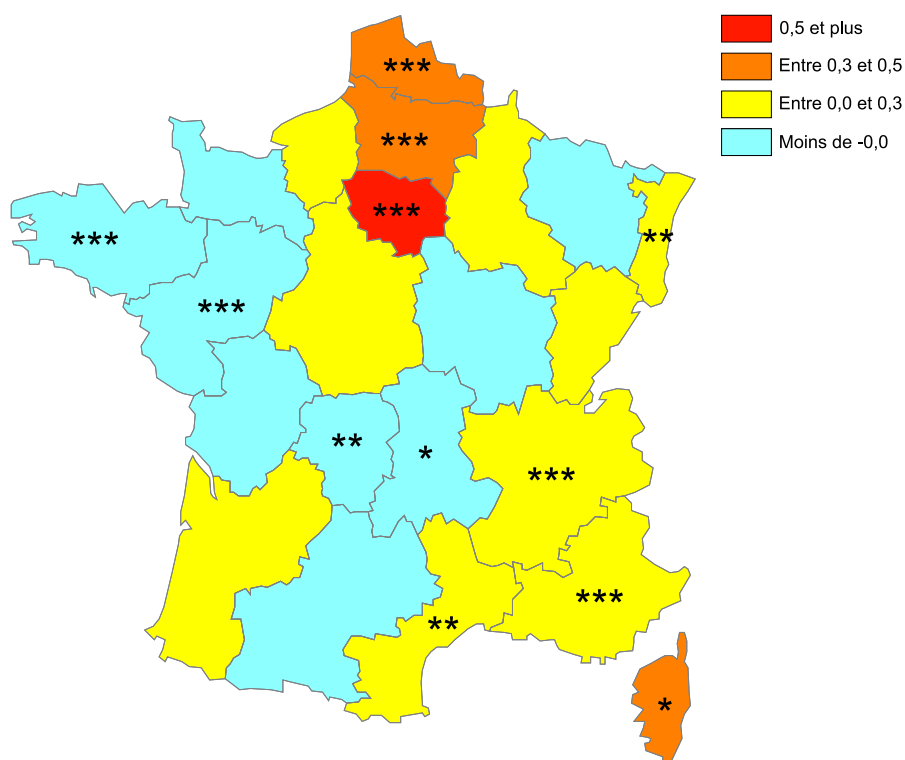


## 4. Etude de la corrélation entre fécondité et inactivité

### 1) Indicateur conjoncturel de fécondité

L'étude de la corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité sur la période 2005-2007 et la proportion d'inactifs en 2006 porte sur 3 500 cantons. La valeur de  $r$  pour cet ensemble est de  $-0,03$  (\*). La corrélation apparaît donc quasi-inexistante.

Figure 199 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *icf* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La corrélation apparaît significative et positive dans les départements du Nord du pays tels que l'Île-de-France, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. En Région parisienne, la valeur du coefficient est de  $0,65$ . De manière générale, les cantons présentant les indicateurs conjoncturels les plus élevés sont également ceux affichant les proportions d'inactifs les plus fortes. Le sens de la corrélation est le

même en Corse, même si la significativité est moindre. Sur la façade est du pays, le lien est plus ténu même s'il demeure significatif dans certaines régions, notamment en PACA.

Les coefficients mesurés dans certaines régions de l'Ouest sont en revanche négatifs (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes) ou très faiblement positifs (Aquitaine, Haute-Normandie). Les valeurs enregistrées en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire sont inférieures à -0,2, et significatives.

Figure 200 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *icf* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs	
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,38	***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,03	
Paris et sa proche banlieue	0,53	***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,35	***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,34</b>	<b>***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,06</b>	<b>**</b>
Espaces semi-ruraux	-0,21	***
Espaces ruraux	-0,15	***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,18</b>	<b>***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

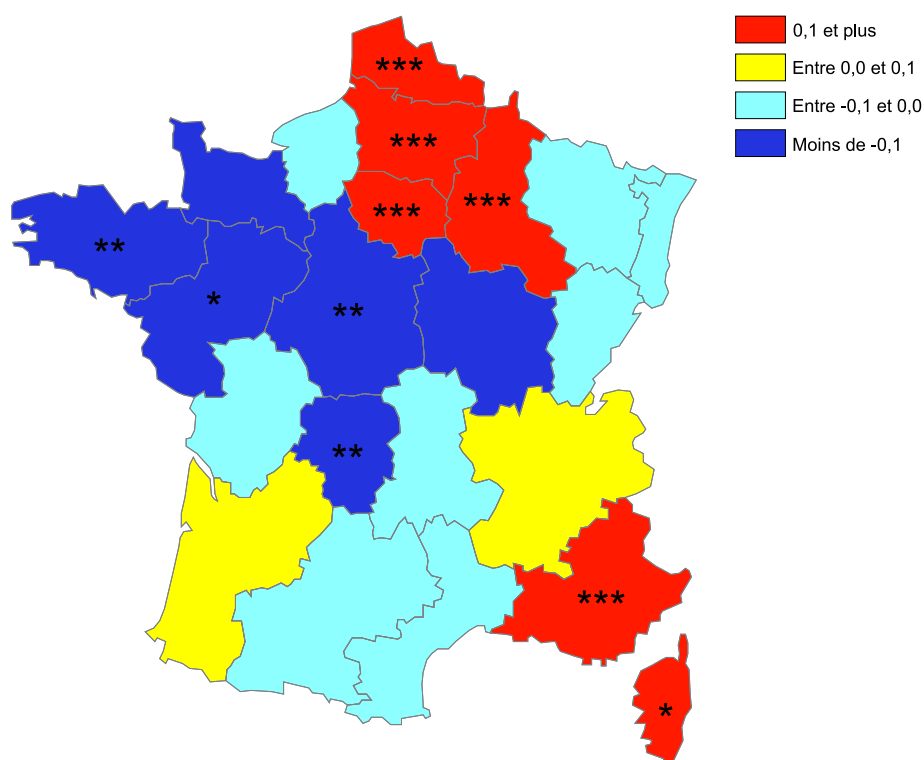
La situation apparaît un peu plus tranchée après une stratification par types de canton. En effet, dans tous les sous-groupes correspondant à des cantons urbains, la corrélation apparaît positive, et elle est significative dans la plupart des cas. Le lien entre fécondité et inactivité y est donc avéré.

A l'inverse, dans les espaces périurbains, la corrélation est beaucoup plus faible, même si elle demeure positive. Dans les cantons ruraux et semi-ruraux en revanche, le lien est négatif et significatif, même si les valeurs sont moins distantes de 0 que dans le cas des espaces urbains. La fécondité a donc tendance à être plus faible dans les territoires où l'inactivité est forte.

## 2) Indicateur de fécondité – méthode DEF

Le calcul du coefficient de corrélation entre *def* et *inact* concerne 3 500 cantons-ou-villes. Pour cet ensemble, la valeur obtenue est de 0,00. A priori, la relation entre les deux variables est donc totalement inexistante.

Figure 201 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs sont négatives dans la majeure partie de la France métropolitaine. Toutefois, le coefficient est positif et nettement supérieur à 0 en Ile-de-France (0,46), dans le Nord-Pas-de-Calais (0,36), en Picardie (0,31) et en Corse (0,31). Les cantons où l'inactivité est la plus fréquente seront donc ceux où le niveau de fécondité est le plus important. Les régions où la valeur est négative présentent des coefficients peu éloignés de 0, hormis la Bretagne (-0,29) et le Limousin (-0,25).

Figure 202 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *def* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,28 *
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,10
Paris et sa proche banlieue	0,50 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,53 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,49 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,17 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,07
Espaces ruraux	-0,14 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,15 ***</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La corrélation est positive et très significative dans le sous-ensemble des espaces urbains. Pour les espaces périurbains, niveaux d'inactivité et de fécondité évoluent de façon parallèle, même si le lien est beaucoup plus ténu. Dans le rural et le semi-rural en revanche, la fécondité aura tendance à être plus forte dans les endroits où l'inactivité est faible, même si la relation est peu évidente.

## 5. Synthèse et analyse des résultats

### 1) Synthèse par régions

Figure 203 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité *icf* et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Ile-de-France	-0,69 ***	-0,58 ***	0,48 ***	0,72 ***	0,65 ***
Champagne-Ardenne	-0,12	0,00	0,22 ***	-0,04	0,05
Picardie	-0,38 ***	-0,39 ***	0,02	0,38 ***	0,40 ***
Haute-Normandie	-0,02	-0,26 ***	-0,26 ***	-0,10	0,05
Centre	-0,03	-0,22 ***	-0,15 **	-0,04	0,05
Basse-Normandie	0,14 *	-0,16 *	-0,15 *	-0,28 ***	-0,16
Bourgogne	-0,08	-0,13 *	0,01	-0,01	-0,08
Nord-Pas-de-Calais	-0,36 ***	-0,42 ***	0,04	0,37 ***	0,36 ***
Lorraine	0,02	-0,45 ***	-0,25 ***	-0,05	-0,11
Alsace	-0,45 ***	-0,45 ***	-0,06	0,43 ***	0,27 **
Franche-Comté	-0,14	-0,28 ***	0,02	0,01	0,07
Pays-de-la-Loire	0,01	-0,49 ***	-0,32 ***	-0,38 ***	-0,20 ***
Bretagne	0,08	-0,45 ***	-0,33 ***	-0,43 ***	-0,25 ***
Poitou-Charentes	0,08	-0,39 ***	-0,29 ***	-0,29 ***	-0,10
Aquitaine	-0,06	-0,27 ***	0,05	-0,10	0,02
Midi-Pyrénées	0,03	-0,07	-0,11 **	-0,09 **	-0,06
Limousin	0,34 ***	0,26 **	-0,13	-0,26 **	-0,24 **
Rhône-Alpes	-0,17 ***	-0,40 ***	-0,34 ***	0,18 ***	0,22 ***
Auvergne	0,15 *	-0,08	-0,25 ***	-0,05	-0,15 *
Languedoc-Roussillon	-0,14 *	-0,22 ***	-0,11	0,15 *	0,17 **
PACA	-0,27 ***	-0,22 ***	-0,23 ***	0,31 ***	0,26 ***
Corse	-0,12	-0,15	0,11	0,44 **	0,29 *
Ensemble	-0,04 ***	-0,21 ***	-0,22 ***	-0,01	-0,03 **

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Figure 204 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité *def* et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Ile-de-France	-0,12 *	-0,40 ***	0,14 **	0,27 ***	0,46 ***
Champagne-Ardenne	-0,11	-0,35 ***	-0,03	0,07	0,26 ***
Picardie	-0,27 ***	-0,48 ***	0,06	0,29 ***	0,31 ***
Haute-Normandie	0,23 **	-0,05	-0,18 *	-0,29 ***	0,00
Centre	0,15 **	-0,09	-0,15 **	-0,17 **	-0,16 **
Basse-Normandie	0,15 *	-0,29 ***	-0,05	-0,26 ***	-0,13
Bourgogne	0,13 *	-0,13 *	0,04	-0,19 **	-0,10
Nord-Pas-de-Calais	-0,22 ***	-0,50 ***	0,02	0,27 ***	0,36 ***
Lorraine	0,12	-0,56 ***	-0,17 **	-0,02	-0,02
Alsace	0,01	-0,52 ***	-0,38 ***	-0,07	-0,05
Franche-Comté	0,15	-0,30 ***	-0,05	-0,26 ***	-0,06
Pays-de-la-Loire	-0,01	-0,45 ***	-0,14 *	-0,45 ***	-0,14 *
Bretagne	0,18 **	-0,43 ***	-0,27 ***	-0,59 ***	-0,29 ***
Poitou-Charentes	0,07	-0,42 ***	-0,22 ***	-0,28 ***	-0,08
Aquitaine	0,13 *	-0,23 ***	-0,04	-0,15 **	0,02
Midi-Pyrénées	0,14 **	-0,09	-0,12 *	-0,16 **	-0,10
Limousin	0,20 *	0,07	-0,10	-0,13	-0,25 **
Rhône-Alpes	0,15 **	-0,19 ***	-0,42 ***	-0,06	0,01
Auvergne	0,12	-0,22 ***	-0,07	-0,04	-0,07
Languedoc-Roussillon	0,04	-0,06	-0,14 *	0,02	-0,05
PACA	-0,20 **	-0,43 ***	-0,08	0,18 **	0,22 ***
Corse	-0,10	-0,35 **	0,32 *	0,36 **	0,32 *
Ensemble	0,07 ***	-0,26 ***	-0,25 ***	-0,06 ***	0,00

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les résultats obtenus révèlent des spécificités spatiales en termes de lien entre fécondité et précarité/pauvreté, mais aussi de corrélation entre les indicateurs de précarité/pauvreté eux-mêmes et de caractéristiques territoriales relatives à la composition par type de canton. Dans l'ensemble, les coefficients vont dans le même sens en passant d'un indicateur de fécondité à l'autre. Toutefois, les valeurs sont de manière générale plus éloignées de 0 en utilisant *icf*. Le neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation apparaît plus fortement lié au niveau de fécondité que le premier décile. Le poids des très bas-salaires est corrélé modérément mais négativement aux indicateurs de fécondité : plus celle-ci sera importante, plus les très bas-salaires seront fréquents.

L'objectif sera donc ici d'étudier pourquoi le "sens" des liens diffère selon les indicateurs sélectionnés, mais également, dans la mesure du possible, si les corrélations se maintiennent dans les régions quel que soit les types de canton. Pour se faire, nous utiliserons trois modalités de la variable "type de canton": urbain, périurbain et semi-ruraux/ruraux. Par exemple, si en Picardie fécondité et difficultés socio-économiques semblent être liées si l'on s'attache à l'étude des corrélations entre *icf* et les variables *d1*, *chom* et *inact*, le coefficient obtenu en confrontant *icf* et *dads* est quasi-nul.

- Ile-de-France :

L'Ile-de-France présente des coefficients de corrélation significatifs et allant dans le sens d'un lien assez net entre niveaux de précarité/pauvreté et de fécondité. Les valeurs sont particulièrement distantes de 0 quand l'indicateur de fécondité utilisé est *icf*. Pour *def*, le lien reste avéré avec les neuvièmes déciles de revenu fiscal par UC, ainsi qu'avec les proportions d'inactifs et de chômeurs. Par ailleurs, les corrélations entre les différentes variables de précarité/pauvreté sont très prononcées et significatives. Les cantons-ou-villes de Région parisienne qui présentent des premiers et neuvièmes déciles du revenu fiscal par unité de consommation faibles affichent donc de manière générale des poids élevés de chômeurs, d'inactifs et de très bas-salaires.

La région se caractérise par une nette surreprésentation des cantons urbains et périurbains. Ces deux sous-groupes présentent des coefficients de corrélations tous très significatifs et distants de 0, allant toujours dans le sens d'une corrélation entre indicateurs de fécondité et de précarité/pauvreté.

- Picardie et Nord-Pas-de-Calais :

Dans ces deux régions, le lien entre les variables de précarité/pauvreté (hors proportions de très bas-salaires) et les indicateurs de fécondité va dans le sens d'une corrélation significative et plus forte que la moyenne. La corrélation est particulièrement forte dans les espaces urbains entre niveau de fécondité et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation, avec des coefficients supérieurs à 0,5. Dans le rural et le semi-rural, le lien entre niveau de fécondité et indicateurs de précarité/pauvreté semble plus ténu.

La faiblesse de la corrélation entre les indicateurs de fécondité et *dads*, alors que le lien entre fécondité et les autres indicateurs de précarité/pauvreté est conséquent, est explicable par le fait que dans ces régions, *dads* et les autres indicateurs de précarité/pauvreté sont peu corrélés. Par conséquent, pour schématiser, les espaces où le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est faible montrent également d'importantes proportions de demandeurs d'emploi et d'inactifs, mais pas forcément de travailleurs pauvres.

- Alsace :

La corrélation entre *icf* et les indicateurs de précarité/pauvreté paraît avérée. Toutefois, les coefficients obtenus sont beaucoup plus proches de 0 en utilisant l'indicateur *def*. La corrélation entre *def* et *icf* est par ailleurs faible. L'étude par type de cantons montre que la corrélation est particulièrement forte dans les espaces urbains, notamment lorsque sont considérés les déciles du revenu fiscal par UC. Dans le périurbain les résultats sont plus mitigés.

- Pays-de-la-Loire, Bretagne, Poitou-Charentes :

Ces régions se caractérisent par des corrélations négatives et assez nettes entre indicateurs de fécondité et niveaux de chômage et de bas-salaires. Si le lien entre les indicateurs de fécondité et *d1* est quasi-inexistant, celui entre ces mêmes indicateurs et *d9* est négatif et les coefficients très éloignés de 0. Dans les trois régions, les espaces ruraux et semi-ruraux constituent la large majorité des cantons-ou-villes. Si l'on décompose l'ensemble des cantons des trois régions par types, les corrélations entre indicateurs de fécondité et *d9*, *dads*, *chom* et *inact* se maintiennent. Il s'agit donc bien d'une tendance propre à la zone géographique.

- Limousin :

Contrairement à la majorité des autres régions, la corrélation entre les indicateurs de fécondité est plus importante avec *d1* qu'avec *d9*. Le sens est celui d'une corrélation positive entre niveaux de précarité/pauvreté et de fécondité, même si le lien est ténu.



- Région PACA :

Le sens est ici également celui d'une corrélation positive entre niveaux de fécondité et de précarité/pauvreté, même si le lien reste modéré.

- Rhône-Alpes :

Les valeurs diffèrent assez nettement selon l'indicateur de fécondité considéré. L'opposition entre niveau de fécondité et les variables *d9* et *dads* demeurent toutefois une constante. Les espaces urbains et périurbains s'opposent de façon assez nette aux cantons ruraux et semi-ruraux : dans les premiers, la fécondité est clairement corrélée avec le niveau de précarité/pauvreté. Dans les seconds, c'est l'inverse, même si les valeurs restent modérées.

- Languedoc-Roussillon :

Les coefficients de corrélations sont beaucoup plus proches de 0 quand l'indicateur de fécondité utilisé est *def*. *def* et *icf* sont peu corrélés dans la région. La corrélation négative se maintient toutefois dans le sous-ensemble des cantons urbains.

- Autres régions :

Dans les autres régions, plus rurales, la corrélation ne se maintient pas avec toutes les variables socio-économiques considérées. Dans certaines, il y a clairement peu de relation entre les indicateurs de fécondité et les différents indicateurs de précarité/pauvreté (Bourgogne, Midi-Pyrénées). Dans d'autres, la corrélation ne s'exprime qu'entre *icf* et certaines variables (Champagne-Ardenne, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Auvergne, Aquitaine), dont souvent *d9* ou *dads*.

## 2) Synthèse par type d'espaces

Figure 205 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité *icf* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,15	-0,32 **	-0,38 ***	0,30 **	0,38 ***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,07	-0,08	-0,45 ***	0,07	0,08
Paris et sa proche banlieue	-0,56 ***	-0,67 ***	0,27	0,31 *	0,45 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,37 ***	-0,32 ***	-0,01	0,39 ***	0,35 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,27 ***</b>	<b>-0,29 ***</b>	<b>-0,25 ***</b>	<b>0,33 ***</b>	<b>0,34 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,30 ***</b>	<b>-0,34 ***</b>	<b>-0,12 ***</b>	<b>0,11 ***</b>	<b>0,05 **</b>
Espaces semi-ruraux	0,11 **	-0,11 **	-0,25 ***	-0,18 ***	-0,20 ***
Espaces ruraux	0,12 ***	-0,19 ***	-0,21 ***	-0,13 ***	-0,19 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,15 ***</b>	<b>-0,14 ***</b>	<b>-0,26 ***</b>	<b>-0,15 ***</b>	<b>-0,18 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Figure 206 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité *def* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,03	-0,19	-0,19	0,17	0,28 *
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,07	-0,23	-0,27 *	-0,23	0,10
Paris et sa proche banlieue	-0,49 ***	-0,69 ***	0,36 *	0,45 **	0,50 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,33 ***	-0,41 ***	-0,06	0,43 ***	0,53 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,20 ***</b>	<b>-0,40 ***</b>	<b>-0,17 ***</b>	<b>0,33 ***</b>	<b>0,49 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,23 ***</b>	<b>-0,33 ***</b>	<b>-0,05 *</b>	<b>0,16 ***</b>	<b>0,17 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,08	-0,24 ***	-0,31 ***	-0,09 *	-0,07
Espaces ruraux	0,14 ***	-0,32 ***	-0,26 ***	-0,13 ***	-0,14 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,16 ***</b>	<b>-0,26 ***</b>	<b>-0,28 ***</b>	<b>-0,14 ***</b>	<b>-0,15 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs les plus distantes de 0 sont généralement enregistrées pour le sous-ensemble des cantons urbains. Les corrélations se maintiennent en passant d'un indicateur de fécondité à l'autre. Les coefficients de corrélation mesurés entre les indicateurs de fécondité et les variables de distribution du revenu fiscal, de chômage et d'inactivité vont dans le sens d'un lien positif entre fécondité et précarité/pauvreté. Fécondité et proportions de très bas-salaires sont cependant corrélées négativement. *dads* est toutefois très peu lié aux autres indicateurs socio-économiques.

Dans le cas des espaces semi-ruraux et ruraux, les coefficients, même si leurs valeurs sont modérées, vont dans le sens d'une opposition entre niveaux de précarité/pauvreté et de fécondité. Premiers déciles du revenu fiscal par unité de consommation, proportions de chômeurs et poids des inactifs sont moins corrélés dans le rural et le semi-rural que dans les autres sous-ensembles. En revanche, *dads* est plus corrélé à *d1* que la moyenne. Comme nous l'avons vu lors de la première partie, les très bas-salaires jouent un rôle important dans les espaces les moins urbanisés.

Dans le périurbain, si la corrélation entre déciles du revenu fiscal par UC et fécondité est négative et avérée, le lien entre les indicateurs de fécondité et les autres variables socio-économique est beaucoup plus ténu. Pourtant, *d1* est fortement et négativement corrélé avec *chom* et *inact*. Le revenu semble donc jouer un rôle important.

### 3) Synthèse partielle et analyse

Figure 207 : Coefficients de corrélation entre *icf* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville

Sous-ensemble de cantons	Ouest					Reste de la France métropolitaine				
	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
urbains	0,13	-0,53 ***	-0,52 ***	-0,09	0,10	-0,36 ***	-0,32 ***	-0,21 ***	0,42 ***	0,37 ***
périurbains	-0,24 ***	-0,49 ***	-0,28 ***	-0,22 ***	-0,06	-0,36 ***	-0,28 ***	0,01	0,27 ***	0,17 ***
semi-ruraux/ruraux	0,20 ***	-0,20 ***	-0,27 ***	-0,24 ***	-0,25 ***	0,12 ***	-0,09 ***	-0,25 ***	-0,08 **	-0,15 ***
ensemble	0,16 ***	-0,26 ***	-0,31 ***	-0,29 ***	-0,22 ***	-0,14 ***	-0,20 ***	-0,17 ***	0,13 ***	0,06 ***

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Figure 208 : Coefficients de corrélation entre *def* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville

Sous-ensemble de cantons	Ouest					Reste de la France métropolitaine				
	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
urbains	0,14	-0,51 ***	-0,40 ***	-0,08	0,02	-0,30 ***	-0,34 ***	-0,18 ***	0,40 ***	0,37 ***
périurbains	-0,24 ***	-0,46 ***	-0,24 ***	-0,11 **	0,01	-0,19 ***	-0,21 ***	-0,03	0,10 ***	0,10 ***
semi-ruraux/ruraux	0,14 ***	-0,17 ***	-0,22 ***	-0,21 ***	-0,20 ***	0,11 ***	-0,05	-0,15 ***	-0,08 **	-0,07 **
ensemble	0,07 **	-0,26 ***	-0,23 ***	-0,21 ***	-0,15 ***	-0,04 **	-0,15 ***	-0,12 ***	0,03	0,03 *

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

On voit ici que des différences majeures existent entre l'Ouest<sup>44</sup> et le reste du pays. Dans la partie occidentale, le niveau de fécondité et le niveau de précarité/pauvreté s'opposent dans une certaine mesure. Ainsi, les cantons où le premier décile du revenu fiscal par UC sera le plus élevé et les proportions de de chômeurs et d'inactifs les plus faibles seront, de manière générale, ceux où la fécondité sera la plus forte. Dans le reste du pays, c'est l'inverse. Dans des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Île-de-France ou la région PACA, la fécondité est au contraire plus forte dans les espaces où la précarité/pauvreté est importante : ces résultats peuvent être dus aux comportements de certains sous-groupes marginalisés, qui conservent une fécondité importante. A l'inverse, dans l'Ouest, la population serait plus homogène et les naissances plus rares dans les sous-populations les moins insérées.

<sup>44</sup> Les régions correspondant ici à la zone géographique "Ouest" sont la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine, le Limousin et le Midi-Pyrénées.

La valeur du neuvième décile du revenu fiscal par UC et la proportion de très bas-salaires restent négativement corrélée à ICF en passant d'une zone à l'autre, même si les coefficients obtenus pour la corrélation entre le niveau de fécondité et  $d9$  sont plus distants de 0 dans l'Ouest quelle que soit le sous-ensemble de cantons choisi. Les cantons les plus riches sont donc dans l'ensemble ceux où la fécondité est la plus basse. Dans les cantons urbains du reste du pays, niveaux de précarité et de fécondité sont corrélés positivement, alors que dans les cantons urbains de l'Ouest, le niveau de fécondité sera élevé quand  $d9$  et les proportions de très bas-salaires sont faibles.

Les résultats obtenus pour l'ensemble des cantons-ou-villes ne permettent en aucun cas de conclure à une corrélation évidente entre fécondité et précarité/pauvreté, même si un lien négatif et fort entre les indicateurs de fécondité et les variables  $d9$  et  $dads$  existe de façon claire. La constante reste que les cantons où les 10 % des revenus fiscaux par unité de consommation les plus élevés sont les plus importants sont donc ceux où la fécondité est la plus faible, de manière générale. Quand on subdivise les cantons par types d'espaces, il apparaît qu'en milieu urbain, il y a de manière générale une corrélation positive et assez forte, en particulier dans les régions de l'Est et du centre du pays. Le lien est particulièrement fort avec les variables  $d9$ ,  $chom$  et  $inact$ . Dans des régions très urbanisées comme l'Île-de-France ou le Nord-Pas-de-Calais, la corrélation entre niveaux de précarité/pauvreté et de fécondité s'applique pour les différents sous-ensembles de cantons.

Dans le périurbain, les indicateurs de fécondité sont surtout corrélés négativement avec les déciles du revenu fiscal par unité de consommation. Dans les espace semi-ruraux on mesure l'inverse de ce qu'on observe pour les cantons urbains : même si la corrélation est faible, le niveau de fécondité aura tendance à être moins fort là où le chômage, l'inactivité et les très bas-salaires sont fréquents, et où le premier décile du revenu fiscal est faible. Ce constat s'applique particulièrement à des régions comme les Pays-de-la-Loire, la Bretagne ou le Poitou-Charentes. Néanmoins, le lien entre le neuvième décile du revenu fiscal par UC et les indicateurs de fécondité reste fortement négatif.

La corrélation entre fécondité et proportions de très bas-salaires apparaît négative. Cela peut s'expliquer par deux facteurs :

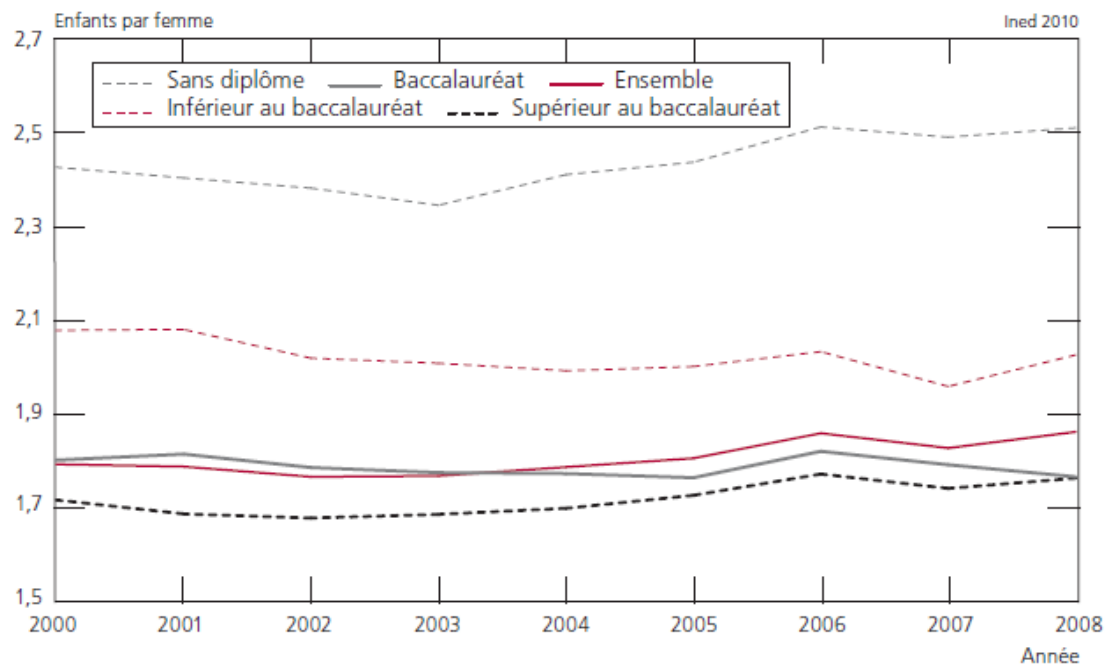
- Les différences territoriales pour les deux indicateurs : les espaces où les proportions de salariés très faiblement rémunérés sont fortes et ceux où la fécondité est faible sont concentrés dans le Sud et l'Ouest du pays. Si l'on sépare le pays le pays en deux parties nord et sud, le coefficient de corrélation entre les indicateurs de fécondité et  $dads$  sera de -0,06

(*icf*) et de -0,10 (*def*) dans la moitié septentrionale et de -0,22 (*icf*) et -0,14 (*def*) dans la moitié méridionale. Dans les figures page 389 on voit que la différence entre l'Ouest et le reste du pays est également assez marquée ;

- De manière générale, la proportion de très bas-salaires est peu corrélée avec les autres variables socio-économique (et de surcroît dans les espaces urbains), notamment avec le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation, qui reste l'indicateur de référence pour évaluer le niveau de précarité/pauvreté d'un territoire : le coefficient de corrélation est de -0,19 (\*\*\*) pour les espaces urbains contre -0,40 (\*\*\*) pour l'ensemble. Comme nous l'avons entrevu dans la première partie, les zones urbanisées les plus précaires se caractérisent plutôt par des niveaux de chômage et d'inactivité élevés que par d'importants poids de salariés situés sous le premier décile de rémunération. Le sens de la corrélation entre *dads* et *icf* est donc dans ce cas précis d'une importance moindre.

Le lien entre fécondité et difficultés socio-économiques a été assez peu exploré pour la France. Toutefois, certains travaux traitant moins spécifiquement des situations de précarité/pauvreté peuvent fournir un éclairage intéressant sur les résultats obtenus. Emma Davie et Magali Mazuy ont ainsi mis en évidence le fait que pour les femmes, la fécondité diminuait avec le niveau de diplômes, en utilisant les données du Recensement rénové de la population et la méthode du décompte des enfants au foyer (Davie E. et Mazuy M., 2010).

Figure 209 : Indicateur conjoncturel de fécondité selon le diplôme, de 2000 à 2008 (Davie E. et Mazuy M., 2010)



**Note :** Les points sont obtenus en calculant la moyenne des ICF des différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée.  
**Champ :** France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.  
**Sources :** Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

Le niveau de diplôme peut ici être considéré comme une variable ayant trait à la situation sociale, dont les modalités sont plus faciles à hiérarchiser que celles relatives aux catégories socio-professionnelles ou aux professions par exemple. Dans le prolongement de ces observations, il nous a donc paru intéressant d'étudier plus en profondeur la corrélation entre faible qualification et indicateurs socio-économiques. Dans la partie 1, les territoires marqués notamment par le chômage et l'inactivité semblaient également être ceux où une part non-négligeable de la population avait achevé sa scolarité sans diplôme. A l'échelle individuelle, il paraîtrait logique qu'un faible niveau de diplôme expose plus à la précarité/pauvreté qu'une scolarité poursuivie après le baccalauréat.

Figure 210 : Coefficients de corrélation entre proportions standardisées de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans et indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville

Types d'espaces	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Urbains	-0,66 ***	-0,65 ***	-0,03	0,70 ***	0,68 ***
Périurbains	-0,72 ***	-0,41 ***	0,20 ***	0,68 ***	0,64 ***
Semi-ruraux/ruraux	-0,34 ***	-0,24 ***	-0,12 ***	0,39 ***	0,41 ***
Ensemble	-0,57 ***	-0,48 ***	0,00	0,55 ***	0,57 ***

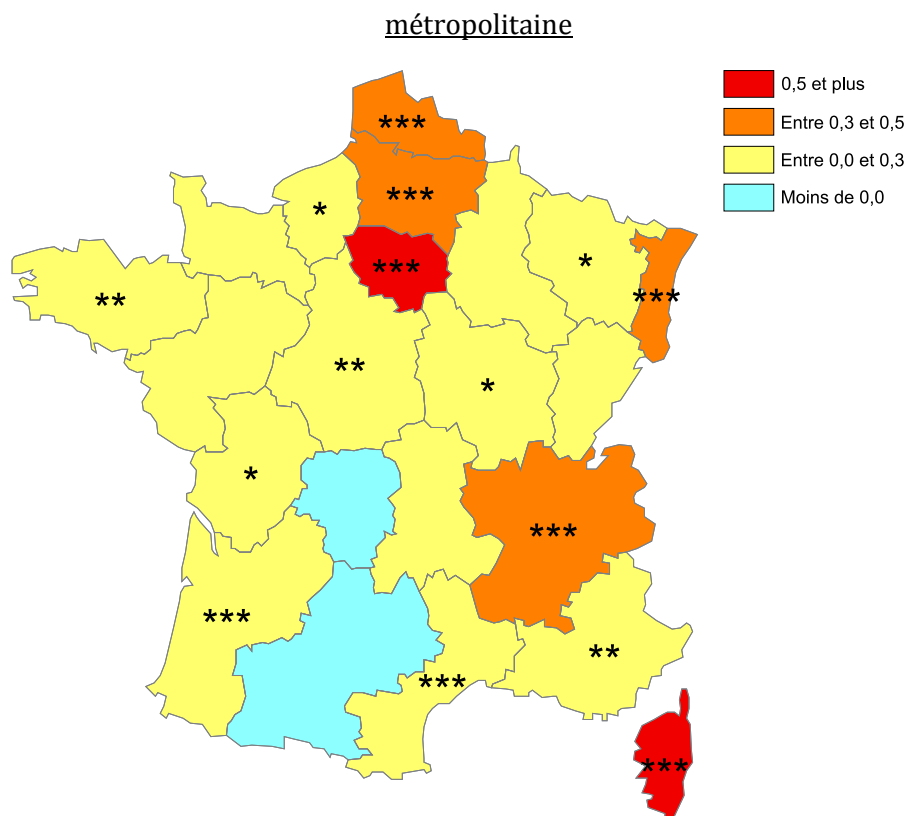
Sources : *Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP*

Traitement : *Christophe Zaepfel*

Les proportions de femmes d'âge fécond non-diplômées apparaissent significativement corrélées avec les indicateurs socio-économiques utilisés. Ce lien va clairement dans le sens d'une évolution conjointe, plus marquée dans les espaces périurbains et urbains que dans le semi-rural/rural. Le manque de qualification des femmes d'âge fécond serait donc corrélé à la fois avec le niveau de précarité/pauvreté et avec le niveau de fécondité. Cela contribuerait à expliquer certains des résultats présentés plus haut, notamment ceux obtenus pour les espaces les plus urbanisés. Toutefois, le lien entre fécondité et niveau de diplômes doit être observé plus précisément, notamment pour dégager des spécificités spatiales qui permettraient d'éclairer une plus large partie du travail effectué.



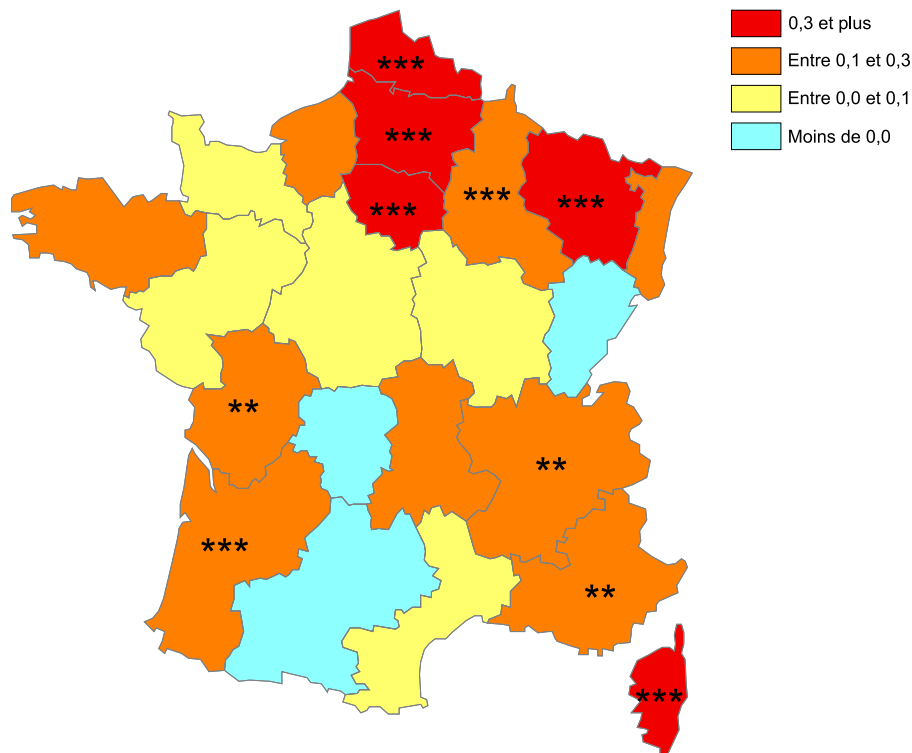
Figure 211 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre *icf* et la proportion de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans pour les cantons-ou-villes, selon la région de France



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Figure 212 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre *def* et la proportion de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble des cantons-ou-villes, les coefficients sont de 0,19 (*icf*) et de 0,21 (*def*). La corrélation apparaît donc positive mais modérée. Les valeurs sont supérieures à 0 dans la majeure partie des régions, le Limousin et le Midi-Pyrénées faisant exceptions pour les deux indicateurs de fécondité. Le lien est particulièrement fort en Ile-de-France (0,80 et 0,53), en Corse (0,53 et 0,53) et dans le Nord-Pas-de-Calais (0,49 et 0,48). De manière générale, dans les régions les plus urbanisées plus que dans les autres, les cantons où la proportion de femmes d'âge fécond non-diplômées est forte seront ceux où la fécondité apparaît plus élevée.

Figure 213 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre les indicateurs de fécondité et la proportion de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>icf</i>	<i>def</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,67 ***	0,57 ***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,00	0,23
Paris et sa proche banlieue	0,78 ***	0,75 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,53 ***	0,54 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,55 ***</b>	<b>0,60 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,27 ***</b>	<b>0,27 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,08	0,21 ***
Espaces ruraux	0,10 ***	0,18 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,07 ***</b>	<b>0,16 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La stratification de l'ensemble des cantons-ou-villes par types vient confirmer les observations émises plus haut. Le lien entre niveau de fécondité et proportions de femmes d'âges fécond non-diplômées est plus solide parmi les espaces urbains, les coefficients obtenus étant nettement distants de 0 et très significatifs. La valeur est plus modérée dans le périurbain, mais elle reste positive et significative. Comme nous l'avons vu, manque de qualification et précarité/pauvreté sont également plus corrélées dans les espaces urbains et périurbains que dans les autres.

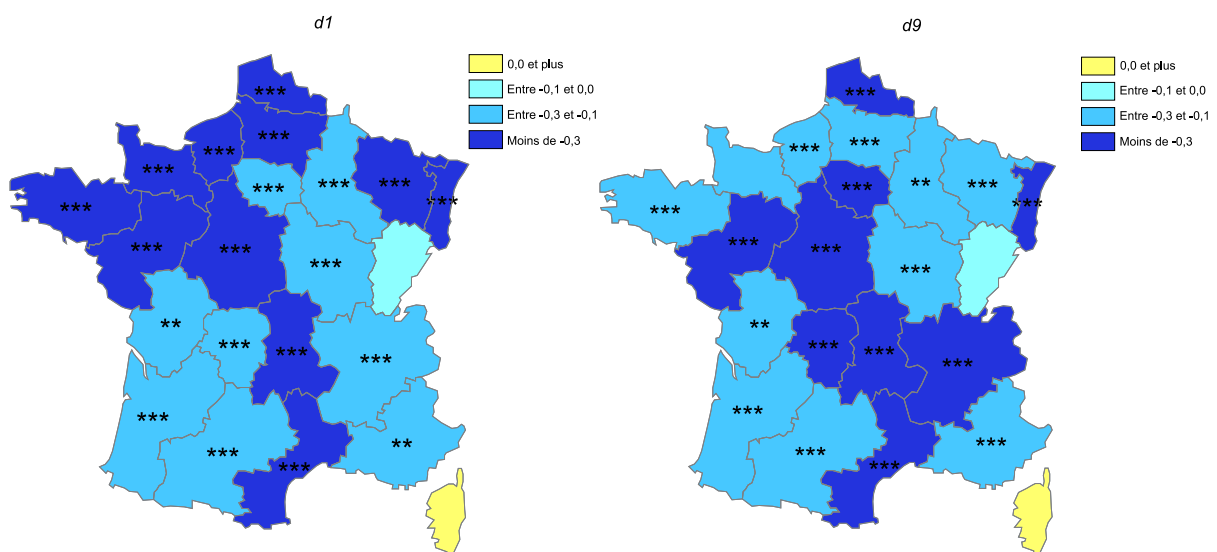
Ces différents résultats viennent donc en partie éclairer les résultats obtenus dans cette sous-partie : dans les espaces urbains et périurbains, les proportions de femmes d'âge fécond faiblement qualifiées sont corrélées à la fois avec le niveau de précarité/pauvreté et le niveau de fécondité. De manière générale, plus le poids des femmes sans diplômes sera conséquent, plus le niveau de fécondité sera important, et plus la valeur des déciles du revenu fiscal par unité de consommation et les proportions de chômeurs et d'inactifs iront dans le sens d'un niveau élevé de précarité/pauvreté. Cela contribue donc à expliquer en partie les résultats obtenus pour des régions telles que l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais ou dans une moindre mesure la Picardie.

### III. Etude des corrélations territoriales entre mortalité et précarité/pauvreté

#### 1. Etude des corrélations entre mortalité et revenus fiscaux

L'étude porte sur les 3 500 cantons-ville pour lesquels on dispose d'une valeur pour chaque indicateur de précarité/pauvreté. Pour cet ensemble, la valeur du coefficient de corrélation entre *txmor* et *d1* est de -0,29 (\*\*\*) . La corrélation apparaît donc modérée et négative. De manière générale donc, plus le premier décile de revenus fiscaux sera faible, plus la mortalité sera forte. La corrélation négative entre le taux de mortalité et le 9<sup>ème</sup> décile du revenu fiscal par unité de consommation est encore plus conséquente (-0,33 \*\*\*).

Figure 214 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *txmor* et *d1* et entre *txmor* et *d9* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans toutes les régions de France métropolitaine, hormis la Corse, le coefficient de corrélation entre taux de mortalité et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est négatif. Une opposition Nord/Sud existe également, mais de façon moins prononcée que pour d'autres

indicateurs. De manière générale, les valeurs de  $r$  mesurées dans la partie méridionale du pays sont plus proches de 0, même si elles restent significatives. Les valeurs les plus élevées sont enregistrées en Corse (0,13) et en Franche-Comté (-0,06), les plus faibles dans le Nord-Pas-de-Calais (-0,49) et la Bretagne (-0,44).

La Corse est également la seule région à présenter une corrélation positive entre  $txmor$  et  $d9$ , même si celle-ci reste très faible (0,03). Les valeurs restent particulièrement fortes dans le Centre, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace, l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon. Dans les régions du Nord-Ouest (Bretagne, Haute et Basse-Normandie), les coefficients mesurés pour la corrélation entre  $d1$  et  $txmor$  sont plus élevés que ceux entre  $d9$  et  $txmor$ . C'est l'inverse en Ile-de-France, en Rhône-Alpes et dans la région PACA.

Figure 215 : Valeurs du coefficient de corrélation entre  $txmor$  et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	$d1$	$d9$
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,45 ***	-0,30 **
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,36 **	-0,36 **
Paris et sa proche banlieue	-0,71 ***	-0,69 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,50 ***	-0,52 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,50 ***</b>	<b>-0,51 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,32 ***</b>	<b>-0,30 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,02	-0,09 *
Espaces ruraux	-0,03	-0,15 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,07 ***</b>	<b>-0,16 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DGI

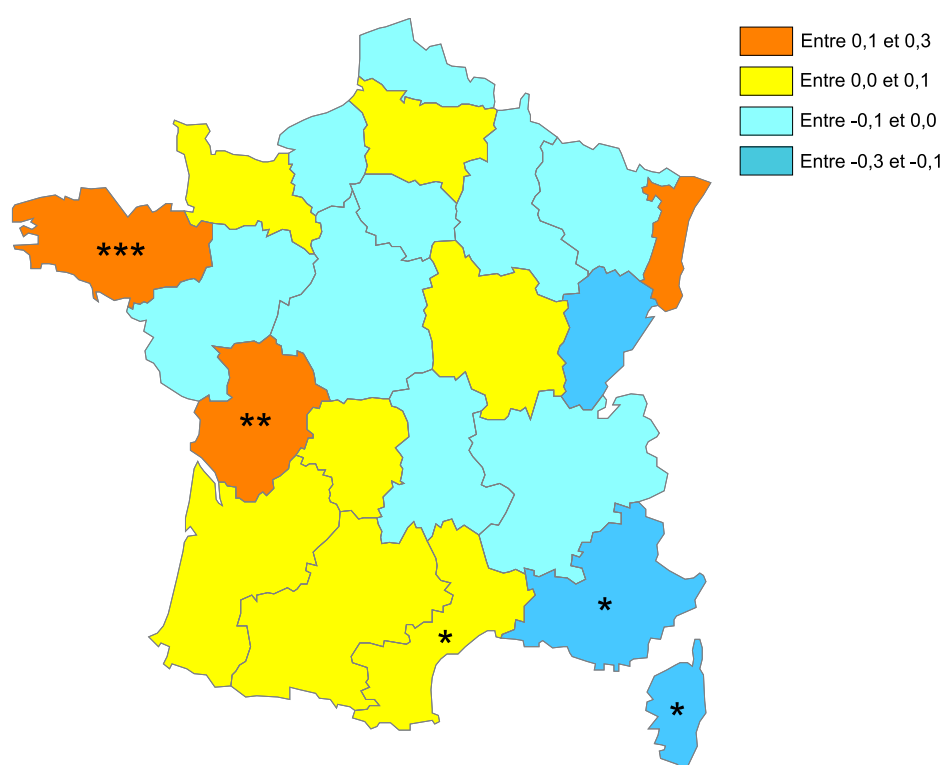
Traitement : Christophe Zaepfel

Quel que soit le type d'espace et l'indicateur socio-économique considéré, la valeur de  $r$  est négative. Toutefois, dans les cantons ruraux et semi-ruraux, la corrélation entre déciles de revenus fiscaux et taux de mortalité apparaît quasi-inexistante. En revanche, dans les espaces urbains, le lien est avéré et significatif. Plus les valeurs du premier et du neuvième déciles du revenu fiscal par unité de consommation seront faibles pour un canton-ville, plus le niveau de mortalité sera important. Pour les cantons-ville de première couronne de peuplement urbain et les espaces périurbains, le constat est également valable, bien que moins prononcé.

## 2. Etude de la corrélation entre mortalité et très bas-salaires

L'étude de la corrélation entre le taux de mortalité *txmor* et la proportion standardisée de très bas-salaires *dads* porte sur 3 500 cantons-ou-villes de France métropolitaine. Pour cet ensemble, la valeur du coefficient est de -0,03 (\*). La corrélation apparaît donc inexistante.

Figure 216 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *txmor* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs sont de manière globale toujours assez proches de 0. La corrélation apparaît négative dans la plupart des régions, même si elle n'est significative qu'en Lorraine et en PACA. Le coefficient le plus élevé est mesuré en Bretagne (0,24) : le lien entre mortalité et proportions de très bas-salaires apparaît donc positif et significatif comme en Poitou-Charentes et dans le Languedoc-Roussillon.

Figure 217 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *txmor* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,16
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,32 **
Paris et sa proche banlieue	0,53 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,00
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,08</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,03</b>
Espaces semi-ruraux	-0,13 **
Espaces ruraux	-0,17 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,12 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP, INSEE-DADS

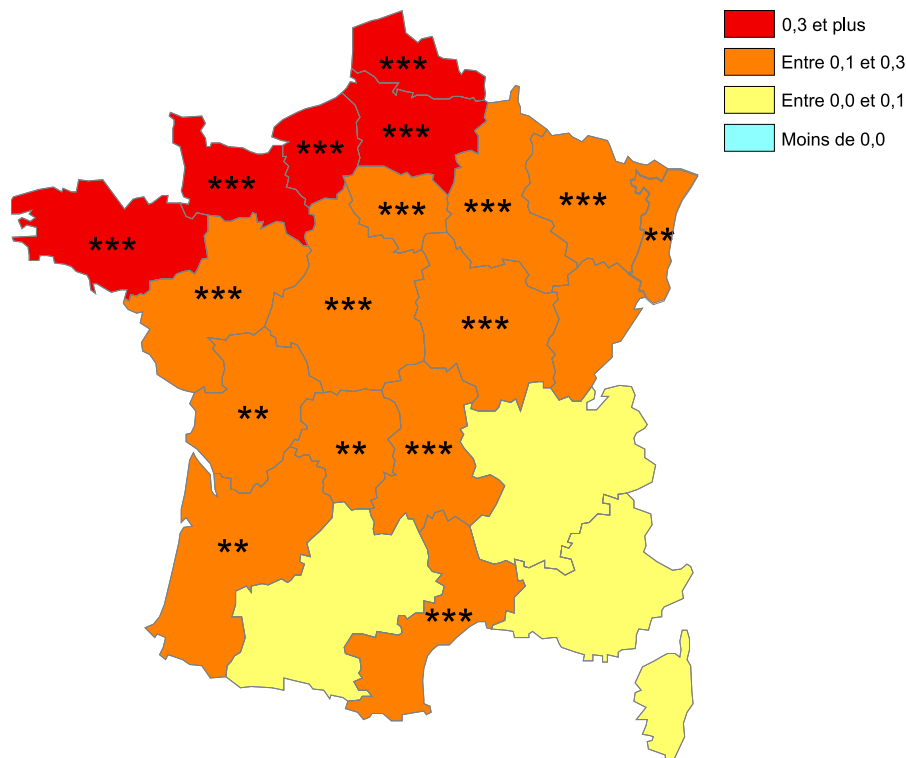
Traitement : Christophe Zaepfel

Le coefficient n'est positif que dans les cantons de Paris et de sa proche banlieue. Dans cette zone, les territoires affichant de forts niveaux de mortalité présentent également de hautes proportions de très bas-salaires. Pour les autres sous-groupes de cantons, les valeurs sont négatives, et relativement proches de 0, hormis dans les cantons de première couronne de peuplement urbain.

### 3. Etude de la corrélation entre mortalité et chômage

L'étude de la corrélation entre  $txmor$  pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2005-1<sup>er</sup> janvier 2007 et proportions standardisées de chômeurs pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2006-1<sup>er</sup> janvier 2007 concerne 3 500 cantons-ville de France métropolitaine. Pour l'ensemble, le coefficient de corrélation entre  $txmor$  et  $chom$  est de 0,24 (\*\*\*). La corrélation apparaît donc modérée et positive. De manière générale, plus la proportion de chômeurs est élevée, plus le niveau de mortalité sera fort.

Figure 218 : Valeurs du coefficient de corrélation entre  $txmor$  et  $chom$  pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La valeur de  $r$  est positive dans toutes les régions. Toutefois, le coefficient est nettement plus important et significatif dans le Nord du pays. Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans le Nord-Pas-de-Calais (0,45), la Bretagne (0,42), la Haute-Normandie (0,37) et la Picardie (0,33). Dans ces régions, plus la proportion de chômeurs sera élevée dans les cantons, plus le niveau de mortalité sera important. A l'inverse, dans les régions Rhône-Alpes, PACA et Corse, les valeurs sont très



proches de 0. Dans la majeure partie des régions situées dans la partie méridionale de la France métropolitaine, le lien entre chômage et mortalité est très ténu.

Figure 219 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *txmor* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,34 **
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,20
Paris et sa proche banlieue	0,64 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,50 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,49 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,30 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,11 **
Espaces ruraux	0,06
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,09 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

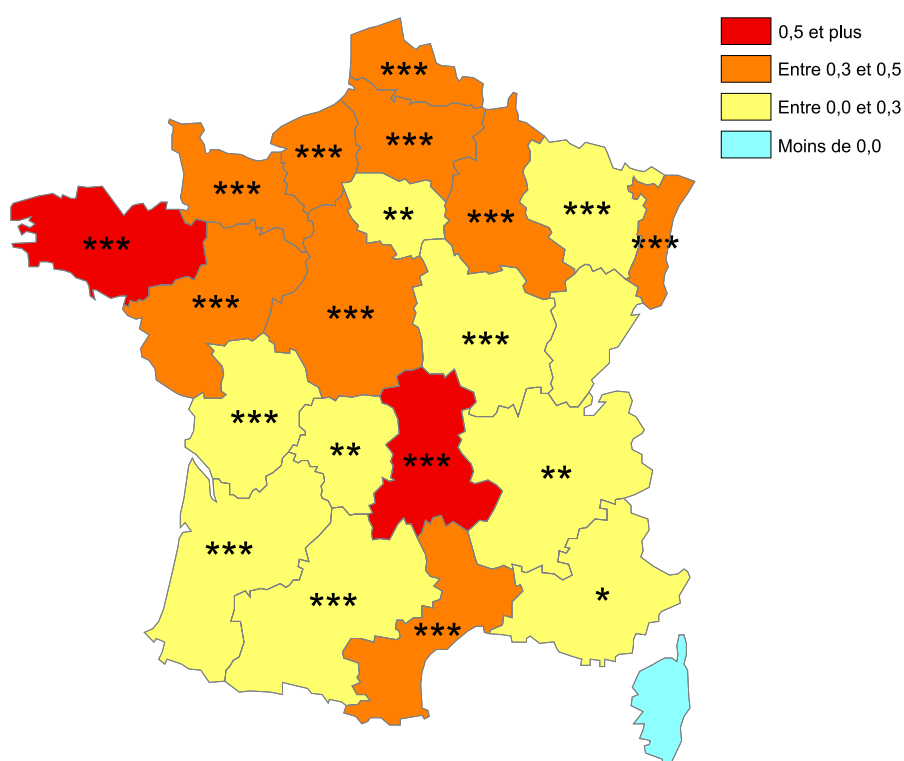
Traitement : Christophe Zaepfel

Si la valeur du coefficient est positive quel que soit le type d'espace, une opposition urbain/rural existe. En effet, dans les cantons urbains,  $r$  est nettement positif et significatif. En revanche, dans les cantons ruraux et semi-ruraux, la valeur est proche de 0. Dans ces espaces, niveaux de chômage et de mortalité ne sont donc que très faiblement corrélés.

## 4. Etude de la corrélation entre mortalité et inactivité

L'étude de la corrélation entre l'indicateur de niveau de mortalité *txmor* et l'indicateur d'inactivité *inact* porte sur 3 500 cantons. Le coefficient de corrélation pour cet ensemble est de 0,33 (\*\*\*) . La corrélation apparaît donc positive et significative. De manière générale, dans les cantons de France métropolitaine, la mortalité sera plus élevée dans les cantons où l'inactivité est forte.

Figure 220 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *txmor* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les résultats sont positifs et significatifs dans la majeure partie des régions de France métropolitaine. Les valeurs les plus élevées sont mesurées en Bretagne, en Auvergne et dans le Nord. Plus qu'ailleurs, les cantons y présentant de fortes proportions d'inactifs sont également ceux où le niveau de mortalité est le plus important. De manière générale, les coefficients sont plus élevés dans la moitié nord du pays. La Corse est la seule région où la valeur de  $r$  est négative (-0,08).

Figure 221 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *txmor* et *inact* pour les cantons-ou-villes,  
selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,64 ***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,23
Paris et sa proche banlieue	0,47 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,59 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,58 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,38 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,10 *
Espaces ruraux	0,15 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,16 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La décomposition de l'ensemble par types de cantons permet d'affiner l'information : dans les espaces urbains et périurbains, les coefficients restent positifs et significatifs, en particulier dans les grandes villes centres de Province et dans les villes moyennes et espaces urbains ouvriers. En revanche, si les valeurs sont positives et significatives dans les cantons ruraux et semi-ruraux, elles sont également beaucoup plus proches de 0. La corrélation est donc bien moins prononcée.

## 5. Synthèse et analyse des résultats

### 1) Synthèse par régions

Figure 222 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mortalité *txmor* et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>		<i>d9</i>		<i>dads</i>		<i>txchom</i>		<i>inact</i>	
Ile-de-France	-0,25	***	-0,45	***	-0,05		0,19	***	0,15	**
Champagne-Ardennes	-0,29	***	-0,17	**	-0,05		0,29	***	0,35	***
Picardie	-0,36	***	-0,29	***	0,05		0,33	***	0,37	***
Haute-Normandie	-0,37	***	-0,27	***	-0,03		0,37	***	0,33	***
Centre	-0,34	***	-0,44	***	-0,04		0,26	***	0,43	***
Basse-Normandie	-0,37	***	-0,10		0,03		0,30	***	0,40	***
Bourgogne	-0,25	***	-0,30	***	0,05		0,19	***	0,23	***
Nord-Pas-de-Calais	-0,49	***	-0,50	***	-0,05		0,45	***	0,46	***
Lorraine	-0,31	***	-0,26	***	-0,10		0,26	***	0,26	***
Alsace	-0,32	***	-0,44	***	0,17		0,29	**	0,37	***
Franche-Comté	-0,06		-0,03		-0,12		0,14		0,14	
Pays-de-la-Loire	-0,31	***	-0,31	***	-0,03		0,27	***	0,41	***
Bretagne	-0,44	***	-0,28	***	0,24	***	0,42	***	0,52	***
Poitou-Charentes	-0,17	**	-0,14	*	0,18	**	0,16	**	0,21	***
Aquitaine	-0,21	***	-0,27	***	0,00		0,14	**	0,22	***
Midi-Pyrénées	-0,21	***	-0,21	***	0,02		0,07		0,24	***
Limousin	-0,29	***	-0,46	***	0,02		0,23	**	0,26	**
Rhône-Alpes	-0,20	***	-0,40	***	-0,05		0,01		0,13	**
Auvergne	-0,37	***	-0,40	***	-0,03		0,27	***	0,50	***
Languedoc-Roussillon	-0,36	***	-0,39	***	0,16	*	0,28	***	0,44	***
PACA	-0,19	**	-0,30	***	-0,16	*	0,07		0,13	*
Corse	0,13		0,03		-0,30	*	0,06		-0,08	
Ensemble	-0,29	***	-0,33	***	-0,03		0,24	***	0,33	***

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans l'ensemble, la corrélation entre taux de mortalité standardisé et indicateurs socio-économiques apparaît importante, hormis quand c'est la proportion de très bas-salaires qui est considérée. Dans beaucoup de régions, le lien entre niveaux de mortalité et de précarité/pauvreté apparaît avéré.

- Nord-Pas-de-Calais :

La corrélation entre le niveau de mortalité et les indicateurs de précarité/pauvreté hors-proportions de très bas-salaires est forte et significative. *dads* est beaucoup moins fortement corrélé aux autres indicateurs socio-économiques que ceux-ci ne le sont entre eux. Les espaces présentant les poids les plus importants de salariés situés sous le premier décile de revenu salarial ne seront pas forcément ceux où le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation sera le plus élevé, et *chom* et *inact* les plus forts.

La corrélation forte et négative entre précarité/pauvreté et taux de mortalité se maintient quel que soit le sous-ensemble d'espaces considéré. Toutefois, si dans les cantons ruraux et périurbains la corrélation est faible et négative entre *dads* et *txmor*, dans le rural et le semi-rural le lien est positif et modéré.

- Ile-de-France :

Les indicateurs vont également dans le sens d'une corrélation entre précarité/pauvreté et mortalité. Toutefois, celle-ci est plus modérée que dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple. Dans les espaces urbains, la corrélation est très forte, alors qu'elle est moins visible dans le périurbain, avec des coefficients peu significatifs.

- Picardie, Centre, Pays-de-la-Loire, Bretagne :

Dans ces régions la corrélation entre mortalité et précarité/pauvreté apparaît aller dans le même sens que dans le Nord-Pas-de-Calais à en juger par les coefficients entre *txmor* et les variables *d1*, *d9*, *chom* et *inact*. Cependant, la corrélation entre très bas-salaires et mortalité en Bretagne est également positive et significative, bien que modérée.

Il y a une opposition très nette entre les espaces urbains d'un côté et les espaces périurbains, semi-ruraux et ruraux de l'autre. Dans les premiers, assez largement sous-représentés, la mortalité

apparaît plus forte dans les cantons où les indicateurs socio-économiques sont défavorables. C'est l'inverse qui est mesuré dans les deux autres sous-ensembles, avec notamment des coefficients assez élevés pour le lien entre *txmor* et les variables *chom* et *inact*.

- Basse-Normandie et Champagne-Ardenne :

Les coefficients entre *txmor* et les variables *d1*, *chom* et *inact* sont assez importants. La relation avec *d9* est en revanche plus ténue. Niveaux de précarité/pauvreté et de mortalité évoluent de façon parallèle dans les espaces urbains. La relation entre *txmor* et les variables *chom* et *inact* se maintient quel que soit le type d'espace. En revanche, celle entre les déciles du revenu fiscal par UC et le niveau de mortalité est moins stable en changeant de sous-ensemble de cantons.

- Alsace et Lorraine :

Les coefficients sont assez modérés, mais vont dans le sens d'une corrélation positive entre mortalité et précarité/pauvreté. En Lorraine, le lien est significatif dans les espaces urbains et périurbains, mais peu conséquent dans le rural/semi-rural. En Alsace, la corrélation est conséquente et positive dans le périurbain, mais est légèrement négative dans les espaces urbains, où précarité/pauvreté et mortalité ont une certaine tendance à s'opposer.

- Haute-Normandie :

La corrélation est positive entre mortalité et les indicateurs socio-économiques, hormis pour les proportions de très bas-salaires. L'opposition porte plutôt ici sur les cantons urbains et périurbains d'un côté, et les cantons semi-ruraux/ruraux de l'autre. Dans ces derniers, *txmor* est corrélé positivement et significativement avec *d1*.

- Languedoc-Roussillon :

Ici aussi, la corrélation entre *txmor* et *dads* est significative, bien que faible. *dads* apparaît plus corrélé à *d1* et *d9* que dans les autres régions. La corrélation positive entre niveaux de mortalité et de précarité/pauvreté est particulièrement forte dans le périurbain, mais ne se maintient que faiblement dans les espaces semi-ruraux et ruraux.

- Auvergne :

Les valeurs des coefficients calculés pour les relations entre *txmor* et *d1*, *d9*, *chom* et *inact* vont dans le sens d'une corrélation assez forte entre mortalité et précarité/pauvreté. Le lien entre les proportions de très bas-salaires et mortalité est quasi-inexistant. Le lien entre niveaux de mortalité et de précarité/pauvreté est conséquent dans le périurbain, beaucoup plus ténu dans le rural.

- Autres régions :

Dans la plupart des autres régions, le lien positif existe, même s'il est faible. Seule la Corse, la Franche-Comté, et dans une moindre mesure le Poitou-Charentes font exception.

## 2) Synthèse par type d'espaces

Figure 223 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mortalité *txmor* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,45 ***	-0,30 **	-0,16	0,34 **	0,64 ***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,36 **	-0,36 **	-0,32 **	0,20	0,23
Paris et sa proche banlieue	-0,71 ***	-0,69 ***	0,53 ***	0,64 ***	0,47 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,50 ***	-0,52 ***	0,00	0,50 ***	0,59 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,50 ***</b>	<b>-0,51 ***</b>	<b>-0,08</b>	<b>0,49 ***</b>	<b>0,58 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,32 ***</b>	<b>-0,30 ***</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,30 ***</b>	<b>0,38 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,02	-0,09 *	-0,13 **	0,11 **	0,10 *
Espaces ruraux	-0,03	-0,15 ***	-0,17 ***	0,06	0,15 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,07 ***</b>	<b>-0,16 ***</b>	<b>-0,12 ***</b>	<b>0,09 ***</b>	<b>0,16 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

L'opposition est très nette entre les trois sous-ensembles d'espaces. La corrélation entre *txmor* et les indicateurs *d1*, *d9*, *chom* et *inact* est forte dans les cantons-ou-villes urbains, et va très clairement dans le sens d'un lien entre mortalité et précarité/pauvreté. La corrélation est plus modérée dans les espaces périurbains, avec des coefficients se situant autour de +/-0,30. Dans les cantons ruraux et semi-ruraux, les corrélations sont faibles pour tous les indicateurs. Précarité/pauvreté et mortalité semblent donc peu corrélées dans ces espaces.

Il est toutefois à noter que lorsqu'on raisonne à catégories de cantons et régions égales, la corrélation entre mortalité et précarité/pauvreté apparaît négative dans beaucoup de régions. C'est particulièrement net en Picardie, en Haute-Normandie et en Bretagne : les espaces urbains où les indicateurs socio-économiques sont les plus faibles sont ceux où le taux de mortalité est le plus élevé. Ce genre d'opposition particulièrement marquée n'apparaît pas pour les espaces périurbains ou ruraux, dans aucune région que ce soit. Les coefficients de corrélation pour les espaces urbains dans leur ensemble semblent donc soumis aux spécificités régionales en matière de mortalité et de précarité/pauvreté.



### 3) Synthèse partielle

Même compte tenu des différences régionales de mortalité, les coefficients de corrélation calculés entre *txmor* et les variables *d1*, *d9*, *chom* et *inact* pour l'ensemble des cantons-ou-villes de France métropolitaine vont dans le sens d'une évolution parallèle des indicateurs socio-économiques et du niveau de mortalité. Cette relation apparaît ici particulièrement forte dans les espaces urbains, pris comme un ensemble. Toutefois, à l'intérieur des régions, les coefficients de corrélation calculés pour les espaces urbains apparaissent plus souvent aller dans le sens d'une opposition entre indicateurs socio-économiques et taux de mortalité ou d'un lien insignifiant. L'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Basse-Normandie font exceptions. Dans le cas de la première, la corrélation ne se maintient pas dans le périurbain, ce qui donne des valeurs tous types d'espaces confondus assez peu élevées. Dans les deux autres en revanche, la relation positive apparaît clairement avérée. Il convient d'ailleurs d'évoquer une certaine spécificité régionale dans le Nord-Pas-de-Calais : quel que soit le type d'espace<sup>45</sup>, la corrélation entre le taux de mortalité et les variables *d1*, *d9*, *chom* et *inact* se maintient, avec des coefficients nettement distants de 0. Plus qu'ailleurs, les cantons les plus précaires sont également ceux où le niveau de mortalité est le plus important.

Dans de nombreuses régions du Nord du pays, des coefficients distants de 0 et allant dans le sens d'une corrélation positive entre précarité/pauvreté et mortalité sont mesurés dans le périurbain. La surreprésentation de ce sous-ensemble en Champagne-Ardenne, Picardie, Lorraine, Alsace et dans les Pays-de-la-Loire contribue à donner des valeurs tous types d'espaces confondus allant dans le même sens. Le même type de mécanisme est visible pour les régions Centre, Haute-Normandie et Bretagne, mais pour le sous-ensemble formé par les espaces semi-ruraux et ruraux.

En raisonnant à types de cantons égaux, des différences spatiales conséquentes existent également. Ainsi, la corrélation entre précarité/pauvreté et mortalité apparaît nettement moindre dans la moitié sud<sup>46</sup> du pays.

---

<sup>45</sup> Sont pris en compte les sous-ensembles d'espace où *n* est supérieur ou égal à 10.

<sup>46</sup> La moitié sud englobera les régions Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, PACA et Corse. La moitié nord regroupera l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne, la Picardie, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, le Centre, la Bourgogne, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, les Pays-de-la-Loire et la Bretagne.

Figure 224 : Coefficients de corrélation entre *txmor* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville

Sous-ensemble de cantons	Moitié nord					Moitié sud				
	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
urbains	-0,58 ***	-0,57 ***	0,11 *	0,59 ***	0,66 ***	-0,15	-0,30 ***	-0,18 *	0,04	0,17 *
périurbains	-0,36 ***	-0,31 ***	0,04	0,34 ***	0,43 ***	-0,20 ***	-0,24 ***	-0,08 *	0,14 ***	0,22 ***
semi-ruraux/ruraux	-0,21 ***	-0,07 **	-0,01	0,32 ***	0,31 ***	-0,09 ***	-0,22 ***	-0,09 ***	0,01	-0,09 ***
ensemble	-0,38 ***	-0,36 ***	0,06 ***	0,35 ***	0,43 ***	-0,19 ***	-0,30 ***	-0,03	0,08 ***	0,17 ***

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

De manière générale, les coefficients mesurés pour la moitié sud sont moins distants de 0 que ceux affichés pour la moitié nord. Hormis en Auvergne, dans le Languedoc-Roussillon et dans une moindre mesure dans le Limousin, les valeurs d'ensemble sont faibles, même si le sens est toujours celui d'une relation positive entre niveaux de précarité/pauvreté et de mortalité. L'opposition entre neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation et taux de mortalité s'impose comme une constante.

Florence Jusot avait exploré le rapport entre revenus et mortalité, mettant en évidence "*un fort effet du revenu individuel sur le risque de décès, et ce à chaque niveau de la distribution des revenus*" et concluant à une surmortalité associée à la pauvreté (Jusot F., 2004). Le lien entre chômage et surmortalité a également été souligné (Mesrine A., 2000), tout comme celui entre inactivité et surmortalité (idem). Ces résultats viennent confirmer ceux obtenus ici, et interpellent par conséquent encore plus sur la nature du lien entre précarité/pauvreté et mortalité, et par extension sur la relation entre précarité/pauvreté et santé.

Celle-ci semble de prime abord plus directe que le rapport entre précarité/pauvreté et fécondité. En effet, par exemple, à l'échelle de l'individu, le manque de moyens pécuniaires rend plus grande la probabilité d'une hygiène de vie dégradée (notamment en termes d'alimentation), qui elle-même est susceptible de réduire l'espérance de vie. Citons également les difficultés induites par le manque de ressources dans l'accès aux soins : selon l'Enquête sur la santé et la protection sociale (ESPS) réalisée en 2008 par l'IRDES, 24,3 % des personnes interrogées situées dans le premier quintile de revenu fiscal par unité de consommation ont renoncé à des soins pour raisons financières durant l'année

écoulée, contre 16,5 % en moyenne<sup>47</sup> (Allonier C, Dourgnon P. et Rochereau T., 2010). De plus, c'est dans ce sous-groupe que se trouvent les bénéficiaires de la CMUc, mise en place pour réduire l'écart de renoncement aux soins pour raisons financières au sein de la population.

Toutefois, les caractéristiques d'un territoire en matière de mortalité ne sont bien sûr pas complètement assimilables au degré de précarité/pauvreté de sa population. Les spécificités géographiques en termes de conduites à risques (alcoolisme, tabagisme, consommation de stupéfiants, etc.), jouent également un rôle certain. Selon les données de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), les décès avant 65 ans par alcoolisme et cirrhose du foie sont plus fréquents en Bretagne et dans le Nord-Pas-de-Calais, tandis que les décès avant 65 ans par tumeurs de la trachée, des bronches et des poumons sont proportionnellement plus nombreux dans le Nord-Pas-de-Calais et en Champagne-Ardenne. De manière générale, le Nord de la France est plus concerné que le Sud.

Dans leurs travaux sur les populations exposées aux risques d'alcoolisme, Laure Com-Ruelle, Paul Dourgnon, Florence Jusot et Pascale Lengagne étudient à travers des modèles logistiques les facteurs socio-économiques liés à des profils de consommateurs d'alcool<sup>48</sup> (Com-Ruelle L., Dourgnon P., Jusot F. et Lengagne P., 2008). Parmi ces facteurs, le revenu mensuel net du ménage est pris en considération. Il en ressort que les personnes appartenant au groupe des revenus les plus faibles (moins de 990 € mensuels) ont une probabilité légèrement supérieure à la moyenne mais non-significative d'être consommateurs d'alcool. En revanche, la probabilité d'être consommateur à risque chronique parmi l'ensemble des consommateurs à risque est significativement plus élevée que la moyenne dans la catégorie de population. Il apparaît donc que les personnes aux revenus les plus faibles sont les plus enclines à connaître un alcoolisme chronique.

---

<sup>47</sup> La question exacte posée aux enquêtés était : "Au cours des douze derniers mois, vous est-il déjà arrivé de renoncer, pour vous-même, à certains soins pour des raisons financières ? "

<sup>48</sup> Ces profils sont au nombre de quatre : "non-consommateurs", "consommateurs sans risque", "consommateurs à risque ponctuel" et "consommateurs à risque chronique".

Les différents types de comportements à risques ne constituent cependant pas un continuum, même si l'on peut imaginer des relations entre elles. Dans l'idéal, le lien entre précarité/pauvreté et proportions de décès par causes externes (accidents de la route, suicides) serait également à étudier.

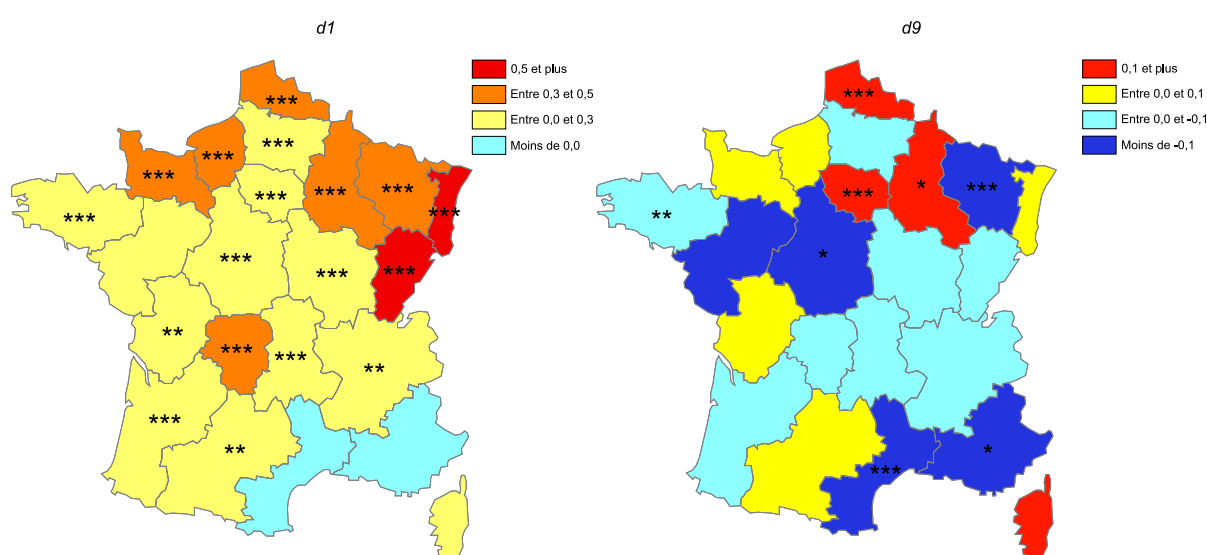
## IV. Etude des corrélations territoriales entre mouvement migratoire et précarité/pauvreté

### 1. Etude de la corrélation entre mouvement migratoire global et précarité/pauvreté

#### 1) Etude de la corrélation entre migrations globales et revenus fiscaux

L'étude de la corrélation entre le solde migratoire relatif et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation  $d1$  porte sur les 3 500 cantons-ou-villes pour lesquels une valeur pour chaque indicateur socio-économique est disponible. La valeur du coefficient de corrélation  $r$  pour cet ensemble est de 0,10 (\*\*\*) . La corrélation apparaît donc positive mais très faible. Le coefficient de corrélation entre  $smgr$  et  $d9$  est négatif mais également proche de 0 (-0,10 \*\*\*).

Figure 225 : Valeurs du coefficient de corrélation entre  $smgr$  et  $d1$  et  $smgr$  et  $d9$  entre pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Les régions dans lesquelles la corrélation entre le solde migratoire relatif et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est faiblement positive ou négative se situent toutes sur un croissant allant des Pays-de-la-Loire au Rhône-Alpes, auquel il faut ajouter la Bretagne. Dans ces régions, le lien entre accroissement migratoire et premier décile de revenus fiscaux par UC est donc tenu. Ce qui n'est pas le cas des régions situées dans le centre, le Nord et le Nord-Est du pays. La corrélation entre  $d1$  et  $smgr$  dans ces régions apparaît notamment très prononcée en Alsace et la Franche-Comté (Plus de 0,5).

Dans toutes les régions, le coefficient de corrélation entre  $smgr$  et  $d1$  est plus élevé que celui entre  $smgr$  et  $d9$ . Dans les régions du Nord-Est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté), les valeurs du coefficient entre  $smgr$  et  $d9$  sont proches de 0, alors qu'elles sont fortement positives entre  $smgr$  et  $d1$ . La Champagne-Ardenne, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et le Pas-de-Calais présentent une situation similaire. Seuls l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais affichent des valeurs positives et significatives, bien que modérées.

Figure 226 : Valeurs du coefficient de corrélation entre  $smgr$  et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	$d1$	$d9$
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,07	0,22
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,45 ***	-0,38 **
Paris et sa proche banlieue	0,34 *	0,22
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,42 ***	0,26 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,37 ***</b>	<b>0,18 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,24 ***</b>	<b>0,00</b>
Espaces semi-ruraux	-0,11 **	0,05
Espaces ruraux	0,01	0,16 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,02</b>	<b>0,16 ***</b>

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

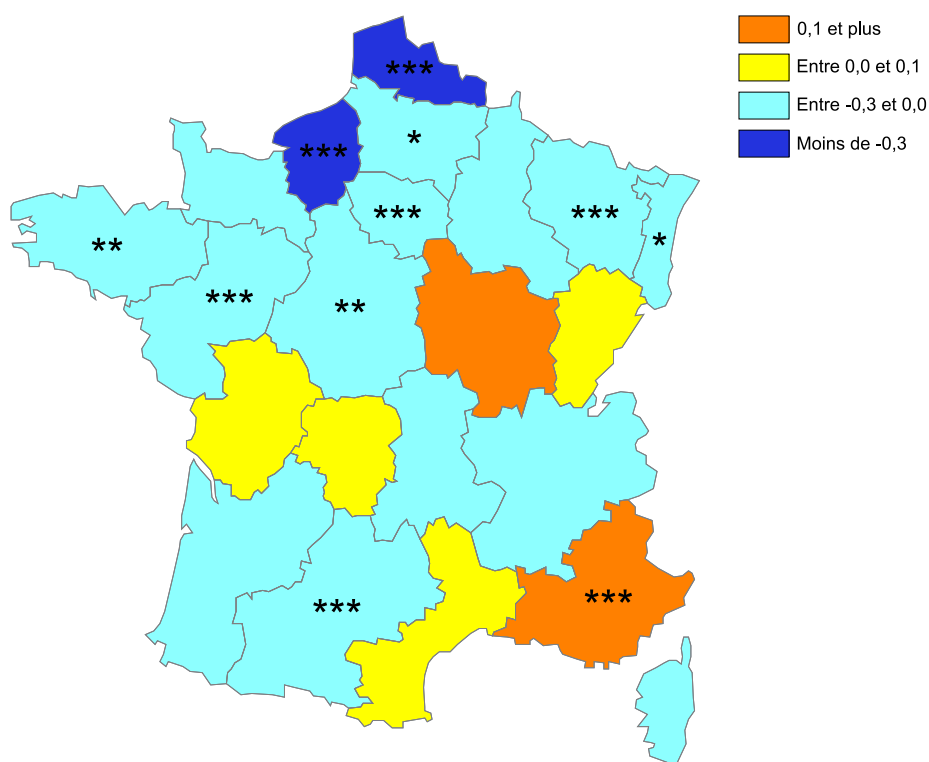
Traitement : Christophe Zaepfel

De manière générale, les coefficients de corrélations sont positifs et significatifs dans les espaces urbains. C'est particulièrement vrai au sein des villes moyennes et des espaces urbains ouvriers. Si la corrélation entre  $smgr$  et  $d1$  est positive et significative dans le périurbain, la corrélation entre  $smgr$  et  $d9$  est inexistante. Le rural/semi-rural montre l'inverse de ce qui est mesurée dans les deux autres sous-ensemble : la corrélation entre  $smgr$  et  $d9$  est plus forte que celle entre  $smgr$  et  $d1$ .

## 2) Etude de la corrélation entre migrations globales et très bas-salaires

L'étude de la corrélation entre le solde migratoire global relatif *smgr* et la proportion de très bas-salaires *dads* porte sur 3 500 cantons-ou-villes. Pour cet ensemble, la valeur du coefficient est de 0,17 (\*\*\*) . La corrélation apparaît donc positive mais modérée.

Figure 227 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smgr* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

En décomposant l'ensemble ainsi, la corrélation apparaît négative dans la majeure partie des régions, notamment dans le Nord du pays. Les valeurs les plus faibles sont mesurées en Haute-Normandie (-0,34) et dans le Nord-Pas-de-Calais (-0,34). Elles sont également inférieures à -0,2 et très significative en Ile-de-France et dans les Pays-de-la-Loire.

Les régions dans lesquelles la corrélation apparaît positive affichent pour la plupart des valeurs très proches de 0. Seule la région PACA présente un coefficient supérieur à 0,2, et par conséquent significatif.

Figure 228 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smgr* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,14
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,04
Paris et sa proche banlieue	-0,27
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,08
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,07</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,00</b>
Espaces semi-ruraux	<b>0,11</b> **
Espaces ruraux	0,24 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,19</b> ***

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

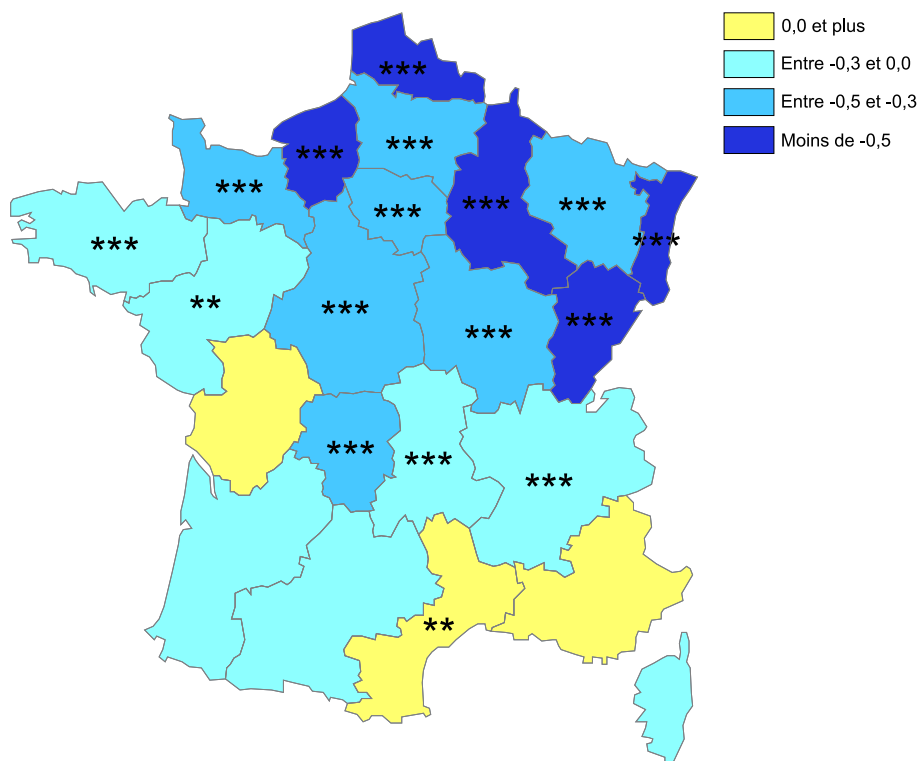
La stratification par type de cantons offre une perspective peu différente : les valeurs sont très proches de 0 quel que soit le type de canton considéré. Elles ne sont significatives que les espaces ruraux et semi-ruraux.

### **3) Etude de la corrélation entre migrations globales et chômage**

L'étude de la corrélation entre le solde migratoire relatif de la période 1999-2007 et la proportion de chômeurs dans la population active de 2006 porte sur 3 500 cantons de France métropolitaine. Le coefficient de corrélation  $r$  calculé pour l'ensemble de ces espaces donne une valeur égale à -0,21 (\*\*\*). Il apparaît donc que plus le solde migratoire sera faible, voire négatif, plus le poids des demandeurs d'emploi parmi les actifs sera important.



Figure 229 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smgr* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans la majorité des régions de France métropolitaine, la corrélation à l'échelon cantonale entre proportion de chômeurs et solde migratoire relatif est négative et significative. Toutefois, on constate une opposition Nord/Sud, voire Est/Ouest, assez flagrante. Les régions affichant les coefficients de corrélation les plus bas sont toutes situées au nord de la Loire : le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne, l'Alsace et la Franche-Comté présentent ainsi des valeurs de  $r$  supérieures à 0,5.

Par ailleurs, les régions situées sur le croissant allant des Pays-de-la-Loire à la région PACA, auxquelles il faut ajouter la Corse, sont celles présentant les coefficients de corrélation les plus élevés. Pour le Poitou-Charentes, la région PACA et le Languedoc Roussillon, les valeurs de  $r$  sont positives, étant également significatives dans la dernière citée.

Figure 230 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smgr* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,18
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,22
Paris et sa proche banlieue	<b>-0,37</b> *
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,45 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,44</b> ***
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,40</b> ***
Espaces semi-ruraux	0,16 ***
Espaces ruraux	<b>0,07</b> ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,06</b> ***

Sources : INSEE-RRP

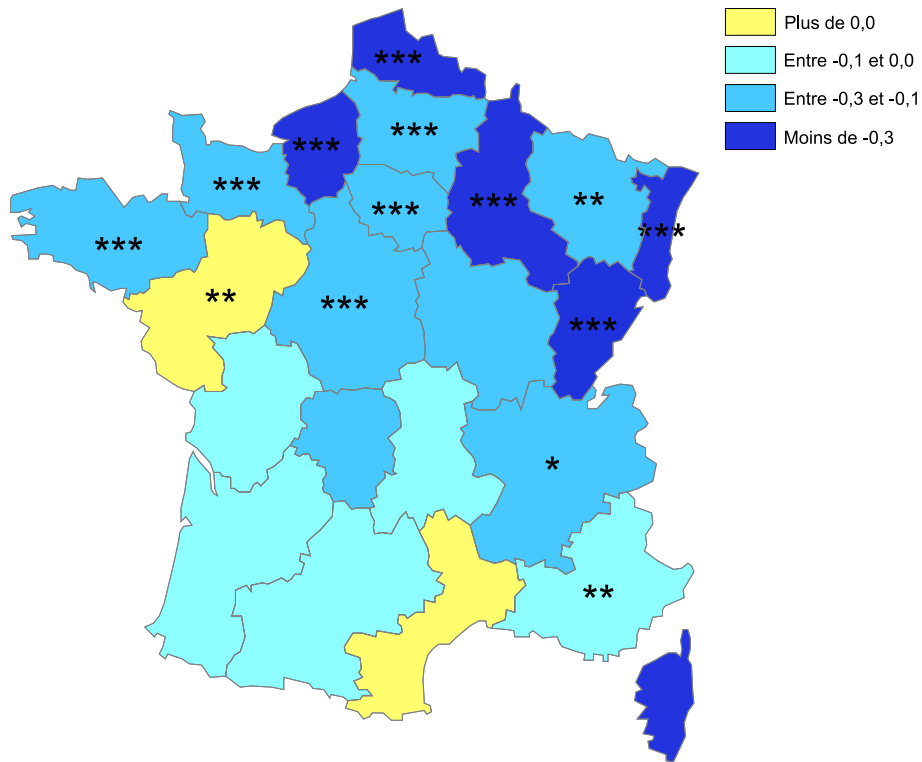
Traitement : Christophe Zaepfel

Les espaces ruraux et semi-ruraux présentent des coefficients de corrélation significatifs et faiblement positifs. A l'inverse, les zones plus urbaines affichent des valeurs de r souvent fortement négatives. Les zones où les niveaux de chômage sont les plus élevés apparaissent généralement être ceux présentant les soldes migratoires les plus faibles. Le groupe des cantons situés en 1<sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain constitue une exception.

#### **4) Etude de la corrélation entre migrations globales et inactivité**

L'étude de la corrélation entre l'indicateur d'accroissement migratoire *smig* et la proportion d'inactifs *inact* porte sur 3 500 cantons. La valeur du coefficient pour cet ensemble est de -0,14 (\*\*\*). La corrélation est donc légèrement négative. De manière globale donc, les cantons affichant de fortes proportions d'inactifs enregistreront des soldes migratoires négatifs.

Figure 231 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smgr* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

La corrélation est négative et significative dans la majorité des régions, et en particulier dans la moitié nord du pays. En Alsace, en Franche-Comté et en Haute-Normandie, le coefficient est ainsi inférieur à -0,4. De façon claire, les cantons-ou-ville de ces deux régions qui présentent des proportions importantes d'inactifs afficheront de manière générale un déficit migratoire.

Dans le Sud du pays, la corrélation reste négative mais les valeurs sont plus proches de 0, hormis en Corse. Les Pays-de-la-Loire sont la seule région pour lequel  $r$  est positif et significatif (0,14).

Figure 232 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smgr* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,07
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,49 ***
Paris et sa proche banlieue	<b>-0,44</b> **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	<b>-0,29</b> ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,29</b> ***
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,29</b> ***
Espaces semi-ruraux	0,09
Espaces ruraux	0,00
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,00</b>

Sources : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans les espaces périurbains et périurbains, la corrélation apparaît négative, hormis dans les cantons du première couronne de peuplement urbain. A Paris et dans sa proche banlieue, la valeur affichée est très distante de 0.

Pour les territoires semi-ruraux et ruraux, les valeurs sont beaucoup plus proches de 0, et le lien entre inactivité et accroissement migratoire semble quasi-inexistant. Pour les espaces semi-ruraux, r est même positif.

## 5) Synthèse et analyse des résultats

### i. Synthèse par régions

Figure 233 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire *smgr* et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>txchom</i>	<i>inact</i>
Ile-de-France	0,29 ***	0,17 ***	-0,26 ***	-0,31 ***	-0,25 ***
Champagne-Ardenne	0,49 ***	0,15 *	-0,08	-0,52 ***	-0,32 ***
Picardie	0,28 ***	-0,01	-0,15 *	-0,42 ***	-0,28 ***
Haute-Normandie	0,42 ***	0,02	-0,34 ***	-0,56 ***	-0,41 ***
Centre	0,28 ***	-0,14 *	-0,14 **	-0,36 ***	-0,23 ***
Basse-Normandie	0,34 ***	0,10	0,05	-0,46 ***	-0,30 ***
Bourgogne	0,24 ***	-0,05	0,12	-0,36 ***	-0,10
Nord-Pas-de-Calais	0,50 ***	0,20 ***	-0,34 ***	-0,60 ***	-0,39 ***
Lorraine	0,33 ***	-0,24 ***	-0,23 ***	-0,42 ***	-0,18 **
Alsace	0,56 ***	0,08	-0,22 *	-0,59 ***	-0,45 ***
Franche-Comté	0,59 ***	-0,04	0,01	-0,72 ***	-0,50 ***
Pays-de-la-Loire	0,08	-0,17 **	-0,21 ***	-0,13 **	0,14 **
Bretagne	0,19 ***	-0,04	-0,17 **	-0,22 ***	-0,23 ***
Poitou-Charentes	0,17 **	0,09	0,09	0,04	-0,01
Aquitaine	0,19 ***	-0,02	-0,04	-0,04	-0,09
Midi-Pyrénées	0,13 **	0,07	-0,19 ***	-0,04	-0,05
Limousin	0,30 ***	-0,04	0,03	-0,37 ***	-0,14
Rhône-Alpes	0,15 **	-0,06	-0,04	-0,22 ***	-0,13 *
Auvergne	0,26 ***	-0,04	-0,05	-0,22 ***	-0,07
Languedoc-Roussillon	-0,09	-0,25 ***	0,08	0,17 **	0,00
PACA	-0,02	-0,14 *	0,19 ***	0,03	-0,02
Corse	0,19	0,17	-0,18	-0,12	-0,34 **
Ensemble	0,10 ***	-0,10 ***	0,17 ***	-0,21 ***	-0,14 ***

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

- Le Nord-Pas-de-Calais :

Le sens est très clairement celui d'une opposition entre précarité/pauvreté et accroissement migratoire. Tous les coefficients sont significatifs, et ceux calculé pour les corrélations entre *smgr* et

les variables *d1*, *chom* et *inact* sont très distants de 0. Les cantons où le niveau de précarité/pauvreté est le plus important seront donc les moins attractifs, voire ceux ayant perdu le plus d'individus dans les échanges migratoires. Les valeurs affichées par la région vont dans le sens d'une corrélation entre *smgr* et les indicateurs socio-économiques quel que soit le sous-ensemble de cantons considéré.

- Alsace et Haute-Normandie :

La corrélation entre *smgr* et les variables *d1*, *dads*, *chom* et *inact* va dans le sens très net d'une opposition entre accroissement migratoire et niveau de précarité/pauvreté. Le lien avec le neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation est en revanche quasi-inexistant. La précarité/pauvreté joue donc plus que jamais un rôle "répulsif" dans ces deux régions. La configuration reste la même dans les différents sous-ensembles de cantons, même si elle particulièrement marquée en milieu urbain.

- Picardie, Centre, Lorraine :

Le sens de la corrélation est le même que pour les régions ci-dessus, mais les valeurs des coefficients sont moins distantes de 0. Le lien entre précarité/pauvreté et solde migratoire global est donc avéré, mais plus ténu qu'en Alsace ou qu'en Haute-Normandie.

Ces trois régions offrent des structures par types d'espaces différentes, la Lorraine apparaissant la plus urbanisée des trois, le Centre plus rural, et la Picardie présentant un profil intermédiaire. En Picardie, la corrélation entre précarité/pauvreté et mouvement migratoire apparaît particulièrement forte dans les espaces semi-ruraux et ruraux, avec des coefficients très distants de 0 pour la liaison entre *smgr* et les indicateurs *d1* et *chom*. Dans le périurbain, les valeurs sont beaucoup plus proches de 0 et la corrélation faible. La Lorraine présente la situation inverse : la corrélation est assez forte dans le périurbain, moindre dans le rural/semi-rural. Dans la région Centre, le lien se maintient à la fois dans le périurbain et dans le rural/semi-rural.

- L'Île-de-France :

Si les particularités de la région francilienne rendent difficiles son inclusion dans un sous-ensemble, les caractéristiques en matière de corrélation entre solde migratoire global relatif et les indicateurs socio-économiques étudiés sont proches de celles affichées par la Picardie, le Centre et la Lorraine. Les coefficients sont significatifs quelle que soit la variable de précarité/pauvreté considérée.

Dans le sous-ensemble constitué par les espaces urbains, la corrélation entre migrations et précarité/pauvreté apparaît faible. En revanche, dans le périurbain, le lien apparaît beaucoup plus solide.

- Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie :

La Franche-Comté affiche des valeurs fortes pour la corrélation entre le solde migratoire global relatif et les indicateurs *d1* et *inact*, et très forte pour le lien entre *smgr* et *chom*. La corrélation entre la variable de mouvement migratoire et les variables *d9* et *dads* est quasi-inexistante. Dans les trois régions, la proportion de très-bas salaires apparaît très faiblement corrélée avec les autres indicateurs socio-économiques. Ce n'est pas le cas pour le neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation.

Dans ces trois régions, les cantons urbains sont sous-représentés. En Franche-Comté, la corrélation se maintient très nettement en passant du périurbain au rural/semi-rural, même si coefficients sont plus distants de 0 dans le premier sous-ensemble. En Champagne-Ardenne, le lien est très solide dans le rural, nettement moins fort dans le périurbain. En Basse-Normandie, la corrélation apparaît très forte dans les espaces urbains, modérée dans le rural/semi-rural et quasi-inexistante dans le périurbain.

- Bretagne :

Exception faite de celui calculé entre *smgr* et le neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation, les coefficients de corrélation obtenus sont significatifs et vont dans le sens d'un lien entre précarité/pauvreté et solde migratoire global. Toutefois, la relation est ténue, les valeurs étant situées aux alentours de 0,2.

La situation de la Bretagne est comparable à celle de la Basse-Normandie : les espaces urbains sont sous-représentés, mais la corrélation entre précarité/pauvreté et mouvement migratoire dans le sous-ensemble qu'ils forment est très forte. Dans le périurbain, la corrélation entre *smgr* et les indicateurs socio-économiques va dans le sens d'un lien positif entre accroissement migratoire et niveau de précarité/pauvreté.

- Limousin, Auvergne, Bourgogne :

La corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire et les variables *d1* et *chom* vont dans le sens d'un lien entre solde migratoire et précarité/pauvreté. Le lien entre *smgr* et les proportions de très bas-salaires et d'inactifs ainsi que *d9* est en revanche très faible.

Les espaces ruraux sont surreprésentés, constituant plus de deux tiers des cantons. Dans le sous-ensemble, *smgr* est corrélé positivement et significativement avec *d1*, négativement et significativement avec *chom*. La corrélation se maintient en Bourgogne et dans le Limousin dans le périurbain, mais pas en Auvergne.

- Autres régions :

Les corrélations entre solde migratoire global relatif et indicateurs socio-économiques sont significatives dans certains cas, mais les valeurs restent toujours relativement proches de 0, particulièrement dans l'Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes). Dans ces zones, le lien entre précarité/pauvreté et mouvement migratoire apparaît très faible.



## ii. Synthèse par type d'espaces

Figure 234 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire *smgr* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,07	0,22	0,14	-0,18	-0,07
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,45 ***	-0,38 **	-0,04	0,22	0,49 ***
Paris et sa proche banlieue	0,34 *	0,22	-0,27	-0,37 *	-0,44 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,42 ***	0,26 ***	0,08	-0,45 ***	-0,29 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,37 ***</b>	<b>0,18 ***</b>	<b>0,07</b>	<b>-0,44 ***</b>	<b>-0,29 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,24 ***</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,40 ***</b>	<b>-0,29 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,11 **	0,05	<b>0,11 **</b>	0,16 ***	0,09
Espaces ruraux	0,01	0,16 ***	0,24 ***	<b>0,07 ***</b>	0,00
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,02</b>	<b>0,16 ***</b>	<b>0,19 ***</b>	<b>0,06 ***</b>	<b>0,00</b>

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans les espaces urbains, le sens est celui d'une corrélation négative entre précarité/pauvreté et solde migratoire, même si le lien entre *dads* et *smgr* apparaît très faible. Dans les espaces périurbains, la corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et solde migratoire global relatif est moins forte que dans les espaces urbains, et la corrélation entre *smgr* et *d9* est inexistante.

Dans le groupe des cantons-ou-villes semi-ruraux et ruraux, on constate l'inverse : la corrélation entre *smgr* et les variables *d1*, *chom* et *inact* est quasi-inexistante, alors que celle entre l'indicateur de mouvement migratoire et les variables *dads* et *d9* est positive et modérée.

## iii. Synthèse partielle

Dans des régions du Nord du pays comme le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France ou la Lorraine, la corrélation se maintient quel que soit l'indicateur socio-économique considéré. Le lien est donc avéré dans ces régions. A l'inverse, dans des régions comme le Midi-Pyrénées ou le Poitou-

Charentes, les coefficients calculés sont pour la plupart proches de 0, et la décorrélation apparaît évidente. Si *d1* est corrélé positivement avec le solde migratoire dans la majeure partie des régions, pour *d9* la situation est moins claire.

Figure 235 : Coefficients de corrélation entre *smgr* et les indicateurs de précarité/pauvreté pour les cantons-ou-villes, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville

Sous-ensemble de cantons	Moitié nord					Moitié sud				
	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
urbains	0,48 ***	0,28 ***	-0,15 **	-0,51 ***	-0,41 ***	0,13	0,00	0,05	-0,18 *	0,06
périurbains	0,35 ***	-0,03	-0,18 ***	-0,53 ***	-0,40 ***	0,05	0,00	0,03	-0,06	-0,04
semi-ruraux/ruraux	0,36 ***	0,09 ***	-0,01	-0,29 ***	-0,25 ***	0,04	0,18 ***	0,10 ***	0,16 ***	0,08 ***
ensemble	0,34 ***	-0,09 ***	-0,09 ***	-0,50 ***	-0,36 ***	-0,01	-0,03	0,10 ***	0,08	0,07

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Des différences assez nettes existent entre le Nord et le Sud du pays. Pour la partie méridionale, il n'est possible de conclure à une corrélation entre indicateurs socio-économiques et solde migratoire pour aucun type d'espace que ce soit. C'est l'inverse pour le Nord : la corrélation entre *smgr* et certaines variables se maintient (*d1*, *chom*, *inact*), même si elle est plus prononcée dans les espaces urbains et périurbains que dans les cantons semi-ruraux et ruraux. En plus de disparités par types de cantons, il existe donc clairement des disparités géographiques.

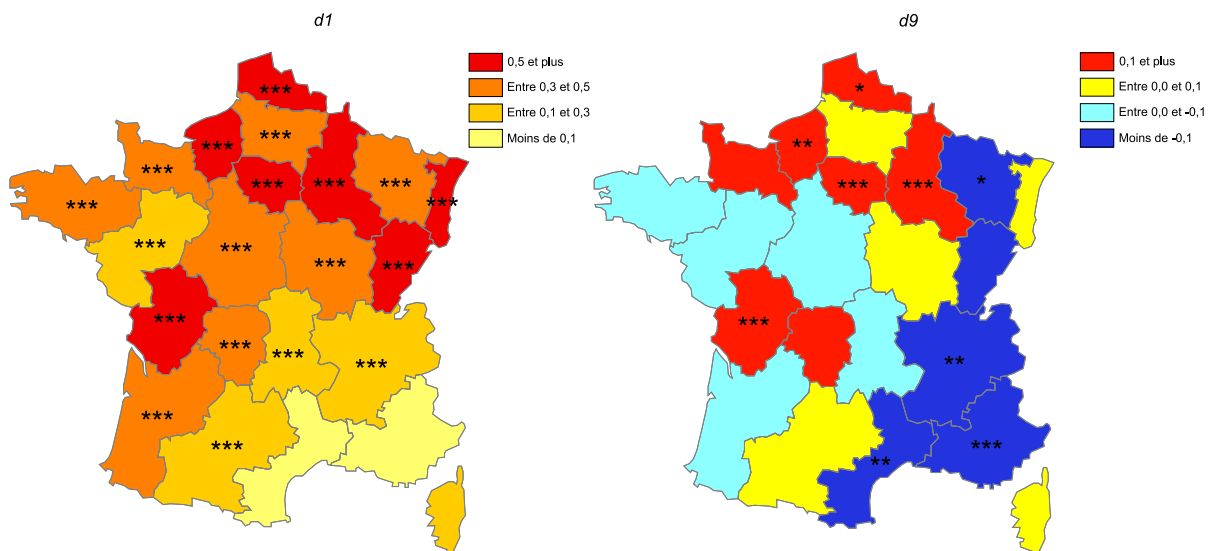
Il est difficile de dégager des éléments qui permettraient d'expliquer les résultats obtenus, autres que des facteurs de comportements difficiles à quantifier. On note toutefois que les espaces semi-ruraux ont été de loin les plus attractifs durant la période de cinq ans précédant le Recensement, et que le sous-ensemble présente des proportions de très-bas-salaires, de chômeurs et d'inactifs inférieures aux moyennes nationales. L'exact inverse peut être dit des espaces urbains. Il convient toutefois de s'interroger : la corrélation mesurée est-elle plutôt due à l'attractivité des espaces où la précarité/pauvreté est la moins importante, ou au contraire aux soldes migratoires particulièrement défavorables des cantons où les difficultés sont les plus concentrées ? La comparaison des résultats obtenus selon le décile du revenu fiscal par UC considéré tendraient à privilégier la seconde hypothèse. Les informations mobilisées pour calculer le solde migratoire global ne permettent néanmoins pas de démêler entrées et sorties des territoires. En revanche, par le biais des données utilisées pour calculer le solde migratoire interne, il est non seulement possible de distinguer entrées et sorties, mais aussi d'avoir des informations sur les cantons de provenance et de destination.

## 2. Etude de la corrélation entre migrations internes et précarité/pauvreté

### 1) Etude de la corrélation entre migrations internes et revenus fiscaux

L'étude porte sur les 3 501 cantons-villes pour lesquels on dispose d'une valeur pour chaque indicateur de précarité/pauvreté. Pour cet ensemble, la corrélation entre *smir* et *d1* est de 0,22 (\*\*\*) . Plus la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est forte, plus la valeur du solde migratoire interne sera élevée. La corrélation entre *d9* et *smir* est en revanche négative (-0,10 \*\*\*).

Figure 236 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et les déciles du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Toutes les valeurs calculées pour la corrélation entre *smir* et *d1* sont positives, et très souvent significatives. L'opposition Nord/Sud est également visible ici, même si elle semble moins prononcée. Certaines régions méridionales situées sur le littoral (Poitou-Charentes, Aquitaine) présentent en effet des valeurs de *r* éloignées de 0. Pour le reste, les régions présentant les valeurs de *r* les plus

distantes de 0 sont le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne, l'Alsace et la Franche-Comté. Dans toutes ces régions, la valeur de  $r$  est supérieure à 0,52. Les coefficients les plus faibles sont enregistrés dans le Languedoc Roussillon et en région PACA (entre 0,0 et -0,1).

Dans toutes les régions, le coefficient calculé entre  $smir$  et  $d9$  est plus faible que celui calculé entre  $smir$  et  $d1$ . En Alsace et en Franche-Comté, on passe ainsi de coefficients très fortement positifs à des valeurs proches de 0. En Île-de-France, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes et Haute-Normandie, les coefficients restent positifs (compris entre 0,2 et 0,3) et significatifs.

Figure 237 : Coefficients de corrélation entre solde migratoire interne et indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation des cantons-ville, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	$d1$		$d9$	
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,29	**	-0,02	
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,26	*	-0,37	**
Paris et sa proche banlieue	0,59	**	0,25	
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,46	***	0,13	**
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,45</b>	<b>***</b>	<b>0,12</b>	<b>***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,30</b>	<b>***</b>	<b>-0,04</b>	
Espaces semi-ruraux	-0,05		0,04	
Espaces ruraux	0,11	***	0,05	*
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,13</b>	<b>***</b>	<b>-0,08</b>	<b>***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

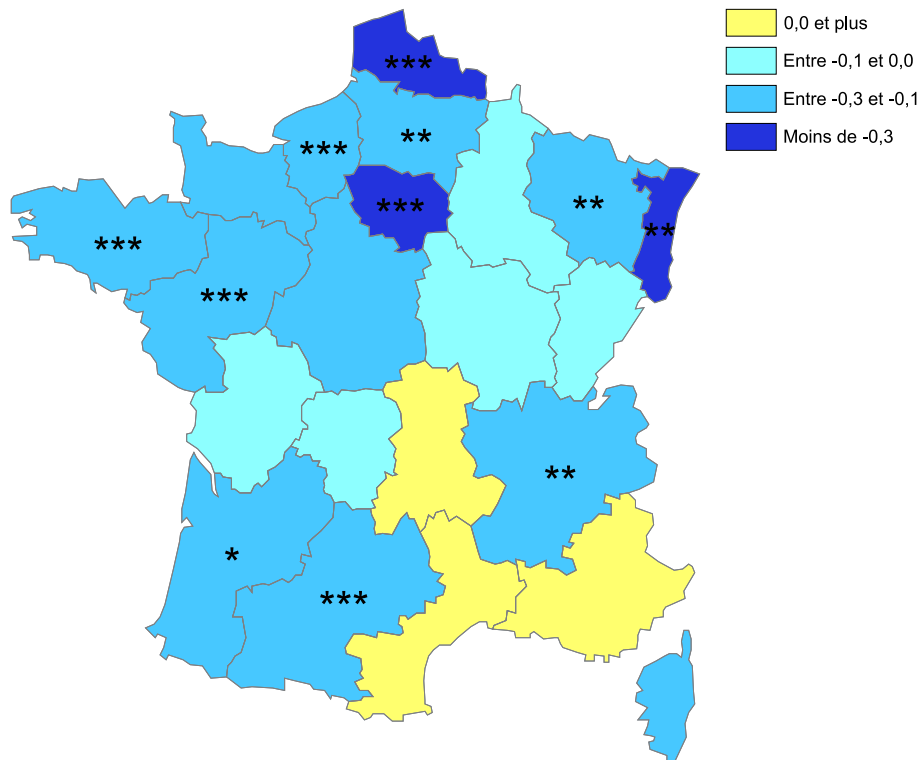
Traitement : Christophe Zaepfel

L'opposition rural/urbain apparaît également dans l'étude de la corrélation entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et le solde migratoire interne. Dans les espaces ruraux et semi-ruraux, les deux indicateurs apparaissent très peu corrélés. A l'inverse, dans les cantons situés dans des espaces urbains, la corrélation est positive et assez forte. Plus le premier décile de revenus fiscaux d'un canton est élevé, plus son solde migratoire est excédentaire. Les cantons de 1<sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain constituent une exception. L'étude de la corrélation entre solde migratoire interne et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation donne des résultats moins significatifs : dans les trois sous-ensembles de cantons les valeurs sont proches de 0.

## 2) Etude de la corrélation entre migrations internes et très bas-salaires

L'étude des corrélations concerne 3 501 cantons-ou-villes. Pour cet ensemble, la valeur du coefficient de corrélation est de 0,05 (\*\*\*). La corrélation apparaît donc très faible.

Figure 238 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

La valeur est négative dans la majorité des régions. On constate également une opposition entre le Nord du pays et le Sud, avec des valeurs de manière générale plus éloignées de 0 et plus souvent significatives dans la partie septentrionale du pays. Les coefficients les plus faibles sont mesurés en Ile-de-France (-0,50), en Nord-Pas-de-Calais (-0,33) et en Alsace (-0,30). En Auvergne, dans le Languedoc-Roussillon et dans la région PACA, la corrélation mesurée est très légèrement positive (entre 0,0 et 0,1).

Figure 239 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Type de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,12
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,43 ***
Paris et sa proche banlieue	-0,38 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,08 **
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,08 *</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,05 *</b>
Espaces semi-ruraux	0,09 *
Espaces ruraux	0,13 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,09 ***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

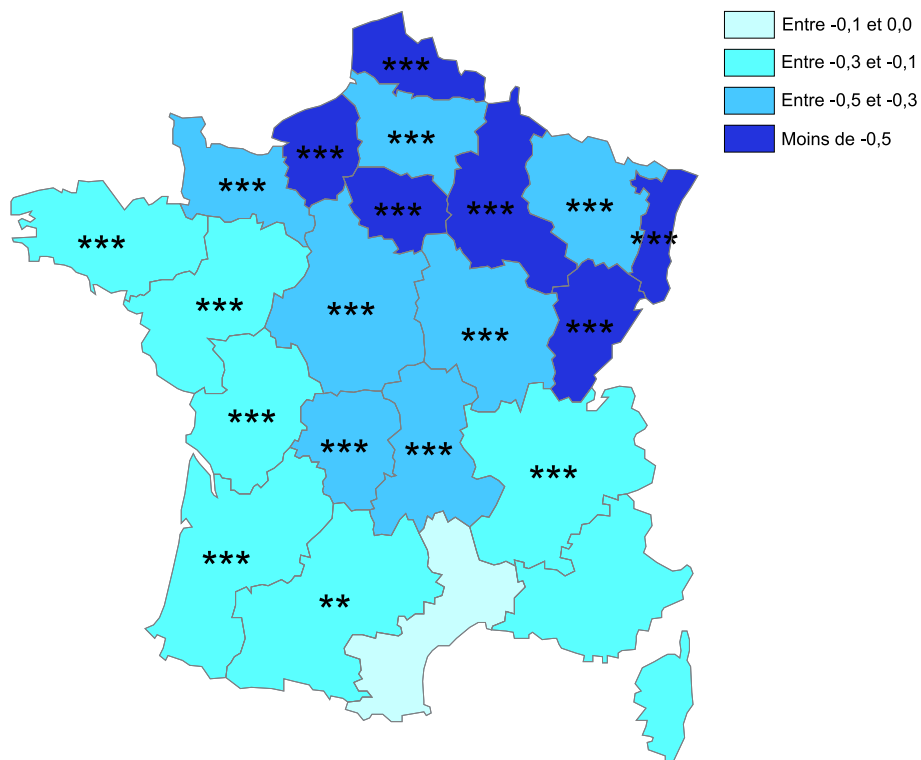
Traitement : Christophe Zaepfel

Une opposition urbain/rural apparaît, avec des coefficients positifs dans les espaces semi-ruraux et ruraux, et négatifs dans les sous-ensembles de cantons urbains, hormis celui des villes centres des grandes agglomérations de Province. A Paris et dans sa proche banlieue et dans les espaces de première couronne de peuplement urbain, les coefficients sont particulièrement éloignés de 0.

### ***3) Etude de la corrélation entre migrations internes et chômage***

L'étude porte sur 3 501 cantons-ou-villes de France métropolitaine. Pour cet ensemble, le coefficient de corrélation  $r$  entre le solde migratoire interne et la proportion de chômeurs est de -0,29 (\*\*\*) . Il apparaît donc que plus la proportion de chômeurs est élevée, plus le solde migratoire sera faible. Autrement dit, de manière générale, les cantons affichant des proportions de demandeurs d'emploi conséquentes enregistreront plus de départs que d'arrivées.

Figure 240 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans l'ensemble des régions de France métropolitaine, la corrélation entre proportion de chômeurs et solde migratoire interne est négative. Toutefois, le Nord du pays, duquel il faut enlever la Bretagne et les Pays-de-la-Loire, s'oppose au Sud. Dans la partie septentrionale, les coefficients sont très éloignés de 0. La corrélation y est donc fortement négative, en particulier en Franche-Comté (-0,64), Alsace (-0,60) et Ile-de-France (-0,58). A l'inverse, dans la moitié méridionale et sur une importante partie de la façade ouest, les valeurs sont plus proches de 0. Proportion de chômeurs importante y est donc moins synonyme de déficit migratoire. La valeur de r mesurée en Languedoc-Roussillon est la plus élevée du pays (-0,05).

Figure 241 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Type de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,40 ***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,01
Paris et sa proche banlieue	-0,27
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,46 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,49 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,42 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,13 **
Espaces ruraux	-0,05 *
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,05 *</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

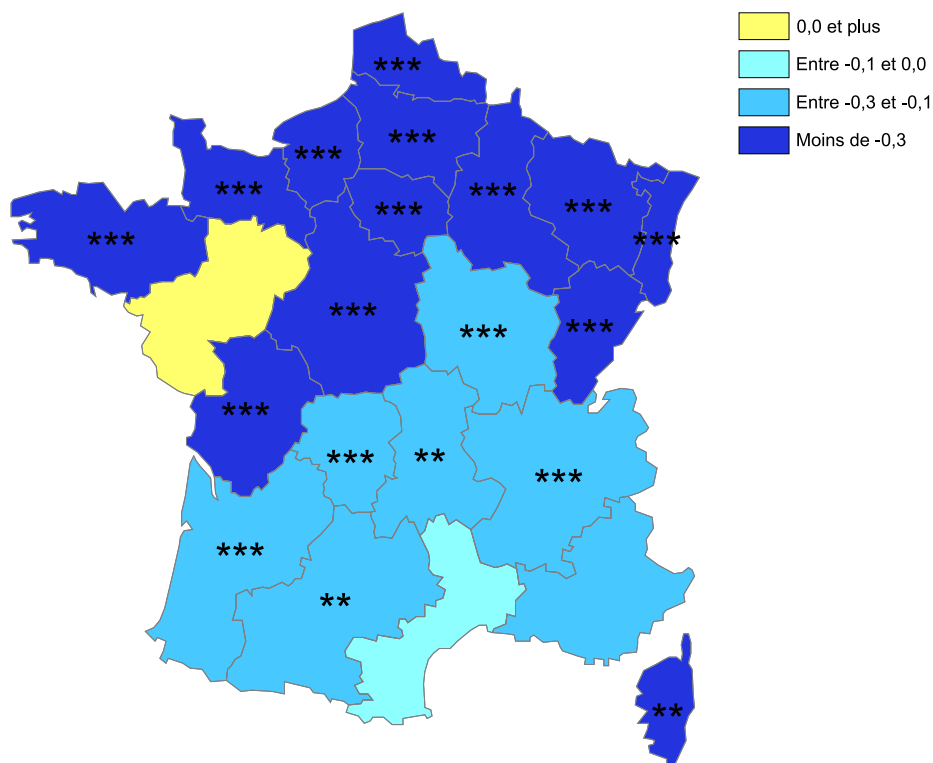
Les espaces urbains et périurbains s'opposent ici aux espaces ruraux et semi-ruraux. Les premiers affichent des valeurs de  $r$  nettement négatives, tandis que les seconds présentent des coefficients de corrélation très proches de 0. Dans ces derniers, il n'y a donc quasiment aucun lien entre mouvement migratoire et proportion de chômeurs.

#### **4) Etude de la corrélation entre migrations internes et inactivité**

L'étude des corrélations portent sur 3 501 cantons-ou-villes de France métropolitaine. Pour cet ensemble, le coefficient de corrélation est de -0,21 (\*\*\*). La corrélation est donc négative et modérée. De manière globale, les espaces où l'inactivité est fréquente présenteront donc des taux de migration interne négatifs.



Figure 242 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les Pays-de-la-Loire constituent la seule région où le coefficient mesuré est positif (0,03). Toutefois, une opposition très nette entre le Nord et le Sud est visible. Les valeurs apparaissent en effet plus proches de 0 dans la partie méridionale du pays, même si elles demeurent négatives et significatives dans la plupart des régions. Niveaux d'inactivité et de migrations internes s'opposent particulièrement en Haute-Normandie (-0,54), Alsace (-0,52) et en Ile-de-France (-0,45).

Figure 243 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *smir* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Type de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,14
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,27 *
Paris et sa proche banlieue	-0,33 *
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,29 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,30 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,33 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,05
Espaces ruraux	-0,07 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,07 ***</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Comme la carte pouvait le laisser supposer, l'opposition est assez nette entre cantons urbains et ruraux. Dans les sous-ensembles regroupant les premiers, les coefficients sont négatifs, hormis dans les espaces de première couronne de peuplement urbain. Pour les cantons semi-ruraux et ruraux, les valeurs affichées sont beaucoup plus proches de 0, et la corrélation apparaît quasi-inexistante.

## 5) Synthèse et analyse des résultats

### i. Synthèse par régions

Figure 244 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire interne *smir* et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou- villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>		<i>d9</i>		<i>dads</i>		<i>chom</i>		<i>inact</i>	
Ile-de-France	0,52	***	0,25	***	-0,50	***	-0,58	***	-0,45	***
Champagne-Ardenne	0,60	***	0,24	***	-0,08		-0,56	***	-0,38	***
Picardie	0,42	***	0,02		-0,21	**	-0,46	***	-0,43	***
Haute-Normandie	0,55	***	0,20	**	-0,25	***	-0,59	***	-0,54	***
Centre	0,44	***	0,00		-0,11		-0,47	***	-0,34	***
Basse-Normandie	0,42	***	0,13		-0,13		-0,42	***	-0,35	***
Bourgogne	0,40	***	0,07		-0,07		-0,45	***	-0,21	***
Nord-Pas-de-Calais	0,53	***	0,15	*	-0,33	***	-0,56	***	-0,40	***
Lorraine	0,36	***	-0,16	*	-0,21	**	-0,43	***	-0,33	***
Alsace	0,56	***	0,06		-0,30	**	-0,60	***	-0,52	***
Franche-Comté	0,57	***	-0,12		-0,04		-0,64	***	-0,40	***
Pays-de-la-Loire	0,24	***	-0,10		-0,27	***	-0,21	***	0,03	
Bretagne	0,35	***	-0,01		-0,21	***	-0,28	***	-0,31	***
Poitou-Charentes	0,53	***	0,27	***	-0,06		-0,28	***	-0,32	***
Aquitaine	0,35	***	-0,04		-0,12	*	-0,23	***	-0,25	***
Midi-Pyrénées	0,24	***	0,04		-0,22	***	-0,14	**	-0,14	**
Limousin	0,37	***	0,13		-0,04		-0,36	***	-0,29	***
Rhône-Alpes	0,19	***	-0,12	**	-0,13	**	-0,21	***	-0,16	***
Auvergne	0,28	***	-0,01		0,02		-0,36	***	-0,18	**
Languedoc-Roussillon	0,09		-0,20	**	0,04		-0,05		-0,09	
PACA	0,04		-0,26	***	0,08		-0,12		-0,12	
Corse	0,28		0,07		-0,26		-0,24		-0,42	**
Ensemble	0,22	***	-0,10	***	0,05	***	-0,29	***	-0,21	***

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

- Ile-de-France :

La corrélation se maintient quel que soit l'indicateur, et les coefficients sont plutôt élevés. Le lien entre précarité/pauvreté et mouvement migratoire interne est donc manifeste : les cantons où la

précarité et la pauvreté sont les plus diffuses seront ceux où le solde migratoire interne sera le plus déficitaire. Les valeurs sont plus proches de 0 pour le sous-ensemble constitué par les espaces urbains, mais elles demeurent assez élevées et toujours significatives.

- Centre, Bourgogne, Franche-Comté :

La corrélation entre le solde migratoire interne et les indicateurs *d1* et *chom* est forte. Le lien avec la proportion d'inactifs est moins important mais tout de même très significatif, et la relation entre *smir* et les variables *dads* et *d9* est quasi-inexistante. La corrélation négative entre précarité/pauvreté et ampleur du mouvement migratoire interne apparaît toutefois nette. Elle se maintient quel que soit le type d'espace, même si les valeurs sont moins distantes de 0 dans les espaces ruraux/semi-ruraux.

- Champagne-Ardenne :

Le cas de figure est proche de celui des régions ci-dessus. Toutefois, la corrélation entre *smir* et *d9* est également significative et positive. Les corrélations se maintiennent quel que soit le type d'espace.

- Haute-Normandie :

Les cantons haut-normands pris comme un ensemble, les caractéristiques sont les mêmes que dans les régions ci-dessus. Toutefois, dans le périurbain la corrélation entre précarité/pauvreté et mouvement migratoire interne est très ténue.

- Picardie, Basse-Normandie et Lorraine :

Le lien entre *smir* et les variables socio-économiques va dans le sens d'une corrélation négative entre précarité/pauvreté et solde migratoire interne, même si le coefficient calculé entre *smir* et *dads* et entre *smir* et *d1* est assez modéré. Cependant, la corrélation semble moindre dans le périurbain picard, et dans le rural/semi-rural de Basse-Normandie et de Lorraine.

- Nord-Pas-de-Calais et Alsace :

Le lien est forte entre *smir* et les variables *d1*, *chom* et *inact*. Les coefficients sont plus faibles pour *dads*, proches de 0 pour *d9*. Si les valeurs sont très fortes dans le sous-ensemble des espaces urbains, dans le rural/semi-rural nord-pas-de-calaisien et le périurbain alsacien, les coefficients sont plus proches de 0.

- Pays-de-la-Loire :

Les coefficients calculés entre *smir* et les variables *d1*, *dads* et *chom* sont négatifs et significatives. La corrélation est toutefois modérée. Le lien entre *smir* et *inact* est en revanche inexistant, celui entre *smir* et *d9* très ténu. En subdivisant la région par groupes de cantons, une hétérogénéité certaine apparaît : dans les espaces urbains, nettement minoritaire, solde migratoire interne et précarité/pauvreté s'opposent très clairement. Dans le périurbain et le rural, la corrélation est beaucoup plus faible.

- Bretagne :

Les coefficients vont tous dans le sens d'une corrélation négative entre niveaux de précarité/pauvreté et solde migratoire interne, même si les valeurs sont modérées. Toutefois, ici aussi, l'opposition apparaît beaucoup plus forte dans les espaces urbains.

- Poitou-Charentes et Aquitaine :

La corrélation entre *smir* et les variables *d1*, *chom* et *inact* est significative et va dans le sens d'une opposition entre précarité/pauvreté et solde migratoire interne. Celle-ci est également plus importante dans les espaces urbains et périurbains. Dans le rural, seul le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est corrélé significativement et positivement avec l'indicateur de mouvement démographique.

- Limousin et Auvergne :

Les caractéristiques sont comparables à celles mesurées dans des régions telles que le Centre ou la Basse-Normandie. Le sens est celui d'une opposition entre précarité/pauvreté et solde migratoire interne, avec toutefois un coefficient de corrélation entre *smir* et *dads* très faible, et entre *smir* et *d9*. Le lien semble toutefois plus faible dans le périurbain que dans le rural/semi-rural.

- Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes :

Le sens est celui d'une opposition entre précarité/pauvreté et solde migratoire interne. Toutefois, les valeurs sont assez proches de 0, et la corrélation apparaît donc modérée. Ici aussi, le lien est plus ténu dans le périurbain.

- Autres régions :

Dans la région PACA et le Languedoc-Roussillon, la corrélation entre mouvement migratoire interne et précarité/pauvreté apparaît quasi-inexistante. Seul *d9* est significativement corrélé avec *smir*. En subdivisant par type d'espaces, on remarque une situation hétérogène : il y a une opposition assez nette entre précarité/pauvreté et solde migratoire interne dans le rural/semi-rural du Languedoc-Roussillon, et il en va de même dans les cantons urbains et périurbains de la région PACA.

En Corse, les coefficients calculés sont distants de 0, mais peu significatifs du fait du nombre restreint de cantons sur l'île. Le sens est néanmoins celui d'une corrélation négative entre niveaux de précarité/pauvreté et solde migratoire interne à la France métropolitaine.

ii. Synthèse par type d'espaces

Figure 245 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire *smir* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville

Type de cantons	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,29 **	-0,02	0,12	-0,40 ***	-0,14
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,26 *	-0,37 **	-0,43 ***	-0,01	0,27 *
Paris et sa proche banlieue	0,59 **	0,25	-0,38 **	-0,27	-0,33 *
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,46 ***	0,13 **	-0,08 **	-0,46 ***	-0,29 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,45 ***</b>	<b>0,12 ***</b>	<b>-0,08 *</b>	<b>-0,49 ***</b>	<b>-0,30 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,30 ***</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,05 *</b>	<b>-0,42 ***</b>	<b>-0,33 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,05	0,04	0,09 *	0,13 **	0,05
Espaces ruraux	0,11 ***	0,05 *	0,13 ***	-0,05 *	-0,07 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,13 ***</b>	<b>-0,08 ***</b>	<b>0,09 ***</b>	<b>-0,05 *</b>	<b>-0,07 ***</b>

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans les espaces périurbains et urbains, l'opposition entre solde migratoire interne et précarité/pauvreté est nette, les coefficients étant de manière générale distants de 0 et significatifs. Seul le lien entre *dads* et *smir* apparaît ténu, mais *dads* apparaît peu corrélé avec les autres variables socio-économiques dans les deux sous-espaces. Dans le rural/semi-rural, les valeurs sont plus proches de 0 et la corrélation apparaît très faible.

## 6) Etude de la corrélation entre sens des mouvements migratoires internes et revenus fiscaux

### i. Données par régions

Figure 246 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton d'origine et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon la région de France métropolitaine

régions	département		région		France		ensemble	
Ile-de-France	0,32	***	0,05		0,25	***	0,43	***
Champagne-Ardennes	0,52	***	-0,06		-0,12		0,44	***
Picardie	0,31	***	-0,11		0,21	**	0,52	***
Haute-Normandie	0,21	**	0,07		0,09		0,36	***
Centre	0,45	***	-0,08		-0,05		0,40	***
Basse-Normandie	0,36	***	-0,20	**	-0,19	**	0,17	**
Bourgogne	0,58	***	-0,17	**	-0,16	**	0,43	***
Nord-Pas-de-Calais	0,33	***	0,12		-0,12		0,33	***
Lorraine	0,15	*	-0,17	**	-0,14	*	-0,05	
Alsace	0,37	***	-0,30	**	-0,54	***	0,10	
Franche-Comté	0,23	**	0,04		-0,19	**	0,15	
Pays-de-la-Loire	0,30	***	-0,09		-0,15	**	0,18	**
Bretagne	0,42	***	-0,21		0,02		0,32	***
Poitou-Charentes	0,62	***	-0,11		-0,09		0,40	***
Aquitaine	0,26	***	-0,13	*	0,08		0,23	***
Midi-Pyrénées	0,57	***	-0,18	***	-0,19	***	0,33	***
Limousin	0,71	***	-0,11		-0,42	***	0,48	***
Rhône-Alpes	0,35	***	-0,03		-0,25	***	0,20	***
Auvergne	0,64	***	-0,14		-0,31	***	0,45	***
Languedoc-Roussillon	0,31	***	-0,11		-0,05		0,23	***
PACA	0,27	***	-0,13		-0,05		0,14	*
Corse	0,47	***	0,01		-0,15		0,29	*
Ensemble	0,33	***	0,05	***	-0,11	***	0,27	***

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes d'Ile-de-France, le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'arrivée et le taux d'entrée depuis les cantons situés dans le même département est de 0,32. Le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'arrivée et taux d'entrée global est de 0,43.

Pour l'ensemble des cantons de France métropolitaine, la corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et taux global d'entrées est positive. Plus le premier décile du



revenu fiscal par unité de consommation sera élevé, plus l'espace sera attractif. Cela s'applique particulièrement aux mouvements à l'intérieur des départements. Le changement de département au sein d'une même région n'est quasiment pas lié au premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination. En revanche, la corrélation entre  $d1$  et le taux d'entrée depuis les cantons situés hors de la région d'origine est faible mais négative. Donc, de manière générale, plus un canton affichera une valeur de  $d1$  faible, plus il sera concerné par les entrées hors-région.

Dans toutes les régions, la valeur de  $r$  pour la corrélation entre taux d'entrées intradépartementales et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est positive. Elle est également significative dans la majeure partie des cas. Dans toutes les régions de France métropolitaine, le changement de canton de résidence à l'intérieur des départements profite aux cantons présentant les premiers déciles du revenu fiscal par unité de consommation les plus élevés.

En revanche, le taux d'entrée depuis canton situé hors du département d'origine mais dans la même région apparaît corrélé négativement et significativement à  $d1$  dans certaines régions, telles que l'Alsace, la Bretagne, la Basse-Normandie ou le Midi-Pyrénées.

Figure 247 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton d'origine et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon la région de France métropolitaine

régions	département	région	France métro.	ensemble
Ile-de-France	-0,04	0,35 ***	0,42 ***	0,41 ***
Champagne-Ardennes	0,35 ***	-0,09	-0,08	0,27 ***
Picardie	0,16 *	-0,02	0,31 ***	0,48 ***
Haute-Normandie	0,23 **	0,07	0,20 **	0,49 ***
Centre	0,40 ***	-0,10	0,05	0,43 ***
Basse-Normandie	0,31 ***	-0,23 ***	0,29 ***	0,44 ***
Bourgogne	0,47 ***	0,01	-0,10	0,41 ***
Nord-Pas-de-Calais	0,45 ***	0,06	0,38 ***	0,59 ***
Lorraine	0,44 ***	-0,08	0,04	0,38 ***
Alsace	0,24 **	-0,10	-0,13	0,16
Franche-Comté	0,18 *	-0,02	-0,03	0,15
Pays-de-la-Loire	0,13 *	-0,08	0,23 ***	0,26 ***
Bretagne	0,12	0,09	0,30 ***	0,32 ***
Poitou-Charentes	0,47 ***	0,13	0,33 ***	0,59 ***
Aquitaine	0,33 ***	-0,09	0,26 ***	0,40 ***
Midi-Pyrénées	0,46 ***	0,01	0,02	0,45 ***
Limousin	0,65 ***	0,09	-0,31 ***	0,54 ***
Rhône-Alpes	0,26 ***	-0,16 ***	0,09	0,20 ***
Auvergne	0,67 ***	0,01	-0,16 **	0,63 ***
Languedoc-Roussillon	0,15 *	-0,17 **	-0,01	0,06
PACA	0,10	-0,28 ***	0,08	-0,07
Corse	0,12	-0,11	-0,03	0,05
Ensemble	0,14 ***	0,29 ***	-0,04 **	0,30 ***

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes d'Ile-de-France, le coefficient de corrélation entre neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'arrivée et le taux d'entrée depuis les cantons situés dans le même département est de -0,04. Le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'arrivée et taux d'entrée global est de 0,14.

Si l'on considère les résultats pour l'ensemble des cantons-ou-villes, la corrélation entre taux d'entrée et valeur du neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation apparaît assez forte et positive. Dans l'ensemble donc, les cantons affichant un *d9* élevé seront ceux affichant les taux d'entrées les plus forts. Le lien semble particulièrement fort pour les entrées depuis un canton situé dans la même région mais pas dans le même département.

Toutefois, l'étude au niveau des régions donnent des résultats différents. Dans la majeure partie d'entre elles, la corrélation entre taux d'entrée depuis un canton du même département et *d9* est

positive, alors que celle entre taux d'entrée depuis un canton de la même région et  $d9$  est assez insignifiante. C'est particulièrement le cas dans les régions les moins urbanisées, telles que l'Auvergne, le Limousin, le Poitou-Charentes ou la Bourgogne. Il y a donc là une opposition nette entre l'Ile-de-France et le reste de la France métropolitaine. Dans l'ensemble, dans toutes les régions la corrélation entre taux d'entrées global et neuvième décile du revenu fiscal par UC est positive.

Figure 248 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton de destination et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon la région de France métropolitaine

régions	département	région	France	ensemble
Ile-de-France	-0,01	-0,31 ***	0,41 ***	-0,08
Champagne-Ardennes	0,02	-0,22 **	-0,23 **	-0,20 **
Picardie	0,06	0,00	0,05	0,09
Haute-Normandie	-0,13	-0,06	-0,07	-0,21 **
Centre	0,11	-0,09	-0,18 **	-0,08
Basse-Normandie	0,01	-0,25 ***	-0,23 ***	-0,25 ***
Bourgogne	0,22 ***	-0,26 ***	-0,20 ***	-0,04
Nord-Pas-de-Calais	-0,13 *	0,18 **	-0,18 **	-0,10
Lorraine	-0,23 ***	-0,21 **	-0,13	-0,33 ***
Alsace	-0,19	-0,17	-0,48 ***	-0,42 ***
Franche-Comté	-0,27 ***	-0,09	-0,42 ***	-0,46 ***
Pays-de-la-Loire	0,13 *	-0,12 *	-0,27 ***	-0,10
Bretagne	0,21	-0,38 ***	0,07	0,03
Poitou-Charentes	0,30 ***	-0,35 ***	-0,25 ***	-0,05
Aquitaine	0,07	-0,21 ***	-0,16 ***	-0,11
Midi-Pyrénées	0,40 ***	-0,22 ***	-0,16 **	0,12 *
Limousin	0,34 ***	-0,26 **	-0,15	0,07
Rhône-Alpes	0,13 **	-0,09	-0,22 ***	-0,03
Auvergne	0,41 ***	-0,25 ***	-0,18 **	0,16 **
Languedoc-Roussillon	0,27 ***	-0,16 *	-0,05	0,14
PACA	0,39 ***	-0,08	-0,25 ***	0,15 *
Corse	0,29	-0,07	-0,24	-0,04
Ensemble	0,08	-0,02	-0,02	0,04 **

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes d'Ile-de-France, le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine et taux de sortie du canton d'origine vers les cantons situés dans le même département est de -0,01. Le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'arrivée et taux d'entrée global est de 0,43.

Pour l'ensemble des cantons-villes de France métropolitaine, la corrélation entre taux de sortie et valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est quasi-nulle. Les corrélations

entre taux de sortie selon la localisation du canton d'arrivée et valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine sont également extrêmement faibles.

En décomposant par régions, des résultats hétérogènes apparaissent. Dans les régions du Nord-Est (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) et dans une moindre mesure de Normandie, la corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et taux de sortie des cantons apparaît significative et négative. De manière générale, dans les cantons-villes de ces espaces, plus  $d1$  sera faible et plus le taux de sortie sera important, et inversement. Dans la majorité des autres régions, la corrélation est assez insignifiante.

La décomposition par cantons de destination offre de nouvelles informations. Dans certaines régions (Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, PACA), les taux de sortie vers des cantons situés dans le même département que le canton d'origine sont positivement et significativement liés à la valeur de premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine. Plus la valeur de  $d1$  sera élevée, plus les taux de sorties intra-départementales seront importants. L'inverse est visible dans les régions de l'Est précédemment citées. La corrélation entre premier décile du revenu fiscal par UC et taux de sortie vers les cantons situés dans la région d'origine mais dans un autre département est négative dans une très large majorité des régions. La valeur du coefficient est inférieure à -0,3 et très significative en Ile-de-France, dans les Pays-de-la-Loire et le Poitou-Charentes. Les taux de sortie vers des cantons situés hors de la région d'origine sont généralement corrélés négativement avec premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine. La valeur de  $r$  est particulièrement éloignée de 0 en Alsace et en Franche-Comté. Elle l'est également en Ile-de-France, mais le coefficient  $\gamma$  est positif.

Figure 249 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton de destination et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon la région de France métropolitaine

régions	département	région	France métro.	ensemble
Ile-de-France	-0,06	0,16 **	0,20 ***	0,21 ***
Champagne-Ardennes	0,17 **	-0,21 **	-0,07	0,04
Picardie	0,23 ***	0,01	0,37 ***	0,49 ***
Haute-Normandie	0,15	0,00	0,24 **	0,32 ***
Centre	0,41 ***	-0,07	0,18 **	0,42 ***
Basse-Normandie	0,29 ***	-0,34 ***	0,28 ***	0,31 ***
Bourgogne	0,38 ***	-0,01	0,08	0,36 ***
Nord-Pas-de-Calais	0,29 ***	0,13 *	0,37 ***	0,42 ***
Lorraine	0,46 ***	-0,09	0,26 ***	0,46 ***
Alsace	0,20	-0,06	-0,10	0,11
Franche-Comté	0,19 **	0,12	0,15	0,26 ***
Pays-de-la-Loire	0,39 ***	-0,13 *	0,26 ***	0,42 ***
Bretagne	0,28 ***	-0,05	0,40 ***	0,38 ***
Poitou-Charentes	0,54 ***	-0,16 *	0,26 ***	0,47 ***
Aquitaine	0,45 ***	-0,07	0,26 ***	0,47 ***
Midi-Pyrénées	0,53 ***	0,08	0,13 **	0,52 ***
Limousin	0,45 ***	-0,06	0,13	0,41 ***
Rhône-Alpes	0,34 ***	-0,04	0,16 ***	0,35 ***
Auvergne	0,71 ***	-0,08	0,13	0,59 ***
Languedoc-Roussillon	0,34 ***	-0,04	0,11	0,36 ***
PACA	0,46 ***	-0,12	0,00	0,36 ***
Corse	0,09	0,01	-0,12	-0,04
Ensemble	0,15 ***	0,28 ***	0,28 ***	0,43 ***

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes d'Ile-de-France, le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine et taux de sortie du canton d'origine vers les cantons situés dans le même département est de -0,01. Le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'arrivée et taux d'entrée global est de 0,43.

En prenant les cantons comme un ensemble, les coefficients de corrélation sont positifs et significatifs quel que soit le type de sortie. Toutefois, ici aussi il y a une opposition entre l'Ile-de-France et le reste du pays. En Région parisienne les mouvements à l'intérieur des départements ne sont pas liés à la valeur du neuvième décile du revenu fiscal, mais ceux vers l'extérieur des départements en restant dans la région le sont. Dans presque tous les régions provinciales, c'est l'inverse, et en particulier dans les régions les moins urbanisées (Auvergne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Limousin). Le type de canton semble donc jouer un rôle prépondérant. Néanmoins, pour la majorité des régions la corrélation entre taux global de sortie et  $d9$  sont positifs et significatif.

ii. Données par types de cantons-ou-villes

Figure 250 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton selon le canton d'origine et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon le type du canton-ou-ville d'entrée

Type de cantons	département	région	France métro.	ensemble
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,01	0,25 *	-0,03	0,12
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,13	0,31 **	-0,02	0,12
Paris et sa proche banlieue	-0,10	0,43	-0,09	0,30
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,04	0,27 ***	0,12 **	0,31 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,02</b>	<b>0,28 ***</b>	<b>0,05</b>	<b>0,25 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,30 ***</b>	<b>0,03</b>	<b>0,13 ***</b>	<b>0,42 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,18 ***	-0,05	-0,11 *	0,06
Espaces ruraux	0,17 ***	0,01	-0,06 **	0,11 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,26 ***</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,10 ****</b>	<b>0,18 ***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes de villes centres des grandes agglomérations de province, le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton et taux d'entrée depuis les cantons situés dans le même département est de -0,01.

Pour tous les types de cantons, la corrélation entre taux global d'entrées et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est positive. Elle est toutefois plus prononcée dans les espaces urbains et périurbains. En décomposant par canton d'origine, la corrélation entre taux d'entrées "départementales" et premier décile de revenus fiscaux est positive et significative dans les cantons périurbains, semi-ruraux et ruraux. Plus *d1* est élevé, plus la fréquence des arrivées d'individus résidant auparavant dans un autre canton du même département sera importante. A l'inverse, la corrélation entre taux d'entrées "régionales" et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation apparaît significative et positive dans les espaces urbains, mais pas dans les cantons périurbains, semi-ruraux et ruraux. Pour ce qui est des taux d'entrées depuis des cantons situés hors de la région d'arrivée, la corrélation avec *d1* est faible, quel que soit le type d'espace.

Figure 251 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton selon le canton d'origine et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon le type du canton-ou-ville d'entrée

Types de cantons	département	région	France métro.	ensemble
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,13	0,19	0,16	0,10
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,29 *	0,60 ***	-0,17	0,12
Paris et sa proche banlieue	-0,29	0,48 **	-0,09	0,14
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,13 **	0,55 ***	0,13 **	0,36 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,18 ***</b>	<b>0,58 ***</b>	<b>0,12 **</b>	<b>0,35 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,05 *</b>	<b>0,25 ***</b>	<b>0,06 **</b>	<b>0,28 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,04	0,01	0,05	0,08
Espaces ruraux	0,11 ***	0,06 **	0,21 ***	0,28 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,16 ***</b>	<b>0,06 **</b>	<b>0,14 ***</b>	<b>0,28 ***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes de villes-centres des grandes agglomérations de province, le coefficient de corrélation entre neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton et taux d'entrée depuis les cantons situés dans le même département est de -0,13.

La corrélation entre taux d'entrées global et neuvième décile du revenu fiscal par UC est plus forte dans le sous-ensemble des cantons urbains qu'ailleurs. Toutefois, le lien est négatif pour les mouvements s'effectuant à l'intérieur des départements. En déclinant par type d'entrées, les coefficients sont moins distants de 0 que pour les régions. Seule la corrélation entre taux d'entrées dans les espaces urbains depuis des cantons situés dans la même région et *d9* est vraiment forte.

Figure 252 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton selon le canton de destination et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon le type du canton-ou-ville d'origine

Type de cantons	département	région	France	ensemble
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,16	0,16	-0,22	-0,22
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,06	0,28 *	0,23	0,32 **
Paris et sa proche banlieue	-0,21	0,19	0,08	-0,04
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,20 ***	0,17 ***	-0,01	-0,08
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,21 ***</b>	<b>0,19 ***</b>	<b>-0,12 **</b>	<b>-0,12 **</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,11 ***</b>	<b>-0,08 ***</b>	<b>0,14 ***</b>	<b>0,14 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,11 **	-0,01	0,09	0,18 ***
Espaces ruraux	0,05 *	-0,01	-0,07 **	-0,01
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,12 ***</b>	<b>-0,01</b>	<b>-0,05 *</b>	<b>0,06 ****</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes de villes centres des grandes agglomérations de province, le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton et taux de sortie vers les cantons situés dans le même département est de -0,16.

Les taux de sorties globaux sont très nettement moins corrélés à la valeur de  $d1$  que les taux d'entrées. Dans les cantons situés en première couronne de peuplement urbain,  $r$  est supérieur à 0,3, et significatif. Ailleurs, les valeurs du coefficient sont faibles. En distinguant les espaces de destination, des valeurs significatives apparaissent, mais la majorité reste assez proche de 0. Pour les cantons de première couronne de peuplement urbain, le taux de sortie vers des espaces situés hors du département d'origine mais dans la même région est positivement et assez nettement corrélé à la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation.

Figure 253 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton selon le canton de destination et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon le type du canton-ou-ville d'origine

Type de cantons	département		région		France métro.		ensemble	
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,12		0,14		0,19		0,12	
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,05		0,58	***	0,26	*	0,41	***
Paris et sa proche banlieue	-0,34	***	0,39	***	0,02		-0,06	
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,22	***	0,48	***	0,20	***	0,22	***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,20</b>	<b>***</b>	<b>0,51</b>	<b>***</b>	<b>0,17</b>	<b>***</b>	<b>0,24</b>	<b>***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,04</b>		<b>0,20</b>	<b>***</b>	<b>0,32</b>	<b>***</b>	<b>0,41</b>	<b>***</b>
Espaces semi-ruraux	0,01		-0,03		0,08		0,06	
Espaces ruraux	0,19	***	0,05		0,18	***	0,30	***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,19</b>	<b>***</b>	<b>0,03</b>		<b>0,14</b>	<b>***</b>	<b>0,28</b>	<b>***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DGI

Traitement : Christophe Zaepfel

Lecture : parmi les cantons-villes de villes centres des grandes agglomérations de province, le coefficient de corrélation entre premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton et taux de sortie vers les cantons situés dans le même département est de -0,12.

Le taux global de sortie est corrélé à la valeur de  $d9$  quel que soit le type de canton, même si le lien est plus fort dans le périurbain. Pour les espaces urbains, le taux de sortie vers d'autres cantons situés dans le même département est négatif et modéré. Cela rejoint le résultat obtenu plus haut pour le même sous-ensemble de canton et le premier décile du revenu fiscal par UC.



## 7) Synthèse partielle

De manière générale, la corrélation entre le solde migratoire interne et le degré de difficultés monétaires des territoires apparaît réelle. Plus de 10 % des personnes qui habitaient dans un canton urbain à n-5 vivent dans le périurbain en n : l'ampleur de ce mouvement explique en partie les corrélations mesurées. De manière générale, les indicateurs sont plus défavorables dans les espaces urbains que dans le périurbain.

En Ile-de-France, les coefficients de corrélation entre *smir* et les indicateurs socio-économiques restent distants de 0 et vont dans le sens d'un lien entre solde migratoire interne et précarité/pauvreté quel que soit le type d'espace. Dans le Nord-Pas-de-Calais et la Haute-Normandie, le lien paraît également fort.

Figure 254 : Coefficients de corrélation entre *smir* et les indicateurs de précarité/pauvreté pour les cantons-ou-villes, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville

Sous-ensemble de cantons	Moitié nord					Moitié sud				
	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
urbains	0,52 ***	0,17 ***	-0,16 ***	-0,53 ***	-0,38 ***	0,34 ***	0,00	-0,18 ***	-0,35 ***	-0,11
périurbains	0,36 ***	-0,06 *	-0,19 ***	-0,52 ***	-0,39 ***	0,20 ***	-0,04	-0,01	-0,14 ***	-0,20 ***
semi-ruraux/ruraux	0,37 ***	0,11 ***	-0,07	-0,24 ***	-0,21 ***	0,13 ***	0,05	0,04	-0,01	-0,05
ensemble	0,40 ***	-0,09 ***	-0,15 ***	-0,50 ***	-0,35 ***	0,15 ***	-0,06 **	0,00	-0,08 ***	-0,09 ***

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

On constate ici aussi des disparités à la fois en termes de types de cantons, mais aussi de zones géographiques. Les coefficients sont plus distants de 0 dans le sous-ensemble des espaces urbains. Et en raisonnant à type d'espace identique, les valeurs vont toujours plus dans le sens d'une corrélation dans la partie nord du pays que dans le Sud. Par conséquent, le lien entre précarité/pauvreté et solde migratoire interne apparaît particulièrement fort parmi les cantons urbains et septentrionaux : les cantons dont les soldes migratoires internes sont les plus élevés sont de façon assez claire ceux pour lesquels les indicateurs socio-économiques sont les plus favorables.

L'étude des coefficients de corrélation entre taux d'entrées et de sorties et valeur des déciles du revenu fiscal par unité de consommation fournit principalement trois enseignements :

- Les cantons où la valeur du neuvième décile du revenu fiscal par UC est élevée sont ceux dont à la fois les taux de sortie et les taux d'entrée sont les plus importants de manière générale. Ce sont des territoires dynamiques en termes de mouvement démographique : ainsi, le taux de sédentarité<sup>49</sup> est négativement et fortement corrélé à la valeur de  $d9$  pour l'ensemble des cantons-ou-villes (-0,45 \*\*\*).
- Les cantons où la valeur du premier décile du revenu fiscal par UC est faible sont peu attractifs pour les migrants. Toutefois, leur taux de sortie n'apparaît pas non plus élevé de manière générale. Leur solde migratoire est par conséquent moins favorable que la moyenne, ce qui vient confirmer les résultats obtenus précédemment. Pour les cantons urbains la situation est quelque peu différente : le taux de sortie aura tendance à être plus fort quand  $d1$  est faible. Cela peut expliquer en partie les résultats obtenus dans des régions très urbanisées comme la Haute-Normandie ou l'Alsace.
- Les mouvements à l'intérieur des départements se font plutôt vers des cantons à déciles du revenu fiscal par UC élevés. Les sorties vers des cantons situés hors de la région d'origine se font depuis des cantons à déciles du revenu fiscal par UC élevés.

Dans l'ensemble, il semblerait, en extrapolant, que les populations les plus aisées sont plus mobiles. Ce constat peut en partie s'expliquer par le fait que le changement de résidence représente un coût, que les ménages dont la situation financière est la plus fragile ne sont pas forcément capables d'assumer. Nous reviendront plus en détail sur le lien entre précarité et mobilité résidentielle dès la page 474, en nous plaçant cette fois-ci à l'échelle de l'individu.

---

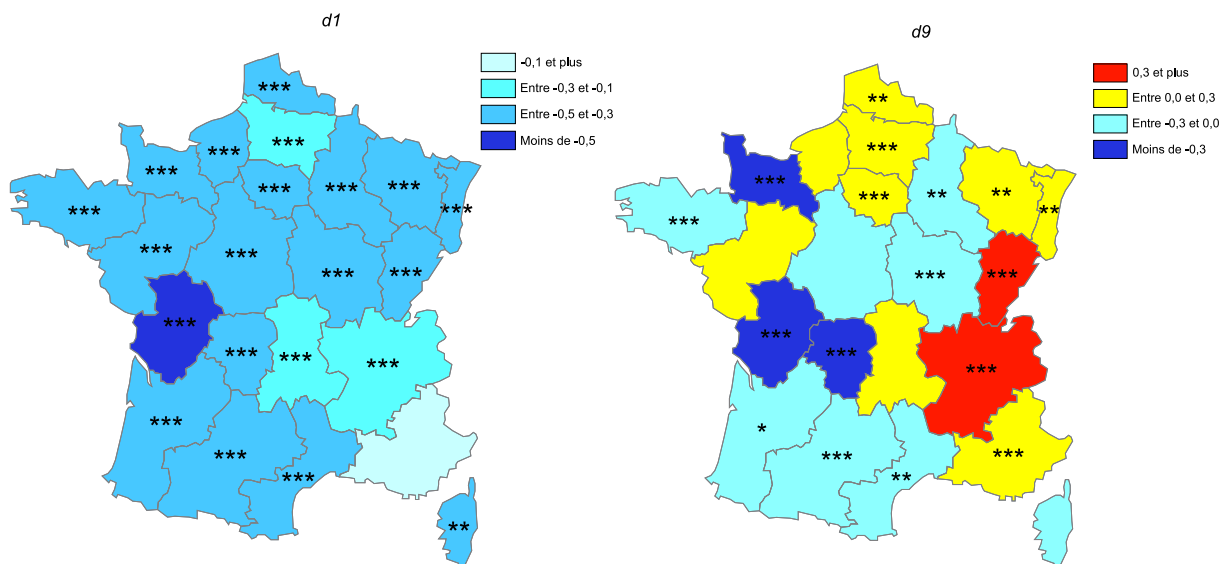
<sup>49</sup> On rapportera l'effectif de personnes résidant dans un canton donné en n-5 et en n à l'effectif moyen de résidents du canton sur la période vivant en France métropolitaine en n-5 et en n.

### 3. Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et précarité/pauvreté

#### 1) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et revenus fiscaux

L'étude porte sur 3 501 cantons-villes de France métropolitaine. Pour cet ensemble, le coefficient de corrélation entre proportions d'immigrants extérieurs et valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est de  $-0,26$  (\*\*\*) . La corrélation est négative et modérée. De manière générale donc, plus  $d1$  sera faible, plus la proportion d'individus résidant cinq ans auparavant hors de France métropolitaine sera forte. Le coefficient de corrélation entre proportions d'immigrants extérieurs et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation est de  $0,17$  (\*\*\*) . Le lien est donc positif, mais moins significatif.

Figure 255 : Valeurs du coefficient de corrélation entre  $ext$  et  $d1$  et entre  $ext$  et  $d9$  pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans toutes les régions, le coefficient de corrélation est négatif, et dans une large majorité d'entre elles il est également très significatif. On constate ici aussi une opposition Nord/Sud, avec des valeurs

de r généralement plus distantes de 0 dans le Nord du pays. C'est en Franche-Comté, dans le Limousin et en Poitou-Charentes que l'on mesure les coefficients les plus faibles (inférieurs à -0,48). La seule région à afficher un coefficient supérieur à -0,1 et sans significativité est la région PACA (-0,09). De manière générale, au sein de la large majorité des régions, plus le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation sera faible, plus la proportion d'entrants extérieurs sera élevée.

Dans toutes les régions, le coefficient calculé entre *ext* et *d9* est supérieur à celui calculé entre *ext* et *d1*. Généralement, il est également plus proche de 0 et donc moins significatif. La corrélation reste négative et significative en passant d'un décile à l'autre dans des régions à dominante rurale telle que la Basse-Normandie, le Poitou-Charentes et le Limousin. Dans les régions du Nord-Est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté), si la corrélation entre *d1* et *ext* est assez fortement négative, celle entre *d9* et *ext* est modérément positive (coefficients compris entre 0,2 et 0,3). La valeur la plus éloignée de 0 est mesurée dans la région Rhône-Alpes (0,49).

Figure 256 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,03	0,25 *
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,22	0,49 ***
Paris et sa proche banlieue	-0,59 ***	-0,14
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,08	0,37 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,03</b>	<b>0,40 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,12 ***</b>	<b>0,39 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,32 ***	0,05
Espaces ruraux	-0,31 ***	-0,09 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,34 ***</b>	<b>-0,10 ***</b>

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

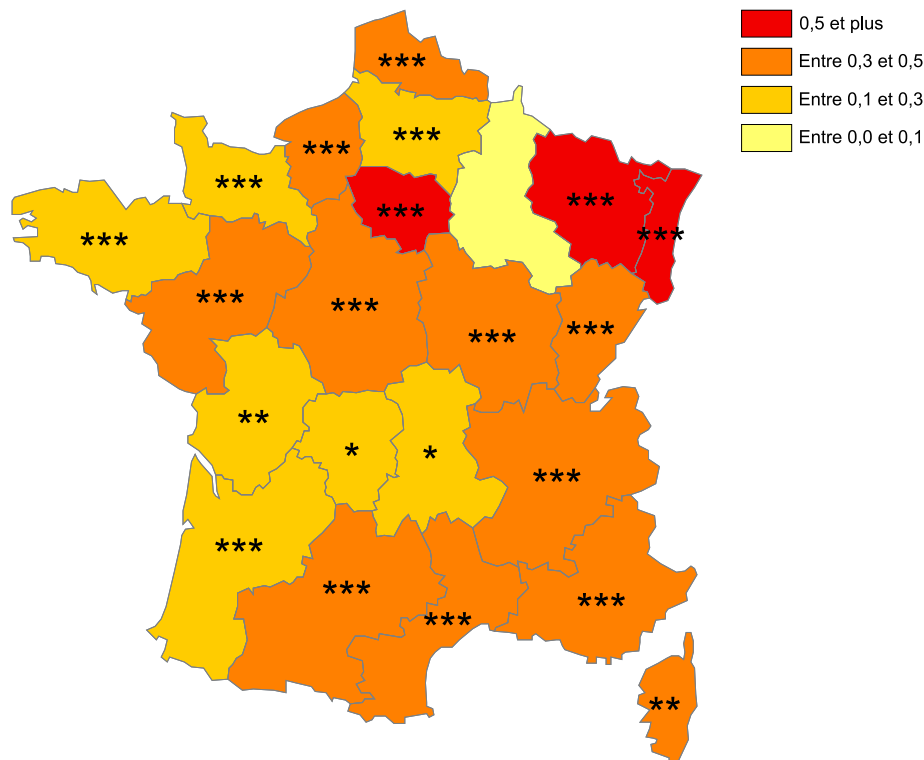
L'étude de la corrélation au sein des différents types de cantons donne des résultats différents selon le décile de distribution du revenu fiscal par UC choisi. Dans l'urbain et le périurbain, la corrélation entre *ext* et *d9* est positive et significative. Plus le neuvième décile du revenu fiscal par UC est élevé, plus la proportion d'arrivants de l'étranger ou d'Outre-Mer sera importante. A l'inverse, le coefficient de corrélation entre *ext* et *d1* est proche de 0, et le lien par conséquent peu significatif. A Paris et dans sa proche banlieue, la corrélation entre *ext* et *d1* est en revanche fortement négative.

Dans le rural et le semi-rural, le coefficient de corrélation calculés entre le premier décile du revenu fiscal par UC et la proportion d'arrivants extérieurs est assez fortement négative. Si l'on change de décile, le résultat est moins significatif. Ce sont donc les cantons où *d1* est le plus faible qui attireront le plus les migrants arrivés de l'étranger ou des DOM.

## 2) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et très bas-salaires

L'étude des corrélations porte sur 3 501 cantons-ou-villes. Pour cet ensemble, le coefficient de corrélation entre poids des arrivants extérieurs et proportions de très-bas salaires est de 0,37 (\*\*\*) . La corrélation apparaît donc positive et significative. Les arrivants extérieurs seront donc proportionnellement plus nombreux dans les espaces où les très bas-salaires sont les plus fréquents.

Figure 257 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs sont positives dans toutes les régions et significatives partout hormis en Champagne-Ardenne (0,00). La corrélation est particulièrement prononcée en Alsace (0,68), en Ile-de-France (0,67) et en Lorraine (0,56). Dans ces régions, le poids des arrivants extérieurs sera très clairement plus élevé dans les cantons où les très bas-salaires sont les plus fréquents. De façon générale, les coefficients sont plus éloignés de 0 dans la partie nord du pays.

Figure 258 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et *dads* pour les cantons-ou-villes, selon les types de cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville

Type de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,10
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,12
Paris et sa proche banlieue	0,52 ***
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,04
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,39 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,19 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,24 ***
Espaces ruraux	0,11 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,34 ***</b>

Sources : INSEE-RRP, INSEE-DADS

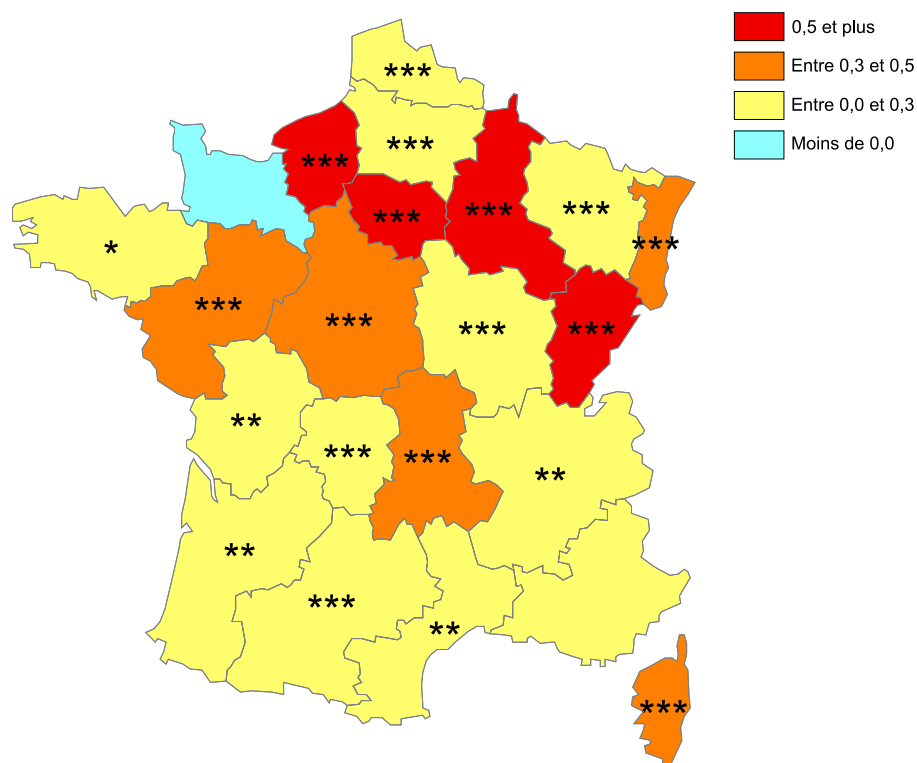
Traitement : Christophe Zaepfel

Là aussi, les coefficients sont positifs et nettement distants de 0 dans la majeure partie des cas. La corrélation apparaît prononcée pour les villes centres des grandes agglomérations de province et les cantons de première couronne de peuplement urbain. On ne constate pas ici de différence conséquente entre espaces semi-ruraux/ruraux et urbains.

### ***3) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et chômage***

L'étude porte sur les 3 501 cantons-villes concernés. Pour cet ensemble, le coefficient de corrélation entre les proportions de chômeurs et les poids d'immigrants extérieurs dans la population est de 0,21 (\*\*\*). La corrélation, bien que modérée, est positive : plus la proportion de chômeurs d'un espace est élevée, plus les immigrants extérieurs sont proportionnellement nombreux dans la population.

Figure 259 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans de très nombreuses régions, proportions de chômeurs et d'arrivants extérieurs sont significativement corrélés. Les cantons où le poids des demandeurs d'emploi dans la population active est élevé seront donc souvent ceux où la proportion d'individus résidant auparavant hors de France métropolitaine est la plus forte. Toutefois, une opposition Nord/Sud existe. Les régions de la moitié nord du pays présentent, de manière générale, des coefficients plus éloignés de 0 et plus significatifs que les autres. Paradoxalement, si la Haute-Normandie présente la valeur de  $r$  la plus élevée (0,55), la Basse-Normandie constitue la seule région à afficher un coefficient négatif (-0,06).

Figure 260 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et *chom* pour les cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville

Type de cantons-ou-villes	Valeurs	
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,45	***
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,50	***
Paris et sa proche banlieue	0,31	
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,36	***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,02</b>	
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,33</b>	<b>***</b>
Espaces semi-ruraux	0,43	***
Espaces ruraux	0,31	***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,16</b>	<b>***</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

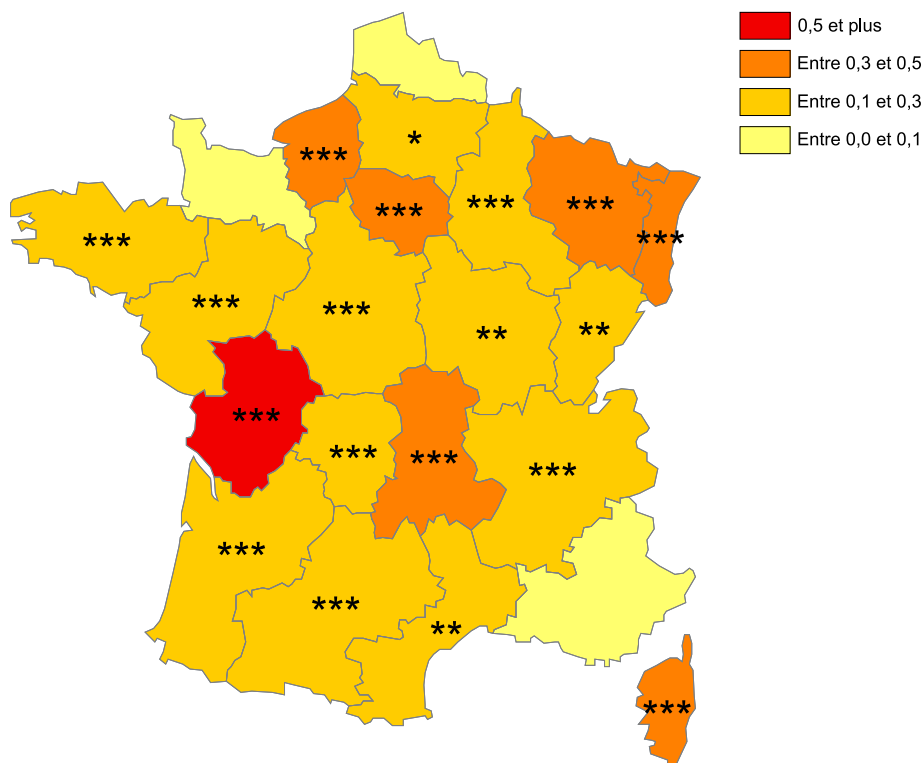
En stratifiant l'ensemble des cantons par types, les résultats apparaissent plus homogènes qu'auparavant. Proportions de chômeurs et d'entrants extérieurs n'apparaissent que peu corrélés dans les cantons urbains, hormis ceux de Paris et de sa proche banlieue. De même, dans les espaces périurbains, semi-ruraux et ruraux, si les valeurs des coefficients sont significatives et positives, elles demeurent assez modérées.



#### 4) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et inactivité

L'étude porte sur 3 501 cantons-ou-villes de France métropolitaine. Pour cet ensemble le coefficient est de 0,15 (\*\*\*). La corrélation apparaît donc faible, mais positive.

Figure 261 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine



Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les valeurs sont positives partout, et significatives dans la large majorité des régions. Il n'y a pas d'opposition Nord/Sud visible. Les coefficients les plus élevés sont mesurés dans le Poitou-Charentes, en Alsace, en Lorraine et en Corse. En Basse-Normandie, dans le Nord-Pas-de-Calais et en région PACA, la corrélation apparaît inexistante, avec des valeurs affichées proches de 0.

Figure 262 : Valeurs du coefficient de corrélation entre *ext* et *inact* pour les cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville

Type de cantons-ou-villes	Valeurs
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,22
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,06
Paris et sa proche banlieue	0,23
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	-0,16 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>-0,19 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,13 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,25 ***
Espaces ruraux	0,14 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,18 ***</b>

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Si l'on fait exception des cantons de Paris et de sa proche banlieue, la corrélation semble inexistante, voire négative, dans les espaces urbains, alors qu'elle apparaît légèrement positive dans les sous-ensembles de cantons plus excentrés. Toutefois, les différentes valeurs mesurées restent toutes proches de 0.

## 5) Synthèse et analyse des résultats

### i. Synthèse par régions

Figure 263 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de migration ext et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>		<i>d9</i>		<i>dads</i>		<i>txchom</i>		<i>inact</i>	
Ile-de-France	-0,37	***	0,15	**	0,67	***	0,50	***	0,36	***
Champagne-Ardennes	-0,45	***	-0,21	**	0,00		0,50	***	0,29	***
Picardie	-0,23	***	0,24	***	0,23	***	0,27	***	0,15	*
Haute-Normandie	-0,46	***	0,15		0,41	***	0,55	***	0,32	***
Centre	-0,44	***	0,00		0,38	***	0,39	***	0,29	***
Basse-Normandie	-0,35	***	-0,37	***	0,30	***	-0,06		0,08	
Bourgogne	-0,46	***	-0,23	***	0,30	***	0,26	***	0,15	**
Nord-Pas-de-Calais	-0,32	***	0,18	**	0,48	***	0,25	***	0,05	
Lorraine	-0,39	***	0,21	**	0,56	***	0,24	***	0,44	***
Alsace	-0,36	***	0,27	**	0,68	***	0,45	***	0,44	***
Franche-Comté	-0,49	***	0,30	***	0,35	***	0,52	***	0,22	**
Pays-de-la-Loire	-0,45	***	0,03		0,37	***	0,35	***	0,26	***
Bretagne	-0,46	***	-0,27	***	0,23	***	0,14	*	0,29	***
Poitou-Charentes	-0,51	***	-0,41	***	0,17	**	0,17	**	0,51	***
Aquitaine	-0,34	***	-0,12	*	0,28	***	0,17	**	0,19	***
Midi-Pyrénées	-0,39	***	-0,16	***	0,40	***	0,26	***	0,23	***
Limousin	-0,48	***	-0,48	***	0,19	*	0,26	***	0,28	***
Rhône-Alpes	-0,17	***	0,49	***	0,39	***	0,14	**	0,22	***
Auvergne	-0,30	***	0,04		0,14	*	0,43	***	0,33	***
Languedoc-Roussillon	-0,35	***	-0,20	**	0,38	***	0,20	**	0,18	**
PACA	-0,09		0,26	***	0,45	***	0,08		0,08	
Corse	-0,38	**	-0,16		0,36	**	0,40	***	0,44	***
Ensemble	-0,26	***	0,17	***	0,37	***	0,21	***	0,15	***

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

- Ile-de-France :

Seul le coefficient de corrélation entre *d9* et *ext* ne va pas dans le sens d'une corrélation positive entre poids des arrivées extérieures et niveau de précarité/pauvreté. Le lien est particulièrement net

pour les proportions de chômeurs : plus un canton comptera de demandeurs d'emploi, plus le poids des personnes habitant hors du canton cinq ans auparavant sera important. La corrélation est plus prononcée dans le périurbain que dans le sous-ensemble des espaces urbains.

- Haute-Normandie et Centre :

Si les coefficients sont moins distants de 0 que dans le cas de l'Île-de-France, niveaux de précarité/pauvreté et proportions des arrivants extérieurs sont également corrélés positivement et significativement. Le lien apparaît important dans l'urbain et le périurbain haut-normand, ainsi que dans l'urbain et le rural/semi-rural du Centre.

- Champagne-Ardenne :

Le sens est celui d'une corrélation positive ici aussi, mais la corrélation entre *ext* et *dads* apparaît inexistante. La Champagne-Ardenne est la région où la proportion de très bas-salaires est la moins corrélée avec les autres indicateurs socio-économiques. Le lien entre précarité/pauvreté et poids des arrivées extérieures se maintient quel que soit le type d'espace considéré. La corrélation entre *ext* et *dads* demeure peu significative.

- Picardie :

La corrélation entre précarité/pauvreté et proportions d'arrivants extérieurs est positive et significative, mais assez faible, avec des coefficients n'excédant pas 0,3. Si l'on décompose par type d'espace, le lien semble fort dans le sous-ensemble des cantons urbains, mais inexistant dans le périurbain et le rural/semi-rural.

- Basse-Normandie :

La corrélation est assez forte et significative entre *ext* et les indicateurs *d1*, *d9* et *dads*. Elle est en revanche faible entre *ext* et les variables *chom* et *inact*. Le lien positif est particulièrement fort parmi

les espaces urbains. Dans le rural/semi-rural et le périurbain, la corrélation se maintient sur les variables *d1* et *dads*, mais est faible sur les proportions de chômeurs et d'inactifs.

- Bourgogne et Auvergne :

La corrélation entre la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et la proportion d'immigrants extérieurs est forte. Les coefficients obtenus pour les autres variables sont plus modérés. En Bourgogne, le lien est positif et significatif dans le périurbain mais nettement moins dans le rural. En Auvergne, c'est l'inverse.

- Nord-Pas-de-Calais :

Les coefficients calculés entre *ext* et *d1*, *dads* et *chom* vont dans le sens d'une corrélation positive entre proportions d'immigrants extérieurs et niveau de précarité/pauvreté. En revanche, le lien entre *ext* et *inact* est très faible. La corrélation entre proportions de très bas-salaires et poids des arrivées extérieures est forte et positive quel que soit le type de canton. Pour les autres indicateurs, les coefficients varient assez fortement. Le lien positif se maintient dans le périurbain, même si certaines valeurs sont faibles.

- Alsace, Lorraine et Franche-Comté :

Hormis celui entre *ext* et *d9*, tous les coefficients vont dans le sens d'un lien positif entre proportions d'arrivants extérieurs et précarité/pauvreté. Le lien entre *ext* et *dads* est notamment très fort dans les deux régions. En subdivisant par types de cantons, la corrélation apparaît particulièrement forte dans les espaces urbains. Elle se maintient toutefois dans le périurbain. Le lien entre *ext* et *chom* est faible dans le rural/semi-rural lorrain, de même pour le lien entre *ext* et *inact* dans celui franc-comtois.

- Pays-de-la-Loire :

Le sens est ici également celui d'une corrélation positive entre proportions d'arrivées extérieures et précarité/pauvreté. Le lien est particulièrement fort dans les espaces urbains, et se maintient dans le périurbain. En revanche, la corrélation est moindre dans le rural/semi-rural.

- Bretagne et Poitou-Charentes :

Le lien est positif quel que soit l'indicateur socio-économique, même si certains coefficients sont faibles. La corrélation entre *d1* et *ext* est particulièrement forte. Dans le rural, seule l'opposition entre valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation et proportion d'immigrants extérieurs se maintient dans les deux régions. La corrélation *d1* et *ext* est en revanche faible dans le périurbain.

- Aquitaine et Midi-Pyrénées :

Les coefficients calculés vont également tous dans le sens d'une corrélation positive entre précarité/pauvreté et proportions d'arrivées extérieures, même si dans le cas de l'Aquitaine les valeurs obtenues pour les indicateurs *d9*, *inact* et *chom* sont assez faibles. Peu importe le type d'espaces, le coefficient obtenu pour la corrélation entre *dads* et *ext* est toujours le plus distant de 0 en Aquitaine. En Midi-Pyrénées, le lien entre précarité/pauvreté et poids des immigrants extérieurs est plus fort dans le rural/semi-rural.

- Rhône-Alpes et PACA :

Seul le lien entre *ext* et les variables *d9* et *dads* apparaît fort. Les coefficients vont majoritairement dans le sens d'une corrélation positive entre précarité/pauvreté et poids des arrivées extérieures, mais les valeurs pour les autres indicateurs sont faibles. Dans l'urbain et le périurbain, seul la corrélation avec les proportions de très bas-salaires se maintient. Les autres coefficients sont proches de 0. Dans le rural, la corrélation est assez faible mais significative.

- Corse :

La corrélation est positive et significative : les cantons où les proportions d'arrivées extérieures sont les plus fortes sont de manière générale ceux où la concentration de difficultés est la plus importante.

## ii. Synthèse par types de cantons-ou-villes

Figure 264 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mortalité *ext* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type du canton-ou-ville

Type de cantons	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,03	0,25 *	-0,10	0,45 ***	-0,22
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,22	0,49 ***	0,12	0,50 ***	0,06
Paris et sa proche banlieue	-0,59 ***	-0,14	0,52 ***	0,31	0,23
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,08	0,37 ***	-0,04	0,36 ***	-0,16 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,03</b>	<b>0,40 ***</b>	<b>0,39 ***</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,19 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>-0,12 ***</b>	<b>0,39 ***</b>	<b>0,19 ***</b>	<b>0,33 ***</b>	<b>0,13 ***</b>
Espaces semi-ruraux	-0,32 ***	0,05	0,24 ***	0,43 ***	0,25 ***
Espaces ruraux	-0,31 ***	-0,09 ***	0,11 ***	0,31 ***	0,14 ***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>-0,34 ***</b>	<b>-0,10 ***</b>	<b>0,34 ***</b>	<b>0,16 ***</b>	<b>0,18 ***</b>

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Ces résultats donnent une vision très différente des liaisons entre les variables. *d9* apparaît ainsi assez fortement et positivement corrélé à *ext*, dans le périurbain et en milieu urbain. Dans le rural/semi-rural, *d1* est corrélé négativement et significativement à la proportion d'arrivées extérieures. Dans les trois grands sous-ensembles, *dads* est lié positivement à l'indicateur de mouvement migratoire. En revanche, à un niveau plus fin, ces corrélations ne se maintiennent pas forcément. Pour *chom*, c'est l'inverse : dans toutes les composantes des espaces urbains, la corrélation apparaît assez forte. Elle l'est également pour le périurbain.

### iii. Synthèse partielle

En Ile-de-France, la corrélation se maintient quel que soit le type d'espace considéré. Il s'agit de la seule région dans ce cas. L'analyse à types de canton égaux a tendance à réduire la valeur des coefficients de corrélation, les différences au sein des sous-ensembles d'espaces étant moins fortes que les différences entre les sous-ensembles d'espaces.

Au sein des régions, les arrivants de l'extérieur apparaissent en plus grandes proportions dans les villes-centres des grandes agglomérations. Ces espaces sont également ceux où les poids des très bas-salaires sont les plus conséquents. Cela contribue à expliquer les coefficients de corrélation très élevés mesurés pour le rapport entre *ext* et *dads* dans certaines régions, et le coefficient mesuré entre les deux variables pour l'ensemble des cantons-ou-villes.

Figure 265 : Coefficients de corrélation entre *ext* et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville

Sous-ensemble de cantons	Moitié nord					Moitié sud				
	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
urbains	0,11 **	0,47 ***	0,33 ***	-0,08	-0,27 ***	-0,26 ***	0,16	0,47 ***	0,23 **	0,15
périurbains	-0,14 ***	0,34 ***	0,31 ***	0,30 ***	0,13 ***	-0,10 **	0,51 ***	0,33 ***	0,02	0,14 ***
semi-ruraux/ruraux	-0,20 ***	-0,19 ***	0,26 ***	-0,07 *	0,00	-0,29 ***	-0,09 ***	0,24 ***	0,18 ***	0,22 ***
ensemble	-0,19 ***	0,31 ***	0,31 ***	0,22 ***	0,06 ***	-0,31 ***	0,04	0,33 ***	0,21 ***	0,24 ***

Sources : INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

L'opposition Nord/Sud est moins visible que pour les autres indicateurs de mouvement migratoire. Les espaces urbains de la moitié nord où *d9* est fort sont particulièrement attractifs pour les arrivants extérieurs. C'est moins le cas dans le Sud, où *d1* semble plutôt jouer un rôle "répulsif". Ce constat peut être généralisé à l'ensemble des cantons. Par ailleurs, quel que soit le sous-ensemble considéré, *dads* est toujours corrélé positivement et significativement avec *ext*.

Les départements les plus au Nord du pays se caractérisent notamment par des cantons-ou-villes souvent urbains et peu attractifs pour les arrivants en France métropolitaine, dont les niveaux de chômage et d'inactivité sont élevés, les valeurs du premier et neuvième déciles du revenu fiscal par



unité de consommation faibles, mais les proportions de très bas-salaires dans l'ensemble peu éloignées de la moyenne nationale. Dans une certaine mesure, ces territoires expliquent les valeurs mesurées pour les espaces urbains septentrionaux et pour la partie nord dans son ensemble.

Les résultats s'expliquent également en partie par la structure de la sous-population des individus qui résidait à l'étranger cinq ans avant la date de collecte. En effet, les étudiants (15,9 % contre 8,6 % dans l'ensemble de la population) et les jeunes actifs (36,7 % d'actifs âgés d'entre 20 et 39 ans contre 23,5 %) sont surreprésentés au sein de celle-ci. Cela contribue à expliquer les données de la page 350, et la surreprésentation des arrivants extérieurs dans les espaces urbains, notamment au centre des grandes agglomérations. Ces territoires concentrent généralement au sein des régions (notamment de la moitié nord) les proportions les plus importantes de chômeurs, et présentent des premiers déciles du revenu fiscal par unité de consommation assez faibles. Ainsi, 58 % des cantons urbains affichent des valeurs de *d1* inférieures à la moyenne pour la France métropolitaine en 2004 (5 862 €), contre 31 % de l'ensemble des cantons. La surreprésentation des migrants extérieurs dans le centre des agglomérations et ces données expliquent donc grandement les coefficients de corrélation importants trouvés pour la corrélation entre *ext* et les valeurs *d1* et *chom*. Le mécanisme paraît assez similaire pour le poids de très bas-salaires : la moitié des cantons urbains présentent des valeurs de *dads* supérieures à 10 %. Cette proportion est de 25 % dans le périurbain et de 42 % dans le rural/semi-rural.

En revanche, les valeurs sont beaucoup plus proches de 0 quand le coefficient est calculé pour le sous-ensemble des espaces urbains. Globalement, au sein des régions, ce sont les centres des grandes agglomérations qui attirent le plus les migrants extérieurs, et ces espaces concentrent souvent plus de difficultés que les autres cantons. Au sein des cantons urbains les territoires les plus attractifs ne se définissent pas par des valeurs faibles pour le premier décile du revenu fiscal par UC, ou fortes pour les niveaux de chômage. Ils se caractérisent en revanche pour certains d'entre eux par des neuvièmes déciles du revenu fiscal par UC particulièrement élevés, notamment en Région parisienne. Et à l'inverse, les territoires urbains les moins attractifs, situés pour la plupart dans le Nord du pays, présentent là aussi des valeurs de *d9* faibles.

## Conclusion partielle

### 1. Synthèse des résultats

Nous avons étudié la corrélation entre indicateurs de précarité et différentes composantes du mouvement démographique pour elles-mêmes. Une façon de synthétiser les résultats tout en proposant une ouverture consiste à répondre à une question sous-jacente à ce travail : les territoires les plus précaires ont-ils connu un rythme de croissance démographique différent des autres ?

Les différentes composantes du mouvement démographique représentent en effet des gains de population (fécondité, immigration) ou des pertes (mortalité, émigration). La combinaison de l'intensité de chacune d'entre elles se trouve synthétisée en un taux d'accroissement sur une période donnée de la population sur laquelle elles portent. Il convient donc d'étudier la corrélation entre cet indicateur et les différentes variables socio-économiques au sein des territoires, pour faire le lien entre les différentes sous-parties de cette étude. Nous utiliserons le taux annuel moyen d'accroissement de la population entre 1999 et 2007 pour le calcul des coefficients de corrélation, calculé ainsi :

$$acc_{99-07} = \left( \frac{pop_{2007}}{pop_{1999}} \right) / 8$$

Figure 266 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre le taux annuel moyen d'accroissement démographique et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	d1		d9		dads		txchom		inact	
Ile-de-France	-0,07		-0,05		-0,03		0,02		-0,03	
Champagne-Ardennes	0,50	***	0,22	**	-0,14	*	-0,49	***	-0,36	***
Picardie	0,31	***	0,14		-0,24	***	-0,44	***	-0,33	***
Haute-Normandie	0,43	***	0,03		-0,37	***	-0,57	***	-0,45	***
Centre	0,54	***	0,29	***	-0,29	***	-0,49	***	-0,50	***
Basse-Normandie	0,44	***	0,23	***	-0,12		-0,39	***	-0,39	***
Bourgogne	0,51	***	0,22	***	-0,16	**	-0,53	***	-0,28	***
Nord-Pas-de-Calais	0,48	***	0,26	***	-0,24	***	-0,56	***	-0,43	***
Lorraine	0,39	***	-0,01		-0,19	**	-0,53	***	-0,26	**
Alsace	0,46	***	0,20		-0,18		-0,46	***	-0,46	***
Franche-Comté	0,61	***	0,08		0,00		-0,68	***	-0,57	***
Pays-de-la-Loire	0,23	***	-0,11		-0,36	***	-0,32	***	-0,06	
Bretagne	0,40	***	0,04		-0,46	***	-0,48	***	-0,51	***
Poitou-Charentes	0,43	***	0,24	***	-0,17	**	-0,20	**	-0,35	***
Aquitaine	0,38	***	0,21	***	-0,17	**	-0,10		-0,20	***
Midi-Pyrénées	0,37	***	0,34	***	-0,39	***	-0,10		-0,18	***
Limousin	0,71	***	0,56	***	-0,21	**	-0,51	***	-0,48	***
Rhône-Alpes	0,28	***	0,11	*	-0,14	**	-0,28	***	-0,20	***
Auvergne	0,56	***	0,28	***	-0,28	***	-0,26	***	-0,35	***
Languedoc-Roussillon	0,13		0,03		-0,17	**	0,00		-0,20	**
PACA	0,01		-0,09		0,07		0,07		-0,01	
Corse	0,36	**	0,27		-0,46	***	-0,22		-0,25	
Ensemble	0,24	***	0,11	***	-0,05	***	-0,23	***	-0,23	***

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans une majorité des régions, les coefficients calculés entre les différents indicateurs socio-économiques et le taux d'accroissement démographique vont dans le sens d'une corrélation négative et prononcée entre niveau de précarité/pauvreté et croissance de la population. Le lien est parfois inexistant, mais il n'est jamais positif. Les valeurs sont toutefois plus distantes de 0 de manière générale dans les régions de la moitié nord. Dans la région PACA et en Ile-de-France, la corrélation apparaît en revanche inexistante, alors qu'elle est faible dans le Languedoc-Roussillon.

Dans l'ensemble ces valeurs corroborent les résultats obtenus précédemment. Ainsi, pour le Nord-Pas-de-Calais, les indicateurs socio-économiques sont fortement et positivement corrélés avec le taux de mortalité et le solde migratoire. Ils sont assez fortement et positivement corrélés avec l'indicateur conjoncturel de fécondité. Il paraît ainsi logique que croissance démographique et niveaux des indicateurs socio-économiques aillent de pair. De la même façon, en Ile-de-France, les indicateurs de précarité/pauvreté sont fortement et positivement corrélés avec le taux de fécondité,

alors qu'ils sont modérément liés au niveau de mortalité et au solde migratoire. Un certain effet de compensation rend donc la corrélation entre accroissement démographique et précarité/pauvreté inexistante.

Figure 267 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre le taux d'accroissement démographique et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou- villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>dads</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Villes centres des grandes agglomérations de province	-0,04	0,22	0,10	-0,08	-0,07
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	-0,38 **	-0,27 *	-0,20	0,18	0,40 ***
Paris et sa proche banlieue	0,24	0,16	-0,31	-0,30	-0,45 **
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,34 ***	0,25 ***	0,10	-0,36 ***	-0,28 ***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,30 ***</b>	<b>0,23 ***</b>	<b>0,01</b>	<b>-0,36 ***</b>	<b>-0,31 ***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,20 ***</b>	<b>0,03</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,37 ***</b>	<b>-0,32 ***</b>
Espaces semi-ruraux	0,02	0,06	-0,02	0,04	-0,01
Espaces ruraux	0,10	0,21 ***	0,08	0,07	-0,04
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,18 ***</b>	<b>0,24 ***</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,09 ***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En raisonnant à types de cantons égaux, les valeurs les plus distantes de 0 ont généralement été mesurées pour les espaces urbains. C'est également le cas ici. De façon générale, parmi les cantons urbains, les territoires où les indicateurs socio-économiques sont les plus défavorables ont donc connu une croissance démographique plus faible que les autres. Dans une mesure moindre, le même constat peut-être fait dans le périurbain. En revanche, parmi les espaces semi-ruraux et ruraux, la corrélation est moins évidente, portant surtout sur les déciles du revenu fiscal par unité de consommation.

Là aussi, ces informations se situent dans une certaine continuité avec les différents résultats obtenus dans cette partie. Dans le sous-ensemble des cantons urbains, les valeurs des indicateurs socio-économiques sont fortement et positivement corrélées avec les taux de mortalité, assez fortement et positivement corrélés avec les indicateurs de fécondité et les soldes migratoires. La situation des espaces urbains les plus précaires sur le plan de la mortalité et des migrations n'est donc pas compensée par un niveau de fécondité suffisamment favorable pour ne pas que la croissance démographique de ces territoires ne soit pas plus faible qu'ailleurs.

Figure 268 : Valeurs du solde naturel relatif, du solde migratoire relatif et du solde total relatif selon la classe du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001

Borne inférieure <i>d1</i> (en €)	Borne supérieure <i>d1</i> (en €)	Solde naturel relatif 99-07 (p.1000)	Solde migratoire relatif 99-07 (p.1000)	Solde total relatif 99-07 (p.1000)
0	4128,5	44,6	-7,6	37,0
4128,5	4843,2	28,2	6,0	34,2
4843,2	5306,1	30,8	2,9	33,7
5306,1	5698	19,5	24,0	43,5
5698	6006,5	13,6	41,3	54,9
6006,5	6339,2	19,1	38,5	57,6
6339,2	6756,6	24,8	50,7	75,5
6756,6	7293,8	28,8	57,9	86,7
7293,8	8153,3	40,3	39,5	79,8
8153,3	$+\infty$	42,7	23,6	66,3
0	$+\infty$	32,1	22,3	54,3

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Dans l'ensemble, les cantons dont la valeur de *d1* était parmi les plus faibles en 2001 ont connu un accroissement de leur population plus faible que les autres. Surtout, le poids des composantes de l'accroissement diffère selon la valeur de *d1*. Les cantons présentant les premiers déciles les plus faibles affichent un solde migratoire relatif beaucoup moins important que les autres, voire négatif. L'accroissement naturel a un poids beaucoup plus important dans l'accroissement total de la population de ces territoires. On remarque toutefois que dans les cantons où *d1* est élevé, le solde naturel relatif est peu éloigné de celui mesuré dans les cantons où *d1* est particulièrement faible.

## **2. Impact de l'accroissement démographique sur les situations en matière de précarité/pauvreté des territoires**

### ***1) Corrélation entre accroissement démographique et évolution des indicateurs de précarité et de pauvreté***

L'accroissement démographique des territoires les plus précaires a donc été moindre en 1999 et 2007. Il convient, dans le prolongement et pour clore cette partie, de s'interroger sur l'impact de ces évolutions sur le niveau de précarité/pauvreté des territoires. Globalement, les territoires dont la population a diminué ou augmenté plus faiblement que la moyenne ont-ils également vu leur niveau de précarité/pauvreté s'aggraver ? Cet accroissement moins important des territoires affichant le plus de difficultés signifie-t-il que les ménages les plus favorisés ont quitté ces espaces, donnant lieu à une concentration plus accentuée des populations en difficultés ?

Dans un premier temps, il conviendrait donc de confronter les valeurs mesurées en 1998 pour les indicateurs socio-économiques à celles mesurées en 2007, afin d'étudier la corrélation entre évolution des indicateurs de précarité/pauvreté et accroissement des populations sur la période. Toutefois, les indicateurs ne peuvent pas être calculés pour 1998. Ils le seront donc :

- Pour 1999, année censitaire, pour les proportions de chômeurs et d'inactifs ;
- Pour 2001 pour les déciles du revenu fiscal par unité de consommation, année de collecte la plus ancienne au niveau du canton-ou-ville ;
- Pour les DADS, nous ne disposons pas de valeurs antérieures à 2006.

Pour chaque indicateur, la valeur de 2007 sera rapportée à celle de 1999 ou 2001, pour en mesurer l'évolution. L'étude se fera donc sur quatre indicateurs socio-économiques, mis en lien avec  $acc_{99-07}$ , taux d'accroissement de la population des cantons-ou-ville sur la période 1999-2007.

Entre 1999 et 2007, pour l'ensemble de la France métropolitaine, la proportion de chômeurs est passée de 12,9 à 11,0 % (-14 %) et le poids des inactifs de 12,1 % à 10,4 % (-14 % également). Entre 2001 et 2007, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation a progressé de 21 %,

passant de 5 469 à 6 605 €, et le neuvième décile du revenu fiscal par UC a augmenté de 19 %, allant de 29 943 à 35 572 €.

Figure 269 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de croissance démographique acc<sub>99-07</sub> et les variations des indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine

Région	<i>d1</i>	<i>d9</i>	<i>chom</i>	<i>inact</i>
Ile-de-France	-0,02	0,01	-0,07	0,11
Champagne-Ardennes	0,33 ***	0,04	-0,30 ***	-0,44 ***
Picardie	0,34 ***	-0,06	-0,17 **	-0,43 ***
Haute-Normandie	0,27 ***	0,04	-0,22 **	-0,50 ***
Centre	0,27 ***	0,03	-0,16 **	-0,43 ***
Basse-Normandie	0,35 ***	0,13	-0,26 ***	-0,40 ***
Bourgogne	0,22 ***	0,03	-0,27 ***	-0,42 ***
Nord-Pas-de-Calais	0,27 ***	0,22 ***	-0,08	-0,27 ***
Lorraine	0,04	0,30 ***	-0,33 ***	-0,47 ***
Alsace	0,44 ***	0,17	-0,07	-0,48 ***
Franche-Comté	0,47 ***	0,39 ***	-0,35 ***	-0,64 ***
Pays-de-la-Loire	0,56 ***	0,28 ***	-0,38 ***	-0,50 ***
Bretagne	0,44 ***	0,29 ***	-0,27 ***	-0,49 ***
Poitou-Charentes	0,35 ***	0,01	-0,27 ***	-0,39 ***
Aquitaine	0,13 **	0,04	-0,15 **	-0,38 ***
Midi-Pyrénées	0,32 ***	0,19 ***	-0,31 ***	-0,19 ***
Limousin	0,26 **	0,02	-0,29 ***	-0,28 ***
Rhône-Alpes	0,27 ***	0,21 ***	-0,05	-0,40 ***
Auvergne	0,01	-0,05	-0,19 **	-0,27 ***
Languedoc-Roussillon	0,41 ***	0,36 ***	-0,40 ***	-0,32 ***
PACA	-0,12	0,05	0,00	-0,15 *
Corse	0,12	0,27	-0,15	-0,04
Ensemble	0,16 ***	0,15 ***	-0,20 ***	-0,30 ***

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour l'ensemble des cantons-ou-villes, les valeurs des coefficients sont modérées mais vont dans le sens d'une corrélation entre niveau de précarité/pauvreté et croissance démographique. Les cantons où l'inactivité a augmenté paraissent plus particulièrement avoir connu une croissance démographique moins favorable que les autres.

Dans la majeure partie des régions, les valeurs vont dans le sens d'une corrélation négative entre croissance démographique et évolution des indicateurs socio-économiques. Cette tendance est particulièrement marquée dans certaines régions du Nord du pays, comme la Franche-Comté, la Bretagne ou les Pays-de-la-Loire, mais également dans le Languedoc-Roussillon ou le Midi-Pyrénées. A l'inverse, dans des régions comme l'Île-de-France, PACA ou la Corse, la croissance démographique des cantons ne semble pas avoir de lien avec l'évolution des indicateurs socio-économiques.

Figure 270 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de croissance démographique acc<sub>99-07</sub> et les variations des indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville

Types de cantons-ou-villes	d1		d9		chom		inact	
Villes centres des grandes agglomérations de province	0,26	**	0,09		-0,32	**	-0,11	
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	0,46	***	-0,03		-0,27	*	-0,12	
Paris et sa proche banlieue	0,01		0,14		-0,25		-0,20	
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	0,10	*	0,09		-0,06		-0,16	***
<b>Espaces urbains</b>	<b>0,13</b>	<b>***</b>	<b>0,16</b>	<b>***</b>	<b>-0,12</b>	<b>**</b>	<b>-0,22</b>	<b>***</b>
<b>Espaces périurbains</b>	<b>0,09</b>	<b>***</b>	<b>0,14</b>	<b>***</b>	<b>-0,21</b>	<b>***</b>	<b>-0,28</b>	<b>***</b>
Espaces semi-ruraux	0,26	***	0,13	**	-0,26	***	-0,24	***
Espaces ruraux	0,20	***	0,11	***	-0,12	***	-0,20	***
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	<b>0,25</b>	<b>***</b>	<b>0,13</b>	<b>***</b>	<b>-0,19</b>	<b>***</b>	<b>-0,27</b>	<b>***</b>

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

En procédant par types de cantons égaux, les valeurs des coefficients se rapprochent de 0. La corrélation entre évolution des indicateurs socio-économiques et croissance démographique apparaît toutefois plus prononcée dans les espaces ruraux et semi-ruraux. De manière générale, les espaces où l'inactivité a diminué plus faiblement que la moyenne (voire augmenté) sont ceux dont la population a connu la croissance la moins forte.



Figure 271 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de croissance démographique acc<sub>99-07</sub> et les variations des indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville et la zone géographique

Sous-ensemble de cantons	Moitié nord				Moitié sud			
	d1	d9	inact	chom	d1	d9	inact	chom
urbains	0,08	0,17 ***	0,03	-0,18 ***	0,31 ***	0,06	-0,32 ***	-0,24 **
périurbains	0,06 *	0,03	-0,16 ***	-0,25 ***	0,13 ***	0,17 ***	-0,08	-0,27 ***
semi-ruraux/ruraux	0,28 ***	0,13 ***	-0,16 ***	-0,37 ***	0,20 ***	0,11 ***	-0,16 ***	-0,21 ***
ensemble	0,11 ***	0,10 ***	-0,16 ***	-0,31 ***	0,21 ***	0,14 ***	-0,17 ***	-0,25 ***

Sources : Etat-civil, INSEE-DGI, INSEE-DADS, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Les coefficients obtenus sont assez proches de 0. Une large majorité va néanmoins dans le sens d'une corrélation entre évolution des indicateurs socio-économiques et accroissement démographique. Seule l'évolution du niveau de chômage est toutefois assez fortement et significativement corrélée à l'accroissement démographique. Dans l'ensemble donc, les espaces où le chômage s'est accru ou a diminué moins fortement que la moyenne ont connu une croissance démographique moindre. La liaison s'exerce quel que soit le sous-ensemble de canton, avec une intensité variable. La corrélation entre variables socio-économiques et accroissement de la population semble plus importante qu'ailleurs dans les cantons urbains de la moitié sud.

## **2) Concentration des populations en difficulté : quelques pistes**

Les espaces où les niveaux de précarité/pauvreté sont les plus importants ont donc connu un accroissement démographique moindre, perdant notamment de la population dans les échanges migratoires. Une dernière interrogation découle de ce constat : qui a quitté ces espaces les plus précaires ? Le mouvement éventuel des ménages les plus favorisés d'espaces précaires vers des territoires qui le sont moins expliquerait, dans une certaine mesure, l'évolution moins favorable de la situation socio-économique des espaces d'origine, voire une certaine paupérisation par endroit. En filigrane apparaît ici la question de la ségrégation spatiale. Celle-ci devient particulièrement négative si elle contribue à ancrer dans la difficulté les populations en situation de précarité/pauvreté, limitant leurs perspectives et celles de leurs éventuels enfants en termes de conditions de vie. Les causes de cet ancrage peuvent être multiples : effets de pairs, stigmatisation, qualité des services locaux, etc. Il

convient donc de se demander, compte tenu des résultats obtenus jusqu'ici, si la ségrégation spatiale est plus importante dans la deuxième moitié des années 2000 qu'elle l'était au tournant des siècles.

Il faut ainsi s'interroger sur les caractéristiques des migrants et sur le degré de fragilité des ménages. Seul le Recensement permet d'apporter des réponses, lorsque le travail se fait à l'échelle infra-départementale. Comme nous l'avons vu page 18, trois critères essentiels ressortent quand il s'agit de déterminer une situation de pauvreté : les conditions de vie, les revenus et le fait de bénéficier ou non des minimas sociaux. Les informations quant aux conditions de vie sont peu nombreuses dans les données du Recensement en particulier dans les bases concernant les flux de mobilité, tandis que les informations quant aux revenus et la perception de minimas sociaux sont absentes. Dans la base de données MIGCOM, chaque enregistrement du fichier correspond à un individu décrit selon sa résidence actuelle et sa résidence antérieure (5 ans auparavant), ses principales caractéristiques sociodémographiques, ainsi que celles du ménage auquel il appartient. Il est donc possible de retrouver certains facteurs étudiés dans la partie 1, tels que le type d'activité, le type de contrat de travail, le secteur d'activité économique et le diplôme le plus élevé obtenu. Nous pouvons ainsi qualifier les migrants à l'aide de ces variables et étudier leurs mouvements entre les différents territoires, caractérisés par la valeur de leur premier décile du revenu fiscal par UC (voir plus bas). Nous comparerons les comportements migratoires des populations en difficulté à ceux du reste de la population durant la période quinquennale en qualifiant les sous-groupes de la façon suivante :

- Type d'activité : non-actifs occupés et inactifs d'un côté, actifs occupés et retraités de l'autre ;
- Conditions d'emploi : salariés en CDD d'un côté, salarié en CDI de l'autre ;
- Secteur d'activité économique : secteurs faiblement rémunérateurs (voir page 252) d'un côté, autres secteurs de l'autre ;
- Diplômes le plus élevé obtenu : individus sans diplôme d'un côté, individus diplômés de l'autre.

Les différents cantons-ou-villes de France métropolitaine vont être répartis en dix catégories d'effectifs égaux, selon la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation, correspondant aux intervalles utilisés page 470. Seront ensuite calculées des proportions de "sédentaires"<sup>50</sup>, d'entrants et de sortants selon les modalités des différentes variables, pour chacune

---

<sup>50</sup> Personnes ayant le même lieu de résidence en n-5 et en n.

des dix catégories. Il sera nécessaire de mener cette étude à l'échelle de l'individu, la base ne contenant pas d'entrée par ménage. Certains biais impossibles à contourner existent : les variables sont renseignées à la date de référence de la collecte. Si l'individu migrant est en situation de fragilité à ce moment, rien n'indique qu'il l'ait été également au moment de l'emménagement. Ensuite, les lieux de résidence étant uniquement renseignés au 1/1/n et au 1/1/n-5, rien n'indique que l'individu migrant n'ait pas connu d'autres lieux de résidence durant l'intervalle. Toutefois, les résultats ne doivent pas fournir des valeurs exactes, mais bien amener un éclairage aux différents constats tirés plus haut, afin de savoir si, de manière générale, il y a eu une certaine concentration des individus les plus fragiles dans les cantons-ou-villes concentrant le plus de difficultés. Le niveau de diplômes ou le type d'activité étant très fortement liés à l'âge de l'individu, nous nous intéresserons uniquement au groupe d'âges de 35-49 ans.

Figure 272 : Indicateurs de mouvement migratoire selon le type d'activité des personnes âgées de 35 à 49 ans et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville

Borne inférieure <i>d1</i> (en €)	Taux d'entrée individus non-actifs occupés ou retraités (p.1000)	Taux d'entrée individus actifs occupés ou retraités (p.1000)	Taux de sortie individus non-actifs occupés ou retraités (p.1000)	Taux de sortie individus actifs occupés ou retraités (p.1000)	Solde migratoire individus non-actifs occupés ou retraités (p.1000)	Solde migratoire individus actifs occupés ou retraités (p.1000)	Taux de sédentarité individus non-actifs occupés ou retraités (p.1000)	Taux de sédentarité individus actifs occupés ou retraités (p.1000)	Proportions individus non-actifs occupés ou retraités au 1/1/n	Proportions individus non-actifs occupés ou retraités au 1/1/n-5
0	106,0	121,8	134,8	195,6	-28,8	-73,8	879,6	841,3	25,0%	24,1%
4128,5	184,3	171,6	184,8	213,7	-0,5	-42,1	815,4	807,3	20,4%	19,7%
4843,2	156,3	138,5	207,7	198,6	-51,4	-60,2	818,0	831,5	17,9%	17,8%
5306,1	215,4	175,6	196,5	184,3	18,8	-8,8	794,1	820,1	16,9%	16,5%
5698	235,2	185,4	189,4	155,9	45,8	29,4	787,7	829,4	15,5%	15,2%
6006,5	229,8	187,0	196,6	159,6	33,1	27,4	786,8	826,7	14,4%	14,4%
6339,2	240,4	188,3	195,7	146,9	44,8	41,5	782,0	832,4	13,4%	13,3%
6756,6	235,1	194,3	187,5	141,6	47,6	52,7	788,7	832,1	12,6%	12,6%
7293,8	227,7	199,5	211,7	158,2	16,0	41,2	780,3	821,1	11,6%	11,9%
8153,3	206,4	187,6	203,6	141,5	2,8	46,1	795,0	835,4	10,6%	11,0%

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

L'étude du type d'activité des migrants apparaît primordiale, la variable étant plus directement liée à la précarité/pauvreté que les autres. Dans les cantons où *d1* est inférieur à 4 000 €, les personnes n'étant ni actives occupées ni retraitées à la date de référence de la collecte sont proportionnellement plus nombreuses au 1/1/n qu'elles ne l'étaient cinq ans auparavant. Dans l'ensemble, ces individus ont été plus fortement sédentaires que les actifs occupés et les retraités, ce qui vient confirmer les résultats de la page 465, et leur solde migratoire a été déficitaire, mais moins éloigné de 0.

Figure 273 : Indicateurs de mouvement migratoire selon le secteur d'activité des personnes actives occupées âgés de 35 à 49 ans et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville

Borne inférieure d1 (en €)	Taux d'entrée individus travaillant dans des secteurs na17 faiblement rémunérés (p.1000)	Taux d'entrée individus travaillant dans d'autres secteurs na17 (p.1000)	Taux de sortie individus travaillant dans des secteurs na17 faiblement rémunérés (p.1000)	Taux de sortie individus travaillant dans d'autres secteurs na17 (p.1000)	Solde migratoire individus travaillant dans des secteurs na17 faiblement rémunérés (p.1000)	Solde migratoire individus travaillant dans d'autres secteurs na17 (p.1000)	Taux de sédentarité individus travaillant dans des secteurs na17 faiblement rémunérés (p.1000)	Taux de sédentarité individus travaillant dans d'autres secteurs na17 (p.1000)	Proportions individus travaillant dans des secteurs na17 faiblement rémunérés au 1/1/n	Proportions individus travaillant dans des secteurs na17 faiblement rémunérés au 1/1/n-5
0	122,4	117,3	194,3	178,5	-72,0	-61,3	841,7	852,1	13,4%	13,6%
4128,5	163,8	176,3	198,2	209,7	-34,5	-33,5	819,0	807,0	15,5%	15,5%
4843,2	135,6	142,8	182,4	203,6	-46,8	-60,8	841,0	826,8	15,4%	15,2%
5306,1	164,2	185,9	171,4	189,5	-7,2	-3,5	832,2	812,3	16,8%	16,8%
5698	169,3	198,1	142,0	165,2	27,3	32,9	844,3	818,3	17,5%	17,6%
6006,5	173,7	197,2	149,7	168,1	24,0	29,1	838,3	817,3	17,1%	17,1%
6339,2	178,2	198,9	141,6	156,0	36,7	43,0	840,1	822,5	17,4%	17,5%
6756,6	189,0	201,6	140,1	149,0	48,9	52,7	835,5	824,7	17,0%	17,1%
7293,8	197,4	203,9	161,2	165,2	36,2	38,7	820,7	815,4	15,9%	15,9%
8153,3	186,6	190,2	149,3	148,1	37,3	42,1	832,1	830,8	14,7%	14,8%

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Figure 274 : Indicateurs de mouvement migratoire selon les conditions d'emploi des personnes actives occupées âgés de 35 à 49 ans et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville

Borne inférieure d1 (en €)	Taux d'entrée individus en CDD (p.1000)	Taux d'entrée individus en CDI (p.1000)	Taux de sortie individus en CDD (p.1000)	Taux de sortie individus en CDI (p.1000)	Solde migratoire individus en CDD (p.1000)	Solde migratoire individus en CDI (p.1000)	Taux de sédentarité individus en CDD (p.1000)	Taux de sédentarité individus en CDI (p.1000)	Proportions individus en CDD au 1/1/n	Proportions individus en CDD au 1/1/n-5
0	130,8	120,5	180,5	197,7	-49,8	-77,2	844,3	840,9	11,0%	10,7%
4128,5	195,5	170,3	218,2	217,8	-22,7	-47,5	793,2	805,9	10,2%	10,0%
4843,2	156,7	139,9	213,0	202,9	-56,3	-63,0	815,2	828,6	10,1%	10,0%
5306,1	210,0	175,3	208,9	186,8	1,0	-11,5	790,6	819,0	9,4%	9,3%
5698	226,4	187,0	187,0	157,7	39,4	29,3	793,3	827,7	8,9%	8,8%
6006,5	234,9	187,1	190,4	160,4	44,5	26,7	787,4	826,3	8,5%	8,4%
6339,2	236,8	187,8	184,6	145,7	52,2	42,0	789,3	833,2	8,1%	8,1%
6756,6	234,6	193,5	173,1	141,1	61,5	52,4	796,2	832,7	7,9%	7,8%
7293,8	223,8	199,6	198,2	155,2	25,7	44,4	789,0	822,6	6,8%	7,0%
8153,3	222,9	186,7	196,0	137,7	26,9	49,0	790,5	837,8	5,6%	5,7%

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Pour les secteurs d'activité économique, les comportements des individus travaillant dans les secteurs les plus faiblement rémunérateurs sont très proches des comportements des autres. Peu de différences également pour la comparaison selon les conditions d'emploi : les proportions de personnes étant en CDD ont légèrement augmenté dans les cantons où d1 est le plus faible, sous l'effet essentiellement de taux d'entrée plus forts.

Figure 275 : Indicateurs de mouvement migratoire des 35 à 49 ans selon le niveau de diplôme et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville

Borne inférieure d1 (en €)	Taux d'entrée individus sans diplôme (p.1000)	Taux d'entrée individus autres (p.1000)	Taux de sortie individus sans diplôme (p.1000)	Taux de sortie individus autres (p.1000)	Solde migratoire individus sans diplôme (p.1000)	Solde migratoire individus autres (p.1000)	Taux de sédentarité individus sans diplôme (p.1000)	Taux de sédentarité individus autres (p.1000)	Proportions individus sans diplôme au 1/1/n	Proportions individus sans diplôme au 1/1/n-5
0	86,1	132,0	121,4	206,8	-35,4	-74,8	896,2	830,6	31,0%	30,2%
4128,5	134,8	189,3	150,9	229,5	-16,1	-40,3	857,1	790,6	27,7%	27,2%
4843,2	121,7	148,0	159,3	213,2	-37,7	-65,2	859,5	819,4	24,1%	23,6%
5306,1	148,4	193,8	143,3	201,1	5,1	-7,3	854,1	802,6	25,5%	25,2%
5698	156,9	205,3	128,9	172,1	28,0	33,2	857,1	811,3	25,3%	25,4%
6006,5	158,4	204,4	138,6	173,5	19,8	30,9	851,5	811,0	24,3%	24,5%
6339,2	162,3	205,5	129,3	160,9	33,0	44,6	854,2	816,8	23,5%	23,7%
6756,6	165,3	208,6	126,1	153,1	39,2	55,4	854,3	819,1	20,9%	21,2%
7293,8	168,8	211,2	142,2	170,1	26,6	41,1	844,5	809,4	19,5%	19,8%
8153,3	165,6	194,4	138,3	150,2	27,3	44,2	848,0	827,7	16,2%	16,4%

Sources : INSEE-DGI, INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

Enfin, concernant le niveau de diplômes, le poids des personnes non-diplômées a augmenté de façon assez sensible dans les cantons où le premier décile du revenu fiscal par UC est inférieur à 5 000 €. La différence avec les individus diplômés se fait notamment sur les taux de sédentarité, beaucoup plus forts chez les personnes ayant achevé leur scolarité sans diplômes.

Les figures page 476 et ci-dessus paraissent traduire des proportions légèrement plus importantes de personnes en situation de fragilité dans les cantons où le premier décile du revenu fiscal par UC est le plus faible, du fait de migrations sélectives et d'un taux de sédentarité plus important pour les populations répondant aux critères de précarité. Le manque de différences significatives et les incertitudes liées aux biais méthodologiques ne nous permettent toutefois pas de pouvoir tirer de conclusions définitives. Il convient donc de trouver d'éventuelles réponses à des travaux menés de façon spécifique sur le thème de la ségrégation spatiale.

### **3) Les travaux menés sur l'évolution de la concentration spatiale**

La majorité des travaux portant sur l'évolution récente de la concentration spatiale des populations en situation de précarité/pauvreté a été menée à l'échelle infra-communale, en étudiant en priorité des quartiers identifiés comme concentrant des difficultés. Cette approche ne paraît toutefois pas

incompatible avec la nôtre. Dans aucun canton que ce soit, la médiane du revenu fiscal par unité de consommation n'est inférieure au premier décile de l'indicateur pour l'ensemble de la France métropolitaine. Dès lors, il paraît probable que la situation de certaines poches explique en grande partie les mesures défavorables obtenues à l'échelle du canton.

Ainsi, dès 2005, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) souligne le caractère sélectif des migrations dans les ZUS : *"la mobilité résidentielle a transformé le peuplement des ZUS en accentuant le poids des personnes professionnellement les plus fragiles. Elle exerce un fort effet de sélection : les plus fragiles ont plus de chances d'arriver en ZUS et de s'y maintenir ; les autres poursuivent leur trajectoire résidentielle vers d'autres quartiers, devenant souvent propriétaires"* (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2005). Ces observations s'appuient néanmoins sur des données du Recensement général de la population de 1999. Le constat reste toutefois le même en 2010 : il apparaît que les personnes restant ou arrivant dans les communes comptant des habitants en ZUS sont plus fréquemment au chômage que les personnes quittant ces communes, et que le poids des chômeurs est plus fort dans ces espaces que dans les autres.

Louafi Bouzouina montre quant à lui que les inégalités intercommunales en termes de revenus des ménages ont augmenté de 1984 à 2004 (Bouzouina L., 2008). En s'intéressant aux aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille, il montre également que la ségrégation spatiale se renforce, à la fois sous l'effet *"de la croissance des inégalités spatiales, mais aussi de l'homogénéisation des territoires"*. Celle-ci se traduit par des migrations sélectives et notamment par un effet d'évitement des espaces concentrant le plus de difficultés. La recherche de l'entre-soi des populations aisées serait le premier rouage du mécanisme conduisant à une aire urbaine ségréguée. Ces résultats viennent confirmer ceux auxquels a abouti Eric Maurin dans *"Le Ghetto français"* (Maurin E., 2004).

Ces travaux, même s'ils ne portent pas sur une période aussi récente que celle abordée dans notre étude, viennent donc confirmer l'existence de migrations résidentielles sélectives, qui voient les ménages dont la situation est la plus stable quitter plus fréquemment que les autres les espaces où la précarité/pauvreté est la plus conséquente, sans qu'ils ne soient remplacés par d'autres ménages à la situation similaire. La concentration des difficultés dans ces territoires s'en trouve donc accrue.

## **Conclusion générale**

## **I. Un phénomène de "fractures territoriales"**

Nous l'avons vu lors de la première partie : dans une certaine mesure, les déciles de revenu synthétisent les informations obtenues suite à l'étude des autres indicateurs. Si nous nous penchons à nouveau sur la figure page 102, nous observons que les premiers déciles de niveau de vie les plus faibles sont regroupés essentiellement dans trois zones géographiques : le Nord du pays, le Bassin méditerranéen et le Massif Central. La situation de la Seine-Saint-Denis est quelque peu singulière en Ile-de-France. Elle participe néanmoins d'une logique similaire, celle d'un regroupement assez net des populations concentrant des difficultés à l'échelle de la France métropolitaine. Nous l'avons constaté également à travers la façon dont les indicateurs de précarité/pauvreté ont évolué, cette géographie n'a rien d'une tendance nouvelle.

Pour la Gironde, les conclusions visuelles à l'examen des différentes cartes de la première partie sont également assez tranchées : les difficultés se concentrent essentiellement dans le cœur de l'agglomération bordelaise, ainsi que sur les marges est et dans le Nord du département. Ici aussi, le territoire apparaît fragmenté, entre un centre de la CUB confronté à un important sous-emploi, et des zones moins urbanisées mais clairement identifiées où les bas-salaires s'imposent comme une problématique prépondérante.

L'idée de "fracture sociale", très répandue dans les années 1990, reposait sur l'existence d'inégalités présumées importantes entre la frange la plus défavorisée de la population française et le reste des résidents du pays. Ici, nous nous sommes attachés à mesurer la précarité/pauvreté dans les territoires, même si les inégalités intra-espaces sont souvent apparues en filigrane (notamment dans l'étude des déciles des revenus), laissant à penser que l'expression n'était pas devenue obsolète après le tournant des siècles. Le fait que les espaces concentrant les difficultés soient aussi clairement identifiables, de surcroît depuis un certain temps, interpelle forcément, et nous amène par conséquent à proposer le terme de "fractures territoriales" pour résumer la géographie de la précarité/pauvreté très marquée, au niveau des départements comme à celui des cantons. Il convient néanmoins de nuancer : dans aucun département ni dans quel que canton girondin que ce soit, la précarité/pauvreté n'est généralisée, ni même proche de l'être. Le même travail mené au niveau communal ou plus sûrement à l'infra-communal laisserait peut-être apparaître de véritables espaces de relégation sociale. Les déséquilibres constatés, profonds et durables, discréditent



néanmoins, d'une certaine façon, les institutions publiques et leurs actions, posant la question du maintien de la pauvreté dans une société d'abondance comme la nôtre.

## **II. Précarité/pauvreté et comportements démographiques spécifiques**

### **1. Précarité/pauvreté et fécondité : mise en perspective**

Cette question du maintien de la pauvreté devient une problématique encore plus prépondérante si la précarité/pauvreté s'accompagne de comportements démographiques particuliers. Plus que pour les autres composantes du mouvement démographique, l'étude de la corrélation entre fécondité et précarité/pauvreté devait nous éclairer sur un enjeu très clair : si les populations connaissant le plus de difficultés socio-économiques sont également celles ayant la fécondité la plus importante, les perspectives en termes de pauvreté dite "structurelle" et de reproduction des difficultés socio-économiques de génération en génération apparaîtraient peu engageantes. Le retard scolaire est notamment lié au niveau de vie du ménage, étant presque trois fois plus fort pour les enfants appartenant à un ménage situé dans le premier quintile de niveau de vie que pour ceux dont le ménage se situe dans le cinquième quintile (Murat F., 2009). Eric Maurin (Maurin E., 2004) ajoute que les *"enfants de familles pauvres ou exposées aux problèmes d'intégration sont condamnés à interagir avec un voisinage où l'échec scolaire est la règle"*. Se pose donc ici également les problèmes d'effet de pair évoqués plus tôt. Et, de façon plus large, de perception de l'avenir, dans un environnement social où une certaine défiance vis-à-vis de la société est installée.

Nous l'avons vu néanmoins : dans l'ensemble, il est impossible de conclure à une corrélation positive entre niveaux de précarité et de fécondité à l'échelle des cantons de France métropolitaine. Toutefois, une exception majeure est à noter. La situation des espaces urbains, et particulièrement des villes moyennes et espaces urbains ouvriers, interpelle en effet. Nous l'avons vu dans la première partie comme dans les données de cadrage de la seconde : les villes et leurs alentours sont le lieu d'une concentration de difficultés, relatives notamment à l'emploi et aux revenus. C'est ainsi que le poids des chômeurs, des inactifs et des cantons dont le premier décile du revenu fiscal par unité de

consommation est inférieur à la moyenne sont plus importants dans le sous-groupe des cantons urbains, au sein duquel les villes moyennes et espaces urbains ouvriers affichent les proportions les plus fortes.

Dans la seconde partie, nous avons observé que niveau de précarité/pauvreté et composantes du mouvement démographique étaient particulièrement corrélées dans le sous-groupe des territoires urbains : c'est notamment le cas pour la fécondité, alors que le lien est beaucoup plus ténu pour le périurbain et le rural/semi-rural. Si les indicateurs de fécondité sont plus faibles dans les cantons urbains en général, leurs valeurs sont supérieures à la moyenne au sein des villes moyennes et espaces urbains. Ceux-là regroupent par ailleurs 17 % des moins de 14 ans résidant en France métropolitaine (32 % pour les cantons urbains en général). Ces différents éléments mis bout-à-bout nous conduisent à nous interroger sur les perspectives découlant de ces observations. Il apparaît qu'au sein du sous-ensemble de cantons concentrant le plus de difficultés, les espaces où le niveau de précarité/pauvreté est le plus fort sont également ceux où la fécondité est la plus importante et supérieure de manière générale à la moyenne de France métropolitaine. Donc qu'un nombre non-négligeable d'enfants naissent dans des conditions socio-économiques difficiles, où les perspectives de "réussite" apparaissent d'emblée amoindries. Ce constat découle en particulier de l'examen des corrélations entre les indicateurs de précarité/pauvreté et l'indicateur de fécondité *def*, celui-ci témoignant plus, de par son mode de calcul, d'un ancrage dans le territoire qu'*icf*. A l'échelle des régions, on repère cette relation dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie et dans une moindre mesure en Ile-de-France et en PACA.

## **2. Précarité/pauvreté et mortalité : une corrélation positive et profonde**

Les résultats pour la corrélation entre niveaux de précarité/pauvreté et mortalité sont beaucoup moins mitigés : dans la majeure partie des régions et des sous-ensembles de cantons, niveaux de mortalité et de précarité/pauvreté sont assez fortement corrélés. Il apparaît même possible d'extrapoler les résultats obtenus de l'échelle territoriale à celle de l'individu : les personnes les plus pauvres meurent généralement plus tôt que les autres. En soi, cela ne vient que confirmer d'autres études menées sur le sujet. Toutefois, si les déterminants menant à cette relation sont nombreux, il

convient néanmoins de s'interroger sur le poids de différences aussi nettes dans une société affichant certains objectifs égalitaires.

### 3. Le cas des villes moyennes et des espaces urbains ouvriers

Le cas du sous-groupe de cantons a été évoqué plus haut pour les corrélations mesurées entre fécondité et précarité/pauvreté. Celle-ci y est également plus fortement liée qu'ailleurs à la mortalité et à la mobilité résidentielle, respectivement de façon négative et positive. Des comportements démographiques particuliers sont donc attachés à la précarité/pauvreté. Les espaces concentrant un nombre important de difficultés connaissent une fécondité importante, une mortalité plus élevée que la moyenne et perdent de la population dans des échanges migratoires qui apparaissent sélectifs :

Figure 276 : Indicateurs de mouvement migratoire des personnes âgés de 35 à 49 ans selon le niveau de diplôme<sup>51</sup> et le type de canton-ou-ville

Type de cantons	Taux d'entrée individus non-diplômés (p.1000)	Taux d'entrée individus diplômés (p.1000)	Taux de sortie individus non-diplômés (p.1000)	Taux de sortie individus diplômés (p.1000)	Solde migratoire individus non-diplômés (p.1000)	Solde migratoire individus diplômés (p.1000)	Taux de sédentarité individus non-diplômés (p.1000)	Taux de sédentarité individus diplômés (p.1000)	Proportions individus non-diplômés au 1/1/n	Proportions individus non-diplômés au 1/1/n-5
Villes centres des grandes agglomérations de province	126,9	188,8	213,1	329,2	-86,2	-140,4	830,0	741,0	23,0%	22,1%
1 <sup>ère</sup> couronne de peuplement urbain	198,9	273,9	204,5	256,3	-5,6	17,6	798,3	734,9	17,4%	17,7%
Paris et sa proche banlieue	114,2	148,3	226,8	278,5	-112,7	-130,2	829,5	786,6	20,1%	19,9%
Villes moyennes et espaces urbains ouvriers	132,9	195,4	167,2	258,4	-34,4	-63,0	850,0	773,1	29,9%	29,3%
<b>Espaces urbains</b>	130,6	187,9	187,5	281,8	-56,8	-93,9	841,0	765,2	25,9%	25,2%
<b>Espaces périurbains</b>	172,8	232,4	148,8	188,1	24,0	44,3	839,2	789,8	23,8%	24,1%
Espaces semi-ruraux	191,7	253,7	138,4	166,0	53,3	87,8	835,0	790,1	24,3%	24,9%
Espaces ruraux	165,2	210,6	137,5	177,2	27,7	33,4	848,7	806,1	27,1%	27,2%
<b>Espaces semi-ruraux/ruraux</b>	169,9	219,1	137,6	175,0	32,2	44,1	846,3	802,9	26,5%	26,8%

Source : INSEE-RRP

Traitement : Christophe Zaepfel

On voit ainsi ici que la proportion des 35-49 non-diplômés a augmenté en cinq ans dans les villes moyennes et les espaces urbains, sous l'effet d'un taux de sortie beaucoup plus élevé pour les diplômés et d'un taux de sédentarité plus important pour les non-diplômés. Eu égard à tous ces

<sup>51</sup> Nous faisons le choix d'utiliser ici le niveau de diplôme dans la mesure où il s'agit d'une information qui, contrairement au type d'activité par exemple, variera peu dans le temps pour les individus, en particulier pour les 35-49 ans.

éléments, la dynamique apparaît particulièrement négative dans les villes moyennes les espaces urbains ouvriers.

### **III. Précarité/pauvreté et niveau scolaire**

La relation entre niveau d'éducation et précarité/pauvreté est apparue forte au courant de notre étude. Ainsi, le coefficient de corrélation entre la proportion standardisée de 15-64 ans non-diplômés et la valeur du premier décile de niveau de vie est -0,46. Le lien apparaît particulièrement fort dans le Nord du pays, précisément dans les endroits où la fécondité est assez fortement liée à la précarité/pauvreté. Se pose ici la question de la précarité/pauvreté transmise de génération en génération. La faible qualification de l'individu peut engendrer des revenus moindres via le chômage, l'inactivité ou les bas-salaires, mais aussi un bagage culturel déficient. Or, le capital économique et le capital culturel des parents apparaissent particulièrement corrélés aux trajectoires scolaires des enfants (Murat F., 2009). L'approche reste bien sûr très schématique et nous ne sommes en aucun cas face à une reproduction intégrale des difficultés de génération en génération. Toutefois, le niveau d'éducation apparaît avoir une importance primordiale.

D'autres auteurs ont insisté sur le rôle du niveau scolaire : il a ainsi été montré que la précarité professionnelle des parents diminue les chances d'obtenir le baccalauréat (Duée M., 2004) ou que le fait de vivre dans un logement surpeuplé augmente la probabilité de retard scolaire (Goux D. et Maurin E., 2003). Le parcours scolaire apparaît donc comme cause et conséquence partielles mais prépondérantes de la précarité/pauvreté. En termes de politiques publiques, ces différents résultats suggèrent l'importance de mettre en place des mesures visant les enfants issus de ménages rencontrant des difficultés socio-économiques, afin de faire augmenter leurs chances de réussite scolaire et d'échapper au cycle de reproduction des difficultés socio-économiques.

## IV. Perspectives

Nous avons observé, à l'échelle agrégée des cantons, certaines corrélations plus ou moins fortes entre comportements démographiques et précarité/pauvreté. L'une des façons d'affiner ces résultats serait de déterminer plus précisément la forme que prennent ces liens en passant à l'échelle de l'individu ou du ménage. Si nous avons présenté dès l'introduction de la seconde partie les limites de la démarche, la profusion des résultats observés à l'échelon territorial et l'ambivalence de certaines interprétations ne peuvent que nous inciter à adopter toutes les démarches complémentaires possibles. Il conviendra néanmoins de chercher au maximum à les territorialiser dans la mesure où nos résultats suggèrent clairement l'existence d'une forte variabilité spatiale des relations. Celle-ci est régionale mais aussi fonction du type du territoire. Dans l'absolu, la fusion des fichiers de l'impôt sur le revenu (au sein desquels le revenu, la composition du ménage et certaines caractéristiques des personnes qui le composent sont renseignées) et des fichiers de la taxe d'habitation renseignant sur les caractéristiques des logements devraient permettre de conduire une partie de ces analyses<sup>52</sup>. Toutefois, les fichiers individuels nécessaires à cette démarche complémentaire ne sont, en l'état actuel des choses, pas accessibles pour les chercheurs universitaires. Il faut donc s'orienter vers des solutions alternatives, et les fichiers détail du recensement rénové pourraient en constituer la base. L'absence d'information renseignant directement sur les revenus pourrait être contournée de deux façons :

- Soit en étudiant la relation entre fécondité, mobilité résidentielle et une série de variables<sup>53</sup> que l'on sait très corrélées aux revenus ;
- Soit, dans une logique semblable, en affectant un revenu indirectement estimé sur la base de ces variables, ce qui autoriserait alors plus de souplesse dans l'analyse.

L'étude de la corrélation entre revenu et fécondité au niveau de l'individu est ainsi envisageable en utilisant la méthode DEF, et celle associant mobilité résidentielle et niveau de vie pourra directement être réalisée via l'indicateur de résidence antérieure. Indépendamment de cette démarche de démographie différentielle, on pourrait aussi tenter de quantifier à l'échelon territorial fin les

---

<sup>52</sup> A l'exception des relations avec la mortalité.

<sup>53</sup> Situation par rapport à l'emploi, profession et catégorie sociale, secteur d'activité, temps partiel/temps complet, niveau de diplôme, âge, sexe.

populations, notamment enfantines, les plus exposées à la précarité/pauvreté des adultes qui en ont la charge.

## **Annexes : données utilisées pour les différentes figures**

Annexes 1. Figures 3, 4 et 6

Département	Nom département	Figure 3	Figure 4	Figure 6			
				0-17 ans	18-29 ans	30-64 ans	65 ans et +
01	Ain	100,9	81,4%	24,5%	13,2%	47,7%	14,6%
02	Aisne	73,1	72,0%	23,6%	13,9%	46,0%	16,5%
03	Allier	46,7	62,9%	18,7%	11,6%	46,5%	23,2%
04	Alpes-Haute-Provence	22,8	40,3%	20,9%	11,0%	47,0%	21,1%
05	Hautes-Alpes	24,2	50,1%	21,3%	11,3%	47,8%	19,7%
06	Alpes-Maritimes	252,3	98,0%	19,6%	13,2%	45,7%	21,5%
07	Ardèche	56,3	66,4%	21,4%	11,1%	47,1%	20,3%
08	Ardennes	54,3	66,5%	23,1%	13,3%	46,7%	16,9%
09	Ariège	30,7	51,3%	19,7%	11,2%	47,0%	22,2%
10	Aube	50,2	67,5%	22,0%	14,2%	46,0%	17,8%
11	Aude	56,9	67,4%	20,2%	11,8%	46,3%	21,7%
12	Aveyron	31,6	50,6%	19,1%	11,1%	45,8%	24,0%
13	Bouches-du-Rhône	386,4	98,1%	21,6%	15,6%	45,7%	17,0%
14	Calvados	122,2	82,7%	22,3%	15,6%	45,4%	16,7%
15	Cantal	26,0	38,5%	17,6%	11,2%	47,4%	23,8%
16	Charente	59,0	58,2%	19,8%	12,1%	47,1%	21,0%
17	Charente-Maritime	89,1	61,0%	19,5%	12,2%	46,3%	22,0%
18	Cher	43,3	63,7%	20,1%	12,0%	46,9%	20,9%
19	Corrèze	41,5	60,6%	17,9%	12,0%	46,2%	23,9%
21	Côte-d'Or	59,5	75,7%	20,6%	16,8%	45,8%	16,8%
22	Côtes-d'Armor	84,6	60,0%	21,1%	11,5%	45,8%	21,6%
23	Creuse	22,3	23,3%	17,1%	10,1%	46,3%	26,5%
24	Dordogne	45,2	44,9%	18,5%	10,6%	46,9%	24,0%
25	Doubs	99,9	77,0%	22,3%	16,6%	45,3%	15,8%
26	Drôme	73,2	71,4%	22,8%	12,9%	46,4%	18,0%
27	Eure	95,5	81,9%	24,4%	13,5%	47,2%	14,9%
28	Eure-et-Loir	72,0	83,4%	23,4%	13,5%	46,7%	16,4%
29	Finistère	132,3	73,1%	21,3%	13,5%	46,0%	19,3%
2A	Corse-du-Sud	35,1	67,8%	18,8%	12,4%	48,0%	20,8%
2B	Haute-Corse	34,7	55,3%	18,3%	14,3%	47,8%	19,7%
30	Gard	118,6	68,2%	21,8%	13,0%	46,8%	18,4%
31	Haute-Garonne	192,9	93,2%	21,0%	18,8%	45,9%	14,3%
32	Gers	29,6	22,6%	19,0%	9,9%	47,1%	24,0%
33	Gironde	142,5	85,1%	20,8%	16,1%	46,7%	16,4%
34	Hérault	167,2	79,3%	20,7%	16,1%	45,2%	18,0%
35	Ille-et-Vilaine	142,8	83,5%	22,9%	17,1%	44,7%	15,3%
36	Indre	34,2	49,1%	19,0%	11,1%	46,5%	23,4%
37	Indre-et-Loire	95,5	75,2%	21,2%	15,7%	45,3%	17,9%
38	Isère	159,9	85,7%	23,4%	15,9%	45,9%	14,8%
39	Jura	52,2	54,5%	22,2%	12,3%	46,4%	19,1%
40	Landes	40,4	39,1%	20,4%	11,0%	47,9%	20,8%
41	Loir-et-Cher	51,5	58,7%	21,1%	11,6%	46,2%	21,0%
42	Loire	155,2	86,6%	21,8%	14,2%	45,1%	18,9%
43	Haute-Loire	44,6	40,0%	21,6%	11,4%	46,9%	20,2%
44	Loire-Atlantique	184,3	86,1%	23,1%	15,7%	45,8%	15,4%
45	Loiret	96,1	81,8%	22,7%	14,9%	45,8%	16,6%
46	Lot	33,1	33,6%	18,5%	10,0%	47,0%	24,5%
47	Lot-et-Garonne	60,9	57,9%	19,9%	11,8%	46,0%	22,3%
48	Lozère	14,9	22,7%	19,2%	11,9%	47,4%	21,5%
49	Maine-et-Loire	108,1	62,9%	23,5%	15,7%	44,4%	16,4%
50	Manche	83,7	50,7%	21,7%	12,3%	45,6%	20,3%
51	Marne	69,4	80,8%	21,8%	16,9%	45,8%	15,5%
52	Haute-Marne	30,0	53,2%	21,0%	12,9%	46,4%	19,7%
53	Mayenne	58,5	58,2%	23,7%	13,1%	44,8%	18,5%
54	Meurthe-et-Moselle	139,1	96,0%	21,1%	17,7%	45,0%	16,1%
55	Meuse	31,3	46,2%	22,1%	13,6%	46,4%	17,9%
56	Morbihan	104,1	62,2%	21,5%	12,6%	46,5%	19,5%
57	Moselle	167,7	94,0%	21,2%	15,4%	47,4%	16,1%
58	Nièvre	32,4	50,2%	18,6%	11,1%	46,3%	24,1%
59	Nord	446,6	97,2%	24,2%	17,4%	44,5%	13,9%



Département	Nom département	Figure 3	Figure 4	Figure 6			
				0-17 ans	18-29 ans	30-64 ans	65 ans et +
60	Oise	136,5	92,9%	24,7%	14,9%	47,3%	13,1%
61	Orne	47,9	46,9%	21,6%	12,2%	45,6%	20,7%
62	Pas-de-Calais	218,8	90,9%	24,1%	15,1%	45,5%	15,2%
63	Puy-de-Dôme	78,9	81,8%	19,4%	15,5%	47,2%	17,9%
64	Pyrénées-Atlantiques	84,7	77,7%	19,8%	13,0%	46,6%	20,6%
65	Hautes-Pyrénées	51,3	60,8%	18,6%	11,7%	46,9%	22,8%
66	Pyrénées-Orientales	107,2	64,1%	20,3%	12,4%	45,4%	22,0%
67	Bas-Rhin	229,4	93,0%	21,6%	16,5%	46,9%	15,0%
68	Haut-Rhin	211,6	93,6%	22,2%	14,3%	47,6%	15,9%
69	Rhône	520,3	95,5%	22,4%	18,5%	44,0%	15,0%
70	Haute-Saône	44,5	73,7%	22,4%	12,3%	47,3%	18,0%
71	Saône-et-Loire	64,6	66,4%	20,4%	11,9%	46,5%	21,2%
72	Sarthe	90,2	71,3%	22,7%	13,7%	45,5%	18,2%
73	Savoie	67,8	67,8%	22,1%	14,0%	47,3%	16,6%
74	Haute-Savoie	163,2	93,4%	23,6%	14,0%	48,6%	13,8%
75	Paris	20980,0	100,0%	17,1%	20,9%	47,9%	14,1%
76	Seine-Maritime	198,9	92,7%	22,6%	16,0%	45,4%	16,1%
77	Seine-et-Marne	220,4	99,4%	25,6%	15,9%	47,2%	11,2%
78	Yvelines	615,5	100,0%	24,9%	15,1%	47,1%	13,0%
79	Deux-Sèvres	60,8	53,9%	21,4%	12,4%	46,3%	20,0%
80	Somme	92,1	60,2%	22,2%	16,0%	45,6%	16,1%
81	Tarn	64,6	56,1%	20,2%	11,7%	46,2%	21,9%
82	Tarn-et-Garonne	63,4	53,0%	21,9%	11,9%	46,6%	19,5%
83	Var	167,7	87,4%	20,0%	12,4%	46,0%	21,6%
84	Vaucluse	151,1	84,6%	22,3%	13,5%	46,2%	17,9%
85	Vendée	91,8	45,1%	21,7%	12,6%	46,0%	19,7%
86	Vienne	60,7	73,5%	20,3%	16,7%	44,7%	18,3%
87	Haute-Vienne	67,7	76,6%	18,5%	14,5%	46,0%	21,0%
88	Vosges	64,7	48,3%	21,7%	12,9%	46,8%	18,6%
89	Yonne	46,1	68,1%	21,5%	12,2%	46,2%	20,1%
90	Territoire-de-Belfort	232,9	100,0%	22,2%	16,1%	46,0%	15,8%
91	Essonne	668,3	100,0%	24,8%	15,9%	46,8%	12,5%
92	Hauts-de-Seine	8824,2	100,0%	22,6%	16,9%	47,1%	13,3%
93	Seine-Saint-Denis	6377,9	100,0%	26,0%	17,6%	45,6%	10,7%
94	Val-de-Marne	5349,9	100,0%	23,1%	16,9%	46,8%	13,1%
95	Val-d'Oise	935,4	100,0%	25,8%	16,8%	46,3%	11,0%
France métro.		114,2	81,9%	22,0%	15,1%	46,2%	16,7%

Annexes 2. Figure 8

Département	Nom département	Figure 8			
		Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Isolés avec enfant(s)	Couples avec enfant(s)
01	Ain	30,8%	28,2%	7,3%	33,6%
02	Aisne	31,7%	28,5%	8,9%	30,9%
03	Allier	39,2%	30,7%	7,3%	22,8%
04	Alpes-Haute-Provence	36,5%	29,8%	8,4%	25,3%
05	Hautes-Alpes	37,1%	28,7%	8,4%	25,9%
06	Alpes-Maritimes	40,4%	26,2%	9,3%	24,0%
07	Ardèche	34,0%	30,3%	7,6%	28,1%
08	Ardennes	33,1%	28,3%	8,9%	29,7%
09	Ariège	36,3%	30,5%	8,4%	24,8%
10	Aube	36,0%	28,8%	8,4%	26,8%
11	Aude	35,2%	31,1%	8,8%	24,9%
12	Aveyron	35,6%	32,4%	6,5%	25,5%
13	Bouches-du-Rhône	36,9%	24,8%	11,0%	27,2%
14	Calvados	35,6%	28,0%	7,9%	28,5%
15	Cantal	36,5%	31,5%	6,6%	25,5%
16	Charente	34,4%	32,5%	7,5%	25,6%
17	Charente-Maritime	35,3%	33,0%	7,5%	24,2%
18	Cher	36,2%	31,3%	7,6%	24,9%
19	Corrèze	37,1%	32,1%	7,0%	23,8%
21	Côte-d'Or	38,4%	27,9%	7,3%	26,4%
22	Côtes-d'Armor	36,1%	31,5%	6,6%	25,8%
23	Creuse	38,9%	32,3%	6,9%	21,9%
24	Dordogne	34,6%	34,0%	7,4%	23,9%
25	Doubs	37,1%	26,9%	7,9%	28,1%
26	Drôme	34,2%	28,7%	8,4%	28,7%
27	Eure	29,2%	29,5%	8,3%	33,0%
28	Eure-et-Loir	30,9%	29,7%	7,6%	31,8%
29	Finistère	39,0%	27,4%	7,3%	26,3%
2A	Corse-du-Sud	32,8%	27,4%	11,6%	28,2%
2B	Haute-Corse	35,9%	25,1%	11,1%	27,8%
30	Gard	34,5%	28,3%	9,6%	27,5%
31	Haute-Garonne	40,4%	24,9%	8,4%	26,2%
32	Gers	34,2%	32,8%	7,3%	25,7%
33	Gironde	37,8%	27,1%	8,4%	26,7%
34	Hérault	38,4%	27,1%	9,7%	24,8%
35	Ille-et-Vilaine	37,0%	27,4%	6,6%	29,1%
36	Indre	36,9%	32,3%	7,1%	23,7%
37	Indre-et-Loire	37,6%	29,1%	7,0%	26,2%
38	Isère	33,6%	27,0%	8,2%	31,3%
39	Jura	35,4%	29,9%	7,4%	27,4%
40	Landes	33,0%	31,9%	7,8%	27,3%
41	Loir-et-Cher	33,9%	32,6%	6,8%	26,7%
42	Loire	36,2%	28,1%	7,5%	28,2%
43	Haute-Loire	34,3%	29,7%	6,9%	29,1%
44	Loire-Atlantique	36,2%	27,6%	7,0%	29,1%
45	Loiret	34,1%	29,3%	7,4%	29,1%
46	Lot	35,7%	33,6%	7,1%	23,6%
47	Lot-et-Garonne	35,2%	31,9%	8,1%	24,8%
48	Lozère	37,2%	29,8%	7,0%	26,0%
49	Maine-et-Loire	34,3%	29,4%	6,4%	29,9%
50	Manche	34,4%	31,4%	6,7%	27,6%
51	Marne	36,9%	27,3%	8,0%	27,8%
52	Haute-Marne	35,5%	30,2%	7,5%	26,8%
53	Mayenne	32,9%	32,0%	5,1%	30,0%
54	Meurthe-et-Moselle	37,6%	26,3%	8,7%	27,4%
55	Meuse	33,7%	29,3%	7,9%	29,0%
56	Morbihan	36,4%	29,8%	6,9%	26,8%
57	Moselle	32,2%	27,9%	8,8%	31,1%
58	Nièvre	38,9%	31,5%	7,3%	22,3%
59	Nord	33,6%	25,0%	10,1%	31,3%

Département	Nom département	Figure 8			
		Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Isolés avec enfant(s)	Couples avec enfant(s)
60	Oise	28,5%	27,4%	8,8%	35,3%
61	Orne	35,3%	31,3%	6,8%	26,6%
62	Pas-de-Calais	30,0%	27,2%	9,6%	33,2%
63	Puy-de-Dôme	39,2%	27,9%	7,4%	25,5%
64	Pyrénées-Atlantiques	37,4%	27,9%	8,4%	26,3%
65	Hautes-Pyrénées	37,7%	29,4%	8,5%	24,4%
66	Pyrénées-Orientales	37,4%	29,2%	10,1%	23,3%
67	Bas-Rhin	34,0%	27,2%	8,1%	30,6%
68	Haut-Rhin	32,0%	28,3%	8,3%	31,4%
69	Rhône	39,7%	24,2%	8,4%	27,6%
70	Haute-Saône	32,5%	30,5%	7,4%	29,6%
71	Saône-et-Loire	35,5%	31,8%	6,8%	25,9%
72	Sarthe	34,0%	30,9%	6,6%	28,5%
73	Savoie	36,4%	27,1%	8,0%	28,5%
74	Haute-Savoie	34,0%	26,5%	8,3%	31,1%
75	Paris	56,6%	18,7%	7,5%	17,1%
76	Seine-Maritime	34,9%	27,5%	8,7%	28,9%
77	Seine-et-Marne	27,9%	24,8%	9,7%	37,6%
78	Yvelines	29,9%	25,3%	9,1%	35,6%
79	Deux-Sèvres	32,3%	33,5%	6,4%	27,9%
80	Somme	32,7%	28,3%	8,6%	30,3%
81	Tarn	33,8%	31,7%	7,9%	26,6%
82	Tarn-et-Garonne	31,9%	30,6%	8,3%	29,2%
83	Var	35,5%	30,3%	8,9%	25,3%
84	Vaucluse	34,0%	28,0%	9,7%	28,3%
85	Vendée	30,8%	34,2%	5,4%	29,6%
86	Vienne	38,2%	30,2%	6,9%	24,7%
87	Haute-Vienne	39,7%	30,1%	7,0%	23,2%
88	Vosges	34,8%	29,5%	8,2%	27,5%
89	Yonne	34,8%	30,6%	7,7%	26,9%
90	Territoire-de-Belfort	36,6%	26,8%	9,0%	27,6%
91	Essonne	29,7%	24,9%	10,0%	35,5%
92	Hauts-de-Seine	42,0%	21,2%	9,7%	27,1%
93	Seine-Saint-Denis	34,8%	19,1%	13,0%	33,1%
94	Val-de-Marne	37,9%	21,5%	11,1%	29,5%
95	Val-d'Oise	28,9%	22,5%	11,2%	37,4%
France métro.		36,4%	26,0%	8,8%	28,8%

Annexes 3. Figure 10

Département	Nom département	Figure 10					
		Agriculteurs	Artisans	Cadres	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
01	Ain	1,4%	5,9%	12,8%	24,9%	27,2%	27,8%
02	Aisne	2,2%	4,9%	7,9%	20,8%	30,5%	33,6%
03	Allier	4,2%	6,4%	8,1%	21,2%	31,5%	28,7%
04	Alpes-Haute-Provence	3,0%	9,4%	10,2%	23,8%	30,7%	22,9%
05	Hautes-Alpes	3,3%	8,7%	9,6%	25,7%	32,3%	20,3%
06	Alpes-Maritimes	0,4%	8,2%	15,4%	24,5%	33,4%	18,1%
07	Ardèche	3,0%	7,9%	9,2%	23,5%	28,8%	27,5%
08	Ardennes	2,7%	5,3%	7,9%	20,5%	29,3%	34,3%
09	Ariège	3,6%	7,6%	8,6%	22,3%	32,2%	25,7%
10	Aube	3,5%	5,3%	9,1%	21,1%	29,3%	31,6%
11	Aude	3,8%	8,3%	9,3%	21,8%	32,8%	23,9%
12	Aveyron	9,2%	8,4%	8,3%	21,4%	28,3%	24,4%
13	Bouches-du-Rhône	0,5%	6,1%	15,9%	26,4%	31,4%	19,8%
14	Calvados	2,0%	6,0%	11,6%	23,4%	30,4%	26,6%
15	Cantal	11,2%	7,5%	6,9%	18,9%	29,5%	26,0%
16	Charente	3,7%	6,6%	9,2%	21,1%	29,6%	29,9%
17	Charente-Maritime	3,5%	8,0%	9,5%	21,8%	32,3%	25,0%
18	Cher	2,9%	6,0%	9,5%	21,8%	31,1%	28,6%
19	Corrèze	4,6%	7,1%	8,7%	22,1%	31,1%	26,4%
21	Côte-d'Or	2,2%	5,5%	13,0%	25,1%	29,1%	25,1%
22	Côtes-d'Armor	5,0%	7,0%	10,0%	22,0%	28,3%	27,7%
23	Creuse	10,3%	7,3%	7,2%	18,5%	31,6%	25,1%
24	Dordogne	4,4%	8,9%	8,1%	19,8%	31,2%	27,6%
25	Doubs	1,7%	5,0%	11,8%	23,6%	26,4%	31,5%
26	Drôme	2,9%	7,0%	10,8%	24,7%	27,8%	26,8%
27	Eure	1,5%	5,5%	10,5%	23,2%	27,7%	31,7%
28	Eure-et-Loir	1,9%	5,0%	11,3%	23,8%	29,3%	28,7%
29	Finistère	2,8%	5,9%	11,7%	24,1%	29,6%	25,9%
2A	Corse-du-Sud	1,6%	9,4%	9,9%	22,3%	36,1%	20,8%
2B	Haute-Corse	2,5%	9,8%	9,7%	20,8%	35,3%	21,9%
30	Gard	1,8%	8,1%	11,1%	24,3%	31,1%	23,6%
31	Haute-Garonne	0,8%	5,4%	21,7%	27,7%	27,3%	17,1%
32	Gers	9,0%	8,1%	9,6%	21,3%	28,5%	23,6%
33	Gironde	1,4%	6,0%	14,9%	25,0%	30,4%	22,2%
34	Hérault	1,7%	7,6%	14,9%	25,3%	31,2%	19,4%
35	Ille-et-Vilaine	2,6%	5,1%	15,0%	24,4%	27,9%	25,0%
36	Indre	4,3%	5,9%	7,8%	19,0%	32,5%	30,5%
37	Indre-et-Loire	1,7%	5,4%	12,9%	25,4%	29,7%	24,8%
38	Isère	0,9%	5,8%	16,9%	26,3%	26,7%	23,5%
39	Jura	2,5%	6,1%	8,7%	22,5%	26,9%	33,3%
40	Landes	2,9%	7,5%	9,0%	22,1%	31,0%	27,5%
41	Loir-et-Cher	2,5%	6,0%	9,8%	21,7%	29,5%	30,5%
42	Loire	1,7%	6,4%	10,1%	23,7%	28,7%	29,3%
43	Haute-Loire	5,8%	7,8%	7,5%	21,4%	27,7%	29,7%
44	Loire-Atlantique	1,6%	5,3%	14,9%	25,7%	28,4%	24,1%
45	Loiret	1,3%	4,5%	13,5%	25,0%	28,4%	27,2%
46	Lot	6,1%	9,4%	9,8%	21,5%	29,0%	24,1%
47	Lot-et-Garonne	4,7%	7,5%	8,3%	21,5%	29,8%	28,3%
48	Lozère	10,0%	8,0%	7,9%	22,0%	30,6%	21,4%
49	Maine-et-Loire	3,0%	5,2%	10,8%	23,1%	27,4%	30,5%
50	Manche	4,7%	6,4%	8,1%	21,5%	30,0%	29,3%
51	Marne	3,9%	4,5%	11,6%	22,6%	29,2%	28,1%
52	Haute-Marne	3,5%	4,8%	7,5%	19,0%	30,8%	34,4%
53	Mayenne	6,7%	5,3%	8,0%	20,4%	26,7%	32,9%
54	Meurthe-et-Moselle	0,9%	4,2%	13,2%	24,9%	31,3%	25,6%
55	Meuse	4,1%	4,9%	7,5%	19,3%	32,1%	32,2%
56	Morbihan	3,3%	6,9%	9,9%	22,7%	28,7%	28,5%
57	Moselle	0,7%	4,1%	10,9%	22,9%	31,7%	29,8%
58	Nièvre	4,2%	6,2%	8,4%	20,2%	31,2%	29,9%
59	Nord	0,7%	4,1%	13,2%	24,4%	29,3%	28,4%

Département	Nom département	Figure 10					
		Agriculteurs	Artisans	Cadres	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
60	Oise	0,9%	4,6%	12,1%	24,8%	29,5%	28,2%
61	Orne	4,7%	6,8%	7,4%	19,9%	27,8%	33,5%
62	Pas-de-Calais	1,4%	4,5%	8,2%	22,2%	31,5%	32,2%
63	Puy-de-Dôme	2,6%	5,8%	12,7%	24,2%	29,7%	25,2%
64	Pyrénées-Atlantiques	3,3%	7,0%	12,0%	24,3%	30,6%	22,9%
65	Hautes-Pyrénées	3,2%	7,4%	9,2%	22,8%	34,0%	23,4%
66	Pyrénées-Orientales	2,0%	8,8%	9,8%	22,9%	33,2%	23,3%
67	Bas-Rhin	0,7%	4,5%	14,6%	24,1%	27,5%	28,6%
68	Haut-Rhin	0,9%	4,6%	11,3%	23,8%	28,2%	31,3%
69	Rhône	0,8%	5,3%	19,6%	27,2%	27,3%	19,8%
70	Haute-Saône	2,8%	5,7%	7,9%	21,1%	28,4%	34,0%
71	Saône-et-Loire	3,5%	6,3%	8,7%	21,3%	29,1%	31,0%
72	Sarthe	2,3%	4,9%	9,8%	22,2%	29,5%	31,4%
73	Savoie	1,2%	7,5%	11,8%	26,3%	29,1%	24,2%
74	Haute-Savoie	0,9%	6,9%	13,4%	26,1%	27,5%	25,2%
75	Paris	0,0%	4,7%	42,3%	23,7%	21,2%	8,1%
76	Seine-Maritime	1,1%	4,6%	11,3%	24,2%	30,2%	28,7%
77	Seine-et-Marne	0,4%	4,5%	15,2%	28,1%	31,2%	20,6%
78	Yvelines	0,2%	4,1%	28,3%	27,4%	26,2%	13,8%
79	Deux-Sèvres	4,3%	5,5%	9,6%	20,9%	29,4%	30,3%
80	Somme	2,2%	4,3%	10,1%	21,9%	29,4%	32,1%
81	Tarn	3,9%	7,4%	10,3%	23,8%	30,1%	24,6%
82	Tarn-et-Garonne	4,7%	7,2%	8,8%	22,1%	30,4%	26,7%
83	Var	1,0%	8,9%	11,4%	24,1%	34,7%	19,9%
84	Vaucluse	2,2%	8,1%	10,7%	22,9%	30,0%	26,0%
85	Vendée	3,7%	6,5%	7,9%	20,6%	27,9%	33,4%
86	Vienne	2,7%	5,2%	11,9%	23,8%	31,5%	24,8%
87	Haute-Vienne	2,8%	5,8%	11,8%	24,7%	30,0%	25,0%
88	Vosges	1,9%	6,1%	8,1%	21,1%	28,7%	34,2%
89	Yonne	3,0%	5,9%	8,8%	21,3%	30,0%	31,0%
90	Territoire-de-Belfort	0,5%	4,1%	14,2%	24,2%	27,9%	29,1%
91	Essonne	0,2%	4,0%	20,7%	28,8%	29,1%	17,1%
92	Hauts-de-Seine	0,0%	4,3%	34,7%	25,5%	25,2%	10,3%
93	Seine-Saint-Denis	0,0%	4,6%	12,3%	23,6%	35,3%	24,2%
94	Val-de-Marne	0,0%	4,5%	22,3%	27,1%	30,5%	15,6%
95	Val-d'Oise	0,1%	4,3%	16,6%	27,9%	31,9%	19,2%
France métro.		1,8%	7,1%	11,8%	23,5%	30,9%	25,0%

Annexes 4. Figures 12, 13 et 14

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 12	Figure 13	Figure 14			
				0-17 ans	18-29 ans	30-64 ans	65 ans et +
3301	Arcachon	1559,4	100%	12%	9%	37%	42%
3302	Audenge	92,8	77%	21%	10%	48%	21%
3303	Auros	36,4	14%	23%	8%	50%	19%
3304	Bazas	46,5	0%	22%	11%	46%	21%
3305	Belin-Béliet	29,9	100%	26%	11%	49%	14%
3306	Blanquefort	393,9	100%	23%	14%	51%	13%
3307	Blaye	140,5	0%	22%	12%	48%	18%
3315	Bourg	133,4	100%	22%	11%	50%	17%
3316	Branne	103,8	81%	24%	11%	50%	14%
3317	Cadillac	135,6	55%	22%	12%	50%	17%
3318	Captieux	8,4	0%	16%	9%	47%	28%
3319	Carbon-Blanc	414,1	100%	24%	12%	49%	14%
3320	Castelnau-de-Médoc	34,0	79%	24%	12%	50%	14%
3321	Castillon-la-Bataille	106,1	0%	21%	11%	45%	22%
3322	Coutras	116,6	8%	22%	12%	45%	20%
3323	Créon	193,3	100%	23%	11%	51%	15%
3324	Fronsac	112,4	100%	23%	11%	51%	14%
3325	Grignols	23,0	0%	20%	9%	45%	27%
3326	Guîtres	81,7	87%	24%	12%	48%	16%
3327	La Brède	107,9	100%	24%	12%	51%	13%
3328	Langon	143,2	93%	23%	14%	46%	17%
3329	Lesparre-Médoc	36,3	0%	20%	10%	47%	22%
3330	Libourne	296,5	95%	21%	15%	46%	17%
3331	Lussac	56,1	13%	23%	11%	49%	17%
3332	Monségur	40,4	0%	19%	9%	47%	25%
3333	Pauillac	85,5	0%	22%	11%	48%	19%
3334	Pellegrue	22,6	0%	22%	10%	47%	21%
3336	Podensac	75,7	100%	23%	11%	49%	17%
3337	Pujols	62,8	0%	21%	10%	48%	21%
3338	La Réole	85,4	0%	21%	11%	47%	21%
3339	Saint-André-de-Cubzac	235,5	100%	24%	13%	49%	14%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	55,7	0%	22%	11%	47%	19%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	91,4	85%	20%	11%	43%	26%
3342	Saint-Laurent-Médoc	17,6	0%	22%	10%	50%	17%
3343	Saint-Macaire	104,9	68%	23%	11%	47%	20%
3344	Saint-Savin	75,6	91%	25%	12%	47%	15%
3345	Saint-Symphorien	14,3	85%	26%	10%	47%	16%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	43,1	0%	16%	8%	47%	29%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	34,5	0%	21%	11%	47%	22%
3348	Targon	47,6	58%	24%	10%	49%	17%
3349	La Teste-de-Buch	153,2	100%	20%	11%	48%	20%
3350	Villandraut	15,1	41%	21%	8%	49%	22%
3352	Bègles	2509,9	100%	20%	15%	48%	17%
3354	Le Bouscat	1910,3	100%	20%	14%	48%	18%
3355	Cenon	799,9	100%	23%	15%	47%	15%
3356	Talence	4859,4	100%	17%	32%	38%	13%
3357	Villeneuve-d'Ornon	1352,9	100%	21%	15%	47%	17%
3358	Floirac	833,9	100%	23%	15%	49%	13%
3359	Gradignan	351,6	100%	18%	16%	48%	17%
3360	Lormont	550,7	100%	24%	16%	46%	15%
3361	(Partiel) Mérignac 2e Canton hors Mérignac	91,7	100%	25%	14%	52%	9%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	349,0	100%	24%	12%	50%	14%
3397	Pessac	1484,6	100%	20%	20%	45%	15%
3398	Mérignac	1372,1	100%	20%	19%	46%	16%
3399	Bordeaux	4779,0	100%	16%	28%	42%	14%

Annexes 5. Figure 15

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 15			
		Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Isolés avec enfant(s)	Couples avec enfant(s)
3301	Arcachon	52,1%	30,6%	9,9%	7,5%
3302	Audenge	29,8%	33,6%	29,1%	7,4%
3303	Auros	26,7%	34,6%	32,7%	6,0%
3304	Bazas	33,0%	32,7%	27,2%	7,1%
3305	Belin-Béliet	24,0%	30,8%	38,3%	7,0%
3306	Blanquefort	27,6%	28,8%	34,5%	9,1%
3307	Blaye	32,2%	31,0%	27,9%	8,9%
3315	Bourg	29,2%	31,2%	32,1%	7,5%
3316	Branne	25,1%	30,9%	36,9%	7,0%
3317	Cadillac	31,6%	31,2%	29,2%	7,9%
3318	Captieux	34,3%	39,6%	24,4%	1,7%
3319	Carbon-Blanc	24,4%	31,2%	36,3%	8,1%
3320	Castelnau-de-Médoc	24,9%	31,2%	36,7%	7,1%
3321	Castillon-la-Bataille	33,0%	30,9%	29,1%	7,1%
3322	Coutras	33,4%	30,8%	27,0%	8,9%
3323	Créon	23,2%	31,9%	37,4%	7,5%
3324	Fronsac	22,0%	33,3%	36,5%	8,2%
3325	Grignols	28,7%	39,9%	25,9%	5,4%
3326	Guîtres	24,7%	30,9%	36,2%	8,1%
3327	La Brède	21,2%	31,4%	40,1%	7,3%
3328	Langon	34,6%	28,9%	27,3%	9,2%
3329	Lesparre-Médoc	32,9%	33,3%	25,9%	7,8%
3330	Libourne	37,5%	27,0%	26,3%	9,2%
3331	Lussac	27,8%	30,1%	33,9%	8,2%
3332	Monségur	28,0%	35,8%	29,0%	7,2%
3333	Pauillac	30,3%	31,9%	28,3%	9,5%
3334	Pellegrue	28,0%	34,9%	32,2%	4,8%
3336	Podensac	28,5%	31,0%	32,7%	7,8%
3337	Pujols	31,3%	33,2%	28,6%	6,9%
3338	La Réole	32,2%	31,9%	27,2%	8,6%
3339	Saint-André-de-Cubzac	24,5%	29,9%	37,0%	8,7%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	30,1%	32,8%	28,3%	8,8%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	37,8%	31,1%	22,3%	8,8%
3342	Saint-Laurent-Médoc	29,9%	32,7%	28,5%	8,9%
3343	Saint-Macaire	31,4%	31,3%	29,4%	7,9%
3344	Saint-Savin	25,2%	30,5%	37,1%	7,2%
3345	Saint-Symphorien	28,0%	28,1%	34,9%	8,9%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	38,6%	35,5%	19,6%	6,3%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	31,4%	33,5%	27,2%	7,9%
3348	Targon	26,7%	30,5%	36,3%	6,4%
3349	La Teste-de-Buch	30,8%	33,8%	27,3%	8,2%
3350	Villandraut	30,5%	35,4%	27,1%	7,0%
3352	Bègles	37,6%	26,5%	24,3%	11,7%
3354	Le Bouscat	38,2%	26,0%	26,2%	9,5%
3355	Cenon	31,1%	26,3%	31,1%	11,5%
3356	Talence	57,1%	17,9%	16,6%	8,3%
3357	Villeneuve-d'Ornon	30,7%	28,0%	31,6%	9,6%
3358	Floirac	30,7%	25,6%	32,6%	11,0%
3359	Gradignan	31,9%	32,6%	27,8%	7,7%
3360	Lormont	32,9%	24,3%	30,5%	12,3%
3361	(Partiel) Mérignac 2e Canton hors Mérignac	17,7%	30,0%	45,6%	6,7%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	22,1%	31,5%	38,0%	8,4%
3397	Pessac	37,8%	25,9%	26,8%	9,5%
3398	Mérignac	43,5%	23,7%	23,4%	9,5%
3399	Bordeaux	59,3%	18,4%	14,6%	7,7%

Annexes 6. Figure 16

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 16					
		Agriculteurs	Artisans	Cadres	Prof. inter	Employés	Ouvriers
3301	Arcachon	1,0%	11,8%	15,5%	20,9%	33,0%	17,7%
3302	Audenge	1,4%	8,3%	11,6%	25,4%	32,4%	21,0%
3303	Auros	6,2%	8,4%	6,7%	22,2%	30,6%	25,9%
3304	Bazas	3,8%	7,1%	8,5%	18,7%	30,3%	31,6%
3305	Belin-Béliet	0,7%	6,4%	11,3%	22,2%	32,4%	27,0%
3306	Blanquefort	0,4%	6,0%	14,8%	26,2%	31,8%	20,8%
3307	Blaye	4,2%	5,8%	9,6%	22,7%	30,0%	27,7%
3315	Bourg	4,5%	5,4%	7,4%	18,2%	30,5%	34,0%
3316	Branne	4,7%	6,6%	10,2%	24,9%	28,5%	25,1%
3317	Cadillac	2,7%	7,8%	9,8%	21,7%	29,1%	28,9%
3318	Captieux	1,7%	9,5%	2,6%	14,3%	29,6%	42,3%
3319	Carbon-Blanc	0,5%	6,8%	11,1%	23,8%	33,6%	24,2%
3320	Castelnau-de-Médoc	1,5%	7,1%	8,5%	22,1%	30,6%	30,2%
3321	Castillon-la-Bataille	8,9%	6,4%	6,2%	15,6%	26,8%	36,1%
3322	Coutras	1,6%	7,0%	5,0%	17,6%	32,2%	36,6%
3323	Créon	1,0%	7,3%	15,6%	28,2%	28,6%	19,3%
3324	Fronsac	4,2%	7,0%	8,2%	23,1%	29,3%	28,3%
3325	Grignols	4,9%	9,3%	9,0%	18,9%	25,8%	32,1%
3326	Guîtres	2,9%	7,0%	8,2%	19,9%	30,1%	31,9%
3327	La Brède	0,7%	6,4%	15,4%	28,5%	28,9%	20,1%
3328	Langon	1,4%	5,6%	10,3%	23,9%	32,0%	26,8%
3329	Lesparre-Médoc	5,2%	8,1%	4,9%	15,7%	32,1%	34,0%
3330	Libourne	2,2%	5,0%	10,5%	23,9%	32,7%	25,7%
3331	Lussac	9,6%	7,0%	7,8%	17,5%	23,5%	34,5%
3332	Monségur	13,1%	8,9%	8,3%	15,7%	24,1%	29,8%
3333	Pauillac	2,9%	4,6%	4,7%	14,7%	26,2%	47,0%
3334	Pellegrue	18,5%	7,2%	6,5%	14,3%	19,6%	33,9%
3336	Podensac	2,1%	6,0%	8,7%	24,2%	30,0%	29,1%
3337	Pujols	8,8%	8,0%	6,9%	16,8%	26,2%	33,2%
3338	La Réole	5,7%	7,6%	7,0%	15,2%	28,3%	36,2%
3339	Saint-André-de-Cubzac	1,4%	6,0%	7,7%	24,1%	31,7%	29,0%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	5,2%	6,7%	4,3%	19,3%	30,0%	34,4%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	6,1%	8,5%	7,6%	17,6%	32,1%	28,1%
3342	Saint-Laurent-Médoc	1,2%	7,5%	7,9%	23,1%	30,5%	29,7%
3343	Saint-Macaire	5,2%	7,5%	8,7%	23,4%	27,5%	27,8%
3344	Saint-Savin	3,6%	6,4%	5,4%	17,7%	30,4%	36,5%
3345	Saint-Symphorien	2,1%	8,4%	7,8%	19,6%	29,2%	32,9%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	3,5%	12,9%	7,4%	15,1%	34,2%	26,9%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	15,9%	6,4%	6,3%	13,7%	24,9%	32,7%
3348	Targon	7,8%	8,4%	8,6%	18,2%	26,2%	30,6%
3349	La Teste-de-Buch	1,0%	8,2%	11,9%	24,1%	35,9%	18,9%
3350	Villandraut	2,5%	9,3%	9,8%	19,2%	27,8%	31,4%
3352	Bègles	0,0%	4,7%	12,8%	26,0%	34,3%	22,1%
3354	Le Bouscat	0,3%	5,8%	21,8%	28,7%	27,9%	15,5%
3355	Cenon	0,5%	6,0%	10,9%	23,5%	32,7%	26,6%
3356	Talence	0,1%	3,6%	23,2%	28,5%	29,5%	15,2%
3357	Villeneuve-d'Ornon	0,2%	5,4%	13,0%	29,5%	30,7%	21,3%
3358	Floirac	0,2%	5,0%	12,1%	22,9%	35,0%	24,8%
3359	Gradignan	0,1%	4,6%	23,6%	29,4%	27,0%	15,2%
3360	Lormont	0,1%	4,8%	6,4%	20,3%	36,4%	32,0%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	0,1%	5,5%	19,6%	27,6%	32,4%	14,9%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	0,1%	4,7%	20,5%	31,3%	28,8%	14,6%
3397	Pessac	0,1%	4,6%	20,9%	27,8%	28,7%	17,9%
3398	Mérignac	0,1%	4,1%	18,0%	28,7%	33,0%	16,0%
3399	Bordeaux	0,2%	5,3%	23,7%	27,6%	28,2%	15,2%



Annexes 7. Figures 23, 28, 30 et 32

Département	Nom département	Figure 23	Figure 28	Figure 28 suite	Figure 30	Figure 30 suite	Figure 32
01	Ain	1,20	6 795	7,5%	5 721	14,4%	8 260
02	Aisne	0,85	1 829	8,6%	3 047	14,9%	7 698
03	Allier	0,96	2 300	7,0%	2 865	8,6%	8 006
04	Alpes-Haute-Provence	0,92	3 814	5,9%	4 051	9,9%	7 683
05	Hautes-Alpes	1,09	5 527	6,8%	5 377	10,1%	8 023
06	Alpes-Maritimes	0,95	4 742	6,6%	3 696	10,7%	8 329
07	Ardèche	1,01	4 395	6,3%	4 671	11,5%	7 891
08	Ardennes	0,80	818	8,1%	2 932	13,6%	7 615
09	Ariège	0,86	2 759	6,3%	3 341	9,3%	7 623
10	Aube	0,95	2 075	8,7%	3 245	12,2%	7 951
11	Aude	0,70	960	6,8%	1 935	10,0%	7 665
12	Aveyron	1,02	4 431	6,8%	3 975	9,2%	7 888
13	Bouches-du-Rhône	0,70	1 833	7,0%	2 070	13,9%	7 991
14	Calvados	1,09	4 753	8,6%	4 960	13,1%	8 081
15	Cantal	1,01	5 035	6,2%	3 818	7,8%	7 997
16	Charente	1,00	3 104	7,2%	2 957	9,5%	8 000
17	Charente-Maritime	1,08	4 361	6,9%	4 551	9,4%	8 064
18	Cher	1,03	3 550	7,1%	3 653	9,8%	7 983
19	Corrèze	1,15	5 384	6,6%	4 484	8,1%	8 325
21	Côte-d'Or	1,22	5 702	8,9%	5 594	11,7%	8 725
22	Côtes-d'Armor	1,15	4 927	6,8%	5 667	12,0%	8 148
23	Creuse	0,90	3 028	5,8%	2 965	7,7%	7 929
24	Dordogne	0,97	3 366	6,0%	3 610	8,8%	7 583
25	Doubs	1,09	4 535	9,7%	4 613	13,7%	8 377
26	Drôme	0,96	3 604	7,2%	4 175	13,6%	8 058
27	Eure	1,12	5 122	8,1%	4 833	14,4%	8 317
28	Eure-et-Loir	1,19	5 658	7,8%	5 049	14,7%	8 507
29	Finistère	1,23	5 325	7,5%	6 465	11,8%	8 355
2A	Corse-du-Sud	0,83	5 065	4,3%	4 761	12,9%	7 799
2B	Haute-Corse	0,66	1 775	4,6%	3 567	11,9%	7 799
30	Gard	0,69	1 313	6,8%	2 356	12,3%	7 733
31	Haute-Garonne	1,10	4 782	10,7%	4 246	10,9%	8 453
32	Gers	1,04	3 654	5,3%	4 597	9,7%	8 082
33	Gironde	1,09	4 637	8,8%	4 563	10,8%	8 343
34	Hérault	0,75	2 121	8,1%	2 636	11,7%	7 862
35	Ille-et-Vilaine	1,24	5 581	9,8%	6 215	13,7%	8 416
36	Indre	1,06	4 176	6,8%	3 832	8,8%	7 962
37	Indre-et-Loire	1,16	4 799	9,0%	5 161	11,1%	8 203
38	Isère	1,20	5 820	8,2%	5 640	14,5%	8 590
39	Jura	1,15	5 507	7,3%	5 120	12,5%	8 412
40	Landes	1,19	5 303	6,4%	5 463	10,3%	8 252
41	Loir-et-Cher	1,16	4 753	7,1%	4 285	10,9%	8 291
42	Loire	1,01	4 475	8,0%	4 266	13,2%	8 228
43	Haute-Loire	1,06	4 895	6,4%	4 762	11,5%	8 035
44	Loire-Atlantique	1,24	5 887	9,3%	6 168	13,7%	8 314
45	Loiret	1,11	4 817	8,8%	4 243	13,8%	8 559
46	Lot	1,01	3 964	5,5%	4 407	8,4%	7 909
47	Lot-et-Garonne	0,91	3 179	6,8%	3 206	10,8%	7 913
48	Lozère	0,98	5 200	6,9%	4 357	9,9%	7 712
49	Maine-et-Loire	1,14	5 134	9,5%	5 468	15,3%	8 164
50	Manche	1,08	4 701	7,6%	5 065	12,3%	8 007
51	Marne	1,08	3 763	9,8%	4 355	12,1%	8 039
52	Haute-Marne	1,01	3 066	7,6%	3 956	11,9%	7 857
53	Mayenne	1,15	5 578	8,9%	5 252	15,1%	8 051
54	Meurthe-et-Moselle	1,01	2 730	9,4%	4 160	12,4%	8 129
55	Meuse	1,01	2 314	7,7%	4 689	13,2%	7 957
56	Morbihan	1,20	5 741	7,2%	5 952	12,3%	8 214
57	Moselle	1,02	3 344	7,7%	4 371	12,9%	8 023
58	Nièvre	0,94	2 030	6,7%	2 702	8,7%	7 820
59	Nord	0,75	1 515	9,5%	2 770	17,7%	7 865

Département	Nom département	Figure 23	Figure 28	Figure 28 suite	Figure 30	Figure 30 suite	Figure 32
60	Oise	1,10	5 166	7,9%	4 663	17,1%	8 393
61	Orne	0,98	3 083	7,7%	3 937	12,3%	7 811
62	Pas-de-Calais	0,77	750	8,6%	2 820	16,7%	7 754
63	Puy-de-Dôme	1,11	4 673	8,2%	4 284	9,5%	8 209
64	Pyrénées-Atlantiques	1,16	5 084	6,8%	5 559	10,6%	8 385
65	Hautes-Pyrénées	1,06	3 380	6,3%	4 521	9,1%	8 332
66	Pyrénées-Orientales	0,66	339	6,9%	1 868	10,2%	7 742
67	Bas-Rhin	1,15	4 490	8,4%	4 711	13,1%	8 408
68	Haut-Rhin	1,12	4 764	7,7%	4 582	13,2%	8 441
69	Rhône	1,03	5 458	10,0%	4 397	15,3%	8 373
70	Haute-Saône	1,09	4 601	7,3%	5 025	12,9%	7 980
71	Saône-et-Loire	1,10	4 736	7,0%	4 618	10,8%	8 087
72	Sarthe	1,13	4 519	8,7%	4 648	12,6%	7 935
73	Savoie	1,26	6 673	7,7%	5 878	12,5%	8 773
74	Haute-Savoie	1,31	7 411	8,1%	6 221	13,0%	8 428
75	Paris	0,85	5 729	11,2%	3 653	13,2%	8 495
76	Seine-Maritime	0,98	3 539	9,5%	3 743	13,2%	7 989
77	Seine-et-Marne	1,21	6 362	8,2%	5 323	18,6%	9 016
78	Yvelines	1,38	7 473	7,0%	6 123	18,9%	9 766
79	Deux-Sèvres	1,14	5 182	8,2%	4 987	10,9%	8 088
80	Somme	0,91	2 468	8,8%	3 220	13,8%	7 835
81	Tarn	0,96	2 759	6,5%	3 333	10,7%	7 780
82	Tarn-et-Garonne	0,88	3 436	7,0%	3 311	12,3%	7 971
83	Var	0,93	4 159	6,3%	3 896	11,5%	8 049
84	Vaucluse	0,77	3 115	7,1%	3 179	14,3%	7 859
85	Vendée	1,27	7 058	8,3%	6 298	12,0%	8 220
86	Vienne	1,06	3 198	9,4%	3 981	10,1%	8 127
87	Haute-Vienne	0,98	1 989	8,5%	2 001	8,3%	8 289
88	Vosges	1,01	2 711	7,7%	4 142	12,5%	7 969
89	Yonne	1,06	4 403	7,5%	4 398	12,2%	8 165
90	Territoire-de-Belfort	0,99	3 372	9,1%	3 825	13,3%	7 936
91	Essonne	1,17	6 265	7,5%	4 838	18,2%	9 375
92	Hauts-de-Seine	1,13	7 189	9,0%	4 952	15,5%	9 281
93	Seine-Saint-Denis	0,60	2 851	7,7%	2 904	26,0%	8 267
94	Val-de-Marne	0,97	5 359	8,3%	4 224	17,7%	9 053
95	Val-d'Oise	0,96	5 796	7,3%	4 219	22,8%	9 043
France métro.		1,00	4 267	8,2%	4 116	13,8%	8 193

Annexes 8. Figure 27

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Gironde	4 637	6 363	6 829	8 264	9 838	9 096
France métro.	4 267	5 694	6 073	7 251	9 044	9 257

Annexes 9. Figure 29

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
Gironde	4 637	6 363	6 829	8 264	9 838
France métro.	4 267	5 694	6 073	7 251	9 044

Annexes 10. Figure 31

	Couple avec enfant(s)	Couple sans enfant	Femme seule	Homme seul	Ménage complexe	Ménage monoparental
Gironde	1,12	1,22	0,90	0,85	0,95	0,79
France métro.	1,06	1,19	0,93	0,87	0,80	0,78

Annexes 11. Figures 33, 34, 37, 38, 40 et 41

Département	Nom département	Figure 33	Figure 34	Figure 37	Figure 38	Figure 40	Figure 41
01	Ain	43,4%	1,5%	1,2%	5,7%	0,4%	1,5%
02	Aisne	51,2%	4,1%	3,4%	16,5%	1,3%	3,6%
03	Allier	51,9%	4,5%	3,3%	12,5%	0,8%	3,5%
04	Alpes-Haute-Provence	50,5%	3,0%	2,3%	8,9%	0,7%	2,4%
05	Hautes-Alpes	48,5%	2,0%	1,6%	6,3%	0,5%	2,4%
06	Alpes-Maritimes	41,7%	3,0%	2,3%	9,4%	0,8%	2,9%
07	Ardèche	51,8%	3,1%	2,4%	9,7%	0,6%	2,7%
08	Ardennes	53,5%	6,4%	5,2%	14,2%	1,1%	2,9%
09	Ariège	54,5%	6,0%	4,5%	12,3%	0,9%	2,9%
10	Aube	47,2%	4,4%	3,5%	12,6%	1,0%	2,1%
11	Aude	55,8%	7,7%	5,9%	13,6%	1,1%	2,9%
12	Aveyron	54,4%	2,0%	1,5%	6,9%	0,3%	3,0%
13	Bouches-du-Rhône	44,9%	7,2%	5,9%	14,1%	1,4%	2,0%
14	Calvados	45,9%	3,0%	2,5%	11,3%	0,8%	2,2%
15	Cantal	55,7%	2,7%	2,0%	7,0%	0,3%	2,7%
16	Charente	50,7%	4,6%	3,5%	11,7%	0,8%	3,1%
17	Charente-Maritime	49,2%	4,1%	3,1%	11,3%	0,8%	2,2%
18	Cher	47,7%	5,2%	4,0%	12,6%	0,9%	2,5%
19	Corrèze	49,0%	2,0%	1,5%	8,9%	0,5%	3,1%
21	Côte-d'Or	42,0%	2,3%	1,9%	7,6%	0,5%	2,1%
22	Côtes-d'Armor	51,4%	2,3%	1,7%	8,5%	0,5%	2,9%
23	Creuse	57,9%	4,2%	2,9%	10,2%	0,6%	3,6%
24	Dordogne	53,2%	4,0%	2,9%	11,0%	0,7%	2,6%
25	Doubs	45,0%	3,1%	2,6%	10,4%	0,7%	1,9%
26	Drôme	49,7%	3,9%	3,1%	10,6%	0,8%	2,2%
27	Eure	42,3%	3,0%	2,5%	10,3%	0,7%	2,3%
28	Eure-et-Loir	41,4%	2,8%	2,3%	9,6%	0,6%	1,8%
29	Finistère	49,1%	2,7%	2,2%	7,3%	0,5%	2,5%
2A	Corse-du-Sud	46,2%	3,1%	2,4%	5,0%	0,5%	2,7%
2B	Haute-Corse	52,3%	4,5%	3,6%	8,6%	0,8%	2,6%
30	Gard	52,0%	7,3%	5,8%	15,2%	1,3%	2,3%
31	Haute-Garonne	40,3%	3,7%	3,2%	9,2%	0,7%	1,8%
32	Gers	52,9%	2,9%	2,1%	6,5%	0,4%	3,2%
33	Gironde	43,1%	3,8%	3,1%	9,8%	0,7%	2,4%
34	Hérault	49,7%	6,6%	5,3%	12,9%	1,2%	2,7%
35	Ille-et-Vilaine	45,5%	1,8%	1,6%	8,0%	0,5%	2,0%
36	Indre	52,0%	2,9%	2,2%	9,8%	0,6%	3,2%
37	Indre-et-Loire	44,5%	2,8%	2,3%	9,5%	0,6%	2,2%
38	Isère	41,3%	2,3%	2,0%	7,7%	0,5%	1,7%
39	Jura	49,5%	1,9%	1,5%	7,3%	0,5%	2,4%
40	Landes	46,6%	3,0%	2,3%	8,8%	0,6%	2,0%
41	Loir-et-Cher	45,6%	3,5%	2,7%	9,7%	0,6%	1,8%
42	Loire	50,2%	3,1%	2,4%	10,0%	0,6%	3,1%
43	Haute-Loire	55,2%	1,8%	1,4%	7,4%	0,4%	3,2%
44	Loire-Atlantique	44,9%	2,7%	2,3%	9,5%	0,6%	1,9%
45	Loiret	40,6%	2,9%	2,4%	9,7%	0,7%	1,7%
46	Lot	52,7%	3,2%	2,3%	9,0%	0,5%	3,2%
47	Lot-et-Garonne	53,9%	4,3%	3,2%	11,6%	0,8%	2,7%
48	Lozère	53,5%	2,1%	1,6%	4,6%	0,3%	5,0%
49	Maine-et-Loire	51,3%	2,9%	2,4%	10,8%	0,6%	1,9%
50	Manche	52,7%	2,5%	1,9%	9,8%	0,6%	3,2%
51	Marne	42,5%	2,9%	2,4%	11,0%	0,8%	2,2%
52	Haute-Marne	52,3%	3,5%	2,7%	12,5%	0,8%	2,7%
53	Mayenne	52,8%	1,8%	1,4%	9,0%	0,4%	2,0%
54	Meurthe-et-Moselle	47,9%	4,4%	3,6%	11,6%	0,9%	2,0%
55	Meuse	52,6%	4,4%	3,6%	13,5%	1,0%	2,3%
56	Morbihan	48,7%	2,5%	2,0%	7,4%	0,4%	2,3%
57	Moselle	50,3%	3,3%	2,7%	10,2%	0,8%	2,0%
58	Nièvre	50,6%	4,8%	3,5%	12,9%	0,8%	3,8%
59	Nord	49,6%	6,9%	6,0%	17,1%	1,6%	2,7%

Département	Nom département	Figure 33	Figure 34	Figure 37	Figure 38	Figure 40	Figure 41
60	Oise	39,7%	3,1%	2,7%	11,6%	0,9%	2,2%
61	Orne	52,6%	3,9%	3,0%	10,9%	0,7%	2,6%
62	Pas-de-Calais	54,4%	6,7%	5,7%	19,3%	1,6%	2,5%
63	Puy-de-Dôme	45,5%	3,6%	2,8%	9,4%	0,6%	2,3%
64	Pyrénées-Atlantiques	45,5%	3,3%	2,6%	8,0%	0,5%	3,1%
65	Hautes-Pyrénées	49,5%	3,9%	2,9%	9,3%	0,7%	3,6%
66	Pyrénées-Orientales	53,4%	7,9%	6,0%	15,4%	1,5%	2,9%
67	Bas-Rhin	40,7%	3,2%	2,7%	10,6%	0,7%	1,6%
68	Haut-Rhin	41,3%	3,0%	2,5%	9,5%	0,7%	1,9%
69	Rhône	39,0%	3,3%	2,8%	8,2%	0,6%	1,8%
70	Haute-Saône	51,6%	2,7%	2,2%	12,9%	0,8%	2,3%
71	Saône-et-Loire	49,4%	2,7%	2,0%	9,8%	0,6%	2,6%
72	Sarthe	47,9%	3,2%	2,6%	11,8%	0,8%	1,8%
73	Savoie	41,3%	1,5%	1,2%	5,3%	0,4%	2,0%
74	Haute-Savoie	41,7%	1,4%	1,2%	4,3%	0,3%	1,2%
75	Paris	29,6%	4,4%	3,7%	6,8%	0,5%	1,6%
76	Seine-Maritime	44,7%	4,6%	3,8%	13,3%	1,1%	2,6%
77	Seine-et-Marne	33,3%	2,2%	2,0%	8,8%	0,7%	1,3%
78	Yvelines	26,2%	1,8%	1,5%	5,5%	0,4%	1,1%
79	Deux-Sèvres	52,0%	2,2%	1,7%	9,9%	0,5%	2,4%
80	Somme	48,5%	4,4%	3,7%	14,0%	1,0%	2,8%
81	Tarn	54,0%	4,2%	3,2%	10,6%	0,7%	3,0%
82	Tarn-et-Garonne	54,4%	4,6%	3,6%	10,6%	0,8%	3,2%
83	Var	44,7%	4,4%	3,4%	10,5%	0,8%	2,4%
84	Vaucluse	50,2%	5,2%	4,2%	13,4%	1,1%	2,0%
85	Vendée	50,0%	1,6%	1,3%	9,3%	0,4%	1,9%
86	Vienne	49,4%	4,0%	3,2%	13,4%	0,9%	2,2%
87	Haute-Vienne	47,8%	3,7%	2,8%	11,7%	0,8%	3,2%
88	Vosges	52,1%	3,7%	3,0%	11,7%	0,8%	2,3%
89	Yonne	46,5%	3,4%	2,6%	10,0%	0,7%	3,2%
90	Territoire-de-Belfort	44,4%	4,4%	3,7%	12,0%	1,0%	1,8%
91	Essonne	29,4%	2,6%	2,2%	7,9%	0,7%	1,2%
92	Hauts-de-Seine	27,2%	2,8%	2,4%	5,7%	0,5%	1,4%
93	Seine-Saint-Denis	42,8%	7,6%	6,6%	11,6%	1,4%	1,8%
94	Val-de-Marne	32,1%	4,1%	3,5%	6,6%	0,6%	1,5%
95	Val-d'Oise	33,6%	3,4%	3,0%	8,3%	0,8%	1,4%
France métro.		44,2%	3,9%	3,2%	10,4%	0,8%	2,2%

Annexes 12. Figures 44, 45, 47, 48, 49 et 51

Département	Nom département	Figure 44	Figure 45	Figure 47	Figure 48	Figure 49	Figure 51
01	Ain	1,3%	2,6%	0,70	0,5%	3,4%	0,48
02	Aisne	3,4%	3,0%	0,82	0,6%	9,9%	1,43
03	Allier	2,9%	4,1%	1,09	1,2%	8,9%	1,30
04	Alpes-Haute-Provence	2,1%	4,5%	1,20	1,2%	6,8%	0,98
05	Hautes-Alpes	2,0%	4,1%	1,06	1,0%	4,0%	0,58
06	Alpes-Maritimes	2,4%	5,4%	1,43	1,5%	6,1%	0,90
07	Ardèche	2,2%	4,5%	1,19	1,2%	7,1%	1,02
08	Ardennes	2,6%	2,9%	0,79	0,6%	11,1%	1,62
09	Ariège	2,4%	5,4%	1,46	1,5%	10,9%	1,60
10	Aube	1,8%	2,7%	0,72	0,6%	9,3%	1,34
11	Aude	2,4%	5,1%	1,38	1,4%	11,8%	1,69
12	Aveyron	2,5%	6,0%	1,57	1,8%	5,0%	0,73
13	Bouches-du-Rhône	1,7%	6,7%	1,82	1,5%	13,1%	1,92
14	Calvados	1,8%	2,9%	0,79	0,6%	7,1%	1,02
15	Cantal	2,1%	5,4%	1,41	1,6%	5,9%	0,87
16	Charente	2,7%	4,0%	1,06	1,0%	8,9%	1,31
17	Charente-Maritime	1,8%	2,9%	0,76	0,8%	7,9%	1,14
18	Cher	2,0%	3,1%	0,82	0,8%	9,5%	1,40
19	Corrèze	2,4%	4,5%	1,18	1,3%	4,8%	0,70
21	Côte-d'Or	1,8%	2,6%	0,70	0,6%	5,6%	0,81
22	Côtes-d'Armor	2,3%	3,5%	0,94	1,0%	4,8%	0,69
23	Creuse	2,8%	7,0%	1,81	2,3%	9,6%	1,42
24	Dordogne	2,0%	4,8%	1,27	1,4%	7,6%	1,11
25	Doubs	1,6%	2,8%	0,75	0,6%	6,7%	0,97
26	Drôme	1,8%	3,6%	0,98	0,8%	8,2%	1,18
27	Eure	2,1%	2,3%	0,63	0,4%	5,7%	0,82
28	Eure-et-Loir	1,5%	2,1%	0,57	0,4%	6,0%	0,87
29	Finistère	2,0%	2,9%	0,77	0,7%	4,6%	0,67
2A	Corse-du-Sud	2,0%	14,0%	3,68	3,6%	6,0%	0,89
2B	Haute-Corse	1,5%	14,0%	3,68	3,6%	8,4%	1,23
30	Gard	2,5%	4,9%	1,34	1,2%	13,4%	1,93
31	Haute-Garonne	2,1%	4,5%	1,22	0,8%	7,0%	1,02
32	Gers	2,2%	6,4%	1,69	1,9%	6,5%	0,94
33	Gironde	1,7%	3,8%	1,02	0,8%	6,9%	1,00
34	Hérault	2,7%	5,1%	1,38	1,2%	11,8%	1,71
35	Ille-et-Vilaine	1,8%	3,2%	0,87	0,6%	4,5%	0,65
36	Indre	1,5%	3,5%	0,93	1,0%	6,5%	0,95
37	Indre-et-Loire	1,9%	2,6%	0,70	0,6%	5,8%	0,84
38	Isère	1,6%	3,0%	0,81	0,6%	4,8%	0,69
39	Jura	1,5%	3,2%	0,85	0,8%	5,4%	0,78
40	Landes	2,9%	4,0%	1,09	1,1%	5,8%	0,84
41	Loir-et-Cher	2,8%	2,1%	0,57	0,6%	7,0%	1,02
42	Loire	1,6%	3,0%	0,81	0,7%	6,9%	0,99
43	Haute-Loire	1,5%	4,3%	1,15	1,1%	4,5%	0,65
44	Loire-Atlantique	2,7%	2,8%	0,74	0,5%	5,5%	0,80
45	Loiret	2,3%	2,4%	0,63	0,5%	7,0%	1,01
46	Lot	3,4%	4,6%	1,23	1,4%	7,0%	1,03
47	Lot-et-Garonne	1,5%	5,0%	1,32	1,4%	8,4%	1,21
48	Lozère	2,7%	6,7%	1,75	1,8%	5,3%	0,78
49	Maine-et-Loire	2,0%	3,1%	0,82	0,6%	5,8%	0,83
50	Manche	2,3%	3,0%	0,79	0,8%	5,8%	0,85
51	Marne	1,6%	2,6%	0,69	0,5%	7,0%	1,02
52	Haute-Marne	1,6%	2,8%	0,77	0,7%	8,0%	1,17
53	Mayenne	1,9%	3,1%	0,82	0,7%	4,4%	0,63
54	Meurthe-et-Moselle	1,9%	2,6%	0,70	0,5%	7,3%	1,06
55	Meuse	1,8%	2,7%	0,75	0,6%	7,8%	1,14
56	Morbihan	3,2%	3,4%	0,91	0,8%	4,3%	0,63
57	Moselle	2,5%	2,5%	0,68	0,5%	5,6%	0,82
58	Nièvre	2,1%	2,9%	0,78	0,9%	8,3%	1,22
59	Nord	2,0%	3,5%	0,98	0,6%	12,1%	1,74

Département	Nom département	Figure 44	Figure 45	Figure 47	Figure 48	Figure 49	Figure 51
60	Oise	2,2%	2,9%	0,79	0,5%	6,1%	0,89
61	Orne	1,9%	3,2%	0,85	0,8%	7,8%	1,13
62	Pas-de-Calais	2,6%	3,2%	0,88	0,6%	12,5%	1,81
63	Puy-de-Dôme	3,0%	3,7%	1,01	0,9%	6,5%	0,95
64	Pyrénées-Atlantiques	2,4%	4,1%	1,08	1,0%	6,2%	0,91
65	Hautes-Pyrénées	1,4%	4,9%	1,31	1,4%	7,8%	1,14
66	Pyrénées-Orientales	1,7%	5,6%	1,49	1,5%	14,3%	2,05
67	Bas-Rhin	1,5%	2,6%	0,72	0,5%	5,1%	0,75
68	Haut-Rhin	2,1%	2,6%	0,70	0,5%	5,4%	0,80
69	Rhône	2,2%	3,5%	0,94	0,7%	7,5%	1,07
70	Haute-Saône	1,4%	3,4%	0,92	0,8%	5,7%	0,83
71	Saône-et-Loire	1,8%	3,1%	0,83	0,8%	6,1%	0,89
72	Sarthe	1,0%	2,6%	0,70	0,6%	6,8%	0,99
73	Savoie	1,3%	2,8%	0,77	0,6%	3,9%	0,56
74	Haute-Savoie	2,3%	2,1%	0,58	0,4%	3,6%	0,52
75	Paris	1,2%	4,9%	1,32	0,9%	9,8%	1,45
76	Seine-Maritime	0,9%	2,8%	0,76	0,6%	8,7%	1,27
77	Seine-et-Marne	1,9%	2,7%	0,74	0,4%	4,5%	0,66
78	Yvelines	2,5%	1,9%	0,52	0,3%	4,0%	0,58
79	Deux-Sèvres	2,5%	3,7%	0,98	0,9%	5,2%	0,76
80	Somme	2,7%	3,4%	0,94	0,7%	10,0%	1,45
81	Tarn	2,1%	4,4%	1,16	1,2%	8,2%	1,19
82	Tarn-et-Garonne	1,7%	6,0%	1,58	1,5%	9,5%	1,37
83	Var	1,5%	4,6%	1,24	1,3%	8,8%	1,28
84	Vaucluse	1,8%	5,3%	1,44	1,2%	10,7%	1,55
85	Vendée	2,9%	3,1%	0,82	0,8%	3,7%	0,53
86	Vienne	1,9%	3,6%	0,97	0,8%	7,6%	1,11
87	Haute-Vienne	2,9%	4,4%	1,17	1,2%	7,8%	1,15
88	Vosges	1,6%	2,5%	0,69	0,6%	7,6%	1,11
89	Yonne	1,1%	2,6%	0,71	0,7%	6,9%	0,99
90	Territoire-de-Belfort	1,3%	2,8%	0,76	0,6%	8,5%	1,23
91	Essonne	1,7%	2,5%	0,70	0,4%	5,5%	0,79
92	Hauts-de-Seine	1,4%	2,9%	0,78	0,5%	5,0%	0,73
93	Seine-Saint-Denis	1,4%	5,3%	1,48	0,8%	12,5%	1,80
94	Val-de-Marne	2,5%	3,6%	0,98	0,6%	6,6%	0,96
95	Val-d'Oise	2,2%	3,7%	1,03	0,6%	6,8%	0,98
France métro.		1,9%	3,7%	1,00	0,8%	7,5%	1,09

Annexes 13. Figures 52, 53, 56 et 57

Département	Nom département	Figure 52	Figure 53	Figure 56	Figure 56 (suite)	Figure 57	Figure 57 (suite)
01	Ain	2,7%	8,7%	6,4%	14,6%	9,3%	7,9%
02	Aisne	7,5%	13,3%	7,4%	15,6%	16,6%	9,9%
03	Allier	6,0%	10,7%	8,5%	20,9%	13,3%	8,8%
04	Alpes-Haute-Provence	4,8%	11,4%	9,1%	19,3%	10,5%	9,8%
05	Hautes-Alpes	2,9%	9,0%	7,0%	19,1%	7,3%	9,6%
06	Alpes-Maritimes	4,4%	11,3%	8,5%	21,8%	11,9%	11,1%
07	Ardèche	5,1%	10,4%	8,2%	17,2%	10,0%	8,6%
08	Ardennes	8,3%	13,8%	8,3%	16,2%	17,7%	9,9%
09	Ariège	7,8%	11,1%	7,8%	19,7%	12,1%	9,9%
10	Aube	6,9%	10,5%	7,1%	18,2%	18,0%	9,9%
11	Aude	8,5%	12,7%	9,9%	18,8%	16,8%	10,3%
12	Aveyron	3,4%	8,3%	7,3%	18,7%	8,2%	7,4%
13	Bouches-du-Rhône	10,2%	13,9%	10,7%	19,3%	18,1%	12,9%
14	Calvados	5,4%	8,8%	6,4%	17,9%	14,7%	9,1%
15	Cantal	3,9%	8,8%	6,3%	19,5%	9,5%	7,5%
16	Charente	6,3%	9,8%	5,3%	18,1%	11,2%	8,8%
17	Charente-Maritime	5,6%	10,0%	5,8%	18,7%	11,2%	8,8%
18	Cher	6,7%	10,1%	5,9%	18,8%	15,0%	9,0%
19	Corrèze	3,2%	9,4%	6,6%	20,0%	9,0%	8,1%
21	Côte-d'Or	4,3%	7,6%	5,2%	19,8%	10,9%	8,5%
22	Côtes-d'Armor	3,4%	8,7%	6,1%	18,3%	10,3%	7,7%
23	Creuse	6,2%	9,7%	6,8%	21,7%	11,3%	8,3%
24	Dordogne	5,2%	10,2%	7,1%	18,8%	11,5%	8,7%
25	Doubs	5,2%	9,1%	4,5%	18,7%	10,9%	9,1%
26	Drôme	6,2%	11,0%	7,3%	17,1%	13,0%	9,5%
27	Eure	4,5%	9,8%	6,3%	14,1%	14,8%	9,0%
28	Eure-et-Loir	4,6%	8,8%	5,5%	15,0%	13,4%	8,4%
29	Finistère	3,4%	9,2%	6,3%	19,8%	9,6%	8,5%
2A	Corse-du-Sud	4,5%	15,8%	10,3%	17,8%	15,7%	11,0%
2B	Haute-Corse	6,3%	18,3%	5,9%	22,0%	9,5%	9,8%
30	Gard	10,1%	13,1%	6,8%	18,5%	8,5%	8,3%
31	Haute-Garonne	5,7%	8,4%	6,8%	20,0%	10,3%	9,7%
32	Gers	4,4%	8,7%	9,2%	20,8%	14,8%	11,4%
33	Gironde	5,4%	9,4%	4,1%	18,6%	7,8%	7,5%
34	Hérault	9,0%	12,5%	5,3%	19,3%	13,3%	8,5%
35	Ille-et-Vilaine	3,6%	7,2%	6,3%	19,2%	13,2%	8,2%
36	Indre	4,4%	9,6%	6,2%	16,7%	10,1%	9,0%
37	Indre-et-Loire	4,4%	7,8%	4,9%	17,7%	8,7%	8,5%
38	Isère	3,8%	9,2%	6,8%	17,5%	9,4%	8,7%
39	Jura	3,9%	9,0%	5,6%	17,1%	11,6%	7,9%
40	Landes	4,2%	9,4%	7,7%	17,8%	13,7%	8,5%
41	Loir-et-Cher	5,0%	8,7%	6,6%	17,0%	10,1%	7,8%
42	Loire	5,1%	10,4%	4,6%	17,9%	9,2%	8,0%
43	Haute-Loire	3,3%	8,9%	5,5%	16,9%	12,9%	8,4%
44	Loire-Atlantique	4,4%	8,2%	6,3%	19,2%	10,0%	8,3%
45	Loiret	5,3%	8,5%	8,1%	18,9%	12,5%	9,4%
46	Lot	4,7%	8,8%	7,6%	19,6%	8,4%	7,9%
47	Lot-et-Garonne	5,8%	10,6%	4,0%	16,6%	9,7%	7,3%
48	Lozère	3,6%	10,5%	5,3%	17,1%	12,4%	7,6%
49	Maine-et-Loire	4,5%	7,5%	6,3%	18,7%	13,9%	9,3%
50	Manche	4,2%	9,2%	6,4%	18,0%	15,7%	8,6%
51	Marne	5,4%	9,6%	3,6%	15,6%	9,0%	5,8%
52	Haute-Marne	5,7%	11,0%	6,6%	19,2%	14,0%	10,1%
53	Mayenne	3,3%	6,6%	7,0%	16,7%	15,2%	8,9%
54	Meurthe-et-Moselle	5,6%	10,4%	5,9%	18,4%	9,5%	8,0%
55	Meuse	5,8%	11,7%	10,4%	16,0%	16,4%	9,7%
56	Morbihan	3,2%	9,4%	5,8%	20,9%	14,7%	8,8%
57	Moselle	4,3%	12,8%	8,3%	16,5%	16,9%	11,4%
58	Nièvre	5,5%	11,4%	5,9%	13,6%	14,0%	9,5%
59	Nord	9,7%	13,6%	6,1%	17,7%	14,6%	8,1%



Département	Nom département	Figure 52	Figure 53	Figure 56	Figure 56 (suite)	Figure 57	Figure 57 (suite)
60	Oise	4,9%	10,8%	8,0%	14,5%	16,4%	10,5%
61	Orne	5,5%	9,8%	6,5%	20,6%	9,2%	8,7%
62	Pas-de-Calais	9,8%	15,3%	7,2%	19,9%	10,7%	9,7%
63	Puy-de-Dôme	4,8%	9,1%	7,6%	20,5%	11,3%	9,9%
64	Pyrénées-Atlantiques	4,5%	9,8%	10,0%	20,1%	19,1%	12,2%
65	Hautes-Pyrénées	5,3%	9,9%	4,7%	17,3%	12,6%	9,1%
66	Pyrénées-Orientales	10,3%	14,2%	5,8%	15,6%	13,0%	9,2%
67	Bas-Rhin	4,1%	9,2%	5,8%	20,4%	11,0%	9,9%
68	Haut-Rhin	4,3%	10,6%	5,7%	16,2%	12,8%	8,1%
69	Rhône	6,0%	9,4%	5,1%	18,0%	14,4%	7,8%
70	Haute-Saône	4,3%	10,7%	4,7%	16,7%	9,3%	7,6%
71	Saône-et-Loire	4,3%	9,9%	6,2%	18,5%	9,6%	9,1%
72	Sarthe	5,2%	8,0%	5,5%	16,8%	7,3%	9,1%
73	Savoie	3,0%	8,9%	6,0%	34,6%	9,2%	10,2%
74	Haute-Savoie	2,9%	8,4%	6,6%	17,3%	15,8%	10,0%
75	Paris	7,9%	8,6%	7,3%	13,4%	8,6%	10,2%
76	Seine-Maritime	6,8%	10,9%	6,9%	14,2%	7,4%	9,6%
77	Seine-et-Marne	3,9%	8,3%	4,6%	16,1%	9,2%	7,2%
78	Yvelines	3,2%	8,8%	7,1%	16,5%	14,7%	9,7%
79	Deux-Sèvres	3,8%	7,7%	8,3%	17,7%	13,1%	9,0%
80	Somme	7,8%	11,7%	8,4%	16,6%	11,5%	9,2%
81	Tarn	5,9%	10,5%	10,2%	18,8%	13,9%	10,3%
82	Tarn-et-Garonne	7,2%	11,0%	8,5%	17,4%	14,8%	10,9%
83	Var	6,3%	13,0%	4,2%	14,9%	8,5%	6,0%
84	Vaucluse	8,0%	13,2%	4,3%	20,1%	13,0%	8,3%
85	Vendée	2,8%	7,6%	6,7%	21,4%	12,1%	8,4%
86	Vienne	5,7%	8,3%	5,4%	17,4%	14,0%	9,4%
87	Haute-Vienne	5,7%	9,0%	5,6%	17,9%	13,3%	8,8%
88	Vosges	5,5%	10,3%	6,4%	18,4%	12,7%	10,3%
89	Yonne	4,9%	10,7%	6,9%	14,4%	7,8%	10,7%
90	Territoire-de-Belfort	6,6%	11,0%	6,1%	21,9%	7,5%	11,4%
91	Essonne	4,5%	8,4%	11,1%	17,8%	14,0%	14,3%
92	Hauts-de-Seine	4,1%	7,8%	7,3%	19,8%	8,9%	12,5%
93	Seine-Saint-Denis	10,7%	12,6%	8,8%	14,1%	9,6%	11,7%
94	Val-de-Marne	5,4%	8,7%	14,7%	19,3%	15,9%	12,5%
95	Val-d'Oise	5,7%	9,5%	17,6%	21,1%	19,9%	12,1%
France métro.		5,8%	10,2%	6,8%	18,4%	12,3%	10,0%

Annexes 14. Figures 58, 59 et 60

Département	Nom département	Figure 58	Figure 58 (suite)	Figure 59	Figure 59 (suite)	Figure 60
01	Ain	13,4%	23,5%	17,2%	54,0%	8,1%
02	Aisne	17,6%	24,1%	24,8%	50,5%	13,9%
03	Allier	14,1%	29,5%	18,5%	40,7%	11,2%
04	Alpes-Haute-Provence	18,5%	27,4%	20,0%	43,5%	11,7%
05	Hautes-Alpes	13,8%	26,7%	16,9%	44,6%	8,3%
06	Alpes-Maritimes	17,3%	24,8%	22,8%	42,3%	11,0%
07	Ardèche	15,0%	26,9%	18,4%	47,3%	11,5%
08	Ardennes	19,3%	24,4%	25,8%	49,5%	14,8%
09	Ariège	16,8%	28,2%	20,6%	42,3%	12,8%
10	Aube	12,2%	25,9%	17,7%	46,1%	12,3%
11	Aude	17,8%	28,4%	23,2%	42,4%	15,2%
12	Aveyron	12,2%	30,1%	14,7%	43,8%	7,7%
13	Bouches-du-Rhône	21,0%	22,0%	27,0%	45,8%	14,2%
14	Calvados	11,3%	24,7%	15,1%	48,4%	10,8%
15	Cantal	11,5%	29,5%	14,5%	43,5%	7,9%
16	Charente	13,6%	29,8%	17,9%	43,3%	11,4%
17	Charente-Maritime	14,7%	30,7%	17,6%	41,8%	12,1%
18	Cher	12,8%	28,9%	17,3%	43,3%	11,4%
19	Corrèze	11,6%	30,6%	15,8%	41,3%	8,1%
21	Côte-d'Or	11,4%	25,6%	14,4%	46,2%	8,9%
22	Côtes-d'Armor	12,8%	28,7%	13,7%	45,4%	9,1%
23	Creuse	12,2%	31,2%	15,9%	38,8%	10,3%
24	Dordogne	13,6%	31,7%	17,0%	40,8%	11,3%
25	Doubs	13,5%	24,0%	19,0%	48,2%	10,3%
26	Drôme	15,7%	25,1%	21,7%	48,3%	12,3%
27	Eure	12,5%	24,4%	16,4%	52,4%	11,0%
28	Eure-et-Loir	10,7%	25,0%	16,3%	51,7%	10,0%
29	Finistère	15,7%	25,3%	15,6%	46,5%	10,0%
2A	Corse-du-Sud	20,8%	25,1%	25,8%	46,0%	11,6%
2B	Haute-Corse	13,3%	23,0%	15,9%	45,2%	12,2%
30	Gard	12,1%	30,1%	14,7%	43,1%	15,6%
31	Haute-Garonne	14,1%	24,7%	17,5%	45,5%	10,6%
32	Gers	17,6%	24,9%	24,1%	42,9%	8,8%
33	Gironde	9,8%	24,1%	12,5%	49,8%	11,1%
34	Hérault	10,5%	30,4%	15,1%	41,8%	15,1%
35	Ille-et-Vilaine	11,2%	26,7%	13,9%	45,9%	8,1%
36	Indre	14,3%	23,0%	18,5%	51,3%	10,0%
37	Indre-et-Loire	13,1%	26,8%	17,0%	47,0%	9,8%
38	Isère	15,1%	28,7%	17,0%	45,2%	9,4%
39	Jura	11,0%	29,4%	13,8%	45,6%	9,4%
40	Landes	14,0%	25,0%	20,3%	48,6%	11,0%
41	Loir-et-Cher	12,3%	26,3%	15,7%	48,9%	10,1%
42	Loire	13,5%	24,4%	14,3%	49,8%	10,6%
43	Haute-Loire	10,9%	25,6%	15,9%	49,0%	9,0%
44	Loire-Atlantique	12,4%	31,7%	14,4%	40,7%	9,4%
45	Loiret	13,5%	29,2%	19,2%	42,5%	9,6%
46	Lot	13,7%	27,6%	13,7%	44,9%	10,6%
47	Lot-et-Garonne	10,7%	25,4%	13,0%	50,6%	12,0%
48	Lozère	12,3%	28,0%	15,6%	47,3%	7,2%
49	Maine-et-Loire	13,6%	24,5%	18,5%	47,6%	9,4%
50	Manche	15,9%	27,3%	20,6%	46,2%	9,4%
51	Marne	9,0%	27,6%	11,3%	51,0%	10,6%
52	Haute-Marne	17,8%	23,7%	21,2%	47,0%	11,7%
53	Mayenne	17,9%	25,7%	23,0%	48,7%	7,3%
54	Meurthe-et-Moselle	14,2%	27,0%	15,8%	46,7%	11,2%
55	Meuse	26,6%	24,0%	27,6%	50,3%	11,5%
56	Morbihan	15,0%	30,2%	18,4%	40,1%	9,8%
57	Moselle	18,7%	20,7%	25,8%	51,3%	11,5%
58	Nièvre	14,3%	22,0%	20,4%	54,9%	11,9%
59	Nord	10,8%	28,1%	15,2%	46,1%	14,6%

Département	Nom département	Figure 23	Figure 28	Figure 28 suite	Figure 30	Figure 30 suite
60	Oise	1,10	5 166	7,9%	4 663	17,1%
61	Orne	0,98	3 083	7,7%	3 937	12,3%
62	Pas-de-Calais	0,77	750	8,6%	2 820	16,7%
63	Puy-de-Dôme	1,11	4 673	8,2%	4 284	9,5%
64	Pyrénées-Atlantiques	1,16	5 084	6,8%	5 559	10,6%
65	Hauts-Pyrénées	1,06	3 380	6,3%	4 521	9,1%
66	Pyrénées-Orientales	0,66	339	6,9%	1 868	10,2%
67	Bas-Rhin	1,15	4 490	8,4%	4 711	13,1%
68	Haut-Rhin	1,12	4 764	7,7%	4 582	13,2%
69	Rhône	1,03	5 458	10,0%	4 397	15,3%
70	Haute-Saône	1,09	4 601	7,3%	5 025	12,9%
71	Saône-et-Loire	1,10	4 736	7,0%	4 618	10,8%
72	Sarthe	1,13	4 519	8,7%	4 648	12,6%
73	Savoie	1,26	6 673	7,7%	5 878	12,5%
74	Haute-Savoie	1,31	7 411	8,1%	6 221	13,0%
75	Paris	0,85	5 729	11,2%	3 653	13,2%
76	Seine-Maritime	0,98	3 539	9,5%	3 743	13,2%
77	Seine-et-Marne	1,21	6 362	8,2%	5 323	18,6%
78	Yvelines	1,38	7 473	7,0%	6 123	18,9%
79	Deux-Sèvres	1,14	5 182	8,2%	4 987	10,9%
80	Somme	0,91	2 468	8,8%	3 220	13,8%
81	Tarn	0,96	2 759	6,5%	3 333	10,7%
82	Tarn-et-Garonne	0,88	3 436	7,0%	3 311	12,3%
83	Var	0,93	4 159	6,3%	3 896	11,5%
84	Vaucluse	0,77	3 115	7,1%	3 179	14,3%
85	Vendée	1,27	7 058	8,3%	6 298	12,0%
86	Vienne	1,06	3 198	9,4%	3 981	10,1%
87	Haute-Vienne	0,98	1 989	8,5%	2 001	8,3%
88	Vosges	1,01	2 711	7,7%	4 142	12,5%
89	Yonne	1,06	4 403	7,5%	4 398	12,2%
90	Territoire-de-Belfort	0,99	3 372	9,1%	3 825	13,3%
91	Essonne	1,17	6 265	7,5%	4 838	18,2%
92	Hauts-de-Seine	1,13	7 189	9,0%	4 952	15,5%
93	Seine-Saint-Denis	0,60	2 851	7,7%	2 904	26,0%
94	Val-de-Marne	0,97	5 359	8,3%	4 224	17,7%
95	Val-d'Oise	0,96	5 796	7,3%	4 219	22,8%
France métro.		1,00	4 267	8,2%	4 116	13,8%

Annexes 15. Figures 64, 65 et 66

Département	Nom département	Figure 64	Figure 64 (suite)	Figure 65	Figure 65 (suite)	Figure 66	Figure 66 (suite)
01	Ain	4,6%	14,6%	9,6%	7,9%	5,5%	23,5%
02	Aisne	6,9%	15,6%	16,3%	9,9%	7,8%	24,1%
03	Allier	5,8%	20,9%	14,8%	8,8%	5,4%	29,5%
04	Alpes-Haute-Provence	5,7%	19,3%	14,2%	9,8%	6,2%	27,4%
05	Hautes-Alpes	4,5%	19,1%	9,7%	9,6%	4,6%	26,7%
06	Alpes-Maritimes	5,4%	21,8%	11,5%	11,1%	6,2%	24,8%
07	Ardèche	6,2%	17,2%	15,0%	8,6%	5,8%	26,9%
08	Ardennes	7,4%	16,2%	17,5%	9,9%	7,6%	24,4%
09	Ariège	6,8%	19,7%	16,2%	9,9%	6,3%	28,2%
10	Aube	6,6%	18,2%	17,9%	9,9%	6,9%	25,9%
11	Aude	8,0%	18,8%	19,3%	10,3%	6,3%	28,4%
12	Aveyron	4,2%	18,7%	9,7%	7,4%	4,0%	30,1%
13	Bouches-du-Rhône	7,1%	19,3%	15,8%	12,9%	7,1%	22,0%
14	Calvados	6,2%	17,9%	14,3%	9,1%	6,3%	24,7%
15	Cantal	3,7%	19,5%	9,8%	7,5%	4,3%	29,5%
16	Charente	6,4%	18,1%	15,6%	8,8%	5,6%	29,8%
17	Charente-Maritime	6,1%	18,7%	16,1%	8,8%	6,3%	30,7%
18	Cher	5,6%	18,8%	15,0%	9,0%	5,6%	28,9%
19	Corrèze	4,0%	20,0%	10,2%	8,1%	4,4%	30,6%
21	Côte-d'Or	5,0%	19,8%	10,7%	8,5%	5,8%	25,6%
22	Côtes-d'Armor	4,7%	18,3%	12,6%	7,7%	4,7%	28,7%
23	Creuse	4,7%	21,7%	10,7%	8,3%	4,8%	31,2%
24	Dordogne	5,5%	18,8%	13,6%	8,7%	5,6%	31,7%
25	Doubs	6,0%	18,7%	12,5%	9,1%	6,4%	24,0%
26	Drôme	6,8%	17,1%	13,9%	9,5%	6,9%	25,1%
27	Eure	6,2%	14,1%	14,3%	9,0%	6,8%	24,4%
28	Eure-et-Loir	5,6%	15,0%	13,1%	8,4%	6,0%	25,0%
29	Finistère	5,8%	19,8%	12,2%	8,5%	5,5%	25,3%
2A	Corse-du-Sud	8,2%	17,8%	19,3%	11,0%	7,6%	25,1%
2B	Haute-Corse	6,8%	22,0%	13,9%	9,8%	7,4%	23,0%
30	Gard	4,1%	18,5%	10,7%	8,3%	4,6%	30,1%
31	Haute-Garonne	6,3%	20,0%	13,4%	9,7%	6,7%	24,7%
32	Gers	8,3%	20,8%	16,6%	11,4%	7,8%	24,9%
33	Gironde	5,5%	18,6%	10,8%	7,5%	5,6%	24,1%
34	Hérault	5,2%	19,3%	13,2%	8,5%	4,8%	30,4%
35	Ille-et-Vilaine	6,1%	19,2%	12,8%	8,2%	5,8%	26,7%
36	Indre	5,2%	16,7%	11,3%	9,0%	6,1%	23,0%
37	Indre-et-Loire	4,6%	17,7%	12,1%	8,5%	5,7%	26,8%
38	Isère	5,4%	17,5%	14,5%	8,7%	5,8%	28,7%
39	Jura	5,5%	17,1%	11,2%	7,9%	5,1%	29,4%
40	Landes	5,9%	17,8%	13,2%	8,5%	5,9%	25,0%
41	Loir-et-Cher	4,7%	17,0%	10,9%	7,8%	5,1%	26,3%
42	Loire	6,1%	17,9%	12,5%	8,0%	6,2%	24,4%
43	Haute-Loire	5,5%	16,9%	12,5%	8,4%	5,6%	25,6%
44	Loire-Atlantique	5,4%	19,2%	12,9%	8,3%	5,0%	31,7%
45	Loiret	6,2%	18,9%	14,4%	9,4%	5,6%	29,2%
46	Lot	3,7%	19,6%	7,3%	7,9%	4,0%	27,6%
47	Lot-et-Garonne	5,7%	16,6%	15,5%	7,3%	5,7%	25,4%
48	Lozère	4,9%	17,1%	12,3%	7,6%	4,9%	28,0%
49	Maine-et-Loire	5,9%	18,7%	13,6%	9,3%	6,7%	24,5%
50	Manche	6,0%	18,0%	15,5%	8,6%	5,9%	27,3%
51	Marne	4,8%	15,6%	12,3%	5,8%	4,6%	27,6%
52	Haute-Marne	6,1%	19,2%	13,9%	10,1%	6,3%	23,7%
53	Mayenne	6,3%	16,7%	14,6%	8,9%	5,9%	25,7%
54	Meurthe-et-Moselle	5,3%	18,4%	12,5%	8,0%	5,4%	27,0%
55	Meuse	5,8%	16,0%	13,5%	9,7%	6,5%	24,0%
56	Morbihan	5,5%	20,9%	14,1%	8,8%	5,4%	30,2%
57	Moselle	7,8%	16,5%	16,3%	11,4%	8,0%	20,7%
58	Nièvre	5,9%	13,6%	13,5%	9,5%	7,0%	22,0%
59	Nord	5,9%	17,7%	14,4%	8,1%	5,2%	28,1%

Département	Nom département	Figure 64	Figure 64 (suite)	Figure 65	Figure 65 (suite)	Figure 66	Figure 66 (suite)
60	Oise	7,2%	14,5%	16,1%	10,5%	7,4%	22,1%
61	Orne	5,8%	20,6%	12,2%	8,7%	6,1%	26,2%
62	Pas-de-Calais	5,4%	19,9%	10,9%	9,7%	5,7%	25,7%
63	Puy-de-Dôme	5,4%	20,5%	13,2%	9,9%	5,4%	27,7%
64	Pyrénées-Atlantiques	7,9%	20,1%	16,9%	12,2%	6,6%	27,1%
65	Hautes-Pyrénées	6,0%	17,3%	12,8%	9,1%	6,4%	23,7%
66	Pyrénées-Orientales	6,8%	15,6%	13,8%	9,2%	7,0%	24,2%
67	Bas-Rhin	5,9%	20,4%	11,9%	9,9%	6,6%	21,6%
68	Haut-Rhin	5,2%	16,2%	13,1%	8,1%	5,6%	26,5%
69	Rhône	5,1%	18,0%	14,1%	7,8%	5,6%	29,1%
70	Haute-Saône	6,6%	16,7%	16,6%	7,6%	5,8%	27,2%
71	Saône-et-Loire	4,1%	18,5%	9,2%	9,1%	4,9%	24,2%
72	Sarthe	4,7%	16,8%	8,9%	9,1%	6,2%	23,1%
73	Savoie	7,1%	34,6%	11,8%	10,2%	9,2%	20,0%
74	Haute-Savoie	6,5%	17,3%	15,4%	10,0%	6,5%	24,1%
75	Paris	5,6%	13,4%	10,8%	10,2%	6,3%	19,4%
76	Seine-Maritime	5,1%	14,2%	8,4%	9,6%	5,7%	20,3%
77	Seine-et-Marne	5,0%	16,1%	11,8%	7,2%	5,2%	29,8%
78	Yvelines	6,7%	16,5%	14,5%	9,7%	6,8%	24,2%
79	Deux-Sèvres	6,4%	17,7%	15,7%	9,0%	5,6%	28,6%
80	Somme	6,0%	16,6%	13,8%	9,2%	6,0%	26,6%
81	Tarn	6,1%	18,8%	15,0%	10,3%	6,6%	27,6%
82	Tarn-et-Garonne	7,6%	17,4%	16,8%	10,9%	7,3%	24,5%
83	Var	4,9%	14,9%	13,3%	6,0%	5,4%	29,8%
84	Vaucluse	5,9%	20,1%	13,3%	8,3%	5,7%	28,1%
85	Vendée	5,1%	21,4%	12,5%	8,4%	5,1%	28,9%
86	Vienne	6,6%	17,4%	15,5%	9,4%	6,8%	26,3%
87	Haute-Vienne	5,4%	17,9%	13,0%	8,8%	6,2%	27,4%
88	Vosges	6,6%	18,4%	15,1%	10,3%	7,4%	24,0%
89	Yonne	5,3%	14,4%	10,0%	10,7%	5,6%	19,9%
90	Territoire-de-Belfort	6,0%	21,9%	10,0%	11,4%	7,6%	19,2%
91	Essonne	9,2%	17,8%	15,9%	14,3%	11,6%	15,2%
92	Hauts-de-Seine	6,4%	19,8%	11,1%	12,5%	7,7%	18,6%
93	Seine-Saint-Denis	6,5%	14,1%	11,7%	11,7%	7,3%	17,3%
94	Val-de-Marne	5,1%	19,3%	10,6%	12,5%	6,0%	23,7%
95	Val-d'Oise	5,1%	21,1%	10,4%	12,1%	6,2%	22,2%
France métro.		6,2%	18,4%	13,4%	10,0%	6,5%	24,2%

Annexes 16. Figures 67,68 et 70

Département	Nom département	Figure 67	Figure 67 (suite)	Figure 68	Figure 70	Figure 70 (suite)
01	Ain	9,8%	54,0%	2,6%	1,9%	14,6%
02	Aisne	14,8%	50,5%	6,6%	4,1%	15,6%
03	Allier	11,6%	40,7%	5,0%	3,5%	20,9%
04	Alpes-Haute-Provence	14,1%	43,5%	4,4%	2,5%	19,3%
05	Hautes-Alpes	9,0%	44,6%	2,8%	1,9%	19,1%
06	Alpes-Maritimes	12,3%	42,3%	4,1%	2,4%	21,8%
07	Ardèche	11,9%	47,3%	4,4%	2,8%	17,2%
08	Ardennes	15,7%	49,5%	7,2%	4,8%	16,2%
09	Ariège	14,0%	42,3%	5,6%	3,3%	19,7%
10	Aube	13,3%	46,1%	5,3%	3,5%	18,2%
11	Aude	15,4%	42,4%	6,7%	4,4%	18,8%
12	Aveyron	8,0%	43,8%	2,8%	2,0%	18,7%
13	Bouches-du-Rhône	15,3%	45,8%	6,5%	3,8%	19,3%
14	Calvados	11,5%	48,4%	4,4%	3,0%	17,9%
15	Cantal	8,3%	43,5%	2,9%	1,6%	19,5%
16	Charente	12,7%	43,3%	5,1%	3,3%	18,1%
17	Charente-Maritime	13,0%	41,8%	4,9%	2,9%	18,7%
18	Cher	12,2%	43,3%	4,9%	2,9%	18,8%
19	Corrèze	9,0%	41,3%	3,1%	1,8%	20,0%
21	Côte-d'Or	9,9%	46,2%	3,5%	2,2%	19,8%
22	Côtes-d'Armor	9,0%	45,4%	3,2%	2,1%	18,3%
23	Creuse	11,0%	38,8%	4,7%	2,3%	21,7%
24	Dordogne	12,0%	40,8%	4,6%	2,6%	18,8%
25	Doubs	11,3%	48,2%	4,0%	2,7%	18,7%
26	Drôme	13,7%	48,3%	5,0%	3,4%	17,1%
27	Eure	12,7%	52,4%	4,7%	3,1%	14,1%
28	Eure-et-Loir	11,6%	51,7%	4,1%	2,8%	15,0%
29	Finistère	10,0%	46,5%	3,8%	2,7%	19,8%
2A	Corse-du-Sud	16,6%	46,0%	4,0%	2,1%	17,8%
2B	Haute-Corse	11,9%	45,2%	4,7%	2,5%	22,0%
30	Gard	9,0%	43,1%	7,1%	4,3%	18,5%
31	Haute-Garonne	12,2%	45,5%	4,3%	3,1%	20,0%
32	Gers	15,2%	42,9%	3,2%	1,8%	20,8%
33	Gironde	8,5%	49,8%	4,5%	2,8%	18,6%
34	Hérault	10,9%	41,8%	6,4%	3,9%	19,3%
35	Ille-et-Vilaine	11,0%	45,9%	2,7%	2,2%	19,2%
36	Indre	10,7%	51,3%	4,4%	2,7%	16,7%
37	Indre-et-Loire	10,7%	47,0%	3,8%	2,6%	17,7%
38	Isère	11,7%	45,2%	3,3%	2,2%	17,5%
39	Jura	11,7%	45,6%	3,2%	1,8%	17,1%
40	Landes	11,5%	48,6%	3,9%	2,2%	17,8%
41	Loir-et-Cher	9,7%	48,9%	4,0%	2,7%	17,0%
42	Loire	10,1%	49,8%	4,2%	2,8%	17,9%
43	Haute-Loire	11,4%	49,0%	3,3%	2,1%	16,9%
44	Loire-Atlantique	10,8%	40,7%	3,4%	2,6%	19,2%
45	Loiret	13,9%	42,5%	3,7%	2,6%	18,9%
46	Lot	8,5%	44,9%	4,5%	2,9%	19,6%
47	Lot-et-Garonne	10,6%	50,6%	4,7%	2,6%	16,6%
48	Lozère	10,6%	47,3%	2,7%	1,5%	17,1%
49	Maine-et-Loire	11,5%	47,6%	3,7%	2,5%	18,7%
50	Manche	12,8%	46,2%	3,7%	2,6%	18,0%
51	Marne	7,9%	51,0%	4,4%	2,9%	15,6%
52	Haute-Marne	11,2%	47,0%	5,2%	3,5%	19,2%
53	Mayenne	11,8%	48,7%	2,5%	1,9%	16,7%
54	Meurthe-et-Moselle	10,3%	46,7%	4,7%	3,0%	18,4%
55	Meuse	11,7%	50,3%	5,2%	3,8%	16,0%
56	Morbihan	12,2%	40,1%	3,5%	2,5%	20,9%
57	Moselle	14,7%	51,3%	4,8%	2,7%	16,5%
58	Nièvre	12,2%	54,9%	5,1%	2,8%	13,6%
59	Nord	11,5%	46,1%	7,0%	4,4%	17,7%

Département	Nom département	Figure 67	Figure 67 (suite)	Figure 68	Figure 70	Figure 70 (suite)
60	Oise	14,3%	52,9%	4,5%	3,0%	14,5%
61	Orne	10,8%	44,5%	4,3%	3,0%	20,6%
62	Pas-de-Calais	9,9%	44,8%	7,2%	4,5%	19,9%
63	Puy-de-Dôme	11,7%	41,8%	4,2%	2,8%	20,5%
64	Pyrénées-Atlantiques	15,2%	40,6%	3,8%	2,2%	20,1%
65	Hautes-Pyrénées	11,6%	49,9%	4,2%	2,6%	17,3%
66	Pyrénées-Orientales	12,6%	50,9%	6,8%	4,1%	15,6%
67	Bas-Rhin	11,9%	48,1%	4,0%	2,7%	20,4%
68	Haut-Rhin	11,3%	49,2%	4,8%	3,2%	16,2%
69	Rhône	11,6%	45,0%	3,8%	2,5%	18,0%
70	Haute-Saône	11,3%	48,5%	4,2%	2,8%	16,7%
71	Saône-et-Loire	8,9%	48,3%	4,4%	2,5%	18,5%
72	Sarthe	9,7%	51,1%	4,0%	3,1%	16,8%
73	Savoie	13,6%	35,3%	2,3%	1,6%	34,6%
74	Haute-Savoie	12,1%	48,7%	2,5%	1,7%	17,3%
75	Paris	10,5%	57,0%	5,0%	3,4%	13,4%
76	Seine-Maritime	9,5%	55,8%	5,2%	3,2%	14,2%
77	Seine-et-Marne	9,7%	46,9%	3,6%	2,4%	16,1%
78	Yvelines	13,5%	49,6%	3,3%	2,2%	16,5%
79	Deux-Sèvres	13,1%	44,7%	3,3%	2,3%	17,7%
80	Somme	14,0%	47,5%	5,7%	3,4%	16,6%
81	Tarn	13,8%	43,3%	5,2%	3,3%	18,8%
82	Tarn-et-Garonne	15,3%	47,2%	4,7%	2,9%	17,4%
83	Var	9,9%	49,4%	5,3%	3,1%	14,9%
84	Vaucluse	11,3%	43,6%	5,6%	3,6%	20,1%
85	Vendée	11,0%	41,3%	2,9%	2,0%	21,4%
86	Vienne	13,8%	46,9%	4,0%	2,9%	17,4%
87	Haute-Vienne	11,7%	46,0%	4,0%	2,4%	17,9%
88	Vosges	14,5%	47,3%	5,9%	3,9%	18,4%
89	Yonne	10,7%	55,0%	4,6%	2,7%	14,4%
90	Territoire-de-Belfort	12,3%	47,6%	5,6%	3,5%	21,9%
91	Essonne	19,3%	52,7%	3,5%	2,2%	17,8%
92	Hauts-de-Seine	13,7%	49,1%	4,1%	2,8%	19,8%
93	Seine-Saint-Denis	13,5%	56,8%	7,7%	4,9%	14,1%
94	Val-de-Marne	10,6%	44,5%	4,8%	3,1%	19,3%
95	Val-d'Oise	11,0%	44,6%	4,9%	3,3%	21,1%
France métro.		12,2%	48,2%	4,6%	3,0%	18,4%

Annexes 17. Figures 71, 72 et 73

Département	Nom département	Figure 71	Figure 71 (suite)	Figure 72	Figure 72 (suite)	Figure 73	Figure 73 (suite)
01	Ain	3,6%	7,9%	2,1%	23,5%	3,3%	54,0%
02	Aisne	8,5%	9,9%	4,0%	24,1%	7,1%	50,5%
03	Allier	6,6%	8,8%	2,7%	29,5%	5,0%	40,7%
04	Alpes-Haute-Provence	6,4%	9,8%	2,7%	27,4%	4,9%	43,5%
05	Hautes-Alpes	4,0%	9,6%	1,9%	26,7%	3,2%	44,6%
06	Alpes-Maritimes	4,5%	11,1%	2,5%	24,8%	5,0%	42,3%
07	Ardèche	6,6%	8,6%	2,3%	26,9%	4,9%	47,3%
08	Ardennes	10,3%	9,9%	4,0%	24,4%	7,5%	49,5%
09	Ariège	8,1%	9,9%	3,2%	28,2%	6,2%	42,3%
10	Aube	9,0%	9,9%	3,3%	25,9%	6,0%	46,1%
11	Aude	10,8%	10,3%	3,1%	28,4%	7,1%	42,4%
12	Aveyron	3,8%	7,4%	1,7%	30,1%	3,0%	43,8%
13	Bouches-du-Rhône	8,4%	12,9%	3,2%	22,0%	7,7%	45,8%
14	Calvados	7,0%	9,1%	2,7%	24,7%	4,7%	48,4%
15	Cantal	4,1%	7,5%	1,9%	29,5%	2,9%	43,5%
16	Charente	8,2%	8,8%	2,5%	29,8%	6,1%	43,3%
17	Charente-Maritime	7,3%	8,8%	2,8%	30,7%	5,2%	41,8%
18	Cher	6,9%	9,0%	2,8%	28,9%	5,3%	43,3%
19	Corrèze	3,2%	8,1%	2,0%	30,6%	3,4%	41,3%
21	Côte-d'Or	4,8%	8,5%	2,4%	25,6%	4,1%	46,2%
22	Côtes-d'Armor	5,0%	7,7%	1,9%	28,7%	3,1%	45,4%
23	Creuse	5,2%	8,3%	2,6%	31,2%	5,4%	38,8%
24	Dordogne	6,6%	8,7%	2,5%	31,7%	4,9%	40,8%
25	Doubs	5,5%	9,1%	2,4%	24,0%	4,6%	48,2%
26	Drôme	6,0%	9,5%	2,9%	25,1%	5,7%	48,3%
27	Eure	7,2%	9,0%	3,1%	24,4%	5,3%	52,4%
28	Eure-et-Loir	6,3%	8,4%	2,6%	25,0%	4,6%	51,7%
29	Finistère	4,9%	8,5%	2,3%	25,3%	3,7%	46,5%
2A	Corse-du-Sud	4,8%	11,0%	2,5%	25,1%	4,2%	46,0%
2B	Haute-Corse	4,8%	9,8%	2,4%	23,0%	4,5%	45,2%
30	Gard	10,4%	8,3%	3,8%	30,1%	7,9%	43,1%
31	Haute-Garonne	6,7%	9,7%	2,9%	24,7%	5,3%	45,5%
32	Gers	4,9%	11,4%	1,9%	24,9%	3,5%	42,9%
33	Gironde	6,4%	7,5%	2,8%	24,1%	5,3%	49,8%
34	Hérault	8,7%	8,5%	3,3%	30,4%	6,8%	41,8%
35	Ille-et-Vilaine	4,5%	8,2%	2,0%	26,7%	2,8%	45,9%
36	Indre	6,0%	9,0%	2,4%	23,0%	4,7%	51,3%
37	Indre-et-Loire	5,7%	8,5%	2,4%	26,8%	4,3%	47,0%
38	Isère	4,8%	8,7%	2,4%	28,7%	4,1%	45,2%
39	Jura	5,1%	7,9%	2,3%	29,4%	3,7%	45,6%
40	Landes	5,9%	8,5%	2,6%	25,0%	4,2%	48,6%
41	Loir-et-Cher	5,5%	7,8%	2,1%	26,3%	4,6%	48,9%
42	Loire	6,0%	8,0%	2,7%	24,4%	4,9%	49,8%
43	Haute-Loire	4,7%	8,4%	2,3%	25,6%	3,8%	49,0%
44	Loire-Atlantique	5,4%	8,3%	2,4%	31,7%	3,7%	40,7%
45	Loiret	5,3%	9,4%	2,3%	29,2%	4,4%	42,5%
46	Lot	5,0%	7,9%	2,4%	27,6%	4,4%	44,9%
47	Lot-et-Garonne	6,6%	7,3%	2,4%	25,4%	5,7%	50,6%
48	Lozère	2,7%	7,6%	2,0%	28,0%	3,6%	47,3%
49	Maine-et-Loire	7,2%	9,3%	2,5%	24,5%	4,1%	47,6%
50	Manche	5,4%	8,6%	2,0%	27,3%	4,2%	46,2%
51	Marne	6,2%	5,8%	2,9%	27,6%	5,1%	51,0%
52	Haute-Marne	8,8%	10,1%	2,7%	23,7%	6,1%	47,0%
53	Mayenne	5,4%	8,9%	1,7%	25,7%	2,6%	48,7%
54	Meurthe-et-Moselle	6,3%	8,0%	2,7%	27,0%	4,8%	46,7%
55	Meuse	7,8%	9,7%	3,0%	24,0%	5,3%	50,3%
56	Morbihan	5,1%	8,8%	2,3%	30,2%	3,6%	40,1%
57	Moselle	6,4%	11,4%	3,0%	20,7%	4,9%	51,3%
58	Nièvre	6,5%	9,5%	2,5%	22,0%	5,0%	54,9%
59	Nord	8,6%	8,1%	3,8%	28,1%	7,2%	46,1%



Département	Nom département	Figure 71	Figure 71 (suite)	Figure 72	Figure 72 (suite)	Figure 73	Figure 73 (suite)
60	Oise	6,4%	10,5%	3,1%	22,1%	5,3%	52,9%
61	Orne	7,1%	8,7%	2,4%	26,2%	4,5%	44,5%
62	Pas-de-Calais	8,9%	9,7%	4,0%	25,7%	7,1%	44,8%
63	Puy-de-Dôme	6,0%	9,9%	2,7%	27,7%	4,5%	41,8%
64	Pyrénées-Atlantiques	5,1%	12,2%	2,2%	27,1%	4,0%	40,6%
65	Hautes-Pyrénées	5,1%	9,1%	2,2%	23,7%	4,7%	49,9%
66	Pyrénées-Orientales	8,2%	9,2%	3,1%	24,2%	6,6%	50,9%
67	Bas-Rhin	6,3%	9,9%	2,7%	21,6%	4,8%	48,1%
68	Haut-Rhin	6,6%	8,1%	3,1%	26,5%	5,6%	49,2%
69	Rhône	5,4%	7,8%	2,3%	29,1%	4,7%	45,0%
70	Haute-Saône	6,1%	7,6%	2,7%	27,2%	4,5%	48,5%
71	Saône-et-Loire	6,7%	9,1%	2,6%	24,2%	5,1%	48,3%
72	Sarthe	7,6%	9,1%	2,2%	23,1%	4,4%	51,1%
73	Savoie	3,4%	10,2%	1,8%	20,0%	2,6%	35,3%
74	Haute-Savoie	3,0%	10,0%	2,1%	24,1%	3,2%	48,7%
75	Paris	6,4%	10,2%	3,7%	19,4%	6,9%	57,0%
76	Seine-Maritime	7,9%	9,6%	2,9%	20,3%	5,4%	55,8%
77	Seine-et-Marne	4,7%	7,2%	2,7%	29,8%	4,6%	46,9%
78	Yvelines	3,9%	9,7%	2,5%	24,2%	4,0%	49,6%
79	Deux-Sèvres	4,5%	9,0%	2,1%	28,6%	4,0%	44,7%
80	Somme	7,9%	9,2%	3,3%	26,6%	6,2%	47,5%
81	Tarn	8,3%	10,3%	2,8%	27,6%	5,6%	43,3%
82	Tarn-et-Garonne	6,1%	10,9%	2,8%	24,5%	5,6%	47,2%
83	Var	6,9%	6,0%	3,0%	29,8%	5,7%	49,4%
84	Vaucluse	7,5%	8,3%	3,2%	28,1%	6,5%	43,6%
85	Vendée	5,6%	8,4%	2,1%	28,9%	3,2%	41,3%
86	Vienne	6,9%	9,4%	2,3%	26,3%	4,7%	46,9%
87	Haute-Vienne	6,2%	8,8%	2,0%	27,4%	4,6%	46,0%
88	Vosges	7,9%	10,3%	3,5%	24,0%	6,4%	47,3%
89	Yonne	6,2%	10,7%	2,9%	19,9%	5,1%	55,0%
90	Territoire-de-Belfort	7,8%	11,4%	3,0%	19,2%	6,5%	47,6%
91	Essonne	4,6%	14,3%	2,4%	15,2%	4,5%	52,7%
92	Hauts-de-Seine	4,9%	12,5%	3,0%	18,6%	5,5%	49,1%
93	Seine-Saint-Denis	8,8%	11,7%	5,3%	17,3%	10,1%	56,8%
94	Val-de-Marne	5,9%	12,5%	3,3%	23,7%	6,6%	44,5%
95	Val-d'Oise	5,7%	12,1%	3,4%	22,2%	6,4%	44,6%
France métro.		6,5%	10,0%	2,8%	24,2%	5,3%	48,2%

Annexes 18. Figures 74, 77 et 78

Département	Nom département	Figure 74	Figure 77	Figure 78
01	Ain	2,6%	0,9%	9,2%
02	Aisne	3,0%	2,4%	9,9%
03	Allier	4,1%	1,7%	9,7%
04	Alpes-Haute-Provence	4,5%	1,7%	11,8%
05	Hautes-Alpes	4,1%	1,3%	12,4%
06	Alpes-Maritimes	5,4%	1,5%	11,5%
07	Ardèche	4,5%	1,6%	10,7%
08	Ardennes	2,9%	2,6%	9,4%
09	Ariège	5,4%	2,1%	10,9%
10	Aube	2,7%	2,0%	9,5%
11	Aude	5,1%	2,1%	12,4%
12	Aveyron	6,0%	1,2%	10,4%
13	Bouches-du-Rhône	6,7%	2,3%	11,1%
14	Calvados	2,9%	1,6%	9,5%
15	Cantal	5,4%	1,4%	10,0%
16	Charente	4,0%	1,8%	9,7%
17	Charente-Maritime	2,9%	1,7%	11,2%
18	Cher	3,1%	1,6%	9,4%
19	Corrèze	4,5%	1,2%	10,1%
21	Côte-d'Or	2,6%	1,6%	9,5%
22	Côtes-d'Armor	3,5%	1,2%	10,7%
23	Creuse	7,0%	1,5%	10,4%
24	Dordogne	4,8%	1,6%	10,8%
25	Doubs	2,8%	1,7%	10,1%
26	Drôme	3,6%	1,6%	11,2%
27	Eure	2,3%	1,6%	8,7%
28	Eure-et-Loir	2,1%	1,5%	8,5%
29	Finistère	2,9%	1,5%	11,0%
2A	Corse-du-Sud	14,0%	1,9%	12,3%
2B	Haute-Corse	14,0%	1,9%	12,5%
30	Gard	4,9%	2,4%	11,8%
31	Haute-Garonne	4,5%	2,1%	9,9%
32	Gers	6,4%	1,2%	11,8%
33	Gironde	3,8%	1,8%	10,7%
34	Hérault	5,1%	2,5%	12,0%
35	Ille-et-Vilaine	3,2%	1,3%	9,6%
36	Indre	3,5%	1,3%	9,8%
37	Indre-et-Loire	2,6%	1,6%	9,6%
38	Isère	3,0%	1,4%	9,6%
39	Jura	3,2%	1,2%	9,8%
40	Landes	4,0%	1,3%	11,4%
41	Loir-et-Cher	2,1%	1,3%	9,2%
42	Loire	3,0%	1,7%	9,6%
43	Haute-Loire	4,3%	1,5%	10,2%
44	Loire-Atlantique	2,8%	1,6%	9,3%
45	Loiret	2,4%	1,4%	8,9%
46	Lot	4,6%	1,4%	11,5%
47	Lot-et-Garonne	5,0%	1,6%	12,0%
48	Lozère	6,7%	1,0%	11,3%
49	Maine-et-Loire	3,1%	1,5%	9,6%
50	Manche	3,0%	1,5%	9,5%
51	Marne	2,6%	1,8%	9,9%
52	Haute-Marne	2,8%	2,1%	9,4%
53	Mayenne	3,1%	1,1%	8,9%
54	Meurthe-et-Moselle	2,6%	1,7%	9,8%
55	Meuse	2,7%	1,8%	9,5%
56	Morbihan	3,4%	1,4%	10,6%
57	Moselle	2,5%	1,7%	10,2%
58	Nièvre	2,9%	1,6%	9,4%
59	Nord	3,5%	2,6%	10,2%

Département	Nom département	Figure 74	Figure 77	Figure 78
60	Oise	2,9%	1,7%	8,5%
61	Orne	3,2%	1,5%	9,6%
62	Pas-de-Calais	3,2%	2,7%	9,7%
63	Puy-de-Dôme	3,7%	1,7%	10,2%
64	Pyrénées-Atlantiques	4,1%	1,5%	10,5%
65	Hautes-Pyrénées	4,9%	1,9%	10,6%
66	Pyrénées-Orientales	5,6%	2,1%	13,5%
67	Bas-Rhin	2,6%	1,4%	9,6%
68	Haut-Rhin	2,6%	1,7%	9,1%
69	Rhône	3,5%	1,5%	9,9%
70	Haute-Saône	3,4%	1,4%	9,8%
71	Saône-et-Loire	3,1%	1,6%	9,5%
72	Sarthe	2,6%	1,6%	9,2%
73	Savoie	2,8%	1,1%	10,6%
74	Haute-Savoie	2,1%	1,0%	10,6%
75	Paris	4,9%	2,1%	11,0%
76	Seine-Maritime	2,8%	2,2%	9,1%
77	Seine-et-Marne	2,7%	1,1%	8,7%
78	Yvelines	1,9%	1,1%	8,5%
79	Deux-Sèvres	3,7%	1,4%	9,2%
80	Somme	3,4%	2,2%	9,8%
81	Tarn	4,4%	2,0%	10,3%
82	Tarn-et-Garonne	6,0%	1,8%	12,1%
83	Var	4,6%	1,8%	11,6%
84	Vaucluse	5,3%	1,8%	11,7%
85	Vendée	3,1%	1,2%	9,4%
86	Vienne	3,6%	1,6%	10,0%
87	Haute-Vienne	4,4%	1,7%	9,8%
88	Vosges	2,5%	1,9%	8,9%
89	Yonne	2,6%	1,5%	9,4%
90	Territoire-de-Belfort	2,8%	1,8%	9,6%
91	Essonne	2,5%	1,1%	8,8%
92	Hauts-de-Seine	2,9%	1,3%	8,9%
93	Seine-Saint-Denis	5,3%	2,1%	10,9%
94	Val-de-Marne	3,6%	1,5%	9,6%
95	Val-d'Oise	3,7%	1,6%	9,2%
France métro.		3,7%	1,7%	10,0%

Annexes 19. Figures 80, 81, 82 et 84

Département	Nom département	Figure 80	Figure 81	Figure 82	Figure 84
01	Ain	3,5%	11,1	7,5%	7,7%
02	Aisne	3,4%	18,6	7,0%	7,1%
03	Allier	3,1%	13,2	6,8%	6,0%
04	Alpes-Haute-Provence	3,9%	18,2	8,7%	8,0%
05	Hautes-Alpes	4,6%	7,9	7,6%	7,2%
06	Alpes-Maritimes	4,3%	8,9	19,9%	18,5%
07	Ardèche	3,7%	11,1	7,0%	6,6%
08	Ardennes	2,9%	25,1	6,4%	6,4%
09	Ariège	3,2%	22,7	6,6%	5,9%
10	Aube	3,4%	17,7	7,7%	7,6%
11	Aude	3,7%	16,7	7,3%	6,7%
12	Aveyron	3,3%	10,5	5,6%	5,1%
13	Bouches-du-Rhône	4,0%	10,9	14,4%	14,4%
14	Calvados	3,6%	10,2	7,1%	7,2%
15	Cantal	3,1%	8,2	5,6%	4,9%
16	Charente	3,2%	15,2	4,9%	4,5%
17	Charente-Maritime	3,8%	11,3	5,8%	5,3%
18	Cher	3,1%	11,4	6,1%	5,6%
19	Corrèze	3,2%	12,2	6,5%	5,6%
21	Côte-d'Or	3,7%	13,3	6,3%	6,2%
22	Côtes-d'Armor	3,8%	12,8	4,1%	3,8%
23	Creuse	2,6%	10,7	6,2%	5,1%
24	Dordogne	3,3%	14,3	7,1%	6,1%
25	Doubs	3,7%	11,8	5,7%	5,8%
26	Drôme	4,2%	16,9	8,1%	8,0%
27	Eure	3,4%	11,8	7,7%	8,0%
28	Eure-et-Loir	3,3%	11,3	7,9%	8,0%
29	Finistère	3,8%	9,4	3,3%	3,2%
2A	Corse-du-Sud	4,3%	14,1	13,6%	12,5%
2B	Haute-Corse	3,5%	12,3	12,6%	11,8%
30	Gard	3,9%	13,6	8,8%	8,5%
31	Haute-Garonne	3,8%	8,7	8,1%	8,3%
32	Gers	3,5%	8,2	5,0%	4,4%
33	Gironde	4,0%	10,2	8,2%	8,1%
34	Hérault	4,2%	19,3	9,9%	9,7%
35	Ille-et-Vilaine	3,8%	9,9	4,3%	4,5%
36	Indre	3,1%	15,9	5,9%	5,2%
37	Indre-et-Loire	3,6%	9,8	6,0%	5,9%
38	Isère	3,9%	9,2	9,4%	9,7%
39	Jura	3,6%	11,1	5,6%	5,4%
40	Landes	4,0%	13,6	5,7%	5,2%
41	Loir-et-Cher	3,3%	11,8	6,1%	5,7%
42	Loire	3,6%	13,1	8,8%	8,6%
43	Haute-Loire	3,4%	11,9	5,8%	5,6%
44	Loire-Atlantique	3,8%	13,7	5,1%	5,3%
45	Loiret	3,6%	10,3	7,9%	7,9%
46	Lot	3,5%	13,7	7,1%	6,1%
47	Lot-et-Garonne	4,0%	15,9	7,6%	6,9%
48	Lozère	3,6%	11,6	5,1%	4,7%
49	Maine-et-Loire	3,9%	11,7	4,4%	4,5%
50	Manche	3,2%	10,7	4,8%	4,6%
51	Marne	3,7%	13,0	5,8%	6,0%
52	Haute-Marne	3,1%	16,9	5,8%	5,4%
53	Mayenne	3,5%	10,4	3,8%	3,8%
54	Meurthe-et-Moselle	3,4%	12,9	6,1%	6,1%
55	Meuse	2,9%	14,5	4,6%	4,5%
56	Morbihan	3,9%	7,9	4,1%	3,9%
57	Moselle	3,3%	12,9	6,4%	6,3%
58	Nièvre	2,9%	19,3	6,8%	5,9%
59	Nord	3,6%	28,7	7,2%	7,6%

Département	Nom département	Figure 80	Figure 81	Figure 82	Figure 84
60	Oise	3,4%	13,3	9,3%	9,8%
61	Orne	3,3%	14,3	6,4%	6,1%
62	Pas-de-Calais	3,3%	21,0	7,1%	7,4%
63	Puy-de-Dôme	3,6%	9,4	6,4%	6,2%
64	Pyrénées-Atlantiques	3,6%	6,2	7,4%	6,9%
65	Hautes-Pyrénées	3,4%	13,6	6,4%	5,7%
66	Pyrénées-Orientales	4,4%	20,8	9,8%	9,0%
67	Bas-Rhin	3,7%	7,7	8,5%	8,6%
68	Haut-Rhin	3,3%	8,7	8,1%	8,1%
69	Rhône	4,2%	16,1	12,7%	13,1%
70	Haute-Saône	3,5%	20,1	4,8%	4,6%
71	Saône-et-Loire	3,3%	11,0	5,8%	5,3%
72	Sarthe	3,4%	8,8	5,2%	5,2%
73	Savoie	4,4%	7,5	9,7%	9,7%
74	Haute-Savoie	4,0%	4,5	10,8%	11,1%
75	Paris	4,7%	10,2	21,7%	20,9%
76	Seine-Maritime	3,5%	17,4	7,8%	8,0%
77	Seine-et-Marne	3,9%	11,9	11,2%	12,1%
78	Yvelines	3,5%	7,5	11,6%	12,3%
79	Deux-Sèvres	3,4%	9,9	3,4%	3,2%
80	Somme	3,5%	23,1	7,7%	7,8%
81	Tarn	3,2%	12,9	6,0%	5,5%
82	Tarn-et-Garonne	4,1%	14,4	7,9%	7,5%
83	Var	3,8%	6,0	12,8%	11,8%
84	Vaucluse	4,3%	12,7	9,7%	9,6%
85	Vendée	3,9%	6,8	3,9%	3,8%
86	Vienne	3,7%	19,2	5,2%	5,0%
87	Haute-Vienne	3,2%	11,1	7,2%	6,5%
88	Vosges	3,2%	17,0	5,1%	5,0%
89	Yonne	3,4%	15,6	8,1%	7,7%
90	Territoire-de-Belfort	3,4%	24,2	7,2%	7,3%
91	Essonne	3,7%	11,0	12,6%	13,4%
92	Hauts-de-Seine	3,5%	8,3	18,4%	19,0%
93	Seine-Saint-Denis	4,4%	24,9	26,7%	29,1%
94	Val-de-Marne	3,9%	18,2	19,4%	20,3%
95	Val-d'Oise	4,0%	9,9	16,2%	17,5%
France métro.		3,7%	13,2	9,7%	9,7%

Annexes 20. Figures 88 à 92

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 88	Figure 89	Figure 90	Figure 91	Figure 92
3301	Arcachon	1,16	39,4%	5,4%	3,3%	8,8%
3302	Audenge	1,39	34,5%	2,0%	1,7%	5,0%
3303	Auros	1,12	45,3%	1,9%	1,6%	5,1%
3304	Bazas	1,00	43,8%	2,9%	2,5%	10,7%
3305	Belin-Béliet	1,37	37,9%	1,1%	1,1%	7,5%
3306	Blanquefort	1,41	29,3%	2,6%	2,6%	10,0%
3307	Blaye	0,91	45,8%	3,9%	3,4%	10,7%
3315	Bourg	1,06	44,7%	2,8%	2,6%	13,1%
3316	Branne	1,26	38,4%	1,6%	1,5%	8,1%
3317	Cadillac	0,99	43,9%	2,8%	2,5%	9,7%
3318	Captieux	1,05	51,9%	2,9%	2,3%	0,0%
3319	Carbon-Blanc	1,25	32,6%	2,2%	2,1%	8,7%
3320	Castelnau-de-Médoc	1,29	36,6%	1,7%	1,7%	9,5%
3321	Castillon-la-Bataille	0,83	49,2%	3,7%	3,4%	13,9%
3322	Coutras	0,81	48,7%	5,3%	4,8%	19,3%
3323	Créon	1,53	30,7%	1,2%	1,0%	5,9%
3324	Fronsac	1,28	37,2%	1,7%	1,5%	6,1%
3325	Grignols	0,85	55,4%	2,6%	2,2%	13,5%
3326	Guîtres	1,03	43,4%	4,3%	4,0%	14,3%
3327	La Brède	1,64	27,2%	1,2%	1,1%	3,7%
3328	Langon	1,01	43,8%	6,8%	6,7%	12,1%
3329	Lesparre-Médoc	0,85	49,1%	5,7%	4,7%	20,2%
3330	Libourne	1,02	40,8%	3,6%	3,4%	11,7%
3331	Lussac	1,09	41,9%	1,9%	1,8%	5,4%
3332	Monségur	0,84	54,8%	2,7%	2,0%	7,4%
3333	Pauillac	0,94	44,3%	3,9%	3,5%	8,1%
3334	Pellegrue	0,85	51,2%	3,2%	2,8%	8,7%
3336	Podensac	1,17	41,0%	2,7%	2,3%	8,0%
3337	Pujols	0,89	49,0%	3,5%	2,7%	11,0%
3338	La Réole	0,77	50,6%	7,6%	6,5%	13,6%
3339	Saint-André-de-Cubzac	1,22	39,6%	2,4%	2,3%	8,5%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	0,80	53,4%	4,4%	3,8%	17,8%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	0,62	51,7%	6,1%	5,1%	15,1%
3342	Saint-Laurent-Médoc	1,19	41,2%	2,5%	2,1%	7,6%
3343	Saint-Macaire	0,86	43,7%	3,1%	2,7%	9,1%
3344	Saint-Savin	0,98	49,8%	3,3%	3,0%	17,3%
3345	Saint-Symphorien	1,12	47,3%	2,3%	2,1%	5,7%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	0,97	47,9%	5,4%	4,0%	14,9%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	0,94	51,3%	2,6%	2,3%	8,2%
3348	Targon	1,09	44,5%	2,0%	1,5%	6,4%
3349	La Teste-de-Buch	1,34	33,8%	2,5%	2,0%	7,1%
3350	Villandraut	1,11	46,7%	3,3%	2,6%	9,7%
3352	Bègles	1,13	36,7%	3,8%	3,5%	8,6%
3354	Le Bouscat	1,39	29,7%	2,0%	1,8%	5,9%
3355	Cenon	0,76	40,7%	5,7%	5,2%	10,3%
3356	Talence	0,99	37,0%	8,1%	7,4%	10,1%
3357	Villenave-d'Ornon	1,37	32,3%	2,4%	2,3%	7,1%
3358	Floirac	0,93	37,3%	4,4%	4,1%	11,7%
3359	Gradignan	1,66	26,3%	1,8%	1,4%	6,1%
3360	Lormont	0,62	46,0%	6,1%	6,0%	15,4%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	1,81	20,3%	0,7%	0,5%	3,7%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	1,71	23,6%	1,7%	1,4%	4,9%
3397	Pessac	1,20	31,6%	3,0%	2,7%	7,4%
3398	Méridon	1,28	31,2%	2,7%	2,6%	6,5%
3399	Bordeaux	0,72	39,3%	5,9%	5,4%	12,6%

Annexes 21. Figures 93 à 97

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 93	Figure 94	Figure 95	Figure 96	Figure 97
3301	Arcachon	0,83	0,7%	3,3%	1,83	1,8%
3302	Audenge	0,47	0,3%	1,7%	1,29	1,3%
3303	Auros	0,49	0,2%	2,2%	1,45	1,5%
3304	Bazas	0,98	0,6%	2,4%	1,30	1,8%
3305	Belin-Béliet	0,73	0,4%	1,7%	1,14	1,5%
3306	Blanquefort	0,98	0,7%	1,7%	0,91	1,9%
3307	Blaye	0,98	0,9%	3,4%	0,82	4,1%
3315	Bourg	1,21	0,8%	2,3%	1,10	2,1%
3316	Branne	0,72	0,5%	1,4%	1,31	1,0%
3317	Cadillac	0,91	0,7%	3,7%	1,46	2,5%
3318	Captieux	0,00	0,0%	7,4%	5,30	1,4%
3319	Carbon-Blanc	0,83	0,6%	1,9%	0,61	3,2%
3320	Castelnau-de-Médoc	0,89	0,5%	1,5%	0,61	2,6%
3321	Castillon-la-Bataille	1,32	0,8%	3,0%	0,73	4,0%
3322	Coutras	1,78	1,6%	3,5%	1,52	2,3%
3323	Créon	0,56	0,3%	1,4%	0,48	2,9%
3324	Fronsac	0,58	0,4%	1,3%	1,07	1,2%
3325	Grignols	1,42	0,6%	4,4%	1,78	2,5%
3326	Guitres	1,46	0,9%	2,5%	1,07	2,3%
3327	La Brède	0,39	0,2%	1,0%	0,37	2,8%
3328	Langon	1,08	1,0%	2,9%	1,37	2,1%
3329	Lesparre-Médoc	1,81	1,3%	2,7%	1,97	1,4%
3330	Libourne	1,09	1,0%	3,1%	1,03	3,0%
3331	Lussac	0,57	0,3%	1,8%	1,17	1,6%
3332	Monségur	0,67	0,4%	4,4%	1,56	2,8%
3333	Pauillac	0,80	0,7%	2,6%	2,27	1,1%
3334	Pellegrue	0,84	0,4%	2,0%	0,64	3,1%
3336	Podensac	0,75	0,5%	2,1%	1,13	1,9%
3337	Pujols	0,95	0,7%	2,5%	0,97	2,5%
3338	La Réole	1,25	1,0%	5,2%	2,05	2,5%
3339	Saint-André-de-Cubzac	0,81	0,6%	1,9%	1,00	1,9%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	1,71	1,3%	3,2%	1,76	1,8%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	1,49	1,1%	3,1%	2,74	1,2%
3342	Saint-Laurent-Médoc	0,72	0,6%	1,7%	0,62	2,8%
3343	Saint-Macaire	0,83	0,6%	3,3%	1,50	2,2%
3344	Saint-Savin	1,71	1,0%	2,9%	0,83	3,5%
3345	Saint-Symphorien	0,54	0,4%	1,7%	0,53	3,2%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	1,36	0,8%	2,3%	1,17	1,9%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	0,74	0,6%	3,5%	0,64	5,4%
3348	Targon	0,60	0,3%	1,9%	0,81	2,4%
3349	La Teste-de-Buch	0,70	0,5%	1,8%	1,01	1,7%
3350	Villandraut	0,88	0,5%	2,1%	0,79	2,7%
3352	Bègles	0,85	0,8%	2,7%	1,58	1,7%
3354	Le Bouscat	0,57	0,5%	1,8%	1,15	1,5%
3355	Cenon	0,98	1,0%	3,2%	2,15	1,5%
3356	Talence	1,00	0,8%	2,2%	1,31	1,7%
3357	Villenave-d'Ornon	0,70	0,5%	1,7%	0,97	1,8%
3358	Floirac	1,10	1,1%	2,6%	1,08	2,4%
3359	Gradignan	0,61	0,4%	1,4%	0,82	1,7%
3360	Lormont	1,48	1,6%	4,1%	1,58	2,6%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	0,37	0,2%	0,7%	0,61	1,2%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	0,48	0,3%	1,3%	2,12	0,6%
3397	Pessac	0,71	0,6%	1,8%	0,93	1,9%
3398	Méridon	0,64	0,6%	1,9%	1,42	1,4%
3399	Bordeaux	1,19	1,0%	3,3%	2,02	1,6%

Annexes 22. Figures 98 à 101

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 98	Figure 99	Figure 100	Figure 101	Figure 101 (suite)
3301	Arcachon	6,8%	4,6%	11,9%	8,2%	33,0%
3302	Audenge	2,7%	2,6%	9,4%	6,6%	15,3%
3303	Auros	4,0%	4,1%	8,3%	5,4%	14,1%
3304	Bazas	5,7%	5,6%	10,0%	6,5%	16,8%
3305	Belin-Béliet	2,2%	2,3%	9,4%	5,4%	11,7%
3306	Blanquefort	4,7%	4,8%	7,8%	7,0%	13,7%
3307	Blaye	8,0%	8,0%	9,6%	7,1%	16,2%
3315	Bourg	5,2%	5,2%	11,7%	11,4%	15,3%
3316	Branne	2,5%	2,6%	8,2%	9,8%	13,3%
3317	Cadillac	4,7%	4,9%	12,1%	7,3%	16,7%
3318	Captieux	4,6%	4,6%	7,7%	6,3%	17,9%
3319	Carbon-Blanc	4,8%	4,8%	9,8%	7,6%	11,9%
3320	Castelnau-de-Médoc	2,8%	2,9%	9,2%	9,1%	12,6%
3321	Castillon-la-Bataille	8,2%	7,8%	11,1%	7,3%	17,7%
3322	Coutras	8,5%	8,3%	11,4%	9,6%	17,8%
3323	Créon	2,0%	2,0%	7,6%	6,6%	11,5%
3324	Fronsac	2,2%	2,3%	7,9%	7,5%	11,2%
3325	Grignols	7,1%	6,6%	11,2%	5,7%	14,5%
3326	Guîtres	6,2%	6,5%	11,3%	6,3%	13,3%
3327	La Brède	1,5%	1,5%	7,3%	6,4%	10,3%
3328	Langon	8,8%	9,1%	10,0%	6,5%	17,7%
3329	Lesparre-Médoc	9,7%	9,1%	11,6%	10,3%	17,8%
3330	Libourne	7,3%	7,3%	9,9%	9,1%	19,6%
3331	Lussac	3,7%	3,7%	9,9%	8,7%	14,9%
3332	Monségur	5,7%	5,1%	12,1%	9,0%	15,2%
3333	Pauillac	7,1%	6,7%	11,5%	8,6%	16,1%
3334	Pellegrue	7,3%	7,3%	10,0%	8,3%	14,9%
3336	Podensac	3,9%	4,0%	8,1%	6,9%	14,8%
3337	Pujols	5,8%	5,6%	9,9%	3,4%	16,5%
3338	La Réole	8,9%	8,8%	11,5%	6,1%	17,1%
3339	Saint-André-de-Cubzac	3,7%	3,8%	9,8%	7,7%	11,9%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	8,1%	8,1%	13,2%	8,9%	15,8%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	10,2%	9,4%	12,3%	6,6%	20,4%
3342	Saint-Laurent-Médoc	4,2%	4,1%	7,2%	6,2%	15,4%
3343	Saint-Macaire	6,0%	6,2%	9,8%	8,2%	16,0%
3344	Saint-Savin	5,4%	5,7%	12,8%	7,3%	12,8%
3345	Saint-Symphorien	3,8%	3,9%	10,1%	6,0%	13,9%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	8,0%	6,5%	12,0%	9,2%	22,4%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	4,8%	4,8%	7,6%	4,7%	17,4%
3348	Targon	3,3%	3,4%	8,6%	4,3%	13,0%
3349	La Teste-de-Buch	3,9%	3,6%	9,6%	7,4%	15,9%
3350	Villandraut	5,2%	5,0%	9,7%	6,0%	16,8%
3352	Bègles	7,1%	7,0%	8,3%	7,9%	19,9%
3354	Le Bouscat	3,5%	3,4%	7,2%	4,8%	19,7%
3355	Cenon	10,1%	10,2%	12,5%	10,7%	15,8%
3356	Talence	10,5%	10,7%	7,9%	4,6%	35,3%
3357	Villeneuve-d'Ornon	5,4%	5,3%	7,3%	5,9%	15,5%
3358	Floirac	7,9%	8,0%	9,8%	8,8%	15,5%
3359	Gradignan	3,4%	3,2%	9,5%	4,1%	16,2%
3360	Lormont	11,4%	11,7%	15,1%	11,3%	17,0%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	1,1%	1,1%	6,1%	5,0%	8,2%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	2,6%	2,5%	7,1%	5,9%	10,4%
3397	Pessac	6,6%	6,6%	8,3%	7,0%	20,0%
3398	Mérignac	5,0%	4,9%	7,4%	5,6%	23,4%
3399	Bordeaux	11,4%	11,1%	10,1%	5,9%	37,5%



Annexes 23. Figures 102, 103 et 104

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 102	Figure 102 (suite)	Figure 103	Figure 103 (suite)	Figure 104	Figure 104 (suite)
3301	Arcachon	7,5%	10,6%	18,6%	35,5%	25,3%	20,9%
3302	Audenge	10,7%	8,1%	17,1%	29,4%	16,0%	47,1%
3303	Auros	2,0%	6,3%	15,0%	28,4%	17,2%	51,2%
3304	Bazas	14,2%	8,0%	15,7%	29,3%	16,7%	45,9%
3305	Belin-Béliet	10,3%	7,3%	15,6%	24,2%	15,8%	56,8%
3306	Blanquefort	8,3%	9,5%	12,2%	24,0%	14,3%	52,8%
3307	Blaye	8,9%	10,6%	16,6%	27,4%	17,3%	45,8%
3315	Bourg	9,1%	7,8%	18,7%	26,6%	22,6%	50,3%
3316	Branne	9,9%	7,3%	10,6%	24,7%	16,1%	54,7%
3317	Cadillac	10,9%	8,6%	12,9%	27,2%	17,0%	47,5%
3318	Captieux	0,0%	1,6%	9,4%	37,3%	16,5%	43,2%
3319	Carbon-Blanc	11,8%	8,7%	14,6%	24,9%	18,0%	54,4%
3320	Castelnau-de-Médoc	12,9%	7,3%	18,2%	25,3%	15,2%	54,8%
3321	Castillon-la-Bataille	7,4%	8,0%	12,1%	26,7%	25,4%	47,6%
3322	Coutras	15,2%	10,2%	15,5%	27,1%	20,2%	44,9%
3323	Créon	6,6%	7,5%	14,4%	25,6%	12,7%	55,5%
3324	Fronsac	4,5%	8,4%	16,5%	26,4%	13,7%	54,0%
3325	Grignols	6,3%	6,3%	16,1%	35,2%	24,6%	44,0%
3326	Guîtres	18,4%	8,4%	14,2%	24,6%	17,7%	53,8%
3327	La Brède	4,0%	7,3%	13,4%	24,4%	12,4%	58,1%
3328	Langon	12,8%	10,6%	11,5%	25,9%	17,2%	45,8%
3329	Lesparre-Médoc	13,9%	8,9%	16,7%	30,0%	21,6%	43,4%
3330	Libourne	11,7%	10,9%	14,1%	24,8%	17,3%	44,7%
3331	Lussac	10,5%	8,5%	15,7%	24,9%	18,6%	51,7%
3332	Monségur	13,0%	8,0%	12,9%	30,8%	20,9%	46,0%
3333	Pauillac	14,5%	10,9%	18,3%	27,4%	18,8%	45,7%
3334	Pellegrue	11,6%	6,7%	11,6%	28,9%	23,6%	49,5%
3336	Podensac	12,2%	8,2%	13,9%	26,3%	14,1%	50,8%
3337	Pujols	16,1%	8,5%	13,2%	29,0%	18,5%	46,0%
3338	La Réole	20,0%	9,8%	13,2%	28,4%	23,2%	44,6%
3339	Saint-André-de-Cubzac	11,6%	8,8%	16,5%	24,2%	17,8%	55,0%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	11,6%	9,6%	19,4%	28,5%	23,9%	46,0%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	11,7%	10,5%	12,0%	29,2%	23,0%	40,0%
3342	Saint-Laurent-Médoc	9,0%	9,9%	13,7%	28,4%	14,9%	46,4%
3343	Saint-Macaire	13,5%	9,0%	12,6%	27,0%	15,1%	48,0%
3344	Saint-Savin	9,9%	7,2%	19,8%	24,1%	21,5%	55,9%
3345	Saint-Symphorien	7,4%	9,4%	16,3%	22,6%	21,7%	54,1%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	9,9%	7,6%	19,0%	35,3%	24,7%	34,7%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	11,3%	9,5%	9,8%	28,9%	12,9%	44,2%
3348	Targon	11,8%	6,9%	10,5%	24,8%	16,7%	55,3%
3349	La Teste-de-Buch	8,0%	9,2%	17,2%	30,0%	19,5%	44,9%
3350	Villandraut	7,7%	7,7%	12,2%	30,8%	22,4%	44,7%
3352	Bègles	9,9%	13,4%	8,9%	24,6%	15,6%	42,1%
3354	Le Bouscat	6,1%	10,8%	11,9%	24,2%	14,5%	45,3%
3355	Cenon	17,2%	13,0%	12,8%	22,0%	24,7%	49,3%
3356	Talence	8,3%	11,1%	8,7%	19,6%	16,9%	34,0%
3357	Villenave-d'Ornon	9,7%	10,2%	10,4%	24,0%	15,6%	50,3%
3358	Floirac	11,7%	11,8%	13,8%	21,2%	19,6%	51,5%
3359	Gradignan	6,4%	8,7%	13,4%	28,9%	13,0%	46,2%
3360	Lormont	21,8%	13,6%	19,0%	20,2%	30,8%	49,2%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	2,5%	6,3%	16,2%	22,1%	11,3%	63,4%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	5,7%	8,5%	14,3%	25,0%	11,7%	56,2%
3397	Pessac	8,3%	10,8%	12,9%	23,4%	15,0%	45,8%
3398	Méridon	6,3%	11,4%	10,3%	23,0%	15,5%	42,2%
3399	Bordeaux	10,9%	10,7%	13,4%	20,8%	21,5%	31,0%

Annexes 24. Figures 105, 106 et 107

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 105	Figure 106	Figure 106 (suite)	Figure 107	Figure 107 (suite)
3301	Arcachon	18,4%	6,5%	33,0%	20,2%	10,6%
3302	Audenge	10,5%	4,2%	15,3%	11,6%	8,1%
3303	Auros	9,8%	2,0%	14,1%	8,9%	6,3%
3304	Bazas	9,9%	5,4%	16,8%	13,3%	8,0%
3305	Belin-Béliet	10,8%	5,9%	11,7%	11,2%	7,3%
3306	Blanquefort	7,9%	4,3%	13,7%	11,4%	9,5%
3307	Blaye	13,4%	5,3%	16,2%	26,5%	10,6%
3315	Bourg	12,0%	2,9%	15,3%	21,1%	7,8%
3316	Branne	9,0%	6,4%	13,3%	3,5%	7,3%
3317	Cadillac	10,8%	7,7%	16,7%	11,5%	8,6%
3318	Captieux	11,0%	1,1%	17,9%	0,0%	1,6%
3319	Carbon-Blanc	10,0%	4,8%	11,9%	8,9%	8,7%
3320	Castelnau-de-Médoc	9,7%	5,0%	12,6%	12,1%	7,3%
3321	Castillon-la-Bataille	11,8%	6,2%	17,7%	25,9%	8,0%
3322	Coutras	15,1%	8,0%	17,8%	22,1%	10,2%
3323	Créon	7,9%	5,3%	11,5%	7,7%	7,5%
3324	Fronsac	10,3%	3,3%	11,2%	14,1%	8,4%
3325	Grignols	11,2%	3,8%	14,5%	18,2%	6,3%
3326	Guîtres	11,9%	4,6%	13,3%	14,4%	8,4%
3327	La Brède	7,2%	5,0%	10,3%	8,5%	7,3%
3328	Langon	11,0%	5,4%	17,7%	14,0%	10,6%
3329	Lesparre-Médoc	14,6%	6,9%	17,8%	20,2%	8,9%
3330	Libourne	11,0%	6,2%	19,6%	12,5%	10,9%
3331	Lussac	9,7%	7,4%	14,9%	17,8%	8,5%
3332	Monségur	9,9%	3,0%	15,2%	16,2%	8,0%
3333	Pauillac	12,8%	5,7%	16,1%	22,1%	10,9%
3334	Pellegrue	8,0%	6,6%	14,9%	8,0%	6,7%
3336	Podensac	10,0%	5,1%	14,8%	12,7%	8,2%
3337	Pujols	10,5%	5,2%	16,5%	7,9%	8,5%
3338	La Réole	12,7%	4,8%	17,1%	21,3%	9,8%
3339	Saint-André-de-Cubzac	10,2%	5,6%	11,9%	10,5%	8,8%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	13,5%	5,7%	15,8%	10,9%	9,6%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	14,0%	3,7%	20,4%	17,1%	10,5%
3342	Saint-Laurent-Médoc	12,5%	6,9%	15,4%	12,1%	9,9%
3343	Saint-Macaire	10,4%	3,2%	16,0%	15,6%	9,0%
3344	Saint-Savin	12,8%	6,3%	12,8%	18,1%	7,2%
3345	Saint-Symphorien	12,5%	5,4%	13,9%	11,4%	9,4%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	15,8%	9,1%	22,4%	25,0%	7,6%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	8,5%	3,3%	17,4%	6,7%	9,5%
3348	Targon	8,5%	3,6%	13,0%	15,7%	6,9%
3349	La Teste-de-Buch	10,9%	4,7%	15,9%	12,1%	9,2%
3350	Villandraut	10,6%	5,7%	16,8%	19,5%	7,7%
3352	Bègles	10,9%	5,2%	19,9%	13,6%	13,4%
3354	Le Bouscat	8,6%	4,8%	19,7%	9,0%	10,8%
3355	Cenon	12,7%	5,9%	15,8%	10,5%	13,0%
3356	Talence	11,7%	5,8%	35,3%	13,9%	11,1%
3357	Villenave-d'Ornon	9,5%	4,2%	15,5%	9,7%	10,2%
3358	Floirac	14,7%	7,5%	15,5%	16,4%	11,8%
3359	Gradignan	8,3%	4,8%	16,2%	9,0%	8,7%
3360	Lormont	15,7%	7,3%	17,0%	20,3%	13,6%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	6,8%	6,6%	8,2%	6,8%	6,3%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	7,2%	4,0%	10,4%	10,8%	8,5%
3397	Pessac	10,4%	5,1%	20,0%	13,8%	10,8%
3398	Mérignac	9,2%	4,7%	23,4%	10,1%	11,4%
3399	Bordeaux	14,2%	8,4%	37,5%	15,2%	10,7%

Annexes 25. Figures 108, 109 et 110

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 108	Figure 108 (suite)	Figure 109	Figure 109 (suite)	Figure 110
3301	Arcachon	5,5%	35,5%	13,8%	20,9%	7,4%
3302	Audenge	5,3%	29,4%	12,9%	47,1%	4,1%
3303	Auros	5,4%	28,4%	9,2%	51,2%	2,3%
3304	Bazas	4,9%	29,3%	12,7%	45,9%	4,0%
3305	Belin-Béliet	6,2%	24,2%	13,9%	56,8%	4,5%
3306	Blanquefort	5,6%	24,0%	8,3%	52,8%	3,1%
3307	Blaye	8,5%	27,4%	13,8%	45,8%	5,7%
3315	Bourg	8,0%	26,6%	14,6%	50,3%	5,3%
3316	Branne	5,8%	24,7%	11,2%	54,7%	3,7%
3317	Cadillac	6,5%	27,2%	10,9%	47,5%	4,4%
3318	Captieux	6,3%	37,3%	17,4%	43,2%	4,7%
3319	Carbon-Blanc	5,7%	24,9%	12,1%	54,4%	5,0%
3320	Castelnau-de-Médoc	5,7%	25,3%	11,1%	54,8%	3,4%
3321	Castillon-la-Bataille	4,0%	26,7%	11,3%	47,6%	4,6%
3322	Coutras	7,0%	27,1%	13,7%	44,9%	6,5%
3323	Créon	5,0%	25,6%	8,9%	55,5%	3,2%
3324	Fronsac	7,2%	26,4%	12,8%	54,0%	5,0%
3325	Grignols	7,5%	35,2%	16,4%	44,0%	5,8%
3326	Guîtres	6,6%	24,6%	12,7%	53,8%	6,1%
3327	La Brède	3,9%	24,4%	7,8%	58,1%	2,5%
3328	Langon	5,1%	25,9%	15,0%	45,8%	4,2%
3329	Lesparre-Médoc	5,5%	30,0%	15,6%	43,4%	7,0%
3330	Libourne	7,8%	24,8%	12,4%	44,7%	4,5%
3331	Lussac	3,5%	24,9%	8,1%	51,7%	4,0%
3332	Monségur	3,4%	30,8%	7,7%	46,0%	3,7%
3333	Pauillac	6,8%	27,4%	13,5%	45,7%	6,0%
3334	Pellegrue	3,1%	28,9%	5,7%	49,5%	2,4%
3336	Podensac	7,5%	26,3%	13,0%	50,8%	4,1%
3337	Pujols	5,2%	29,0%	12,5%	46,0%	2,6%
3338	La Réole	7,2%	28,4%	16,9%	44,6%	6,2%
3339	Saint-André-de-Cubzac	6,8%	24,2%	12,8%	55,0%	3,8%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	6,2%	28,5%	18,5%	46,0%	6,5%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	6,1%	29,2%	15,3%	40,0%	5,3%
3342	Saint-Laurent-Médoc	6,0%	28,4%	22,2%	46,4%	5,9%
3343	Saint-Macaire	7,1%	27,0%	13,6%	48,0%	5,1%
3344	Saint-Savin	6,7%	24,1%	14,1%	55,9%	4,9%
3345	Saint-Symphorien	7,9%	22,6%	17,0%	54,1%	6,4%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	5,2%	35,3%	12,6%	34,7%	7,6%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	4,2%	28,9%	8,7%	44,2%	3,1%
3348	Targon	4,3%	24,8%	9,3%	55,3%	3,7%
3349	La Teste-de-Buch	5,7%	30,0%	11,2%	44,9%	4,0%
3350	Villandraut	8,8%	30,8%	10,1%	44,7%	5,0%
3352	Bègles	7,5%	24,6%	11,6%	42,1%	4,2%
3354	Le Bouscat	5,1%	24,2%	10,1%	45,3%	3,3%
3355	Cenon	6,6%	22,0%	14,2%	49,3%	5,8%
3356	Talence	6,7%	19,6%	14,1%	34,0%	4,3%
3357	Villenave-d'Ornon	5,5%	24,0%	10,1%	50,3%	3,5%
3358	Floirac	8,4%	21,2%	17,3%	51,5%	6,3%
3359	Gradignan	4,1%	28,9%	8,3%	46,2%	3,2%
3360	Lormont	7,8%	20,2%	19,0%	49,2%	6,6%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	5,3%	22,1%	9,9%	63,4%	2,9%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	4,2%	25,0%	7,4%	56,2%	2,9%
3397	Pessac	6,6%	23,4%	10,9%	45,8%	4,4%
3398	Mérignac	7,8%	23,0%	11,0%	42,2%	3,6%
3399	Bordeaux	11,1%	20,8%	15,3%	31,0%	5,8%

Annexes 26. Figures 111 et 112

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 111	Figure 111 (suite)	Figure 112	Figure 112 (suite)
3301	Arcachon	3,0%	33,0%	9,1%	10,6%
3302	Audenge	2,4%	15,3%	4,8%	8,1%
3303	Auros	0,0%	14,1%	0,0%	6,3%
3304	Bazas	3,1%	16,8%	9,1%	8,0%
3305	Belin-Béliet	2,3%	11,7%	4,8%	7,3%
3306	Blanquefort	2,1%	13,7%	4,6%	9,5%
3307	Blaye	1,7%	16,2%	15,7%	10,6%
3315	Bourg	1,0%	15,3%	10,6%	7,8%
3316	Branne	6,0%	13,3%	0,0%	7,3%
3317	Cadillac	2,9%	16,7%	8,2%	8,6%
3318	Captieux	0,0%	17,9%	0,0%	1,6%
3319	Carbon-Blanc	3,1%	11,9%	4,0%	8,7%
3320	Castelnau-de-Médoc	2,8%	12,6%	5,6%	7,3%
3321	Castillon-la-Bataille	2,7%	17,7%	8,8%	8,0%
3322	Coutras	4,3%	17,8%	6,3%	10,2%
3323	Créon	2,9%	11,5%	4,1%	7,5%
3324	Fronsac	1,5%	11,2%	8,5%	8,4%
3325	Grignols	1,4%	14,5%	8,1%	6,3%
3326	Guîtres	3,2%	13,3%	7,7%	8,4%
3327	La Brède	2,1%	10,3%	3,7%	7,3%
3328	Langon	1,7%	17,7%	5,3%	10,6%
3329	Lesparre-Médoc	4,7%	17,8%	11,3%	8,9%
3330	Libourne	3,1%	19,6%	7,0%	10,9%
3331	Lussac	1,9%	14,9%	11,0%	8,5%
3332	Monségur	1,6%	15,2%	12,0%	8,0%
3333	Pauillac	4,2%	16,1%	14,4%	10,9%
3334	Pellegrue	2,3%	14,9%	0,0%	6,7%
3336	Podensac	4,3%	14,8%	7,7%	8,2%
3337	Pujols	0,9%	16,5%	0,0%	8,5%
3338	La Réole	1,8%	17,1%	10,3%	9,8%
3339	Saint-André-de-Cubzac	2,8%	11,9%	3,2%	8,8%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	3,3%	15,8%	6,6%	9,6%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	1,2%	20,4%	7,3%	10,5%
3342	Saint-Laurent-Médoc	4,1%	15,4%	3,0%	9,9%
3343	Saint-Macaire	1,6%	16,0%	9,9%	9,0%
3344	Saint-Savin	4,7%	12,8%	8,1%	7,2%
3345	Saint-Symphorien	2,8%	13,9%	4,4%	9,4%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	5,1%	22,4%	5,1%	7,6%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	0,7%	17,4%	1,2%	9,5%
3348	Targon	2,2%	13,0%	6,6%	6,9%
3349	La Teste-de-Buch	2,2%	15,9%	5,0%	9,2%
3350	Villandraut	3,5%	16,8%	14,6%	7,7%
3352	Bègles	1,8%	19,9%	5,7%	13,4%
3354	Le Bouscat	2,7%	19,7%	5,1%	10,8%
3355	Cenon	3,6%	15,8%	5,6%	13,0%
3356	Talence	2,1%	35,3%	5,9%	11,1%
3357	Villeneuve-d'Ornon	1,7%	15,5%	3,7%	10,2%
3358	Floirac	3,0%	15,5%	7,3%	11,8%
3359	Gradignan	1,9%	16,2%	5,6%	8,7%
3360	Lormont	3,9%	17,0%	10,8%	13,6%
3361	(Partiel) Mérignac 2e Canton hors Mérignac	3,7%	8,2%	1,4%	6,3%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	2,2%	10,4%	4,9%	8,5%
3397	Pessac	2,2%	20,0%	6,9%	10,8%
3398	Mérignac	2,0%	23,4%	4,8%	11,4%
3399	Bordeaux	3,4%	37,5%	7,5%	10,7%

## Annexes 27. Figures 113 et 114

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 113	Figure 113 (suite)	Figure 114	Figure 114 (suite)
3301	Arcachon	2,6%	35,5%	5,0%	20,9%
3302	Audenge	2,5%	29,4%	5,0%	47,1%
3303	Auros	2,8%	28,4%	3,9%	51,2%
3304	Bazas	2,4%	29,3%	4,7%	45,9%
3305	Belin-Béliet	2,6%	24,2%	6,9%	56,8%
3306	Blanquefort	2,4%	24,0%	3,4%	52,8%
3307	Blaye	3,6%	27,4%	6,1%	45,8%
3315	Bourg	3,1%	26,6%	7,2%	50,3%
3316	Branne	3,8%	24,7%	3,3%	54,7%
3317	Cadillac	3,2%	27,2%	5,7%	47,5%
3318	Captieux	3,0%	37,3%	11,0%	43,2%
3319	Carbon-Blanc	2,8%	24,9%	5,7%	54,4%
3320	Castelnau-de-Médoc	2,8%	25,3%	4,4%	54,8%
3321	Castillon-la-Bataille	3,2%	26,7%	3,9%	47,6%
3322	Coutras	3,6%	27,1%	5,8%	44,9%
3323	Créon	2,1%	25,6%	4,2%	55,5%
3324	Fronsac	4,5%	26,4%	6,1%	54,0%
3325	Grignols	3,1%	35,2%	6,4%	44,0%
3326	Guîtres	4,1%	24,6%	5,9%	53,8%
3327	La Brède	1,7%	24,4%	3,1%	58,1%
3328	Langon	1,5%	25,9%	7,4%	45,8%
3329	Lesparre-Médoc	3,2%	30,0%	7,2%	43,4%
3330	Libourne	3,3%	24,8%	5,0%	44,7%
3331	Lussac	0,8%	24,9%	4,4%	51,7%
3332	Monségur	2,9%	30,8%	3,7%	46,0%
3333	Pauillac	3,1%	27,4%	6,1%	45,7%
3334	Pellegrue	2,0%	28,9%	1,5%	49,5%
3336	Podensac	2,5%	26,3%	5,1%	50,8%
3337	Pujols	2,6%	29,0%	3,2%	46,0%
3338	La Réole	3,7%	28,4%	8,2%	44,6%
3339	Saint-André-de-Cubzac	3,3%	24,2%	4,6%	55,0%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	2,9%	28,5%	8,7%	46,0%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	2,8%	29,2%	7,7%	40,0%
3342	Saint-Laurent-Médoc	3,0%	28,4%	9,7%	46,4%
3343	Saint-Macaire	3,0%	27,0%	6,5%	48,0%
3344	Saint-Savin	3,1%	24,1%	5,6%	55,9%
3345	Saint-Symphorien	7,2%	22,6%	6,1%	54,1%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	3,2%	35,3%	7,8%	34,7%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	2,5%	28,9%	3,8%	44,2%
3348	Targon	2,4%	24,8%	4,1%	55,3%
3349	La Teste-de-Buch	2,4%	30,0%	4,0%	44,9%
3350	Villandraut	2,8%	30,8%	2,4%	44,7%
3352	Bègles	2,9%	24,6%	4,6%	42,1%
3354	Le Bouscat	1,6%	24,2%	4,7%	45,3%
3355	Cenon	3,2%	22,0%	6,9%	49,3%
3356	Talence	1,8%	19,6%	6,3%	34,0%
3357	Villeneuve-d'Ornon	2,0%	24,0%	4,2%	50,3%
3358	Floirac	3,9%	21,2%	8,7%	51,5%
3359	Gradignan	1,8%	28,9%	3,8%	46,2%
3360	Lormont	3,8%	20,2%	8,6%	49,2%
3361	(Partiel) Mérignac 2e Canton hors Mérignac	2,4%	22,1%	3,8%	63,4%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	2,3%	25,0%	2,4%	56,2%
3397	Pessac	2,8%	23,4%	5,1%	45,8%
3398	Mérignac	2,7%	23,0%	4,8%	42,2%
3399	Bordeaux	3,8%	20,8%	6,9%	31,0%

Annexes 28. Figures 115 à 118

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 115	Figure 116	Figure 117	Figure 118
3301	Arcachon	5,5%	5,1%	12,7%	3,8%
3302	Audenge	3,1%	3,1%	10,2%	3,4%
3303	Auros	2,5%	2,3%	13,5%	4,4%
3304	Bazas	3,3%	3,2%	11,4%	3,9%
3305	Belin-Béliet	2,5%	2,4%	8,8%	3,1%
3306	Blanquefort	2,8%	2,7%	8,7%	3,7%
3307	Blaye	4,7%	4,5%	9,8%	3,5%
3315	Bourg	4,3%	4,1%	8,8%	3,2%
3316	Branne	3,0%	3,0%	9,5%	3,5%
3317	Cadillac	2,9%	2,9%	10,5%	4,0%
3318	Captieux	2,7%	2,5%	11,3%	3,8%
3319	Carbon-Blanc	2,9%	2,8%	8,6%	3,3%
3320	Castelnau-de-Médoc	2,8%	2,8%	9,8%	4,1%
3321	Castillon-la-Bataille	3,4%	3,4%	13,7%	4,3%
3322	Coutras	4,2%	4,2%	10,5%	3,6%
3323	Créon	2,3%	2,2%	9,1%	3,1%
3324	Fronsac	2,8%	2,7%	9,5%	3,2%
3325	Grignols	3,0%	2,9%	12,1%	3,5%
3326	Guîtres	3,8%	3,7%	9,9%	3,5%
3327	La Brède	2,2%	2,1%	9,0%	3,4%
3328	Langon	3,2%	3,3%	10,2%	3,9%
3329	Lesparre-Médoc	4,1%	4,0%	12,7%	4,4%
3330	Libourne	3,7%	3,7%	9,5%	3,9%
3331	Lussac	3,0%	2,8%	11,2%	3,7%
3332	Monségur	2,5%	2,5%	14,8%	4,1%
3333	Pauillac	4,0%	4,0%	15,2%	6,6%
3334	Pellegrue	2,4%	2,3%	13,6%	3,7%
3336	Podensac	3,1%	3,0%	10,3%	3,9%
3337	Pujols	3,4%	3,2%	13,3%	4,5%
3338	La Réole	3,3%	3,2%	11,1%	3,8%
3339	Saint-André-de-Cubzac	2,7%	2,7%	8,5%	3,6%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	4,5%	4,4%	9,9%	3,3%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	3,9%	3,8%	13,7%	4,4%
3342	Saint-Laurent-Médoc	3,9%	3,8%	12,5%	5,1%
3343	Saint-Macaire	2,9%	2,8%	10,1%	3,4%
3344	Saint-Savin	3,1%	3,1%	8,3%	2,9%
3345	Saint-Symphorien	3,0%	2,9%	10,2%	3,5%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	4,9%	4,6%	14,0%	4,2%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	2,5%	2,4%	12,8%	4,0%
3348	Targon	2,2%	2,1%	11,1%	3,7%
3349	La Teste-de-Buch	3,8%	3,7%	11,3%	3,9%
3350	Villandraut	3,3%	3,1%	14,4%	4,3%
3352	Bègles	4,1%	4,1%	8,4%	3,6%
3354	Le Bouscat	3,0%	2,9%	8,5%	3,4%
3355	Cenon	5,2%	5,1%	9,8%	3,8%
3356	Talence	4,6%	4,7%	11,5%	5,1%
3357	Villenave-d'Ornon	3,1%	3,0%	9,1%	3,5%
3358	Floirac	4,3%	4,2%	10,6%	4,2%
3359	Gradignan	3,1%	2,9%	10,7%	4,0%
3360	Lormont	6,0%	6,1%	10,2%	4,3%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	1,9%	1,8%	10,2%	3,3%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	2,5%	2,3%	9,6%	3,5%
3397	Pessac	3,7%	3,7%	10,4%	4,4%
3398	Mérignac	3,2%	3,2%	8,7%	4,0%
3399	Bordeaux	5,5%	5,6%	11,4%	5,7%

Annexes 29. Figures 119, 120 et 121

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 119	Figure 120	Figure 121
3301	Arcachon	10,1	12,2%	7,7%
3302	Audenge	7,3	6,3%	5,7%
3303	Auros	3,2	5,4%	5,1%
3304	Bazas	7,5	5,3%	4,7%
3305	Belin-Béliet	6,3	6,5%	6,6%
3306	Blanquefort	7,4	7,3%	7,3%
3307	Blaye	23,9	6,9%	6,5%
3315	Bourg	13,5	7,0%	6,6%
3316	Branne	5,4	6,3%	6,2%
3317	Cadillac	12,1	7,0%	6,6%
3318	Captieux	8,4	3,8%	3,1%
3319	Carbon-Blanc	13,3	7,9%	7,9%
3320	Castelnau-de-Médoc	7,0	5,2%	5,2%
3321	Castillon-la-Bataille	16,9	9,0%	8,3%
3322	Coutras	9,6	9,3%	8,5%
3323	Créon	1,4	4,9%	4,7%
3324	Fronsac	2,3	5,5%	5,5%
3325	Grignols	8,9	9,6%	8,3%
3326	Guitres	15,8	7,8%	7,8%
3327	La Brède	5,0	4,5%	4,5%
3328	Langon	24,8	7,9%	7,6%
3329	Lesparre-Médoc	15,9	9,3%	8,1%
3330	Libourne	1,4	6,9%	6,5%
3331	Lussac	2,1	6,8%	6,6%
3332	Monségur	12,3	5,5%	4,2%
3333	Pauillac	24,8	8,8%	8,2%
3334	Pellegrue	8,9	5,1%	4,5%
3336	Podensac	10,6	6,2%	5,9%
3337	Pujols	3,8	6,3%	5,5%
3338	La Réole	14,1	9,3%	8,5%
3339	Saint-André-de-Cubzac	12,8	6,7%	7,0%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	14,3	7,5%	7,0%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	44,3	6,5%	5,6%
3342	Saint-Laurent-Médoc	12,3	5,6%	5,2%
3343	Saint-Macaire	16,4	8,8%	8,0%
3344	Saint-Savin	20,7	6,7%	6,9%
3345	Saint-Symphorien	14,3	4,3%	4,2%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	9,5	9,3%	6,7%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	9,8	7,2%	6,7%
3348	Targon	8,1	5,0%	4,9%
3349	La Teste-de-Buch	13,0	8,0%	7,1%
3350	Villandraut	7,8	4,9%	4,1%
3352	Bègles	27,0	11,6%	11,1%
3354	Le Bouscat	1,5	8,0%	7,5%
3355	Cenon	15,2	13,4%	13,3%
3356	Talence	10,2	9,8%	9,7%
3357	Villeneuve-d'Ornon	18,5	7,9%	7,7%
3358	Floirac	4,6	10,3%	10,2%
3359	Gradignan	2,2	4,3%	4,0%
3360	Lormont	36,1	15,3%	15,3%
3361	(Partiel) Méridon 2e Canton hors Méridon	0,0	2,5%	2,6%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	1,5	5,2%	5,1%
3397	Pessac	9,6	8,4%	8,3%
3398	Méridon	14,2	8,3%	8,0%
3399	Bordeaux	11,7	11,6%	11,0%

Annexes 30. Figures 126, 129, 132 et 135

Département	Nom département	Figure 126	Figure 129	Figure 132	Figure 135
01	Ain	27,2%	27,6%	26,3%	10,0%
02	Aisne	36,8%	28,5%	32,2%	10,0%
03	Allier	29,0%	28,9%	31,5%	9,7%
04	Alpes-Haute-Provence	25,7%	32,3%	34,6%	10,8%
05	Hautes-Alpes	22,8%	33,5%	37,7%	11,8%
06	Alpes-Maritimes	27,6%	36,9%	29,6%	10,5%
07	Ardèche	27,9%	26,7%	31,7%	11,1%
08	Ardennes	36,3%	25,9%	31,8%	10,2%
09	Ariège	27,3%	27,8%	36,3%	11,0%
10	Aube	34,3%	30,1%	28,8%	9,9%
11	Aude	29,0%	32,3%	35,1%	11,2%
12	Aveyron	24,0%	26,2%	30,4%	11,0%
13	Bouches-du-Rhône	29,0%	32,1%	34,0%	10,5%
14	Calvados	30,3%	31,6%	32,0%	9,5%
15	Cantal	28,4%	24,7%	32,8%	10,6%
16	Charente	27,0%	28,7%	31,1%	9,8%
17	Charente-Maritime	27,3%	34,4%	32,7%	10,4%
18	Cher	28,7%	28,4%	33,6%	9,6%
19	Corrèze	24,9%	26,5%	33,6%	10,7%
21	Côte-d'Or	25,6%	29,0%	32,5%	10,1%
22	Côtes-d'Armor	23,7%	31,0%	31,2%	10,7%
23	Creuse	27,4%	24,1%	36,6%	10,5%
24	Dordogne	29,2%	29,6%	32,0%	10,4%
25	Doubs	28,6%	28,6%	30,8%	11,0%
26	Drôme	28,7%	29,5%	28,3%	10,9%
27	Eure	33,3%	28,9%	27,5%	9,2%
28	Eure-et-Loir	30,8%	27,0%	28,3%	9,0%
29	Finistère	20,2%	32,4%	35,2%	10,6%
2A	Corse-du-Sud	33,3%	33,2%	35,2%	11,1%
2B	Haute-Corse	35,3%	32,0%	36,7%	11,1%
30	Gard	30,1%	32,6%	33,2%	10,7%
31	Haute-Garonne	20,4%	28,2%	30,8%	10,3%
32	Gers	25,1%	29,1%	31,2%	11,1%
33	Gironde	24,7%	32,9%	31,5%	10,1%
34	Hérault	27,1%	33,9%	35,1%	11,3%
35	Ille-et-Vilaine	23,6%	28,5%	30,5%	10,1%
36	Indre	31,2%	29,1%	31,9%	9,8%
37	Indre-et-Loire	25,3%	29,8%	31,8%	9,9%
38	Isère	25,6%	27,1%	28,2%	10,2%
39	Jura	29,0%	26,1%	29,4%	10,8%
40	Landes	24,5%	32,2%	32,1%	10,4%
41	Loir-et-Cher	30,4%	30,0%	29,3%	9,5%
42	Loire	28,0%	26,3%	30,4%	10,4%
43	Haute-Loire	26,2%	23,8%	31,4%	10,9%
44	Loire-Atlantique	21,4%	30,7%	29,3%	9,5%
45	Loiret	28,5%	29,7%	28,9%	9,2%
46	Lot	24,8%	28,8%	32,7%	11,5%
47	Lot-et-Garonne	29,3%	29,9%	31,9%	11,2%
48	Lozère	26,2%	24,5%	41,5%	12,5%
49	Maine-et-Loire	28,4%	32,0%	29,0%	10,0%
50	Manche	29,7%	29,6%	30,3%	10,4%
51	Marne	31,5%	31,2%	31,6%	10,2%
52	Haute-Marne	33,6%	26,2%	32,8%	10,2%
53	Mayenne	30,2%	26,1%	27,5%	9,7%
54	Meurthe-et-Moselle	26,9%	28,1%	35,6%	10,5%
55	Meuse	31,1%	26,5%	35,0%	10,7%
56	Morbihan	23,6%	30,8%	30,4%	10,3%
57	Moselle	28,6%	30,1%	30,1%	11,0%
58	Nièvre	29,6%	27,7%	33,7%	9,8%
59	Nord	32,6%	30,1%	33,3%	10,7%



Département	Nom département	Figure 126	Figure 129	Figure 132	Figure 135
60	Oise	33,6%	28,7%	28,2%	9,1%
61	Orne	33,4%	27,6%	29,6%	10,3%
62	Pas-de-Calais	34,0%	29,1%	33,1%	10,4%
63	Puy-de-Dôme	25,5%	26,6%	32,3%	10,4%
64	Pyrénées-Atlantiques	20,5%	30,9%	31,4%	10,3%
65	Hautes-Pyrénées	23,1%	33,3%	35,5%	9,5%
66	Pyrénées-Orientales	29,8%	36,7%	35,1%	11,9%
67	Bas-Rhin	25,3%	28,9%	27,8%	9,9%
68	Haut-Rhin	27,4%	29,0%	26,5%	9,9%
69	Rhône	25,5%	29,9%	28,5%	10,4%
70	Haute-Saône	32,9%	25,8%	31,4%	10,6%
71	Saône-et-Loire	29,2%	28,0%	28,9%	9,9%
72	Sarthe	29,9%	28,2%	29,7%	9,7%
73	Savoie	23,4%	31,5%	29,3%	10,3%
74	Haute-Savoie	24,2%	31,8%	25,5%	10,9%
75	Paris	19,9%	37,2%	24,3%	10,6%
76	Seine-Maritime	31,7%	28,4%	30,5%	9,8%
77	Seine-et-Marne	29,1%	30,0%	28,7%	9,0%
78	Yvelines	22,5%	27,4%	26,8%	9,1%
79	Deux-Sèvres	27,6%	27,5%	28,5%	9,5%
80	Somme	36,3%	29,2%	32,6%	10,0%
81	Tarn	26,0%	27,7%	32,6%	10,0%
82	Tarn-et-Garonne	30,0%	30,1%	32,3%	10,4%
83	Var	28,2%	35,9%	37,4%	10,7%
84	Vaucluse	31,6%	34,2%	29,6%	10,8%
85	Vendée	26,9%	30,6%	25,7%	9,6%
86	Vienne	26,6%	30,8%	33,7%	10,0%
87	Haute-Vienne	26,1%	26,2%	36,2%	10,3%
88	Vosges	33,1%	26,4%	29,9%	9,7%
89	Yonne	32,7%	28,9%	30,2%	9,7%
90	Territoire-de-Belfort	29,0%	27,5%	31,7%	10,5%
91	Essonne	26,7%	27,7%	29,4%	9,2%
92	Hauts-de-Seine	22,1%	28,4%	25,0%	9,0%
93	Seine-Saint-Denis	40,6%	38,4%	27,5%	10,0%
94	Val-de-Marne	28,4%	31,3%	30,4%	9,5%
95	Val-d'Oise	30,6%	31,0%	27,5%	9,4%
France métro.		27,8%	30,4%	30,3%	10,0%

Annexes 31. Figures 127, 134, 138 et 141

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 127	Figure 134	Figure 138	Figure 141
3301	Arcachon	23,1%	37,2%	17,6%	13,5%
3302	Audenge	22,1%	27,4%	18,7%	13,3%
3303	Auros	27,4%	24,9%	19,1%	12,4%
3304	Bazas	29,4%	24,9%	18,1%	15,1%
3305	Belin-Béliet	25,7%	31,2%	16,7%	13,2%
3306	Blanquefort	22,2%	29,1%	15,8%	12,2%
3307	Blaye	29,9%	28,1%	21,2%	15,3%
3315	Bourg	31,9%	30,0%	19,8%	15,3%
3316	Branne	24,8%	32,2%	17,9%	13,8%
3317	Cadillac	30,3%	32,0%	19,8%	16,7%
3318	Captieux	34,8%	24,7%	18,2%	17,9%
3319	Carbon-Blanc	27,0%	25,8%	16,7%	12,4%
3320	Castelnau-de-Médoc	28,3%	36,4%	15,7%	11,9%
3321	Castillon-la-Bataille	36,0%	42,9%	21,6%	19,2%
3322	Coutras	34,5%	26,5%	18,2%	17,1%
3323	Créon	19,3%	26,6%	17,8%	12,0%
3324	Fronsac	27,4%	29,5%	17,0%	15,1%
3325	Grignols	32,3%	25,1%	23,7%	19,7%
3326	Guîtres	32,8%	29,0%	19,0%	15,0%
3327	La Brède	20,7%	28,5%	16,0%	10,9%
3328	Langon	29,9%	29,6%	15,7%	14,3%
3329	Lesparre-Médoc	36,4%	37,2%	19,7%	17,5%
3330	Libourne	27,6%	32,0%	15,6%	14,8%
3331	Lussac	32,0%	42,5%	19,0%	15,9%
3332	Monségur	32,6%	29,5%	23,0%	21,8%
3333	Pauillac	37,1%	58,0%	15,7%	16,2%
3334	Pellegrue	33,6%	46,1%	26,8%	21,1%
3336	Podensac	29,2%	30,6%	17,2%	15,3%
3337	Pujols	31,9%	38,6%	19,8%	17,5%
3338	La Réole	34,5%	24,4%	20,2%	20,1%
3339	Saint-André-de-Cubzac	29,9%	26,1%	16,8%	13,4%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	35,4%	28,7%	22,6%	19,8%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	32,9%	34,3%	21,8%	20,5%
3342	Saint-Laurent-Médoc	25,5%	43,3%	15,2%	14,1%
3343	Saint-Macaire	29,2%	30,7%	19,5%	18,6%
3344	Saint-Savin	35,9%	27,1%	19,3%	14,4%
3345	Saint-Symphorien	28,1%	31,2%	16,8%	16,1%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	32,0%	35,1%	19,5%	18,2%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	31,7%	35,4%	26,0%	19,2%
3348	Targon	30,1%	35,9%	24,0%	14,4%
3349	La Teste-de-Buch	21,2%	31,0%	16,8%	16,4%
3350	Villandraut	26,9%	29,4%	20,9%	18,3%
3352	Bègles	25,0%	28,7%	16,2%	15,6%
3354	Le Bouscat	17,2%	29,2%	14,6%	11,2%
3355	Cenon	29,6%	30,5%	17,6%	14,1%
3356	Talence	16,7%	35,1%	18,0%	20,7%
3357	Villenave-d'Ornon	24,6%	28,9%	14,2%	13,1%
3358	Floirac	31,1%	29,5%	15,6%	14,0%
3359	Gradignan	16,4%	31,5%	17,4%	12,9%
3360	Lormont	38,9%	30,5%	17,1%	17,1%
3361	(Partiel) Mégnac 2e Canton hors Mégnac	16,6%	27,7%	15,7%	16,6%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	16,6%	27,8%	17,1%	10,8%
3397	Pessac	20,2%	33,6%	17,1%	13,9%
3398	Mégnac	20,2%	32,6%	15,4%	13,5%
3399	Bordeaux	20,1%	38,3%	18,0%	20,2%

Annexes 32. Figure 136

Département	Nom département	Figure 136			
		cadres	prof.int.	ouvriers	employés
01	Ain	21,6	13,8	8,7	10,8
02	Aisne	20,5	13,6	9,1	10,6
03	Allier	20,5	13,4	9,0	10,2
04	Alpes-Haute-Provence	20,4	13,6	9,4	10,6
05	Hautes-Alpes	20,0	13,3	9,5	10,5
06	Alpes-Maritimes	22,4	13,9	9,9	11,2
07	Ardèche	20,6	13,5	9,0	10,3
08	Ardennes	20,7	13,8	9,2	10,6
09	Ariège	20,3	13,2	9,1	10,4
10	Aube	20,4	13,5	9,0	10,2
11	Aude	20,2	13,4	9,6	10,2
12	Aveyron	19,9	13,1	9,0	10,1
13	Bouches-du-Rhône	22,2	14,3	10,1	11,1
14	Calvados	20,3	13,6	8,8	10,5
15	Cantal	19,5	13,2	8,8	9,8
16	Charente	21,0	13,6	9,1	10,3
17	Charente-Maritime	20,9	13,5	8,9	10,1
18	Cher	21,1	13,8	8,9	10,4
19	Corrèze	20,7	13,6	9,1	10,2
21	Côte-d'Or	20,9	13,6	9,1	10,7
22	Côtes-d'Armor	20,3	13,4	8,8	10,1
23	Creuse	19,3	13,4	9,2	9,9
24	Dordogne	20,1	13,3	9,2	10,1
25	Doubs	20,1	13,6	8,7	10,7
26	Drôme	21,3	13,7	9,0	10,4
27	Eure	21,7	14,1	9,0	10,9
28	Eure-et-Loir	21,8	13,9	9,2	10,8
29	Finistère	20,9	13,8	9,1	10,5
2A	Corse-du-Sud	21,6	14,5	10,0	10,6
2B	Haute-Corse	20,6	14,2	9,8	10,4
30	Gard	21,2	13,8	9,5	10,7
31	Haute-Garonne	21,3	13,8	9,4	10,8
32	Gers	20,3	13,3	9,1	10,0
33	Gironde	21,5	14,0	9,4	10,8
34	Hérault	21,0	13,5	9,4	10,5
35	Ille-et-Vilaine	20,3	13,5	8,7	10,4
36	Indre	20,0	13,4	8,9	10,1
37	Indre-et-Loire	21,7	13,7	8,9	10,4
38	Isère	21,1	13,9	9,0	10,9
39	Jura	20,2	13,6	8,8	10,6
40	Landes	20,8	13,7	9,2	10,3
41	Loir-et-Cher	21,3	13,5	8,8	10,5
42	Loire	20,5	13,7	9,1	10,5
43	Haute-Loire	19,5	13,2	9,0	10,1
44	Loire-Atlantique	21,2	13,6	8,7	10,6
45	Loiret	21,5	13,9	9,0	10,8
46	Lot	19,9	13,2	8,9	10,0
47	Lot-et-Garonne	20,4	13,3	9,1	10,1
48	Lozère	18,6	12,9	9,3	10,1
49	Maine-et-Loire	20,7	13,2	8,4	10,1
50	Manche	20,7	13,7	8,7	10,5
51	Marne	21,3	13,9	9,3	10,8
52	Haute-Marne	19,9	13,4	8,9	10,5
53	Mayenne	20,6	13,1	8,1	10,0
54	Meurthe-et-Moselle	20,6	13,9	9,2	10,8
55	Meuse	20,1	13,5	9,2	10,5
56	Morbihan	20,8	13,6	8,8	10,2
57	Moselle	21,4	14,2	9,1	10,9
58	Nièvre	20,3	13,3	9,0	10,2
59	Nord	20,8	13,6	9,2	10,8

Département	Nom département	Figure 136			
		cadres	prof.int.	ouvriers	employés
60	Oise	22,7	14,2	9,8	11,3
61	Orne	20,0	13,2	8,7	10,1
62	Pas-de-Calais	20,4	13,7	9,3	10,6
63	Puy-de-Dôme	21,1	13,6	9,2	10,6
64	Pyrénées-Atlantiques	21,9	13,7	9,3	10,7
65	Hautes-Pyrénées	20,3	13,4	9,5	10,3
66	Pyrénées-Orientales	20,1	13,3	9,5	10,2
67	Bas-Rhin	21,4	13,8	9,2	11,0
68	Haut-Rhin	21,7	13,8	9,3	11,1
69	Rhône	22,3	14,0	9,2	10,9
70	Haute-Saône	20,3	13,5	8,8	10,5
71	Saône-et-Loire	21,1	13,7	8,9	10,6
72	Sarthe	20,4	13,6	8,5	10,4
73	Savoie	21,2	13,8	9,5	11,3
74	Haute-Savoie	21,4	13,6	9,2	11,3
75	Paris	26,4	15,1	11,3	12,3
76	Seine-Maritime	21,6	14,1	9,0	11,1
77	Seine-et-Marne	22,6	14,5	10,1	11,8
78	Yvelines	27,7	15,0	10,4	12,3
79	Deux-Sèvres	21,0	13,3	8,8	9,9
80	Somme	20,3	13,5	9,0	10,5
81	Tarn	20,7	13,3	9,3	10,1
82	Tarn-et-Garonne	20,2	13,6	9,2	10,1
83	Var	21,8	14,2	10,1	11,0
84	Vaucluse	21,2	13,7	9,5	10,5
85	Vendée	20,0	13,0	8,3	9,9
86	Vienne	20,0	13,5	8,9	10,2
87	Haute-Vienne	19,4	13,2	9,1	10,3
88	Vosges	20,3	13,5	8,9	10,5
89	Yonne	20,8	13,9	9,0	10,5
90	Territoire-de-Belfort	21,6	14,0	9,3	11,2
91	Essonne	23,5	14,8	10,3	11,9
92	Hauts-de-Seine	27,6	15,0	10,8	12,4
93	Seine-Saint-Denis	21,0	14,0	10,1	11,2
94	Val-de-Marne	23,5	14,5	10,5	11,7
95	Val-d'Oise	23,1	14,4	10,1	11,7
France métro.		22,8	14,0	9,5	10,8

Annexes 33. Figures 137, 139, 140 et 143

Département	Nom département	Figure 137	Figure 139	Figure 140	Figure 143	Figure 143 (suite)
01	Ain	17,0%	13,8%	8,4%	78,1%	6,1%
02	Aisne	17,9%	16,0%	8,0%	65,1%	6,5%
03	Allier	18,3%	15,9%	7,4%	71,5%	3,3%
04	Alpes-Haute-Provence	22,1%	18,7%	11,1%	71,1%	3,8%
05	Hautes-Alpes	22,7%	22,3%	13,1%	78,5%	3,9%
06	Alpes-Maritimes	17,2%	13,7%	10,7%	69,7%	3,4%
07	Ardèche	22,9%	15,4%	9,7%	74,7%	4,5%
08	Ardennes	18,2%	14,7%	7,2%	63,1%	5,9%
09	Ariège	22,3%	16,9%	9,1%	67,8%	3,5%
10	Aube	15,9%	15,5%	8,5%	68,9%	5,0%
11	Aude	22,1%	18,3%	10,7%	63,0%	3,9%
12	Aveyron	21,1%	13,8%	8,8%	79,1%	3,4%
13	Bouches-du-Rhône	18,4%	14,9%	9,7%	60,9%	4,7%
14	Calvados	19,0%	15,4%	8,2%	76,1%	5,4%
15	Cantal	19,4%	14,9%	8,0%	73,1%	2,7%
16	Charente	18,7%	16,5%	7,2%	68,6%	3,7%
17	Charente-Maritime	19,8%	17,5%	10,6%	72,7%	3,6%
18	Cher	16,7%	14,2%	7,2%	70,4%	4,1%
19	Corrèze	15,8%	15,0%	7,8%	75,1%	2,9%
21	Côte-d'Or	17,9%	15,1%	7,9%	78,0%	4,4%
22	Côtes-d'Armor	19,5%	15,3%	9,6%	83,1%	5,0%
23	Creuse	20,0%	16,2%	6,5%	72,9%	2,9%
24	Dordogne	18,6%	16,0%	8,7%	71,0%	3,2%
25	Doubs	20,0%	15,6%	8,9%	74,9%	5,4%
26	Drôme	22,0%	15,5%	9,9%	70,9%	5,4%
27	Eure	14,8%	15,4%	8,4%	73,3%	6,2%
28	Eure-et-Loir	14,0%	13,2%	7,7%	75,5%	6,0%
29	Finistère	20,2%	16,1%	9,8%	80,9%	4,8%
2A	Corse-du-Sud	13,0%	11,9%	12,0%	65,1%	3,1%
2B	Haute-Corse	14,6%	15,8%	11,1%	63,6%	2,9%
30	Gard	21,5%	16,0%	10,2%	63,5%	4,6%
31	Haute-Garonne	17,9%	14,7%	8,6%	75,2%	3,7%
32	Gers	20,1%	15,2%	8,7%	76,3%	3,3%
33	Gironde	17,4%	15,3%	8,9%	73,5%	3,8%
34	Hérault	21,5%	16,2%	11,2%	65,4%	4,1%
35	Ille-et-Vilaine	19,8%	15,7%	8,2%	83,8%	5,7%
36	Indre	17,7%	15,7%	7,9%	73,1%	3,7%
37	Indre-et-Loire	18,3%	15,6%	7,6%	76,8%	4,5%
38	Isère	20,2%	15,7%	9,0%	76,8%	5,8%
39	Jura	18,8%	14,6%	8,7%	76,8%	5,2%
40	Landes	17,5%	16,1%	11,8%	73,9%	3,7%
41	Loir-et-Cher	16,1%	14,6%	7,6%	74,9%	4,4%
42	Loire	21,5%	15,5%	8,6%	73,7%	5,4%
43	Haute-Loire	23,2%	15,3%	8,3%	78,2%	5,0%
44	Loire-Atlantique	21,6%	15,4%	8,2%	81,7%	5,7%
45	Loiret	14,9%	14,4%	7,9%	73,8%	5,4%
46	Lot	21,4%	15,0%	10,4%	77,5%	2,9%
47	Lot-et-Garonne	19,4%	17,4%	9,7%	67,2%	3,9%
48	Lozère	21,9%	13,8%	10,8%	81,9%	3,6%
49	Maine-et-Loire	20,5%	16,9%	7,7%	81,6%	6,6%
50	Manche	19,1%	16,1%	7,8%	77,5%	5,1%
51	Marne	18,3%	15,8%	8,6%	71,8%	4,8%
52	Haute-Marne	17,2%	15,7%	7,2%	69,1%	4,9%
53	Mayenne	16,9%	15,0%	7,2%	84,5%	7,0%
54	Meurthe-et-Moselle	18,8%	14,7%	8,2%	72,1%	4,8%
55	Meuse	18,4%	17,2%	7,3%	70,4%	5,6%
56	Morbihan	18,2%	16,3%	10,2%	80,1%	5,1%
57	Moselle	18,5%	13,9%	8,5%	66,1%	4,7%
58	Nièvre	17,6%	13,9%	7,8%	71,5%	3,6%
59	Nord	19,1%	15,6%	8,5%	64,6%	7,2%

Département	Nom département	Figure 137	Figure 139	Figure 140	Figure 143	Figure 143 (suite)
60	Oise	14,2%	13,7%	8,3%	71,4%	6,6%
61	Orne	17,4%	15,5%	7,7%	75,6%	5,4%
62	Pas-de-Calais	19,6%	15,2%	8,3%	62,1%	7,2%
63	Puy-de-Dôme	19,0%	15,0%	8,3%	74,5%	3,3%
64	Pyrénées-Atlantiques	19,7%	15,0%	8,7%	77,4%	3,5%
65	Hautes-Pyrénées	19,6%	18,1%	9,1%	70,7%	3,2%
66	Pyrénées-Orientales	20,8%	18,0%	13,3%	62,0%	3,9%
67	Bas-Rhin	17,0%	13,8%	7,5%	71,2%	4,7%
68	Haut-Rhin	19,0%	12,2%	7,4%	69,1%	5,1%
69	Rhône	18,1%	15,1%	8,5%	74,0%	5,7%
70	Haute-Saône	18,8%	14,4%	8,3%	73,0%	5,3%
71	Saône-et-Loire	19,1%	14,8%	7,8%	74,5%	4,4%
72	Sarthe	18,3%	15,3%	7,7%	78,4%	5,5%
73	Savoie	20,5%	20,1%	11,4%	77,8%	4,7%
74	Haute-Savoie	19,8%	14,7%	11,6%	79,3%	4,8%
75	Paris	15,8%	16,2%	9,7%	74,2%	3,1%
76	Seine-Maritime	18,5%	15,8%	7,6%	70,9%	5,4%
77	Seine-et-Marne	13,7%	11,3%	9,6%	77,4%	7,0%
78	Yvelines	14,5%	11,2%	8,5%	77,4%	6,8%
79	Deux-Sèvres	19,2%	15,4%	7,2%	79,5%	4,6%
80	Somme	18,8%	16,9%	8,6%	66,7%	5,5%
81	Tarn	21,3%	15,3%	8,5%	71,1%	3,9%
82	Tarn-et-Garonne	18,9%	16,7%	9,4%	69,3%	4,7%
83	Var	18,7%	15,9%	11,6%	68,1%	3,9%
84	Vaucluse	21,3%	17,1%	9,4%	63,1%	4,9%
85	Vendée	19,6%	15,5%	9,6%	82,3%	5,2%
86	Vienne	20,0%	16,6%	8,3%	74,5%	4,1%
87	Haute-Vienne	16,4%	14,0%	7,8%	69,9%	3,2%
88	Vosges	17,4%	14,9%	8,2%	71,4%	5,2%
89	Yonne	16,1%	14,6%	8,5%	73,4%	4,9%
90	Territoire-de-Belfort	17,1%	15,5%	6,8%	67,9%	5,3%
91	Essonne	13,7%	11,4%	8,4%	77,3%	6,6%
92	Hauts-de-Seine	13,5%	11,4%	7,6%	77,9%	5,0%
93	Seine-Saint-Denis	15,0%	14,4%	8,7%	64,1%	8,2%
94	Val-de-Marne	14,0%	12,0%	8,2%	73,8%	5,5%
95	Val-d'Oise	13,9%	12,4%	7,9%	72,5%	7,7%
France métro.		17,9%	14,8%	8,8%	72,7%	5,3%

Annexes 34. Figures 144, 145 et 146

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 144	Figure 144 (suite)	Figure 145	Figure 146
3301	Arcachon	75,1%	1,3%	50,2%	11,1%
3302	Audenge	80,6%	3,7%	59,9%	10,8%
3303	Auros	76,9%	5,4%	63,9%	13,7%
3304	Bazas	74,9%	4,6%	58,8%	13,5%
3305	Belin-Béliet	81,2%	6,3%	62,4%	10,6%
3306	Blanquefort	81,4%	4,0%	65,8%	9,3%
3307	Blaye	67,4%	4,7%	56,0%	12,7%
3315	Bourg	68,5%	4,2%	59,5%	10,5%
3316	Branne	73,4%	4,6%	67,0%	7,3%
3317	Cadillac	78,2%	4,8%	63,5%	8,8%
3318	Captieux	60,1%	3,9%	59,0%	7,9%
3319	Carbon-Blanc	76,8%	5,4%	61,5%	9,1%
3320	Castelnau-de-Médoc	79,6%	4,2%	63,7%	9,3%
3321	Castillon-la-Bataille	63,2%	5,0%	58,9%	11,4%
3322	Coutras	62,0%	4,6%	54,4%	12,3%
3323	Créon	83,8%	4,2%	64,9%	9,7%
3324	Fronsac	81,6%	5,2%	63,0%	10,8%
3325	Grignols	66,6%	6,5%	60,3%	15,3%
3326	Gùitres	66,8%	5,8%	58,3%	8,4%
3327	La Brède	82,4%	4,6%	65,4%	9,5%
3328	Langon	66,3%	4,7%	61,5%	12,3%
3329	Lesparre-Médoc	65,9%	3,7%	54,6%	11,7%
3330	Libourne	76,1%	3,7%	62,2%	10,5%
3331	Lussac	72,9%	4,8%	61,6%	12,5%
3332	Monségur	82,5%	4,7%	58,2%	14,4%
3333	Pauillac	72,9%	5,3%	56,8%	18,8%
3334	Pellegrue	66,6%	5,3%	63,1%	14,2%
3336	Podensac	73,0%	4,5%	62,8%	12,4%
3337	Pujols	71,5%	3,8%	62,0%	13,8%
3338	La Réole	58,2%	4,4%	57,4%	9,2%
3339	Saint-André-de-Cubzac	73,6%	5,0%	61,1%	10,8%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	68,2%	4,5%	55,8%	10,0%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	69,4%	3,9%	54,2%	14,6%
3342	Saint-Laurent-Médoc	65,1%	4,9%	58,3%	14,9%
3343	Saint-Macaire	68,5%	5,3%	62,8%	11,8%
3344	Saint-Savin	71,6%	6,4%	56,7%	10,4%
3345	Saint-Symphorien	72,7%	6,3%	61,8%	8,1%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	66,1%	1,7%	51,0%	15,9%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	76,6%	4,5%	64,3%	11,2%
3348	Targon	86,4%	5,8%	67,0%	12,4%
3349	La Teste-de-Buch	75,3%	3,3%	57,7%	12,9%
3350	Villandraut	72,2%	3,9%	59,4%	10,9%
3352	Bègles	69,4%	3,3%	64,9%	9,9%
3354	Le Bouscat	81,8%	3,0%	67,5%	8,8%
3355	Cenon	63,4%	5,1%	57,5%	8,9%
3356	Talence	72,2%	2,5%	53,3%	15,3%
3357	Villeneuve-d'Ornon	77,2%	3,7%	65,3%	10,1%
3358	Floirac	68,3%	5,2%	57,4%	12,5%
3359	Gradignan	77,0%	3,3%	59,8%	11,2%
3360	Lormont	55,8%	6,4%	51,8%	9,4%
3361	(Partiel) Mérognac 2e Canton hors Mérognac	80,0%	5,3%	66,6%	10,1%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	85,6%	4,2%	64,1%	9,6%
3397	Pessac	75,9%	3,7%	57,9%	12,5%
3398	Mérognac	76,3%	2,9%	65,8%	10,4%
3399	Bordeaux	68,1%	2,6%	54,8%	15,6%

Annexes 35. Figures 145, 146 et 147

Département	Nom département	Figure 145	Figure 146	Figure 147
01	Ain	63,9%	11,5%	10,2
02	Aisne	53,7%	12,3%	8,4
03	Allier	59,2%	10,5%	7,2
04	Alpes-Haute-Provence	58,3%	13,2%	9,7
05	Hautes-Alpes	63,3%	13,4%	8,7
06	Alpes-Maritimes	59,5%	13,0%	14,2
07	Ardèche	58,3%	12,5%	8,4
08	Ardennes	52,2%	10,9%	7,7
09	Ariège	56,9%	11,5%	6,8
10	Aube	58,9%	11,1%	9,1
11	Aude	53,3%	13,3%	8,7
12	Aveyron	64,3%	12,0%	8,0
13	Bouches-du-Rhône	54,2%	12,9%	12,4
14	Calvados	60,8%	11,7%	11,9
15	Cantal	63,6%	11,6%	8,0
16	Charente	59,2%	10,0%	8,4
17	Charente-Maritime	58,9%	12,6%	12,2
18	Cher	59,7%	10,6%	8,7
19	Corrèze	63,7%	11,7%	8,1
21	Côte-d'Or	63,6%	11,3%	10,2
22	Côtes-d'Armor	61,8%	12,9%	8,0
23	Creuse	60,5%	9,9%	7,4
24	Dordogne	59,2%	11,2%	8,2
25	Doubs	61,4%	11,2%	9,3
26	Drôme	57,8%	12,1%	8,5
27	Eure	60,4%	10,6%	9,8
28	Eure-et-Loir	62,4%	9,1%	10,3
29	Finistère	60,6%	13,0%	8,6
2A	Corse-du-Sud	53,2%	13,6%	nd
2B	Haute-Corse	49,0%	14,1%	nd
30	Gard	52,8%	13,8%	10,0
31	Haute-Garonne	61,4%	11,5%	11,1
32	Gers	61,8%	11,7%	7,8
33	Gironde	60,4%	12,2%	11,3
34	Hérault	54,1%	13,9%	12,3
35	Ille-et-Vilaine	64,4%	11,7%	11,3
36	Indre	61,4%	11,6%	7,3
37	Indre-et-Loire	62,4%	11,5%	10,0
38	Isère	61,6%	11,8%	10,8
39	Jura	62,3%	10,9%	7,4
40	Landes	59,4%	13,0%	8,4
41	Loir-et-Cher	62,8%	9,8%	8,4
42	Loire	59,5%	12,0%	7,7
43	Haute-Loire	61,6%	11,3%	6,6
44	Loire-Atlantique	62,7%	11,6%	10,8
45	Loiret	63,2%	10,5%	10,1
46	Lot	61,1%	11,8%	8,5
47	Lot-et-Garonne	58,9%	13,3%	8,2
48	Lozère	63,7%	10,8%	6,3
49	Maine-et-Loire	62,6%	12,1%	9,9
50	Manche	60,9%	12,4%	8,5
51	Marne	60,5%	11,8%	10,2
52	Haute-Marne	57,4%	10,5%	7,3
53	Mayenne	66,1%	10,8%	8,4
54	Meurthe-et-Moselle	59,3%	11,7%	9,5
55	Meuse	56,6%	11,4%	6,5
56	Morbihan	60,4%	13,0%	9,5
57	Moselle	56,6%	12,8%	9,2
58	Nièvre	57,8%	10,6%	8,3
59	Nord	53,2%	12,6%	12,0



Département	Nom département	Figure 145	Figure 146	Figure 147
60	Oise	59,3%	10,5%	11,6
61	Orne	60,4%	10,9%	7,7
62	Pas-de-Calais	50,3%	13,0%	10,0
63	Puy-de-Dôme	60,3%	10,7%	9,1
64	Pyrénées-Atlantiques	60,2%	12,1%	9,8
65	Hautes-Pyrénées	60,1%	10,5%	8,1
66	Pyrénées-Orientales	52,8%	15,3%	10,4
67	Bas-Rhin	61,6%	11,5%	10,6
68	Haut-Rhin	60,1%	11,2%	9,3
69	Rhône	61,8%	11,9%	11,7
70	Haute-Saône	59,0%	10,5%	6,8
71	Saône-et-Loire	60,2%	10,5%	7,9
72	Sarthe	62,1%	11,2%	8,5
73	Savoie	64,0%	12,8%	9,9
74	Haute-Savoie	65,2%	13,0%	12,1
75	Paris	64,4%	11,4%	11,2
76	Seine-Maritime	58,3%	11,8%	9,0
77	Seine-et-Marne	64,3%	10,5%	11,2
78	Yvelines	64,3%	9,7%	8,7
79	Deux-Sèvres	64,0%	10,5%	8,2
80	Somme	56,5%	12,2%	11,6
81	Tarn	58,5%	10,8%	10,4
82	Tarn-et-Garonne	57,8%	12,8%	9,6
83	Var	55,0%	13,2%	10,0
84	Vaucluse	54,3%	13,7%	9,0
85	Vendée	63,4%	11,5%	6,9
86	Vienne	61,5%	11,9%	9,4
87	Haute-Vienne	61,8%	10,7%	8,4
88	Vosges	58,1%	10,5%	22,6
89	Yonne	60,5%	11,3%	13,4
90	Territoire-de-Belfort	57,5%	10,7%	15,1
91	Essonne	64,8%	9,9%	13,9
92	Hauts-de-Seine	65,8%	9,0%	18,8
93	Seine-Saint-Denis	56,4%	12,2%	14,0
94	Val-de-Marne	63,9%	10,2%	15,7
95	Val-d'Oise	62,2%	10,6%	14,1
France métro.		59,6%	11,8%	12,4

Annexes 36. Figure 149

Année	Valeur
1987	310,5
1988	313,5
1989	315,8
1990	321,5
1991	332,1
1992	334,7
1993	347,6
1994	366,6
1995	382,0
1996	380,3
1997	380,2
1998	385,0
1999	389,5
2000	382,4
2001	380,3
2002	392,2
2003	425,9
2004	448,6
2005	523,4
2006	469,3
2007	454,9

Annexes 37. Figure 153

Période	Valeur
1er trim-2002	7,8%
2e trim-2002	7,9%
3e trim-2002	7,9%
4e trim-2002	8,0%
1er trim-2003	8,3%
2e trim-2003	8,5%
3e trim-2003	8,4%
4e trim-2003	8,7%
1er trim-2004	8,9%
2e trim-2004	8,8%
3e trim-2004	8,9%
4e trim-2004	8,9%
1er trim-2005	8,7%
2e trim-2005	8,8%
3e trim-2005	9,0%
4e trim-2005	9,0%
1er trim-2006	9,1%
2e trim-2006	8,9%
3e trim-2006	8,9%
4e trim-2006	8,4%
1er trim-2007	8,5%
2e trim-2007	8,1%
3e trim-2007	8,0%
4e trim-2007	7,4%
1er trim-2008	7,1%
2e trim-2008	7,3%
3e trim-2008	7,4%
4e trim-2008	7,7%
1er trim-2009	8,6%
2e trim-2009	9,2%
3e trim-2009	9,2%
4e trim-2009	9,5%
1er trim-2010	9,5%
2e trim-2010	9,3%
3e trim-2010	9,3%
4e trim-2010	9,2%
1er trim-2011	9,2%
2e trim-2011	9,1%
3e trim-2011	9,2%
4e trim-2011	9,3%
1er trim-2012	9,6%

Annexes 38. Figure 155

	2006	2007	2008	2009	2010
1er décile du niveau de vie	100	103	108	107	-
1er décile du revenu fiscal par UC	100	104	107	105	107
Médiane du niveau de vie	100	103	108	108	-
Médiane du revenu fiscal par UC	100	103	107	109	111

Annexes 39. Figures 154, 156 et 157

dep	Nom département	Figure 154	Figure 154 (suite)	Figure 156	Figure 157
01	Ain	+63,0%	-8,0%	-1,6%	+1,4%
02	Aisne	+33,0%	+6,0%	-1,2%	-4,0%
03	Allier	+37,0%	+1,0%	-0,5%	+1,5%
04	Alpes-Haute-Provence	+26,8%	+4,8%	+0,6%	+3,8%
05	Hautes-Alpes	+23,1%	+8,7%	+0,2%	+2,7%
06	Alpes-Maritimes	+33,3%	+5,4%	-0,5%	+1,8%
07	Ardèche	+30,8%	+0,0%	-0,8%	+2,5%
08	Ardennes	+22,2%	-0,8%	-1,8%	-4,0%
09	Ariège	+32,1%	+9,0%	-1,1%	-3,3%
10	Aube	+23,8%	+9,1%	-1,3%	-2,2%
11	Aude	+28,1%	+9,8%	-0,9%	-4,0%
12	Aveyron	+37,5%	+4,5%	-0,8%	+6,7%
13	Bouches-du-Rhône	+22,7%	+2,5%	-0,6%	+1,4%
14	Calvados	+32,9%	+3,2%	-0,4%	+0,2%
15	Cantal	+28,6%	+4,8%	+0,3%	+7,7%
16	Charente	+30,3%	+4,0%	-2,3%	-1,8%
17	Charente-Maritime	+37,2%	-2,8%	-1,0%	+1,7%
18	Cher	+39,7%	+6,3%	-0,3%	-2,5%
19	Corrèze	+42,9%	+7,1%	+0,3%	+2,1%
21	Côte-d'Or	+35,6%	-1,3%	-0,7%	+0,7%
22	Côtes-d'Armor	+33,9%	+7,6%	-0,1%	+3,0%
23	Creuse	+30,3%	+14,0%	-1,1%	+3,0%
24	Dordogne	+33,3%	+11,5%	-1,0%	+0,9%
25	Doubs	+50,0%	-11,8%	-1,4%	+0,5%
26	Drôme	+29,6%	+1,0%	-1,5%	+0,6%
27	Eure	+40,8%	+4,0%	-1,2%	-0,5%
28	Eure-et-Loir	+45,9%	+2,2%	-2,0%	-1,0%
29	Finistère	+32,3%	+1,2%	-0,5%	+1,6%
2A	Corse-du-Sud	+15,6%	+4,5%	+2,9%	+8,3%
2B	Haute-Corse	+12,2%	+6,5%	+2,9%	+8,4%
30	Gard	+24,0%	+1,6%	-0,6%	-0,3%
31	Haute-Garonne	+26,7%	+3,2%	+0,4%	+0,1%
32	Gers	+32,1%	+8,6%	-1,5%	+0,6%
33	Gironde	+31,0%	+7,5%	+0,6%	+2,0%
34	Hérault	+24,3%	+6,0%	-1,0%	-0,6%
35	Ille-et-Vilaine	+41,5%	+1,3%	-0,2%	+0,9%
36	Indre	+45,8%	+3,5%	-0,9%	-1,2%
37	Indre-et-Loire	+35,5%	+0,0%	-0,2%	+1,2%
38	Isère	+41,0%	-4,7%	-1,2%	+0,0%
39	Jura	+59,3%	-15,1%	-1,2%	+1,4%
40	Landes	+34,4%	+8,1%	-0,2%	+1,9%
41	Loir-et-Cher	+41,0%	-3,5%	-1,3%	+1,0%
42	Loire	+42,9%	-4,0%	-1,2%	-0,6%
43	Haute-Loire	+30,5%	+1,3%	-0,6%	+5,7%
44	Loire-Atlantique	+41,9%	-6,8%	-0,1%	+1,6%
45	Loiret	+45,0%	+6,9%	-1,2%	-1,3%
46	Lot	+33,8%	+8,0%	-0,7%	+2,1%
47	Lot-et-Garonne	+32,9%	+3,1%	-1,4%	-0,0%
48	Lozère	+26,8%	+11,5%	-0,5%	+6,9%
49	Maine-et-Loire	+44,3%	-1,1%	-0,9%	+1,6%
50	Manche	+29,2%	-1,2%	-0,9%	+1,4%
51	Marne	+30,9%	+3,4%	-0,7%	-1,3%
52	Haute-Marne	+37,7%	-3,2%	-1,9%	-1,3%
53	Mayenne	+52,3%	-10,4%	-1,6%	+1,1%
54	Meurthe-et-Moselle	+36,2%	+2,1%	-0,6%	-0,6%
55	Meuse	+33,8%	+1,0%	-1,9%	-0,3%
56	Morbihan	+33,8%	+0,0%	-1,0%	+1,7%
57	Moselle	+43,1%	-4,9%	-1,5%	-1,2%
58	Nièvre	+33,3%	+3,1%	-0,7%	-0,8%
59	Nord	+28,7%	+0,0%	-1,2%	-3,3%

dep	Nom département	Figure 154	Figure 154 (suite)	Figure 156	Figure 157
60	Oise	+42,0%	+0,0%	-1,2%	+0,1%
61	Orne	+40,3%	-2,1%	-1,8%	-1,4%
62	Pas-de-Calais	+21,9%	+3,1%	-0,9%	-2,7%
63	Puy-de-Dôme	+35,4%	-2,3%	-0,3%	+1,4%
64	Pyrénées-Atlantiques	+29,7%	+2,4%	+0,3%	+2,1%
65	Hautes-Pyrénées	+36,7%	+1,9%	-0,5%	+2,2%
66	Pyrénées-Orientales	+30,0%	+9,2%	-0,2%	-1,8%
67	Bas-Rhin	+42,6%	-3,4%	-1,5%	-2,8%
68	Haut-Rhin	+32,4%	-2,1%	-1,1%	-1,5%
69	Rhône	+40,6%	+0,0%	-0,7%	-1,2%
70	Haute-Saône	+51,6%	-4,1%	-1,6%	-0,4%
71	Saône-et-Loire	+41,5%	-1,1%	-0,4%	+0,8%
72	Sarthe	+47,6%	-3,2%	-1,6%	-1,9%
73	Savoie	+50,9%	-3,8%	-0,6%	+1,8%
74	Haute-Savoie	+66,7%	-7,5%	-1,4%	+1,0%
75	Paris	+24,3%	-3,4%	-0,7%	+1,3%
76	Seine-Maritime	+36,3%	+1,8%	-0,9%	-1,1%
77	Seine-et-Marne	+36,4%	+2,7%	-0,6%	-0,4%
78	Yvelines	+32,1%	+0,0%	-0,1%	+0,9%
79	Deux-Sèvres	+44,2%	+0,0%	-0,9%	+2,4%
80	Somme	+33,0%	+3,4%	-1,4%	-2,3%
81	Tarn	+24,7%	+8,9%	-0,9%	+1,7%
82	Tarn-et-Garonne	+26,6%	+13,0%	-1,2%	+0,7%
83	Var	+23,0%	+2,8%	-0,6%	+2,6%
84	Vaucluse	+27,8%	+7,8%	-1,5%	-0,4%
85	Vendée	+56,6%	-3,6%	-0,9%	+2,5%
86	Vienne	+37,7%	+1,2%	-0,7%	-0,6%
87	Haute-Vienne	+42,9%	+4,4%	-1,0%	-2,9%
88	Vosges	+32,9%	+4,6%	-1,4%	-1,6%
89	Yonne	+40,9%	+1,1%	-1,5%	-2,9%
90	Territoire-de-Belfort	+43,6%	-8,0%	-1,5%	-2,2%
91	Essonne	+39,2%	+0,0%	-0,6%	-0,1%
92	Hauts-de-Seine	+31,0%	+0,0%	+0,6%	+2,6%
93	Seine-Saint-Denis	+20,8%	+5,2%	-0,6%	-3,4%
94	Val-de-Marne	+26,6%	+3,7%	-1,5%	-0,7%
95	Val-d'Oise	+30,1%	+1,1%	-2,5%	-0,8%
France métro.		+33,8%	+1,1%	-1,2%	-0,0%

Annexes 40. Figure 157

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	Figure 157 (suite)
3301	Arcachon	+8,3%
3302	Audenge	+2,5%
3303	Auros	+1,2%
3304	Bazas	+2,4%
3305	Belin-Béliet	+5,5%
3306	Blanquefort	+1,6%
3307	Blaye	+3,5%
3315	Bourg	+1,7%
3316	Branne	+5,1%
3317	Cadillac	+9,1%
3318	Captieux	+7,8%
3319	Carbon-Blanc	+1,5%
3320	Castelnau-de-Médoc	+6,4%
3321	Castillon-la-Bataille	-9,3%
3322	Coutras	-1,1%
3323	Créon	+3,0%
3324	Fronsac	+5,1%
3325	Grignols	+7,4%
3326	Guîtres	+3,1%
3327	La Brède	+3,0%
3328	Langon	+1,3%
3329	Lesparre-Médoc	-1,1%
3330	Libourne	-5,2%
3331	Lussac	+1,0%
3332	Monségur	+2,2%
3333	Pauillac	+7,6%
3334	Pellegrue	-5,1%
3336	Podensac	+6,6%
3337	Pujols	+1,6%
3338	La Réole	-5,5%
3339	Saint-André-de-Cubzac	+4,1%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	-1,5%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	-2,5%
3342	Saint-Laurent-Médoc	+5,5%
3343	Saint-Macaire	+13,8%
3344	Saint-Savin	+4,9%
3345	Saint-Symphorien	-1,8%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	-4,6%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	+4,0%
3348	Targon	+5,7%
3349	La Teste-de-Buch	+3,1%
3350	Villandraut	+5,0%
3352	Bègles	-1,5%
3354	Le Bouscat	+3,0%
3355	Canon	+1,4%
3356	Talence	-6,8%
3357	Villenave-d'Ornon	+0,9%
3358	Floirac	+2,9%
3359	Gradignan	+1,8%
3360	Lormont	-4,9%
3361	(Partiel) Mérognac 2e Canton hors Mérognac	+6,0%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	+1,4%
3397	Pessac	+1,0%
3398	Mérognac	+2,0%
3399	Bordeaux	-0,5%

## Annexes 41. Données utilisées pour l'étude des corrélations (1/2)

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
0101	Ambérieu-en-Bugey	2,11	1,85	8,4	7 478	30 581	8,1%	9,5%	9,8%
0102	Bâgé-le-Châtel	1,93	1,95	8,4	8 997	30 152	9,0%	6,1%	6,5%
0103	Bellegarde-sur-Valserine	2,13	2,07	8,0	6 697	31 615	11,1%	11,6%	11,8%
0104	Belley	2,19	2,06	9,1	7 314	31 441	9,3%	9,0%	11,2%
0106	Brénod	2,15	3,02	8,2	8 358	30 205	10,6%	5,2%	7,5%
0107	Ceyzériat	2,18	1,86	10,3	10 034	33 427	8,1%	4,6%	5,9%
0108	Chalamont	2,42	1,66	8,5	8 684	32 090	8,4%	7,1%	8,0%
0109	Champagne-en-Valromey	1,92	1,33	10,3	7 451	30 598	8,4%	6,4%	10,1%
0110	Châtillon-sur-Chalaronne	2,33	2,53	8,5	7 981	30 334	7,6%	6,9%	7,8%
0111	Coligny	2,02	2,19	8,3	8 653	28 576	9,2%	4,6%	6,9%
0112	Collonges	1,41	2,59	8,7	5 906	45 088	12,1%	7,0%	10,3%
0114	Gex	1,39	1,97	6,5	4 432	54 831	12,1%	6,6%	10,1%
0115	Hauteville-Lompnes	1,78	1,38	8,4	8 306	30 654	8,6%	5,9%	10,1%
0116	Izernore	2,19	2,12	8,1	9 287	30 663	8,5%	6,3%	6,4%
0117	Lagnieu	2,10	2,05	9,7	8 495	31 467	7,9%	8,2%	10,3%
0118	Lhuis	2,63	2,53	8,6	8 013	29 528	8,5%	8,9%	9,9%
0119	Meximieux	2,16	2,03	9,0	9 285	34 975	8,0%	7,0%	8,8%
0120	Montluel	2,32	2,11	6,9	8 800	32 675	8,2%	7,3%	8,0%
0121	Montrevel-en-Bresse	2,14	2,04	7,2	9 566	29 091	8,7%	4,3%	6,1%
0122	Nantua	2,54	1,87	8,9	7 278	29 415	8,5%	9,2%	10,0%
0123	Oyonnax-Nord hors Oyonnax (Partiel)	1,86	2,29	8,6	8 137	31 934	9,3%	9,8%	8,4%
0124	Poncin	2,34	2,12	9,7	8 140	29 867	8,3%	7,0%	7,8%
0125	Pont-d'Ain	2,08	2,30	7,5	9 053	31 931	8,2%	6,6%	7,0%
0126	Pont-de-Vaux	2,49	2,58	9,2	8 072	27 283	8,1%	7,0%	7,8%
0127	Pont-de-Veylle	2,00	2,80	8,2	9 321	30 167	8,8%	6,0%	6,1%
0128	Saint-Rambert-en-Bugey	2,02	2,84	9,7	5 760	25 565	8,3%	9,7%	11,5%
0129	Saint-Trivier-de-Courtes	2,33	2,43	9,8	7 338	26 143	8,1%	6,6%	8,6%
0130	Saint-Trivier-sur-Moignans	2,18	1,88	9,2	9 792	32 787	9,1%	5,8%	6,5%
0131	Seysssel	2,19	2,23	10,5	7 308	29 106	7,8%	8,3%	13,8%
0132	Thoissey	2,35	2,45	8,9	8 820	31 137	8,6%	7,0%	8,4%
0133	Treffort-Cuisiat	2,20	2,28	7,8	9 237	31 912	8,4%	5,1%	6,5%
0134	Trévoux	2,07	1,85	8,6	8 230	34 467	8,0%	8,9%	9,3%
0135	Villars-les-Dombes	1,97	1,63	9,1	9 132	31 145	8,0%	5,4%	6,6%
0136	Virieu-le-Grand	2,36	1,81	8,0	7 976	30 144	9,2%	7,6%	8,3%
0139	Péronnas	1,93	2,36	8,0	9 530	34 178	9,4%	4,7%	6,4%
0140	Miribel	2,03	1,77	8,2	9 033	37 439	8,0%	7,7%	9,6%
0141	Oyonnax-Sud hors Oyonnax (Partiel)	2,03	1,73	7,0	7 846	33 529	9,5%	9,3%	8,0%
0142	Reyrieux	1,86	1,68	6,8	11 411	37 951	9,0%	4,9%	6,5%
0143	Viriat	2,19	1,98	6,2	10 460	34 803	8,4%	4,6%	6,9%
0198	Oyonnax	2,46	2,22	8,4	5 135	27 463	9,5%	16,2%	13,2%
0199	Bourg-en-Bresse	1,92	1,73	7,9	5 378	31 425	9,8%	10,9%	11,2%
0201	Anizy-le-Château	2,16	2,20	7,9	7 439	30 337	9,1%	10,4%	13,3%
0202	Aubenton	2,23	1,99	8,5	4 848	23 528	8,3%	13,4%	13,9%
0203	Bohain-en-Vermandois	2,54	2,17	11,7	4 100	24 405	9,6%	18,2%	16,9%
0204	Braine	2,29	2,35	10,0	7 234	28 064	8,7%	11,8%	12,1%
0205	La Capelle	2,20	2,65	9,2	5 014	25 460	8,3%	11,8%	14,3%
0206	Le Catelet	1,92	1,87	11,4	5 775	27 617	10,0%	14,2%	12,3%
0207	Charly	2,07	1,80	8,9	7 421	31 775	9,5%	10,2%	8,7%
0208	Château-Thierry	1,97	1,96	8,9	6 475	32 007	9,6%	12,2%	10,4%
0209	Chauny	2,01	1,97	10,4	5 449	28 813	10,3%	13,3%	14,9%
0210	Condé-en-Brie	2,05	1,98	8,4	7 836	33 000	10,0%	9,7%	9,7%
0211	Coucy-le-Château-Auffrique	2,25	2,04	9,5	6 627	27 304	9,5%	12,7%	13,3%
0212	Craonne	2,24	2,47	9,4	7 377	28 019	8,9%	9,5%	10,6%
0213	Crécy-sur-Serre	2,23	2,71	10,6	6 839	27 402	8,9%	10,3%	11,5%
0214	La Fère	2,17	1,84	12,0	5 204	28 289	9,0%	13,4%	14,8%
0215	Fère-en-Tardenois	2,28	2,57	8,3	6 322	27 536	9,1%	12,3%	13,6%
0216	Guisse	2,09	2,20	10,7	3 829	25 844	8,7%	16,1%	18,6%
0217	Hirson	2,57	2,08	10,1	2 970	23 926	10,6%	18,3%	19,1%
0218	Laon-Nord hors Laon (Partiel)	2,63	2,71	8,6	7 547	30 176	7,5%	10,0%	10,9%
0219	Marle	1,94	1,46	10,3	5 738	26 717	9,8%	14,1%	14,5%
0220	Moy-de-l'Aisne	1,99	1,33	8,3	8 575	30 971	9,4%	8,9%	10,8%
0221	Neufchâtel-sur-Aisne	2,23	2,50	5,6	7 944	30 390	9,7%	10,1%	11,0%
0222	Neuilly-Saint-Front	2,40	1,90	8,3	7 460	29 510	8,7%	11,5%	11,1%
0223	Le Nouvion-en-Thiérache	2,45	1,83	11,4	5 068	25 464	8,7%	14,2%	17,3%
0224	Oulchy-le-Château	1,99	1,93	7,9	7 398	29 650	9,6%	12,1%	12,4%
0225	Ribemont	2,32	2,82	11,1	5 354	26 960	9,4%	13,8%	18,7%
0226	Rozoy-sur-Serre	2,44	2,36	9,2	5 005	24 745	9,7%	16,1%	13,8%
0227	Sains-Richaumont	3,03	2,94	7,2	5 675	26 120	9,1%	14,0%	16,5%
0229	Saint-Simon	2,09	1,90	10,0	6 739	28 069	8,6%	11,8%	12,9%
0230	Soissonne	2,29	1,87	8,5	6 444	28 893	9,9%	13,7%	12,3%
0231	Soissons-Nord hors Soissons (Partiel)	1,79	1,43	7,8	7 486	29 193	8,8%	12,1%	10,3%
0232	Vailly-sur-Aisne	2,01	1,97	7,3	7 442	28 685	10,0%	10,6%	10,6%
0233	Vermand	2,01	1,87	8,4	8 145	33 469	9,5%	10,2%	9,7%
0234	Vervins	1,97	2,51	10,0	5 384	26 793	8,9%	13,1%	14,6%
0235	Vic-sur-Aisne	1,88	2,00	11,9	7 940	32 072	9,4%	11,8%	11,9%
0236	Villers-Cotterêts	2,00	1,82	9,1	6 905	30 222	7,8%	11,7%	11,2%
0237	Wassigny	2,01	1,91	9,8	4 985	23 631	8,6%	16,9%	18,3%
0238	Laon-Sud hors Laon (Partiel)	2,13	2,06	7,2	8 481	33 129	9,0%	8,9%	7,9%
0239	Saint-Quentin-Nord hors Saint-Quentin (Partiel)	1,83	1,66	9,1	7 812	33 110	9,4%	9,1%	10,1%
0240	Saint-Quentin-Sud hors Saint-Quentin (Partiel)	1,75	2,09	9,1	6 878	29 225	10,3%	13,3%	12,0%
0241	Soissons-Sud hors Soissons (Partiel)	1,90	1,87	14,3	7 581	30 068	9,0%	10,5%	10,4%
0242	Tergnier	2,17	2,25	9,7	4 213	23 666	9,7%	16,2%	18,4%
0297	Laon	2,01	1,71	10,0	2 784	29 128	9,7%	15,1%	16,0%
0298	Saint-Quentin	2,20	2,00	10,7	2 261	28 607	10,0%	17,7%	15,9%
0299	Soissons	2,20	1,87	9,0	3 075	30 142	10,0%	18,9%	15,6%
0301	Bourbon-l'Archambault	1,69	1,52	10,8	5 284	26 296	9,4%	11,2%	12,9%
0302	Cérilly	1,82	1,47	10,6	6 274	27 633	9,1%	11,9%	12,4%
0303	Chantelle	2,05	1,85	10,6	6 520	27 525	10,2%	9,4%	11,6%
0304	Chevagnes	2,55	1,65	8,2	7 748	27 219	9,5%	6,8%	8,4%
0305	Commenry	2,03	2,18	8,7	6 243	26 370	9,2%	13,8%	13,4%
0306	Cusset-Nord hors Cusset (Partiel)	1,67	1,27	7,6	9 722	33 885	11,7%	7,9%	8,2%
0307	Dompierre-sur-Besbre	2,04	1,11	8,5	6 525	26 444	8,8%	11,2%	12,1%
0308	Le Donjon	2,57	2,62	9,6	6 486	24 108	9,2%	9,2%	11,0%
0309	Ébreuil	2,02	1,49	9,1	6 184	27 568	12,4%	11,5%	12,9%
0310	Escurolles	1,83	1,98	8,1	8 189	33 567	10,0%	10,5%	9,6%
0311	Gannat	1,98	1,79	9,7	6 274	27 764	9,6%	12,1%	11,4%
0312	Hérisson	2,18	2,41	9,9	6 695	27 916	10,8%	12,4%	10,8%
0313	Hurliel	2,21	1,89	8,2	6 927	25 539	9,3%	8,9%	9,8%
0314	Jaligny-sur-Besbre	2,13	1,95	8,3	5 892	24 910	11,7%	11,5%	9,8%
0315	Lapallisse	1,98	1,90	9,9	5 667	24 853	9,9%	10,6%	11,4%
0316	Lucy-Lévis	1,89	1,04	8,6	5 187	26 308	11,0%	10,7%	13,4%
0317	Marçillat-en-Combraille	1,84	2,11	8,6	7 362	28 793	11,1%	8,6%	8,7%
0318	Le Mayet-de-Montagne	1,82	1,80	9,0	5 100	24 712	10,5%	11,3%	12,7%
0319	Le Montet	2,10	1,94	11,4	5 920	26 318	9,9%	10,6%	12,9%
0320	Montluçon-Est (4e Canton) hors Montluçon (Partiel)	2,01	2,55	8,1	8 159	29 347	9,0%	9,7%	9,3%
0321	Montluçon-Ouest (2e Canton) hors Montluçon (Partiel)	1,63	2,65	9,3	9 381	32 846	9,6%	8,7%	11,0%
0322	Montmarault	1,71	1,54	9,7	6 165	25 339	11,0%	10,7%	10,3%
0323	Moulins-Sud hors Moulins (Partiel)	2,08	1,99	6,0	11 612	34 997	9,0%	5,7%	3,9%
0324	Moulins-Ouest hors Moulins (Partiel)	1,72	1,57	6,4	9 503	32 441	9,9%	6,8%	5,3%
0325	Neuilly-le-Réal	1,92	2,56	9,2	7 724	28 106	10,8%	7,6%	7,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
0326	Saint-Pourçain-sur-Sioule	1,96	1,75	8,7	6 761	27 290	9,3%	10,1%	11,1%
0327	Souigny	2,08	1,71	9,2	6 335	28 144	10,3%	9,5%	9,5%
0328	Varenes-sur-Allier	1,97	1,45	9,5	6 606	26 422	10,0%	9,9%	9,8%
0331	Montluçon-Nord-Est (1er Canton) hors Montluçon (Partiel)	2,01	1,24	7,3	8 633	28 847	9,4%	8,6%	8,2%
0332	Montluçon-Sud (3e Canton) hors Montluçon (Partiel)	2,03	1,16	10,3	8 392	34 654	8,3%	10,0%	13,6%
0333	Yzeure	2,19	2,40	9,0	8 619	32 437	10,0%	7,6%	11,8%
0334	Domérat-Montluçon-Nord-Ouest hors Montluçon (Partiel)	1,51	1,54	9,5	8 652	28 784	10,8%	8,2%	10,1%
0335	Cusset-Sud hors Cusset (Partiel)	1,97	1,60	8,0	7 752	30 403	9,8%	10,9%	9,0%
0396	Cusset	1,63	1,62	8,8	5 620	29 250	9,6%	14,2%	11,6%
0397	Vichy	1,83	1,51	9,4	4 020	33 382	10,3%	15,9%	14,2%
0398	Montluçon	1,73	1,36	9,3	4 117	28 934	9,5%	14,3%	12,0%
0399	Mouliens	1,84	1,29	9,4	3 416	29 417	9,7%	12,9%	12,3%
0403	Banon	1,60	1,80	11,1	5 261	28 069	13,3%	11,4%	11,4%
0404	Barcelonnette	1,78	1,46	9,2	6 675	29 502	13,2%	5,6%	9,5%
0406	Castellane	1,45	0,68	7,9	4 500	26 407	18,0%	14,3%	11,2%
0410	Forcalquier	1,95	1,58	10,0	6 263	31 315	10,8%	12,7%	13,4%
0413	Manosque-Nord hors Manosque (Partiel)	2,07	2,39	6,4	8 738	30 108	9,4%	9,2%	10,8%
0414	Les Mées	1,78	2,02	10,3	6 354	29 872	10,5%	13,1%	11,4%
0416	La Motte-du-Caire	2,16	1,72	6,6	5 221	27 372	12,7%	10,9%	12,1%
0419	Peyrus	1,54	2,77	7,5	6 393	30 507	10,6%	13,3%	13,9%
0420	Reillanne	2,40	0,62	6,4	5 147	30 357	12,4%	16,2%	11,9%
0421	Riez	1,76	2,15	10,5	4 490	27 583	12,3%	17,3%	15,7%
0423	Saint-Étienne-les-Orgues	2,36	1,08	8,7	4 903	29 940	13,2%	17,1%	12,7%
0426	Seyne	2,06	2,02	7,9	5 346	26 081	14,1%	9,8%	7,4%
0427	Sisteron	1,98	2,03	9,1	5 836	30 847	10,6%	11,9%	12,0%
0429	Valensole	2,23	2,32	10,2	5 968	30 044	10,6%	15,7%	11,7%
0430	Volonne	1,84	1,71	6,2	7 041	30 013	10,4%	11,4%	12,2%
0431	Digne-les-Bains-Ouest hors Digne-les-Bains (Partiel)	1,73	2,60	9,9	8 484	31 875	8,9%	7,7%	8,2%
0432	Manosque-Sud-Est hors Manosque (Partiel)	2,42	1,56	8,2	7 382	29 639	8,7%	9,1%	13,2%
0433	Manosque-Sud-Ouest hors Manosque (Partiel)	1,98	1,19	5,1	9 159	39 760	10,9%	7,9%	11,0%
0497	Digne-les-Bains	1,83	1,87	7,9	5 923	32 100	11,2%	11,0%	10,5%
0498	Manosque	1,94	2,05	8,2	4 917	32 833	11,3%	14,6%	13,6%
0501	Aiguilles	1,78	2,75	10,0	6 690	28 105	13,8%	3,0%	8,5%
0502	L'Argentière-la-Bessée	1,82	1,64	6,8	7 213	28 835	13,7%	6,3%	9,6%
0505	La Bâtie-Neuve	2,01	3,27	7,6	8 371	30 028	11,8%	8,4%	8,0%
0507	Chorges	1,72	1,18	7,9	6 544	27 586	11,9%	10,4%	8,7%
0508	Embrun	1,96	1,73	7,7	7 010	31 089	13,3%	8,8%	8,6%
0509	Gap-Campagne hors Gap (Partiel)	2,29	1,44	6,2	8 040	31 450	11,7%	6,4%	9,6%
0511	Guillestre	1,83	2,08	8,5	7 159	30 191	14,8%	5,2%	9,4%
0512	Laragne-Montéglin	1,72	1,74	9,1	6 269	29 523	14,9%	9,4%	9,7%
0513	Le Monétier-les-Bains	2,24	1,50	7,6	8 638	34 202	15,7%	3,9%	6,4%
0518	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2,14	1,67	6,9	6 870	28 098	13,1%	7,4%	8,3%
0522	Serres	1,77	1,58	9,6	5 692	26 333	13,9%	14,1%	13,6%
0523	Tallard	1,82	1,77	9,1	7 645	32 375	13,4%	8,7%	10,6%
0524	Veynes	2,24	1,43	9,6	6 752	27 451	13,2%	9,4%	12,4%
0525	Briançon-Sud hors Briançon (Partiel)	2,12	2,51	8,9	9 040	30 793	12,8%	4,4%	6,7%
0598	Briançon	2,11	1,50	8,4	6 823	30 290	12,8%	7,2%	11,2%
0599	Gap	1,93	1,62	7,3	7 151	33 361	11,3%	10,2%	9,4%
0601	Antibes-Biot hors Antibes (Partiel)	1,75	1,53	9,5	5 589	31 234	10,1%	8,0%	8,3%
0602	Le Bar-sur-Loup	1,78	1,43	7,3	9 063	49 583	10,6%	8,8%	11,4%
0603	Beausoleil	0,39	1,16	3,2	6 946	34 127	17,4%	9,5%	11,0%
0604	Breil-sur-Roya	1,20	2,03	13,0	5 438	26 648	11,2%	12,8%	12,2%
0605	Saint-Laurent-du-Var-Cagnes-sur-Mer-Est hors Cagne (Partiel)	1,73	1,70	7,3	8 372	35 646	8,7%	7,8%	9,1%
0607	Contes	1,88	1,46	13,1	7 943	33 077	10,0%	8,1%	10,2%
0609	L'Escarène	1,99	1,29	10,7	8 146	32 588	9,0%	8,5%	8,8%
0610	Grasse-Sud hors Grasse (Partiel)	1,98	1,78	7,5	8 545	35 680	8,9%	9,3%	9,6%
0611	Guillaumes	1,80	1,36	5,6	5 983	28 257	14,8%	4,7%	10,3%
0612	Levens	1,94	1,93	9,7	9 258	37 028	9,4%	6,9%	8,8%
0618	Puget-Théniers	1,80	1,65	11,9	4 661	26 847	11,2%	9,1%	13,0%
0619	Roquebillière	1,94	2,61	10,7	6 719	28 790	10,5%	10,3%	13,6%
0620	Roquevaure	1,91	2,18	10,0	6 742	30 249	10,6%	8,4%	10,3%
0621	Saint-Auban	2,15	1,25	7,1	4 979	26 355	12,5%	11,5%	12,6%
0622	Saint-Étienne-de-Tinée	1,70	0,85	9,9	6 910	31 221	14,5%	3,9%	8,3%
0624	Saint-Sauveur-sur-Tinée	1,63	2,74	5,8	5 762	28 834	14,1%	10,5%	11,6%
0625	Saint-Vallier-de-Thiery	1,95	2,09	8,0	8 471	39 049	10,0%	9,4%	9,7%
0626	Sospel	0,56	0,78	11,4	7 187	29 512	12,3%	9,0%	11,0%
0628	Vence	2,02	1,70	7,6	7 105	42 813	10,3%	8,5%	12,4%
0629	Villars-sur-Var	2,50	1,71	11,6	5 934	26 730	10,0%	10,3%	10,1%
0630	Villefranche-sur-Mer	0,92	1,32	5,9	8 383	45 849	13,3%	8,6%	11,9%
0631	Tende	0,91	1,60	15,2	5 647	27 729	9,1%	5,7%	18,5%
0635	Vallauris-Antibes-Ouest hors Antibes (Partiel)	1,82	2,07	8,6	5 345	35 410	10,3%	18,2%	14,5%
0636	Mandelieu-Cannes-Ouest hors Cannes (Partiel)	1,84	1,73	7,5	8 003	39 587	9,4%	11,0%	10,4%
0643	Nice 13e Canton hors Nice (Partiel)	1,53	1,94	7,5	6 909	32 968	9,2%	8,4%	10,3%
0645	Cagnes-sur-Mer-Ouest hors Cagnes-sur-Mer (Partiel)	2,09	1,66	7,0	9 039	47 663	10,4%	8,9%	10,1%
0646	Mougins hors Le Cannet (Partiel)	1,70	1,63	8,5	9 290	46 619	9,7%	8,6%	10,1%
0650	Carros	1,86	1,68	6,8	7 065	33 147	9,4%	9,0%	11,1%
0652	Menton-Ouest hors Menton (Partiel)	0,45	1,39	5,3	8 851	40 272	13,8%	8,8%	10,1%
0693	Menton	0,60	1,53	6,8	7 155	32 786	13,1%	10,8%	10,6%
0694	Grasse	2,28	2,01	8,8	5 701	35 374	10,1%	11,9%	13,5%
0695	Le Cannet	1,97	1,54	8,0	6 327	35 347	9,9%	11,9%	11,9%
0696	Cagnes-sur-Mer	1,80	1,58	7,7	7 188	36 610	10,0%	9,9%	10,1%
0697	Antibes	1,79	1,63	6,8	6 839	38 432	10,5%	12,4%	11,8%
0698	Cannes	2,12	1,79	8,9	5 200	37 529	11,2%	15,0%	12,7%
0699	Nice	1,96	1,60	8,2	4 130	35 426	12,1%	12,0%	12,8%
0701	Annonay-Nord hors Annonay (Partiel)	1,99	2,27	6,5	9 054	30 005	8,8%	7,5%	8,6%
0702	Antraigues-sur-Volane	1,98	1,91	9,8	4 145	26 321	12,1%	16,2%	13,3%
0703	Aubenas	2,18	2,08	8,2	5 567	30 621	11,0%	13,9%	10,3%
0704	Bourg-Saint-Andéol	2,12	2,27	9,4	5 577	28 751	12,0%	15,3%	13,9%
0706	Le Cheylard	1,98	2,06	8,0	7 614	28 240	9,3%	7,6%	8,0%
0707	Chomérac	2,01	1,67	8,4	6 939	28 385	9,9%	10,5%	9,5%
0708	Coucouron	1,29	0,83	9,9	4 603	23 466	13,9%	8,2%	10,3%
0709	Joyeuse	1,83	1,99	8,0	5 334	27 903	13,2%	16,2%	10,6%
0710	Lamastre	1,70	1,10	9,9	4 619	23 675	13,7%	11,4%	11,8%
0711	Largentière	1,87	2,18	9,2	4 560	27 496	12,7%	14,9%	13,6%
0713	Privas	2,20	2,10	7,9	6 930	31 561	10,1%	9,7%	11,3%
0714	Rochemaurice	2,42	2,00	8,6	7 813	29 159	9,0%	9,5%	10,7%
0715	Saint-Agrève	2,26	2,38	10,3	5 584	23 267	11,4%	8,9%	12,0%
0717	Saint-Félicien	2,15	2,94	8,1	6 287	25 496	10,5%	9,9%	9,2%
0718	Saint-Martin-de-Valamas	1,99	0,93	8,2	5 116	24 733	11,3%	7,7%	9,4%
0719	Saint-Péray	1,91	2,05	8,0	8 653	33 411	11,0%	8,4%	7,9%
0720	Saint-Pierreville	1,79	3,24	9,2	5 064	23 982	12,1%	11,6%	11,3%
0721	Satillieu	2,24	2,22	8,8	7 722	25 451	9,0%	9,4%	8,2%
0722	Serrières	2,35	2,09	7,3	8 244	28 899	9,4%	8,0%	8,6%
0723	Thueys	1,91	1,86	8,6	5 755	25 768	10,9%	13,9%	13,6%
0724	Tournon-sur-Rhône	2,14	1,84	8,0	7 007	28 739	11,4%	11,6%	8,8%
0726	Vallon-Pont-d'Arc	1,77	2,34	8,1	5 822	28 620	14,1%	16,7%	13,0%
0727	Les Vans	2,12	1,36	7,3	4 403	28 386	13,7%	17,1%	11,9%
0728	Vernoux-en-Vivarais	2,46	3,12	6,9	4 288	27 249	11,2%	10,7%	9,6%
0729	Villeneuve-de-Berg	2,12	1,99	8,2	6 640	27 824	11,7%	11,2%	11,2%
0730	Viviers	2,26	2,33	8,2	5 109	27 488	11,4%	12,9%	13,4%
0731	La Voulte-sur-Rhône	2,11	1,67	8,4	7 441	28 785	10,1%	11,5%	11,4%
0732	Annonay-Sud hors Annonay (Partiel)	2,15	1,93	7,1	8 865	28 072	8,9%	7,2%	8,8%
0733	Vals-les-Bains	2,10	2,89	8,4	6 680	29 321	11,0%	13,5%	11,3%
0799	Annonay	2,35	1,68	8,9	5 198	27 719	9,8%	14,6%	12,9%
0801	Asfeld	2,02	2,22	10,1	7 533	29 212	8,0%	10,8%	11,5%
0802	Attigny	2,06	0,94	10,9	5 659	26 351	9,7%	11,5%	17,4%
0804	Carignan	2,14	1,85	10,0	5 623	25 218	9,8%	12,6%	16,1%
0805	Charleville-Centre hors Charleville-Mézières (Partiel)	2,11	2,64	7,9	9 747	35 171	9,4%	8,0%	7,3%
0806	Château-Porcien	2,62	2,30	11,3	6 301	29 337	10,2%	11,9%	13,9%



Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
0807	Chaumont-Porcien	1,92	0,82	9,1	4 423	23 833	12,0%	13,3%	16,2%
0808	Le Chesne	2,23	3,62	5,8	5 735	26 300	8,5%	10,9%	14,6%
0809	Flize	2,09	2,04	7,8	8 028	29 197	8,5%	9,6%	10,4%
0810	Fumay	1,73	1,53	9,9	5 346	24 053	7,8%	20,5%	15,0%
0811	Givet	0,95	2,30	8,7	5 219	27 708	9,1%	18,9%	15,0%
0812	Grandpré	2,59	3,29	6,2	5 430	26 951	12,1%	11,3%	10,8%
0813	Juniville	2,33	2,68	8,0	8 385	31 634	9,9%	7,1%	9,7%
0814	Machault	2,13	2,63	7,3	7 580	29 776	9,9%	9,4%	12,6%
0815	Mézières-Centre-Ouest hors Charleville-Mézières (Partiel)	1,97	2,84	8,0	9 352	36 785	8,2%	8,1%	8,7%
0816	Monthermé	2,06	2,12	9,7	5 346	25 163	8,0%	16,6%	14,7%
0817	Monthois	1,60	2,41	6,9	6 829	25 726	9,5%	11,6%	11,3%
0818	Mouzon	2,40	1,85	9,7	6 634	26 573	6,9%	14,3%	14,6%
0819	Novion-Porcien	2,47	2,91	7,8	5 763	26 083	9,8%	10,1%	12,3%
0820	Omont	2,71	2,40	7,0	7 283	29 135	8,1%	8,1%	7,5%
0821	Raucourt-et-Flaba	1,78	2,42	8,5	6 980	26 079	9,1%	10,0%	12,9%
0822	Renwez	2,17	1,82	6,7	7 718	29 907	8,0%	9,7%	8,5%
0823	Rethel	2,27	1,67	9,3	5 240	28 982	10,7%	12,6%	13,9%
0824	Rocroi	2,05	1,97	11,1	5 283	26 126	7,9%	14,1%	16,3%
0825	Rumigny	2,11	2,06	6,2	5 613	23 870	8,0%	11,8%	14,3%
0826	Sedan-Nord hors Sedan (Partiel)	2,35	1,00	11,1	8 620	30 806	8,6%	10,3%	10,0%
0827	Sedan-Est hors Sedan (Partiel)	1,86	2,00	10,4	7 615	29 621	8,5%	11,4%	13,4%
0828	Signy-l'Abbaye	2,35	2,63	7,4	6 211	27 222	10,3%	12,2%	13,8%
0829	Signy-le-Petit	2,37	2,90	11,9	4 728	24 609	9,2%	16,2%	17,4%
0831	Vouziers	2,13	2,19	7,9	5 016	26 723	9,9%	12,7%	14,9%
0834	Nouzonville	2,21	2,17	11,4	5 040	25 210	9,0%	17,2%	17,2%
0835	Revin	2,18	2,05	9,4	4 240	24 044	8,5%	23,7%	17,8%
0836	Sedan-Ouest hors Sedan (Partiel)	2,07	2,04	11,3	6 850	26 902	8,1%	13,2%	12,9%
0837	Villers-Semeuse hors Charleville-Mézières (Partiel)	2,16	1,81	7,0	6 621	29 316	8,6%	11,5%	9,7%
0898	Charleville-Mézières	2,04	1,63	9,3	2 621	29 133	9,6%	18,3%	16,3%
0899	Sedan	2,16	1,85	10,0	1 260	25 943	9,6%	26,0%	17,5%
0901	Ax-les-Thermes	1,96	1,46	7,2	7 063	27 489	12,6%	8,3%	7,3%
0903	Les Cabannes	1,80	1,50	8,0	7 849	28 785	11,0%	11,3%	10,4%
0904	Castillon-en-Couserans	1,74	2,73	8,0	2 533	25 727	15,6%	17,7%	10,0%
0905	Foix-Ville	1,53	1,96	8,5	5 787	33 386	10,5%	12,5%	11,9%
0906	Le Fossat	2,29	1,88	11,2	4 628	27 286	11,7%	11,9%	9,6%
0907	Lavelanet	1,67	1,33	8,0	5 307	25 519	9,8%	19,1%	13,4%
0908	Le Mas-d'Azil	2,00	2,28	10,0	4 133	26 002	13,7%	15,8%	12,1%
0910	Mirepoix	1,98	1,39	8,1	5 391	26 942	9,9%	14,7%	12,1%
0911	Oust	1,93	1,27	9,8	3 773	27 356	12,4%	14,8%	10,2%
0912	Pamiers-Ouest hors Pamiers (Partiel)	2,19	2,07	7,4	6 804	29 796	10,3%	10,5%	11,4%
0915	Saint-Girons	1,99	2,07	8,6	4 656	29 639	9,8%	12,9%	10,5%
0916	Saint-Lizier	1,84	2,26	8,6	6 879	30 988	9,1%	9,0%	9,5%
0917	Saverdun	2,20	1,68	9,3	6 622	28 489	9,6%	11,2%	10,8%
0918	Tarascon-sur-Ariège	1,98	1,69	9,4	6 185	27 936	11,2%	12,0%	14,3%
0919	Vareilles	1,90	1,98	8,7	7 307	29 771	8,8%	9,6%	9,1%
0921	Foix-Rural	1,99	1,82	7,3	7 446	30 966	11,0%	9,2%	9,1%
0922	Pamiers-Est hors Pamiers (Partiel)	2,16	1,48	7,8	7 969	28 253	8,5%	8,6%	10,4%
0999	Pamiers	2,03	1,92	8,5	4 104	28 597	10,1%	14,9%	12,9%
1001	Aix-en-Othe	2,35	1,76	9,7	6 723	28 487	10,0%	11,2%	10,3%
1002	Arcis-sur-Aube	2,34	2,39	8,5	7 707	30 591	8,8%	11,4%	9,6%
1003	Bar-sur-Aube	1,72	1,82	9,2	6 909	32 687	12,1%	11,3%	13,3%
1004	Bar-sur-Seine	2,26	2,18	8,7	7 032	31 781	8,9%	9,8%	11,4%
1005	Bouilly	2,17	1,66	6,5	9 860	33 859	9,0%	7,2%	5,9%
1006	Brienne-le-Château	2,01	2,29	9,9	6 588	28 741	9,5%	10,6%	12,9%
1007	Chaource	2,34	2,34	7,8	6 790	27 617	10,2%	9,8%	11,6%
1008	Chavanges	2,79	3,91	7,3	7 790	31 463	16,4%	10,3%	10,6%
1009	Ervy-le-Châtel	2,35	2,13	12,0	7 524	29 272	7,8%	10,5%	9,2%
1010	Essoyes	2,27	2,65	9,4	8 282	48 274	10,9%	7,2%	6,6%
1011	Estissac	1,88	1,60	8,2	8 334	30 175	8,6%	9,8%	10,0%
1012	Lusigny-sur-Barse	2,23	2,46	7,7	9 310	32 985	8,9%	7,1%	6,5%
1013	Marcilly-le-Hayer	2,53	3,48	8,3	8 148	29 631	9,0%	9,6%	10,8%
1014	Méry-sur-Seine	2,20	1,67	10,5	8 072	29 766	8,1%	9,3%	8,3%
1015	Mussy-sur-Seine	2,82	3,22	9,0	6 384	48 349	10,8%	10,2%	9,6%
1016	Nogent-sur-Seine	2,08	1,66	10,5	6 908	30 162	8,9%	12,2%	10,2%
1017	Piney	2,44	2,68	8,6	8 359	29 789	9,3%	8,9%	6,4%
1018	Ramerupt	2,23	0,98	8,3	7 405	29 990	9,0%	10,2%	12,1%
1019	Les Riceys	3,12	2,76	10,3	6 926	53 040	11,7%	5,1%	7,3%
1020	Romilly-sur-Seine 1er Canton hors Romilly-sur-Seine (Partiel)	2,27	2,05	9,2	8 306	29 693	9,1%	10,2%	8,5%
1021	Soulaïnes-Dhuys	2,31	1,58	6,1	7 557	31 322	9,2%	7,1%	4,7%
1022	Troyes 1er Canton hors Troyes (Partiel)	1,77	2,62	5,9	9 531	33 088	8,5%	6,0%	6,0%
1023	Troyes 2e Canton hors Troyes (Partiel)	1,94	1,90	10,4	7 001	32 143	9,8%	10,6%	9,6%
1025	Vendevure-sur-Barse	2,24	2,18	9,2	6 452	31 061	8,1%	10,5%	12,4%
1026	Villenauxe-la-Grande	2,63	3,32	10,4	6 966	30 177	9,0%	13,1%	23,5%
1028	Sainte-Savine	1,68	1,73	7,2	9 124	35 428	8,3%	8,7%	6,8%
1029	Troyes 4e Canton (partiel)	1,85	1,88	7,9	9 578	32 505	8,3%	7,8%	9,0%
1031	Troyes 6e Canton hors Troyes (Partiel)	1,91	1,65	6,4	7 278	31 923	9,3%	10,7%	7,4%
1032	Troyes 7e Canton hors Troyes (Partiel)	2,27	1,88	7,4	8 213	34 767	9,8%	9,3%	7,1%
1033	La Chapelle-Saint-Luc hors La Chapelle-Saint-Luc (Partiel)	2,11	2,02	8,4	6 202	28 196	9,0%	13,1%	9,3%
1096	La Chapelle-Saint-Luc	2,52	2,32	8,6	1 783	22 737	10,4%	21,7%	16,5%
1097	Romilly-sur-Seine	2,30	2,28	10,4	4 133	24 593	9,6%	20,3%	13,0%
1099	Troyes	1,80	1,65	9,2	2 991	29 115	9,5%	17,4%	13,0%
1101	Alaigne	1,82	1,70	7,7	4 925	26 447	13,1%	12,0%	14,5%
1102	Alzonne	1,76	2,47	6,4	6 974	29 231	9,5%	10,6%	7,3%
1105	Belpech	2,12	2,18	9,5	4 416	25 855	11,1%	12,3%	14,4%
1106	Capendu	1,80	1,72	8,3	5 162	26 633	10,9%	14,8%	11,1%
1107	Carcassonne 1er Canton hors Carcassonne (Partiel)	1,77	1,67	5,4	7 660	33 312	11,3%	10,9%	10,4%
1108	Carcassonne 2e Canton-Nord hors Carcassonne (Partiel)	2,33	2,50	9,1	6 148	29 026	10,4%	10,7%	11,5%
1109	Castelnaudary-Nord hors Castelnaudary (Partiel)	2,03	1,37	6,0	6 951	28 428	11,9%	12,0%	9,2%
1110	Castelnaudary-Sud hors Castelnaudary (Partiel)	2,41	2,34	7,7	6 969	28 962	10,9%	11,4%	9,7%
1111	Chalabre	2,11	2,00	8,0	3 087	24 205	11,1%	14,8%	16,9%
1112	Conques-sur-Orbiel	1,89	1,87	6,5	7 061	31 223	10,8%	11,1%	9,2%
1113	Couiza	1,82	1,65	7,9	3 890	25 869	11,4%	16,8%	15,5%
1114	Coursan	1,78	1,56	10,3	5 868	28 533	13,4%	15,1%	13,0%
1115	Durban-Corbières	1,80	1,37	9,4	2 824	24 923	17,0%	15,2%	11,7%
1116	Fanjeaux	1,93	1,56	9,2	4 809	26 649	11,2%	13,3%	15,3%
1117	Ginestas	2,04	1,92	8,1	5 369	27 011	12,3%	14,1%	11,8%
1118	Lagrasse	1,86	1,09	8,0	2 986	26 025	15,4%	14,8%	13,8%
1119	Lézignan-Corbières	2,13	2,24	9,0	3 711	26 463	11,7%	16,1%	16,2%
1120	Limoux	1,67	1,81	8,9	5 509	28 899	12,4%	13,8%	13,5%
1121	Mas-Cabardès	1,97	1,95	8,7	2 954	23 746	14,7%	16,0%	13,3%
1122	Montréal	1,69	2,12	9,2	6 588	29 378	10,0%	10,4%	10,0%
1125	Peyriac-Minervois	1,79	1,78	7,9	3 874	25 485	12,2%	14,5%	12,9%
1126	Quillan	1,87	1,68	9,1	4 417	24 959	13,3%	19,6%	13,4%
1127	Saint-Hilaire	2,26	2,24	8,2	5 936	27 955	12,7%	11,0%	10,2%
1128	Saïssac	2,21	2,33	9,3	4 069	25 868	12,7%	12,5%	11,7%
1130	Sigeac	2,16	2,04	8,2	4 742	27 032	15,3%	18,5%	14,4%
1133	Narbonne-Ouest hors Narbonne (Partiel)	1,99	2,10	7,5	6 532	28 631	12,2%	12,8%	10,0%
1197	Narbonne	1,88	1,45	8,0	3 481	30 930	13,7%	17,5%	15,3%
1198	Carcassonne	2,09	1,89	9,3	2 527	30 487	12,1%	17,1%	13,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
1199	Castelnaudary	2,01	1,55	10,2	5 081	28 376	12,4%	13,6%	13,4%
1201	Aubin	1,99	2,18	8,6	6 808	26 467	10,1%	10,1%	13,3%
1202	Belmont-sur-Rance	1,97	3,29	7,2	5 763	25 158	11,0%	5,7%	14,4%
1203	Bozouls	2,26	2,23	8,4	8 683	31 675	9,0%	4,3%	5,3%
1204	Camarès	2,37	3,61	7,7	5 582	24 918	13,8%	8,6%	10,0%
1206	Capdenac-Gare	2,01	2,68	9,5	7 302	27 163	10,0%	8,5%	10,6%
1207	Cassagnes-Bégonhès	2,06	2,06	9,2	7 348	28 635	9,7%	4,4%	6,1%
1208	Conques	2,03	0,41	9,1	5 346	26 626	11,1%	5,9%	6,5%
1210	Decazeville	2,13	1,55	8,6	5 884	26 715	11,4%	11,7%	11,3%
1211	Entraygues-sur-Truyère	1,81	1,88	9,3	5 739	27 176	12,7%	7,2%	7,2%
1212	Espalion	1,90	2,00	9,7	7 202	30 849	10,3%	7,2%	8,4%
1213	Estaing	1,71	1,50	8,7	6 092	27 110	12,2%	4,3%	8,0%
1214	Laguiole	2,47	2,07	9,1	5 359	31 058	12,8%	5,0%	4,7%
1215	Laissac	2,21	2,69	9,3	7 268	26 811	10,0%	5,5%	7,1%
1216	Marcillac-Vallon	2,14	1,76	9,8	8 319	30 653	10,0%	5,1%	5,5%
1218	Montbazens	2,09	2,60	7,7	7 015	26 798	11,3%	6,2%	8,3%
1219	Mur-de-Barrez	1,82	2,28	10,1	5 789	25 990	12,2%	6,1%	12,0%
1220	Najac	2,17	1,65	7,4	5 396	26 329	11,8%	10,7%	10,0%
1221	Nant	1,98	2,84	10,6	5 589	25 714	11,5%	9,7%	11,6%
1222	Naucelle	1,74	2,45	7,4	6 530	25 811	11,3%	4,2%	9,1%
1224	Pont-de-Salars	2,12	2,31	7,8	7 712	28 198	11,1%	4,8%	7,3%
1225	Réquista	1,85	1,94	8,0	5 580	26 280	11,2%	5,9%	8,7%
1226	Rieupeyroux	1,95	2,18	7,2	6 144	26 080	8,8%	7,3%	8,1%
1227	Rignac	2,13	2,53	8,1	7 555	27 956	10,0%	6,2%	9,4%
1228	Rodez-Est hors Rodez (Partiel)	2,40	1,62	6,4	10 751	33 628	9,1%	4,0%	3,6%
1229	Saint-Affrique	1,83	1,69	7,2	6 844	28 225	9,7%	8,2%	9,1%
1231	Saint-Beauzély	2,28	3,17	6,6	6 148	25 438	10,5%	7,2%	7,8%
1234	Saint-Geniez-d'Olt	2,02	0,90	9,2	6 786	29 247	13,9%	7,8%	7,5%
1235	Saint-Rome-de-Tarn	2,08	1,08	10,0	4 882	25 016	11,3%	7,3%	11,0%
1236	Saint-Sernin-sur-Rance	1,72	0,60	7,8	4 862	23 688	11,8%	7,3%	11,0%
1237	Salles-Curan	3,65	2,88	6,9	6 158	26 443	14,4%	5,0%	6,2%
1239	Baraqueville-Sauveterre	2,14	2,17	8,1	7 158	26 813	11,0%	4,2%	7,1%
1240	Séverac-le-Château	2,12	1,83	8,5	6 732	27 243	10,5%	6,9%	7,8%
1242	Villefranche-de-Rouergue	2,03	1,82	7,6	6 177	30 701	11,5%	10,1%	9,0%
1243	Villeneuve	2,20	2,00	8,7	7 063	29 265	11,1%	7,7%	9,3%
1244	Millau-Ouest hors Millau (Partiel)	1,97	2,40	4,4	7 814	28 319	10,3%	7,7%	9,9%
1245	Rodez-Ouest hors Rodez (Partiel)	2,07	2,11	9,1	9 923	32 173	9,3%	4,4%	5,0%
1246	Rodez-Nord hors Rodez (Partiel)	1,88	1,91	5,5	8 155	33 362	9,8%	6,8%	8,2%
1297	Millau	2,08	1,66	8,4	6 390	29 825	11,2%	7,4%	10,8%
1298	Rodez	1,58	1,38	8,4	6 859	34 810	10,0%	7,4%	7,8%
1301	Aix-en-Provence-Nord-Est hors Aix-en-Provence (Partiel)	1,84	1,45	5,9	10 525	47 299	10,3%	8,5%	9,3%
1302	Aix-en-Provence-Sud-Ouest hors Aix-en-Provence (Partiel)	1,77	1,85	7,6	10 062	46 528	9,2%	8,1%	10,5%
1303	Arles-Est hors Arles (Partiel)	2,03	1,79	7,0	7 791	31 794	7,6%	11,8%	12,9%
1305	Aubagne-Ouest hors Aubagne	2,10	1,72	9,1	8 221	33 582	9,2%	11,6%	13,4%
1306	Berre-l'Étang	1,88	1,88	9,0	6 265	30 161	9,5%	13,4%	15,1%
1307	Châteaurenard	2,28	2,09	8,7	6 509	31 967	8,9%	12,3%	10,5%
1308	La Ciotat	2,03	1,55	9,2	6 730	35 427	10,2%	14,8%	14,0%
1309	Eyguières	2,18	2,06	7,6	7 776	33 859	9,5%	11,0%	12,2%
1310	Gardanne	1,87	1,69	8,2	8 410	37 252	8,9%	9,8%	11,7%
1311	Istres-Nord hors Istres (Partiel)	2,27	2,03	8,0	4 645	26 426	9,3%	14,0%	16,4%
1312	Lambesc	2,22	2,44	9,0	7 302	37 459	10,6%	11,4%	11,8%
1326	Orgon	2,02	2,00	8,3	5 536	29 944	10,0%	12,7%	12,3%
1327	Peyrolles-en-Provence	2,01	1,84	9,1	7 524	34 591	9,6%	11,1%	10,8%
1328	Port-Saint-Louis-du-Rhône	2,10	1,94	8,8	4 815	28 285	15,5%	17,6%	18,7%
1329	Roquevaire	1,91	1,89	8,7	9 223	36 848	8,8%	9,2%	10,4%
1330	Saintes-Maries-de-la-Mer	3,00	1,02	12,8	4 552	31 154	12,2%	20,2%	14,6%
1331	Saint-Rémy-de-Provence	1,83	1,40	10,3	5 619	35 498	9,7%	11,9%	10,6%
1332	Salon-de-Provence	2,07	1,88	8,5	5 644	33 224	9,8%	13,0%	13,6%
1333	Tarascon	2,63	1,61	7,6	3 918	29 177	10,5%	15,2%	20,5%
1334	Trets	1,80	1,71	9,3	8 811	38 579	9,2%	9,5%	10,2%
1335	Allauch	1,71	1,81	10,0	10 336	39 735	9,9%	8,5%	8,9%
1336	Marignane	2,18	1,55	9,3	4 878	29 179	9,4%	12,9%	16,0%
1348	Château-neuf-Côte-Bleue	1,95	1,70	8,0	8 193	38 064	9,0%	10,7%	13,1%
1349	Istres-Sud hors Istres (Partiel)	1,88	1,80	8,9	7 656	33 229	9,2%	10,8%	11,6%
1350	Martigues-Ouest hors Martigues (Partiel)	2,47	2,12	8,0	3 753	25 970	10,7%	18,5%	25,0%
1351	Péllissanne	1,84	1,93	7,7	9 657	38 823	9,1%	9,4%	11,2%
1352	Les Pennes-Mirabeau	1,88	1,61	8,4	8 409	37 415	9,1%	10,5%	11,5%
1353	Vitrolles	2,13	1,91	9,2	5 196	28 944	9,7%	14,1%	13,7%
1395	Istres	1,94	2,10	8,2	6 991	30 535	9,6%	12,4%	12,1%
1396	Martigues	1,86	1,65	7,9	6 062	32 979	9,4%	14,2%	13,4%
1397	Aix-en-Provence	1,45	1,23	6,9	5 874	42 841	11,3%	12,2%	11,3%
1398	Arles	2,09	1,78	8,1	3 817	30 164	11,2%	16,6%	15,9%
1399	Marseille	2,02	1,70	8,2	2 259	33 257	11,8%	18,0%	16,4%
1401	Aunay-sur-Odon	2,55	2,37	8,5	7 009	25 830	8,5%	8,1%	9,5%
1402	Balleroy	2,28	2,50	8,3	7 067	27 194	8,5%	9,7%	10,8%
1403	Bayeux	1,92	1,86	9,1	6 240	32 117	9,2%	13,0%	8,7%
1404	Le Bény-Bocage	2,72	2,70	8,1	6 412	25 716	9,3%	8,7%	8,8%
1405	Blangy-le-Château	2,23	1,80	7,3	8 288	34 496	10,0%	7,9%	7,4%
1406	Bourguébus	1,99	2,50	7,2	9 012	28 923	8,5%	8,3%	7,2%
1407	Bretteville-sur-Laize	2,27	2,36	7,7	8 400	28 975	7,7%	8,3%	8,9%
1408	Caen 1er Canton hors Caen (Partiel)	2,30	1,20	8,7	9 752	41 271	10,5%	6,9%	5,8%
1409	Caen 2e Canton hors Caen (Partiel)	2,24	1,66	6,6	9 052	35 882	9,6%	8,3%	7,5%
1410	Cambremer	2,45	2,40	9,2	6 427	31 795	9,3%	8,2%	7,9%
1411	Caumont-l'Éventé	2,26	1,89	11,8	6 260	25 690	8,9%	9,2%	11,5%
1412	Condé-sur-Noireau	2,27	1,86	9,7	5 547	25 298	8,8%	13,3%	10,8%
1413	Creully	2,24	1,66	7,9	10 178	38 290	10,1%	7,6%	6,5%
1414	Douvres-la-Déivrande	2,15	1,94	8,4	9 486	37 207	9,9%	8,4%	6,0%
1415	Dozulé	2,08	1,87	8,3	6 658	30 605	10,3%	12,2%	10,4%
1416	Évrecy	2,56	2,12	8,5	10 321	33 669	9,4%	6,6%	5,7%
1417	Falaise-Nord hors Falaise (Partiel)	2,44	1,96	8,4	7 359	26 502	8,9%	9,9%	10,7%
1418	Falaise-Sud hors Falaise (Partiel)	2,30	1,43	2,6	8 207	29 679	10,2%	7,2%	8,7%
1419	Honfleur	2,20	2,07	9,1	6 731	33 983	8,9%	12,2%	11,1%
1420	Isigny-sur-Mer	2,15	2,31	9,1	5 609	25 391	9,4%	11,7%	12,2%
1421	Lisieux 1er Canton hors Lisieux (Partiel)	2,50	2,36	6,3	8 013	31 458	9,9%	7,7%	8,0%
1423	Livarot	2,36	1,88	9,2	6 457	28 510	9,6%	10,4%	9,8%
1424	Mézidon-Canon	2,38	2,37	8,9	6 293	25 967	8,6%	10,5%	11,8%
1425	Morteaux-Couilboeuf	2,31	1,99	6,5	7 329	26 118	9,9%	11,1%	9,1%
1426	Orbec	2,32	2,18	10,9	6 547	26 675	10,2%	11,0%	11,8%
1427	Pont-l'Évêque	2,00	1,57	9,6	7 386	33 281	8,6%	8,3%	9,3%
1428	Ryes	2,41	2,12	6,8	8 151	33 028	10,4%	9,7%	9,3%
1429	Saint-Pierre-sur-Dives	2,07	2,43	11,2	6 186	25 257	10,2%	11,0%	11,7%
1430	Saint-Sever-Calvados	2,30	2,44	7,9	6 447	24 708	10,0%	8,3%	9,8%
1431	Thury-Harcourt	2,15	2,21	11,0	6 714	27 065	8,8%	10,4%	9,6%
1432	Tilly-sur-Seulles	2,29	2,02	8,2	9 938	32 110	7,9%	6,9%	6,2%
1433	Trévières	2,24	1,97	7,5	6 930	28 244	10,0%	9,4%	9,4%
1434	Troarn	2,18	1,94	8,2	8 135	28 607	8,6%	8,8%	8,3%
1435	Trouville-sur-Mer	1,90	1,74	9,6	6 440	37 418	10,9%	12,1%	10,0%
1436	Vassy	2,03	2,97	8,9	6 443	24 901	9,9%	8,8%	6,4%
1437	Villers-Bocage	2,19	2,21	8,5	8 350	28 825	7,9%	7,7%	8,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
1438	Vire	1,80	1,75	8,7	6 485	28 663	10,2%	10,4%	8,9%
1443	Caen 7e Canton hors Caen (Partiel)	1,74	1,97	7,3	7 070	27 106	9,0%	13,7%	7,6%
1444	Caen 8e Canton hors Caen (Partiel)	1,97	1,79	7,4	7 053	32 189	8,8%	11,5%	9,2%
1446	Caen 10e Canton hors Caen (Partiel)	1,93	1,84	7,1	7 693	30 285	8,8%	10,3%	7,4%
1447	Cabourg	2,10	2,35	8,8	7 381	31 366	9,6%	11,5%	9,5%
1448	Ouistreham	1,92	1,95	8,2	8 967	36 674	9,6%	10,0%	7,5%
1449	Lisieux 3e Canton hors Lisieux (Partiel)	2,11	2,05	11,7	8 324	31 398	10,0%	8,4%	8,5%
1493	Hérouville-Saint-Clair	1,87	1,94	8,0	3 918	27 305	10,6%	16,3%	10,7%
1497	Caen	1,50	1,35	8,2	4 291	34 915	11,1%	14,4%	11,7%
1498	Falaise	2,44	1,71	11,3	4 715	27 295	9,6%	16,7%	11,4%
1499	Lisieux	1,86	1,93	9,7	3 843	26 468	9,4%	17,0%	12,8%
1501	Allanche	1,90	1,30	11,1	4 794	22 864	10,6%	7,6%	10,0%
1503	Aurillac 2e Canton hors Aurillac (Partiel)	2,09	1,59	8,6	9 437	31 795	11,8%	5,9%	5,2%
1504	Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1,72	1,54	9,2	6 662	26 124	10,9%	9,1%	9,9%
1505	Chaudes-Aigues	1,57	0,80	7,9	4 958	25 800	10,4%	6,3%	9,7%
1506	Condat	1,66	1,81	10,3	5 842	25 373	10,9%	6,4%	10,8%
1507	Laroquebrou	2,01	1,64	8,5	5 372	25 977	12,3%	7,4%	9,1%
1508	Massiac	2,02	1,74	10,1	5 098	26 359	11,9%	7,9%	9,9%
1509	Mauriac	1,99	2,21	8,5	6 626	28 796	10,6%	8,3%	8,8%
1510	Maus	1,78	2,07	8,3	6 018	26 060	12,9%	7,3%	8,8%
1511	Montsalvy	2,25	2,01	7,0	5 951	25 028	12,8%	5,3%	8,5%
1512	Murat	1,77	0,97	10,3	6 416	27 300	12,1%	7,4%	9,0%
1513	Pierrefort	1,44	1,16	10,0	5 323	23 404	13,7%	5,3%	12,3%
1514	Pleaux	1,58	2,35	7,8	5 601	24 061	10,3%	7,4%	12,0%
1515	Riom-ès-Montagnes	1,87	2,81	12,1	6 215	26 040	8,7%	9,3%	13,3%
1516	Ruynes-en-Margeride	2,19	3,63	7,8	4 625	23 195	12,0%	8,2%	8,0%
1517	Saïgues	2,02	1,28	11,4	6 057	25 292	10,4%	9,1%	12,5%
1518	Saint-Cernin	1,76	3,04	6,6	5 903	25 022	11,0%	6,0%	13,0%
1519	Saint-Flour-Nord hors Saint-Flour (Partiel)	1,88	1,85	7,6	6 654	26 232	10,3%	6,5%	6,0%
1520	Saint-Flour-Sud hors Saint-Flour (Partiel)	2,03	2,03	9,2	6 025	24 692	11,9%	6,8%	6,6%
1521	Saint-Mamet-la-Salvetat	2,30	2,51	7,7	6 180	26 331	12,0%	6,4%	7,5%
1522	Salers	1,49	2,27	8,6	5 628	25 194	13,4%	8,1%	11,4%
1523	Vic-sur-Cère	2,29	1,95	8,3	6 564	27 905	12,7%	7,0%	7,4%
1525	Aurillac 4e Canton hors Aurillac (Partiel)	2,01	2,57	9,9	7 652	29 043	11,5%	6,6%	9,3%
1526	Arpajon-sur-Cère	1,98	1,80	8,9	8 343	30 696	11,3%	5,7%	7,2%
1527	Jussac	2,15	2,30	7,3	9 009	31 811	11,6%	5,0%	6,8%
1598	Aurillac	1,53	1,39	9,1	6 165	31 515	11,7%	10,9%	10,4%
1599	Saint-Flour	1,90	1,34	8,9	6 521	30 820	9,6%	8,8%	9,7%
1601	Aigre	2,17	1,24	9,8	5 624	26 301	10,8%	11,1%	14,6%
1604	Aubeterre-sur-Dronne	1,89	2,15	6,7	5 883	26 101	10,8%	10,2%	9,8%
1605	Baïgues-Sainte-Radegonde	2,60	2,59	8,2	5 971	26 376	9,3%	10,3%	10,5%
1606	Barbezieux-Saint-Hilaire	1,76	1,21	9,5	6 532	28 479	10,0%	9,5%	8,7%
1607	Blanzac-Porcheresse	2,05	1,68	7,6	7 506	28 683	9,4%	8,7%	9,3%
1608	Brossac	1,62	1,06	6,4	5 452	23 654	10,7%	11,7%	12,4%
1609	Chabanais	2,45	1,63	9,2	6 488	25 935	9,3%	9,2%	12,0%
1610	Chalais	1,86	1,70	8,6	5 258	26 844	9,2%	11,2%	11,6%
1611	Champagne-Mouton	1,61	1,87	8,5	5 127	24 624	8,7%	8,2%	12,3%
1612	Châteauneuf-sur-Charente	1,96	2,11	8,4	7 451	30 431	8,8%	8,8%	8,5%
1613	Cognac-Nord hors Cognac (Partiel)	2,32	1,83	8,4	8 097	32 686	9,2%	9,0%	10,3%
1614	Confolens-Nord hors Confolens (Partiel)	2,46	2,23	7,4	5 172	24 023	10,9%	9,5%	13,5%
1615	Confolens-Sud hors Confolens (Partiel)	2,20	1,04	8,1	4 766	24 568	8,5%	9,5%	13,9%
1616	Hiersac	2,18	2,48	8,3	8 749	30 826	8,9%	8,4%	8,1%
1617	Jarnac	2,09	1,39	8,7	7 033	30 468	9,6%	9,5%	8,6%
1618	Mansle	2,03	2,11	8,7	6 391	26 949	9,6%	12,1%	12,3%
1619	Montbron	1,68	2,14	8,3	6 335	27 005	9,7%	11,1%	9,3%
1620	Montmboeuf	1,84	1,43	8,4	5 628	25 678	9,9%	9,5%	12,7%
1621	Montmoreau-Saint-Cybard	1,62	1,72	8,8	5 569	25 447	9,6%	10,5%	13,8%
1622	La Rochefoucauld	2,14	2,02	7,4	7 965	27 796	8,4%	8,7%	9,2%
1623	Rouillac	1,72	1,73	10,3	6 580	28 898	9,6%	10,2%	10,9%
1624	Ruffec	1,69	1,28	9,5	5 428	26 887	10,2%	12,4%	10,2%
1625	Saint-Amant-de-Boixe	2,05	2,24	7,7	7 479	28 585	8,2%	9,4%	9,0%
1626	Saint-Claud	1,93	1,65	9,2	5 735	25 237	9,9%	10,7%	12,5%
1627	Segonzac	1,99	1,49	7,9	7 679	30 423	9,2%	7,7%	9,2%
1628	Villebois-Lavalette	2,27	2,18	8,4	6 921	29 084	10,0%	8,6%	8,0%
1629	Villefagnan	2,28	1,62	8,0	5 991	25 116	10,2%	10,2%	12,1%
1630	La Courroun	1,73	1,34	8,3	8 565	31 220	9,4%	10,0%	8,6%
1631	Ruelle-sur-Touvre	1,86	2,14	7,2	8 664	30 897	9,2%	9,7%	8,9%
1632	Soyaux	2,40	2,05	8,6	3 388	30 056	11,0%	16,0%	12,1%
1633	Cognac-Sud hors Cognac (Partiel)	1,99	1,62	6,2	9 286	31 526	8,9%	9,5%	9,3%
1635	Gond-Pontouvre	1,83	1,66	8,1	8 734	32 407	9,2%	9,6%	7,7%
1697	Cognac	1,91	2,03	9,1	4 707	31 678	9,4%	15,0%	11,2%
1698	Angoulême	1,74	1,69	8,4	2 886	32 004	10,6%	17,2%	11,9%
1699	Confolens	1,44	1,64	12,0	6 208	30 513	10,8%	9,5%	10,8%
1701	Aigrefeuille-d'Aunis	2,20	2,41	8,6	7 826	27 737	8,1%	9,8%	10,0%
1702	Archiac	1,79	2,28	6,5	6 715	28 721	10,6%	8,2%	8,8%
1703	Ars-en-Ré	1,51	1,08	7,6	8 015	43 205	14,7%	11,7%	10,4%
1704	Aulnay	2,15	1,81	8,7	5 678	25 613	12,2%	10,6%	10,3%
1705	Burie	1,81	1,65	6,6	6 494	27 954	10,1%	9,5%	7,0%
1706	Le Château-d'Oléron	1,84	1,92	9,0	7 242	31 472	11,8%	13,3%	11,7%
1707	Courçon	2,50	2,74	10,3	7 517	26 940	9,2%	9,7%	8,5%
1708	Cozes	2,08	1,80	9,7	6 641	28 188	13,4%	12,4%	11,8%
1709	Gémozac	1,99	1,88	8,8	6 561	27 023	10,6%	10,1%	10,6%
1710	La Jarrie	2,01	1,94	5,7	9 351	32 563	9,1%	8,7%	7,1%
1711	Jonzac	1,87	1,81	8,2	5 696	29 092	11,3%	11,9%	9,0%
1712	Loulay	2,41	1,75	10,0	6 461	24 725	11,5%	12,2%	15,1%
1713	Marans	2,17	2,34	11,2	7 791	28 370	9,1%	10,5%	7,9%
1714	Marennes	1,97	2,11	10,2	6 790	27 893	11,1%	12,0%	11,1%
1715	Matha	2,28	1,96	7,4	5 839	26 622	13,9%	11,4%	10,5%
1716	Mirambeau	1,99	1,95	10,5	4 918	24 902	12,5%	11,8%	12,3%
1717	Montendre	1,85	1,91	9,5	5 360	25 256	11,3%	14,4%	12,0%
1718	Montguyon	2,04	1,93	8,3	5 999	25 150	8,7%	12,4%	11,9%
1719	Montlieu-la-Garde	1,94	1,73	8,5	5 617	25 316	10,3%	11,3%	16,9%
1720	Pons	1,86	2,47	8,0	6 854	28 047	10,5%	10,0%	10,0%
1721	Rochefort-Nord hors Rochefort (Partiel)	1,76	1,74	7,9	8 540	33 183	10,8%	11,4%	8,9%
1725	Royan-Est hors Royan (Partiel)	1,60	2,26	10,9	6 961	37 326	14,8%	15,8%	10,1%
1726	Saint-Agnant	2,27	2,09	8,9	8 017	28 365	11,2%	10,4%	10,1%
1727	Saint-Genis-de-Saintonge	2,07	1,80	10,4	5 890	25 772	11,5%	9,9%	11,2%
1728	Saint-Hilaire-de-Villefranche	2,48	2,64	10,0	5 934	26 321	11,6%	10,7%	10,5%
1729	Saint-Jean-d'Angély	1,91	1,98	9,0	5 185	27 644	10,4%	13,8%	9,8%
1730	Saint-Martin-de-Ré	1,98	1,41	8,0	8 557	42 247	12,0%	11,4%	14,8%
1731	Saint-Pierre-d'Oléron	1,75	1,40	10,5	7 188	32 520	13,2%	15,6%	10,9%
1732	Saint-Porchaire	2,24	1,97	7,8	6 895	26 808	9,7%	10,3%	10,7%
1733	Saint-Savinien	2,23	2,34	7,6	6 395	27 312	11,1%	12,5%	10,9%
1734	Saintes-Nord hors Saintes (Partiel)	1,82	1,73	8,1	8 873	31 986	11,7%	9,1%	8,5%
1735	Saintes-Ouest hors Saintes (Partiel)	1,94	1,89	8,2	8 246	30 025	10,0%	7,8%	8,0%
1736	Saujon	1,95	2,20	8,7	7 064	28 559	11,1%	11,3%	10,6%
1737	Surgères	2,04	1,82	8,3	6 625	28 005	8,8%	12,9%	11,7%
1738	Tonnay-Boutonne	2,75	3,06	8,2	6 766	24 878	10,2%	10,7%	10,6%
1739	Tonnay-Charente	2,16	2,27	8,2	7 330	26 753	8,7%	12,4%	10,7%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
1740	La Tremblade	2,01	1,54	8,7	7 247	31 761	13,2%	13,7%	11,2%
1743	Royan-Ouest hors Royan (Partiel)	1,86	1,68	8,1	8 013	37 147	12,1%	12,5%	11,1%
1744	La Rochelle 5e Canton hors La Rochelle (Partiel)	2,10	1,86	11,6	10 349	33 359	9,8%	8,1%	6,9%
1746	Aytré	1,67	1,45	8,7	8 313	33 039	9,3%	11,9%	8,1%
1749	La Rochelle 8e Canton hors La Rochelle (Partiel)	1,53	1,11	7,2	10 370	36 269	10,3%	8,1%	6,6%
1750	La Rochelle 9e Canton hors La Rochelle (Partiel)	1,82	1,18	9,3	10 732	38 724	11,4%	8,4%	7,9%
1751	Saintes-Est hors Saintes (Partiel)	1,99	1,56	8,1	8 245	30 655	10,3%	9,3%	9,2%
1796	Royan	1,70	1,67	8,2	6 472	35 604	12,0%	16,5%	13,1%
1797	Rochefort	1,81	1,72	9,2	4 338	28 935	10,2%	16,7%	12,5%
1798	La Rochelle	1,56	1,29	7,6	5 111	34 217	11,4%	16,2%	11,4%
1799	Saintes	1,62	1,64	8,1	5 182	31 740	11,0%	14,2%	11,2%
1801	Les Aix-d'Angillon	2,06	1,84	8,0	7 790	29 173	9,6%	9,6%	9,1%
1802	Argent-sur-Sauldre	2,04	2,39	10,4	7 386	27 745	8,8%	8,3%	8,7%
1803	Aubigny-sur-Nère	2,09	2,30	9,1	7 476	29 318	8,7%	8,7%	10,0%
1804	Baugy	2,03	2,39	9,9	7 697	28 134	9,8%	8,6%	9,1%
1806	La Chapelle-d'Angillon	2,13	1,58	9,3	6 572	28 264	13,9%	9,9%	8,9%
1807	Charenton-du-Cher	1,95	2,76	10,1	6 658	27 389	8,2%	11,8%	11,2%
1808	Chârost	2,08	1,64	9,0	7 595	28 859	8,6%	10,4%	9,6%
1809	Châteaumeillant	1,89	0,68	11,1	5 741	26 082	10,3%	10,9%	13,6%
1810	Châteauneuf-sur-Cher	2,79	2,53	10,4	6 870	27 922	7,7%	13,1%	10,8%
1811	Le Châtelet	1,50	2,09	10,7	6 019	25 397	10,7%	14,8%	11,0%
1812	Dun-sur-Auron	2,58	1,59	14,2	7 453	29 167	7,9%	10,2%	11,1%
1813	Graçay	2,37	2,29	9,2	6 833	27 599	9,5%	13,9%	10,4%
1814	La Guerche-sur-l'Aubois	2,20	2,11	9,5	7 194	27 393	9,3%	12,6%	11,0%
1815	Henrichemont	3,19	0,99	9,3	5 566	27 939	11,6%	10,8%	11,8%
1816	Léré	1,90	2,43	10,7	6 902	29 969	10,2%	10,0%	14,5%
1817	Levet	2,04	1,31	6,8	10 013	32 347	10,0%	6,7%	6,2%
1818	Lignières	2,00	0,62	11,3	6 798	27 700	10,0%	10,7%	10,1%
1819	Lury-sur-Arnon	2,00	2,45	9,6	8 746	30 059	9,2%	9,6%	7,9%
1820	Mehun-sur-Yèvre	2,11	1,08	8,6	7 745	29 735	9,1%	10,4%	9,7%
1821	Nérondes	2,11	2,44	12,0	5 920	26 889	9,8%	13,6%	13,1%
1822	Saint-Amand-Montrond	1,85	1,74	10,1	5 889	28 291	8,2%	14,2%	11,8%
1823	Saint-Martin-d'Auxigny	2,23	1,59	7,5	9 062	32 997	9,1%	7,3%	6,8%
1824	Sancerres	2,04	2,46	10,2	6 493	26 840	10,1%	12,0%	11,7%
1825	Sancerre	2,08	1,69	10,5	7 974	37 185	9,2%	8,0%	8,9%
1826	Sancoins	2,32	1,45	8,3	4 861	25 700	10,5%	14,1%	13,1%
1827	Saulzais-le-Potier	2,33	2,18	8,9	5 721	25 666	7,9%	10,4%	12,2%
1828	Vailliy-sur-Sauldre	2,17	1,45	10,3	6 656	29 272	9,8%	7,5%	8,2%
1830	Vierzon 2e Canton hors Vierzon (Partiel)	2,01	1,94	8,8	8 301	31 007	8,3%	8,8%	10,4%
1835	Saint-Doulchard	2,02	2,07	8,1	9 829	34 219	9,4%	7,7%	7,7%
1898	Bourges	1,65	1,41	9,1	4 384	32 701	9,6%	13,7%	11,9%
1899	Vierzon	1,99	1,37	9,5	4 562	26 604	9,5%	16,1%	13,1%
1901	Argentat	1,98	2,41	10,0	6 421	29 117	12,7%	7,9%	9,3%
1902	Ayen	1,80	2,34	8,2	7 614	28 410	10,5%	7,0%	7,3%
1903	Beaulieu-sur-Dordogne	1,98	1,74	9,6	6 146	28 286	10,8%	7,5%	12,4%
1904	Beynat	1,91	2,15	10,6	6 879	29 224	9,5%	7,7%	5,0%
1905	Bort-les-Orgues	1,47	1,71	9,4	6 408	25 863	10,2%	10,9%	11,1%
1907	Bugeat	1,99	1,19	9,9	6 919	27 639	9,8%	8,4%	5,9%
1908	Corrèze	2,42	2,96	8,9	7 308	29 388	10,9%	6,8%	7,2%
1909	Donzenac	1,77	1,80	9,1	8 439	29 727	10,4%	6,8%	8,6%
1910	Égletons	2,18	2,27	9,1	6 335	29 537	10,3%	9,1%	9,7%
1911	Eygurande	1,69	1,21	11,0	6 612	27 189	9,1%	6,8%	15,5%
1912	Juillac	1,87	2,00	8,9	7 378	27 739	13,7%	6,0%	7,5%
1914	Larche	1,95	1,47	9,0	8 913	29 850	8,9%	7,1%	7,8%
1915	Lubersac	1,72	2,42	8,5	7 020	27 997	14,6%	5,8%	11,0%
1916	Mercœur	2,44	4,06	8,6	6 185	24 959	11,7%	4,2%	8,7%
1917	Meymac	1,85	1,37	9,5	6 064	28 676	10,2%	7,9%	9,7%
1918	Meyssac	1,91	0,63	6,9	7 104	29 693	11,2%	6,7%	9,0%
1919	Neuville	1,87	2,37	9,4	6 156	28 844	13,2%	10,1%	10,7%
1921	Saint-Privat	1,52	1,63	9,9	6 553	26 224	10,1%	7,4%	16,4%
1922	Seilhac	1,64	1,41	9,3	8 303	29 647	10,7%	5,6%	6,4%
1923	Sornac	1,57	0,81	11,7	6 728	26 648	9,6%	7,8%	21,3%
1924	Treignac	1,65	2,21	10,2	6 710	28 888	13,8%	6,6%	9,4%
1928	Uzerche	2,06	1,63	8,3	7 097	27 994	9,6%	7,1%	21,7%
1929	Vigeois	2,03	2,45	9,6	7 328	27 231	9,4%	6,7%	8,1%
1930	Brive-la-Gaillarde-Sud-Est hors Brive-la-Gaillarde (Partiel)	1,82	2,90	10,2	11 137	34 568	10,7%	6,3%	6,7%
1933	Brive-la-Gaillarde-Sud-Ouest hors Brive-la-Gaillarde (Partiel)	2,09	1,81	6,2	9 318	31 585	9,3%	7,6%	3,9%
1934	Malemort-sur-Corrèze	2,01	1,89	8,0	9 621	35 062	9,7%	6,7%	9,8%
1935	Tulle-Campagne-Nord	2,01	2,09	8,6	9 480	32 925	10,5%	5,2%	4,8%
1936	Tulle-Campagne-Sud	1,92	2,55	7,9	8 499	30 273	10,5%	5,0%	6,4%
1997	Ussel	1,81	1,98	8,2	6 667	30 125	8,1%	9,1%	10,5%
1998	Brive-la-Gaillarde	1,86	1,58	7,4	6 204	32 637	10,5%	11,8%	11,3%
1999	Tulle	1,60	1,71	7,9	6 404	31 949	11,6%	7,7%	9,0%
2102	Arnay-le-Duc	2,00	1,71	10,1	7 345	27 403	9,2%	8,4%	9,9%
2103	Auxonne	2,23	2,46	8,7	7 623	26 995	9,5%	9,3%	10,1%
2105	Beaune-Nord hors Beaune (Partiel)	1,77	1,49	6,9	9 699	40 794	9,3%	6,4%	7,0%
2106	Beaune-Sud hors Beaune (Partiel)	2,09	2,04	7,2	10 035	33 597	9,4%	6,4%	6,1%
2107	Bligny-sur-Ouche	2,34	3,34	7,9	6 886	27 888	10,0%	8,9%	8,9%
2108	Châtillon-sur-Seine	1,81	1,90	9,8	6 191	28 049	9,0%	11,9%	11,5%
2109	Dijon 1er Canton hors Dijon (Partiel)	2,33	1,61	6,1	12 404	36 916	9,0%	4,9%	5,6%
2110	Dijon 2e Canton hors Dijon (Partiel)	1,73	1,66	7,2	9 039	32 349	9,0%	7,7%	6,3%
2113	Fontaine-Française	2,13	2,43	8,4	7 245	28 399	9,6%	10,0%	11,7%
2114	Genlis	2,15	1,59	8,4	9 479	29 485	8,2%	7,2%	7,1%
2115	Gevrey-Chambertin	1,89	1,69	7,5	10 462	37 172	7,9%	5,5%	5,3%
2117	Is-sur-Tille	2,04	1,81	8,3	8 986	31 802	8,3%	7,5%	7,8%
2118	Laignes	2,15	1,88	12,5	7 199	26 373	10,9%	9,4%	12,5%
2119	Liernais	1,75	0,78	7,9	7 293	27 379	9,4%	9,0%	8,9%
2120	Mirebeau-sur-Bèze	2,09	2,29	9,6	9 671	33 052	9,5%	5,5%	8,0%
2121	Montbard	2,09	2,17	9,2	7 116	27 847	9,3%	10,9%	9,1%
2123	Nolay	1,86	1,67	11,0	7 893	35 565	10,3%	7,7%	9,0%
2124	Nuits-Saint-Georges	2,27	1,69	8,0	8 999	35 522	7,5%	6,9%	6,9%
2125	Pontailleur-sur-Saône	2,11	2,11	9,0	8 255	27 700	8,2%	9,3%	8,6%
2126	Pouilly-en-Auxois	2,29	1,28	9,0	7 704	29 930	9,1%	6,1%	9,1%
2127	Précy-sous-Thil	2,29	1,84	8,3	7 292	28 477	9,8%	8,5%	7,9%
2128	Recey-sur-Ource	2,84	0,69	7,9	5 966	27 045	14,1%	8,0%	7,0%
2129	Saint-Jean-de-Losne	2,15	1,82	9,9	7 279	26 959	8,8%	10,7%	10,3%
2130	Saint-Seine-l'Abbaye	2,21	2,84	9,3	8 224	29 717	11,2%	6,5%	7,7%
2131	Saulieu	1,84	1,92	8,6	6 669	27 853	10,2%	11,0%	7,9%
2132	Selongey	2,27	1,97	10,8	7 859	29 231	8,8%	8,8%	8,3%
2133	Semur-en-Auxois	1,66	1,49	9,1	7 048	31 181	8,5%	8,0%	8,2%
2134	Seurre	2,23	2,55	9,2	7 215	27 494	8,8%	10,3%	9,9%
2135	Vernon	2,23	2,39	10,0	9 064	31 425	9,3%	6,1%	7,0%
2136	Vitray-les-Laumes	1,93	2,18	9,9	7 207	27 008	10,1%	9,2%	9,9%
2137	Vitteaux	2,54	1,11	7,8	6 960	28 830	10,8%	7,7%	10,1%
2138	Chenôve hors Chenôve (Partiel)	2,06	1,86	7,9	8 245	31 729	8,9%	7,6%	6,7%
2139	Dijon 5e Canton hors Dijon (Partiel)	2,00	1,51	10,3	11 071	37 547	9,3%	6,6%	5,3%
2143	Fontaine-lès-Dijon	1,85	1,57	7,1	9 783	44 755	10,2%	8,3%	7,4%
2197	Chenôve	2,36	1,92	6,3	4 453	25 930	10,8%	15,7%	10,6%
2198	Beaune	1,86	1,65	9,0	6 676	33 723	9,4%	10,6%	10,2%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
2199	Dijon	1,49	1,41	7,4	6 890	35 992	9,9%	9,8%	7,8%
2201	Bégard	2,19	1,70	9,2	7 101	27 097	10,3%	9,1%	14,6%
2202	Belle-Isle-en-Terre	2,19	1,59	9,8	6 434	25 158	10,3%	8,8%	10,7%
2203	Bourbriac	1,98	2,17	9,6	6 231	25 544	9,7%	8,8%	9,4%
2204	Broons	2,02	2,24	9,5	7 033	25 764	9,0%	7,1%	9,0%
2205	Callac	1,75	0,88	10,7	5 846	25 354	11,7%	9,3%	9,5%
2206	Caulnes	2,48	1,80	8,2	7 000	26 109	10,2%	7,2%	8,1%
2207	Châtaudren	2,39	2,12	8,5	7 956	27 603	10,5%	6,4%	6,6%
2208	La Chèze	2,17	1,82	9,4	7 454	25 711	9,4%	7,6%	6,5%
2209	Collinée	2,23	1,80	8,1	6 805	25 048	10,4%	7,4%	7,7%
2210	Corlay	1,97	1,75	8,4	6 600	26 636	10,4%	9,2%	9,2%
2211	Dinan-Est hors Dinan (Partiel)	2,32	2,12	8,6	7 890	32 773	10,8%	9,8%	10,3%
2212	Dinan-Ouest hors Dinan (Partiel)	2,19	1,91	6,6	8 478	29 981	10,7%	9,0%	8,4%
2213	Étables-sur-Mer	2,14	1,71	9,2	8 758	35 293	11,1%	9,4%	8,6%
2214	Évran	2,49	1,79	10,0	6 938	27 115	11,0%	9,6%	9,8%
2215	Gouarec	1,96	0,83	10,3	6 156	27 662	11,7%	9,2%	10,6%
2216	Guingamp	2,04	1,50	9,6	6 169	29 853	10,9%	10,9%	12,0%
2217	Jugon-les-Lacs	2,39	2,33	8,5	7 348	27 377	9,4%	6,5%	9,0%
2218	Lamballe	2,28	2,66	8,6	8 752	30 048	9,4%	6,2%	6,6%
2219	Lannion	2,22	1,82	8,8	7 129	33 063	11,0%	12,8%	10,7%
2220	Lanvollon	2,12	2,40	10,8	7 115	27 580	11,8%	9,2%	7,3%
2221	Lézardrieux	1,93	2,70	9,6	7 353	28 174	14,1%	9,7%	10,4%
2222	Loudéac	2,04	2,36	7,6	7 558	28 785	9,8%	7,7%	7,7%
2223	Maël-Carhaix	2,30	1,84	12,8	6 402	26 485	10,1%	8,8%	10,7%
2224	Matignon	2,34	2,86	8,2	7 900	31 173	11,1%	8,1%	8,7%
2225	Merdrignac	2,30	1,93	8,1	7 276	25 017	9,2%	5,6%	8,4%
2226	Moncontour	2,20	1,91	9,6	8 415	27 342	9,2%	4,5%	7,2%
2227	Mûr-de-Bretagne	2,43	2,37	7,8	7 500	27 663	11,5%	6,7%	8,4%
2228	Paimpol	2,12	1,40	8,8	6 993	32 348	13,2%	10,4%	10,8%
2229	Perros-Guirec	2,35	1,75	8,6	9 319	37 108	11,5%	10,4%	8,3%
2230	Plancoët	1,94	2,26	10,7	7 683	27 604	9,8%	9,6%	10,4%
2231	Plélan-le-Petit	2,66	2,06	6,2	7 517	27 336	9,6%	8,2%	8,0%
2232	Pléneuf-Val-André	2,12	2,06	8,1	8 431	35 258	11,9%	9,4%	8,7%
2233	Plestin-les-Grèves	2,26	1,94	10,7	7 847	30 851	11,0%	10,7%	8,5%
2234	Ploëc-sur-Lié	2,50	2,46	9,3	7 993	28 000	9,8%	6,0%	8,1%
2235	Plouagat	2,53	2,66	9,7	7 647	27 155	9,9%	7,5%	8,0%
2236	Plouaret	2,55	1,82	9,3	6 814	25 781	10,4%	10,3%	9,2%
2237	Ploubalay	2,33	2,44	9,6	8 158	31 223	11,0%	9,1%	9,0%
2238	Plouguenast	2,24	2,19	9,2	6 867	25 816	10,5%	5,9%	7,2%
2239	Plouha	2,70	1,86	9,8	7 721	29 185	14,4%	10,9%	8,9%
2240	Pontrieux	2,35	1,93	10,5	6 390	26 538	13,1%	10,4%	10,8%
2241	Quintin	2,19	2,02	8,9	8 094	28 345	9,8%	6,8%	7,8%
2242	La Roche-Derrien	2,29	2,44	8,5	6 845	27 149	11,2%	10,4%	9,9%
2243	Rostrenen	1,93	0,93	10,1	6 040	27 575	11,3%	8,7%	11,8%
2246	Saint-Nicolas-du-Pélem	2,17	2,56	9,3	5 528	26 228	11,5%	9,3%	9,3%
2247	Tréguier	2,42	2,47	10,6	7 066	30 154	11,8%	9,5%	10,2%
2248	Uzel	2,20	1,39	9,5	7 126	24 527	11,9%	6,7%	7,6%
2249	Langueux	2,02	1,94	8,0	9 348	31 978	9,4%	6,8%	6,1%
2250	Plérin	2,16	1,69	8,3	9 309	35 547	9,9%	6,8%	7,0%
2251	Ploufragan	2,26	2,04	8,7	7 912	28 799	9,5%	8,4%	7,1%
2298	Dinan	1,65	1,19	11,0	5 029	34 283	10,9%	13,7%	12,0%
2299	Saint-Brieuc	1,97	1,69	9,2	4 560	32 646	11,0%	13,3%	11,3%
2301	Ahun	1,90	1,50	10,8	6 215	27 585	8,7%	11,2%	9,6%
2302	Aubusson	1,74	1,38	9,0	4 786	28 116	9,7%	12,2%	10,9%
2303	Auzances	2,54	2,26	9,1	6 224	25 325	9,7%	7,9%	12,6%
2304	Bellegarde-en-Marche	2,14	2,50	12,5	5 500	26 546	11,8%	9,9%	13,1%
2305	Bénévent-l'Abbaye	1,67	1,41	11,1	5 730	26 267	9,5%	10,0%	11,2%
2306	Bonnat	1,63	1,52	11,2	6 435	23 995	10,3%	10,4%	11,0%
2307	Bourganeuf	2,13	2,39	9,2	4 223	26 436	10,1%	12,4%	14,4%
2308	Boussac	1,82	2,04	11,7	6 021	24 822	9,6%	11,5%	10,6%
2309	Chambon-sur-Voueize	1,79	1,06	10,1	5 476	25 091	10,6%	9,6%	12,1%
2310	Châtelus-Malvaleix	1,38	1,88	8,9	5 889	24 608	9,9%	9,4%	9,4%
2311	Chénérailles	1,93	1,09	10,4	5 404	24 547	11,1%	11,3%	11,9%
2313	Crocq	1,67	1,82	9,4	5 206	23 738	12,2%	10,1%	11,3%
2314	Dun-le-Palestel	2,20	1,88	9,4	6 212	27 039	11,1%	8,0%	11,3%
2315	Évaux-les-Bains	2,00	2,95	8,9	6 469	26 240	10,6%	9,0%	9,4%
2316	Fellestin	1,52	1,75	11,4	5 455	28 066	10,1%	9,4%	8,6%
2318	Le Grand-Bourg	1,95	1,75	9,3	7 035	26 260	9,9%	7,6%	7,4%
2319	Guéret-Nord hors Guéret (Partiel)	2,44	2,14	12,1	8 423	29 793	8,8%	7,3%	6,2%
2320	Jarnages	1,82	0,89	8,6	6 740	24 805	8,9%	9,0%	11,2%
2321	Pontarion	1,62	2,47	8,1	6 220	26 967	9,9%	11,1%	9,5%
2324	Saint-Vauray	2,23	1,55	9,6	7 554	29 471	10,0%	8,8%	7,9%
2325	La Souterraine	2,05	2,07	9,1	6 286	27 829	10,8%	10,9%	10,5%
2326	Guéret-Sud-Est hors Guéret (Partiel)	2,49	1,57	8,5	9 078	32 811	9,2%	7,0%	5,0%
2398	Guéret	1,61	1,32	8,4	4 846	32 693	10,3%	11,7%	8,7%
2401	Beaumont-du-Périgord	1,98	2,22	9,1	5 718	28 048	10,8%	11,0%	9,8%
2402	Belvès	2,18	1,51	8,9	5 445	28 600	12,3%	12,9%	11,2%
2404	Brantôme	1,90	1,70	10,4	7 366	29 249	9,7%	8,9%	9,9%
2405	Le Bugue	1,47	2,18	10,5	5 523	30 514	12,9%	13,4%	11,7%
2406	Bussière-Badil	1,81	1,90	7,6	5 680	25 140	10,6%	10,4%	10,6%
2407	Le Buisson-de-Cadoux	2,37	2,49	10,0	6 078	28 194	12,8%	12,4%	9,7%
2408	Carlux	1,65	1,23	7,4	7 053	29 037	10,2%	11,7%	9,5%
2409	Champagnac-de-Belair	2,10	3,01	9,7	7 076	27 681	10,1%	9,5%	8,1%
2410	Domme	2,25	1,72	7,1	6 583	28 359	13,6%	12,0%	9,3%
2411	Excideuil	1,59	2,19	9,2	7 211	27 450	9,2%	7,4%	10,9%
2412	Eymet	1,99	2,22	8,5	5 773	26 709	12,2%	10,4%	11,3%
2413	Hautefort	1,56	1,11	9,6	6 040	27 306	10,4%	9,8%	10,0%
2414	Issigeac	2,16	1,19	6,9	6 212	28 562	10,9%	9,8%	9,9%
2415	Jumilhac-le-Grand	1,60	1,64	10,6	5 563	27 275	12,4%	10,8%	10,8%
2416	La Force	1,90	2,14	9,3	7 194	28 661	9,2%	10,1%	15,8%
2417	Lalinde	1,98	1,33	8,3	7 174	29 066	9,0%	12,3%	16,8%
2418	Lanouaille	1,62	2,51	8,0	6 038	25 635	15,5%	9,7%	7,2%
2419	Mareuil	1,91	1,11	6,4	6 326	27 389	8,2%	9,4%	9,0%
2420	Monpazier	1,68	1,76	10,4	5 383	26 744	11,7%	11,1%	12,7%
2421	Montagnier	1,95	1,03	8,0	6 625	27 486	9,1%	10,3%	9,4%
2422	Montignac	2,12	1,10	9,5	5 037	27 537	12,0%	12,9%	11,4%
2423	Montpon-Ménéstérol	1,88	2,33	9,8	5 772	28 321	8,3%	13,4%	12,9%
2424	Mussidan	1,76	1,77	9,0	6 025	26 860	10,0%	12,6%	9,6%
2425	Neuvic	1,94	1,35	7,7	6 531	26 739	9,8%	11,3%	11,3%
2426	Nontron	1,48	1,82	8,5	7 033	27 232	8,8%	9,9%	9,0%
2428	Ribérac	1,88	2,10	8,6	5 682	28 368	9,4%	11,0%	11,7%
2429	Sainte-Alvère	1,89	2,96	7,5	4 898	28 815	10,5%	12,2%	12,2%
2430	Saint-Astier	2,11	1,97	9,0	7 583	28 027	8,7%	9,9%	10,8%
2431	Saint-Aulaye	1,88	1,38	9,2	5 067	26 335	10,4%	13,3%	13,2%
2432	Saint-Cyprien	1,93	1,55	8,5	6 263	30 275	12,2%	12,2%	9,9%
2433	Saint-Pardoux-la-Rivière	1,66	1,52	9,2	6 103	25 660	13,4%	10,1%	9,4%
2434	Saint-Pierre-de-Chignac	2,05	1,93	8,7	8 026	30 581	10,3%	9,2%	8,2%
2435	Salignac-Eyvignes	2,01	0,89	9,6	6 260	28 754	13,7%	10,2%	8,7%
2436	Sarlat-la-Canéda	1,87	1,48	8,0	6 495	31 411	11,7%	11,5%	11,0%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
2437	Savignac-les-Églises	2,05	1,77	8,2	7 672	29 837	8,7%	8,9%	7,1%
2438	Sigoulès	2,03	1,80	8,1	6 282	29 098	10,6%	9,2%	8,8%
2439	Terrasson-Lavilledieu	2,20	1,95	8,9	6 550	27 615	9,8%	12,0%	12,2%
2440	Thenon	1,89	1,24	10,0	5 223	27 442	10,1%	11,2%	12,2%
2441	Thiviers	1,56	1,40	9,2	6 709	28 050	10,4%	10,2%	10,1%
2442	Vélines	1,92	1,95	9,6	4 930	28 281	11,6%	12,7%	12,3%
2443	Vergt	2,22	2,05	9,2	6 370	26 983	14,9%	9,7%	8,3%
2444	Verteillac	1,87	2,55	9,5	5 008	25 569	9,9%	12,1%	10,8%
2445	Villamblard	2,24	1,05	8,9	5 791	28 837	9,7%	9,8%	13,7%
2446	Villefranche-de-Lonchat	1,71	1,29	10,2	5 176	25 583	10,5%	11,9%	9,9%
2447	Villefranche-du-Périgord	2,05	2,54	9,6	4 402	24 402	12,5%	10,4%	12,2%
2448	Bergerac 2e Canton hors Bergerac (Partiel)	1,91	1,51	7,5	7 721	30 924	10,1%	10,3%	9,5%
2449	Périgueux-Nord-Est hors Périgueux (Partiel)	1,61	1,52	7,8	9 193	35 475	9,7%	8,2%	6,8%
2450	Périgueux-Ouest hors Périgueux (Partiel)	1,95	1,45	7,3	6 988	31 458	9,7%	9,9%	8,2%
2496	Bergerac	1,89	1,45	8,4	4 242	30 043	11,1%	16,4%	13,1%
2497	Périgueux	1,59	1,18	8,6	4 614	32 573	10,8%	13,8%	9,0%
2501	Amancey	2,60	3,53	6,4	7 403	26 763	10,3%	6,3%	9,3%
2502	Audeux	2,05	1,95	6,4	10 153	34 891	9,0%	5,5%	6,5%
2503	Audincourt	2,30	2,22	8,4	4 811	27 755	9,3%	15,6%	13,1%
2504	Baume-les-Dames	2,12	1,72	7,7	7 355	28 329	8,6%	7,2%	8,6%
2506	Besançon-Sud hors Besançon (Partiel)	2,34	2,05	8,8	9 470	35 226	9,7%	6,3%	5,2%
2507	Boussières	2,22	2,15	11,0	9 544	32 992	9,4%	6,4%	6,9%
2508	Clerval	2,33	2,66	6,7	6 738	26 187	9,8%	8,5%	12,3%
2509	Hérimoncourt	1,89	1,95	9,3	8 961	30 821	8,0%	10,8%	8,9%
2510	L'Isle-sur-le-Doubs	2,11	1,54	7,5	8 283	28 098	8,6%	9,6%	10,7%
2511	Levier	2,20	2,22	9,1	7 890	27 955	12,4%	5,1%	9,1%
2512	Maiche	2,04	1,92	7,9	8 783	33 429	10,1%	6,0%	8,6%
2513	Marchaux	2,13	1,52	7,0	9 863	33 513	8,9%	7,0%	8,3%
2514	Montbéliard-Est hors Montbéliard (Partiel)	2,51	2,23	7,6	4 186	24 464	10,5%	21,0%	17,1%
2515	Montbenoit	2,49	2,18	6,5	8 671	31 232	11,0%	4,0%	7,9%
2516	Morteau	2,00	2,06	8,1	9 962	37 521	11,7%	7,3%	6,4%
2517	Mouthe	2,25	2,13	8,6	9 530	35 020	16,9%	6,6%	8,0%
2518	Ornans	2,47	2,61	8,2	8 510	28 645	10,4%	6,5%	8,2%
2519	Pierrefontaine-les-Varans	2,47	2,65	9,3	7 505	30 731	9,0%	4,8%	6,2%
2520	Pontarlier	2,05	1,95	8,2	7 850	32 982	13,0%	8,3%	9,4%
2521	Pont-de-Roide	1,84	1,93	7,9	8 455	28 567	8,5%	8,5%	9,3%
2522	Quingey	2,48	2,04	9,4	8 661	29 283	9,5%	7,2%	7,4%
2523	Rougemont	2,12	2,11	6,8	6 803	25 988	9,4%	9,7%	14,1%
2524	Roulans	2,65	2,19	7,1	8 738	29 285	9,4%	6,6%	5,4%
2525	Le Russey	2,15	2,33	7,5	8 573	33 651	10,7%	5,7%	6,3%
2526	Saint-Hippolyte	2,32	2,22	8,7	7 457	29 429	10,7%	9,1%	8,3%
2527	Vercel-Villedieu-le-Camp	2,43	2,73	7,3	7 891	28 780	9,7%	6,1%	9,2%
2530	Montbéliard-Ouest hors Montbéliard (Partiel)	1,96	2,14	9,1	8 848	32 374	9,0%	8,6%	10,1%
2531	Sochaux-Grand-Charmont	2,09	2,18	7,1	5 560	28 035	9,0%	16,4%	12,2%
2534	Étupes	2,12	1,99	7,7	8 620	30 457	9,1%	10,1%	10,3%
2535	Valentigney	2,31	2,43	8,6	5 954	27 969	9,0%	14,9%	13,9%
2595	Montbéliard	2,59	2,49	9,2	3 788	31 891	9,9%	17,7%	12,7%
2599	Besançon	1,70	1,49	7,6	4 432	33 320	11,6%	12,8%	9,9%
2602	Bourg-de-Péage	2,19	2,36	7,9	7 528	30 557	10,1%	9,7%	8,2%
2603	Buis-les-Baronnies	2,10	1,01	7,6	3 885	28 688	11,7%	12,9%	10,6%
2604	Chabeuil	2,14	1,70	6,7	9 211	35 278	10,7%	7,6%	9,1%
2607	Crest-Nord hors Crest (Partiel)	1,94	2,24	7,7	7 872	30 182	11,0%	10,7%	8,5%
2608	Crest-Sud hors Crest (Partiel)	2,12	2,10	7,6	6 983	30 229	10,8%	10,4%	9,0%
2609	Die	1,70	2,10	7,1	5 387	29 077	12,5%	13,1%	9,1%
2610	Dieulefit	2,11	2,79	8,6	6 463	31 092	10,9%	11,1%	10,5%
2611	Le Grand-Serre	2,17	1,95	7,0	7 082	27 386	9,8%	10,0%	10,8%
2612	Grignan	1,66	1,98	9,5	6 183	31 041	10,1%	11,4%	11,4%
2613	Loriol-sur-Drôme	2,11	2,21	8,4	6 601	28 075	11,4%	13,5%	11,6%
2615	Marsanne	2,29	1,91	8,6	7 608	31 499	11,7%	10,1%	9,6%
2618	Nyons	1,70	1,33	8,8	4 444	30 617	12,6%	14,1%	13,1%
2619	Pierrelatte	2,22	1,99	6,3	5 491	28 380	9,8%	16,3%	13,7%
2621	Romans-sur-Isère 1er Canton hors Romans-sur-Isère (Partiel)	2,31	1,84	6,7	8 412	33 962	9,9%	8,6%	10,5%
2623	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	1,95	1,78	8,3	7 743	29 462	9,4%	9,9%	8,1%
2624	Saint-Jean-en-Royans	2,01	2,07	8,2	7 067	27 178	10,4%	9,0%	14,2%
2625	Saint-Paul-Trois-Châteaux	2,18	1,90	8,1	6 552	31 756	10,2%	11,5%	12,2%
2626	Saint-Vallier	2,43	2,31	8,2	6 315	27 186	10,4%	11,4%	11,4%
2628	Tain-l'Hermitage	1,93	2,06	7,8	8 040	30 767	11,8%	9,5%	10,1%
2632	Bourg-lès-Valence	1,98	1,86	7,3	7 058	30 763	11,5%	12,0%	9,3%
2633	Montélimar 2e Canton hors Montélimar (Partiel)	2,09	2,28	8,0	8 219	34 167	9,8%	9,6%	10,6%
2634	Portes-lès-Valence	2,03	1,75	8,8	7 957	31 186	10,7%	9,8%	10,8%
2635	Romans-sur-Isère 2e Canton hors Romans-sur-Isère (Partiel)	2,20	2,21	7,6	7 790	33 653	10,3%	8,2%	8,8%
2696	Montélimar	2,18	1,77	7,5	5 104	31 762	10,7%	14,6%	13,0%
2697	Romans-sur-Isère	2,32	2,16	8,1	4 006	28 377	11,1%	17,1%	14,1%
2698	Valence	2,09	1,93	7,5	4 328	31 044	12,8%	16,1%	12,8%
2699	Crest	2,02	2,04	9,6	4 790	29 253	13,5%	14,8%	11,5%
2701	Amfreville-la-Campagne	2,32	1,99	9,0	10 257	34 176	7,9%	7,2%	7,9%
2702	Les Andelys	2,02	1,88	9,2	7 212	30 332	8,1%	10,1%	10,2%
2703	Beaumont	2,04	1,98	7,3	6 535	29 479	8,8%	11,2%	11,6%
2704	Beaumont-le-Roger	2,45	2,57	7,9	8 267	30 575	7,9%	9,7%	8,5%
2705	Bernay-Ouest hors Bernay (Partiel)	2,19	2,44	7,4	7 968	31 523	8,4%	8,9%	7,2%
2706	Beuzeville	2,28	2,81	8,4	7 549	31 452	8,5%	9,3%	9,7%
2707	Bourgtheroulde-Infreville	2,21	2,28	7,7	9 604	32 250	7,6%	8,0%	7,8%
2708	Breteuil	2,16	2,49	10,7	6 817	28 082	9,2%	10,8%	14,2%
2709	Brionne	2,35	1,89	12,3	7 029	29 120	9,1%	13,3%	12,1%
2710	Broglie	2,30	2,77	7,5	6 440	28 608	9,7%	10,9%	9,9%
2711	Conches-en-Ouche	2,16	2,18	9,2	7 624	29 555	8,6%	9,7%	8,1%
2712	Cormelles	2,29	1,95	7,0	6 698	29 624	9,4%	10,3%	11,2%
2713	Darnville	2,23	1,93	9,3	8 571	32 869	8,5%	8,2%	8,6%
2714	Écos	2,06	2,83	7,2	9 581	34 493	8,2%	8,8%	8,6%
2715	Étrépagne	1,96	2,00	9,6	8 036	29 131	8,7%	10,9%	10,1%
2716	Evreux-Nord hors Evreux (Partiel)	2,02	1,87	7,8	10 407	33 590	8,4%	7,4%	6,2%
2717	Evreux-Sud hors Evreux (Partiel)	1,80	1,80	8,3	11 248	35 200	8,8%	7,1%	7,3%
2718	Fleury-sur-Andelle	2,32	2,17	9,4	8 323	29 273	7,6%	9,9%	8,7%
2719	Gaillon	2,27	2,11	8,4	6 144	27 406	8,4%	12,4%	11,5%
2720	Gisors	2,08	2,22	10,8	7 432	30 483	9,0%	11,4%	10,5%
2721	Louviers-Nord hors Louviers (Partiel)	1,88	1,40	8,7	10 426	33 938	6,7%	10,4%	7,2%
2722	L Lyons-la-Forêt	2,65	1,89	12,1	8 478	33 032	6,5%	9,6%	8,9%
2723	Montfort-sur-Risle	2,02	3,10	8,4	7 702	29 047	7,7%	9,2%	10,9%
2724	Le Neubourg	2,27	1,76	12,1	8 487	31 787	7,4%	7,5%	7,4%
2725	Nonancourt	2,00	2,12	9,1	8 690	31 464	7,8%	9,6%	8,5%
2726	Pacy-sur-Eure	2,25	2,23	9,9	9 610	36 088	8,0%	8,5%	8,9%
2727	Pont-Audemer	1,95	2,01	10,9	6 278	29 441	8,1%	13,0%	11,0%
2728	Pont-de-l'Arche	2,20	1,71	9,0	8 347	30 385	8,0%	9,7%	9,9%
2729	Quillebeuf-sur-Seine	2,18	2,47	8,3	7 491	30 790	7,4%	10,1%	11,4%
2730	Routot	2,34	1,96	8,1	8 920	33 301	7,3%	7,1%	7,9%
2731	Rugles	2,24	2,28	8,4	7 406	28 165	8,0%	11,2%	11,3%
2732	Saint-André-de-l'Eure	2,16	1,71	8,4	8 772	31 145	8,1%	9,7%	9,1%
2733	Saint-Georges-du-Vivère	2,00	2,30	7,9	7 327	28 190	9,0%	11,5%	9,0%
2734	Thiberville	2,46	2,43	8,8	6 817	28 384	8,3%	11,2%	10,3%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
2735	Verneuil-sur-Avre	2,13	1,66	9,5	6 421	30 366	9,6%	12,5%	12,2%
2736	Vernon-Nord hors Vernon (Partiel)	2,17	1,60	6,8	9 946	35 386	8,1%	7,7%	9,9%
2737	Evreux-Est hors Evreux (Partiel)	1,82	1,40	6,3	11 156	36 623	8,0%	6,6%	6,4%
2738	Evreux-Ouest hors Evreux (Partiel)	1,84	1,96	5,8	10 553	35 105	9,1%	7,5%	5,4%
2739	Louviers-Sud hors Louviers (Partiel)	1,87	1,53	7,5	10 720	35 094	7,3%	7,8%	7,1%
2740	Vernon-Sud hors Vernon (Partiel)	2,10	1,36	9,0	11 306	44 780	10,4%	7,6%	5,5%
2741	Bernay-Est hors Bernay (Partiel)	1,89	1,47	9,3	7 731	31 346	10,0%	10,3%	8,3%
2742	Gaillon-Campagne	2,32	2,16	9,0	10 110	34 795	8,2%	8,1%	8,2%
2743	Val-de-Reuil	2,19	1,91	11,2	3 840	28 372	9,3%	17,0%	17,9%
2796	Bernay	2,02	1,51	11,1	5 281	32 143	9,7%	15,8%	11,2%
2797	Vernon	2,18	2,04	9,1	4 654	33 937	9,7%	15,2%	13,0%
2798	Louviers	2,16	1,99	11,4	4 432	29 076	8,0%	15,8%	15,3%
2799	Evreux	2,09	1,63	9,3	3 564	30 120	9,5%	16,1%	12,5%
2801	Anet	2,12	1,67	8,8	10 287	36 572	7,7%	7,8%	7,6%
2802	Auneau	2,20	2,60	8,5	9 708	32 352	6,9%	8,3%	7,2%
2803	Authon-du-Perche	2,42	2,22	7,9	6 483	27 569	8,1%	9,0%	8,3%
2804	Bonneval	2,38	2,33	9,1	8 836	30 039	9,0%	7,5%	8,1%
2805	Brezolles	2,28	2,17	11,2	7 238	28 876	8,6%	12,7%	10,8%
2806	Brou	2,28	2,67	8,5	7 757	28 413	8,3%	8,6%	8,3%
2807	Chartres-Nord-Est hors Chartres (Partiel)	2,19	1,98	7,1	11 303	36 191	7,8%	6,4%	5,5%
2809	Châteaudun	1,98	1,75	8,0	6 828	29 627	9,7%	10,3%	13,0%
2810	Châteauneuf-en-Thymerais	2,25	2,43	10,4	8 422	30 285	8,4%	7,7%	8,2%
2811	Cloyes-sur-le-Loir	2,07	2,25	9,7	7 853	28 955	8,7%	8,9%	7,6%
2812	Courville-sur-Eure	2,16	2,08	10,4	9 878	31 043	7,5%	6,9%	8,4%
2813	Dreux-Est hors Dreux (Partiel)	1,99	1,67	8,1	10 105	34 723	9,4%	9,0%	8,3%
2814	La Ferté-Vidame	1,97	3,56	6,5	7 269	29 280	9,4%	10,3%	9,7%
2815	Illiers-Combray	2,23	1,86	8,5	9 145	29 976	6,9%	7,9%	7,3%
2816	Janville	2,21	3,24	7,5	8 632	30 429	9,4%	7,8%	8,2%
2817	La Loupe	2,07	2,23	8,5	6 790	27 269	9,2%	10,3%	8,4%
2818	Maintenon	2,11	1,72	7,9	10 644	35 309	7,3%	7,3%	6,3%
2819	Nogent-le-Roi	2,35	2,13	8,9	10 315	36 569	7,8%	8,0%	7,4%
2820	Nogent-le-Rotrou	1,71	1,84	8,8	7 192	29 320	9,0%	9,6%	8,5%
2821	Orgères-en-Beauce	2,44	1,81	6,8	7 955	30 475	10,4%	6,8%	8,0%
2822	Senonches	2,10	1,90	11,4	7 252	29 879	8,4%	12,2%	11,5%
2823	Thiron Gardais	2,26	2,82	10,4	7 174	27 763	7,6%	8,7%	8,5%
2824	Voves	2,18	1,98	7,6	9 091	30 961	8,8%	7,4%	7,1%
2825	Chartres-Sud-Est hors Chartres (Partiel)	2,07	2,58	10,0	10 837	34 847	7,4%	5,9%	4,9%
2826	Chartres-Sud-Ouest hors Chartres (Partiel)	2,16	2,16	5,7	10 627	37 399	8,7%	5,8%	6,6%
2827	Dreux-Ouest hors Dreux (Partiel)	2,10	1,55	7,7	9 966	33 733	8,6%	8,4%	5,4%
2828	Dreux-Sud hors Dreux (Partiel)	2,16	2,33	8,2	5 538	28 047	9,2%	15,5%	13,0%
2829	Lucé	2,30	2,04	6,9	5 317	27 935	8,6%	12,4%	9,2%
2830	Mainvilliers hors Chartres (Partiel)	2,13	2,12	7,5	6 411	32 263	8,3%	11,2%	9,9%
2897	Dreux	2,36	2,43	9,5	2 951	25 517	10,2%	21,4%	18,7%
2899	Chartres	2,00	1,89	9,0	6 702	35 818	8,1%	11,8%	9,9%
2901	Arzano	2,80	3,18	9,8	7 824	29 332	12,1%	9,0%	11,3%
2902	Bannalec	2,11	1,93	8,7	8 210	26 959	10,6%	8,7%	9,7%
2903	Brest-Plouzané hors Brest (Partiel)	2,14	1,24	6,8	10 047	29 949	10,0%	8,0%	8,9%
2906	Briec	2,66	1,95	10,4	7 972	27 280	8,7%	6,7%	8,8%
2907	Carhaix-Plouguer	1,87	1,29	9,8	6 921	27 328	10,3%	8,4%	10,4%
2908	Châteaulin	2,08	1,91	10,6	7 940	29 068	11,2%	8,9%	8,9%
2909	Châteauneuf-du-Faou	2,00	1,77	9,7	6 588	25 998	10,7%	9,3%	10,0%
2910	Concarneau	1,90	1,95	9,6	7 984	32 395	11,5%	11,9%	10,0%
2911	Crozon	2,27	2,31	10,0	8 358	29 505	13,4%	10,1%	11,8%
2912	Daoulas	2,23	2,03	9,8	9 785	35 004	10,7%	8,3%	8,5%
2913	Douarnenez	1,86	1,79	9,7	7 903	29 018	11,2%	11,1%	8,8%
2914	Le Faou	2,37	2,82	10,9	7 516	27 533	8,9%	10,1%	8,2%
2915	Fouesnant	1,90	1,76	7,2	9 488	37 006	11,7%	9,3%	7,2%
2916	Huelgoat	1,99	1,97	11,4	5 637	26 479	11,9%	10,8%	11,4%
2917	Landerneau	2,24	1,83	8,8	9 090	30 919	9,5%	7,9%	9,4%
2918	Landivisiau	2,20	2,20	10,0	8 012	28 353	9,3%	8,3%	9,2%
2919	Lanmeur	2,26	2,52	9,9	8 011	32 705	10,6%	9,4%	6,8%
2920	Lannilis	2,18	2,17	11,0	8 649	30 019	11,0%	8,3%	8,4%
2921	Lesneven	2,10	2,10	8,9	8 363	28 325	10,7%	7,7%	8,6%
2922	Morlaix	1,74	1,83	10,1	6 398	30 854	10,5%	12,1%	9,9%
2924	Plabennec	2,46	2,98	9,3	9 254	28 175	9,3%	6,4%	8,4%
2925	Pleyben	2,20	1,30	10,2	7 118	26 879	10,4%	8,3%	7,9%
2926	Plogastel-Saint-Germain	2,22	2,17	9,4	8 175	28 401	10,4%	8,9%	8,4%
2927	Ploudalmézeau	2,69	2,46	9,3	9 202	30 675	10,9%	8,5%	9,6%
2928	Ploudiry	2,50	3,45	5,9	8 806	28 736	10,6%	7,2%	9,0%
2929	Plouescat	2,03	1,32	11,1	7 410	27 719	10,3%	8,9%	11,0%
2930	Plouigneau	2,04	2,45	10,2	7 742	28 367	9,4%	8,4%	8,6%
2931	Plouzévéde	2,31	1,79	8,0	7 637	26 449	9,8%	8,4%	8,1%
2932	Pont-Aven	1,88	1,56	10,1	8 289	32 222	11,7%	12,0%	12,2%
2933	Pont-Croix	1,58	1,90	11,6	7 877	28 357	10,9%	11,0%	11,5%
2934	Pont-l'Abbé	1,82	1,57	9,5	8 532	31 992	11,6%	10,6%	9,4%
2936	Quimperlé	2,04	1,75	9,5	8 006	29 982	10,4%	9,9%	10,4%
2937	Rosporden	2,22	2,27	10,5	8 283	27 009	9,1%	9,0%	9,5%
2938	Saint-Pol-de-Léon	1,90	2,04	9,4	7 566	30 124	10,2%	9,5%	8,9%
2939	Saint-Renan	2,27	1,69	9,1	9 799	32 271	10,6%	7,2%	7,9%
2940	Saint-Thégonnec	2,41	2,02	10,2	7 863	26 836	10,3%	8,4%	7,6%
2941	Scaër	2,14	1,86	9,8	7 210	25 538	10,4%	10,8%	9,3%
2942	Sizun	2,57	2,77	9,4	7 181	26 709	11,9%	9,4%	7,7%
2943	Taulé	2,10	2,36	9,4	8 622	34 358	11,0%	8,0%	9,0%
2944	Brest-Cavale-Blanche-Bohars-Guilers hors Brest (Partiel)	2,26	1,30	11,8	10 867	33 894	10,9%	7,2%	8,4%
2946	Brest-L'Hermitage-Gouesnou hors Brest (Partiel)	2,09	1,14	8,2	10 424	35 564	10,2%	6,1%	7,6%
2948	Quimper 2e Canton hors Quimper (Partiel)	1,91	2,69	9,0	10 275	30 733	10,2%	5,3%	6,9%
2949	Guilvinec	2,02	2,14	10,3	8 631	31 461	11,9%	10,5%	10,0%
2951	Guipavas	2,11	1,84	8,4	10 130	34 016	10,3%	8,2%	9,4%
2952	Quimper 3e Canton hors Quimper (Partiel)	2,18	2,94	7,6	9 500	32 572	10,0%	9,1%	7,4%
2998	Quimper	1,57	1,53	8,7	7 118	32 915	10,5%	11,4%	9,0%
2999	Brest	1,73	1,79	9,3	5 414	30 266	11,0%	13,4%	12,2%
2A02	Bastella	1,22	1,38	5,1	5 583	34 345	11,3%	9,3%	13,1%
2A06	Celavo-Mezzana	1,73	1,70	7,6	6 567	30 868	10,4%	10,8%	13,3%
2A07	Bonifacio	2,29	1,94	6,2	4 903	29 539	14,5%	14,9%	16,5%
2A22	Levie	2,25	1,61	5,0	4 547	32 346	12,5%	13,6%	18,0%
2A30	Olmeto	2,01	1,68	9,8	3 209	29 056	12,2%	14,6%	18,5%
2A35	Les Deux-Sevi	1,57	1,76	10,8	3 445	30 546	12,3%	18,4%	17,6%
2A40	Porto-Vecchio	2,30	1,90	10,8	4 672	31 422	12,1%	15,5%	19,2%
2A48	Santa-Maria-Siché	1,77	1,62	7,4	5 546	39 393	10,4%	12,6%	14,7%
2A53	Sartène	1,78	1,56	8,2	3 348	29 421	13,0%	12,6%	17,1%
2A61	Les Deux-Sorru	1,34	1,50	6,6	4 448	31 488	14,9%	13,2%	13,7%
2A70	Figari	1,99	2,60	7,2	4 369	29 118	10,3%	12,8%	19,6%
2A73	Ajaccio 7e Canton hors Ajaccio (Partiel)	1,66	1,57	7,4	8 761	35 232	9,9%	10,2%	12,4%
2A98	Ajaccio	1,41	1,26	7,5	5 051	33 675	10,4%	11,4%	16,3%
2B05	Belgodère	1,67	1,46	9,1	2 750	27 608	12,8%	16,8%	17,8%
2B08	Borgo	1,86	1,84	9,5	5 572	31 958	9,2%	10,4%	19,4%
2B09	Sagro-di-Santa-Giulia	1,30	1,24	6,3	5 635	31 461	11,9%	13,5%	15,7%
2B11	Calenzana	2,61	1,98	11,0	4 211	27 105	13,2%	16,1%	19,3%
2B12	Calvi	2,53	1,89	8,9	5 026	33 326	11,6%	16,5%	15,8%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
2B16	Campoloro-di-Moriani	1,71	1,94	7,3	3 156	28 146	12,6%	14,9%	20,2%
2B17	Corte	1,40	1,15	9,7	4 637	29 393	10,5%	9,4%	13,9%
2B19	Ghisoni	2,11	2,11	7,8	3 631	28 364	12,4%	15,2%	21,3%
2B20	L'Île-Rousse	1,76	1,41	7,5	5 113	32 782	12,3%	13,3%	18,9%
2B24	Moïta-Verde	1,53	1,68	3,8	3 000	26 953	12,7%	13,3%	25,3%
2B25	Castifao-Morosaglia	1,23	1,38	5,5	4 347	27 604	11,1%	14,0%	18,2%
2B26	Le Haut-Nebbio	1,44	1,20	7,8	3 912	28 737	11,9%	13,3%	14,8%
2B29	La Conca-d'Oro	2,16	1,48	9,3	4 592	31 267	12,4%	14,5%	17,7%
2B39	Fiumalto-d'Ampugnani	1,69	1,36	3,2	3 326	27 152	12,0%	15,8%	18,4%
2B41	Prunelli-di-Fiumorbo	1,74	1,52	7,5	4 872	28 868	13,5%	15,8%	19,3%
2B42	Capobianco	1,16	1,05	6,5	4 163	29 437	15,5%	14,7%	17,8%
2B45	San-Martino-di-Lota	1,34	1,41	7,1	7 687	42 863	10,1%	10,3%	13,3%
2B59	Vescovato	1,95	1,81	9,2	3 068	27 086	10,2%	14,7%	21,2%
2B71	Bastia 6e (Canton Furiani-Montésoro) hors Bastia (Partiel)	1,57	1,18	13,7	7 494	32 915	8,3%	10,3%	15,1%
2B99	Bastia	1,39	1,36	7,5	3 196	30 003	10,7%	11,0%	20,9%
3001	Aigues-Mortes	2,00	1,99	9,1	5 716	30 194	11,5%	18,4%	11,7%
3002	Alès-Nord-Est hors Alès (Partiel)	1,87	1,88	8,7	6 214	28 345	10,3%	13,6%	13,9%
3003	Alès-Ouest hors Alès (Partiel)	1,78	1,55	9,2	5 243	28 323	10,5%	16,3%	14,9%
3005	Anduze	2,12	2,18	11,0	4 860	29 354	11,4%	16,1%	15,3%
3006	Aramon	2,34	2,33	8,8	5 236	30 131	8,6%	14,1%	12,3%
3007	Bagnols-sur-Cèze	1,96	1,97	8,8	4 575	30 743	10,9%	13,9%	14,3%
3008	Barjac	2,09	1,33	9,2	4 052	28 757	14,1%	17,1%	13,0%
3009	Beaucaire	2,18	1,95	9,2	3 848	26 958	10,5%	16,9%	15,5%
3010	Bessèges	1,76	1,15	10,4	2 910	23 749	10,5%	23,5%	16,9%
3011	Génohlac	1,94	1,66	9,0	5 036	28 366	11,7%	15,4%	15,0%
3012	La Grand-Combe	2,33	2,38	9,5	2 898	23 235	12,7%	23,6%	21,1%
3013	Lasalle	1,30	1,24	7,6	3 276	27 767	11,0%	17,5%	11,7%
3014	Lédignan	2,21	3,14	7,5	5 086	27 277	10,4%	14,2%	10,8%
3015	Lussan	2,10	2,46	7,1	5 847	29 007	12,6%	11,5%	14,6%
3016	Marguerittes	1,98	1,92	8,2	7 340	29 990	9,6%	11,9%	10,9%
3020	Pont-Saint-Esprit	2,00	1,80	8,8	5 119	29 543	11,2%	15,2%	14,7%
3021	Quissac	2,05	2,31	9,6	5 442	29 134	11,8%	14,5%	14,8%
3022	Remoulins	2,11	1,98	7,7	5 875	30 935	9,7%	11,6%	14,9%
3023	Roquemaure	2,21	2,14	8,4	6 273	29 951	9,7%	11,2%	14,2%
3024	Saint-Ambroix	2,03	1,69	10,5	4 057	25 391	11,8%	20,1%	17,3%
3026	Saint-Chaptes	2,11	1,24	7,7	6 121	29 012	10,0%	11,1%	10,8%
3027	Saint-Gilles	2,35	1,94	8,4	3 538	27 068	12,4%	18,2%	17,9%
3028	Saint-Hippolyte-du-Fort	2,14	2,56	9,3	4 143	27 281	11,4%	18,1%	12,2%
3029	Saint-Jean-du-Gard	1,36	1,49	6,0	4 800	29 045	14,3%	15,4%	12,3%
3030	Saint-Mamet-du-Gard	2,03	1,84	8,3	7 784	32 020	9,8%	10,3%	10,0%
3031	Sauve	1,28	1,57	8,6	3 798	26 559	10,7%	17,6%	12,1%
3032	Sommières	2,16	2,40	8,1	6 834	32 980	10,0%	12,9%	11,2%
3033	Sumène	1,58	2,03	8,9	3 860	25 139	11,6%	18,1%	13,9%
3035	Uzès	1,78	1,83	8,5	4 864	32 722	11,6%	14,5%	14,0%
3037	Vauvert	2,21	2,31	9,9	5 312	28 021	10,7%	16,3%	13,6%
3038	Vézénobres	2,33	1,89	8,1	5 916	29 369	10,0%	14,1%	10,0%
3039	Le Vigan	2,10	2,01	10,3	4 322	27 682	12,3%	16,0%	13,2%
3040	Villeneuve-lès-Avignon	1,86	1,62	6,7	8 659	41 538	10,0%	10,0%	10,0%
3041	Alès-Sud-Est hors Alès (Partiel)	1,89	1,61	8,2	7 126	30 980	9,7%	13,6%	11,2%
3045	La Vistrenque hors Nîmes (Partiel)	2,16	1,96	8,1	7 443	30 840	9,6%	11,6%	10,8%
3046	Rhône-Vidourle	2,10	1,85	7,9	7 022	29 995	9,1%	12,7%	11,9%
3098	Alès	1,95	1,76	8,6	1 783	26 879	11,5%	23,8%	16,7%
3099	Nîmes	2,12	1,67	8,2	2 133	32 146	12,1%	19,7%	14,8%
3101	Aspet	1,74	2,94	9,1	6 123	28 827	11,4%	10,3%	10,0%
3102	Aurignac	1,75	1,73	7,7	6 258	28 615	10,3%	7,4%	14,4%
3103	Auterive	2,18	2,03	9,1	7 927	31 524	8,9%	9,3%	8,2%
3104	Bagnères-de-Luchon	1,60	1,91	9,2	6 788	30 927	14,3%	9,3%	7,2%
3105	Barbazan	1,90	1,43	9,0	6 819	29 272	10,6%	9,4%	10,0%
3106	Boulogne-sur-Gesse	1,75	2,64	8,3	5 288	27 303	11,9%	10,5%	11,6%
3107	Cadours	2,57	1,54	7,8	7 872	33 323	10,5%	9,0%	8,4%
3108	Caraman	2,32	2,40	7,0	8 555	31 181	10,1%	8,8%	8,2%
3109	Carbonne	2,23	2,18	7,4	7 830	30 588	9,1%	9,6%	9,1%
3110	Castanet-Tolosan	1,73	1,29	7,0	10 773	44 243	9,8%	6,8%	7,4%
3111	Cazères	2,49	2,19	9,4	6 373	30 240	9,9%	13,9%	11,3%
3112	Cintegabelle	2,23	2,00	6,9	6 634	29 117	11,3%	9,9%	9,6%
3113	Le Fosseret	1,86	1,96	8,3	7 225	29 577	10,1%	9,9%	8,8%
3114	Fronton	2,18	2,00	7,9	8 923	33 020	8,9%	7,6%	8,6%
3115	Grenade	2,00	1,88	8,1	9 022	36 430	8,6%	7,5%	8,2%
3116	L'Isle-en-Dodon	1,46	0,92	8,3	5 436	26 064	12,2%	12,7%	10,5%
3117	Lanta	2,12	1,98	7,0	10 925	39 837	9,8%	6,6%	5,6%
3118	Léguévin	1,79	1,96	8,1	10 467	38 509	9,0%	7,0%	7,5%
3119	Montastruc-la-Conseillère	2,18	2,17	9,1	9 403	37 470	8,5%	7,9%	8,2%
3120	Montesquieu-Volvestre	2,00	2,37	6,7	5 203	28 056	10,8%	13,9%	10,5%
3121	Montgiscard	1,97	1,62	9,2	11 038	38 066	9,6%	6,7%	6,5%
3122	Montréjeau	1,51	1,69	11,1	5 529	27 797	10,1%	12,0%	10,9%
3123	Muret	1,93	1,76	7,8	8 179	33 069	8,9%	10,0%	13,2%
3124	Nailloux	2,04	1,51	14,3	7 363	32 536	9,8%	8,1%	11,2%
3125	Revel	2,01	1,74	8,0	6 328	30 255	11,2%	12,4%	10,2%
3126	Rieumes	2,28	2,70	7,0	7 509	30 266	9,6%	9,3%	9,8%
3127	Rieux-Volvestre	1,53	2,20	10,5	7 117	29 525	10,4%	10,7%	8,1%
3128	Saint-Béat	1,63	1,56	7,8	5 985	26 818	16,2%	12,5%	10,0%
3129	Saint-Gaudens	1,79	1,31	9,2	5 710	31 827	10,8%	11,4%	10,3%
3130	Saint-Lys	2,07	1,80	9,7	9 379	33 804	8,0%	8,4%	9,2%
3131	Saint-Martory	1,96	2,13	10,6	6 428	28 427	11,1%	10,5%	10,1%
3132	Salies-du-Salat	2,17	2,30	7,9	6 803	28 651	10,3%	11,5%	11,7%
3137	Verfeil	2,12	1,96	6,6	10 266	37 390	10,4%	6,5%	5,7%
3138	Villefranche-de-Lauragais	2,44	2,26	8,1	8 770	32 121	10,3%	7,4%	9,5%
3139	Villemer-sur-Tarn	2,29	2,11	8,0	7 528	28 917	9,2%	10,7%	9,6%
3143	Toulouse 8e Canton hors Toulouse (Partiel)	1,66	1,56	6,2	11 647	44 532	9,9%	7,6%	7,2%
3144	Toulouse 9e Canton hors Toulouse (Partiel)	1,68	1,69	6,0	8 483	42 569	11,0%	9,7%	6,7%
3148	Toulouse 13e Canton hors Toulouse (Partiel)	1,84	1,87	7,2	6 719	35 173	9,5%	10,3%	8,2%
3149	Toulouse 14e Canton hors Toulouse (Partiel)	1,76	1,73	7,2	8 745	32 887	8,0%	8,7%	7,4%
3150	Toulouse 15e Canton hors Toulouse (Partiel)	1,92	1,63	7,1	10 908	38 431	9,3%	7,4%	7,8%
3151	Blagnac	1,85	1,68	7,2	8 824	37 676	8,6%	8,2%	7,3%
3152	Portet-sur-Garonne	1,92	2,36	7,7	9 419	34 732	9,1%	9,4%	9,2%
3153	Tournefeuille	1,94	1,69	6,4	9 504	39 725	9,0%	8,4%	7,5%
3199	Toulouse	1,57	1,41	7,1	4 106	37 153	11,1%	14,4%	9,2%
3201	Aignan	2,35	0,83	6,6	5 418	25 473	13,5%	10,0%	10,2%
3203	Auch-Sud-Est-Seissan hors Auch (Partiel)	1,96	1,54	7,3	7 981	30 158	10,4%	6,6%	6,5%
3204	Cazaubon	1,80	1,16	8,2	5 895	27 443	13,9%	11,0%	6,3%
3205	Cologne	2,41	2,23	10,0	7 421	32 075	11,2%	7,6%	8,4%
3206	Condom	1,68	2,00	7,1	5 891	29 397	11,9%	10,3%	9,9%
3207	Eauze	1,49	1,66	9,6	5 884	27 047	12,7%	6,9%	8,7%
3208	Fleurance	2,17	1,69	6,8	6 759	28 588	10,7%	8,4%	8,2%
3209	Gimont	2,03	1,98	9,7	7 527	29 203	9,8%	7,5%	6,8%
3210	L'Isle-Jourdain	1,89	2,30	8,5	8 538	33 716	10,1%	8,0%	8,2%
3211	Jegun	1,89	2,06	4,7	7 524	29 826	11,7%	7,7%	9,7%
3212	Lectoure	1,78	1,62	8,6	6 138	30 028	11,5%	8,1%	9,1%
3213	Lombez	2,11	2,17	9,1	6 335	29 005	11,3%	8,6%	8,8%



Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
3214	Marciac	1,54	1,71	7,8	6 199	26 925	15,4%	7,8%	16,8%
3215	Masseube	1,97	1,58	5,9	6 214	26 879	11,0%	9,0%	8,3%
3216	Mauvezin	1,77	2,05	7,8	7 180	28 592	10,1%	9,1%	6,6%
3217	Miélan	1,64	1,77	7,6	6 563	25 921	13,0%	9,8%	9,7%
3219	Mirande	1,63	1,49	6,9	6 368	28 172	12,7%	8,7%	7,3%
3220	Montesquiou	1,44	1,35	7,8	5 627	26 355	13,7%	7,9%	8,6%
3221	Montréal	1,39	1,07	8,4	5 394	26 592	13,1%	9,6%	10,7%
3222	Nogaro	1,90	1,01	8,6	6 620	27 768	13,4%	8,3%	8,2%
3223	Plaisance	1,78	1,53	9,5	5 478	27 007	13,1%	10,6%	10,0%
3224	Riscle	2,01	1,74	9,6	6 429	28 751	12,8%	6,8%	12,2%
3225	Saint-Clar	2,26	2,76	6,6	5 582	29 228	15,7%	8,9%	9,0%
3226	Samatan	1,81	2,12	7,5	7 617	31 202	10,6%	7,4%	7,8%
3227	Saramon	2,22	3,04	7,2	6 338	28 009	12,6%	7,9%	7,3%
3228	Valence-sur-Baïse	1,91	2,13	7,6	6 059	27 483	13,7%	8,9%	9,7%
3229	Vic-Fezensac	2,53	1,30	7,4	5 606	27 636	11,8%	8,6%	11,0%
3230	Auch-Nord-Ouest hors Auch (Partiel)	1,80	1,45	5,6	9 419	33 199	10,9%	7,5%	7,1%
3231	Auch-Sud-Ouest hors Auch (Partiel)	2,18	1,53	7,3	8 722	32 760	10,9%	6,4%	6,5%
3299	Auch	1,77	1,67	8,2	5 863	33 647	10,5%	10,7%	10,0%
3301	Arcachon	1,52	1,18	8,4	7 560	42 626	12,2%	18,2%	12,5%
3302	Audenge	1,98	1,76	7,8	8 806	33 614	10,1%	10,7%	10,0%
3303	Auros	1,82	1,92	8,2	6 601	28 889	10,0%	9,6%	9,4%
3304	Bazas	2,02	2,86	8,4	6 287	28 341	9,8%	9,7%	10,6%
3305	Belin-Béliet	2,25	1,81	8,0	8 496	30 222	8,2%	10,5%	9,7%
3306	Blanquefort	1,79	1,73	8,0	8 877	34 121	8,8%	8,2%	8,2%
3307	Blaye	1,91	1,82	10,4	5 848	30 566	9,9%	13,5%	9,9%
3315	Bourg	2,06	2,12	8,1	6 723	28 016	8,9%	12,0%	11,5%
3316	Branne	2,08	2,17	8,0	7 897	30 822	9,1%	9,0%	9,2%
3317	Cadillac	2,15	2,20	9,1	6 660	29 127	9,7%	11,1%	12,3%
3318	Captieux	1,66	1,59	6,7	6 199	25 739	10,9%	11,3%	9,4%
3319	Carbon-Blanc	2,06	1,55	7,8	8 056	31 640	8,5%	10,4%	10,1%
3320	Castelnau-de-Médoc	2,10	1,92	8,9	8 146	30 653	8,9%	9,8%	9,4%
3321	Castillon-la-Bataille	2,07	1,90	9,2	5 003	28 849	12,1%	12,0%	11,2%
3322	Coutras	2,12	2,04	8,9	5 456	25 667	9,7%	14,1%	12,7%
3323	Créon	1,86	1,74	9,0	9 662	36 222	8,3%	8,4%	8,0%
3324	Fronsac	2,04	2,10	8,3	8 158	30 659	8,8%	10,1%	8,5%
3325	Grignols	1,98	2,62	7,6	5 610	26 843	8,9%	11,5%	10,8%
3326	Guîtres	2,15	2,34	9,5	6 574	27 570	8,8%	11,8%	11,5%
3327	La Brède	1,80	1,61	8,8	10 253	35 529	8,9%	7,6%	7,7%
3328	Langon	1,93	1,56	8,3	6 176	30 520	10,9%	10,9%	10,0%
3329	Lesparre-Médoc	2,28	1,64	8,9	5 098	27 942	11,9%	14,7%	12,3%
3330	Libourne	1,91	1,92	8,6	6 655	32 002	9,8%	10,9%	9,8%
3331	Lussac	1,85	1,63	7,6	6 762	30 624	10,4%	9,6%	9,4%
3332	Monségur	2,38	1,81	8,4	4 598	27 033	12,3%	9,5%	12,1%
3333	Pauillac	2,07	2,29	9,2	6 129	27 025	11,9%	12,4%	12,6%
3334	Pellegrue	2,11	2,79	7,7	3 856	27 808	12,6%	8,5%	10,5%
3336	Podensac	2,40	1,63	9,8	7 589	29 467	9,4%	10,3%	8,5%
3337	Pujols	2,12	2,45	8,4	5 387	28 964	10,9%	10,2%	9,4%
3338	La Réole	2,31	2,05	8,9	4 673	26 628	11,8%	12,1%	11,7%
3339	Saint-André-de-Cubzac	2,12	2,36	9,6	7 491	29 207	9,0%	10,4%	10,1%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	1,92	2,37	9,6	5 257	25 890	9,3%	13,3%	13,6%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	2,21	2,30	8,8	4 911	28 623	11,9%	13,9%	12,5%
3342	Saint-Laurent-Médoc	2,27	2,34	6,8	5 770	30 473	11,2%	13,7%	9,5%
3343	Saint-Macaire	2,34	2,62	9,9	5 749	29 903	9,5%	10,3%	10,0%
3344	Saint-Savin	2,32	2,39	9,8	5 916	26 159	9,6%	13,1%	12,6%
3345	Saint-Symphorien	2,11	1,79	10,1	6 980	26 787	11,0%	13,4%	10,3%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	1,71	1,40	9,9	6 114	29 076	13,2%	16,3%	12,4%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	2,00	1,77	8,3	5 488	28 327	10,7%	8,2%	8,6%
3348	Targon	2,01	1,83	8,2	7 004	28 636	9,6%	9,2%	9,2%
3349	La Teste-de-Buch	1,88	1,83	8,0	8 723	34 764	11,0%	10,9%	10,1%
3350	Villandraut	2,37	1,49	8,6	6 993	28 834	12,5%	11,2%	10,6%
3352	Bègles	1,79	1,60	8,5	7 101	29 771	8,8%	11,4%	8,5%
3354	Le Bouscat	1,79	1,55	7,3	8 628	40 487	9,3%	9,0%	7,8%
3355	Cenon	1,88	1,82	8,2	4 921	29 815	9,9%	13,1%	12,5%
3356	Talence	1,46	1,44	6,7	6 456	36 175	11,8%	11,9%	8,6%
3357	Villeneuve-d'Ornon	1,74	1,92	7,4	8 515	32 035	9,5%	10,3%	7,7%
3358	Floirac	2,00	1,95	7,1	5 759	32 248	10,7%	14,0%	10,3%
3359	Gradignan	1,61	1,40	8,0	10 597	38 757	10,6%	8,2%	9,7%
3360	Lormont	2,04	1,90	8,4	3 924	25 470	10,5%	15,7%	14,6%
3361	Mérignac 2e Canton hors Mérignac (Partiel)	1,71	1,65	11,2	11 836	37 751	9,2%	7,0%	6,5%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	1,87	1,55	6,6	10 714	37 560	9,4%	7,6%	7,8%
3397	Pessac	1,63	1,46	7,7	7 735	36 372	10,8%	9,8%	8,3%
3398	Mérignac	1,54	1,51	7,2	7 975	34 503	9,7%	9,6%	7,7%
3399	Bordeaux	1,46	1,26	7,8	4 355	40 349	12,0%	14,5%	10,4%
3401	Agde	2,18	2,00	8,9	4 612	29 579	13,2%	20,5%	15,5%
3402	Aniane	2,37	1,99	8,0	7 421	32 852	10,4%	10,8%	8,9%
3403	Bédarieux	1,86	1,34	8,6	4 359	26 493	11,3%	17,1%	12,8%
3405	Béziers 2e Canton hors Béziers (Partiel)	1,77	1,72	8,8	6 464	31 410	12,3%	13,1%	11,0%
3406	Capestang	1,86	1,93	9,3	5 394	27 331	11,4%	13,8%	12,4%
3407	Castries	2,05	1,73	7,5	8 821	37 134	9,8%	10,0%	8,9%
3409	Claret	2,05	1,80	8,2	6 717	33 919	11,5%	9,8%	8,9%
3410	Clermont-l'Hérault	2,09	1,99	8,7	5 015	28 882	11,8%	15,3%	13,6%
3411	Florensac	2,12	2,25	9,0	5 719	27 774	11,4%	13,6%	14,1%
3412	Frontignan	1,86	1,83	8,8	6 760	29 789	10,4%	13,7%	14,1%
3413	Ganges	2,26	1,71	9,4	4 731	27 977	11,2%	18,7%	12,4%
3414	Gignac	2,28	2,28	7,7	5 481	27 964	10,5%	14,6%	11,6%
3415	Lodève	2,22	1,38	9,9	3 655	26 576	12,9%	17,4%	14,1%
3416	Lunas	1,81	1,73	11,0	4 808	25 721	11,3%	18,2%	14,1%
3417	Lunel	2,35	1,62	8,7	4 746	29 088	10,6%	16,3%	13,6%
3418	Les Matelles	1,80	1,77	7,5	10 174	42 375	10,7%	9,3%	8,7%
3419	Mauguio	1,82	1,34	7,3	7 606	35 843	10,4%	12,5%	9,6%
3420	Mèze	2,19	1,83	8,3	5 805	29 592	10,6%	13,6%	12,4%
3421	Montagnac	2,27	1,75	8,7	4 886	26 468	11,6%	16,0%	14,0%
3423	Montpellier 2e Canton hors Montpellier (Partiel)	1,45	1,43	8,0	10 531	52 089	12,3%	10,6%	9,4%
3425	Murviel-lès-Béziers	1,81	1,67	7,4	5 627	28 126	10,4%	13,1%	11,2%
3426	Olargues	1,36	1,22	8,8	3 384	26 734	14,4%	17,1%	13,6%
3427	Olonzac	1,64	1,41	8,6	3 291	24 950	13,4%	17,0%	13,6%
3428	Pézenas	1,97	1,70	8,9	4 591	29 881	12,0%	17,2%	12,7%
3429	Roujan	2,30	2,81	7,8	5 110	26 819	12,3%	15,0%	13,5%
3430	Saint-Chinian	1,92	1,44	10,0	5 082	26 451	14,1%	13,7%	12,1%
3431	Saint-Gervais-sur-Mare	1,76	1,21	9,2	5 859	28 254	10,9%	12,3%	15,9%
3432	Saint-Martin-de-Londres	1,85	2,43	7,5	7 312	31 751	11,3%	10,8%	8,1%
3433	Saint-Pons-de-Thomières	1,98	1,21	8,7	3 811	25 241	11,3%	18,7%	12,1%
3435	Servian	2,27	2,60	8,4	5 825	28 120	11,9%	12,4%	11,9%
3438	Béziers 3e Canton hors Béziers (Partiel)	2,00	2,07	8,9	6 472	29 332	11,0%	13,0%	11,9%
3439	Béziers 4e Canton hors Béziers (Partiel)	1,87	1,78	9,7	6 405	29 045	12,1%	16,3%	11,5%
3444	Montpellier 8e Canton hors Montpellier (Partiel)	1,94	1,51	6,5	9 897	39 218	10,2%	10,0%	7,6%
3446	Montpellier 10e Canton hors Montpellier (Partiel)	1,55	1,76	6,6	8 837	39 927	11,2%	9,8%	9,9%
3447	Castelnau-le-Lez	1,75	1,79	7,3	8 810	42 120	11,5%	11,8%	10,8%
3448	Lattes	1,58	1,56	7,2	8 353	37 827	10,3%	12,5%	9,7%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
3449	Pignan	1,93	2,04	7,6	8 217	33 547	9,8%	10,3%	9,0%
3497	Sète	1,99	1,67	8,7	2 785	29 792	12,7%	21,2%	16,1%
3498	Béziers	2,36	2,04	8,2	1 654	29 500	12,9%	20,8%	18,4%
3499	Montpellier	1,62	1,40	7,2	2 869	33 570	13,1%	17,9%	13,6%
3501	Antrain	2,56	2,14	11,1	6 899	24 799	8,5%	7,1%	11,6%
3502	Argenté-du-Plessis	2,73	3,44	8,8	8 315	26 713	8,6%	4,4%	6,9%
3503	Bain-de-Bretagne	2,43	2,21	9,0	7 947	27 654	8,6%	6,7%	7,6%
3504	Bécherel	2,58	2,83	7,8	8 361	28 532	9,1%	5,8%	7,5%
3505	Cancale	2,05	2,05	9,0	8 469	32 270	10,7%	9,0%	10,9%
3506	Châteaubourg	2,42	2,58	6,0	9 325	28 996	8,2%	5,2%	5,8%
3507	Châteaugiron	2,17	1,80	7,9	10 387	33 416	9,4%	5,4%	5,2%
3508	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	2,35	2,21	7,1	7 904	27 846	9,1%	7,5%	9,6%
3509	Combourg	2,56	2,31	8,4	7 237	27 068	10,0%	8,0%	8,7%
3510	Dinard	1,82	1,57	8,6	8 140	36 352	10,5%	10,6%	9,1%
3511	Dol-de-Bretagne	2,15	1,81	9,8	7 089	27 971	9,6%	8,1%	11,2%
3512	Fougères-Nord hors Fougères (Partiel)	2,41	2,49	5,7	8 678	26 208	8,7%	5,3%	5,6%
3513	Fougères-Sud hors Fougères (Partiel)	2,41	2,18	8,0	9 476	27 499	8,8%	5,1%	5,8%
3514	Grand-Fougeray	2,73	2,53	10,3	6 989	24 888	8,9%	8,3%	6,6%
3515	La Guerche-de-Bretagne	2,73	2,72	8,8	7 721	26 933	9,0%	5,2%	6,8%
3516	Guichen	2,46	2,01	7,8	9 720	30 749	8,6%	5,5%	5,2%
3517	Hédé	2,28	2,06	7,1	8 790	30 867	8,9%	6,3%	6,1%
3518	Janzé	2,32	2,36	8,2	8 658	29 064	8,9%	6,8%	5,8%
3519	Liffré	2,20	2,22	8,1	10 115	34 884	9,7%	5,8%	6,8%
3520	Louvigné-du-Désert	2,32	1,91	10,0	6 838	24 132	8,7%	6,7%	9,6%
3521	Maure-de-Bretagne	2,84	2,79	7,9	7 523	25 916	8,9%	8,7%	8,6%
3522	Montauban-de-Bretagne	2,45	3,18	8,3	8 071	27 453	8,5%	5,7%	5,8%
3523	Montfort-sur-Meu	2,33	2,29	7,5	9 451	29 671	9,0%	5,6%	5,1%
3524	Mordelles	2,03	2,14	7,2	10 258	33 015	9,8%	5,9%	5,0%
3525	Pipriac	2,22	2,00	9,7	7 302	25 459	8,4%	8,4%	8,2%
3526	Pleine-Fougères	2,30	2,38	9,1	6 425	24 823	9,2%	9,9%	10,3%
3527	Plélan-le-Grand	2,43	2,59	8,2	8 505	28 548	9,9%	6,7%	6,6%
3528	Redon	2,15	2,07	9,6	6 046	28 943	10,3%	11,9%	9,6%
3531	Rennes-Nord-Ouest hors Rennes (Partiel)	1,97	1,96	8,3	11 001	38 459	10,1%	5,4%	6,0%
3533	Retiers	2,40	3,14	9,4	7 481	24 977	9,2%	6,9%	8,1%
3534	Saint-Aubin-d'Aubigné	2,61	2,82	9,0	9 214	30 615	9,6%	6,2%	6,3%
3535	Saint-Aubin-du-Cormier	2,75	2,47	8,2	8 239	28 209	8,4%	6,1%	8,0%
3536	Saint-Brice-en-Coglès	2,42	2,67	8,6	7 777	25 772	8,3%	5,9%	6,5%
3538	Saint-Méen-le-Grand	2,43	2,27	9,3	7 477	25 391	9,1%	7,5%	8,1%
3539	Saint-Malo-Sud hors Saint-Malo (Partiel)	2,39	2,17	7,6	8 721	30 135	10,2%	7,4%	6,2%
3540	Le Sel-de-Bretagne	2,63	3,34	7,0	8 108	26 044	7,8%	5,4%	8,6%
3541	Tinténiac	2,28	2,45	10,0	7 543	28 363	7,9%	6,8%	7,4%
3542	Vitré-Est hors Vitré (Partiel)	2,61	2,34	8,4	8 299	24 994	8,1%	5,4%	5,6%
3543	Vitré-Ouest hors Vitré (Partiel)	2,29	2,08	6,7	8 443	26 885	8,2%	5,0%	5,0%
3546	Rennes-Sud-Est hors Rennes (Partiel)	1,66	1,97	8,0	10 432	35 277	9,0%	6,0%	5,0%
3547	Bruz	2,07	1,74	6,8	10 407	34 156	9,6%	5,6%	5,7%
3549	Rennes-Sud-Ouest hors Rennes (Partiel)	1,85	2,26	6,9	8 723	32 142	10,1%	8,7%	4,6%
3552	Betton	1,65	1,49	6,1	11 610	43 029	11,0%	6,2%	5,5%
3553	Cesson-Sévigné	2,06	1,18	6,8	11 636	42 865	10,6%	5,3%	6,3%
3596	Saint-Malo	1,73	1,54	9,3	6 548	34 838	11,3%	12,7%	11,6%
3597	Fougères	1,68	1,74	8,7	6 472	28 246	9,1%	11,4%	9,4%
3598	Rennes	1,52	1,20	7,5	5 468	36 380	12,0%	11,2%	8,9%
3599	Vitré	1,82	1,92	8,7	7 823	31 940	9,4%	8,4%	7,4%
3601	Aigurande	1,65	2,27	10,0	6 332	24 903	10,6%	8,8%	11,8%
3602	Ardentes	2,10	1,80	7,1	9 523	32 494	9,5%	6,2%	6,2%
3603	Argenton-sur-Creuse	1,80	2,07	9,4	7 130	28 963	8,9%	9,6%	10,5%
3604	Bélabre	2,42	1,67	8,9	6 290	25 571	11,8%	10,9%	8,4%
3605	Le Blanc	1,81	1,50	9,2	6 070	27 609	11,1%	9,1%	11,9%
3606	Buzançais	2,38	1,17	10,6	7 490	26 195	8,5%	8,2%	8,3%
3608	Châtillon-sur-Indre	1,70	2,16	10,7	6 464	26 466	10,7%	10,8%	8,9%
3609	La Châtre	1,62	1,47	8,9	6 810	27 927	9,9%	8,8%	9,3%
3610	Écueillé	1,34	1,65	10,9	5 818	25 973	10,2%	10,6%	9,8%
3611	Éguzon-Chantôme	1,71	1,87	10,1	7 111	27 447	10,3%	11,7%	9,5%
3612	Issoudun-Nord hors Issoudun (Partiel)	2,44	1,85	7,5	8 436	28 392	9,0%	8,1%	7,5%
3613	Issoudun-Sud hors Issoudun (Partiel)	3,05	1,68	8,3	8 762	27 582	9,1%	7,3%	7,4%
3614	Levroux	1,92	2,14	9,0	7 996	27 645	9,2%	8,4%	7,1%
3615	Mézières-en-Brenne	2,18	2,03	9,9	6 782	25 283	10,3%	9,5%	11,4%
3616	Neuvy-Saint-Sépulchre	2,09	1,55	9,3	6 954	27 011	9,5%	8,5%	9,7%
3617	Saint-Benoît-du-Sault	1,91	1,30	8,7	6 503	26 013	12,3%	9,4%	13,6%
3618	Saint-Christophe-en-Bazelle	2,02	1,58	9,4	6 931	27 382	10,5%	10,5%	7,6%
3619	Saint-Gaultier	2,41	1,45	10,4	6 146	26 661	12,8%	11,7%	13,8%
3620	Sainte-Sévère-sur-Indre	1,90	0,73	9,3	6 800	24 699	9,5%	11,7%	9,8%
3621	Tournon-Saint-Martin	2,24	2,95	10,4	6 513	25 212	8,7%	7,2%	14,4%
3622	Valençay	1,73	1,63	8,5	6 831	26 701	10,2%	12,1%	9,9%
3623	Vatan	2,38	2,73	10,7	7 242	27 223	11,3%	8,4%	14,0%
3624	Châteauroux-Est hors Châteauroux (Partiel)	1,79	1,88	8,5	8 720	29 304	10,6%	8,5%	10,8%
3625	Châteauroux-Ouest hors Châteauroux (Partiel)	2,42	1,95	11,3	8 812	30 815	8,5%	6,3%	14,8%
3698	Châteauroux	1,86	1,82	8,5	5 006	30 271	10,4%	13,1%	11,2%
3699	Issoudun	1,72	1,67	9,5	6 149	28 176	9,5%	11,3%	10,9%
3701	Amboise	1,97	1,67	8,2	7 658	32 295	8,5%	10,7%	7,7%
3702	Azay-le-Rideau	2,28	2,05	8,3	8 055	28 614	8,5%	8,6%	7,8%
3703	Bléré	2,10	1,78	8,2	8 935	31 623	8,8%	8,2%	6,4%
3704	Bourgueil	2,33	1,77	8,5	7 002	29 942	10,0%	10,3%	13,3%
3705	Château-la-Vallière	2,39	2,34	9,2	7 069	26 327	10,2%	9,6%	8,7%
3706	Château-Renault	2,20	1,69	8,0	7 545	28 706	8,2%	9,5%	7,6%
3707	Chinon	1,90	1,77	8,0	7 062	30 641	9,5%	11,2%	11,3%
3708	Le Grand-Pressigny	2,05	3,26	8,6	6 671	25 463	10,4%	9,7%	10,0%
3709	Descartes	2,45	1,87	8,6	6 644	26 771	9,6%	12,1%	9,9%
3710	L'Île-Bouchard	2,15	2,14	7,9	7 504	27 880	8,2%	9,5%	9,8%
3711	Langeais	2,24	1,78	9,9	7 940	27 283	8,9%	9,5%	9,0%
3712	Ligueil	2,53	2,28	8,0	7 582	27 175	9,7%	8,7%	9,0%
3713	Loches	1,97	1,97	7,7	7 544	29 401	8,6%	9,4%	8,2%
3714	Montbazou	2,20	2,01	6,5	10 219	33 141	8,8%	6,4%	5,8%
3715	Montrésor	2,19	2,26	9,1	6 759	27 158	9,4%	8,7%	9,9%
3716	Neuillé-Pont-Pierre	2,26	2,30	9,0	9 723	31 789	8,5%	6,7%	6,0%
3717	Neuvy-le-Roi	2,18	2,06	7,9	7 272	27 561	9,3%	8,6%	9,6%
3718	Preuilley-sur-Claise	2,02	1,95	9,3	6 730	26 813	10,3%	7,9%	9,6%
3719	Richelieu	2,17	1,82	9,1	6 012	25 954	11,6%	10,7%	9,6%
3720	Sainte-Maure-de-Touraine	2,16	2,13	9,6	7 626	27 066	9,8%	9,4%	8,0%
3724	Vouvray	2,17	1,97	7,9	9 936	34 157	9,1%	6,3%	6,6%
3729	Saint-Cyr-sur-Loire	1,51	1,36	6,9	10 895	42 861	9,6%	8,0%	7,4%
3730	Saint-Pierre-des-Corps	2,40	2,77	7,0	4 604	25 739	10,1%	15,9%	12,1%
3731	Ballan-Miré	1,78	1,43	7,8	8 414	33 143	9,3%	8,5%	6,8%
3732	Saint-Avertin	1,76	1,97	6,2	10 652	43 160	10,0%	7,0%	7,0%
3734	Chambray-lès-Tours	1,77	1,61	6,8	9 274	34 598	9,2%	7,6%	7,1%
3736	Luynes	1,84	1,83	8,1	10 987	39 267	9,6%	7,2%	7,1%
3737	Montlouis-sur-Loire	2,24	1,92	8,1	9 373	32 313	9,0%	7,2%	5,6%
3798	Joué-lès-Tours	1,96	1,78	8,0	5 588	30 519	9,7%	11,8%	8,3%
3799	Tours	1,47	1,49	7,5	5 006	33 799	11,3%	13,0%	8,9%
3801	Allevard	2,34	2,11	7,1	8 626	29 592	9,3%	8,7%	10,2%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
3802	Beaurepaire	2,08	1,78	8,9	7 392	28 958	10,2%	10,0%	9,5%
3803	Le Bourg-d'Oisans	1,89	1,53	9,3	7 719	30 242	13,6%	5,1%	7,3%
3804	Bourgoin-Jallieu-Sud hors Bourgoin-Jallieu (Partiel)	2,11	1,74	6,5	10 151	36 569	9,1%	6,8%	8,5%
3807	La Côte-Saint-André	1,96	2,60	7,9	7 359	29 662	9,9%	8,8%	8,9%
3808	Crémieu	2,11	1,86	7,3	9 360	33 275	8,6%	8,0%	8,1%
3809	Domène hors Chamrousse (Partiel)	2,07	1,87	7,4	10 169	36 727	8,5%	6,6%	7,8%
3810	Goncelin	2,27	2,18	8,2	8 843	32 314	9,3%	7,4%	9,2%
3811	Le Grand-Lemps	2,14	2,49	8,3	8 919	29 928	9,1%	6,8%	8,9%
3815	Heyrieux	2,24	2,11	8,2	10 157	33 880	7,9%	6,8%	7,4%
3816	Mens	2,02	2,14	11,0	6 205	28 662	12,4%	8,8%	8,4%
3818	Monestier-de-Clermont	2,18	2,42	6,6	8 961	32 396	10,3%	6,9%	9,0%
3819	Morestel	2,30	2,36	8,3	7 580	28 960	8,6%	10,4%	10,5%
3820	La Mure	2,16	2,01	8,6	7 254	28 523	10,0%	9,4%	11,6%
3821	Le Pont-de-Beauvoisin	2,23	2,15	9,6	7 528	28 980	8,8%	9,3%	10,7%
3822	Pont-en-Royans	2,40	1,59	7,8	7 641	27 413	9,5%	8,8%	6,8%
3823	Rives	2,25	2,23	8,5	8 552	33 083	9,4%	7,7%	8,9%
3824	Roussillon	2,22	1,96	7,9	7 102	29 489	9,8%	10,6%	12,2%
3825	Roybon	2,69	1,70	9,5	7 128	26 437	9,4%	9,7%	10,7%
3826	Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	2,42	2,06	8,7	7 796	28 598	8,8%	7,6%	9,9%
3827	Saint-Geoire-en-Valdaine	2,35	1,87	9,1	8 403	30 429	9,5%	7,0%	10,1%
3828	Saint-Jean-de-Bournay	2,05	1,79	9,6	9 115	30 024	8,5%	6,7%	7,9%
3829	Saint-Laurent-du-Pont	2,24	1,91	10,1	9 010	30 000	10,2%	7,0%	11,6%
3830	Saint-Marcellin	2,18	1,91	7,6	6 901	29 299	9,9%	9,2%	10,6%
3832	Fontaine-Sassenage hors Fontaine (Partiel)	1,92	1,45	7,7	10 331	35 897	8,4%	7,5%	7,2%
3833	La Tour-du-Pin	2,24	2,61	8,3	7 333	30 562	8,8%	9,4%	10,3%
3834	Le Touvet	2,19	1,72	8,9	10 842	38 640	8,7%	6,6%	7,6%
3835	Tullins	2,04	2,44	8,9	8 343	31 373	9,0%	7,8%	10,1%
3837	La Verpillière	2,41	2,05	9,7	7 842	30 493	8,4%	9,3%	13,8%
3838	Vienne-Nord hors Vienne (Partiel)	2,24	1,95	6,6	7 375	33 120	9,3%	8,1%	10,4%
3839	Vienne-Sud hors Vienne (Partiel)	1,86	1,88	7,6	10 091	34 859	9,4%	7,0%	7,7%
3840	Vif	2,00	1,80	6,7	8 971	35 255	9,0%	7,3%	10,2%
3841	Villard-de-Lans	2,13	2,05	8,4	8 685	34 903	11,6%	6,2%	6,1%
3842	Vinay	2,07	1,78	9,6	7 885	29 185	9,4%	6,5%	8,7%
3843	Virieu	2,44	2,30	9,6	8 522	31 848	8,7%	7,3%	8,8%
3844	Vizille hors Chamrousse (Partiel)	1,92	1,78	6,6	9 867	36 363	8,5%	7,3%	8,3%
3845	Voiron	1,92	1,71	7,9	8 521	35 763	10,0%	8,6%	9,9%
3846	Pont-de-Chéry	2,14	2,15	8,2	7 210	29 695	8,2%	10,2%	11,1%
3850	Meylan	1,64	1,43	6,2	12 110	56 213	11,4%	6,2%	7,9%
3851	Saint-Égrève	2,09	2,39	7,1	9 580	38 696	8,9%	7,8%	10,5%
3853	Bourgoin-Jallieu-Nord hors Bourgoin-Jallieu (Partiel)	2,14	2,16	9,2	10 029	35 842	8,6%	7,0%	7,5%
3855	Eybens	1,84	1,47	5,2	9 283	39 454	9,3%	7,8%	7,2%
3856	Fontaine-Seysset hors Fontaine (Partiel)	1,93	1,54	6,3	10 213	39 521	9,4%	7,5%	8,0%
3858	L'Isle-d'Abeau	2,41	2,43	9,4	6 183	27 771	9,0%	13,0%	9,7%
3860	Saint-Ismier	1,99	1,87	6,8	14 397	57 575	10,4%	5,6%	8,9%
3894	Bourgoin-Jallieu	2,44	1,81	8,1	5 597	30 475	8,6%	12,9%	12,2%
3895	Échirolles	2,23	2,16	6,9	5 471	29 660	10,5%	13,9%	11,0%
3896	Fontaine	2,13	1,91	7,5	6 301	27 865	9,3%	12,4%	10,0%
3897	Saint-Martin-d'Hères	1,74	1,64	7,0	5 824	28 721	10,9%	11,1%	10,1%
3898	Grenoble	1,74	1,58	7,3	5 168	35 128	11,1%	12,3%	9,8%
3899	Vienne	2,25	1,79	7,4	4 352	31 984	9,6%	14,2%	12,8%
3901	Arbois	1,81	1,25	7,6	8 322	31 187	10,0%	7,4%	9,3%
3902	Airinod	2,54	1,72	8,7	7 539	26 909	8,9%	8,8%	13,7%
3903	Beaufort	2,18	2,34	8,2	7 427	27 338	9,6%	7,8%	6,7%
3904	Bletterans	2,08	2,08	8,9	7 705	28 657	9,7%	7,4%	6,8%
3905	Les Bouchoux	1,60	2,24	6,7	8 315	31 115	9,0%	5,8%	5,4%
3906	Champagnole	2,07	1,64	8,4	7 509	28 594	9,7%	8,9%	9,1%
3907	Chaumergy	2,94	1,71	5,6	6 682	25 479	12,1%	7,6%	10,0%
3908	Chaussin	2,17	2,33	8,2	7 352	27 998	8,8%	9,0%	11,5%
3909	Chemin	2,14	1,74	8,0	7 965	29 029	9,2%	8,1%	10,1%
3910	Clairvaux-les-Lacs	2,17	1,74	8,3	7 743	28 352	12,6%	9,0%	8,0%
3911	Conliège	2,21	1,46	6,9	8 779	31 888	9,6%	6,9%	7,5%
3912	Dampierre	2,28	2,10	8,9	7 828	28 007	8,3%	8,1%	7,8%
3913	Dole-Nord-Est hors Dole (Partiel)	1,90	1,99	8,2	9 193	30 432	8,6%	7,9%	8,5%
3914	Gendrey	2,68	2,38	8,3	7 545	27 743	9,5%	8,0%	7,2%
3915	Lons-le-Saunier-Nord hors Lons-le-Saunier (Partiel)	1,84	1,43	8,2	8 966	33 003	10,0%	6,1%	7,1%
3916	Moirans-en-Montagne	1,94	2,11	8,3	8 151	28 557	9,6%	9,2%	7,4%
3917	Montbarrey	2,53	1,75	9,4	7 628	29 439	9,7%	7,4%	12,9%
3918	Montmirey-le-Château	2,77	2,59	7,2	7 456	26 887	8,8%	8,4%	8,1%
3919	Morez	1,72	1,70	8,5	8 401	34 932	11,4%	6,7%	6,8%
3920	Nozeroy	2,64	2,50	8,1	7 319	27 341	12,7%	4,8%	6,7%
3921	Orgelet	1,98	1,85	7,1	7 973	28 427	11,2%	6,3%	8,5%
3922	Les Planches-en-Montagne	2,07	3,48	6,5	7 373	30 253	13,9%	7,3%	9,4%
3923	Poligny	1,70	1,43	7,6	7 326	29 077	10,1%	8,9%	7,3%
3924	Rochefort-sur-Nonen	2,13	1,92	7,7	8 836	30 359	9,4%	6,6%	8,7%
3925	Saint-Amour	2,06	1,89	9,8	7 108	27 488	8,9%	8,1%	10,1%
3926	Saint-Claude	2,24	2,06	7,4	6 826	29 442	8,9%	10,6%	10,0%
3928	Saint-Laurent-en-Grandvaux	2,10	2,88	8,6	8 546	29 234	11,2%	8,3%	6,9%
3929	Salins-les-Bains	1,97	2,52	8,6	6 518	27 028	11,5%	7,6%	10,6%
3930	Sellières	2,15	2,01	7,0	7 569	28 427	10,5%	8,4%	9,2%
3931	Villers-Farlay	2,63	2,98	10,3	7 148	28 062	11,6%	8,5%	9,3%
3932	Voiteur	1,82	1,54	8,4	8 955	33 538	11,2%	5,6%	5,8%
3933	Dole-Sud-Ouest hors Dole (Partiel)	2,07	1,83	7,4	8 731	28 953	9,6%	8,4%	9,6%
3934	Lons-le-Saunier-Sud hors Lons-le-Saunier (Partiel)	2,65	1,65	6,4	9 126	30 971	10,5%	5,7%	4,4%
3996	Dole	2,15	2,00	9,1	5 334	30 260	10,8%	13,0%	13,5%
3997	Lons-le-Saunier	1,78	1,63	8,3	4 684	31 418	10,7%	13,0%	10,9%
4001	Aire-sur-l'Adour	1,82	2,31	8,6	6 548	30 905	11,5%	9,2%	9,7%
4002	Amou	1,69	1,29	9,0	7 290	27 812	11,0%	7,9%	8,3%
4003	Castets	2,15	2,75	8,0	8 224	29 875	12,5%	10,6%	10,5%
4004	Dax-Nord hors Dax (Partiel)	1,88	1,65	7,0	8 414	31 698	9,6%	11,3%	9,2%
4005	Gabarret	2,29	3,15	8,6	6 242	28 067	10,3%	11,0%	10,0%
4006	Geaune	2,10	1,24	10,2	7 047	27 831	11,9%	8,9%	8,5%
4007	Grenade-sur-l'Adour	1,96	3,09	8,6	8 289	28 254	11,9%	8,9%	9,3%
4008	Hagetmau	1,80	1,54	7,5	8 058	28 332	9,3%	7,7%	7,4%
4009	Labrit	2,14	1,91	8,2	7 096	29 108	10,0%	10,9%	8,5%
4010	Mimizan	1,77	1,78	8,4	7 508	29 833	12,1%	14,2%	11,5%
4011	Mont-de-Marsan-Nord hors Mont-de-Marsan (Partiel)	1,98	2,07	9,5	8 888	29 714	11,9%	8,7%	6,7%
4012	Montfort-en-Chalosse	2,13	2,23	8,0	8 174	29 389	10,6%	8,1%	7,0%
4013	Morcenx	1,88	1,73	9,9	6 874	26 731	9,8%	10,9%	12,0%
4014	Mugron	1,97	2,38	9,9	8 010	27 565	10,8%	7,8%	7,3%
4015	Parentis-en-Born	1,89	1,55	8,4	7 975	30 761	16,1%	13,2%	11,0%
4016	Peyrehorade	1,76	1,64	7,9	7 489	29 550	11,3%	10,3%	10,6%
4017	Pissos	2,07	2,14	9,4	6 628	28 643	11,0%	12,5%	9,9%
4018	Pouillon	2,03	1,90	7,6	7 464	29 039	10,5%	10,3%	10,2%
4019	Roquefort	1,88	2,85	8,4	7 210	27 662	11,2%	9,8%	9,6%
4020	Sabres	2,25	1,85	8,6	6 257	27 433	12,0%	13,7%	11,0%
4021	Saint-Martin-de-Seignanx	1,95	2,23	7,8	8 957	30 425	9,5%	9,4%	9,1%
4022	Saint-Sever	1,97	2,32	8,8	8 237	28 316	10,3%	8,5%	9,5%
4023	Saint-Vincent-de-Tyrosse	1,97	1,91	7,8	8 121	32 202	11,0%	13,0%	9,3%
4025	Soustons	1,83	1,54	7,8	7 959	36 710	12,3%	12,2%	10,2%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
4026	Tartas-Est hors Tartas (Partiel)	1,82	1,26	8,3	8 369	27 573	10,4%	7,4%	8,3%
4027	Tartas-Ouest hors Tartas (Partiel)	1,93	1,81	7,6	7 873	26 486	9,5%	10,2%	10,0%
4028	Villeneuve-de-Marsan	2,35	1,73	7,8	7 221	28 132	11,9%	9,1%	9,0%
4029	Dax-Sud hors Dax (Partiel)	1,95	1,68	6,7	9 171	32 591	10,2%	7,7%	8,6%
4030	Mont-de-Marsan-Sud hors Mont-de-Marsan (Partiel)	2,06	1,90	7,1	8 562	32 427	11,2%	9,7%	7,6%
4097	Dax	1,67	1,49	9,1	5 213	31 567	11,5%	16,0%	11,6%
4098	Mont-de-Marsan	1,83	1,62	8,5	6 176	31 534	11,4%	11,8%	12,4%
4099	Tartas	1,68	2,43	10,7	6 609	28 003	8,7%	12,4%	13,5%
4101	Blois 1er Canton hors Blois (Partiel)	1,98	1,95	7,0	10 766	35 447	8,2%	6,9%	4,8%
4102	Blois 2e Canton hors Blois (Partiel)	1,87	1,74	5,5	11 228	35 802	9,4%	6,8%	6,7%
4103	Bracieux	2,12	1,87	8,2	9 561	32 979	9,0%	7,1%	7,3%
4104	Contres	2,12	2,24	7,9	8 846	31 709	8,6%	7,2%	6,8%
4105	Droué	1,96	1,05	8,8	7 879	27 942	8,8%	9,7%	6,5%
4106	Herbault	2,40	2,16	7,3	9 316	32 641	9,7%	7,5%	6,9%
4107	Lamotte-Beuvron	1,93	2,07	8,7	8 226	30 220	10,3%	9,2%	8,5%
4108	Marchenoir	2,40	2,28	8,2	9 046	30 577	8,9%	7,9%	6,9%
4109	Mennetou-sur-Cher	2,05	2,04	9,5	7 412	29 473	9,0%	11,1%	8,2%
4110	Mer	2,07	2,00	8,7	8 042	31 529	9,5%	9,4%	7,7%
4111	Mondoubleau	2,18	1,10	8,9	7 308	27 499	8,8%	8,6%	8,0%
4112	Montoire-sur-le-Loir	2,29	2,17	8,2	8 125	28 026	10,4%	8,8%	9,0%
4113	Montrichard	2,19	1,72	8,4	8 005	30 053	9,1%	9,0%	9,5%
4114	Morée	2,02	2,08	9,3	8 430	28 105	8,7%	9,1%	9,1%
4115	Neung-sur-Beuvron	2,29	1,96	11,0	7 946	30 365	9,5%	8,4%	8,5%
4116	Ouzouer-le-Marché	2,23	1,99	8,3	8 547	29 154	11,4%	7,5%	7,2%
4118	Saint-Aignan	2,13	1,32	8,4	6 789	27 817	9,8%	10,0%	9,2%
4119	Saint-Amand-Longpré	2,50	2,19	9,4	8 291	29 387	8,2%	7,1%	6,5%
4120	Salbris	1,89	1,86	10,0	7 866	29 040	9,3%	9,8%	8,1%
4121	Savigny-sur-Braye	2,16	2,26	10,5	7 727	27 262	8,5%	8,0%	5,6%
4122	Selles-sur-Cher	2,37	2,54	10,4	6 839	27 128	9,8%	11,6%	10,1%
4123	Selommes	1,81	1,98	7,0	8 888	28 423	10,4%	6,5%	7,0%
4124	Vendôme 1er Canton hors Vendôme (Partiel)	2,05	2,48	8,3	9 227	31 313	9,2%	8,9%	7,7%
4127	Blois 5e Canton hors Blois (Partiel)	1,96	1,97	6,1	11 223	32 863	8,7%	6,6%	4,4%
4128	Vendôme 2e Canton hors Vendôme (Partiel)	1,96	1,79	6,4	9 795	31 687	8,9%	7,0%	6,5%
4129	Romorantin-Lanthenay-Sud hors Romorantin-Lanthenay (Partiel)	1,64	2,29	7,7	8 860	32 080	9,9%	10,3%	7,8%
4130	Vineuil	1,98	1,93	9,9	10 446	34 162	8,6%	8,2%	6,1%
4197	Romorantin-Lanthenay	2,14	1,62	8,7	5 587	29 239	9,9%	13,8%	13,8%
4198	Vendôme	2,10	1,73	9,0	5 351	31 579	8,8%	13,0%	11,3%
4199	Blois	2,15	1,90	7,9	3 658	31 435	11,2%	15,7%	12,4%
4201	Belmont-de-la-Loire	2,05	2,05	8,9	8 639	28 644	9,8%	7,9%	6,8%
4202	Boën	2,02	2,75	9,8	7 229	26 331	9,0%	9,3%	9,3%
4203	Bourg-Argental	2,40	1,18	10,0	7 589	25 753	9,5%	8,8%	7,7%
4204	Le Chambon-Feugerolles	2,50	2,25	8,6	4 346	23 778	10,7%	15,2%	16,7%
4205	Charlieu	2,02	2,51	8,0	8 059	27 748	9,2%	9,3%	7,9%
4206	Chazelles-sur-Lyon	2,31	1,73	8,1	7 474	26 139	8,8%	5,8%	7,4%
4207	Feurs	2,35	1,78	8,9	7 352	29 078	9,1%	8,7%	9,2%
4208	Firminy	2,25	1,94	8,0	6 314	27 729	10,6%	10,5%	11,0%
4209	Montbrison	1,99	1,93	8,0	7 601	30 946	9,2%	9,1%	8,7%
4210	Néronde	1,77	1,59	10,0	7 087	25 781	8,5%	7,5%	14,0%
4211	Noirétable	1,79	1,40	8,2	6 097	24 500	10,1%	8,0%	11,7%
4212	La Pacaudière	2,99	2,95	9,5	7 050	24 296	8,2%	7,6%	9,3%
4213	PéUSSIN	2,32	2,04	7,9	8 330	30 252	9,1%	8,1%	9,3%
4214	Perreux	1,90	2,14	10,8	8 490	30 245	8,6%	8,3%	7,3%
4215	Rive-de-Gier	2,29	2,15	8,2	5 896	28 023	9,4%	11,0%	13,2%
4216	Roanne-Nord hors Roanne (Partiel)	1,89	2,37	8,5	7 687	27 893	8,1%	10,3%	9,7%
4217	Saint-Bonnet-le-Château	2,25	2,22	9,3	7 100	27 401	9,2%	7,6%	9,7%
4220	Saint-Etienne-Nord-Est-2 hors Saint-Etienne (Partiel)	2,12	1,74	9,6	8 843	35 695	9,4%	8,0%	9,0%
4221	Saint-Etienne-Nord-Ouest-1 hors Saint-Etienne (Partiel)	1,92	1,14	5,6	9 849	31 112	10,8%	7,2%	6,0%
4222	Saint-Etienne-Nord-Ouest-2 hors Saint-Etienne (Partiel)	1,90	1,76	8,4	8 068	31 237	9,9%	8,4%	8,9%
4223	Saint-Galmier	2,17	1,95	8,7	8 339	33 038	9,0%	7,0%	10,0%
4224	Saint-Genest-Malifaux	1,93	2,04	9,2	8 476	32 325	9,3%	5,9%	7,5%
4225	Saint-Georges-en-Couzan	2,12	1,73	7,1	6 015	24 227	8,6%	7,1%	9,7%
4226	Saint-Germain-Laval	2,19	2,33	8,2	6 439	26 291	9,7%	7,3%	10,0%
4227	Saint-Haon-le-Châtel	2,18	1,95	8,1	8 661	29 663	8,7%	7,6%	7,8%
4228	Saint-Héand	2,15	1,72	8,6	9 791	37 348	9,6%	5,4%	10,0%
4229	Saint-Jean-Soleymieux	2,34	2,70	8,2	7 843	27 928	9,2%	7,0%	8,7%
4230	Saint-Just-en-Chevalot	1,85	1,28	10,0	6 345	23 952	9,0%	7,0%	8,1%
4231	Saint-Just-Saint-Rambert	2,00	2,04	9,5	8 543	32 325	9,1%	7,4%	9,1%
4232	Saint-Symphorien-de-Lay	2,38	2,55	8,7	7 310	26 464	9,5%	8,0%	8,8%
4233	La Grand-Croix	2,20	2,05	8,7	6 826	29 075	9,2%	10,3%	11,2%
4234	Roanne-Sud hors Roanne (Partiel)	2,22	2,20	6,3	8 996	32 593	9,3%	8,3%	7,4%
4297	Saint-Chamond	2,50	2,02	9,2	5 324	27 559	9,7%	13,7%	13,7%
4298	Roanne	2,01	1,63	7,7	4 458	26 855	9,1%	16,1%	12,8%
4299	Saint-Étienne	1,91	1,70	7,9	4 409	29 850	11,0%	14,8%	13,1%
4301	Allègre	1,53	1,70	9,0	5 873	25 100	12,7%	9,2%	14,1%
4302	Auzon	2,18	2,15	10,3	6 905	25 439	9,1%	12,3%	11,9%
4303	Bas-en-Basset	2,36	2,18	9,0	7 299	28 036	10,5%	7,7%	9,0%
4305	Brioude-Nord hors Brioude (Partiel)	1,75	2,00	7,2	7 510	27 802	11,2%	7,6%	8,4%
4306	Cayres hors Alleyras (Partiel)	2,17	2,46	9,9	5 345	23 290	11,3%	5,8%	7,5%
4307	La Chaise-Dieu	2,59	1,42	9,1	4 660	25 770	11,8%	11,5%	13,7%
4308	Craponne-sur-Arzon	2,29	1,66	9,6	6 197	25 896	10,6%	8,6%	9,0%
4310	Langeac	2,12	1,76	9,1	5 815	25 789	10,6%	10,6%	11,9%
4311	Lavoûte-Chilhac	2,05	2,55	7,7	5 984	24 709	11,7%	8,8%	8,3%
4312	Loude	2,13	2,61	8,3	6 877	27 652	9,8%	5,5%	6,4%
4313	Le Monastier-sur-Gazeille	2,14	0,89	9,9	5 854	25 475	11,5%	6,8%	10,4%
4314	Monistrol-sur-Loire	2,02	2,47	9,3	7 861	28 540	9,6%	8,0%	9,0%
4315	Montfaucon-en-Velay	2,31	2,00	9,7	6 766	25 586	8,7%	7,8%	9,0%
4316	Paulhaguet	2,34	2,16	8,6	5 796	24 816	11,1%	8,6%	12,6%
4318	Pradelles	1,77	2,33	11,8	5 474	24 641	12,4%	8,0%	11,9%
4319	Le Puy-en-Velay-Nord hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	2,18	2,69	6,5	8 986	33 569	9,4%	8,5%	8,4%
4320	Le Puy-en-Velay-Sud-Est hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	2,14	1,82	9,2	9 663	29 812	10,5%	6,5%	5,8%
4321	Retournac	2,14	2,67	9,0	6 680	26 141	10,0%	9,8%	12,0%
4322	Saint-Didier-en-Velay	2,29	2,02	9,2	8 943	28 225	9,4%	6,4%	7,8%
4323	Saint-Julien-Chapteuil	2,12	2,11	9,5	7 615	28 071	10,2%	7,1%	9,5%
4324	Saint-Paulien	1,98	1,86	9,2	6 834	27 563	9,8%	8,0%	8,7%
4325	Saugues hors Alleyras (Partiel)	1,57	0,71	9,3	4 211	22 541	14,3%	5,8%	9,8%
4326	Solignac-sur-Loire	1,96	1,61	7,9	7 611	27 597	10,3%	6,3%	7,1%
4327	Tence	1,90	2,00	8,9	6 376	27 094	14,3%	8,8%	11,8%
4328	Vorey	2,03	1,29	10,0	6 290	25 580	10,6%	8,1%	10,1%
4329	Yssingeaux	1,99	1,72	8,1	7 305	27 468	10,3%	8,0%	8,9%
4330	Aurec-sur-Loire	2,76	2,26	10,0	7 455	30 491	9,7%	10,6%	9,0%
4331	Le Puy-en-Velay-Est hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	1,83	1,62	7,2	8 503	30 685	9,0%	9,1%	6,8%
4332	Le Puy-en-Velay-Ouest hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	2,18	3,14	7,6	6 847	31 958	11,0%	10,1%	9,1%
4333	Le Puy-en-Velay-Sud-Ouest hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	2,40	1,94	6,9	8 087	34 748	8,8%	6,2%	8,3%
4334	Brioude-Sud hors Brioude (Partiel)	1,51	1,94	9,4	6 767	28 278	10,6%	8,4%	7,2%
4335	Sainte-Sigolène	2,59	2,87	8,5	7 179	27 299	9,7%	7,9%	8,8%
4397	Brioude	1,88	2,58	9,5	5 478	30 648	10,4%	14,0%	12,8%
4399	Le Puy-en-Velay	1,50	1,25	8,6	3 989	30 045	10,6%	14,6%	12,2%
4401	Aigrefeuille-sur-Maine	2,52	2,30	8,6	9 081	27 597	8,5%	4,9%	6,2%
4402	Ancenis	2,48	2,21	7,7	8 604	28 446	7,5%	6,8%	8,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
4403	Blain	2,64	2,70	9,5	7 721	26 916	8,3%	8,3%	9,2%
4404	Bouaye hors Rezé (Partiel)	2,22	1,85	7,8	10 407	32 416	8,6%	5,4%	5,7%
4405	Bourgneuf-en-Retz	2,42	3,00	10,3	7 999	28 468	8,4%	9,7%	8,8%
4406	Carquefou	1,91	1,53	9,0	10 826	37 080	9,2%	7,2%	6,7%
4407	La Chapelle-sur-Erdre	2,20	1,47	7,8	11 333	37 768	9,2%	5,7%	6,4%
4408	Châteaubriant	2,05	2,22	8,1	6 077	26 930	10,2%	12,2%	11,8%
4409	Clisson	2,47	2,77	7,9	9 135	29 019	8,4%	6,7%	7,2%
4410	Le Croisic	1,98	1,69	8,8	8 177	36 310	11,6%	11,9%	9,3%
4411	Derval	2,48	1,99	10,3	6 239	24 544	9,3%	8,5%	11,2%
4412	Guémené-Penfao	2,53	2,50	11,6	6 236	24 232	9,0%	9,8%	10,4%
4413	Guérande	1,95	1,61	8,3	8 730	34 647	10,5%	9,0%	9,7%
4414	Herbignac	2,44	2,47	10,2	8 152	27 691	9,1%	9,0%	9,7%
4415	Legé	2,55	1,88	12,4	7 823	26 044	7,0%	6,6%	8,7%
4416	Ligné	2,73	2,77	8,7	8 546	28 983	7,2%	6,9%	8,1%
4417	Le Loroux-Bottereau	2,28	2,82	8,6	8 990	29 329	8,2%	5,6%	6,0%
4418	Machecoul	2,56	2,60	8,0	7 917	26 994	7,7%	7,6%	8,2%
4419	Moisdon-la-Rivière	2,36	1,98	11,0	6 908	24 130	9,6%	7,7%	9,5%
4427	Nort-sur-Erdre	2,38	2,35	8,3	8 910	28 396	7,8%	6,1%	7,5%
4428	Nozay	2,59	2,69	7,9	7 308	25 190	7,7%	7,4%	9,5%
4429	Paimboeuf	2,19	2,05	10,9	8 535	30 221	8,4%	9,9%	12,6%
4430	Le Pellerin	2,47	2,29	8,6	8 877	28 102	8,0%	6,8%	8,0%
4431	Pontchâteau	2,56	2,67	9,6	8 598	26 044	7,7%	9,3%	11,8%
4432	Pornic	2,22	2,10	8,0	8 517	34 231	9,4%	8,2%	9,2%
4433	Riaillé	2,78	3,89	10,5	7 353	24 711	8,0%	7,8%	10,0%
4434	Rougé	2,26	1,69	10,0	6 861	24 207	8,5%	8,2%	7,6%
4435	Saint-Étienne-de-Montluc	2,31	1,82	7,9	9 611	32 121	8,1%	6,1%	6,5%
4436	Saint-Gildas-des-Bois	2,70	2,85	12,1	7 533	25 589	8,0%	9,3%	11,6%
4437	Saint-Julien-de-Vouvantes	2,42	2,66	9,0	6 932	24 602	9,4%	7,2%	6,5%
4438	Saint-Mars-la-Jaille	2,56	2,09	8,2	6 587	23 865	8,5%	7,4%	7,8%
4440	Saint-Nicolas-de-Redon	2,68	2,31	10,2	6 742	26 431	9,6%	10,8%	9,7%
4441	Saint-Père-en-Retz	2,60	3,00	8,6	8 004	25 771	7,0%	8,3%	9,6%
4442	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	2,62	2,22	7,9	8 634	28 387	7,5%	5,9%	6,5%
4443	Savenay	2,41	2,64	9,1	8 751	28 498	8,0%	7,7%	8,6%
4444	Vallet	2,62	2,64	6,7	8 803	28 699	8,0%	5,8%	6,4%
4445	Varades	2,41	2,35	9,4	7 160	24 800	8,0%	7,2%	8,1%
4446	Vertou	1,90	1,66	7,2	10 778	36 083	9,5%	6,3%	7,0%
4447	Montoir-de-Bretagne	2,28	2,22	9,5	7 572	25 250	8,8%	11,1%	12,4%
4450	Nantes 10e Canton hors Nantes (Partiel)	1,90	1,71	7,0	9 900	34 409	9,1%	7,8%	6,2%
4451	Rezé hors Rezé (Partiel)	2,65	1,43	9,2	8 415	29 770	9,6%	8,4%	8,8%
4454	Orvault	1,91	1,87	6,6	10 060	41 718	10,2%	8,3%	8,3%
4455	Saint-Herblain-Ouest-Indre hors Saint-Herblain (Partiel)	2,25	2,18	7,9	9 140	30 307	7,8%	9,1%	8,3%
4457	La Baule-Escoubiac	1,80	1,73	7,9	9 323	43 549	10,7%	11,4%	9,2%
4459	Vertou-Vignoble	2,05	2,04	8,3	10 685	36 074	9,3%	6,1%	6,5%
4496	Saint-Herblain	2,10	2,00	6,9	6 751	31 097	9,8%	10,8%	8,5%
4497	Rezé	2,02	1,87	8,0	7 915	29 635	8,8%	9,7%	7,0%
4498	Saint-Nazaire	2,05	1,63	8,5	5 509	29 663	10,0%	14,1%	12,0%
4499	Nantes	1,64	1,47	7,4	5 241	37 341	10,6%	13,5%	9,9%
4501	Artenay	2,40	1,48	6,8	10 001	32 098	9,5%	5,6%	5,3%
4502	Beaugency	2,18	2,51	8,6	8 582	32 671	9,8%	8,5%	8,1%
4503	Beaune-la-Rolande	2,01	2,37	8,8	8 073	29 842	9,1%	9,4%	7,8%
4504	Bellegarde	1,90	2,01	7,9	8 296	28 294	9,3%	8,8%	8,8%
4505	Briare	2,35	1,75	10,6	6 533	29 293	10,4%	10,8%	10,7%
4506	Châteauneuf-sur-Loire	2,45	2,40	8,1	8 260	32 459	10,0%	7,6%	7,7%
4507	Château-Renard	2,18	2,79	8,1	7 454	30 174	9,2%	10,5%	8,3%
4508	Châtillon-Coligny	2,31	1,80	9,5	7 268	29 592	8,3%	10,8%	10,1%
4509	Châtillon-sur-Loire	1,89	2,29	9,6	7 788	29 863	9,5%	8,8%	8,8%
4510	Cléry-Saint-André	2,01	1,74	10,9	10 266	35 268	8,8%	5,5%	6,3%
4511	Courtenay	2,19	2,21	8,4	7 754	30 761	9,7%	12,3%	10,1%
4512	Ferrières-en-Gâtinais	2,11	1,76	8,2	8 605	32 006	9,9%	9,5%	9,6%
4513	La Ferté-Saint-Aubin	2,14	1,80	7,8	9 914	37 645	9,7%	6,7%	5,4%
4514	Gien	2,21	2,48	9,2	5 830	30 716	10,1%	10,5%	13,1%
4515	Jargeau	2,48	2,05	8,5	9 634	33 571	9,1%	6,4%	7,2%
4516	Lorris	2,43	2,23	8,8	7 903	29 896	9,5%	9,8%	9,7%
4517	Malesherbes	2,08	2,00	9,2	8 368	30 789	8,7%	9,4%	9,3%
4518	Meung-sur-Loire	2,61	2,23	8,8	9 783	33 495	9,3%	6,1%	7,4%
4519	Montargis	2,05	1,53	9,7	3 035	29 365	10,0%	18,5%	12,4%
4520	Neuville-aux-Bois	2,25	2,26	8,3	10 160	34 158	9,0%	6,0%	4,9%
4526	Outarville	2,21	1,86	7,2	9 296	31 201	7,9%	7,8%	6,9%
4527	Ouzouer-sur-Loire	2,26	2,20	10,0	9 291	31 431	8,4%	6,6%	8,3%
4528	Patay	2,01	1,89	9,6	9 502	29 720	9,8%	5,1%	7,9%
4529	Pithiviers	2,18	2,19	8,0	7 041	30 058	10,8%	9,8%	8,9%
4530	Puiseaux	2,18	1,44	8,1	8 875	31 499	8,3%	7,7%	6,1%
4531	Sully-sur-Loire	2,35	2,13	9,8	6 425	29 844	10,2%	10,4%	10,4%
4532	Amilly	1,94	2,04	7,9	9 186	33 419	9,4%	7,2%	9,8%
4533	Chalette-sur-Loing	2,34	1,75	8,2	5 086	27 484	9,6%	14,7%	11,7%
4534	Fleury-les-Aubrais	2,29	2,30	7,3	6 499	30 531	11,3%	8,8%	9,4%
4535	Olivet	1,43	1,69	7,4	10 889	43 063	11,1%	6,6%	6,7%
4536	Saint-Jean-de-Braye	1,93	1,57	6,9	8 141	33 636	10,0%	8,3%	7,6%
4537	Saint-Jean-de-la-Ruelle	2,33	1,92	7,4	5 307	28 433	11,6%	10,9%	10,8%
4538	Chécy	2,08	1,98	6,3	11 272	36 359	9,9%	5,8%	5,8%
4539	Ingré	2,07	1,90	8,8	8 231	32 050	10,2%	6,9%	6,7%
4540	Saint-Jean-le-Blanc	1,73	2,05	8,6	10 550	39 745	11,2%	6,2%	7,7%
4599	Orléans	1,95	1,76	6,9	4 620	35 521	11,5%	11,8%	10,4%
4601	Bretenoux	1,93	1,66	9,1	7 404	28 557	9,8%	8,1%	8,8%
4603	Cahors-Sud hors Cahors (Partiel)	1,75	1,16	5,9	8 830	32 132	11,1%	8,0%	6,5%
4604	Cajarc	2,07	1,39	7,5	4 861	29 168	14,7%	12,6%	11,2%
4605	Castelnau-Montratier	2,01	1,81	7,4	6 653	27 933	11,8%	9,0%	7,3%
4606	Catus	2,24	2,28	7,9	7 019	29 533	12,1%	10,9%	10,2%
4607	Cazals	1,49	1,38	8,7	5 972	28 947	13,3%	11,7%	11,8%
4608	Figeac-Est hors Figeac (Partiel)	2,20	1,75	8,8	7 232	26 912	10,7%	6,9%	10,0%
4609	Figeac-Ouest hors Figeac (Partiel)	2,13	2,27	6,8	8 168	31 345	11,4%	6,7%	6,8%
4610	Gourdon	1,75	1,85	8,1	5 907	30 988	10,9%	11,8%	9,6%
4611	Gramat	1,61	1,63	10,4	6 844	28 889	12,6%	7,4%	10,3%
4612	Labastide-Murat	3,00	1,35	6,1	5 707	28 217	13,6%	11,0%	13,1%
4613	Lacapelle-Marival	1,87	1,32	9,0	6 964	28 081	9,3%	7,3%	13,3%
4614	Lalbenque	2,26	2,43	7,9	7 279	31 681	11,0%	8,8%	7,2%
4615	Latronquière	2,14	1,79	8,0	5 940	24 665	11,4%	6,4%	7,3%
4617	Limogne-en-Quercy	1,88	1,25	6,7	5 117	26 670	13,4%	13,8%	10,4%
4618	Livernon	1,71	1,85	7,7	6 491	29 247	10,6%	10,0%	10,3%
4619	Luzech	1,88	1,35	6,9	6 054	29 904	11,3%	9,8%	8,7%
4620	Martel	1,84	2,01	7,5	6 682	28 877	13,3%	8,5%	9,7%
4621	Montcuq	1,74	1,42	6,7	5 053	26 190	14,1%	13,2%	10,5%
4622	Payrac	1,98	0,78	5,8	6 508	30 163	12,4%	14,1%	10,1%
4623	Puy-l'Évêque	2,01	2,19	9,1	5 821	29 678	12,0%	12,5%	10,3%
4624	Saint-Céré	1,71	1,86	7,5	6 811	30 381	11,2%	9,2%	7,9%
4625	Saint-Germain-du-Bel-Air	2,56	2,73	6,4	5 778	28 143	11,1%	9,1%	8,5%
4627	Salviac	2,52	1,32	8,3	5 346	26 206	13,5%	10,6%	11,7%
4628	Souillac	1,51	1,66	8,1	6 893	29 258	12,2%	11,7%	8,4%
4629	Vayrac	2,02	2,18	8,3	6 339	28 387	11,0%	9,9%	10,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
4631	Cahors-Nord-Ouest hors Cahors (Partiel)	2,19	1,83	8,2	8 135	32 545	10,5%	10,0%	7,3%
4698	Cahors	1,54	1,57	8,4	5 601	33 203	11,1%	14,9%	9,1%
4699	Figeac	1,50	1,74	8,5	6 334	32 499	11,4%	10,4%	10,3%
4702	Agen-Nord-Est hors Agen (Partiel)	1,81	1,49	7,2	9 205	33 116	10,7%	9,0%	14,2%
4703	Astaffort	2,32	1,85	9,5	7 245	29 015	10,2%	9,5%	10,3%
4704	Beauville	2,00	1,48	7,4	5 176	27 961	15,7%	10,7%	11,5%
4705	Bouglon	1,81	1,95	7,6	6 506	27 873	11,2%	11,0%	9,3%
4706	Cancon	2,25	2,19	9,8	5 865	25 953	12,0%	12,0%	10,6%
4707	Casteljaloux	1,97	1,95	9,4	6 253	27 854	10,7%	11,5%	11,6%
4708	Castelmoron-sur-Lot	1,47	1,16	12,2	5 835	26 526	11,7%	11,8%	10,7%
4709	Castillonès	1,88	2,80	7,7	6 663	27 437	9,9%	9,6%	11,4%
4710	Damazan	2,53	1,99	8,5	5 439	26 493	14,5%	11,3%	12,4%
4711	Duras	1,78	1,14	7,1	3 847	27 357	12,7%	10,3%	12,0%
4712	Francescas	2,10	2,20	10,2	6 663	29 389	15,0%	9,2%	7,5%
4713	Fumel	1,93	1,74	7,8	5 668	25 758	11,5%	17,1%	15,7%
4715	Laplume	2,17	2,38	6,8	8 922	32 043	8,9%	7,5%	7,5%
4716	Laroque-Timbaud	2,10	2,72	5,4	7 368	30 947	10,7%	8,9%	7,8%
4717	Lauzun	1,83	2,05	7,5	5 495	25 457	11,4%	12,2%	12,3%
4718	Lavardac	1,96	1,86	7,3	6 520	27 537	11,4%	11,9%	9,9%
4719	Marmande-Est hors Marmande (Partiel)	1,84	1,61	6,3	7 304	30 387	12,0%	9,1%	7,9%
4720	Le Mas-d'Agenais	1,90	2,18	10,1	7 055	27 997	10,1%	9,2%	9,5%
4721	Meilhan-sur-Garonne	2,30	1,31	6,6	6 501	26 009	12,2%	9,9%	9,7%
4722	Mézin	1,72	2,26	8,6	5 905	27 061	9,7%	10,5%	10,0%
4723	Monclar	2,07	2,08	7,4	5 754	27 096	10,8%	11,3%	12,5%
4724	Monflanquin	1,95	2,21	7,6	6 071	27 136	12,7%	9,6%	9,9%
4725	Nérac	2,41	1,95	7,9	6 343	30 553	11,3%	10,6%	9,4%
4726	Penne-d'Agenais	1,92	1,39	9,2	6 707	28 898	10,7%	9,5%	10,0%
4727	Port-Sainte-Marie	2,33	2,08	10,4	4 517	27 434	12,5%	14,0%	10,9%
4728	Prayssas	1,96	1,32	7,1	5 999	30 413	11,3%	10,8%	7,5%
4729	Puymirol	1,81	2,12	8,3	8 085	30 018	8,8%	8,1%	7,8%
4730	Sainte-Livrade-sur-Lot	2,15	2,56	8,0	4 663	26 595	11,0%	14,5%	13,9%
4731	Seyches	1,82	2,01	5,8	7 029	28 039	10,5%	8,7%	8,8%
4732	Tonneins	1,89	0,98	9,7	4 895	26 847	10,9%	13,7%	13,7%
4733	Tournon-d'Agenais	1,87	2,07	8,7	6 669	25 959	11,2%	13,4%	13,2%
4735	Villereal	1,81	1,69	8,4	5 899	26 062	13,4%	9,9%	8,4%
4736	Agen-Nord hors Agen (Partiel)	2,19	2,42	6,7	7 852	34 616	10,6%	7,8%	8,1%
4737	Agen-Ouest hors Agen (Partiel)	1,92	1,30	6,9	7 073	29 827	9,3%	10,4%	9,1%
4738	Marmande-Ouest hors Marmande (Partiel)	2,16	1,98	6,2	7 267	30 611	10,6%	7,5%	9,3%
4739	Villeneuve-sur-Lot-Sud hors Villeneuve-sur-Lot (Partiel)	1,97	1,79	6,1	7 049	31 051	11,2%	11,7%	10,7%
4740	Agen-Sud-Est hors Agen (Partiel)	1,80	1,77	6,2	7 921	32 139	9,9%	8,7%	8,8%
4797	Villeneuve-sur-Lot	2,24	1,89	8,1	4 738	29 713	10,1%	15,6%	14,1%
4798	Marmande	1,93	1,45	8,4	4 674	29 571	11,5%	14,4%	11,7%
4799	Agen	1,71	1,51	9,4	3 051	30 977	11,4%	14,8%	12,0%
4801	Aumont-Aubrac	1,91	1,74	8,1	6 647	26 722	12,8%	7,1%	9,2%
4804	La Canourgue	2,21	1,92	11,2	7 366	28 840	11,4%	6,9%	9,5%
4805	Chanac	2,17	2,53	7,2	7 594	28 934	10,1%	5,7%	9,7%
4807	Florac	1,91	2,14	7,4	5 837	27 463	13,6%	10,2%	11,7%
4810	Langogne	1,95	1,29	10,5	6 671	27 361	12,1%	8,5%	13,1%
4811	Le Malzieu-Ville	2,35	3,24	9,6	6 317	26 986	11,7%	5,5%	13,2%
4812	Marvejols	1,55	1,00	9,3	6 777	30 051	9,6%	6,0%	12,2%
4818	Saint-Alban-sur-Limagnole	1,58	1,94	10,3	6 869	29 486	10,2%	6,7%	16,8%
4820	Saint-Chély-d'Apcher	1,80	2,33	8,3	7 044	28 820	10,6%	6,4%	10,7%
4822	Saint-Germain-de-Calberte	1,51	2,21	10,4	2 781	25 273	16,6%	13,9%	13,0%
4823	Saint-Germain-du-Teil	1,83	2,24	8,9	7 410	27 404	11,1%	7,2%	18,2%
4899	Mende	1,63	1,26	8,7	7 507	31 894	11,4%	6,9%	8,5%
4901	Angers-Nord-Est hors Angers (Partiel)	2,16	1,30	7,5	9 521	31 646	9,5%	6,7%	5,4%
4902	Angers-Est hors Angers (Partiel)	1,74	2,03	6,7	8 708	32 281	10,0%	10,0%	7,5%
4904	Baugé	2,51	2,42	8,2	6 913	25 980	9,5%	9,5%	10,0%
4905	Beaufort-en-Vallée	2,48	1,85	9,8	7 877	27 725	9,1%	8,4%	6,2%
4906	Beaupréau	2,35	2,26	8,0	8 301	25 347	7,7%	7,1%	6,6%
4907	Candé	2,48	1,90	8,4	6 378	24 707	9,9%	7,0%	8,2%
4908	Chalonnnes-sur-Loire	2,69	2,15	7,6	8 353	29 246	9,0%	8,2%	6,1%
4909	Champtoceaux	2,53	3,53	8,4	8 150	27 189	7,8%	6,4%	6,6%
4910	Châteauneuf-sur-Sarthe	2,71	3,01	9,2	6 777	25 600	9,6%	9,4%	8,8%
4911	Chemillé	2,50	2,21	7,9	7 617	25 699	8,3%	5,8%	7,6%
4912	Cholet 2e Canton hors Cholet (Partiel)	2,52	1,95	8,9	8 820	26 956	7,4%	5,5%	5,1%
4913	Doué-la-Fontaine	2,49	2,02	8,1	6 702	26 175	10,6%	9,0%	8,0%
4914	Durtal	2,25	2,98	9,0	7 204	25 347	8,3%	8,8%	7,4%
4915	Gennes	2,30	2,10	7,9	7 342	28 713	11,7%	10,7%	8,1%
4916	Le Lion-d'Angers	2,59	2,65	7,7	7 649	27 318	8,3%	6,8%	7,4%
4917	Longué-Jumeilles	2,54	2,32	8,1	6 173	25 607	9,8%	11,4%	9,9%
4918	Le Louroux-Béconnais	2,55	2,50	8,2	7 723	26 441	7,6%	6,6%	6,1%
4919	Montfaucon-Montigné	2,55	2,56	8,7	8 469	26 007	7,1%	6,7%	6,9%
4920	Montreuil-Bellay	2,44	1,84	8,3	6 928	25 685	10,2%	10,3%	8,0%
4921	Montrevault	2,58	2,92	7,5	7 831	24 115	8,7%	6,1%	6,6%
4922	Noyant	2,64	1,65	8,4	4 883	23 040	14,2%	12,2%	9,1%
4923	Les Ponts-de-Cé	1,87	1,65	7,2	9 386	33 637	8,9%	7,7%	7,1%
4924	Pouancé	2,61	2,01	8,6	6 948	23 227	9,8%	8,4%	8,8%
4925	Saint-Florent-le-Vieil	2,35	2,15	7,8	7 844	25 064	9,0%	6,4%	8,0%
4926	Saint-Georges-sur-Loire	2,38	1,85	8,7	8 728	30 918	8,9%	5,7%	6,4%
4927	Allonnes	2,50	2,55	8,4	6 998	26 042	9,5%	10,8%	10,1%
4928	Saumur-Nord hors Saumur (Partiel)	2,51	2,65	7,8	6 884	26 591	9,5%	11,1%	8,2%
4929	Saumur-Sud hors Saumur (Partiel)	2,51	2,44	7,1	7 903	29 455	10,5%	9,3%	8,1%
4930	Segré	2,28	2,23	8,8	7 407	25 703	8,4%	7,4%	7,7%
4931	Seiches-sur-le-Loir	2,42	1,96	7,9	7 731	26 669	8,7%	8,0%	9,6%
4932	Thouarcé	2,47	3,00	8,5	7 797	27 768	8,8%	6,6%	7,4%
4933	Tiercé	2,40	2,22	7,9	9 134	31 844	8,6%	6,7%	6,9%
4934	Vihiers	2,57	2,53	9,2	7 346	24 433	9,1%	7,2%	7,6%
4935	Cholet 1er Canton hors Cholet (Partiel)	3,02	2,86	6,5	10 069	31 410	7,5%	5,5%	6,0%
4936	Angers-Trélazé hors Angers (Partiel)	2,12	1,85	8,3	6 828	27 429	9,2%	10,2%	8,5%
4938	Angers-Ouest hors Angers (Partiel)	2,61	1,43	7,9	10 386	40 133	9,9%	7,3%	6,8%
4939	Angers-Nord hors Angers (Partiel)	2,18	1,79	4,9	9 387	31 357	9,0%	6,9%	4,9%
4940	Cholet 3e Canton hors Cholet (Partiel)	2,32	2,72	7,8	9 940	28 127	7,7%	4,6%	4,8%
4941	Angers-Nord-Ouest hors Angers (Partiel)	1,91	1,77	6,1	9 735	38 851	10,3%	8,5%	7,4%
4997	Cholet	2,02	1,69	6,9	6 697	31 023	9,2%	10,3%	9,5%
4998	Angers	1,64	1,39	7,8	4 574	32 751	10,7%	14,2%	9,3%
4999	Saumur	2,02	1,84	8,2	5 340	29 867	11,5%	13,7%	11,6%
5001	Avranches hors Saint-Ovin (Partiel)	1,88	1,40	8,7	7 865	32 561	11,3%	7,8%	7,4%
5002	Barenton	1,99	3,29	8,5	5 621	23 222	10,3%	6,4%	8,1%
5003	Barneville-Carteret	2,21	1,73	9,1	6 727	29 975	14,4%	11,5%	11,2%
5004	Beaumont-Hague	2,08	2,22	8,3	7 964	29 585	9,2%	9,3%	8,9%
5005	Brécéy	2,21	2,40	7,0	6 943	24 021	9,9%	6,6%	7,7%
5006	Bréhal	2,15	1,75	8,8	7 674	31 131	10,2%	8,1%	8,9%
5007	Bricquebec	2,30	1,89	8,8	7 147	26 398	9,7%	9,4%	11,2%
5008	Canisy	2,42	1,92	8,8	8 019	27 369	8,4%	5,9%	7,3%
5009	Carentan	2,36	2,43	10,4	5 901	25 828	10,0%	10,1%	11,1%
5010	Cerisy-la-Salle	2,28	2,30	7,5	5 878	24 231	11,2%	8,0%	10,3%
5012	Coutances	1,87	1,77	10,0	5 929	30 110	9,6%	10,5%	11,6%
5013	Ducey hors Saint-Ovin (Partiel)	2,42	2,28	8,3	8 141	26 563	9,2%	6,4%	5,7%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
5014	Gavray	1,94	3,32	8,2	5 821	25 215	11,4%	8,4%	10,4%
5015	Granville hors Jullouville (Partiel)	2,12	1,90	9,1	7 097	34 396	10,6%	11,1%	10,6%
5016	La Haye-du-Puits hors Vesly (Partiel)	2,01	1,70	8,8	6 547	25 719	11,7%	8,6%	11,4%
5017	La Haye-Pesnel	2,24	2,15	8,7	6 994	26 144	10,0%	7,9%	6,9%
5018	Isigny-le-Buat	1,88	2,36	8,0	6 904	24 089	9,4%	7,8%	6,2%
5019	Juvigny-le-Tertre	1,99	2,48	6,3	6 061	22 055	11,4%	9,0%	8,3%
5020	Lessay hors Vesly (Partiel)	2,16	2,14	8,8	6 664	27 894	10,4%	7,8%	10,2%
5021	Marigny	2,34	2,22	8,9	6 953	27 221	10,0%	6,6%	7,8%
5022	Montebourg	1,92	1,85	8,9	6 438	26 497	10,9%	10,1%	10,6%
5023	Montmartin-sur-Mer	2,15	2,58	9,0	7 689	29 623	10,6%	8,3%	7,9%
5024	Mortain	1,93	1,56	8,9	7 141	27 243	10,3%	6,3%	7,4%
5025	Cherbourg-Octeville-Sud-Ouest hors Cherbourg-Octeville (Partiel)	2,21	2,86	8,5	9 899	30 852	8,5%	7,3%	7,5%
5026	Percy	1,95	2,42	9,5	6 912	25 146	10,0%	6,1%	8,6%
5027	Périers	2,56	2,01	9,4	6 316	24 026	9,9%	8,4%	9,1%
5028	Les Pieux	1,86	2,08	7,6	7 377	28 254	9,9%	9,7%	11,5%
5029	Pontorson	2,14	1,77	9,6	7 098	28 200	10,1%	8,5%	11,7%
5030	Quettehou	1,99	2,56	9,2	6 121	28 626	11,3%	9,8%	11,1%
5031	Saint-Clair-sur-l'Elle	2,58	2,32	9,0	7 659	28 103	8,8%	7,2%	6,6%
5032	Saint-Hilaire-du-Harcouët	1,92	1,76	8,0	7 293	26 484	9,9%	6,7%	7,2%
5033	Saint-James	1,93	2,13	9,2	6 718	25 274	9,3%	6,9%	9,2%
5034	Saint-Jean-de-Daye	1,86	2,29	8,0	7 306	25 947	8,9%	7,8%	8,3%
5036	Saint-Malo-de-la-Lande	2,08	2,13	8,9	7 890	34 619	11,0%	8,6%	8,0%
5037	Sainte-Mère-Église	2,26	2,33	9,3	5 855	26 102	11,1%	10,0%	11,1%
5038	Saint-Pierre-Église	2,00	1,76	8,3	7 654	29 107	9,7%	9,2%	9,3%
5039	Saint-Pois	2,69	3,14	7,6	5 384	22 900	10,5%	8,1%	10,3%
5040	Saint-Sauveur-Lendelin	2,57	2,50	7,0	6 824	24 548	8,7%	7,3%	8,8%
5041	Saint-Sauveur-le-Vicomte	2,01	2,37	9,0	6 283	25 302	9,9%	8,7%	10,9%
5042	Sartilly hors Jullouville (Partiel)	2,49	2,18	7,6	7 432	29 562	10,6%	8,6%	8,1%
5043	Sourdeval	1,96	2,33	8,2	5 796	23 113	11,7%	8,3%	9,4%
5044	Le Teilleul	2,06	1,67	7,4	5 988	24 699	10,3%	6,3%	6,9%
5045	Tessy-sur-Vire	2,11	1,40	8,4	7 276	25 685	8,6%	6,9%	6,7%
5046	Torigni-sur-Vire	2,16	2,06	7,5	7 975	27 077	8,3%	5,6%	6,4%
5047	Valognes	2,13	1,88	8,2	7 163	29 497	10,3%	7,7%	9,6%
5048	Villedieu-les-Poêles	2,27	2,42	7,9	7 290	26 506	8,8%	8,0%	8,2%
5050	Équeurdreville-Hainneville	1,73	1,91	7,4	7 611	28 569	10,2%	11,4%	11,1%
5051	Tourlaville	2,06	1,96	7,0	7 629	28 794	9,2%	12,3%	11,7%
5052	Saint-Lô-Ouest hors Saint-Lô (Partiel)	1,85	1,24	5,2	10 021	35 267	10,6%	6,2%	5,1%
5095	Saint-Lô	1,40	1,43	8,0	5 432	30 898	9,6%	10,4%	9,2%
5096	Cherbourg-Octeville	1,83	1,71	9,3	3 398	30 457	9,9%	16,7%	13,6%
5101	Anglure	1,78	2,03	9,2	8 115	31 437	8,5%	10,6%	9,3%
5102	Avize	2,06	2,23	9,6	10 693	48 455	8,3%	5,5%	6,2%
5103	Ay	1,86	1,56	9,4	10 235	40 660	8,7%	6,4%	7,5%
5104	Beine-Nauroy	2,30	1,80	8,7	9 550	37 943	8,6%	6,6%	7,9%
5105	Bourgogne	2,14	2,00	7,8	9 969	35 172	8,8%	7,1%	8,4%
5107	Châtillon-sur-Marne	1,87	2,25	6,2	9 762	52 750	9,0%	4,6%	6,0%
5108	Givry-en-Argonne	1,99	2,84	9,3	7 619	30 933	9,3%	7,4%	8,9%
5109	Dormans	1,90	1,57	9,7	7 661	42 505	9,5%	7,5%	8,3%
5110	Ecury-sur-Coole	2,19	2,34	7,9	9 956	33 724	10,0%	5,8%	9,5%
5112	Esternay	2,39	1,38	7,8	8 328	31 433	9,7%	9,6%	8,5%
5113	Fère-Champenoise	2,26	1,46	7,3	7 224	29 373	9,4%	11,3%	9,7%
5114	Fismes	2,37	2,35	10,3	8 263	37 484	8,4%	9,3%	9,2%
5115	Heiltz-le-Maurupt	2,50	3,52	7,9	8 603	28 962	10,5%	8,4%	11,1%
5116	Marson	1,80	1,90	9,4	11 278	34 857	9,7%	5,3%	6,4%
5117	Montmirail	2,39	2,15	10,4	6 554	28 852	9,0%	10,0%	10,3%
5118	Montmort-Lucy	2,05	2,14	11,1	8 069	40 302	9,6%	6,7%	7,6%
5119	Reims 1er Canton hors Reims (Partiel)	1,71	2,02	6,3	9 328	36 136	9,3%	8,6%	7,9%
5122	Reims 4e Canton hors Reims (Partiel)	1,81	2,30	5,8	10 200	34 226	8,2%	7,3%	7,5%
5123	Sainte-Menehould	2,10	2,04	9,7	7 244	28 890	8,2%	8,0%	9,6%
5124	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	1,86	1,08	9,5	8 101	29 927	10,0%	11,0%	12,4%
5125	Sézanne	1,71	1,72	10,3	7 335	33 120	9,7%	10,7%	9,5%
5126	Sompuis	2,35	1,45	8,0	8 501	32 138	10,9%	7,5%	11,7%
5127	Suippes	2,30	2,52	9,4	8 199	28 711	10,4%	6,6%	9,6%
5128	Thiéblemont-Farémont	2,38	2,54	9,1	7 039	26 599	8,9%	11,4%	14,2%
5129	Vertus	2,25	2,52	8,6	9 809	42 976	10,1%	6,3%	7,1%
5130	Verzy	2,15	1,77	8,2	11 068	50 085	8,8%	5,1%	5,6%
5131	Ville-en-Tardenois	1,91	1,60	6,5	10 795	47 798	9,2%	5,8%	8,5%
5132	Ville-sur-Tourbe	2,52	1,71	8,6	6 896	27 002	8,4%	8,6%	11,3%
5133	Vitry-le-François-Est hors Vitry-le-François (Partiel)	1,84	1,97	7,2	9 148	30 777	9,6%	8,0%	11,1%
5134	Vitry-le-François-Ouest hors Vitry-le-François (Partiel)	2,37	2,76	7,4	9 927	30 129	8,5%	7,1%	10,0%
5135	Châlons-en-Champagne 2e Canton hors Châlons-en-Champagne (Partiel)	1,91	1,95	6,0	10 993	34 229	9,8%	6,1%	5,5%
5136	Châlons-en-Champagne 3e Canton hors Châlons-en-Champagne (Partiel)	1,52	1,49	7,1	9 171	30 057	9,1%	8,4%	9,1%
5137	Epernay 2e Canton hors Epernay (Partiel)	1,99	2,14	8,3	10 593	45 654	8,6%	5,2%	6,7%
5140	Reims 7e Canton hors Reims (Partiel)	1,89	1,92	7,5	11 496	40 865	10,9%	6,9%	6,7%
5141	Reims 8e Canton hors Reims (Partiel)	2,03	2,55	9,0	8 739	34 481	10,0%	8,0%	7,2%
5143	Châlons-en-Champagne 4e Canton hors Châlons-en-Champagne (Partiel)	2,11	2,33	6,8	7 920	30 889	8,5%	8,9%	5,2%
5196	Châlons-en-Champagne	2,16	1,68	9,0	5 343	30 041	9,9%	12,3%	12,4%
5197	Epernay	1,86	1,91	9,8	5 158	32 997	10,0%	13,2%	12,3%
5198	Vitry-le-François	2,25	1,89	9,2	3 695	24 798	9,6%	18,9%	17,3%
5199	Reims	1,68	1,56	8,9	4 704	32 432	10,2%	13,6%	11,6%
5201	Andelot-Blancheville	2,37	2,95	6,1	7 163	26 246	9,6%	8,9%	13,3%
5202	Arc-en-Barrois	2,28	1,41	9,8	8 542	28 041	8,4%	7,3%	7,2%
5204	Bourbonne-les-Bains	2,02	2,15	9,2	6 267	28 983	9,2%	12,0%	8,6%
5205	Bourmont	2,34	2,33	9,9	6 567	24 179	11,4%	9,6%	10,7%
5206	Châteauvillain	2,39	1,88	11,0	7 883	26 323	8,0%	9,9%	8,5%
5207	Chaumont-Nord hors Chaumont (Partiel)	2,08	2,53	12,5	10 518	33 872	10,3%	6,0%	5,5%
5208	Chevillon	1,90	1,72	9,7	7 195	25 734	8,2%	11,3%	13,1%
5209	Clefont	1,72	1,61	10,0	6 400	25 989	9,6%	8,7%	12,9%
5210	Doulaincourt-Saucourt	1,99	2,08	12,8	6 935	25 823	8,8%	8,6%	15,8%
5211	Doulevant-le-Château	2,22	2,98	7,2	6 742	25 426	8,9%	10,8%	12,3%
5212	Fayl-Billot	1,50	1,91	10,2	7 442	25 474	9,6%	9,5%	9,5%
5213	Joinville	2,21	1,49	10,2	4 622	25 783	11,6%	15,3%	17,2%
5214	Juzennecourt	2,86	0,69	8,3	7 343	28 762	9,7%	7,9%	8,0%
5216	Langres	1,84	1,76	8,4	5 940	29 819	9,7%	11,3%	9,2%
5217	Longeau-Percey	2,06	2,50	9,1	8 237	27 995	8,5%	9,1%	9,3%
5218	Montier-en-Der	2,06	2,11	9,9	7 291	28 646	8,6%	9,8%	9,9%
5219	Val-de-Meuse	2,04	1,32	8,0	6 948	26 396	7,7%	8,2%	9,0%
5220	Neuilly-l'Évêque	2,16	1,38	8,5	7 867	27 400	8,4%	7,8%	7,6%
5221	Nogent	2,17	3,16	10,5	7 190	26 287	8,1%	10,1%	10,1%
5223	Prauthoy	2,42	1,05	8,9	7 517	27 197	8,9%	8,9%	7,7%
5224	Saint-Blin	2,13	1,83	8,1	6 632	24 763	8,7%	11,0%	12,0%
5226	Terre-Natale	2,26	1,83	10,3	7 641	24 842	8,6%	8,1%	10,8%
5227	Vignory	2,04	2,30	8,2	7 578	25 994	8,5%	9,4%	9,3%
5228	Wassy	2,16	1,69	11,4	7 127	26 642	8,8%	11,3%	13,5%
5229	Chaumont-Sud hors Chaumont (Partiel)	1,90	2,24	7,7	9 829	31 837	9,7%	4,5%	7,1%
5230	Saint-Dizier-Nord-Est hors Saint-Dizier (Partiel)	1,52	1,12	6,3	10 261	34 564	9,2%	8,5%	10,0%
5231	Saint-Dizier-Ouest hors Saint-Dizier (Partiel)	2,10	1,66	9,8	7 770	28 024	9,7%	10,9%	12,7%
5285	Chaumont	1,81	1,68	7,0	5 636	31 321	8,3%	11,2%	10,6%
5286	Saint-Dizier	2,06	2,22	9,3	3 564	26 283	9,8%	17,9%	16,0%
5301	Ambrières-les-Vallées	2,21	2,93	8,8	7 243	25 983	9,6%	6,0%	5,8%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
5302	Argentré	2,43	2,41	5,1	10 241	30 385	8,9%	5,1%	4,3%
5303	Bais	2,15	1,75	7,2	6 828	25 133	9,5%	8,3%	10,3%
5304	Bierné	2,65	2,47	7,7	6 795	24 464	10,8%	6,8%	6,2%
5305	Chailland	2,48	2,96	7,8	7 035	24 833	9,3%	4,8%	5,6%
5306	Château-Gontier-Ouest hors Château-Gontier (Partiel)	3,06	2,77	7,1	7 768	26 370	9,7%	4,7%	6,2%
5307	Cossé-le-Vivien	2,37	2,30	7,3	7 254	24 561	10,0%	4,9%	6,8%
5308	Couptrain	2,05	3,47	7,5	6 485	24 736	9,5%	7,3%	7,7%
5309	Craon	2,14	1,58	7,6	7 333	25 813	9,5%	5,6%	7,3%
5310	Ernée	2,25	2,60	8,4	7 290	25 578	8,2%	6,2%	7,4%
5311	Évron	2,24	1,69	7,1	7 310	25 268	8,2%	7,8%	7,5%
5312	Gorron	2,05	1,58	6,7	6 923	24 349	9,0%	6,7%	6,4%
5313	Grez-en-Bouère	2,80	1,85	8,5	7 498	25 953	9,6%	6,7%	7,7%
5314	Le Horps	2,71	1,91	5,7	6 109	24 153	7,5%	7,5%	10,4%
5315	Landivy	2,56	2,74	7,6	6 894	24 602	8,6%	5,4%	7,5%
5316	Lassay-les-Châteaux	2,67	3,34	10,8	7 024	25 962	8,2%	6,6%	6,2%
5317	Laval-Nord-Est hors Laval (Partiel)	2,31	2,14	6,2	11 025	34 593	8,7%	4,6%	4,2%
5319	Loiron	2,56	2,44	7,0	8 306	26 446	8,7%	5,0%	6,4%
5320	Mayenne-Est hors Mayenne (Partiel)	2,46	2,12	8,5	8 486	27 296	7,1%	5,3%	5,1%
5321	Mayenne-Ouest hors Mayenne (Partiel)	2,61	2,44	7,6	8 411	26 888	8,1%	6,0%	4,7%
5322	Meslay-du-Maine	2,31	2,50	7,0	6 692	26 330	9,6%	7,3%	7,0%
5323	Montsûrs	2,79	2,91	7,2	7 520	25 173	9,0%	6,5%	5,6%
5324	Pré-en-Pail	2,24	1,58	9,6	7 077	25 977	9,0%	9,7%	7,9%
5325	Saint-Aignan-sur-Roë	2,38	1,98	8,4	6 160	23 438	9,5%	7,3%	7,1%
5326	Sainte-Suzanne	2,70	2,97	8,0	7 061	25 934	8,6%	7,4%	8,7%
5327	Villaines-la-Juhel	2,35	1,91	9,5	6 309	24 452	9,0%	9,2%	10,0%
5331	Château-Gontier-Est hors Château-Gontier (Partiel)	2,07	1,87	6,7	8 356	27 959	10,1%	4,4%	6,1%
5332	Saint-Berthevin	2,26	1,49	7,9	9 476	30 884	9,6%	5,6%	5,4%
5397	Château-Gontier	1,84	2,07	8,3	6 739	29 748	10,1%	9,4%	7,7%
5398	Laval	1,99	1,89	7,4	5 718	31 754	9,9%	10,3%	8,7%
5399	Mayenne	1,95	1,50	8,3	7 265	30 074	8,8%	10,2%	8,1%
5402	Audun-le-Roman	2,14	2,18	8,6	3 544	27 239	10,2%	11,7%	14,8%
5403	Baccarat	2,30	1,80	7,8	6 790	26 618	9,4%	12,5%	10,7%
5404	Badonviller	2,08	1,73	10,8	5 858	25 556	11,6%	13,7%	12,9%
5405	Bayon	2,08	1,82	8,8	7 850	27 785	9,4%	9,7%	9,3%
5406	Blâmont	2,40	1,96	8,2	6 165	26 088	10,1%	12,0%	12,5%
5407	Briey	1,84	1,96	9,1	5 608	28 697	9,7%	12,8%	13,0%
5408	Chambley-Bussières	2,11	1,92	13,0	8 987	27 889	7,5%	7,7%	8,6%
5409	Cirey-sur-Vezouze	2,62	2,31	10,4	4 161	23 905	9,9%	19,8%	16,9%
5410	Colombey-les-Belles	2,46	2,36	8,7	7 082	26 400	11,0%	8,3%	12,9%
5411	Confians-en-Jarnisy	1,74	1,93	9,9	9 970	28 368	9,0%	10,2%	11,6%
5412	Domèvre-en-Haye	1,84	1,76	7,7	8 926	33 342	9,5%	7,8%	9,2%
5413	Gerbéviller	2,00	2,53	11,7	7 300	27 600	9,1%	9,9%	8,8%
5414	Haroué	2,24	2,67	10,2	8 364	29 211	9,0%	7,5%	6,8%
5415	Longuyon	1,92	1,49	9,4	1 795	28 559	10,7%	10,1%	14,3%
5417	Lunéville-Nord hors Lunéville (Partiel)	2,30	1,93	8,8	8 338	29 039	9,6%	7,4%	9,0%
5418	Lunéville-Sud hors Lunéville (Partiel)	2,07	2,69	6,2	8 501	29 162	8,5%	8,9%	9,0%
5423	Nomeny	2,25	1,75	10,9	8 532	31 330	9,0%	7,3%	7,7%
5424	Pont-à-Mousson	2,23	2,11	10,0	6 241	30 006	9,2%	10,6%	11,7%
5425	Saint-Nicolas-de-Port	2,06	1,80	9,8	8 461	31 750	10,0%	8,4%	9,1%
5426	Thiaucourt-Regniéville	2,37	2,22	11,8	6 964	29 968	7,8%	8,8%	10,3%
5427	Toul-Nord hors Toul (Partiel)	2,05	1,78	7,1	8 631	30 314	9,9%	7,5%	11,4%
5428	Toul-Sud hors Toul (Partiel)	2,63	1,92	7,3	8 754	30 299	9,8%	6,8%	9,4%
5429	Vézelize	2,39	1,31	8,9	8 791	30 798	9,4%	7,4%	6,9%
5431	Homécourt	1,90	2,06	8,4	6 755	26 693	9,5%	12,5%	14,6%
5433	Neuves-Maisons	2,08	2,08	8,3	8 972	31 078	10,3%	8,8%	8,2%
5434	Pompey	1,85	1,79	10,0	5 628	28 273	10,8%	12,4%	11,4%
5435	Saint-Max	1,83	1,77	8,0	7 395	36 038	10,9%	10,1%	9,0%
5438	Jarville-la-Malgrange	1,76	1,47	8,3	7 166	35 715	11,0%	10,3%	8,7%
5439	Laxou	1,53	1,19	7,9	7 817	40 226	11,2%	10,1%	8,0%
5440	Tomblaine	2,02	2,06	7,6	7 229	31 093	10,2%	9,6%	9,1%
5441	Dieulouard	2,07	1,68	8,2	8 382	29 356	9,1%	9,9%	11,5%
5442	Malzéville	1,93	1,69	7,6	9 026	36 755	11,2%	8,6%	7,3%
5443	Seichamps	1,93	1,28	6,7	10 057	34 193	11,7%	7,5%	7,5%
5496	Vandoeuvre-lès-Nancy	1,53	1,87	7,5	3 272	31 903	13,5%	14,3%	11,8%
5497	Lunéville	2,20	2,28	10,4	3 194	27 691	9,9%	14,5%	13,1%
5498	Nancy	1,35	1,18	9,1	3 666	39 926	12,7%	12,8%	9,8%
5499	Toul	2,06	2,21	9,5	4 290	27 799	10,6%	14,7%	16,9%
5501	Ancerville	2,08	2,03	9,2	8 184	28 327	8,5%	10,5%	10,0%
5502	Bar-le-Duc-Nord hors Bar-le-Duc (Partiel)	1,40	1,95	9,4	9 381	30 409	10,3%	7,1%	10,3%
5503	Charny-sur-Meuse	2,16	1,31	7,5	7 762	28 673	10,8%	7,2%	8,7%
5504	Clermont-en-Argonne	2,07	2,08	7,9	6 619	26 901	10,4%	10,6%	13,9%
5505	Commercy	2,05	1,97	10,0	5 784	26 610	9,2%	13,0%	13,0%
5506	Danville	2,17	1,96	8,1	6 461	26 991	13,4%	11,3%	13,9%
5507	Dun-sur-Meuse	2,34	2,91	11,3	4 745	25 250	9,8%	14,4%	15,5%
5508	Étain	2,11	2,09	8,9	6 415	26 461	10,8%	10,7%	12,2%
5509	Fresnes-en-Woëvre	2,00	2,13	9,5	6 861	27 873	12,2%	10,2%	12,6%
5510	Gondrecourt-le-Château	1,90	1,42	10,5	6 248	25 660	9,1%	13,8%	13,5%
5511	Ligny-en-Barrois	2,05	1,31	9,4	6 650	28 164	9,6%	12,6%	10,7%
5512	Montfaucon-d'Argonne	2,18	2,14	8,8	5 393	24 919	10,7%	8,9%	11,7%
5513	Montiers-sur-Saulx	2,18	0,67	7,5	7 018	25 034	9,6%	11,0%	11,1%
5514	Montmédy	1,51	1,64	7,9	6 946	29 986	14,3%	10,9%	20,6%
5515	Pierrefitte-sur-Aire	2,45	2,06	10,1	7 658	27 975	11,4%	9,5%	9,1%
5516	Revigny-sur-Ornain	2,18	2,65	9,1	7 007	28 493	9,6%	11,6%	10,2%
5517	Saint-Mihiel	2,29	2,25	10,1	5 412	27 075	10,3%	13,3%	19,4%
5518	Souilly	2,35	2,51	9,1	7 419	26 736	11,6%	6,9%	12,5%
5519	Spincourt	2,20	2,58	9,4	6 661	26 186	10,0%	11,9%	16,6%
5520	Stenay	2,46	0,97	12,6	5 220	26 070	10,1%	13,0%	12,6%
5523	Vaubecourt	2,36	2,53	6,6	8 523	29 229	9,0%	7,2%	7,6%
5524	Vaucouleurs	2,21	2,11	10,9	6 567	26 890	8,8%	12,1%	12,9%
5525	Vavincourt	2,22	2,00	6,4	9 639	31 204	8,2%	7,1%	6,7%
5526	Verdun-Est hors Verdun (Partiel)	1,82	1,31	10,6	7 623	28 836	10,7%	8,8%	11,0%
5527	Vigneulles-lès-Hattonchâtel	2,49	2,55	9,9	6 308	27 727	11,4%	10,5%	10,8%
5528	Void-Vacon	2,63	2,52	8,0	7 598	26 504	7,8%	9,3%	11,8%
5529	Bar-le-Duc-Sud hors Bar-le-Duc (Partiel)	2,21	1,15	6,9	8 724	30 868	10,2%	8,7%	8,6%
5592	Bar-le-Duc	1,62	1,44	10,6	4 674	31 909	9,6%	14,6%	11,4%
5593	Verdun	1,85	1,87	9,9	2 429	30 334	11,5%	16,2%	13,0%
5601	Allaire	2,18	2,24	10,1	7 976	26 477	9,3%	8,5%	8,8%
5602	Auray	2,06	2,14	8,1	7 863	33 151	11,1%	10,5%	9,1%
5603	Baud	2,24	2,80	9,4	7 760	26 447	10,3%	7,2%	8,4%
5604	Belz	2,32	1,80	8,6	8 224	30 745	10,7%	10,6%	12,1%
5605	Cléguérec	2,38	2,22	10,8	7 524	27 253	10,0%	7,4%	9,0%
5606	Elven	2,35	2,34	7,6	8 746	29 008	9,1%	6,8%	7,3%
5607	Le Fauouët	2,21	1,64	10,5	6 307	25 243	10,3%	10,4%	9,9%
5608	La Gacilly	2,20	2,50	9,6	7 355	25 863	9,2%	8,2%	9,0%
5609	Gourin	2,11	0,88	10,1	6 609	26 091	12,0%	10,1%	11,3%
5610	Grand-Champ	2,06	1,99	10,0	8 757	29 185	9,1%	7,0%	8,1%
5611	Groix	1,87	1,76	12,7	6 416	29 527	13,7%	16,6%	12,5%
5612	Guéméné-sur-Scorff	2,01	1,78	10,0	6 130	25 642	12,2%	9,4%	11,0%
5613	Guer	2,44	2,18	8,7	8 181	27 456	11,6%	6,7%	8,6%



Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
5614	Hennebont	2,22	2,08	9,4	8 065	27 794	10,0%	10,7%	8,8%
5615	Josselin	2,31	2,42	9,0	7 237	25 637	10,0%	7,5%	7,3%
5616	Locminé	2,31	2,74	8,6	7 488	26 529	9,3%	7,7%	9,3%
5619	Malestroit	2,40	2,10	8,3	7 669	26 570	10,2%	7,0%	7,9%
5620	Mauron	2,51	1,44	9,7	7 026	25 785	11,7%	8,6%	10,3%
5621	Muzillac	2,26	2,01	8,4	8 072	30 459	9,6%	9,2%	10,4%
5622	Belle-Île	2,18	3,40	11,9	7 350	31 751	10,4%	13,4%	11,9%
5623	Ploërmel	2,22	1,85	8,7	7 994	28 281	11,4%	6,6%	8,5%
5624	Plouay	2,18	2,08	9,2	7 376	26 705	10,8%	9,6%	11,5%
5625	Pluvigner	2,27	1,99	8,6	8 117	28 213	10,4%	8,2%	8,8%
5626	Pontivy	1,90	1,62	9,5	7 828	29 602	9,4%	7,3%	8,6%
5627	Pont-Scorff	1,94	1,80	8,7	9 253	31 629	10,7%	9,0%	9,7%
5628	Port-Louis	2,18	1,98	8,6	8 687	29 655	9,8%	10,3%	10,2%
5629	Questembert	2,15	2,53	8,3	7 531	26 809	9,1%	8,1%	8,0%
5630	Quiberon	1,72	2,00	9,0	8 279	38 201	12,5%	11,7%	10,5%
5631	La Roche-Bernard	2,28	2,59	9,9	7 696	28 390	9,1%	9,5%	9,4%
5632	Rochefort-en-Terre	2,05	1,91	10,8	7 354	25 420	9,3%	8,9%	8,0%
5633	Rohan	2,17	2,70	10,1	7 664	25 773	8,2%	5,8%	10,9%
5634	Saint-Jean-Brévelay	2,60	2,21	10,6	7 673	25 427	9,0%	6,9%	10,2%
5635	Sarzeau	2,11	1,69	8,8	8 602	38 291	12,4%	11,6%	10,7%
5636	La Trinité-Porthoët	2,21	2,35	9,5	6 656	23 856	9,2%	8,4%	12,1%
5637	Vannes-Est hors Vannes (Partiel)	2,10	2,03	8,4	9 476	32 666	10,5%	8,3%	7,9%
5638	Vannes-Ouest hors Vannes (Partiel)	1,83	1,40	8,6	9 933	41 917	11,2%	8,0%	8,3%
5640	Lanester	2,30	1,81	9,0	5 991	26 140	10,2%	12,9%	12,2%
5642	Ploemeur	1,92	1,70	8,5	10 153	39 851	12,5%	9,4%	12,1%
5698	Lorient	1,84	1,78	9,7	4 754	29 368	10,9%	15,7%	12,8%
5699	Vannes	1,65	1,52	8,2	6 167	36 755	11,6%	11,7%	10,9%
5701	Albestroff	1,99	1,52	9,2	6 914	27 148	8,5%	9,9%	14,9%
5702	Bitche	1,83	1,49	8,7	7 286	27 051	10,1%	11,7%	13,7%
5703	Boulay-Moselle	2,00	2,28	10,0	7 900	28 877	8,8%	10,6%	12,7%
5704	Bouzonville	1,82	1,79	8,9	6 298	28 946	10,3%	13,6%	16,6%
5705	Cattenom	1,59	2,01	9,4	6 499	37 460	10,9%	7,0%	11,3%
5706	Château-Salins	2,32	2,59	13,3	7 279	28 477	10,2%	10,1%	10,9%
5707	Delme	2,20	3,43	9,5	7 962	28 417	10,1%	7,5%	13,3%
5708	Dieuze	2,24	1,61	8,9	6 995	28 107	10,2%	9,8%	11,2%
5709	Faulquemont	1,91	2,01	8,7	7 732	28 667	9,1%	10,7%	13,0%
5710	Fénétrange	2,00	1,52	11,1	8 091	26 725	9,8%	7,9%	13,0%
5713	Ars-sur-Moselle	1,91	1,40	9,9	8 945	36 888	10,0%	7,8%	10,0%
5714	Grostenquin	2,01	1,38	8,5	6 670	27 782	9,5%	10,8%	14,8%
5715	Hayange	2,06	1,46	9,7	3 530	27 260	10,7%	11,4%	14,4%
5716	Lorquin	1,68	1,67	10,7	8 515	28 768	8,9%	8,5%	13,3%
5720	Montigny-lès-Metz	1,65	1,64	8,7	7 565	36 313	10,2%	9,2%	8,6%
5721	Metzervisse	1,94	1,68	9,1	8 786	31 716	9,9%	7,8%	11,5%
5722	Moyeuvre-Grande	1,93	2,11	8,8	5 735	25 709	9,8%	13,3%	16,8%
5723	Pange	2,19	1,57	8,8	10 165	34 242	9,2%	6,2%	8,0%
5724	Phalsbourg	1,89	1,61	8,1	8 522	28 726	9,3%	8,3%	11,2%
5725	Réchicourt-le-Château	2,18	2,23	7,7	7 090	25 152	10,7%	14,6%	11,1%
5726	Rohrbach-lès-Bitche	1,87	1,79	10,0	9 110	28 812	8,9%	8,3%	13,3%
5727	Saint-Avold 1er Canton hors Saint-Avold (Partiel)	1,87	2,13	7,4	6 582	29 387	10,2%	11,2%	16,7%
5728	Sarralbe	1,97	1,86	9,7	7 125	29 572	9,1%	11,5%	16,1%
5729	Sarrebourg	1,99	1,89	8,5	7 192	29 253	8,9%	9,3%	11,8%
5730	Sarreguemines	1,96	1,42	11,0	4 465	32 763	10,4%	15,8%	18,4%
5731	Sierck-les-Bains	1,67	2,03	8,6	7 585	31 978	11,1%	7,6%	12,6%
5733	Verny	1,86	1,56	7,4	10 460	37 613	10,0%	6,3%	9,2%
5734	Vic-sur-Seille	2,17	2,16	10,3	7 200	26 444	10,5%	11,3%	13,0%
5735	Vigy	2,17	1,79	7,0	10 148	35 667	9,7%	6,2%	8,5%
5736	Volmunster	1,82	1,58	9,3	8 972	29 595	11,2%	9,9%	14,2%
5737	Wolppig	1,83	1,81	8,7	5 729	36 527	10,3%	12,3%	11,7%
5738	Yutz	1,92	1,79	7,8	6 330	32 599	10,2%	9,9%	10,8%
5739	Florange	2,09	1,66	9,1	3 412	25 635	11,4%	15,4%	15,8%
5741	Freyming-Merlebach	2,02	1,49	9,1	5 125	26 352	10,6%	18,0%	20,0%
5742	Rombas	1,62	1,84	9,2	6 433	27 204	9,5%	11,3%	14,1%
5743	Maizières-lès-Metz	1,90	2,08	9,6	6 522	28 083	10,0%	12,0%	12,4%
5744	Algrange	2,12	2,29	10,8	3 351	26 680	10,3%	11,9%	14,3%
5745	Fameck	1,99	1,62	9,1	4 678	26 923	10,6%	14,7%	16,3%
5747	Behren-lès-Forbach	1,84	1,75	10,4	5 581	28 793	10,9%	14,6%	18,0%
5748	Marange-Silvange	1,75	1,37	9,2	9 247	32 334	9,0%	7,6%	10,0%
5749	Saint-Avold 2e Canton hors Saint-Avold (Partiel)	1,82	1,98	9,8	5 770	27 055	10,2%	14,9%	17,1%
5750	Sarreguemines-Campagne	1,57	1,70	8,4	9 191	32 708	9,1%	8,7%	12,4%
5751	Stiring-Wendel hors Forbach (Partiel)	1,46	1,67	10,6	7 057	30 172	9,7%	14,3%	17,0%
5796	Saint-Avold	1,87	1,38	8,7	5 563	31 978	10,8%	15,5%	15,2%
5797	Thionville	1,61	1,89	9,4	5 238	37 696	10,6%	10,3%	11,3%
5798	Forbach	1,96	2,12	9,3	3 592	28 999	10,7%	19,9%	19,3%
5799	Metz	1,72	1,56	9,3	4 164	33 664	11,1%	12,5%	11,9%
5801	Brion-sur-Beuvron	2,05	2,90	8,5	6 291	27 281	12,2%	11,4%	10,1%
5802	La Charité-sur-Loire	1,82	1,71	9,8	6 966	29 843	9,0%	10,5%	12,5%
5803	Château-Chinon (Ville)	2,06	1,01	9,4	5 852	28 019	13,9%	9,8%	10,7%
5804	Châtillon-en-Bazois	1,70	2,02	9,3	5 849	27 326	10,0%	11,2%	11,6%
5805	Clamecy	2,06	1,72	9,9	5 051	27 484	9,7%	13,8%	13,4%
5806	Corbigny	1,57	1,17	11,4	6 369	28 229	11,2%	10,7%	12,1%
5807	Cosne-Cours-sur-Loire-Sud hors Cosne-Cours-sur-Loire (Partiel)	1,87	1,67	9,3	7 811	27 201	8,0%	9,3%	8,3%
5808	Decize	2,12	1,89	9,9	6 784	27 263	9,8%	10,8%	11,6%
5809	Donzy	1,47	2,75	7,8	6 297	28 113	10,5%	9,5%	11,4%
5810	Dornes	2,05	1,65	10,3	6 379	25 546	9,6%	9,2%	11,2%
5811	Fours	1,58	1,76	8,9	6 029	26 785	9,5%	13,2%	13,0%
5812	Lormes	1,76	1,95	9,9	6 744	28 055	10,3%	9,9%	9,5%
5813	Luzy	1,67	1,90	9,8	6 108	25 692	11,5%	9,4%	9,7%
5814	Montsauche-les-Settons	2,48	1,53	9,0	5 537	27 861	9,2%	11,2%	12,1%
5815	Moulins-Engilbert	1,66	0,93	8,9	6 189	28 407	10,7%	11,3%	11,0%
5817	Pougyes-les-Eaux	2,04	1,74	9,9	6 620	27 273	8,7%	10,0%	12,0%
5818	Pouilly-sur-Loire	1,86	1,68	10,5	7 852	31 419	9,0%	8,9%	10,3%
5819	Prémery	1,88	1,33	9,5	6 552	26 331	10,9%	12,9%	10,1%
5820	Saint-Amand-en-Puisaye	1,72	2,67	8,9	6 345	26 660	11,1%	13,4%	12,4%
5821	Saint-Benin-d'Azy	2,55	2,13	9,7	7 299	29 278	9,2%	9,5%	10,8%
5822	Saint-Pierre-le-Moûtier	2,32	1,81	9,1	6 279	26 578	8,7%	11,4%	10,6%
5823	Saint-Saulge	2,15	1,19	11,5	5 999	26 630	11,1%	11,4%	13,3%
5824	Tannay	1,70	0,90	9,1	6 819	28 157	11,0%	11,0%	8,5%
5825	Varzy	1,96	1,41	12,2	5 989	25 826	9,2%	13,6%	13,9%
5826	Guéigny	1,86	1,68	9,7	8 886	30 518	8,2%	8,8%	8,0%
5827	La Machine	1,79	1,77	9,5	7 174	25 781	9,0%	11,7%	13,4%
5828	Nevers-Nord hors Nevers (Partiel)	1,66	2,32	7,3	10 480	32 578	9,0%	7,0%	6,6%
5830	Nevers-Sud hors Nevers (Partiel)	1,84	1,64	8,9	9 644	33 336	8,7%	6,6%	6,7%
5831	Cosne-Cours-sur-Loire-Nord hors Cosne-Cours-sur-Loire (Partiel)	2,25	2,33	7,7	7 570	28 180	9,3%	11,8%	12,9%
5832	Imphy	1,93	1,93	10,2	7 491	27 425	8,9%	11,6%	14,5%
5898	Cosne-Cours-sur-Loire	1,86	1,91	8,9	5 815	30 162	10,5%	15,8%	12,5%
5899	Nevers	1,91	1,75	8,5	3 072	30 785	10,3%	16,0%	13,8%
5901	Arleux	1,92	2,01	12,5	7 110	29 830	9,2%	12,1%	14,5%
5902	Armentières	2,24	1,90	10,0	5 681	30 317	9,9%	11,9%	11,9%
5903	Avesnes-sur-Helpe-Nord hors Avesnes-sur-Helpe (Partiel)	2,09	1,76	7,8	6 386	28 991	9,9%	9,6%	11,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
5904	Avesnes-sur-Helpe-Sud hors Avesnes-sur-Helpe (Partiel)	2,24	1,98	9,3	4 807	26 146	9,9%	12,9%	14,6%
5905	Bailleul-Nord-Est hors Bailleul (Partiel)	2,02	1,71	10,4	8 780	31 742	9,5%	7,9%	8,5%
5906	Bailleul-Sud-Ouest hors Bailleul (Partiel)	2,18	2,61	9,7	8 882	31 370	9,4%	6,3%	9,2%
5907	La Bassée	2,03	1,85	8,8	8 005	33 022	9,9%	9,9%	10,1%
5908	Bavay	2,09	1,93	9,7	5 583	30 473	10,1%	14,3%	15,4%
5909	Bergues	1,82	1,46	9,7	8 420	32 289	9,9%	8,5%	12,1%
5910	Berlaimont	1,91	1,43	10,0	4 812	25 665	9,8%	15,6%	17,4%
5911	Bouchain	2,03	1,81	11,1	5 457	25 902	10,1%	15,4%	17,7%
5912	Bourbourg	2,19	1,87	11,5	6 335	26 884	9,1%	12,3%	15,4%
5913	Cambrai-Est hors Cambrai (Partiel)	2,06	2,03	10,0	6 678	29 646	9,6%	13,4%	12,1%
5914	Cambrai-Ouest hors Cambrai (Partiel)	2,03	1,89	9,6	7 125	30 698	10,4%	11,5%	11,0%
5915	Carnières	2,15	1,68	11,8	6 416	26 897	10,1%	13,8%	11,8%
5916	Cassel	2,17	1,18	10,5	7 020	30 044	10,9%	8,3%	9,5%
5917	Le Cateau-Cambrésis	2,20	2,14	11,3	3 133	25 080	8,7%	18,6%	16,9%
5918	Clary	2,06	2,08	11,0	4 276	26 715	8,9%	17,6%	15,3%
5919	Condé-sur-l'Escaut	2,12	2,23	11,2	3 591	24 109	11,2%	19,4%	21,9%
5920	Cysoing	1,96	1,67	9,1	10 057	39 827	9,9%	7,9%	8,1%
5921	Denain	2,49	2,23	11,4	1 830	22 304	11,2%	21,6%	24,3%
5922	Douai-Nord hors Douai (Partiel)	2,29	2,04	10,5	3 841	25 190	10,0%	17,4%	18,0%
5923	Douai-Sud-Ouest hors Douai (Partiel)	2,05	2,02	8,0	7 601	31 742	9,8%	11,4%	12,4%
5924	Douai-Sud hors Douai (Partiel)	2,04	1,82	11,1	4 456	25 377	9,5%	17,2%	18,3%
5925	Dunkerque-Est hors Dunkerque (Partiel)	1,76	1,66	9,0	8 090	34 635	11,2%	11,5%	11,8%
5926	Dunkerque-Ouest hors Dunkerque (Partiel)	2,18	2,11	9,7	3 807	23 324	11,0%	19,7%	19,2%
5927	Gravelines	2,00	1,88	11,4	6 449	27 265	8,7%	14,4%	16,6%
5928	Haubourdin	2,18	2,10	10,6	6 086	29 276	10,1%	12,4%	13,4%
5929	Hazebrouck-Nord hors Hazebrouck (Partiel)	2,15	2,20	9,1	7 956	30 338	10,6%	9,2%	10,3%
5930	Hazebrouck-Sud hors Hazebrouck (Partiel)	1,94	1,82	13,1	8 275	30 993	10,1%	7,6%	8,0%
5931	Hondschoote	2,29	2,07	11,6	7 434	29 259	10,2%	9,5%	12,4%
5932	Landrecies	2,15	2,38	9,2	5 044	26 028	9,3%	14,6%	14,4%
5933	Lannoy	2,17	1,97	8,7	7 236	34 256	9,8%	10,7%	9,6%
5936	Lille-Nord hors Lille (Partiel)	1,66	1,55	8,8	6 105	38 439	9,2%	12,5%	9,4%
5937	Lille-Nord-Est hors Lille (Partiel)	2,18	1,91	10,5	2 954	28 519	11,0%	17,2%	13,6%
5938	Lille-Ouest hors Lille (Partiel)	2,09	1,89	8,1	7 688	37 843	10,1%	10,1%	9,5%
5940	Lille-Sud-Est hors Lille (Partiel)	2,16	1,99	8,4	6 251	31 850	10,0%	11,7%	9,4%
5942	Marchiennes	2,14	2,26	10,2	5 082	26 941	9,7%	15,6%	15,9%
5943	Marcoing	2,05	2,23	9,5	6 789	27 444	8,6%	11,0%	12,0%
5944	Maubeuge-Nord hors Maubeuge (Partiel)	1,99	2,16	10,3	3 201	27 933	10,7%	18,8%	18,3%
5945	Maubeuge-Sud hors Maubeuge (Partiel)	2,11	2,00	11,2	2 963	26 455	10,7%	17,8%	20,1%
5946	Merville	2,16	2,06	12,0	6 436	27 879	9,3%	11,6%	12,5%
5947	Orchies	2,14	2,03	9,9	8 207	34 149	9,9%	8,1%	9,6%
5948	Pont-à-Marcq	2,14	1,98	8,9	8 031	36 067	9,4%	10,0%	9,6%
5949	Le Quesnoy-Est hors Le Quesnoy (Partiel)	2,09	1,80	8,8	6 551	29 584	10,3%	10,8%	13,3%
5950	Le Quesnoy-Ouest hors Le Quesnoy (Partiel)	2,48	1,74	9,8	8 114	35 271	9,6%	8,2%	10,2%
5951	Quesnoy-sur-Deûle	2,27	2,02	8,8	7 792	33 828	10,7%	9,7%	9,6%
5954	Roubaix-Ouest hors Roubaix (Partiel)	1,98	1,96	10,3	7 142	38 052	9,4%	11,2%	9,5%
5955	Saint-Amand-les-Eaux-Rive droite hors Saint-Amand-les-Eaux (Partiel)	2,22	1,95	10,6	4 319	26 698	10,9%	15,8%	17,9%
5956	Saint-Amand-les-Eaux-Rive gauche hors Saint-Amand-les-Eaux (Partiel)	2,02	2,15	8,9	8 256	33 764	10,6%	8,4%	11,0%
5957	Seclin-Sud hors Seclin (Partiel)	2,00	2,08	9,8	8 276	31 313	8,9%	9,4%	8,9%
5958	Solesmes	2,09	2,20	11,2	6 514	28 359	9,2%	12,8%	12,2%
5959	Solre-le-Château	1,97	2,09	11,1	5 127	29 342	10,8%	13,0%	16,2%
5960	Steenvoorde	2,17	2,18	11,3	7 676	30 445	9,1%	9,2%	10,8%
5961	Tourcoing-Nord hors Tourcoing (Partiel)	2,10	1,85	8,6	7 838	31 800	10,1%	10,0%	9,9%
5962	Tourcoing-Nord-Est hors Tourcoing (Partiel)	2,05	1,61	7,8	10 335	30 497	9,9%	8,5%	6,8%
5963	Tourcoing-Sud hors Tourcoing (Partiel)	2,14	1,70	7,1	9 905	51 288	9,8%	9,8%	9,1%
5964	Trélon	2,29	1,91	10,5	1 057	24 117	11,1%	20,9%	20,5%
5965	Valenciennes-Est hors Valenciennes (Partiel)	1,98	1,87	9,5	4 714	28 861	10,2%	14,6%	16,9%
5966	Valenciennes-Nord hors Valenciennes (Partiel)	1,98	2,03	9,7	6 064	28 154	9,7%	12,9%	16,7%
5967	Valenciennes-Sud hors Valenciennes (Partiel)	1,82	1,69	10,3	5 908	28 420	10,2%	14,1%	15,3%
5968	Wormhout	2,02	2,14	10,2	7 510	29 380	9,3%	8,8%	11,0%
5969	Hautmont	2,09	2,33	11,1	1 811	24 703	10,6%	22,2%	21,9%
5970	Marcq-en-Baroeul	1,88	1,58	8,8	8 936	52 356	10,2%	10,1%	10,7%
5971	Anzin	2,19	2,16	10,1	3 147	25 352	10,6%	17,5%	20,1%
5972	Coudekerque-Branche hors Dunkerque (Partiel)	2,08	1,69	9,7	6 272	26 587	10,4%	13,4%	14,3%
5973	Grande-Synthe hors Dunkerque (Partiel)	2,21	2,04	9,6	3 413	22 226	11,5%	23,0%	21,1%
5974	Lomme hors Lille (Partiel)	1,85	1,90	6,5	10 277	37 886	10,3%	7,0%	15,4%
5977	Douai-Nord-Est hors Douai (Partiel)	2,01	2,14	10,5	5 185	26 304	10,2%	16,5%	18,4%
5978	Seclin-Nord hors Seclin (Partiel)	2,02	1,70	8,3	7 236	36 227	10,0%	9,1%	9,0%
5984	Villeneuve-d'Ascq	1,76	1,91	7,5	5 132	35 109	12,3%	13,7%	10,0%
5985	Seclin	2,18	1,88	12,1	5 711	31 899	9,8%	11,2%	10,8%
5986	Avesnes-sur-Helpe	1,99	2,31	13,2	1	25 627	10,5%	26,2%	22,1%
5987	Bailleul	1,95	2,22	11,1	7 612	30 814	8,7%	9,1%	10,7%
5988	Cambrai	2,07	1,87	11,3	3 911	30 130	10,5%	17,8%	13,4%
5989	Douai	2,11	1,88	10,6	2 742	31 981	10,6%	17,8%	19,0%
5990	Dunkerque	1,88	1,64	9,9	4 757	32 315	9,9%	16,1%	13,9%
5991	Hazebrouck	1,89	1,63	9,6	5 750	27 964	11,1%	11,3%	11,9%
5992	Lille	1,68	1,42	10,4	2 405	33 113	11,8%	16,3%	12,1%
5993	Maubeuge	2,23	2,44	9,8	1 109	25 545	11,9%	23,4%	24,7%
5994	Le Quesnoy	1,85	1,79	13,9	4 386	27 875	10,1%	16,2%	15,5%
5995	Roubaix	2,75	2,55	11,2	280	22 380	11,9%	27,4%	21,1%
5996	Saint-Amand-les-Eaux	2,13	1,76	12,7	5 369	29 118	10,5%	12,5%	14,8%
5997	Tourcoing	2,38	2,30	9,7	3 056	24 898	10,1%	19,1%	14,7%
5998	Valenciennes	2,13	1,81	11,3	2 749	33 576	10,5%	16,1%	16,8%
5999	Wattrelos	2,10	2,02	9,8	5 351	24 207	9,2%	16,2%	11,9%
6001	Attichy	2,08	1,81	10,5	8 914	33 268	9,2%	9,1%	11,3%
6002	Auneuil	1,98	2,24	7,8	9 275	34 749	7,7%	8,5%	8,5%
6004	Beauvais-Sud-Ouest hors Beauvais (Partiel)	1,89	2,13	7,7	10 674	36 483	10,1%	7,2%	6,7%
6005	Betz	2,57	2,10	9,3	9 542	32 207	7,5%	7,9%	7,7%
6006	Breteil	2,31	2,73	8,2	5 643	26 925	8,9%	12,4%	13,3%
6007	Chaumont-en-Vexin	1,85	1,86	10,1	10 230	35 659	8,0%	8,8%	8,3%
6008	Clermont	1,85	1,70	9,6	8 456	32 181	8,4%	8,7%	11,5%
6009	Compiègne-Nord hors Compiègne (Partiel)	1,94	1,61	9,1	8 363	34 737	8,0%	8,8%	9,7%
6010	Le Coudray-Saint-Germer	2,20	2,29	8,7	7 702	29 475	8,4%	10,5%	10,4%
6011	Creil-Nogent-sur-Oise hors Creil (Partiel)	2,50	1,94	8,7	3 642	27 601	10,8%	16,6%	14,9%
6012	Crépy-en-Valois	1,95	1,79	10,1	8 407	32 472	8,3%	9,6%	9,9%
6013	Crèvecœur-le-Grand	1,97	2,08	9,3	6 916	28 911	8,5%	10,5%	9,9%
6014	Estrées-Saint-Denis	2,00	1,71	8,6	9 624	33 107	8,2%	7,5%	9,4%
6015	Formerie	2,04	1,98	8,9	5 914	25 427	8,1%	11,1%	12,2%
6016	Froissy	2,05	2,17	8,9	7 767	29 458	8,4%	8,6%	10,1%
6017	Grandvilliers	2,26	2,32	8,7	5 980	26 844	7,0%	11,1%	12,8%
6018	Guiscard	2,18	2,53	9,6	6 975	27 400	9,5%	12,4%	13,3%
6019	Lassigny	2,26	1,69	8,3	8 083	29 217	7,6%	10,0%	11,5%
6020	Liancourt	1,85	1,95	8,2	8 733	31 918	8,0%	9,1%	12,0%
6021	Maignelay-Montigny	2,33	2,30	9,8	6 969	27 613	8,0%	11,8%	10,3%
6022	Marseille-en-B Beauvaisis	2,20	2,60	10,0	7 993	29 573	7,7%	8,7%	8,0%
6023	Méru	2,21	2,17	9,8	7 060	30 921	8,9%	10,8%	9,1%
6024	Mouy	2,00	2,01	10,9	8 010	29 710	8,1%	10,4%	9,5%
6025	Nanteuil-le-Haudouin	2,10	2,43	9,6	10 474	38 177	8,1%	7,1%	9,1%
6026	Neuilly-en-Thelle	1,84	1,96	8,9	9 420	32 945	8,1%	8,5%	9,1%
6027	Nivillers	1,85	1,84	9,3	8 977	31 867	7,3%	7,7%	8,2%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
6028	Noailles	2,20	1,79	8,4	9 111	33 315	7,7%	9,7%	7,8%
6029	Noyon	2,34	2,16	9,7	4 840	28 577	10,0%	15,5%	14,8%
6030	Pont-Sainte-Maxence	2,14	2,18	9,2	7 624	34 636	8,6%	10,9%	10,6%
6031	Ressons-sur-Matz	1,89	1,99	8,5	9 079	35 878	7,9%	8,5%	10,2%
6032	Ribécourt-Dreslincourt	2,07	2,12	7,8	7 733	29 876	8,1%	10,3%	12,5%
6033	Saint-Just-en-Chaussée	2,16	2,34	8,2	7 163	28 348	8,3%	10,0%	9,8%
6034	Senlis	2,00	1,82	7,7	10 595	48 806	8,4%	7,6%	9,2%
6035	Songeons	2,23	2,57	7,7	8 034	29 276	8,6%	8,6%	7,5%
6036	Chantilly	1,86	1,59	8,8	10 318	52 075	8,7%	8,3%	10,0%
6037	Compiègne-Sud-Est hors Compiègne (Partiel)	2,10	1,67	8,1	10 273	39 021	8,8%	8,4%	9,8%
6039	Montataire	2,15	2,02	9,6	5 791	30 127	9,2%	12,0%	13,1%
6040	Beauvais-Nord-Ouest hors Beauvais (Partiel)	1,84	1,04	6,3	10 336	36 178	9,3%	7,8%	5,7%
6041	Compiègne-Sud-Ouest hors Compiègne (Partiel)	1,93	2,43	8,7	9 577	36 577	8,4%	8,9%	9,8%
6097	Compiègne	2,05	1,89	9,3	4 979	37 281	10,4%	13,5%	13,2%
6098	Creil	2,87	2,59	9,7	2 575	23 421	10,9%	19,3%	18,8%
6099	Beauvais	2,17	1,64	8,7	3 462	29 412	9,3%	15,7%	13,2%
6102	Alençon 1er Canton hors Alençon (Partiel)	1,98	2,07	8,0	9 198	32 640	8,9%	5,8%	6,9%
6104	Athis-de-l'Orne	2,44	2,66	9,2	7 965	27 055	9,6%	7,9%	7,0%
6105	Bazoches-sur-Hoëne	2,03	2,20	7,2	6 664	27 194	9,9%	8,6%	6,5%
6106	Bellême	2,14	1,85	8,6	7 267	28 626	8,9%	7,9%	8,4%
6107	Briouze	2,01	1,92	6,8	6 748	25 606	9,9%	8,3%	8,5%
6108	Carrouges	2,71	2,33	8,4	6 196	25 894	10,4%	8,2%	10,7%
6109	Courtomer	2,59	2,47	7,9	6 139	27 583	11,6%	10,1%	6,8%
6110	Domfront	2,11	2,38	8,2	6 828	26 149	9,4%	7,6%	9,0%
6111	Écouché	2,16	2,32	7,8	8 097	27 169	10,1%	8,2%	7,3%
6112	Exmes	1,93	2,25	7,8	6 949	27 813	9,2%	9,6%	10,3%
6113	La Ferté-Frênel	2,12	2,38	8,9	6 278	26 913	9,5%	9,9%	10,2%
6114	La Ferté-Macé	2,03	1,34	8,0	6 642	27 503	8,9%	9,7%	7,7%
6115	Flers-Nord hors Flers (Partiel)	2,00	2,88	6,3	9 599	30 184	9,1%	7,3%	6,9%
6116	Gacé	2,21	2,17	8,9	5 747	26 022	9,3%	12,0%	12,1%
6117	Juvigny-sous-Andaine	1,69	1,90	9,1	7 198	29 114	9,5%	7,9%	10,6%
6118	L'Aigle-Est hors L'Aigle (Partiel)	1,94	2,46	8,3	8 434	31 584	8,8%	8,4%	7,3%
6119	Longny-au-Perche	2,24	1,73	9,8	7 025	29 132	9,6%	12,9%	11,1%
6120	Le Mêle-sur-Sarthe	2,52	3,18	6,9	6 160	27 862	8,6%	8,5%	8,8%
6121	Le Merlerault	2,19	2,19	9,7	6 265	25 727	11,2%	11,4%	12,1%
6122	Messei	2,10	2,78	8,1	7 821	25 782	7,6%	8,3%	8,8%
6123	Mortagne-au-Perche	1,99	2,40	9,6	6 069	29 503	9,2%	9,8%	9,4%
6124	Mortrée	2,34	2,57	7,3	6 746	26 482	10,0%	11,3%	9,2%
6125	Moulins-la-Marche	1,93	1,83	9,0	6 667	29 449	9,7%	7,7%	11,5%
6126	Nocé	2,13	2,65	6,7	7 630	28 077	8,2%	8,7%	6,5%
6127	Passais	2,57	2,03	8,6	5 517	24 547	10,2%	8,0%	7,7%
6128	Pervenchères	2,68	4,28	9,2	6 634	26 964	8,5%	7,4%	9,3%
6129	Putanges-Pont-Écrepin	2,47	1,68	7,0	6 791	27 901	8,8%	10,3%	10,8%
6130	Rémalard	2,21	2,74	6,9	7 236	29 557	8,0%	9,4%	10,4%
6131	Sées	2,11	2,06	7,8	6 299	26 728	8,7%	8,3%	11,2%
6132	Le Theil	2,20	2,72	10,6	7 481	26 899	7,7%	9,7%	8,4%
6133	Tinchebray	2,25	1,62	8,8	7 103	25 126	9,3%	7,9%	8,5%
6134	Tourouvre	2,72	2,71	9,9	5 255	26 779	9,1%	12,4%	12,3%
6135	Trun	2,10	2,12	9,9	7 067	28 310	8,9%	10,2%	8,8%
6136	Vimoutiers	1,92	1,57	10,5	5 463	25 253	10,4%	14,2%	12,5%
6137	L'Aigle-Ouest hors L'Aigle (Partiel)	2,15	2,70	9,2	6 826	27 501	8,7%	9,4%	8,8%
6138	Alençon 3e Canton hors Alençon (Partiel)	2,36	1,33	6,2	9 484	31 281	8,1%	6,1%	5,7%
6139	Argentan-Ouest hors Argentan (Partiel)	1,80	2,07	7,2	9 626	29 145	10,6%	9,3%	9,2%
6140	Flers-Sud hors Flers (Partiel)	2,18	2,61	4,8	9 270	28 593	9,1%	7,9%	5,9%
6196	Flers	2,01	1,46	9,3	4 302	26 682	9,3%	16,1%	13,8%
6197	Argentan	1,86	1,60	8,9	3 620	26 024	9,8%	18,4%	18,3%
6198	L'Aigle	1,83	1,65	9,2	3 811	28 278	8,8%	16,5%	14,9%
6199	Alençon	1,87	1,75	8,2	2 919	29 441	9,9%	15,7%	13,1%
6201	Aire-sur-la-Lys	2,00	1,84	9,0	6 403	26 983	10,2%	11,7%	13,5%
6202	Andres	2,18	2,23	10,4	6 589	28 023	9,6%	12,3%	14,7%
6203	Arras-Nord hors Arras (Partiel)	2,08	2,06	9,8	4 651	28 669	9,9%	13,2%	12,1%
6204	Arras-Sud hors Arras (Partiel)	2,22	1,82	7,7	7 189	31 641	9,3%	10,2%	9,7%
6205	Aubigny-en-Artois	1,89	1,88	9,2	7 838	29 955	9,2%	7,3%	11,5%
6206	Audruicq	2,23	2,14	9,4	6 772	28 049	9,6%	12,6%	15,1%
6207	Auxi-le-Château	2,35	2,83	12,0	4 198	25 149	9,9%	15,3%	15,9%
6208	Avesnes-le-Comte	2,18	1,83	9,8	6 551	27 448	9,3%	7,8%	10,0%
6209	Bapaume	2,22	2,26	11,2	5 573	27 939	9,4%	10,5%	21,5%
6210	Beaumont-lès-Loges	2,02	1,72	8,1	8 612	32 817	9,9%	6,6%	8,0%
6211	Bertincourt	2,03	1,99	9,4	6 459	27 301	8,7%	8,2%	13,5%
6212	Béthune-Nord hors Béthune (Partiel)	1,86	1,65	8,8	6 971	27 978	9,9%	11,5%	12,9%
6213	Boulogne-sur-Mer-Nord-Est hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	2,09	1,90	10,8	6 488	32 069	10,5%	13,6%	11,4%
6214	Boulogne-sur-Mer-Sud hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	1,98	1,48	8,5	6 057	32 332	10,6%	13,4%	12,3%
6215	Calais-Nord-Ouest hors Calais (Partiel)	1,78	2,44	8,6	7 667	34 298	10,7%	11,7%	9,9%
6216	Calais-Centre hors Calais (Partiel)	2,04	2,14	8,9	7 387	31 164	9,6%	12,2%	12,4%
6217	Cambrin	1,97	1,55	10,8	6 048	27 309	9,4%	13,5%	13,7%
6218	Campagne-lès-Hesdin	2,35	1,56	10,8	6 331	26 457	10,0%	11,2%	13,3%
6219	Carvin	2,09	2,07	10,5	3 919	24 803	10,1%	17,8%	18,1%
6220	Croisilles	2,12	2,55	8,5	7 499	29 120	9,5%	7,9%	10,3%
6221	Desvres	2,10	2,07	11,2	6 333	26 682	10,5%	11,3%	12,8%
6222	Étaples	1,97	1,78	9,8	5 579	25 922	9,0%	13,2%	17,1%
6223	Fauquembergues	2,19	2,30	10,1	5 895	25 147	8,6%	11,6%	13,7%
6224	Fruges	2,15	2,26	11,9	5 214	25 027	10,2%	11,0%	12,4%
6225	Guînes	2,26	2,01	11,6	6 137	26 113	9,0%	13,5%	14,7%
6226	Hesdin	2,07	1,85	10,9	5 001	26 917	10,4%	14,6%	16,4%
6227	Heuchin	2,03	2,19	8,9	5 938	26 116	10,0%	10,8%	14,6%
6228	Houdain hors Bruay-la-Buissière (Partiel)	1,96	1,90	10,9	6 007	27 550	9,5%	13,2%	17,2%
6229	Hucquelliers	2,43	1,72	10,2	6 019	25 590	9,7%	8,7%	12,8%
6230	Laventie	2,10	2,39	10,5	9 381	35 837	9,0%	7,5%	8,6%
6231	Lens-Est hors Lens (Partiel)	2,47	2,55	10,5	1 147	20 185	12,5%	22,9%	25,5%
6232	Liévin-Nord hors Liévin (Partiel)	2,85	2,62	11,4	3 182	20 844	9,1%	22,8%	23,7%
6233	Lillers	2,04	2,11	10,1	5 897	27 897	9,7%	12,3%	15,2%
6234	Lumbres	2,03	2,00	10,4	6 727	26 450	9,7%	10,8%	13,2%
6235	Marquion	2,31	2,29	8,9	7 416	28 893	9,3%	10,0%	11,5%
6236	Marquise	2,16	2,10	9,6	6 330	28 068	9,7%	12,4%	15,1%
6237	Montreuil	1,99	1,55	8,8	7 445	40 023	11,1%	10,1%	12,3%
6238	Norrent-Fontes	2,08	1,85	9,8	6 585	25 846	9,6%	11,9%	14,5%
6239	Le Parcq	2,23	2,76	10,4	5 169	25 366	9,0%	11,9%	16,3%
6240	Pas-en-Artois	2,13	2,48	9,0	6 401	26 052	9,3%	10,9%	11,2%
6241	Saint-Omer-Nord hors Saint-Omer (Partiel)	1,87	1,56	9,5	7 301	29 913	10,1%	11,1%	12,4%
6242	Saint-Omer-Sud hors Saint-Omer (Partiel)	2,03	1,78	9,0	5 097	28 525	10,9%	16,3%	20,0%
6243	Saint-Pol-sur-Ternoise	2,22	2,07	8,5	5 609	28 561	9,6%	10,6%	11,8%
6244	Samer	2,06	2,17	9,3	7 017	33 107	10,3%	11,5%	12,4%
6245	Vimy	1,76	1,46	8,7	9 235	35 271	9,9%	7,5%	8,6%
6246	Vitry-en-Artois	1,95	1,72	10,0	7 705	29 575	9,2%	11,1%	13,1%
6248	Hénin-Beaumont hors Hénin-Beaumont (Partiel)	2,07	1,45	13,5	4 307	24 439	9,4%	18,7%	19,0%
6249	Lens-Nord-Est hors Lens (Partiel)	1,85	1,86	10,3	4 837	25 220	9,9%	15,8%	19,5%
6250	Lens-Nord-Ouest hors Lens (Partiel)	1,97	2,22	8,6	4 950	25 327	10,1%	12,7%	15,8%
6251	Bully-les-Mines	2,18	1,83	12,8	3 783	23 764	9,3%	18,4%	20,1%
6252	Avion hors Méricourt (Partiel)	2,34	2,07	11,1	1 890	22 216	10,8%	21,2%	23,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
6253	Béthune-Sud hors Béthune (Partiel)	1,85	1,66	11,8	7 010	28 535	9,7%	11,9%	14,2%
6254	Calais-Est hors Calais (Partiel)	1,99	2,44	8,6	6 714	29 608	9,6%	12,3%	14,1%
6255	Harnes	2,10	1,92	10,9	3 933	23 757	9,3%	18,6%	19,2%
6256	Leforest	2,20	2,55	9,9	4 874	23 715	9,6%	16,8%	19,8%
6257	Noeux-les-Mines	2,19	2,06	10,8	5 346	25 645	9,7%	15,7%	17,0%
6259	Courrières	2,02	2,07	10,4	3 981	25 266	10,3%	17,1%	19,4%
6260	Liévin-Sud hors Liévin (Partiel)	2,15	1,76	10,5	6 127	28 607	9,7%	13,7%	14,3%
6261	Outreau	2,17	2,04	11,1	4 763	23 936	10,3%	14,7%	16,0%
6262	Arques hors Saint-Omer (Partiel)	2,00	2,12	10,1	5 919	26 016	10,6%	13,4%	14,6%
6263	Auchel	2,27	2,11	11,2	3 160	23 798	9,6%	17,6%	19,5%
6264	Barlin	1,95	1,93	10,5	5 278	27 440	9,4%	14,5%	16,5%
6265	Boulogne-sur-Mer-Nord-Ouest hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	2,01	1,81	9,3	6 860	35 306	10,0%	11,7%	12,5%
6267	Rouvroy hors Méricourt (Partiel)	2,13	2,05	10,9	3 936	23 111	9,2%	18,4%	22,5%
6268	Wingles	2,19	1,93	10,2	4 929	24 710	9,6%	16,8%	17,7%
6269	Berck	1,91	1,38	9,4	5 417	29 639	10,1%	13,4%	15,6%
6270	Béthune-Est hors Béthune (Partiel)	1,69	1,53	8,4	8 914	33 252	9,0%	8,7%	9,5%
6271	Dainville	2,12	2,09	9,6	10 166	40 237	9,6%	7,2%	8,7%
6272	Divion	2,25	2,42	11,7	3 365	21 825	9,9%	18,3%	22,7%
6273	Douvrin	1,97	2,21	10,0	6 575	27 013	10,0%	13,5%	13,5%
6274	Montigny-en-Gohelle hors Hémin-Beaumont (Partiel)	2,25	2,07	10,0	2 202	22 751	10,4%	21,5%	24,0%
6275	Noyelles-sous-Lens	2,08	1,80	11,9	2 982	22 336	9,8%	19,6%	22,3%
6276	Le Portel hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	2,22	2,41	10,5	2 839	22 493	11,0%	21,1%	18,5%
6277	Sains-en-Gohelle	2,07	1,84	11,9	5 406	27 041	9,9%	14,0%	15,7%
6288	Bruay-la-Buissière	2,21	1,96	11,5	3 712	23 880	9,9%	19,0%	19,3%
6289	Hémin-Beaumont	2,18	1,94	11,1	3 658	26 695	10,0%	15,7%	18,0%
6290	Méricourt	2,16	1,56	9,9	3 450	23 265	10,6%	18,4%	20,5%
6291	Liévin	2,23	1,92	10,8	2 044	23 696	9,5%	21,1%	20,6%
6292	Béthune	2,07	1,75	10,1	2 885	31 182	11,1%	17,4%	19,5%
6295	Lens	2,15	1,76	12,2	1 819	25 395	9,8%	20,9%	20,7%
6296	Arras	1,74	1,62	9,6	3 474	31 992	10,0%	14,4%	14,3%
6297	Boulogne-sur-Mer	2,04	1,89	12,2	1 327	25 759	10,7%	19,8%	17,6%
6298	Calais	2,31	1,95	10,6	1 729	24 984	9,2%	21,4%	17,7%
6299	Saint-Omer	2,22	2,06	11,0	1 505	28 334	10,9%	20,0%	17,6%
6301	Aigueperse	2,15	2,18	8,1	7 733	28 666	10,0%	8,5%	8,4%
6302	Ambert	1,93	1,57	9,8	7 314	30 486	10,1%	8,9%	11,4%
6303	Ardes	2,11	1,18	8,1	5 337	23 860	14,1%	8,9%	8,7%
6304	Arlanc	2,01	1,45	12,0	5 859	24 591	11,7%	10,8%	12,2%
6305	Besse-et-Saint-Anastaise	1,66	1,17	8,7	6 754	29 459	11,3%	6,6%	5,4%
6306	Billom	2,04	2,15	11,3	7 925	30 758	9,0%	9,8%	8,2%
6307	Bourg-Lastic	1,21	2,41	10,8	5 767	24 434	9,8%	9,9%	9,9%
6308	Champeix	2,16	2,20	11,5	6 701	28 370	9,5%	10,8%	10,5%
6309	Châteldon	2,26	2,13	9,7	7 470	26 330	10,0%	11,7%	11,6%
6314	Combronde	2,48	2,51	9,4	8 544	31 938	8,1%	7,6%	6,7%
6315	Courpière	2,04	1,04	9,9	6 659	27 047	10,3%	11,7%	12,0%
6316	Cunhat	1,23	1,92	10,8	5 916	26 336	10,9%	10,8%	15,1%
6317	Ennezat	1,90	1,97	8,2	9 767	30 790	9,5%	6,9%	8,1%
6319	Issoire	2,00	1,97	9,1	7 567	30 920	9,5%	10,9%	10,7%
6320	Jumeaux	2,30	1,69	9,7	7 246	25 665	10,0%	14,3%	12,7%
6321	La Tour-d'Auvergne	1,52	2,25	10,0	5 728	23 445	12,8%	6,2%	9,4%
6322	Lezoux	2,29	1,89	10,5	7 506	29 104	8,4%	10,1%	10,9%
6323	Manzat	2,12	1,85	10,6	7 518	27 622	8,6%	8,8%	9,5%
6324	Marignies	2,06	1,89	11,6	6 567	28 494	9,5%	13,0%	15,1%
6325	Menat	1,90	2,18	9,3	7 075	27 056	9,2%	11,0%	10,6%
6326	Montaigu	1,83	1,72	10,6	5 600	24 781	9,8%	14,2%	13,6%
6327	Olliergues	2,54	2,53	10,9	7 141	28 523	10,9%	9,4%	10,5%
6328	Pionsat	2,11	1,02	11,8	5 789	24 549	10,7%	7,7%	12,5%
6329	Pontaumur	2,09	1,53	9,7	5 504	25 061	10,3%	7,1%	8,6%
6330	Pont-du-Château	2,05	1,62	7,9	9 106	30 871	8,1%	7,7%	7,2%
6331	Pontgibaud	1,80	1,93	10,8	6 710	25 734	9,8%	7,2%	7,8%
6332	Randan	2,10	1,12	10,5	7 435	26 845	9,0%	10,8%	12,1%
6333	Riom-Est hors Riom (Partiel)	1,81	1,78	9,0	9 856	35 322	9,4%	7,6%	8,4%
6334	Riom-Ouest hors Riom (Partiel)	1,99	1,89	8,1	9 830	35 875	9,1%	7,9%	8,1%
6335	Rochefort-Montagne	1,69	2,10	10,8	6 423	27 782	10,4%	8,4%	8,5%
6337	Saint-Amant-Tallende	2,30	2,24	11,2	8 929	34 321	8,5%	7,0%	6,8%
6339	Saint-Dier-d'Auvergne	1,88	2,60	9,7	7 032	28 052	11,2%	10,6%	10,9%
6340	Saint-Germain-Lembron	1,91	1,02	9,4	7 657	27 118	9,5%	10,8%	12,9%
6342	Saint-Gervais-d'Auvergne	1,64	1,68	10,4	6 322	24 651	11,7%	8,9%	15,5%
6343	Saint-Rémy-sur-Durolle	2,25	1,61	9,5	6 472	26 580	9,1%	14,6%	11,0%
6344	Sauxillanges	2,21	1,61	9,3	7 290	29 436	10,1%	9,7%	8,1%
6345	Tauves	1,99	1,22	9,4	6 221	24 788	10,6%	6,3%	11,0%
6346	Thiers	2,09	1,82	9,0	4 943	27 833	9,6%	17,4%	13,2%
6347	Vertaizon	2,17	1,90	8,8	8 914	31 083	8,7%	6,6%	9,7%
6348	Veyre-Monton	1,84	1,81	7,4	9 666	34 707	8,7%	6,9%	6,8%
6349	Vic-le-Comte	2,02	1,74	9,0	9 244	32 267	9,9%	7,7%	8,2%
6355	Aubière	1,47	1,20	7,6	9 483	38 692	9,5%	8,1%	7,8%
6356	Beaumont	1,69	1,45	6,8	10 314	41 858	10,1%	7,5%	6,5%
6357	Chamalières	1,55	1,11	7,0	10 244	48 942	10,3%	8,9%	7,2%
6358	Cournon-d'Auvergne	1,88	1,53	7,5	8 492	31 980	9,5%	9,1%	8,6%
6359	Gerzat	1,96	1,88	7,7	8 086	31 172	9,0%	8,9%	8,4%
6361	Royat	1,79	1,57	8,1	9 912	43 528	9,7%	8,0%	6,3%
6398	Clermont-Ferrand	1,51	1,40	7,8	4 572	32 150	11,2%	12,9%	10,9%
6399	Riom	1,88	1,63	8,8	7 018	33 384	10,0%	10,9%	11,9%
6401	Accous	1,60	1,81	9,7	5 269	26 291	13,0%	8,6%	13,0%
6402	Aramits	1,96	0,97	8,3	6 183	26 379	9,7%	6,9%	5,8%
6403	Arthez-de-Béarn hors Lacq (Partiel)	1,80	1,85	9,6	8 352	30 461	10,1%	8,0%	10,2%
6404	Arudy	1,83	2,58	7,1	7 794	28 362	11,5%	8,6%	8,3%
6405	Azacq-Arizaiguet	2,03	2,26	8,7	7 511	28 314	12,1%	6,7%	7,8%
6407	Bayonne-Nord hors Bayonne (Partiel)	1,77	1,58	8,7	7 545	29 003	9,8%	12,6%	10,2%
6409	Bidache	2,38	2,61	9,7	7 252	28 186	10,8%	8,0%	9,8%
6410	Espelette	1,88	1,83	9,9	8 226	31 336	9,7%	7,4%	9,7%
6411	Garlin	2,22	1,74	7,9	6 875	26 946	9,8%	7,1%	7,3%
6412	Hasparren	1,85	2,23	10,6	7 521	28 248	9,7%	7,1%	8,0%
6413	Iholdy	2,14	1,38	7,8	5 522	24 929	12,7%	3,9%	10,4%
6414	La Bastide-Clairence	2,18	1,79	11,9	8 179	28 638	8,9%	6,9%	9,9%
6415	Lagor hors Lacq (Partiel)	1,86	1,85	7,7	6 629	27 540	9,8%	12,6%	12,9%
6416	Laruns	2,10	2,34	9,6	7 595	27 751	13,4%	7,3%	7,8%
6417	Lasseube	2,15	0,83	7,0	7 473	31 659	10,8%	6,7%	8,0%
6418	Lembeye	2,08	3,04	7,4	7 178	27 760	12,3%	7,6%	8,9%
6419	Lescar	1,80	2,04	7,4	9 722	36 425	11,4%	7,7%	9,1%
6420	Mauléon-Licharre	1,82	1,46	9,0	7 037	26 550	10,1%	8,1%	8,6%
6421	Monéin	1,89	2,04	9,7	8 653	30 059	10,5%	7,3%	9,4%
6422	Montaner	2,25	3,36	7,3	8 105	28 302	11,9%	7,9%	9,8%
6423	Morlaàs	1,83	1,48	7,7	9 572	36 742	11,7%	7,2%	8,2%
6424	Navarrenx	1,77	1,41	8,7	7 070	28 857	11,1%	8,5%	9,2%
6425	Nay-Est hors Nay (Partiel)	2,02	1,59	8,1	8 460	32 153	9,6%	8,6%	8,9%
6426	Nay-Ouest hors Nay (Partiel)	2,10	2,58	7,0	7 759	29 887	11,2%	7,8%	9,2%
6427	Oloron-Sainte-Marie-Est hors Oloron-Sainte-Marie (Partiel)	1,96	1,40	8,4	8 512	31 170	9,4%	8,2%	10,6%
6428	Oloron-Sainte-Marie-Ouest hors Oloron-Sainte-Marie (Partiel)	1,70	2,43	9,0	8 852	29 605	9,5%	7,0%	9,2%
6429	Orthez	1,91	2,00	7,4	7 461	31 239	10,1%	9,2%	9,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
6431	Pau-Est hors Pau (Partiel)	2,26	2,37	6,2	11 109	42 561	11,4%	6,0%	8,7%
6432	Pontacq	2,10	1,63	7,5	8 968	30 900	10,4%	8,1%	7,7%
6433	Saint-Étienne-de-Baigorry	2,03	2,11	7,2	5 895	26 371	11,9%	3,6%	9,6%
6434	Saint-Jean-de-Luz	1,76	1,69	8,6	7 811	37 697	11,7%	10,6%	10,2%
6435	Saint-Jean-Pied-de-Port	1,88	1,82	10,3	5 744	28 213	13,3%	6,5%	8,9%
6436	Saint-Palais	2,29	2,05	9,5	6 481	28 177	11,8%	6,0%	8,8%
6437	Salies-de-Béarn	1,91	1,81	10,7	6 948	28 341	10,2%	9,3%	10,1%
6438	Sauveterre-de-Béarn	2,52	1,06	7,4	7 057	27 698	9,5%	6,2%	10,1%
6439	Tardets-Sorholus	1,75	1,66	8,6	5 978	25 405	13,8%	4,7%	6,3%
6440	Thèze	2,24	1,68	8,0	8 362	29 797	13,0%	7,0%	7,2%
6441	Ustaritz	1,80	1,91	9,2	9 321	37 310	9,8%	7,5%	9,3%
6445	Hendaye	1,66	1,63	7,3	8 872	32 614	11,7%	10,4%	11,4%
6446	Jurançon hors Pau (Partiel)	1,83	1,69	8,4	8 459	36 162	10,7%	9,2%	9,2%
6447	Pau-Sud hors Pau (Partiel)	2,24	1,15	6,9	9 331	38 512	10,7%	7,4%	8,7%
6448	Pau-Ouest hors Pau (Partiel)	1,62	1,20	9,7	9 102	35 819	10,1%	9,7%	10,2%
6451	Billère	1,94	1,69	8,0	6 956	32 233	9,7%	10,3%	8,1%
6452	Saint-Pierre-d'Irube	1,87	1,46	8,6	10 296	33 187	9,6%	7,9%	9,0%
6490	Anglet	1,63	1,14	6,8	8 989	37 319	10,2%	10,6%	8,1%
6491	Biarritz	1,65	1,39	7,9	6 477	41 432	11,5%	14,6%	11,7%
6496	Bayonne	1,61	1,43	8,8	4 222	30 960	11,0%	15,1%	14,8%
6497	Nay	2,25	2,26	11,6	6 320	30 976	9,1%	11,5%	14,3%
6498	Oloron-Sainte-Marie	2,00	1,42	10,5	6 117	29 747	9,7%	12,5%	11,3%
6499	Pau	1,50	1,45	7,6	4 750	35 189	12,1%	13,7%	12,9%
6501	Argelès-Gazost	1,52	1,44	8,3	7 834	30 352	11,8%	8,4%	8,5%
6502	Arreau	1,83	1,61	9,2	6 890	29 054	14,5%	7,7%	10,3%
6504	Bagnères-de-Bigorre	1,79	1,89	8,7	6 878	28 822	9,4%	10,4%	8,0%
6505	La Barthe-de-Neste	1,55	1,36	7,0	7 364	28 036	10,2%	8,5%	6,5%
6507	Campan	2,07	0,86	6,2	8 511	29 813	13,4%	7,5%	6,2%
6508	Castelnau-Magnoac	2,32	1,26	7,8	6 481	27 275	11,3%	7,6%	9,4%
6510	Galan	1,30	0,57	11,8	7 462	27 472	13,2%	7,3%	11,3%
6511	Lannemezan	1,92	1,48	7,8	7 046	29 363	9,6%	10,1%	16,2%
6512	Lourdes-Est hors Lourdes (Partiel)	2,38	0,89	5,7	8 250	28 773	9,0%	9,9%	8,2%
6513	Luz-Saint-Sauveur	1,89	0,91	9,6	7 984	28 119	13,0%	5,0%	5,5%
6514	Maubourguet	2,18	1,54	8,4	6 119	27 143	12,8%	12,9%	12,1%
6515	Mauléon-Barousse	2,18	1,40	13,6	6 393	27 013	11,5%	11,8%	11,6%
6516	Ossun	1,86	2,16	8,6	8 932	31 033	9,4%	8,3%	7,5%
6517	Pouyastruc	1,85	1,85	7,4	8 758	31 382	10,6%	7,6%	6,3%
6518	Rabastens-de-Bigorre	2,30	1,90	9,5	7 572	27 811	10,5%	9,9%	11,8%
6519	Saint-Laurent-de-Neste	2,47	1,60	7,1	7 694	28 779	10,1%	8,3%	9,1%
6520	Saint-Pé-de-Bigorre	1,94	3,02	9,2	7 926	26 875	9,2%	10,1%	10,3%
6521	Aureilhan	2,15	1,46	8,2	7 410	29 151	10,8%	10,9%	10,5%
6522	Séméac	1,95	1,53	6,9	8 687	32 925	10,8%	9,2%	9,8%
6523	Tournay	2,28	2,34	7,1	7 845	29 009	9,3%	7,1%	9,1%
6524	Trie-sur-Baise	1,85	0,66	7,9	6 724	27 748	11,6%	7,9%	10,2%
6525	Vic-en-Bigorre	1,78	1,44	8,8	6 595	29 619	11,0%	10,7%	10,2%
6526	Vielle-Aure	1,36	1,51	5,5	7 373	29 868	14,3%	5,0%	7,4%
6527	Lourdes-Ouest hors Lourdes (Partiel)	1,67	1,33	6,6	9 023	30 008	11,1%	8,7%	11,5%
6533	Bordères-sur-Échez	2,04	2,34	8,7	8 489	30 364	10,0%	11,0%	10,7%
6534	Laloubère	1,80	1,18	6,8	9 658	35 057	10,4%	7,7%	7,9%
6598	Lourdes	1,83	1,77	10,0	5 900	28 066	9,9%	17,1%	14,3%
6599	Tarbes	2,02	1,58	8,6	3 943	29 727	11,5%	16,7%	12,2%
6601	Argelès-sur-Mer	1,93	1,83	7,7	5 915	31 634	13,8%	16,4%	13,5%
6602	Arlès-sur-Tech	2,05	2,47	9,6	4 436	27 609	12,4%	17,0%	15,6%
6603	Céret	1,82	1,65	8,3	5 815	30 237	12,7%	15,1%	12,4%
6604	Latour-de-France	2,31	2,62	9,3	4 057	23 970	14,3%	16,1%	13,4%
6605	Millas	1,92	2,05	8,9	5 723	29 149	11,4%	12,5%	12,1%
6606	Mont-Louis	1,65	1,06	7,2	6 932	27 961	13,9%	6,3%	7,7%
6610	Prades	1,93	2,04	9,0	3 631	28 956	14,3%	18,0%	16,3%
6611	Prats-de-Mollo-la-Preste	1,59	1,98	10,3	4 371	26 815	11,4%	14,9%	12,9%
6612	Rivesaltes	2,13	2,16	9,0	4 934	27 131	11,4%	15,0%	13,9%
6613	Saillagouse	1,04	2,08	7,7	6 615	30 179	13,2%	7,1%	12,4%
6614	Saint-Laurent-de-la-Salanque	2,05	1,47	8,1	5 495	27 681	12,0%	16,6%	13,3%
6615	Saint-Paul-de-Fenouillet	2,24	2,12	7,5	3 248	23 225	15,2%	15,5%	14,7%
6617	Thuir	1,74	1,87	8,4	5 947	28 640	10,7%	12,4%	12,6%
6618	Vinça	2,08	1,37	8,8	4 567	25 729	14,6%	15,2%	13,6%
6619	Côte Vermeille	1,85	1,62	9,5	5 759	30 529	12,6%	15,0%	14,4%
6620	Perpignan 3e Canton hors Perpignan (Partiel)	2,07	1,67	8,5	7 667	36 573	13,0%	12,9%	9,5%
6624	Perpignan 7e Canton hors Perpignan (Partiel)	1,73	1,75	5,9	6 709	29 770	10,4%	11,9%	11,2%
6627	La Côte Radieuse	1,75	1,64	10,4	6 569	32 823	12,8%	14,2%	12,1%
6628	Èze	2,07	1,83	8,2	5 662	28 934	12,0%	14,3%	11,1%
6629	Toulouges	1,71	1,47	8,1	7 392	33 020	10,3%	11,1%	10,9%
6630	Saint-Estève	1,91	1,77	8,6	6 929	30 625	10,4%	10,9%	10,0%
6631	Canet-en-Roussillon	1,87	1,65	8,7	5 454	30 992	13,1%	17,5%	12,7%
6699	Perpignan	2,00	1,86	8,5	1 408	29 637	14,1%	20,4%	18,8%
6701	Barr	2,00	2,25	10,4	8 837	34 045	9,3%	8,0%	8,3%
6702	Benfeld	1,99	2,38	9,2	9 150	31 991	8,7%	7,6%	8,4%
6703	Bischwiller	1,90	1,76	9,9	8 781	32 586	8,5%	9,2%	11,2%
6704	Bouxwiller	1,87	2,01	9,9	8 319	30 642	8,4%	9,4%	9,9%
6705	Brumath	1,69	1,50	7,8	11 284	37 977	8,5%	5,6%	7,3%
6706	Drulingen	1,92	1,83	8,7	8 144	28 332	9,7%	8,8%	12,0%
6707	Erstein	1,79	1,99	9,3	10 020	33 545	9,0%	7,4%	7,8%
6708	Geispolsheim	1,94	1,80	7,7	11 013	38 425	8,4%	5,7%	6,7%
6709	Haguenau	1,79	1,87	8,2	8 456	33 519	8,8%	8,4%	9,4%
6710	Hochfelden	1,81	1,72	8,5	10 156	32 410	8,7%	5,4%	5,7%
6711	Lauterbourg	1,67	1,78	10,6	9 955	36 641	11,6%	9,3%	10,9%
6712	Marcolsheim	1,86	1,72	8,0	9 045	29 871	8,8%	8,3%	8,6%
6713	Marmoutier	1,90	1,30	7,0	9 664	31 613	8,8%	6,0%	7,8%
6714	Molsheim	1,79	1,67	9,1	9 567	33 659	8,8%	7,0%	8,2%
6715	Niederbronn-les-Bains	1,88	1,82	8,6	8 817	30 314	7,9%	9,0%	9,3%
6716	Obernai	1,70	1,66	7,9	9 618	35 454	8,8%	7,0%	8,1%
6717	La Petite-Pierre	1,66	1,84	10,1	8 850	27 772	8,6%	8,3%	10,4%
6718	Rosheim	1,79	1,45	8,6	11 383	38 289	8,9%	5,2%	7,9%
6719	Saales	1,66	1,28	10,0	8 034	28 659	9,5%	9,7%	10,7%
6720	Sarre-Union	1,89	1,85	8,7	7 998	28 141	10,2%	9,8%	15,1%
6721	Saverne	1,82	2,06	8,7	7 925	32 656	8,5%	9,0%	9,5%
6722	Schiltigheim	1,98	1,70	9,7	4 895	30 052	10,0%	14,8%	11,2%
6723	Schirmeck	2,01	1,30	9,3	8 190	28 111	8,8%	8,8%	7,8%
6724	Sélestat	1,93	2,10	8,7	8 004	33 038	10,6%	10,1%	9,6%
6725	Seltz	1,53	1,38	9,2	10 018	36 359	10,6%	7,2%	10,8%
6726	Soultz-sous-Forêts	1,80	1,79	9,0	9 713	31 910	9,4%	7,6%	9,4%
6731	Truchtersheim	1,74	1,64	7,2	12 484	41 106	8,8%	4,4%	4,8%
6732	Villé	2,09	1,57	9,5	9 669	30 822	10,4%	7,2%	7,2%
6733	Wasselonne	2,09	1,51	7,7	9 737	34 087	9,0%	5,6%	7,3%
6734	Wissembourg	1,70	1,36	8,4	8 428	33 772	10,2%	8,0%	10,7%
6735	Woerth	1,78	1,85	7,5	9 882	31 763	8,5%	7,8%	9,2%
6742	Illkirch-Graffenstaden	1,90	1,65	7,3	7 627	35 800	9,5%	9,3%	7,9%
6743	Mundolsheim	1,80	1,85	7,4	11 442	41 767	9,6%	6,0%	6,8%
6744	Bischheim	2,03	1,89	7,2	5 808	30 074	10,1%	12,9%	9,9%
6799	Strasbourg	1,69	1,61	8,5	3 804	35 972	12,2%	15,0%	12,5%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
6801	Altkirch	1,89	1,89	8,4	9 776	36 854	9,8%	8,3%	8,3%
6802	Andolsheim	1,67	1,49	7,1	11 257	35 212	8,7%	6,4%	5,7%
6803	Cernay	1,95	1,85	8,3	8 037	31 010	8,6%	10,7%	12,2%
6805	Dannemarie	1,90	2,31	6,4	9 393	32 161	9,5%	7,9%	9,1%
6806	Ensisheim	2,11	2,09	7,6	10 051	32 207	8,1%	8,0%	10,4%
6807	Ferrette	1,94	2,43	7,4	10 334	39 650	11,6%	7,4%	11,6%
6808	Guebwiller	2,03	1,76	8,0	7 663	32 252	8,9%	10,9%	9,2%
6809	Habsheim	1,89	1,82	6,8	9 561	41 375	8,5%	8,9%	8,4%
6810	Hirsingue	1,81	1,90	8,7	9 734	35 560	10,1%	8,2%	11,5%
6811	Huningue	1,68	1,86	8,2	7 847	44 670	10,4%	10,3%	12,2%
6812	Kaysersberg	1,73	1,54	8,6	10 122	38 165	9,5%	6,3%	6,6%
6813	Sierentz	1,55	1,60	8,4	11 881	43 786	9,9%	7,1%	9,5%
6814	Lapoutroie	2,01	2,02	7,7	8 811	32 632	9,1%	6,5%	8,2%
6815	Masevaux	1,74	1,69	7,9	9 324	30 798	8,4%	7,7%	9,7%
6817	Mulhouse-Sud hors Mulhouse (Partiel)	1,65	1,72	6,3	11 031	42 160	9,6%	7,3%	8,6%
6818	Munster	1,76	1,94	8,7	8 649	30 651	9,3%	8,1%	8,5%
6819	Neuf-Brisach	1,93	1,57	8,0	9 235	32 115	9,0%	8,5%	9,2%
6820	Ribeauvillé	1,79	1,77	9,3	9 661	33 835	9,4%	7,5%	7,8%
6821	Rouffach	1,82	1,09	8,8	10 503	34 524	9,0%	5,1%	10,7%
6822	Saint-Amarin	1,99	1,91	8,7	9 085	29 688	8,5%	9,2%	9,8%
6823	Sainte-Marie-aux-Mines	2,13	1,57	10,1	6 263	27 548	9,9%	12,2%	14,4%
6824	Soultz-Haut-Rhin	1,82	1,74	9,1	9 323	32 336	9,2%	8,5%	9,1%
6825	Thann	1,72	2,16	9,4	7 942	32 121	9,1%	10,1%	10,0%
6826	Wintzenheim	1,78	1,73	7,2	11 026	39 837	9,7%	6,4%	6,2%
6827	Wittenheim	1,73	1,49	7,9	8 249	32 529	8,7%	10,9%	10,8%
6828	Colmar-Sud hors Colmar (Partiel)	1,70	2,10	8,0	11 293	34 756	8,4%	5,6%	4,1%
6831	Illzach	1,80	2,03	8,1	8 435	33 694	8,9%	9,7%	10,0%
6898	Colmar	1,93	1,96	8,5	5 627	32 899	10,1%	12,5%	11,3%
6899	Mulhouse	2,39	2,05	9,4	3 078	29 351	10,0%	21,2%	16,7%
6901	Amplepuis	2,27	3,13	9,5	7 094	26 975	9,1%	8,6%	9,6%
6902	Anse	2,28	2,04	9,5	10 345	39 652	9,0%	6,6%	8,0%
6903	L'Arbresle	2,03	1,74	8,7	9 790	37 793	8,7%	6,1%	6,7%
6904	Beaujeu	2,17	2,09	9,3	6 130	29 157	9,9%	5,8%	6,6%
6905	Belleville	2,26	1,97	8,2	7 282	29 714	8,7%	7,6%	8,6%
6906	Le Bois-d'Oingt	2,41	2,66	8,0	8 533	35 700	9,0%	6,6%	7,1%
6907	Condrieu	2,07	2,57	8,3	9 244	34 221	8,0%	6,5%	8,3%
6908	Givors	2,40	2,33	8,3	5 725	30 058	9,1%	10,8%	14,1%
6909	Lamure-sur-Azergues	2,74	2,48	8,6	7 665	26 777	8,5%	7,4%	8,4%
6910	Limonest	2,04	1,35	8,6	12 325	64 349	9,8%	7,0%	9,8%
6923	Monsols	2,05	1,62	8,9	6 198	27 386	11,4%	5,2%	11,2%
6924	Mornant	2,04	1,58	7,2	9 830	36 999	8,0%	5,3%	7,1%
6925	Neuville-sur-Saône	2,00	1,78	8,8	9 095	41 031	9,5%	7,7%	8,0%
6926	Saint-Genis-Laval	2,18	1,91	6,5	9 363	41 699	9,3%	7,8%	9,1%
6927	Saint-Laurent-de-Chamousset	2,44	2,34	8,1	7 317	27 988	8,4%	6,7%	8,6%
6928	Saint-Symphorien-sur-Coise	2,44	2,50	7,3	7 100	27 641	9,5%	4,3%	7,5%
6929	Tarare	2,37	2,03	9,0	6 271	27 858	8,5%	10,0%	9,8%
6930	Thizy	2,13	1,41	9,5	6 624	27 459	8,3%	9,6%	9,0%
6931	Vaugneray	2,00	1,80	6,9	10 686	42 393	9,1%	4,8%	7,0%
6932	Villefranche-sur-Saône	2,53	2,04	7,4	4 399	27 168	9,0%	14,2%	17,0%
6935	Bron	2,40	2,12	7,2	5 012	33 899	11,4%	11,7%	14,1%
6937	Meyzieu	2,09	1,87	7,6	8 935	34 436	8,5%	8,3%	9,6%
6938	Saint-Symphorien-d'Ozon	1,98	1,93	7,6	10 448	36 362	8,0%	6,4%	8,0%
6939	Rillieux-la-Pape	2,23	2,29	7,3	5 311	32 210	9,6%	13,4%	12,1%
6940	Oullins	1,95	1,81	6,7	6 999	31 218	8,7%	8,7%	8,3%
6943	Caluire-et-Cuire	2,11	1,84	6,8	8 650	44 613	9,6%	9,5%	8,0%
6944	Décines-Charpieu	2,04	1,68	7,4	8 565	35 869	8,6%	8,8%	9,4%
6945	Saint-Priest	2,25	2,20	7,1	6 047	28 783	9,3%	12,1%	11,6%
6946	Vaulx-en-Velin	2,95	2,42	9,3	2 728	22 114	11,8%	19,6%	19,4%
6948	Irigny	2,18	2,09	8,8	6 992	35 881	8,9%	9,7%	10,7%
6949	Saint-Fons	2,25	2,26	7,6	5 874	29 200	9,1%	12,6%	12,1%
6950	Sainte-Foy-lès-Lyon	2,10	1,97	6,5	9 143	46 041	9,8%	8,3%	8,6%
6951	Tassin-la-Demi-Lune	1,96	1,84	6,2	10 213	45 277	8,7%	7,6%	7,9%
6952	Écully	1,99	1,78	5,9	10 209	52 161	9,8%	8,6%	9,7%
6953	Gleizé	2,09	1,60	7,8	7 647	34 368	9,0%	7,6%	8,2%
6997	Vénissieux	2,67	2,37	7,4	3 217	24 684	11,2%	17,3%	15,3%
6998	Villeurbanne	2,16	1,87	7,6	5 016	31 133	10,0%	12,7%	9,9%
6999	Lyon	1,77	1,48	7,6	6 038	40 975	10,5%	11,0%	9,1%
7001	Amance	2,00	0,99	9,9	7 110	27 410	7,6%	8,5%	17,0%
7002	Autrey-lès-Gray	2,06	1,94	7,0	7 772	28 753	8,9%	8,1%	11,0%
7003	Champagney	2,41	2,05	10,7	7 592	27 865	8,3%	11,6%	12,9%
7004	Champlitte	1,90	1,06	8,3	7 044	26 535	11,9%	7,8%	11,2%
7005	Combeaufontaine	2,05	1,76	9,1	6 755	25 073	10,6%	9,1%	9,7%
7006	Dampierre-sur-Salon	2,49	1,28	8,7	7 358	27 559	8,2%	8,2%	11,6%
7007	Faucogney-et-la-Mer	3,08	2,05	6,4	6 502	25 148	9,2%	10,6%	10,5%
7008	Fresne-Saint-Mamés	2,25	1,68	9,2	6 721	25 694	8,9%	9,4%	11,2%
7009	Gray	2,17	2,47	10,2	5 458	27 977	9,6%	11,5%	13,0%
7010	Gy	2,12	2,04	7,7	7 868	29 127	8,6%	7,8%	10,1%
7011	Héricourt-Ouest hors Héricourt (Partiel)	1,77	2,42	9,0	9 306	29 363	9,4%	7,7%	9,0%
7012	Jussey	1,88	1,18	9,6	5 930	25 177	9,7%	12,7%	11,5%
7013	Lure-Sud hors Lure (Partiel)	2,06	2,23	9,7	7 871	27 436	10,1%	9,6%	10,5%
7014	Luxeuil-les-Bains	2,26	2,56	9,5	4 008	30 787	9,9%	17,0%	14,2%
7015	Marnay	2,05	1,38	6,3	8 959	30 378	9,2%	7,1%	7,0%
7016	Mélieux	1,88	1,64	8,1	7 742	26 469	9,9%	10,2%	10,4%
7017	Montbozon	2,35	2,66	6,5	7 993	27 565	10,8%	7,5%	7,3%
7018	Noroy-le-Bourg	2,28	2,08	13,6	8 179	28 547	10,1%	6,3%	8,1%
7019	Pesmes	2,22	2,80	8,1	7 241	29 343	10,7%	8,7%	12,1%
7020	Port-sur-Saône	2,35	2,47	8,1	7 816	27 796	9,4%	9,1%	7,4%
7021	Rioz	2,14	2,55	6,0	8 838	28 776	8,5%	5,7%	7,4%
7022	Saint-Loup-sur-Semouse	2,02	1,53	8,7	5 917	25 039	10,1%	11,5%	14,7%
7023	Saulx hors Adolans-et-le-Val-de-Bithaine (Partiel)	2,30	1,97	10,5	7 510	26 943	10,3%	8,2%	12,8%
7024	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	2,30	1,72	7,4	8 057	27 472	10,4%	8,0%	9,7%
7025	Vauvillers	2,58	1,47	7,7	6 534	25 353	9,3%	10,0%	11,7%
7026	Vesoul-Est hors Vesoul (Partiel)	2,20	2,03	7,2	8 961	33 169	11,9%	7,4%	6,6%
7027	Villersexel	2,09	1,87	9,6	7 460	25 920	9,7%	10,9%	11,4%
7028	Vitrey-sur-Mance	2,23	2,09	7,1	6 089	24 699	13,3%	12,7%	15,6%
7029	Vesoul-Ouest hors Vesoul (Partiel)	2,41	1,88	9,1	8 857	31 928	9,5%	7,4%	7,0%
7030	Héricourt-Est hors Héricourt (Partiel)	2,20	1,97	7,9	8 829	33 443	9,4%	8,1%	7,5%
7031	Lure-Nord (partiel)	2,26	1,69	9,5	7 869	27 835	9,0%	9,3%	12,5%
7032	Saint-Sauveur	2,06	1,79	7,9	7 676	27 381	9,5%	9,2%	10,5%
7094	Héricourt	2,24	2,17	8,6	6 634	28 425	9,3%	12,6%	11,2%
7095	Lure	2,16	2,08	9,2	4 491	28 151	8,5%	13,6%	15,5%
7096	Vesoul	1,88	1,75	8,7	4 166	29 938	10,7%	15,1%	13,2%
7102	Beaurepaire-en-Bresse	2,29	2,02	8,1	7 384	25 972	10,8%	7,3%	9,1%
7103	Bourbon-Lancy	1,96	2,33	9,8	6 912	26 362	7,3%	11,3%	9,6%
7104	Buxy	1,98	1,14	8,1	8 172	31 923	10,4%	7,7%	8,2%
7105	Chagny	2,16	1,91	8,3	8 225	30 049	8,4%	8,5%	8,3%
7107	Chalon-sur-Saône-Sud hors Chalon-sur-Saône (Partiel)	1,92	1,70	8,6	8 918	30 233	9,1%	7,3%	13,6%
7108	La Chapelle-de-Guinchay	2,22	2,22	9,0	8 526	31 881	9,0%	6,7%	6,0%
7109	Charolles	1,59	2,02	8,6	7 516	29 819	11,1%	6,9%	10,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
7110	Chauffailles	2,25	1,59	8,2	7 229	26 456	8,0%	8,5%	9,7%
7111	La Layette	1,72	1,99	9,4	8 017	28 308	9,9%	7,3%	7,7%
7112	Cluny	1,88	1,45	11,7	7 890	30 560	10,2%	7,3%	7,9%
7113	Couches	2,07	2,00	9,1	7 757	30 220	8,2%	8,0%	8,7%
7114	Le Creusot-Est hors Le Creusot (Partiel)	1,70	1,44	8,5	9 618	31 391	8,7%	8,9%	10,9%
7115	Cuiseaux	1,89	1,86	9,7	7 601	26 461	8,6%	6,5%	7,9%
7116	Cuisery	2,21	2,05	10,3	7 915	27 594	8,6%	7,3%	9,2%
7117	Digoïn	2,24	2,05	9,5	6 549	25 772	8,7%	14,3%	12,5%
7118	Épinac	1,80	1,56	9,9	7 300	25 879	9,8%	12,9%	13,5%
7119	Givry	2,47	2,16	8,1	9 822	40 156	10,9%	6,7%	9,0%
7120	Gueugnon	1,59	1,38	8,6	7 679	26 454	8,2%	10,9%	12,9%
7121	La Guiche	1,85	2,12	8,9	7 255	27 898	8,5%	5,8%	8,7%
7122	Issy-l'Évêque	1,67	1,27	9,4	6 336	24 626	9,7%	6,9%	13,2%
7123	Louhans	1,87	1,75	8,7	6 994	27 743	9,6%	8,9%	9,5%
7124	Lucenay-l'Évêque	1,92	2,14	10,4	6 905	26 778	9,7%	10,7%	10,6%
7125	Lugny	2,01	1,82	9,1	8 425	31 421	8,9%	5,8%	7,2%
7126	Mâcon-Nord hors Mâcon (Partiel)	2,28	2,32	6,3	10 654	37 184	8,9%	4,8%	5,0%
7127	Mâcon-Sud hors Mâcon (Partiel)	2,21	2,06	6,6	10 002	37 596	9,6%	5,8%	4,3%
7128	Marcigny	2,55	1,80	6,6	7 092	27 217	9,9%	10,5%	9,4%
7129	Matour	2,14	3,32	9,5	7 260	27 422	8,9%	7,3%	8,9%
7130	Mesvres	2,11	1,47	7,4	7 422	27 915	11,0%	9,3%	12,6%
7132	Montcenis	1,99	2,21	8,2	6 972	28 461	8,3%	12,0%	11,9%
7133	Montchanin	2,01	1,85	9,4	7 128	26 336	7,9%	12,3%	11,4%
7134	Montpont-en-Bresse	2,56	1,55	8,0	6 655	25 258	11,5%	6,9%	8,2%
7135	Montret	2,10	1,93	8,3	7 021	25 748	9,3%	7,9%	10,2%
7136	Mont-Saint-Vincent	2,66	2,65	6,8	8 030	34 987	8,9%	9,1%	6,6%
7137	Palinges	2,13	2,20	9,9	7 143	26 249	8,6%	8,0%	8,6%
7138	Paray-le-Monial	1,79	1,55	8,4	7 423	30 595	9,5%	9,6%	11,5%
7139	Pierre-de-Bresse	2,15	1,95	8,8	6 957	25 848	9,4%	8,7%	12,9%
7140	Saint-Bonnet-de-Joux	2,81	1,61	8,1	6 898	28 009	10,3%	8,3%	7,3%
7141	Saint-Gengoux-le-National	1,54	1,61	6,6	6 810	29 868	10,6%	9,1%	11,4%
7142	Saint-Germain-du-Bois	2,27	3,07	7,9	6 798	25 828	10,3%	8,8%	10,8%
7143	Saint-Germain-du-Plain	1,71	1,62	9,1	8 817	28 850	8,9%	6,0%	7,0%
7144	Saint-Léger-sous-Beuvray	2,05	1,58	9,1	6 919	26 174	12,0%	8,7%	8,0%
7145	Saint-Martin-en-Bresse	2,12	2,90	4,5	8 890	29 103	8,2%	7,8%	7,3%
7146	Semur-en-Brionnais	1,91	1,99	8,4	7 619	29 819	11,5%	8,5%	7,7%
7147	Sennecey-le-Grand	2,08	1,98	10,4	7 954	30 178	11,2%	8,3%	8,4%
7148	Toulon-sur-Arroux	1,83	2,30	8,0	7 775	26 087	9,2%	10,7%	10,3%
7149	Tournus	2,08	2,75	9,3	7 023	29 909	9,7%	11,0%	10,2%
7150	Tramayes	2,35	2,34	9,1	7 854	29 256	11,4%	5,2%	6,5%
7151	Verdun-sur-le-Doubs	2,14	2,30	8,7	8 117	27 892	9,1%	8,8%	9,5%
7152	Autun-Sud hors Autun (Partiel)	2,05	1,48	7,3	8 430	28 511	8,3%	7,6%	9,2%
7153	Chalon-sur-Saône-Nord hors Chalon-sur-Saône (Partiel)	1,86	1,93	6,4	8 932	31 195	10,6%	8,0%	9,2%
7155	Mâcon-Centre hors Mâcon (Partiel)	1,36	1,26	7,9	10 652	38 119	9,8%	6,8%	12,0%
7156	Montceau-les-Mines-Sud hors Montceau-les-Mines (Partiel)	1,74	0,88	9,0	8 463	28 943	8,6%	9,6%	9,1%
7157	Chalon-sur-Saône-Ouest hors Chalon-sur-Saône (Partiel)	2,28	1,46	8,7	8 842	31 618	10,1%	7,9%	8,5%
7195	Autun	2,02	1,69	10,1	5 492	30 827	9,6%	12,7%	11,4%
7196	Le Creusot	2,08	1,83	8,5	5 328	27 722	9,0%	16,5%	14,7%
7197	Montceau-les-Mines	2,01	1,62	8,7	4 612	25 270	8,8%	18,5%	15,4%
7198	Chalon-sur-Saône	1,93	1,74	8,6	4 036	29 817	9,9%	14,8%	12,1%
7199	Mâcon	2,09	1,77	8,1	5 036	30 203	10,1%	13,6%	11,1%
7201	Ballon	2,71	2,89	7,7	8 456	27 373	7,8%	6,3%	7,0%
7202	Beaumont-sur-Sarthe	2,34	2,07	9,4	6 914	26 190	8,5%	9,4%	8,1%
7203	Bonnétabelle	2,00	2,09	11,0	7 732	25 835	8,0%	8,0%	7,0%
7204	Bouloire	2,50	2,03	9,7	7 244	26 171	7,3%	10,1%	8,3%
7205	Brûlon	2,47	1,91	6,8	7 317	26 405	8,1%	7,1%	6,6%
7206	La Chartre-sur-le-Loir	1,47	2,80	9,6	7 368	27 391	10,1%	10,1%	9,8%
7207	Châteaueu-du-Loir	2,06	1,97	9,4	6 446	27 996	9,5%	11,1%	8,1%
7208	Conlie	2,28	2,55	7,8	8 267	28 707	8,2%	6,6%	6,5%
7209	Écommoy	2,22	2,23	8,0	8 785	28 460	8,0%	8,0%	8,2%
7210	La Ferté-Bernard	1,82	2,01	7,5	7 713	28 485	8,1%	8,6%	7,1%
7211	La Fresnaye-sur-Chédouet	2,68	3,10	9,4	6 630	28 871	8,7%	7,2%	8,2%
7212	Fresnay-sur-Sarthe	3,00	1,90	10,4	6 867	25 159	9,3%	10,1%	8,6%
7213	Le Grand-Lucé	2,15	2,63	8,2	7 242	27 098	7,8%	7,8%	9,6%
7214	La Flèche	2,26	1,85	9,7	6 846	28 345	10,0%	11,2%	9,0%
7215	Loué	2,59	2,47	7,2	7 492	27 355	7,8%	6,8%	8,2%
7216	Le Lude	2,25	2,25	8,1	6 312	25 414	12,4%	12,0%	9,4%
7217	Malicorne-sur-Sarthe	2,47	2,26	8,1	7 806	25 506	9,2%	8,9%	8,4%
7218	Mamers	2,12	2,26	7,5	6 514	26 000	9,0%	11,6%	8,8%
7222	Marolles-les-Braults	2,22	1,93	9,3	6 553	24 384	7,7%	10,0%	8,7%
7223	Mayet	2,23	2,16	9,1	7 020	26 241	8,7%	10,6%	8,0%
7224	Montfort-le-Gesnois	2,19	2,36	8,0	8 404	27 480	7,8%	6,9%	7,7%
7225	Montmirail	2,30	1,72	8,1	7 810	27 143	8,7%	7,2%	6,5%
7226	Pontvallain	2,48	3,01	10,5	6 003	26 001	8,1%	8,6%	8,9%
7227	Sablé-sur-Sarthe	2,17	2,26	8,8	6 910	26 583	8,5%	9,8%	8,6%
7228	Saint-Calais	2,25	2,35	10,2	7 434	27 412	8,3%	9,1%	8,0%
7229	Saint-Paterne	2,13	1,82	7,8	8 595	29 611	9,2%	6,5%	5,2%
7230	Sillé-le-Guillaume	2,48	2,11	8,1	6 507	25 167	8,6%	9,5%	10,0%
7231	La Suze-sur-Sarthe	2,38	2,30	7,6	9 512	29 936	8,1%	7,3%	6,6%
7232	Tuffé	2,23	1,87	7,0	7 807	26 750	7,4%	8,1%	8,3%
7233	Vibraye	2,14	2,52	7,0	7 700	26 638	7,9%	8,8%	7,2%
7234	Le Mans-Nord-Ouest hors Le Mans (Partiel)	2,09	1,98	5,7	10 665	33 483	8,8%	5,7%	6,4%
7235	Le Mans-Sud-Est hors Le Mans (Partiel)	1,36	1,25	5,0	9 842	34 545	7,7%	6,7%	10,1%
7236	Le Mans-Sud-Ouest hors Le Mans (Partiel)	2,55	0,84	6,2	9 068	29 614	8,4%	9,4%	6,6%
7237	Le Mans-Est-Campagne hors Le Mans (Partiel)	2,33	1,14	7,2	10 260	34 866	8,8%	6,1%	6,5%
7238	Le Mans-Nord-Campagne hors Le Mans (Partiel)	1,84	1,75	8,1	6 507	34 056	9,8%	10,5%	8,4%
7240	Allonnes	2,00	1,61	12,1	5 346	28 823	8,7%	12,6%	10,8%
7299	Le Mans	1,86	1,80	7,4	5 281	32 027	9,1%	13,5%	9,0%
7301	Aiguebelle	2,20	1,87	8,1	8 217	26 702	9,1%	8,3%	19,8%
7302	Aime	1,98	1,63	7,7	9 454	32 642	12,0%	2,8%	8,4%
7304	Albens	2,18	1,68	7,3	9 529	31 700	9,3%	5,8%	7,7%
7305	Albertville-Nord hors Albertville (Partiel)	1,97	1,77	11,5	10 261	35 973	10,8%	6,0%	7,3%
7306	Beaufort	2,02	2,23	9,2	7 987	28 868	11,7%	3,2%	6,9%
7307	Bourg-Saint-Maurice	1,97	1,73	8,0	8 738	34 067	13,9%	3,4%	7,2%
7308	Bozel	1,94	1,79	7,0	9 234	40 272	13,8%	2,3%	6,2%
7311	La Chambre	1,94	2,01	9,1	9 327	30 354	10,1%	4,4%	7,2%
7312	Chamoux-sur-Gelon	2,10	2,29	7,7	8 599	30 067	8,8%	6,0%	9,3%
7313	Le Châtelard	1,92	2,46	7,7	7 356	28 352	10,2%	6,1%	9,1%
7314	Les Échelles	2,04	3,29	9,0	8 839	28 335	9,9%	6,6%	9,1%
7315	Grégy-sur-Isère	1,95	1,42	8,6	8 641	31 664	10,4%	6,2%	11,2%
7316	Lanslebourg-Mont-Cenis	1,98	1,86	8,4	7 699	31 791	13,5%	1,7%	5,6%
7317	Modane	2,10	2,52	8,0	7 259	28 624	11,5%	5,8%	10,3%
7318	Montmélan	2,01	2,22	7,9	9 286	33 488	8,9%	6,8%	7,4%
7319	La Motte-Servolex	1,66	1,90	7,5	10 134	36 827	9,1%	5,4%	6,4%
7320	Moûtiers	2,18	1,62	8,2	7 662	31 526	12,5%	4,7%	8,9%
7321	Le Pont-de-Beauvoisin	2,04	2,14	9,1	7 840	31 294	11,0%	9,3%	8,0%
7322	La Rochette	2,53	2,02	8,4	8 869	29 424	9,7%	8,1%	10,1%
7323	Ruffieux	2,03	2,07	9,4	8 576	29 869	9,2%	7,6%	9,4%
7324	Saint-Genix-sur-Guiers	2,53	2,29	9,3	7 937	31 930	9,9%	8,0%	8,6%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
7325	Saint-Jean-de-Maurienne	1,94	2,04	7,8	8 115	31 934	11,1%	5,6%	8,9%
7326	Saint-Michel-de-Maurienne	1,94	1,45	7,7	9 276	30 298	11,5%	4,1%	6,7%
7327	Saint-Pierre-d'Albigny	2,32	2,35	8,4	8 151	31 033	8,8%	7,7%	7,3%
7328	Ugine	1,90	2,42	9,3	8 255	29 211	10,4%	6,5%	11,0%
7329	Yenne	2,37	1,93	9,1	8 203	30 176	8,0%	6,9%	9,2%
7330	Albertville-Sud hors Albertville (Partiel)	1,93	1,35	7,6	9 805	31 681	9,3%	6,5%	9,3%
7332	Aix-les-Bains-Nord-Grésy hors Aix-les-Bains (Partiel)	2,34	1,46	7,6	10 357	37 710	10,2%	7,4%	7,9%
7333	La Ravoire	1,69	1,82	6,8	10 018	36 867	9,3%	7,2%	7,8%
7334	Saint-Alban-Leysse	2,02	1,53	6,9	10 134	36 171	9,6%	7,1%	8,7%
7335	Aix-les-Bains-Sud hors Aix-les-Bains (Partiel)	1,90	1,97	7,3	9 647	41 534	9,7%	6,3%	7,1%
7337	Cognin	1,56	1,70	6,0	9 181	35 410	10,2%	6,0%	7,4%
7397	Aix-les-Bains	2,01	1,74	7,7	6 668	33 775	10,1%	10,9%	11,0%
7398	Albertville	2,36	2,11	7,7	5 592	29 777	10,8%	11,5%	13,9%
7399	Chambéry	1,96	1,65	7,6	5 578	33 092	11,1%	11,7%	11,5%
7401	Abondance	2,05	1,06	9,5	8 370	32 865	13,8%	2,2%	9,7%
7402	Alby-sur-Chéran	2,11	2,00	7,8	9 630	33 668	8,9%	6,6%	6,8%
7405	Annemasse-Nord hors Annemasse (Partiel)	1,47	1,82	7,5	8 105	46 455	11,2%	8,6%	9,5%
7406	Le Biot	2,13	1,39	7,0	8 428	37 642	15,9%	2,2%	5,4%
7407	Boège	1,96	2,13	8,2	8 829	37 540	11,4%	5,4%	9,7%
7408	Bonneville	2,03	2,13	7,3	8 817	36 912	9,4%	7,6%	8,5%
7409	Chamonix-Mont-Blanc	1,90	1,19	8,5	8 441	36 274	14,0%	4,0%	8,3%
7410	Cluses	2,24	1,96	8,7	7 411	32 348	9,1%	10,2%	9,0%
7411	Cruseilles	1,92	2,10	7,6	9 840	44 982	10,3%	5,0%	6,6%
7412	Douvaine	1,64	1,62	6,6	9 156	48 906	10,8%	7,2%	9,3%
7413	Évian-les-Bains	1,80	1,90	8,0	8 995	37 466	11,2%	8,7%	9,6%
7414	Faverges	2,19	1,89	7,7	8 445	31 963	11,4%	7,7%	9,2%
7415	Frangy	2,01	2,49	9,0	9 663	39 693	10,3%	6,8%	7,9%
7416	Reignier-Ésery	1,65	1,82	7,3	10 341	45 361	11,3%	5,5%	8,2%
7417	La Roche-sur-Foron	1,89	1,67	8,1	9 191	38 814	9,9%	6,3%	8,1%
7418	Rumilly	2,15	1,98	7,7	8 492	30 659	9,4%	7,6%	8,7%
7419	Saint-Gervais-les-Bains	2,37	1,87	8,1	8 926	32 652	11,1%	5,6%	9,7%
7420	Saint-Jeoire	1,91	1,59	7,7	9 521	36 524	9,2%	7,4%	8,7%
7421	Saint-Julien-en-Genevois	1,57	1,63	7,0	7 999	53 051	11,8%	7,7%	10,1%
7422	Sallanches	2,04	1,87	8,3	8 990	36 346	9,9%	4,3%	7,9%
7423	Samoëns	1,78	1,01	7,9	8 501	34 040	11,2%	4,2%	6,2%
7424	Seyssel	2,49	3,13	8,0	8 369	36 084	10,6%	6,6%	8,4%
7425	Taninges	1,82	1,27	9,1	9 460	35 226	12,2%	4,8%	6,6%
7426	Thônes	2,23	2,35	8,0	8 720	34 966	11,3%	4,3%	6,6%
7427	Thonon-les-Bains-Est hors Thonon-les-Bains (Partiel)	1,79	1,79	9,2	9 937	35 135	11,8%	5,3%	8,3%
7428	Thorens-Glières	2,06	1,55	7,2	10 514	38 658	8,6%	5,0%	9,2%
7429	Annecy-Nord-Ouest hors Annecy (Partiel)	1,94	1,77	6,5	10 384	36 150	8,8%	5,9%	7,0%
7430	Annecy-le-Vieux	1,85	1,66	6,6	11 289	50 509	11,1%	6,3%	7,4%
7431	Annemasse-Sud hors Annemasse (Partiel)	1,62	1,87	7,4	5 853	46 320	12,5%	11,4%	11,6%
7432	Scionzier	2,26	2,09	9,0	5 447	31 190	8,6%	9,1%	8,5%
7433	Seynod	2,01	1,72	7,2	8 740	36 662	10,6%	7,6%	8,8%
7434	Thonon-les-Bains-Ouest hors Thonon-les-Bains (Partiel)	2,06	1,83	7,6	10 200	43 613	11,3%	6,7%	9,2%
7495	Thonon-les-Bains	2,02	2,09	8,6	7 245	35 999	10,4%	9,0%	10,6%
7496	Annemasse	2,27	1,94	7,8	4 574	36 515	11,7%	14,2%	11,8%
7499	Annecy	1,91	1,69	7,6	7 317	36 524	11,0%	9,8%	8,5%
7599	Paris	1,62	1,29	7,1	5 346	59 970	11,3%	11,4%	8,8%
7601	Argueil	2,65	1,79	8,9	7 469	28 272	8,9%	8,4%	9,8%
7602	Aumale	2,05	1,47	9,2	6 327	26 417	8,9%	9,4%	11,8%
7603	Bacqueville-en-Caux	2,15	1,87	10,0	7 985	29 411	7,8%	8,9%	11,0%
7604	Bellencombre	2,42	2,16	8,6	6 791	28 038	9,0%	9,0%	12,0%
7605	Blangy-sur-Bresle	1,84	2,14	9,6	6 705	26 658	8,4%	11,9%	13,6%
7606	Bolbec	2,13	2,15	9,7	6 440	28 461	8,9%	11,9%	13,7%
7607	Boos	1,95	2,23	8,0	10 832	39 303	9,5%	7,4%	7,2%
7608	Buchy	2,13	1,97	7,5	8 965	30 854	8,2%	6,6%	7,4%
7609	Cany-Barville	2,14	1,56	10,5	6 737	28 783	9,9%	11,3%	10,7%
7610	Caudebec-en-Caux	2,27	1,96	9,5	8 472	31 244	7,9%	8,7%	10,1%
7611	Clères	2,33	2,13	9,2	9 460	33 775	8,7%	6,9%	8,0%
7612	Criquepot-l'Esneval	2,40	2,25	8,1	9 321	33 037	8,7%	7,1%	9,6%
7613	Darnétal	2,06	2,19	11,0	7 784	34 568	8,9%	8,2%	8,4%
7614	Dieppe-Est hors Dieppe (Partiel)	1,91	1,20	11,7	8 832	30 926	8,5%	10,1%	9,5%
7615	Doudeville	2,29	1,96	10,0	7 228	27 799	8,5%	9,5%	13,0%
7616	Duclair	1,94	1,83	7,0	8 200	31 937	8,4%	9,2%	10,4%
7617	Elbeuf	2,12	1,84	10,2	3 113	28 051	8,6%	17,0%	13,1%
7618	Envermeu	2,21	2,15	7,7	7 466	27 180	8,3%	10,3%	10,3%
7619	Eu	2,07	2,09	9,7	7 006	29 184	8,5%	11,4%	11,2%
7620	Fauville-en-Caux	2,21	2,54	9,8	7 572	28 897	8,5%	8,9%	11,1%
7621	Fécamp	2,07	1,87	9,4	6 009	28 716	8,9%	13,9%	11,9%
7622	Fontaine-le-Dun	2,16	2,14	8,0	7 028	29 958	9,3%	9,2%	13,3%
7623	Forges-les-Eaux	2,23	2,44	10,0	6 568	26 605	9,1%	11,3%	10,5%
7624	Goderville	2,34	2,08	6,9	8 522	29 639	7,7%	7,0%	11,1%
7625	Gournay-en-Bray	2,07	1,93	8,9	6 624	28 336	8,5%	10,1%	10,3%
7626	Grand-Couronne hors Le Grand-Quevilly (Partiel)	2,16	1,99	8,1	5 791	30 029	8,6%	12,8%	9,8%
7633	Lillebonne	2,08	2,21	8,2	7 304	30 806	9,0%	10,0%	12,2%
7634	Londinières	1,55	1,22	7,2	5 946	26 424	8,2%	10,1%	11,0%
7635	Longueville-sur-Scie	2,60	2,00	8,5	8 070	28 078	9,4%	9,0%	11,6%
7636	Maromme	2,11	1,89	7,5	4 156	25 935	9,4%	15,7%	11,5%
7637	Montivilliers	2,07	2,07	8,5	9 727	35 689	9,2%	7,6%	10,0%
7638	Neufchâtel-en-Bray	2,05	1,67	7,8	6 429	28 300	9,7%	9,1%	10,6%
7639	Offranville	1,93	1,97	8,8	8 240	33 433	9,6%	9,7%	9,1%
7640	Ourville-en-Caux	1,88	1,52	6,9	6 396	30 291	9,6%	12,2%	14,7%
7641	Pavilly	2,06	1,92	8,5	6 921	28 895	7,6%	9,9%	9,9%
7648	Saint-Romain-de-Colbosc	2,22	2,07	10,0	9 856	33 576	7,3%	6,6%	9,2%
7649	Saint-Saëns	2,43	1,71	8,7	7 270	27 220	9,5%	8,4%	8,9%
7650	Saint-Valery-en-Caux	1,98	1,72	10,3	7 029	30 815	10,8%	11,1%	13,9%
7652	Tôtes	2,35	2,14	8,3	7 212	28 162	8,0%	9,5%	10,4%
7653	Valmont	1,84	1,57	7,6	8 214	30 007	8,6%	10,2%	11,0%
7654	Yerville	2,18	2,31	9,8	7 565	28 818	9,0%	7,3%	10,2%
7655	Yvetot	1,95	1,59	10,1	7 333	30 167	8,1%	9,0%	10,1%
7656	Le Havre 6e Canton hors Le Havre (Partiel)	1,95	1,69	7,2	12 600	57 385	10,1%	9,4%	8,2%
7660	Bois-Guillaume	1,86	1,53	6,8	11 094	51 252	10,3%	7,4%	7,6%
7661	Caudebec-lès-Elbeuf	2,13	2,06	11,1	5 329	28 288	8,8%	13,0%	11,7%
7663	Gonfreville-l'Orcher	2,06	1,90	9,2	6 124	26 791	8,6%	12,8%	14,2%
7665	Mont-Saint-Aignan	1,65	1,54	7,7	7 920	44 931	10,1%	10,0%	9,0%
7666	Notre-Dame-de-Bondeville	2,11	1,72	9,1	7 938	33 168	9,3%	9,6%	8,1%
7667	Le Petit-Quevilly	2,19	2,07	11,2	4 042	25 097	9,7%	15,1%	10,9%
7669	Saint-Etienne-du-Rouvray hors Saint-Etienne-du-Rou (Partiel)	2,01	2,14	11,4	4 962	26 826	8,7%	13,7%	13,6%
7692	Sotteville-lès-Rouen	1,96	1,78	9,1	6 689	28 915	9,2%	11,3%	10,6%
7693	Saint-Etienne-du-Rouvray	2,21	2,36	8,3	3 388	26 512	10,0%	19,0%	17,2%
7694	Le Grand-Quevilly	1,78	1,87	6,8	7 911	26 503	8,6%	10,0%	9,3%
7695	Dieppe	2,04	1,98	10,2	3 645	28 139	9,2%	17,2%	14,3%
7698	Le Havre	2,09	1,87	9,6	3 610	29 051	9,4%	16,2%	14,0%
7699	Rouen	1,55	1,48	8,9	3 341	35 534	10,9%	14,0%	11,7%
7701	Bray-sur-Seine	1,90	2,29	10,0	8 038	29 754	8,9%	11,2%	10,0%
7702	Brie-Comte-Robert	1,98	1,98	9,4	11 255	42 220	8,3%	6,3%	7,6%
7703	La Chapelle-la-Reine	2,02	2,34	8,3	10 921	44 161	9,0%	7,6%	9,1%



Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
7704	Château-Landon	2,04	2,33	11,1	7 494	30 593	9,1%	11,0%	9,9%
7705	Le Châtelet-en-Brie	2,06	1,68	9,2	11 194	39 746	8,4%	6,3%	6,5%
7706	Claye-Souilly	2,09	1,97	8,2	8 915	36 994	8,0%	8,1%	7,9%
7707	Coulommiers	2,09	1,70	8,5	8 260	33 994	8,3%	9,5%	8,0%
7708	Crécy-la-Chapelle	2,13	1,84	8,4	11 041	38 852	8,1%	6,6%	6,6%
7709	Dammartin-en-Goële	1,95	1,66	8,7	10 943	34 695	7,9%	6,9%	6,4%
7710	Donnemarie-Dontilly	2,32	1,65	7,3	9 040	31 774	9,0%	7,5%	8,5%
7711	La Ferté-Gaucher	2,18	2,11	10,5	7 556	30 984	8,7%	10,8%	10,1%
7712	La Ferté-sous-Jouarre	2,16	2,01	12,2	7 649	32 973	8,4%	9,7%	8,8%
7713	Fontainebleau	1,79	1,51	8,2	9 224	46 105	9,7%	8,5%	8,9%
7714	Lagny-sur-Marne	1,81	1,69	7,6	8 423	41 095	8,8%	7,8%	7,9%
7715	Lizy-sur-Ourcq	2,29	1,88	10,2	7 439	31 621	7,8%	8,6%	9,7%
7716	Lorrez-le-Bocage-Préaux	2,07	2,54	10,2	9 066	33 253	9,1%	9,0%	8,4%
7717	Meaux-Nord hors Meaux (Partiel)	1,78	1,91	7,5	10 643	36 792	8,2%	6,8%	14,7%
7718	Melun-Nord hors Melun (Partiel)	1,72	1,57	7,0	11 364	39 965	9,2%	6,4%	6,0%
7719	Melun-Sud hors Melun (Partiel)	2,03	1,40	7,4	11 671	45 418	8,9%	6,5%	5,9%
7720	Montereau-Fault-Yonne	2,30	2,37	9,2	4 538	28 483	9,7%	13,7%	14,2%
7721	Moret-sur-Loing	1,99	1,56	9,0	9 474	36 611	9,2%	8,5%	7,7%
7722	Mormant	2,03	1,54	8,4	9 521	33 149	8,2%	7,4%	7,5%
7723	Nangis	2,28	2,94	11,1	7 329	30 969	9,1%	9,2%	9,1%
7724	Nemours	2,10	1,96	8,8	7 037	33 473	9,7%	9,8%	9,9%
7725	Provins	2,23	1,81	9,5	5 502	30 514	9,2%	13,3%	11,3%
7726	Rebais	2,17	1,60	9,6	8 795	33 089	8,0%	9,2%	8,6%
7727	Rozay-en-Brie	2,08	1,70	10,6	10 173	36 012	8,2%	6,6%	7,1%
7728	Tournan-en-Brie	2,00	1,84	8,8	9 273	36 116	7,9%	8,2%	7,5%
7729	Villiers-Saint-Georges	2,36	1,85	9,0	8 351	32 062	10,1%	9,3%	9,4%
7731	Meaux-Sud hors Meaux (Partiel)	1,95	1,51	8,7	10 361	35 032	8,4%	6,8%	7,3%
7732	Perthes	2,11	1,65	9,1	7 927	40 125	8,9%	9,4%	9,9%
7733	Roissy-en-Brie	2,17	1,85	8,3	8 166	36 366	9,0%	8,8%	8,3%
7734	Savigny-le-Temple	2,38	2,24	9,4	6 883	32 212	9,2%	10,5%	8,6%
7735	Torcy	2,19	1,89	8,2	6 947	38 050	8,4%	9,4%	8,1%
7736	Vaires-sur-Marne hors Chelles (Partiel)	2,04	2,12	7,7	9 397	37 970	8,4%	8,1%	7,3%
7737	Mitry-Mory	2,08	1,94	7,7	8 669	34 435	8,0%	8,2%	8,4%
7738	Champs-sur-Marne	2,07	1,72	8,2	6 885	36 583	9,3%	10,0%	7,7%
7739	Noisiel	1,92	2,02	8,8	5 755	30 522	9,7%	12,7%	8,7%
7740	Pontault-Combault	1,93	1,78	8,4	8 354	35 824	8,3%	8,5%	7,5%
7741	Combs-la-Ville	2,21	2,00	8,7	7 433	32 982	9,1%	8,5%	7,0%
7742	Le Mée-sur-Seine	2,17	2,18	9,4	7 318	34 721	9,5%	10,5%	8,4%
7743	Thorigny-sur-Marne	1,81	1,93	8,7	10 087	40 440	8,9%	6,6%	6,0%
7797	Chelles	2,22	2,05	8,1	6 884	36 037	9,0%	9,8%	9,0%
7798	Meaux	2,48	2,01	9,2	4 122	28 939	10,2%	13,8%	11,8%
7799	Melun	2,47	2,20	8,8	4 409	30 566	9,9%	13,6%	12,0%
7801	Aubergenville	2,09	1,84	8,2	9 613	40 441	8,0%	8,1%	8,7%
7802	Bonnières-sur-Seine	2,10	2,03	7,3	9 685	35 370	8,1%	7,9%	8,7%
7803	La Celle-Saint-Cloud	2,26	1,98	5,8	11 830	61 443	10,0%	7,5%	8,5%
7804	Chatou	1,94	1,98	6,4	12 525	63 954	9,5%	7,7%	7,8%
7805	Chevreuse	1,79	1,71	8,5	13 907	52 310	9,4%	6,0%	7,0%
7806	Conflans-Sainte-Honorine	2,25	2,00	8,8	9 032	38 805	8,1%	8,1%	7,5%
7807	Guerville	1,95	1,70	6,7	11 232	40 416	8,0%	6,3%	8,7%
7808	Houdan	2,04	1,60	9,6	11 504	42 985	8,6%	6,2%	8,1%
7809	Houilles	2,07	1,89	6,8	9 669	44 459	8,1%	8,4%	6,5%
7810	Limay	2,20	1,96	8,6	8 477	33 904	8,4%	8,9%	9,7%
7811	Maisons-Laffitte	2,17	1,78	8,4	12 318	63 369	8,4%	6,7%	8,5%
7812	Mantes-la-Jolie	2,60	2,12	7,9	3 736	26 804	10,3%	17,4%	18,7%
7813	Marly-le-Roi	2,22	1,94	6,6	12 393	58 544	8,9%	6,7%	7,3%
7814	Meulan	2,31	2,17	8,0	5 193	32 940	9,2%	12,3%	12,7%
7815	Montfort-l'Amaury	1,91	1,88	9,4	13 306	48 959	8,1%	5,9%	7,5%
7816	Poissy-Nord hors Poissy (Partiel)	2,33	1,93	9,0	7 507	48 887	9,1%	10,7%	11,4%
7817	Poissy-Sud hors Poissy (Partiel)	2,25	1,92	6,0	14 124	65 692	9,7%	7,7%	11,4%
7818	Rambouillet	1,88	1,81	6,9	11 463	44 267	8,9%	6,8%	8,3%
7819	Saint-Arnoult-en-Yvelines	2,12	2,08	7,5	12 452	44 990	8,0%	6,4%	7,2%
7820	Saint-Germain-en-Laye-Nord hors Saint-Germain-en-Laye (Partiel)	2,10	1,83	6,7	8 751	34 911	8,0%	8,6%	7,1%
7821	Saint-Germain-en-Laye-Sud hors Saint-Germain-en-Laye (Partiel)	1,89	2,15	7,4	13 232	68 787	10,3%	7,0%	12,9%
7822	Saint-Nom-la-Bretèche	1,98	1,72	5,8	14 474	67 271	9,7%	7,5%	11,0%
7823	Sartrouville	2,28	1,99	7,6	6 589	35 963	8,8%	10,6%	9,0%
7824	Trappes	2,92	2,36	7,8	4 159	24 742	10,2%	15,4%	12,5%
7825	Triel-sur-Seine	2,02	1,78	8,6	10 571	46 075	8,6%	8,3%	8,1%
7828	Versailles-le-Bretonneux	1,88	1,97	8,3	10 197	41 649	8,1%	6,4%	6,5%
7829	Versailles-Sud hors Versailles (Partiel)	1,96	1,78	5,2	15 229	60 238	10,2%	5,2%	7,2%
7830	Le Vésinet	1,92	1,57	5,7	13 307	73 484	8,9%	7,5%	8,9%
7831	Viroflay	1,93	1,87	6,5	13 347	56 554	9,3%	6,1%	6,7%
7832	Le Chesnay	1,80	1,85	5,9	13 214	58 215	9,3%	6,8%	8,9%
7833	Mantes-la-Ville	2,16	1,75	8,8	7 359	31 961	8,3%	11,8%	9,4%
7834	Maurepas	2,12	2,00	7,3	7 241	37 475	8,6%	8,3%	8,0%
7835	Le Pecq	1,97	1,85	7,6	11 997	61 203	9,7%	8,3%	9,8%
7836	Saint-Cyr-l'École	2,06	1,98	6,2	9 161	40 054	8,4%	7,7%	9,2%
7837	Vélizy-Villacoublay	1,79	2,02	5,8	12 580	43 967	9,5%	6,4%	6,1%
7838	Plaisir	2,12	1,62	8,2	8 144	38 025	8,2%	7,6%	8,2%
7839	Andrésy	2,31	1,98	7,6	7 070	40 809	8,6%	10,9%	8,4%
7897	Poissy	2,13	2,00	8,2	7 630	38 549	8,6%	11,8%	10,3%
7898	Saint-Germain-en-Laye	1,87	1,65	6,7	10 800	61 949	9,6%	8,1%	8,9%
7899	Versailles	2,06	1,84	6,6	11 540	58 157	10,0%	7,4%	10,6%
7901	Airvault	2,48	2,28	10,3	7 346	26 120	10,7%	8,9%	9,2%
7902	Argenton-Château hors Argenton-l'Eglise (Partiel)	2,34	1,59	8,8	6 558	24 003	10,2%	9,4%	8,8%
7903	Beauvoir-sur-Niort	2,31	2,76	9,7	8 047	28 231	8,2%	7,9%	8,1%
7904	Bressuire	1,77	1,82	7,0	7 738	28 309	9,7%	8,0%	6,6%
7905	Brioux-sur-Boutonne	2,03	2,44	8,6	6 926	26 443	10,6%	8,7%	9,2%
7906	Celles-sur-Belle	2,33	2,77	7,8	8 360	29 511	7,7%	6,8%	7,2%
7907	Cerizay	2,36	1,98	7,3	7 654	25 059	8,3%	7,5%	7,9%
7908	Champdeniers-Saint-Denis	2,56	2,42	7,8	8 302	28 571	8,3%	5,8%	5,1%
7909	Mauléon	2,42	2,31	8,2	7 585	25 965	8,1%	5,4%	7,2%
7910	Chef-Boutonne	1,67	1,90	8,1	5 316	25 107	9,9%	11,7%	13,0%
7911	Coulonges-sur-l'Autize	2,33	2,89	8,5	6 929	27 324	7,9%	6,9%	8,3%
7912	Frontenay-Rohan-Rohan	2,13	2,30	7,8	9 011	33 152	8,1%	6,7%	5,0%
7913	Lezay	1,81	1,30	9,3	5 710	25 643	10,9%	10,3%	11,0%
7914	Mauzé-sur-le-Mignon	2,42	2,26	10,8	6 927	28 471	9,1%	10,3%	9,8%
7915	Mazières-en-Gâtine	2,40	1,98	8,5	6 993	25 775	9,6%	8,1%	6,3%
7916	Melle	2,00	1,97	9,3	6 908	27 668	9,6%	9,2%	9,1%
7917	Ménigoute	2,02	1,93	8,9	6 281	24 919	9,5%	8,5%	10,9%
7918	Moncoutant	2,57	2,56	8,7	7 356	24 652	8,4%	7,0%	7,9%
7919	La Mothe-Saint-Héray	1,94	2,01	10,3	6 874	25 208	8,5%	10,6%	9,7%
7920	Niort-Nord hors Niort (Partiel)	2,31	1,69	8,0	11 109	35 349	7,9%	6,0%	5,0%
7921	Niort-Ouest hors Niort (Partiel)	2,31	1,51	6,7	9 927	35 554	9,5%	6,7%	4,7%
7922	Parthenay	1,74	1,72	8,2	7 318	28 186	9,7%	8,3%	9,5%
7923	Praheq	1,90	2,10	7,8	9 870	32 399	9,0%	6,4%	5,3%
7924	Saint-Loup-Lamairé	2,05	1,82	8,7	7 075	26 080	10,1%	7,7%	8,7%
7925	Saint-Maixent-l'École 1er Canton hors Saint-Maixent-l'École (Partiel)	2,08	2,03	7,6	8 987	31 860	8,1%	6,4%	5,6%
7926	Saint-Maixent-l'École 2e Canton hors Saint-Maixent-l'École (Partiel)	1,98	2,28	7,9	8 335	27 817	8,1%	8,0%	7,7%
7927	Saint-Varent	2,34	2,67	9,9	7 579	25 070	8,6%	7,0%	8,8%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
7928	Sauzé-Vaussais	1,95	2,14	8,9	5 765	24 328	10,4%	11,9%	12,0%
7929	Secondigny	2,19	2,43	8,5	6 452	25 398	12,9%	7,6%	7,6%
7930	Thézeay	2,31	2,45	8,8	6 308	24 567	9,3%	7,7%	8,5%
7931	Thouars 1er Canton hors Thouars (Partiel)	2,48	1,94	10,0	7 973	28 200	12,0%	7,9%	8,6%
7932	Thouars 2e Canton (partiel)	2,35	1,58	6,6	8 305	27 179	9,5%	7,0%	6,9%
7995	Thouars	1,70	1,46	9,0	5 189	28 048	10,4%	12,2%	11,6%
7998	Niort	1,65	1,54	7,2	5 769	34 630	8,6%	11,5%	8,9%
7999	Saint-Maixent-l'École	1,83	1,79	10,1	4 876	26 738	10,6%	10,6%	12,3%
8001	Abbeville-Nord hors Abbeville (Partiel)	2,30	2,30	8,1	9 328	35 773	9,6%	9,8%	7,5%
8002	Abbeville-Sud hors Abbeville (Partiel)	1,64	1,02	6,0	8 200	31 860	10,3%	10,2%	9,9%
8003	Acheux-en-Amiénois	1,94	2,20	8,7	7 651	29 223	10,0%	9,8%	9,5%
8004	Ailly-le-Haut-Clocher	1,98	1,81	9,7	6 440	28 137	9,7%	10,3%	10,7%
8005	Ailly-sur-Noye	2,24	1,77	9,1	7 677	30 524	9,4%	9,0%	8,7%
8006	Albert	1,96	1,90	10,7	6 264	29 253	8,5%	13,1%	13,4%
8007	Amiens 1er (Ouest) hors Amiens (Partiel)	2,33	2,41	8,2	11 078	37 524	8,0%	7,8%	7,6%
8008	Amiens 2e (Nord-Ouest) hors Amiens (Partiel)	1,89	0,44	8,0	8 074	31 419	9,2%	9,1%	7,6%
8009	Amiens 3e (Nord-Est) hors Amiens (Partiel)	1,51	0,90	9,4	8 172	33 950	10,2%	10,3%	9,0%
8010	Amiens 4e (Est) hors Amiens (Partiel)	1,82	1,97	8,0	7 779	29 735	9,0%	10,4%	10,3%
8011	Ault	1,83	2,01	9,1	6 429	27 083	9,5%	12,8%	11,7%
8012	Bernaville	2,30	2,51	8,2	6 492	26 073	9,5%	11,1%	11,1%
8013	Boves	1,66	1,72	7,4	10 383	40 804	9,4%	7,5%	8,1%
8014	Bray-sur-Somme	2,16	1,64	11,0	7 578	28 834	7,1%	9,8%	10,8%
8015	Chaulnes	2,15	2,02	8,8	6 378	27 418	9,3%	11,3%	13,0%
8016	Combles	2,12	2,24	7,8	6 544	27 769	9,1%	11,8%	12,9%
8017	Conty	2,02	1,99	10,8	8 526	32 575	9,0%	7,8%	9,8%
8018	Corbie	2,11	1,99	12,2	7 647	29 780	8,4%	9,8%	10,3%
8019	Crécy-en-Ponthieu	2,49	1,70	10,8	5 526	26 478	9,5%	12,1%	12,0%
8020	Domart-en-Ponthieu	2,24	2,25	11,0	6 246	26 511	8,2%	11,5%	14,3%
8021	Doullens	2,14	1,84	10,4	5 470	26 556	9,5%	15,6%	12,3%
8022	Gamaches	1,94	1,93	7,8	6 931	26 467	8,7%	11,2%	11,8%
8023	Hallencourt	2,04	1,49	8,8	6 847	26 415	9,0%	11,2%	12,0%
8024	Ham	2,19	1,97	10,4	5 409	26 734	10,4%	14,9%	16,0%
8025	Hornoy-le-Bourg	1,91	1,96	8,4	6 198	26 985	8,5%	10,4%	13,1%
8026	Molliens-Dreuil	2,10	1,55	11,1	7 676	31 322	9,4%	8,8%	10,4%
8027	Montdidier	2,22	1,76	10,9	6 229	28 288	8,9%	11,5%	10,7%
8028	Moreuil	2,14	2,18	10,9	7 207	29 032	8,8%	9,7%	9,7%
8029	Moyenneville	1,98	1,97	8,4	7 059	27 335	9,0%	9,7%	10,4%
8030	Nesle	2,26	1,98	10,7	6 509	27 660	9,8%	12,7%	13,6%
8031	Nouvion	2,03	2,11	9,0	7 045	27 625	9,9%	10,9%	11,2%
8032	Oisemont	1,96	1,85	8,8	6 917	26 486	10,2%	11,1%	13,0%
8033	Péronne	2,13	1,83	10,3	5 549	28 784	10,1%	15,1%	13,8%
8034	Picquigny	1,91	1,93	9,2	7 534	28 300	7,9%	11,7%	10,5%
8035	Poix-de-Picardie	2,16	1,93	9,9	6 409	28 389	9,9%	10,7%	13,2%
8036	Roisel	2,06	2,60	10,7	5 551	26 265	9,4%	13,6%	13,5%
8037	Rosières-en-Santerre	2,11	1,90	8,6	5 828	27 450	8,7%	13,2%	15,2%
8038	Roye	2,18	1,76	11,1	5 979	28 128	9,9%	12,6%	13,3%
8039	Rue	2,13	1,54	10,2	5 707	30 479	11,6%	12,6%	13,5%
8040	Saint-Valery-sur-Somme	1,79	1,26	9,4	6 704	28 316	9,4%	11,4%	13,9%
8041	Villers-Bocage	1,68	1,55	7,0	9 238	34 373	8,8%	7,1%	7,4%
8046	Frville-Escarbotin	1,84	1,77	10,3	6 495	26 471	8,6%	11,2%	13,2%
8098	Abbeville	2,21	1,69	10,4	3 208	28 703	9,6%	17,0%	17,6%
8099	Amiens	1,70	1,67	8,8	3 189	32 111	10,8%	15,9%	12,6%
8101	Alban	1,57	1,58	8,5	4 982	25 091	12,4%	8,1%	10,5%
8104	Brassac	1,51	1,06	7,5	6 281	24 355	10,9%	11,1%	9,1%
8105	Cadalen	2,33	1,09	9,0	7 510	29 837	10,2%	10,0%	11,4%
8106	Carmaux-Nord hors Carmaux (Partiel)	1,93	1,63	7,6	7 838	24 047	10,3%	13,5%	14,4%
8107	Castelnau-de-Montmiral	2,32	2,12	6,2	5 183	28 431	11,5%	9,0%	8,8%
8109	Cordes-sur-Ciel	2,07	2,06	7,8	4 725	29 379	14,7%	12,0%	12,0%
8110	Cuq-Toulza	2,17	1,47	3,8	7 037	32 569	10,6%	8,4%	9,5%
8111	Dourgne	1,97	1,43	8,5	6 567	28 116	10,7%	11,8%	11,5%
8112	Galliac	2,20	1,98	8,8	5 792	29 747	9,5%	11,2%	10,0%
8113	Graulhet	2,13	2,23	8,1	4 730	26 488	10,1%	15,1%	12,2%
8114	Labruguière	1,82	2,17	8,2	7 565	28 100	9,5%	11,1%	8,8%
8115	Lacaune	1,61	1,50	7,9	6 913	27 557	9,7%	6,8%	11,5%
8116	Lautrec	2,33	2,02	8,2	6 760	29 164	11,1%	9,5%	10,6%
8117	Lavaur	2,25	1,94	7,5	7 684	31 811	10,1%	9,7%	10,7%
8118	Lisle-sur-Tarn	1,97	2,70	8,1	6 693	29 619	9,3%	9,5%	7,5%
8119	Mazamet-Nord-Est hors Mazamet (Partiel)	1,50	1,69	6,2	8 166	29 511	9,9%	9,2%	7,2%
8120	Monestiés	2,33	1,19	8,8	7 097	27 873	11,0%	10,9%	8,1%
8121	Montredon-Labessonnié	2,11	2,31	8,2	4 766	23 266	10,7%	8,6%	11,1%
8123	Pampelonne	1,80	0,98	8,6	6 647	26 623	9,4%	8,0%	9,3%
8124	Puy-laurens	2,41	2,30	7,6	6 951	27 790	9,9%	10,9%	10,1%
8125	Rabastens	1,96	2,26	7,5	7 505	31 049	9,9%	9,6%	10,7%
8126	Réalmont	2,27	2,32	7,2	6 528	28 217	8,2%	9,4%	9,9%
8127	Roquecourbe	1,88	1,32	6,7	8 198	29 087	10,1%	11,7%	10,4%
8128	Saint-Amans-Soulst	1,56	1,59	7,8	6 815	25 903	9,4%	13,9%	10,0%
8129	Saint-Paul-Cap-de-Joux	2,04	1,59	5,4	6 627	29 629	10,7%	11,1%	10,2%
8130	Salvagnac	2,35	3,54	11,4	5 789	27 328	8,7%	11,5%	9,6%
8132	Valderiès	2,04	1,95	8,1	7 533	26 026	9,2%	7,3%	11,6%
8133	Valence-d'Albigeois	2,13	2,09	9,5	5 301	24 596	11,8%	6,9%	10,1%
8135	Vielmur-sur-Agout	1,98	2,35	7,9	7 676	28 241	10,5%	10,7%	8,2%
8136	Villefranche-d'Albigeois	1,76	1,35	6,9	7 370	28 870	9,4%	8,8%	9,2%
8137	Albi-Nord-Ouest hors Albi (Partiel)	1,79	1,21	9,8	8 140	30 405	8,7%	8,7%	10,9%
8138	Albi-Sud hors Albi (Partiel)	1,64	1,04	7,3	9 920	34 690	9,3%	6,8%	6,8%
8139	Carmaux-Sud hors Carmaux (Partiel)	1,69	0,88	7,9	6 998	24 889	9,5%	11,8%	10,3%
8142	Mazamet-Sud-Ouest hors Mazamet (Partiel)	2,11	2,20	6,3	4 593	26 904	10,2%	17,4%	13,2%
8143	Albi-Nord-Est hors Albi (Partiel)	1,68	2,07	7,8	9 066	30 470	8,8%	7,5%	9,6%
8145	Albi-Ouest hors Albi (Partiel)	2,58	2,64	7,2	8 325	31 585	9,2%	7,6%	8,8%
8146	Castres-Ouest hors Castres (Partiel)	1,92	2,07	7,5	9 231	31 236	10,2%	8,4%	8,6%
8196	Albi	1,69	1,61	7,8	4 855	33 747	10,1%	13,0%	11,8%
8197	Carmaux	2,01	1,95	7,9	5 218	25 857	10,1%	15,9%	14,7%
8198	Castres	2,06	1,93	7,8	4 540	30 716	11,4%	16,0%	12,8%
8199	Mazamet	2,13	1,25	9,1	4 390	27 578	9,1%	18,7%	12,3%
8201	Auillar	1,70	2,52	7,2	6 858	28 483	12,5%	9,5%	8,4%
8202	Beaumont-de-Lomagne	2,10	1,88	10,5	5 760	27 139	10,3%	11,0%	10,3%
8203	Bourg-de-Visa	1,31	2,34	6,8	4 228	24 376	14,6%	10,7%	12,4%
8205	Caussade	2,13	1,72	8,5	5 654	27 284	10,6%	12,8%	12,3%
8206	Caylus	2,08	2,27	11,5	4 957	27 129	14,6%	10,1%	11,3%
8207	Grisolles	2,49	1,76	9,2	6 702	28 728	8,7%	11,0%	10,9%
8208	Lafrançaise	1,84	1,94	7,3	6 143	28 215	10,8%	9,1%	9,7%
8209	Lauzerte	2,22	2,33	10,5	4 138	26 253	14,4%	9,4%	11,2%
8210	Lavit	1,62	2,67	14,0	5 659	26 821	12,7%	8,2%	19,6%
8211	Moissac 1er Canton hors Moissac (Partiel)	2,34	2,72	7,2	5 386	26 528	11,8%	11,9%	12,9%
8212	Mollières	2,60	1,70	8,1	5 745	24 040	14,6%	8,6%	11,0%
8213	Monclar-de-Quercy	2,18	2,69	9,2	6 170	26 389	11,2%	11,7%	10,2%
8214	Montaigu-de-Quercy	1,57	1,71	6,8	4 626	27 673	12,9%	12,8%	13,3%
8217	Montech	2,33	2,34	8,3	7 002	28 031	9,1%	10,5%	11,3%
8218	Montpezat-de-Quercy	1,59	1,54	8,1	5 789	27 659	10,8%	10,5%	7,9%
8219	Nègrepelisse	2,26	1,89	7,8	6 326	27 789	10,0%	9,7%	9,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
8220	Saint-Antonin-Noble-Val	1,64	1,98	8,9	4 340	27 631	14,6%	15,1%	12,5%
8221	Saint-Nicolas-de-la-Grave	2,48	2,05	6,5	6 733	26 138	11,5%	11,4%	10,7%
8222	Valence	1,69	1,63	9,1	5 164	27 563	11,7%	13,7%	12,0%
8223	Verdun-sur-Garonne	2,34	2,29	9,8	6 900	29 300	10,0%	9,3%	10,1%
8224	Villebrumier	2,25	2,07	8,8	8 233	30 089	10,5%	10,1%	8,8%
8225	Castelsarrasin 2e Canton hors Castelsarrasin (Partiel)	2,19	1,56	6,9	7 075	25 711	9,4%	8,4%	9,0%
8297	Castelsarrasin	2,01	1,90	8,5	5 373	26 390	10,6%	13,5%	13,4%
8298	Moissac	2,18	1,44	7,8	3 537	26 970	12,6%	16,5%	13,6%
8299	Montauban	2,14	1,82	7,7	4 660	32 704	10,3%	12,3%	11,8%
8301	Aups	1,80	1,97	8,4	4 240	30 000	15,8%	15,8%	12,5%
8302	Barjols	2,29	2,03	9,7	5 776	29 135	10,5%	14,3%	14,7%
8303	Le Beausset	1,93	1,70	8,0	7 811	39 890	10,0%	11,8%	11,8%
8304	Besse-sur-Issole	2,08	2,28	8,2	6 182	28 768	9,9%	14,3%	15,3%
8305	Brignoles	2,19	1,86	8,5	5 562	29 483	10,6%	14,0%	14,6%
8306	Callas	2,31	1,74	10,2	5 768	30 221	12,6%	12,7%	11,9%
8307	Collobrières	1,83	1,95	8,1	6 343	36 277	12,4%	15,4%	13,7%
8309	Cotignac	2,40	1,76	7,7	4 776	30 071	12,6%	15,1%	14,7%
8310	Cuers	2,28	1,99	8,2	6 752	31 697	9,5%	10,5%	12,5%
8311	Draguignan	1,95	1,81	7,9	6 213	32 938	11,0%	13,5%	12,8%
8312	Fayence	2,25	1,59	8,5	6 461	36 689	11,1%	11,3%	12,6%
8313	Fréjus	2,13	1,69	6,9	5 923	32 699	11,1%	13,2%	13,4%
8314	Grimaud	2,06	1,73	8,4	6 352	37 355	11,2%	14,2%	13,4%
8316	Lorgues	1,98	1,49	8,1	5 982	32 800	11,9%	13,3%	13,2%
8317	Le Luc	2,20	2,20	9,2	5 046	28 819	10,6%	16,6%	16,1%
8318	Ollioules	1,85	1,60	8,0	7 331	39 469	11,0%	12,9%	12,4%
8319	Rians	2,38	2,49	11,1	6 273	29 211	9,6%	13,1%	13,9%
8320	La Roquebrussanne	1,99	1,86	7,7	7 307	31 120	9,9%	11,8%	13,1%
8321	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2,20	1,66	9,1	7 731	33 842	9,4%	11,5%	12,8%
8322	Saint-Tropez	1,84	1,08	8,7	7 082	42 331	12,1%	12,8%	12,6%
8323	Salernes	1,79	0,78	9,8	4 910	33 070	11,0%	14,1%	15,0%
8325	Solliès-Pont	2,00	2,00	9,6	7 558	33 417	10,3%	10,4%	13,6%
8326	Tavernes	2,05	1,77	6,7	4 572	27 987	14,7%	18,8%	18,9%
8336	La Crau hors Hyères (Partiel)	1,73	1,71	8,1	7 884	35 710	10,2%	10,9%	11,0%
8337	Le Muy	2,13	1,86	8,9	6 293	34 751	10,4%	12,7%	14,6%
8338	Saint-Mandrier-sur-Mer hors La Seyne-sur-Mer (Partiel)	1,32	1,87	9,1	8 104	33 855	12,8%	11,1%	11,9%
8339	Saint-Raphaël	1,85	1,47	7,2	7 454	42 051	11,6%	14,4%	13,1%
8340	Six-Fours-les-Plages	1,80	1,60	8,2	7 975	35 277	10,7%	12,1%	12,6%
8341	La Valette-du-Var	1,84	1,86	7,2	8 052	33 533	10,1%	9,7%	10,4%
8342	La Garde	1,65	1,29	8,3	6 538	34 120	11,0%	9,8%	10,7%
8397	Hyères	1,86	1,61	8,4	5 671	34 223	11,2%	12,6%	11,5%
8398	La Seyne-sur-Mer	2,23	1,87	9,1	4 158	29 239	11,6%	15,9%	15,8%
8399	Toulon	2,04	1,72	8,6	3 359	31 081	11,2%	15,7%	15,3%
8401	Apt	2,11	1,94	9,0	5 401	29 549	11,2%	14,9%	13,0%
8402	Avignon-Nord hors Avignon (Partiel)	2,12	1,49	7,6	4 817	28 146	10,0%	12,8%	18,2%
8404	Beaumes-de-Venise	1,98	1,69	9,2	5 390	35 703	11,1%	10,9%	14,0%
8405	Bédarrides	1,94	1,89	8,9	5 738	28 601	10,0%	12,5%	13,3%
8406	Bollène	2,36	2,10	7,9	4 723	27 961	10,2%	15,3%	16,6%
8407	Bonnieux	2,32	2,77	6,9	6 189	35 526	13,0%	9,4%	9,8%
8408	Cadenet	2,39	2,11	8,6	6 902	34 329	10,5%	12,2%	11,8%
8409	Carpentras-Nord hors Carpentras (Partiel)	1,99	2,32	8,4	6 658	30 881	9,9%	10,5%	11,5%
8410	Carpentras-Sud hors Carpentras (Partiel)	1,84	1,82	7,2	6 799	30 527	9,8%	10,5%	11,4%
8411	Cavaillon	2,21	2,04	8,5	4 840	30 917	10,6%	12,5%	13,7%
8412	Gordes	1,93	1,18	7,6	6 289	40 175	10,9%	9,2%	12,4%
8413	L'Isle-sur-la-Sorgue	1,89	1,67	8,5	7 003	33 454	10,3%	12,1%	11,9%
8414	Malucène	1,62	1,62	11,5	4 523	27 975	12,6%	12,7%	13,9%
8415	Mormoiron	1,86	1,10	7,2	5 045	30 061	12,5%	13,3%	11,5%
8416	Orange-Est hors Orange (Partiel)	2,17	2,04	9,0	7 197	30 879	10,2%	10,8%	11,1%
8417	Orange-Ouest hors Orange (Partiel)	1,77	2,57	9,1	7 360	34 234	8,8%	9,6%	11,7%
8418	Pernes-les-Fontaines	1,78	1,68	8,0	7 121	34 091	10,4%	10,2%	11,8%
8419	Pertuis	2,06	1,66	8,4	6 125	33 340	10,1%	11,6%	12,4%
8420	Sault	2,22	1,89	9,8	3 688	27 725	14,2%	10,5%	9,0%
8421	Vaison-la-Romaine	1,84	1,98	8,5	5 467	31 976	10,6%	11,9%	11,8%
8422	Valréas	2,05	2,06	8,3	3 759	27 003	11,2%	15,8%	14,8%
8423	Avignon-Est hors Avignon (Partiel)	2,08	2,12	8,9	9 217	35 319	7,7%	9,0%	8,6%
8497	Avignon	2,11	1,84	8,1	2 619	29 158	11,5%	20,3%	15,4%
8498	Carpentras	2,26	2,07	8,3	3 135	28 338	11,5%	17,6%	17,8%
8499	Orange	2,44	2,10	8,5	4 082	28 820	11,3%	16,3%	16,7%
8501	Beauvoir-sur-Mer	2,25	2,32	10,0	7 327	27 860	8,7%	7,5%	9,1%
8502	Chailly-les-Marais	1,89	1,73	10,3	6 953	25 827	11,1%	10,5%	11,1%
8503	Challans	2,09	2,35	7,2	7 838	29 183	9,1%	8,9%	9,1%
8504	Chantonay	2,16	2,50	8,0	7 679	25 675	7,5%	7,5%	7,6%
8505	La Châtaigneraie	2,26	2,65	9,6	7 025	24 892	9,0%	6,9%	9,6%
8506	Les Essarts	2,39	2,21	7,8	8 889	27 954	7,4%	5,3%	5,8%
8507	Fontenay-le-Comte	1,91	1,54	9,2	6 334	29 326	10,2%	11,4%	11,0%
8508	Les Herbiers	2,22	2,72	7,9	8 869	27 282	7,5%	5,8%	5,9%
8509	L'Hermenault	2,55	2,92	8,4	7 102	25 563	10,4%	7,8%	8,7%
8510	L'Île-d'Yeu	1,67	1,62	8,9	9 118	30 586	10,9%	13,0%	11,9%
8511	Luçon	2,01	1,77	7,8	7 447	28 455	10,4%	10,3%	9,8%
8512	Maillezais	2,24	2,81	9,3	7 623	27 856	8,6%	8,3%	8,3%
8513	Mareuil-sur-Lay-Dissais	2,36	3,07	7,6	7 710	26 497	8,6%	8,9%	9,3%
8514	Montaigu	2,24	2,29	8,7	9 175	28 087	7,8%	6,3%	6,3%
8515	Mortagne-sur-Sèvre	2,37	2,16	7,7	8 924	26 992	7,2%	5,5%	6,7%
8516	La Mothe-Achard	2,49	2,48	8,0	8 169	27 370	8,4%	7,5%	6,6%
8517	Moutiers-les-Mauxfaits	2,32	2,38	8,3	7 887	29 595	11,0%	11,7%	9,6%
8518	Noirmoutier-en-l'Île	2,14	1,34	9,6	7 909	33 268	9,8%	10,5%	10,1%
8519	Palluau	2,64	3,09	9,1	7 396	25 197	8,2%	9,4%	8,9%
8520	Le Poiré-sur-Vie	2,30	2,50	8,3	8 860	27 620	7,5%	5,7%	6,3%
8521	Pouzauges	2,30	1,84	7,1	8 240	25 439	7,4%	5,3%	7,2%
8522	Rocheservière	2,55	2,96	8,1	8 486	25 951	6,9%	5,4%	5,7%
8523	La Roche-sur-Yon-Nord hors La Roche-sur-Yon (Partiel)	2,80	1,94	8,4	9 990	31 631	7,9%	5,9%	7,0%
8524	Les Sables-d'Olonne	1,94	1,58	8,4	8 207	33 151	11,6%	11,3%	9,9%
8525	Saint-Fulgent	2,41	2,65	8,3	8 765	25 313	6,9%	4,9%	5,2%
8526	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	2,27	2,26	8,2	8 588	30 238	9,6%	10,3%	8,9%
8527	Sainte-Hermine	2,41	2,36	8,0	7 158	26 126	9,2%	8,8%	9,9%
8528	Saint-Hilaire-des-Loges	2,61	2,54	8,1	7 735	26 372	9,4%	8,2%	7,5%
8529	Saint-Jean-de-Monts	2,01	2,36	9,2	7 774	31 195	10,8%	11,1%	8,3%
8530	Talmont-Saint-Hilaire	2,50	2,13	8,7	8 086	30 979	11,1%	11,2%	9,3%
8531	La Roche-sur-Yon-Sud hors La Roche-sur-Yon (Partiel)	2,50	1,82	7,6	8 746	28 711	7,5%	6,4%	5,4%
8598	La Roche-sur-Yon	1,54	1,49	7,4	6 647	31 655	10,2%	10,8%	9,0%
8601	Availles-Limouzine	1,98	1,83	7,4	5 513	24 141	11,3%	9,7%	11,4%
8602	Charroux	1,85	1,52	8,2	5 334	24 916	11,7%	12,0%	11,7%
8604	Chauvigny	1,94	2,14	9,9	7 621	29 428	9,9%	7,3%	8,2%
8605	Civray	1,93	1,61	9,0	6 229	27 339	11,2%	9,3%	10,5%
8606	Couhé	2,27	2,19	9,3	5 978	25 497	9,5%	9,9%	11,8%
8607	Dangé-Saint-Romain	2,06	2,32	7,2	7 802	27 267	8,9%	11,3%	9,4%
8608	Gençay	2,06	1,34	9,9	6 732	26 851	10,3%	8,2%	10,2%
8609	L'Isle-Jourdain	1,73	1,01	10,3	5 762	25 822	10,3%	8,9%	11,8%
8610	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	2,10	1,88	9,0	7 305	29 416	9,7%	9,1%	6,8%
8611	Lençloître	2,39	2,65	7,9	7 345	28 149	9,3%	10,4%	9,7%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
8612	Loudun	1,98	1,22	9,5	6 376	27 129	10,6%	11,9%	8,7%
8613	Lusignan	2,01	2,07	9,6	7 408	27 705	9,1%	8,2%	8,8%
8614	Lussac-les-Châteaux	1,87	1,96	8,5	7 169	26 851	8,4%	8,7%	10,5%
8615	Mirebeau	2,38	3,16	9,2	7 131	27 867	9,9%	10,7%	8,4%
8616	Moncontour	2,04	2,52	9,3	6 741	24 698	11,3%	12,1%	8,0%
8617	Montmorillon	1,86	1,86	9,0	6 657	28 890	9,5%	8,5%	9,9%
8618	Monts-sur-Guesnes	2,10	2,25	9,0	6 326	25 513	9,7%	11,9%	13,1%
8619	Neuville-de-Poitou	2,35	2,37	8,5	8 925	31 038	9,0%	6,7%	6,0%
8620	Pleumartin	1,87	1,69	10,6	6 922	27 979	9,3%	11,0%	8,8%
8621	Poitiers 1er Canton hors Poitiers (Partiel)	1,77	1,51	7,1	9 737	35 230	8,7%	6,5%	5,5%
8622	Poitiers 2e Canton hors Poitiers (Partiel)	1,67	1,38	8,3	8 265	36 382	10,0%	9,0%	5,5%
8623	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	1,90	2,12	7,2	8 979	30 975	8,4%	7,4%	5,2%
8624	Saint-Julien-l'Ars	2,01	2,31	6,7	10 003	32 334	8,7%	5,7%	5,9%
8625	Saint-Savin	1,91	1,58	9,2	6 834	27 140	10,3%	9,7%	8,8%
8626	La Trimouille	2,36	1,11	11,4	5 748	24 844	8,2%	9,0%	11,3%
8627	Les Trois-Moutiers	2,35	2,30	8,1	6 760	24 242	10,8%	11,7%	9,8%
8628	La Villedieu-du-Clain	2,03	2,12	7,9	9 891	32 170	8,7%	5,7%	5,8%
8629	Vivonne	2,07	1,55	8,1	8 477	30 290	8,4%	6,3%	6,5%
8630	Vouillé	2,26	2,02	7,7	8 279	29 127	9,0%	7,5%	8,2%
8631	Vouneuil-sur-Vienne	2,24	2,23	8,2	8 481	30 968	8,4%	8,7%	6,7%
8632	Châtelleraut-Sud hors Châtelleraut (Partiel)	1,96	1,48	7,2	8 441	28 516	9,2%	7,1%	6,2%
8633	Poitiers 3e Canton hors Poitiers (Partiel)	1,59	1,48	10,5	12 180	42 910	9,9%	5,5%	3,7%
8634	Poitiers 4e Canton hors Poitiers (Partiel)	1,65	1,12	7,4	10 459	41 046	11,6%	7,0%	6,8%
8635	Poitiers 5e Canton hors Poitiers (Partiel)	1,97	1,98	9,4	10 787	36 807	9,6%	6,3%	5,3%
8637	Poitiers 7e Canton hors Poitiers (Partiel)	2,13	1,63	9,4	10 012	34 333	9,4%	6,1%	4,5%
8638	Châtelleraut-Ouest hors Châtelleraut (Partiel)	2,34	1,40	7,6	9 505	29 344	7,9%	6,7%	9,1%
8697	Châtelleraut	2,25	2,08	8,7	3 348	29 934	9,7%	15,5%	13,2%
8699	Poitiers	1,33	1,30	7,1	3 524	33 570	12,6%	13,4%	10,1%
8701	Aixe-sur-Vienne	2,01	1,79	8,0	9 351	33 550	9,7%	6,6%	6,8%
8702	Ambazac	2,15	1,60	8,1	9 129	31 187	9,2%	8,1%	8,4%
8703	Bellac	2,01	1,69	9,2	6 232	27 955	9,1%	10,9%	12,4%
8704	Bessines-sur-Gartempe	1,96	2,14	9,2	7 285	27 739	9,7%	9,0%	10,4%
8705	Châlus	1,45	1,87	11,0	6 775	26 865	9,4%	7,3%	9,8%
8706	Châteauneuf-la-Forêt	1,87	1,96	10,5	6 716	27 328	10,7%	9,2%	12,6%
8707	Châteauponsac	1,58	1,77	8,3	6 872	25 423	11,6%	7,7%	10,8%
8708	Le Dorat	1,50	1,96	10,0	6 144	25 367	9,7%	7,8%	10,9%
8709	Eymoutiers	1,69	1,08	10,0	5 472	26 961	11,6%	9,5%	10,2%
8710	Laurière	1,75	2,19	9,3	6 063	26 849	9,8%	10,7%	11,0%
8715	Magnac-Laval	1,35	2,06	10,1	5 641	25 661	9,0%	9,0%	10,5%
8716	Mézières-sur-Issoire	1,81	2,58	8,6	3 964	24 255	11,8%	10,3%	12,4%
8717	Nantiat	2,02	1,66	10,5	7 951	28 810	9,4%	7,1%	8,2%
8718	Nexon	2,32	1,94	9,6	7 112	28 490	8,6%	7,6%	8,6%
8719	Nieul	2,06	2,07	8,9	9 610	32 520	8,7%	6,5%	5,8%
8720	Oradour-sur-Vayres	1,62	2,10	9,3	6 099	25 009	11,1%	9,8%	13,0%
8721	Pierre-Buffière	1,93	1,53	8,3	8 773	32 684	9,6%	6,3%	7,1%
8722	Rochechouart	1,72	1,69	10,5	6 306	27 744	10,7%	8,8%	8,0%
8723	Saint-Germain-les-Belles	2,10	1,76	8,7	6 702	27 909	10,5%	7,3%	9,9%
8724	Saint-Junien-Est hors Saint-Junien (Partiel)	2,30	2,12	7,5	8 195	29 340	8,7%	6,5%	7,8%
8725	Saint-Laurent-sur-Gorre	1,69	2,43	10,8	7 261	27 517	10,7%	8,2%	9,7%
8726	Saint-Léonard-de-Noblat	2,08	2,25	8,6	7 361	29 184	9,3%	8,7%	8,3%
8727	Saint-Mathieu	1,58	0,66	7,3	4 212	24 746	10,6%	10,2%	12,6%
8728	Saint-Sulpice-les-Feuilles	2,57	1,53	11,7	5 698	26 189	11,6%	9,7%	12,9%
8729	Saint-Yrieix-la-Perche	1,70	1,74	8,5	6 951	28 942	9,8%	8,1%	9,2%
8731	Limoges-Isle hors Limoges (Partiel)	2,00	1,58	7,6	9 702	40 177	10,2%	6,2%	6,3%
8733	Limoges-Couzeix hors Limoges (Partiel)	2,24	2,42	6,3	10 087	36 724	9,4%	6,0%	9,0%
8735	Limoges-Le Palais hors Limoges (Partiel)	2,34	1,56	10,8	7 637	30 956	10,0%	9,8%	8,3%
8736	Limoges-Condât hors Limoges (Partiel)	2,22	1,64	9,5	9 571	34 413	9,3%	6,1%	4,5%
8737	Limoges-Panazol hors Limoges (Partiel)	1,84	2,33	7,0	10 284	35 715	10,7%	5,7%	7,4%
8798	Saint-Junien	1,67	1,26	7,6	7 131	29 742	9,0%	10,4%	7,7%
8799	Limoges	1,56	1,39	7,7	4 153	32 852	11,0%	12,0%	10,3%
8801	Bains-les-Bains	2,05	2,25	9,6	4 799	23 332	12,6%	17,2%	12,2%
8802	Brouvelieures	2,15	2,58	7,8	7 358	27 035	7,9%	11,8%	12,3%
8803	Bruyères	2,20	1,92	10,9	6 919	27 602	9,6%	10,6%	9,8%
8804	Bulgnéville	2,49	2,92	7,6	8 062	29 147	8,0%	10,1%	9,4%
8805	Charmes	2,29	1,92	9,9	5 735	26 467	8,9%	13,7%	12,1%
8806	Châtel-sur-Moselle	1,89	1,81	9,3	7 247	27 081	8,9%	11,8%	10,6%
8807	Châtenois	1,93	2,01	9,7	7 189	26 174	9,2%	11,5%	13,2%
8808	Corcieux	2,08	2,38	8,9	6 824	26 265	9,2%	11,9%	10,9%
8809	Cousse	1,81	2,35	5,2	6 730	27 197	11,5%	9,8%	11,7%
8810	Darney	1,78	1,75	8,3	6 569	24 888	9,9%	11,7%	12,0%
8811	Dompain	2,37	1,83	8,4	7 569	28 417	9,2%	8,5%	7,5%
8812	Epinal-Est hors Epinal (Partiel)	1,67	1,98	7,5	9 627	32 207	9,3%	7,5%	6,8%
8813	Fraize	1,90	2,43	9,7	7 500	26 156	8,3%	14,1%	8,7%
8814	Géardmer	1,79	1,49	8,9	7 645	31 772	11,0%	9,6%	8,4%
8815	Lamarche	1,95	1,15	9,8	6 805	25 716	9,4%	12,9%	11,4%
8816	Mirecourt	2,20	1,61	10,0	6 371	28 845	8,7%	10,5%	12,6%
8817	Monthureux-sur-Saône	1,54	1,82	9,3	6 875	26 347	10,5%	11,8%	14,1%
8818	Neufchâteau	1,94	2,33	9,4	6 274	28 014	9,9%	12,3%	9,9%
8819	Plombières-les-Bains	2,27	2,73	9,8	6 605	24 567	9,8%	10,4%	11,1%
8820	Provenchères-sur-Fave	1,82	2,74	8,8	7 074	26 321	6,9%	15,7%	9,8%
8821	Rambervillers	2,20	1,70	9,9	5 248	26 336	11,2%	14,4%	13,8%
8822	Raon-l'Étape	2,04	2,19	9,8	5 874	27 079	9,6%	15,8%	10,8%
8823	Remiremont	2,06	1,91	8,9	7 312	29 351	8,6%	10,4%	9,1%
8824	Saint-Dié-des-Vosges-Est hors Saint-Dié-des-Vosges (Partiel)	1,72	1,23	7,3	8 514	29 692	8,8%	10,9%	8,1%
8825	Saulxures-sur-Moselotte	2,04	1,64	8,6	7 967	27 206	8,8%	9,6%	7,7%
8826	Senones	2,17	1,65	9,2	5 928	25 269	9,2%	16,0%	12,9%
8827	Le Thillot	2,03	1,66	10,4	7 108	25 512	7,9%	11,5%	10,6%
8828	Vittel	1,84	1,78	8,6	8 566	33 019	8,5%	11,9%	8,9%
8829	Xertigny	2,04	2,00	10,3	7 317	27 936	8,9%	10,1%	7,7%
8830	Epinal-Ouest hors Epinal (Partiel)	1,99	1,64	8,6	8 099	31 307	9,1%	9,9%	7,3%
8831	Saint-Dié-des-Vosges-Ouest hors Saint-Dié-des-Vosges (Partiel)	2,36	1,48	6,2	8 978	29 416	8,1%	10,4%	8,2%
8898	Saint-Dié-des-Vosges	2,13	1,98	9,5	3 662	29 161	10,3%	19,0%	13,3%
8899	Épinal	1,86	1,46	8,8	3 812	32 759	10,6%	16,4%	13,5%
8901	Allant-sur-Tholon	1,99	1,92	7,8	8 501	31 204	8,6%	7,9%	7,4%
8902	Ancy-le-Franc	1,98	2,23	10,5	7 060	27 595	10,1%	10,7%	9,4%
8903	Auxerre-Est hors Auxerre (Partiel)	1,97	3,00	10,0	9 116	33 191	8,8%	6,1%	7,5%
8905	Avallon	1,98	1,65	8,2	5 824	29 067	10,8%	10,5%	9,8%
8906	Bléneau	1,73	1,68	10,8	6 331	28 129	11,7%	12,0%	14,0%
8907	Brienon-sur-Armançon	2,15	1,99	9,9	7 062	28 013	8,4%	10,2%	11,2%
8908	Cerisiers	2,85	3,57	6,7	7 212	30 137	10,8%	11,2%	13,2%
8909	Chablis	1,97	2,21	9,3	7 838	39 790	9,4%	6,7%	9,8%
8910	Charny	1,76	2,10	9,6	5 964	28 910	10,0%	11,5%	11,6%
8911	Chéroy	2,36	3,07	10,4	8 458	31 539	9,1%	9,2%	10,1%
8912	Coulanges-la-Vineuse	2,22	1,95	11,1	8 407	29 795	8,5%	7,0%	7,3%
8913	Coulanges-sur-Yonne	1,86	1,33	13,7	6 926	27 830	11,8%	11,7%	11,9%
8914	Courson-les-Carrières	1,72	1,25	9,0	7 467	28 458	10,6%	8,7%	8,9%
8915	Cruzy-le-Châtel	2,28	1,96	8,9	7 906	28 522	8,8%	9,4%	11,4%
8916	Flogny-la-Chapelle	2,14	1,45	8,6	8 179	28 437	9,3%	9,3%	8,6%
8917	Guillon	1,75	2,40	10,1	7 425	29 011	11,9%	8,9%	11,6%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
8918	L'Isle-sur-Serein	1,72	2,00	8,6	7 081	29 072	10,6%	9,8%	35,0%
8919	Joigny	2,17	1,74	9,1	5 231	29 403	9,8%	14,3%	13,6%
8920	Ligny-le-Châtel	2,26	1,90	8,5	8 356	31 351	9,4%	8,0%	10,2%
8921	Noyers	1,69	1,79	8,8	7 311	30 869	10,9%	7,3%	8,5%
8922	Pont-sur-Yonne	2,01	1,80	10,3	8 363	29 516	8,7%	10,3%	9,9%
8923	Quarré-les-Tombes	1,78	2,74	8,3	7 112	28 043	12,7%	8,3%	9,7%
8924	Saint-Fargeau	1,69	2,17	10,3	5 996	28 950	9,7%	12,1%	9,3%
8925	Saint-Florentin	2,33	1,96	10,3	5 202	25 326	9,2%	14,2%	18,6%
8926	Saint-Julien-du-Sault	2,24	2,00	10,5	7 572	28 616	9,6%	10,0%	8,0%
8927	Saint-Sauveur-en-Puisaye	1,85	1,13	11,0	6 431	27 255	10,3%	10,5%	11,0%
8928	Seignelay hors Monéteau (Partiel)	1,97	2,16	10,7	8 591	29 961	8,6%	7,9%	7,8%
8929	Sens-Nord-Est hors Sens (Partiel)	1,78	1,41	10,9	9 816	32 941	9,5%	9,0%	10,8%
8930	Sens-Ouest hors Sens (Partiel)	2,01	1,60	8,2	8 325	31 343	9,3%	9,8%	8,3%
8931	Sergines	2,19	2,15	11,5	8 819	30 556	9,2%	8,5%	10,5%
8932	Tonnerre	2,45	1,95	10,2	4 672	28 842	9,6%	13,0%	13,0%
8933	Toucy	2,25	2,05	8,5	7 597	30 435	8,9%	8,9%	9,8%
8934	Vermenton	2,09	1,24	12,1	7 230	30 853	9,2%	8,5%	10,1%
8935	Vézelay	2,14	3,23	8,2	6 456	29 201	11,4%	11,9%	14,5%
8936	Villeneuve-l'Archevêque	2,27	2,82	10,4	7 080	28 858	9,1%	11,3%	10,5%
8937	Villeneuve-sur-Yonne	2,28	1,63	9,9	7 026	28 369	8,6%	11,5%	9,1%
8938	Auxerre-Sud-Ouest hors Auxerre (Partiel)	1,55	1,18	8,6	10 795	40 178	8,4%	7,6%	6,9%
8939	Migennes	2,41	2,27	9,9	5 654	27 061	9,0%	13,3%	13,2%
8940	Sens-Sud-Est hors Sens (Partiel)	1,83	1,93	6,6	8 968	30 225	8,9%	8,9%	7,9%
8941	Auxerre-Nord (partiel)	1,86	1,52	8,4	9 642	35 987	8,3%	6,6%	6,3%
8942	Auxerre-Sud hors Auxerre (Partiel)	1,79	2,53	7,0	9 882	36 056	8,2%	7,2%	5,7%
8995	Monéteau	2,00	1,11	7,2	9 279	31 071	8,4%	7,5%	8,5%
8998	Auxerre	1,78	1,77	8,9	5 044	32 357	9,8%	13,2%	12,4%
8999	Sens	2,28	2,20	8,4	4 536	30 374	9,7%	17,2%	13,7%
9002	Delle	2,02	1,96	9,1	7 010	29 330	10,4%	15,2%	11,0%
9003	Fontaine	2,04	2,36	7,4	9 346	31 492	9,4%	8,0%	8,6%
9004	Giromagny	2,07	2,04	8,9	9 390	32 837	9,3%	9,4%	10,5%
9005	Rougemont-le-Château	1,84	1,47	12,4	9 238	30 197	8,4%	7,5%	6,1%
9006	Valdoie	2,39	1,43	8,4	8 401	35 225	9,5%	9,8%	8,8%
9010	Châtenois-les-Forges	1,81	2,10	11,5	8 216	33 555	9,8%	8,6%	9,1%
9011	Danjoutin	1,97	1,76	8,0	9 147	33 225	9,0%	8,4%	8,1%
9012	Beaucourt	2,28	2,15	12,1	6 771	28 707	10,0%	12,7%	11,6%
9013	Grandvillars	2,20	2,16	8,9	8 101	29 229	8,7%	10,1%	10,0%
9015	Offemont	2,52	1,25	6,0	5 537	34 458	9,8%	13,4%	13,1%
9099	Belfort	2,16	2,10	7,9	3 884	30 447	10,4%	16,4%	14,2%
9101	Arpajon	2,23	1,66	7,3	8 050	36 960	8,1%	7,3%	8,0%
9102	Athis-Mons	2,06	1,71	7,8	6 767	35 453	8,6%	8,9%	9,1%
9103	Bièvres	1,84	1,48	7,9	13 705	60 757	9,7%	5,3%	6,6%
9104	Brétigny-sur-Orge	2,26	2,03	7,4	9 448	37 791	8,4%	7,5%	6,8%
9105	Brunoy	2,03	1,99	7,7	8 714	42 918	9,1%	8,5%	7,4%
9106	Corbeil-Essonnes-Ouest hors Corbeil-Essonnes (Partiel)	2,10	2,00	8,6	11 064	35 251	7,5%	5,8%	5,5%
9107	Dourdan	2,00	1,96	8,8	8 663	37 605	8,5%	8,9%	8,3%
9108	Étampes	2,25	1,95	9,0	5 813	33 523	9,4%	10,5%	10,9%
9109	Étréchy	1,90	1,49	7,3	12 590	39 909	8,5%	6,6%	6,7%
9110	Evry-Sud hors Evry (Partiel)	1,82	2,31	9,3	11 897	38 335	8,4%	6,2%	6,1%
9111	La Ferté-Alais	2,01	1,89	9,8	12 043	38 035	7,8%	6,4%	5,1%
9113	Limours	1,92	1,80	6,0	13 508	46 357	8,9%	5,9%	8,0%
9114	Longjumeau	2,12	1,83	8,1	9 173	40 103	9,0%	7,9%	7,7%
9116	Mennecy	1,95	1,96	7,6	11 723	40 846	8,2%	6,3%	7,1%
9117	Méréville	1,99	2,08	7,8	9 464	34 561	8,4%	8,3%	7,7%
9118	Milly-la-Forêt	1,89	1,59	8,3	10 951	39 013	7,7%	6,8%	8,2%
9119	Montgeron	2,16	2,17	8,3	6 967	41 056	9,4%	9,1%	9,6%
9120	Montlhéry	2,06	1,73	9,4	11 419	42 506	7,7%	6,8%	7,4%
9121	Orsay	1,81	1,24	6,4	14 294	52 997	9,7%	6,3%	6,1%
9122	Palaiseau	2,02	1,79	6,2	10 611	45 521	8,5%	7,2%	5,8%
9123	Ris-Orangis	2,36	2,28	6,9	6 654	32 841	9,4%	11,4%	8,5%
9124	Saint-Chéron	2,10	2,24	7,7	11 249	40 580	8,3%	6,6%	8,0%
9125	Sainte-Geneviève-des-Bois	2,10	1,87	7,5	6 710	37 431	8,7%	9,4%	8,2%
9127	Viry-Châtillon	2,25	1,92	7,3	7 002	34 493	9,0%	9,6%	8,1%
9128	Chilly-Mazarin	2,16	1,63	6,5	8 632	38 341	8,8%	7,7%	6,7%
9129	Draveil	2,02	1,97	6,7	8 998	40 425	9,1%	9,2%	6,8%
9130	Gif-sur-Yvette	1,76	1,56	6,1	13 815	58 465	10,0%	6,8%	7,0%
9131	Morsang-sur-Orge	2,05	1,60	7,8	8 346	36 117	9,5%	7,8%	22,0%
9132	Saint-Germain-lès-Corbeil	1,79	1,61	7,5	13 159	48 822	8,9%	6,3%	6,7%
9133	Saint-Michel-sur-Orge	2,28	1,88	6,4	8 347	35 746	8,2%	8,0%	7,3%
9134	Vigneux-sur-Seine	2,23	2,03	8,9	5 817	30 821	9,8%	11,7%	10,4%
9135	Villebon-sur-Yvette	1,78	1,79	6,2	12 394	42 631	7,9%	6,5%	6,3%
9136	Yerres	2,08	2,02	7,4	10 506	40 278	8,6%	7,4%	6,0%
9138	Épinay-sous-Sénart	2,38	2,24	9,0	6 805	35 069	9,4%	10,4%	7,9%
9139	Evry-Nord hors Evry (Partiel)	2,40	2,12	6,4	5 392	33 795	10,5%	13,6%	11,3%
9140	Grigny	3,72	2,65	9,1	2 548	22 908	12,7%	18,3%	17,1%
9141	Juvisy-sur-Orge hors Savigny-sur-Orge (Partiel)	2,31	2,27	6,5	6 880	39 843	8,8%	9,1%	7,4%
9143	Les Ulis	2,31	2,25	4,9	5 425	30 918	10,0%	11,5%	9,6%
9196	Corbeil-Essonnes	2,59	2,04	8,8	3 840	29 339	10,0%	13,9%	12,5%
9197	Évry	2,55	2,14	8,8	3 996	28 721	10,8%	14,3%	10,9%
9198	Massy	2,37	1,95	7,2	6 226	36 352	9,4%	10,3%	7,8%
9199	Savigny-sur-Orge	1,93	1,95	7,0	8 069	39 569	8,5%	8,5%	8,1%
9204	Bagneux	2,11	1,80	7,5	5 651	31 954	9,7%	13,7%	8,0%
9205	Bois-Colombes	2,07	1,55	7,0	7 275	51 656	9,3%	9,8%	6,9%
9209	Bourg-la-Reine hors Antony (Partiel)	1,82	1,59	6,2	10 649	58 321	9,9%	8,1%	6,8%
9210	Châtillon	2,11	1,84	6,9	9 592	46 119	8,4%	8,3%	5,3%
9211	Chaville	2,01	1,91	6,4	12 112	70 182	9,7%	7,1%	7,9%
9218	Garches hors Rueil-Malmaison (Partiel)	2,17	1,69	7,0	12 339	73 719	9,4%	8,7%	7,9%
9219	La Garenne-Colombes	1,92	1,72	5,9	9 344	52 768	8,0%	7,5%	5,4%
9225	Malakoff	1,80	1,51	7,2	6 768	38 480	10,1%	10,5%	7,0%
9227	Montrouge	1,85	1,71	6,4	7 744	46 651	8,6%	8,9%	6,8%
9232	Le Plessis-Robinson hors Clamart (Partiel)	2,04	1,64	7,2	10 167	45 423	8,1%	7,4%	6,5%
9233	Puteaux	1,90	1,58	6,4	6 747	47 052	9,4%	10,5%	7,8%
9235	Saint-Cloud	2,10	1,93	6,9	11 983	80 266	10,4%	8,2%	9,3%
9236	Sceaux hors Châtenay-Malabry (Partiel)	1,78	1,65	6,5	12 715	69 562	10,6%	6,9%	6,8%
9237	Sèvres	2,04	1,92	7,4	10 527	63 513	9,8%	9,3%	7,2%
9238	Suresnes	2,03	1,80	7,0	8 017	56 604	8,6%	9,8%	7,0%
9239	Vanves	1,74	1,40	7,0	9 319	49 246	9,5%	8,6%	5,3%
9240	Villeneuve-la-Garenne	2,50	2,04	8,2	4 898	27 764	9,3%	15,9%	11,5%
9243	Fontenay-aux-Roses	1,94	1,82	6,3	8 921	48 503	9,1%	8,9%	6,8%
9285	Châtenay-Malabry	1,99	1,98	7,1	7 238	46 801	9,8%	9,9%	7,4%
9286	Gennevilliers	2,26	1,98	8,3	3 849	25 801	10,7%	17,1%	14,4%
9287	Antony	1,88	1,76	6,5	9 613	50 487	9,7%	8,0%	7,3%
9288	Asnières-sur-Seine	2,28	2,07	7,9	5 600	46 368	9,5%	12,0%	8,1%
9289	Boulogne-Billancourt	1,71	1,49	6,6	8 580	65 040	9,4%	9,9%	7,9%
9290	Clamart	2,02	1,80	7,8	8 781	48 918	9,3%	8,8%	6,9%
9291	Clichy	2,04	1,70	8,3	4 130	33 787	10,4%	14,3%	9,1%
9292	Colombes	2,28	1,96	8,4	5 226	40 056	9,6%	13,1%	9,6%
9293	Courbevois	2,02	1,68	6,6	7 829	52 606	8,1%	9,1%	6,3%
9294	Issy-les-Moulineaux	1,86	1,53	7,8	9 321	52 209	9,0%	7,9%	5,8%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	icf	def	txmor	d1 (2006)	d9 (2006)	dads	chom (2006-2007)	inact (2006-2007)
9295	Levallois-Perret	1,80	1,57	7,6	8 787	61 001	8,9%	9,0%	7,0%
9296	Meudon	2,19	1,65	7,1	8 919	57 065	9,4%	9,2%	7,6%
9297	Nanterre	2,23	2,10	8,5	4 476	34 440	10,5%	13,3%	12,5%
9298	Neuilly-sur-Seine	1,76	1,56	6,3	11 234	119 217	10,2%	9,0%	11,5%
9299	Rueil-Malmaison	2,04	1,85	7,0	11 319	57 896	8,4%	7,6%	6,7%
9305	Bagnole	2,37	2,48	8,7	3 147	29 982	11,3%	17,9%	12,5%
9306	Le Blanc-Mesnil	2,35	2,13	8,7	4 595	27 963	9,7%	15,9%	12,7%
9307	Bobigny	2,50	2,19	8,5	3 213	23 708	12,0%	18,9%	15,8%
9309	Le Bourget hors Drancy (Partiel)	2,45	2,65	8,1	3 935	28 252	9,9%	17,3%	11,8%
9310	La Courneuve	2,67	2,42	8,0	2 777	22 832	12,8%	23,1%	17,1%
9312	Épinay-sur-Seine	2,57	1,90	8,6	3 327	26 734	10,7%	17,3%	15,7%
9313	Gagny	2,26	2,00	7,3	7 096	35 768	9,1%	11,0%	8,4%
9314	Livry-Gargan	2,00	1,89	8,1	7 362	35 094	8,7%	9,7%	9,4%
9315	Montfermeil	2,18	1,86	9,1	4 733	33 726	9,3%	14,0%	12,5%
9318	Neuilly-Plaisance	1,97	1,75	6,6	7 874	39 339	9,2%	10,2%	7,1%
9319	Noisy-le-Grand	2,09	1,85	7,1	6 344	37 197	9,4%	10,6%	8,3%
9320	Noisy-le-Sec	2,46	2,12	9,3	4 174	29 714	10,0%	16,1%	10,8%
9322	Les Pavillons-sous-Bois	2,34	2,01	8,6	5 965	35 342	9,2%	10,7%	9,2%
9323	Les Lilas	2,07	1,97	8,5	5 161	37 090	10,4%	15,9%	9,4%
9324	Le Raincy	2,71	2,57	7,5	3 135	36 453	11,5%	17,2%	17,2%
9325	Romainville	2,42	2,19	7,8	3 486	29 509	10,7%	16,8%	13,9%
9326	Rosny-sous-Bois	2,19	1,93	7,8	4 507	34 155	9,6%	12,0%	8,8%
9329	Saint-Denis-Sud (partiel)	2,52	1,93	8,0	2 833	26 172	11,2%	19,3%	11,9%
9331	Sevran	2,43	2,33	7,8	4 282	27 992	10,7%	17,1%	13,0%
9332	Stains	2,69	1,86	8,7	2 628	23 903	12,1%	19,3%	16,1%
9333	Tremblay-en-France	2,20	1,72	8,3	6 187	32 034	8,8%	12,4%	10,8%
9334	Villemomble	2,01	1,83	6,9	5 520	39 569	9,3%	11,2%	8,7%
9337	Neuilly-sur-Marne	2,16	1,86	7,3	6 409	31 102	9,2%	11,6%	8,1%
9339	Pierrefitte-sur-Seine	2,64	2,06	7,0	2 750	24 105	11,8%	19,5%	13,9%
9340	Villepinte	2,44	2,08	6,8	5 618	28 930	9,5%	13,5%	14,5%
9392	Aubervilliers	2,59	2,08	8,2	2 546	24 197	12,6%	21,0%	18,0%
9393	Aulnay-sous-Bois	2,43	2,19	7,7	4 568	31 303	10,3%	15,9%	13,4%
9394	Bondy	2,47	2,00	8,4	3 530	28 436	10,5%	17,5%	12,7%
9395	Drancy	2,34	2,30	8,3	4 373	29 080	9,7%	16,6%	12,7%
9396	Montreuil	2,33	1,85	7,7	3 644	32 775	11,5%	18,1%	10,7%
9397	Pantin	2,43	2,04	8,3	3 203	29 412	11,4%	18,9%	12,6%
9398	Saint-Denis	2,60	2,41	9,1	2 605	25 359	12,3%	21,1%	13,9%
9399	Saint-Ouen	2,20	2,01	8,3	2 798	28 362	11,6%	18,3%	15,0%
9402	Boissy-Saint-Léger	2,17	1,88	6,8	6 096	33 523	9,7%	9,5%	7,3%
9403	Bonneuil-sur-Marne	2,25	1,80	10,0	5 025	28 601	9,9%	13,5%	9,8%
9404	Bry-sur-Marne hors Champigny-sur-Marne (Partiel)	2,03	1,74	8,6	11 182	51 570	9,6%	7,8%	5,6%
9405	Cachan	2,10	1,46	9,2	6 657	42 326	10,5%	10,5%	7,7%
9407	Charenton-le-Pont	1,87	1,57	6,5	8 553	51 190	9,4%	9,0%	6,6%
9408	Chennevières-sur-Marne	2,25	1,96	7,2	6 155	38 794	9,4%	10,9%	9,4%
9409	Choisy-le-Roi	2,34	2,20	7,7	5 177	32 943	9,5%	12,6%	9,5%
9412	L'Haÿ-les-Roses	2,15	1,91	6,9	7 585	43 351	9,7%	9,9%	8,1%
9415	Joinville-le-Pont	2,04	1,73	6,5	7 906	46 537	9,7%	9,7%	7,8%
9416	Le Kremlin-Bicêtre hors Gentilly (Partiel)	2,04	1,52	7,9	6 351	38 155	10,4%	11,0%	7,8%
9419	Nogent-sur-Marne	2,03	1,72	6,7	9 276	59 585	9,9%	8,6%	6,8%
9420	Orly	2,32	2,15	8,2	5 226	29 385	9,6%	17,3%	10,4%
9421	Le Perreux-sur-Marne	1,91	1,70	7,2	9 873	50 005	9,9%	8,2%	6,9%
9422	Saint-Mandé	1,78	1,59	6,6	10 427	69 126	10,2%	9,0%	8,3%
9425	Thiais	2,21	1,38	7,0	7 035	39 591	8,6%	10,2%	11,6%
9426	Villecresnes	1,77	1,64	9,9	12 453	47 975	9,3%	6,4%	7,2%
9428	Villeneuve-le-Roi	2,22	1,89	8,5	6 535	33 167	9,2%	11,2%	8,9%
9434	Arcueil hors Gentilly (Partiel)	2,04	1,84	6,8	5 499	37 190	10,0%	10,9%	8,7%
9437	Fresnes	2,06	2,04	6,4	8 226	37 443	9,3%	8,3%	17,9%
9438	Villiers-sur-Marne	2,02	1,71	7,9	6 566	38 350	9,4%	8,9%	8,5%
9442	Chevilly-Larue	1,84	1,78	6,4	7 591	37 718	9,5%	9,7%	7,5%
9444	Ormesson-sur-Marne	1,97	1,88	7,1	10 277	40 457	9,2%	8,0%	8,1%
9446	Sucy-en-Brie	1,99	1,74	7,1	9 909	45 513	9,5%	8,8%	7,3%
9447	Valenton hors Villeneuve-Saint-Georges (Partiel)	2,27	2,62	6,7	4 647	25 696	10,9%	16,1%	12,9%
9486	Alfortville	2,13	1,78	8,7	4 209	33 026	10,1%	13,1%	11,3%
9487	Gentilly	1,96	1,63	7,8	4 730	34 211	9,4%	15,2%	8,1%
9488	Villeneuve-Saint-Georges	2,73	2,19	9,1	3 917	26 455	10,6%	14,1%	11,6%
9490	Créteil	2,22	1,83	6,9	5 277	34 102	10,4%	12,9%	10,2%
9491	Fontenay-sous-Bois	2,05	1,89	7,7	6 666	43 697	10,1%	11,1%	7,3%
9493	Villejuif	2,13	1,71	7,5	5 268	34 069	10,3%	12,3%	10,4%
9494	Champigny-sur-Marne	2,27	1,88	7,7	5 118	33 995	10,4%	13,9%	9,6%
9495	Ivry-sur-Seine	2,09	1,71	8,3	4 141	31 995	11,1%	14,4%	9,6%
9496	Maisons-Alfort	1,82	1,39	7,1	8 230	40 222	9,4%	9,3%	6,4%
9497	Saint-Maur-des-Fossés	1,75	1,54	7,3	9 965	56 294	9,4%	8,1%	6,8%
9498	Vincennes	1,75	1,55	6,7	9 231	55 662	9,0%	8,2%	5,4%
9499	Vitry-sur-Seine	2,17	1,83	7,6	4 559	31 244	10,8%	15,4%	11,4%
9503	Beaumont-sur-Oise	2,07	1,83	8,8	6 947	31 607	9,4%	11,4%	10,0%
9504	Bezons	2,60	2,02	8,2	5 191	29 746	9,1%	13,0%	10,4%
9505	Cormeilles-en-Parisis	2,16	1,81	9,7	7 159	38 342	8,6%	10,0%	8,3%
9506	Domont	1,95	1,99	8,4	9 313	38 188	8,1%	7,7%	7,3%
9507	Eaubonne	1,99	1,79	8,3	9 527	41 557	9,2%	9,0%	7,1%
9508	Écouen	1,97	1,95	7,4	9 042	37 112	8,5%	9,1%	6,5%
9509	Enghien-les-Bains	2,12	2,05	6,9	6 790	42 591	9,3%	10,6%	7,9%
9510	Ermont	2,03	2,05	7,3	6 912	37 799	8,8%	9,9%	7,3%
9511	Franconville	2,01	1,92	7,4	7 585	35 397	7,9%	10,0%	8,1%
9513	Gonesse	2,34	2,00	10,1	5 381	30 348	9,0%	13,1%	9,6%
9514	L'Isle-Adam	1,94	1,51	8,0	11 685	44 701	9,2%	8,1%	8,2%
9515	Luzarches	1,96	1,74	9,4	10 456	38 195	8,1%	7,3%	6,5%
9516	Magny-en-Vexin	2,05	2,43	11,1	9 461	35 601	9,1%	9,1%	8,9%
9517	Marines	2,07	2,04	8,4	11 719	41 378	8,3%	7,1%	6,6%
9518	Montmorency	2,09	2,02	9,9	8 937	50 841	9,4%	9,1%	8,2%
9519	Pontoise	2,27	1,78	8,7	6 007	36 294	9,7%	11,1%	9,2%
9520	Saint-Leu-la-Forêt	1,79	1,70	7,8	11 396	49 400	9,7%	7,4%	8,0%
9521	Saint-Ouen-l'Aumône	2,26	1,96	8,3	5 298	32 322	9,2%	9,5%	8,9%
9522	Sannois	2,13	1,84	6,9	6 780	36 782	8,7%	9,6%	8,6%
9524	Soisy-sous-Montmorency	2,01	1,53	7,7	9 967	45 503	9,1%	8,7%	7,6%
9525	Taverny	2,09	2,03	8,2	9 461	38 123	9,1%	8,5%	7,4%
9526	Viermes	2,03	2,16	8,8	12 168	40 019	8,0%	7,0%	7,4%
9527	Vigny	1,86	2,07	6,3	12 383	42 851	8,4%	6,5%	6,3%
9528	Beauchamp	2,13	1,47	7,2	9 974	39 547	8,4%	7,5%	8,1%
9529	Cergy-Nord hors Cergy (Partiel)	2,16	2,13	6,9	8 004	38 154	9,1%	8,7%	14,9%
9530	Goussainville	2,49	2,40	8,4	5 377	27 544	9,5%	14,0%	13,3%
9531	Herblay	2,10	1,82	6,7	10 220	41 418	8,3%	8,6%	8,7%
9534	La Vallée-du-Sausseron	2,00	2,29	8,2	12 141	44 985	8,6%	6,3%	7,0%
9535	Villiers-le-Bel	2,81	1,97	6,9	4 296	28 004	9,8%	16,8%	12,3%
9537	Cergy-Sud hors Cergy (Partiel)	2,18	2,02	8,8	7 578	36 340	8,8%	9,0%	7,4%
9539	L'Hautill	2,05	1,70	7,1	8 570	36 004	9,2%	9,1%	7,6%
9540	Saint-Gratien	2,05	1,73	6,7	6 860	39 027	9,1%	9,8%	8,7%
9596	Cergy	2,11	1,90	7,0	5 410	32 488	9,7%	12,0%	9,5%
9597	Garges-lès-Gonesse	2,66	2,33	7,1	3 004	21 956	11,7%	21,4%	18,4%
9598	Sarcelles	2,68	2,27	9,0	3 515	24 933	11,6%	21,1%	14,5%
9599	Argenteuil	2,52	2,09	8,1	4 329	30 527	9,9%	14,9%	12,0%

## Annexes 42. Données utilisées pour l'étude des corrélations (2/2)

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
0101	Ambérieu-en-Bugey	58,44	3,74	15,57	6 872	28 767	8,1%	10,0%	10,2%
0102	Bâgé-le-Châtel	81,86	23,57	5,11	8 075	28 118	9,0%	6,3%	6,8%
0103	Bellegarde-sur-Valsérine	23,00	-20,96	29,72	6 202	29 511	11,1%	11,1%	12,0%
0104	Belley	110,23	70,57	13,88	6 141	29 914	9,3%	9,1%	11,0%
0106	Brénod	93,99	97,59	11,74	7 638	27 229	10,6%	5,2%	7,4%
0107	Ceyzériat	93,59	32,96	3,94	9 012	30 796	8,1%	4,6%	6,0%
0108	Chalamont	228,21	76,27	5,40	7 983	30 837	8,4%	7,1%	7,8%
0109	Champagne-en-Valromey	131,45	121,48	7,80	6 644	28 018	8,4%	6,5%	9,9%
0110	Châtillon-sur-Chalaronne	131,31	69,81	7,70	7 641	28 848	7,6%	6,8%	7,8%
0111	Colligne	65,56	66,54	5,24	8 453	27 309	9,2%	4,5%	6,9%
0112	Collonges	140,27	61,63	68,16	6 916	43 523	12,1%	7,1%	10,4%
0114	Gex	182,37	54,30	93,70	4 609	50 154	12,1%	6,7%	10,8%
0115	Hauteville-Lompnes	145,46	74,25	5,86	7 354	29 024	8,6%	5,9%	10,1%
0116	Izernore	176,07	111,88	6,17	8 489	29 227	8,5%	6,4%	6,7%
0117	Lagnieu	85,89	51,20	7,11	7 721	29 372	7,9%	8,3%	10,3%
0118	Lhuis	129,11	80,12	2,48	7 498	26 446	8,5%	9,2%	9,7%
0119	Méximieux	63,14	32,52	7,86	8 726	32 283	8,0%	7,1%	8,8%
0120	Montluel	16,63	40,26	11,26	8 263	30 075	8,2%	7,5%	8,3%
0121	Montrevel-en-Bresse	161,97	71,25	4,00	8 888	27 382	8,7%	4,3%	6,3%
0122	Nantua	-85,09	-63,50	17,52	6 520	28 555	8,5%	8,8%	10,3%
0123	Oyonnax-Nord hors Oyonnax (Partiel)	-77,83	-41,85	7,73	7 384	29 800	9,3%	9,8%	8,4%
0124	Poncin	101,15	100,88	6,25	7 429	27 732	8,3%	7,0%	8,2%
0125	Pont-d'Ain	113,87	32,57	7,63	8 170	29 204	8,2%	6,6%	7,0%
0126	Pont-de-Vaux	156,99	113,76	6,12	7 432	25 945	8,1%	6,8%	8,8%
0127	Pont-de-Vevy	75,93	49,58	3,87	8 268	28 067	8,8%	6,1%	6,2%
0128	Saint-Rambert-en-Bugey	100,21	71,60	6,57	5 671	24 131	8,3%	10,0%	11,7%
0129	Saint-Trivier-de-Courtes	150,92	60,33	12,22	6 810	24 755	8,1%	6,5%	8,5%
0130	Saint-Trivier-sur-Moignans	150,92	70,63	3,83	8 788	30 952	9,1%	5,9%	6,5%
0131	Seysssel	111,80	32,30	29,28	6 505	26 887	7,8%	8,0%	13,7%
0132	Thoissey	146,23	93,55	6,42	8 192	28 975	8,6%	6,9%	8,4%
0133	Troisfontaines-Cuisiat	63,14	60,82	3,98	8 726	30 125	8,4%	6,8%	6,8%
0134	Trévoux	95,08	4,86	10,32	7 488	31 540	8,0%	8,7%	9,2%
0135	Villars-les-Dombes	56,95	25,32	7,42	8 530	28 866	8,0%	5,4%	6,6%
0136	Virieu-le-Grand	118,20	59,72	5,08	7 143	27 579	9,2%	7,3%	9,4%
0139	Péronnas	87,46	65,29	4,55	9 211	32 181	9,4%	4,7%	6,4%
0140	Miribel	17,00	-10,98	15,58	8 340	34 778	8,0%	7,8%	9,7%
0141	Oyonnax-Sud hors Oyonnax (Partiel)	41,19	65,66	21,49	7 618	32 045	9,5%	9,4%	7,7%
0142	Reynierx	45,84	27,11	4,00	6 722	27 192	8,7%	5,8%	13,1%
0143	Viriât	69,06	50,21	4,62	9 774	32 635	8,4%	4,5%	6,6%
0198	Oyonnax	-103,07	-121,57	32,02	5 086	26 515	9,5%	15,6%	12,9%
0199	Bourg-en-Bresse	-35,37	-49,94	16,98	4 780	29 568	9,8%	10,4%	11,4%
0201	Anizy-le-Château	-1,17	-35,46	4,14	6 528	29 079	9,1%	10,4%	13,2%
0202	Aubenton	-25,95	8,25	16,01	4 159	22 368	8,3%	13,4%	12,9%
0203	Bohain-en-Vermandois	-67,30	4,01	1,51	3 666	23 293	9,6%	17,6%	17,3%
0204	Braine	45,84	27,11	4,00	6 722	27 192	8,7%	12,8%	13,1%
0205	La Capelle	-34,06	-12,39	2,68	4 713	23 473	8,3%	12,1%	14,0%
0206	Le Catelet	-41,67	16,34	1,02	5 313	25 837	10,0%	14,3%	12,5%
0207	Charly	30,73	22,40	7,05	7 003	29 754	9,5%	10,2%	9,0%
0208	Château-Thierry	-9,91	-20,77	7,89	6 051	29 654	9,6%	12,0%	10,7%
0209	Chauny	8,14	-5,75	8,05	5 267	27 504	10,3%	13,5%	15,7%
0210	Condé-en-Brie	53,32	45,84	2,06	7 437	30 597	10,0%	9,8%	9,8%
0211	Coucy-le-Château-Auffrique	26,78	27,32	2,57	5 864	25 802	9,5%	12,8%	13,1%
0212	Craonne	83,51	39,06	0,75	6 447	26 157	8,9%	9,6%	10,0%
0213	Crécy-sur-Serre	39,04	54,21	6,79	6 678	26 221	8,9%	10,4%	11,7%
0214	La Fère	27,11	32,22	1,05	5 152	26 595	9,0%	13,8%	14,7%
0215	Fère-en-Tardenois	42,72	61,15	2,74	5 782	26 371	9,1%	12,3%	13,6%
0216	Guise	-28,75	-18,23	1,55	3 635	24 099	8,7%	16,1%	18,8%
0217	Hirson	-66,82	-46,69	1,95	2 877	22 543	10,6%	18,2%	19,1%
0218	Laon-Nord hors Laon (Partiel)	1,28	17,25	6,16	6 845	29 909	7,5%	9,9%	11,2%
0219	Marle	-39,12	-6,40	0,61	5 425	25 477	8,1%	14,1%	14,0%
0220	Moÿ-de-l'Aisne	-7,30	6,35	1,06	7 759	29 062	9,4%	8,9%	10,6%
0221	Neufchâtel-sur-Aisne	28,40	1,07	2,21	7 419	28 600	9,7%	10,1%	11,3%
0222	Neuilly-Saint-Front	17,00	17,39	4,05	6 920	27 348	8,7%	11,6%	11,5%
0223	Le Nouvion-en-Thiérache	-17,73	20,45	0,64	4 990	23 875	8,7%	14,1%	17,3%
0224	Oulchy-le-Château	7,72	35,37	1,51	6 471	27 511	9,6%	12,1%	12,6%
0225	Ribemont	-30,98	-10,02	4,46	4 771	25 021	9,4%	13,8%	18,4%
0226	Roxoy-sur-Serre	21,61	-20,72	2,25	4 837	22 842	9,7%	16,6%	16,6%
0227	Sains-Richaumont	-28,86	-21,98	6,00	5 178	24 188	9,1%	13,9%	15,7%
0229	Saint-Simon	8,69	0,36	0,76	6 104	27 112	8,6%	11,7%	12,7%
0230	Sissonne	-28,89	21,92	8,71	5 929	25 426	9,9%	13,6%	12,4%
0231	Soissons-Nord hors Soissons (Partiel)	-7,67	48,19	3,16	6 944	26 663	8,8%	12,1%	10,2%
0232	Vailluy-sur-Aisne	-2,12	21,14	1,31	6 918	27 049	10,0%	11,0%	11,1%
0233	Vermand	-16,36	4,50	1,75	7 530	31 510	9,5%	10,2%	9,9%
0234	Vervins	-6,76	7,47	0,52	5 152	25 368	8,9%	13,2%	14,5%
0235	Vic-sur-Aisne	8,61	14,40	3,24	7 243	30 076	9,4%	12,0%	12,2%
0236	Villers-Cotterêts	-18,90	-21,81	10,92	6 340	27 995	7,8%	11,7%	11,1%
0237	Wassigny	-28,85	-14,97	1,33	4 602	22 507	8,6%	17,3%	17,9%
0238	Laon-Sud hors Laon (Partiel)	22,78	40,18	0,49	7 747	31 460	9,0%	8,5%	8,3%
0239	Saint-Quentin-Nord hors Saint-Quentin (Partiel)	-35,96	-15,39	0,92	7 388	31 081	9,4%	9,1%	10,0%
0240	Saint-Quentin-Sud hors Saint-Quentin (Partiel)	-37,25	34,28	2,10	6 598	27 437	10,3%	13,3%	12,0%
0241	Soissons-Sud hors Soissons (Partiel)	29,36	62,04	2,02	7 244	27 883	9,0%	10,7%	10,3%
0242	Tergnier	-59,77	-26,30	4,06	3 879	22 436	9,7%	16,4%	18,3%
0297	Laon	-37,76	-78,90	15,90	2 903	27 683	9,7%	14,8%	16,0%
0298	Saint-Quentin	-76,87	-62,82	8,75	2 560	26 993	10,0%	17,8%	16,1%
0299	Soissons	-73,80	-86,52	14,49	3 077	28 211	10,0%	19,0%	15,6%
0301	Bourbon-l'Archambault	41,33	52,27	21,95	4 895	24 429	9,4%	11,7%	11,9%
0302	Cérilly	28,73	-22,42	16,98	5 975	25 697	9,1%	13,9%	12,8%
0303	Chantelle	94,78	40,38	8,16	5 917	24 666	10,2%	9,4%	12,1%
0304	Chevagnes	38,03	-3,24	4,32	7 312	25 369	9,5%	6,8%	8,4%
0305	Commenry	-21,46	-32,87	3,03	6 039	24 707	9,2%	13,8%	13,4%
0306	Cusset-Nord hors Cusset (Partiel)	58,84	78,79	0,93	8 567	31 369	11,7%	9,1%	8,0%
0307	Dompiere-sur-Besbre	-14,56	15,55	8,92	5 798	24 723	8,8%	11,3%	12,2%
0308	Le Donjon	-19,49	-9,94	11,94	5 723	21 964	9,2%	9,7%	11,6%
0309	Ébreuil	123,15	67,73	22,55	5 722	25 738	12,4%	11,4%	12,6%
0310	Escourailles	70,06	50,68	5,42	7 807	31 797	10,0%	10,4%	9,6%
0311	Gannat	45,25	17,65	7,96	5 545	25 935	9,6%	12,0%	11,3%
0312	Hérisson	39,11	-30,18	6,63	6 321	25 751	10,8%	12,3%	11,0%
0313	Huriel	42,76	62,39	4,03	6 222	24 324	9,3%	8,8%	9,8%
0314	Jaligny-sur-Besbre	-1,61	-30,33	9,75	5 336	23 054	11,7%	11,2%	10,3%
0315	Lapalisse	34,51	28,32	7,94	5 162	23 196	9,9%	10,8%	11,1%
0316	Lurcy-Lévis	47,08	43,82	16,26	4 798	24 389	11,0%	10,7%	12,9%
0317	Marçaillet-en-Combraille	66,41	39,18	2,15	6 800	27 777	11,1%	8,4%	8,7%
0318	Le Mayet-de-Montagne	40,36	27,73	24,39	4 920	22 245	10,5%	11,4%	12,7%
0319	Le Montet	46,02	35,23	15,10	5 339	25 017	9,9%	10,6%	12,4%
0320	Montluçon-Est (4e Canton) hors Montluçon (Partiel)	-0,56	-6,47	1,19	7 612	27 497	9,0%	9,8%	9,7%
0321	Montluçon-Ouest (2e Canton) hors Montluçon (Partiel)	109,31	128,53	3,47	9 022	31 166	9,6%	8,8%	12,1%
0322	Montmarault	14,17	3,01	6,33	5 677	23 941	11,0%	10,8%	10,0%
0323	Moulins-Sud hors Moulins (Partiel)	20,53	5,67	1,97	10 399	32 289	9,0%	6,7%	3,9%
0324	Moulins-Ouest hors Moulins (Partiel)	-2,14	57,19	2,44	8 640	31 151	9,9%	5,3%	5,5%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
0325	Neuilly-le-Réal	7,45	-21,16	2,52	7 100	26 461	10,8%	7,7%	8,5%
0326	Saint-Pourçain-sur-Sioule	29,03	33,52	3,50	6 371	25 555	9,3%	10,2%	10,9%
0327	Souvigny	6,57	1,21	27,58	5 815	26 184	10,3%	9,4%	9,7%
0328	Varenes-sur-Allier	3,64	1,46	1,43	6 361	24 799	10,0%	9,9%	9,9%
0331	Montluçon-Nord-Est (1er Canton) hors Montluçon (Partiel)	4,40	39,41	2,77	8 103	27 684	9,4%	9,0%	9,0%
0332	Montluçon-Sud (3e Canton) hors Montluçon (Partiel)	59,70	7,70	3,31	7 868	33 493	8,3%	10,0%	13,6%
0333	Yzeure	7,80	22,42	3,68	7 635	30 854	10,0%	7,4%	11,9%
0334	Domérat-Montluçon-Nord-Ouest hors Montluçon (Partiel)	43,91	46,43	2,80	8 172	27 771	10,8%	8,2%	10,1%
0335	Cusset-Sud hors Cusset (Partiel)	47,65	-8,78	4,36	7 269	28 286	9,8%	11,0%	9,0%
0396	Cusset	25,88	34,22	6,44	5 489	27 735	9,6%	14,5%	12,1%
0397	Vichy	10,08	-40,15	20,57	3 975	31 205	10,3%	15,9%	14,2%
0398	Montluçon	-20,71	-45,96	14,79	4 098	27 127	9,5%	13,9%	11,9%
0399	Moulins	-72,67	-96,10	12,03	3 487	27 791	9,7%	13,1%	12,4%
0403	Banon	204,99	146,59	14,58	4 882	26 405	13,3%	11,5%	11,4%
0404	Barcelonnette	44,42	55,75	14,56	6 022	26 679	13,2%	5,9%	9,6%
0406	Castellane	139,56	94,72	33,76	4 064	24 113	18,0%	15,8%	12,3%
0410	Forcalquier	140,81	45,14	10,87	5 393	28 417	10,8%	12,5%	14,2%
0413	Manosque-Nord hors Manosque (Partiel)	51,81	64,76	5,73	7 835	28 567	9,4%	9,2%	10,8%
0414	Les Mées	194,86	114,85	14,67	5 420	27 393	10,5%	13,0%	11,4%
0416	La Motte-du-Caire	90,60	171,64	23,40	5 078	26 771	12,7%	10,9%	12,9%
0419	Peyrus	96,89	-18,64	16,89	5 798	27 192	10,6%	13,5%	13,6%
0420	Reillanne	133,04	42,89	14,92	4 628	28 819	12,4%	15,8%	12,9%
0421	Riez	185,74	36,32	21,00	4 239	25 994	12,3%	17,8%	15,9%
0423	Saint-Étienne-les-Orgues	205,99	86,10	9,12	4 794	28 306	13,2%	17,1%	12,7%
0426	Seyne	67,49	61,04	4,47	5 024	24 606	14,1%	9,8%	6,6%
0427	Sisteron	63,28	7,87	8,18	5 573	28 369	10,6%	11,9%	12,0%
0429	Valensole	188,13	150,52	10,21	5 475	28 301	10,6%	15,8%	11,9%
0430	Volonne	65,68	52,23	7,84	6 887	27 958	10,4%	11,5%	12,3%
0431	Digne-les-Bains-Ouest hors Digne-les-Bains (Partiel)	107,34	103,89	9,13	7 809	30 559	8,9%	7,9%	8,6%
0432	Manosque-Sud-Est hors Manosque (Partiel)	73,11	4,08	9,99	6 622	27 643	8,7%	9,0%	13,3%
0433	Manosque-Sud-Ouest hors Manosque (Partiel)	72,22	33,09	11,14	8 059	38 117	10,9%	7,9%	10,9%
0497	Digne-les-Bains	84,22	-1,35	13,75	5 300	30 673	11,2%	11,0%	10,4%
0498	Manosque	89,99	1,67	18,56	4 628	30 690	11,3%	14,7%	13,7%
0501	Aiguilles	6,49	-40,43	11,93	5 994	25 527	13,8%	2,8%	8,2%
0502	L'Argentière-la-Bessée	67,88	46,65	7,26	6 640	26 878	13,7%	6,3%	9,6%
0505	La Bâtie-Neuve	102,57	83,88	7,24	7 482	29 007	11,8%	8,3%	7,8%
0507	Chorges	158,89	118,48	5,62	6 059	25 627	11,9%	10,4%	8,7%
0508	Embrun	81,48	41,85	11,46	6 693	29 001	13,3%	8,9%	8,7%
0509	Gap-Campagne hors Gap (Partiel)	208,42	188,54	14,51	7 484	30 612	11,7%	6,3%	10,2%
0511	Guillestre	29,02	-2,12	10,76	7 012	28 864	14,8%	5,2%	9,4%
0512	Laragne-Montégin	95,33	75,46	7,31	6 253	27 461	14,9%	9,5%	10,1%
0513	Le Monétier-les-Bains	-14,93	-15,97	25,95	8 176	31 976	15,7%	3,8%	6,0%
0518	Saint-Bonnet-en-Champsaur	157,37	128,38	7,41	6 588	27 291	13,1%	7,4%	8,5%
0522	Serres	194,21	69,36	11,53	4 554	24 528	13,9%	14,1%	14,9%
0523	Tallard	235,17	87,74	14,36	6 988	30 104	13,4%	8,4%	11,2%
0524	Veynes	98,34	74,45	8,95	6 888	25 622	13,2%	9,4%	13,7%
0525	Briançon-Sud hors Briançon (Partiel)	47,51	87,91	1,64	8 958	28 474	12,8%	4,3%	6,8%
0598	Briançon	34,21	-46,04	16,64	6 556	28 237	12,8%	7,3%	11,7%
0599	Gap	11,48	-23,46	14,57	6 553	31 204	11,3%	10,3%	9,5%
0601	Antibes-Biot hors Antibes (Partiel)	137,51	14,11	38,20	8 635	47 616	10,1%	8,0%	8,3%
0602	Le Bar-sur-Loup	81,14	22,23	45,51	8 007	44 596	10,6%	8,8%	11,5%
0603	Beausoleil	149,40	-54,63	84,03	6 095	31 313	17,4%	9,6%	11,4%
0604	Breil-sur-Roya	138,32	97,55	18,11	4 179	24 894	11,2%	12,7%	12,1%
0605	Saint-Laurent-du-Var-Cagnes-sur-Mer-Est hors Cagne (Partiel)	77,94	37,20	10,45	7 775	33 319	8,7%	8,2%	9,2%
0607	Contes	90,12	72,18	8,03	7 129	31 165	10,0%	8,1%	10,5%
0609	L'Escarène	130,84	113,84	7,61	7 360	30 240	9,0%	8,4%	9,0%
0610	Grasse-Sud hors Grasse (Partiel)	32,92	18,73	14,24	7 897	33 241	8,9%	9,3%	9,6%
0611	Guillaumes	185,87	148,49	8,26	4 796	26 582	14,8%	4,6%	11,4%
0612	Levens	139,00	17,16	8,21	8 257	34 389	9,4%	7,0%	9,1%
0618	Puget-Théniers	213,41	124,79	0,00	4 470	23 854	11,2%	9,2%	14,1%
0619	Roquebillière	232,48	189,64	8,86	5 794	26 292	10,5%	10,3%	13,6%
0620	Roquesteron	130,85	172,06	10,51	5 803	27 710	10,6%	8,5%	10,8%
0621	Saint-Auban	201,30	178,78	6,37	3 957	25 547	12,5%	11,6%	12,6%
0622	Saint-Étienne-de-Tinée	-28,65	-42,07	19,86	6 461	29 633	14,5%	4,1%	9,2%
0624	Saint-Sauveur-sur-Tinée	136,62	230,64	10,76	5 401	25 146	14,1%	10,7%	11,9%
0625	Saint-Vallier-de-Thiery	134,59	56,52	14,07	7 718	36 245	10,0%	9,5%	9,9%
0626	Sospel	268,98	132,71	29,26	6 613	27 695	12,3%	8,9%	11,1%
0628	Vence	99,30	34,76	20,30	6 650	39 426	10,3%	8,5%	12,4%
0629	Villars-sur-Var	266,96	125,22	3,36	5 543	24 499	10,0%	10,1%	10,3%
0630	Villefranche-sur-Mer	68,12	1,18	60,33	7 733	41 441	13,3%	8,6%	11,9%
0631	Tende	230,78	129,63	6,35	5 020	26 336	9,1%	5,7%	18,5%
0635	Vallauris-Antibes-Ouest hors Antibes (Partiel)	173,91	50,79	11,57	4 626	32 429	10,3%	19,7%	14,9%
0636	Mandelieu-Cannes-Ouest hors Cannes (Partiel)	153,05	34,89	19,43	7 001	37 006	9,4%	11,1%	10,7%
0643	Nice 13e Canton hors Nice (Partiel)	52,55	44,98	10,26	6 050	30 600	9,2%	8,3%	10,3%
0645	Cagnes-sur-Mer-Ouest hors Cagnes-sur-Mer (Partiel)	62,85	-9,07	19,81	7 917	43 676	10,4%	9,2%	10,2%
0646	Mougins hors Le Cannet (Partiel)	160,18	77,79	20,48	8 234	42 174	9,7%	8,6%	10,1%
0650	Carros	55,97	35,71	8,32	6 195	30 330	9,4%	9,2%	11,1%
0652	Menton-Ouest hors Menton (Partiel)	154,88	52,18	32,22	8 391	36 670	13,8%	9,1%	10,1%
0693	Menton	50,39	-39,48	28,07	6 556	30 590	13,1%	11,1%	10,8%
0694	Grasse	101,21	6,83	22,71	5 000	32 853	10,1%	11,9%	13,8%
0695	Le Cannet	7,75	33,89	12,26	5 406	32 411	9,9%	12,4%	12,0%
0696	Cagnes-sur-Mer	105,11	49,97	17,21	6 266	34 022	10,0%	10,0%	10,3%
0697	Antibes	43,76	-10,29	32,04	6 363	35 758	10,5%	12,6%	12,3%
0698	Cannes	87,21	-29,78	19,26	4 673	34 442	11,2%	15,2%	12,7%
0699	Nice	10,25	-35,20	29,73	3 709	32 957	12,1%	12,1%	12,8%
0701	Annonay-Nord hors Annonay (Partiel)	27,98	7,98	8,00	8 518	28 076	8,8%	7,0%	8,8%
0702	Antraigues-sur-Volane	115,58	102,27	10,56	3 629	23 677	12,1%	16,1%	13,5%
0703	Aubenas	94,28	20,81	15,85	5 219	29 153	11,0%	13,9%	10,7%
0704	Bourg-Saint-Andéol	64,45	59,04	15,93	4 975	26 907	12,0%	15,2%	14,2%
0706	Le Cheylard	-13,64	-24,94	3,91	7 220	26 260	9,3%	7,8%	8,1%
0707	Chomérac	90,65	40,36	11,33	6 458	26 745	9,9%	10,5%	9,5%
0708	Coucouron	139,86	145,40	3,82	3 720	21 826	13,9%	8,2%	11,3%
0709	Joyeuse	168,95	121,19	11,90	4 721	26 231	13,2%	16,0%	10,4%
0710	Lamastre	76,12	26,07	10,27	3 698	22 244	13,7%	11,8%	11,9%
0711	Largentière	99,40	64,09	11,03	3 939	25 302	12,7%	14,9%	13,2%
0713	Privas	6,88	-15,48	10,39	6 903	29 874	10,1%	9,5%	11,2%
0714	Rochemaure	76,77	53,16	2,93	7 022	27 601	9,0%	9,5%	10,7%
0715	Saint-Agrève	1,25	2,86	0,00	5 196	22 225	11,4%	8,7%	12,1%
0717	Saint-Félicien	91,71	85,93	15,23	5 525	23 547	10,5%	9,9%	9,2%
0718	Saint-Martin-de-Valamas	48,13	0,10	6,28	4 490	23 881	11,3%	7,8%	9,8%
0719	Saint-Péray	53,13	17,96	7,17	8 098	30 980	11,0%	8,6%	7,8%
0720	Saint-Pierreville	102,37	113,28	10,33	4 147	22 690	12,1%	11,7%	11,8%
0721	Satillieu	101,90	79,97	3,80	7 141	24 126	9,0%	9,5%	8,7%
0722	Serrières	115,73	75,85	3,29	7 872	26 934	9,4%	8,0%	9,0%
0723	Thueys	158,19	101,77	3,88	5 157	24 285	10,9%	14,0%	14,1%
0724	Tournon-sur-Rhône	69,83	29,11	6,80	6 557	26 873	11,4%	11,6%	8,9%
0726	Vallon-Pont-d'Arc	183,39	74,01	12,75	5 521	26 862	14,1%	16,2%	13,9%
0727	Les Vans	129,47	91,44	15,69	3 880	25 971	13,7%	16,8%	12,3%
0728	Vernoux-en-Vivaraïs	118,20	56,87	4,24	2 708	24 992	11,2%	10,6%	9,9%



Canton- ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
0729	Villeneuve-de-Berg	160,20	114,83	13,01	5 844	25 632	11,7%	11,2%	11,3%
0730	Viviers	36,21	15,00	15,26	4 956	25 571	11,4%	12,9%	13,4%
0731	La Voulte-sur-Rhône	56,21	23,63	9,71	6 946	26 457	10,1%	11,5%	12,3%
0732	Annonay-Sud hors Annonay (Partiel)	82,48	49,34	1,49	7 771	26 349	8,9%	7,3%	8,7%
0733	Vals-les-Bains	93,07	77,50	8,91	5 933	27 141	11,0%	13,5%	11,2%
0799	Annonay	-31,58	-47,02	10,27	5 074	26 278	9,8%	14,5%	12,5%
0801	Asfeld	28,45	66,02	1,58	7 236	27 212	8,0%	10,8%	12,6%
0802	Attigny	13,17	51,00	0,00	6 020	24 344	9,7%	11,6%	17,2%
0804	Carignan	3,05	-21,34	29,86	5 485	24 125	9,8%	12,8%	16,9%
0805	Charleville-Centre hors Charleville-Mézières (Partiel)	-52,50	-33,09	2,73	8 845	33 906	9,4%	8,0%	7,4%
0806	Château-Porcien	78,87	77,86	0,00	6 019	28 611	10,2%	11,6%	14,6%
0807	Chaumont-Porcien	22,77	21,78	6,58	3 837	22 346	12,0%	13,3%	16,8%
0808	Le Chesne	40,89	-12,93	0,00	5 578	24 225	8,5%	10,9%	14,5%
0809	Flize	3,42	-37,97	0,39	7 407	27 201	8,5%	9,5%	11,0%
0810	Fumay	-85,57	-75,61	15,74	4 476	23 020	7,8%	20,5%	14,9%
0811	Givet	-84,97	-69,25	25,72	4 944	25 339	9,1%	19,0%	15,1%
0812	Grandpré	35,99	-22,35	0,00	5 182	24 754	12,1%	11,3%	10,4%
0813	Juniville	95,23	32,46	0,94	7 787	30 254	9,9%	7,1%	10,0%
0814	Machault	59,85	43,40	0,00	7 082	28 872	9,9%	9,2%	13,1%
0815	Mézières-Centre-Ouest hors Charleville-Mézières (Partiel)	-65,27	31,41	7,38	8 798	34 227	8,2%	8,1%	8,7%
0816	Monthermé	-83,33	-51,20	6,35	4 944	23 606	8,0%	16,5%	14,8%
0817	Monthois	80,47	63,99	0,00	6 495	25 540	9,5%	11,2%	11,5%
0818	Mouzon	27,63	-39,67	11,18	6 453	25 085	6,9%	13,1%	14,9%
0819	Novion-Porcien	71,09	81,43	3,67	5 566	24 760	9,8%	10,1%	12,3%
0820	Omont	58,45	12,95	0,00	6 909	27 533	8,1%	8,5%	8,3%
0821	Raucourt-et-Flaba	-6,59	12,98	4,56	6 461	24 044	9,1%	9,9%	13,0%
0822	Renwez	55,39	24,70	2,07	7 109	28 005	8,0%	9,6%	8,4%
0823	Rethel	-39,78	-28,08	3,57	5 086	26 674	10,7%	12,7%	14,4%
0824	Rocroi	23,14	6,12	18,15	5 337	24 546	7,9%	14,3%	16,1%
0825	Rumigny	24,06	24,71	8,07	5 483	22 353	8,0%	11,8%	14,7%
0826	Sedan-Nord hors Sedan (Partiel)	49,67	32,92	7,95	7 843	29 451	8,6%	10,4%	10,0%
0827	Sedan-Est hors Sedan (Partiel)	25,33	31,64	6,54	6 691	28 038	8,5%	11,4%	13,4%
0828	Signy-l'Abbaye	38,55	35,29	1,89	5 388	25 465	10,3%	12,5%	14,2%
0829	Signy-le-Petit	54,25	35,62	24,90	4 345	22 567	9,2%	15,9%	17,3%
0831	Vouziers	-88,90	-29,20	5,92	5 053	25 421	9,9%	12,7%	14,7%
0834	Nouzonville	-45,11	-16,08	4,02	5 270	23 827	9,0%	17,2%	17,2%
0835	Revin	-171,42	-83,83	15,12	3 336	22 226	8,5%	23,6%	18,0%
0836	Sedan-Ouest hors Sedan (Partiel)	-23,70	-32,02	1,31	6 025	25 223	8,1%	13,2%	13,0%
0837	Villers-Semeuse hors Charleville-Mézières (Partiel)	-18,81	3,07	6,20	6 560	27 430	8,6%	11,4%	9,8%
0898	Charleville-Mézières	-121,14	-81,05	13,62	2 788	28 089	9,6%	18,3%	16,1%
0899	Sedan	-78,58	-71,19	15,82	1 551	24 439	9,6%	26,1%	17,8%
0901	Ax-les-Thermes	29,66	-27,50	7,05	7 166	27 013	12,6%	8,4%	7,4%
0903	Les Cabannes	69,58	41,97	12,51	7 123	26 481	11,0%	11,4%	11,2%
0904	Castillon-en-Couserans	128,50	105,14	7,14	2 791	24 378	15,6%	17,4%	10,1%
0905	Foix-Ville	64,69	21,30	24,36	5 297	31 447	10,5%	12,5%	11,9%
0906	Le Fossat	163,15	69,07	25,81	4 380	25 847	11,7%	11,8%	10,2%
0907	Lavelanet	1,58	-9,88	21,21	4 923	24 291	9,8%	19,2%	13,2%
0908	Le Mas-d'Azil	140,51	104,40	19,55	3 282	24 256	13,7%	16,0%	12,7%
0910	Mirepoix	69,16	46,38	14,33	5 196	25 611	9,9%	14,7%	12,0%
0911	Oust	158,01	121,11	2,82	3 782	25 184	12,4%	15,7%	11,2%
0912	Pamiers-Ouest hors Pamiers (Partiel)	144,50	65,31	6,22	5 850	28 003	10,3%	10,6%	11,1%
0915	Saint-Girons	90,48	-12,11	9,74	4 612	28 103	9,8%	13,0%	10,5%
0916	Saint-Lizier	72,68	98,34	23,00	6 598	28 755	9,1%	8,7%	9,6%
0917	Saverdun	211,55	104,86	7,67	5 434	26 049	9,6%	11,3%	10,8%
0918	Tarascon-sur-Ariège	77,00	33,76	10,36	5 671	26 106	11,2%	12,1%	14,4%
0919	Varilhes	105,96	60,73	7,80	6 319	27 375	8,8%	9,6%	9,0%
0921	Foix-Rural	93,13	115,19	10,63	6 985	29 693	11,0%	9,2%	9,3%
0922	Pamiers-Est hors Pamiers (Partiel)	141,56	146,46	10,65	7 232	26 716	8,5%	8,6%	11,4%
0999	Pamiers	142,30	-0,72	25,17	4 309	27 179	10,1%	15,0%	12,7%
1001	Aix-en-Othe	129,22	28,55	11,52	6 205	27 839	10,0%	11,1%	10,5%
1002	Arcis-sur-Aube	77,99	35,43	10,98	7 331	28 461	8,8%	11,5%	9,7%
1003	Bar-sur-Aube	-54,41	-30,36	5,90	6 268	28 506	12,1%	11,0%	13,3%
1004	Bar-sur-Seine	8,36	5,87	0,83	6 271	28 603	8,9%	9,9%	11,3%
1005	Bouilly	45,85	51,06	1,69	9 561	32 048	9,0%	7,4%	6,2%
1006	Brienne-le-Château	35,00	9,41	6,53	6 288	27 148	9,5%	10,6%	12,9%
1007	Chaource	47,70	12,38	1,77	6 302	25 712	10,2%	10,0%	11,6%
1008	Chavanges	-18,55	48,35	0,00	6 597	32 056	16,4%	10,3%	9,8%
1009	Ervy-le-Châtel	97,80	71,48	2,98	6 910	26 964	7,8%	10,4%	9,6%
1010	Essoyes	15,76	-20,58	4,10	6 991	39 233	10,9%	7,0%	6,6%
1011	Estissac	65,00	101,13	4,44	8 046	28 498	8,6%	10,0%	10,2%
1012	Lusigny-sur-Barse	69,90	51,23	5,12	8 670	30 873	8,9%	7,1%	6,5%
1013	Marcilly-le-Hayer	40,36	15,95	5,24	7 319	28 515	9,0%	9,7%	10,6%
1014	Méry-sur-Seine	44,19	40,45	2,69	7 786	28 102	8,1%	9,5%	8,2%
1015	Mussy-sur-Seine	-25,23	-31,57	1,23	6 069	40 152	10,8%	10,2%	9,6%
1016	Nogent-sur-Seine	24,72	12,25	13,75	6 172	28 390	8,9%	12,3%	10,5%
1017	Piney	72,05	55,06	10,76	7 766	28 751	9,3%	8,7%	6,2%
1018	Ramerupt	40,05	2,14	5,80	7 137	27 747	9,0%	10,2%	12,2%
1019	Les Riceys	27,58	-33,24	0,00	5 553	39 188	11,7%	5,1%	7,3%
1020	Romilly-sur-Seine 1er Canton hors Romilly-sur-Seine (Partiel)	41,34	22,10	4,03	7 831	28 313	9,1%	10,2%	8,5%
1021	Soulaines-Dhuys	-4,56	40,39	0,00	7 180	28 356	9,2%	7,4%	4,6%
1022	Troyes 1er Canton hors Troyes (Partiel)	82,21	91,82	11,82	9 419	32 103	8,5%	6,0%	6,6%
1023	Troyes 2e Canton hors Troyes (Partiel)	63,53	46,91	7,86	6 659	30 206	9,8%	10,6%	8,8%
1025	Vendeuvre-sur-Barse	-44,79	-11,48	5,85	5 735	27 667	8,1%	10,5%	12,5%
1026	Villenauxe-la-Grande	85,07	58,74	3,84	6 326	27 838	9,0%	13,1%	23,3%
1028	Sainte-Savine	11,15	20,96	7,94	8 831	32 856	8,3%	8,7%	7,0%
1029	Troyes 4e Canton (partiel)	157,47	101,75	5,17	9 321	30 091	8,3%	8,2%	8,8%
1031	Troyes 6e Canton hors Troyes (Partiel)	-23,07	25,47	15,36	7 273	30 292	9,3%	11,0%	7,6%
1032	Troyes 7e Canton hors Troyes (Partiel)	70,80	90,76	19,38	8 096	32 325	9,8%	9,4%	7,1%
1033	La Chapelle-Saint-Luc hors La Chapelle-Saint-Luc (Partiel)	-120,95	-37,92	10,60	5 796	25 961	9,0%	13,1%	9,3%
1096	La Chapelle-Saint-Luc	-147,04	-60,97	38,07	1 602	21 558	10,4%	22,2%	16,1%
1097	Romilly-sur-Seine	-24,95	-33,61	14,41	4 495	23 134	9,6%	20,8%	12,9%
1099	Troyes	-19,51	-103,68	25,37	2 878	27 286	9,5%	17,1%	12,8%
1101	Alaigne	123,04	65,98	29,25	4 927	24 689	13,1%	12,2%	15,3%
1102	Alzonne	107,47	69,67	15,60	6 443	27 665	9,5%	10,4%	7,4%
1105	Belpech	89,50	54,64	40,26	3 597	23 995	11,1%	11,9%	14,9%
1106	Capendu	77,68	71,83	16,41	4 773	25 734	10,9%	14,9%	11,6%
1107	Carcassonne 1er Canton hors Carcassonne (Partiel)	97,30	125,37	15,28	6 724	30 982	11,3%	10,9%	10,2%
1108	Carcassonne 2e Canton-Nord hors Carcassonne (Partiel)	37,92	30,47	8,87	6 044	26 519	10,4%	10,7%	11,5%
1109	Castelnaudary-Nord hors Castelnaudary (Partiel)	109,51	76,54	11,36	6 030	27 129	11,9%	11,9%	10,2%
1110	Castelnaudary-Sud hors Castelnaudary (Partiel)	108,34	88,81	22,89	6 928	26 421	10,9%	10,8%	9,8%
1111	Chalabre	98,18	24,78	43,77	3 665	22 361	11,1%	14,3%	16,6%
1112	Conques-sur-Orbiel	83,05	42,31	9,40	6 424	29 489	10,8%	11,1%	10,0%
1113	Couiza	128,30	64,93	44,97	3 681	24 569	11,4%	16,5%	14,8%
1114	Coursan	178,68	120,01	11,92	5 348	26 407	13,4%	15,1%	13,2%
1115	Durban-Corbières	163,70	109,33	29,85	2 710	23 877	17,0%	15,3%	11,8%
1116	Fanjeaux	125,83	47,67	34,00	5 026	26 003	11,2%	13,4%	16,4%
1117	Ginestas	240,73	157,77	24,70	5 025	24 953	12,3%	14,5%	11,8%
1118	Lagrasse	61,99	-85,39	59,82	3 188	23 846	15,4%	14,6%	14,1%
1119	Lézignan-Corbières	179,72	111,16	17,42	3 592	24 853	11,7%	16,0%	15,8%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
1120	Limoux	95,89	54,49	23,75	4 852	27 243	12,4%	13,9%	13,4%
1121	Mas-Cabardès	130,22	115,46	27,29	4 325	22 941	14,7%	16,3%	13,7%
1122	Montréal	186,01	104,47	32,16	6 403	28 312	10,0%	10,4%	10,0%
1125	Peyriac-Minervois	73,94	54,56	28,89	3 996	23 576	12,2%	14,6%	12,8%
1126	Quillan	65,96	35,42	34,03	4 054	24 212	13,3%	19,1%	14,2%
1127	Saint-Hilaire	111,07	91,77	24,15	5 438	26 581	12,7%	10,9%	9,7%
1128	Saïssac	161,17	112,56	42,28	4 235	25 090	12,7%	12,5%	11,8%
1130	Sigeac	214,90	131,25	15,22	4 437	25 420	15,3%	18,8%	15,0%
1133	Narbonne-Ouest hors Narbonne (Partiel)	158,84	63,00	15,74	5 859	27 281	12,2%	12,8%	10,0%
1197	Narbonne	87,94	-6,59	14,06	3 028	29 115	13,7%	17,6%	15,3%
1198	Carcassonne	78,62	-39,14	24,09	2 493	28 924	12,1%	17,0%	13,2%
1199	Castelnaudary	56,25	-32,60	36,44	4 634	27 030	12,4%	13,6%	12,6%
1201	Aubin	19,38	29,20	9,18	6 579	24 393	10,1%	9,8%	13,6%
1202	Belmont-sur-Rance	17,72	3,87	15,10	4 987	23 541	11,0%	5,7%	14,0%
1203	Bozouls	88,30	68,94	3,10	7 803	29 661	9,0%	4,6%	5,4%
1204	Camarès	-18,11	-7,54	11,35	4 439	21 517	13,8%	8,4%	10,6%
1206	Capdenac-Gare	72,60	50,48	13,71	6 621	25 952	10,0%	8,5%	10,8%
1207	Cassagnes-Bégonhès	77,31	45,19	2,19	6 305	25 652	9,7%	4,4%	6,5%
1208	Conques	29,71	19,91	16,80	4 626	24 862	11,1%	5,9%	6,5%
1210	Decazeville	2,39	-30,82	14,53	5 263	25 528	11,4%	11,7%	11,3%
1211	Entraygues-sur-Truyère	63,10	46,13	21,70	4 845	24 366	12,7%	8,2%	7,2%
1212	Espalion	100,29	56,24	3,46	6 374	27 805	10,3%	7,2%	8,4%
1213	Estaing	69,84	12,47	4,14	5 130	25 987	12,2%	4,3%	8,0%
1214	Laguiole	48,89	12,85	1,67	4 972	26 436	12,8%	4,8%	4,2%
1215	Laissac	73,69	28,15	12,18	5 865	25 181	10,0%	5,3%	7,3%
1216	Marcillac-Vallon	110,48	84,25	5,76	7 385	28 631	10,0%	4,9%	5,4%
1218	Montbazens	78,15	78,45	9,17	5 984	24 798	11,3%	6,0%	8,2%
1219	Mur-de-Barrez	5,86	30,35	0,00	5 090	24 013	12,2%	5,5%	12,0%
1220	Najac	121,68	23,05	15,67	5 073	24 789	11,8%	10,1%	10,3%
1221	Nant	184,84	85,66	18,53	5 159	23 787	11,5%	9,7%	11,6%
1222	Naucelle	92,55	86,13	7,95	6 102	24 389	11,3%	4,2%	9,0%
1224	Pont-de-Salars	57,86	31,08	4,63	7 030	26 367	11,1%	4,8%	7,6%
1225	Réquista	29,39	9,28	3,54	4 901	23 691	11,2%	6,1%	9,5%
1226	Rieupeyroux	-0,67	51,71	18,99	5 571	25 241	8,8%	6,9%	8,1%
1227	Rignac	110,24	71,34	15,53	6 731	25 800	10,0%	6,0%	9,0%
1228	Rodez-Est hors Rodez (Partiel)	101,80	40,40	10,49	9 963	31 304	9,1%	4,0%	3,6%
1229	Saint-Affrique	76,69	27,08	8,39	6 614	26 705	9,7%	8,2%	9,1%
1231	Saint-Beauzély	64,72	111,74	12,06	5 241	23 410	10,5%	7,2%	7,8%
1234	Saint-Geniez-d'Olt	139,82	69,96	3,67	5 694	26 830	13,9%	7,8%	7,5%
1235	Saint-Rome-de-Tarn	68,32	86,41	17,34	4 206	22 628	11,3%	7,3%	10,9%
1236	Saint-Sernin-sur-Rance	63,55	72,09	11,68	4 409	21 623	11,8%	7,4%	10,6%
1237	Salles-Curan	17,31	12,19	15,01	5 538	23 003	14,4%	4,8%	6,3%
1239	Baraqueville-Sauveterre	86,36	72,02	8,42	6 269	25 337	11,0%	4,3%	7,0%
1240	Sévérac-le-Château	27,98	40,09	5,13	6 008	24 592	10,5%	7,0%	8,4%
1242	Villefranche-de-Rouergue	36,49	-15,91	11,42	5 569	28 422	11,5%	9,8%	9,4%
1243	Villeneuve	53,61	60,90	9,56	6 514	26 375	11,1%	7,7%	9,7%
1244	Millau-Ouest hors Millau (Partiel)	88,30	55,36	2,52	7 558	26 199	10,3%	7,5%	10,3%
1245	Rodez-Ouest hors Rodez (Partiel)	99,22	43,06	5,09	9 155	30 383	9,3%	4,3%	4,9%
1246	Rodez-Nord hors Rodez (Partiel)	5,38	15,02	12,06	7 628	31 418	9,8%	6,8%	8,3%
1297	Millau	38,88	0,51	12,31	6 182	28 381	11,2%	11,5%	10,7%
1298	Rodez	15,24	-70,04	16,93	6 441	32 896	10,0%	7,4%	7,5%
1301	Aix-en-Provence-Nord-Est hors Aix-en-Provence (Partiel)	18,95	-1,25	16,18	10 007	42 718	10,3%	8,5%	9,3%
1302	Aix-en-Provence-Sud-Ouest hors Aix-en-Provence (Partiel)	53,49	37,35	9,73	8 934	43 416	9,2%	8,1%	10,5%
1303	Arles-Est hors Arles (Partiel)	-2,47	-10,90	5,82	7 253	30 369	7,6%	12,0%	13,6%
1305	Aubagne-Ouest hors Aubagne	41,12	13,86	2,07	6 902	31 226	9,2%	11,6%	13,3%
1306	Berre-l'Étang	14,83	12,44	8,09	4 646	27 612	9,5%	13,4%	15,4%
1307	Châteaurenard	85,44	31,52	9,81	5 722	29 733	8,9%	12,3%	10,5%
1308	La Ciotat	55,11	-3,72	11,36	5 884	32 563	10,2%	15,0%	14,3%
1309	Eyguières	95,70	39,29	10,82	6 941	31 654	9,5%	11,3%	12,7%
1310	Gardanne	58,87	4,62	9,71	7 317	34 319	8,9%	10,2%	12,0%
1311	Istres-Nord hors Istres (Partiel)	59,48	-12,54	13,20	3 713	24 583	9,3%	14,4%	16,8%
1312	Lambesc	100,20	28,24	14,83	6 583	34 734	10,6%	11,9%	12,1%
1326	Orgon	70,39	41,28	7,91	4 962	27 226	10,0%	13,0%	12,9%
1327	Peyrolles-en-Provence	64,70	35,53	9,14	6 870	32 360	9,6%	11,1%	10,8%
1328	Port-Saint-Louis-du-Rhône	39,40	-20,78	9,51	4 500	25 177	15,5%	17,6%	18,7%
1329	Roquevaire	93,70	58,84	5,84	8 509	34 115	8,8%	9,3%	10,6%
1330	Saintes-Maries-de-la-Mer	-62,68	-75,83	3,67	4 308	28 901	12,2%	20,1%	14,6%
1331	Saint-Rémy-de-Provence	84,72	35,28	14,52	5 216	32 724	9,7%	12,1%	10,6%
1332	Salon-de-Provence	64,61	6,33	11,43	4 962	30 750	9,8%	13,3%	13,4%
1333	Tarascon	9,75	-2,64	12,05	3 761	27 684	10,5%	14,9%	20,0%
1334	Trets	79,25	40,84	14,47	7 915	36 154	9,2%	9,5%	10,4%
1335	Allauch	25,99	0,45	4,30	9 478	36 692	9,9%	8,3%	9,0%
1336	Marignane	-86,25	-54,73	8,24	4 367	26 982	9,4%	13,2%	15,8%
1348	Châteauneuf-Côte-Bleue	0,51	6,84	7,30	7 346	34 748	9,0%	11,1%	13,5%
1349	Istres-Sud hors Istres (Partiel)	36,65	-27,00	9,19	6 731	30 667	9,2%	10,8%	11,9%
1350	Martigues-Ouest hors Martigues (Partiel)	-40,44	-29,36	14,30	2 890	23 724	10,7%	18,9%	25,3%
1351	Péligonne	52,42	55,95	9,09	8 745	35 751	9,1%	9,5%	11,2%
1352	Les Pennes-Mirabeau	32,69	2,60	6,27	7 709	34 596	9,1%	10,9%	11,6%
1353	Vitrolles	-48,64	-15,82	7,70	4 211	26 656	9,7%	14,0%	13,9%
1395	Istres	34,13	2,28	13,06	6 074	28 342	9,6%	12,9%	12,3%
1396	Martigues	24,71	-13,36	10,55	5 084	31 136	9,4%	14,6%	13,7%
1397	Aix-en-Provence	37,04	-15,45	29,53	5 347	39 462	11,3%	12,4%	11,4%
1398	Arles	12,18	-2,48	14,16	3 509	28 307	11,2%	16,6%	16,1%
1399	Marseille	29,53	-13,70	18,88	1 851	31 109	11,8%	18,3%	16,3%
1401	Aumay-sur-Odon	32,50	6,19	5,06	6 111	23 702	8,5%	8,2%	9,9%
1402	Balleroy	50,52	60,27	12,28	6 480	25 071	8,5%	9,9%	11,4%
1403	Bayeux	-43,28	-35,95	7,12	5 620	30 013	9,2%	13,3%	9,0%
1404	Le Bény-Bocage	48,89	11,70	5,96	5 753	23 701	9,3%	8,6%	9,5%
1405	Blangy-le-Château	68,97	19,83	8,62	7 493	32 151	10,0%	8,1%	7,9%
1406	Bourguébus	99,42	64,91	3,25	8 303	27 750	8,5%	8,3%	7,3%
1407	Bretteville-sur-Laize	32,88	25,70	2,47	7 453	27 643	7,7%	8,6%	9,4%
1408	Caen 1er Canton hors Caen (Partiel)	18,62	-21,32	12,12	9 979	38 133	10,5%	6,4%	5,6%
1409	Caen 2e Canton hors Caen (Partiel)	55,73	34,03	7,22	8 528	33 380	9,6%	8,5%	7,4%
1410	Cambremer	38,65	5,89	5,43	5 874	29 831	9,3%	8,2%	8,1%
1411	Caumont-l'Éventé	61,05	42,68	7,01	5 833	24 376	8,9%	9,2%	11,4%
1412	Condé-sur-Noireau	-1,40	-21,09	14,92	5 379	23 943	8,8%	13,2%	11,4%
1413	Creully	33,08	-12,71	6,46	9 195	35 352	10,1%	7,6%	6,8%
1414	Douvres-la-Délivrande	25,58	25,75	6,85	8 673	35 264	9,9%	8,5%	6,1%
1415	Dozulé	41,50	18,58	3,39	5 889	28 688	10,3%	12,5%	11,2%
1416	Évrecy	91,97	92,98	2,28	9 195	31 795	9,4%	6,6%	5,7%
1417	Falaise-Nord hors Falaise (Partiel)	39,10	21,24	3,17	6 921	24 722	8,9%	10,4%	11,7%
1418	Falaise-Sud hors Falaise (Partiel)	49,00	88,08	10,59	7 692	29 000	10,2%	7,2%	8,7%
1419	Honfleur	42,52	29,44	9,03	5 698	31 272	8,9%	12,3%	10,8%
1420	Isigny-sur-Mer	12,70	-19,51	4,71	4 918	23 983	9,4%	11,8%	12,3%
1421	Lisieux 1er Canton hors Lisieux (Partiel)	52,16	38,52	4,00	7 785	29 543	9,9%	7,8%	8,0%
1423	Livarot	33,06	11,53	7,17	5 607	26 100	9,6%	10,5%	10,1%
1424	Mézidon-Canon	-4,70	23,53	6,08	5 904	24 435	8,6%	10,9%	12,1%
1425	Mortaux-Couliboef	44,72	8,60	4,66	6 647	25 177	9,9%	11,2%	9,2%
1426	Orbec	28,00	7,49	4,14	5 697	24 736	10,2%	11,0%	11,7%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
1427	Pont-l'Évêque	38,14	28,71	10,69	6 668	31 443	8,6%	8,5%	9,0%
1428	Ryes	59,86	52,69	4,21	7 302	31 319	10,4%	9,8%	9,5%
1429	Saint-Pierre-sur-Dives	24,48	20,41	6,64	5 456	23 621	10,2%	11,5%	12,1%
1430	Saint-Sever-Calvados	21,47	-5,71	33,69	6 246	23 241	10,0%	8,2%	9,6%
1431	Thury-Harcourt	49,40	49,46	2,73	6 522	25 257	8,8%	10,3%	10,0%
1432	Tilly-sur-Seulles	31,11	44,35	1,98	9 002	29 914	7,9%	6,9%	6,5%
1433	Trévières	113,04	107,06	7,91	6 472	27 580	10,0%	9,5%	9,4%
1434	Troarn	22,72	43,72	1,48	7 385	26 726	8,6%	8,8%	8,4%
1435	Trouville-sur-Mer	35,57	-6,25	6,38	5 837	34 026	10,9%	12,3%	10,2%
1436	Vassy	41,74	4,72	17,01	5 923	22 728	9,9%	8,8%	6,5%
1437	Villers-Bocage	44,78	5,74	5,04	7 586	27 348	7,9%	7,9%	7,9%
1438	Vire	3,34	-18,71	7,04	6 503	26 866	10,2%	10,0%	9,0%
1443	Caen 7e Canton hors Caen (Partiel)	-74,54	-34,48	2,37	6 457	25 572	9,0%	13,6%	7,9%
1444	Caen 8e Canton hors Caen (Partiel)	40,77	64,39	2,47	6 403	30 410	8,8%	11,8%	9,1%
1446	Caen 10e Canton hors Caen (Partiel)	21,67	39,76	6,78	7 361	28 375	8,8%	10,3%	7,4%
1447	Cabourg	-5,64	1,23	2,67	6 489	29 154	9,6%	11,6%	9,7%
1448	Ouistreham	101,54	61,53	5,46	8 275	33 436	9,6%	10,1%	7,5%
1449	Lisieux 3e Canton hors Lisieux (Partiel)	82,54	43,06	3,79	7 385	30 150	10,0%	8,8%	8,8%
1493	Hérouville-Saint-Clair	-155,94	1,42	13,92	3 456	25 907	10,6%	16,3%	10,8%
1497	Caen	-75,25	-62,55	19,73	4 106	32 933	11,1%	14,4%	11,9%
1498	Falaise	-44,52	-44,84	5,12	3 925	26 155	9,6%	16,7%	11,5%
1499	Lisieux	-40,11	-72,89	9,22	3 572	25 291	9,4%	17,1%	13,0%
1501	Allanche	-66,20	19,32	0,00	4 213	21 085	10,6%	7,7%	10,3%
1503	Aurillac 2e Canton hors Aurillac (Partiel)	122,99	91,28	2,54	8 338	30 113	11,8%	5,9%	5,2%
1504	Champs-sur-Tarentaine-Marchal	29,51	35,32	9,07	5 481	24 180	10,9%	9,1%	9,9%
1505	Chaudes-Aigues	32,31	45,91	3,35	4 155	22 504	10,4%	6,3%	10,3%
1506	Condat	-1,77	43,57	3,09	4 822	23 316	10,9%	6,4%	10,8%
1507	Laroquebrou	16,35	58,33	4,32	4 659	23 841	12,3%	7,6%	9,5%
1508	Massiac	23,73	22,43	11,13	4 647	25 031	11,9%	8,0%	10,0%
1509	Mauriac	5,96	4,62	1,76	6 038	26 198	10,6%	9,0%	8,6%
1510	Maurs	68,59	18,55	12,86	5 165	24 394	12,9%	7,4%	8,6%
1511	Montsalvy	42,48	59,53	7,13	5 457	23 692	12,8%	5,4%	8,8%
1512	Murat	-4,67	21,13	8,88	5 674	25 128	12,1%	7,5%	9,1%
1513	Pierrefort	34,50	8,41	1,54	4 914	21 374	13,7%	5,2%	12,8%
1514	Pleaux	0,00	-3,08	7,75	4 921	22 154	10,3%	7,3%	12,0%
1515	Riom-ès-Montagnes	-0,60	-14,40	6,24	5 746	24 426	8,7%	9,4%	13,4%
1516	Ruyens-en-Margeride	-29,95	-24,00	2,91	3 778	20 252	12,0%	8,0%	7,9%
1517	Saignes	11,01	-13,16	2,13	5 344	23 792	10,4%	9,1%	12,0%
1518	Saint-Cernin	13,85	30,78	0,00	4 849	24 087	11,0%	6,2%	12,8%
1519	Saint-Flour-Nord hors Saint-Flour (Partiel)	63,14	51,82	3,46	5 606	24 268	10,3%	6,5%	6,6%
1520	Saint-Flour-Sud hors Saint-Flour (Partiel)	75,27	46,37	1,88	5 843	23 522	11,9%	6,7%	7,3%
1521	Saint-Mamet-la-Salvetat	85,60	81,60	3,57	5 384	24 563	12,0%	6,4%	7,5%
1522	Salers	6,83	-1,04	4,97	5 140	23 082	13,4%	8,1%	11,4%
1523	Vic-sur-Cère	28,39	15,67	10,93	6 153	25 723	12,7%	7,2%	7,6%
1525	Aurillac 4e Canton hors Aurillac (Partiel)	49,52	89,10	4,84	6 953	28 113	11,5%	6,6%	9,3%
1526	Arpajon-sur-Cère	63,50	23,79	1,60	7 755	28 586	11,3%	5,7%	7,2%
1527	Jussac	34,81	32,84	0,00	8 446	29 914	11,6%	5,2%	7,9%
1598	Aurillac	-54,39	-62,39	12,42	5 704	29 601	11,7%	10,6%	10,6%
1599	Saint-Flour	3,17	-35,81	5,70	6 484	29 752	9,6%	8,8%	9,7%
1601	Aigre	41,35	-23,07	34,48	5 842	24 397	10,8%	11,2%	15,1%
1604	Aubeterre-sur-Dronne	105,08	-2,38	57,00	5 101	23 621	10,8%	10,2%	9,8%
1605	Baignes-Sainte-Radegonde	91,10	9,07	31,37	5 877	23 829	9,3%	10,5%	10,4%
1606	Barbezieux-Saint-Hilaire	3,16	28,64	6,45	6 025	26 242	10,0%	9,7%	8,9%
1607	Blanzac-Porcheresse	51,63	-1,00	11,83	7 157	26 919	9,4%	9,0%	9,0%
1608	Brossac	88,56	10,83	61,30	5 287	22 073	10,7%	10,9%	13,3%
1609	Chabanais	21,90	53,95	38,33	5 754	24 624	9,3%	8,8%	12,2%
1610	Chalais	60,68	6,41	43,56	4 994	25 149	9,2%	11,4%	11,6%
1611	Champagne-Mouton	62,87	-52,88	32,92	5 090	22 301	8,7%	8,3%	12,7%
1612	Châteauneuf-sur-Charente	50,68	31,52	15,08	6 896	27 497	8,8%	8,9%	8,4%
1613	Cognac-Nord hors Cognac (Partiel)	10,31	5,75	12,95	7 332	30 048	9,2%	9,0%	10,3%
1614	Confolens-Nord hors Confolens (Partiel)	-5,60	-20,91	43,44	5 513	22 486	10,9%	9,2%	14,2%
1615	Confolens-Sud hors Confolens (Partiel)	26,55	-24,31	52,90	4 539	22 779	8,5%	9,7%	14,0%
1616	Hiersac	51,21	26,93	4,70	7 862	28 634	8,9%	8,4%	8,2%
1617	Jarnac	29,36	-2,84	15,83	6 865	28 408	9,6%	9,3%	8,6%
1618	Mansle	73,15	13,34	26,75	5 937	25 023	9,6%	12,4%	12,3%
1619	Montbron	74,75	-11,69	23,18	5 928	24 453	9,7%	10,9%	9,7%
1620	Montmoeuf	47,15	-27,12	55,02	5 319	24 482	9,9%	9,5%	13,0%
1621	Montmoreau-Saint-Cybard	33,69	5,22	19,17	5 265	24 324	9,6%	10,4%	13,7%
1622	La Rochefoucauld	99,49	54,90	8,47	7 365	25 945	8,4%	8,9%	9,1%
1623	Rouillac	77,24	46,56	15,51	5 779	25 776	9,6%	10,3%	10,9%
1624	Ruffec	61,95	-7,29	38,28	5 135	24 915	10,2%	12,5%	10,2%
1625	Saint-Amant-de-Boixe	110,77	47,88	7,45	6 721	26 972	8,2%	9,3%	9,4%
1626	Saint-Claud	44,93	-22,83	24,49	5 320	23 773	9,9%	10,8%	12,7%
1627	Segonzac	-5,66	-10,67	12,78	7 012	27 985	9,2%	7,9%	10,2%
1628	Villebois-Lavalette	41,03	4,61	18,08	6 509	27 151	10,0%	8,3%	8,3%
1629	Villefagnan	29,12	15,04	46,76	5 852	22 417	10,2%	10,1%	12,4%
1630	La Couronne	42,14	26,42	6,68	7 840	28 980	9,4%	9,9%	8,6%
1631	Ruelle-sur-Touvre	62,36	54,20	7,37	8 475	29 292	9,2%	9,7%	8,9%
1632	Soyaux	14,21	2,38	24,28	3 278	28 399	11,0%	15,9%	12,0%
1633	Cognac-Sud hors Cognac (Partiel)	20,76	58,49	9,54	8 726	29 119	8,9%	9,5%	9,3%
1635	Gond-Pontouvre	56,21	71,33	6,26	8 059	30 054	9,2%	9,6%	7,7%
1697	Cognac	-30,85	-72,73	10,74	4 743	30 050	9,4%	14,8%	11,5%
1698	Angoulême	-40,21	-113,77	16,50	2 680	29 706	10,6%	17,0%	11,9%
1699	Confolens	96,92	26,06	24,13	5 744	29 965	10,8%	9,5%	10,8%
1701	Aigrefeuille-d'Aunis	171,74	107,51	7,75	6 923	25 727	8,1%	10,0%	10,1%
1702	Archiac	30,53	14,42	8,15	6 076	25 624	10,6%	8,2%	9,0%
1703	Ars-en-Ré	76,98	16,49	9,83	7 326	39 265	14,7%	12,2%	10,5%
1704	Aulnay	14,72	32,91	39,59	5 568	23 950	12,2%	10,4%	10,5%
1705	Burie	30,65	12,09	10,94	6 221	25 474	10,1%	9,5%	7,0%
1706	Le Château-d'Oléron	118,31	56,80	1,75	6 692	29 859	11,8%	13,3%	12,3%
1707	Courçon	282,41	180,04	10,89	6 857	25 815	9,2%	9,8%	8,9%
1708	Cozes	158,85	67,98	10,60	5 998	26 439	13,4%	12,4%	11,9%
1709	Gémozac	143,88	110,86	13,12	5 874	24 755	10,6%	10,2%	10,4%
1710	La Jarrie	89,59	81,81	7,18	8 819	30 365	9,1%	8,9%	7,2%
1711	Jonzac	36,14	25,30	15,41	4 821	27 443	11,3%	11,8%	8,6%
1712	Loulay	55,42	0,78	24,36	5 903	23 696	11,5%	12,1%	15,1%
1713	Marans	189,93	81,62	5,16	6 968	25 901	9,1%	10,7%	8,0%
1714	Marennes	159,98	86,56	5,04	6 308	25 663	11,1%	12,2%	11,0%
1715	Matha	67,80	6,34	22,81	5 462	24 276	13,9%	11,5%	10,3%
1716	Mirambeau	86,55	55,35	29,72	5 057	23 341	12,5%	11,8%	12,4%
1717	Montendre	96,28	52,51	19,37	4 943	23 971	11,3%	14,5%	11,8%
1718	Montguyon	62,55	12,53	13,96	5 375	23 258	8,7%	12,5%	12,0%
1719	Montlieu-la-Garde	66,88	84,74	21,14	5 481	23 521	10,3%	11,8%	17,2%
1720	Pons	45,82	36,40	10,34	5 782	25 859	10,5%	10,1%	10,2%
1721	Rochefort-Nord hors Rochefort (Partiel)	153,62	52,87	6,76	7 617	30 516	10,8%	11,4%	8,9%
1725	Royan-Est hors Royan (Partiel)	109,59	100,37	4,10	6 014	34 244	14,8%	15,7%	10,1%
1726	Saint-Agnant	230,08	111,21	9,17	7 333	26 552	11,2%	10,6%	10,2%
1727	Saint-Genis-de-Saintonge	133,18	73,25	16,72	5 409	23 452	11,5%	10,1%	11,6%
1728	Saint-Hilaire-de-Villefranche	92,38	35,99	21,01	5 129	24 123	11,6%	10,7%	10,5%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
1729	Saint-Jean-d'Angély	59,03	4,59	14,75	4 779	26 290	10,4%	13,8%	9,1%
1730	Saint-Martin-de-Ré	109,00	67,54	13,61	7 810	38 420	12,0%	11,4%	14,8%
1731	Saint-Pierre-d'Oléron	86,71	48,35	6,66	6 609	30 371	13,2%	15,8%	11,5%
1732	Saint-Porchaire	124,00	105,91	10,83	6 173	25 176	9,7%	10,3%	10,9%
1733	Saint-Savinien	72,77	61,63	21,75	5 702	24 976	11,1%	12,8%	10,7%
1734	Saintes-Nord hors Saintes (Partiel)	102,59	80,64	7,93	8 093	29 923	11,7%	9,1%	8,5%
1735	Saintes-Ouest hors Saintes (Partiel)	144,02	103,01	7,93	8 017	28 564	10,0%	7,7%	7,6%
1736	Saujon	210,12	128,30	6,39	6 437	26 493	11,1%	11,4%	10,6%
1737	Surgères	70,41	52,79	8,87	5 999	26 063	8,8%	13,0%	11,4%
1738	Tonnay-Boutonne	102,32	22,45	8,13	6 026	23 129	10,2%	11,0%	10,4%
1739	Tonnay-Charente	94,28	104,78	7,20	6 700	24 520	8,7%	12,5%	11,0%
1740	La Tremblade	120,37	73,64	1,54	6 428	29 139	13,2%	13,7%	11,8%
1743	Royan-Ouest hors Royan (Partiel)	160,19	109,16	8,97	7 320	33 670	12,1%	12,5%	11,0%
1744	La Rochelle 5e Canton hors La Rochelle (Partiel)	93,23	81,13	8,08	9 703	31 044	9,8%	8,3%	7,1%
1746	Aytré	100,92	50,66	14,97	7 787	30 889	9,3%	11,9%	8,2%
1749	La Rochelle 8e Canton hors La Rochelle (Partiel)	111,15	81,64	3,46	9 569	33 769	10,3%	8,7%	6,9%
1750	La Rochelle 9e Canton hors La Rochelle (Partiel)	57,19	63,19	7,91	9 904	35 989	11,4%	8,4%	7,9%
1751	Saintes-Est hors Saintes (Partiel)	90,82	132,28	5,74	7 748	29 072	10,3%	9,2%	9,1%
1796	Royan	140,54	-0,25	8,66	5 982	33 199	12,0%	17,0%	13,4%
1797	Rochefort	8,42	-47,10	14,61	4 146	27 027	10,2%	16,6%	12,5%
1798	La Rochelle	-16,70	-54,07	25,78	4 580	31 663	11,4%	16,0%	11,3%
1799	Saintes	47,01	-20,52	9,48	4 703	30 276	11,0%	14,4%	11,2%
1801	Les Aix-d'Angillon	-30,50	1,81	2,05	7 284	27 313	9,6%	9,6%	9,3%
1802	Argent-sur-Sauldre	6,98	-9,17	4,17	6 787	25 897	8,8%	8,5%	8,7%
1803	Aubigny-sur-Nère	-1,85	-32,66	4,88	6 914	27 413	8,7%	8,7%	9,9%
1804	Baugy	59,38	46,01	8,60	7 377	26 185	9,8%	8,6%	9,2%
1806	La Chapelle-d'Angillon	-0,38	37,30	8,19	6 257	25 369	13,9%	10,1%	9,4%
1807	Charenton-du-Cher	17,00	34,99	8,36	6 025	24 751	8,2%	12,2%	12,1%
1808	Chârost	-6,66	18,78	4,22	6 891	27 228	8,6%	10,4%	10,1%
1809	Châteaumeillant	62,74	-12,87	17,06	5 547	24 246	10,3%	11,0%	13,5%
1810	Châteauneuf-sur-Cher	47,95	54,99	0,93	6 113	25 735	7,7%	13,1%	11,0%
1811	Le Châtelet	124,84	42,79	7,65	5 502	23 719	10,7%	13,5%	10,6%
1812	Dun-sur-Auron	21,11	12,11	4,55	6 788	27 643	7,9%	10,3%	12,3%
1813	Graçay	32,64	57,95	5,82	6 158	25 204	9,5%	13,9%	10,4%
1814	La Guerche-sur-l'Aubois	45,16	27,81	2,89	6 463	25 858	9,3%	13,3%	11,3%
1815	Henrichemont	31,11	47,34	0,00	5 606	25 947	11,6%	10,7%	11,4%
1816	Léré	24,39	11,95	0,70	6 069	27 309	10,2%	9,4%	14,9%
1817	Levet	81,20	76,90	7,51	9 331	30 837	10,0%	6,8%	6,2%
1818	Lignières	50,28	55,60	9,22	6 173	25 390	10,0%	10,5%	10,6%
1819	Lury-sur-Arnon	41,56	55,37	2,09	8 071	28 840	9,2%	9,8%	8,4%
1820	Mehun-sur-Yèvre	3,77	-11,05	6,83	7 402	27 488	9,1%	10,4%	9,7%
1821	Nérondes	26,75	51,70	2,69	5 290	25 097	9,8%	13,6%	13,2%
1822	Saint-Amand-Montrond	25,10	-12,14	14,89	5 633	26 973	8,2%	14,2%	11,6%
1823	Saint-Martin-d'Auxigny	3,99	14,49	6,42	8 373	31 001	9,1%	7,3%	6,7%
1824	Sancergues	77,47	18,70	2,24	6 275	25 568	10,1%	12,2%	12,1%
1825	Sancerre	47,80	25,64	4,29	7 141	34 545	9,2%	7,6%	9,2%
1826	Sancoins	18,45	-0,69	7,44	4 645	24 116	10,5%	14,0%	13,3%
1827	Saulzais-le-Potier	77,23	105,97	3,57	5 217	24 574	7,9%	10,4%	12,6%
1828	Vailliy-sur-Sauldre	73,31	60,14	9,43	5 809	27 297	9,8%	7,5%	8,2%
1830	Vierzon 2e Canton hors Vierzon (Partiel)	95,07	56,85	6,50	7 547	28 391	8,3%	8,7%	10,5%
1835	Saint-Doulchard	-15,20	10,92	2,34	9 008	32 442	9,4%	7,7%	7,7%
1898	Bourges	-26,24	-73,07	14,67	4 259	30 545	9,6%	13,7%	12,0%
1899	Vierzon	-46,13	-45,44	10,85	4 391	25 111	9,5%	16,2%	13,3%
1901	Argentat	76,23	27,27	11,68	6 011	27 089	12,7%	7,6%	10,6%
1902	Ayen	82,71	19,80	13,45	7 061	26 455	10,5%	6,9%	7,4%
1903	Beaulieu-sur-Dordogne	128,45	70,07	16,68	5 734	26 478	10,8%	7,5%	12,4%
1904	Beynat	76,46	59,57	17,23	6 501	26 703	9,5%	7,7%	5,0%
1905	Bort-les-Orgues	28,60	38,76	9,12	5 927	24 208	10,2%	11,1%	11,1%
1907	Bugeat	120,98	91,61	16,35	6 985	26 105	9,8%	8,4%	5,9%
1908	Corrèze	95,14	-63,12	13,28	7 069	26 631	10,9%	6,5%	8,3%
1909	Donzenac	120,98	85,53	5,73	7 547	28 219	10,4%	6,8%	8,6%
1910	Égletons	66,06	72,04	8,66	5 619	28 170	10,3%	9,1%	9,6%
1911	Eygurande	29,81	-28,01	7,81	5 939	25 612	9,1%	6,8%	15,7%
1912	Juillac	113,95	43,63	19,51	6 849	26 567	13,7%	5,8%	8,3%
1914	Larche	120,09	102,79	9,91	8 235	28 134	8,9%	7,0%	8,2%
1915	Lubersac	57,12	4,34	16,75	6 650	26 518	14,6%	5,7%	12,0%
1916	Mercoeur	49,02	39,59	16,37	5 466	24 070	11,7%	4,2%	8,6%
1917	Meymac	42,73	83,97	8,16	5 582	27 367	10,2%	7,9%	9,6%
1918	Meyszac	102,21	41,01	11,55	6 758	28 159	11,2%	6,8%	9,4%
1919	Neuvic	99,82	89,68	9,40	5 779	27 304	13,2%	10,2%	10,8%
1920	La Roche-Canillac	115,07	36,03	9,49	6 662	26 561	11,5%	8,7%	10,2%
1921	Saint-Privat	44,27	2,78	20,88	5 630	23 555	10,1%	7,8%	16,8%
1922	Seilhac	155,19	111,41	6,88	7 213	27 809	10,7%	5,3%	6,2%
1923	Sornac	107,54	28,48	10,23	6 282	25 918	9,6%	7,7%	21,1%
1924	Tréignac	139,55	76,28	29,61	6 437	26 786	13,8%	6,8%	9,4%
1928	Uzerche	99,74	22,85	7,96	6 880	26 645	9,6%	7,0%	21,6%
1929	Vigeois	128,18	90,73	13,24	6 777	26 715	9,4%	6,4%	7,7%
1930	Brive-la-Gaillarde-Sud-Est hors Brive-la-Gaillarde (Partiel)	177,54	87,27	25,34	9 888	32 274	10,7%	6,3%	6,7%
1933	Brive-la-Gaillarde-Sud-Ouest hors Brive-la-Gaillarde (Partiel)	80,99	73,73	17,04	8 305	29 143	9,3%	7,8%	4,6%
1934	Malemort-sur-Corrèze	83,68	56,35	8,05	8 869	32 853	9,7%	6,3%	9,8%
1935	Tulle-Campagne-Nord	87,02	1,95	5,96	8 676	30 713	10,5%	5,3%	4,8%
1936	Tulle-Campagne-Sud	57,67	49,51	4,72	7 943	28 360	10,5%	9,0%	6,4%
1907	Ussel	-44,98	-48,93	14,73	6 055	28 448	8,1%	9,1%	10,8%
1908	Brive-la-Gaillarde	14,35	-39,21	15,06	5 663	30 697	10,5%	11,7%	11,4%
1909	Tulle	25,50	-39,92	15,39	6 402	30 253	11,6%	7,5%	9,2%
2102	Arnay-le-Duc	5,88	20,19	8,92	6 779	25 289	9,2%	8,6%	10,3%
2103	Auxonne	75,17	30,15	9,67	7 064	25 193	9,5%	9,3%	10,0%
2105	Beaune-Nord hors Beaune (Partiel)	-40,05	-2,95	4,10	8 227	36 385	9,3%	6,4%	7,3%
2106	Beaune-Sud hors Beaune (Partiel)	34,12	38,83	9,72	9 263	31 135	9,4%	6,7%	5,7%
2107	Bligny-sur-Ouche	109,59	55,44	23,24	6 741	25 288	10,0%	9,4%	9,3%
2108	Châtillon-sur-Seine	-42,51	-8,16	3,77	5 954	26 630	9,0%	11,9%	11,6%
2109	Dijon 1er Canton hors Dijon (Partiel)	117,25	35,35	1,92	11 311	34 175	9,0%	4,9%	5,9%
2110	Dijon 2e Canton hors Dijon (Partiel)	-56,51	16,74	11,98	8 387	30 614	9,0%	7,7%	6,5%
2113	Fontaine-Française	81,70	73,58	0,00	6 435	27 510	9,6%	10,6%	13,5%
2114	Genlis	74,44	62,21	4,41	8 544	28 173	8,2%	7,1%	7,0%
2115	Gevrey-Chambertin	25,83	17,74	1,10	9 469	34 008	7,9%	5,5%	5,3%
2117	Is-sur-Tille	22,51	23,31	5,97	8 053	30 125	8,3%	7,4%	7,9%
2118	Laignes	40,31	-25,54	10,49	6 274	25 033	10,9%	9,5%	13,4%
2119	Liernais	9,35	7,31	17,68	5 795	24 920	9,4%	9,2%	8,6%
2120	Mirebeau-sur-Bèze	83,79	70,03	3,13	8 714	31 745	9,5%	5,6%	8,1%
2121	Montbard	-69,02	-37,97	4,32	6 364	25 960	9,3%	10,5%	9,9%
2122	Montigny-sur-Aube	-25,13	-92,83	12,71	6 775	24 909	10,0%	10,7%	10,7%
2123	Nolay	10,61	14,57	7,34	6 665	31 508	10,3%	7,8%	9,5%
2124	Nuits-Saint-Georges	2,12	3,47	4,78	8 220	32 514	7,5%	6,9%	6,9%
2125	Pontallier-sur-Saône	27,07	21,83	12,14	7 242	26 041	8,2%	9,3%	8,8%
2126	Pouilly-en-Auxois	102,78	97,43	7,95	7 148	27 894	9,1%	6,4%	9,4%
2127	Précilly-sous-Thil	78,74	66,87	1,46	7 082	26 606	9,8%	8,8%	8,0%
2128	Recey-sur-Ource	-67,74	-79,32	2,17	5 199	24 474	14,1%	7,0%	6,5%
2129	Saint-Jean-de-Loosne	53,82	34,10	9,67	6 747	25 985	8,8%	10,7%	10,3%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
2130	Saint-Seine-l'Abbaye	69,26	61,06	1,39	7 316	27 337	11,2%	6,7%	7,8%
2131	Saulieu	44,76	11,67	9,80	6 082	25 732	10,2%	11,0%	8,0%
2132	Selongey	-5,33	14,96	7,85	7 195	27 673	8,8%	8,7%	8,4%
2133	Semur-en-Auxois	31,73	13,08	6,39	6 255	28 922	8,5%	8,2%	8,2%
2134	Seurre	74,56	76,95	0,90	6 436	25 977	8,8%	10,3%	9,8%
2135	Somberton	90,31	46,51	2,67	8 211	29 676	9,3%	6,1%	7,9%
2136	Venarey-les-Laumes	-4,69	13,74	1,11	6 576	24 707	10,1%	9,3%	10,0%
2137	Vitteaux	94,28	-19,82	2,52	6 409	26 629	10,8%	7,9%	9,7%
2138	Chenôve hors Chenôve (Partiel)	-31,53	-0,56	6,83	8 043	29 332	8,9%	7,4%	6,8%
2139	Dijon Se Canton hors Dijon (Partiel)	5,01	1,59	5,12	10 347	35 480	9,3%	6,6%	5,8%
2143	Fontaine-lès-Dijon	3,63	52,88	9,04	9 018	41 757	10,2%	8,3%	7,4%
2197	Chenôve	-147,44	-62,29	17,23	4 002	24 509	10,8%	15,8%	10,3%
2198	Beaune	-22,67	-41,08	13,47	6 212	31 293	9,4%	10,6%	10,2%
2199	Dijon	-28,83	-44,03	23,55	6 537	33 647	9,9%	9,7%	7,9%
2201	Bégard	70,98	10,77	12,65	6 416	25 488	10,3%	9,1%	14,7%
2202	Belle-Isle-en-Terre	42,18	20,43	21,68	5 607	23 208	10,3%	8,8%	10,7%
2203	Bourbricac	46,25	21,75	20,71	5 594	23 501	9,7%	9,1%	9,9%
2204	Broons	89,25	25,59	22,97	6 450	24 014	9,0%	6,9%	9,0%
2205	Callac	71,97	-29,66	46,82	5 282	23 358	11,7%	9,3%	9,5%
2206	Caulnes	114,43	25,03	3,98	6 610	24 569	10,2%	7,0%	8,6%
2207	Châtaudren	100,71	45,60	5,25	6 973	25 951	10,5%	6,4%	6,6%
2208	La Chèze	0,48	-16,43	20,14	6 527	23 695	9,4%	7,6%	7,0%
2209	Collinée	38,87	27,25	21,68	5 265	22 367	10,4%	7,5%	7,8%
2210	Corlay	63,94	-23,36	21,87	6 010	24 955	10,4%	9,2%	9,1%
2211	Dinan-Est hors Dinan (Partiel)	50,75	41,03	7,66	7 139	29 663	10,8%	10,1%	11,1%
2212	Dinan-Ouest hors Dinan (Partiel)	100,98	55,62	8,67	7 783	28 166	10,7%	9,0%	8,5%
2213	Étables-sur-Mer	148,69	105,72	5,31	8 019	32 380	11,1%	9,3%	9,0%
2214	Évran	68,73	7,94	29,37	6 418	25 099	11,0%	9,9%	9,6%
2215	Gouarec	119,31	34,14	35,88	5 768	25 934	11,7%	8,9%	10,8%
2216	Guingamp	39,78	20,13	3,89	5 692	28 117	10,9%	10,8%	12,1%
2217	Jugon-les-Lacs	85,54	31,13	21,68	6 384	24 669	9,4%	6,5%	8,9%
2218	Lamballe	72,02	30,39	5,88	7 694	27 215	9,4%	6,2%	6,7%
2219	Lannion	65,08	19,50	13,67	6 755	31 316	11,0%	13,0%	10,8%
2220	Lanvollon	116,52	70,25	8,40	6 483	26 081	11,8%	9,2%	7,4%
2221	Lézardrieux	36,62	21,92	12,41	6 759	26 605	14,1%	10,3%	10,6%
2222	Loudéac	30,25	30,88	17,56	6 985	26 892	9,8%	7,7%	7,7%
2223	Maël-Carhaix	70,59	-25,62	55,33	6 303	24 683	10,1%	9,0%	10,6%
2224	Matignon	97,47	66,55	6,02	7 430	28 914	11,1%	8,2%	8,9%
2225	Merdrignac	54,37	35,39	17,98	6 658	23 406	9,2%	5,7%	8,5%
2226	Moncontour	82,55	54,95	6,10	7 449	25 101	9,2%	4,4%	7,2%
2227	Mûr-de-Bretagne	36,25	-41,06	22,78	6 726	25 785	11,5%	6,6%	8,4%
2228	Paimpol	40,46	8,85	7,51	6 722	29 668	13,2%	10,5%	11,1%
2229	Perros-Guirec	76,25	11,71	10,74	8 606	34 559	11,5%	10,5%	8,4%
2230	Plancoët	105,30	83,41	12,47	6 918	25 552	9,8%	9,9%	10,5%
2231	Plélan-le-Petit	113,03	100,48	14,00	6 831	24 718	9,6%	8,4%	8,3%
2232	Pléneuf-Val-André	106,60	75,76	9,02	7 773	32 678	11,9%	9,6%	9,9%
2233	Plestin-les-Grèves	146,52	87,71	11,53	7 289	28 417	11,0%	10,7%	8,5%
2234	Ploec-sur-Lié	66,33	30,92	13,94	7 528	25 975	9,8%	6,0%	8,1%
2235	Plouagat	92,97	44,09	10,72	6 917	26 076	9,9%	7,9%	8,3%
2236	Plouaret	29,60	56,45	13,27	6 019	23 921	10,4%	10,3%	9,5%
2237	Ploubalay	95,90	76,98	5,33	7 417	28 822	11,0%	9,2%	9,1%
2238	Plouguenast	30,42	19,44	16,80	6 624	24 020	10,5%	6,0%	7,4%
2239	Plouha	122,83	79,00	4,89	7 202	27 445	14,4%	11,1%	8,8%
2240	Pontrieux	43,46	34,91	6,14	5 913	24 521	13,1%	10,6%	10,8%
2241	Quintin	53,84	79,85	8,59	7 285	25 905	9,8%	6,6%	7,9%
2242	La Roche-Derrien	117,38	59,97	12,81	6 226	25 461	11,2%	10,2%	9,9%
2243	Rostrenen	-40,80	-19,37	23,41	5 682	26 178	11,3%	8,7%	12,4%
2246	Saint-Nicolas-du-Péleum	13,08	-2,55	32,30	5 397	23 959	11,5%	9,1%	8,2%
2247	Tréguier	100,57	58,44	9,00	6 404	28 083	11,8%	9,8%	10,6%
2248	Uzel	28,24	-45,92	35,86	6 457	24 150	11,9%	6,6%	8,2%
2249	Langueux	78,76	61,77	5,74	8 975	30 512	9,4%	6,9%	6,2%
2250	Plérin	60,03	39,25	4,62	8 633	33 146	9,9%	6,7%	7,0%
2251	Ploufragan	-10,93	-4,71	8,20	7 383	26 751	9,5%	8,2%	7,1%
2298	Dinan	61,12	-28,44	8,70	4 954	31 838	10,9%	13,2%	12,4%
2299	Saint-Brieuc	-12,49	-44,04	18,14	4 517	30 611	11,0%	13,4%	11,3%
2301	Ahun	55,70	9,47	12,18	5 729	25 510	8,7%	11,2%	9,9%
2302	Abusson	-33,98	-16,10	8,41	4 821	26 518	9,7%	12,1%	10,7%
2303	Auzances	94,64	40,65	11,24	5 629	22 683	9,7%	8,0%	13,5%
2304	Bellergarde-en-Marche	103,18	49,97	29,34	5 430	24 441	11,8%	10,2%	12,3%
2305	Bénévent-l'Abbaye	118,02	25,45	42,89	5 576	24 943	9,5%	10,1%	11,6%
2306	Bonnat	68,14	60,34	24,56	5 674	22 651	10,3%	10,7%	11,9%
2307	Bourganeuf	16,04	1,00	20,24	3 736	24 699	10,1%	12,3%	15,1%
2308	Boussac	52,87	8,40	12,60	5 393	22 515	9,6%	11,5%	10,5%
2309	Chambon-sur-Voueize	100,88	50,81	9,47	4 678	23 313	10,6%	9,7%	12,5%
2310	Châtelus-Malvaleix	71,77	4,89	30,83	5 008	23 311	9,9%	9,4%	9,4%
2311	Chénérailles	52,68	11,68	7,04	4 617	22 914	11,1%	11,1%	11,8%
2313	Crocq	-1,92	-4,61	8,28	5 040	22 638	12,2%	9,9%	11,2%
2314	Dun-le-Palestel	82,28	48,81	18,96	5 901	25 484	11,1%	8,0%	11,5%
2315	Evaux-les-Bains	86,79	121,53	11,88	5 606	24 721	10,6%	9,1%	9,4%
2316	Fellestin	53,62	17,92	19,37	4 883	26 058	10,1%	9,4%	8,7%
2318	Le Grand-Bourg	64,20	34,44	17,15	6 146	23 901	9,9%	7,6%	7,4%
2319	Guéret-Nord hors Guéret (Partiel)	140,57	52,54	23,43	7 350	27 750	8,8%	7,3%	6,1%
2320	Jarnages	140,43	120,76	23,99	5 552	24 775	8,9%	9,6%	11,7%
2321	Pontarion	79,20	26,65	17,40	5 813	25 616	9,9%	11,0%	9,7%
2324	Saint-Vaury	69,53	21,12	7,33	7 286	27 983	10,0%	8,5%	8,2%
2325	La Souterraine	73,00	25,93	15,07	5 715	26 318	10,8%	10,0%	10,7%
2326	Guéret-Sud-Est hors Guéret (Partiel)	52,99	28,36	2,48	8 253	31 106	9,2%	7,0%	5,0%
2398	Guéret	0,99	-31,30	12,79	5 182	30 832	10,3%	11,5%	8,7%
2401	Beaumont-du-Périgord	70,45	50,75	27,64	5 380	26 335	10,8%	10,6%	9,6%
2402	Belvès	108,53	40,17	20,51	4 912	25 873	12,3%	12,8%	12,5%
2404	Brantôme	126,50	34,39	18,85	6 217	26 872	9,7%	8,7%	10,0%
2405	Le Bugue	108,23	60,69	27,58	5 194	28 035	12,9%	13,4%	11,7%
2406	Bussière-Badil	22,62	11,46	56,03	5 490	23 808	10,6%	10,9%	11,0%
2407	Le Buisson-de-Cadoux	110,23	59,68	31,49	5 754	27 171	12,8%	12,5%	9,3%
2408	Carlux	127,17	76,75	7,98	6 542	26 636	10,2%	13,3%	9,5%
2409	Champagnac-de-Belair	50,36	-56,30	23,32	6 194	26 047	10,1%	9,5%	7,9%
2410	Domme	109,05	80,34	36,47	5 807	26 580	13,6%	10,1%	10,1%
2411	Excideuil	96,66	58,92	24,20	6 388	26 136	9,2%	7,1%	13,6%
2412	Eymet	86,19	26,64	69,44	5 401	25 694	12,2%	10,4%	11,3%
2413	Hautefort	69,15	-22,16	24,11	5 047	26 117	10,4%	9,8%	9,9%
2414	Issigeac	49,31	-23,09	24,41	5 462	26 931	10,9%	9,4%	10,6%
2415	Jumilhac-le-Grand	83,10	27,47	57,19	5 525	25 478	12,4%	10,8%	11,2%
2416	La Force	71,95	55,29	14,93	6 683	27 045	9,2%	10,1%	15,8%
2417	Lalinde	44,70	-16,22	26,18	6 692	27 164	9,0%	12,4%	16,9%
2418	Lanouaille	55,10	7,63	22,21	5 368	24 033	15,5%	9,9%	7,1%
2419	Mareuil	80,41	33,75	31,39	6 023	25 816	8,2%	9,4%	9,2%
2420	Monpazier	123,50	89,19	33,70	4 835	24 903	11,7%	10,8%	12,9%
2421	Montagrier	107,40	21,53	21,40	6 155	25 285	9,1%	9,8%	10,5%
2422	Montignac	82,69	44,85	17,99	4 741	25 835	12,0%	13,2%	11,6%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
2423	Montpon-Ménéstérol	121,46	71,59	16,81	5 724	26 777	8,3%	13,4%	13,0%
2424	Mussidan	98,42	38,57	10,01	5 638	25 509	10,0%	12,8%	9,6%
2425	Neuville	103,55	67,97	4,48	6 071	24 696	9,8%	11,5%	17,4%
2426	Nontron	46,48	12,90	22,18	6 280	25 436	8,8%	9,8%	9,3%
2428	Ribérac	85,97	27,85	27,06	5 452	26 857	9,4%	11,0%	12,1%
2429	Sainte-Alvère	125,24	97,37	57,66	4 126	28 649	10,5%	12,6%	11,5%
2430	Saint-Astier	107,27	77,48	10,40	7 086	26 643	8,7%	10,1%	10,9%
2431	Saint-Aulaye	43,11	40,77	31,09	5 084	24 463	10,4%	12,8%	13,8%
2432	Saint-Cyprien	80,21	60,12	31,10	6 148	27 123	12,2%	12,1%	10,0%
2433	Saint-Pardoux-la-Rivière	86,75	17,99	31,99	5 676	24 261	13,4%	10,9%	9,9%
2434	Saint-Pierre-de-Chignac	91,66	62,86	12,08	7 164	29 284	10,3%	9,0%	8,4%
2435	Salignac-Eyguies	148,08	55,74	13,38	5 299	26 931	13,7%	10,5%	8,8%
2436	Sarlat-la-Canéda	21,52	-33,88	16,64	6 154	30 042	11,7%	11,5%	10,9%
2437	Savignac-les-Églises	104,09	82,01	11,14	6 903	28 010	8,7%	9,0%	7,4%
2438	Sigoulès	54,60	22,01	29,87	5 506	27 585	10,6%	9,2%	8,9%
2439	Terrasson-Lavilledieu	75,55	21,80	11,01	6 024	26 501	9,8%	11,3%	13,0%
2440	Thenon	120,63	67,57	21,69	5 025	26 299	10,1%	11,3%	11,9%
2441	Thiviers	68,82	3,69	13,78	6 154	26 255	10,4%	10,3%	10,1%
2442	Vélines	102,92	37,41	18,14	4 740	27 329	11,6%	12,9%	12,3%
2443	Vergt	68,43	-7,34	39,96	5 155	25 935	14,9%	10,0%	8,9%
2444	Verteillac	85,14	-7,12	51,28	5 005	24 796	9,9%	12,0%	10,7%
2445	Villambard	110,96	32,77	22,13	5 658	26 945	9,7%	9,3%	14,2%
2446	Villefranche-de-Lonchat	140,70	76,03	37,70	4 973	23 868	10,5%	12,2%	10,4%
2447	Villefranche-du-Périgord	73,72	36,06	17,58	4 085	23 058	12,5%	10,4%	12,7%
2448	Bergerac 2e Canton hors Bergerac (Partiel)	-8,69	82,03	14,26	7 400	28 771	10,1%	10,5%	9,6%
2449	Périgueux-Nord-Est hors Périgueux (Partiel)	67,14	32,62	5,50	8 855	33 843	9,7%	8,2%	6,8%
2450	Périgueux-Ouest hors Périgueux (Partiel)	57,78	45,02	10,19	6 796	29 842	9,7%	9,9%	8,2%
2496	Bergerac	81,90	-7,10	13,92	4 235	28 687	11,1%	16,5%	13,3%
2497	Périgueux	-20,65	-69,67	18,22	4 621	30 789	10,8%	13,5%	8,8%
2501	Amancey	59,04	49,50	4,75	7 160	24 331	10,3%	6,3%	9,3%
2502	Audeux	66,31	44,23	6,44	9 460	32 941	9,0%	5,6%	6,5%
2503	Audincourt	-78,98	-33,32	10,92	4 933	26 684	9,3%	15,4%	13,1%
2504	Baume-les-Dames	29,39	-16,74	4,69	6 415	26 347	8,6%	7,2%	8,7%
2506	Besançon-Sud hors Besançon (Partiel)	55,72	41,73	8,99	8 887	32 257	9,7%	6,2%	5,1%
2507	Boussières	99,71	21,83	4,93	8 618	30 321	9,4%	6,4%	7,1%
2508	Clerval	-8,92	13,36	3,05	6 734	23 973	9,8%	8,6%	12,9%
2509	Hérimoncourt	35,38	14,66	6,63	8 612	29 162	8,0%	10,7%	9,2%
2510	L'Isle-sur-le-Doubs	61,89	13,31	1,48	7 649	26 640	8,6%	9,5%	11,0%
2511	Lévrier	65,01	70,85	7,75	7 298	26 248	12,4%	5,2%	8,9%
2512	Maîche	21,30	1,50	19,47	8 247	31 366	10,1%	6,3%	9,1%
2513	Marchaux	53,09	78,18	3,42	9 142	32 028	8,9%	7,2%	8,4%
2514	Montbéliard-Est hors Montbéliard (Partiel)	-193,74	-80,62	23,07	4 119	23 155	10,5%	21,1%	17,2%
2515	Montbenoit	77,54	-18,38	7,44	7 691	29 416	11,0%	3,9%	7,9%
2516	Morteau	9,32	-13,58	21,88	8 718	34 717	11,7%	7,5%	6,7%
2517	Mouthe	74,56	35,99	22,04	8 679	32 936	16,9%	6,5%	8,4%
2518	Ornans	66,36	39,04	8,02	7 766	27 244	10,4%	6,5%	8,5%
2519	Pierrefontaine-les-Varans	50,47	33,59	12,37	7 084	27 948	9,0%	4,9%	6,2%
2520	Pontarlier	35,62	-12,01	16,45	7 271	31 067	13,0%	8,2%	9,5%
2521	Pont-de-Roide	-7,62	-9,51	3,28	8 036	27 352	8,5%	8,6%	9,4%
2522	Quingey	86,57	39,82	2,91	7 592	27 508	9,5%	7,5%	7,6%
2523	Rougemont	56,78	22,31	3,13	6 601	24 700	9,4%	9,0%	13,4%
2524	Roulers	66,11	56,92	0,49	7 951	27 027	9,4%	6,7%	5,4%
2525	Le Russey	61,66	25,84	8,93	8 069	30 113	10,7%	6,0%	7,4%
2526	Saint-Hippolyte	-32,65	21,27	8,02	7 045	27 613	10,7%	9,0%	8,3%
2527	Vercel-Villedieu-le-Camp	86,71	49,20	6,76	7 173	25 991	9,7%	6,0%	9,3%
2530	Montbéliard-Ouest hors Montbéliard (Partiel)	7,70	21,09	5,02	8 194	30 648	9,0%	8,7%	10,4%
2531	Sochaux-Grand-Charmont	-71,78	-30,75	12,55	5 549	27 266	9,0%	15,4%	12,5%
2534	Étupes	-11,48	-5,63	9,20	8 294	28 947	9,1%	10,0%	10,7%
2535	Valentigney	-78,66	-77,97	10,96	5 653	27 117	9,0%	15,1%	13,7%
2595	Montbéliard	-103,04	-103,99	34,36	4 230	30 408	9,9%	17,7%	12,9%
2599	Besançon	-49,00	-46,52	29,43	4 271	31 273	11,6%	12,7%	9,9%
2602	Bourg-de-Péage	67,30	57,83	4,93	6 984	27 969	10,1%	9,7%	7,9%
2603	Buis-les-Baronnies	111,79	64,91	14,02	3 843	26 408	11,7%	12,7%	11,5%
2604	Chabeuil	58,70	51,81	2,70	8 321	32 506	10,7%	7,8%	9,5%
2607	Crest-Nord hors Crest (Partiel)	101,47	71,61	6,14	7 127	27 765	11,0%	10,5%	8,6%
2608	Crest-Sud hors Crest (Partiel)	103,24	78,96	14,38	6 929	27 422	10,8%	10,3%	9,2%
2609	Die	72,94	2,14	12,79	5 247	26 665	12,5%	13,2%	9,2%
2610	Dieulefit	98,07	58,77	16,76	6 061	27 754	10,9%	10,7%	10,4%
2611	Le Grand-Serre	137,49	103,92	8,49	6 698	24 928	9,8%	10,0%	10,8%
2612	Grignan	74,07	67,02	19,30	5 887	29 097	10,1%	11,1%	11,5%
2613	Loriol-sur-Drôme	33,76	20,92	6,98	6 327	26 590	11,4%	13,3%	12,1%
2615	Marsanne	96,17	81,19	9,17	6 747	29 579	11,7%	10,1%	9,7%
2618	Nyons	118,38	11,54	27,34	4 334	28 153	12,6%	14,0%	13,1%
2619	Pierrelatte	19,83	-0,87	13,18	4 979	26 578	9,8%	16,1%	13,5%
2621	Romans-sur-Isère 1er Canton hors Romans-sur-Isère (Partiel)	63,92	57,30	1,04	7 869	32 635	9,9%	8,7%	10,3%
2623	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	114,19	86,50	5,68	7 045	27 063	9,4%	9,9%	8,1%
2624	Saint-Jean-en-Royans	89,40	46,15	3,41	6 408	25 755	10,4%	9,1%	14,3%
2625	Saint-Paul-Trois-Châteaux	114,11	38,51	14,53	6 036	29 839	10,2%	11,4%	13,0%
2626	Saint-Vallier	84,50	57,32	9,47	5 998	25 675	10,4%	11,2%	11,3%
2628	Tain-l'Hermitage	52,90	47,85	3,99	7 617	28 553	11,8%	9,6%	10,1%
2632	Bourg-lès-Valence	-8,52	0,73	14,48	6 512	28 767	11,5%	11,9%	9,3%
2633	Montélimar 2e Canton hors Montélimar (Partiel)	115,91	75,50	7,02	7 680	30 872	9,8%	9,9%	10,6%
2634	Portes-lès-Valence	72,48	30,26	6,80	7 442	29 153	10,7%	9,8%	10,8%
2635	Romans-sur-Isère 2e Canton hors Romans-sur-Isère (Partiel)	128,05	73,40	3,05	6 994	30 390	10,3%	8,2%	8,7%
2696	Montélimar	65,68	-1,43	10,75	4 825	29 837	10,7%	15,4%	13,4%
2697	Romans-sur-Isère	-10,47	-37,91	13,01	3 741	26 531	11,1%	17,0%	13,9%
2698	Valence	-39,54	-60,75	18,97	4 090	29 056	12,8%	16,1%	12,8%
2699	Crest	18,93	-26,59	8,14	4 425	27 054	13,5%	14,8%	11,5%
2701	Amfreville-la-Campagne	46,91	59,62	5,49	9 239	32 234	7,9%	7,2%	8,2%
2702	Les Andelys	-36,06	-3,69	5,24	6 627	27 993	8,1%	10,1%	10,2%
2703	Beaumesnil	80,81	-13,51	3,53	5 889	28 475	8,8%	11,2%	11,0%
2704	Beaumont-le-Roger	63,87	18,16	2,17	7 364	28 636	7,9%	9,8%	8,9%
2705	Bernay-Ouest hors Bernay (Partiel)	-14,06	80,01	1,37	8 314	30 866	8,4%	8,7%	6,8%
2706	Beuzeville	114,62	93,20	8,46	6 628	28 725	8,5%	9,4%	9,9%
2707	Bourgtheroulde-Infreville	51,48	42,29	4,21	9 102	30 485	7,6%	7,9%	7,7%
2708	Breteuil	76,84	75,24	1,37	6 348	26 577	9,2%	10,7%	14,7%
2709	Brionne	61,50	43,86	3,52	6 410	27 636	9,1%	13,3%	12,3%
2710	Broglie	18,13	70,41	4,72	5 947	27 705	9,7%	10,8%	10,5%
2711	Conches-en-Duche	86,64	52,95	5,95	7 295	28 134	8,6%	9,8%	8,2%
2712	Cormelles	44,96	31,43	1,69	6 112	28 206	9,4%	10,4%	11,6%
2713	Damville	80,02	33,85	2,85	7 929	30 521	8,5%	8,6%	9,3%
2714	Ecos	-15,91	16,91	4,75	8 747	32 527	8,2%	8,9%	8,6%
2715	Étrépagne	55,98	39,12	4,12	7 290	27 879	8,7%	11,0%	10,3%
2716	Evreux-Nord hors Evreux (Partiel)	14,50	33,78	4,26	9 568	32 094	8,4%	7,2%	6,1%
2717	Evreux-Sud hors Evreux (Partiel)	-52,28	-38,93	6,36	10 752	34 161	8,8%	7,2%	7,5%
2718	Fleury-sur-Andelle	32,96	33,42	2,03	7 476	27 275	7,6%	9,9%	8,6%
2719	Gaillon	-14,66	-23,57	10,78	5 769	25 562	8,4%	11,4%	11,7%
2720	Gisors	51,73	-1,52	3,72	6 765	28 764	9,0%	11,4%	10,5%
2721	Louviers-Nord hors Louviers (Partiel)	-18,70	-17,56	3,85	8 898	31 781	6,7%	10,4%	7,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
2722	Lyons-la-Forêt	68,06	32,75	2,92	8 005	30 612	6,5%	9,7%	9,7%
2723	Montfort-sur-Risle	58,70	35,75	3,58	6 829	27 585	7,7%	9,6%	10,9%
2724	Le Neubourg	80,96	62,59	4,39	7 764	29 958	7,4%	7,5%	8,0%
2725	Nonancourt	37,22	1,11	6,80	7 975	30 101	7,8%	9,8%	8,6%
2726	Pacy-sur-Eure	40,20	20,19	3,18	8 911	33 437	8,0%	8,7%	8,8%
2727	Pont-Audemer	31,95	17,65	1,60	5 855	27 117	8,1%	13,1%	11,0%
2728	Pont-de-l'Arche	26,42	3,75	2,99	7 449	28 340	8,0%	9,7%	9,9%
2729	Quillebeuf-sur-Seine	70,96	61,46	4,49	6 882	28 827	7,4%	10,2%	11,4%
2730	Routot	87,81	38,37	1,79	7 956	31 150	7,3%	7,3%	8,0%
2731	Rugles	52,05	38,68	2,77	6 711	27 042	8,0%	11,2%	11,5%
2732	Saint-André-de-l'Eure	46,86	29,34	4,56	7 987	29 354	8,1%	9,9%	9,8%
2733	Saint-Georges-du-Viévre	83,29	90,18	5,74	6 789	27 111	9,0%	11,5%	9,2%
2734	Thiberville	33,42	53,55	1,89	6 647	27 106	8,3%	11,3%	10,2%
2735	Verneuil-sur-Avre	26,28	24,19	13,65	6 058	28 417	9,6%	12,3%	12,3%
2736	Vernon-Nord hors Vernon (Partiel)	-22,27	-49,51	2,70	8 898	33 067	8,1%	7,9%	10,1%
2737	Evreux-Est hors Evreux (Partiel)	50,79	89,45	4,57	10 588	35 386	8,0%	6,6%	6,6%
2738	Evreux-Ouest hors Evreux (Partiel)	81,58	70,29	6,79	10 000	33 169	9,1%	8,0%	5,4%
2739	Louviers-Sud hors Louviers (Partiel)	22,89	25,12	3,69	10 006	32 584	7,3%	7,7%	7,6%
2740	Vernon-Sud hors Vernon (Partiel)	52,88	46,43	1,59	10 608	40 971	10,4%	8,3%	6,2%
2741	Bernay-Est hors Bernay (Partiel)	65,78	94,27	2,69	7 455	29 815	10,0%	10,5%	8,5%
2742	Gaillon-Campagne	74,97	64,19	4,35	9 312	33 346	8,2%	8,1%	8,3%
2743	Val-de-Reuil	-81,73	-65,16	13,66	3 494	26 179	9,3%	17,1%	18,2%
2796	Bernay	-53,23	-66,33	6,15	4 988	29 583	9,7%	15,8%	11,1%
2797	Vernon	-21,00	-41,05	21,35	4 177	32 513	9,7%	15,6%	13,4%
2798	Louviers	-40,66	-51,95	15,17	3 897	27 519	8,0%	15,8%	15,3%
2799	Évreux	-64,20	-86,17	21,60	3 455	28 777	9,5%	16,0%	12,6%
2801	Anet	87,39	68,54	5,86	9 586	34 574	7,7%	8,0%	7,8%
2802	Auneau	-0,54	15,89	9,58	8 878	29 911	6,9%	8,4%	7,4%
2803	Authon-du-Perche	78,03	40,86	0,71	6 240	25 737	8,1%	9,2%	8,3%
2804	Bonneval	68,12	44,55	3,80	8 299	28 201	9,0%	6,9%	8,3%
2805	Brezolles	-22,69	-10,76	4,31	6 597	26 701	8,6%	12,8%	10,8%
2806	Brou	44,55	10,76	2,98	7 678	26 685	8,3%	8,7%	8,6%
2807	Chartres-Nord-Est hors Chartres (Partiel)	30,68	44,23	5,05	10 340	33 755	7,8%	6,4%	5,5%
2809	Châteaudun	-11,23	-23,29	11,70	6 521	28 248	9,7%	9,8%	13,1%
2810	Châteauneuf-en-Thymerais	75,52	97,34	1,24	7 274	28 436	8,4%	7,9%	8,5%
2811	Cloyes-sur-le-Loir	51,07	28,02	8,11	7 209	27 109	8,7%	8,8%	7,6%
2812	Courville-sur-Eure	39,11	46,64	3,11	9 023	28 980	7,5%	7,0%	8,4%
2813	Dreux-Est hors Dreux (Partiel)	76,67	51,22	9,29	9 000	33 176	9,4%	9,2%	9,0%
2814	La Ferté-Vidame	-3,07	-18,64	7,50	7 093	26 236	9,4%	10,4%	9,4%
2815	Illiers-Combray	30,75	7,73	2,10	8 821	28 451	6,9%	8,0%	7,5%
2816	Janville	28,30	9,27	3,64	7 973	28 097	9,4%	7,9%	8,3%
2817	La Loupe	30,88	55,73	4,18	6 682	25 665	9,2%	10,2%	8,5%
2818	Maintenon	-6,31	-6,74	7,77	9 757	33 171	7,3%	7,5%	7,0%
2819	Nogent-le-Roi	23,48	15,98	6,48	9 145	33 894	7,8%	7,8%	7,5%
2820	Nogent-le-Rotrou	6,95	-32,03	9,43	7 212	27 589	9,0%	9,8%	8,5%
2821	Orgères-en-Beauce	69,33	98,55	5,54	7 364	27 833	10,4%	6,8%	8,0%
2822	Senonches	115,26	40,78	2,23	6 337	27 414	8,4%	12,2%	11,1%
2823	Thiron Gardais	104,44	18,70	3,15	6 350	26 703	7,6%	9,0%	8,5%
2824	Voves	45,80	35,61	3,82	8 062	28 575	8,8%	7,4%	7,1%
2825	Chartres-Sud-Est hors Chartres (Partiel)	104,06	141,87	3,93	10 579	33 218	7,4%	6,0%	5,0%
2826	Chartres-Sud-Ouest hors Chartres (Partiel)	1,06	-3,39	5,78	10 213	34 665	8,7%	5,7%	6,5%
2827	Dreux-Ouest hors Dreux (Partiel)	7,45	38,82	5,27	10 000	32 890	8,6%	8,7%	5,6%
2828	Dreux-Sud hors Dreux (Partiel)	-28,72	19,57	7,53	4 891	26 623	9,2%	15,5%	13,1%
2829	Lucé	-187,70	-76,17	10,23	4 946	26 394	8,6%	12,4%	9,3%
2830	Mainvilliers hors Chartres (Partiel)	-25,47	27,31	14,78	5 914	30 220	8,3%	11,5%	9,7%
2897	Dreux	-55,77	-92,57	21,58	2 907	24 125	10,2%	21,8%	18,8%
2899	Chartres	-50,64	-122,57	17,57	6 226	33 240	8,1%	11,7%	10,2%
2901	Arzano	84,40	77,73	8,55	7 432	27 626	12,1%	9,0%	11,3%
2902	Bannalec	83,03	65,21	8,58	7 494	25 137	10,6%	7,9%	10,4%
2903	Brest-Plouzané hors Brest (Partiel)	-66,05	-19,21	28,27	9 501	28 117	10,0%	7,9%	9,1%
2906	Briec	77,13	58,98	6,20	7 469	24 943	8,7%	6,7%	8,6%
2907	Carhaix-Plouguer	45,60	10,96	16,64	6 717	26 093	10,3%	8,4%	10,4%
2908	Châteaulin	67,38	20,73	12,09	7 597	26 990	11,2%	8,7%	9,3%
2909	Châteauneuf-du-Faou	54,86	3,52	15,81	6 116	24 312	10,7%	9,2%	10,0%
2910	Concarneau	70,80	23,98	8,15	7 480	30 633	11,5%	11,8%	10,3%
2911	Crozon	80,84	52,11	27,26	7 509	27 827	13,4%	10,5%	12,1%
2912	Daoulas	74,64	22,71	8,10	9 015	32 259	10,7%	8,5%	8,7%
2913	Douarnenez	32,34	-10,91	4,82	7 600	27 367	11,2%	11,1%	8,9%
2914	Le Faou	105,98	62,25	10,08	6 965	26 308	8,9%	11,0%	7,6%
2915	Fouesnant	157,90	68,28	7,18	8 784	33 871	11,7%	9,4%	7,1%
2916	Huelgoat	92,25	48,09	48,30	5 635	24 606	11,9%	11,0%	11,5%
2917	Landerneau	16,61	19,70	8,79	8 308	29 014	9,5%	8,1%	9,4%
2918	Landivisiau	17,66	25,15	6,48	7 447	26 306	9,3%	8,4%	9,7%
2919	Lanmeur	73,57	30,39	10,64	7 507	29 584	10,6%	9,4%	6,7%
2920	Lannilis	108,80	52,09	10,31	7 860	27 989	11,0%	8,3%	8,4%
2921	Lesneven	37,29	16,37	10,22	7 538	26 236	10,7%	7,8%	8,7%
2922	Morlaix	8,77	1,22	10,32	6 127	29 189	10,5%	12,1%	9,9%
2924	Plabennec	47,45	54,24	3,17	8 481	26 430	9,3%	6,4%	8,2%
2925	Pleyben	58,73	21,70	19,43	6 537	24 514	10,4%	8,3%	7,9%
2926	Plogastel-Saint-Germain	111,64	66,35	7,85	7 441	26 244	10,4%	8,9%	8,3%
2927	Ploudalmézeau	108,87	67,07	12,20	8 426	28 812	10,9%	8,6%	9,8%
2928	Plouduiry	68,90	74,75	2,76	7 977	27 165	10,6%	7,2%	9,2%
2929	Plouescat	85,60	45,71	7,23	6 737	25 635	10,3%	8,9%	11,0%
2930	Plouigneau	44,30	2,12	5,95	7 450	26 673	9,4%	8,3%	9,4%
2931	Plouzévédé	75,47	25,76	7,40	6 691	25 140	9,8%	8,3%	8,6%
2932	Pont-Aven	80,92	40,84	12,88	7 873	30 318	11,7%	11,8%	12,3%
2933	Pont-Croix	75,48	34,51	6,91	7 489	26 194	10,9%	11,4%	11,5%
2934	Pont-l'Abbé	94,97	67,39	7,03	7 698	30 143	11,6%	10,1%	9,4%
2936	Quimperlé	32,33	22,35	8,93	7 582	28 203	10,4%	9,9%	10,6%
2937	Rosporden	95,71	40,13	4,76	7 802	25 762	9,1%	9,0%	9,8%
2938	Saint-Pol-de-Léon	63,29	34,77	11,52	6 688	28 751	10,2%	9,4%	9,2%
2939	Saint-Renan	82,56	58,17	10,25	9 072	29 997	10,6%	7,2%	8,0%
2940	Saint-Thégonnec	70,16	87,93	6,74	7 059	25 359	10,3%	8,6%	7,7%
2941	Scaër	30,66	-3,58	7,75	6 751	24 204	10,4%	10,9%	9,3%
2942	Sizun	99,13	54,50	17,96	6 630	24 486	11,9%	9,1%	8,1%
2943	Taulé	97,17	22,77	11,56	7 888	31 991	11,0%	8,0%	9,0%
2944	Brest-Cavale-Blanche-Bohars-Guilers hors Brest (Partiel)	56,69	45,96	11,99	10 222	31 422	10,9%	7,2%	8,4%
2946	Brest-L'Hermitage-Gouesnou hors Brest (Partiel)	0,82	42,68	3,50	10 376	34 001	10,2%	6,1%	7,5%
2948	Quimper 2e Canton hors Quimper (Partiel)	55,98	56,96	3,37	10 131	29 339	10,2%	5,3%	6,9%
2949	Guilvinec	88,46	61,90	7,80	8 025	29 253	11,9%	10,5%	10,0%
2951	Guipavas	25,27	-0,35	6,66	9 452	31 833	10,3%	8,0%	9,5%
2952	Quimper 3e Canton hors Quimper (Partiel)	17,36	1,46	12,07	9 989	30 762	10,0%	9,1%	7,4%
2998	Quimper	-5,00	-7,00	13,34	6 688	31 041	10,5%	11,4%	9,1%
2999	Brest	-84,55	-47,04	20,60	5 182	28 565	11,0%	13,3%	12,3%
2A02	Bastelica	222,93	127,61	8,91	5 364	29 322	11,3%	9,3%	13,1%
2A06	Celavo-Mezzana	176,61	117,19	7,10	5 144	28 179	10,4%	10,8%	13,4%
2A07	Bonifacio	33,38	-83,63	24,64	4 062	28 677	14,5%	14,9%	16,5%
2A22	Levie	189,31	179,20	32,89	4 355	30 097	12,5%	13,5%	18,0%
2A30	Olmeto	79,90	20,75	30,65	2 845	27 326	12,2%	14,7%	18,5%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
2A35	Les Deux-Sevi	145,41	38,24	18,31	2 908	28 080	12,3%	18,3%	17,4%
2A40	Porto-Vecchio	82,58	-2,75	34,29	4 096	30 060	12,1%	15,8%	18,8%
2A48	Santa-Maria-Siché	239,01	93,34	16,65	5 185	37 375	10,4%	14,1%	15,1%
2A53	Sartène	-42,39	-30,40	22,25	3 029	26 654	13,0%	12,6%	17,1%
2A61	Les Deux-Sorru	202,69	57,79	5,77	3 880	29 301	14,9%	13,2%	13,8%
2A70	Figari	135,27	109,16	15,50	3 701	26 299	10,3%	12,8%	19,6%
2A73	Ajaccio 7e Canton hors Ajaccio (Partiel)	148,11	99,81	10,15	7 513	32 119	9,9%	10,3%	12,9%
2A98	Ajaccio	188,86	-35,33	8,94	4 417	31 330	10,4%	11,6%	16,5%
2B05	Belgoderè	201,27	68,86	27,18	2 674	26 235	12,8%	17,0%	17,9%
2B08	Borgo	163,41	89,94	14,58	4 971	28 992	9,2%	10,7%	19,8%
2B09	Sagro-di-Santa-Giulia	115,54	80,53	7,45	5 000	28 752	11,9%	13,7%	16,1%
2B11	Calenzana	105,07	65,32	16,08	3 840	25 699	13,2%	16,1%	19,4%
2B12	Calvi	7,83	30,06	41,21	4 290	29 627	11,6%	16,2%	17,3%
2B16	Campoloro-di-Moriani	130,46	64,08	19,70	2 838	26 686	12,6%	14,8%	20,3%
2B17	Corte	63,14	189,12	21,24	4 360	27 217	10,5%	9,3%	13,8%
2B19	Ghisoni	39,44	-35,77	22,65	3 438	26 914	12,4%	15,2%	21,3%
2B20	L'Île-Rousse	124,71	65,41	24,02	4 408	31 049	12,3%	13,5%	19,2%
2B24	Moïta-Verde	40,25	-20,78	20,27	2 393	26 097	12,7%	13,1%	25,2%
2B25	Castifao-Morosaglia	160,62	92,11	9,74	3 759	25 315	11,1%	14,1%	16,3%
2B26	Le Haut-Nebbio	209,63	142,77	7,98	3 260	26 917	11,9%	13,2%	14,8%
2B29	La Conca-d'Oro	215,97	91,75	19,48	3 344	29 674	12,4%	15,2%	18,0%
2B39	Fiumalto-d'Ampugnani	159,45	145,81	12,89	2 948	25 727	12,0%	16,3%	19,0%
2B41	Prunelli-di-Fiumorbo	104,35	34,81	22,26	3 997	26 957	13,5%	16,4%	20,0%
2B42	Capobianco	145,86	56,60	23,37	4 054	27 220	15,5%	15,1%	18,7%
2B45	San-Martino-di-Lota	67,04	85,67	8,84	6 637	40 511	10,1%	10,3%	13,3%
2B59	Vescovato	90,34	47,25	20,74	3 043	25 314	10,2%	14,7%	21,7%
2B71	Bastia 6e (Canton Furiani-Montésoro) hors Bastia (Partiel)	171,61	37,78	5,16	6 285	30 818	8,3%	10,3%	15,1%
2B99	Bastia	127,74	-41,99	15,32	2 861	28 163	10,7%	11,0%	21,1%
3001	Aigues-Mortes	253,17	71,04	8,82	5 150	28 254	11,5%	18,4%	11,7%
3002	Alès-Nord-Est hors Alès (Partiel)	69,45	44,22	2,51	5 816	26 645	10,3%	13,6%	13,9%
3003	Alès-Ouest hors Alès (Partiel)	130,30	85,24	10,62	4 870	26 053	10,5%	16,1%	15,5%
3005	Anduze	181,57	52,99	9,53	4 503	27 600	11,4%	16,7%	15,6%
3006	Aramon	24,64	32,23	13,09	4 677	28 351	8,6%	14,3%	12,4%
3007	Bagnols-sur-Cèze	22,49	-11,86	10,44	4 287	28 799	10,9%	14,2%	14,4%
3008	Barjac	191,33	126,19	19,15	3 933	26 354	14,1%	16,5%	12,9%
3009	Beaucaire	93,36	40,51	10,36	3 615	25 647	10,5%	17,5%	15,8%
3010	Bessèges	142,20	83,73	12,29	2 899	21 814	10,5%	23,4%	17,0%
3011	Gérolhac	142,74	83,31	9,87	4 762	26 288	11,7%	15,5%	15,1%
3012	La Grand-Combe	2,89	18,01	15,77	2 861	21 690	12,7%	23,7%	21,5%
3013	Lasalle	113,58	50,08	17,38	2 911	26 262	11,0%	17,4%	11,7%
3014	Lédignan	234,51	172,34	13,93	4 716	25 278	10,4%	14,4%	11,2%
3015	Lussan	174,49	88,24	18,54	5 265	26 834	12,6%	11,5%	15,2%
3016	Marguerittes	53,59	53,13	7,43	6 632	28 295	9,6%	12,0%	11,2%
3020	Pont-Saint-Esprit	73,38	40,63	13,73	4 457	27 274	11,2%	15,3%	14,5%
3021	Quissac	194,17	89,04	8,37	4 952	26 672	11,8%	15,1%	15,0%
3022	Remoulins	165,58	109,12	13,95	4 958	28 922	9,7%	11,7%	15,7%
3023	Roquemaure	48,29	37,64	10,86	5 874	27 996	9,7%	11,1%	14,4%
3024	Saint-Ambroix	149,15	89,33	14,77	3 838	23 967	11,8%	20,8%	17,3%
3026	Saint-Chaptes	205,40	128,93	9,49	5 581	27 217	10,0%	11,1%	10,6%
3027	Saint-Gilles	83,11	68,45	20,28	3 342	25 711	12,4%	18,4%	18,1%
3028	Saint-Hippolyte-du-Fort	141,40	10,23	13,67	4 187	26 281	11,4%	18,1%	12,2%
3029	Saint-Jean-du-Gard	20,60	68,74	8,67	3 874	27 252	14,3%	15,4%	12,3%
3030	Saint-Mamert-du-Gard	172,10	72,56	8,84	7 287	30 040	9,8%	10,7%	10,4%
3031	Sauve	142,74	97,05	35,41	3 622	25 068	10,7%	17,7%	12,1%
3032	Sommières	161,89	85,96	13,88	6 005	30 845	10,0%	12,9%	11,4%
3033	Sumène	56,25	33,01	10,95	3 986	24 843	11,6%	18,1%	13,9%
3035	Uzès	84,86	22,89	15,09	4 368	30 263	11,6%	14,8%	14,8%
3037	Vauvert	71,62	38,87	6,54	4 847	26 820	10,7%	16,1%	13,6%
3038	Vézénobres	185,70	71,46	16,31	5 296	27 922	10,0%	14,1%	10,2%
3039	Le Vigan	23,50	-7,47	6,87	4 279	25 467	12,3%	16,0%	13,7%
3040	Villeneuve-lès-Avignon	90,73	37,30	9,07	8 159	38 523	10,0%	10,0%	10,2%
3041	Alès-Sud-Est hors Alès (Partiel)	72,49	45,74	2,64	6 748	29 330	9,7%	13,8%	11,5%
3045	La Vistrenque hors Nîmes (Partiel)	78,97	20,17	8,40	6 686	29 436	9,6%	11,7%	10,9%
3046	Rhône-Vidourle	120,17	49,85	7,47	6 378	27 725	9,1%	12,7%	12,1%
3098	Alès	33,20	-16,06	15,75	1 517	25 459	11,5%	24,0%	16,9%
3099	Nîmes	37,15	-14,97	23,62	1 972	30 394	12,1%	19,7%	14,8%
3101	Aspet	102,59	78,90	19,07	5 628	26 658	11,4%	10,4%	9,7%
3102	Aurignac	122,25	43,68	20,35	5 669	26 755	10,3%	7,3%	14,3%
3103	Auterive	170,10	107,61	9,40	7 194	29 710	8,9%	9,3%	8,1%
3104	Bagnères-de-Luchon	14,88	-36,89	6,47	6 775	28 915	14,3%	9,6%	7,2%
3105	Barbazan	135,03	105,87	11,28	6 286	26 984	10,6%	9,4%	10,2%
3106	Boulogne-sur-Gesse	156,34	51,76	22,83	4 704	24 199	11,9%	10,8%	12,1%
3107	Cadours	202,72	93,62	22,16	7 097	30 252	10,5%	9,2%	8,5%
3108	Caraman	140,51	54,41	7,00	7 616	28 538	10,1%	9,0%	8,2%
3109	Carbonne	195,01	145,20	4,71	7 084	28 758	9,1%	9,8%	9,2%
3110	Castanet-Tolosan	30,68	31,11	15,52	10 203	41 391	9,8%	7,0%	7,5%
3111	Cazères	246,37	118,36	9,98	6 023	28 210	9,9%	14,0%	11,6%
3112	Cintegabelle	92,50	99,37	7,66	6 490	27 885	11,3%	10,0%	10,2%
3113	Le Fosseret	228,10	131,98	15,86	6 196	27 507	10,1%	9,7%	8,9%
3114	Fronton	207,21	100,85	8,28	8 169	31 104	8,9%	7,7%	8,7%
3115	Grenade	217,09	94,17	23,04	8 268	33 432	8,6%	7,6%	8,1%
3116	L'Isle-en-Dodon	121,32	42,87	36,27	4 991	23 997	12,2%	12,6%	10,7%
3117	Lanta	164,30	157,52	7,57	10 149	36 526	9,8%	6,6%	5,6%
3118	Léguévin	71,55	34,04	22,14	9 677	35 576	9,0%	7,1%	7,7%
3119	Montastruc-la-Conseillère	209,49	72,72	5,22	8 674	34 536	8,5%	8,1%	9,0%
3120	Montesquieu-Volvestre	164,05	78,84	12,55	4 631	25 405	10,8%	13,8%	10,5%
3121	Montjiscard	136,78	61,48	10,68	10 015	35 461	9,6%	6,8%	6,5%
3122	Montréjeau	132,71	83,38	7,36	5 561	25 771	10,1%	12,1%	11,5%
3123	Muret	144,20	49,76	13,65	7 620	30 612	8,9%	10,1%	13,5%
3124	Nailloux	330,79	111,69	15,63	6 650	29 656	9,8%	8,1%	11,0%
3125	Revel	125,97	115,79	10,94	6 406	28 752	11,2%	12,2%	10,1%
3126	Rieumes	242,76	144,98	9,85	6 935	28 344	9,6%	9,3%	9,8%
3127	Rieux-Volvestre	234,34	162,96	7,99	6 642	28 492	10,4%	11,1%	8,3%
3128	Saint-Béat	74,34	38,01	33,13	5 990	25 217	16,2%	12,5%	10,2%
3129	Saint-Gaudens	80,58	25,23	10,42	5 703	30 463	10,8%	11,2%	10,5%
3130	Saint-Lys	299,77	140,98	13,60	8 705	31 095	8,0%	8,4%	9,2%
3131	Saint-Martory	124,81	30,89	8,41	5 934	26 909	11,1%	10,2%	10,7%
3132	Salies-du-Salat	66,61	74,93	11,86	6 204	27 154	10,3%	11,4%	11,9%
3137	Verfeil	66,75	35,44	8,94	8 956	34 570	10,4%	6,6%	6,1%
3138	Villefranche-de-Lauragais	178,26	136,70	6,07	8 000	29 892	10,3%	7,6%	10,6%
3139	Villemur-sur-Tarn	116,37	96,14	8,54	6 753	27 373	9,2%	10,9%	9,8%
3143	Toulouse 8e Canton hors Toulouse (Partiel)	40,35	31,82	10,29	10 859	41 243	9,9%	7,7%	7,3%
3144	Toulouse 9e Canton hors Toulouse (Partiel)	-51,83	3,13	20,38	8 277	40 673	11,0%	9,6%	6,7%
3148	Toulouse 13e Canton hors Toulouse (Partiel)	70,76	-6,88	29,93	6 429	32 477	9,5%	10,1%	8,1%
3149	Toulouse 14e Canton hors Toulouse (Partiel)	145,30	62,13	9,66	8 167	30 476	8,0%	8,9%	7,4%
3150	Toulouse 15e Canton hors Toulouse (Partiel)	72,46	62,76	5,86	10 360	36 384	9,3%	7,5%	8,4%
3151	Blagnac	11,90	6,98	22,50	8 285	34 694	8,6%	8,2%	7,3%
3152	Portet-sur-Garonne	72,18	28,74	10,06	8 465	32 198	9,1%	9,6%	9,4%
3153	Tournefeuille	71,03	40,27	24,12	8 993	36 818	9,0%	8,7%	7,5%



Canton- ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
3199	Toulouse	62,06	-22,05	45,46	3 731	34 610	11,1%	14,6%	9,2%
3201	Aignan	37,74	-37,39	44,42	4 015	24 017	13,5%	10,1%	10,2%
3203	Auch-Sud-Est-Seissan hors Auch (Partiel)	68,89	35,10	6,43	7 177	27 745	10,4%	6,6%	7,1%
3204	Cazaubon	77,80	11,04	12,56	5 251	25 441	13,9%	10,8%	6,5%
3205	Cologne	400,00	220,21	22,17	6 367	29 101	11,2%	7,2%	8,4%
3206	Condom	42,67	-7,39	20,34	5 481	26 696	11,9%	10,3%	9,9%
3207	Fauze	53,82	15,35	27,14	5 679	27 043	12,7%	7,1%	9,2%
3208	Fleurance	47,95	27,07	17,03	6 191	27 178	10,7%	8,5%	8,1%
3209	Gimont	102,89	41,29	8,26	6 539	27 309	9,8%	7,5%	6,9%
3210	L'Isle-Jourdain	196,86	137,30	15,46	7 523	31 344	10,1%	8,5%	8,5%
3211	Jegun	108,71	115,59	10,56	6 580	27 934	11,7%	7,7%	10,0%
3212	Lectoure	32,88	6,44	16,89	5 645	27 201	11,5%	8,3%	9,2%
3213	Lombez	197,69	90,03	18,61	5 673	26 183	11,3%	8,7%	9,2%
3214	Marcjac	82,41	29,14	29,30	5 505	25 200	15,4%	7,8%	16,5%
3215	Masseube	86,68	53,67	33,25	5 448	25 808	11,0%	8,7%	8,1%
3216	Mauvezin	152,06	70,22	26,21	6 373	25 826	10,1%	9,1%	6,5%
3217	Miélan	42,42	49,07	36,35	5 905	25 122	13,0%	9,8%	10,5%
3219	Mirande	84,50	17,98	26,17	6 119	26 719	12,7%	8,9%	7,3%
3220	Montesquiou	79,46	-1,94	46,33	5 230	23 796	13,7%	7,6%	8,7%
3221	Montréal	96,52	51,10	27,75	4 929	25 303	13,1%	9,4%	11,1%
3222	Nogaro	86,84	13,90	22,84	6 044	26 101	13,4%	8,4%	8,4%
3223	Plaisance	67,18	48,75	12,69	5 193	24 848	13,1%	10,5%	10,4%
3224	Riscle	54,83	-2,67	7,88	6 211	27 516	12,8%	6,8%	12,1%
3225	Saint-Clar	111,63	44,69	26,10	5 299	27 291	15,7%	8,3%	10,5%
3226	Samatan	217,85	77,33	10,05	6 197	27 691	10,6%	7,3%	7,8%
3227	Saramon	129,71	82,66	19,46	5 423	25 623	12,6%	7,9%	7,8%
3228	Valence-sur-Baise	78,83	16,02	42,89	5 965	24 703	13,7%	9,0%	10,0%
3229	Vic-Fezensac	84,83	3,34	10,43	5 080	26 462	11,8%	8,6%	11,5%
3230	Auch-Nord-Ouest hors Auch (Partiel)	114,63	89,88	8,79	8 409	31 082	10,9%	7,0%	6,7%
3231	Auch-Sud-Ouest hors Auch (Partiel)	67,80	-1,57	10,31	7 766	30 467	10,9%	6,4%	6,6%
3299	Auch	-0,23	-20,72	13,88	5 662	31 701	10,5%	10,6%	10,3%
3301	Arcachon	128,01	2,10	15,28	6 600	38 946	12,2%	18,7%	12,7%
3302	Audenge	197,04	96,42	6,44	7 966	31 318	10,1%	11,0%	10,5%
3303	Auros	156,00	132,87	7,76	6 035	26 592	10,0%	9,6%	10,1%
3304	Bazas	125,58	62,84	6,00	6 329	26 944	9,8%	9,6%	11,0%
3305	Belin-Béliet	245,75	89,56	5,16	7 455	28 557	8,2%	10,5%	9,9%
3306	Blanquefort	22,99	10,60	7,64	7 973	32 035	8,8%	8,3%	8,3%
3307	Blaye	71,75	20,16	7,61	5 289	28 733	9,9%	13,4%	10,0%
3315	Bourg	7,67	17,89	9,13	6 029	25 659	8,9%	12,0%	11,6%
3316	Branne	96,72	61,73	10,29	6 871	28 797	9,1%	9,3%	9,1%
3317	Cadillac	45,39	60,12	6,97	5 972	27 372	9,7%	11,1%	12,3%
3318	Captieux	-5,62	5,89	16,33	5 833	24 052	10,9%	11,3%	9,4%
3319	Carbon-Blanc	57,45	32,72	5,87	7 228	29 861	8,5%	10,6%	10,1%
3320	Castelnau-de-Médoc	157,96	80,54	8,29	7 265	28 503	8,9%	9,8%	9,5%
3321	Castillon-la-Bataille	7,77	5,12	5,78	4 833	27 439	12,1%	12,1%	11,0%
3322	Coutras	115,33	52,92	4,74	5 540	24 195	9,7%	14,0%	12,9%
3323	Créon	99,43	62,33	6,70	8 914	34 225	8,3%	8,5%	8,0%
3324	Fronsac	50,94	77,72	6,31	7 208	28 267	8,8%	10,1%	9,0%
3325	Grignols	148,61	129,43	11,74	4 680	23 853	8,9%	11,5%	10,8%
3326	Guitres	127,91	92,76	8,19	5 816	26 019	8,8%	11,8%	11,7%
3327	La Brède	96,83	64,24	7,13	9 294	32 931	8,9%	7,9%	8,0%
3328	Langon	163,23	81,67	7,65	5 988	29 017	10,9%	10,8%	10,1%
3329	Lesparre-Médoc	90,78	67,17	10,07	4 785	25 349	11,9%	14,6%	12,4%
3330	Libourne	73,95	0,79	7,93	6 278	30 135	9,8%	10,8%	9,7%
3331	Lussac	16,46	11,55	4,79	6 199	28 945	10,4%	9,6%	9,5%
3332	Monségur	119,22	52,13	24,68	4 850	25 743	12,3%	9,2%	12,0%
3333	Pauillac	5,39	3,02	10,33	5 497	25 680	11,9%	12,4%	12,9%
3334	Pellegrue	92,93	45,76	31,45	4 136	28 265	12,6%	8,6%	10,6%
3336	Podensac	101,40	79,78	7,86	6 866	27 956	9,4%	10,4%	8,8%
3337	Pujols	37,34	31,82	14,34	5 104	27 519	10,9%	10,3%	8,9%
3338	La Réole	46,63	-7,34	12,43	4 589	25 013	11,8%	12,0%	11,9%
3339	Saint-André-de-Cubzac	114,09	83,95	6,22	6 813	27 119	9,0%	10,4%	10,0%
3340	Saint-Ciers-sur-Gironde	63,93	54,18	6,67	4 659	24 236	9,3%	13,3%	13,6%
3341	Sainte-Foy-la-Grande	66,09	21,64	18,00	4 427	26 573	11,9%	13,8%	12,1%
3342	Saint-Laurent-Médoc	129,55	84,15	6,70	7 005	29 218	11,2%	14,1%	10,3%
3343	Saint-Macaire	133,71	79,06	3,68	5 025	27 305	9,5%	10,1%	10,4%
3344	Saint-Savin	132,96	100,66	5,37	5 115	24 440	9,6%	13,2%	12,8%
3345	Saint-Symphorien	235,66	126,53	3,60	6 106	25 323	11,0%	14,1%	10,6%
3346	Saint-Vivien-de-Médoc	166,38	119,31	7,57	5 505	27 201	13,2%	16,2%	12,4%
3347	Sauveterre-de-Guyenne	62,44	35,08	7,49	5 250	27 083	10,7%	7,7%	9,3%
3348	Targon	112,91	55,22	8,42	6 247	26 977	9,6%	9,3%	9,0%
3349	La Teste-de-Buch	107,27	70,85	12,16	8 045	32 482	11,0%	10,9%	10,2%
3350	Villandraut	164,61	118,90	4,53	6 362	26 927	12,5%	11,5%	11,1%
3352	Bègles	76,58	12,13	13,21	6 411	27 779	8,8%	11,8%	8,8%
3354	Le Bouscat	85,16	58,98	11,15	8 040	37 217	9,3%	9,2%	8,0%
3355	Cenon	35,18	20,14	14,51	4 479	28 147	9,9%	13,4%	12,6%
3356	Talence	54,14	82,67	33,90	6 088	33 857	11,8%	11,9%	8,9%
3357	Villeneuve-d'Ornon	33,50	10,12	12,20	7 848	30 171	9,5%	10,6%	8,1%
3358	Floirac	-65,06	-15,90	13,09	4 972	30 182	10,7%	13,9%	10,4%
3359	Gradignan	10,22	11,68	10,01	9 786	36 209	10,6%	8,3%	10,0%
3360	Lormont	-80,61	-42,36	14,79	3 612	23 860	10,5%	16,2%	14,5%
3361	Mérignac 2e Canton hors Mérignac (Partiel)	178,26	66,07	8,35	11 005	35 248	9,2%	7,2%	6,8%
3363	Saint-Médard-en-Jalles	33,53	38,35	7,51	10 138	35 163	9,4%	8,0%	8,0%
3397	Pessac	0,23	29,36	20,71	6 983	34 157	10,8%	9,5%	8,3%
3398	Mérignac	20,24	15,52	17,49	7 300	32 611	9,7%	9,7%	7,8%
3399	Bordeaux	50,58	-55,51	37,50	4 089	37 315	12,0%	14,6%	10,5%
3401	Agde	100,93	42,50	12,68	4 075	27 960	13,2%	20,5%	15,5%
3402	Aniane	110,73	20,50	12,01	6 466	30 807	10,4%	10,9%	9,4%
3403	Bédarieux	151,26	72,84	10,00	3 694	25 117	11,3%	17,2%	12,7%
3405	Béziers 2e Canton hors Béziers (Partiel)	163,63	82,43	8,64	5 850	29 502	12,3%	12,7%	10,7%
3406	Capestang	171,73	108,42	12,41	5 420	25 533	11,4%	14,2%	13,1%
3407	Castries	36,28	28,73	11,11	8 010	34 462	9,8%	10,0%	9,0%
3409	Claret	137,26	48,72	9,08	6 530	31 287	11,5%	9,7%	9,5%
3410	Clermont-l'Hérault	221,54	129,29	11,18	4 637	26 784	11,8%	15,5%	14,1%
3411	Florensac	197,38	92,22	9,01	5 068	26 215	11,4%	13,5%	14,1%
3412	Frontignan	125,02	52,18	8,89	6 037	27 935	10,4%	14,0%	14,5%
3413	Ganges	178,91	70,41	13,89	4 617	25 687	11,2%	19,0%	12,2%
3414	Gignac	221,94	101,26	11,92	4 848	26 021	10,5%	15,0%	12,2%
3415	Lodève	145,05	75,52	19,21	3 462	24 948	12,9%	17,0%	14,7%
3416	Lunas	152,01	36,93	11,53	3 175	24 019	11,3%	18,2%	14,2%
3417	Lunel	61,23	18,19	11,45	4 415	27 023	10,6%	16,4%	13,5%
3418	Les Matelles	80,79	77,46	17,48	9 347	39 702	10,7%	9,4%	8,7%
3419	Mauguio	64,54	4,58	15,82	6 949	33 759	10,4%	12,7%	9,8%
3420	Mèze	238,25	109,77	15,66	5 176	27 574	10,6%	13,6%	12,4%
3421	Montagnac	212,37	127,75	20,25	4 229	24 359	11,6%	16,1%	14,3%
3423	Montpellier 2e Canton hors Montpellier (Partiel)	64,72	57,27	16,91	9 991	49 127	12,3%	10,8%	9,8%
3425	Murviel-lès-Béziers	154,69	94,69	13,11	5 020	25 953	10,4%	13,6%	10,9%
3426	Olargues	136,72	69,54	15,81	2 845	25 019	14,4%	17,3%	13,4%
3427	Olonzac	112,93	61,07	21,48	2 983	22 502	13,4%	16,7%	13,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
3428	Pézenas	163,33	95,00	15,55	4 482	27 910	12,0%	17,2%	12,7%
3429	Roujan	287,03	154,37	28,98	4 880	25 063	12,3%	15,0%	13,6%
3430	Saint-Chinian	182,92	133,64	35,26	4 109	24 572	14,1%	13,7%	12,1%
3431	Saint-Gervais-sur-Mare	117,62	73,89	20,23	5 538	26 247	10,9%	12,1%	15,2%
3432	Saint-Martin-de-Londres	124,25	104,87	16,67	6 037	30 072	11,3%	10,6%	7,8%
3433	Saint-Pons-de-Thomières	27,13	-15,06	25,59	3 743	23 764	11,3%	18,4%	12,4%
3435	Servian	188,75	65,32	12,26	5 256	25 899	11,9%	12,4%	11,8%
3438	Béziers 3e Canton hors Béziers (Partiel)	140,05	90,53	10,44	6 083	27 618	11,0%	13,1%	12,2%
3439	Béziers 4e Canton hors Béziers (Partiel)	152,91	56,57	7,29	5 711	27 875	12,1%	16,4%	12,0%
3444	Montpellier 8e Canton hors Montpellier (Partiel)	32,98	4,38	8,10	8 959	36 000	10,2%	10,2%	7,7%
3446	Montpellier 10e Canton hors Montpellier (Partiel)	91,60	110,84	13,81	8 147	37 069	11,2%	9,8%	9,9%
3447	Castelnau-le-Lez	39,40	1,97	17,85	7 637	39 207	11,5%	12,1%	11,3%
3448	Lattes	109,13	15,04	14,11	7 528	35 293	10,3%	12,7%	10,3%
3449	Pignan	62,54	32,07	10,67	7 493	31 422	9,8%	10,3%	9,0%
3497	Sète	85,33	-1,23	14,57	2 638	28 250	12,7%	21,3%	16,3%
3498	Béziers	37,91	-23,02	19,70	1 589	27 825	12,9%	20,8%	18,2%
3499	Montpellier	58,74	-25,80	45,32	2 601	31 553	13,1%	18,1%	13,6%
3501	Antrain	87,91	43,12	8,74	6 621	23 479	8,5%	6,9%	12,1%
3502	Argenté-du-Plessis	84,97	50,29	5,69	7 663	24 261	8,6%	4,5%	6,9%
3503	Bain-de-Bretagne	191,00	112,65	5,50	7 472	25 608	8,6%	6,7%	7,7%
3504	Bécherel	134,28	96,43	13,98	7 822	26 667	9,1%	5,8%	7,6%
3505	Cancale	84,47	56,94	8,74	7 643	29 183	10,7%	9,0%	10,9%
3506	Châteaubourg	95,02	52,47	11,49	8 367	27 273	8,2%	5,3%	6,0%
3507	Châteaugiron	68,17	46,50	3,84	9 609	31 014	9,4%	5,5%	5,5%
3508	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	157,76	78,02	5,82	7 379	25 748	9,1%	7,6%	9,5%
3509	Combourg	121,35	89,44	6,51	6 509	25 387	10,0%	8,0%	8,8%
3510	Dinard	93,94	20,12	9,38	7 388	33 381	10,5%	10,8%	9,5%
3511	Dol-de-Bretagne	84,36	42,76	9,75	6 410	26 457	9,6%	8,1%	11,4%
3512	Fougères-Nord hors Fougères (Partiel)	39,24	55,57	6,60	7 859	25 059	8,7%	5,1%	5,4%
3513	Fougères-Sud hors Fougères (Partiel)	103,45	99,49	2,76	8 745	26 113	8,8%	5,3%	6,5%
3514	Grand-Fougeray	183,22	117,30	12,63	6 406	22 959	8,9%	8,2%	6,1%
3515	La Guerche-de-Bretagne	56,86	30,15	9,65	7 150	25 155	9,0%	5,3%	6,9%
3516	Guichen	115,31	92,75	4,12	9 001	28 764	8,6%	5,5%	5,2%
3517	Hédé	129,31	73,54	3,49	8 134	29 220	8,9%	6,4%	6,1%
3518	Janzé	178,88	91,18	2,25	7 900	27 094	8,9%	6,8%	5,7%
3519	Liffré	34,40	21,73	8,30	9 347	32 564	9,7%	6,1%	7,4%
3520	Louvigné-du-Désert	-11,79	-7,34	19,57	6 795	22 951	8,7%	6,6%	9,9%
3521	Maure-de-Bretagne	178,69	107,88	6,21	7 049	24 275	8,9%	9,1%	8,9%
3522	Montauban-de-Bretagne	103,26	65,64	3,00	7 504	25 838	8,5%	5,8%	5,9%
3523	Montfort-sur-Meu	90,37	79,25	4,52	8 752	27 702	9,0%	5,7%	5,4%
3524	Mordelles	102,48	54,19	5,04	8 823	31 033	9,8%	5,9%	5,0%
3525	Pipriac	98,16	63,74	6,16	6 993	23 619	8,4%	8,2%	8,3%
3526	Pleine-Fougères	48,61	10,93	14,55	5 963	23 898	9,2%	9,9%	10,7%
3527	Plélan-le-Grand	136,40	46,59	4,87	7 621	26 715	9,9%	6,8%	6,8%
3528	Redon	49,32	-9,21	12,88	6 017	27 728	10,3%	11,3%	10,1%
3531	Rennes-Nord-Ouest hors Rennes (Partiel)	123,32	56,13	6,48	10 080	36 588	10,1%	5,3%	6,1%
3533	Retiers	103,12	86,00	9,65	6 992	23 795	9,2%	7,3%	8,9%
3534	Saint-Aubin-d'Aubigné	96,96	37,59	7,09	8 433	28 727	9,6%	6,3%	6,2%
3535	Saint-Aubin-du-Cormier	162,16	89,01	12,11	7 928	26 554	8,4%	5,9%	7,8%
3536	Saint-Brice-en-Coglès	80,22	39,42	7,84	7 494	24 149	8,3%	5,9%	6,4%
3538	Saint-Méen-le-Grand	164,58	102,06	7,73	6 991	23 736	9,1%	7,5%	8,1%
3539	Saint-Malo-Sud hors Saint-Malo (Partiel)	141,72	114,95	4,96	8 227	27 947	10,2%	7,4%	6,1%
3540	Le Sel-de-Bretagne	169,74	103,67	4,18	7 168	24 936	7,8%	5,5%	8,7%
3541	Tinténac	244,35	139,45	4,40	7 040	25 971	7,9%	6,9%	7,4%
3542	Vitré-Est hors Vitré (Partiel)	37,08	43,65	0,94	7 763	23 260	8,1%	5,5%	5,8%
3543	Vitré-Ouest hors Vitré (Partiel)	42,99	-4,03	4,51	7 702	24 987	8,2%	4,8%	4,9%
3546	Rennes-Sud-Est hors Rennes (Partiel)	75,61	85,35	5,34	10 433	33 798	9,0%	6,0%	5,0%
3547	Bruz	60,24	32,45	9,99	10 050	32 537	9,6%	5,6%	5,8%
3549	Rennes-Sud-Ouest hors Rennes (Partiel)	89,49	105,34	13,46	8 792	30 793	10,1%	8,7%	4,6%
3552	Betton	44,36	11,23	11,21	11 135	40 127	11,0%	6,1%	5,4%
3553	Cesson-Sévigné	41,29	37,92	15,22	11 061	40 441	10,6%	5,3%	6,4%
3596	Saint-Malo	-34,07	-23,09	9,76	6 071	32 292	11,3%	12,9%	11,6%
3597	Fougères	-48,31	-70,38	11,45	6 639	27 010	9,1%	10,8%	9,4%
3598	Rennes	-42,21	-47,54	28,95	5 560	33 980	12,0%	11,1%	9,0%
3599	Vitré	56,66	8,48	10,41	7 786	29 801	9,4%	8,3%	7,3%
3601	Aigurande	80,66	6,82	15,70	5 559	22 789	10,6%	8,9%	11,8%
3602	Ardentes	64,06	57,41	6,20	8 935	30 601	9,5%	6,2%	6,3%
3603	Argenton-sur-Creuse	62,80	34,02	4,95	6 621	27 143	8,9%	9,6%	10,7%
3604	Bélabre	37,22	26,79	21,99	5 153	23 498	11,8%	10,9%	8,4%
3605	Le Blanc	36,60	13,84	11,13	5 874	25 998	11,1%	8,6%	12,2%
3606	Buzançais	62,71	51,84	4,21	6 841	24 667	8,5%	8,1%	8,3%
3608	Châtillon-sur-Indre	47,37	64,20	6,43	6 360	24 290	10,7%	10,4%	9,0%
3609	La Châtre	52,14	4,98	6,34	6 268	26 572	9,9%	8,9%	9,4%
3610	Écueillé	50,56	-19,47	11,20	5 563	23 435	10,2%	11,5%	9,8%
3611	Éguzon-Chantôme	107,94	64,43	19,72	6 806	26 450	10,3%	11,7%	9,5%
3612	Issoudun-Nord hors Issoudun (Partiel)	33,37	-1,03	7,21	8 092	26 414	9,0%	8,0%	7,9%
3613	Issoudun-Sud hors Issoudun (Partiel)	96,36	41,90	4,06	8 091	26 754	9,1%	7,2%	7,6%
3614	Lévroux	51,82	43,66	1,75	7 630	25 881	9,2%	8,3%	7,0%
3615	Mézières-en-Brenne	34,81	45,74	12,76	5 762	23 150	10,3%	9,5%	11,4%
3616	Neuvy-Saint-Sépulchre	52,05	24,82	16,86	6 767	25 319	9,5%	8,9%	10,1%
3617	Saint-Benoît-du-Sault	44,22	23,88	21,83	5 492	24 379	12,3%	9,4%	13,8%
3618	Saint-Christophe-en-Bazelle	104,14	60,95	4,61	6 229	25 134	10,5%	10,4%	7,7%
3619	Saint-Gaultier	81,18	82,04	3,53	5 527	25 053	12,8%	11,7%	13,9%
3620	Sainte-Sévère-sur-Indre	70,83	-6,94	40,73	6 137	23 117	9,5%	11,8%	9,8%
3621	Tournon-Saint-Martin	93,40	23,81	9,74	5 650	23 517	8,7%	7,5%	14,3%
3622	Valençay	43,70	3,16	4,92	6 313	25 469	10,2%	12,1%	9,7%
3623	Vatan	66,28	82,99	3,89	7 122	25 039	11,3%	8,5%	14,1%
3624	Châteaurox-Est hors Châteaurox (Partiel)	23,62	40,81	4,95	8 212	27 615	10,6%	8,5%	10,9%
3625	Châteaurox-Ouest hors Châteaurox (Partiel)	49,44	29,61	7,95	9 381	29 757	8,5%	6,3%	14,9%
3698	Châteaurox	-73,73	-85,06	13,26	4 792	28 644	10,4%	12,9%	11,1%
3699	Issoudun	30,54	5,26	10,41	5 745	26 724	9,5%	11,1%	11,2%
3701	Amboise	54,14	6,60	7,94	7 175	30 149	8,5%	10,8%	7,6%
3702	Azay-le-Rideau	112,03	49,79	5,43	7 633	26 440	8,5%	8,8%	8,2%
3703	Bléré	85,74	54,84	4,80	8 326	29 635	8,8%	8,4%	6,5%
3704	Bourgueil	-5,52	7,13	1,43	6 157	28 090	10,0%	10,5%	12,9%
3705	Château-la-Vallière	150,07	110,88	3,82	6 313	24 192	10,2%	9,6%	9,1%
3706	Château-Renault	61,06	36,27	7,60	7 011	26 997	8,2%	9,6%	7,7%
3707	Chinon	-9,52	-5,08	6,47	6 223	28 585	9,5%	11,3%	11,4%
3708	Le Grand-Pressigny	5,43	21,94	16,99	5 687	24 457	10,4%	9,9%	9,9%
3709	Descartes	-7,12	30,26	5,41	5 998	24 735	9,6%	12,0%	10,2%
3710	L'Île-Bouchard	39,44	57,26	8,11	6 863	25 730	8,2%	9,5%	9,7%
3711	Langeais	68,29	27,92	7,08	7 092	25 579	8,9%	9,6%	9,1%
3712	Ligueil	68,27	73,65	6,06	6 835	25 729	9,7%	9,0%	9,3%
3713	Loches	57,97	9,56	7,31	7 128	27 340	8,6%	9,5%	8,3%
3714	Montbazou	62,53	13,77	7,09	9 225	31 121	8,8%	6,6%	6,5%
3715	Montrésor	66,62	26,06	8,76	5 664	25 541	9,4%	9,1%	9,8%
3716	Neuillé-Pont-Pierre	95,87	61,91	3,79	8 896	30 637	8,5%	6,9%	6,2%
3717	Neuville-le-Roi	96,71	78,54	3,32	6 753	26 012	9,3%	8,7%	9,5%
3718	Preuilley-sur-Claise	34,73	-24,16	10,63	6 490	25 001	10,3%	8,3%	10,3%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
3719	Richelieu	15,45	-2,51	11,21	5 854	24 462	11,6%	10,7%	9,9%
3720	Sainte-Maure-de-Touraine	70,89	62,65	3,69	6 884	24 819	9,8%	9,6%	8,2%
3724	Vouvray	61,25	36,51	7,12	9 122	32 068	9,1%	6,3%	6,8%
3729	Saint-Cyr-sur-Loire	-16,53	47,60	12,05	9 812	40 189	9,6%	7,9%	7,3%
3730	Saint-Pierre-des-Corps	-45,06	-43,66	19,64	4 200	23 915	10,1%	15,2%	12,4%
3731	Ballan-Miré	77,23	69,02	10,22	7 733	30 791	9,3%	8,5%	6,9%
3732	Saint-Avertin	-29,82	15,55	8,72	9 742	39 537	10,0%	7,2%	7,3%
3734	Chambray-lès-Tours	10,54	5,70	9,42	8 448	32 491	9,2%	7,4%	7,1%
3736	Luynes	63,75	26,53	10,45	10 301	37 048	9,6%	7,5%	7,2%
3737	Montlouis-sur-Loire	54,01	48,79	4,62	8 769	30 609	9,0%	7,2%	5,6%
3798	Joué-lès-Tours	-58,05	-32,38	18,72	5 336	29 004	9,7%	11,9%	8,2%
3799	Tours	-2,43	-30,00	29,63	4 817	31 680	11,3%	12,9%	8,8%
3801	Allevard	143,79	112,70	7,30	7 582	27 166	9,3%	9,2%	10,6%
3802	Beaurepaire	132,24	63,47	8,90	6 677	27 057	10,2%	10,0%	9,9%
3803	Le Bourg-d'Oisans	-18,98	-20,27	21,85	7 450	28 982	13,6%	5,1%	7,4%
3804	Bourgoin-Jallieu-Sud hors Bourgoin-Jallieu (Partiel)	83,44	81,08	10,44	9 227	33 173	9,1%	6,9%	8,7%
3807	La Côte-Saint-André	119,64	67,08	6,01	6 789	27 802	9,9%	9,2%	8,9%
3808	Crémieu	86,59	44,38	6,08	8 590	30 724	8,6%	8,0%	8,1%
3809	Domène hors Chamrousse (Partiel)	16,37	19,63	6,81	9 197	33 678	8,5%	6,7%	8,2%
3810	Goncelin	78,79	17,13	9,62	7 836	29 663	9,3%	7,5%	9,4%
3811	Le Grand-Lemps	125,52	59,40	6,43	8 438	28 124	9,1%	6,6%	8,9%
3815	Heyrieux	57,59	47,20	4,74	9 296	31 286	7,9%	7,0%	7,5%
3816	Mens	180,62	112,34	4,07	6 263	26 807	12,4%	9,2%	8,1%
3818	Monestier-de-Clermont	143,44	135,36	6,48	8 661	30 224	10,3%	7,0%	9,2%
3819	Morestel	172,78	131,71	7,56	7 159	26 980	8,6%	10,3%	10,8%
3820	La Mure	51,46	23,02	3,88	6 371	26 535	10,0%	9,4%	11,6%
3821	Le Pont-de-Beauvoisin	158,80	77,51	7,92	6 937	27 465	8,8%	9,4%	10,8%
3822	Pont-en-Royans	84,84	35,47	5,57	7 068	25 552	9,5%	9,1%	6,7%
3823	Rives	34,55	33,45	7,28	7 833	30 827	9,4%	7,4%	9,0%
3824	Roussillon	56,81	30,69	10,25	6 579	27 847	9,8%	10,7%	12,4%
3825	Roybon	140,75	72,92	6,61	6 490	24 689	9,4%	9,8%	10,6%
3826	Saint-Etienne-de-Saint-Geoires	114,65	46,58	7,31	6 914	26 752	8,8%	7,6%	10,0%
3827	Saint-Geoire-en-Valdaine	97,44	75,81	5,83	7 722	28 168	9,5%	7,1%	10,4%
3828	Saint-Jean-de-Bourjay	131,22	75,63	1,62	8 607	27 966	8,5%	6,8%	7,9%
3829	Saint-Laurent-du-Pont	68,59	68,03	7,10	8 567	27 904	10,2%	7,0%	12,0%
3830	Saint-Marcellin	98,70	35,16	9,36	6 424	27 156	9,9%	9,2%	10,7%
3832	Fontaine-Sassenage hors Fontaine (Partiel)	8,16	37,73	11,19	9 028	33 748	8,4%	7,5%	7,7%
3833	La Tour-du-Pin	130,33	45,60	10,30	7 057	28 450	8,8%	9,4%	10,3%
3834	Le Touvet	48,01	18,66	14,10	10 001	36 093	8,7%	6,7%	7,6%
3835	Tullins	61,64	31,44	7,55	7 445	28 931	9,0%	7,8%	10,1%
3837	La Verpillière	29,06	5,63	16,01	7 117	28 635	8,4%	9,4%	13,9%
3838	Vienne-Nord hors Vienne (Partiel)	4,99	6,39	7,23	6 531	30 599	9,3%	8,1%	10,7%
3839	Vienne-Sud hors Vienne (Partiel)	70,12	44,44	3,68	9 460	32 660	9,4%	6,9%	8,1%
3840	Vif	31,14	20,99	10,08	8 093	32 523	9,0%	7,4%	10,2%
3841	Villard-de-Lans	51,62	13,70	6,73	8 164	32 029	11,6%	6,4%	6,8%
3842	Vinay	119,20	36,50	9,61	6 941	27 041	9,4%	6,8%	8,6%
3843	Virieu	141,79	78,55	4,81	7 460	29 012	8,7%	7,7%	8,5%
3844	Vizille hors Chamrousse (Partiel)	3,50	28,52	7,56	9 325	33 594	8,5%	7,4%	8,4%
3845	Voiron	12,53	9,63	13,14	7 924	33 346	10,0%	8,6%	10,2%
3846	Pont-de-Chéry	-28,76	-9,53	15,83	6 311	27 378	8,2%	9,8%	11,2%
3850	Meylan	-93,41	-40,81	31,50	11 261	51 509	11,4%	6,3%	8,0%
3851	Saint-Egrève	-26,84	8,19	19,83	8 921	36 100	8,9%	8,0%	10,5%
3853	Bourgoin-Jallieu-Nord hors Bourgoin-Jallieu (Partiel)	92,63	62,57	3,92	9 505	32 572	8,6%	7,3%	8,0%
3855	Eybens	-72,59	-3,23	15,57	8 628	36 813	9,3%	8,0%	7,8%
3856	Fontaine-Seyssinet hors Fontaine (Partiel)	-74,96	-27,11	10,54	9 468	36 505	9,4%	7,6%	8,0%
3858	L'Isle-d'Abeau	-13,84	-13,65	16,79	5 659	25 969	9,0%	12,8%	9,9%
3860	Saint-Ismier	57,38	30,93	17,81	13 326	51 785	10,4%	5,7%	9,0%
3894	Bourgoin-Jallieu	-25,19	-39,85	25,45	4 962	28 535	8,6%	12,8%	12,3%
3895	Échirolles	2,08	-20,10	23,16	4 959	27 629	10,5%	14,0%	11,3%
3896	Fontaine	-107,75	-35,38	20,76	5 463	25 877	9,3%	12,8%	10,0%
3897	Saint-Martin-d'Hères	-69,59	80,12	42,31	5 064	26 796	10,9%	11,0%	10,1%
3898	Grenoble	-29,51	-75,54	41,01	4 593	32 922	11,1%	12,4%	9,9%
3899	Vienne	-62,30	-73,58	17,57	4 002	29 738	9,6%	14,3%	12,9%
3901	Arbois	17,88	20,04	6,71	7 385	28 886	10,0%	7,3%	9,1%
3902	Arinthon	41,58	17,94	4,55	6 890	25 517	8,9%	8,8%	13,4%
3903	Beaufort	41,39	8,03	3,49	7 057	26 300	9,6%	7,7%	6,6%
3904	Bletterans	54,16	42,22	3,21	7 219	26 620	9,7%	7,5%	7,2%
3905	Les Bouchoux	43,52	-23,31	3,69	7 457	29 313	9,0%	5,8%	5,6%
3906	Champagnole	-14,23	-15,71	12,41	7 003	26 614	9,7%	8,8%	9,0%
3907	Chaumergy	99,05	46,00	1,76	6 289	24 377	12,1%	6,9%	11,0%
3908	Chaussin	105,84	61,91	12,44	7 062	25 215	8,8%	8,7%	11,5%
3909	Chemin	-8,93	2,30	2,55	7 590	26 398	9,2%	8,2%	10,8%
3910	Clairvaux-les-Lacs	61,04	46,93	7,61	7 245	26 491	12,6%	8,8%	7,9%
3911	Conliège	-8,38	7,79	4,68	8 159	29 477	9,6%	7,0%	7,8%
3912	Dampierre	36,06	-0,27	2,50	7 090	25 928	8,3%	8,2%	7,9%
3913	Dole-Nord-Est hors Dole (Partiel)	7,14	1,28	4,77	8 374	29 369	8,6%	7,7%	8,6%
3914	Gendrey	154,82	105,52	9,13	6 843	25 528	9,5%	8,0%	7,1%
3915	Lons-le-Saunier-Nord hors Lons-le-Saunier (Partiel)	63,08	61,66	1,87	8 593	30 731	10,0%	6,1%	7,1%
3916	Moirans-en-Montagne	28,93	17,70	14,38	7 653	27 137	9,6%	8,8%	7,4%
3917	Montbarrey	76,25	37,50	8,09	6 709	26 727	9,7%	7,5%	13,5%
3918	Montmirey-le-Château	99,21	107,18	4,19	7 164	25 151	8,8%	8,4%	8,5%
3919	Morez	-60,22	-17,33	15,56	7 758	32 993	11,4%	6,7%	6,8%
3920	Nozeroy	23,79	-22,53	11,64	6 330	25 441	12,7%	4,7%	7,1%
3921	Orgelet	63,50	57,81	9,54	7 345	26 354	11,2%	6,0%	8,4%
3922	Les Planches-en-Montagne	46,00	80,81	17,29	6 723	28 562	13,9%	7,2%	9,3%
3923	Poilly	15,61	-5,51	11,68	6 645	26 833	10,1%	8,7%	7,1%
3924	Rochefort-sur-Nenon	10,44	36,55	2,13	7 715	27 799	9,4%	6,5%	8,6%
3925	Saint-Amour	101,02	84,52	3,56	6 191	25 742	8,9%	7,2%	9,9%
3926	Saint-Claude	-48,71	-48,50	15,45	6 572	28 000	8,9%	10,2%	10,0%
3928	Saint-Laurent-en-Grandvaux	-14,40	-17,41	11,43	7 260	27 314	11,2%	8,5%	7,2%
3929	Salins-les-Bains	8,85	-24,83	5,55	6 303	25 917	11,5%	7,5%	10,7%
3930	Sellières	63,07	100,25	14,75	6 627	26 599	10,5%	8,7%	9,6%
3931	Villers-Farlay	144,98	34,82	11,36	6 520	27 226	11,6%	8,3%	9,2%
3932	Voiteur	46,35	48,21	2,03	8 291	31 223	11,2%	5,6%	6,1%
3933	Dole-Sud-Ouest hors Dole (Partiel)	6,35	17,76	2,40	7 650	26 808	9,6%	7,6%	10,8%
3934	Lons-le-Saunier-Sud hors Lons-le-Saunier (Partiel)	67,77	29,26	12,12	8 996	30 276	10,5%	5,6%	4,6%
3996	Dole	-9,60	-53,11	20,43	4 735	28 683	10,8%	12,8%	13,4%
3997	Lons-le-Saunier	-26,70	-59,23	15,39	4 805	29 878	10,7%	12,9%	10,8%
4001	Aire-sur-l'Adour	41,75	20,25	6,54	6 042	28 412	11,5%	9,1%	9,7%
4002	Amou	100,21	87,66	3,93	6 801	25 991	11,0%	7,7%	7,7%
4003	Castets	99,80	44,28	12,20	7 530	27 934	12,5%	10,6%	10,1%
4004	Dax-Nord hors Dax (Partiel)	185,47	110,71	2,85	7 647	29 513	9,6%	11,0%	9,4%
4005	Gabarret	71,76	40,90	18,43	6 210	25 921	10,3%	11,4%	9,8%
4006	Geaune	76,04	31,08	3,80	5 941	24 185	11,9%	8,9%	8,5%
4007	Grenade-sur-l'Adour	85,06	47,96	19,43	7 492	26 398	11,9%	8,7%	9,6%
4008	Hagetmau	70,61	64,96	12,28	7 019	26 276	9,3%	7,6%	7,4%
4009	Labrit	152,78	91,69	7,54	6 715	27 226	10,0%	10,9%	8,5%
4010	Mimizan	101,22	76,82	11,98	6 926	27 979	12,1%	13,6%	12,7%
4011	Mont-de-Marsan-Nord hors Mont-de-Marsan (Partiel)	174,34	160,00	12,98	8 173	27 748	11,9%	8,7%	6,6%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
4012	Montfort-en-Chalosse	138,36	122,47	10,09	7 573	26 991	10,6%	7,9%	7,1%
4013	Morcenx	90,42	56,83	12,35	6 948	25 206	9,8%	10,7%	12,1%
4014	Mugron	71,52	65,97	7,71	7 061	25 376	10,8%	7,9%	7,7%
4015	Parentis-en-Born	230,45	130,35	13,32	7 415	28 807	16,1%	13,2%	11,0%
4016	Peyrehorade	186,78	107,16	15,89	6 687	27 534	11,3%	10,2%	10,9%
4017	Pissos	146,76	166,56	20,25	5 728	26 808	11,0%	12,5%	9,6%
4018	Pouillon	101,88	87,35	12,15	6 749	27 053	10,5%	10,4%	10,6%
4019	Roquefort	91,56	38,87	12,60	6 834	26 028	11,2%	9,9%	9,8%
4020	Sabres	50,27	3,62	13,97	6 032	25 703	12,0%	13,7%	10,9%
4021	Saint-Martin-de-Seignanx	119,16	67,40	9,99	8 173	28 383	9,5%	9,5%	9,5%
4022	Saint-Sever	62,14	25,87	5,25	7 513	26 793	10,3%	8,5%	9,4%
4023	Saint-Vincent-de-Tyrosse	201,91	93,31	10,65	7 452	30 161	11,0%	13,1%	9,6%
4025	Soustons	185,78	57,83	13,46	7 645	33 195	12,3%	12,1%	10,7%
4026	Tartas-Est hors Tartas (Partiel)	46,30	70,33	4,72	7 307	25 635	10,4%	7,3%	8,3%
4027	Tartas-Ouest hors Tartas (Partiel)	122,86	77,32	4,75	6 948	25 112	9,5%	10,7%	10,7%
4028	Villeneuve-de-Marsan	113,91	73,32	15,06	6 499	25 525	11,9%	9,2%	9,0%
4029	Dax-Sud hors Dax (Partiel)	117,88	94,94	12,99	8 558	30 371	10,2%	7,6%	8,7%
4030	Mont-de-Marsan-Sud hors Mont-de-Marsan (Partiel)	127,48	99,75	11,21	8 004	31 147	11,2%	9,8%	8,1%
4097	Dax	95,01	-17,77	20,21	4 871	29 993	11,5%	15,8%	11,7%
4098	Mont-de-Marsan	-3,41	-52,67	10,50	6 105	29 928	11,4%	12,1%	12,1%
4099	Tartas	74,64	59,97	2,94	5 575	27 677	8,7%	12,4%	13,5%
4101	Blois 1er Canton hors Blois (Partiel)	83,49	81,94	2,58	10 598	33 397	8,2%	6,6%	5,3%
4102	Blois 2e Canton hors Blois (Partiel)	45,12	59,77	10,33	10 703	33 745	9,4%	6,6%	6,6%
4103	Bracieux	82,78	60,01	1,55	8 884	30 768	9,0%	7,2%	7,4%
4104	Contres	94,27	74,87	3,84	8 242	30 323	8,6%	7,1%	6,6%
4105	Droué	26,05	-21,20	6,72	7 219	26 076	8,8%	10,2%	6,6%
4106	Herbault	29,52	49,77	7,07	8 729	30 709	9,7%	7,6%	6,9%
4107	Lamotte-Beuvron	120,08	56,77	5,76	7 398	28 762	10,3%	9,2%	8,5%
4108	Marchenoir	97,51	45,80	7,83	8 218	27 858	8,9%	7,6%	7,4%
4109	Mennetou-sur-Cher	54,12	4,05	0,60	7 117	27 820	9,0%	11,3%	8,2%
4110	Mer	15,63	26,82	6,89	7 935	29 015	9,5%	9,9%	7,8%
4111	Mondoubleau	17,06	11,19	3,66	6 863	25 365	8,8%	8,6%	7,9%
4112	Montoire-sur-le-Loir	29,04	16,94	5,78	7 573	26 190	10,4%	9,2%	9,7%
4113	Montrichard	86,08	47,33	6,69	7 411	28 429	9,1%	9,2%	9,7%
4114	Morée	109,36	67,86	4,95	7 739	26 240	8,7%	9,0%	9,3%
4115	Neung-sur-Beuvron	109,31	61,01	3,60	6 756	28 957	9,5%	8,9%	9,0%
4116	Ouzouer-le-Marché	130,96	112,38	7,73	7 928	26 703	11,4%	7,3%	7,1%
4118	Saint-Aignan	71,14	54,90	6,77	6 304	25 866	9,8%	10,1%	9,4%
4119	Saint-Amand-Longpré	64,99	58,59	6,41	7 374	26 211	8,2%	7,1%	6,5%
4120	Salbris	0,52	-4,48	7,99	7 332	27 917	9,3%	10,1%	8,1%
4121	Savigny-sur-Braye	69,94	22,11	1,41	7 366	25 824	8,5%	7,9%	5,7%
4122	Selles-sur-Cher	55,79	46,42	8,08	6 683	25 618	9,8%	11,8%	9,9%
4123	Selommes	72,31	75,62	2,15	8 069	25 924	10,4%	6,8%	7,0%
4124	Vendôme 1er Canton hors Vendôme (Partiel)	51,56	36,65	12,57	8 592	29 162	9,2%	8,7%	7,5%
4127	Blois 5e Canton hors Blois (Partiel)	-41,55	-6,28	4,65	10 313	30 939	8,7%	6,6%	4,4%
4128	Vendôme 2e Canton hors Vendôme (Partiel)	105,66	97,76	2,23	9 210	30 012	8,9%	7,1%	6,4%
4129	Romorantin-Lanthenay-Sud hors Romorantin-Lanthenay (Partiel)	37,29	81,11	2,81	8 503	29 581	9,9%	11,8%	7,6%
4130	Vineuil	63,06	21,54	1,71	9 970	32 257	8,6%	8,2%	6,1%
4197	Romorantin-Lanthenay	-51,57	-49,67	10,76	5 409	27 561	9,9%	13,9%	13,6%
4198	Vendôme	-45,14	-77,90	17,88	5 182	29 711	8,8%	12,8%	11,2%
4199	Blois	-69,46	-91,53	31,26	3 627	29 796	11,2%	15,7%	12,4%
4201	Belmont-de-la-Loire	85,80	55,04	5,53	7 817	26 097	9,8%	8,4%	7,1%
4202	Boën	102,66	82,53	2,76	6 523	24 450	9,0%	9,4%	9,4%
4203	Bourg-Argental	88,32	20,57	0,00	6 746	24 248	9,5%	8,8%	7,6%
4204	Le Chambon-Feuergolles	-91,08	-42,21	13,27	3 955	22 291	10,7%	15,0%	16,5%
4205	Charlieu	18,00	-6,48	7,05	7 080	25 858	9,2%	9,2%	8,0%
4206	Chazelles-sur-Lyon	37,60	38,46	3,81	6 960	24 655	8,8%	5,8%	7,4%
4207	Feurs	49,77	29,93	4,30	6 815	26 916	9,1%	8,9%	9,5%
4208	Firminy	-51,62	-11,16	7,46	5 865	26 130	10,6%	10,6%	11,0%
4209	Montbrison	70,42	34,56	5,51	6 965	28 976	9,2%	9,1%	8,7%
4210	Néronde	65,19	18,86	20,75	6 618	23 587	8,5%	7,5%	13,8%
4211	Noirétable	69,42	40,21	4,05	5 230	22 465	10,1%	8,2%	11,8%
4212	La Pacaudière	1,37	-14,24	12,56	5 840	22 749	8,2%	7,6%	9,3%
4213	Pélussin	112,55	50,47	4,85	7 517	28 634	9,1%	8,4%	9,8%
4214	Perreux	9,24	2,49	5,58	8 014	28 358	8,6%	8,5%	7,5%
4215	Rive-de-Gier	8,40	6,08	12,49	5 418	26 004	9,4%	11,1%	13,3%
4216	Roanne-Nord hors Roanne (Partiel)	-9,17	23,16	5,33	7 431	26 487	8,1%	10,3%	10,0%
4217	Saint-Bonnet-le-Château	148,87	80,82	15,11	6 495	25 269	9,2%	7,7%	9,7%
4220	Saint-Etienne-Nord-Est-2 hors Saint-Etienne (Partiel)	6,75	47,96	9,26	8 484	33 627	9,4%	7,5%	9,0%
4221	Saint-Etienne-Nord-Ouest-1 hors Saint-Etienne (Partiel)	-109,12	-76,15	7,74	8 834	29 161	10,8%	7,1%	6,0%
4222	Saint-Etienne-Nord-Ouest-2 hors Saint-Etienne (Partiel)	-14,40	-4,39	4,92	7 574	28 991	9,9%	8,3%	8,9%
4223	Saint-Galmier	30,09	1,53	6,86	7 729	30 887	9,0%	7,0%	9,9%
4224	Saint-Genest-Malifaux	61,74	35,45	3,54	7 682	30 531	9,3%	5,8%	7,3%
4225	Saint-Georges-en-Couzan	-3,69	30,40	1,09	5 672	22 182	8,6%	7,2%	9,8%
4226	Saint-Germain-Laval	83,01	7,61	4,40	5 984	23 967	9,7%	7,2%	10,3%
4227	Saint-Haon-le-Château	32,29	26,26	5,02	8 061	28 010	8,7%	7,8%	7,8%
4228	Saint-Héand	-4,73	1,29	4,54	9 141	34 883	9,6%	5,4%	9,9%
4229	Saint-Jean-Soyeieux	118,74	60,65	2,51	7 288	25 611	9,2%	7,0%	8,8%
4230	Saint-Just-en-Chevalet	43,64	36,16	4,44	5 597	22 230	9,0%	7,0%	8,3%
4231	Saint-Just-Saint-Rambert	91,51	50,68	5,19	7 805	30 053	9,1%	7,6%	9,2%
4232	Saint-Symphorien-de-Lay	79,00	57,57	3,34	6 794	24 859	9,5%	8,1%	8,9%
4233	La Grand-Croix	-26,06	-9,26	6,43	6 173	26 922	9,2%	10,4%	11,1%
4234	Roanne-Sud hors Roanne (Partiel)	34,68	28,14	4,33	8 250	30 110	9,3%	8,4%	7,5%
4297	Saint-Chamond	-84,34	-23,59	11,07	4 811	25 809	9,7%	13,7%	13,5%
4298	Roanne	-94,47	-88,46	17,75	4 182	25 273	9,1%	16,1%	12,8%
4299	Saint-Etienne	-54,12	-50,31	22,38	4 111	28 258	11,0%	14,7%	13,1%
4301	Allègre	100,91	110,77	2,94	5 064	23 339	12,7%	8,5%	13,9%
4302	Auzon	59,77	37,86	2,40	6 109	23 670	9,1%	12,2%	13,1%
4303	Bas-en-Basset	145,69	65,29	1,92	6 743	26 041	10,5%	7,7%	9,0%
4305	Brioude-Nord hors Brioude (Partiel)	88,45	99,24	0,00	7 523	25 967	11,2%	8,0%	9,9%
4306	Cayres hors Alleyras (Partiel)	75,97	31,00	1,98	4 943	22 107	11,3%	5,1%	7,5%
4307	La Chaise-Dieu	72,71	43,35	20,90	4 474	23 996	11,8%	11,8%	13,8%
4308	Craponne-sur-Arzon	-1,59	13,16	1,95	5 463	24 181	10,6%	8,5%	10,0%
4310	Langeac	64,48	24,08	16,43	5 234	24 158	10,6%	10,5%	12,5%
4311	Lavoûte-Chilhac	45,53	55,11	7,82	4 778	23 043	11,7%	8,7%	8,2%
4312	Loudes	79,40	56,80	0,96	6 488	26 353	9,8%	5,5%	6,4%
4313	Le Monastier-sur-Gazeille	76,49	49,22	4,06	5 232	23 774	11,5%	6,7%	10,6%
4314	Monistrol-sur-Loire	128,02	71,56	3,67	7 262	26 811	9,6%	8,0%	9,0%
4315	Montfaucon-en-Velay	23,10	19,77	1,79	6 222	24 252	8,7%	7,4%	9,5%
4316	Paulhaguet	74,67	36,21	6,27	5 606	24 336	11,1%	8,7%	13,0%
4318	Pradelles	89,86	82,43	3,02	4 517	22 401	12,4%	8,0%	12,2%
4319	Le Puy-en-Velay-Nord hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	-16,46	28,49	2,35	7 772	31 642	9,4%	8,6%	8,7%
4320	Le Puy-en-Velay-Sud-Est hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	98,08	54,24	0,00	8 806	27 917	10,5%	6,5%	5,8%
4321	Retournac	222,72	130,93	1,29	6 246	23 920	10,0%	11,0%	13,3%
4322	Saint-Didier-en-Velay	54,44	24,99	5,06	8 033	26 401	9,4%	6,3%	7,5%
4323	Saint-Julien-Chapteuil	66,11	42,82	2,50	7 054	25 889	10,2%	7,3%	10,4%
4324	Saint-Paulien	124,05	74,64	0,78	5 810	25 362	9,8%	7,9%	9,6%
4325	Saugues hors Alleyras (Partiel)	-29,38	-5,52	0,00	3 334	20 519	14,3%	5,8%	10,1%
4326	Solignac-sur-Loire	81,71	43,41	3,93	6 721	25 727	10,3%	6,3%	7,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
4327	Tence	82,50	19,33	17,35	6 010	25 093	14,3%	8,8%	11,8%
4328	Vorey	103,10	79,25	3,09	5 071	23 593	10,6%	8,1%	10,1%
4329	Yssingeaux	94,43	41,65	5,53	6 604	25 909	10,3%	8,1%	9,0%
4330	Aurec-sur-Loire	77,39	61,46	7,69	6 473	28 979	9,7%	9,9%	9,4%
4331	Le Puy-en-Velay-Est hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	6,00	-4,87	1,43	7 972	28 522	9,0%	9,2%	6,9%
4332	Le Puy-en-Velay-Ouest hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	-17,30	1,65	17,93	6 133	30 373	11,0%	10,1%	9,1%
4333	Le Puy-en-Velay-Sud-Ouest hors Le Puy-en-Velay (Partiel)	35,80	57,66	0,00	7 727	30 807	8,8%	6,2%	8,3%
4334	Brioude-Sud hors Brioude (Partiel)	114,22	131,44	1,27	6 467	27 257	10,6%	8,6%	7,3%
4335	Sainte-Sigolène	52,07	17,43	1,44	6 764	25 205	9,7%	7,9%	8,8%
4397	Brioude	1,19	-80,60	5,65	5 406	28 023	10,4%	14,0%	12,8%
4399	Le Puy-en-Velay	-78,63	-89,13	21,81	3 721	27 993	10,6%	14,6%	11,9%
4401	Aigréfeuille-sur-Maine	142,02	89,35	2,75	8 221	25 642	8,5%	4,9%	6,1%
4402	Ancenis	72,39	42,69	3,22	8 010	26 650	7,5%	6,7%	8,3%
4403	Blain	105,24	40,21	9,81	7 063	25 175	8,3%	8,8%	9,3%
4404	Bouaye hors Rezé (Partiel)	42,88	19,56	3,72	9 593	30 031	8,6%	5,4%	5,7%
4405	Bourgneuf-en-Retz	229,72	183,02	5,28	7 165	26 185	8,4%	10,0%	9,4%
4406	Carquefou	76,95	60,24	7,33	10 081	34 045	9,2%	7,3%	6,9%
4407	La Chapelle-sur-Erdre	29,64	9,22	7,51	10 518	35 355	9,2%	5,8%	6,4%
4408	Châteaubriant	27,90	-11,14	18,89	5 661	25 089	10,2%	12,0%	11,8%
4409	Clisson	104,11	69,87	5,37	8 343	26 544	8,4%	6,7%	7,4%
4410	Le Croisic	43,43	-18,26	7,87	7 685	33 767	11,6%	12,7%	10,0%
4411	Derval	110,83	56,90	7,34	6 195	22 471	9,3%	8,5%	11,3%
4412	Guémené-Penfao	90,23	58,55	3,98	5 351	22 670	9,0%	9,8%	10,4%
4413	Guérande	137,56	71,86	7,33	8 128	32 787	10,5%	9,1%	9,8%
4414	Herbignac	152,68	104,85	5,01	7 654	25 855	9,1%	9,3%	10,2%
4415	Legé	134,37	78,13	2,20	7 093	24 550	7,0%	6,6%	8,7%
4416	Ligné	119,36	87,45	5,45	7 824	27 162	7,2%	7,3%	8,4%
4417	Le Loroux-Bottereau	96,09	56,71	4,24	7 863	27 535	8,2%	5,6%	6,1%
4418	Machecoul	128,52	55,61	4,12	7 147	25 049	7,7%	7,8%	8,3%
4419	Moisdon-la-Rivière	62,93	62,33	3,98	6 483	22 629	9,6%	7,6%	10,2%
4427	Nort-sur-Erdre	141,05	86,79	5,99	7 982	26 392	7,8%	6,2%	7,8%
4428	Nozay	186,23	127,31	3,01	6 572	23 705	7,7%	7,5%	9,4%
4429	Paimboeuf	206,96	130,58	10,15	7 658	28 051	8,4%	9,9%	12,6%
4430	Le Pellerin	83,48	56,16	2,87	8 114	26 385	8,0%	7,0%	8,6%
4431	Pontchâteau	98,26	63,74	1,96	7 631	24 403	7,7%	9,6%	12,0%
4432	Pornic	200,47	93,18	7,88	7 725	31 538	9,4%	8,2%	9,5%
4433	Riaillé	177,97	75,03	6,51	6 592	23 384	8,0%	7,6%	10,2%
4434	Rougé	13,27	-7,88	6,86	6 342	22 837	8,5%	8,0%	8,4%
4435	Saint-Étienne-de-Montluc	13,32	-13,78	3,80	8 793	29 567	8,1%	6,3%	6,6%
4436	Saint-Gildas-des-Bois	143,89	109,88	3,82	6 873	24 027	8,0%	9,7%	11,6%
4437	Saint-Julien-de-Vouvantes	71,80	36,26	10,49	6 443	23 035	9,4%	7,6%	7,0%
4438	Saint-Mars-la-Jaille	56,66	64,04	6,44	6 192	21 956	8,5%	7,4%	7,8%
4440	Saint-Nicolas-de-Redon	103,21	82,61	4,77	6 259	24 421	9,6%	11,0%	10,4%
4441	Saint-Père-en-Retz	136,48	124,74	4,53	7 007	23 674	7,0%	8,8%	10,2%
4442	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	108,04	39,64	5,84	7 865	26 505	7,5%	5,9%	6,9%
4443	Savenay	112,44	84,87	6,37	7 936	26 293	8,0%	8,0%	9,2%
4444	Vallet	130,17	53,07	2,27	8 156	26 981	8,0%	5,9%	6,7%
4445	Varades	113,63	64,94	6,96	6 710	23 284	8,0%	7,1%	9,3%
4446	Vertou	50,01	23,99	4,39	10 069	33 634	9,5%	6,4%	7,3%
4447	Montoir-de-Bretagne	0,70	4,11	4,44	6 785	23 675	8,8%	11,8%	13,1%
4450	Nantes 10e Canton hors Nantes (Partiel)	-61,71	1,14	6,32	9 242	32 224	9,1%	7,9%	6,1%
4451	Rezé hors Rezé (Partiel)	8,72	18,77	5,97	7 810	28 129	9,6%	8,4%	8,9%
4454	Orvault	7,77	8,20	17,73	9 361	38 971	10,2%	8,3%	8,4%
4455	Saint-Herblain-Ouest-Indre hors Saint-Herblain (Partiel)	-27,56	-14,51	2,33	7 937	28 119	7,8%	9,1%	8,3%
4457	La Baule-Escoubiac	88,53	24,97	9,14	8 649	39 791	10,7%	11,5%	9,4%
4459	Vertou-Vignoble	61,74	46,72	2,42	10 083	33 567	9,3%	6,0%	6,7%
4496	Saint-Herblain	-68,15	-11,76	16,49	6 025	29 117	9,8%	10,7%	8,7%
4497	Rezé	17,01	15,37	11,48	7 393	27 641	8,8%	9,8%	7,1%
4498	Saint-Nazaire	13,32	-8,26	14,71	5 033	27 838	10,0%	14,8%	12,0%
4499	Nantes	-9,18	-37,28	28,36	4 851	34 827	10,6%	13,7%	10,0%
4501	Artenay	-24,46	5,16	4,87	9 317	29 614	9,5%	5,7%	5,7%
4502	Beaugency	67,65	30,89	5,63	8 077	30 576	9,8%	8,5%	8,1%
4503	Beaune-la-Rolande	136,09	63,80	3,87	7 622	27 823	9,1%	9,5%	7,7%
4504	Bellegarde	113,49	68,52	5,55	7 386	27 483	9,3%	8,6%	8,6%
4505	Briare	12,66	-11,03	9,86	6 161	26 632	10,4%	10,6%	11,4%
4506	Châteauneuf-sur-Loire	75,06	47,35	6,11	7 672	30 471	10,0%	7,7%	8,4%
4507	Château-Renard	68,95	17,89	6,55	7 238	28 273	9,2%	10,3%	8,5%
4508	Châtillon-Coligny	57,05	32,18	8,48	6 786	27 967	8,3%	10,2%	10,2%
4509	Châtillon-sur-Loire	37,57	50,00	4,71	7 026	27 578	9,5%	8,5%	9,3%
4510	Cléry-Saint-André	103,70	96,81	5,98	10 140	32 359	8,8%	5,3%	6,2%
4511	Courtenay	143,76	119,26	5,07	7 039	28 682	9,7%	12,4%	10,4%
4512	Ferrières-en-Gâtinais	97,75	68,16	3,33	8 079	30 035	9,9%	9,4%	9,8%
4513	La Ferté-Saint-Aubin	40,54	3,33	8,93	8 661	34 691	9,7%	6,7%	5,4%
4514	Gien	25,16	-27,58	22,79	5 293	28 918	10,1%	10,5%	12,8%
4515	Jargeau	50,48	73,32	5,03	8 880	31 334	9,1%	7,4%	7,2%
4516	Lorris	140,21	101,72	6,73	7 019	28 086	9,5%	9,7%	10,1%
4517	Maleshherbes	-6,76	-4,38	2,55	7 429	29 252	8,7%	9,5%	9,4%
4518	Meung-sur-Loire	19,77	13,85	10,12	9 117	31 895	9,3%	6,3%	7,7%
4519	Montargis	25,73	-67,06	25,71	2 949	27 820	10,0%	18,1%	12,1%
4520	Neuville-aux-Bois	52,19	44,85	6,75	9 301	32 487	9,0%	6,1%	4,9%
4526	Outarville	52,61	33,01	6,35	8 625	29 644	7,9%	7,9%	6,8%
4527	Ouzouer-sur-Loire	63,00	3,67	2,74	8 653	29 418	8,4%	6,6%	8,3%
4528	Patay	116,72	86,73	5,85	8 588	27 917	9,8%	5,1%	7,5%
4529	Pithiviers	-9,42	-13,82	9,61	6 964	28 219	10,8%	9,8%	8,8%
4530	Puteaux	76,60	61,22	0,61	8 357	29 774	8,3%	7,8%	6,0%
4531	Sully-sur-Loire	20,94	10,92	7,44	6 149	28 330	10,2%	10,4%	10,3%
4532	Amilly	55,57	34,37	7,42	8 716	31 380	9,4%	7,0%	10,3%
4533	Châlette-sur-Loing	-29,07	1,41	13,73	5 020	26 003	9,6%	15,0%	11,7%
4534	Fleury-les-Aubrais	-34,11	-28,39	21,43	6 278	28 826	11,3%	9,0%	9,4%
4535	Olivet	17,40	35,73	18,44	10 383	39 752	11,1%	6,7%	6,9%
4536	Saint-Jean-de-Braye	-33,00	-14,32	15,05	7 841	32 257	10,0%	8,2%	7,6%
4537	Saint-Jean-de-la-Ruelle	-70,01	-21,91	20,68	4 835	26 957	11,6%	10,6%	10,8%
4538	Chécy	43,33	33,44	6,38	10 740	34 457	9,9%	5,7%	5,9%
4539	Ingré	16,80	-7,13	10,81	7 717	29 960	10,2%	6,8%	7,0%
4540	Saint-Jean-le-Blanc	-41,05	1,43	7,70	9 763	37 839	11,2%	6,2%	7,7%
4599	Orléans	-74,13	-110,18	36,96	4 317	33 286	11,5%	11,8%	10,5%
4601	Bretenoux	68,12	63,36	7,80	6 641	26 535	9,8%	8,1%	8,8%
4603	Cahors-Sud hors Cahors (Partiel)	130,24	128,95	4,51	8 115	30 337	11,1%	8,2%	8,9%
4604	Cajarc	78,04	78,82	27,08	4 992	26 055	14,7%	12,5%	11,2%
4605	Castelnau-Montratrier	94,74	17,72	20,48	5 799	25 953	11,8%	9,3%	7,6%
4606	Catus	106,65	98,47	21,26	6 366	27 255	12,1%	10,8%	10,0%
4607	Cazals	146,31	78,08	51,63	5 404	26 500	13,3%	11,6%	11,6%
4608	Figeac-Est hors Figeac (Partiel)	103,25	68,18	8,32	6 066	25 206	10,7%	7,1%	9,8%
4609	Figeac-Ouest hors Figeac (Partiel)	147,25	113,39	12,15	8 129	29 735	11,4%	7,2%	7,7%
4610	Gourdon	79,59	10,24	19,13	5 700	29 183	10,9%	11,7%	9,6%
4611	Gramat	91,38	56,14	17,83	6 551	27 371	12,6%	7,6%	10,3%
4612	Labastide-Murat	130,47	49,11	27,39	4 785	25 824	13,6%	10,6%	12,8%
4613	Lacapelle-Marival	110,25	50,76	9,60	6 316	27 630	9,3%	7,3%	13,3%
4614	Labenque	182,66	128,58	17,39	6 754	29 068	11,0%	8,8%	7,5%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
4615	Latronquière	47,50	8,73	25,02	4 886	23 088	11,4%	5,9%	8,3%
4617	Limogne-en-Quercy	126,11	73,54	18,69	4 827	25 345	13,4%	13,7%	10,8%
4618	Livernon	163,70	122,22	18,85	6 093	27 099	10,6%	9,8%	10,2%
4619	Luzech	89,93	48,18	10,15	5 392	28 622	11,3%	10,1%	8,9%
4620	Martel	151,61	96,12	13,22	6 128	27 210	13,3%	8,3%	10,3%
4621	Montcuq	74,28	12,74	45,90	4 479	25 411	14,1%	13,2%	10,5%
4622	Payrac	173,11	94,95	63,52	5 800	27 550	12,4%	14,3%	10,0%
4623	Puy-l'Évêque	97,05	59,22	31,16	5 258	27 337	12,0%	12,7%	10,2%
4624	Saint-Céré	64,58	26,45	15,57	6 303	28 523	11,2%	9,3%	8,1%
4625	Saint-Germain-du-Bel-Air	80,33	59,11	44,84	5 359	25 919	11,1%	9,4%	8,9%
4627	Salviac	170,13	96,26	36,12	5 367	24 160	13,5%	10,4%	12,0%
4628	Souillac	79,62	11,07	17,57	6 141	27 710	12,2%	11,3%	9,5%
4629	Vayrac	124,20	78,04	16,05	5 901	26 674	11,0%	10,4%	9,8%
4631	Cahors-Nord-Ouest hors Cahors (Partiel)	75,80	79,86	13,52	7 148	30 394	10,5%	9,9%	7,7%
4698	Cahors	6,08	-72,31	18,01	5 315	31 553	11,1%	14,9%	8,9%
4699	Figeac	62,39	-16,01	18,36	6 090	30 741	11,4%	10,4%	10,3%
4702	Agen-Nord-Est hors Agen (Partiel)	-20,01	33,69	3,96	7 699	31 237	10,7%	9,0%	14,3%
4703	Astaffort	69,95	40,81	9,35	6 928	27 308	10,2%	9,5%	10,2%
4704	Beauville	26,46	-20,11	17,41	4 600	25 876	15,7%	11,2%	11,6%
4705	Bouglon	112,60	37,81	5,12	5 770	25 023	11,2%	10,9%	10,7%
4706	Cancon	63,00	-2,23	21,37	5 190	24 075	12,0%	12,0%	10,6%
4707	Casteljaloux	42,11	17,89	11,17	5 645	25 689	10,7%	11,5%	11,7%
4708	Castelmorin-sur-Lot	89,21	48,87	20,30	4 788	24 154	11,7%	11,8%	10,6%
4709	Castillonès	121,27	64,45	27,84	5 810	25 449	9,9%	9,0%	11,3%
4710	Damazan	65,18	3,94	14,06	5 117	26 119	14,5%	11,3%	12,6%
4711	Duras	92,15	-18,17	68,34	4 753	25 562	12,7%	10,4%	12,2%
4712	Francescas	124,38	78,76	17,46	5 742	26 154	15,0%	9,0%	6,9%
4713	Fumel	-6,38	-22,82	20,42	4 726	23 738	11,5%	16,9%	15,4%
4715	Laplume	134,56	89,18	11,20	8 091	30 623	8,9%	7,5%	7,5%
4716	Laroque-Timbaud	95,59	32,04	11,17	6 795	29 460	10,7%	9,2%	8,2%
4717	Lauzun	51,04	34,25	32,45	5 010	23 679	11,4%	12,3%	11,6%
4718	Lavardac	37,80	33,61	20,35	5 621	25 830	11,4%	12,0%	9,7%
4719	Marmande-Est hors Marmande (Partiel)	29,96	49,79	13,86	6 724	27 516	12,0%	8,7%	8,2%
4720	Le Mas-d'Agenais	98,81	32,03	18,14	6 268	25 633	10,1%	9,0%	10,0%
4721	Meilhan-sur-Garonne	60,97	50,53	14,00	5 894	24 665	12,2%	9,9%	10,2%
4722	Mézin	105,99	3,94	26,22	5 115	25 498	9,7%	10,9%	10,3%
4723	Monclar	41,70	19,25	12,52	5 131	25 354	10,8%	11,0%	12,1%
4724	Monflanquin	79,33	58,99	23,79	5 174	26 347	12,7%	9,2%	10,4%
4725	Nérac	76,55	3,80	14,30	5 519	27 892	11,3%	10,7%	9,5%
4726	Penne-d'Agenais	91,61	61,58	16,73	6 208	27 231	10,7%	9,7%	10,1%
4727	Port-Sainte-Marie	68,87	11,86	25,81	4 045	25 187	12,5%	13,8%	11,1%
4728	Prayssas	94,16	94,29	21,43	5 292	28 060	11,3%	10,8%	7,8%
4729	Puymirol	180,63	112,73	12,34	7 402	28 610	8,8%	8,1%	8,0%
4730	Sainte-Livrade-sur-Lot	54,70	20,69	15,80	4 289	25 071	11,0%	11,0%	14,2%
4731	Seyches	63,32	26,22	26,85	5 963	25 117	10,5%	8,4%	9,2%
4732	Tonneins	43,44	7,67	20,40	4 616	25 521	10,9%	13,6%	13,9%
4733	Tournon-d'Agenais	25,17	14,90	13,88	6 086	24 739	11,2%	13,5%	13,2%
4735	Villéréal	118,54	-9,17	49,87	5 514	24 907	13,4%	9,5%	9,5%
4736	Agen-Nord hors Agen (Partiel)	21,10	-3,55	6,94	6 816	33 679	10,6%	7,8%	8,1%
4737	Agen-Ouest hors Agen (Partiel)	47,20	99,46	8,19	6 501	28 774	9,3%	10,5%	9,1%
4738	Marmande-Ouest hors Marmande (Partiel)	209,49	87,34	5,77	6 796	28 555	10,6%	7,5%	9,3%
4739	Villeneuve-sur-Lot-Sud hors Villeneuve-sur-Lot (Partiel)	50,69	84,30	15,49	6 241	29 689	11,2%	11,7%	10,6%
4740	Agen-Sud-Est hors Agen (Partiel)	62,40	38,41	8,28	7 535	30 578	9,9%	8,7%	8,8%
4797	Villeneuve-sur-Lot	30,45	-37,22	16,78	4 466	27 659	10,1%	15,6%	14,4%
4798	Marmande	8,67	-29,16	13,39	4 569	27 893	11,5%	14,3%	11,3%
4799	Agen	102,34	-36,69	20,75	2 806	29 495	11,4%	14,5%	12,2%
4801	Aumont-Aubrac	116,89	88,72	3,53	5 553	25 900	12,8%	7,3%	9,8%
4804	La Canorgue	106,65	78,83	5,02	6 825	25 491	11,4%	6,9%	9,2%
4805	Chanac	104,47	64,90	8,71	6 504	27 378	10,1%	5,6%	9,9%
4807	Florac	63,58	31,18	12,52	5 394	24 906	13,6%	10,5%	11,6%
4810	Langogne	99,07	36,92	3,74	6 174	25 529	12,1%	8,5%	13,0%
4811	Le Malzieu-Ville	82,84	56,98	0,00	5 646	24 619	11,7%	5,5%	13,0%
4812	Marvejols	-4,54	21,02	5,89	5 912	27 835	9,6%	6,0%	12,3%
4818	Saint-Alban-sur-Limagnole	10,30	41,46	13,47	6 352	29 344	10,2%	5,9%	17,1%
4820	Saint-Chély-d'Apcher	61,68	55,49	12,25	6 470	26 930	10,6%	6,4%	10,7%
4822	Saint-Germain-de-Calberte	92,70	113,02	8,33	2 479	22 960	16,6%	14,8%	14,3%
4823	Saint-Germain-du-Teil	103,58	67,50	1,31	6 587	25 875	11,1%	7,5%	18,5%
4899	Mende	1,00	-6,37	19,66	6 976	31 104	11,4%	6,8%	11,4%
4901	Angers-Nord-Est hors Angers (Partiel)	-18,84	-1,36	1,89	9 058	29 289	9,5%	7,0%	5,3%
4902	Angers-Est hors Angers (Partiel)	-89,21	-54,88	5,34	8 263	29 964	10,0%	9,8%	8,5%
4904	Baugé	60,24	39,86	11,20	6 484	24 551	9,5%	9,5%	10,8%
4905	Beaufort-en-Vallée	82,19	70,89	6,92	7 531	26 125	9,1%	8,2%	6,5%
4906	Beaupréau	9,21	11,55	2,88	7 462	23 600	7,7%	7,4%	6,9%
4907	Candé	72,81	18,44	8,39	6 225	23 755	9,9%	7,0%	8,2%
4908	Chalonnnes-sur-Loire	57,85	13,50	6,40	7 216	26 921	9,0%	8,5%	6,6%
4909	Champocéaux	108,10	57,75	4,57	7 465	25 033	7,8%	6,4%	6,6%
4910	Châteaufort-sur-Sarthe	134,49	74,03	4,33	6 300	24 145	9,6%	9,3%	8,8%
4911	Chemillé	54,42	44,10	2,80	6 949	23 543	8,3%	5,7%	7,7%
4912	Cholet 2e Canton hors Cholet (Partiel)	-16,11	1,60	4,91	8 083	25 109	7,4%	5,5%	5,4%
4913	Doué-la-Fontaine	23,15	39,84	6,07	6 286	24 661	10,6%	9,0%	7,9%
4914	Durtal	55,07	-3,72	3,41	6 427	23 915	8,3%	8,8%	7,4%
4915	Gennes	67,14	67,68	9,16	6 919	26 732	11,7%	10,5%	8,6%
4916	Le Lion-d'Angers	70,79	56,62	3,62	6 722	25 068	8,3%	6,6%	7,7%
4917	Longué-Jumelles	4,24	-3,50	11,57	5 652	23 721	9,8%	11,5%	10,0%
4918	Le Louroux-Béconnais	117,39	51,43	5,48	7 032	25 292	7,6%	6,6%	5,8%
4919	Montfaucon-Montigné	58,41	42,04	5,10	7 652	23 938	7,1%	7,0%	7,6%
4920	Montreuil-Bellay	-0,79	-11,20	7,28	6 418	24 219	10,2%	7,0%	8,0%
4921	Montrevault	22,32	30,48	2,04	7 317	22 919	8,7%	6,2%	7,0%
4922	Noyant	22,31	0,63	21,78	4 816	22 676	14,2%	12,2%	8,9%
4923	Les Ponts-de-Cé	11,42	24,90	5,94	8 622	31 715	8,9%	7,7%	7,1%
4924	Pouancé	10,40	3,33	9,56	6 454	22 645	9,8%	8,4%	8,8%
4925	Saint-Florent-le-Vieil	52,79	26,06	5,05	7 153	22 992	9,0%	6,4%	8,1%
4926	Saint-Georges-sur-Loire	68,97	34,83	4,20	8 122	28 941	8,9%	5,8%	6,4%
4927	Allonnes	51,44	37,91	8,65	6 371	24 675	9,5%	10,6%	10,3%
4928	Saumur-Nord hors Saumur (Partiel)	21,81	0,65	8,55	6 536	25 223	9,5%	10,9%	8,7%
4929	Saumur-Sud hors Saumur (Partiel)	50,94	40,37	10,54	7 639	28 379	10,5%	9,3%	7,9%
4930	Segré	39,41	26,82	4,85	6 877	24 389	8,4%	7,4%	7,6%
4931	Seiches-sur-le-Loir	93,48	51,90	2,98	7 209	25 495	8,7%	8,0%	9,6%
4932	Thouarcé	99,29	63,69	4,73	7 147	26 346	8,8%	6,6%	7,5%
4933	Tiercé	107,11	61,09	5,53	8 100	29 530	8,6%	7,1%	7,3%
4934	Vihiers	57,27	31,92	8,17	6 632	22 677	9,1%	6,9%	7,4%
4935	Cholet 1er Canton hors Cholet (Partiel)	-64,34	-21,18	0,00	9 215	29 678	7,5%	5,5%	6,0%
4936	Angers-Trélazé hors Angers (Partiel)	52,82	21,11	9,57	6 517	25 704	9,2%	9,9%	8,7%
4938	Angers-Ouest hors Angers (Partiel)	-57,23	21,16	6,65	10 218	38 074	9,9%	7,2%	7,3%
4939	Angers-Nord hors Angers (Partiel)	-10,72	-10,03	7,42	8 646	29 442	9,0%	6,9%	4,9%
4940	Cholet 3e Canton hors Cholet (Partiel)	-15,60	51,48	0,76	9 467	26 171	7,7%	4,6%	4,8%
4941	Angers-Nord-Ouest hors Angers (Partiel)	-61,33	-19,85	11,29	9 189	36 321	10,3%	7,7%	7,3%
4997	Cholet	-43,49	-37,77	13,91	6 348	29 435	9,2%	10,0%	9,6%
4998	Angers	-49,68	-51,37	29,15	4 310	30 586	10,7%	14,2%	9,3%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
4999	Saumur	-73,24	-63,25	12,90	5 011	28 238	11,5%	13,4%	11,6%
5001	Avranches hors Saint-Ovin (Partiel)	51,79	10,79	8,17	7 229	30 720	11,3%	7,8%	7,4%
5002	Barenton	-13,22	-33,55	32,42	4 951	21 043	10,3%	6,4%	8,1%
5003	Barneville-Carteret	69,27	-7,98	6,10	6 171	28 494	14,4%	11,8%	11,8%
5004	Beaumont-Hague	1,87	3,99	8,25	7 536	27 738	9,2%	9,4%	9,0%
5005	Brécey	39,70	-11,86	20,61	6 270	22 880	9,9%	6,7%	8,0%
5006	Bréhal	117,83	84,39	2,83	7 419	29 370	10,2%	8,0%	8,9%
5007	Briquebec	16,80	7,48	3,11	6 626	24 771	9,7%	9,4%	11,2%
5008	Canisy	54,49	26,81	4,43	7 284	25 852	8,4%	5,9%	7,3%
5009	Carentan	0,65	-20,61	6,54	5 517	24 215	10,0%	10,1%	11,2%
5010	Cerisy-la-Salle	30,51	16,28	12,54	5 018	22 818	11,2%	8,3%	10,3%
5012	Coutances	8,00	-11,85	9,30	5 384	28 024	9,6%	10,2%	11,2%
5013	Ducey hors Saint-Ovin (Partiel)	91,82	71,41	1,75	7 613	24 729	9,2%	6,1%	5,9%
5014	Gavray	13,57	-5,93	18,21	5 318	23 237	11,4%	8,4%	10,4%
5015	Granville hors Jullouville (Partiel)	50,37	9,77	6,29	6 622	31 558	10,6%	11,0%	10,9%
5016	La Haye-du-Puits hors Vesly (Partiel)	34,71	-9,33	16,33	5 816	24 325	11,7%	8,2%	10,9%
5017	La Haye-Pesnel	87,65	10,06	9,18	6 398	24 675	10,0%	7,9%	7,4%
5018	Isigny-le-Buat	14,06	43,70	9,70	6 410	22 040	9,4%	7,8%	6,2%
5019	Juvigny-le-Tertre	-6,79	-31,62	34,22	6 048	20 406	11,4%	8,8%	8,7%
5020	Lessay hors Vesly (Partiel)	101,00	-1,44	9,40	6 060	26 491	10,4%	7,8%	10,3%
5021	Marigny	75,43	80,29	8,74	6 699	25 540	10,0%	6,4%	7,7%
5022	Montebourg	51,01	5,83	7,00	5 740	24 787	10,9%	10,2%	10,3%
5023	Montmartin-sur-Mer	115,05	94,92	2,54	6 973	27 669	10,6%	8,3%	7,9%
5024	Mortain	-55,35	-50,65	34,03	6 445	25 698	10,3%	6,6%	7,3%
5025	Cherbourg-Octeville-Sud-Ouest hors Cherbourg-Octeville (Partiel)	28,04	28,04	1,80	8 786	29 476	8,5%	7,3%	7,9%
5026	Percy	58,96	62,44	19,25	6 054	23 638	10,0%	6,0%	8,5%
5027	Périers	8,36	-5,23	4,13	5 642	22 596	9,9%	8,5%	9,4%
5028	Les Pieux	29,84	-5,23	5,20	6 417	26 316	9,9%	10,4%	11,8%
5029	Pontorson	50,45	18,54	11,58	6 198	26 579	10,1%	7,8%	12,9%
5030	Quettehou	30,73	19,62	5,46	5 699	26 578	11,3%	9,9%	11,3%
5031	Saint-Clair-sur-l'Elle	39,29	-40,46	10,97	7 068	25 892	8,8%	7,2%	6,8%
5032	Saint-Hilaire-du-Harcouët	19,50	-5,46	7,33	6 862	24 812	9,9%	6,6%	7,0%
5033	Saint-James	18,73	31,52	9,26	5 872	23 155	9,3%	6,8%	9,1%
5034	Saint-Jean-de-Daye	53,91	86,25	6,84	6 713	24 157	8,9%	7,9%	8,8%
5036	Saint-Malo-de-la-Lande	154,12	94,17	5,76	7 205	32 388	11,0%	8,6%	8,3%
5037	Sainte-Mère-Église	50,69	27,36	9,20	5 581	25 041	11,1%	10,1%	11,4%
5038	Saint-Pierre-Église	19,69	12,32	5,81	6 970	27 398	9,7%	9,2%	9,3%
5039	Saint-Pois	6,86	-35,07	46,05	5 512	21 192	10,5%	7,7%	10,6%
5040	Saint-Sauveur-Lendelin	74,34	12,13	5,30	6 251	23 250	8,7%	7,3%	8,9%
5041	Saint-Sauveur-le-Vicomte	46,87	41,51	8,82	5 760	23 437	9,9%	8,7%	10,9%
5042	Sartilly hors Jullouville (Partiel)	249,09	58,02	5,65	6 848	27 645	10,6%	8,1%	8,4%
5043	Sourdeval	-18,74	-55,09	24,21	6 049	21 644	11,7%	8,3%	9,7%
5044	Le Teilleul	-52,70	-51,05	27,79	6 027	22 941	10,3%	6,0%	6,7%
5045	Tessy-sur-Vire	80,55	38,51	20,23	6 339	23 915	8,6%	6,9%	6,7%
5046	Torigni-sur-Vire	25,15	33,50	4,40	7 470	25 522	8,3%	5,8%	6,5%
5047	Valognes	-20,42	-14,99	4,27	6 439	28 249	10,3%	7,8%	9,8%
5048	Villedieu-les-Poêles	4,98	10,52	13,52	6 626	24 391	8,8%	7,6%	8,3%
5050	Équeurdreville-Haineville	-48,12	0,37	7,12	6 903	26 823	10,2%	11,6%	11,0%
5051	Tourlaville	-71,58	-7,84	6,16	6 872	26 774	9,2%	12,5%	11,9%
5052	Saint-Lô-Ouest hors Saint-Lô (Partiel)	-70,66	-65,81	2,70	9 696	33 903	10,6%	6,2%	5,1%
5095	Saint-Lô	-53,20	-56,56	7,99	5 200	29 163	9,6%	10,5%	9,1%
5096	Cherbourg-Octeville	-82,08	-87,61	18,15	3 353	28 449	9,9%	16,7%	13,7%
5101	Anglure	50,22	70,62	3,81	7 270	28 328	8,5%	10,6%	9,7%
5102	Avize	29,77	2,07	4,41	9 441	41 728	8,3%	5,6%	6,8%
5103	Ay	-29,16	-19,15	4,73	9 280	36 456	8,7%	6,5%	7,6%
5104	Beine-Nauroy	71,42	60,06	4,47	8 437	35 773	8,6%	6,6%	8,1%
5105	Bourgogne	20,67	47,29	5,48	9 140	32 615	8,8%	7,2%	8,9%
5107	Châtillon-sur-Marne	8,17	95,78	7,21	8 888	47 835	9,0%	4,4%	6,7%
5108	Givry-en-Argonne	-20,82	4,36	6,98	7 451	27 809	9,3%	7,5%	9,3%
5109	Dormans	-2,84	22,53	0,91	6 773	36 844	9,5%	7,5%	8,5%
5110	Écury-sur-Coole	33,43	28,88	3,34	9 043	32 531	10,0%	5,7%	9,7%
5112	Esternay	95,62	36,54	6,65	7 679	29 217	9,7%	9,6%	8,8%
5113	Fère-Champenoise	-0,53	-17,44	0,00	6 464	27 620	9,4%	11,2%	10,1%
5114	Fismes	37,52	47,41	2,86	7 323	33 866	8,4%	9,4%	9,3%
5115	Heiltz-le-Maurupt	10,25	-4,76	2,38	7 069	26 283	10,5%	8,0%	11,5%
5116	Marson	38,42	45,94	3,55	10 024	33 593	9,7%	5,3%	6,4%
5117	Montmirail	60,89	17,34	7,12	5 961	26 988	9,0%	10,6%	10,7%
5118	Montmort-Lucy	-4,75	-12,46	4,61	7 499	34 846	9,6%	6,7%	7,4%
5119	Reims 1er Canton hors Reims (Partiel)	11,37	40,82	4,69	8 713	33 377	9,3%	8,6%	8,2%
5122	Reims 4e Canton hors Reims (Partiel)	28,71	61,71	8,04	9 584	32 886	8,2%	7,3%	7,5%
5123	Sainte-Menehould	-25,12	0,40	6,27	6 698	27 251	8,2%	7,9%	9,4%
5124	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	14,57	56,28	0,00	7 294	27 512	10,0%	11,0%	13,1%
5125	Sézanne	-14,20	5,69	3,80	6 955	30 849	9,7%	10,6%	9,7%
5126	Sompny	-21,44	-28,82	1,97	8 281	31 865	10,9%	7,3%	10,6%
5127	Suippes	10,82	10,06	8,98	7 875	26 987	10,4%	6,6%	9,7%
5128	Thiéblemont-Farémont	-0,88	-13,63	1,49	6 784	25 106	8,9%	11,5%	14,4%
5129	Vertus	69,33	59,31	1,86	8 699	35 342	10,1%	6,5%	6,8%
5130	Verzy	-5,45	-14,03	1,55	9 822	43 985	8,8%	5,1%	5,7%
5131	Ville-en-Tardenois	6,89	34,48	3,81	9 783	43 183	9,2%	5,7%	8,5%
5132	Ville-sur-Tourbe	39,22	51,13	5,35	7 135	24 707	8,4%	8,7%	10,7%
5133	Vitry-le-François-Est hors Vitry-le-François (Partiel)	62,17	38,67	3,19	8 540	29 281	9,6%	8,0%	11,1%
5134	Vitry-le-François-Ouest hors Vitry-le-François (Partiel)	54,66	84,64	0,00	8 662	28 493	8,5%	7,0%	10,0%
5135	Châlons-en-Champagne 2e Canton hors Châlons-en-Champagne (Partiel)	60,62	60,50	10,38	10 140	32 710	9,8%	6,1%	6,1%
5136	Châlons-en-Champagne 3e Canton hors Châlons-en-Champagne (Partiel)	-67,25	-16,38	0,58	8 213	28 507	9,1%	8,2%	10,0%
5137	Epernay 2e Canton hors Epernay (Partiel)	14,86	14,86	0,00	10 016	39 993	8,6%	5,1%	6,7%
5140	Reims 7e Canton hors Reims (Partiel)	-39,71	25,33	5,76	10 631	38 256	10,9%	6,9%	7,0%
5141	Reims 8e Canton hors Reims (Partiel)	-5,08	40,75	2,69	8 515	33 098	10,0%	8,0%	7,2%
5143	Châlons-en-Champagne 4e Canton hors Châlons-en-Champagne (Partiel)	-123,90	-34,12	4,05	7 138	29 929	8,5%	8,9%	5,2%
5196	Châlons-en-Champagne	-84,26	-101,24	14,60	5 092	28 224	9,9%	12,0%	12,6%
5197	Epernay	-77,15	-95,87	11,73	4 659	29 963	10,0%	13,0%	12,4%
5198	Vitry-le-François	-153,87	-127,09	18,17	3 317	23 687	9,6%	18,4%	17,6%
5199	Reims	-69,74	-53,62	20,46	4 481	30 500	10,2%	13,5%	11,6%
5201	Andelot-Blancheville	21,79	3,75	2,35	6 708	23 927	9,6%	8,9%	13,4%
5202	Arc-en-Barrois	2,90	-11,31	1,53	7 445	25 714	8,4%	7,7%	7,8%
5204	Bourbonne-les-Bains	4,53	-6,34	3,94	5 544	27 342	9,2%	11,9%	9,1%
5205	Bourmont	3,43	-11,55	8,81	6 321	22 965	11,4%	9,7%	11,0%
5206	Châteauvillain	13,86	8,25	2,99	6 920	24 868	8,0%	9,8%	8,7%
5207	Chaumont-Nord hors Chaumont (Partiel)	103,33	26,35	3,25	9 950	31 499	10,3%	6,0%	5,5%
5208	Chevillon	-28,72	2,79	0,00	6 676	24 118	8,2%	11,4%	13,0%
5209	Clefmont	-2,44	-12,62	20,23	5 931	24 261	9,6%	8,7%	12,9%
5210	Doulaincourt-Saucourt	21,02	33,14	1,07	6 123	24 105	8,8%	8,7%	16,1%
5211	Doulevant-le-Château	2,47	70,99	0,00	5 961	23 932	8,9%	10,9%	12,3%
5212	Fayl-Billot	44,27	16,65	6,51	6 741	23 865	9,6%	9,6%	9,7%
5213	Joinville	-97,60	-70,25	2,22	3 947	24 192	11,6%	15,2%	17,4%
5214	Juzennecourt	2,80	-1,52	2,95	7 301	27 197	9,7%	7,7%	8,0%
5216	Langres	-84,31	-49,52	14,94	6 292	28 408	9,7%	10,6%	9,0%
5217	Longeau-Percey	33,59	8,27	5,49	7 327	24 798	8,5%	9,3%	9,6%
5218	Montier-en-Der	83,07	-2,38	2,98	7 033	26 376	8,6%	9,5%	11,0%
5219	Val-de-Meuse	1,31	-20,86	5,49	6 618	25 116	7,7%	8,2%	9,0%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
5220	Neuilly-l'Évêque	40,30	54,89	0,00	7 359	24 971	8,4%	7,9%	8,4%
5221	Nogent	-11,62	-6,70	1,83	6 606	25 413	8,1%	10,0%	10,7%
5223	Prauthoy	34,04	11,26	1,15	7 083	26 531	8,9%	9,0%	7,6%
5224	Saint-Blin	-69,33	-39,11	1,65	6 050	23 143	8,7%	11,1%	12,2%
5226	Terre-Natale	18,75	13,12	8,02	7 124	24 040	8,6%	7,9%	11,0%
5227	Vignory	-19,62	8,51	0,97	7 239	24 759	8,5%	9,8%	9,2%
5228	Wassy	-43,94	-20,58	2,15	6 879	25 278	8,8%	11,4%	13,8%
5229	Chaumont-Sud hors Chaumont (Partiel)	60,12	113,59	12,47	8 918	30 263	9,7%	4,2%	6,8%
5230	Saint-Dizier-Nord-Est hors Saint-Dizier (Partiel)	-102,64	-39,79	0,00	9 480	32 047	9,2%	8,5%	10,0%
5231	Saint-Dizier-Ouest hors Saint-Dizier (Partiel)	-17,84	5,40	3,27	8 017	26 260	9,7%	10,9%	12,8%
5285	Chaumont	-105,53	-106,34	11,40	5 255	29 367	8,3%	10,9%	10,7%
5286	Saint-Dizier	-168,76	-106,54	8,02	3 209	24 769	9,8%	18,0%	16,0%
5301	Ambrières-les-Vallées	18,81	-31,24	34,69	6 431	24 229	9,6%	6,4%	5,9%
5302	Argentré	91,48	79,74	2,72	9 715	28 866	8,9%	5,1%	4,3%
5303	Bais	-29,37	-57,30	10,91	6 010	23 317	9,5%	8,3%	10,5%
5304	Bierné	88,06	29,42	2,26	6 079	22 402	10,8%	6,8%	6,2%
5305	Chailland	50,43	35,82	4,57	6 563	22 866	9,3%	4,8%	5,5%
5306	Château-Gontier-Ouest hors Château-Gontier (Partiel)	61,34	14,00	2,82	7 406	24 488	9,7%	4,7%	6,2%
5307	Cossé-le-Vivien	61,11	63,23	5,95	7 023	23 356	10,0%	4,9%	7,2%
5308	Couptrain	15,36	1,23	33,60	6 438	23 181	9,5%	7,2%	7,7%
5309	Craon	-2,66	-33,82	7,90	6 908	23 856	9,5%	5,3%	7,7%
5310	Ernée	10,70	-19,50	7,86	6 645	24 259	8,2%	6,2%	7,4%
5311	Évron	21,26	13,57	9,93	6 760	24 148	8,2%	7,9%	7,6%
5312	Gorron	-12,50	-44,71	24,79	6 337	22 896	9,0%	6,7%	5,7%
5313	Grez-en-Bouère	52,00	11,87	8,91	6 883	24 752	9,6%	6,6%	8,4%
5314	Le Horps	15,62	-7,58	22,45	5 801	22 784	7,5%	7,7%	10,8%
5315	Landivy	-4,33	-25,08	20,68	6 315	22 875	8,6%	5,3%	7,6%
5316	Lassay-les-Châteaux	50,16	-7,37	11,88	6 301	23 341	8,2%	6,4%	6,3%
5317	Laval-Nord-Est hors Laval (Partiel)	44,96	82,82	0,00	10 494	32 205	8,7%	4,6%	4,2%
5319	Loiron	45,93	11,94	2,41	7 534	24 607	8,7%	5,0%	6,9%
5320	Mayenne-Est hors Mayenne (Partiel)	89,75	64,79	4,22	7 522	26 602	7,1%	5,5%	5,2%
5321	Mayenne-Ouest hors Mayenne (Partiel)	18,63	49,71	4,13	7 535	24 983	8,1%	6,0%	5,0%
5322	Meslay-du-Maine	36,90	47,94	9,59	6 619	25 195	9,6%	7,2%	7,2%
5323	Montsûrs	47,61	13,80	3,29	7 156	24 395	9,0%	6,5%	5,6%
5324	Pré-en-Pail	75,71	26,85	11,55	6 359	23 696	9,0%	9,9%	8,3%
5325	Saint-Aignan-sur-Roé	4,14	-2,07	11,43	5 815	22 177	9,5%	7,2%	7,3%
5326	Sainte-Suzanne	17,65	-19,74	3,93	6 154	23 879	8,6%	7,5%	8,8%
5327	Villaines-la-Juhel	-8,83	-12,21	21,02	6 525	22 791	9,0%	9,1%	10,0%
5331	Château-Gontier-Est hors Château-Gontier (Partiel)	30,97	27,28	7,12	8 100	26 667	10,1%	4,3%	6,3%
5332	Saint-Berthevin	34,30	17,88	4,96	9 258	28 897	9,6%	5,4%	5,4%
5397	Château-Gontier	-0,99	-60,34	8,15	6 246	27 828	10,1%	9,6%	7,8%
5398	Laval	-59,60	-74,75	16,99	5 447	29 764	9,9%	10,1%	8,8%
5399	Mayenne	-21,93	-57,55	11,80	6 520	28 345	8,8%	9,8%	8,0%
5402	Audun-le-Roman	41,98	0,74	11,62	4 551	25 833	10,2%	11,5%	15,2%
5403	Baccarat	0,38	-35,84	6,74	6 445	25 138	9,4%	12,4%	10,6%
5404	Badonviller	80,84	74,66	6,63	5 071	23 347	11,6%	13,6%	12,9%
5405	Bayon	60,37	36,33	1,99	7 038	26 387	9,4%	9,7%	9,5%
5406	Blâmont	49,74	22,63	1,48	5 778	24 082	10,1%	12,3%	11,6%
5407	Briey	20,34	12,01	7,82	6 006	27 111	9,7%	12,0%	13,3%
5408	Chambley-Bussières	122,90	59,88	3,61	7 313	26 388	7,5%	8,7%	8,7%
5409	Cirey-sur-Vezouze	13,36	0,97	2,54	4 414	22 269	9,9%	19,3%	16,0%
5410	Colombey-les-Belles	60,00	-0,41	5,73	6 543	24 544	11,0%	8,3%	12,7%
5411	Conflans-en-Jarnisy	37,01	12,31	8,40	7 328	26 706	9,0%	10,1%	11,7%
5412	Domèvre-en-Haye	-32,98	-31,59	8,45	8 109	31 533	9,5%	7,8%	9,2%
5413	Gerbéviller	34,77	60,92	1,92	6 771	25 711	9,1%	10,1%	9,1%
5414	Haroué	45,45	-1,85	0,50	7 673	28 227	9,0%	7,8%	7,2%
5415	Longuyon	36,84	6,37	23,44	1 546	26 279	10,7%	9,9%	14,6%
5417	Lunéville-Nord hors Lunéville (Partiel)	-0,76	20,35	0,00	7 928	27 419	9,6%	7,7%	9,3%
5418	Lunéville-Sud hors Lunéville (Partiel)	29,65	11,11	2,90	7 934	27 117	8,5%	8,8%	9,0%
5423	Nomeny	74,73	57,75	2,76	7 781	29 183	9,0%	7,3%	8,5%
5424	Pont-à-Mousson	-29,70	-11,82	6,66	5 661	28 257	9,2%	10,6%	11,8%
5425	Saint-Nicolas-de-Port	30,63	32,47	3,40	7 857	29 771	10,0%	8,4%	9,0%
5426	Thiaucourt-Regniéville	88,71	64,72	4,51	6 777	27 941	7,8%	8,8%	10,9%
5427	Toul-Nord hors Toul (Partiel)	43,54	41,18	8,15	8 117	28 708	9,9%	7,6%	11,5%
5428	Toul-Sud hors Toul (Partiel)	31,48	29,29	4,07	8 008	28 743	9,8%	6,7%	9,7%
5429	Vézelize	68,32	58,45	4,55	8 008	28 753	9,4%	7,4%	7,0%
5431	Homécourt	-6,13	-16,37	4,74	6 232	25 173	9,5%	12,5%	14,6%
5433	Neuves-Maisons	15,91	17,74	2,58	8 162	29 025	10,3%	8,8%	8,2%
5434	Pompey	-48,20	-21,54	19,12	5 519	26 869	10,8%	12,3%	11,4%
5435	Saint-Max	-52,34	-11,91	12,14	6 498	32 722	10,9%	10,3%	9,0%
5438	Jarville-la-Malgrange	-60,80	-40,12	9,75	6 873	33 518	11,0%	10,3%	8,7%
5439	Laxou	-46,16	28,64	20,70	7 355	37 760	11,2%	9,6%	8,1%
5440	Tomblaine	-0,38	7,25	8,46	6 616	29 162	10,2%	9,6%	9,5%
5441	Dieulouard	-42,12	-24,48	3,85	7 549	27 430	9,1%	10,0%	11,5%
5442	Malzéville	-7,67	-6,66	5,87	8 458	33 962	11,2%	8,6%	7,4%
5443	Seichamps	-52,66	-32,28	2,79	9 520	32 352	11,7%	7,4%	7,6%
5496	Vandœuvre-lès-Nancy	-80,79	42,93	43,29	2 971	30 076	13,5%	13,7%	11,9%
5497	Lunéville	-38,35	-28,61	11,55	3 455	26 155	9,9%	14,6%	12,8%
5498	Nancy	-23,98	-67,28	34,80	3 825	36 932	12,7%	12,7%	10,0%
5499	Toul	-90,75	-114,52	12,73	4 296	26 382	10,6%	14,6%	17,1%
5501	Ancerville	-6,00	14,47	5,56	7 478	26 391	8,5%	10,3%	10,7%
5502	Bar-le-Duc-Nord hors Bar-le-Duc (Partiel)	0,28	6,71	1,25	9 044	29 595	10,3%	7,1%	10,3%
5503	Charny-sur-Meuse	37,54	20,77	6,71	7 615	26 801	10,8%	7,2%	8,8%
5504	Clermont-en-Argonne	-34,42	19,00	14,40	6 226	24 353	10,4%	10,6%	15,1%
5505	Commercy	39,28	5,11	6,35	5 699	25 315	9,2%	13,1%	13,0%
5506	Damvillers	4,27	25,20	7,90	5 562	23 808	13,4%	11,4%	14,3%
5507	Dun-sur-Meuse	54,41	15,81	9,12	4 850	24 653	9,8%	14,8%	16,5%
5508	Étain	33,85	-6,94	8,68	6 075	25 305	10,8%	10,4%	12,2%
5509	Fresnes-en-Woëvre	99,14	70,43	0,86	6 146	25 802	12,2%	10,3%	12,4%
5510	Gondrecourt-le-Château	-7,83	21,48	6,79	6 235	24 183	9,1%	13,7%	14,1%
5511	Ligny-en-Barrois	-91,61	-29,36	2,33	6 214	26 029	9,6%	12,4%	11,3%
5512	Montfaucon-d'Argonne	47,52	13,86	11,37	4 776	22 781	10,7%	8,9%	11,7%
5513	Montiers-sur-Saulx	25,69	6,34	2,94	6 704	23 815	9,6%	11,3%	10,5%
5514	Montmédy	47,04	-41,23	72,74	6 150	27 847	14,3%	10,9%	21,6%
5515	Pierrefitte-sur-Aire	-24,85	-26,98	0,00	6 984	27 043	11,4%	9,4%	9,6%
5516	Revigny-sur-Ornain	-66,00	-51,62	2,66	6 171	26 632	9,6%	11,7%	10,2%
5517	Saint-Mihiel	-22,80	-1,96	5,87	5 400	26 627	10,3%	13,3%	19,3%
5518	Souilly	14,41	100,76	4,84	7 100	25 237	11,6%	6,9%	13,3%
5519	Spincourt	88,29	22,61	10,03	6 775	24 504	10,0%	11,7%	16,3%
5520	Stenay	15,17	27,07	13,56	5 127	24 892	10,1%	12,8%	13,1%
5523	Vaubecourt	-22,17	-4,69	1,55	7 686	26 901	9,0%	7,0%	7,7%
5524	Vaucouleurs	-0,20	9,83	1,71	6 053	24 710	8,8%	12,3%	13,3%
5525	Vavincourt	-37,64	-34,18	0,00	8 909	29 377	8,2%	7,2%	6,7%
5526	Verdun-Est hors Verdun (Partiel)	6,55	12,98	4,75	6 773	26 328	10,7%	8,8%	11,0%
5527	Vigneulles-lès-Hattonchâteau	50,88	32,50	11,70	6 183	26 134	11,4%	10,4%	10,8%
5528	Void-Vacon	50,46	-4,63	0,78	7 028	25 258	7,8%	9,1%	11,7%
5529	Bar-le-Duc-Sud hors Bar-le-Duc (Partiel)	-28,08	-3,79	3,00	8 364	29 744	10,2%	8,7%	8,4%
5592	Bar-le-Duc	-52,70	-52,37	12,82	4 712	30 173	9,6%	14,5%	11,1%
5593	Verdun	-55,66	-48,97	13,79	2 653	28 911	11,5%	16,0%	13,2%



Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
5601	Allaire	66,55	41,59	11,82	7 324	24 937	9,3%	8,2%	8,8%
5602	Auray	142,55	69,94	11,36	7 256	30 740	11,1%	10,6%	9,2%
5603	Baud	102,41	46,15	20,28	7 159	24 725	10,3%	7,3%	7,8%
5604	Belz	141,68	71,57	6,19	7 727	28 604	10,7%	11,1%	12,5%
5605	Cléguélec	40,30	30,79	19,91	7 101	25 011	10,0%	7,3%	9,1%
5606	Elven	158,61	90,02	5,39	8 047	27 236	9,1%	6,8%	7,3%
5607	Le Faouët	78,43	52,85	12,91	5 953	23 627	10,3%	10,5%	10,4%
5608	La Gacilly	60,80	24,99	17,65	6 938	24 328	9,2%	8,3%	9,1%
5609	Gourin	20,75	21,80	18,98	6 157	24 132	12,0%	10,3%	11,4%
5610	Grand-Champ	159,97	119,55	5,68	8 076	27 500	9,1%	7,1%	8,2%
5611	Groix	83,48	53,64	3,76	6 236	27 358	13,7%	16,6%	12,5%
5612	Guémené-sur-Scorff	81,18	51,26	50,18	5 448	24 560	12,2%	9,4%	11,1%
5613	Guer	140,68	86,37	23,60	7 575	25 655	11,6%	6,7%	9,2%
5614	Hennebont	52,61	24,10	4,19	7 481	26 324	10,0%	10,8%	8,8%
5615	Josselin	51,37	9,32	19,66	6 727	24 639	10,0%	7,1%	7,2%
5616	Locminé	110,46	37,51	12,39	6 965	24 234	9,3%	7,6%	9,2%
5619	Malestroit	60,88	39,63	11,75	7 176	24 349	10,2%	6,9%	8,2%
5620	Mauron	71,22	2,04	18,07	6 194	23 641	11,7%	8,5%	10,3%
5621	Muzillac	181,17	122,68	7,69	7 580	28 660	9,6%	9,2%	10,5%
5622	Belle-Île	85,35	70,34	7,60	7 000	30 291	10,4%	13,4%	11,9%
5623	Ploërmel	107,92	87,67	11,11	7 357	27 140	11,4%	6,6%	8,5%
5624	Plouay	68,22	51,67	9,90	6 871	25 008	10,8%	9,8%	11,5%
5625	Pluvigner	200,21	126,63	6,32	7 443	26 865	10,4%	8,2%	8,7%
5626	Pontivy	32,67	19,41	10,70	7 182	27 907	9,4%	7,2%	8,7%
5627	Pont-Scorff	39,42	20,00	6,40	8 748	29 703	10,7%	9,2%	9,8%
5628	Port-Louis	104,80	73,77	5,96	8 068	27 326	9,8%	10,3%	10,9%
5629	Questembert	149,08	84,42	8,74	7 040	24 967	9,1%	7,8%	8,4%
5630	Quiberon	58,49	26,56	5,88	7 752	35 766	12,5%	11,7%	10,6%
5631	La Roche-Bernard	128,13	82,71	10,47	7 013	26 266	9,1%	9,5%	9,4%
5632	Rochefort-en-Terre	101,20	94,15	13,81	6 507	23 994	9,3%	8,3%	7,8%
5633	Rohan	62,13	29,02	17,29	7 195	23 983	8,2%	5,7%	11,5%
5634	Saint-Jean-Brévelay	60,02	44,28	7,16	7 057	23 572	9,0%	6,5%	10,2%
5635	Sarzeau	187,25	111,93	7,98	8 139	35 815	12,4%	11,9%	10,6%
5636	La Trinité-Porhoët	70,80	-39,90	53,67	5 506	22 782	9,2%	8,3%	12,2%
5637	Vannes-Est hors Vannes (Partiel)	141,80	110,25	9,36	9 047	30 739	10,5%	8,3%	7,9%
5638	Vannes-Ouest hors Vannes (Partiel)	155,84	86,52	7,79	9 662	39 585	11,2%	8,0%	8,3%
5640	Lanester	10,83	6,24	17,30	5 764	24 597	10,2%	13,2%	12,4%
5642	Ploemeur	20,90	8,05	8,85	9 574	36 591	12,5%	9,4%	12,2%
5698	Lorient	-35,31	-38,66	16,68	4 541	27 717	10,9%	16,0%	12,8%
5699	Vannes	-2,88	-37,90	17,90	5 738	34 103	11,6%	11,7%	10,9%
5701	Albestroff	23,15	29,05	5,91	6 797	25 171	8,5%	10,0%	15,2%
5702	Bitche	-29,56	-21,97	12,35	6 998	25 947	10,1%	11,7%	14,9%
5703	Boulay-Moselle	60,84	47,84	8,73	7 577	27 063	8,8%	10,6%	12,8%
5704	Bouzonville	-9,36	-12,25	22,88	6 421	27 462	10,3%	13,5%	16,6%
5706	Château-Salins	40,28	24,79	8,91	6 422	26 336	10,2%	10,4%	11,5%
5707	Delme	113,35	43,70	3,48	7 218	26 692	10,1%	7,9%	13,4%
5708	Dieuze	12,88	-35,93	11,57	6 801	25 860	10,2%	9,9%	11,3%
5709	Faulquemont	20,04	-11,52	6,37	7 125	26 916	9,1%	10,5%	13,1%
5710	Fénétrange	47,77	46,67	6,70	7 446	24 764	9,8%	7,9%	13,2%
5713	Ars-sur-Moselle	14,22	-4,76	12,30	8 651	34 998	10,0%	7,8%	10,2%
5714	Grostenquin	6,62	-8,64	6,99	6 529	26 028	9,5%	10,7%	15,0%
5715	Hayange	-15,42	-9,21	8,77	3 758	25 479	10,7%	11,2%	15,0%
5716	Lorquin	56,13	-2,35	1,79	7 608	27 255	8,9%	8,7%	13,8%
5720	Montigny-lès-Metz	-22,42	8,81	11,08	7 374	33 987	10,2%	9,1%	8,5%
5721	Metzervisse	55,09	29,59	6,91	7 275	29 295	9,9%	8,0%	12,0%
5722	Moyeuvre-Grande	-32,35	-27,84	14,62	5 420	24 440	9,8%	13,4%	17,2%
5723	Pange	35,58	55,07	3,97	9 266	32 473	9,2%	6,1%	8,2%
5724	Phalsbourg	7,91	2,79	12,30	8 034	26 543	9,3%	8,2%	11,4%
5725	Réchicourt-le-Château	-25,60	-40,29	6,79	6 006	24 197	10,7%	14,6%	11,4%
5726	Rohrbach-lès-Bitche	21,13	4,30	6,02	8 802	27 067	8,9%	8,4%	13,8%
5727	Saint-Avold 1er Canton hors Saint-Avold (Partiel)	-50,67	-45,68	10,11	6 068	27 580	10,2%	11,0%	16,9%
5728	Saralbe	34,25	4,79	12,04	6 677	27 599	9,1%	11,3%	16,3%
5729	Sarrebouurg	-19,46	-28,89	9,20	6 469	27 717	8,9%	9,2%	11,6%
5730	Sarreguemines	-73,91	-57,21	22,98	4 517	30 571	10,4%	15,5%	18,6%
5731	Sierck-les-Bains	39,75	27,80	25,13	4 596	28 917	11,1%	7,8%	12,7%
5733	Verny	35,32	18,51	5,14	9 861	34 967	10,0%	6,2%	9,4%
5734	Vic-sur-Seille	-3,14	-31,37	3,38	6 852	24 682	10,5%	11,0%	13,2%
5735	Vigy	19,67	24,37	4,37	9 826	33 831	9,7%	6,2%	8,6%
5736	Volmunster	20,95	-11,32	43,45	8 655	27 655	11,2%	9,9%	14,2%
5737	Woippy	-38,36	-7,86	15,73	5 304	33 770	10,3%	12,0%	11,8%
5738	Yutz	1,32	-1,89	11,09	4 619	30 268	10,2%	10,0%	10,9%
5739	Florange	-44,11	-22,39	16,70	3 442	24 184	11,4%	15,7%	15,9%
5741	Freyming-Merlebach	-73,59	-84,99	10,18	4 725	24 721	10,6%	18,1%	20,5%
5742	Rombas	-17,53	7,44	5,75	6 782	25 579	9,5%	10,8%	15,5%
5743	Maizières-lès-Metz	6,65	-9,27	11,32	6 095	26 454	10,0%	12,0%	12,4%
5744	Algrange	-14,38	-37,43	11,95	2 567	25 137	10,3%	12,0%	14,3%
5745	Fameck	-21,64	-24,72	15,50	4 803	25 313	10,6%	14,6%	16,5%
5747	Behren-lès-Forbach	-17,04	-10,09	18,34	5 469	26 980	10,9%	14,9%	18,1%
5748	Marange-Silvange	39,75	35,03	2,80	8 579	30 046	9,0%	7,4%	10,6%
5749	Saint-Avold 2e Canton hors Saint-Avold (Partiel)	-98,47	-51,87	7,62	5 724	25 660	10,2%	14,7%	17,2%
5750	Sarreguemines-Campagne	10,11	-15,44	18,02	8 886	30 726	9,1%	8,9%	12,6%
5751	Stiring-Wendel hors Forbach (Partiel)	-15,26	-15,41	32,98	7 094	28 843	9,7%	14,2%	17,0%
5796	Saint-Avold	-43,77	-22,96	15,43	5 188	30 283	10,8%	15,4%	15,4%
5797	Thionville	-31,43	-29,82	19,95	1 840	33 986	10,6%	10,1%	11,6%
5798	Forbach	-76,44	-66,93	25,94	3 858	27 817	10,7%	19,7%	19,7%
5799	Metz	-52,71	-79,85	28,74	4 069	31 697	11,1%	12,4%	12,0%
5801	Brion-sur-Beuvron	108,47	75,42	13,87	5 637	26 413	12,2%	11,1%	10,2%
5802	La Charité-sur-Loire	47,92	53,51	12,01	6 382	28 274	9,0%	10,5%	12,6%
5803	Château-Chinon (Ville)	12,65	-16,06	15,37	5 930	26 797	13,9%	9,5%	10,5%
5804	Châtillon-en-Bazois	59,31	37,66	25,44	5 768	25 007	10,0%	11,1%	11,4%
5805	Clamecy	-21,72	-1,37	12,22	5 049	25 924	9,7%	13,8%	13,9%
5806	Corbigny	59,43	30,11	11,38	5 652	25 660	11,2%	11,0%	12,0%
5807	Cosne-Cours-sur-Loire-Sud hors Cosne-Cours-sur-Loire (Partiel)	82,40	162,22	8,04	7 238	25 881	8,0%	8,7%	7,9%
5808	Decize	-25,05	-48,02	9,65	6 580	26 185	9,8%	10,7%	11,6%
5809	Donzy	118,11	125,87	4,22	6 319	27 141	10,5%	9,9%	11,8%
5810	Dornes	44,65	106,12	0,96	5 647	24 031	9,6%	9,2%	11,1%
5811	Fours	29,11	-10,63	10,70	5 500	24 924	9,5%	13,2%	13,1%
5812	Lormes	91,27	32,02	4,67	5 819	26 421	10,3%	10,3%	9,8%
5813	Luzy	45,85	14,15	23,62	5 416	24 278	11,5%	9,1%	10,0%
5814	Montsauche-les-Settons	66,12	-12,17	19,69	5 404	26 081	9,2%	11,4%	12,0%
5815	Moulins-Engilbert	92,60	13,63	17,12	5 225	26 261	10,7%	11,1%	10,8%
5817	Pougues-les-Eaux	-25,32	-13,65	2,72	6 368	26 323	8,7%	10,0%	12,0%
5818	Pouilly-sur-Loire	84,68	58,11	4,83	7 246	29 597	9,0%	9,1%	10,5%
5819	Prémery	46,63	43,76	8,43	6 169	24 559	10,9%	12,7%	9,9%
5820	Saint-Amand-en-Puisaye	40,85	31,42	10,56	5 732	25 734	11,1%	13,7%	12,4%
5821	Saint-Benin-d'Azy	64,93	30,42	10,22	6 742	27 684	9,2%	9,5%	10,7%
5822	Saint-Pierre-le-Moutier	50,17	36,25	12,47	5 798	25 150	8,7%	11,7%	11,1%
5823	Saint-Saulge	62,62	16,06	3,80	5 757	24 882	11,1%	11,7%	13,0%
5824	Tannay	123,01	66,05	2,80	6 148	26 464	11,0%	11,0%	8,9%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
5825	Varzy	103,79	19,32	8,33	5 757	24 689	9,2%	13,9%	13,5%
5826	Guérigny	-30,22	21,05	1,18	8 171	28 937	8,2%	8,6%	8,2%
5827	La Machine	19,17	17,70	3,42	6 469	24 343	9,0%	10,8%	13,4%
5828	Nevers-Nord hors Nevers (Partiel)	13,09	34,95	0,00	9 435	31 338	9,0%	7,0%	6,6%
5830	Nevers-Sud hors Nevers (Partiel)	106,01	104,80	1,90	8 716	30 866	8,7%	6,6%	6,7%
5831	Cosne-Cours-sur-Loire-Nord hors Cosne-Cours-sur-Loire (Partiel)	49,61	34,89	5,41	7 373	27 585	9,3%	11,8%	12,9%
5832	Imphy	-29,54	-1,98	2,05	7 200	25 781	8,9%	11,6%	13,9%
5898	Cosne-Cours-sur-Loire	20,21	-62,36	9,90	5 482	28 425	10,5%	15,5%	12,2%
5899	Nevers	-81,96	-97,92	13,36	3 469	29 008	10,3%	16,0%	13,7%
5901	Arleux	-24,34	-26,68	1,61	6 852	28 404	9,2%	12,0%	14,9%
5902	Armentières	-48,17	-9,75	7,53	5 335	28 571	9,9%	12,1%	12,1%
5903	Avesnes-sur-Helpe-Nord hors Avesnes-sur-Helpe (Partiel)	-24,67	-9,44	3,04	5 513	27 414	9,9%	10,0%	12,5%
5904	Avesnes-sur-Helpe-Sud hors Avesnes-sur-Helpe (Partiel)	-30,35	30,91	4,01	4 830	24 801	9,9%	12,8%	14,6%
5905	Bailleul-Nord-Est hors Bailleul (Partiel)	-0,57	21,62	3,10	8 029	29 645	9,5%	7,9%	8,5%
5906	Bailleul-Sud-Ouest hors Bailleul (Partiel)	7,39	9,20	2,55	7 996	30 213	9,4%	6,3%	9,1%
5907	La Bassée	-0,24	-10,98	2,56	7 111	30 937	9,9%	10,0%	10,2%
5908	Bavay	-19,42	-22,10	24,99	4 980	27 794	10,1%	14,6%	15,6%
5909	Bergues	-49,72	-18,87	4,91	7 445	29 831	9,9%	8,4%	12,2%
5910	Berlaimont	-41,40	-5,89	6,01	4 378	23 963	9,8%	15,7%	17,5%
5911	Bouchain	6,09	10,63	2,53	4 964	24 119	10,1%	15,5%	18,1%
5912	Bourbourg	-14,51	-7,44	2,14	5 870	24 694	9,1%	12,3%	15,7%
5913	Cambrai-Est hors Cambrai (Partiel)	-31,51	-11,97	6,06	6 033	27 782	9,6%	13,3%	12,1%
5914	Cambrai-Ouest hors Cambrai (Partiel)	-7,91	26,59	2,31	6 653	28 738	10,4%	11,0%	11,2%
5915	Carnières	20,79	28,05	1,16	5 885	25 329	10,1%	13,8%	12,1%
5916	Cassel	44,07	54,42	5,62	6 606	28 245	10,9%	8,2%	9,6%
5917	Le Cateau-Cambrésis	-35,02	-30,41	3,03	3 090	23 977	8,7%	18,6%	16,9%
5918	Clary	-8,49	-6,01	2,85	4 153	24 516	8,9%	17,6%	15,6%
5919	Condé-sur-l'Escaut	-23,49	-20,29	9,91	3 149	22 463	11,2%	19,6%	22,4%
5920	Cysoing	1,71	7,67	6,96	9 383	36 739	9,9%	7,9%	8,3%
5921	Denain	-60,66	-36,90	5,22	1 773	21 123	11,2%	21,8%	24,5%
5922	Douai-Nord hors Douai (Partiel)	-59,28	-27,43	2,32	3 593	23 612	10,0%	17,1%	18,4%
5923	Douai-Sud-Ouest hors Douai (Partiel)	-23,76	20,95	3,73	7 263	30 088	9,8%	11,4%	12,4%
5924	Douai-Sud hors Douai (Partiel)	-33,11	-24,44	2,28	4 127	24 024	9,5%	17,2%	18,7%
5925	Dunkerque-Est hors Dunkerque (Partiel)	-31,51	-11,97	6,06	7 384	32 319	11,2%	11,5%	11,8%
5926	Dunkerque-Ouest hors Dunkerque (Partiel)	-121,62	-24,80	5,38	3 597	21 842	11,0%	19,9%	19,8%
5927	Gravelines	-99,18	-59,71	3,43	5 836	25 513	8,7%	14,6%	16,6%
5928	Haubourdin	-43,43	-9,78	4,88	5 591	27 780	10,1%	12,5%	13,6%
5929	Hazeubrouck-Nord hors Hazeubrouck (Partiel)	1,35	-38,95	2,82	7 154	27 794	10,6%	9,5%	10,8%
5930	Hazeubrouck-Sud hors Hazeubrouck (Partiel)	7,93	10,21	2,84	7 609	28 052	10,1%	7,7%	8,3%
5931	Hondschoote	37,53	26,92	5,60	6 802	27 223	10,2%	9,6%	13,1%
5932	Landrecies	-19,62	13,25	3,60	4 621	23 951	9,3%	14,9%	14,5%
5933	Lannoy	-77,48	-28,96	8,60	6 691	32 556	9,8%	10,9%	9,7%
5936	Lille-Nord hors Lille (Partiel)	-69,38	-26,03	18,78	5 424	36 067	9,2%	12,7%	9,7%
5937	Lille-Nord-Est hors Lille (Partiel)	-97,14	-56,30	29,75	2 816	26 848	11,0%	17,2%	13,6%
5938	Lille-Ouest hors Lille (Partiel)	-31,47	-1,20	7,40	7 283	35 218	10,1%	10,0%	9,6%
5940	Lille-Sud-Est hors Lille (Partiel)	-25,00	-17,86	7,53	6 042	30 353	10,0%	11,8%	9,3%
5942	Marchiennes	-18,34	-1,87	2,64	4 772	25 248	9,7%	15,7%	16,2%
5943	Marcoing	-1,34	18,53	4,86	6 119	26 291	8,6%	11,1%	12,5%
5944	Maubeuge-Nord hors Maubeuge (Partiel)	-81,18	-58,88	25,37	2 579	25 745	10,7%	18,8%	18,3%
5945	Maubeuge-Sud hors Maubeuge (Partiel)	-82,20	-42,58	15,27	2 756	24 651	10,7%	17,8%	20,1%
5946	Merville	4,31	18,72	3,71	6 021	26 078	9,3%	11,6%	12,6%
5947	Orchies	47,26	5,40	6,68	7 532	31 784	9,9%	8,1%	9,5%
5948	Pont-à-Marcq	-6,48	-8,50	4,41	7 205	34 044	9,4%	10,1%	9,6%
5949	Le Quesnoy-Est hors Le Quesnoy (Partiel)	-0,23	10,73	1,89	5 974	28 055	10,3%	11,0%	13,4%
5950	Le Quesnoy-Ouest hors Le Quesnoy (Partiel)	3,93	-41,03	11,03	7 025	33 624	9,6%	8,1%	9,9%
5951	Quesnoy-sur-Deûle	-5,86	-7,28	6,66	7 174	31 550	10,7%	9,7%	9,7%
5954	Roubaix-Ouest hors Roubaix (Partiel)	-17,13	-0,46	9,92	6 622	35 007	9,4%	11,0%	9,7%
5955	Saint-Amand-les-Eaux-Rive droite hors Saint-Amand-les-Eaux (Partiel)	-39,89	2,01	7,80	3 899	24 874	10,9%	15,9%	18,3%
5956	Saint-Amand-les-Eaux-Rive gauche hors Saint-Amand-les-Eaux (Partiel)	32,45	17,91	10,35	7 676	31 451	10,6%	8,7%	11,3%
5957	Seclin-Sud hors Seclin (Partiel)	-31,13	-25,50	3,05	7 748	29 514	8,9%	9,5%	8,9%
5958	Solesmes	-6,90	-11,98	0,79	5 818	26 254	9,2%	12,9%	12,6%
5959	Solre-le-Château	-5,01	7,33	34,09	4 680	25 937	10,8%	13,2%	17,3%
5960	Steenvoorde	29,77	8,61	5,46	7 154	27 782	9,1%	9,2%	10,8%
5961	Tourcoing-Nord hors Tourcoing (Partiel)	-6,55	-4,79	9,22	7 262	30 027	10,1%	10,1%	10,1%
5962	Tourcoing-Nord-Est hors Tourcoing (Partiel)	-33,09	-5,46	5,94	10 067	28 966	9,9%	8,9%	7,3%
5963	Tourcoing-Sud hors Tourcoing (Partiel)	-54,09	-24,70	11,84	9 133	46 039	9,8%	10,1%	9,2%
5964	Trélon	-41,55	-26,45	13,03	1 291	23 170	11,1%	21,0%	20,8%
5965	Valenciennes-Est hors Valenciennes (Partiel)	-41,27	11,17	8,10	4 330	26 988	10,2%	14,6%	16,9%
5966	Valenciennes-Nord hors Valenciennes (Partiel)	-52,64	-37,34	3,26	5 291	26 473	9,7%	13,0%	16,7%
5967	Valenciennes-Sud hors Valenciennes (Partiel)	-36,36	16,02	5,41	5 387	26 306	10,2%	13,9%	15,6%
5968	Wormhout	44,83	10,74	4,49	6 957	27 035	9,3%	8,8%	11,2%
5969	Hautmont	-82,38	-39,28	9,14	1 840	23 117	10,6%	22,2%	22,3%
5970	Marçq-en-Baroeul	-4,20	10,46	17,74	8 486	47 835	10,2%	10,1%	10,9%
5971	Anzin	-68,00	-28,65	7,30	2 877	24 113	10,6%	17,6%	20,4%
5972	Coudekerque-Branche hors Dunkerque (Partiel)	-80,38	-10,78	3,29	5 756	24 987	10,4%	13,2%	14,6%
5973	Grande-Synthe hors Dunkerque (Partiel)	-155,73	-82,74	7,93	3 194	21 073	11,5%	22,7%	21,0%
5974	Lomme hors Lille (Partiel)	46,96	3,65	1,26	9 614	35 490	10,3%	7,0%	15,4%
5977	Douai-Nord-Est hors Douai (Partiel)	-34,84	-17,89	4,06	5 014	24 319	10,2%	16,2%	18,2%
5978	Seclin-Nord hors Seclin (Partiel)	-72,93	-45,30	7,61	6 824	34 111	10,0%	9,1%	9,1%
5984	Villeneuve-d'Ascq	-137,08	-25,43	22,06	4 951	32 955	12,3%	13,3%	10,0%
5985	Seclin	-21,07	-7,93	6,04	5 334	30 341	9,8%	11,0%	10,6%
5987	Bailleul	-56,17	-15,04	3,69	6 979	29 002	8,7%	8,8%	10,9%
5988	Cambrai	-67,99	-54,39	6,63	3 940	28 065	10,5%	17,7%	13,3%
5989	Douai	-43,96	-51,02	8,99	2 731	30 627	10,6%	17,4%	19,0%
5990	Dunkerque	-67,83	-88,93	11,30	4 585	29 858	9,9%	16,1%	14,0%
5991	Hazeubrouck	-31,05	-0,12	4,90	5 377	25 944	11,1%	11,5%	12,0%
5992	Lille	-15,49	-46,40	32,75	2 225	30 945	11,8%	16,4%	12,3%
5993	Maubeuge	-78,64	-114,02	18,63	1 257	23 695	11,9%	23,1%	24,9%
5994	Le Quesnoy	64,73	75,73	5,24	4 030	25 199	10,1%	15,3%	17,0%
5995	Roubaix	-98,40	-63,99	28,56	327	21 135	11,9%	27,4%	21,1%
5996	Saint-Amand-les-Eaux	-30,25	-30,06	9,65	5 223	27 427	10,5%	12,3%	15,0%
5997	Tourcoing	-90,13	-47,45	19,76	2 960	23 283	10,1%	19,2%	14,8%
5998	Valenciennes	-5,62	-62,49	19,90	2 485	31 524	10,5%	16,0%	16,9%
5999	Wattrelos	-66,56	-21,27	8,88	5 034	22 832	9,2%	16,2%	11,8%
6001	Attichy	6,93	30,69	7,75	7 927	30 994	9,2%	9,3%	11,5%
6002	Auneuil	-18,60	26,61	1,46	8 431	32 363	7,7%	8,3%	8,5%
6004	Beauvais-Sud-Ouest hors Beauvais (Partiel)	62,94	100,62	4,60	9 779	34 501	10,1%	7,6%	7,1%
6005	Betz	18,12	70,90	3,89	8 706	31 423	7,5%	8,0%	8,0%
6006	Breteuil	29,05	7,98	1,12	5 510	25 449	8,9%	12,5%	13,1%
6007	Chaumont-en-Vexin	21,30	19,45	2,98	9 331	33 233	8,0%	8,6%	8,3%
6008	Clermont	14,24	5,76	3,15	7 780	30 473	8,4%	8,6%	11,8%
6009	Compiègne-Nord hors Compiègne (Partiel)	37,52	48,22	17,83	7 713	32 852	8,0%	8,6%	9,7%
6010	Le Coudray-Saint-Germer	-3,46	10,12	1,41	7 224	27 666	8,4%	10,7%	11,1%
6011	Creil-Nogent-sur-Oise hors Creil (Partiel)	-54,12	-42,16	31,36	3 315	26 267	10,8%	16,6%	14,6%
6012	Crépy-en-Valois	-35,09	-7,92	5,73	7 821	30 329	8,3%	9,7%	10,0%
6013	Crèvecœur-le-Grand	53,86	85,02	2,25	6 305	26 946	8,5%	10,8%	10,6%
6014	Estrées-Saint-Denis	-15,68	-4,18	4,94	8 736	30 895	8,2%	7,6%	9,8%
6015	Formerie	27,88	63,77	2,59	5 293	23 809	8,1%	11,3%	12,1%
6016	Froissy	58,49	8,79	2,02	6 778	27 392	8,4%	8,5%	10,4%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
6017	Grandvilliers	36,53	28,75	7,10	5 711	25 392	7,0%	11,0%	13,3%
6018	Guiscard	65,52	84,18	2,31	6 539	25 573	9,5%	12,3%	13,5%
6019	Lassigny	44,47	32,45	5,29	7 306	27 774	7,6%	9,9%	11,5%
6020	Liancourt	-0,30	-10,87	4,55	7 974	30 165	8,0%	9,2%	11,9%
6021	Maignelay-Montigny	12,59	-21,52	1,64	6 194	25 474	8,0%	11,9%	10,5%
6022	Marseille-en-Bouavais	104,03	92,07	1,57	7 293	28 843	7,7%	8,7%	8,2%
6023	Méru	-20,41	-17,41	8,71	6 401	29 087	8,9%	10,7%	9,4%
6024	Mouy	-41,91	2,13	2,55	7 429	28 525	8,1%	10,4%	9,5%
6025	Nanteuil-le-Haudouin	-2,22	-4,41	10,78	9 679	35 060	8,1%	7,1%	9,2%
6026	Neuilly-en-Thelle	-32,70	-15,80	4,69	8 639	30 661	8,1%	8,6%	9,0%
6027	Nivillers	44,27	5,66	4,24	8 239	30 060	7,3%	7,5%	8,5%
6028	Noailles	-5,29	22,05	0,82	8 181	31 543	7,7%	9,7%	7,9%
6029	Noyon	-20,30	-24,12	14,48	4 593	26 787	10,0%	15,0%	15,1%
6030	Pont-Sainte-Maxence	-26,44	-0,34	7,47	7 102	32 548	8,6%	10,6%	10,5%
6031	Ressons-sur-Matz	36,53	76,49	3,85	8 536	33 162	7,9%	8,3%	10,6%
6032	Ribécourt-Dreslincourt	-66,95	-27,44	4,80	7 211	28 383	8,1%	10,4%	12,5%
6033	Saint-Just-en-Chaussée	9,74	-4,15	2,44	6 585	26 643	8,3%	9,9%	10,0%
6034	Senlis	-34,81	-42,86	21,20	9 824	44 697	8,4%	7,7%	9,2%
6035	Songeons	47,75	40,02	2,41	7 446	27 624	8,6%	8,5%	7,5%
6036	Chantilly	20,23	-25,77	20,15	9 456	48 133	8,7%	8,6%	9,7%
6037	Compiègne-Sud-Est hors Compiègne (Partiel)	-4,95	-5,15	6,64	9 686	36 930	8,8%	8,4%	9,8%
6039	Montataire	-39,44	-35,47	13,22	5 479	28 564	9,2%	12,0%	13,3%
6040	Beauvais-Nord-Ouest hors Beauvais (Partiel)	-11,36	43,84	5,65	9 108	33 259	9,3%	7,8%	5,7%
6041	Compiègne-Sud-Ouest hors Compiègne (Partiel)	22,53	33,06	10,04	9 119	34 370	8,4%	9,2%	10,5%
6097	Compiègne	-45,09	-83,20	27,68	4 602	34 847	10,4%	13,4%	13,0%
6098	Creil	-31,93	-102,48	48,15	2 669	22 557	10,9%	19,2%	18,4%
6099	Beauvais	-67,25	-71,27	17,57	3 321	28 142	9,3%	15,7%	13,3%
6102	Alençon 1er Canton hors Alençon (Partiel)	-15,15	21,28	1,25	8 752	30 639	8,9%	6,0%	7,1%
6104	Athis-de-l'Orne	34,45	24,48	11,06	7 149	25 751	9,6%	7,8%	7,2%
6105	Bazoches-sur-Hoëne	29,69	1,24	8,44	6 330	25 264	9,9%	8,6%	6,7%
6106	Bellême	-12,45	-12,52	3,59	6 785	27 130	8,9%	7,8%	8,7%
6107	Briouze	75,74	41,13	7,87	5 742	23 209	9,9%	8,5%	9,7%
6108	Carrouges	56,93	26,54	18,32	6 057	24 883	10,4%	8,2%	10,6%
6109	Courtomer	106,41	47,81	4,37	5 170	25 152	11,6%	10,0%	6,7%
6110	Domfront	-13,40	-6,66	12,90	6 427	24 454	9,4%	7,6%	9,4%
6111	Écouché	34,19	11,95	2,85	7 383	26 047	10,1%	8,3%	7,4%
6112	Exmes	-24,33	26,07	7,49	6 435	24 896	9,2%	9,6%	10,3%
6113	La Ferté-Frénel	59,81	15,22	11,86	5 470	24 279	9,5%	10,5%	10,6%
6114	La Ferté-Macé	-14,67	-41,57	10,64	6 306	25 561	8,9%	9,6%	7,8%
6115	Flers-Nord hors Flers (Partiel)	-7,98	26,09	5,03	9 111	28 323	9,1%	7,2%	7,2%
6116	Gacé	70,28	22,67	7,16	5 851	23 945	9,3%	11,3%	10,2%
6117	Juvigny-sous-Andaine	106,41	42,81	25,66	7 013	27 079	9,5%	8,0%	10,5%
6118	L'Aigle-Est hors L'Aigle (Partiel)	88,18	54,92	2,10	7 738	28 275	8,8%	8,4%	7,3%
6119	Longny-au-Perche	62,74	16,61	18,42	6 303	26 601	9,6%	12,8%	11,0%
6120	Le Méle-sur-Sarthe	91,90	84,63	6,91	6 288	25 354	8,6%	8,6%	8,8%
6121	Le Merlerault	-34,04	-29,58	7,37	5 492	24 735	11,2%	11,7%	13,0%
6122	Messei	5,24	25,13	2,88	7 343	24 956	7,6%	8,3%	9,0%
6123	Mortagne-au-Perche	-19,81	-0,72	6,46	5 577	27 876	9,2%	9,8%	9,7%
6124	Mortrée	-11,33	27,09	14,57	6 328	25 594	10,0%	11,7%	9,4%
6125	Moulins-la-Marche	51,14	-14,41	11,15	6 355	26 919	9,7%	7,6%	11,7%
6126	Nocé	-46,14	-43,58	1,89	7 157	26 365	8,2%	8,5%	7,0%
6127	Passais	-6,65	-29,17	26,49	5 316	21 842	10,2%	7,6%	8,2%
6128	Pervenchères	22,35	-29,52	14,07	6 049	25 501	8,5%	7,4%	9,3%
6129	Putanges-Pont-Écrepin	94,14	20,85	12,58	6 245	25 094	8,8%	10,3%	10,8%
6130	Rémalard	36,90	33,40	2,97	6 302	27 795	8,0%	9,4%	10,7%
6131	Sées	33,45	0,75	7,65	5 832	24 961	8,7%	8,3%	11,3%
6132	Le Theil	30,91	24,29	2,93	6 763	25 291	7,7%	9,7%	8,2%
6133	Tinchebray	13,65	-0,03	13,23	6 854	23 745	9,3%	7,6%	8,8%
6134	Tourouvre	48,14	3,22	0,89	4 967	25 643	9,1%	12,2%	12,5%
6135	Trun	44,96	41,00	3,94	6 515	26 777	8,9%	10,2%	9,3%
6136	Vimoutiers	-44,31	-49,76	8,74	4 911	24 261	10,4%	13,6%	13,2%
6137	L'Aigle-Ouest hors L'Aigle (Partiel)	-80,32	-62,25	2,03	6 332	25 695	8,7%	9,1%	9,0%
6138	Alençon 3e Canton hors Alençon (Partiel)	-32,57	-17,57	5,32	8 967	29 703	8,1%	6,2%	5,8%
6139	Argentan-Ouest hors Argentan (Partiel)	33,14	-39,71	0,00	9 200	28 104	10,6%	9,2%	10,4%
6140	Flers-Sud hors Flers (Partiel)	-19,59	-9,30	2,83	8 802	27 111	9,1%	7,9%	6,1%
6196	Flers	-85,62	-75,35	14,64	4 324	25 040	9,3%	16,0%	13,8%
6197	Argentan	-152,31	-84,64	3,83	3 918	24 820	9,8%	18,0%	18,3%
6198	L'Aigle	-56,85	-110,25	14,35	3 545	26 602	8,8%	16,6%	15,0%
6199	Alençon	-71,40	-65,17	19,08	2 568	28 073	9,9%	15,6%	13,0%
6201	Aire-sur-la-Lys	-3,13	-8,48	2,31	6 173	25 487	10,2%	11,8%	13,9%
6202	Ardes	63,92	56,77	2,67	6 058	26 194	9,6%	12,2%	14,7%
6203	Arras-Nord hors Arras (Partiel)	-96,56	-31,51	7,39	4 685	27 138	9,9%	13,2%	12,1%
6204	Arras-Sud hors Arras (Partiel)	-29,24	7,41	2,63	6 933	29 725	9,3%	10,2%	9,6%
6205	Aubigny-en-Artois	33,69	33,52	1,04	7 003	27 793	9,2%	7,3%	11,5%
6206	Audruicq	-6,62	-0,02	1,59	6 206	26 037	9,6%	12,8%	15,4%
6207	Auxi-le-Château	-16,24	-13,60	3,04	4 034	23 147	9,9%	15,1%	15,0%
6208	Avesnes-le-Comte	33,43	-4,36	0,49	5 836	25 879	9,3%	7,5%	10,2%
6209	Bapaume	12,83	28,46	1,78	5 473	26 780	9,4%	10,2%	22,2%
6210	Beaumontz-lès-Loges	-10,32	-20,01	0,71	8 151	30 597	9,9%	6,5%	8,2%
6211	Bertincourt	-0,16	-36,41	5,29	6 147	25 571	8,7%	8,3%	13,3%
6212	Béthune-Nord hors Béthune (Partiel)	130,48	7,72	1,16	6 379	26 026	9,9%	11,4%	13,0%
6213	Boulogne-sur-Mer-Nord-Est hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	-86,27	-43,16	3,19	5 990	30 055	10,5%	13,6%	11,4%
6214	Boulogne-sur-Mer-Sud hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	-20,33	14,23	3,30	5 645	30 878	10,6%	13,2%	12,6%
6215	Calais-Nord-Ouest hors Calais (Partiel)	30,25	59,42	1,25	7 207	32 053	10,7%	12,1%	9,8%
6216	Calais-Centre hors Calais (Partiel)	20,03	-31,81	2,73	7 011	29 409	9,6%	12,0%	13,0%
6217	Cambrin	-16,55	-8,63	0,89	5 681	25 624	9,4%	13,5%	13,7%
6218	Campagne-lès-Hesdin	23,20	29,91	8,74	5 615	25 203	10,0%	11,3%	13,6%
6219	Carvin	-49,01	-23,77	3,42	3 553	23 678	10,1%	17,9%	18,3%
6220	Croisilles	35,17	18,31	1,14	7 033	27 505	9,5%	7,9%	10,1%
6221	Desvres	24,78	13,32	4,89	5 759	25 276	10,5%	11,2%	13,3%
6222	Étaples	31,05	8,22	4,06	5 173	24 806	9,0%	13,5%	17,4%
6223	Fauquembergues	59,15	21,64	0,48	5 474	23 174	8,6%	11,6%	13,7%
6224	Fruges	53,25	-2,10	11,75	4 926	23 973	10,2%	10,9%	12,5%
6225	Guines	44,74	39,88	4,36	5 774	24 753	9,0%	13,7%	14,9%
6226	Hesdin	-16,18	-14,57	11,75	4 781	25 612	10,4%	14,8%	17,0%
6227	Heuchin	73,28	49,84	4,06	5 223	24 523	10,0%	10,6%	15,0%
6228	Houdain hors Bruay-la-Buissière (Partiel)	12,81	19,20	1,70	5 055	25 701	9,5%	13,8%	17,3%
6229	Huquelières	94,62	65,25	10,37	5 535	23 578	9,7%	9,0%	13,4%
6230	Laventie	58,53	57,59	7,22	8 356	33 457	9,0%	7,6%	8,7%
6231	Lens-Est hors Lens (Partiel)	-64,69	-36,01	9,94	1 761	18 841	12,5%	23,1%	25,3%
6232	Liévin-Nord hors Liévin (Partiel)	-18,98	-8,23	0,65	3 018	19 487	9,1%	22,8%	23,8%
6233	Lillers	16,22	29,67	0,57	5 649	26 312	9,7%	12,2%	15,4%
6234	Lumbres	36,97	11,50	4,48	6 255	24 329	9,7%	10,9%	13,5%
6235	Marquion	-20,33	-25,48	3,39	6 960	27 122	9,3%	10,1%	11,6%
6236	Marquise	-0,09	7,54	5,77	5 675	26 315	9,7%	12,5%	15,3%
6237	Montreuil	52,16	21,20	6,94	6 682	36 025	11,1%	10,1%	12,7%
6238	Norrent-Fontes	-0,56	7,01	0,88	5 891	24 322	9,6%	12,0%	14,7%
6239	Le Parcq	20,69	-22,50	7,41	4 917	23 945	9,0%	11,9%	16,5%
6240	Pas-en-Artois	10,02	1,34	1,17	5 982	24 883	9,3%	10,8%	11,2%

Canton- ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
6241	Saint-Omer-Nord hors Saint-Omer (Partiel)	-11,63	2,79	1,76	6 716	28 171	10,1%	11,0%	12,6%
6242	Saint-Omer-Sud hors Saint-Omer (Partiel)	-136,86	-54,62	4,66	4 709	26 679	10,9%	16,6%	19,9%
6243	Saint-Pol-sur-Ternoise	7,28	-12,13	3,31	5 384	26 670	9,6%	10,6%	11,9%
6244	Samer	-11,46	15,38	5,45	6 272	31 121	10,3%	11,5%	12,4%
6245	Vimy	27,21	24,22	1,86	8 509	33 504	9,9%	7,4%	8,6%
6246	Vitry-en-Artois	-8,87	10,96	2,01	7 158	27 522	9,2%	11,1%	13,5%
6248	Hénin-Beaumont hors Hénin-Beaumont (Partiel)	-95,03	-24,15	1,65	3 598	23 409	9,4%	18,7%	19,1%
6249	Lens-Nord-Est hors Lens (Partiel)	-76,20	-25,25	0,86	4 533	24 052	9,9%	15,8%	19,5%
6250	Lens-Nord-Ouest hors Lens (Partiel)	-48,99	-18,46	0,00	4 779	24 340	10,1%	12,7%	15,8%
6251	Bully-les-Mines	-18,07	-2,40	2,41	3 645	22 451	9,3%	18,1%	19,9%
6252	Avion hors Méricourt (Partiel)	-75,82	-50,99	4,62	1 874	20 595	10,8%	21,3%	24,0%
6253	Béthune-Sud hors Béthune (Partiel)	-17,94	16,74	0,63	6 526	26 880	9,7%	11,9%	14,8%
6254	Calais-Est hors Calais (Partiel)	-37,23	38,00	2,36	6 295	27 658	9,6%	12,3%	14,1%
6255	Harnes	-60,86	-19,56	5,10	3 653	22 462	9,3%	18,7%	19,1%
6256	Leforest	-42,80	-19,38	4,93	4 563	22 449	9,6%	16,8%	19,8%
6257	Noeux-les-Mines	-2,76	10,47	0,91	5 025	24 305	9,7%	15,6%	17,4%
6259	Courrières	-55,74	-30,57	2,56	3 726	23 452	10,3%	17,2%	19,3%
6260	Liévin-Sud hors Liévin (Partiel)	-100,82	-42,19	0,61	5 419	26 631	9,7%	14,2%	15,2%
6261	Outreau	-90,45	-26,53	0,98	4 445	22 694	10,3%	14,6%	16,0%
6262	Arques hors Saint-Omer (Partiel)	-9,28	12,18	1,47	5 810	24 220	10,6%	13,4%	14,6%
6263	Auchel	9,39	18,36	1,64	3 274	22 351	9,6%	17,7%	19,6%
6264	Barlin	-38,22	10,56	4,25	4 826	25 527	9,4%	14,9%	16,9%
6265	Boulogne-sur-Mer-Nord-Ouest hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	-38,56	-57,26	5,19	6 249	32 866	10,0%	11,7%	12,5%
6267	Rouvroy hors Méricourt (Partiel)	-64,23	-36,38	2,53	4 069	21 451	9,2%	18,4%	22,5%
6268	Wingles	-27,33	10,17	4,84	4 379	23 251	9,6%	17,6%	18,8%
6269	Berck	58,29	25,41	7,11	5 344	28 327	10,1%	13,1%	15,9%
6270	Béthune-Est hors Béthune (Partiel)	29,67	47,90	5,35	7 912	31 233	9,0%	8,8%	10,5%
6271	Dainville	36,70	31,33	3,24	9 501	37 603	9,6%	7,3%	8,7%
6272	Divion	-37,35	-0,81	0,47	3 052	20 532	9,9%	18,3%	22,6%
6273	Douvrin	-52,08	-19,53	2,59	6 112	25 734	10,0%	13,7%	14,1%
6274	Montigny-en-Gohelle hors Hénin-Beaumont (Partiel)	-83,96	-44,38	4,39	2 063	21 281	10,4%	22,6%	24,0%
6275	Noyelles-sous-Lens	-77,40	-2,43	2,58	3 106	21 161	9,8%	19,7%	22,3%
6276	Le Portel hors Boulogne-sur-Mer (Partiel)	-99,29	-46,99	0,23	2 925	21 176	11,0%	20,9%	18,7%
6277	Sains-en-Gohelle	-20,33	-30,03	0,86	4 783	25 467	9,9%	14,1%	15,8%
6288	Bruay-la-Buissière	-20,34	-30,18	1,35	3 593	22 800	9,9%	19,2%	19,4%
6289	Hénin-Beaumont	-0,55	-39,88	3,18	3 770	24 945	10,0%	15,7%	18,2%
6290	Méricourt	-0,92	-26,26	7,45	3 483	21 539	10,6%	18,6%	20,8%
6291	Liévin	-80,93	-38,08	3,37	2 238	22 078	9,5%	21,5%	20,7%
6292	Béthune	-110,52	-80,71	8,00	2 752	29 272	11,1%	17,0%	19,4%
6295	Lens	-34,96	-41,01	9,68	2 080	24 082	9,8%	20,9%	20,9%
6296	Arras	4,11	-24,11	13,14	3 394	30 338	10,0%	14,2%	14,2%
6297	Boulogne-sur-Mer	-67,62	-50,32	8,74	1 291	24 689	10,7%	19,9%	17,6%
6298	Calais	-85,43	-68,09	7,12	1 993	23 986	9,2%	21,4%	17,8%
6299	Saint-Omer	-117,17	-90,33	14,93	1 993	27 801	10,9%	20,3%	17,5%
6301	Aigueperse	82,18	100,16	6,58	7 283	27 213	10,0%	8,6%	8,8%
6302	Ambert	4,56	9,20	2,62	6 675	27 918	10,1%	9,0%	11,4%
6303	Ardes	41,83	19,04	12,16	4 647	21 653	14,1%	8,5%	8,0%
6304	Arlanc	11,73	57,22	14,18	5 321	23 015	11,7%	10,2%	14,2%
6305	Besse-et-Saint-Anastaise	9,73	39,56	12,62	5 999	27 103	11,3%	6,7%	5,5%
6306	Billom	131,12	69,35	1,68	7 440	28 659	9,0%	9,8%	8,2%
6307	Bourg-Lastic	2,16	0,17	5,05	5 276	23 184	9,8%	9,8%	9,9%
6308	Champeix	147,61	111,17	9,90	6 028	26 438	9,5%	10,8%	10,9%
6309	Châteldon	70,08	-9,39	9,38	6 910	25 129	10,0%	11,5%	11,7%
6314	Combronde	115,21	70,94	5,46	7 791	29 177	8,1%	7,6%	6,8%
6315	Courpière	21,81	-11,11	7,17	6 288	25 121	10,3%	11,6%	12,0%
6316	Cunlhat	83,40	83,22	17,27	5 097	23 668	10,9%	10,8%	15,1%
6317	Ennezat	116,07	77,59	8,05	8 781	28 677	9,5%	6,9%	8,6%
6319	Issoire	41,78	-1,08	8,97	7 095	28 881	9,5%	11,0%	11,0%
6320	Jumeaux	59,82	80,81	14,10	6 581	23 897	10,0%	14,1%	13,4%
6321	La Tour-d'Auvergne	5,91	10,13	0,00	4 819	20 863	12,8%	5,5%	10,5%
6322	Lezoux	122,29	98,17	3,37	7 034	27 376	8,4%	10,1%	11,4%
6323	Manzat	46,87	37,25	4,23	6 854	25 177	8,6%	9,1%	9,8%
6324	Maringues	75,92	32,91	2,48	5 623	26 064	9,5%	12,9%	15,7%
6325	Menat	104,35	25,87	3,35	6 330	24 706	9,2%	11,0%	10,6%
6326	Montaigut	29,94	9,22	13,97	5 308	22 755	9,8%	14,2%	13,8%
6327	Olliergues	10,05	10,93	4,30	6 856	27 103	10,9%	9,7%	10,1%
6328	Pionsat	142,49	85,36	29,02	5 708	23 034	10,7%	8,3%	10,6%
6329	Pontaumur	44,90	14,60	8,88	4 530	22 875	10,3%	7,3%	8,7%
6330	Pont-du-Château	66,28	13,60	4,11	8 327	29 232	8,1%	7,6%	7,6%
6331	Pontgibaud	82,59	57,13	2,65	6 170	24 185	9,8%	7,2%	7,8%
6332	Randan	103,36	64,60	1,44	6 790	25 418	9,0%	10,8%	12,1%
6333	Riom-Est hors Riom (Partiel)	121,45	71,41	8,24	8 877	33 374	9,4%	7,5%	8,4%
6334	Riom-Ouest hors Riom (Partiel)	17,36	-1,59	5,44	9 225	33 462	9,1%	7,2%	8,1%
6335	Rochefort-Montagne	45,03	30,84	6,48	5 872	25 787	10,4%	8,5%	8,7%
6337	Saint-Amant-Tallende	114,37	118,60	4,69	8 499	33 505	8,5%	7,0%	6,8%
6339	Saint-Dier-d'Auvergne	99,45	105,67	8,96	6 388	26 035	11,2%	10,8%	11,4%
6340	Saint-Germain-Lembron	76,27	66,78	4,26	6 892	25 710	9,5%	11,0%	13,4%
6341	Saint-Germain-l'Herm	30,16	-1,68	14,85	4 440	22 863	11,7%	11,7%	13,2%
6342	Saint-Gervais-d'Auvergne	69,53	74,62	19,83	5 577	22 953	11,7%	9,4%	15,7%
6343	Saint-Rémy-sur-Durolle	-58,48	-28,12	10,97	5 586	24 197	9,1%	14,6%	10,4%
6344	Sauxillanges	121,61	81,88	6,73	6 644	26 572	10,1%	9,9%	8,7%
6345	Tauves	17,40	2,65	8,25	6 087	23 013	10,6%	6,2%	11,1%
6346	Thiers	-62,45	-38,25	8,15	4 529	25 925	9,6%	16,8%	13,1%
6347	Vertaizon	169,93	92,12	5,14	7 893	28 865	8,7%	6,9%	9,6%
6348	Veyre-Monton	21,58	4,03	4,58	9 043	32 962	8,7%	6,9%	6,8%
6349	Vic-le-Comte	66,59	77,79	3,42	8 125	30 461	9,9%	7,6%	8,3%
6355	Aubière	26,16	29,69	14,84	9 020	35 937	9,5%	8,1%	7,8%
6356	Beaumont	18,13	54,07	10,73	9 864	39 576	10,1%	7,5%	6,4%
6357	Chamalières	-20,20	4,85	18,66	9 711	46 011	10,3%	8,6%	7,3%
6358	Cournon-d'Auvergne	-47,54	-22,22	5,07	7 586	30 235	9,5%	8,8%	8,8%
6359	Gerzat	8,49	1,05	6,30	7 642	29 356	9,0%	8,9%	8,4%
6361	Royat	27,98	20,66	9,32	9 127	40 980	9,7%	8,1%	6,9%
6398	Clermont-Ferrand	-18,74	-38,93	35,26	4 368	30 312	11,2%	12,8%	11,0%
6399	Riom	-43,86	-53,45	10,49	6 372	31 510	10,0%	11,0%	12,2%
6401	Accous	15,02	-20,91	16,75	4 726	24 772	13,0%	8,5%	13,0%
6402	Aramits	52,44	9,10	3,97	4 933	26 304	9,7%	7,2%	5,5%
6403	Arthez-de-Béarn hors Lacq (Partiel)	62,38	18,13	8,04	7 599	27 821	10,1%	8,1%	10,6%
6404	Arudy	32,84	14,12	7,70	6 962	26 101	11,5%	8,4%	8,5%
6405	Arzacq-Arraziguet	113,62	87,07	10,23	6 588	26 190	12,1%	6,5%	8,7%
6407	Bayonne-Nord hors Bayonne (Partiel)	72,40	46,08	12,47	6 752	26 914	9,8%	12,6%	10,2%
6409	Bidache	180,47	128,69	7,37	6 760	26 083	10,8%	8,2%	9,9%
6410	Espelette	182,99	113,66	5,69	7 475	28 636	9,7%	7,3%	9,7%
6411	Garlin	80,53	54,95	3,50	5 804	26 012	9,8%	6,7%	7,4%
6412	Hasparren	58,64	-19,70	11,75	6 812	26 253	9,7%	7,1%	8,0%
6413	Iholdy	36,94	41,12	4,84	4 558	23 028	12,7%	3,9%	10,6%
6414	La Bastide-Clairence	186,28	141,62	4,91	7 697	26 557	8,9%	7,0%	10,2%
6415	Lagor hors Lacq (Partiel)	-15,29	-1,72	12,65	6 110	25 869	9,8%	12,6%	9,8%
6416	Laruns	15,19	53,54	13,23	6 652	25 638	13,4%	7,1%	8,0%
6417	Lasseube	42,70	17,29	20,34	7 354	28 505	10,8%	6,5%	7,2%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
6418	Lembeye	83,03	53,36	12,45	5 471	25 219	12,3%	7,5%	8,7%
6419	Lescar	98,94	69,32	15,86	8 839	33 515	11,4%	8,1%	9,7%
6420	Mauléon-Licharre	30,58	13,43	3,32	6 567	25 143	10,1%	8,8%	8,8%
6421	Monein	33,04	5,56	12,97	7 977	28 290	10,5%	7,2%	9,7%
6422	Montaner	23,52	67,44	17,26	6 723	26 565	11,9%	8,2%	9,4%
6423	Morlaàs	141,31	57,04	10,77	8 537	33 719	11,7%	7,2%	8,2%
6424	Navarrenx	38,06	-48,12	13,52	5 905	26 675	11,1%	8,1%	9,2%
6425	Nay-Est hors Nay (Partiel)	83,01	54,30	8,84	7 820	29 578	9,6%	8,6%	8,9%
6426	Nay-Ouest hors Nay (Partiel)	40,80	38,86	5,78	7 171	27 515	11,2%	8,1%	9,3%
6427	Oloron-Sainte-Marie-Est hors Oloron-Sainte-Marie (Partiel)	32,47	36,44	8,66	8 140	28 506	9,4%	8,1%	10,8%
6428	Oloron-Sainte-Marie-Ouest hors Oloron-Sainte-Marie (Partiel)	67,27	64,48	3,61	8 073	28 057	9,5%	6,6%	9,5%
6429	Orthez	48,98	29,85	10,04	6 875	29 513	10,1%	9,6%	9,0%
6431	Pau-Est hors Pau (Partiel)	70,29	134,11	27,52	10 725	39 655	11,4%	6,0%	8,7%
6432	Pontacq	132,74	49,93	11,62	8 281	29 276	10,4%	8,2%	8,0%
6433	Saint-Etienne-de-Baigorry	62,01	23,69	11,28	5 526	24 131	11,9%	3,6%	9,6%
6434	Saint-Jean-de-Luz	114,03	22,71	11,36	7 340	33 996	11,7%	10,7%	10,1%
6435	Saint-Jean-Pied-de-Port	74,14	35,22	6,65	5 204	26 297	13,3%	6,6%	9,2%
6436	Saint-Palais	70,53	38,07	8,76	5 568	25 840	11,8%	6,1%	8,9%
6437	Salies-de-Béarn	115,46	62,45	17,59	6 330	26 523	10,2%	9,3%	9,9%
6438	Sauveterre-de-Béarn	65,60	54,97	23,18	6 437	24 608	9,5%	6,0%	10,3%
6439	Tardets-Sorholus	12,09	30,52	7,75	5 467	24 374	13,8%	4,9%	6,6%
6440	Thèze	86,25	119,40	7,68	7 460	26 886	13,0%	7,3%	7,0%
6441	Ustaritz	132,13	63,40	9,46	8 452	34 136	9,8%	7,6%	9,5%
6445	Hendaye	77,62	-7,99	66,62	7 361	30 391	11,7%	10,1%	11,4%
6446	Jurançon hors Pau (Partiel)	1,61	28,20	14,19	7 882	33 434	10,7%	9,2%	10,0%
6447	Pau-Sud hors Pau (Partiel)	18,58	-29,80	11,00	8 588	36 294	10,7%	7,6%	8,6%
6448	Pau-Ouest hors Pau (Partiel)	30,53	11,37	13,67	8 054	32 682	10,1%	9,0%	11,1%
6451	Billère	-33,67	54,14	12,96	6 320	30 555	9,7%	10,1%	8,3%
6452	Saint-Pierre-d'Irube	118,31	64,01	7,54	9 425	30 412	9,6%	7,8%	9,8%
6490	Anglet	72,22	4,21	10,88	8 333	34 621	10,2%	10,4%	8,2%
6491	Biarritz	-62,77	-39,24	16,66	6 150	37 312	11,5%	14,9%	11,8%
6496	Bayonne	97,84	-16,51	17,75	3 928	28 682	11,0%	14,9%	15,0%
6497	Nay	96,27	-12,40	33,19	5 554	29 042	9,1%	11,5%	14,3%
6498	Oloron-Sainte-Marie	69,05	18,47	6,26	6 038	28 195	9,7%	12,4%	11,1%
6499	Pau	59,57	-26,71	26,23	4 517	32 902	12,1%	13,6%	13,0%
6501	Argelès-Gazost	57,24	36,03	8,63	7 632	28 237	11,8%	8,6%	8,8%
6502	Arreau	57,60	-24,06	13,24	6 914	27 455	14,5%	7,7%	10,3%
6504	Bagnères-de-Bigorre	50,38	3,81	21,79	6 287	27 276	9,4%	10,4%	8,3%
6505	La Barthe-de-Neste	72,26	19,07	7,80	7 207	26 073	10,2%	8,5%	7,1%
6507	Campan	39,78	68,60	1,18	7 653	27 780	13,4%	7,5%	6,2%
6508	Castelnau-Magnoac	111,48	12,54	72,44	5 799	25 228	11,3%	7,4%	9,1%
6510	Galan	50,92	73,30	5,50	6 374	26 632	13,2%	7,3%	11,6%
6511	Lannemezan	19,50	9,22	11,92	6 688	27 999	9,6%	10,0%	16,3%
6512	Lourdes-Est hors Lourdes (Partiel)	90,16	83,67	7,72	7 673	26 440	9,0%	9,9%	8,0%
6513	Luz-Saint-Sauveur	-18,26	-30,65	8,23	7 098	26 391	13,0%	5,0%	6,2%
6514	Maubourguet	84,98	31,82	19,19	5 461	25 430	12,8%	12,9%	13,4%
6515	Mauléon-Barousse	184,44	83,85	9,25	5 565	25 627	11,5%	11,9%	11,9%
6516	Ossun	81,60	31,55	5,47	8 212	29 332	9,4%	8,7%	7,8%
6517	Pouyastruc	114,28	58,51	3,79	7 431	28 873	10,6%	7,7%	6,3%
6518	Rabastens-de-Bigorre	120,15	45,78	18,48	6 857	26 428	10,5%	9,8%	12,1%
6519	Saint-Laurent-de-Neste	85,93	51,78	8,19	6 864	26 848	10,1%	8,1%	10,2%
6520	Saint-Pé-de-Bigorre	56,21	31,95	25,36	7 117	25 341	9,2%	10,1%	10,3%
6521	Aureilhan	39,62	38,59	4,99	6 795	27 932	10,8%	11,1%	10,4%
6522	Séméac	40,00	4,55	4,10	8 150	30 792	10,8%	9,2%	9,7%
6523	Tournay	61,30	50,88	9,93	7 045	27 028	9,3%	6,9%	9,2%
6524	Trie-sur-Baïse	82,72	-22,05	32,07	5 735	24 832	11,6%	7,8%	11,1%
6525	Vic-en-Bigorre	89,12	44,28	5,17	6 412	27 520	11,0%	10,9%	10,3%
6526	Vielle-Aure	48,55	32,85	17,28	6 849	28 743	14,3%	5,2%	7,9%
6527	Lourdes-Ouest hors Lourdes (Partiel)	115,08	144,54	19,82	8 275	27 549	11,1%	8,8%	10,9%
6533	Bordères-sur-l'Échez	68,51	66,53	8,09	7 859	28 930	10,0%	11,1%	11,4%
6534	Laloubère	50,55	57,02	8,63	8 894	33 067	10,4%	7,7%	7,9%
6598	Lourdes	33,58	-43,67	23,30	5 502	26 265	9,9%	16,8%	14,4%
6599	Tarbes	-44,02	-71,89	15,24	3 850	28 012	11,5%	16,6%	12,3%
6601	Argelès-sur-Mer	157,47	68,88	18,03	5 337	28 980	13,8%	16,3%	14,0%
6602	Aries-sur-Tech	125,40	55,86	23,42	3 937	26 373	12,4%	16,9%	15,4%
6603	Céret	126,89	64,70	25,59	5 544	28 247	12,7%	14,9%	12,6%
6604	Latour-de-France	93,37	81,10	20,37	3 898	22 545	14,3%	16,1%	13,4%
6605	Millas	131,69	71,97	13,46	5 262	26 962	11,4%	12,5%	12,3%
6606	Mont-Louis	16,01	-68,21	11,78	6 396	26 557	13,9%	6,6%	8,1%
6610	Prades	129,40	48,60	28,56	3 986	27 411	14,3%	18,0%	16,6%
6611	Prats-de-Mollo-la-Preste	183,65	70,49	34,29	4 992	24 516	11,4%	16,3%	12,6%
6612	Rivesaltes	161,63	94,32	6,61	4 558	25 233	11,4%	15,0%	13,9%
6613	Saillagouse	81,31	48,21	47,51	6 287	28 368	13,2%	7,2%	12,8%
6614	Saint-Laurent-de-la-Salanque	170,97	121,28	12,79	4 905	26 088	12,0%	17,0%	13,6%
6615	Saint-Paul-de-Fenouillet	108,25	69,55	30,95	2 890	21 310	15,2%	15,4%	14,8%
6617	Thuir	125,98	72,34	15,60	5 655	26 994	10,7%	12,5%	12,6%
6618	Vinça	142,46	101,66	18,64	3 731	24 875	14,6%	15,3%	13,5%
6619	Côte Vermeille	-12,80	-0,32	19,33	5 258	28 647	12,6%	15,0%	13,7%
6620	Perpignan 3e Canton hors Perpignan (Partiel)	34,60	20,31	11,44	6 600	34 480	13,0%	12,9%	9,5%
6624	Perpignan 7e Canton hors Perpignan (Partiel)	13,48	-21,98	8,79	5 640	27 845	10,4%	11,9%	11,2%
6627	La Côte Radieuse	202,25	114,99	17,83	5 855	30 269	12,8%	14,3%	12,3%
6628	Elne	131,94	95,58	11,29	5 068	26 939	12,0%	14,4%	10,9%
6629	Toulouges	69,94	47,50	7,66	6 714	30 900	10,3%	11,1%	11,2%
6630	Saint-Estève	120,55	67,82	10,82	6 520	28 810	10,4%	10,9%	10,0%
6631	Canet-en-Roussillon	147,35	65,13	19,83	5 180	28 645	13,1%	18,1%	13,0%
6699	Perpignan	86,66	-22,89	22,87	925	28 108	14,1%	20,6%	18,6%
6701	Barr	77,40	40,17	10,11	8 216	31 916	9,3%	8,0%	8,5%
6702	Benfeld	94,52	47,27	12,29	8 744	30 284	8,7%	7,7%	8,5%
6703	Bischoffwiller	58,92	12,19	16,42	8 605	30 755	8,5%	9,3%	11,3%
6704	Bouxwiller	44,56	20,23	8,21	7 880	28 547	8,4%	9,6%	10,4%
6705	Brumath	43,68	7,77	9,67	10 683	35 562	8,5%	5,5%	7,5%
6706	Drulingen	18,43	26,04	9,31	7 632	26 306	9,7%	9,1%	12,7%
6707	Erstein	22,33	41,26	7,57	9 380	31 966	9,0%	6,9%	8,1%
6708	Geispolsheim	12,31	14,27	8,87	10 569	36 527	8,4%	5,8%	7,0%
6709	Haguenau	27,50	-3,66	15,98	8 213	31 884	8,8%	8,5%	9,5%
6710	Hochfelden	47,87	17,78	2,07	9 527	30 773	8,7%	5,4%	5,9%
6711	Lauterbourg	44,82	24,90	56,07	9 435	35 554	11,6%	8,9%	11,6%
6712	Marckolsheim	109,41	51,17	11,41	8 688	28 403	8,8%	8,2%	8,8%
6713	Marmoutier	72,26	23,17	4,69	9 168	29 309	8,8%	6,2%	7,7%
6714	Molsheim	41,85	6,66	11,56	8 894	31 325	8,8%	6,9%	8,3%
6715	Niederbronn-les-Bains	21,72	14,77	4,76	8 368	28 698	7,9%	9,1%	9,3%
6716	Obernai	4,20	-36,23	8,23	9 087	33 242	8,8%	6,9%	8,3%
6717	La Petite-Pierre	42,14	14,45	5,38	8 217	26 173	8,6%	8,4%	10,5%
6718	Rosheim	56,70	9,12	6,63	10 362	35 869	8,9%	5,1%	8,4%
6719	Saales	126,84	110,47	7,63	7 429	26 825	9,5%	9,7%	10,7%
6720	Sarre-Union	-10,62	-23,59	6,73	7 369	26 833	10,2%	9,7%	15,0%
6721	Saverne	23,26	-6,29	16,75	7 717	30 636	8,5%	9,0%	9,9%
6722	Schiltigheim	-26,60	-2,25	34,19	4 921	28 227	10,0%	14,6%	10,9%
6723	Schirmeck	40,97	19,73	3,68	7 941	26 219	8,8%	8,6%	8,1%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
6724	Sélestat	63,88	20,63	15,07	7 489	31 481	10,6%	10,0%	9,6%
6725	Seltz	48,90	-5,55	65,32	9 508	34 314	10,6%	7,3%	10,6%
6726	Soultz-sous-Forêts	48,78	-2,98	15,98	9 238	30 194	9,4%	7,6%	9,8%
6731	Truchtersheim	91,58	71,77	7,47	11 521	38 879	8,8%	4,3%	4,7%
6732	Villé	72,86	7,72	6,48	8 953	28 746	10,4%	7,3%	7,3%
6733	Wasselonne	30,60	1,27	3,60	9 010	31 888	9,0%	5,6%	7,5%
6734	Wissembourg	-9,68	-30,03	26,00	8 164	31 321	10,2%	8,0%	10,7%
6735	Woerth	24,12	14,06	3,45	9 371	30 030	8,5%	7,9%	9,8%
6742	Illkirch-Graffenstaden	8,94	25,73	19,72	7 394	33 785	9,5%	9,0%	8,1%
6743	Mundolsheim	-9,45	7,53	9,65	10 951	39 252	9,6%	5,9%	7,1%
6744	Bischheim	-24,52	-19,12	16,85	5 382	28 805	10,1%	13,1%	10,0%
6799	Strasbourg	-28,06	-49,93	51,20	3 821	34 197	12,2%	14,9%	12,7%
6801	Altkirch	61,61	32,65	10,77	9 378	34 541	9,8%	8,2%	8,4%
6802	Andolsheim	46,23	13,61	10,52	10 712	33 316	8,7%	6,3%	6,0%
6803	Cernay	30,17	17,32	7,23	7 940	29 340	8,6%	10,6%	12,7%
6805	Dannemarie	89,05	40,58	4,90	8 996	31 012	9,5%	7,9%	9,2%
6806	Ensisheim	54,80	42,49	5,49	9 564	30 597	8,1%	7,9%	10,4%
6807	Ferrette	37,22	-6,27	31,42	10 031	38 591	11,6%	7,5%	12,0%
6808	Guebwiller	-11,51	-33,14	9,80	7 600	30 486	8,9%	10,9%	9,2%
6809	Habsheim	-6,73	-19,60	14,79	9 505	39 377	8,5%	8,7%	8,5%
6810	Hirsingue	40,80	26,83	11,92	9 493	34 092	10,1%	8,1%	11,7%
6811	Huningue	23,25	-23,55	47,61	7 496	42 565	10,4%	10,3%	12,4%
6812	Kaysersberg	34,74	14,84	13,70	9 646	35 401	9,5%	6,2%	6,6%
6813	Sierentz	65,60	22,48	16,47	11 429	41 530	9,9%	7,1%	9,5%
6814	Lapoutroie	22,81	27,06	8,78	8 317	30 097	9,1%	6,5%	8,2%
6815	Masevaux	32,07	17,20	5,13	8 884	29 149	8,4%	7,6%	9,9%
6817	Mulhouse-Sud hors Mulhouse (Partiel)	91,95	77,39	7,49	10 752	40 255	9,6%	7,3%	8,7%
6818	Munster	26,07	15,57	6,25	8 260	29 229	9,3%	7,6%	9,1%
6819	Neuf-Brisach	43,11	22,32	32,96	8 805	30 427	9,0%	8,3%	9,0%
6820	Ribeauvillé	42,75	26,94	7,36	8 845	31 918	9,4%	7,1%	7,9%
6821	Rouffach	68,37	31,90	5,92	9 969	32 423	9,0%	5,0%	10,7%
6822	Saint-Amarin	11,28	-2,36	7,92	8 634	27 880	8,5%	9,1%	10,0%
6823	Sainte-Marie-aux-Mines	-5,23	-42,42	7,61	6 136	26 114	9,9%	12,2%	14,4%
6824	Soultz-Haut-Rhin	48,32	21,85	7,46	8 799	30 577	9,2%	8,6%	9,3%
6825	Thann	7,15	-2,61	8,62	7 427	30 411	9,1%	10,2%	10,3%
6826	Wintzenheim	33,90	18,56	7,56	10 636	37 995	9,7%	6,2%	6,6%
6827	Wittenheim	14,81	14,51	7,88	7 897	31 245	8,7%	11,1%	11,1%
6828	Colmar-Sud hors Colmar (Partiel)	139,95	65,82	3,25	9 893	31 967	8,4%	5,1%	5,3%
6831	Illzach	-18,89	-19,86	12,98	8 252	32 547	8,9%	9,6%	10,1%
6898	Colmar	-21,22	-63,85	22,94	5 483	31 373	10,1%	12,2%	11,3%
6899	Mulhouse	-58,03	-108,21	44,06	3 335	28 422	10,0%	20,8%	16,6%
6901	Amplepuis	61,78	28,97	4,63	6 780	25 270	9,1%	8,6%	9,6%
6902	Anse	54,11	24,74	7,23	9 649	36 389	9,0%	6,9%	8,3%
6903	L'Arbresle	51,63	22,36	8,10	9 073	35 288	8,7%	6,3%	7,2%
6904	Beaujeu	68,24	54,77	5,53	6 159	27 462	9,9%	5,8%	7,1%
6905	Belleville	104,99	70,28	8,09	6 990	27 891	8,7%	7,7%	8,8%
6906	Le Bois-d'Oingt	55,38	57,12	13,03	8 201	33 805	9,0%	6,7%	7,1%
6907	Condrieu	85,91	38,75	7,09	8 226	31 767	8,0%	6,8%	8,5%
6908	Givors	12,10	-10,20	11,43	5 281	28 482	9,1%	10,5%	14,0%
6909	Lamure-sur-Azergues	136,73	64,31	5,92	7 073	25 685	8,5%	7,6%	8,7%
6910	Limonest	34,86	13,57	14,62	11 239	58 548	9,8%	7,0%	9,8%
6923	Monsols	74,78	2,89	11,05	6 062	25 059	11,4%	5,2%	11,2%
6924	Mornant	40,20	8,99	7,02	8 939	34 163	8,0%	5,3%	7,1%
6925	Neuville-sur-Saône	-2,82	-2,11	11,25	8 458	37 637	9,5%	7,8%	8,1%
6926	Saint-Genis-Laval	-11,44	1,75	15,23	8 615	39 060	9,3%	7,7%	9,0%
6927	Saint-Laurent-de-Chamousset	95,63	44,76	4,27	6 383	25 620	8,4%	6,7%	8,5%
6928	Saint-Symphorien-sur-Coise	88,91	39,82	5,41	5 996	25 959	9,5%	4,4%	7,4%
6929	Tarare	37,08	6,30	12,17	5 787	26 288	8,5%	10,0%	10,2%
6930	Thizy	3,70	10,32	7,71	6 446	25 559	8,3%	9,7%	9,3%
6931	Vaugneray	62,87	30,91	6,14	9 955	39 658	9,1%	4,9%	7,1%
6932	Villefranche-sur-Saône	18,46	-19,77	23,21	4 091	25 445	9,0%	14,1%	16,8%
6935	Bron	-38,35	-9,74	29,18	4 678	31 752	11,4%	11,8%	14,2%
6937	Meyzieu	7,12	-0,88	7,06	8 169	32 227	8,5%	8,4%	9,9%
6938	Saint-Symphorien-d'Ozon	23,47	10,12	4,48	9 638	33 729	8,0%	6,4%	8,0%
6939	Rillieux-la-Pape	-36,30	-19,44	19,49	4 912	29 608	9,6%	13,5%	12,3%
6940	Oullins	-42,17	-28,05	14,74	6 575	29 305	8,7%	8,5%	8,2%
6943	Caluire-et-Cuire	-44,57	-26,17	14,63	8 058	41 594	9,6%	9,7%	8,2%
6944	Décines-Charpieu	-19,60	-12,42	9,84	7 983	33 153	8,6%	9,3%	9,4%
6945	Saint-Priest	-73,93	-30,40	18,40	5 584	26 780	9,3%	12,2%	11,8%
6946	Vaulx-en-Velin	-73,65	-53,52	41,86	2 541	20 604	11,8%	19,9%	19,6%
6948	Irigny	-28,66	-7,35	14,83	6 339	33 602	8,9%	9,8%	11,1%
6949	Saint-Fons	3,62	-31,75	18,74	5 285	27 636	9,1%	12,8%	12,1%
6950	Sainte-Foy-lès-Lyon	-15,54	-18,78	21,50	8 863	42 576	9,8%	8,3%	8,8%
6951	Tassin-la-Demi-Lune	50,28	51,96	12,23	9 691	41 015	8,7%	7,8%	8,1%
6952	Écully	-20,70	-14,93	27,36	9 857	48 208	9,8%	8,5%	9,6%
6953	Gleizé	3,47	9,70	6,46	7 292	32 316	9,0%	7,7%	8,2%
6997	Vénissieux	-73,20	-46,87	37,94	3 213	23 669	11,2%	17,2%	15,3%
6998	Villeurbanne	25,70	14,25	30,58	4 633	29 245	10,0%	12,9%	10,0%
6999	Lyon	-2,16	-45,80	34,33	5 630	38 093	10,5%	11,1%	9,2%
7001	Amance	-39,28	17,00	3,60	6 710	26 018	7,6%	8,5%	17,0%
7002	Autrey-lès-Gray	22,01	15,89	4,15	7 022	27 667	8,9%	8,0%	11,4%
7003	Champagny	40,36	62,88	3,25	7 309	25 929	8,3%	11,8%	13,2%
7004	Champlitte	20,20	-11,87	1,58	6 612	24 309	11,9%	7,7%	11,1%
7005	Combeaufontaine	91,26	54,03	0,00	6 716	23 222	10,6%	8,8%	9,3%
7006	Dampierre-sur-Salon	87,85	55,70	2,45	7 245	26 923	8,2%	8,3%	11,5%
7007	Faucogney-et-la-Mer	27,35	23,99	1,04	6 415	23 891	9,2%	10,0%	11,3%
7008	Fresne-Saint-Mamès	70,61	57,72	5,72	6 981	24 620	8,9%	9,2%	11,3%
7009	Gray	-46,54	-31,34	14,28	5 100	25 906	9,6%	11,3%	13,1%
7010	Gy	74,54	9,95	2,62	6 740	27 535	8,8%	7,6%	10,3%
7011	Héricourt-Ouest hors Héricourt (Partiel)	60,34	49,96	2,08	8 868	28 476	9,4%	7,7%	9,2%
7012	Jussey	-30,26	-23,69	4,54	5 296	23 983	9,7%	12,1%	11,7%
7013	Lure-Sud hors Lure (Partiel)	84,13	78,66	5,09	7 723	25 725	10,1%	9,4%	10,4%
7014	Luxeuil-les-Bains	-127,91	-141,09	14,52	4 048	29 156	9,9%	17,0%	14,2%
7015	Marnay	97,72	57,69	2,12	8 100	28 229	9,2%	7,2%	7,1%
7016	Mélieux	51,69	72,64	17,68	7 051	24 506	9,9%	10,1%	10,3%
7017	Montbozon	63,65	45,28	3,80	7 349	25 618	10,8%	7,5%	7,2%
7018	Noroy-le-Bourg	152,35	73,19	1,94	7 511	26 578	10,1%	6,0%	8,2%
7019	Pesmes	133,30	57,20	4,49	7 320	27 830	10,7%	8,7%	12,4%
7020	Port-sur-Saône	17,04	13,30	6,55	7 022	25 842	9,4%	9,0%	7,5%
7021	Rioz	146,59	112,36	5,97	7 923	27 502	8,5%	5,6%	7,7%
7022	Saint-Loup-sur-Semouse	-78,68	-43,42	8,72	4 975	22 972	10,1%	11,3%	14,9%
7023	Saulx hors Adélans-et-le-Val-de-Bithaine (Partiel)	89,90	91,08	1,20	7 016	25 092	10,3%	8,3%	13,0%
7024	Scy-sur-Saône-et-Saint-Albin	43,14	34,42	1,92	7 832	26 419	10,4%	8,0%	10,4%
7025	Vauvillers	-17,46	6,18	2,23	5 939	24 207	9,3%	9,9%	12,0%
7026	Vesoul-Est hors Vesoul (Partiel)	20,45	50,56	7,01	8 425	31 513	11,9%	7,5%	7,1%
7027	Villersexel	64,89	3,78	0,59	7 253	24 563	9,7%	10,9%	11,7%
7028	Vitrey-sur-Mance	3,19	-38,42	8,08	5 397	23 817	13,3%	11,6%	16,3%
7029	Vesoul-Ouest hors Vesoul (Partiel)	4,59	11,12	4,16	8 622	30 288	9,5%	7,2%	6,9%
7030	Héricourt-Est hors Héricourt (Partiel)	45,00	0,09	2,15	9 295	30 640	9,4%	8,0%	7,3%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
7031	Lure-Nord (partiel)	93,16	94,00	6,61	7 751	26 427	9,0%	9,3%	12,5%
7032	Saint-Sauveur	12,73	25,09	7,97	7 318	25 875	9,5%	8,8%	10,4%
7094	Héricourt	-10,68	-24,52	12,48	6 235	26 590	9,3%	12,8%	11,6%
7095	Lure	-85,45	-53,43	19,72	4 641	27 358	8,5%	13,6%	15,6%
7096	Vesoul	-65,11	-73,18	21,66	4 492	27 988	10,7%	14,5%	13,0%
7102	Beaurepaire-en-Bresse	143,32	112,81	22,83	7 021	24 522	10,8%	7,3%	9,1%
7103	Bourbon-Lancy	1,23	12,10	4,93	6 375	25 160	7,3%	11,1%	10,2%
7104	Buxy	69,65	32,41	12,00	7 402	29 731	10,4%	8,7%	8,7%
7105	Chagny	29,81	17,41	2,98	7 495	28 019	8,4%	8,5%	8,3%
7107	Chalon-sur-Saône-Sud hors Chalon-sur-Saône (Partiel)	71,17	27,77	3,54	8 447	28 393	9,1%	7,3%	13,6%
7108	La Chapelle-de-Guinchay	83,18	50,22	2,61	7 546	30 032	9,0%	6,7%	6,0%
7109	Charolles	2,28	24,28	8,84	6 730	27 634	11,1%	6,9%	11,4%
7110	Chauffailles	24,97	50,84	3,03	6 309	24 171	8,0%	8,5%	9,7%
7111	La Clayette	8,23	-21,51	4,98	7 010	25 844	9,9%	7,1%	8,7%
7112	Cluny	100,39	58,60	17,69	7 225	29 009	10,2%	7,2%	7,8%
7113	Couches	43,55	29,34	8,07	7 187	27 097	8,2%	8,2%	9,2%
7114	Le Creusot-Est hors Le Creusot (Partiel)	-7,84	-22,49	3,39	8 550	29 281	8,7%	9,3%	11,4%
7115	Cuiseaux	115,47	46,52	9,60	7 185	24 831	8,6%	6,4%	8,2%
7116	Cuisery	108,01	55,07	12,81	7 321	25 489	8,6%	7,3%	9,2%
7117	Digoin	-12,46	-37,71	16,34	5 700	23 648	8,7%	14,4%	12,6%
7118	Épinac	21,46	48,12	10,16	5 925	23 824	9,8%	12,9%	13,5%
7119	Givry	54,95	32,38	11,64	9 219	38 115	10,9%	6,8%	9,3%
7120	Gueugnon	-55,35	-36,34	3,92	7 259	24 464	8,2%	10,8%	12,9%
7121	La Guiche	82,94	51,40	6,29	6 349	25 803	8,5%	5,8%	9,0%
7122	Issy-l'Évêque	-22,27	-9,60	34,95	4 885	22 804	9,7%	6,9%	13,3%
7123	Louhans	104,32	27,09	12,34	6 932	26 191	9,6%	7,9%	9,7%
7124	Lucenay-l'Évêque	36,73	14,58	21,72	6 202	24 852	9,7%	11,0%	11,3%
7125	Lugny	79,63	46,67	6,23	7 996	29 943	8,9%	5,6%	7,0%
7126	Mâcon-Nord hors Mâcon (Partiel)	88,79	55,67	4,44	9 744	34 538	8,9%	4,8%	4,8%
7127	Mâcon-Sud hors Mâcon (Partiel)	12,78	22,36	5,60	8 513	34 200	9,6%	5,8%	5,2%
7128	Marcigny	21,72	10,73	2,64	6 493	25 123	9,9%	10,4%	9,2%
7129	Matour	76,22	48,69	19,46	6 442	24 665	8,9%	7,0%	8,4%
7130	Mesvres	25,36	-5,31	15,22	6 493	26 072	11,0%	9,3%	12,4%
7132	Montcenis	-65,81	-6,48	8,49	6 178	26 375	8,3%	12,3%	12,2%
7133	Montchanin	-5,02	-2,78	8,46	6 527	23 940	7,9%	12,3%	11,4%
7134	Montpont-en-Bresse	113,23	95,58	19,68	6 606	24 932	11,5%	6,9%	8,2%
7135	Montret	86,41	76,05	3,20	6 448	24 482	9,3%	8,0%	10,2%
7136	Mont-Saint-Vincent	44,50	79,56	5,35	6 645	30 750	8,9%	8,7%	7,4%
7137	Pallinges	21,64	1,06	4,28	6 386	24 925	8,6%	7,9%	8,6%
7138	Paray-le-Monial	29,39	6,12	6,62	6 897	28 746	9,5%	9,6%	11,4%
7139	Pierre-de-Bresse	94,19	78,15	22,90	6 675	24 328	9,4%	9,0%	12,9%
7140	Saint-Bonnet-de-Joux	21,97	-41,14	17,30	6 402	26 833	10,3%	7,8%	7,2%
7141	Saint-Gengoux-le-National	107,62	111,22	24,74	6 517	27 250	10,6%	9,2%	10,4%
7142	Saint-Germain-du-Bois	136,10	42,21	23,16	6 137	24 221	10,3%	9,0%	11,2%
7143	Saint-Germain-du-Plain	99,69	63,69	5,50	7 854	27 095	8,9%	6,3%	7,2%
7144	Saint-Léger-sous-Beuvray	56,76	-0,10	17,75	6 357	25 299	12,0%	8,5%	7,7%
7145	Saint-Martin-en-Bresse	132,31	68,26	0,80	7 998	27 738	8,2%	8,1%	8,2%
7146	Semur-en-Brionnais	17,86	22,30	16,87	7 289	26 618	11,5%	8,7%	8,0%
7147	Sennecey-le-Grand	60,96	63,50	13,51	7 270	28 333	11,2%	8,2%	8,5%
7148	Toulon-sur-Arroux	-6,53	4,31	5,60	6 906	24 565	9,2%	10,6%	10,8%
7149	Tournus	57,42	3,38	11,32	6 344	28 024	9,7%	10,9%	10,6%
7150	Tramayes	80,11	19,20	3,34	7 182	28 083	11,4%	5,2%	6,7%
7151	Verdun-sur-le-Doubs	113,48	93,62	1,20	7 472	26 036	9,1%	9,2%	10,4%
7152	Autun-Sud hors Autun (Partiel)	-63,01	-9,82	0,00	7 802	26 504	8,3%	7,6%	9,1%
7153	Chalon-sur-Saône-Nord hors Chalon-sur-Saône (Partiel)	80,92	35,33	3,05	8 463	29 274	10,6%	7,9%	9,7%
7155	Mâcon-Centre hors Mâcon (Partiel)	20,64	69,01	0,61	10 044	35 564	9,8%	6,9%	12,0%
7156	Montceau-les-Mines-Sud hors Montceau-les-Mines (Partiel)	-3,00	-27,07	0,46	7 689	26 446	8,6%	9,6%	9,1%
7157	Chalon-sur-Saône-Ouest hors Chalon-sur-Saône (Partiel)	9,23	62,46	2,82	8 198	29 548	10,1%	7,9%	8,5%
7195	Autun	-56,20	-62,54	14,13	4 961	29 117	9,6%	13,0%	11,2%
7196	Le Creusot	-68,50	-35,39	14,13	5 188	25 811	9,0%	16,7%	14,3%
7197	Montceau-les-Mines	-23,55	-59,94	12,61	4 413	23 439	8,8%	19,0%	15,7%
7198	Chalon-sur-Saône	-102,31	-86,69	17,35	4 176	28 376	9,9%	14,7%	12,4%
7199	Mâcon	-52,15	-58,27	21,07	4 520	28 283	10,1%	13,6%	11,1%
7201	Ballon	140,85	77,92	1,24	7 793	25 514	7,8%	6,4%	7,1%
7202	Beaumont-sur-Sarthe	98,73	98,98	3,44	6 618	24 682	8,5%	9,7%	7,7%
7203	Bonnétable	91,38	43,74	0,65	7 053	23 933	8,0%	8,0%	7,1%
7204	Bouloire	42,73	7,01	1,85	6 791	24 752	7,3%	10,2%	8,5%
7205	Brûlon	63,03	40,23	3,58	6 825	24 655	8,1%	7,3%	7,2%
7206	La Chartre-sur-le-Loir	79,19	11,80	6,78	6 760	26 179	10,1%	10,0%	9,8%
7207	Château-du-Loir	21,40	2,93	6,73	6 482	26 056	9,5%	10,9%	8,1%
7208	Conlie	58,41	41,24	3,71	7 365	26 234	8,2%	6,8%	6,5%
7209	Écomoy	44,89	24,60	3,61	7 920	26 504	8,0%	8,2%	8,5%
7210	La Ferté-Bernard	37,32	2,86	6,16	7 501	26 646	8,1%	8,4%	7,2%
7211	La Fresnaye-sur-Chédouet	46,67	60,64	6,62	7 023	27 106	8,7%	7,0%	8,4%
7212	Fresnay-sur-Sarthe	60,14	53,18	9,38	6 361	23 686	9,3%	10,2%	9,0%
7213	Le Grand-Lucé	107,29	63,01	14,13	6 530	24 862	7,8%	8,0%	9,6%
7214	La Flèche	25,30	13,17	6,95	6 501	26 952	10,0%	11,2%	9,5%
7215	Loué	106,94	43,43	8,55	6 697	25 148	7,8%	6,7%	8,2%
7216	Le Lude	-15,89	-6,20	3,50	6 266	24 122	12,4%	11,9%	9,4%
7217	Malicorne-sur-Sarthe	110,40	67,17	4,93	7 203	24 273	9,2%	8,8%	8,9%
7218	Mamers	-22,99	-34,63	8,70	6 023	24 960	9,0%	11,5%	8,9%
7222	Marolles-les-Braults	67,12	36,05	5,27	6 342	22 908	7,7%	10,0%	8,4%
7223	Mayet	98,59	16,39	4,69	6 635	24 478	8,7%	10,6%	8,0%
7224	Montfort-le-Gesnois	72,47	54,96	7,99	7 434	25 769	7,8%	7,1%	7,8%
7225	Montmirail	51,00	-0,75	9,70	7 705	25 316	8,7%	7,5%	7,1%
7226	Pontvallain	149,23	88,14	7,63	7 498	24 934	8,1%	8,6%	8,9%
7227	Sablé-sur-Sarthe	19,57	-14,32	10,55	6 712	25 558	8,5%	9,8%	8,5%
7228	Saint-Calais	16,57	-27,11	5,74	7 116	25 564	8,3%	9,0%	8,2%
7229	Saint-Paterne	40,18	13,19	1,80	8 288	27 507	9,2%	6,7%	5,2%
7230	Sillé-le-Guillaume	40,15	30,04	5,68	6 409	23 747	8,6%	9,4%	10,3%
7231	La Suze-sur-Sarthe	63,32	30,25	1,82	8 685	28 290	8,1%	7,3%	6,8%
7232	Tuffé	120,12	102,32	0,60	7 261	25 365	7,4%	8,1%	8,2%
7233	Vibraye	54,27	33,04	1,40	7 285	24 957	7,9%	8,8%	7,1%
7234	Le Mans-Nord-Ouest hors Le Mans (Partiel)	81,12	54,02	6,22	9 756	31 167	8,8%	5,7%	6,5%
7235	Le Mans-Sud-Est hors Le Mans (Partiel)	101,62	109,06	3,93	9 467	32 140	7,7%	6,8%	10,1%
7236	Le Mans-Sud-Ouest hors Le Mans (Partiel)	-88,82	-21,90	4,00	9 065	27 932	8,4%	9,4%	6,6%
7237	Le Mans-Est-Campagne hors Le Mans (Partiel)	36,78	36,46	5,51	9 736	32 611	8,8%	6,1%	6,5%
7238	Le Mans-Nord-Campagne hors Le Mans (Partiel)	-36,26	-6,82	20,38	6 501	31 670	9,8%	10,5%	8,0%
7240	Allonnes	-55,61	-23,17	8,44	5 788	27 320	8,7%	12,5%	11,2%
7299	Le Mans	-45,13	-60,67	19,59	5 286	30 390	9,1%	13,4%	9,0%
7301	Aiguebelle	240,81	144,18	9,50	7 427	24 757	9,1%	8,4%	19,6%
7302	Aime	41,13	2,43	12,02	8 602	30 120	12,0%	2,8%	8,4%
7304	Albens	138,14	71,58	3,37	8 551	29 601	9,3%	6,0%	7,5%
7305	Albertville-Nord hors Albertville (Partiel)	74,55	68,15	5,37	9 627	33 236	10,8%	5,8%	7,5%
7306	Beaufort	78,81	44,18	12,12	7 368	27 532	11,7%	3,2%	7,1%
7307	Bourg-Saint-Maurice	36,15	-41,45	24,58	7 915	31 989	13,9%	3,3%	7,1%
7308	Bozel	-17,78	-55,84	17,70	8 776	35 822	13,8%	2,2%	6,2%
7311	La Chambre	116,40	96,45	9,14	8 565	27 502	10,1%	4,4%	7,1%
7312	Chamoux-sur-Gelon	199,93	104,08	5,42	7 596	28 065	8,8%	5,9%	9,4%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
7313	Le Châtelard	176,93	159,10	6,60	6 679	26 329	10,2%	6,5%	9,1%
7314	Les Échelles	82,43	38,83	5,04	7 221	26 302	9,9%	6,7%	9,1%
7315	Grésy-sur-Isère	114,96	100,16	5,52	7 970	29 780	10,4%	6,0%	11,0%
7316	Lanslebourg-Mont-Cenis	-22,28	25,24	6,41	7 038	29 677	13,5%	1,9%	6,3%
7317	Modane	-16,66	0,27	29,60	6 867	27 269	11,5%	5,8%	10,6%
7318	Montmélian	64,07	18,37	7,72	8 030	30 806	8,9%	6,9%	7,3%
7319	La Motte-Servolex	13,73	40,85	8,61	9 509	34 529	9,1%	5,5%	6,5%
7320	Moûtiers	13,11	-36,19	16,56	7 298	29 609	12,5%	4,6%	9,1%
7321	Le Pont-de-Beauvoisin	145,18	109,81	5,04	7 237	28 506	11,0%	9,4%	8,3%
7322	La Rochette	126,17	49,23	6,21	7 837	27 574	9,7%	8,2%	9,9%
7323	Ruffieux	129,35	111,91	27,51	7 819	28 398	9,2%	8,0%	8,3%
7324	Saint-Genix-sur-Guiers	156,88	71,56	0,00	7 055	30 405	9,9%	8,2%	8,6%
7325	Saint-Jean-de-Maurienne	-7,42	-30,87	11,82	7 617	29 523	11,1%	5,6%	9,2%
7326	Saint-Michel-de-Maurienne	44,77	25,53	18,15	8 622	28 159	11,5%	4,0%	6,6%
7327	Saint-Pierre-d'Albigny	67,77	8,17	2,77	7 552	28 844	8,8%	7,8%	7,2%
7328	Ugine	14,35	-5,80	8,70	7 187	26 921	10,4%	6,6%	11,0%
7329	Yenne	130,40	83,66	4,41	7 363	28 435	8,0%	7,1%	9,5%
7330	Albertville-Sud hors Albertville (Partiel)	86,15	32,99	1,99	8 778	29 218	9,3%	6,8%	9,9%
7332	Aix-les-Bains-Nord-Grésy hors Aix-les-Bains (Partiel)	156,62	105,52	7,05	9 487	34 935	10,2%	7,8%	8,4%
7333	La Ravoire	49,34	61,41	11,81	9 069	34 258	9,3%	7,3%	7,5%
7334	Saint-Alban-Lesves	49,77	18,22	3,74	9 167	33 613	9,6%	6,9%	9,2%
7335	Aix-les-Bains-Sud hors Aix-les-Bains (Partiel)	106,58	75,84	9,50	9 059	38 153	9,7%	6,3%	7,0%
7337	Cognin	21,38	69,43	11,64	8 458	32 607	10,2%	6,0%	7,3%
7397	Aix-les-Bains	54,43	1,04	14,09	5 945	31 232	10,1%	11,2%	11,0%
7398	Albertville	-4,61	-35,44	19,75	5 272	27 955	10,8%	11,2%	14,3%
7399	Chambéry	-9,40	-58,59	27,48	5 178	31 123	11,1%	11,5%	11,5%
7401	Abondance	30,56	21,45	30,10	7 941	31 393	13,8%	2,3%	10,0%
7402	Alby-sur-Chéran	127,21	56,73	7,39	8 990	31 162	8,9%	6,7%	7,4%
7405	Annemasse-Nord hors Annemasse (Partiel)	47,29	12,57	45,62	7 750	43 762	11,2%	8,5%	9,5%
7406	Le Biot	31,80	-68,97	39,70	7 648	35 372	15,9%	2,2%	5,5%
7407	Boège	131,23	51,85	31,67	8 497	35 905	11,4%	5,4%	9,9%
7408	Bonneville	56,38	19,96	16,05	8 065	34 409	9,4%	7,3%	8,5%
7409	Chamonix-Mont-Blanc	-77,09	-108,86	33,98	7 800	33 161	14,0%	3,9%	8,3%
7410	Cluses	-49,29	-41,61	20,48	6 931	30 481	9,1%	9,7%	9,1%
7411	Cruseilles	135,06	62,30	28,88	9 337	42 194	10,3%	4,9%	6,4%
7412	Douvaine	155,01	26,42	76,36	8 683	46 100	10,8%	7,2%	9,4%
7413	Évian-les-Bains	116,04	50,39	25,90	8 457	35 051	11,2%	8,8%	9,8%
7414	Faverges	77,80	53,26	11,16	7 737	29 530	11,4%	8,1%	9,5%
7415	Frangy	192,74	73,39	33,10	8 508	37 439	10,3%	6,7%	8,2%
7416	Reignier-Ésery	148,92	75,09	36,23	9 442	43 542	11,3%	5,7%	8,6%
7417	La Roche-sur-Foron	104,15	57,00	27,26	8 627	36 900	9,9%	6,3%	8,0%
7418	Rumilly	97,83	44,15	12,25	7 767	28 985	9,4%	7,4%	8,6%
7419	Saint-Gervais-les-Bains	37,13	11,04	16,11	8 155	30 288	11,1%	5,4%	10,0%
7420	Saint-Jeoire	68,98	89,71	26,02	8 526	34 341	9,2%	6,6%	8,9%
7421	Saint-Julien-en-Genève	145,51	41,62	91,19	7 414	49 561	11,8%	7,8%	10,2%
7422	Sallanches	-13,03	-14,13	10,44	8 229	33 436	9,9%	4,5%	8,1%
7423	Samoëns	26,32	-68,99	21,53	8 189	31 879	11,2%	4,2%	5,8%
7424	Seyssel	154,06	67,62	22,77	7 645	32 164	10,6%	6,5%	8,5%
7425	Talinges	56,61	-6,70	23,15	8 608	32 525	12,2%	5,0%	6,8%
7426	Thônes	33,62	23,51	9,67	7 993	32 961	11,3%	4,3%	6,6%
7427	Thonon-les-Bains-Est hors Thonon-les-Bains (Partiel)	125,66	81,23	6,67	8 958	32 082	11,8%	5,3%	8,3%
7428	Thorens-Glières	91,51	67,02	11,73	9 829	35 591	8,6%	5,0%	9,2%
7429	Annecy-Nord-Ouest hors Annecy (Partiel)	72,25	26,36	10,28	9 665	33 804	8,8%	6,0%	7,1%
7430	Annecy-le-Vieux	60,81	58,91	18,28	10 527	47 007	11,1%	6,2%	8,5%
7431	Annemasse-Sud hors Annemasse (Partiel)	117,66	38,84	63,39	5 842	43 696	12,5%	11,0%	12,2%
7432	Scionzier	63,48	35,60	15,56	8 456	29 000	8,6%	9,1%	8,5%
7433	Seynod	17,05	21,23	13,77	8 181	34 144	10,6%	7,8%	9,2%
7434	Thonon-les-Bains-Ouest hors Thonon-les-Bains (Partiel)	106,60	29,45	27,12	9 449	41 274	11,3%	6,9%	9,2%
7495	Thonon-les-Bains	58,14	16,04	24,57	6 367	34 105	10,4%	8,9%	10,8%
7496	Annemasse	-3,10	-81,32	48,81	4 189	35 195	11,7%	14,3%	12,0%
7499	Annecy	-15,99	-78,16	24,76	6 783	33 787	11,0%	10,0%	8,6%
7599	Paris	-28,89	-66,16	48,79	4 977	54 710	11,3%	11,6%	8,9%
7601	Argueil	56,41	39,26	0,00	6 523	26 418	8,9%	8,1%	10,0%
7602	Aumale	-3,01	29,33	4,74	6 039	25 191	8,9%	9,5%	11,9%
7603	Bacqueville-en-Caux	30,44	21,17	1,98	7 150	27 403	7,8%	8,8%	11,6%
7604	Bellencombre	29,63	12,76	2,24	6 102	26 585	9,0%	9,4%	12,2%
7605	Blangy-sur-Bresle	-1,38	-5,83	6,26	6 032	25 144	8,4%	12,0%	13,4%
7606	Bolbec	-51,01	-26,16	3,36	6 001	26 406	8,9%	12,2%	14,0%
7607	Boos	5,74	22,04	8,60	10 100	36 327	9,5%	7,4%	7,5%
7608	Buchy	68,82	39,36	0,00	8 005	29 280	8,2%	6,6%	7,6%
7609	Camy-Barville	7,24	2,83	0,45	5 950	26 995	9,9%	11,4%	10,7%
7610	Caudebec-en-Caux	21,09	-8,58	1,90	7 520	28 227	7,9%	8,8%	10,6%
7611	Clères	21,77	29,01	2,50	8 497	31 577	8,7%	7,2%	8,5%
7612	Criquetot-l'Ésneval	40,81	34,16	4,37	8 438	30 880	8,7%	7,1%	10,2%
7613	Darnétal	31,99	11,40	5,95	7 177	31 825	8,9%	8,2%	8,4%
7614	Dieppe-Est hors Dieppe (Partiel)	94,61	25,63	0,00	7 838	29 368	8,5%	10,4%	9,3%
7615	Doudeville	29,50	34,91	8,30	6 384	26 407	8,5%	9,6%	13,3%
7616	Duclair	-29,28	-24,35	3,43	7 510	29 901	8,4%	9,3%	10,6%
7617	Elbeuf	-42,31	-15,63	10,28	2 706	26 504	8,6%	17,0%	13,4%
7618	Envermeu	38,20	32,75	2,80	7 246	26 041	8,3%	10,3%	10,4%
7619	Eu	-19,66	-10,95	2,33	6 508	27 573	8,5%	11,5%	11,5%
7620	Fauville-en-Caux	49,72	56,71	2,97	6 837	27 294	8,5%	9,1%	11,4%
7621	Fécamp	-46,37	-14,66	4,00	5 524	26 602	8,9%	14,2%	12,2%
7622	Fontaine-le-Dun	-34,91	-77,58	5,44	6 586	27 759	9,3%	9,3%	13,5%
7623	Forges-les-Eaux	63,56	21,47	0,77	5 516	24 804	9,1%	11,4%	10,6%
7624	Goderville	71,46	28,22	2,97	7 774	27 801	7,7%	7,3%	11,7%
7625	Gournay-en-Bray	33,86	-13,39	3,99	6 760	26 838	8,5%	9,9%	10,7%
7626	Grand-Couronne hors Le Grand-Quevilly (Partiel)	-32,47	-10,94	11,97	5 495	28 175	8,6%	12,8%	9,8%
7633	Lillebonne	-20,29	-32,39	4,99	6 733	28 784	9,0%	9,9%	12,2%
7634	Londinières	45,75	27,42	5,85	5 890	24 101	8,2%	10,0%	10,9%
7635	Longueville-sur-Scie	42,20	10,45	2,78	7 270	26 394	9,4%	9,1%	12,3%
7636	Maromme	-125,28	-45,77	13,83	3 727	24 606	9,4%	15,9%	11,5%
7637	Montivilliers	-21,21	-2,62	3,76	8 824	33 728	9,2%	7,8%	10,1%
7638	Neufchâtel-en-Bray	34,69	7,45	6,90	5 760	26 826	9,7%	9,2%	10,6%
7639	Offranville	-26,17	6,81	3,97	7 577	31 383	9,6%	9,8%	9,3%
7640	Ourville-en-Caux	19,29	-14,62	6,32	5 889	27 393	9,6%	12,2%	14,8%
7641	Pavilly	-40,96	-16,71	2,58	6 371	26 853	7,6%	10,0%	9,9%
7648	Saint-Romain-de-Colbosc	16,33	23,88	3,30	8 901	30 630	7,3%	6,7%	9,6%
7649	Saint-Saëns	58,83	11,02	3,62	6 941	25 549	9,5%	8,6%	9,3%
7650	Saint-Valéry-en-Caux	-40,92	-22,07	0,47	6 273	29 293	10,8%	11,1%	14,0%
7652	Tôtes	50,18	41,81	0,77	6 348	26 325	8,0%	9,6%	10,5%
7653	Valmont	43,59	45,36	2,81	7 530	27 681	8,6%	10,2%	10,9%
7654	Yerville	54,83	46,84	2,17	7 191	26 751	9,0%	7,3%	10,5%
7655	Yvetot	19,32	27,97	3,06	6 730	28 225	8,1%	9,3%	10,5%
7656	Le Havre 6e Canton hors Le Havre (Partiel)	-30,75	74,11	6,31	11 812	53 648	10,1%	9,4%	8,2%
7660	Bois-Guillaume	13,10	8,22	9,94	10 347	46 778	10,3%	7,6%	7,8%
7661	Caudebec-lès-Elbeuf	-44,89	-33,62	10,84	4 958	26 655	8,8%	13,1%	11,7%
7663	Gonfreville-l'Orcher	-88,63	-23,41	1,94	5 598	24 963	8,6%	12,8%	14,2%
7665	Mont-Saint-Aignan	-59,59	18,04	30,65	7 441	41 546	10,1%	9,6%	8,9%



Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
7666	Notre-Dame-de-Bondeville	-60,98	-30,25	5,87	7 313	31 553	9,3%	9,6%	8,2%
7667	Le Petit-Quevilly	-75,58	-35,33	12,29	3 833	23 641	9,7%	15,4%	11,2%
7669	Saint-Etienne-du-Rouvray hors Saint-Etienne-du-Rou (Partiel)	19,09	-14,38	8,09	4 812	25 251	8,7%	14,0%	13,8%
7692	Sotteville-lès-Rouen	13,51	19,53	7,02	6 319	27 114	9,2%	11,5%	10,8%
7693	Saint-Etienne-du-Rouvray	-94,59	-34,55	18,31	2 994	24 867	10,0%	19,0%	17,6%
7694	Le Grand-Quevilly	-52,87	-6,05	4,02	7 321	25 042	8,6%	10,1%	9,5%
7695	Dieppe	-52,25	-74,09	12,89	3 360	26 690	9,2%	17,5%	14,5%
7698	Le Havre	-98,27	-67,24	13,08	3 402	27 385	9,4%	16,4%	14,0%
7699	Rouen	-25,45	-62,97	23,33	3 167	33 398	10,9%	14,0%	12,0%
7701	Bray-sur-Seine	41,43	39,31	7,48	7 689	28 523	8,9%	11,1%	10,1%
7702	Brie-Comte-Robert	43,96	-0,55	10,04	10 367	39 711	8,3%	6,3%	7,6%
7703	La Chapelle-la-Reine	29,76	48,13	9,43	10 069	41 282	9,0%	7,8%	9,6%
7704	Château-Landon	37,10	3,03	9,13	7 247	28 801	9,1%	11,0%	10,0%
7705	Le Châtelet-en-Brie	8,25	-22,20	9,59	10 654	37 069	8,4%	6,3%	6,5%
7706	Claye-Souilly	18,60	-18,41	11,84	8 211	34 675	8,0%	8,2%	8,0%
7707	Coulommiers	18,72	17,00	9,49	7 493	31 440	8,3%	9,4%	8,3%
7708	Crécy-la-Chapelle	40,20	23,76	6,84	10 466	36 887	8,1%	6,7%	6,6%
7709	Dammartin-en-Goële	21,81	-4,20	5,71	10 373	32 957	7,9%	6,9%	6,5%
7710	Donnemarie-Dontilly	41,86	38,69	3,22	8 150	29 805	9,0%	7,3%	8,8%
7711	La Ferté-Gaucher	60,37	64,86	2,57	7 057	28 556	8,7%	10,9%	10,1%
7712	La Ferté-sous-Jourar	70,52	58,61	9,38	7 091	30 811	8,4%	9,7%	8,9%
7713	Fontainebleau	-11,37	-15,48	31,14	8 716	42 550	9,7%	8,6%	9,0%
7714	Lagny-sur-Marne	-17,24	-43,23	13,45	8 049	38 242	8,8%	8,0%	7,8%
7715	Lizy-sur-Ourcq	28,29	15,35	7,63	6 865	29 949	7,8%	8,8%	10,0%
7716	Lorrez-le-Bocage-Préaux	64,73	88,62	6,66	7 987	31 361	9,1%	8,9%	8,6%
7717	Meaux-Nord hors Meaux (Partiel)	91,65	22,09	5,69	9 988	33 934	8,2%	6,7%	14,8%
7718	Melun-Nord hors Melun (Partiel)	18,38	32,17	11,14	10 829	37 791	9,2%	6,4%	6,4%
7719	Melun-Sud hors Melun (Partiel)	26,10	29,67	23,61	11 224	41 893	8,9%	6,5%	5,9%
7720	Montereau-Fault-Yonne	-40,23	-39,73	11,89	4 116	27 059	9,7%	14,0%	14,3%
7721	Moret-sur-Loing	-4,67	0,40	15,43	8 874	34 639	9,2%	8,8%	8,3%
7722	Mormant	-15,81	-2,15	6,17	8 454	31 147	8,2%	7,5%	7,7%
7723	Nangis	24,80	37,57	7,73	7 086	29 854	9,1%	9,1%	9,2%
7724	Nemours	-14,20	-14,88	11,98	6 794	31 436	9,7%	9,6%	9,4%
7725	Provins	10,22	-25,18	16,42	5 061	29 127	9,2%	13,9%	11,1%
7726	Rebais	46,88	29,36	8,29	8 026	31 077	8,0%	9,1%	9,2%
7727	Rozay-en-Brie	56,67	27,57	7,49	9 533	33 862	8,2%	6,7%	7,2%
7728	Tournan-en-Brie	11,96	18,11	13,91	8 492	34 188	7,9%	8,3%	7,8%
7729	Villiers-Saint-Georges	83,13	55,90	5,91	8 014	29 933	10,1%	9,4%	9,3%
7731	Meaux-Sud hors Meaux (Partiel)	37,54	44,43	5,03	10 006	32 761	8,4%	6,8%	7,3%
7732	Perthes	-16,92	-21,49	19,06	7 253	37 743	8,9%	9,7%	9,9%
7733	Roissy-en-Brie	-25,66	-37,83	15,16	7 432	34 659	9,0%	8,8%	8,4%
7734	Savigny-le-Temple	31,15	-6,01	19,06	6 284	30 797	9,2%	10,7%	8,7%
7735	Torcy	146,72	84,78	21,23	6 204	35 895	8,4%	9,4%	8,1%
7736	Vaires-sur-Marne hors Chelles (Partiel)	-51,16	-13,77	12,81	8 928	36 427	8,4%	8,1%	7,3%
7737	Mitry-Mory	30,85	-7,71	9,25	8 432	32 872	8,0%	8,0%	8,3%
7738	Champs-sur-Marne	-100,09	-52,99	22,46	6 593	34 537	9,3%	10,0%	7,9%
7739	Noisiel	-83,39	-61,44	21,97	5 126	28 848	9,7%	13,2%	9,0%
7740	Pontault-Combault	-22,22	-24,72	14,78	7 708	33 763	8,3%	8,5%	7,5%
7741	Combs-la-Ville	48,85	17,32	17,30	6 981	31 403	9,1%	8,4%	7,1%
7742	Le Mée-sur-Seine	-84,85	-40,14	15,70	6 812	32 857	9,5%	10,6%	8,3%
7743	Thorigny-sur-Marne	268,65	137,98	33,87	9 775	38 196	8,9%	6,5%	5,9%
7797	Chelles	58,48	1,09	16,13	6 644	34 421	9,0%	9,9%	9,1%
7798	Meaux	-114,11	-91,27	22,34	3 754	27 370	10,2%	14,0%	11,9%
7799	Melun	-46,23	-94,76	44,01	4 077	29 155	9,9%	13,7%	12,0%
7801	Aubergenville	-30,99	-29,75	13,39	8 810	38 258	8,0%	8,2%	8,7%
7802	Bonnières-sur-Seine	28,74	36,53	5,71	8 893	33 151	8,1%	7,9%	8,8%
7803	La Celle-Saint-Cloud	-89,04	-60,61	35,03	11 357	55 713	10,0%	7,5%	8,7%
7804	Chatou	-17,49	-22,68	37,01	12 060	58 508	9,5%	7,9%	7,8%
7805	Chevreuse	-18,13	-5,05	14,35	12 790	48 999	9,4%	6,0%	7,1%
7806	Conflans-Sainte-Honorine	-29,19	-38,59	10,22	8 433	36 542	8,1%	8,2%	7,4%
7807	Guerville	-22,87	-10,76	7,93	10 188	37 630	8,0%	6,3%	8,8%
7808	Houdan	41,66	49,03	6,50	10 829	40 193	8,6%	6,3%	8,1%
7809	Houilles	25,93	-7,28	19,60	9 216	41 030	8,1%	8,4%	6,6%
7810	Limay	-5,18	-9,63	12,45	8 011	31 900	8,4%	9,1%	9,7%
7811	Maisons-Laffitte	-82,82	-30,23	37,75	11 680	57 457	8,4%	6,5%	8,5%
7812	Mantes-la-Jolie	-123,79	-97,84	24,08	3 488	25 124	10,3%	17,4%	18,5%
7813	Marly-le-Roi	-54,14	-34,91	22,00	11 692	53 681	8,9%	6,8%	7,3%
7814	Meulan	-36,78	-47,86	17,86	4 535	30 996	9,2%	12,4%	12,8%
7815	Montfort-l'Amaury	54,83	20,58	10,20	12 478	45 667	8,1%	6,1%	7,5%
7816	Poissy-Nord hors Poissy (Partiel)	-35,31	-30,63	25,72	7 355	45 053	9,1%	10,6%	11,6%
7817	Poissy-Sud hors Poissy (Partiel)	79,30	36,55	24,70	13 104	60 732	9,7%	7,7%	11,4%
7818	Rambouillet	16,73	10,18	16,91	11 027	41 361	8,9%	6,9%	8,3%
7819	Saint-Arnoult-en-Yvelines	18,67	17,14	8,34	11 735	42 070	8,0%	6,8%	7,4%
7820	Saint-Germain-en-Laye-Nord hors Saint-Germain-en-Laye (Partiel)	-68,75	-46,66	16,73	7 994	32 702	8,0%	8,6%	7,0%
7821	Saint-Germain-en-Laye-Sud hors Saint-Germain-en-Laye (Partiel)	125,32	59,79	39,97	13 209	59 420	10,3%	7,0%	12,9%
7822	Saint-Norm-la-Bretèche	-20,39	-3,48	37,97	13 521	61 418	9,7%	7,8%	11,5%
7823	Sartroville	-50,34	-47,19	20,02	5 953	33 763	8,8%	10,6%	9,2%
7824	Trappes	-128,93	-99,26	34,99	3 907	23 536	10,2%	15,5%	12,3%
7825	Triel-sur-Seine	-16,59	-43,94	17,71	9 871	42 702	8,6%	8,5%	8,2%
7828	Montigny-le-Bretonneux	-72,63	-41,37	20,70	9 712	39 240	8,1%	6,4%	6,6%
7829	Versailles-Sud hors Versailles (Partiel)	-53,97	-25,55	29,39	14 049	56 584	10,2%	5,2%	7,2%
7830	Le Vésinet	-1,64	-10,75	32,41	12 465	65 501	8,9%	7,8%	9,2%
7831	Viroflay	-4,94	-10,20	22,86	12 580	51 655	9,3%	6,4%	7,0%
7832	Le Chesnay	-18,32	-20,80	26,11	12 765	53 724	9,3%	7,0%	8,8%
7833	Mantes-la-Ville	-52,71	-57,61	10,23	6 867	30 038	8,3%	11,7%	9,7%
7834	Maurepas	-83,95	-55,71	16,06	6 303	35 743	8,6%	8,3%	7,9%
7835	Le Pecq	-54,16	-20,52	52,19	11 593	56 440	9,7%	8,3%	10,0%
7836	Saint-Cyr-l'École	10,87	-11,03	20,78	8 825	37 488	8,4%	7,7%	9,3%
7837	Vélizy-Villacoublay	-68,12	-49,63	13,69	11 853	41 168	9,5%	6,4%	6,7%
7838	Plaisir	-80,35	-51,12	14,44	7 896	35 984	8,2%	7,8%	8,2%
7839	Andrécy	-74,77	-38,68	16,59	6 432	38 019	8,8%	11,1%	8,5%
7897	Poissy	-35,35	-67,94	23,60	6 977	36 069	8,6%	12,1%	10,3%
7898	Saint-Germain-en-Laye	27,72	-44,13	54,93	10 672	55 829	9,6%	8,4%	8,9%
7899	Versailles	-46,05	-65,00	35,17	10 986	53 374	10,0%	7,5%	10,8%
7901	Airvault	41,61	-12,47	3,27	6 537	24 462	10,7%	8,9%	9,1%
7902	Argenton-Château hors Argenton-l'Église (Partiel)	-0,92	-5,01	15,82	6 165	22 762	10,2%	9,4%	9,0%
7903	Beauvoir-sur-Niort	104,25	84,23	5,29	7 145	26 024	8,2%	7,9%	8,1%
7904	Bressuire	21,81	-5,46	10,60	7 093	26 829	9,7%	8,2%	6,6%
7905	Brioux-sur-Boutonne	83,35	51,27	9,96	6 465	24 620	10,6%	8,5%	9,2%
7906	Celles-sur-Belle	79,44	67,84	3,25	7 607	27 157	7,7%	7,0%	7,4%
7907	Cerizay	-17,73	-16,70	17,70	7 123	23 454	8,3%	7,3%	8,4%
7908	Champdeniers-Saint-Denis	122,79	89,77	4,37	8 005	26 534	8,3%	5,8%	5,2%
7909	Mauléon	23,18	-1,59	8,15	6 968	23 821	8,1%	5,4%	7,2%
7910	Chef-Boutonne	76,19	5,75	37,02	5 271	23 620	9,9%	11,7%	13,2%
7911	Coulonges-sur-l'Autize	77,03	50,17	20,00	6 617	25 887	7,9%	6,9%	8,4%
7912	Frontenay-Rohan-Rohan	100,52	65,18	6,09	8 299	30 345	8,1%	6,6%	5,3%
7913	Lezay	60,96	8,54	41,92	5 856	23 465	10,9%	10,4%	11,3%
7914	Mauzé-sur-le-Mignon	164,60	109,02	10,08	6 487	26 138	9,1%	10,2%	9,9%
7915	Mazières-en-Gâtine	59,86	20,45	7,84	6 123	24 297	9,6%	7,8%	6,4%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
7916	Melle	12,89	-19,21	8,68	6 574	26 873	9,6%	9,4%	9,0%
7917	Ménigoute	88,16	23,87	30,11	5 800	22 855	9,5%	8,5%	10,6%
7918	Moncoutant	3,56	17,58	18,30	6 524	22 574	8,4%	6,9%	8,6%
7919	La Mothe-Saint-Héray	54,15	47,83	3,94	5 993	23 461	8,5%	10,6%	9,8%
7920	Niort-Nord hors Niort (Partiel)	44,88	38,20	6,77	10 314	33 018	7,9%	5,9%	5,6%
7921	Niort-Ouest hors Niort (Partiel)	4,99	15,18	0,00	9 581	33 158	9,5%	6,7%	4,5%
7922	Parthenay	32,30	-13,70	13,00	6 713	26 147	9,7%	8,2%	9,4%
7923	Praheçq	82,79	71,50	2,24	8 823	30 466	9,0%	6,4%	5,4%
7924	Saint-Loup-Lamairé	-10,83	14,30	32,65	7 060	23 982	10,1%	7,8%	9,1%
7925	Saint-Maixent-l'École 1er Canton hors Saint-Maixent-l'École (Partiel)	104,47	65,23	3,04	8 382	29 508	8,1%	6,4%	5,6%
7926	Saint-Maixent-l'École 2e Canton hors Saint-Maixent-l'École (Partiel)	143,78	66,35	15,83	7 329	25 953	8,1%	8,3%	7,9%
7927	Saint-Varent	20,50	1,18	3,89	6 662	23 157	8,6%	7,0%	8,8%
7928	Sauzé-Vaussais	43,36	-37,77	45,05	5 306	22 925	10,4%	12,0%	12,0%
7929	Secondigny	-19,57	-18,93	22,71	6 354	23 418	12,9%	7,5%	7,1%
7930	Thénezay	36,83	39,67	15,35	5 916	23 196	9,3%	7,7%	8,7%
7931	Thouars 1er Canton hors Thouars (Partiel)	24,29	5,61	5,44	7 700	26 620	12,0%	7,9%	8,6%
7932	Thouars 2e Canton (partiel)	1,83	24,67	0,51	7 865	25 877	9,5%	7,0%	7,2%
7935	Thouars	-53,06	-93,37	9,60	4 882	26 090	10,4%	12,5%	11,6%
7939	Niort	16,28	-32,08	17,26	5 663	32 730	8,6%	11,5%	9,0%
7999	Saint-Maixent-l'École	141,49	64,68	19,06	4 719	26 053	10,6%	10,5%	12,3%
8001	Abbeville-Nord hors Abbeville (Partiel)	17,74	70,47	0,00	8 368	33 879	9,6%	9,8%	7,5%
8002	Abbeville-Sud hors Abbeville (Partiel)	18,26	-13,69	6,78	7 239	30 170	10,3%	10,2%	9,1%
8003	Acheux-en-Amiénois	26,04	41,57	8,21	6 694	27 517	10,0%	9,9%	9,8%
8004	Ailly-le-Haut-Clocher	76,93	39,48	0,55	5 839	26 738	9,7%	10,5%	10,5%
8005	Ailly-sur-Noye	33,00	70,92	1,74	6 715	28 880	9,4%	8,9%	8,9%
8006	Albert	0,29	15,08	1,57	5 848	27 198	8,5%	13,5%	13,7%
8007	Amiens 1er (Ouest) hors Amiens (Partiel)	-118,92	-44,99	0,00	10 052	33 543	8,0%	7,8%	7,5%
8008	Amiens 2e (Nord-Ouest) hors Amiens (Partiel)	-72,49	6,46	9,09	6 616	28 389	9,2%	9,1%	7,9%
8009	Amiens 3e (Nord-Est) hors Amiens (Partiel)	-0,30	43,48	3,94	8 051	31 827	10,2%	10,3%	9,0%
8010	Amiens 4e (Est) hors Amiens (Partiel)	1,96	61,69	3,44	7 255	27 353	9,0%	10,4%	9,9%
8011	Ault	-12,96	-76,31	3,29	5 950	25 560	9,5%	12,5%	11,8%
8012	Bernaville	57,93	62,55	1,75	5 967	24 642	9,5%	11,1%	10,3%
8013	Boves	-1,15	66,28	8,83	9 610	37 388	9,4%	7,6%	7,9%
8014	Bray-sur-Somme	101,02	41,90	1,34	6 507	28 019	7,1%	9,4%	11,0%
8015	Chaulnes	21,92	-3,83	3,05	6 179	26 377	9,3%	11,5%	13,5%
8016	Combles	79,63	100,02	6,16	5 956	26 399	9,1%	11,8%	13,2%
8017	Conty	13,00	-19,50	0,47	7 608	30 624	9,0%	7,9%	10,2%
8018	Corbie	22,35	-5,51	0,20	6 743	28 093	8,4%	9,8%	10,4%
8019	Crécy-en-Ponthieu	13,30	33,62	1,48	5 002	25 435	9,5%	11,7%	12,2%
8020	Domart-en-Ponthieu	-5,41	-2,96	2,31	6 081	25 191	8,2%	11,6%	14,3%
8021	Doullens	-2,41	19,57	4,49	5 044	25 208	9,5%	15,2%	12,2%
8022	Gamaches	17,41	7,33	3,11	6 287	25 250	8,7%	11,1%	12,1%
8023	Hallencourt	60,69	51,83	0,55	6 517	25 194	9,0%	11,2%	12,3%
8024	Ham	-25,55	-11,49	3,84	5 096	25 152	10,4%	14,8%	16,4%
8025	Hornoy-le-Bourg	37,20	22,26	2,22	5 430	25 468	8,5%	10,6%	13,3%
8026	Molliens-Dreuil	6,39	-9,91	1,75	7 040	29 049	9,4%	8,8%	10,6%
8027	Montdidier	6,80	28,40	0,35	5 890	26 835	8,9%	11,7%	10,2%
8028	Moreuil	23,62	22,48	0,00	6 912	27 486	8,8%	9,8%	10,1%
8029	Moyenneville	30,54	41,46	0,46	6 590	25 804	9,0%	9,8%	10,4%
8030	Nesle	30,48	4,48	2,22	6 068	26 244	9,8%	12,7%	13,6%
8031	Nouvion	68,85	51,30	0,52	6 080	26 279	9,9%	10,9%	11,3%
8032	Oisemont	37,56	0,30	1,76	5 855	25 066	10,2%	11,4%	13,5%
8033	Péronne	-39,87	-32,77	2,04	5 408	26 915	10,1%	14,8%	14,1%
8034	Picquigny	-11,30	12,19	0,71	6 998	26 842	7,9%	11,8%	10,3%
8035	Poix-de-Picardie	77,80	56,05	2,30	6 120	26 825	9,9%	10,7%	13,5%
8036	Roisel	-14,39	9,33	0,57	5 188	24 930	9,4%	13,8%	13,8%
8037	Rosières-en-Santerre	30,15	12,36	1,01	5 546	25 293	8,7%	13,5%	15,3%
8038	Roye	27,31	15,85	2,91	5 783	26 531	9,9%	12,6%	13,4%
8039	Rue	72,88	11,40	1,75	5 046	27 681	11,6%	12,6%	13,6%
8040	Saint-Valery-sur-Somme	74,64	33,49	3,57	5 960	26 174	9,4%	11,3%	14,1%
8041	Villers-Bocage	-30,67	-42,20	4,45	8 395	32 266	8,8%	7,2%	7,4%
8046	Friville-Escarbotin	-27,16	-5,68	0,36	6 134	25 410	8,6%	11,0%	13,3%
8098	Abbeville	-41,22	-59,51	4,83	2 971	26 370	9,6%	16,9%	17,5%
8099	Amiens	-62,24	-48,56	15,61	2 893	29 975	10,8%	15,9%	12,7%
8101	Alban	54,74	79,31	33,70	4 256	23 632	12,4%	8,1%	10,5%
8104	Brassac	57,86	1,65	2,47	6 001	23 167	10,9%	11,6%	9,5%
8105	Cadalen	139,78	21,63	11,90	6 870	28 098	10,2%	10,3%	11,7%
8106	Carmaux-Nord hors Carmaux (Partiel)	18,74	-17,57	6,92	7 150	22 615	10,3%	13,6%	14,3%
8107	Castelnaud-de-Montmiral	39,32	8,32	32,92	5 225	26 703	11,5%	9,3%	8,7%
8109	Cordes-sur-Ciel	83,45	31,16	45,07	4 554	26 474	14,7%	11,6%	12,2%
8110	Cuq-Toulza	91,97	78,10	27,07	5 914	29 523	10,6%	8,2%	11,0%
8111	Dourgne	200,51	115,29	13,91	5 956	26 207	10,7%	11,5%	11,4%
8112	Gaillac	175,76	118,92	15,07	5 402	27 766	9,5%	11,0%	9,9%
8113	Graulhet	-15,62	11,70	14,06	4 057	24 530	10,1%	15,5%	12,5%
8114	Labruguière	56,16	44,66	3,11	6 824	25 946	9,5%	11,2%	9,0%
8115	Lacume	5,38	-20,20	9,08	6 581	25 988	9,7%	5,7%	11,9%
8116	Lautrec	103,80	29,85	17,77	6 146	26 927	11,1%	9,5%	9,7%
8117	Lavaur	234,43	122,32	11,07	6 911	29 590	10,1%	9,8%	10,9%
8118	Lisle-sur-Tarn	155,34	77,95	14,33	5 894	27 529	9,3%	9,5%	7,5%
8119	Mazamet-Nord-Est hors Mazamet (Partiel)	43,12	64,64	6,27	7 244	28 061	9,9%	9,2%	7,2%
8120	Monestiés	42,01	21,94	29,79	6 019	25 786	11,0%	10,8%	7,9%
8121	Montredon-Labessonnié	22,52	-4,32	27,21	4 334	22 069	10,7%	8,6%	11,1%
8123	Pampelonne	96,91	50,58	18,62	6 195	24 313	9,4%	7,9%	9,5%
8124	Puyfauens	125,09	62,25	5,11	6 541	26 383	9,9%	10,8%	10,8%
8125	Rabastens	115,01	49,01	10,38	6 914	29 551	9,9%	10,0%	11,1%
8126	Réalmon	118,31	91,30	14,21	6 422	26 414	8,2%	9,4%	9,9%
8127	Roquecourbe	17,82	38,42	9,96	7 563	28 110	10,1%	11,4%	10,8%
8128	Saint-Amans-Soult	19,58	5,84	13,13	6 055	23 829	9,4%	14,0%	10,3%
8129	Saint-Paul-Cap-de-Joux	137,85	95,79	1,06	6 362	26 948	10,7%	11,3%	10,2%
8130	Salvagnac	180,07	75,41	33,58	5 182	24 886	8,7%	11,6%	9,7%
8132	Valderies	155,42	70,83	14,66	6 312	24 242	9,2%	7,3%	11,5%
8133	Valence-d'Albigeois	134,25	66,73	7,11	4 821	23 433	11,8%	6,8%	9,9%
8135	Vielmur-sur-Agout	131,98	72,53	23,07	6 879	25 846	10,5%	10,9%	9,0%
8136	Villefranche-d'Albigeois	87,07	62,88	6,63	7 108	27 691	9,4%	8,7%	9,2%
8137	Albi-Nord-Ouest hors Albi (Partiel)	98,24	151,46	3,60	7 270	28 834	8,7%	8,4%	11,2%
8138	Albi-Sud hors Albi (Partiel)	70,05	63,66	2,59	9 006	32 778	9,3%	6,9%	6,8%
8139	Carmaux-Sud hors Carmaux (Partiel)	72,33	126,91	12,14	6 510	23 733	9,5%	11,8%	10,3%
8142	Mazamet-Sud-Ouest hors Mazamet (Partiel)	-19,70	29,24	12,08	4 459	25 968	10,2%	17,4%	13,2%
8143	Albi-Nord-Est hors Albi (Partiel)	68,30	52,39	0,56	8 250	29 647	8,8%	7,5%	9,6%
8145	Albi-Ouest hors Albi (Partiel)	112,71	5,70	2,17	8 276	29 589	9,2%	7,6%	8,7%
8146	Castres-Ouest hors Castres (Partiel)	17,19	26,55	3,09	8 093	28 202	10,2%	8,4%	8,6%
8196	Albi	66,46	-7,09	18,50	4 895	31 805	10,1%	12,8%	11,6%
8197	Carmaux	55,71	-29,50	13,90	5 471	23 960	10,1%	15,9%	14,7%
8198	Castres	-17,21	-31,33	16,33	4 406	28 850	11,4%	15,8%	12,7%
8199	Mazamet	23,99	-60,22	11,71	4 540	25 934	9,1%	18,3%	12,3%
8201	Auvillar	153,39	35,24	26,35	6 127	26 894	12,5%	9,3%	9,0%
8202	Beaumont-de-Lomagne	103,10	73,85	20,69	5 182	24 538	10,3%	10,3%	10,7%
8203	Bourg-de-Visa	17,02	-30,95	45,12	3 879	23 431	14,6%	10,4%	13,3%
8205	Caussade	125,32	67,19	13,39	5 305	25 462	10,6%	12,2%	12,3%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
8206	Caylus	135,73	41,81	44,20	4 199	24 593	14,6%	10,1%	11,3%
8207	Grisolles	179,04	74,97	10,85	6 209	27 269	8,7%	11,1%	10,9%
8208	Lafrançaise	90,68	75,54	20,25	5 838	26 645	10,8%	9,4%	10,1%
8209	Lauzerte	61,18	-2,70	34,67	3 297	24 072	14,4%	9,5%	11,4%
8210	Lavit	51,99	-11,06	33,59	5 236	24 614	12,7%	8,3%	19,5%
8211	Moissac 1er Canton hors Moissac (Partiel)	31,99	77,58	6,89	5 429	25 591	11,8%	12,1%	12,7%
8212	Molières	89,78	75,31	5,81	4 975	22 353	14,6%	8,8%	10,9%
8213	Monclar-de-Quercy	172,26	143,53	23,12	5 894	24 835	11,2%	11,7%	10,2%
8214	Montaigu-de-Quercy	11,76	-0,78	65,68	4 745	26 027	12,9%	12,8%	13,5%
8217	Montech	298,94	181,51	11,04	6 316	26 619	9,1%	10,5%	11,3%
8218	Montpezat-de-Quercy	52,65	32,91	22,39	5 182	25 388	10,8%	10,6%	8,3%
8219	Nègrepelisse	182,34	118,61	15,67	6 133	25 761	10,0%	9,7%	9,9%
8220	Saint-Antonin-Noble-Val	64,12	-14,49	62,83	4 475	25 535	14,6%	15,1%	13,0%
8221	Saint-Nicolas-de-la-Grave	85,17	55,96	10,05	5 413	24 851	11,5%	11,4%	10,8%
8222	Valence	94,68	44,26	17,43	4 998	25 425	11,7%	13,3%	12,9%
8223	Verdun-sur-Garonne	205,72	109,05	17,21	6 242	27 659	10,0%	9,4%	10,3%
8224	Villebrumier	167,40	161,47	11,52	7 025	27 724	10,5%	10,4%	8,3%
8225	Castelsarrasin 2e Canton hors Castelsarrasin (Partiel)	133,55	52,75	9,70	6 478	24 241	9,4%	8,4%	8,6%
8297	Castelsarrasin	125,13	31,85	10,56	5 015	24 965	10,6%	12,9%	13,7%
8298	Moissac	-1,54	-29,97	25,32	3 558	26 062	12,6%	16,6%	13,8%
8299	Montauban	35,13	-10,30	19,63	4 353	30 613	10,3%	12,2%	11,9%
8301	Aups	143,33	47,30	37,46	4 423	26 309	15,8%	15,2%	12,9%
8302	Barjols	271,37	185,89	15,41	5 295	27 402	10,5%	14,7%	15,1%
8303	Le Beausset	197,87	66,45	8,62	6 941	36 438	10,0%	12,3%	12,3%
8304	Besse-sur-Issole	306,55	168,41	20,61	5 164	27 234	9,9%	15,2%	16,3%
8305	Brignoles	206,88	72,12	14,96	4 932	27 924	10,6%	14,2%	15,0%
8306	Callas	239,62	123,61	29,68	5 509	28 353	12,6%	12,8%	12,2%
8307	Collobrières	114,01	4,56	16,76	5 549	33 790	12,4%	15,5%	13,6%
8309	Cotignac	198,31	150,31	32,65	4 255	28 346	12,6%	15,2%	15,1%
8310	Cuers	155,35	64,01	11,60	6 088	29 315	9,5%	10,5%	12,4%
8311	Draguignan	98,57	39,63	19,16	5 532	30 784	11,0%	13,4%	12,7%
8312	Fayence	192,27	83,27	26,45	5 637	33 415	11,1%	11,5%	13,0%
8313	Fréjus	98,04	24,06	23,33	5 260	30 303	11,1%	13,2%	13,5%
8314	Grimaud	138,64	20,28	21,56	5 737	34 446	11,2%	14,3%	13,8%
8316	Lorgues	187,49	92,75	24,64	5 177	30 429	11,9%	13,3%	13,2%
8317	Le Luc	191,91	129,84	22,22	4 760	26 455	10,6%	16,5%	16,1%
8318	Ollioules	101,16	23,11	11,81	6 642	36 251	11,0%	12,9%	12,7%
8319	Rians	260,58	172,91	12,03	5 628	26 713	9,6%	13,3%	14,1%
8320	La Roquebrussanne	190,69	107,19	13,45	6 869	29 475	9,9%	12,2%	13,5%
8321	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	138,20	70,56	4,73	6 896	31 075	9,4%	11,8%	12,8%
8322	Saint-Tropez	118,29	-4,06	17,07	6 281	37 645	12,1%	12,8%	12,6%
8323	Salernes	130,31	70,82	19,37	4 375	29 689	11,0%	13,5%	16,5%
8325	Solliès-Pont	73,57	52,19	9,85	6 568	31 145	10,3%	10,6%	11,7%
8326	Tavernes	359,04	217,94	38,04	4 366	26 742	14,7%	19,2%	18,2%
8336	La Crau hors Hyères (Partiel)	120,80	51,16	9,53	7 136	33 880	10,2%	11,0%	11,0%
8337	Le Muy	62,18	34,47	14,08	5 769	31 814	10,4%	12,7%	14,7%
8338	Saint-Mandrier-sur-Mer hors La Seyne-sur-Mer (Partiel)	197,33	-7,59	35,70	7 388	32 292	12,8%	11,9%	12,8%
8339	Saint-Raphaël	163,46	65,63	15,47	6 889	39 097	11,6%	14,7%	13,2%
8340	Six-Fours-les-Plages	89,84	-1,51	11,19	7 226	32 993	10,7%	12,5%	12,9%
8341	La Valette-du-Var	19,20	-7,07	11,64	7 114	31 638	10,1%	9,7%	10,5%
8342	La Garde	8,68	33,52	13,18	5 681	31 871	11,0%	9,8%	10,8%
8397	Hyères	68,50	17,47	14,26	5 007	31 719	11,2%	12,7%	11,3%
8398	La Seyne-sur-Mer	-50,37	-21,02	12,06	3 527	27 426	11,6%	16,1%	16,1%
8399	Toulon	19,02	-21,23	16,42	3 028	29 191	11,2%	16,0%	15,5%
8401	Apt	37,05	19,37	19,37	4 754	27 979	11,2%	15,0%	13,0%
8402	Avignon-Nord hors Avignon (Partiel)	73,69	-18,51	12,11	4 425	26 428	10,0%	12,7%	18,0%
8404	Beaumes-de-Venise	16,30	0,70	16,67	4 904	34 418	11,1%	11,0%	14,2%
8405	Bédarrides	21,49	32,91	8,92	5 187	26 697	10,0%	12,7%	13,6%
8406	Bollène	-17,97	-14,46	14,18	4 192	25 993	10,2%	15,6%	16,2%
8407	Bonnieux	47,35	2,92	31,80	5 350	32 401	13,0%	9,0%	10,5%
8408	Cadenet	53,17	35,68	10,00	6 104	31 976	10,5%	12,2%	11,8%
8409	Carpentras-Nord hors Carpentras (Partiel)	78,95	62,48	8,28	6 026	29 626	9,9%	10,3%	11,5%
8410	Carpentras-Sud hors Carpentras (Partiel)	77,29	36,63	7,70	6 110	28 592	9,8%	10,7%	12,2%
8411	Cavaillon	34,26	-3,23	13,56	4 509	28 777	10,6%	12,1%	13,5%
8412	Gordes	32,49	38,08	17,66	5 152	36 367	10,9%	9,2%	12,4%
8413	L'Isle-sur-la-Sorgue	115,78	54,68	13,06	6 449	31 440	10,3%	11,9%	12,0%
8414	Malacène	126,25	38,04	17,33	4 427	25 879	12,6%	12,7%	13,9%
8415	Mormoiron	138,94	90,77	16,63	4 498	28 616	12,5%	13,4%	11,5%
8416	Orange-Est hors Orange (Partiel)	52,53	49,72	9,10	6 753	29 080	10,2%	10,8%	11,5%
8417	Orange-Ouest hors Orange (Partiel)	33,30	36,20	4,90	7 057	32 200	8,8%	9,6%	11,7%
8418	Pernes-les-Fontaines	34,50	18,41	14,43	6 281	31 937	10,4%	10,1%	11,9%
8419	Pertuis	37,68	13,35	15,22	5 412	31 315	10,1%	11,7%	12,4%
8420	Sault	358,24	17,72	13,78	3 607	25 931	14,2%	10,4%	8,9%
8421	Vaison-la-Romaine	75,15	50,70	17,17	4 887	30 013	10,6%	11,2%	13,4%
8422	Valréas	32,56	-10,72	9,42	3 733	25 439	11,2%	15,8%	14,8%
8423	Avignon-Est hors Avignon (Partiel)	134,84	73,30	1,16	8 437	32 324	7,7%	8,9%	8,6%
8497	Avignon	13,26	-44,79	26,29	2 463	27 789	11,5%	20,1%	15,4%
8498	Carpentras	63,65	-0,01	23,77	2 955	26 587	11,5%	17,4%	18,3%
8499	Orange	26,16	-42,99	22,48	3 697	26 729	11,3%	16,3%	16,8%
8501	Beauvoisin-sur-Mer	172,61	98,21	3,96	7 084	26 354	8,7%	7,5%	9,2%
8502	Chailly-les-Marais	156,31	114,87	4,12	6 412	24 217	11,1%	10,3%	10,9%
8503	Challans	113,08	50,61	6,02	7 319	27 737	9,1%	8,5%	9,1%
8504	Chantonnay	51,47	32,79	4,90	7 156	23 943	7,9%	7,4%	7,8%
8505	La Châtaigneraie	7,57	11,22	20,18	6 640	23 347	9,0%	6,5%	10,0%
8506	Les Essarts	83,12	57,59	4,17	7 972	26 127	7,4%	5,1%	5,7%
8507	Fontenay-le-Comte	60,73	14,36	14,42	5 886	27 072	10,2%	11,1%	10,9%
8508	Les Herbiers	47,25	15,94	5,27	8 047	25 517	7,5%	5,8%	6,0%
8509	L'Hermenault	68,84	-7,95	21,98	6 925	24 184	10,4%	7,6%	9,0%
8510	L'Île-d'Yeu	12,14	-20,33	12,27	8 367	28 257	10,9%	13,0%	11,9%
8511	Luçon	73,51	53,79	5,92	7 049	26 757	10,4%	10,2%	10,0%
8512	Maillezais	82,11	50,66	8,29	6 971	26 053	8,6%	8,4%	8,5%
8513	Mareuil-sur-Lay-Dissais	146,56	84,09	16,27	6 667	24 839	8,6%	8,9%	10,6%
8514	Montaigu	83,03	56,64	4,69	8 195	26 290	7,8%	6,2%	6,7%
8515	Mortagne-sur-Sèvre	21,52	-2,60	5,59	8 120	25 595	7,2%	5,5%	6,9%
8516	La Mothe-Achard	161,45	124,02	6,49	7 479	25 469	8,4%	7,4%	6,6%
8517	Moutiers-les-Mauxfaits	187,17	80,88	9,11	7 240	27 699	11,0%	11,5%	9,8%
8518	Noirmoutier-en-l'Île	53,76	27,31	6,01	7 268	30 351	9,8%	10,7%	10,1%
8519	Palluau	185,34	157,83	7,38	6 404	23 778	8,2%	9,0%	9,6%
8520	Le Poiré-sur-Vie	132,17	67,01	2,39	8 107	26 094	7,5%	5,7%	6,4%
8521	Pouzauges	17,34	4,60	7,32	7 566	23 827	7,4%	5,3%	7,3%
8522	Rocheservière	154,54	64,39	6,33	7 645	24 255	6,9%	5,4%	5,7%
8523	La Roche-sur-Yon-Nord hors La Roche-sur-Yon (Partiel)	125,02	96,25	7,23	9 404	29 274	7,9%	6,1%	7,5%
8524	Les Sables-d'Olonne	125,87	59,93	7,40	7 635	30 678	11,6%	11,5%	9,9%
8525	Saint-Fulgent	90,33	59,03	8,18	7 834	23 446	6,9%	4,7%	5,5%
8526	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	214,94	105,27	6,23	7 834	27 864	9,6%	10,2%	9,3%
8527	Sainte-Hermine	124,61	43,95	26,66	6 430	24 026	9,2%	8,9%	9,8%
8528	Saint-Hilaire-des-Loges	16,89	12,00	21,76	7 157	25 030	9,4%	8,2%	7,8%
8529	Saint-Jean-de-Monts	154,13	86,39	7,82	7 215	28 959	10,8%	11,1%	8,3%
8530	Talmont-Saint-Hilaire	233,54	136,99	6,32	7 432	28 981	11,1%	11,2%	9,7%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
8531	La Roche-sur-Yon-Sud hors La Roche-sur-Yon (Partiel)	104,76	80,55	2,81	8 040	26 742	7,5%	6,4%	5,7%
8598	La Roche-sur-Yon	13,78	7,85	12,40	6 426	30 084	10,2%	10,7%	9,1%
8601	Availles-Limouzine	15,12	-49,15	31,12	5 549	23 237	11,3%	9,7%	11,4%
8602	Charroux	8,39	8,60	57,27	5 272	23 174	11,7%	11,9%	11,9%
8604	Chauvigny	23,74	33,14	3,75	6 925	27 204	9,9%	7,1%	8,4%
8605	Civray	77,54	-1,40	49,14	5 741	25 957	11,2%	9,6%	10,6%
8606	Couhé	88,65	24,13	27,94	5 393	23 768	9,5%	10,1%	12,5%
8607	Dangé-Saint-Romain	14,73	-20,77	3,47	7 187	25 529	8,9%	11,3%	9,7%
8608	Gençay	117,74	38,03	21,81	6 054	25 246	10,3%	8,4%	11,1%
8609	L'Isle-Jourdain	45,70	9,55	38,50	5 436	25 113	10,3%	8,5%	11,8%
8610	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	54,37	34,74	4,86	7 299	27 899	9,7%	8,9%	6,9%
8611	Lençloître	54,38	9,77	3,96	6 806	25 571	9,3%	10,2%	9,9%
8612	Loudun	-19,45	-9,57	7,40	5 960	25 720	10,6%	11,9%	8,7%
8613	Lusignan	57,20	38,89	13,00	6 790	26 007	9,1%	8,2%	8,9%
8614	Lussac-les-Châteaux	20,28	36,48	7,28	6 402	25 389	8,4%	8,8%	10,9%
8615	Mirebeau	84,65	25,39	9,29	6 548	26 172	9,9%	10,5%	8,4%
8616	Moncontour	34,19	-18,37	18,10	6 109	23 689	11,3%	12,2%	8,0%
8617	Montmorillon	7,59	24,24	17,27	6 375	26 971	9,5%	8,5%	9,9%
8618	Monts-sur-Guesnes	23,30	13,21	11,13	6 161	23 704	9,7%	11,9%	13,2%
8619	Neuville-de-Poitou	110,89	85,93	5,58	8 319	28 783	9,0%	6,6%	6,3%
8620	Pleumartin	92,75	72,44	5,73	6 800	25 587	9,3%	11,1%	8,8%
8621	Poitiers 1er Canton hors Poitiers (Partiel)	-8,67	24,45	12,75	9 319	32 193	8,7%	6,5%	5,6%
8622	Poitiers 2e Canton hors Poitiers (Partiel)	66,87	51,01	15,99	8 731	34 420	10,0%	8,3%	5,1%
8623	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	29,58	47,32	13,32	8 276	29 262	8,4%	7,4%	5,2%
8624	Saint-Julien-l'Ars	39,46	37,56	9,16	9 093	30 492	8,7%	5,7%	6,0%
8625	Saint-Savin	37,55	29,69	12,22	6 501	25 276	10,3%	9,6%	9,2%
8626	La Trimouille	23,58	55,61	42,78	5 893	23 073	8,2%	8,4%	12,2%
8627	Les Trois-Moutiers	2,87	16,09	8,56	5 672	23 077	10,8%	11,6%	10,5%
8628	La Villedieu-du-Clain	78,71	64,97	7,40	8 937	30 626	8,7%	5,6%	5,9%
8629	Vivonne	6,82	44,12	2,48	7 682	28 092	8,4%	6,7%	6,8%
8630	Vouillé	91,43	84,69	9,99	7 556	28 427	9,0%	7,7%	8,4%
8631	Vouneuil-sur-Vienne	38,37	52,67	6,99	7 937	28 867	8,4%	8,6%	7,3%
8632	Châtelleraut-Sud hors Châtelleraut (Partiel)	40,44	37,79	5,43	7 862	26 674	9,2%	7,1%	6,2%
8633	Poitiers 3e Canton hors Poitiers (Partiel)	83,59	178,24	10,65	11 562	39 476	9,9%	5,0%	4,1%
8634	Poitiers 4e Canton hors Poitiers (Partiel)	-17,59	41,15	11,87	9 783	38 343	11,6%	7,0%	6,5%
8635	Poitiers 5e Canton hors Poitiers (Partiel)	82,20	85,82	7,29	9 836	34 892	9,6%	6,2%	5,7%
8637	Poitiers 7e Canton hors Poitiers (Partiel)	128,17	111,70	14,91	9 904	32 402	9,4%	6,1%	4,4%
8638	Châtelleraut-Ouest hors Châtelleraut (Partiel)	63,34	-11,69	4,05	8 402	27 211	7,9%	6,8%	8,8%
8697	Châtelleraut	-11,59	-39,81	16,29	3 448	28 379	9,7%	15,2%	13,1%
8699	Poitiers	33,92	-12,80	42,44	4 038	31 779	12,6%	13,0%	10,0%
8701	Aixe-sur-Vienne	81,60	66,66	4,84	8 754	31 760	9,7%	6,6%	7,2%
8702	Ambazac	77,76	23,16	5,70	8 505	29 196	9,2%	8,1%	8,5%
8703	Bellac	32,51	-11,36	23,51	5 659	25 693	9,1%	10,8%	12,3%
8704	Bessines-sur-Gartempe	104,32	-3,80	18,23	6 802	25 725	9,7%	9,2%	11,1%
8705	Châlus	101,65	39,30	31,67	6 549	25 065	9,4%	7,3%	10,2%
8706	Châteauneuf-la-Forêt	83,58	13,06	27,07	6 104	24 878	10,7%	9,2%	12,4%
8707	Châteauponsac	79,86	48,99	32,67	5 935	24 230	11,6%	7,7%	11,4%
8708	Le Dorat	59,12	-21,34	45,25	5 458	23 200	9,7%	7,8%	11,0%
8709	Eymoutiers	86,36	48,23	22,42	5 675	25 475	11,6%	9,4%	10,2%
8710	Laurière	89,39	45,17	4,79	5 267	24 686	9,8%	10,7%	11,0%
8715	Magnac-Laval	75,07	21,29	49,74	5 312	23 856	9,0%	8,9%	10,6%
8716	Mézières-sur-Issoire	80,91	9,36	85,44	4 087	23 200	11,8%	10,3%	12,4%
8717	Nantiat	88,40	46,27	16,14	7 257	26 873	9,4%	6,9%	8,4%
8718	Nexon	113,78	65,56	19,83	6 709	26 938	8,6%	7,6%	9,3%
8719	Nieul	124,91	58,26	2,16	8 737	30 810	8,7%	6,5%	5,7%
8720	Oradour-sur-Vayres	80,44	24,33	63,22	5 576	23 174	11,1%	9,5%	13,3%
8721	Pierre-Buffière	138,87	61,91	2,05	8 020	30 715	9,6%	6,3%	7,1%
8722	Rochecouart	96,32	18,18	50,22	6 024	26 699	10,7%	8,8%	8,0%
8723	Saint-Germain-les-Belles	129,95	55,28	18,58	5 974	25 925	10,5%	7,4%	9,8%
8724	Saint-Junien-Est hors Saint-Junien (Partiel)	80,52	98,17	5,37	7 322	27 945	8,7%	6,5%	7,7%
8725	Saint-Laurent-sur-Gorre	118,47	52,91	28,44	6 523	26 495	10,7%	8,3%	9,4%
8726	Saint-Léonard-de-Noblat	43,96	43,52	9,29	6 540	26 835	9,3%	8,8%	9,0%
8727	Saint-Mathieu	52,71	-5,76	59,60	4 424	23 089	10,6%	9,3%	15,3%
8728	Saint-Sulpice-les-Feuilles	54,11	7,81	45,02	5 527	24 068	11,6%	10,0%	13,1%
8729	Saint-Yrieix-la-Perche	41,14	13,80	19,18	6 163	27 319	9,8%	8,1%	9,2%
8731	Limoges-Isle hors Limoges (Partiel)	-34,59	31,17	8,97	9 019	37 204	10,2%	6,2%	6,3%
8733	Limoges-Couzeix hors Limoges (Partiel)	109,48	63,77	2,25	9 832	34 633	9,4%	6,0%	9,0%
8735	Limoges-Le Palais hors Limoges (Partiel)	13,79	26,90	4,41	7 400	29 082	10,0%	9,8%	8,3%
8736	Limoges-Condât hors Limoges (Partiel)	80,44	73,12	3,67	9 222	32 924	9,3%	6,1%	4,5%
8737	Limoges-Panazol hors Limoges (Partiel)	44,80	70,65	5,32	9 450	33 473	10,7%	5,8%	7,6%
8798	Saint-Junien	122,41	13,32	6,79	6 692	28 345	9,0%	10,5%	7,9%
8799	Limoges	22,68	-24,64	25,64	4 410	31 020	11,0%	11,8%	10,3%
8801	Bains-les-Bains	29,14	0,80	31,08	4 741	22 695	12,6%	17,3%	12,2%
8802	Brouvelieures	57,51	67,65	19,48	6 700	26 029	7,9%	11,9%	13,1%
8803	Bruyères	17,88	6,86	3,62	6 464	25 875	9,6%	10,6%	9,7%
8804	Bulgnéville	-31,47	-2,76	0,78	7 568	27 511	8,0%	10,0%	9,5%
8805	Charmes	18,12	20,67	7,01	5 374	24 779	8,9%	14,0%	13,0%
8806	Châtel-sur-Moselle	8,24	-13,02	3,37	6 570	25 633	8,9%	11,8%	10,5%
8807	Châtenois	33,93	22,01	8,18	6 431	24 817	9,2%	11,3%	14,3%
8808	Corcieux	-1,07	10,77	4,53	6 175	24 308	9,2%	11,6%	10,8%
8809	Cousse	13,99	27,90	11,41	5 823	25 698	11,5%	10,0%	11,4%
8810	Darney	-7,84	13,83	0,84	5 910	24 657	9,9%	11,8%	12,2%
8811	Dompaire	44,59	24,19	6,92	6 835	26 844	9,2%	8,5%	7,8%
8812	Epinal-Est hors Epinal (Partiel)	5,64	3,89	1,51	9 398	30 284	9,3%	7,7%	7,0%
8813	Fraize	58,88	45,42	5,27	7 135	24 620	8,3%	14,1%	8,7%
8814	Gérardmer	-6,40	-42,65	15,93	7 275	29 862	11,0%	9,6%	8,4%
8815	Lamarche	7,68	16,95	4,32	5 923	24 317	9,4%	13,1%	11,1%
8816	Mirecourt	-38,55	-24,99	5,54	6 457	27 515	8,7%	10,5%	12,8%
8817	Monthureux-sur-Saône	-28,89	27,41	9,75	5 840	24 241	10,5%	12,1%	15,7%
8818	Neufchâteau	-54,67	-38,28	4,67	6 053	26 938	9,9%	12,6%	10,0%
8819	Plombières-les-Bains	3,66	20,50	5,91	5 478	23 070	9,8%	10,4%	11,0%
8820	Provençères-sur-Fave	41,02	22,18	5,31	6 639	25 074	6,9%	15,7%	9,8%
8821	Rambervillers	-1,70	-7,89	7,53	5 199	24 671	11,2%	14,3%	13,8%
8822	Raon-l'Étape	13,26	19,61	8,69	6 126	26 179	9,6%	15,8%	10,8%
8823	Remiremont	-25,92	-28,60	6,60	6 866	27 931	8,6%	10,4%	9,2%
8824	Saint-Dié-des-Vosges-Est hors Saint-Dié-des-Vosges (Partiel)	40,37	62,71	2,05	7 998	27 924	8,8%	10,9%	7,9%
8825	Saulxures-sur-Moselotte	-11,05	-9,03	5,03	7 508	25 217	8,8%	9,4%	7,6%
8826	Senones	-10,16	0,04	2,55	5 622	23 933	9,2%	16,2%	13,0%
8827	Le Thillot	-13,85	-0,47	8,76	6 743	24 138	7,9%	11,1%	10,5%
8828	Vittel	-68,36	-17,41	7,42	7 923	31 399	8,5%	12,1%	8,8%
8829	Xertigny	10,68	16,98	3,81	7 098	26 213	8,9%	10,3%	8,4%
8830	Epinal-Ouest hors Epinal (Partiel)	37,03	25,32	4,98	7 518	29 699	9,1%	9,9%	7,3%
8831	Saint-Dié-des-Vosges-Ouest hors Saint-Dié-des-Vosges (Partiel)	72,78	60,24	5,35	9 097	28 541	8,1%	10,4%	8,2%
8898	Saint-Dié-des-Vosges	-48,79	-57,16	11,18	3 797	28 072	10,3%	18,7%	12,6%
8899	Epinal	-96,78	-64,26	17,95	3 638	30 604	10,6%	16,7%	13,4%
8901	Aillant-sur-Tholon	118,52	7,60	7,75	7 706	29 426	8,6%	7,9%	7,7%
8902	Ancy-le-Franc	42,46	4,27	2,27	6 498	26 023	10,1%	11,0%	10,3%
8903	Auxerre-Est hors Auxerre (Partiel)	72,63	59,89	13,12	8 723	31 807	8,8%	6,0%	7,5%
8905	Avallon	-69,57	-56,60	6,42	5 354	27 099	10,8%	10,5%	9,8%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
8906	Bléneau	86,31	22,81	0,91	6 026	25 947	11,7%	11,9%	14,5%
8907	Briennon-sur-Armançon	14,58	4,21	9,23	6 503	26 018	8,4%	10,2%	11,2%
8908	Cerisiers	39,10	61,52	4,52	6 635	27 166	10,8%	10,8%	14,0%
8909	Chablis	-20,65	-25,25	11,03	7 278	38 751	9,4%	6,6%	9,7%
8910	Charny	77,15	36,11	11,06	5 570	27 100	10,0%	11,9%	11,7%
8911	Chéroy	125,88	58,83	6,51	7 740	29 887	9,1%	9,2%	10,1%
8912	Coulanges-la-Vineuse	59,79	55,78	6,85	7 652	28 175	8,5%	7,0%	7,8%
8913	Coulanges-sur-Yonne	167,96	104,00	2,51	6 051	26 390	11,8%	11,8%	11,0%
8914	Coursour-les-Carrières	116,99	85,20	9,20	6 872	26 276	10,6%	8,7%	8,5%
8915	Cruzy-le-Châtel	46,00	63,65	2,86	6 814	27 192	8,8%	9,6%	11,8%
8916	Flogny-la-Chapelle	7,89	-11,36	7,84	7 083	26 587	9,3%	9,1%	8,9%
8917	Guillon	73,88	31,64	24,73	6 166	26 507	11,9%	9,1%	11,8%
8918	L'Isle-sur-Serein	100,91	65,36	1,10	6 330	27 013	10,6%	9,8%	35,4%
8919	Joigny	62,39	13,06	20,28	4 867	27 598	9,8%	13,8%	13,7%
8920	Ligny-le-Châtel	26,07	45,39	12,54	7 432	29 979	9,4%	8,6%	10,1%
8921	Noyers	24,94	52,37	4,23	7 033	30 006	10,9%	7,3%	8,7%
8922	Pont-sur-Yonne	85,47	85,40	6,29	7 452	27 848	8,7%	10,3%	9,9%
8923	Quarré-les-Tombes	59,14	45,87	17,12	5 695	26 087	12,7%	8,3%	9,7%
8924	Saint-Fargeau	78,73	43,60	7,53	5 931	26 346	9,7%	11,0%	10,3%
8925	Saint-Florentin	-86,82	-83,14	18,34	4 771	23 532	9,2%	14,3%	18,6%
8926	Saint-Julien-du-Sault	76,89	38,04	1,79	6 878	27 963	9,6%	9,6%	8,4%
8927	Saint-Sauveur-en-Puisaye	131,88	62,92	3,50	5 963	25 645	10,3%	10,5%	11,0%
8928	Seignelay hors Monéteau (Partiel)	-15,69	3,56	3,13	7 765	28 138	8,6%	7,9%	7,8%
8929	Sens-Nord-Est hors Sens (Partiel)	43,69	-59,28	5,47	9 322	30 577	9,5%	9,4%	10,2%
8930	Sens-Ouest hors Sens (Partiel)	26,59	-2,66	8,67	7 796	29 501	9,3%	9,7%	8,3%
8931	Sergines	150,32	117,80	7,31	8 118	28 752	9,2%	8,5%	10,5%
8932	Tonnerre	-69,73	-44,93	9,92	4 550	27 317	9,6%	12,0%	13,0%
8933	Toucy	94,46	66,41	5,05	6 850	28 505	8,9%	8,9%	9,9%
8934	Vermenton	109,55	66,91	5,93	6 179	28 001	9,2%	8,6%	10,4%
8935	Vézelay	53,87	-5,34	12,44	6 193	27 003	11,4%	11,7%	13,6%
8936	Villeneuve-l'Archevêque	94,33	79,82	2,01	6 848	27 107	9,1%	11,5%	10,1%
8937	Villeneuve-sur-Yonne	51,88	45,69	5,47	6 553	27 513	8,6%	11,5%	9,2%
8938	Auxerre-Sud-Ouest hors Auxerre (Partiel)	39,01	68,61	3,02	10 906	38 424	8,4%	7,6%	6,9%
8939	Migennes	-59,32	-59,11	9,59	5 001	25 644	9,0%	13,3%	13,2%
8940	Sens-Sud-Est hors Sens (Partiel)	49,23	169,17	3,94	8 686	29 434	8,9%	9,3%	7,8%
8941	Auxerre-Nord (partiel)	15,84	57,55	3,42	9 310	33 331	8,3%	6,5%	6,3%
8942	Auxerre-Sud hors Auxerre (Partiel)	25,94	50,17	1,49	9 206	31 948	8,2%	7,2%	5,7%
8995	Monéteau	-108,82	-20,02	3,27	8 407	29 923	8,4%	7,5%	8,5%
8998	Auxerre	-43,02	-84,39	17,13	4 942	30 499	9,8%	12,9%	12,2%
8999	Sens	-62,98	-81,58	16,13	4 448	29 297	9,7%	16,5%	13,4%
9002	Delle	-51,36	-21,15	13,42	6 369	28 070	10,4%	15,0%	11,2%
9003	Fontaine	76,21	-5,64	5,62	8 967	29 471	9,4%	8,1%	8,8%
9004	Giromagny	21,25	0,55	5,34	8 836	31 371	9,3%	9,0%	11,0%
9005	Rougemont-le-Château	114,87	1,41	0,79	8 919	29 244	8,4%	7,4%	6,3%
9006	Valdoie	43,92	10,60	11,39	8 545	33 337	9,5%	9,8%	8,8%
9010	Châtenois-les-Forges	37,00	41,72	8,00	8 093	32 057	9,8%	8,4%	8,8%
9011	Danjoutin	50,18	19,52	6,32	8 588	31 122	9,0%	8,5%	8,2%
9012	Beaucourt	-37,98	-10,27	10,46	6 174	26 897	10,0%	12,7%	11,5%
9013	Grandvillars	86,10	19,63	16,06	7 623	27 406	8,7%	10,0%	10,0%
9015	Offemont	-99,10	-13,94	13,35	5 242	31 674	9,8%	13,5%	13,3%
9099	Belfort	-44,29	-75,01	28,50	3 805	28 769	10,4%	16,6%	14,0%
9101	Arpajon	3,91	3,93	12,29	7 377	35 033	8,1%	7,5%	8,2%
9102	Athis-Mons	-37,61	-45,65	19,19	6 632	33 540	8,6%	9,2%	9,2%
9103	Bièvres	3,87	3,74	12,73	12 740	56 554	9,7%	5,5%	6,7%
9104	Brétigny-sur-Orge	-5,01	-0,34	14,25	8 726	35 916	8,4%	7,5%	6,9%
9105	Brunoy	45,66	-8,99	15,83	8 413	40 506	9,1%	8,7%	7,3%
9106	Corbeil-Essonnes-Ouest hors Corbeil-Essonnes (Partiel)	-71,71	-26,57	7,91	10 650	32 725	7,5%	5,8%	5,5%
9107	Dourdan	16,17	-12,72	9,03	8 157	35 463	8,5%	9,0%	8,3%
9108	Étampes	-21,56	-57,81	23,91	5 489	31 827	9,4%	10,6%	11,2%
9109	Étréchy	45,91	-10,30	7,28	11 514	37 363	8,5%	6,6%	6,7%
9110	Evry-Sud hors Evry (Partiel)	-65,29	1,96	7,97	11 071	36 622	8,4%	6,2%	6,1%
9111	La Ferté-Alais	56,84	15,73	7,47	11 246	35 638	7,8%	6,6%	5,2%
9113	Limours	5,79	14,72	8,40	12 569	43 773	8,9%	6,1%	8,4%
9114	Longjumeau	-3,48	-22,22	13,67	8 575	37 832	9,0%	8,1%	7,9%
9116	Menecy	83,12	86,97	11,09	11 218	38 693	8,2%	6,3%	7,2%
9117	Méréville	31,89	45,58	8,47	8 867	32 717	8,4%	8,6%	7,8%
9118	Milly-la-Forêt	34,53	-28,00	7,38	9 828	37 057	7,7%	6,9%	8,1%
9119	Montgeron	15,08	-32,28	13,30	6 799	38 422	9,4%	9,5%	9,5%
9120	Monthéry	66,02	30,05	10,20	10 644	39 570	7,7%	6,9%	7,6%
9121	Orsay	-28,03	-34,14	39,41	13 636	48 636	9,7%	6,0%	6,2%
9122	Palaiseau	-19,32	-13,44	22,79	10 090	42 951	8,5%	7,1%	6,1%
9123	Ris-Orangis	4,34	-37,92	19,90	6 212	31 573	9,4%	11,2%	8,6%
9124	Saint-Chéron	26,32	-17,87	9,23	10 456	38 002	8,3%	6,7%	7,9%
9125	Sainte-Geneviève-des-Bois	6,10	-18,75	18,58	6 387	35 491	8,7%	9,3%	8,3%
9127	Viry-Châtillon	-42,15	-12,45	19,54	6 749	33 116	9,0%	9,7%	8,2%
9128	Chilly-Mazarin	-28,38	-33,42	15,54	8 222	36 895	8,8%	7,8%	7,0%
9129	Draveil	-31,44	-24,69	9,53	8 814	38 223	9,1%	9,3%	6,8%
9130	Gif-sur-Yvette	-35,04	-27,46	20,74	13 587	55 313	10,0%	7,2%	7,2%
9131	Morsang-sur-Orge	-10,76	-16,28	16,33	8 083	34 123	9,5%	8,0%	22,0%
9132	Saint-Germain-lès-Corbeil	74,36	23,12	8,26	12 417	46 362	8,9%	6,3%	6,7%
9133	Saint-Michel-sur-Orge	-91,95	-76,24	23,55	7 882	34 014	8,2%	7,8%	7,4%
9134	Vigneux-sur-Seine	-34,85	-38,76	21,70	5 640	29 424	9,8%	11,8%	10,4%
9135	Villebon-sur-Yvette	12,65	45,00	11,61	11 653	40 785	7,9%	6,5%	6,3%
9136	Yerres	0,05	-12,69	13,03	10 160	38 126	8,6%	7,4%	6,0%
9138	Epinay-sous-Sénart	-52,15	-23,96	18,74	6 126	33 279	9,4%	10,9%	8,4%
9139	Evry-Nord hors Evry (Partiel)	-107,70	-71,73	33,65	4 504	32 713	10,5%	13,5%	11,1%
9140	Grigny	-87,77	-86,98	49,48	2 434	22 106	12,7%	18,5%	17,2%
9141	Juvisy-sur-Orge hors Savigny-sur-Orge (Partiel)	78,45	-17,53	31,39	6 788	37 585	8,8%	9,0%	7,3%
9143	Les Ulis	-175,87	-113,79	25,86	4 693	29 672	10,0%	12,1%	10,0%
9196	Corbeil-Essonnes	-59,51	-118,45	32,24	3 289	27 657	10,0%	14,0%	12,4%
9197	Evry	-73,76	-102,74	43,72	3 802	27 726	10,8%	14,5%	11,0%
9198	Massy	-28,25	-38,14	28,43	5 643	34 499	9,4%	10,4%	7,8%
9199	Savigny-sur-Orge	-12,84	-6,96	19,31	7 950	37 138	8,5%	8,5%	8,0%
9204	Bagneux	-51,16	-61,89	25,26	5 182	30 272	9,7%	13,9%	8,0%
9205	Bois-Colombes	70,60	-0,55	30,79	6 733	47 631	9,3%	9,7%	6,8%
9209	Bourg-la-Reine hors Antony (Partiel)	19,39	-28,05	28,35	10 114	53 034	9,9%	8,2%	6,9%
9210	Châtillon	47,88	13,12	22,11	9 059	42 821	8,4%	8,3%	5,3%
9211	Chaville	-39,17	-35,89	32,00	11 477	63 842	9,7%	7,3%	8,0%
9218	Garches hors Rueil-Malmaison (Partiel)	-57,37	-68,31	33,10	12 089	68 069	9,4%	9,1%	8,0%
9219	La Garenne-Colombes	20,05	-2,44	23,60	8 655	48 723	8,0%	7,6%	5,7%
9225	Malakoff	-19,08	-30,41	28,11	6 097	36 201	10,1%	10,5%	7,1%
9227	Montrouge	135,25	47,83	27,97	7 523	43 087	8,6%	8,9%	7,0%
9232	Le Plessis-Robinson hors Clamart (Partiel)	-16,41	-3,65	23,44	9 385	42 727	8,1%	7,6%	6,5%
9233	Puteaux	-23,33	-9,09	45,56	5 917	43 103	9,4%	11,0%	7,7%
9235	Saint-Cloud	-14,59	-30,36	39,88	11 126	72 296	10,4%	8,4%	9,4%
9236	Sceaux hors Châtenay-Malabry (Partiel)	-9,06	-13,94	30,16	12 249	64 483	10,6%	7,2%	6,8%
9237	Sèvres	-45,14	-48,74	31,36	9 317	57 253	9,8%	9,5%	7,6%
9238	Suresnes	24,82	-22,21	30,50	7 474	52 323	8,6%	10,0%	7,0%
9239	Vanves	1,22	-5,82	27,22	8 762	45 770	9,5%	9,0%	5,4%

Canton-ou-ville	Nom canton-ou-ville	smgr (p.1000)	smir (p.1000)	ext (p.1000)	d1 (2004)	d9 (2004)	dads	chom (2006)	inact (2006)
9240	Villeneuve-la-Garenne	-19,48	-27,73	27,69	4 610	26 706	9,3%	16,0%	11,4%
9243	Fontenay-aux-Roses	-38,64	-15,69	32,31	8 461	45 807	9,1%	9,1%	6,9%
9285	Châtenay-Malabry	-30,34	-12,67	31,16	6 748	43 818	9,8%	10,2%	7,3%
9286	Gennevilliers	-96,84	-57,43	26,09	3 371	24 143	10,7%	17,4%	14,4%
9287	Antony	-23,83	-39,06	27,65	8 818	46 614	9,7%	8,0%	7,4%
9288	Asnières-sur-Seine	-33,87	-40,28	28,51	5 195	42 692	9,5%	12,2%	8,1%
9289	Boulogne-Billancourt	-23,26	-15,89	33,92	7 947	59 275	9,4%	10,2%	8,1%
9290	Clamart	5,24	-32,97	20,10	8 427	45 285	9,3%	9,0%	7,0%
9291	Clichy	50,42	-16,56	40,94	3 875	31 284	10,4%	14,6%	9,4%
9292	Colombes	-11,14	-29,98	27,94	4 476	37 132	9,6%	13,4%	9,7%
9293	Courbevois	89,87	2,11	42,09	7 356	49 047	8,1%	9,3%	6,3%
9294	Issy-les-Moulineaux	77,58	18,64	34,03	8 779	48 071	9,0%	8,1%	6,0%
9295	Levallois-Perret	43,52	-37,23	35,72	8 008	56 036	8,9%	9,3%	7,3%
9296	Neudon	-32,97	-40,62	24,18	8 619	52 595	9,4%	9,3%	7,6%
9297	Nanterre	-43,91	-48,40	40,20	4 009	32 223	10,5%	13,3%	12,7%
9298	Neuilly-sur-Seine	-16,62	9,97	45,62	10 297	102 244	10,2%	9,1%	11,7%
9299	Rueil-Malmaison	-14,70	-35,49	27,73	10 651	52 668	8,4%	7,7%	6,9%
9305	Bagnolet	-27,59	-36,80	34,83	3 033	27 845	11,3%	18,0%	12,6%
9306	Le Blanc-Mesnil	-3,91	-49,66	23,55	4 366	26 701	9,7%	15,7%	12,7%
9307	Bobigny	-17,92	-62,15	27,14	2 870	22 346	12,0%	19,3%	15,7%
9309	Le Bourget hors Drancy (Partiel)	9,83	-24,71	40,83	3 565	27 216	9,9%	17,9%	12,4%
9310	La Courneuve	-64,72	-92,74	42,12	2 558	21 902	12,8%	23,2%	17,2%
9312	Épinay-sur-Seine	-33,44	-61,06	38,42	3 294	25 660	10,7%	17,8%	15,4%
9313	Gagny	-53,90	-46,82	13,54	6 580	33 916	9,1%	11,2%	8,4%
9314	Livry-Gargan	65,45	2,90	16,18	7 576	33 409	8,7%	9,8%	9,4%
9315	Montfermeil	-11,36	-48,94	15,65	4 467	32 111	9,3%	14,0%	12,4%
9318	Neuilly-Plaisance	33,33	-21,35	17,19	7 347	36 804	9,2%	10,3%	6,9%
9319	Noisy-le-Grand	-25,14	-31,78	23,60	5 758	35 224	9,4%	10,8%	8,4%
9320	Noisy-le-Sec	-52,55	-56,93	29,85	3 962	28 147	10,0%	16,4%	10,9%
9322	Les Pavillons-sous-Bois	29,82	-2,25	27,18	5 872	33 801	9,2%	10,8%	9,5%
9323	Les Lilas	-3,52	-7,29	31,25	4 944	34 833	10,4%	16,1%	9,6%
9324	Le Raincy	-60,59	-112,58	37,21	3 253	33 945	11,5%	17,7%	17,1%
9325	Romainville	-13,46	-74,89	19,78	3 157	27 675	10,7%	16,6%	14,2%
9326	Rosny-sous-Bois	-36,33	-27,38	23,22	3 963	32 157	9,6%	12,1%	8,3%
9329	Saint-Denis-Sud (partiel)	-80,12	-108,96	25,02	2 750	24 842	11,2%	19,3%	11,9%
9331	Sevran	-23,74	-47,92	29,35	4 036	26 878	10,7%	17,1%	13,0%
9332	Stains	-53,58	-60,72	23,39	2 607	22 805	12,1%	19,4%	16,3%
9333	Tremblay-en-France	-33,35	-39,07	14,71	5 689	30 459	8,8%	12,3%	10,6%
9334	Villemomble	-9,67	-13,41	18,12	4 962	37 487	9,3%	11,2%	8,7%
9337	Neuilly-sur-Marne	-71,75	-24,43	18,64	6 016	29 535	9,2%	11,5%	8,4%
9339	Pierrefitte-sur-Seine	-33,14	-74,72	31,23	2 612	23 003	11,8%	19,6%	13,9%
9340	Villepinte	-58,32	-64,29	29,27	5 210	27 981	9,5%	13,7%	14,4%
9392	Aubervilliers	38,85	-60,55	50,26	2 361	23 060	12,6%	21,2%	17,9%
9393	Aulnay-sous-Bois	-64,24	-62,22	22,47	4 188	29 674	10,3%	16,0%	13,9%
9394	Bondy	29,96	-51,02	29,24	3 444	27 104	10,5%	18,1%	12,5%
9395	Drancy	-23,71	-60,54	31,58	4 230	27 454	9,7%	16,8%	12,3%
9396	Montreuil	29,74	-24,13	32,09	3 586	31 065	11,5%	18,2%	10,8%
9397	Pantin	-41,50	-65,64	40,60	3 041	27 600	11,4%	19,0%	12,7%
9398	Saint-Denis	41,10	-46,03	62,19	2 373	23 672	12,3%	21,2%	13,8%
9399	Saint-Ouen	9,73	-8,65	49,06	2 642	26 492	11,6%	18,5%	15,2%
9402	Boissy-Saint-Léger	-29,84	-11,66	22,21	5 508	31 588	9,7%	9,5%	7,4%
9403	Bonneuil-sur-Marne	-54,82	-51,63	26,79	4 813	27 300	9,9%	13,5%	9,8%
9404	Bry-sur-Marne hors Champigny-sur-Marne (Partiel)	-35,16	-19,82	15,36	11 047	47 707	9,6%	7,7%	5,6%
9405	Cachan	63,04	-2,03	31,73	6 509	39 275	10,5%	10,5%	7,8%
9407	Charenton-le-Pont	1,04	-4,99	26,66	8 100	47 803	9,4%	8,9%	6,4%
9408	Chennevières-sur-Marne	-106,75	-36,95	15,62	5 962	36 611	9,4%	11,5%	9,3%
9409	Choisy-le-Roi	-11,33	-42,22	33,07	5 138	31 161	9,5%	12,7%	9,1%
9412	L'Hajj-les-Roses	-67,59	-54,02	13,34	7 178	40 668	9,7%	9,9%	8,3%
9415	Joinville-le-Pont	-40,10	-8,25	18,16	7 523	43 350	9,7%	9,7%	8,1%
9416	Le Kremlin-Bicêtre hors Gentilly (Partiel)	-6,09	-37,93	42,17	6 040	36 267	10,4%	11,1%	7,8%
9419	Nogent-sur-Marne	18,37	-24,73	22,71	8 548	56 054	9,9%	8,2%	6,7%
9420	Orly	-40,76	-46,50	19,80	4 996	27 778	9,6%	17,2%	10,2%
9421	Le Perreux-sur-Marne	10,52	27,45	19,61	9 065	46 487	9,9%	8,1%	7,0%
9422	Saint-Mandé	85,25	23,04	24,00	9 999	63 423	10,2%	9,2%	8,2%
9425	Thisy	-37,28	-43,25	18,58	6 508	37 055	8,6%	10,0%	11,5%
9426	Villetresnes	47,87	13,21	7,06	11 611	45 451	9,3%	6,5%	7,2%
9428	Villeneuve-le-Roi	-36,40	-43,71	22,04	6 494	31 420	9,2%	11,2%	8,8%
9434	Arcueil hors Gentilly (Partiel)	19,28	-49,97	29,49	5 303	34 841	10,0%	10,9%	9,0%
9437	Fresnes	-75,01	-52,20	22,22	7 819	35 545	9,3%	8,5%	18,0%
9438	Villiers-sur-Marne	-6,00	-16,01	19,62	6 139	36 233	9,4%	9,2%	8,7%
9442	Chevilley-Larue	-15,97	-14,63	22,23	7 394	36 690	9,5%	9,7%	7,6%
9444	Ormesson-sur-Marne	-15,68	0,64	11,14	10 053	38 726	9,2%	8,1%	8,1%
9446	Sucy-en-Brie	4,79	-46,39	17,56	9 034	43 187	9,5%	8,9%	7,5%
9447	Valenton hors Villeneuve-Saint-Georges (Partiel)	-34,41	-84,77	37,22	4 071	24 539	10,9%	15,9%	12,8%
9486	Alfortville	102,77	14,29	36,31	4 197	30 774	10,1%	13,5%	11,4%
9487	Gentilly	-6,92	-23,66	32,06	4 410	32 134	9,4%	15,5%	7,9%
9488	Villeneuve-Saint-Georges	-29,47	-42,47	33,89	3 886	25 856	10,6%	14,2%	11,5%
9490	Crétell	-16,46	-67,59	30,35	5 148	32 810	10,4%	13,0%	10,2%
9491	Fontenay-sous-Bois	-33,28	-28,67	22,57	6 154	40 317	10,1%	11,0%	7,4%
9493	Villejuif	2,75	-33,29	34,03	5 047	32 211	10,3%	12,2%	10,4%
9494	Champigny-sur-Marne	-72,72	-55,10	21,72	4 530	31 787	10,4%	13,8%	9,6%
9495	Ivry-sur-Seine	20,31	-30,49	45,66	3 907	30 188	9,6%	14,5%	9,8%
9496	Maisons-Alfort	-24,46	-32,78	28,80	7 931	37 169	9,4%	9,5%	6,4%
9497	Saint-Maur-des-Fossés	2,51	-3,39	15,80	9 636	51 837	9,4%	8,1%	7,0%
9498	Vincennes	7,17	3,07	28,58	8 914	51 345	9,0%	8,2%	5,6%
9499	Vitry-sur-Seine	-23,76	-53,36	27,46	4 257	29 592	10,8%	15,6%	11,6%
9503	Beaumont-sur-Oise	-9,71	-27,35	15,41	6 393	30 447	9,4%	11,4%	10,0%
9504	Bezons	-42,95	-34,78	23,45	4 895	28 387	9,1%	13,3%	10,3%
9505	Cormelles-en-Parisis	26,33	-11,81	16,04	6 510	36 188	8,6%	10,2%	8,4%
9506	Domont	-55,04	-42,03	11,73	9 057	35 647	8,1%	7,7%	7,5%
9507	Eaubonne	-4,27	-17,31	12,98	9 268	39 482	9,2%	9,0%	7,2%
9508	Écouen	-7,96	17,78	11,82	8 641	35 144	8,5%	9,2%	6,4%
9509	Engbien-les-Bains	18,28	-15,14	21,40	6 429	39 910	9,3%	10,6%	8,0%
9510	Ermont	-59,73	-42,74	14,16	6 423	35 487	8,8%	10,2%	7,6%
9511	Franconville	-95,24	-37,40	13,91	7 267	33 222	7,9%	10,1%	8,0%
9513	Gonesse	-28,77	-30,32	22,56	5 465	28 726	9,0%	13,3%	9,3%
9514	L'Isle-Adam	3,74	0,74	9,54	10 686	41 949	9,2%	8,1%	8,2%
9515	Luzarches	-17,11	-5,99	7,83	9 687	36 121	8,1%	7,6%	6,3%
9516	Magny-en-Vexin	25,44	28,79	9,77	8 374	34 122	9,1%	9,3%	9,2%
9517	Marines	18,13	31,00	4,32	10 970	39 161	8,3%	7,1%	6,9%
9518	Montmorency	27,36	-8,41	15,39	8 920	47 420	9,4%	9,2%	8,2%
9519	Pontoise	-14,09	-26,96	31,14	5 539	34 202	9,7%	11,0%	9,1%
9520	Saint-Leu-la-Forêt	-26,53	-11,77	11,96	10 676	45 245	9,7%	7,4%	8,1%
9521	Saint-Ouen-l'Aumône	20,31	-7,25	15,26	4 494	30 523	9,2%	9,5%	8,9%
9522	Sannois	-48,12	-23,27	13,59	6 375	34 260	8,7%	9,7%	8,6%
9524	Soisy-sous-Montmorency	17,54	-0,61	9,94	8 633	42 422	9,1%	8,8%	7,5%
9525	Taverny	-36,74	-28,02	13,42	8 606	36 006	9,1%	8,4%	7,5%
9526	Viarmes	9,46	20,29	5,76	11 398	37 349	8,0%	7,1%	7,4%
9527	Vigny	-6,26	0,55	9,01	11 349	40 563	8,4%	6,4%	6,8%

Canton- ou-ville	Nom canton-ou-ville	<i>smgr</i> (p.1000)	<i>smir</i> (p.1000)	<i>ext (p.1000)</i>	<i>d1 (2004)</i>	<i>d9 (2004)</i>	<i>dads</i>	<i>chom (2006)</i>	<i>inact (2006)</i>
9528	Beauchamp	2,34	-27,90	10,85	9 361	37 726	8,4%	7,7%	8,2%
9529	Cergy-Nord hors Cergy (Partiel)	36,57	1,80	15,63	7 447	36 695	9,1%	8,7%	15,0%
9530	Goussainville	-14,46	-54,24	23,11	5 128	26 253	9,5%	14,1%	13,2%
9531	Herblay	45,35	5,51	9,25	9 588	39 525	8,3%	8,9%	8,8%
9534	La Vallée-du-Sausseron	-15,34	-17,26	7,76	11 492	42 165	8,6%	6,6%	7,2%
9535	Villiers-le-Bel	-57,35	-67,76	24,73	4 185	27 077	9,8%	16,9%	12,3%
9537	Cergy-Sud hors Cergy (Partiel)	-40,38	-20,64	16,39	7 095	34 193	8,8%	9,2%	7,2%
9539	L'Hautill	-109,30	-65,52	10,63	8 075	33 714	9,2%	8,9%	7,7%
9540	Saint-Gratien	1,46	-1,66	20,95	6 405	37 558	9,1%	9,7%	8,9%
9596	Cergy	-84,44	-76,93	37,87	4 776	30 864	9,7%	12,1%	9,8%
9597	Garges-lès-Gonesse	-153,64	-95,72	36,65	2 899	20 832	11,7%	21,6%	18,0%
9598	Sarcelles	-81,60	-90,48	25,70	3 200	24 081	11,6%	21,1%	14,5%
9599	Argenteuil	-7,05	-48,00	25,35	3 851	28 961	9,9%	14,9%	11,9%

# Index des annexes

Annexes 1.	Figures 3, 4 et 6 .....	489
Annexes 2.	Figure 8.....	491
Annexes 3.	Figure 10.....	493
Annexes 4.	Figures 12, 13 et 14.....	495
Annexes 5.	Figure 15.....	496
Annexes 6.	Figure 16.....	497
Annexes 7.	Figures 23, 28, 30 et 32 .....	498
Annexes 8.	Figure 27.....	500
Annexes 9.	Figure 29.....	500
Annexes 10.	Figure 31.....	500
Annexes 11.	Figures 33, 34, 37, 38, 40 et 41 .....	501
Annexes 12.	Figures 44, 45, 47, 48, 49 et 51.....	503
Annexes 13.	Figures 52, 53, 56 et 57 .....	505
Annexes 14.	Figures 58, 59 et 60.....	507
Annexes 15.	Figures 64, 65 et 66.....	509
Annexes 16.	Figures 67,68 et 70.....	511
Annexes 17.	Figures 71, 72 et 73 .....	513
Annexes 18.	Figures 74, 77 et 78.....	515
Annexes 19.	Figures 80, 81, 82 et 84 .....	517
Annexes 20.	Figures 88 à 92 .....	519
Annexes 21.	Figures 93 à 97 .....	520
Annexes 22.	Figures 98 à 101.....	521
Annexes 23.	Figures 102, 103 et 104 .....	522
Annexes 24.	Figures 105, 106 et 107 .....	523



Annexes 25.	Figures 108, 109 et 110 .....	524
Annexes 26.	Figures 111 et 112.....	525
Annexes 27.	Figures 113 et 114.....	526
Annexes 28.	Figures 115 à 118 .....	527
Annexes 29.	Figures 119, 120 et 121 .....	528
Annexes 30.	Figures 126, 129, 132 et 135 .....	529
Annexes 31.	Figures 127, 134, 138 et 141 .....	531
Annexes 32.	Figure 136.....	532
Annexes 33.	Figures 137, 139, 140 et 143 .....	534
Annexes 34.	Figures 144, 145 et 146 .....	536
Annexes 35.	Figures 145, 146 et 147 .....	537
Annexes 36.	Figure 149.....	539
Annexes 37.	Figure 153.....	539
Annexes 38.	Figure 155.....	540
Annexes 39.	Figures 154, 156 et 157 .....	541
Annexes 40.	Figure 157.....	543
Annexes 41.	Données utilisées pour l'étude des corrélations (1/2).....	544
Annexes 42.	Données utilisées pour l'étude des corrélations (2/2).....	576

# Index des figures

Figure 1 : Formule de discrétisation des variables cartographiées .....	21
Figure 2 : Les départements de France métropolitaine .....	25
Figure 3 : Densités des départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	26
Figure 4 : Proportions de la population vivant dans une commune urbaine selon le département de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	27
Figure 5 : Répartition des populations de la Gironde et de la France métropolitaine par grands groupes d'âges, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	28
Figure 6 : Répartition des populations des départements de France métropolitaine par grands groupes d'âges, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	29
Figure 7 : Répartition des ménages de Gironde et de France métropolitaine selon le type, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	30
Figure 8 : Répartition des ménages des départements de France métropolitaine selon le type, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	31
Figure 9 : Répartition par PCS des actifs de Gironde et de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	32
Figure 10 : Répartition des actifs des départements de France métropolitaine selon la PCS, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	33
Figure 11 : Les pseudo-cantons de Gironde .....	37
Figure 12 : Densités des cantons de Gironde .....	38
Figure 13 : Proportion de la population vivant dans une commune urbaine selon le canton girondin, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	39
Figure 14 : Répartition des populations des cantons girondins par grands groupes d'âges, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	40
Figure 15 : Répartition des ménages par type dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	42
Figure 16 : Répartition des actifs par PCS dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	44
Figure 17 : Plafonds de ressources du RMI, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	56

Figure 18 : Proportions de bénéficiaires du RMI relevant de la CNAF selon le groupes d'âges, au 31 décembre 2007 .....	57
Figure 19 : Plafond des ressources pour l'attribution de la CMUC, au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 .....	74
Figure 20 : Question posée dans le bulletin individuel du Recensement rénové de la population, pour déterminer une situation de chômage .....	84
Figure 21 : Degré de surpeuplement d'un logement selon son nombre de pièces effectif et le type de ménage y habitant .....	98
Figure 22 : Tableau récapitulatif des principaux indicateurs traités dans la partie .....	101
Figure 23 : Rapport entre le premier décile de niveau de vie du département et le premier décile de niveau de vie de l'ensemble de la France métropolitaine, en 2008 .....	102
Figure 24 : Rapport entre le premier décile de niveau de vie selon le type de ménage et le premier décile de niveau de vie, en 2008 .....	103
Figure 25 : Rapport entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon l'âge du référent et le premier décile global de revenus fiscaux par unité de consommation, en 2008.....	105
Figure 26 : Rapport entre le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon taille du ménage et le premier décile global de revenus fiscaux par unité de consommation, en 2008.....	105
Figure 27 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon le groupe d'âges des référents des ménages fiscaux pour la Gironde et la France métropolitaine, en 2008.....	106
Figure 28 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation dans les ménages fiscaux où le référent a moins de 30 ans (28a) et poids des unités de consommation appartenant à des ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans (28b) dans les départements de France métropolitaine, en 2008 .....	107
Figure 29 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation selon la taille des ménages fiscaux pour la Gironde et la France métropolitaine, en 2008.....	108
Figure 30 : Valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation dans les ménages fiscaux de cinq personnes (30a) ou plus et poids des unités de consommation appartenant à des ménages fiscaux de cinq personnes ou plus (30b) dans les départements de France métropolitaine, en 2008 .....	109
Figure 31 : Valeur du premier décile du niveau de vie selon le type de ménage fiscal pour la Gironde et la France métropolitaine, en 2008 .....	110
Figure 32 : Valeur du premier décile du niveau de vie dans les ménages fiscaux monoparentaux dans les départements de France métropolitaine, en 2008 .....	111

Figure 33 : Proportions de ménages fiscaux non-imposés parmi l'ensemble des ménages fiscaux dans les départements de France métropolitaine, en 2008 .....	113
Figure 34 : Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI parmi les 0-64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	115
Figure 35 : Proportions de bénéficiaires du RMI selon le groupe d'âges, au 31 décembre 2007.....	116
Figure 36 : Proportions de bénéficiaires du RMI selon la situation familiale, au 31 décembre 2007.....	117
Figure 37 : Proportions de bénéficiaires du RMI parmi l'ensemble de la population dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	117
Figure 38 : Proportions standardisées de personnes couvertes par l'API parmi les personnes âgées de moins de 45 ans vivant au sein de familles monoparentales dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	119
Figure 39 : Proportions de personnes couvertes par l'API parmi l'ensemble des personnes vivant au sein de familles monoparentales selon le groupe d'âges, au 31 décembre 2007 .....	120
Figure 40 : Proportions de bénéficiaires de l'API dans la population totale, au 31 décembre 2007.....	121
Figure 41 : Proportions standardisées d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	123
Figure 42 : Ratios nombre d'allocataires de l'AAH / effectif selon le groupe d'âges, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	124
Figure 43 : Proportions d'allocataires de l'AAH selon le type de ménage d'appartenance, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	125
Figure 44 : Proportions de bénéficiaires de l'AAH dans la population totale, au 31 décembre 2007.....	125
Figure 45 : Proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	127
Figure 46 : Répartition par groupes d'âges des allocataires du minimum vieillesse et 60 ans et plus pour l'ensemble de la France métropolitaine et proportions d'allocataires, au 31 décembre 2007.....	128
Figure 47 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus d'allocataires du minimum vieillesse dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	129
Figure 48 : Proportions d'allocataires du minimum vieillesse dans la population totale, au 31 décembre 2007.....	130

Figure 49 : Ratios bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire / population âgée de 0 à 59 ans, en 2008 .....	132
Figure 50 : Proportions de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire affiliés au régime général selon le groupe d'âges, au 1 <sup>er</sup> janvier 2010.....	133
Figure 51 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus de bénéficiaires de la CMUc dans les départements de France métropolitaine, en 2008 .....	134
Figure 52 : Proportions de bénéficiaires de la CMUc dans la population totale, en 2008 .....	135
Figure 53 : Proportions standardisées d'inactifs dans les départements de France métropolitaine parmi la population âgée de 15 à 64 ans, au 1er janvier 2008 .....	137
Figure 54 : Poids des inactifs dans la population selon le groupe d'âges, au 1er janvier 2008.....	138
Figure 55 : Poids des inactifs dans la population selon le groupe d'âges, au 1er janvier 2008.....	139
Figure 56 : Proportions de personnes isolées sans enfant et inactives parmi l'ensemble des isolés sans enfant (56a) et proportions de personnes isolées sans enfant (56b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	139
Figure 57 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est inactif (57a) et proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale (57b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	140
Figure 58 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (58a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (58b) dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	141
Figure 59 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (59a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (59b) dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	142
Figure 60 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi dans les départements de France métropolitaine parmi l'ensemble de la population active, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	144
Figure 61 : Proportions de demandeurs d'emploi par groupes d'âges au 1 <sup>er</sup> janvier 2008, en Gironde et en France métropolitaine .....	145
Figure 62 : Proportions de demandeurs d'emploi par sexes et groupes d'âges au 1 <sup>er</sup> janvier 2008, en Gironde et en France métropolitaine .....	146
Figure 63 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi selon le type de ménage d'appartenance au 1 <sup>er</sup> janvier 2007, en Gironde et en France métropolitaine.....	147

Figure 64 : Proportions de personnes isolées au chômage sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (64a) et proportions de personnes isolées sans enfant (64b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	147
Figure 65 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage (65a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (65b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	148
Figure 66 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (66a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (66b) dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	149
Figure 67 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (67a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (67b) dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	150
Figure 68 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des actifs dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007.....	152
Figure 69 : Poids des demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi selon le groupe d'âges, au 31 décembre 2007 .....	153
Figure 70 : Proportions de personnes isolées sans enfant au chômage de longue durée parmi l'ensemble des isolés sans enfant (70a) et proportions de personnes isolées sans enfant (70b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008 .....	154
Figure 71 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage de longue durée (71a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (71b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008	155
Figure 72 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (72a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (72b) dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	156
Figure 73 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (73a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (73b) dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	157

Figure 74 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi non-indemnisés parmi l'ensemble des actifs dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007.....	159
Figure 75 : Proportions de chômeurs non-indemnisés parmi l'ensemble des chômeurs par tranche d'âges, au 31 décembre 2007 .....	160
Figure 76 : Proportions de chômeurs non-indemnisés parmi l'ensemble des chômeurs par sexe et tranche d'âges, au 31 décembre 2007.....	161
Figure 77 : Proportions de demandeurs d'emploi non-indemnisés dans la population totale des départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2007 .....	161
Figure 78 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine dans les départements en 2007.....	163
Figure 79 : Proportions de salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux en 2007, par tranche d'âges .....	164
Figure 80 : Proportions de salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux dans l'ensemble de la population des départements de France métropolitaine, en 2007.....	165
Figure 81 : Proportions estimées d'utilisateurs des Restos du Cœur dans la population totale des départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	167
Figure 82 : Proportions standardisées d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 .....	169
Figure 83 : Proportions d'individus vivant dans un logement surpeuplé selon l'âge, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.....	170
Figure 84 : Proportions de personnes vivant en logement surpeuplé dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 .....	171
Figure 85 : Représentation des variables standardisées axe 2 * axe 1 .....	173
Figure 86 : Coefficients de corrélation entre les proportions départementales de personnes vivant dans une commune urbaine et les valeurs départementales des différents indicateurs .....	175
Figure 87 : Représentation des variables non-standardisées axe 2 * axe 1.....	176
Figure 88 : Rapport entre le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation du canton girondin et le premier décile de revenus fiscaux par unité de consommation de l'ensemble de la France métropolitaine, en 2008.....	183
Figure 89 : Proportions de ménages fiscaux non-imposés parmi l'ensemble des ménages fiscaux dans les cantons girondins, en 2008.....	186
Figure 90 : Proportions standardisées de bénéficiaires du RMI parmi les 0-64 dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	189

Figure 91 : Proportions de bénéficiaires du RMI parmi l'ensemble de la population dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	191
Figure 92 : Ratio nombre de bénéficiaires de l'API/ nombre de personnes âgées moins de 45 ans vivant au sein d'une famille monoparentale dans les cantons de Gironde, au 31 décembre 2007 ...	193
Figure 93 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus d'allocataires de l'allocation parent isolé dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	194
Figure 94 : Proportions de bénéficiaires de l'API dans la population totale, au 31 décembre 2007.....	195
Figure 95 : Ratio nombre d'allocataires de l'AAH / nombre de 20-64 ans dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	197
Figure 96 : Rapport entre effectifs mesurés et effectifs attendus d'allocataires de l'allocation adulte handicapé dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	198
Figure 97 : Proportions de bénéficiaires de l'AAH dans la population totale, au 31 décembre 2007.....	199
Figure 98 : Proportion standardisée de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire parmi l'ensemble des affiliés au régime général, en 2010 .....	201
Figure 99 : Proportions de bénéficiaires de la CMUc affiliés au régime général dans la population totale, en 2010 .....	203
Figure 100 : Proportions standardisées d'inactifs dans les cantons de Gironde parmi la population âgée de 15 à 64 ans, au 1er janvier 2008.....	204
Figure 101 : Proportions de personnes isolées inactives sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (101a) et proportions de personnes isolées (101b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	206
Figure 102 : Proportions de personnes vivant dans un ménage comptant au moins un inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (102a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (102b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	207
Figure 103 : Proportions de personnes vivant dans un ménage dont le conjoint ou/et le référent est inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (103a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (103b) dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	208
Figure 104 : Proportions de personnes vivant dans un ménage comptant un membre inactif parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (104a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (104b) dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	209



Figure 105 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi dans les cantons girondins parmi l'ensemble de la population active, au 1er janvier 2008 .....	211
Figure 106 : Proportions de personnes isolées au chômage sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (106a) et proportions de personnes isolées sans enfant (106b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008 .....	213
Figure 107 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage (107a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (107b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008 .....	214
Figure 108 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (108a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (108b) dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	215
Figure 109 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (109a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (109b) dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	216
Figure 110 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des actifs dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	218
Figure 111 : Proportions de personnes isolées au chômage de longue durée sans enfant parmi l'ensemble des isolés sans enfant (111a) et proportions de personnes isolées sans enfant (111b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	220
Figure 112 : Proportions de personnes vivant dans une famille principale monoparentale dont le référent est au chômage de longue durée (112a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale monoparentale (112b) dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	221
Figure 113 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant dont le conjoint ou/et le référent est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (113a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple sans enfant (113b) dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	222
Figure 114 : Proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) dont le référent ou le conjoint est au chômage de longue durée parmi l'ensemble des personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (114a) et proportions de personnes vivant dans un ménage avec famille principale couple avec enfant(s) (114b) dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	223

Figure 115 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi non-indemnisés parmi l'ensemble des actifs dans les cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	225
Figure 116 : Proportions de demandeurs d'emploi non-indemnisés dans la population totale des cantons girondins, au 31 décembre 2007 .....	227
Figure 117 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine dans les cantons girondins en 2007.....	229
Figure 118 : Proportions de salariés ayant perçu moins que le premier décile de distribution des revenus salariaux dans l'ensemble de la population des cantons girondins, en 2007 .....	231
Figure 119 : Proportions estimées d'usagers des Restos du Cœur dans la population totale des cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	233
Figure 120 : Proportions standardisées d'individus vivant dans un logement en situation de surpeuplement dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 .....	235
Figure 121 : Proportion de personnes vivant en logement surpeuplé dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 .....	237
Figure 122 : Représentation des variables standardisées axe 2 * axe 1 .....	238
Figure 123 : Représentation des variables non-standardisées axe 2 * axe 1.....	240
Figure 124 : Articulation simplifiée des différents indicateurs mobilisés .....	245
Figure 125 : Proportions standardisées de demandeurs d'emploi, d'inactifs et d'actifs occupés dans les secteurs d'activités où les proportions de très bas salaires sont supérieures à 12% selon le niveau de diplôme, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	248
Figure 126 : Proportions standardisées de personnes non-scolarisées âgées de 15 à 64 ans ne possédant aucun diplôme dans les départements français, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	249
Figure 127 : Proportions standardisées de personnes non-scolarisées âgées de 15 à 64 ans ne possédant aucun diplôme dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	250
Figure 128 : Proportions de salariés champ DADS situés sous le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitain selon le secteur d'activité NES36, en 2007 .....	252
Figure 129 : Proportions de salariés DADS dans les secteurs économiques où la proportion de salariés DADS sous le premier décile de revenus salariaux est située au-dessus de 12% dans les départements de France métropolitaine, en 2007 .....	253
Figure 130 : Coefficients de corrélation entre proportions de chômeurs et proportions d'emplois selon le secteur d'activité (nomenclature na17) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	255

Figure 131 : Coefficients de corrélation entre proportions de chômeurs et proportions d’emplois selon le secteur d’activité (nomenclature na5) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	255
Figure 132 : Poids des emplois dans le secteur de l’administration publique, l’enseignement, la santé humaine et l’action sociale, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	256
Figure 133 : Proportions de salariés champ DADS situés sous le premier décile de revenus salariaux pour l’ensemble de la France métropolitaine selon le secteur d’activité NES16, en 2007 .....	258
Figure 134 : Poids des secteurs économiques où la proportion de salariés DADS sous le premier décile de revenus salariaux est située au-dessus de 12% parmi l’ensemble des emplois DADS dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	259
Figure 135 : Proportions standardisées par secteurs d’activité de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l’ensemble de la France métropolitaine dans les départements de France métropolitaine, en 2007 .....	261
Figure 136 : Salaire net horaire moyen des salariés à temps complet selon la PCS et le département de France métropolitaine, en 2009 .....	263
Figure 137 : Proportions standardisées de salariés travaillant à temps partiel dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	265
Figure 138 : Proportions standardisées de salariés travaillant à temps partiel dans cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	266
Figure 139 : Proportions de titulaires de contrats à durée déterminée parmi l’ensemble des salariés dans les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	268
Figure 140 : Proportions de salariés DADS ayant été payés moins de 100 jours dans les départements de France métropolitaine, en 2007 .....	270
Figure 141 : Proportions de titulaires de contrats à durée déterminée parmi l’ensemble des salariés dans les cantons girondins, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	272
Figure 142 : Proportions standardisées d’actifs occupés parmi les chefs de ménages et les conjoints selon le nombre d’enfants du ménage, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	274
Figure 143 : Proportions d’actifs occupés parmi les personnes de référence et conjoints des ménages avec trois enfants ou plus (143a) et proportions de ménages avec trois enfants ou plus parmi l’ensemble des ménages (143b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	275
Figure 144 : Proportions d’actifs occupés parmi les chefs de ménage et conjoints des ménages avec trois enfants ou plus (144a) et proportions de ménages avec trois enfants ou plus parmi l’ensemble des ménages (144b) dans les départements de France métropolitaine, au 1er janvier 2008.....	276

Figure 145 : Proportions de femmes de 15 à 64 ans actives et occupées dans les départements de France métropolitaine et proportions de femmes de 15 à 64 ans actives et occupées dans les cantons girondins, au 1er janvier 2008.....	277
Figure 146 : Proportions de salariées percevant moins que le premier décile global de revenus salariaux dans les départements de France métropolitaine et proportions de salariées percevant moins que le premier décile global de revenus salariaux dans les cantons girondins, en 2007 .....	278
Figure 147 : Les loyers de marché par département, en 2011.....	280
Figure 148 : Proportions standardisées de personnes âgées de 15 à 64 ans sans emploi selon le sexe et le type de ménage d'appartenance, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	300
Figure 149 : Evolution de l'indicateur conjoncturel de divortialité (p.1000), de 1987 à 2007 .....	301
Figure 150 : Caractéristiques des sous-ensembles de cantons-ou-villes définis à partir de la classification ascendante hiérarchique.....	304
Figure 151 : Répartition des cantons-ou-villes de France métropolitaine par sous-ensembles, selon la typologie établie à partir de la classification ascendante hiérarchique .....	305
Figure 152 : Répartition des cantons-ou-villes de Gironde par sous-ensembles, selon la typologie établie à partir de la classification ascendante hiérarchique.....	307
Figure 153 : Evolution du taux de chômage en moyenne trimestrielle (données CVS) entre le premier trimestre 2002 et le premier trimestre 2012, pour l'ensemble de la France métropolitaine.....	309
Figure 154 : Evolution du taux de chômage entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009 et évolution du taux de chômage entre le quatrième trimestre 2009 et le premier trimestre 2012, selon les départements de France métropolitaine.....	310
Figure 155 : Evolution (2006 = base 100) du 1 <sup>er</sup> décile de niveau de vie et du 1 <sup>er</sup> décile du revenu fiscal par unité de consommation entre 2006 et 2010, pour l'ensemble de la France métropolitaine.....	311
Figure 156 : Evolution du premier décile de niveau de vie entre 2008 et 2009, selon les départements de France métropolitaine.....	312
Figure 157 : Evolution du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation entre 2008 et 2010, dans les départements de France métropolitaine et les cantons girondins .....	313
Figure 158 : Dates de référence des différents indicateurs de précarité/pauvreté utilisés, selon l'indicateur de mouvement démographique considéré .....	332
Figure 159 : Typologie des cantons de France métropolitaine selon l'impact des mouvements migratoires sur les compositions par âge des populations.....	337
Figure 160 : Indicateur conjoncturel de fécondité <i>icf</i> des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour la période 2005-2007.....	340

Figure 161 : Indicateur conjoncturel de fécondité <i>icf</i> selon le type de canton-ou-ville, pour la période 2005-2007 .....	341
Figure 162 : Indicateur de fécondité <i>def</i> des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour la période 1994-2003 .....	342
Figure 163 : Indicateur de fécondité <i>def</i> selon le type de canton-ou-ville, pour la période 1994-2003.....	343
Figure 164 : Taux standardisé de mortalité <i>txmor</i> des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour la période 2005-2007.....	344
Figure 165 : Taux standardisé de mortalité <i>txmor</i> (pour 1000) selon le type de canton-ou-ville, pour la période 2005-2007.....	345
Figure 166 : Solde migratoire global relatif <i>smgr</i> des cantons-ou-villes de France métropolitaine, de 1999 à 2007	346
Figure 167 : Solde migratoire global relatif <i>smgr</i> selon le type de canton-ou-ville, de 1999 à 2007.....	347
Figure 168 : Solde migratoire interne relatif <i>smir</i> des cantons-ou-villes de France métropolitaine, de 2002 à 2007.....	347
Figure 169 : Solde migratoire interne relatif <i>smir</i> selon le type de canton-ou-ville, de 2002 à 2007.....	348
Figure 170 : Proportions d'individus résidant hors-France métropolitaine au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 ext des cantons-ou-villes de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.....	349
Figure 171 : Proportions d'individus résidant hors-France métropolitaine au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 ext selon le type de canton-ou-ville, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.....	350
Figure 172 : Evolution des effectifs de population générale des cantons-ou-villes de France métropolitaine, de 1999 à 2007 .....	351
Figure 173 : Evolution des effectifs de population générale selon le type de canton-ou-ville, de 1999 à 2007.....	352
Figure 174 : Matrice de corrélation entre les indicateurs de renouvellement démographique pour les cantons-ou-ville de France métropolitaine.....	352
Figure 175 : Proportions de la population vivant dans une commune urbaine pour les départements de France métropolitaine, au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	354
Figure 176 : Répartition de la population par type de canton de résidence, au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 ...	355
Figure 177 : Valeurs du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour l'année 2006.....	356

Figure 178 : Valeurs du neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour l'année 2006.....	357
Figure 179 : Répartition des cantons-ou-villes de France métropolitaine selon la valeur des premier et neuvième déciles du revenu fiscal par unité de consommation et selon le type de canton-ou-ville, en 2006	358
Figure 180 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine des cantons-ou-villes, en 2006 .....	359
Figure 181 : Proportions standardisées de salariés ayant perçu moins que le premier décile de revenus salariaux pour l'ensemble de la France métropolitaine selon le type de canton-ou-ville, en 2006.....	360
Figure 182 : Proportions standardisées de chômeurs des cantons-ou-villes de France métropolitaine, pour la période 2006-2007.....	361
Figure 183 : Proportions standardisées de chômeurs selon le type de canton-ou-ville, pour la période 2006-2007 .....	362
Figure 184 : Proportions standardisées d'inactifs des cantons-ou-villes de France métropolitaine, sur la période 2006-2007 .....	363
Figure 185 : Proportions standardisées d'inactifs selon les types de canton-ou-ville, sur la période 2006-2007.....	364
Figure 186 : Matrice de corrélation entre les indicateurs de précarité/pauvreté pour les cantons-ou-ville de France métropolitaine .....	364
Figure 187 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>d1</i> et valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>d9</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	366
Figure 188 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville.....	367
Figure 189 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>d1</i> et valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>d9</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine.....	368
Figure 190 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville.....	369
Figure 191 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	370
Figure 192 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	371

Figure 193 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	372
Figure 194 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	373
Figure 195 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	374
Figure 196 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	375
Figure 197 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	376
Figure 198 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	377
Figure 199 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	378
Figure 200 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	379
Figure 201 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	380
Figure 202 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	381
Figure 203 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité <i>icf</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	382
Figure 204 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité <i>def</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	383
Figure 205 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité <i>icf</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville.....	387
Figure 206 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur conjoncturel de fécondité <i>def</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville.....	387
Figure 207 : Coefficients de corrélation entre <i>icf</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville.....	389

Figure 208 : Coefficients de corrélation entre <i>def</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville.....	389
Figure 209 : Indicateur conjoncturel de fécondité selon le diplôme, de 2000 à 2008 (Davie E. et Mazuy M., 2010).....	392
Figure 210 : Coefficients de corrélation entre proportions standardisées de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans et indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville.....	393
Figure 211 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre <i>icf</i> et la proportion de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine.....	394
Figure 212 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre <i>def</i> et la proportion de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine.....	395
Figure 213 : Valeur et significativité du coefficient de corrélation entre les indicateurs de fécondité et la proportion de femmes non-diplômées âgées de 15 à 49 ans pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	396
Figure 214 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>d1</i> et entre <i>txmor</i> et <i>d9</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	397
Figure 215 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville.....	398
Figure 216 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	399
Figure 217 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	400
Figure 218 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	401
Figure 219 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	402
Figure 220 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	403
Figure 221 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>txmor</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	404
Figure 222 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mortalité <i>txmor</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	405



Figure 223 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mortalité <i>txmor</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville.....	409
Figure 224 : Coefficients de corrélation entre <i>txmor</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville .....	411
Figure 225 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>d1</i> et <i>smgr</i> et <i>d9</i> entre pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	414
Figure 226 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville.....	415
Figure 227 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	416
Figure 228 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	417
Figure 229 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	418
Figure 230 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	419
Figure 231 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	420
Figure 232 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smgr</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	421
Figure 233 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire <i>smgr</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	422
Figure 234 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire <i>smgr</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville.....	426
Figure 235 : Coefficients de corrélation entre <i>smgr</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté pour les cantons-ou-villes, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville.....	427
Figure 236 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et les déciles du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine.....	428
Figure 237 : Coefficients de corrélation entre solde migratoire interne et indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation des cantons-ville, selon le type de canton-ou-ville.....	429

Figure 238 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	430
Figure 239 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	431
Figure 240 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	432
Figure 241 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	433
Figure 242 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	434
Figure 243 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>smir</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	435
Figure 244 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire interne <i>smir</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	436
Figure 245 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mouvement migratoire <i>smir</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type de canton-ou-ville.....	440
Figure 246 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton d'origine et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon la région de France métropolitaine .....	441
Figure 247 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton d'origine et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon la région de France métropolitaine .....	443
Figure 248 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton de destination et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon la région de France métropolitaine .....	444
Figure 249 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton-ou-ville selon l'espace géographique du canton de destination et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon la région de France métropolitaine.....	446
Figure 250 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton selon le canton d'origine et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon le type du canton-ou-ville d'entrée .....	447
Figure 251 : Coefficients de corrélation entre taux d'entrée dans un canton selon le canton d'origine et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton de destination, selon le type du canton-ou-ville d'entrée .....	448

Figure 252 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton selon le canton de destination et premier décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon le type du canton-ou-ville d'origine.....	448
Figure 253 : Coefficients de corrélation entre taux de sortie d'un canton selon le canton de destination et neuvième décile du revenu fiscal par unité de consommation du canton d'origine, selon le type du canton-ou-ville d'origine.....	449
Figure 254 : Coefficients de corrélation entre <i>smir</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté pour les cantons-ou-villes, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville.....	450
Figure 255 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>d1</i> et entre <i>ext</i> et <i>d9</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	452
Figure 256 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et les indicateurs de distribution du revenu fiscal par unité de consommation pour les cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville.....	453
Figure 257 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	454
Figure 258 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon les types de cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville.....	455
Figure 259 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	456
Figure 260 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>chom</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville .....	457
Figure 261 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>inact</i> pour les cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	458
Figure 262 : Valeurs du coefficient de corrélation entre <i>ext</i> et <i>dads</i> pour les cantons-ou-villes, selon le type du canton-ou-ville .....	459
Figure 263 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de migration <i>ext</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine.....	460
Figure 264 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de mortalité <i>ext</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon le type du canton-ou-ville.....	464
Figure 265 : Coefficients de corrélation entre <i>ext</i> et les indicateurs de précarité/pauvreté, selon la zone géographique et le type de canton-ou-ville.....	465
Figure 266 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre le taux annuel moyen d'accroissement démographique et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine.....	468

Figure 267 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre le taux d'accroissement démographique et les indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	469
Figure 268 : Valeurs du solde naturel relatif, du solde migratoire relatif et du solde total relatif selon la classe du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 .....	470
Figure 269 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de croissance démographique $acc_{99-07}$ et les variations des indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon la région de France métropolitaine .....	472
Figure 270 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de croissance démographique $acc_{99-07}$ et les variations des indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville .....	473
Figure 271 : Valeurs et significativité des différents coefficients de corrélation entre l'indicateur de croissance démographique $acc_{99-07}$ et les variations des indicateurs de précarité/pauvreté des cantons-ou-villes, selon le type de canton-ou-ville et la zone géographique .....	474
Figure 272 : Indicateurs de mouvement migratoire selon le type d'activité des personnes âgées de 35 à 49 ans et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville.....	476
Figure 273 : Indicateurs de mouvement migratoire selon le secteur d'activité des personnes actives occupées âgés de 35 à 49 ans et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville .....	477
Figure 274 : Indicateurs de mouvement migratoire selon les conditions d'emploi des personnes actives occupées âgées de 35 à 49 ans et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville .....	477
Figure 275 : Indicateurs de mouvement migratoire des 35 à 49 ans selon le niveau de diplôme et la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation en 2001 du canton-ou-ville.....	478
Figure 276 : Indicateurs de mouvement migratoire des personnes âgés de 35 à 49 ans selon le niveau de diplôme et le type de canton-ou-ville.....	484

# Bibliographie

- Accardo J. et Saint-Paul T., 2009 : "*Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations*", INSEE, *Economie et Statistiques*, n°421.
- Aldeghi I. et Preteceille E., 2001 : "*Les aspects territoriaux de la pauvreté et de la précarité dans la société française contemporaine*", CNAF, *Dossier d'étude*, n°26.
- Allègre G. : "*Les échecs du RSA*", OFCE, Site internet de l'OFCE.
- Allonier C, Dourgnon P. et Rochereau T., 2010 : "*Enquête sur la santé et la protection sociale 2008*", IRDES.
- Anguis M., 2007 : "*La population des allocataires du RMI : tendances d'évolution et disparités départementales*", DREES, *Etudes et Résultats*, n°568.
- Asselin L-M. et Dauphin A., 2000 : "*Mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel*", Centre Canadien d'Etude et Coopération Internationale.
- Atkinson T., Glaude M., Freyssinet J. et Seibel C., 2001 : "*Pauvreté et exclusion*", La Documentation Française, *Les Rapports du Conseil d'Analyse Economique*.
- Augris N., 2009 : "*Les bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2007*", DREES, *Série Statistiques*, n°129, mars.
- Augris N., 2008 : "*Les allocataires du minimum vieillesse*", DREES, *Études et résultats*, n°631.
- Augris N., 2008 : "*L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse, bénéficiaires au 31 décembre 2006*", DREES, *Série Statistiques*, n° 121.
- Auzet L., Février M. et Lapinte A., 2007 : "*Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités*", INSEE *Première*, n°1162.
- Baccaïni B. et Levy D., 2009 : "*Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs*", INSEE, *INSEE Première*, n°1248.
- Baccaïni B., 2007 : "*Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans*", INED, *Population*, Vol. 62, pp. 143-160.
- Ballet J., 2001 : "*L'exclusion : Définitions et mécanismes*", L'Harmattan, *Logiques sociales*.

- Barbier J.C., 2004 : "*Précarité, précarité de l'emploi, des catégories politiques qui s'exportent difficilement*", Communication au colloque de l'Association Française de Sociologie "RTF6 Politiques sociales, protection sociale, solidarités".
- Bavoux J.J., 2010 : "*Initiation à l'analyse spatiale*", Armand Colin, *La Collection universitaire de poche*, n°128.
- Beaumel C. et Pla A., 2011 : "*La situation démographique en 2009 – Mouvement de la population*", INSEE, *INSEE Résultats*, n°122.
- Bergouignan C., 2009 : "*L'impact des migrations sur les compositions par âge des populations locales : typologie cantonale pour une analyse rétrospective et prospective*", *Espace populations sociétés*, pp. 45-65.
- Boisguérin B., 2009 : "*Quelles caractéristiques sociales et quel recours aux soins pour les bénéficiaires de la CMUc en 2006 ?*", DREES, *Etudes et Résultats*, n°675.
- Bourguignon F., 2009 : "*Rapport final sur l'évaluation des expérimentations rSa - Comité d'Evaluation des expérimentations*", Haut-commissariat pour la solidarité active contre la pauvreté, Rapport d'évaluation.
- Bouzouina L., 2008 : "*Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines*", Université Lumière Lyon 2, Thèse de Doctorat.
- Bresson M., 2007 : "*Sociologie de la précarité*", Armand Colin, *Domaines et approches*.
- Cambois E., 2004 : "*Les personnes en situation sociale difficile et leur santé*", ONPES, *Les Travaux de l'Observatoire 2003-2004*, pp.101-126.
- Caselli G., Vallin J. et Wunsch G., 2003 : "*Les déterminants de la migration*", INED, *Démographie : analyse et synthèse*.
- Centre d'étude des revenus et des coûts, 1993 : "*Précarité et risque d'exclusion en France*", La Documentation française, *Documents du centre d'études des revenus et des coûts*, n°109.
- Chaupain-Guillot S. et Guillot O., 2000 : "*Durée effective de perception et modes de sortie de l'API*", CNAF, *Recherches et Prévisions*, n°62, pp.83-103.
- Cingolani P., 2005 : "*La précarité*", PUF, *Que sais-je ?*, n°3720.
- Com-Ruelle L., Dourgnon P., Jusot F. et Lengagne P., 2008 : "*Les problèmes d'alcool en France : quelles sont les populations à risque ?*", IRDES, *Questions d'économie de la santé*, n°129.

- Concialdi P., 2000 : "*Les travailleurs pauvres*", MIPES (Mission d'Information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile de France), *Les rencontres Etudes et Recherches*.
- Cordazzo P., 2003 : "*Les bénéficiaires du RMI : évolution et renouvellement des effectifs (1989-2002)*", CNAF, *Recherches et Prévisions*, n°74.
- Cordazzo P., 1999 : "*L'accès à l'insertion d'une cohorte d'entrants au RMI : Etude longitudinale des inscrits en 1989 en Gironde*", Université Montesquieu-Bordeaux IV, Thèse pour le doctorat en démographie.
- Cougnenc H. et Mercier J., 2011 : "*Portrait du département de l'Aude : Eléments d'analyses socio-économiques*", Observatoire Régional Emploi Formation Languedoc Roussillon, Contribution au diagnostic du CPRDF.
- Daguet F., 2004 : "*La fécondité dans les régions à la fin des années quatre-vingt-dix : davantage de naissances à la campagne*", INSEE, *INSEE Première*, n°963.
- Damon J., 2009 : "*Travailleurs pauvres : mais de quoi parle-t-on ?*", *Droit social*, n°3, pp.292-299.
- Damon J., 2011 : "*Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*", Armand Colin, pp.82-90.
- Damon J., 2012 : "*Mesurer la pauvreté pour l'éliminer*", Field Actions Science Reports, *Special Issue n°4 : Fighting Poverty, between market and gift*, pp.107-112.
- Damon J., 2012 : "*Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure*", Fondapol, Note de synthèse.
- Dasré A., Kersuzan C., Caillot M. et Bergouignan C., 2009 : "*Sélectivité migratoire des populations selon leur âge et concentrations socio-spatiales*", *Espace, Populations et sociétés*, pp.67-84.
- Davezies L. et Korsu E., 2001 : "*Un essai de géographie de la pauvreté*", ONPES, *Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002*, pp.168-245.
- Davie E. et Mazuy M., 2010 : "*Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement*", INED, *Population-F n° 65 (3)*, pp. 421-474.
- Dolliger Cédric, 2008 : "*La fécondité et ses déterminants économiques*", *Revue économique*, Vol. 59, pp.955-971.
- Domingo P. et Pucci M., 2011 : "*Le non-recours au rSa et ses motifs*", Comité national d'évaluation du rSa, Annexe 1.

- Donné S. et Cazain S., 2008 : "*Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI*", CNAF, *Recherches et Prévisions*, n°91.
- DRASS Basse-Normandie, 2006 : "*Différentes facettes de la précarité en Basse-Normandie*", Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Etude.
- DREES, 2010 : "*Les bénéficiaires du minimum vieillesse*", Les retraites et les retraités en 2008, pp.57-63.
- Duée M., 2004 : "*L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants*", INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques, Document de travail G 2004/06.
- Eggerickx T., Capron C., Hermia J.-P. et Oris M., 2002 : "*Démographie et développement durable. Migrations et fractures socio- démographiques en Wallonie (1990-2000)*", Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles.
- Espinasse. M-T., 2002 : "*Une approche de la pauvreté rurale*", ONPES, *Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002*, pp.469-488.
- Fall M. et Verger D., 2005 : "*Pauvreté relative et conditions de vie en France*", INSEE, *Economie et Statistiques*, n°383-384-385.
- Goux D. et Maurin E., 2003 : "*Surpeuplement du logement et retard scolaire des enfants*", INSEE, *Données Sociales 2002-2003*, pp. 455-459.
- Hauret L., 2004 : "*Analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté : application à la région Lorraine*", CNAF, *Dossier d'étude*, n°55.
- Herpin N. et Dell F., 2005 : "*Pauvres et modes de vie pauvre dans des pays européens*", INSEE, *Economie et Statistiques*, n°383-384-385.
- Hilico C. et Poulos D., 2004 : "*Les départements métropolitains : similitudes et oppositions socio-économiques*", INSEE, *INSEE Première*, n°943.
- Inspection générale des affaires sociales et Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, 2009 : "*Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*", Rapport.
- INSEE - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, 2009 : "*Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques*", INSEE, Rapport du groupe SML.
- INSEE, 2010 : "*Taux de chômage localisés (régionaux et départementaux)*", INSEE, *Sources et Méthodes*.



- INSEE, 2010 : "*Le dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages : méthodologie / RFL*", INSEE, *Sources et Méthodes*.
- INSEE Aquitaine, 2006 : "*Atlas de l'agglomération bordelaise*", INSEE, *Le Dossier INSEE Aquitaine*.
- INSEE Aquitaine, 2011 : "*Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen*", INSEE, *Le Quatre Pages*, n°194.
- INSEE Bretagne, 2006 : "*La pauvreté en Bretagne*", INSEE, *Dossier d'Octant*, n° 47.
- INSEE Lorraine, 2004 : "*Pauvreté-précarité en Lorraine : entre urbain et rural, deux visages de la pauvreté*", INSEE, *Société et modes de vie*, n°5.
- INSEE Midi-Pyrénées, 2011 : "*Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées*", INSEE, *Tableau de Bord*.
- INSEE Nord-Pas-de-Calais, 2006 : "*Pauvretés et territoires en Nord-Pas-de-Calais - Situations de pauvreté et conditions de vie*", INSEE, *Dossiers de profils*, n°82.
- INSEE Pays-de-la-Loire, 2005 : "*Pauvreté et précarité dans les Pays de la Loire*", INSEE, *Dossier*, n°14.
- Jourdan Virginie, 2009 : "*Pauvreté de la population active en France : Définitions, caractéristiques, dynamique*", Université Montesquieu-Bordeaux IV, Thèse de doctorat.
- Jusot F., 2003 : "*Revenu et mortalité : analyse économique des inégalités sociales de santé en France*", Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Thèse de doctorat.
- Jusot F., 2004 : "*Mortalité, revenu et inégalités de revenu en France : une analyse multi-niveaux*", Proposition de communication pour le XXV Congrès International de la Population.
- Kersuzan C., 2009 : "*Changement de logement et naissance des enfants*", UNAF, *Recherches familiales*, n°6, pp. 7-27.
- Lagarenne C. et Legendre N., 2000 : "*Les travailleurs pauvres*", INSEE, *INSEE Première*, n° 745.
- Léon O., 2010 : "*Pauvreté : différents profils de régions et départements*", INSEE, *La France et ses régions - Insee Références*, Édition 2010, pp. 18-28.
- L'Horty Y., 2008 : "*Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté ?*", *Regards croisés sur l'économie*, n°4.
- Lollivier S., 2008 : "*La pauvreté : définition et mesures*", *Regards croisés sur l'économie*, n°4.

- Lollivier S. et Verger D., 1997 : "*Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes*", INSEE, *Economie et Statistique*, n° 308-309-310, pp.113-142.
- Lombardo P., Missègue N., Seguin E. et Tomasini M., 2011 : "*Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008*", INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Édition 2011, pp.8-20.
- Lombardo P. et Pujol J., 2010 : "*Les niveaux de vie en 2008*", INSEE, *INSEE Première*, N°1311.
- Maurin E., 2004 : "*Le ghetto français : Enquête sur le séparatisme social*", Seuil, *La république des idées*.
- Mesrine A., 2000 : "*La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ?*", INSEE, *Economie et statistique*, n°334.
- Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, 1998 : "*Pauvreté, précarité, revenu minimum*", La Documentation française, *Références sociales*.
- Minodier C., 2006 : "*Vers une nouvelle mesure de l'intensité de peuplement des logements*", INSEE, Document de travail.
- Murat F., 2009 : "*Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents*", INSEE, *Économie et Statistique*, n° 424-425, pp.103-124.
- Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté, 2010 : "*Rapport annuel de l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté*", Conseil Général de la Gironde, Rapport annuel.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2006 : "*Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*", ONPES.
- Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2005 : "*Rapport 2005 de l'ONZUS*", ONZUS, Rapport annuel.
- Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010 : "*Rapport 2010 de l'ONZUS*", ONZUS, Rapport annuel.
- Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2011 : "*Rapport 2011 de l'ONZUS*", ONZUS, Rapport annuel.
- Oheix G., 1981 : "*Contre la précarité et la pauvreté - 60 propositions*", Rapport remis au Premier Ministre.
- Organisation des Nations Unies, 1995 : "*Rapport du sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995)*", ONU.

- Pan Ké Shon J-L., 2007 : "*Portrait statistique des zones urbaines sensibles*", CNAF, *Informations sociales*, n° 141, pp. 24-32.
- Paugam S., 1991 : "*La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*", PUF.
- Paugam S., 2008 : "*Le lien social*", PUF, Que sais-je ?, n°3780.
- Péchoux S., 2006 : "*Concentration spatiale de la pauvreté et nouvelles fractures territoriales de la société française à l'aube du 21ème siècle*", Equipe de Recherche sur les Inégalités Sociales, Série de textes sur la pauvreté en France.
- Perronnet-Menault M., 1993 : "*Le RMI en Gironde, quelques chiffres repères*" - "Vers une géographie de la pauvreté : le RMI en Gironde", CESURB Talence, *Recherches Urbaines*, n°6.
- Ponthieux S., 2009 : "*Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique : difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité*", INSEE, Document de travail, Direction des statistiques Démographiques et Sociales.
- Prioux F., 2005 : "*L'évolution démographique récente en France*", INED, *Population-F*, n°4, pp.443-489.
- Souiah S.A. et Toutain S., 2005 : "*L'analyse démographique et spatiale*", Edition du Temps, *Outils et méthodes en géographie*.
- Tomasini M., 2008 : "*L'allocation de parent isolé : profil sociodémographique et insertion professionnelle des allocataires*", CNAF, *Recherches et Prévisions*, n°91, pp.101-108.
- Trégouët B. (Dir.), 1995 : "*Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion*" - "Une approche de la précarité en Gironde", INSEE Aquitaine, Dossier, n°13.
- Tudrej B., 2007 : "*Précarité : analyse d'un concept*", Laboratoire d'Ethique Médicale et de Médecine Légale Université René Descartes Paris V, Mémoire.
- Vanderschelden M., 2006 : "*Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces*", INSEE, *Insee Première*, n°1107.
- Warin P., 2011 : "*Le non-recours au RSA : des éléments de comparaison*", Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), Document de travail, n°13.
- Wresinski J., 1987 : "*Grande pauvreté et précarité économique et sociale*", Rapport présenté au Conseil économique et social français.

# Tables des matières

Sommaire .....	7
<b>Introduction générale .....</b>	<b>9</b>
I. Etudier la précarité et la pauvreté à l'échelle des territoires .....	10
II. Pauvreté : définition et mesures.....	11
III. Précarité et pauvreté.....	12
IV. Lien avec le présent travail : mesurer la précarité et la pauvreté à l'échelle départementale et infra-départementale.....	13
V. Plan et déroulement.....	14
<b>Partie I. Analyse spatiale de la précarité et de la pauvreté.....</b>	<b>17</b>
I. Méthodologie.....	18
1. Démarche.....	18
1) Principes de départ.....	18
2) Déroulement de l'étude.....	20
3) Cartographie.....	21
2. Présentations des échelons géographiques.....	23
1) Le département .....	24
i. Généralités .....	24
ii. Données socio-démographiques de cadrage relatives aux départements de France métropolitaine .....	26
2) Le canton-ou-ville (ou pseudo-canton).....	36
i. Généralités .....	36
ii. Données de cadrage démo-économiques relatives aux cantons girondins.....	38
3. Présentation des indicateurs utilisés.....	47
1) Les bas-revenus des ménages .....	47

i.	Le niveau de vie .....	47
ii.	Les revenus fiscaux par unité de consommation .....	50
iii.	Les exonérations d'impôts .....	53
2)	Les prestations sociales.....	55
i.	Le revenu minimum d'insertion (RMI) .....	55
ii.	L'allocation parent isolé (API).....	60
iii.	L'allocation adulte handicapé (AAH).....	65
iv.	Le minimum vieillesse .....	69
v.	La couverture maladie universelle complémentaire (CMUc).....	73
3)	L'inactivité .....	78
4)	La demande d'emploi .....	81
i.	La demande d'emploi globale .....	81
ii.	La demande d'emploi de longue durée .....	86
iii.	La demande d'emploi non-indemnisée .....	88
5)	Les très bas-salaires .....	91
6)	Les dispositifs d'urgence .....	95
7)	Le mal-logement.....	98
8)	Récapitulatif des principaux indicateurs traités .....	101
II.	Etude à l'échelle des départements métropolitains .....	102
1.	Le bas-revenus des ménages .....	102
1)	Le niveau de vie .....	102
2)	Les exonérations d'impôts .....	113
2.	Les prestations sociales .....	115
1)	Le revenu minimum d'insertion .....	115
2)	L'allocation parent isolé.....	119
3)	L'allocation adulte handicapé .....	123
4)	Le minimum vieillesse.....	127

5)	La couverture maladie universelle complémentaire .....	132
3.	L'inactivité .....	137
4.	La demande d'emploi .....	144
1)	La demande d'emploi globale .....	144
2)	La demande d'emploi de longue durée .....	152
3)	La demande d'emploi non-indemnisée .....	159
5.	Les très-bas revenus salariaux.....	163
6.	Les dispositifs d'urgence .....	167
7.	Le mal-logement.....	169
	Synthèse des résultats départementaux.....	172
1)	Analyse en composante principale.....	172
2)	Typologie des départements en difficulté selon les résultats de l'ACP.....	179
III.	Etude à l'échelle des cantons girondins.....	182
1.	Les bas-revenus des ménages.....	182
1)	Les revenus fiscaux .....	182
2)	Les exonérations d'impôts .....	186
2.	Les prestations sociales .....	189
1)	Le revenu minimum d'insertion .....	189
2)	L'allocation parent isolé.....	193
3)	L'allocation adulte handicapé .....	197
4)	La couverture maladie universelle .....	201
3.	L'inactivité.....	204
4.	La demande d'emploi .....	211
1)	La demande d'emploi globale .....	211
2)	La demande d'emploi de longue durée .....	218
3)	La demande d'emploi non-indemnisée .....	225
5.	Les très-bas revenus salariaux.....	229

6.	Les dispositifs d'urgence .....	233
7.	Le mal-logement.....	235
	Synthèses des résultats cantonaux .....	238
1)	Analyse en composante principale.....	238
2)	Typologie des cantons en difficulté selon les résultats de l'ACP.....	242
IV.	Interprétation des résultats obtenus.....	245
1.	Les facteurs explicatifs des résultats obtenus.....	248
1)	Le niveau de qualification des actifs .....	248
2)	L'orientation économique des territoires.....	251
i.	Les départements .....	251
ii.	Les cantons girondins.....	258
3)	Le niveau de salaires.....	261
4)	Le travail salarié à temps partiel.....	265
5)	Les courtes périodes d'emploi .....	268
6)	Le nombre d'enfants par ménage .....	274
7)	La situation des femmes sur le marché de l'emploi .....	277
8)	Le coût de la vie (logements surpeuplés).....	280
9)	Les facteurs plus difficilement quantifiables.....	282
2.	Analyses territoriales .....	283
1)	Les départements .....	283
2)	Les cantons girondins .....	291
	Conclusion partielle .....	297
1.	Précarité/pauvreté et types d'espaces.....	297
2.	Cycles de vie et solidarités intergénérationnelles.....	298
3.	L'importance du sous-emploi féminin.....	300
4.	Le revenu de solidarité active : principe et perspectives .....	301
5.	Typologie des cantons-ou-villes de France métropolitaine selon l'intensité et les formes de précarité/pauvreté.....	303

1) Principes.....	303
2) Résultats pour l'ensemble de la France métropolitaine.....	304
3) Résultats pour la Gironde .....	307
6. Analyse spatiale de la précarité et de la pauvreté : données récentes.....	309
<b>Partie II. Précarité/pauvreté et mouvement démographique .....</b>	<b>315</b>
I. Méthodologie.....	316
1. Démarche.....	316
1) Principes introductifs.....	316
2) L'analyse spatiale.....	317
3) Apports et limites .....	318
2. Choix de l'échelon géographique d'étude .....	321
3. Choix des indicateurs utilisés .....	322
1) Indicateurs de mouvement démographique étudiés .....	322
i. Indicateurs de fécondité .....	322
ii. Indicateur de mortalité .....	325
iii. Indicateurs de mouvement migratoire .....	326
2) Indicateurs de précarité/pauvreté .....	330
i. Le premier et le neuvième déciles du revenu fiscal par unité de consommation.....	333
ii. Proportions de très-bas salaires standardisées par âge .....	333
iii. Proportions de chômeurs standardisées par âge.....	334
iv. Proportions d'inactifs standardisées par âges.....	335
4. Déroulement de l'étude.....	336
5. Données de cadrage .....	340
1) Données démographiques .....	340
i. Indicateur conjoncturel de fécondité (naissances domiciliées) .....	340
ii. Indicateur conjoncturel de fécondité (méthode DEF) .....	342
iii. Taux standardisé de mortalité.....	344



iv.	Indicateurs de mouvement migratoire .....	346
v.	Evolution globale des effectifs de population .....	351
vi.	Corrélations entre les différents indicateurs de renouvellement démographique.....	352
vii.	Répartition des populations par type d'espace de résidence .....	354
2)	Données relatives à la précarité et à la pauvreté.....	356
i.	Les revenus fiscaux .....	356
ii.	Les très-bas salaires .....	359
iii.	Le chômage .....	361
iv.	L'inactivité .....	363
v.	Corrélations entre les différents indicateurs de précarité et de pauvreté .....	364
II.	Etude des corrélations territoriales entre fécondité et précarité/pauvreté .....	366
1.	Etude des corrélations entre fécondité et revenus fiscaux .....	366
1)	Indicateur conjoncturel de fécondité .....	366
2)	Indicateur de fécondité – méthode DEF .....	368
2.	Etude des corrélations entre fécondité et très-bas salaires .....	370
1)	Indicateur conjoncturel de fécondité .....	370
2)	Indicateur de fécondité – méthode DEF .....	372
3.	Etude des corrélations entre fécondité et chômage .....	374
1)	Indicateur conjoncturel de fécondité .....	374
2)	Indicateur de fécondité – méthode DEF .....	376
4.	Etude de la corrélation entre fécondité et inactivité .....	378
1)	Indicateur conjoncturel de fécondité .....	378
2)	Indicateur de fécondité – méthode DEF .....	380
5.	Synthèse et analyse des résultats .....	382
1)	Synthèse par régions .....	382
2)	Synthèse par type d'espaces .....	387
3)	Synthèse partielle et analyse .....	389

III.	Etude des corrélations territoriales entre mortalité et précarité/pauvreté.....	397
1.	Etude des corrélations entre mortalité et revenus fiscaux.....	397
2.	Etude de la corrélation entre mortalité et très bas-salaires.....	399
3.	Etude de la corrélation entre mortalité et chômage.....	401
4.	Etude de la corrélation entre mortalité et inactivité.....	403
5.	Synthèse et analyse des résultats .....	405
1)	Synthèse par régions .....	405
2)	Synthèse par type d'espaces .....	409
3)	Synthèse partielle .....	410
IV.	Etude des corrélations territoriales entre mouvement migratoire et précarité/pauvreté .	414
1.	Etude de la corrélation entre mouvement migratoire global et précarité/pauvreté .....	414
1)	Etude de la corrélation entre migrations globales et revenus fiscaux .....	414
2)	Etude de la corrélation entre migrations globales et très bas-salaires .....	416
3)	Etude de la corrélation entre migrations globales et chômage .....	417
4)	Etude de la corrélation entre migrations globales et inactivité .....	419
5)	Synthèse et analyse des résultats.....	422
i.	Synthèse par régions.....	422
ii.	Synthèse par type d'espaces .....	426
iii.	Synthèse partielle .....	426
2.	Etude de la corrélation entre migrations internes et précarité/pauvreté.....	428
1)	Etude de la corrélation entre migrations internes et revenus fiscaux .....	428
2)	Etude de la corrélation entre migrations internes et très bas-salaires .....	430
3)	Etude de la corrélation entre migrations internes et chômage .....	431
4)	Etude de la corrélation entre migrations internes et inactivité .....	433
5)	Synthèse et analyse des résultats.....	436
i.	Synthèse par régions.....	436
ii.	Synthèse par type d'espaces .....	440

6) Etude de la corrélation entre sens des mouvements migratoires internes et revenus fiscaux.....	441
i. Données par régions.....	441
ii. Données par types de cantons-ou-villes.....	447
7) Synthèse partielle.....	450
3. Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et précarité/pauvreté.....	452
1) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et revenus fiscaux.....	452
2) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et très bas-salaires.....	454
3) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et chômage.....	455
4) Etude de la corrélation entre arrivées extérieures et inactivité.....	458
5) Synthèse et analyse des résultats.....	460
i. Synthèse par régions.....	460
ii. Synthèse par types de cantons-ou-villes.....	464
iii. Synthèse partielle.....	465
Conclusion partielle.....	467
1. Synthèse des résultats.....	467
2. Impact de l'accroissement démographique sur les situations en matière de précarité/pauvreté des territoires.....	471
1) Corrélation entre accroissement démographique et évolution des indicateurs de précarité et de pauvreté.....	471
2) Concentration des populations en difficulté : quelques pistes.....	474
3) Les travaux menés sur l'évolution de la concentration spatiale.....	478
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>480</b>
I. Un phénomène de "fractures territoriales".....	481
II. Précarité/pauvreté et comportements démographiques spécifiques.....	482
1. Précarité/pauvreté et fécondité : mise en perspective.....	482
2. Précarité/pauvreté et mortalité : une corrélation positive et profonde.....	483
3. Le cas des villes moyennes et des espaces urbains ouvriers.....	484
III. Précarité/pauvreté et niveau scolaire.....	485

IV. Perspectives .....	486
<b>Annexes : données utilisées pour les différentes figures.....</b>	<b>488</b>
<b>Index des annexes.....</b>	<b>609</b>
<b>Index des figures .....</b>	<b>611</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>630</b>
<b>Tables des matières.....</b>	<b>637</b>